Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 20 juin 2019

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 13 juin 2019

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 20 juin 2019, à 17 h**, **dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building)

Montréal

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

VERSION 2

Le jeudi 20 juin 2019

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 20 juin 2019 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 5 juin 2019.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 4.04 et 4.05, 6.02, 7.05, 20.26 à 20.46, 30.01, 41.01 et 41.02.

Veuillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI, à l'exception de l'article 7.01 qui sera remis séance tenante sous forme de clé USB.

Veuillez noter qu'une correction a été apportée à l'article 4.03 et qu'une nouvelle version est maintenant disponible.

Montréal

Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 20 juin 2019

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 *Service du greffe*

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 *Service du greffe*

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 *Service du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 *Service du greffe*

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 mai 2019

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 *Service du greffe*

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 *Service du greffe* - 1193430001

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

Compétence d'agglomération : Acte mixte

04.05 *Service du greffe* - 1193430002

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 *Service du greffe*

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise intitulé « Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS) 2018-2023 »

06.02 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Perspectives budgétaires 2020 - Rapport et recommandations »

07 – Dépôt

07.01 *Service du greffe*

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville

07.02 *Service de sécurité incendie de Montréal*

Dépôt du rapport sur la cartographie intitulé « Rapport - cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal - Cartes du Centre de sécurité civile »

07.03 *Service de l'environnement* - 1198247002

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.04 *Service de l'environnement* - 1194060001

Dépôt du bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Compétence d'agglomération :	Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

07.05 *Service du greffe*

Dépôt du rapport de la mairesse sur les faits saillants 2018 - Résultats financiers pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018

11 – Dépôt de pétitions

11.01 *Service du greffe*

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438006

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, pour une période de trois ans - Dépense de totale de 945 186,02 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17562 (4 soum.)

Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.02 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922009

Ratifier la décision de prolonger de deux semaines les contrats octroyés à l'entreprise Société en commandite Strongco pour la location de 47 niveleuses (CG17 0358, CA14 25 0335, CA14 240314, CA14 090131, CA14 22 0183, CA14 14 0157 et CA14 170146) - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.03 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté* - 1198321001

Exercer l'option de prolongation du contrat octroyé à Groupe de sécurité Garda SENC pour une durée de 12 mois, soit pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, pour les services de gardiennage au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 2 376 715,28 $, taxes incluses (CG17 0359)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.04 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1187000007

Autoriser une dépense de 391 168,67 $, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situées au-dessus de la rivière des Prairies, entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.05 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1198148002

Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish - Dépense totale de 261 849,12 $, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.06 *Service de l'eau, Direction de l'eau potable* - 1196341001

Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux au réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10292 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.07 *Service des infrastructures du réseau routier, Direction des infrastructures* - 1197231045

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens - Dépense totale de 2 254 621,06 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 203001 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.08 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197909002

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue, entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10320 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.09 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197909001

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency, entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10319 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.10 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1195350001

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers 30 (# 0077) et pour l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200, rue de Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal, et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 2 219 095,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5979 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.11 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197217001

Résilier le contrat octroyé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092) pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à la suite de l'appel d'offres public 5862

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.12 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1195350002

Accorder un contrat à Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 1 899 516,93 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM - 15468 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.13 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438009

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau à la station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte - Dépense totale de 334 134,02 $, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public DP19033-177924-C (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.14 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304006

Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., pour une période de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 945 869,84 $, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.15 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1198304007

Conclure deux entente-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 2 202 628,66 $, taxes, contingences et services additionnels inclus - Appel d'offres public 19-17579 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.16 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1195350003

Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers 63 (# 3015) située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.17 *Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité* - 1181637003

Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée de l'entente.

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.18 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198290001

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie 353,3 mètres carrés, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 $, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.19 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198190006

Décréter l'acquisition par expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, d'une superficie de 1169,3 mètres carrés, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.20 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1194069008

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, pour une période additionnelle de 7 ans, à compter du 1er février 2020, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pieds carrés, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.21 *Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports* - 1194141003

Accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique à Montréal en 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

20.22 *Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat* - 1190881001

Accorder un soutien financier de 400 000 $ à Alliance des manufacturiers et exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.23 *Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales* - 1193911003

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 1 070 135 $ à cinq (5) organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, à la suite du Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.24 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438007

Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 551 012,23 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public SP19007-145482-C (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.25 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1198042004

Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de Cominar 1 LP, pour un terme additionnel de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un loyer total de 1 467 445,82 $, taxes, contingences et incidences incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.26 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1198113001

Conclure avec Informatique ProContact inc. cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soum.) - Dépense totale maximale de 4 591 689,60 $, taxes incluses (918 337,92 $, taxes incluses, pour chacun des lots)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.27 *Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires - Institutionnelles* - 1198057004

Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées pour la période du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses, (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400 $ à compter de 2020

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.28 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1198229002

Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 $, taxes incluses) (12 lots, 3 soumissionnaires) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 $, taxes incluses) (7 lots, 3 soumissionnaires) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) possibilités d'options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soum.) - Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 $, taxes incluses / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.29 *Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité* - 1198165001

Accorder quatre contrats de services professionnels à G.R.E.B.E. inc. (lots 2 et 6), Groupe Hémisphère inc. (lot 3), et Amphibia-Nature (lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17536 (7 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Répertoire des milieux naturels protégés

20.30 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire* - 1195006002

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec les firmes suivantes : CIMA + S.E.N.C. ltée (LOT 1) au montant de 527 735,25 $, taxes incluses, pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau, et Fujitsu Conseil (Canada) inc. (LOT 2) au montant de 1 163 216,45 $, taxes incluses, pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques - Appel d'offres public 19-17576 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.31 *Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice* - 1195035002

Autoriser la cession du contrat accordé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582) à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale / Approuver un projet de cession de contrat à cet effet.

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.32 *Service de l'habitation* - 1198370003

Accorder un soutien financier exceptionnel d'un montant de 1 038 019 $ à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, pour la réalisation du projet de logement social Dianova III

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.33 *Service de l'habitation* - 1190640002

Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal (CG16 0381) pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.34 *Société du Parc Jean-Drapeau* - 1197862002

Approuver le projet de protocole d'entente tripartite entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la Ministre du Tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole / Autoriser le directeur général de la Ville à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Ministre du Tourisme et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

20.35 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières* - 1176037009

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

20.36 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231047

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue William, entre la rue de la Montagne et Dalhousie- Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673,52 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441610 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.37 *Service du matériel roulant et des ateliers* - 1194922005

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, avec Service d'équipement G.D. inc. pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville - Appel d'offres public 19-17495 (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.38 *Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles* - 1198326001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel, pour une durée de 60 mois, et pour la gestion de l'écocentre LaSalle, pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024, pour un ajustement total de 3 177 107 $

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.39 *Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail* - 1195243001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure 4 ententes-cadres, d'une durée de 36 mois, plus 2 années d'option, avec Bell Canada et Société TELUS Communications, pour la location de circuits en transmission de données - Bell Canada : 4 067 426,65 $ (Lot 1), 4 656 299,86 $ (Lot 2) et 231 237,72 $ (Lot 3) - TELUS Communications : 518 422,28 $ (Lot 4) tous, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17359 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.40 *Service de l'approvisionnement , Direction acquisition* - 1195331003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Teltech Signalisation inc., pour une période de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, pour une somme maximale de 3 295 317,47 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17632 (2 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant une somme équivalente à 15 % de celle accordée, soit 494 297,62 $, taxes incluses, pour un total de 3 789 615,09 $, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.41 *Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures* - 1197231044

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures dans la rue William, entre les rues Canning et Guy et dans la rue Canning, entre les rues Notre-Dame et William - Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002,89 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 423910 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.42 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1197908001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm dans l'avenue Greene, entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise, et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm dans la rue Saint-Ambroise, entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10300 - (1 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.43 *Service de l'eau , Direction de l'eau potable* - 1196274001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et Du Quesne, dans l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 28 987 242,26 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10 287(4 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.44 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk - Dépense totale de 5 235 833,81 $, taxes, variations de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public CP19001-176962-C (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.45 *Service des technologies de l'information* - 1197655004

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 (8 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.46 *Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers* - 1197737003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30 – Administration et finances

30.01 *Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale* - 1198377001

Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 *Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission* - 1190025002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

41.02 *Service de l'expérience citoyenne et des communications* - 1192618005

Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération déterminant les modalités de publication des avis publics

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42 – Adoption de règlements

42.01 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1198244003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.02 *Service de la gestion et de la planification immobilière* - 1198244001

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Acte mixte

42.03 *Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie* - 1198225001

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

42.04 *Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées* - 1193438002

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

42.05 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1190607001

Adoption - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

42.06 *Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises* - 1196255005

Adoption - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 *Société de transport de Montréal* - 1196213007

Approuver le Règlement R-162-1 modifiant le Règlement R-162 de la Société de Transport de Montréal autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet « Agrandissement du centre d'attachement Viau » pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $ et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Montréal

Article 3.02

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 16 mai 2019
17 h

Séance tenue le jeudi 16 mai 2019
Salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. George Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Émilie Thuillier, Mme Maria Tutino, Mme Colette Gauthier, et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCES AVEC MOTIF :

M. Normand Marinacci.
M. François William Croteau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente d'assemblée cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour souhaiter officiellement la bienvenue à tous à l'édifice Lucien-Saulnier, qui sera la maison des citoyens de la Ville de Montréal et de l'agglomération de Montréal pour les trois prochaines années.

La mairesse souligne également la belle performance de l'agglomération de Montréal aux assises de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), notamment la ville de Pointe-Claire et les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro et Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, qui ont présenté chacun un projet dans le cadre d'un concours, et pour lequel l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a remporté un prix.

---

1 - Période de questions du public

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close.

---

2 - Période de questions des membres du conseil

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG19 0206

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 16 mai 2019, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG19 0207

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 18 avril 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG19 0208

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 28 avril 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.03

CG19 0209

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mai 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 3 mai 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 mai 2019 émis par le greffier

Adopté à l'unanimité.

03.04

---

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* du 1er au 30 avril 2019.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1er au 30 avril 2019.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1er au 30 avril 2019.

4.04 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* et qui n'ont pas été publiés pour la période de janvier 2015 à avril 2019.

---

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG19 0210

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le document Reddition de comptes financière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018, y compris le rapport produit sur les formules prescrites par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.01 1190029003

CG19 0211

Dépôt du rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport financier 2018 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.02

Dépôt de la résolution CA19 08 0186 adoptée à la séance du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent le 2 avril 2019 intitulée « Gare intermodale du REM : Demande de modification de concept »

07.03

CG19 0212

Dépôt du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole d'assemblée dépose le Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur la consultation publique tenue en amont de l'élaboration du Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau, et le conseil en prend acte.

Adopté à l'unanimité.

07.04 1191079002

CG19 0213

Dépôt du rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019, à 15 h 45, au montant de 1 231 158,96 $, excluant les taxes, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport des dépenses engagées en raison des inondations printanières jusqu'au 26 avril 2019 à 15h45, au montant de 1 231 158,96 $, taxes non-incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec,* et le conseil en prend acte.

07.05 1197034001

---

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0214

Autoriser la première option de prolongation des contrats d'exclusivité accordés à Remorquage Burstall Conrad inc, pour le secteur Nord, Remorquage Météor inc., pour le secteur Sud et Remorquage Longueuil inc., pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal, pour une prolongation jusqu'au 30 novembre 2019 (CG17 0012)

Le conseiller Benny Masella déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0628 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la première option de prolongation jusqu'au 30 novembre 2019, des trois contrats d'exclusivité accordés pour le remorquage et l'entreposage de véhicules de délit, pour le territoire de l'île de Montréal à Remorquage Burstall Conrad inc., pour le secteur Ouest, à Remorquage Météor inc., pour le secteur Nord et à Remorquage Longueuil inc., pour le secteur Sud (CG17 0012) ;

2 - d'imputer ce revenu, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1192748002

CG19 0215

Accorder un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendres Metso DW-8 - Dépense totale de 192 538,67 $, taxes, contingences et incidences incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0629 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Metso Minerals Canada inc. pour la fourniture d'un conditionneur mélangeur de cendre DW-8, pour une somme maximale de 173 216,97 $, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme ;

2 - d'autoriser une dépense de 17 321,70 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ainsi qu'une dépense de 2 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1193438003

CG19 0216

Accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue, entre les rues Beaubien et de Bellechasse, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0636 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour les travaux de renforcement du massif des lignes de transport souterraines L1295-1296 du réseau à 120kV de Hydro-Québec TransÉnergie sur la 16e avenue, entre les rues Beaubien et Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dans le cadre du projet de construction de la station de pompage Rosemont, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 254 978,87 $, taxes incluses, conformément à la proposition d'affaires en date du 29 mars 2019 ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1194753002

CG19 0217

Autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater, dans le cadre du contrat accordé à Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0640 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 813 484,69 $, taxes et contingences incluses, pour la surveillance des travaux du projet de construction d'une canalisation en tunnel pour la protection de l'alimentation en eau brute de l'usine Atwater ;

2 - d'approuver le projet de convention de modification numéro 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville et Hatch Corporation (CG15 0710), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 005 477,49 $ à 4 818 962,18 $, taxes et contingences incluses ;

3 - d'autoriser l'utilisation de 300 000 $, avant taxes, prévu originalement pour les dépenses admissibles dans le contrat aux fins de paiement de prestations supplémentaires ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.04 1197100002

CG19 0218

Approuver le projet de 1re convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de cinq ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un revenu total de loyer de 579 164,67 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0646 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de 1re convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2024, moyennant une recette totale de 579 164,67 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1196025002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0219

Ratifier l'entente de location pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 entre la Ville de Montréal et Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (CM02 0589) / Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le Mont-Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 64 086,36 $, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0648 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de ratifier l'entente de location intervenue entre la Ville de Montréal et Environnement Canada, pour la période du 1er avril 2003 au 31 mars 2016 ;

2 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada (Environnement Canada) des espaces dans la voûte située sur le mont Royal, pour un terme de sept ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2023, afin de maintenir et d'opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 64 086,36 $, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail ;

3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1196025004

CG19 0220

Approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron ltée (anciennement Vidéotron Télécom limitée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une longueur de 2,350 mètres et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron ltée en vertu de la convention initiale (CE92 01339)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0645 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Vidéotron ltée (anciennement Vidéotron Télécom ltée) un conduit souterrain empruntant la voie Camillien-Houde d'une superficie de 2 350 mètres, à compter du 1er janvier 2019, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de première convention de modification de bail et notamment la modification du loyer annuel payable par Vidéotron ltée en vertu de la convention initiale.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1198042003

CG19 0221

Accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc. afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0652 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien financier de 187 000 $ à Moisson Montréal inc., afin de réaliser le projet « Développement social », pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) ;

2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1194970001

CG19 0222

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à Celsius Mtl, organisme à but non lucratif, pour la période de 2019 à 2022, pour la formalisation de son offre de services en vue de sa mise à l'échelle / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0654 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 $ à l'organisme Celsius MTL ;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1197896001

CG19 0223

Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à C2 MTL, organisme à but non lucratif, pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 4 au 6 juin 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 24 avril 2019 par sa résolution CE19 0658 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 $ à l'organisme C2 MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On 2019 ;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1181063005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0224

Autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 280 902,74 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0692 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser la deuxième prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG 15 0018), pour la fourniture de services de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal ;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1196135001

CG19 0225

Approuver un projet de convention de services gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques pour une durée de trois ans, soit du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 $

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0693 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver un projet de convention de services de gré à gré avec D-Trois-Pierres, organisme sans but lucratif de bienfaisance, pour la fourniture d'un service alimentaire hivernal et d'animation au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour une durée de trois ans, soit du 1er juin 2019 au 31 mai 2022, pour une somme maximale de 117 680 $;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1183277004

CG19 0226

Autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0694 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d’autoriser la première prolongation, pour une période de douze mois, des ententes-cadres conclues avec les firmes Albert Viau division Emco Corporation (375 836,04 $, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (669 257,84 $, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (93 372,07 $, taxes incluses) pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pièces pour aqueduc et égout (CG16 0392) ;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197360002

CG19 0227

Approuver le renouvellement de contrat pour une période de douze mois avec l'imprimerie L'Empreinte, pour la fourniture et l'impression de formulaires et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal (CE16 0646), pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0696 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le renouvellement du contrat accordé à l'imprimerie L'Empreinte (CE16 0646) pour la fourniture et l'impression de formulaire et de cartes professionnelles pour les employés de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, pour une somme maximale de 311 520 $, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 336 037,96 $ à 647 557,96 $, taxes incluses ;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197369001

CG19 0228

Conclure des ententes-cadres pour une période de 24 mois avec Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie - Dépense totale de 1 994 743,23 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17497 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0697 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de conclure des ententes-cadres pour la fourniture, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour les travaux en régie, pour une période de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois ;

2 - d'accorder à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 1 994 743,23 $, taxes incluses (contrat 1 – 219 942,26 $ et contrat 2 – 1 774 800,97 $), conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1198229001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0229

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 3 014 011,22 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10299 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0704 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de totale 3 014 011,22 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour la construction de deux chambres de vannes de 900 mm et 1200 mm de diamètre sur le chemin de la Côte-Sainte-Catherine, à l'angle de l'avenue de Darlington ;

2 - d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 598 285,53 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10299 ;

3 - d'autoriser une dépense de 259 828,55 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'autoriser une dépense de 155 897,13 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.16 1197976001

CG19 0230

Accorder un contrat à Déric Construction inc. pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'île-Bizard - Dépense totale de 2 346 326,68 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6335 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0705 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder à Déric Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la moyenne passerelle et divers travaux d'aménagement au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 920 301,15 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6335 ;

2 - d'autoriser une dépense de 288 046,52 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;

3 - d'autoriser une dépense de 137 970 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1191701002

CG19 0231

Accorder un contrat à Eurovia Québec construction inc. pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 6 298 142,40 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 328701 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0703 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 5 740 692,73 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, de conduite d'eau secondaire, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de l'avenue Bourbonnière au boulevard Pie-IX, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

2 - d'accorder à Eurovia Québec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 098 192,31 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 328701 ;

3 - d'autoriser une dépense de 557 449,67 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1197231009

CG19 0232

Accorder un soutien financier de 120 000 $ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival GO vélo Montréal 2019 / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE190720 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 120 000 $ à Vélo Québec Événements pour la tenue du Festival Go Vélo Montréal 2019 ;

2- d'approuver le projet de protocole d'entente – soutien financier et technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197883001

CG19 0233

Approuver le projet de 1re convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, située au 12001, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant un loyer total de 193 054,83 $, non taxable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0711 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de 1re convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées de l'Est (Station d'épuration Jean-R. Marcotte), à Rivière-des-Prairies, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1er juillet 2019 au 30 juin 2024, moyennant une recette totale de 193 054,83 $, non-taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention ;

2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1196025003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0234

Accorder un soutien financier total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 125 000 $ pour la tenue de l'événement Triathlon International de Montréal 2019, dans le cadre du budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0713 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'accorder un soutien total de 555 000 $ à Triathlon International de Montréal, soit un soutien financier de 430 000 $ ainsi qu'un soutien en biens et services et installations estimé à 125 000 $, pour l'année 2019, pour la tenue de la Série mondiale de triathlon Montréal 2019;

2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien en biens et services;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1198070003

CG19 0235

Accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour la période du 3 janvier au 31 décembre 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0714 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 300 000 $ à Intégration Jeunesse du Québec inc. pour la réalisation du projet « Camps pédagogiques », pour l'année 2019, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) ;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1194005001

CG19 0236

Accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $, taxes incluses, à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser un projet de mise en valeur de sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, en y effectuant des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0716 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 481 253,12 $ à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, afin de réaliser, sur sa propriété du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, des travaux d'aménagement et d'installation de biens mobiliers fournis par la Ville, ainsi que des travaux d'entretien subséquents, dans le cadre du projet Escales découvertes et de l'Entente sur le développement culturel de Montréal ;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier ;

3- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Montréal ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1196605001

CG19 0237

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de conception-construction à Mabarex inc. pour la réalisation d'une usine d'assainissement du lixiviat (incluant le service d'opération entretien d'une durée de 12 mois) au Complexe environnemental Saint-Michel - Dépense totale de 15 905 377,11 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5932 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0773 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à Mabarex inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la conception-construction de l'usine d'assainissement du lixiviat au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM), incluant les services d'opération-entretien pour une période de douze (12) mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 903 301,67 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5932 ;

3- d'autoriser une dépense de 1 390 330,17 $, taxes incluses, à titre de budget des contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 611 745,27 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1177251001

CG19 0238

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec la firme Nventive inc. (lot 1 pour une somme maximale de 2 678 457,60 $, taxes incluses et lot 2 pour une somme maximale de 2 008 843,20 $, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de prestation de services de développement pour solutions mobiles natives et hybrides, pour une période de 30 mois - Appel d'offres public 19-17507 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0783 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 30 mois par lesquelles Nventive inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, et seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement de solutions mobiles natives et hybrides, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17507 ;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Nventive Inc.	Lot 1 - Développement de solutions mobiles natives	2 678 457,60 $
Nventive Inc.	Lot 2- Développement de solutions mobiles hybrides	2 008 843,20 $

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1197655005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0239

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture, sur demande, de services en développement de solutions web (montreal.ca et autres sites), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 281 017,33 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17432 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0782 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions web (montréal.ca et autres sites), pour une somme maximale de 5 281 017,33 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17432 ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197655003

CG19 0240

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de démolition et décontamination prévus au lot L0201 faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0778 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 834 720,98 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15427 ;

3- d'autoriser une dépense de 708 680,25 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197737002

CG19 0241

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 34 268 616,73 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 308801 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0777 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'autoriser une dépense de 31 074 369,73 $, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans les rues Saint-Grégoire, Berri, Prénoveau, De La Roche et dans l'avenue Christophe-Colomb, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

3- d'accorder aux Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 26 874 000 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 308801 ;

4- d'autoriser une dépense de 3 194 247 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.28 1187231092

CG19 0242

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson inc., pour la mise en oeuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne sis au 2929, rue Jeanne-D'Arc, Montréal - Dépense totale de 4 856 308,96 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-14293 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0776 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats ;

2- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise en œuvre du projet de restauration de la maçonnerie et divers travaux connexes au Château Dufresne, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 803 358,63 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-14293 ;

3- d'autoriser une dépense de 760 671,73 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser une dépense de 292 278,61 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1198009002

CG19 0243

Conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes qu'il a conclu avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés à la suite de l'adhésion de la Ville à son regroupement, pour une durée de trente-six mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 (CG18 0456)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0761 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure un contrat avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour utiliser les contrats à commandes conclus avec plusieurs fournisseurs de pneus neufs, rechapés et remoulés, à la suite de l'adhésion de la Ville de Montréal à ce regroupement, pour une durée de 36 mois, soit du 1er avril 2019 au 31 mars 2022 ;

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1191081002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0244

Accorder un contrat à Delom services inc. pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte - Dépense totale de 1 740 450,16 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17537 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0763 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Delom services inc. un contrat pour la remise à niveau de sept moteurs à rotor bobiné (5150 HP et 3050 HP) des groupes motopompes à la station de pompage de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 450 375,13 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17537 ;

2- d'autoriser une dépense de 290 075,03 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1193438005

CG19 0245

Accorder un contrat à Tuyauterie Expert inc. pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de Dorval - Dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10298 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0770 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense totale de 1 011 840,42 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour le remplacement du système de chauffage de l'usine de traitement d'eau potable – Dorval ;

2- d'accorder à Tuyauterie Expert inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 871 165,58 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10298 ;

3- d'autoriser un montant de 130 674,84 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

4- d'autoriser un montant de 10 000 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences ;

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.32 1196279002

CG19 0246

Conclure avec les firmes Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., deux ententes-cadres pour une période approximative de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers - Dépense totale de 934 222,46 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 - (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0779 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de 36 mois avec une option de prolongation de 12 mois, avec Groupe Leclerc Architecture + Design inc. et CIMA + s.e.n.c., seule équipe ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville les services professionnels d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets du SIM (lot 3) et du SPVM (lot 4) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402 ;

Lot 3	406 183,68 $ (taxes incluses)
Lot 4	406 183,68 $ (taxes incluses)

2- d'autoriser un montant total de 121 855,10 $, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1196342001

CG19 0247

Conclure avec les firmes Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., une entente-cadre de services professionnels, pour une période approximative de 36 mois avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture d'une équipe de réalisation de PFT et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers (lot 2 - bâtiments industriels) - Dépense totale de 407 566,71 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17402 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0781 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec Parizeau Pawulski Architectes s.e.n.c. et MLC Associés inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels d'une équipe de réalisation de programmes fonctionnels et techniques, et d'études pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17402 ;

Lot 2 – Bâtiments industriels et autres	354 405,83 $ (taxes et services additionnels inclus)

2- d'autoriser un montant total de 53 160,88 $, à titre de budget de contingences ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1196342003

CG19 0248

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par voie d'expropriation, l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0789 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir par voie d'expropriation l'immeuble situé au 4295, rue Richelieu, constitué des lots 5 064 113 et 5 064 114 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la construction du poste de ventilation mécanique Richelieu.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1196213006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.38 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0249

Approuver la troisième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 5 ans, 3 mois et 20 jours, soit du 11 juin 2019 au 30 septembre 2024, un local situé au 920, rue Bélanger à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour le SPVM, pour un loyer total de 989 661,74 $, taxes, contingences et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0791 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période de 5 ans à compter du 11 juin 2019, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, pour les besoins de poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 982 763,24 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail ;

2- d'autoriser une dépense de 6 898,50 $, taxes incluses, à titre de contingences et incidences, pour des travaux correctifs ;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.36 1198042002

CG19 0250

Résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - Appel d'offres public 211613

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0798 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Les services intégrés Lemay et associés inc. pour des services professionnels en architecture de paysage et ingénierie pour l'élaboration de plans et devis et la surveillance, requis pour l'aménagement du parc du Bassin-à-Bois (nord et sud) et de la place publique des Quatre-Bassins (CG16 0539) - appel d'offres public 211613.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1196300001

CG19 0251

Conclure une entente-cadre de gré à gré, pour une période de 12 mois, avec M.D. Charlton Co. Ltd pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 $, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0799 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, d'une période de 12 mois, avec la firme M.D. Charlton Co. Ltd., pour l'acquisition et la fourniture d'armes à impulsion électrique de marque Taser X2, de cartouches, de batteries, de cibles et de câbles de téléchargement pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 278 295,08 $, taxes incluses (fournisseur unique) ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1195315001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0252

Autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale et de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération, afin de financer en 2019, des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0734 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'autoriser une appropriation de 2 089 700 $ de la réserve de voirie locale au budget de fonctionnement du Service de l'urbanisme et de la mobilité, répartie comme suit :

- 500 000 $ pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre du projet pour le remplacement du pont Jacques-Bizard ;
- 75 000 $ pour la préparation de l'avant-projet préliminaire du projet Peel Lot C ;
- 55 000 $ pour la réalisation des études complémentaires en phase d'avant projet pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance ;
- 150 000 $ pour une étude d'avant-projet définitif mais qui n'est pas capitalisable pour le projet du secteur UQAM/Place Pasteur (incluant le volet Accès Jardin) ;
- 30 000 $ pour la réalisation d'études diverses dans le cadre du projet du Parc Chaboillez - Portion nord du square Chaboillez (aménagement) ;
- 200 000 $ pour diverses études d'aménagement du réseau artériel ;
- 500 000 $ pour la réalisation de plusieurs comptages afin de populer la base de données de comptage récemment développée au coût de 1,5M $;
- 500 000 $ pour l'entretien du réseau de télécommunication du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) ;
- 25 000 $ pour la réalisation de projets d'aménagement de rue dans le cadre de l'affichage libre de Montréal à Pied ;
- 54 700 $ pour le programme d'implantation de rues Piétonnes pour des besoins additionnels en terme d'aménagement temporaire ;

2 - d'autoriser une appropriation de 375 000 $ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité, répartie comme suit :

- 100 000 $ pour la réalisation des activités d'auscultation sur le réseau de voies cyclable dans le cadre du programme de maintien du réseau cyclable ;
- 250 000 $ pour la réalisation des études de concepts, analyse des impacts, productions visuelles 3D et consultations auprès des partenaires et riverains du REV ;
- 25 000 $ pour la réalisation d'une étude d'avant-projet préliminaire pour la piste cyclable dans le cadre du projet Peel Lot C ;

3- d'imputer ces appropriations conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1195056001

CG19 0253

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger - Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0813 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Viger – Adélard-Godbout sur le territoire de la Ville de Montréal, soumis par Hydro-Québec ;

2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198199001

CG19 0254

Adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0805 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d’adopter la Politique d'approvisionnement responsable et équitable de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1194990002

CG19 0255

Report des budgets d'immobilisations des arrondissements non utilisés en 2018 - volet conseil d'agglomération

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mai 2019 par sa résolution CE19 0806 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter un budget supplémentaire de 2 740 000 $ au PTI 2019-2021, provenant de report de surplus du budget d'emprunt à la charge des contribuables d'agglomération au 31 décembre 2018, et ce, pour les arrondissements de Ville-Marie et de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1195929002

CG19 0256

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1198244003

CG19 0257

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 39 800 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

41.02 1198244001

CG19 0258

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Service incendie de Montréal (RCG 12-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1198225001

CG19 0259

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la Ville de Montréal-Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la ville de Montréal-Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1193438002

CG19 0260

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition de deux bâtiments ainsi que la construction et l'occupation, à des fins résidentielles, pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

41.05 1190607001

CG19 0261

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition du bâtiment situé sur le lot 2 162 004 du cadastre du Québec afin de permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1196255005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG19 0262

Approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Systèmes - phase 5 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0748 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-178 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 800 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Systèmes – phase 5 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1196213002

CG19 0263

Approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet « Postes abaisseurs - 25 kV/12kV - phase 1 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0749 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le Règlement R-189 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 80 000 000 $ pour financer le projet « Postes abaisseurs – 25 kV/12 kV – phase 1 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;

2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1196213003

CG19 0264

Approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le Programme « Réno-Infrastructures - phase 3 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0750 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-194 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 500 000 000 $ pour financer le projet « Réno-Infrastructures – phase 3 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) ;

2 - d'approuver la modification du Programme d'immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1196213004

CG19 0265

Approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le projet « Programme accessibilité métro - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la STM

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er mai 2019 par sa résolution CE19 0751 ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - d'approuver le Règlement R-195 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 320 000 000 $ pour financer le projet « Programme accessibilité métro – phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01);

2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1196213005

CG19 0266

Nomination de membres à la Communauté métropolitaine de Montréal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- de nommer Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Nathalie Goulet;

2- de nommer M. Giovanni Rapanà à titre de membre à la Communauté métropolitaine de Montréal, en remplacement de Mme Andrée Hénault.

Adopté à l'unanimité.

51.01

---

65 – Motion des conseillers

CG19 0267

Demande de gare intermodale du REM à Dorval

Le conseiller Edgar Rouleau dépose une nouvelle version de l'article 65.01 qui se lit comme suit :

Attendu que les transports collectifs et actifs sont au coeur de la politique de développement durable du gouvernement du Québec ;

Attendu que la lutte contre les changements climatiques favorise l'usage des transports collectifs ;

Attendu que la congestion routière de la région de Montréal milite sur l'intermodalité des transports pour améliorer la fluidité de la circulation des personnes et des biens ;

Attendu que le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CPDQ Infra) pour réaliser un projet de transport collectif par navettes électriques dans la région de Montréal (ci-après nommé REM) ;

Attendu que le projet du REM comprend une desserte par navettes électriques autonomes à haute fréquence entre l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, le centre-ville de Montréal et des interconnexions avec le réseau de métro de Montréal ;

Attendu que le projet actuel se termine à l'aérogare de Dorval et ne comporte aucune connexion avec les gares de passagers de VIA Rail et d'Exo, situées directement à la limite sud de l'aéroport ;

Attendu que plus de 100 000 personnes vivent à proximité de l'aéroport ;

Attendu que plus de 30 000 personnes se rendent travailler à l'aéroport tous les jours ;

Attendu que plus de 50 000 personnes y prennent ou débarquent des avions quotidiennement ;

Attendu que plus 16 000 personnes se rendent à la gare de trains de banlieue Exo, à proximité de l'aéroport ;

Attendu que plus de 300 passagers utilisent les trains VIA Rail à la gare Dorval tous les jours ;

Attendu qu'environ 25 000 personnes transitent au terminus de la Société de transport de Montréal (STM), adjacent aux gares ferroviaires, tous les jours, ce qui en fait le deuxième point en importance d'échange dans l'ouest de l'île après le terminus Fairview, à Pointe-Claire ;

Attendu que plus de 150 000 véhicules transitent chaque jour dans l'échangeur autoroutier Dorval ;

Attendu que les citoyennes et citoyens de la Cité de Dorval de même que tous ceux et celles habitant au sud de l'autoroute du Souvenir (A-20) n'auront pas accès à cette nouvelle gare sans être obligés de passer par les installations aéroportuaires qui ne sont pas conçues pour ce type de desserte quotidienne;

Attendu que la Cité de Dorval a présenté, en septembre 2016, un mémoire aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif (REM), demandant cette intégration des gares passagers de VIA Rail et Exo à l'aéroport en même temps que celle du REM ;

Attendu que l'arrondissement de Lachine a également demandé lors des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement que le tracé du REM soit prolongé jusqu'aux gares passagers de VIA Rail et Exo ;

Attendu que les dirigeants d'Aéroports de Montréal sont favorables à ce qu'une modification au projet du REM soit apportée pour que les gares passagers de VIA Rail et Exo soient intégrées à la gare du REM à l'aéroport pour des raisons de sécurité ;

Attendu que les dirigeants de VIA Rail sont favorables à cette intégration ;

Attendu que les dirigeants de la CDPQ Infra considèrent qu'un tel prolongement est concevable ;

Attendu que la distance entre le quai du REM à l'aérogare avec la gare Via/Exo est minime ;

Attendu qu'en vertu de la gouvernance du projet du REM confié à la CDPQ, il est de la prérogative du gouvernement du Québec d'identifier les projets sur lesquels il souhaite que la CPDQ Infra se penche et développe des propositions techniques et financières touchant d'éventuels prolongements du REM ;

Il est proposé par M. Edgar Rouleau

appuyé par M. John Belvedere
M. Éric Alan Caldwell

Et résolu :

1- que l'Agglomération de Montréal, dans le cadre de la planification stratégique de l'ARTM, appuie le prolongement du REM vers la gare intermodale de Dorval ;

2- que l'Agglomération de Montréal demande à l'ARTM, autorité chargée de la planification des transports en commun dans la grande région métropolitaine, d'inclure cette initiative dans l'ensemble des mesures qu'elle évalue et priorise dans sa démarche de planification, tout en reconnaissant l'opportunité que représente le déploiement actuel du chantier du REM, et plus particulièrement, le début cet été des travaux de l'antenne aéroportuaire ;

3- qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'ARTM afin qu'elle soit étudiée promptement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

65.01

À 17 h 20, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe Présidente d'assemblée	Yves Saindon Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
Mairesse

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 JUIN 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MAI 2019

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MAI 2019 AU 31 MAI 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LA CIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1177526037	ACCORDER UN CONTRAT À LA CIE ÉLECTRIQUE BRITTON LTÉE POUR LES TRAVAUX ÉLECTRIQUES EN RÉGIE CONTRÔLÉE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES AU MONTANT DE 404 897,11 $, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC SP17066-167032-C – 6 SOUMISSIONNAIRES	CE19 0825	2019-05-24	404 897,00 $
TENAQUIP LIMITÉE	AGGLO - ENTENTE-CADRE	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1188229001	CONCLURE AVEC LES FIRMES TENAQUIP LIMITÉE (95 105,65 $, INCLUANT LES TAXES) ET AVEC LE GROUPE J.S.V. INC. (351 294,73 $, INCLUANT LES TAXES) DES ENTENTES-CADRES POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS AVEC DEUX OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS POUR LA FOURNITURE, SUR DEMANDE, D'OUTILS MANUELS - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17449 (4 SOUMISSIONNAIRES) - (MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES ENTENTES : 446 400,38 $, INCLUANT LES TAXES) / AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE EN PRÉVISION DE VARIATIONS DE QUANTITÉS AUX CONTRATS TOTALISANT UN MONTANT ÉQUIVALENT À QUINZE (15) % DE CELUI OCTROYÉ, SOIT 66 960,06 $, INCLUANT LES TAXES.	CE19 0762	2019-05-10	95 106,00 $
LE GROUPE J.S.V. INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION ACQUISITION	1188229001	CONCLURE AVEC LES FIRMES TENAQUIP LIMITÉE (95 105,65 $, INCLUANT LES TAXES) ET AVEC LE GROUPE J.S.V. INC. (351 294,73 $, INCLUANT LES TAXES) DES ENTENTES-CADRES POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS AVEC DEUX OPTIONS DE PROLONGATION DE DOUZE (12) MOIS POUR LA FOURNITURE, SUR DEMANDE, D'OUTILS MANUELS - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17449 (4 SOUMISSIONNAIRES) - (MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES ENTENTES : 446 400,38 $, INCLUANT LES TAXES) / AUTORISER UNE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE EN PRÉVISION DE VARIATIONS DE QUANTITÉS AUX CONTRATS TOTALISANT UN MONTANT ÉQUIVALENT À QUINZE (15) % DE CELUI OCTROYÉ, SOIT 66 960,06 $, INCLUANT LES TAXES.	CE19 0762	2019-05-10	351 295,00 $
LE GROUPE CENTCO INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1190652003	ACCORDER UN CONTRAT À LE GROUPE CENTCO INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX AUX ENTRÉES DE QUATORZE (14) BÂTIMENTS DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 320 906,73$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC IMM-15434 (2 SOUM.)	CE19 0851	2019-05-30	320 906,00 $
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTÉE	50,1% AGGLO 49,9% VILLE	SERVICE DU MATÉRIEL ROULANT ET DES ATELIERS	DIRECTION	1194922007	ACCORDER UN CONTRAT À « CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTÉE » POUR LA FOURNITURE DE 9 ENSEMBLES DE VÉRINS À COLONNES MOBILES POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 496 264,29 $, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17521 (4 SOUM.)	CE19 0843	2019-05-30	496 264,00 $
PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. ET MLC ASSOCIÉS INC.	AGGLO - ENTENTE-CADRE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION DE LA GESTION DE PROJETS IMMOBILIERS	1196342002	CONCLURE AVEC LES FIRMES PARIZEAU PAWULSKI ARCHITECTES S.E.N.C. ET MLC ASSOCIÉS INC., UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE APPROXIMATIVE DE 36 MOIS, AVEC POSSIBILITÉ D'UNE PROLONGATION DE 12 MOIS, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE ÉQUIPE DE RÉALISATION DE PFT ET D'ÉTUDES POUR DIVERS PROJETS DANS LES BÂTIMENTS CORPORATIFS (LOT 1) DE LA DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS IMMOBILIERS. POUR UNE DÉPENSE TOTALE DE 407 566,71 $, TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES - (APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17402) - (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES).	CE19 0780	2019-05-10	407 566,00 $

NOMBRE DE CONTRATS 6

TOTAL : 2 076 034,00 $

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 JUIN 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1ER AU 31 MAI 2019

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 MAI 2019 AU 31 MAI 2019

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINE (OUI-IOHE)	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1193911001	OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 26 726 $ TOUTES TAXES INCLUSES À L'ORGANISATION UNIVERSITAIRE INTERAMÉRICAINE (OUI-IOHE) POUR L'ORGANISATION DU CONGRÈS DES AMÉRIQUES SUR L'ÉDUCATION INTERNATIONALE 2019 ET LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL QUI SE TIENDRA À BOGOTA (COLOMBIE) DU 23 AU 25 OCTOBRE 2019 / APPROUVER UNE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0828	2019-05-30	26 726,00 $
PME MTL CENTRE-VILLE	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1193911002	OCTROYER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 5000 $ TOUTES TAXES INCLUSES À PME MTL CENTRE-VILLE POUR LA CRÉATION DU COMITÉ AD-HOC DE CONCERTATION POUR L'EMPLOI / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0715	2019-05-08	5 000,00 $
MISSION OLD BREWERY	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	63 620,00 $
TRAVAIL DE RUE / ACTION COMMUNAUTAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	20 000,00 $
PLEIN MILIEU	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	77 289,00 $
L'UNITÉ D'INTERVENTION MOBILE L'ANONYME INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	40 000,00 $
RUE ACTION PRÉVENTION JEUNESSE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	40 000,00 $

2/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LES YMCA DU QUÉBEC - PREMIER ARRÊT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	72 716,00 $
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	52 800,00 $
LES YMCA DU QUÉBEC - PROXIMITÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	60 573,00 $
LA CAFÉTÉRIA COMMUNAUTAIRE MULTICAF	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	25 000,00 $
ACTION JEUNESSE DE L'OUEST-DE-ÎLE (AJOI)	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970003	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 489 498 $ AUX NEUF ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 10 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 1 « ACCOMPAGNER ET COHABITER DANS L'ESPACE PUBLIC », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 10 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0793	2019-05-10	37 500,00 $
LA PORTE OUVERTE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	70 000,00 $

3/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MÉDECINS DU MONDE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	10 000,00 $
LA FONDATION DU REFUGE POUR FEMMES CHEZ DORIS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	67 992,00 $
LE PAS DE LA RUE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	42 000,00 $
PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	42 000,00 $
LA MISSION SAINT-MICHAEL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $
EN MARGE 12-17	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $

4/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CARREFOUR D'ALIMENTATION ET DE PARTAGE (CAP) ST-BARNABÉ INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	60 000,00 $
MISSION OLD BREWERY	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	50 000,00 $
DOPAMINE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	20 000,00 $
LA MAISON BENOÎT LABRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	50 000,00 $
ACTION-RÉINSERTION	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $
CENTRE D'AMITIÉ AUTOCHTONE DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $

5/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
ACCUEIL BONNEAU INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	77 840,00 $
PAVILLON PATRICIA MACKENZIE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	46 000,00 $
REFUGE DES JEUNES DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $
DÎNERS ST-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $
LA RUE DE FEMMES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970004	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 745 832 $ AUX 18 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE 18 PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 2 « SÉCURISER ET STABILISER DANS DES ESPACES D'ACCUEIL », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 18 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0794	2019-05-10	30 000,00 $
C.A.C.T.U.S. MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	25 000,00 $

6/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
SPECTRE DE RUE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	31 233,00 $
CLINIQUE DROITS DEVANT	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	60 000,00 $
LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINÉRAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	12 000,00 $
DÎNERS ST-LOUIS	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	25 000,00 $
SENTIER URBAIN	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	20 000,00 $
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	58 100,00 $

7/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CIRQUE HORS PISTE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	5 000,00 $
GROUPE INFORMATION TRAVAIL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	22 000,00 $
CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTRÉAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	30 000,00 $
MISSIONS EXEKO	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	21 000,00 $
LE GROUPE COMMUNAUTAIRE L'ITINÉRAIRE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	30 000,00 $
LES VALORISTES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	7 500,00 $

8/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
LE RÉSEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINÉRANTES DE MONTRÉAL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 396 833 $ AUX 14 ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, POUR LA RÉALISATION DE PROJETS EN ITINÉRANCE DE L'AXE 4 « AGIR ENSEMBLE POUR L'INCLUSION SOCIALE », DANS LE CADRE DE LA RECONDUCTION DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) ET DU BUDGET DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE / APPROUVER LES 14 PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0795	2019-05-10	50 000,00 $
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DE L'INCLUSION SOCIALE	DIRECTION	1194970006	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 45 193 $ À COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE AFIN DE RÉALISER LE PROJET « CAMP DE JOUR SINGERMAN » POUR LA PÉRIODE DU 24 JUIN AU 16 AOÛT 2019 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES - ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2018-2023) - VILLE LIÉE DE CÔTE-SAINT-LUC / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE19 0829	2019-05-24	45 193,00 $
Judo Canada	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	15 000,00 $
L'association sportive I.S.M.Inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	15 000,00 $
La fédération de water-polo du Québec	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	18 000,00 $
Skateboard Québec	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	22 000,00 $
Club de plongeon Camo Montréal inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	7 000,00 $

9/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Le Club Montréal Synchro Inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	7 500,00 $
Danse Sport Québec inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	6 000,00 $
Snooker Canada Federation	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	5 750,00 $
Parasports Québec	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	7 000,00 $
Le Club de volley-ball Celtique inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	5 000,00 $
Association de ringuette Beaconsfield/Kirkland	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	9 000,00 $
Jeunesse aquatique de Brossard inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	5 000,00 $
Club d'athlétisme St-Laurent Sélect inc.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	6 500,00 $

10/11

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
Triathlon Elite-Developpement	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	6 000,00 $
Club les Citadins de l'UQAM	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	6 000,00 $
Club de Course à Pied Lachine - Dorval	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1195978001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 147 750 $ À 16 ORGANISMES POUR L'ORGANISATION DE 16 ÉVÉNEMENTS, POUR L'ANNÉE 2019, POUR L'ÉVÉNEMENT ET LE MONTANT INDIQUÉ EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DU 2E DÉPÔT DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX, NATIONAUX ET MÉTROPOLITAINS 2019 DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	CE19 0857	2019-05-30	7 000,00 $
CYCLO-CLUB LACHINE	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION DES SPORTS	1198070002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT 145 000 $ À CYCLO-CLUB LACHINE POUR LA TENUE DES MARDIS CYCLISTES DE LACHINE POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET / AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE DE 55 000 $ EN PROVENANCE DES DÉPENSES CONTINGENTES IMPRÉVUES D'ADMINISTRATION D'AGGLOMÉRATION VERS LE SERVICE DES GRANDS PARCS, DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS / AUTORISER UN AJUSTEMENT À LA BASE BUDGÉTAIRE DE LA DIRECTION DES SPORTS DUDIT SERVICE À HAUTEUR DE 45 000 $ POUR LES EXERCICES 2020 ET 2021	CE19 0712	2019-05-03	145 000,00 $

NOMBRE DE CONTRATS : 62

TOTAL : 2 001 832,00 $

11/11

04.03

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
20 JUIN 2019

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1er AU 31 MAI 2019
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CHATEAU BROMONT INC.	1348371	27 MAI 2019	PICARD, GUY	colloque annuel dppc 2019.Facture # 650954.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 770,24 $	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	1348666	28 MAI 2019	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Honoraires d'avocat dossier MP DW BP FL SC facture 3390	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 150,50 $	
ME PIERRE TEASDALE	1345266	13 MAI 2019	GUAY, PATRICE	avocats dossier police D.C. facture 21-02-19	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 464,59 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1344299	08 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat- Police mars 2019 Lot A	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 832,19 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1344300	08 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat- Police mars 2019 Lot B	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	22 472,05 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1344304	08 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat- Police mars 2019 Lot C	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 754,36 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1344306	08 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire avocat- Police mars 2019 Lot D	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 809,47 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1345659	14 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police avril 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 540,70 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1345663	14 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police avril 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 579,65 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1345668	14 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police avril 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 276,75 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1349519	31 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police Mai 2019- Lot C	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 939,66 $	
ROY BELANGER AVOCATS	1349521	31 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraire Police Mai 2019- Lot D	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 260,26 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode09	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 09 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 357,38 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode10	14 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 10 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 300,64 $	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2019periode11	27 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 11 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 029,13 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190184	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0184	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190186	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0186	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190206	14 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0206	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190213	17 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0213	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 456,71 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190234	29 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0234	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190235	29 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0235	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190240	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0240	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 141,74 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20190242	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprètre - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0242	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 $	
LOUISE PHILIBERT	lp19013107	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture # lp-190131-07	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 032,04 $	
LOUISE PHILIBERT	lp19053008	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture # lp-190530-08	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 930,73 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode09	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 09 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 653,12 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode10	14 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 10 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 639,95 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2019periode11	27 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 11 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 348,95 $	
RENEE DUPRAS	201911	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-11	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 269,38 $	
RENEE DUPRAS	201912	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-12	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 502,46 $	
RENEE DUPRAS	201913	07 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-13	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 230,11 $	
RENEE DUPRAS	201914	14 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-14	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 122,93 $	
RENEE DUPRAS	201915	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2019-15	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 337,00 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9685912553	09 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 259,13 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9685954360	07 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 20-04-2019 @ 26-04-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 386,90 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9686606449	09 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 27-04-2019 @ 03-05-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 889,97 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9686622957	17 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	24 234,23 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9687259880	17 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	33 647,99 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9687264131	17 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 04-05-2019 @ 10-05-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 887,14 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9687889000	29 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	22 633,36 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9687903394	27 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 11-05-2019 @ 17-05-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 470,16 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9688551827	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	26 145,01 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9688590428	31 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Période 18-05-2019 @ 24-05-2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 776,82 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode09	02 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 09 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 591,57 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode10	14 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 10 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 071,46 $	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2019periode11	27 MAI 2019	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2019 - Période 11 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 830,02 $	
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	1339454	27 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de constats loi sur l'assurance automobile - Inventaire SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	7 637,84 $	
EMBALLAGE CODERRE	1329026	07 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de sac de papiers - Inventaire SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 880,38 $	
GAETANTGP INC.	1339447	06 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression et montage de couvertures de calepin de notes pour enquêteurs - Inventaire SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 198,12 $	
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1346989	25 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de formulaires divers pour le magasin du SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	10 522,91 $	
SUPREMEX INC.	1346988	24 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de formulaires divers pour le magasin du SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 469,56 $	
SUPREMEX INC.	1346988	21 MAI 2019	LEARY, GENEVIEVE	Impression de formulaires divers pour le magasin du SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	439,48 $	
WSP CANADA INC.	1343532	06 MAI 2019	ROSE, STEPHANIE	Services professionnels - Projet de restauration de la <<Puerta de la Amistad>> au Parc Jean-Drapeau	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 748,12 $	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	1343566	06 MAI 2019	GUAY, PATRICE	Honoraires d'avocat dossier MP DW BP FL SC facture 3222	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 935,29 $	
AXA ASSURANCES INC._9	50014059905102	13 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques gèglement dossier 500-17-059901-102	Dépenses communes	Autres - Administration générale	130 138,15 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000373859	27 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002514	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 298,48 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000373875	22 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-000384	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 689,78 $	
BELANGER SAUVE, S.E.N.C.R.L.	0000373879	02 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 19-000573	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 517,08 $	
BLAKE CASSELS & GRAYDON	2110444	22 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier ; 18-000036	Dépenses communes	Autres - Administration générale	16 218,15 $	
BURELLE AVOCATS	1132	13 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-003117 et 18-001192	Dépenses communes	Autres - Administration générale	19 257,71 $	
BURELLE AVOCATS	1133	13 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003975	Dépenses communes	Autres - Administration générale	4 472,47 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC.	50017103963180	02 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 18-002428	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 000,00 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	154095	08 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-000306 et 18-001883	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 531,32 $	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	154753	27 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier;s ; 18-000306 et 18-001883	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 027,02 $	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	337616	27 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 19-000789	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 563,81 $	
LANGLOIS AVOCATS S.E.N.C.R.L.	634126	27 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 19-001081	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 459,86 $	
PREVOST NOTAIRES INC.	p8196	02 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais notaire dossier`19-000622	Dépenses communes	Autres - Administration générale	22 824,28 $	
PROJET MONTREAL/CAROLE LEROUX	rechercheelusprojetmontreal20192e	07 MAI 2019	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	15 560,95 $	
RACICOT CHANDONNET LTEE	30993	08 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 17-001371	Dépenses communes	Autres - Administration générale	10 405,57 $	
REGIE DE L'ASSURANCE-MALADIE DU QUEBEC	0131214073446	02 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier; 15-001818	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 664,39 $	
ROYAL AND SUN ALLIANCE DU CANADA	50017059905102a	13 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlement dossier 500-17-059901-102	Dépenses communes	Autres - Administration générale	130 138,15 $	
THEMIS MULTIFACTUM INC.	29763	21 MAI 2019	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais rerpoduction dossier ;18-004043	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 019,33 $	
ATELIER ENTREMISE	1343864	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Le SDÉ requiert l'expertise de l¿Atelier Entremise afin de réaliser une étude de faisabilité de la mise en oeuvre d'un projet d'occupation transitoire du site de l'ONF	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	19 979,35 $	
BRAC. BUREAU DE RECHERCHE, D'ANIMATION ET DE CONSULTATION	1343879	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Mandat de consultation sur le positionement des vocations et usages futurs du Marché Bonsecours dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	19 307,20 $	
CLUB VOYAGES AFFAIRES	1345037	10 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Achat - Billets d'avion pour le déplacement de Véronique Doucet et Benoît Turgeon pour Paris dans le cadre de la mission Viva Tech Paris - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 836,22 $	
CUISINE-ATOUT ENTREPRISE D'INSERTION INC.	1340531	23 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture #13531 Service ¿ Traiteur Cuisine Atout - SÉRI 7 - Buffet l'Ensoleillé ¿ Événement le mardi 14 mai 2019 au 700 de la Gauchetière Ouest, 28e étage MTL	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 032,56 $	
DOMINIQUE ROY	1343846	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Services relatifs à l¿élaboration et l¿analyse des portraits commerciaux pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal pour la période du 13 mai 2019 au 6 septembre 2019 ¿ Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 500,00 $	
ELIE FARAH	1348003	24 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Accompagner les membres de la Direction lors d'une journée de réflexion stratégique- Création de valeur ajoutée dans la chaîne de valeur de l'investissement direct étranger et élaboration d'une stratégie d'attraction des investissements- Se	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 099,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EMILE PRONOVOST	1343850	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Services relatifs à l¿élaboration et l¿analyse des portraits commerciaux pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal pour la période du 13 mai 2019 au 6 septembre 2019 ¿ Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 500,00 $	
ERNST & YOUNG S.R.L. / S.E.N.C.R.L.	1338725	24 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels / Processus de validation comptable des dossiers - Mise en place d¿un processus de validation comptable des dossiers pour le programme d¿aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des trava	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 262,67 $	
ESPACE STRATEGIES INC.	1343857	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Accompagnement d¿une démarche de réalisation d¿un plan d¿action en développement économique, Pôle économique de l¿Est, Secteur géographique clé Saint-Léonard ¿ Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	19 727,15 $	
GROUPE ABS INC.	1344077	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Étude de caractérisation sur le terrain no 4(Partie du lot 3 156 707) de l¿arrondissement RDP-PAT dans le cadre du banc d¿essais en phytoremédiation.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	25 477,47 $	1134962
GROUPE ALTUS	1348010	24 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Groupe Altus/plan de positionnement et un plan stratégique 2019-2021 pour la SDC Quartier Fleury Ouest - - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	55 176,18 $	
KARINE NADOTTI	1349224	30 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels Karine Nadotti - Mandat intl- Gestionnaire de projet administratif- Production du rapport d'évaluation quadriennal pour reconduction du statut de Ville UNESCO de design et autres suivis des engagements inhérents au d	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	22 761,29 $	
LANEC TECHNOLOGIES INC.	1343883	07 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Configuration des 6 comptes PME MTL maRuche pour le recensement des entreprises - plan d¿action Bâtir Montréal prévoit d¿effectuer périodiquement un recensement des entreprises de tout le territoire- Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	19 422,69 $	
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC.	1348284	27 MAI 2019	MARTIN, GERALDINE	Mandat octroyé à la firme Les Productions Expert'Ease pour le matériel et technicien pour la loge de la Ville de Montréal dans le cadre de C2 Montréal. Pendant trois jours, un technicien sera sur place. Audio - SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 683,75 $	
MINISTRE DES FINANCES	1345039	10 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Facture - Ministre des finances - Soutien événement Viva Tech Paris - Frais - Permis, frais Gouvernemental - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 700,00 $	
MONTREAL INTERNATIONAL	1348675	28 MAI 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Facture #IE-2253 - Contribution au Panel commandité par la Ville de Montréal et Montréal International dans le cadre du Game Development Conférence, tenu à San Francisco en mars 2019- Game Development Conference - Frais - Permis, frais gouv	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 685,95 $	
MSL FRANCE / VIVA TECHNOLOGY	1348779	28 MAI 2019	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Participation de la Ville de Montréal à l'événement Viva Tech Paris 2019 Frais - Permis, frais gouvernemental ¿ Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	17 382,61 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	1345047	10 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Services professionnels - Un mandat a été octroyé à la firme PRICEWATERHOUSECOOPERS pour la réalisation d¿une étude de pertinence relativement à un nouveau hub technologique à Montréal. - Service du développement économique - N SIMON	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	78 740,62 $	
SIMARD ARCHITECTURE INC.	1348069	24 MAI 2019	CHIASSON, JOSEE	Services professionnels -Simard Architecture inc./Analyse des façades de la rue Fleury Ouest, entre la rue Meilleur et le Boulevard Saint-Laurent - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 735,03 $	
STEPHANIE ROBILLARD-SARGANIS	1343706	06 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Stéphanie Robillard-Sarganis - rédaction de contenus web pour la Maison des régions - Service du développement économique	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 313,55 $	
STUDIO LE SEISME S.E.N.C.	1344477	08 MAI 2019	DOUCET, VERONIQUE	Service professionnels - Service de design graphique pour la production du bilan 2018 de la stratégie Accélérer Montréal.- Concepteur graphique, infographiste - SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 692,95 $	
139765 CANADA INC	1187796003190514	14 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003, 139765 Canada Inc - 1054, Laurier Ouest. Dossier AF-001, vers 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 $	
2855-0606 QUEBEC INC.	1151179004190506	06 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	2855-0606 Québec Inc. - Dossier C06-041, 4060, rue Ontario Est, Montréal, Versement unique (1/1)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	113 178,06 $	
9314-0671 QUEBEC INC.	1151179005190506	06 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	9314-0671 Québec Inc. - Dossier AC05-006, 751, rue Jarry Est, Versement unique (1/1) 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	320 000,00 $	
9449671 CANADA CENTER	1198298001190517	17 MAI 2019	TOURE, TENE-SA	GDD 1198298001/ Résolution CG19 0536/ FormeFintech (9449671 Canada Center), Soutien pour le Formathon, 1er vers. de 2, 1/2 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	31 000,00 $	
JE PASSE PARTOUT, SYNDICAT COPROPRIETE DU 4727, A. BLONDIN, G. LAJOURNADE	1151179004190506	06 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	Je passe partout ¿ Syndicat de copropriété du 4727 ¿ Amélia Blondin et Gabriel Lajournade -	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	32 914,63 $	
LES 3 BRASSEURS	1151179004190503	03 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	GDD1151179004, Les 3 Brasseurs - Dossier C04-013, 1658, rue Saint-Denis, Montréal, Versement unique (1/1) 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	135 000,00 $	
PIAZZETTA ST-DENIS	1187796003190514	14 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003, 9121-7810 Québec Inc (Piazzetta St-Denis) - 4097, Saint-Denis. Dossier AF	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	58 108,00 $	
PIZZA PIROZ	1151179004190506	06 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	Pizza Piroz - Dossier C06-017, 3445, rue Ontario Est, Montréal, Versement unique (1/1) 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 857,00 $	
PUBLIC POLICY FORUM	1160191004190509	09 MAI 2019	OUALI, MOHAMED	GDD 1160191004, Forum des politiques publiques - Prix Marcel-Côté, 3e vers. de 3, 1/1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 $	
CASTOR ET POLLUX COOP	1345030	10 MAI 2019	GUIDOIN, STEPHANE	Service - Récupération, stockage et inventaire des bancs - Place marché Maisonneuve - Direction générale	Direction générale	Gestion de l'information	10 375,29 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1344058	07 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire mars	Direction générale	Protection de l'environnement	136,06 $	1137408
C.A.C.T.U.S. MONTREAL	1346622	16 MAI 2019	BOISCLAIR, JUDITH	1194970005 CE19 0795 Accorder un soutien financier la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet : Groupe d'intervention par les pairs - GIAP	Diversité et inclusion sociale	Développement social	25 000,00 $	
CENTRE DE JUSTICE DES PREMIERS PEUPLES DE MONTREAL	1346731	17 MAI 2019	BOISCLAIR, JUDITH	1194970005 CE19 0795 Accorder un soutien financier la réalisation de projets de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet : Vers un modèle de justice autochtone: Adapta. de PAJIC et implément. des mesures de rechange	Diversité et inclusion sociale	Développement social	30 000,00 $	
CLINIQUE DROITS DEVANT	1346627	16 MAI 2019	BOISCLAIR, JUDITH	1194970005 CE19 0795 Accorder un soutien financier la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet : Déjudiciarisation et inclusion des personnes en situation d'itinérance	Diversité et inclusion sociale	Développement social	60 000,00 $	
LE RESEAU D'AIDE AUX PERSONNES SEULES ET ITINERANTES DE MONTREAL INC.	1346748	17 MAI 2019	BOISCLAIR, JUDITH	1194970005 CE19 0795 Accorder un soutien financier la réalisation de projets en itinérance de l'Axe 4 « Agir ensemble pour l'inclusion sociale » pour le projet : Soutien à la réalisation du Plan d'action	Diversité et inclusion sociale	Développement social	50 000,00 $	
9082-8179 QUEBEC INC.	1343122	02 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Transport à l'heure - Camion 12 roues (L632119) - Semi remorque - (L823416) sEMI REMORQUE (L595079)	Environnement	Protection de l'environnement	2 757,23 $	
ACCENT FORMATION	1343075	02 MAI 2019	DIB, JAMIL JIMMY	Formation	Environnement	Protection de l'environnement	3 034,14 $	
ADAM CATALIN ELECTRIQUE INC.	1345139	10 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Alimentation électrique pour la borne de recharge - Branchement électrique après la base de béton sera faite - Excavation et aménagement extérieur - Installer la borne électrique (voir demande de travaux et soumission)	Environnement	Protection de l'environnement	3 300,00 $	
ATS SCIENTIFIC INC.	1346565	16 MAI 2019	ARBIC, DENISE	chat d'Autodiluteur	Environnement	Protection de l'environnement	11 777,50 $	
AXIA SERVICES	1344052	07 MAI 2019	MOISE, CARL	2019 - Service de sécurité - 2 agents de sécurité dans chacun des 5 écocentres pour une durée de 5 jours	Environnement	Matériaux secs - traitement	11 719,23 $	
AXIA SERVICES	1346530	16 MAI 2019	MOISE, CARL	2019 - 2 agents de sécurité dans 5 écocentres, durant 5 jours	Environnement	Matériaux secs - traitement	11 719,23 $	
AXIA SERVICES	1348070	24 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Service de gardiens de sécurité dans 5 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	91 286,63 $	
BEAULIER INC.	1343570	06 MAI 2019	CHEVREFILS, GABRIEL	Formation CRI	Environnement	Protection de l'environnement	3 412,09 $	
CANEVAS METROPOLITAIN	1346561	16 MAI 2019	MOISE, CARL	2019 - abri ENTRÉE, SORTIE démonter, transport, entreposer et réinstaller	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 220,49 $	
CD NOVA-TECH INC.	1345140	10 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Ozone killer assembly, low temperature (Moly Converters) - ETC (VOIR SOUMISSION # Tor 64-352-0519)	Environnement	Protection de l'environnement	4 251,99 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1270460	30 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2018 - Mise à niveau du système de radiocommunication Soumission: 20180403	Environnement	Protection de l'environnement	12 656,46 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1332707	17 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Fourniture d'un site d'élimination pour sols d'excavation du CESM	Environnement	Protection de l'environnement	18 289,87 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1342983	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondations - Collectes des ordures dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations	Environnement	Sécurité civile	46 865,36 $	
COMPLEXE ENVIRO CONNEXIONS LTEE	1344016	07 MAI 2019	THAI, SADETH	2019 - Inondations - Traitement des rejets de tamisage des sacs de sable en provenances des arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	164 189,95 $	
COMPUGEN INC.	1343123	02 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - MSF-D86-05877 Microsoft Visio Standard 2019 - Licence - 1 PC - gouv - OLP Government - Win	Environnement	Protection de l'environnement	2 027,62 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1347535	22 MAI 2019	MOISE, CARL	2019 - 3 ordinateurs pour la GMR	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	3 084,61 $	1164102
C.P.U. DESIGN INC.	1348321	27 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Workstation de table pour CESM	Environnement	Protection de l'environnement	2 254,00 $	1164102
DELOITTE S.E.N.C.R.L/S.R.L	1345760	14 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Production de rapport sur les audits de (Rebuts Solides Canadiens) reddition de compte pour le paiement de la compensation	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	90 289,25 $	
EBI MONTREAL INC.	1342958	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019- Inondations - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	14 817,94 $	
EBI MONTREAL INC.	1342967	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondations - Collectes des déchets dans les arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	14 817,94 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1342403	02 MAI 2019	LAROCHE, LAURENT	Commande de matériel labo microbiologie	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 035,26 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1345332	30 MAI 2019	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	12,60 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1345332	13 MAI 2019	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	7 182,86 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1345332	13 MAI 2019	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire de microbiologie	Environnement	Réseaux d'égout	550,38 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1348048	24 MAI 2019	SIROIS, DANIEL	Produits chimiques	Environnement	Traitement des eaux usées	2 097,21 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	1349298	30 MAI 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire - Microbiologie et parasito	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 781,13 $	
GESTION SAGECOM INC.	1344895	10 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	Projet #1: Formation au personnel du RSQA	Environnement	Protection de l'environnement	3 149,62 $	
GESTION SAGECOM INC.	1344896	10 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Projet #2: Rédaction du manuel d'assurance qualité pour le programme SNPA (Surveillance Nationale de la Pollution Atmosphérique)	Environnement	Protection de l'environnement	6 299,25 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318190	09 MAI 2019	ALLARD, LINA	Service de courrier 2019	Environnement	Traitement des eaux usées	944,88 $	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318190	09 MAI 2019	ALLARD, LINA	Service de courrier 2019	Environnement	Inspection des aliments	400,00 $	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318190	09 MAI 2019	ALLARD, LINA	Service de courrier 2019	Environnement	Protection de l'environnement	629,92 $	1302177

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1318190	09 MAI 2019	ALLARD, LINA	Service de courrier 2019	Environnement	Inspection des aliments	970,00 $	1302177
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1347046	21 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Calibration Étalonnage de votre moniteur de particules Grimm EDM 180-D n/s 18A09085	Environnement	Protection de l'environnement	4 680,00 $	
GROUPE NICKY	1345619	14 MAI 2019	THAI, SADETH	2019 - Service - Entretien paysager pour l'écocentre Acadie	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 536,49 $	
GROUPE NICKY	1345622	14 MAI 2019	THAI, SADETH	2019 - Service - Entretien paysager pour l'écocentre Côte-des-Neiges	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 398,97 $	
GROUPE NICKY	1345664	14 MAI 2019	THAI, SADETH	2019 - Service - Entretien paysager écocentre Petite Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 225,73 $	
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1335026	01 MAI 2019	ARBIC, DENISE	BC pour entretien labo Crémazie - Annie	Environnement	Inspection des aliments	2 097,50 $	
KONCAS RECYCLAGE	1343996	07 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondations 2019 - Traitement et valorisation des CRD en provenance des arrondissement et des villes liées touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	41 106,27 $	
LAPORTE EXPERTS CONSEILS INC.	1341871	10 MAI 2019	ARBIC, DENISE	Réaménagement du laboratoire de microbiologie	Environnement	Inspection des aliments	9 660,00 $	
LES ENTREPRISES RAYLOBEC INC. (ENVIRO CONNEXIONS VAUDREUIL)	1342979	02 MAI 2019	THAI, SADETH	2019 - Inondations - Traitement des ordures en provenance des territoires de l'ouest de l'île de Montréal qui sont touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	204 734,02 $	
LES EQUIPEMENTS CONTRO VALVE INC.	1344889	10 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Détecteur de méthane S4000CH-1-0-01-1	Environnement	Protection de l'environnement	3 921,29 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1339096	03 MAI 2019	ARBIC, DENISE	Location automobile	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 331,54 $	
MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE	1343103	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondation - Fourniture et opération d'un chargeur avec tamiseur pour désensacher les sacs de sables utilisés pour former des digues dans les arrondissements et villes liées touchés et de tamiser le sable provenant de ces sacs.	Environnement	Sécurité civile	18 372,80 $	
MINISTRE DES FINANCES	1345741	14 MAI 2019	GODEFROY, FABRICE	2019 - Service - Chimie- organique (Laval)Analyses d'échantillons pour paiement de facture # 44400-DB8	Environnement	Protection de l'environnement	25 330,56 $	
MIRONOR	1343113	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondation - Traitement des matières organiques provenant des arrondissements et villes liées touchés par les inondations	Environnement	Sécurité civile	39 627,53 $	
MOBILIERS ERGO PLUS INC.	1346487	16 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - 4 Poste Ergotron pour deux moniteurs incluant tablette pour clavier, surface de travail et conversion kit pour pivot	Environnement	Protection de l'environnement	6 094,52 $	
MULTI RECYCLAGE S.D. INC	1342988	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondations - Traitement du bois en flottaison en provenance des arrondissements et villes liées touchés par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	4 042,02 $	
OXOID INC.	1344825	09 MAI 2019	ARBIC, DENISE	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	37 289,61 $	
RCI ENVIRONNEMENT	1342956	02 MAI 2019	BUDKA, ARNAUD	2019 - Inondations - Traitement des ordures en provenance de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville touché par les inondations 2019	Environnement	Sécurité civile	64 667,06 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1342504	01 MAI 2019	SAINT-MLEUX, FREDERIC	Patrouille verte - été 2019	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	20 000,00 $	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1348385	27 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Enlever 12'' du bas d'aspenite sur les murs intérieurs - Enlever l'isolant souillé - Secher a l'aide de ventilateurs - Remettre isolant neuf - Remettre nouveaux panneaux Aspenite	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 $	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1344058	07 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire mars	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	129,76 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1344058	07 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire mars	Environnement	Protection de l'environnement	2 859,58 $	1137408
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1344058	07 MAI 2019	ALLARD, LINA	2019 - Cellulaire mars	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	424,20 $	1137408
SOUDURE INDUSTRIELLE DCE INC.	1344070	07 MAI 2019	BORNAIS, LUC	2019 - Fourniture de 1 bollard de ventilation de 10po de - dia x 10pi haut en alum selon les specs - Dessin d'atelier à fournir pour approbation - Livraison CESM (voir soumission # 3068 20 mars 2019)	Environnement	Protection de l'environnement	2 203,16 $	
TECH-NET ENTRETIENS INC.	1346537	16 MAI 2019	MOISE, CARL	2019 - Nettoyage des vitres dans les écocentre	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 454,10 $	
VWR INTERNATIONAL	1347146	21 MAI 2019	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire et produit chimique-PARASITO-Micro	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 945,15 $	
ZONE TECHNOLOGIE ELECTRONIQUE INC.	1348883	29 MAI 2019	BOULET, SUZANNE	Installation équipements camion air	Environnement	Protection de l'environnement	5 243,27 $	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1349124	29 MAI 2019	COTE, BERNARD	Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de documents visant une inscription sur le registre foncier afin de maintenir à jour les rôles d'évaluation municipaux pour l'année 2019 (Westmount) - Service de l'évaluation fonciè	Évaluation foncière	Évaluation	2 500,00 $	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	1345623	14 MAI 2019	LAWS, ISABELLE	Facture - Service de huissiers de justice dans le cadre de poursuite - Division commerciale (Paquette & Ass.) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 134,02 $	
ATELIER 7HZ INC.	1345637	14 MAI 2019	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en ingénierie acoustique et vibrations liés aux travaux pour remplacer le système de climatisation et la tour d'eau à l'édifice du 2580, St-Joseph E (3665) - Incidences 15390	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	2 447,77 $	
CANEVAS DESIGN INC.	1345656	14 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Travaux d'installation de canevas industriel relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif au 10351, Sherbrooke E (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	8 028,92 $	
CLOTURE MANIC LTEE	1345653	14 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de modification de clôture relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif au 10351, Sherbrooke E (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	10 341,27 $	
ENTREPRISES J.VEILLEUX & FILS INC.	1344125	08 MAI 2019	LALONDE, SOPHIE	Réparations de toiture suite à l'inspection PEP de la toiture pour divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	12 021,07 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GASCON A.-G. INC.	1346110	15 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réaliser des certificats de localisation (plans et cadastre) des casernes #4, 39, 43 et 72.	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	9 868,82 $	
GASCON A.-G. INC.	1346110	21 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Réaliser des certificats de localisation (plans et cadastre) des casernes #4, 39, 43 et 72.	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	986,88 $	
GROUPE ABS INC.	1347201	21 MAI 2019	FORTIN, FRANCINE	Étude de caractérisation des sols (Phase II) d¿un terrain situé à l¿angle sud-est de la rue Sherbrooke et de l¿ave. Yves-Thériault ¿ Arr. RDP-PAT ¿ Lots 1 456 712 et 1 456 792	Gestion et planification immobilière	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	16 520,52 $	1134962
GROUPE LINCORA INC	1342711	01 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	L¿achat et l¿installation de 62 classeurs à quatre tiroirs, livrés et installés au 10351 Sherbrooke Est, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	48 942,60 $	
LAFLEUR & FILS INC.	1344110	08 MAI 2019	LALONDE, SOPHIE	Réparation de 4 portes piétonnes au bâtiment administratif et 1 porte de garage au bâtiment des ateliers à la Station d'épuration Bout-de-l'Ile	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	2 730,19 $	
LUCE LAFONTAINE ARCHITECTES	1343555	06 MAI 2019	CAPPELLI, JEAN	Étude d¿avant-projet afin de mieux connaître les diverses composantes architecturales de la maison Smith et pouvoir guider adéquatement la planification des interventions des travaux de restauration (0216)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	20 997,50 $	
ROBERT HARDY INC	1343589	06 MAI 2019	CAPPELLI, JEAN	Travaux de terrassement nécessaires suite aux excavations ponctuelles prévues pour comprendre les problématiques des fondations et les conditions de drainage du terrain avoisinant de la maison Smith (0216)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	3 128,63 $	
ROBERT HARDY INC	1343594	06 MAI 2019	CAPPELLI, JEAN	Ouvertures exploratoires nécessaires à l¿élaboration d¿un rapport d¿avant-projet afin de comprendre les problématiques des fondations et les conditions de drainage du terrain avoisinant de la maison Smith (0216)	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	10 382,21 $	
SECURITAS CANADA LIMITEE	1347161	21 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Accorder un contrat de gardiennage pour des services de surveillance des véhicules des pompiers 24/7 à la Caserne 18 (3332) - Incidences 14425	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	6 450,43 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1342770	01 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Relocalisation de sept (7) colonnettes de la place Versailles au 10351 Sherbrooke Est, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	1 811,03 $	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1342770	22 MAI 2019	BOUVRETTE, JEAN	Relocalisation de sept (7) colonnettes de la place Versailles au 10351 Sherbrooke Est, connexes aux travaux d¿aménagement des nouveaux espaces du SPVM (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	6 824,19 $	
SOLIDCAD UNE COMPAGNIE CANSEL	1347787	25 MAI 2019	LALONDE, SOPHIE	Achat de 4 licences partagées AutoCAD - including specialized toolsets AD Nouvelle licence commerciale Utilisateurs-multiples ELD - Abonnement de 3 ans - juin 2022	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	19 861,28 $	
TOITURES TROIS ETOILES INC.	1345931	15 MAI 2019	LALONDE, SOPHIE	Travaux de maintenance et de mise à niveau suite au PEP Toiture à la Station de pompage sanitaire I.D.S. #4 située au 1300, Chemin du Golf (VRD)	Gestion et planification immobilière	Traitement des eaux usées	2 573,50 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ABSCISSE RECHERCHE INC.	1335607	28 MAI 2019	GIRARD, ISABELLE	Réalisation d'une enquête par interception de véhicules pour connaître l'origine et la destination des véhicules en transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance dans le parc du Mont-Royal 19-1009	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	25 078,90 $	
ADVENTURE SCIENCE	1345096	10 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	Organisation de l'événement sportif Défi amphibie au parc-nature du Cap-Saint-Jacques - 6 juillet 2019. Contrat 19-1032.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 000,00 $	
ANGELINA SABIDO	1345089	10 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	soirée d'astronomie "Voyage aux étoiles" 10 août 2019 parc-nature du Cap-Saint-Jacques - dépôt	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 500,00 $	
ARBORICULTURE DE BEAUCE INC.	1349460	30 MAI 2019	GIRARD, ISABELLE	Contrat d'abattage et d'entretien en arboriculture pour le parc Frédéric-Back_19-6398	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 696,99 $	
ARKEOS INC.	1347359	22 MAI 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Réalisation de services professionnels en archéologie dans le cadre du projet de paysage humanisé de L'île-Bizard_18-1944 M08	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	67 155,25 $	
CLOTURES SPEC II INC.	1342782	01 MAI 2019	BILODEAU BALATTI, STEVE	Installation de clôtures à l'île Lapierre au parc-nature du Ruisseau-De-Montigny_18-6334	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 332,89 $	
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	1345854	14 MAI 2019	ARNAUD, CLEMENT	Estimation de contrôle du contrat d'aménagement des portions Iberville Nord et Plaine Est du parc Frédéric-Back_16-1702 - M-07	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	21 233,72 $	
CONTENEURS S.E.A. INC.	1345093	10 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	Location d'un conteneur de 20' neuf Open side beige (440$/mois). 6 juin au 7 octobre 2019.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 166,43 $	
DESCHAMPS MATS SYSTEMS INC	1335595	30 MAI 2019	PARR, GUYLAINE	Acquisition de tapis de plage au parc-nature du Cap-Saint-Jacques (16-6972)	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	16 503,91 $	
DUBOIS AGRINOVATION INC.	1349166	29 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	Système d'irrigation de 2 hectares au parc agricole du Bois-de-la-Roche - Projet "Cultiver l'espoir". Contact: David Gaudreau, 514-969-3756.	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	12 485,80 $	
G.R.E.B.E. INC.	1346772	17 MAI 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Réalisation du lot 5 « Inventaire des chiroptères» des audits écologiques du réseau des grands parcs (AOP 19-17536, 4 soumissionnaires conformes)_19-1039	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	64 264,03 $	
G.R.E.B.E. INC.	1346785	17 MAI 2019	DETOLLE, JEAN-PHILIPPE	Réalisation du lot 1 «Inventaire de la végétation terrestre» des audits écologiques du réseau des grands parcs (AOP 19-17536, deux soumissionnaires conformes)_19-1035	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	114 706,72 $	
GUEPE, GROUPE UNI DES EDUCATEURS-NATURALISTES ET PROFESSIONNELS EN ENVIRONNEMENT	1347993	24 MAI 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	GUEPE - Service de surveillance et d'animation de l'exposition à la maison à la maison du Pressoir et animation extra-muros - GPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Exploitation des parcs et terrains de jeux	9 284,37 $	
IMPACT ECHAFAUDAGE	1346813	17 MAI 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Installation et location d'une structure d'échafaudage servant à l'aménagement d'un café-terrasse temporaire au belvédère Camillien-Houde, pour la saison estivale 2019_19-6374	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 092,66 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
JOCELYNE HEBERT, REDACTRICE	1346673	17 MAI 2019	GIRARD, ISABELLE	Service de rédaction d'un guide du promoteur pour les événements publics organisés au parc du Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 267,73 $	
LA PEPINIERE ESPACES COLLECTIFS	1344348	08 MAI 2019	LEFEBVRE, LOUISE-HELENE	Réalisation du programme d'aménagements temporaires et d'animation d'un café-terrasse au belvédère Camillien-Houde_19-1019	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	91 102,90 $	
MULTI ROUTES INC.	1349032	29 MAI 2019	GIRARD, ISABELLE	Travaux d'entretien et application d'abat de poussière de la voie polyvalente du parc Frédéric-Back_19-6404	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 696,99 $	
MVC IMPRESSIONS INC.	1348041	24 MAI 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	MVC IMPRESSIONS - Fournisseur # : 405676 - Service - Impression - Panneaux cartes du bois-de-Liesse, pour l'Île-de-la-Visitation: pour la Pointe-aux-Prairies ainsi que le PDF et le transport - SGPVMRS - Secteur Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 589,52 $	
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1345912	15 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	Service de tonte de gazon 2019 au parc-nature du Cap-St-Jacques. Dix tontes (5 pour le secteur de la Solitude).	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 760,02 $	
PAYSAGISTE SOLARCO INC.	1346055	15 MAI 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	Fourniture de services de tonte de gazon et de déneigement pour les parcs-nature du Bois-de-Saraguay, du Bois-de-Liesse et du Bois-de-l'Île-Bizard pour l'année 2019_17-6163	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 233,24 $	
PEPINIERE A. MUCCI INC.	1348042	24 MAI 2019	GIRARD, ISABELLE	Achat de terre	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 348,31 $	
SANIVAC	1347213	21 MAI 2019	DESAUTELS, ANNE	Location de toilettes chimique	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 504,59 $	1273977
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1343367	03 MAI 2019	BROUILLETTE, CHANTALE	TECKNION-SOUMISSION JB-0533-R2-Table de réunion carrée-base en croix30"(1-3/15")- Surfaceenverre blanc-Worfsface finishAFoundation laminateRV(very whte)Edgetrimstyle6/finich55/Support finish-Mica/Mica colorV-Livrer:10987rueduPontMtlH2B2H3	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 113,08 $	
BOIS PUBLIC	20190509	09 MAI 2019	DEMONT, GHYSLAINE	CE 19-0657 - 1198144001 - Transformation de billots de frênes	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	29 470,00 $	
PUBLICATION 9417	1345704	14 MAI 2019	SINCLAIR, NANCY	BCO élection au bureau du taxi 2019 / Services d'impression pour les bulletins de vote, biographies des candidats, enveloppes, avis d'élection etc. Conforme aux soumissions 22353, 22354 et 22355.	Greffe	Greffe	18 262,67 $	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9688551576	30 MAI 2019	LESPERANCE, YANICK	Frais de postes dans le cadre de l'élection au bureau du taxi. 7 714 envois (chauffeurs). No. de client: 7176943.	Greffe	Greffe	13 686,86 $	
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1343937	07 MAI 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN304902 - Ajout ligne - DRM: 003049-TC-01. FOURNITURE HORTICOLE. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CG18 0189. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	2 495,55 $	
CENTRE DU JARDIN DEUX-MONTAGNES INC.	1343937	14 MAI 2019	BOULIANNE, MARTIN	IN304902 - Ajout ligne - DRM: 003049-TC-01. FOURNITURE HORTICOLE. DEMANDEUR: FERNANDO RIVERA. TR: CG18 0189. GRÉ À GRÉ.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	246,72 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GILLES PAQUETTE	1338324	23 MAI 2019	COUTURE, MARIE-SOPHIE	Projet Turcot, Archivage des études géotechniques dans la base de données Geotec et Tableau de bord, Gilles Paquette, DEM : Josée Asselin, gré à gré	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	12 000,00 $	
HYDRO-QUEBEC	1349457	30 MAI 2019	BOULIANNE, MARTIN	Gré à gré -IN291601 DRM: 002916-TC-01. TRAVAUX PROJET NOTRE-DAME. DEMANDEUR: SERGIO SOLLAZZO. TR: CG15 0385. ENTENTE DCL-21565399.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	33 709,05 $	
ALUQUIP	1344701	09 MAI 2019	SAVAGE, CLAUDE	Contrat gré à gré accordé à AluQuip -Devis 76019A11 - Remorque fermée 13 pieds tel que décrit au devis technique de notre demande de prix - Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA)	Materiel roulant et ateliers	Interventions - Séc. incendie	51 391,38 $	
COMPAGNIE MOTOPARTS INC.	1346377	16 MAI 2019	MASSE, PAUL	3S. - PTI OUTILS 68103 - Achat et installation de nouveaux Bras de captation de fumée de soudure Nederman ¿ Atelier Mécanique Viau - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	43 695,71 $	
GAGNON MULTI SERVICES INC.	1346559	16 MAI 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Cabine à pulvérisation de marque Global Finishing Solutions - Atelier Menuiserie - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 906,83 $	
HEBDRAULIQUE INC.	1348080	24 MAI 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILLAGE (68103) - FOURNISSEUR UNIQUE - Achat d¿une presse à sertir les boyaux hydrauliques et d¿une unité de puissance hydraulique pour les besoins de l¿atelier Madison- Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	11 014,79 $	
LES INDUSTRIES HALRAI INC.	1345755	14 MAI 2019	SAINT-VIL, PHILIPPE	Contrat gré à gré -Aménagement intérieur d'un Ford Transit 3500 allongé (177-18667) en atelier mobile pour le service des incendies criminels. Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	30 603,86 $	
MULTI-PRESSIONS L.C. INC.	1345180	13 MAI 2019	MASSE, PAUL	PTI OUTILS # 68103 - MULTI PRESSION - Machine électrique à laver à pression pour l'atelier mécanique Viau ¿ Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	4 954,27 $	
OUTILLAGE INDUSTRIEL QUEBEC LTEE	1346633	16 MAI 2019	MASSE, PAUL	PTI 68103 ¿ Achat d¿une Scie à Ruban N/S9170 - 230v/3/60 - ATELIER OUTREMONT - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	5 311,42 $	
PONT ROULANT PROTECH INC.	1346602	16 MAI 2019	MASSE, PAUL	2s. PTI Outillage ¿ Achat d¿un pont roulant pour les besoins de l¿Atleier mécanique St-Laurent - service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 378,88 $	
AGENCE GRAVEL INC.	1344635	09 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Agence Gravel. Soumission 31271. Pour différente pièce d'équipement pour le GTI et le GI tel que chargeur d'arme, poignée en angle, etc.	Police	Activités policières	5 046,97 $	
ALTEL INC	1344310	08 MAI 2019	CHARRON, DIANE	Ajout de lecteur de cartes standard et fourniture d¿une console à bouton dans le local de la sécurité pour l¿ouverture des barrières- 10351 Sherbrooke Est (Bâtisse Shell)	Police	Activités policières	13 654,02 $	
ALTEL INC	1346371	16 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Altel. Soumission A0705220190509. Ajout de 3 nouveaux lecteurs de cartes (SPVM) au système d'accès existant du 201 Laurier E. (salle de conférence, archives et chambre 50).	Police	Activités policières	6 685,86 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ALTEL INC	1349216	30 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Altel. Soumission A12012031018-CO-Est. Fournir et installer un nouveau lecteur de carte (SPVM) à la porte #020 et remplacement du contrôleur APC du CO Est.	Police	Activités policières	11 300,15 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1343842	07 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Ameublement J.C. Perreault. Soumission pour l'achat 4 réfrigérateurs pour approvisionnement du SPVM selon les besoins.	Police	Activités policières	3 229,42 $	
AMEUBLEMENT J.C. PERREAULT INC.	1348911	29 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Ameublement J.C. Perreault. Soumission pour l'achat 5 réfrigérateurs pour approvisionnement du SPVM selon les besoins.	Police	Activités policières	4 036,77 $	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1348614	28 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Antonio Moreau. Soumission. Pour 150 paires de pantalon police de 7 grandeurs différentes (28,30,32,34,36,38,40) pour uniforme SPVM.	Police	Activités policières	4 031,51 $	
AQUA SERVICE INC.	1348319	27 MAI 2019	LABRECQUE, FRANCOIS	Patrouille nautique veste autogonflante soumission#!20366 14 mai 2019	Police	Activités policières	2 299,19 $	
BOSCOVILLE	1342499	01 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Boscovville. Facture 2726 pour location du 6 mai au 7 juin 2019 du Pavillon #9 du Centre sportif et des espaces de stationnement côté est du bâtiment #9 et du terrain de soccer pour la formation des policiers du SPVM	Police	Activités policières	17 944,69 $	
BUFFET RIVIERA INC.	1347719	23 MAI 2019	BARTH, SIMONETTA	Rencontres des cadres du SPVM 17 janv 2019 - Voir rapport dépense ci-joint. Fact. 4970	Police	Activités policières	4 105,01 $	
CANADA ONLINE INC	1342842	02 MAI 2019	NGO, HOANG HAO	Copieur disque dur	Police	Activités policières	3 134,59 $	
CELLEBRITE USA CORP.	1346750	17 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Formation "Advances Smartphone Analysis (CASA)" du 3 au 7 juin 2019.	Police	Activités policières	8 439,25 $	
CESIUM TELECOM INC.	1348829	29 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	Cesium Telecom. Soumission 956012. Pour l'achat d'étui protecteur et de vitre de remplacement pour iPhone du SPVM pour Eric Poulin de la Section des ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 880,60 $	
CODAXUS LLC	1342892	02 MAI 2019	DUBOIS, SYLVAIN	Appareil pour mesurer la distance des automobilistes vs les cyclistes.C3FT v3.1 standard package	Police	Activités policières	8 232,41 $	
COFORCE INC.	1342600	01 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Coforce. Facture IN040057. Service déjà rendu facture de plus de 1000$ pour courrier à affranchir et poster pour le 5 avril 2019 avec frais de ramassage.	Police	Activités policières	2 216,42 $	
COFORCE INC.	1346188	15 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Coforce. Facture IN040143. Service déjà rendu facture de plus de 1000$ pour courrier à affranchir 15 avril 2019 avec frais de ramassage pour Caroline Blais des Ressources matérielles.	Police	Activités policières	2 034,54 $	
COMPUGEN INC.	1344781	09 MAI 2019	CHARRON, DIANE	Achat d'écrans pour doter les unités du SPVM	Police	Activités policières	6 105,02 $	1163303
COOPERATIVE DE L'UNIVERSITE LAVAL	1346733	17 MAI 2019	DUROCHER, ANDRE	Achat d' I-MAC pour la graphiste aux Comms (dérogation signée)	Police	Activités policières	3 122,45 $	
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1346756	17 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Service de taxi pour 2019	Police	Activités policières	2 000,00 $	
C.P.U. DESIGN INC.	1343716	06 MAI 2019	CHARRON, DIANE	Achat d'équipements bureautiques pour doter les unités du SPVM	Police	Activités policières	46 650,93 $	1164102
CPU SERVICE INC.	1343596	06 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 216018. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000$ pour réparation écran tactile LCD pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 215,24 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CPU SERVICE INC.	1343611	06 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 216022. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000$ pour réparation écran tactile LCD pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 215,24 $	
CPU SERVICE INC.	1343620	06 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	CPU Service. Facture 216026. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000$ pour réparation écran tactile LCD pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 356,97 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1320160	14 MAI 2019	CARBONNEAU, LINE	Frais de formation-déplacement, hébergement et repas à l'EPNQ pour 2019	Police	Activités policières	31 624,69 $	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1346692	17 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Activité de formation en enquête policière du 8 au 26 avril 2019.	Police	Activités policières	18 132,00 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1347111	21 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	Électronique Raybel. Soumission pour l'achat d'une bâche pour recouvrir la nacelle des ressources matérielles.	Police	Activités policières	2 077,70 $	
ENTREPRISES JONATHAN NAUD (JN) INC.	1345207	13 MAI 2019	BEAUCHESNE, JULIE	Pellicule solaire pour le Centre opérationnel Nord (Enquêtes Nord).	Police	Activités policières	2 808,21 $	
FRANCOPOL-RESEAU INTERNATIONAL FRANCOPHONE DE FORMATION POLICIERE	1344106	08 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Adhésion au réseau Francopol pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.	Police	Activités policières	3 175,87 $	
GRAYSHIFT	1343920	07 MAI 2019	DESBIENS-COTE, MARTIN	GrayKey License Renewal - Online Fixed	Police	Activités policières	20 900,00 $	
GROUPE LINCORA INC	1347129	21 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Groupe Lincora. Soumission pour l'achat de 10 casiers police.	Police	Activités policières	4 503,96 $	
GUARD-X INC	1318110	01 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Guard-X. Bon de commande ouvert pour remplissage d'extincteur SPVM	Police	Activités policières	4 199,50 $	
IMPRIMERIE DE LA RIVE-SUD LTEE	1345092	10 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Achat de 3000 cibles.	Police	Activités policières	2 295,09 $	
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	1343254	03 MAI 2019	REEVES, CHANTAL	Service d'interprètes	Police	Activités policières	5 851,48 $	
MAITRE & CHEF TRAITEURS INC	1342564	01 MAI 2019	DUROCHER, ANDRE	Traiteur cérémonie d'assermentation directeur Sylvain Caron 12 décembre 2018	Police	Activités policières	2 465,46 $	
MARIAM HASSAOUI	1343948	07 MAI 2019	CHARBONNEAU, MARC	Chercheur sur les indicateurs en termes de profilage racial - phase d'appropriation 30H fact#3 - 11 fév 2019	Police	Activités policières	3 000,00 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1342521	01 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 1001161. Pour cartouche de rechange pour taser X2 pour la formation SPVM.	Police	Activités policières	26 333,97 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1342864	02 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 4001178 pour l'achat de carabine avec pièces d'équipement pour effectuer des tests pour l'achat de future carabine au SPVM.	Police	Activités policières	6 787,44 $	
MILLBROOK TACTICAL INC	1342801	02 MAI 2019	CHARBONNEAU, MARC	Millbrook Tactical. Soumission 7573 pour l'achat de casques balistiques.	Police	Activités policières	41 653,79 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1344285	08 MAI 2019	BOURQUE, MICHEL	Location de véhicules pour EILP	Police	Activités policières	7 749,63 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1347158	21 MAI 2019	VERREAULT, PAUL	Location - Automobile - avril 2019	Police	Activités policières	7 090,59 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1347160	21 MAI 2019	VERREAULT, PAUL	Location - Automobile - Cannabis avril 2019	Police	Activités policières	6 956,49 $	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1347330	22 MAI 2019	COTE, PASCAL	Location véhicules pour module EILP	Police	Activités policières	7 749,63 $	
MINISTRE DES FINANCES	1344801	09 MAI 2019	CARBONNEAU, LINE	Factures multiples 2019 - Déontologie conciliation	Police	Activités policières	91 312,88 $	
MINISTRE DES FINANCES	1345402	13 MAI 2019	CARBONNEAU, LINE	Factures multiples 2019 - Déontologie enquêtes	Police	Activités policières	45 363,00 $	
MINISTRE DES FINANCES	1345456	13 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Formation "Crash Safety Solutions LLC" pour le Module des enquêtes collisions en collaboration avec la Sureté du Québec.	Police	Activités policières	4 412,56 $	
MINISTRE DES FINANCES	1347718	23 MAI 2019	VERREAULT, PAUL	Facture 476591-97 datée 20190516	Police	Activités policières	2 340,11 $	
NAHKA BERTRAND	1347107	21 MAI 2019	FILION, LINA	Facture 4 - Traiteur lancement du livre «Mon ami...mon agresseur» 2 avril (partage avec le protocole de la VDM)	Police	Activités policières	2 000,00 $	
NORBEC COMMUNICATION	1345893	15 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission pour une vitre pour un intercom de type Norcon TTU-3.	Police	Activités policières	2 015,76 $	
NORBEC COMMUNICATION	1347564	23 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Norbec Communication. Soumission SPVM Immeubles pour achat de 2 meubles pour PTM 2X6 rangement pour le PDQ 8 et 45, mais livré au 5000 Iberville à Marie-Christine Jalbert-Gervais des Ressources matérielles.	Police	Activités policières	3 543,33 $	
NORBEC COMMUNICATION	1348432	28 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission SPVM. Pour l'achat d'un récepteur et émetteur audio avec un micro serre-tête pour Robert Landry de la Section de ressources technologiques.	Police	Activités policières	2 519,70 $	
OUTILLAGE SUELEE INC.	1344790	09 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Outillage Suelee. Soumission 1682. Pour différentes lampes de poche pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	5 778,52 $	
PANASONIC CANADA INC.	1343086	02 MAI 2019	LANDRY, ROBERT	Panasonic Can. Soumission 2019-04-25-001. Pour pièces électroniques pour réparation des PTM cf-19 du SPVM.	Police	Activités policières	18 558,64 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1343933	07 MAI 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local JUIN 2019	Police	Activités policières	12 491,10 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1343934	07 MAI 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local JUIN 2019	Police	Activités policières	7 807,73 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1343936	07 MAI 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais d'observation AVRIL 2019	Police	Activités policières	14 019,19 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1346974	21 MAI 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de loyer JUILLET 2019	Police	Activités policières	12 491,10 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1346977	21 MAI 2019	DAGENAIS, GILBERT	Frais de local JUILLET 2019	Police	Activités policières	7 807,73 $	
PIPL INC.	1339215	09 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	Yearly subscriptions for two users	Police	Activités policières	8 573,33 $	
REMORQUAGE METEOR INC.	1342641	01 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	Transp marchandises - Tarif horaire un homme /jour régulier	Police	Activités policières	2 094,50 $	1283787
RESTO PLATEAU	1342591	01 MAI 2019	LANDRY, PIERRE	Service de traiteur	Police	Activités policières	3 228,15 $	
RESTO PLATEAU	1342954	02 MAI 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	Service traiteur	Police	Activités policières	3 564,95 $	
RESTO PLATEAU	1343991	07 MAI 2019	LANDRY, PIERRE	Frais de traiteur	Police	Activités policières	2 929,15 $	
RESTO PLATEAU	1344005	07 MAI 2019	LANDRY, PIERRE	Frais de traiteur	Police	Activités policières	2 821,85 $	
RESTO PLATEAU	1344539	09 MAI 2019	VAILLANCOURT, GAETAN	Service traiteur	Police	Activités policières	3 619,95 $	
RESTO PLATEAU	1344736	09 MAI 2019	LEGAULT, GENEVIEVE	service traiteur	Police	Activités policières	3 519,75 $	
RESTO PLATEAU	1344750	09 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	service traiteur	Police	Activités policières	2 134,65 $	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1346443	16 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Serv. d'entretien Alphanet. Soumission pour nettoyage du pavillon 9 de Boscoville au 10950 Boul. Perras pour 4 semaines débutant lundi le 20 mai 2019, incluant main d'¿uvre, machinerie et les matériaux.	Police	Activités policières	4 776,93 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1344936	10 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM. Photocopieur Sharp MX3570N pour la Détention du CO Sud. Personne contacte sur place : Jessica Bilodeau.	Police	Activités policières	4 331,78 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1344960	10 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM. Photocopieur Sharp MX4070N pour la Place Versailles (Crime Majeurs). Personne contacte sur place : L/D Sylvain Dumouchel.	Police	Activités policières	5 196,88 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1346278	15 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MXC402SC pour le 4545 Hochelaga. Personne contacte sur place : Stéphanie Ferraz secrétaire.	Police	Activités policières	3 217,87 $	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1349411	30 MAI 2019	BERNIER, MARTIN	Sharp. Soumission pour le SPVM pour 4 photocopieurs Sharp MX-C300W pour le 775 Gosford au 5e étage. Personne contacte sur place : Immacula Charles-Cadely secrétaire.	Police	Activités policières	4 220,50 $	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1345604	14 MAI 2019	RICHARD, PASCAL	Location d'autobus mars 2019 contrat #50863 fact #90012693 datée du 8 mai 2019	Police	Activités policières	2 583,00 $	
SOLUTIONS UNLIMITED	1345560	14 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Formation "IED electronics" au groupe tactique d'intervention du 25 au 29 mars 2019.	Police	Activités policières	3 968,53 $	
VILLE DE LAVAL	1347288	22 MAI 2019	FERRAZ, MARIO	Utilisation salles et site de champ de tir de avril à décembre 2018	Police	Activités policières	10 141,79 $	
BELL CANADA	95360120	21 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	2 036,76 $	
CAFE GRAZIE-MILLE 58 INC.	20190411	07 MAI 2019	BEAUCHESNE, JULIE	Dépenses de voyage / déplacement	Police	Activités policières	2 092,40 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190520obs	21 MAI 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 201,10 $	
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20190521locr	21 MAI 2019	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 501,60 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc20190501	07 MAI 2019	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse SCO	Police	Activités policières	4 650,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pc201905012	07 MAI 2019	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse SCO	Police	Activités policières	3 400,00 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PETITE CAISSE - SPVM	pccoouest29052019	29 MAI 2019	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 000,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pccoouest29519	29 MAI 2019	GALARD, SYLVIE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 150,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	pcvirtuelle20190508	08 MAI 2019	CODERRE, GENEVIEVE	Petite caisse	Police	Activités policières	4 000,00 $	
PETITE CAISSE - SPVM	ulosima20190509	09 MAI 2019	LOSIER, MARIE-LUCE	Dépenses spéciales : #reçus : 2169-2168-2171-2193- Enquêtes criminelles Est - Projet : 003408	Police	Activités policières	4 700,00 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	20190459	10 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	2 887,16 $	
ROGERS COMMUNICATIONS INC.	tr0015742019	10 MAI 2019	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	11 023,69 $	
SOCIETE RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES	7864	10 MAI 2019	MICHAUD, PATRICIA	Dépenses de fonction	Police	Activités policières	2 166,94 $	
ANIK ST-PIERRE	1343680	06 MAI 2019	LACHANCE, BRUNO	Service professionnels appuyant le SIM dans son programme d'accès à l'égalité en emploi. Facture # 2019-01 en date du 30-avril 2019. Période couverte du 9 janvier 2019 au 28 mars 2019. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 889,80 $	
AREO-FEU LTEE	1342574	01 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM04431 // HYDRAULIQUE // ACHAT D'ADAPTATEUR KOCHEK	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 680,34 $	
AREO-FEU LTEE	1343533	06 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-04442 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR LANCE ELKHART 4000-13.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 087,69 $	
AREO-FEU LTEE	1345302	13 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	Électricité // Devis ODS-002231, ODS-002232 et ODS-002233 // Réparation de divers chargeur sur véhiculaire pour Tic 6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 492,71 $	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1344231	08 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-04445 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES SUPPORT APRIA ZICO	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 541,02 $	
CANEVAS LASALLE	1348108	27 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM208755 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE TOILES POMPE MAXI/SPARTAN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	104,99 $	
CANEVAS LASALLE	1348108	24 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM208755 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE TOILES POMPE MAXI/SPARTAN	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 747,82 $	
CANEVAS LASALLE	1348532	28 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM208756 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE TOILES ROUGES POUR POMPES E-ONE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 293,98 $	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1319417	03 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	BCO 2019-Électricité//Paiement des factures pour divers réparations sur matérielles de communication du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 $	
CLOTURES SPEC II INC.	1336333	02 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	#0025 Husar 6000 Henri-Julien. Relocalisation de barrière et nouvelle clôture. Soumission 19064	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 753,32 $	
COLLECTIONS MOIRA	1346204	15 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	BAF 2019 // ACHAT DE 39 IMPERMÉABLES ET 117 POLOS // PRÉVENTION	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	6 590,93 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	1349312	30 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM227716 // Électricité et communication // Pompe de remplacement pour GasAlertMaxXTII	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 965,69 $	
CONTOUR D'IMAGE INC.	1343273	03 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	20 Panneaux aimanté haut de table PC avec impression et cadrillé en plexi pour panneaux // Soumission 10519 // Menuiserie	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 929,15 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COSE INC.	1344605	09 MAI 2019	GAUTHIER, PHILIPPE	Facture - Honoraires Projet de détermination de la cible en termes de rôles et responsabilités pour les Chefs aux opérations -(5H -Rôles & responsabilités pour les CDI/CDO le 4-avr-2019) - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 624,68 $	
CSE INCENDIE SECURITE INC.	1348408	27 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	DM-239438 // ACHAT 10 BARILS MOUSSE 1/3 NIAGARA-FFFP // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	28 871,56 $	1283129
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1344413	08 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM227710 // Électricité et Communication // Bobine 250', Fiche femelle et mâle 3 fils	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 065,36 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1343364	03 MAI 2019	WATERHOUSE, DAVE	Achat - Bottes de sécurité STC, bottes Neos - Équipes GST et Glace - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 596,89 $	1305723
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1347131	21 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM256956 // CF // ACHAT 10 BARILS MOUSSE "PRATIQUE" POUR CENTRE DE FORMATION - ENTENTE 1280142	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 338,63 $	1280142
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1348500	30 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	DM 237587 // CUIR // ACHAT 12 SACS BGH NOIR ET 12 SACS BGH ROUGE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 543,33 $	
FASTENAL CANADA LTEE	1343403	03 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-00438 // ACHAT DE 100 Gants de travail Noir pour 1600 et autre de marque Bob Dale Grandeur: S, M, L, XL, XXL // Inventaire	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 870,56 $	
GESTION MEMOTHEQUE	1343684	06 MAI 2019	LACHANCE, BRUNO	Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM selon les factures # 2019-04A - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 232,48 $	
GESTION MEMOTHEQUE	1348269	27 MAI 2019	LACHANCE, BRUNO	Facture - Gestion du Centre de documentation en histoire du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 460,12 $	
GESTOCK INC.	1349120	29 MAI 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de chemises pantalons et bottes pour le RSMUEL Selon soumission # 28738.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 552,46 $	
HAZMASTERS INC.	1344202	08 MAI 2019	RENAUD, CELINE	Achat - Équipement de protection individuelle et fourniture spécialisée - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 241,13 $	
HAZMASTERS INC.	1345692	14 MAI 2019	WATERHOUSE, DAVE	Achat - GST -Gants marque Ringers gloves - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 702,40 $	
HAZMASTERS INC.	1348348	27 MAI 2019	RENAUD, CELINE	Achat - GST - 680 - RADIATEUR- Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 607,68 $	
HETEK SOLUTIONS INC	1343390	03 MAI 2019	RENAUD, CELINE	FACTURE - GIMD - Calibration des BW - caserne 29 et 65 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 275,67 $	
IDENCO CANADA LTEE	1345554	14 MAI 2019	PERRY, REMI	achat - Plaques commémorative, en mémoire des pompiers décédés en devoir - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 187,43 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1346984	21 MAI 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat d'imprimante Evolis Primacy Lamination Duplex expert Fire RED // Double face, Ethernet & USB et module de laminage connecté par connexion infrarouge 100 chargeur de cartes. Selon soumission # 175862.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 969,04 $	
INNOTEX INC.	1319188	10 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 115,45 $	C899907
INNOTEX INC.	1319189	24 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mai 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 684,56 $	C899907

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
INNOTEX INC.	1319189	16 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de mai 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 842,98 $	C899907
INSTITUT UNIVERSITAIRE EN SANTE MENTALE DE MONTREAL	1342883	02 MAI 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture : 2 - Services cliniques SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	11 100,00 $	
INSTRUMENTS ISAAC INC	1319394	03 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	BCO2019 // MENSUALITÉ POUR LA TÉLÉMÉTRIE DU SIM. INCLUANT LE SERVICE DE LOGICIEL ISAAC AINSI QUE LE TRANSFERT DES DONNÉES ET D'UN SERVEUR POUR 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 498,74 $	
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319286	10 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 126,80 $	C991690
ISOTECH INSTRUMENTATION INC. - L'ARSENAL	1319286	07 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR - Inspection et entretien de bunker pour le mois d'avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 718,73 $	C991690
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1347492	22 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-208757 // HYDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES DE REMPLACEMENT POUR SCIE À CHAINES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 256,08 $	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321139	03 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	Mai// Paiement de la facture # 197358,197359,,197488,197361 et197360 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la casernes 17,05,72 et DRMI // BT # 9261,9264,9262 et 9263.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 758,34 $	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321139	14 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	Mai// Paiement de la facture # 197358,197359,,197488,197361 et197360 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la casernes 17,05,72 et DRMI // BT # 9261,9264,9262 et 9263.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 263,16 $	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321139	03 MAI 2019	LECOURS, SYLVAIN	Mai// Paiement de la facture # 197358,197359,,197488,197361 et197360 pour entretien des compresseurs # 1 et 2 de la casernes 17,05,72 et DRMI // BT # 9261,9264,9262 et 9263.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	440,53 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1346849	25 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Déménagements pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 223,13 $	
LACHAPELLE LOGISTIQUE	1346849	29 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Déménagements pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	1 968,52 $	
LES ARTISANS DU TEXTILE INC.	1345561	14 MAI 2019	CADIEUX, ISABELLE	Achat - Drapeaux SIM 3' X 6' -Pour inventaire Section PO - Approuvé par Daniel Girard. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 325,47 $	
LES DISTRIBUTIONS NORTHIER ENR.	1346757	17 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM-00440 // ACHAT DES BOULONS, TOURNEVIS, CLÉS, LUNETTES CLAIRS ET CADENAS // INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 264,27 $	
LES ENTREPRISES HANDFIELD INC.	1327282	01 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 // Pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	
LES ENTREPRISES HANDFIELD INC.	1327282	16 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 // Pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 $	
LES EQUIPEMENTS BERBOUR INC.	1348933	29 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2019 pour la réparation des réfrigérateurs pour les bâtiments du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 774,31 $	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1340634	24 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	Location de 2 pick-up crew-cab 4x4 boite 8¿ avec Hitch et boule de 2 5/16 // Mesures d'urgences pour la montée des eaux // Pour une période de 2 semaines à un taux de 459 $ par semaine et par véhicule.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 945,95 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	1344831	09 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 15 matelas, sommiers simples et 10 bases de métal pour l'entrepôt - Soumission 127544	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2,09 $	
MATELAS BONHEUR CENTRE DE DISTRIBUTION	1344831	09 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Achat de 15 matelas, sommiers simples et 10 bases de métal pour l'entrepôt - Soumission 127544	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 797,94 $	1162716
MCKESSON CANADA	1320883	21 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement des factures 632-865069, 632-355946, 632-537485, 632-649778, 632-673938 et 632-758041 pour Épipen auto INJ 0.15 MG et 0.3 MG.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 521,24 $	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1346284	15 MAI 2019	WATERHOUSE, DAVE	ACHAT - GST - PROJECTEURS - SCENE LIGHT NOMAD 360 - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 477,75 $	
MORNEAU SHEPELL LTD.	1345128	10 MAI 2019	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement de la facture no. 967225 - Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Mars 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 197,47 $	1310883
PITNEY WORKS	1342511	01 MAI 2019	LIEBMANN, RICHARD	BC ouvert - Affranchissement pour l'année 2019 de la timbreuse à la prévention - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 498,75 $	
PROTECTION INCENDIE MCI	1344387	08 MAI 2019	PERRY, REMI	CF - Relocaliser la colonne dans la cage d'escaliers selon la soumission s-24763 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 824,19 $	
RCI ENVIRONNEMENT	1343537	06 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	6000, Henri-Julien RSMUEL Location annuel de 2 conteneurs et vidés aux 2 semaines et livraison	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 342,10 $	
SECURITE LANDRY INC	1344195	08 MAI 2019	RENAUD, CELINE	ACHAT - GST - ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ - SÉCURITÉ LANDRY - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 455,05 $	
SOCIETE DE SAUVETAGE ET SA VERSION ANGLAISE LIFESAGING SOCIETY	1343425	03 MAI 2019	RENAUD, CELINE	Service - Nautique - Formation VHF du 9 et 16 mai 2019 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 146,99 $	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1347381	22 MAI 2019	GIRARD, SYLVIE	Paiement de la facture # 90012695 pour location de 23 bus pour évacuations diverses // Février 2019 // Contrat # 50935 .	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 802,81 $	
SOCIETE DU VIEUX-PORT DE MONTREAL INC	1344235	08 MAI 2019	GROULX, LOUISE	ÉQUIPE NAUTIQUE - LOCATION DE QUAI AU PORT D'ESCALE SAISON 2019 - BATEAU SIM - RÉSERVATION # 2187043000 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 221,54 $	
SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1342762	07 MAI 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de génératrices Yamaha 6300 et 7200.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	62,99 $	
SPORT COLLETTE RIVE-SUD INC.	1342762	01 MAI 2019	VINCENT, FRANCOIS	RSMUEL // Achat de génératrices Yamaha 6300 et 7200.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 914,52 $	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1344158	08 MAI 2019	TOUSIGNANT, YVES	DM # 04448 -Tuyaux // Achat de raccord en aluminium style clip en plastique. Selon soumission # 11066	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 868,82 $	
ULINE CANADA CORP	1347840	23 MAI 2019	VINCENT, FRANCOIS	Achat de contenant démontable de vrac et couvercles. Selon soumission ci-joint.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 153,35 $	
VIG VAGUE MARINE	1346295	15 MAI 2019	RENAUD, SYLVAIN	QUAIS - LOCATION SYSTÈME DE QUAI - FRAIS MANUTENTION QUAI - TRANSPORTS QUAIS ET ENTREPOSAGE QUAIS - CASERNE 14 -35-57 POUR ÉQUIPE NAUTIQUE - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 551,23 $	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1349228	30 MAI 2019	PERRY, REMI	CF - Achat de pile pour appareil DEA - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 674,56 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2009078656190424	03 MAI 2019	CADIEUX, ISABELLE	Rogers -Avril 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 620,86 $	
175784 CANADA INC.	DEP25451	15 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Location d'équipements les 24 et 25 mai pour réparation des chemins à l'usine Atwater - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 317,60 $	
9337-7224 QUEBEC INC.	DEU36907	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Installer barre panique sargent	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 073,50 $	
A-1 AGENCES TECHNIQUES INC.	DEU36259	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - PILOTE COMPLET HAUCK INCLUANT BOUGIE AU GAZ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 024,70 $	
ABLOY CANADA INC.***	DEP25303	02 MAI 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPC - CLÉ À PUCES ABLOY POUR PORTE C - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 106,89 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25297	01 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - SONDE DE FLUOR ET DES ÉTALONS - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 643,04 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25297	07 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDO - SONDE DE FLUOR ET DES ÉTALONS - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 559,06 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25310	03 MAI 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - UPC - RÉACTIF POUR ANALYSEUR CHLORE CL-17 - M. PILON - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR UNIQUE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 776,94 $	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP25429	14 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - PIÈCES RÉGULATEURS DE CHLORE CIT VR-5 (REG. #2 DÉFECT) - M. PILON - 1 SOUMISSION - FOURNISSEUR EXCLUSIF	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 302,40 $	
AGAT LABORATOIRES LTD	DEU37054	23 MAI 2019	HALLE, BRUNO	ANALYSES DE E-COLI POUR L'EAU EN RIVE DES SITES D'INTÉRÊTS RÉCRÉOTOURISTIQUE 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41 291,58 $	
ALBERT VIAU DIVISION EMCO CORPORATION	DEP25488	17 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Pieces courtes pour bride - Isabelle Dupont - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 338,65 $	
ALIZENT CANADA INC.	DEU37066	27 MAI 2019	HALLE, BRUNO	CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL - SERVICES D'AUTOMATISATION PI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	77 522,77 $	
ANDRE CAMPEAU	1345443	13 MAI 2019	BONIFAY, ROMAIN	Gré à gré - Services d'expertise conseil en génie géologique pour les travaux d'ouvrages en tunnel ou les excavations profondes dans le roc pour l'année 2019 - Demandeur: Jocelyn Lavoie	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	12 500,00 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	DEP25285	02 MAI 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Cadenassage - personnes qualifiées pour la rédaction, la validation et l'approbation de fiches - Karel - 1 offre de service	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 070,00 $	
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	DEP25402	10 MAI 2019	LABERGE, ANNE-MARIE	BS - Formation - Découpeuse à disque ou à meule - Karel - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 100,00 $	
ATELIER D'USINAGE QUENNEVILLE INC.	DEP25344	07 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - Usinage sleeves et anneaux de la pompe U6 Mc Tavish - S.ANNOUR - 3 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 325,39 $	
ATELIER MOTEUR POMPE (AMP)	DEP25510	22 MAI 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - RÉPARATION DU MOTEUR DE LA POMPE HP A2 - C. SAINTELMY - 2 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 183,79 $	
ATLANTIS POMPE ET FILTRATION	DEP25508	23 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - POMPE À SEC ÉLECTRIQUE - D. GODIN - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 664,88 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU36939	13 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Unités GE IC pour Analyseur de l'affluent Nord-Sud	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 215,52 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU36957	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Panneau Automate GE - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 104,77 $	
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU37154	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Composantes GE - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 692,57 $	
AUTOMATISATION JACMAR INC	DEP25349	08 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Capteurs de débit - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 850,45 $	
AZOXCO CRYOGENIQUE INC.	DEP24911	30 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Travaux d'entretien et de coaching pour le personnel de l'usine Des Baillets afin de les rendre plus famillier avec les interventions sur les lignes de cryogenie - 3 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 247,81 $	
BACHMANN DAMPJOINT INC.	DEU36207	21 MAI 2019	HALLE, BRUNO	SG19055-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT VOLET ENTRAINE POUR REMPLACEMENT NON REPARABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	41 401,82 $	
BELZONA QUEBEC INC.	DEU35986	21 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	APPLICATION DE PROTECTEUR BELZONA SUR LA VOLUTE DE LA POMPE EBARA NO 13	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 357,10 $	
BIODIVERSITE CONSEIL INC.	DEU36796	01 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	ID - PROJET 176422 - ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DU RUISSEAU MEADOWBROOK	Service de l'eau	Réseaux d'égout	9 103,76 $	
BIOVAC SYSTEM INC.	DEP25474	16 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - Appel de service pour le nettoyage et désinfection de conduits ventilation, bureau 5440 et Salle de contrôle - JG Poirier - 1 offre de service	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 691,91 $	
BLACK BOX CANADA CORPORATION	DEP25544	27 MAI 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Projet Système de calcul de désinfection pour les usines Atwater et Des Baillets - M-Carolina - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 093,25 $	
BOUTY INC	DEU36922	10 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	20 Chaises Bouty - Inventaire de l'Administration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 395,11 $	1013950
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HORTICOLE DE LAVAL	DEU36884	30 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Formation scie à chaîne, manipulation, entretien et vérification	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 200,00 $	
CHAINES ET ELINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP25271	21 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Cage pour levage pour outil et piece - P. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 763,83 $	
CIM MAINTENANCE INC.	DEP25288	02 MAI 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Plan annuel de support au client (PASC) du Planificateur Visuel / DEP - Durée du plan: du 1er janvier au 30 décembre 2019 - Karine - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	32 449,34 $	
CIM MAINTENANCE INC.	DEP25577	28 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Révision du programme de maintenance préventive - CONTRAT GRÉ À GRÉ - M. Meziane - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	77 953,22 $	
CIM MAINTENANCE INC.	DEU36889	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	VISUAL PLANNER - PLAN ANNUEL DE SUPPORT DU 2019-01-01 AU 2019-12-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 250,26 $	
CITE DE DORVAL	1345327	13 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	Réparation bris d'aqueduc, intersection Côte-de-Liesse et Renaud - Travaux effectués les 14 , 15 octobre et les 4 et 11 décembre 2018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	16 647,28 $	
CLEAR EDGE FILTRATION CANADA LTD	DEU37051	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	DEUX NOUVELLES MEMBRANES POUR FILTRE PRESSE EN EPDM	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 958,04 $	
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	DEU36943	13 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Caniveau du vérin hydraulique à réparer	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 929,17 $	
COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS	DEU37040	25 MAI 2019	HALLE, BRUNO	Formation de 388 heures pour mécaniciens machinerie fixe (MMF B)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	51 506,87 $	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU36864	15 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Électrodes ECD et autres - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 447,53 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU36864	16 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Électrodes ECD et autres - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,01 $	
COMPRESSEURS D'AIR EXPRESS INC	DEP25582	28 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Filtres - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 868,30 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	DEP25461	15 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Analyseur ozone et accessoires - 4 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 362,77 $	
CONCEPT CONTROLS INC.	DEP25461	23 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Analyseur ozone et accessoires - 4 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 671,98 $	
CONSTRUCTION MULTI-MECANIQUE INC.	DEP25473	16 MAI 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Travaux de réparation du dégrilleur #1 - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 021,07 $	
CONTROLE INDUSTRIEL C.T.H. LTEE	DEU37163	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Transmetteurs OTTPlus - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 726,57 $	
CON-V-AIR INC.	DEU36862	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	support technique pour transport lent stabilisation thermique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 716,58 $	
CUMMINS CANADA ULC	DEU37057	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	M. DICKEY - RÉPARATION GÉNÉRATRICE SITE SPRING GARDEN PAR CUMMINS (DÉJA COMPLÉTÉ)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 371,41 $	
DELOM SERVICES INC	DEP25362	22 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Service d'un spécialiste en vibration certifié pour inspection moteur 1300 hp basse pression - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 414,10 $	
DELOM SERVICES INC	DEP25437	14 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Entretien du moteur 5000 HP de la pompe #7 (haute pression) - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 826,38 $	
DELOM SERVICES INC	DEU35925	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	D. BÉGIN - RÉPARATION D`UN ANNEAU COLLECTEUR DE MOTEUR GMP NORD	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 041,54 $	
DESCHENES & FILS LTEE	DEP25526	23 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Plomberie - 4 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 934,04 $	
DETECTION RADEX INC.	DEU36886	21 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	AUSCULTATION PAR GÉORADAR - PROJET 127547	Service de l'eau	Réseaux d'égout	2 477,70 $	
D.I.S. SOLUTION INC.	DEU37156	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE DE DEUX PRODUITS CHIMIQUES SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 029,94 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36800	01 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Victaulic pour le Magasin, la Pompe Darling et Baêtiment des Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 364,97 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36920	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Brides Crane - Pompe Wemco de la centrifuge au Décanteur 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 039,40 $	
DISTRIBUTION CRANE, DIVISON DE CRANE CANADA CO.	DEU36960	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	62 Brides ou Garnitures Victaulic - Pompe à écumes au Décanteur 17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 845,87 $	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU36951	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	100 Raccords Babbbitt - Atelier CVAC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 165,37 $	
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP25536	24 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - VANNES ENTRÉE AIR FILTRES 3 ET 4 À REMPLACER - M. PILON - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 811,04 $	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP25400	10 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - Pieces Électrique - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 974,44 $	
EATON INDUSTRIES (CANADA) COMPANY	DEP25293	06 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Pièces pour les disjoncteurs Eaton - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 291,39 $	
EBI MONTREAL INC.	1317656	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	RÉCUPÉRATION DE CARTON ET POLYTHÈNE EN 2019	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	2 099,75 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP25296	01 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Installation d'échafauds à la pompe # 7 haute - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 437,81 $	
ECHAFAUDS PLUS (LAVAL) INC	DEP25501	21 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Location d'échafauds - Déplacement et montage d'un plancher - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 438,86 $	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	DEP25550	24 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Senseur pour réacteur UV (D. Chouinard) - Batteries pour instrumentation (JG Poirier)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 020,86 $	
EMCO CORPORATION	DEU37088	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	7 Composantes Victaulic avec Lubrifiant - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 149,43 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU36938	13 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Différentiel de pression Endress & Hauser - Réservoir 013	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 793,37 $	
ENDRESS + HAUSER CANADA LTEE	DEU37113	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Transmetteur Endress & Hauser - Magasin et Pompe centrifuge KSB	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 251,08 $	
ENERGIR S.E.C.	DEP23726	15 MAI 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2019 - GAZ NATUREL POUR 243 CHEMIN DU BORD-DU-LAC, POINTE-CLAIRE - CPT 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 506,62 $	
ENGLOBE CORP.	DEU37015	16 MAI 2019	HALLE, BRUNO	CAMPAGNE D'ÉCHANTILLONNAGE DE L'EAU EN RIVE DES SITES D'INTÉRÊTS RÉCRÉOTOURISTIQUES 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	80 259,79 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU36791	01 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - FACTURE N° 201542 - VISITE DU CAMION MOBILE DU 1ER MAI 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 101,33 $	
ENTREPRISES FORLINI-DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	DEU37019	17 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	FACTURE N° 202169	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 781,91 $	
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	1287171	07 MAI 2019	HALLE, BRUNO	A/O SI18061-BF0000-ST, 2018-2019, INSPECTION, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE - 12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 $	
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	DEU36847	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Monorail modifié à l'Atelier de Peinture	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 311,91 $	
ENVIRO CONNEXIONS BOISBRIAND	DEP25263	08 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BCO2019 - SERVICE DE RÉCUPÉRATION DE MATIÈRES RECYCLABLES	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 508,29 $	
ESRI CANADA LIMITED	DEU36999	21 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	ARCGIS DESKTOP STANDARD CONCURRENT USE LICENSE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	14 044,62 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU37136	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	SA - REMPLACEMENT DES MIROIRS DU FTIR - PROJET 170285	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 356,65 $	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU37155	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	44 Composantes ABB - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 603,81 $	
FILTERFAB QUEBEC INC.	DEU36645	03 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	AJOUT JUPETTES SUR SACS REGULIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 368,20 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU36350	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	2 Supports Labconco Flaskscrubber avec accessoires - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 303,96 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU36879	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	100 Bouteilles Nalgene et autres articles pour le Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 496,51 $	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU36962	16 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Chaises à roulettes et 1 Chariot Fisher - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 215,07 $	
FIX SYSTEME INC.	DEU37035	22 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	MODIFICATION DES LIGNES DE VIE DES DESSABLEURS POUR RÉPONDRE À LA NORME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 875,19 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP25287	02 MAI 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Mise à jour logiciel pour 1 PC salle de contrôle et 2 PC portable DELL - Karine - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 390,18 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP25359	08 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	BS - R/R - Mc Tavishremplacer les fixtures autour du réservoir - M.Lajeunesse - 3 Soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	14 211,30 $	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU36928	10 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - RACCORDS ET RALLONGES ÉLECTRIQUES / ATE. ÉLECTR. - AMPOULES MINI. LED	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 481,94 $	
GESTION CONSEIL STC INC.	DEU37068	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	REFAIRE TERRASSEMENT DANS LE PARC 52 IEME AVENUE SUITE AU TRAVAUX SUR CLAPET TEL QUE SOUMISSION FOURNI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 671,94 $	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU36899	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	8 PIÈCES USINÉES POUR TRANSPORTEUR DE PLAQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 669,32 $	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU37047	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT DOIGT DE NETTOYAGE ET ENS. RENVOI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 782,18 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU36789	01 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	60 Luminaires BJ Take - Galeries souterraines de la Station	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 490,39 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU36929	10 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	36 ampoules au Sodium et fourniture électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 449,29 $	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU37140	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	13 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 545,94 $	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	DEU36998	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	POSTE DE TRAVAIL RÉGLABLE EN HAUTEUR QUICKSTAND, DOUBLE ÉCRAN BLANC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 565,90 $	
GROUPE L T I	DEP25594	29 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Service pour nettoyage de l'eau de refroidissement Pompe W1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 658,05 $	
GROUPE MECANO INC	DEP25621	30 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Location d'un hydro éjecteur pour l'ajout de sable - 2 demandes - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 984,28 $	
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	DEU37138	28 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	9 Composantes électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 117,05 $	
HAZMASTERS INC.	DEU37082	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	844 paires de gants BBH et autre Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 786,00 $	
HILTI CANADA LTEE	DEP25537	24 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Outils pour plombiers - P. Vallée - 4 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 844,69 $	
HYDROLICO INC.	DEU36915	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - CYLINDRE HYDRAULIQUE HA-57500 NFPA MF1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 010,51 $	
ICONIX WATERWORKS LP	1348339	27 MAI 2019	LAMARRE, JEAN	Service d'entretien et de formation sur un régulateur Ross - Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 960,21 $	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU37045	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RENVOI ET TUYAU D'ECHANTILLONNAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 099,79 $	
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU36785	07 MAI 2019	HALLE, BRUNO	COMMVAULTLICENCE & SUPPORT MAINTENANCE - 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	50 135,73 $	
ISOLATION ALGON (2000) INC	DEU36799	01 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Isolation de la tuyauterie - Pompes à Condensat	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 646,22 $	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU35699	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	ENSEMBLE DE PLAQUES D'USURE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 769,07 $	
KAESER COMPRESSEURS INC.	DEP25360	08 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Entretien compresseur ozone - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 219,57 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KIJE SIPI LTEE	DEU37058	23 MAI 2019	HALLE, BRUNO	FOURNITURE DE PRÉVISIONS DES PRÉCIPITATIONS DE SOURCE RADAR ET ANALYSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	81 890,25 $	
LASALLE | NHC INC.	DEU26527	09 MAI 2019	HALLE, BRUNO	AC - SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSISTANCE DANS LA PREPARATION D'UN GUIDE TECHNIQUE EN HYDROLOGIE URBAINE.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 $	
LA SOCIETE DE VERDISSEMENT DU MONTREAL METROPOLITAIN	DEU36887	21 MAI 2019	HALLE, BRUNO	ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 186,50 $	
LAVE AUTO & CAMION (LASALLE) MARCO POLO INC.	DEP25267	01 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Coupons Lavage Camion - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 099,75 $	
LE GROUPE LML LTEE	1344224	08 MAI 2019	LAMARRE, JEAN	Achat réparation d'un coffret de télémesure endommagé situé au dite de Holland à Cote-St-Luc. - Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 128,14 $	
LE GROUPE LML LTEE	1346375	16 MAI 2019	LAMARRE, JEAN	Remplacement débitmètre, bâtiment de la 100e avenue à Pointe-aux-trembles, inculant un plan et la fourniture d'une pièce sur mesure - Optimisation des réseaux - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 302,41 $	
LE GROUPE MASTER INC.	DEP25378	09 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Climatiseur pour salle de dosage - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 867,75 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP25306	06 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Purgeur d'air pour UV - JG Poirier - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 191,72 $	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU37124	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Robinets Dezurik - Pompe centrifuge KSB et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 460,07 $	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU36660	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	R. BEAUDRY - RÉPARATION MOTEUR ENTRAINEMENT DÉSS. 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 988,99 $	
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP24555	23 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - OZ Étalonnage à l'externe pour détecteurs PortaSens II (ensembles sondes O3, O2, H2) - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 729,68 $	
LES GRUES BELLERIVE INC.	DEU37159	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCATION SUR DEMANDE DE GRUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 $	
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU32033	07 MAI 2019	HALLE, BRUNO	BOUES - ESTIMATION REMISE À NEUF DES 5 ÉLÉMENTS CHAUFFANTS DES CANAUX DU PRESSOIR 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	51 050,17 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP25405	13 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Réservoir pour mesure de sable - Simon Demers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	94,49 $	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP25405	10 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPI - Réservoir pour mesure de sable - Simon Demers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 129,32 $	
LEVITT-SECURITE LTEE	DEP25605	30 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Certification d'équipements d'espace clos et harnais le 11, 12 et 13 juin 2019 - JG Poirier - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 873,02 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP25319	23 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Fusibles - 4 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3,99 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP25319	07 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Fusibles - 4 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 130,09 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP25543	27 MAI 2019	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Projet Système de calcul de désinfection pour les usines Atwater et Des Baillets - M-Caroline - 4 demandes - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 455,45 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LYDIA SOKOLOFF CONSEIL INC.	DEP24769	13 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Banque d'heures pour communication-marketing projet "Poursuivons l'évolution de la DEP" et à la préparation du déménagement vers le nouveau bâtiment administratif Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 472,50 $	
MABAREX INC	DEP25529	23 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Chaines pour dégrilleur G+D - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	23 219,04 $	
MADUT INC.	DEP25555	29 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Location d'agent de prévention en urgence - Semaine du 7 avril au 25 mai 2019 - Usine Atwater	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	28 562,90 $	
MADUT INC.	DEP25556	27 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	BS - Location d'agent de prévention en urgence - Semaine du 7 avril au 25 mai 2019 - Usine Des Baillets - Pierrefonds - A. Bounab - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 184,87 $	
MAGNETO HYDRAULIQUE & PNEUMATIQUE INC.	DEU37171	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - Stabilisation - tubes hydrauliques	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 733,47 $	
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU36749	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	R. BEAUDRY - LOC. MACHINE MERLO 40.17	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 783,33 $	
MARMEN INC.	DEU36869	08 MAI 2019	HALLE, BRUNO	REAPPPROVISIONNEMENT BAGUES D'USURES POMPES EBARA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	72 945,31 $	
MATERIAUX ECONOMIQUES INC.	DEP24746	15 MAI 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - PERÇAGE - NOUVELLE INSTALLATION BOUCHE À CLÉ - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 318,47 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU36867	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	9 Vannes + 1 Kit Asco - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 137,03 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU36925	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Valves à couteau FCC pour la ligne d'eau - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 449,30 $	
MATHESON VALVES & FITTING LTD	DEU36925	21 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	12 Valves à couteau FCC pour la ligne d'eau - Galeries souterraines	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	57,74 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35987	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Réservoir remplacé au Compresseur système Air-Départ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 023,96 $	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU35988	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Pompe installée au Système du Condensat	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 341,91 $	
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU36828	03 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	84 Balais Mersen - Moteur Életcrique Toshiba	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 995,05 $	
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU36828	30 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	84 Balais Mersen - Moteur Életcrique Toshiba	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	213,45 $	
MESSER CANADA INC.	DEU36753	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	MAGASIN - RÉAPPRO GANTS ANSELL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 352,77 $	
MESSER CANADA INC.	DEU36803	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	9 Remplissages de Gaz au SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 905,09 $	
MESSER CANADA INC.	DEU37192	30 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	3 Remplissages de Gaz au SEC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 436,69 $	
METAL M-PACT INC.	DEP25534	29 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Métal - P. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 768,52 $	
METAUX PROFUSION INC.	DEP25481	16 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Pièces en aluminium - P. Boily - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 727,42 $	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU36595	08 MAI 2019	SHOONER, MICHEL	Installation d'un ballon obturateur dans un émissaire au parc Rive-Boisée	Service de l'eau	Sécurité civile	8 566,98 $	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU36809	02 MAI 2019	HALLE, BRUNO	Frais plongeurs innondation 2019	Service de l'eau	Sécurité civile	58 943,09 $	
MONNIT CORPORATION	DEU37187	30 MAI 2019	SHOONER, MICHEL	Achat instrumentation pour supervision nouveau laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 389,54 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP24909	15 MAI 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Appel de service pour le reconditionnement de 2 moteurs salle HP au Réservoir St-Charles	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 $	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP25562	27 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réhabilitation du moteur de la pompe #2 de la basse pression - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 196,89 $	
NATIONAL PROCESS EQUIPEMENTS INC	DEP25584	28 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Pompe pour Analyseur - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 695,34 $	
NEDCO	DEP25491	21 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Électricité - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 237,80 $	
NEDCO	DEP25514	22 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UPC - AUTOMATE POUR FILTRES 5 ET 6 - C. SAINTELMY - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 476,16 $	
NEDCO	DEU37170	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Démarreur AltiStart au Tunnel St-Rémi	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 466,88 $	
NICK SIRARD INC. - SNAP ON	DEU36906	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Kit extracteur et 8 Miroirs Snap On - Atelier Mécanique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 858,50 $	
PACWILL ENVIRONMENTAL	DEP25502	21 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UDB - Pièces Teledyne pour analyseur O3 - P. Normandeau - 1 soumission - Fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 829,17 $	
POMPACTION INC.	DEU36565	09 MAI 2019	HALLE, BRUNO	Location pompes pour inondation 2019	Service de l'eau	Sécurité civile	46 127,73 $	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP25434	14 MAI 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - R/R - Réparation des appareils de levage RER suite à l'inspection du octobre 2018 - S.Annour	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 723,10 $	
PRIMO INSTRUMENT INC.	DEP25456	15 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Caméra thermographique et accessoires - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 900,36 $	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU36967	16 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	P. JEAN - MODIFIER ÉPAISSEUR DE 2 JEUX DE PALIER DE RÉGULE ET RÉPARER LA SURFACE DE 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 344,47 $	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU37065	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement des eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 953,09 $	
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	DEP24849	09 MAI 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - FABRICATION ET INSTALLATION DE GARDE-CORPS CHAMBRE C-43-7 - I. DUPONT - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 577,45 $	
QUALITROL COMPANY LLC.	DEP25519	22 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Pièces pour transformateurs (Remplace le DEP19192 fait en devise US au lieu de CAD) - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 902,32 $	
QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE CHATEAU INC.	DEP25333	16 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Boulons - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 966,73 $	
QUINCAILLERIE INDUSTRIELLE CHATEAU INC.	DEP25333	07 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Boulons - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	858,80 $	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1345275	13 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Renouvellement d'autorisation de radiocommunication	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 746,00 $	
RECUBEC INC.	DEP25608	29 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Nettoyage du réservoir d'Alun - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 314,90 $	
R M H INDUSTRIE INC.	DEU36968	15 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Tubes Thordon - Travaux Majeurs à la Décantation 15-21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 382,70 $	
RMS EQUIPEMENTS INC.	DEP25031	02 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Autorécureuse (hydraudine) - Y. Bourget - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 107,35 $	
SECUTROL INC	DEP25262	03 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Inspection annuelle du réseau d'alarme incendie - JG Poirier - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 196,89 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SECUTROL INC	DEP25270	01 MAI 2019	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Service d'inspection annuelle des systèmes de sécurité incendie - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 377,99 $	
SERVICE D'ENTRETIEN D'EDIFICES ALLIED (QUEBEC) INC.	DEP25475	22 MAI 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Entretien sanitaire de base nouveau bâtiment finissant le 27 septembre 2019 avec option pour octobre 2019 - JM Ouellet - 3 demandes - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 223,19 $	
SERVICE D'ENTRETIEN INT-EXT S.E.N.C	DEP25486	28 MAI 2019	MARTEL, SIMON	Vannes - Entretien - pelouse - nettoyage aires communes du 3507 St-Patrick pour la saison estivale 2019 - J.M. Ouellet - 3 Soumissions	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 986,92 $	
SERVICE & MAINTENANCE DE CASTEL (1997) INC.	DEU36001	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	24 chaudières de savon De Castel - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 401,02 $	
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP25503	21 MAI 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - INSTALLATION DE DEUX RELAIS DE PROTECTION STATIC TRIP III LSIG DE SIEMENS - B. ALLARD - 1 SOUMISSION (FOURNISSEUR UNIQUE)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 396,37 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU37063	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Intercepteurs - Pompe Flygt à réparer au Lift 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 486,31 $	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU37064	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Intercepteurs - Réparation de la Pompe Flygt au Lift 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 107,94 $	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU37020	17 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	4 Détecteurs de poison c/a kit et cable - Silo et Pont Succion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 549,63 $	
SPECTRA LOGIC CORPORATION	DEU37009	27 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	DÉPLACEMENT DE L'UNITÉ DE STOCKAGE CENTRALISÉ AU 3IÈME ÉTAGE DU BÂTIMENT DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 829,73 $	
STANEX INC.	DEP24410	14 MAI 2019	BERNARD, DOMINIQUE	BS - Correction des non-conformités et ajout des recommandations Suite au rapport de vérification du système de gicleurs du 20 décembre 2018	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 694,88 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25299	01 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - UAT - Palan 1 tonne - P. Vallee - 3 Soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 312,32 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25393	09 MAI 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - GÉNÉRATRICE HONDA EU2200I - ETIQUETTE BLANCHE TYVEK - D. GODIN - S. JEAN - 2 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 620,97 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP25399	10 MAI 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - BAC DE RECYCLAGE, BOULONS, DISTRIBUTEURS MICROBURST - D. GODIN - J.M. OUELLET - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 162,77 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU36888	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	73 Douilles d'ancrage DBI Sala - Racleurs des Décanteurs 15 à 21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 164,65 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU36926	10 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	24 Piles Dewalt et autres - Intercepteurs, Peinture et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 321,82 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37083	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	370 masques 3M, 50 cartouches 3M et 400 chiffons - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 250,41 $	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU37180	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	7 PALANS, ET OUTILLAGE DIVERS POUR ATELIER MECANIQUE EAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 520,35 $	
ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC.	DEP25498	21 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - VANNES - ARPOL Ø84" - J.M. OUELLET - 3 SOUMISSIONS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 408,40 $	
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU34865	23 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Produits chimique pour le traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 889,82 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU36708	08 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Unités de rangement et 2 Classeurs - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 359,48 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU36708	16 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	6 Unités de rangement et 2 Classeurs - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 260,60 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU36767	02 MAI 2019	HALLE, BRUNO	AMENAGEMENT BUREAUX 0621 - SELON SOUMISSION KJ-0061	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	80 018,28 $	
TEKNION ROY ET BRETON INC.	DEU37157	29 MAI 2019	HALLE, BRUNO	AMEUBLEMENT DE BUREAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	72 879,41 $	
TELTECH TELECOMMUNICATION INC.	DEP25427	14 MAI 2019	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Appel de service pour réparation fibres optiques PA04541 - Eric Tremblay - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 648,32 $	
THORBURN FLEX INC	DEU36855	07 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	Manchon Thorburn - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 175,34 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25290	06 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Inspection niveau 5 - Ensemble de génératrices ALT-006120 et ALT-006220 - ENTENTE 1192350 - JG Poirier - 2 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 102,37 $	1192350
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25290	06 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Inspection niveau 5 - Ensemble de génératrices ALT-006120 et ALT-006220 - ENTENTE 1192350 - JG Poirier - 2 factures	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 102,37 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25570	27 MAI 2019	DAOUST, YVON	BS - R/R - Remplacement du module de détection de température à résistance - Génératrice Mc Tavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 027,61 $	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP25614	29 MAI 2019	GABRIEL, MARIE-ANNE	BS - UPC - DGR2- INTERVENTION CORRECTIVE SUITE À LA DÉFAILLANCE DE L'ÉQUIPEMENT AU TEST DE BANC DE CHARGE - A. LAAOUITRI - 1 SOUMISSION - ENTENTE 1192350	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 383,43 $	
TOTAL CANADA INC.	DEP25343	07 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Huile pour pompes - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 432,84 $	
U. CAYOUETTE INC.	DEP25304	02 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Bois pour la menuiserie - Y. Bourget - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 691,58 $	
UNITED RENTALS DU CANADA	DEU37039	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	ACQUISITION D'UNE PLATEFORME CISEAU SKYJACK POUR ENTREPOT JAUNE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 905,56 $	
UNITED RENTALS (TMA#518086)	DEU36311	30 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	LOCATION GÉNÉRATEUR 500-599KVA POUR 1 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 923,63 $	
USI-POMPES INC.	DEP25358	09 MAI 2019	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour faire remonter la pompe W3 à la basse pression - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	37 299,96 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU36916	09 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	200 articles Swagelok - Support pour Dessableur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 344,38 $	
VANNES ET RACCORDS LAURENTIAN LTEE	DEU37084	24 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	100 Coudes et Tube Swagelok - Pont suceur et Magsin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 010,08 $	
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP25351	08 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - Magasin - Pieces pompes Goulds - 3 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 128,95 $	
VERTIV CANADA ULC	DEU36639	21 MAI 2019	HALLE, BRUNO	SG19017-175491-B, ACQUISITION D'UN UNITÉ DE CLIMATISATION DE PRÉCISION POUR LA SALLE DES SERVEURS DU BÂTIMENT DES BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	47 170,00 $	
VILLE DE BAIE D'URFE	1345317	13 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	Travaux effectués au cours de l'année 2018 pour la Ville de Baie d'Urfé	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 624,02 $	
VILLE DE MONTREAL-EST	1345320	13 MAI 2019	MARSAN, ANDRE	Réparation bris d'aqueduc sur l'avenue George V, angle rue Sainte-Claire - Travaux effectuées du 11 au 19 octobre 2018 - Ville Montréal-Est	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	61 037,87 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
WAINBEE LIMITEE	DEU36948	14 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	14 Anneaux Thrust Washer DÉJÀ REÇU - Atelier d'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 719,17 $	
WAINBEE LIMITEE	DEU36948	29 MAI 2019	VERREAULT, MICHEL	14 Anneaux Thrust Washer DÉJÀ REÇU - Atelier d'Ingéniérie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16,59 $	
WATTCO INC.	DEP25482	16 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - R/R - Élements radiants - M.Lajeunesse - 1 Demande - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 719,18 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP25294	01 MAI 2019	KAMIL, HOUDA	BS - UAT - Matériel pour l'atelier de plomberie - J.G. Poirier - 1 Soumission - 2 Demandes	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 769,34 $	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP25497	21 MAI 2019	MARTEL, SIMON	BS - VANNES - MEULEUSE À BATTERIE - D. GODIN - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 012,61 $	
30 IMAGES MEDIA	1344794	09 MAI 2019	MOCANU, GIANINA	Service - webdiffusion d¿assemblées publiques de la Ville de Montréal à l'édifice Lucien-Saulnier à la firme 30 Images Média Inc. dans le cadre du projet PTI 78032 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	17 930,91 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1338604	06 MAI 2019	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Logiciel SIAR Mobile, lecteur à barres portatifs - Inventaire - Bouteille d'air comprimé (SIM) - Période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 085,58 $	
ACCEO SOLUTIONS INC	1346137	15 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68305.05 ¿ ACCEO Solutions inc. ¿ Forfait d¿hébergement de données ¿ 2019-05-09 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Activités policières	10 670,93 $	
ANIXTER CANADA INC.	1347813	23 MAI 2019	MOCANU, GIANINA	Acquisition de matériel de télécommunication dans le cadre du PTI 68111 ¿ Modernisation télécommunications. - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 401,60 $	
ASTRONOMER, INC.	1345021	10 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70540.03 - Astronomer - Installation et support sur 3 ans de la solution Astronomer Airflow - gré à gré avec démarche de rotation 90 jours - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	49 599,00 $	
BATTERIES DIXON INC.	1343203	03 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	68008-04_ENQS - Achat de chargeurs et de batteries rechargeables pour les écouteurs discrets comme convenu avec "BATTERIES DIXON INC." - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	4 052,83 $	
KEVIN CHARBONNEAU	1345016	10 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70540.03 - Kevin Charbonneau - gré à gré continuité de service - Services professionnels en développement IA - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	16 833,60 $	
MARIE BERTRAND	1344567	09 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70190 ¿ Marie Bertrand Designer web ¿ Services professionnels de design de pages web et définition du fichier CSS ¿ 493475 ¿ Sylvain Hébert ¿ 2019-05-09 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	13 917,62 $	
SIR SOLUTIONS.	1344595	09 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	l¿achat de 80 cabarets et couvercle de tiroir compléter de déploiement des points de vente dans le cadre du projet «73000 - Recettes et Encaissements - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	4 123,32 $	
SRP CONSTRUCTION INC.	1348250	27 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	70910.01 - SRP Construction - Réalisation des travaux électriques dans la salle des serveurs au 801 Brennan - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 643,31 $	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 $ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1er AU 31 MAI 2019

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
TECHNOLOGIE OPTIC.CA INC.	1347807	23 MAI 2019	MOCANU, GIANINA	Acquisition de matériel de télécommunication dans le cadre du PTI 68111 ¿ Modernisation télécommunications - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 521,00 $	
VIDERUM LTD	1345937	15 MAI 2019	CHAPUT, CHRISTIAN	60006.04 - Viderum - Développement du nouveau portail CKAN données ouvertes et hébergement / support pour 1 an - reference 20190403-MONT - 65 k$ US - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	45 875,03 $	
AVENZA SYSTEMS INC	1348424	27 MAI 2019	MORIN, ISABELLE	Achat Logiciel pour Agent de recherche -Andrée Anne D'Amours- service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 487,16 $	
KOREM LOGICIELS ET DONNEES GEOSPATIAUX INC.	1343660	06 MAI 2019	MORIN, ISABELLE	Division développement des transports - Renouvellement de 2 licences de MAPInfo- Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 810,53 $	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1344865	09 MAI 2019	GAGNON, VALERIE	Contrat de gré à gré -Achat de 40 projecteurs architecturaux rue de la Commune pour la mise en valeur du Marché Bonsecours dans le cadre du plan lumière du Vieux-Montréal (réf. Maxime Chouinard)	Urbanisme et mobilité	Éclairage des rues	52 539,94 $	
PRICEWATERHOUSECOOPERS S.R.L./ S.E.N.C.R.L.	1348981	29 MAI 2019	GAGNON, VALERIE	Services profesionnels - Contrat GRÉ À GRÉ - Étude d'évaluation des retombées économiques, sociales et environnementales du Réseau Express Vélo. Service de l¿urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	45 197,12 $	
UNIVERSITE MCGILL	1154804001	25 MAI 2019	DELORME, ANDRE	Accorder un soutien financier non récurrent à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	20 000,00 $	
						Total =	**7 886 744,30 $**	

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 04.04

2019/06/20
17:00

Dossier # : 1193430001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-10 13:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193430001**
Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal - Exercice 2017

CONTENU

CONTEXTE

La Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 20 juin 2018, sur le Rapport annuel 2017 de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal. Le rapport de la commission, produit à la suite de cette étude publique, a été déposé à la séance du conseil municipal du 20 août 2018 et à celle du conseil d'agglomération du 23 août 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur*

les cités et villes et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-3770
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-06-07

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-3770
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2019-06-10

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF

AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION AYANT ÉTUDIÉ LE RAPPORT ANNUEL DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EXERCICE 2017

MISE EN CONTEXTE

Le rapport de la vérificatrice générale a été déposé aux assemblées du conseil municipal du 18 juin et du conseil d'agglomération du 21 juin 2018. Le rapport a pu être rendu public seulement à ce moment.

Suivant le programme d'activités des commissions permanentes pour l'année 2018[1], la Commission sur les finances et l'administration a tenu une étude publique, le 20 juin 2018, sur le Rapport de la vérificatrice générale de la Ville de Montréal déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

À cette occasion, Mme Michèle Galipeau, vérificatrice générale, a présenté les grandes lignes de son rapport et répondu aux questions des citoyens et des membres de la Commission.

La Commission a par la suite consacré deux séances de travail afin de préparer l'assemblée publique, analyser le rapport et formuler ses recommandations qui ont été adoptées en assemblée publique, le 28 juin 2018. Ces recommandations sont adressées au conseil municipal et au conseil d'agglomération.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

APPUI DE LA CFA AUX RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT les constats et les recommandations pertinentes contenues dans ce rapport annuel 2017 ;

CONSIDÉRANT les recommandations issues des neuf audits d'optimisation des ressources et des technologies de l'information ;

La Commission recommande de :

R-1
Appuyer l'ensemble des recommandations contenues dans le rapport 2017 de la vérificatrice générale (VG)[2].

[1] Résolutions CM18 0396 et CG18 0195

[2] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018.

Réponse à R-1

Le comité exécutif considère les rapports annuels du vérificateur général comme un outil d'amélioration continue dont dispose l'administration municipale. Il est favorable à ce que les recommandations qu'ils contiennent soient mises en application selon le plan d'action établi par les unités administratives.

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT le taux de mise en œuvre actuel des recommandations de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'amélioration significative du taux de mise en œuvre des recommandations de la VG au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT la réponse du Comité exécutif au dernier rapport de la CFA[3] *et les cibles de mise*

La Commission recommande de :

R-2
Demander à l'Administration d'effectuer un suivi rigoureux et régulier des recommandations de la vérificatrice générale auprès des services corporatifs et des arrondissements afin qu'elles soient mises en application dans les plus brefs délais et selon les cibles de performance que la Direction générale de la Ville s'est elle-même fixées.

R-3
Demander à la Direction générale de produire un tableau de bord détaillant l'évolution de la mise en œuvre des recommandations de la VG par unité d'affaires et par année, afin de faciliter le suivi des plans d'action des unités administratives par la Commission et par les élus du conseil de Ville.

R-4
Demander à la Direction générale de la Ville de rencontrer annuellement la CFA en séance de travail pour présenter :

- un état de situation sur la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale ;
- des explications sur les écarts par rapport aux cibles que les unités d'affaires se sont fixées ;
- les mesures à venir pour éliminer ces écarts.

---

[3] Comité exécutif. *Réponse du Comité exécutif au Rapport de la Commission sur les finances et l'administration ayant étudié le Rapport annuel de la Vérificatrice générale de la ville de Montréal, exercice 2016.* En ligne. http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/REPCE_20180423.PDF p. 2.

R-5
Élaborer un mécanisme qui lie la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale aux priorités de la Direction générale et à la rémunération variable des gestionnaires (primes liées à la performance).

Réponse à R-2, R-3, R-4 et à R-5

Le comité exécutif souhaite informer la Commission que la Direction générale a entrepris un virage majeur en reconnaissant l'importance de travailler de concert avec la vérificatrice générale et d'augmenter le taux de mise en œuvre des recommandations formulées par la vérificatrice générale

La Direction générale et le Contrôleur général travaillent présentement de concert avec le Bureau de la vérificatrice générale pour établir ensemble un processus, une méthodologie commune et un outil pour assurer le suivi des plans d'action élaborés par les unités d'affaires en réponse aux recommandations de la VG, permettant ainsi la mise en œuvre de ces recommandations.

Pour ce faire, nous avons autorisé la création d'un poste chez le contrôleur général. Cette personne interviendra auprès de services et arrondissements concernés. Elle va s'assurer que les actions correctives indiquées dans le plan d'action soient réalisées à la date d'échéance prévue, et ce, dans le but de régler chacune des recommandations contenues dans les rapports de la VG. Ce travail a déjà débuté en ce qui a trait aux recommandations des années antérieures à 2018.

Le Contrôleur général fera rapport à la Direction générale et au Comité de vérification quant à l'avancement et à l'implantation des mesures correctives prévue dans les différents plans d'action.

AUDIT FINANCIER

CONSIDÉRANT l'adoption, le 18 avril 2018, du projet de loi 155 intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette Loi élimine l'obligation pour le vérificateur général de la Ville de Montréal de faire l'audit financier de la municipalité et des organismes municipaux, tout en lui permettant de continuer à le faire s'il le juge approprié ;

CONSIDÉRANT que la vérificatrice générale de la Ville est d'avis qu'il est approprié de poursuivre de tels travaux d'audits financiers [4];

[4] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018, p. 13.

La Commission recommande de :

R-6
Endosser l'orientation de la vérificatrice générale de poursuivre ses audits financiers, compte tenu que cet exercice permet d'assurer un contrôle serré du budget et d'éviter d'éventuelles dérives.

Réponse à R-6

Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et juge approprié que la vérificatrice générale poursuive ses audits financiers dans le cadre de ses travaux actuels et cela à l'intérieur des limites budgétaires déjà allouées.

CRÉATION D'OBNL PAR LA VILLE ET RELATIONS DE LA VILLE AVEC LES OBNL

CONSIDÉRANT que l'identification des organismes sans but lucratif (OBNL) qui relèvent du périmètre comptable de la Ville est essentielle au travail de la vérificatrice générale ;

CONSIDÉRANT la liste des organismes n'ayant pas répondu à leurs obligations en matière de reddition de compte en page 52 du Rapport 2017 du BVG ;

CONSIDÉRANT que l'Inspecteur général a lui aussi identifié dans son rapport daté du 5 décembre 2016 certains risques en matière de gouvernance lorsque des projets de la Ville se font en collaboration avec des OBNL[5] ;

CONSIDÉRANT les conclusions différentes auxquelles parviennent le BVG et le Service des finances quant au contrôle de l'organisme Montréal, c'est électrique (MCE), tel que relaté dans le rapport de la VG [6];

CONSIDÉRANT l'absence de réponse de l'unité d'affaires à la recommandation de la VG à l'effet qu'il serait opportun que le Service des finances mette en place les mécanismes nécessaires pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville [7];

CONSIDÉRANT que la Ville gagne à baliser et à clarifier ses relations avec les OBNL ;

---

[5] Bureau de l'inspecteur général. 2016. *Rapport de recommandations visant divers contrats et projets de contrats octroyés (ou prévus d'être octroyés) à l'organisme à but non lucratif en histoire dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal*. En ligne. https://www.bigmtl.ca/wp-content/uploads/2016/12/Rapport-de-recommandations_Montr%C3%A9al-en-histoires_Final.pdf p. 80.
[6] Vérificateur général de la Ville de Montréal. *Rapport du Vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.* Montréal, 18 juin 2018, p.54.
[7] *Idem*.

La Commission recommande de :

R-7
Demander au Service des finances qu'il présente à la CFA les mécanismes qui seront développés pour mieux circonscrire l'examen des questions touchant le contrôle de fait dans son analyse lorsqu'il détermine si un OBNL fait partie du périmètre comptable de la Ville, tel que recommandé par la VG dans son rapport en page 54.

R-8
S'assurer que ni la Ville ni les arrondissements ne financent les OBNL qui ne respectent pas les exigences de redditions de compte prévues dans la Loi sur les cités et villes.

Réponses à R-7 et R-8

L'analyse effectuée par le Service des finances permettant de définir si un OBNL fait partie ou non du périmètre comptable de la Ville repose sur 11 critères établis dans le manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, et cela en fonction de la documentation et information officielles disponible lors de cette analyse. Le Service des finances pourrait, si c'est le souhait de la commission, lui fournir ces critères ainsi que l'analyse effectuée et fournie aux auditeurs dans le cadre de leurs travaux. Il est important de mentionner que le Service des finances effectue ses travaux à l'intérieur des limites légales qu'il possède et non en fonction d'analyses poussées comme certains organismes ont dans leurs mandats.

De plus, le comité exécutif tient à préciser à la Commission que chaque convention de financement entre la ville et un OBNL inclut une clause de respect des lois et des règlements en vigueur. Le Bureau de l'inspecteur général offre maintenant une formation visant la revue des principales règles permettant l'octroi de contributions financières ou de contrats de gré à gré à un OBNL. Enfin, le Service des affaires juridiques a également préparé, de concert avec la commission de l'inspecteur général, un formulaire de qualification du contrat conclu avec un OBNL. Ce formulaire facilite la prise de décisions et vient spécifier divers aspects juridiques dont il faut tenir compte dans les relations contractuelles entre la Ville et les OBNL.

SERVICE 311

CONSIDÉRANT les lacunes identifiées par la vérificatrice générale à l'égard du service 311 ;

CONSIDÉRANT que la Direction générale accueille favorablement la recommandation de la VG à l'effet de développer une déclaration de service aux citoyens, laquelle exposerait les normes de service en matière de traitement des demandes citoyennes qu'elle entend respecter et des engagements mesurables pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville, tout en tenant compte des attentes des citoyens[8]*;*

[8] *Idem*, p.218.

CONSIDÉRANT que le cadre de gouvernance fixé par la Charte de la Ville ne permet pas d'imposer une telle déclaration de services aux arrondissements ;

CONSIDÉRANT que la Commission juge important d'assurer le même niveau de service à l'ensemble des citoyens montréalais ;

La Commission recommande de :

R-9
Demander à la Direction générale de :

- rendre publique la déclaration de service aux citoyens dans la prochaine année ;
- structurer le service 311 de façon à concrétiser cette déclaration de service aux citoyens durant les années subséquentes ;
- rendre compte de l'avancement des travaux de restructuration à la CFA sur une base annuelle.

PERFORMANCE DES UNITÉS D'AFFAIRES

CONSIDÉRANT que la VG constate que des indicateurs de performance et des cibles permettant de déterminer l'atteinte de ces objectifs n'ont pas été établis pour les programmes de subvention en habitation à la Ville ;

CONSIDÉRANT que la VG recommande au Centre de service 311 d'établir des indicateurs de performance pour toutes composantes importantes du service 311 ;

La Commission recommande de :

R-10
S'assurer que toutes les unités d'affaires aient des indicateurs de performance pour offrir un service de qualité aux citoyens.

Réponses à R-9 et R-10

Le comité exécutif souhaite informer la Commission qu'un virage important est entrepris afin d'améliorer et de moderniser la prestation de services et d'information aux citoyens sur l'ensemble du territoire. Pour y arriver, les équipes du Service de l'expérience citoyenne et des communications, du Service des technologies de l'information et du Service de la concertation des arrondissements sont regroupées sous la nouvelle direction générale adjointe – Service aux citoyens afin qu'elles collaborent mieux entre elles. De plus, la responsabilité du Centre de services 311 et le mandat d'améliorer l'expérience citoyenne ont été confiés au Service de l'expérience citoyenne et des communications.

Un plan d'action détaillé incluant une déclaration de service est en cours de réalisation depuis 2018 et s'échelonnera jusqu'à la fin 2020. Plusieurs indicateurs de performance existent déjà pour mesurer la prestation de service aux citoyens dans la plupart des unités d'affaires.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 04.05

2019/06/20
17:00

Dossier # : 1193430002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

Il est recommandé au conseil d'agglomération de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal;
Il est recommandé au comité exécutif de mandater la Direction générale :

pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de VA visant le transport des personnes. Ces projets pilotes devront être sélectionnés et planifiés en collaboration et avec l'accord de la STM, dans une perspective de complémentarité et d'utilisation optimale des fonds publics (R-1)

pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de VA visant la livraison urbaine (R-1)

pour intégrer les apprentissages des projets pilotes dans les documents de planification de la Ville (R-1)

pour déterminer la liste d'acteurs qui devraient avoir accès aux données anonymisées qui seront recueillies (R-2)

pour produire une entente de confidentialité type, qui pourra être utilisée pour l'ensemble des promoteurs en faisant la demande (R-2)

pour déterminer les clauses à inclure aux contrats, aux appels d'offres et aux ententes de partenariat concernant le partage des données (R-2)

pour déterminer les intervenants les plus pertinents à la Ville pour le type de collaboration proposé et les mettre en relation avec les personnes appropriées au MTQ via le comité MTQ-MAMH-MEI-Ville créé dans le cadre de l'octroi de la subvention de 5 M$ à la Ville de Montréal pour la tenue de projets pilotes de véhicules automatisés (R-3)

poursuivre la coordination du groupe de travail multidisciplinaire de professionnels piloté par la Ville de Montréal, en élargissant sa portée (R-4)

pour créer un document de suivi qui serait mis à jour deux fois par année incluant :
- Les faits saillants de la veille technologique et réglementaire
- Les impacts attendus de l'arrivée des VA
- Les résultats et apprentissages des projets pilotes
- Les recommandations quant aux changements réglementaires requis sous la responsabilité de la Ville, mais aussi des autres ordres gouvernementaux
- Les recommandations quant aux changements requis dans les politiques de la Ville de Montréal (R-4)

pour proposer les membres qui devraient composer le comité aviseur suggéré (R-4)

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-11 08:58

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193430002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur le transport et les travaux publics sur les enjeux et défis liés à l'arrivée des véhicules automatisés à Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Commission permanente sur le transport et les travaux publics a procédé le 15 mars 2018, le 10 mai 2018 et le 14 juin 2018 à l'étude à huis clos du dossier des véhicules automatisés (VA), et ce, tel que prévu par la résolution CM16 0628. La Commission a adopté ses recommandations le 13 septembre 2018. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 octobre 2018 et à la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0628 - 17 mai 2016 - Motion pour préparer l'arrivée des véhicules autonomes à Montréal

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal* , leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-06-10
Emmanuel TANI-MOORE Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation	Emmanuel TANI-MOORE Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_ soutien aux commissions et réglementation
Tél : 514 872-6957 **Télécop. :** 514 872-5655	**Tél :** 514 872-6957 **Télécop. :** 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur
Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2019-06-10

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS SUR LES ENJEUX ET DÉFIS LIÉS À L'ARRIVÉE DES VÉHICULES AUTOMATISÉS À MONTRÉAL

Mise en contexte

La Commission permanente sur le transport et les travaux publics a procédé le 15 mars 2018, le 10 mai 2018 et le 14 juin 2018 à l'étude à huis clos du dossier des véhicules automatisés (VA), et ce, tel que prévu par la résolution CM16 0628. La Commission a adopté ses recommandations le 13 septembre 2018. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 22 octobre 2018 et à la séance du conseil d'agglomération du 25 octobre 2018.

La Commission a formulé 4 recommandations. Dans ce qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la commission.

R-1
Exiger que tous les projets pilotes de VA encadrés par la Ville de Montréal dont le niveau d'autonomie est de 4 ou 5[1] soient destinés au transport collectif.

Réponse à R-1

Le comité exécutif est en accord avec l'essence de la recommandation voulant que la Ville de Montréal favorise les projets pilotes de VA qui visent le transport de personnes en mode collectif.

Par contre, afin de respecter l'ensemble des objectifs qui ont été énoncés pour la tenue des projets pilotes, il est préférable de rester ouvert quant aux types de projets pilotes auxquels la Ville collabore. En effet, il est souhaité que les projets pilotes soient distingués de l'utilisation future des VA, à terme.

Le comité exécutif souhaite effectivement que les VA soient utilisés d'une façon qui correspond aux orientations de mobilité durable de la Ville de Montréal. Les projets pilotes doivent servir à tendre vers cette utilisation, mais les tests variés aideront à développer la connaissance et à mieux déterminer ce qui doit être encadré.

Le comité exécutif souhaite donc ouvrir le champ d'expérimentation et accepter les projets pilotes concernant les formes de transport mutualisables (taxi collectif, autopartage) et la livraison urbaine.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de VA visant le transport des personnes. Le comité exécutif demande également que ces projets pilotes soient sélectionnés et planifiés en collaboration et avec l'accord de la STM, dans une perspective de complémentarité et d'utilisation optimale des fonds publics.

---

[1] Les niveaux d'automatisation des véhicules ont été élaborés par SEA International, une association d'ingénieurs. On retrouve le tableau résumant les 5 niveaux d'automatisation à l'annexe B du document fédéral intitulé *Essais des véhicules hautement automatisés au Canada. Lignes directrices à l'intention des organismes d'essais*, Transport Canada, 2018, p. 20. En résumé, au **niveau 4**, une voiture peut exécuter seule certaines tâches sans que le conducteur ait besoin de reprendre le contrôle du véhicule, mais seulement dans certains environnements. Au **niveau 5**, le véhicule peut effectuer toutes les tâches et dans n'importe quelles circonstances.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour planifier, sélectionner, mettre en œuvre et suivre les projets pilotes de VA visant la livraison urbaine.

Le comité exécutif souhaite que les projets pilotes servent à la fois à développer l'expertise interne, mais également à enrichir les exercices de planification de la Ville, notamment les mises à jour prévues du Plan d'urbanisme et du Plan de mobilité, pilotés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (autrefois le Service de la mise en valeur du territoire).

Le comité exécutif mandate donc également la Direction générale pour intégrer les apprentissages des projets pilotes dans les documents de planification de la Ville.

R-2
Exiger que tous les projets pilotes prévoient les conditions d'utilisation et de partage des données anonymisées qui seront recueillies, afin de protéger la vie privée et d'alimenter la recherche et la connaissance à Montréal.

Réponse à R-2
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation, mais propose de circonscrire les acteurs qui devraient avoir accès aux données pour favoriser la participation d'un plus grand nombre de promoteurs.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour déterminer la liste d'acteurs qui devraient avoir accès aux données. Des ententes de confidentialité pourraient devoir être signées avec les promoteurs qui en font la demande et les acteurs qui seront identifiés.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour produire une entente de confidentialité type, qui pourra être utilisée pour l'ensemble des promoteurs en faisant la demande.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour déterminer les clauses à inclure aux contrats, aux appels d'offres et aux ententes de partenariat concernant le partage des données. Ces clauses devront être utilisées dans chacun des contrats, appels d'offres et ententes de partenariat qui concernent les VA.

R-3
Inviter le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) à se doter de la réglementation nécessaire pour protéger les données personnelles recueillies par les VA, en s'inspirant du règlement et de la Politique adoptés par l'Union européenne[2] qui stipulent que les données demeurent la propriété des usagers qui les produisent.

[2] « *Règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données* », https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees, Union européenne, 27 avril 2016, entré en vigueur le 25 mai 2018.

Réponse à R-3
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale pour déterminer les intervenants les plus pertinents à la Ville pour ce type de collaboration et les mettre en relation avec les personnes appropriées au MTQ via le comité MTQ-MAMH-MEI-Ville créé dans le cadre de l'octroi de la subvention de 5 M$ à la Ville de Montréal pour la tenue de projets pilotes de véhicules automatisés.

Le comité exécutif suggère aussi d'élargir la consultation au niveau du Gouvernement du Canada via le même comité.

R-4
Élargir et formaliser le groupe de travail multidisciplinaire de professionnels piloté par la Ville de Montréal, en réunissant à la fois les experts de la Ville de Montréal, de la Société de transport de Montréal (STM) et du milieu de la recherche, pour éclairer les décisions du responsable des transports au comité exécutif quant aux mesures concrètes à prendre afin d'encadrer l'arrivée des VA.

Plus spécifiquement, cette équipe aura pour mandat de :

- *Effectuer une veille technologique sur l'évolution des VA et des standards de communication entre objets, car il s'agit d'un domaine en évolution rapide;*
- *Effectuer une veille sur la réglementation adoptée dans les villes qui partagent la vision de développement de Montréal et adapter au besoin la réglementation montréalaise pour encadrer l'arrivée des VA afin de limiter les impacts négatifs sur les infrastructures de transport et sur l'aménagement du domaine public;*
- *Documenter en continu les impacts sociaux, environnementaux et économiques découlant de l'arrivée des VA;*
- *Analyser les données recueillies dans le cadre des projets pilotes et évaluer les conséquences du déploiement des VA à grande échelle;*
- *Veiller à ce que les enjeux liés à l'arrivée des VA collectifs soient pris en compte dans la mise à jour du plan de transport de la Ville de Montréal;*
- *Collaborer en continu avec les partenaires privés de la mobilité partagée;*
- *Présenter annuellement au conseil municipal le bilan des travaux accomplis.*

Réponse à R-4
Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et mandate la Direction générale de poursuivre la coordination du groupe de travail en élargissant sa portée.

Le groupe de travail est actuellement composé de membres des services de la Ville suivants :

- Laboratoire d'innovation urbaine
- Service de l'urbanisme et de la mobilité
- Service du développement économique
- Service de l'expérience citoyenne et des communications (autrefois le Service des communications)
- Service des technologies de l'information
- Bureau des relations gouvernementales et municipales
- Service de police

Ainsi que de membres des organisations suivantes :

- Société de transport de Montréal

- Autorité régionale de transport métropolitain
- Jalon

Le comité exécutif recommande que le groupe de travail se rencontre minimalement six fois par année.

Le comité exécutif mandate la Direction générale pour créer un document de suivi qui serait mis à jour deux fois par année incluant :
- Les faits saillants de la veille technologique et réglementaire
- Les impacts attendus de l'arrivée des VA
- Les résultats et apprentissages des projets pilotes
- Les recommandations quant aux changements réglementaires requis sous la responsabilité de la Ville, mais aussi des autres ordres gouvernementaux
- Les recommandations quant aux changements requis dans les politiques de la Ville de Montréal

Ce document devra être rendu public une fois par année, en janvier, et devra servir à la présentation annuelle au conseil municipal.

Le comité exécutif propose la formation d'un comité aviseur pour le sujet des véhicules automatisés, qui servirait à conseiller le groupe de travail dans ses actions.

Le comité exécutif mandate la Direction générale, en collaboration avec le groupe de travail, pour proposer les membres qui devraient composer le comité aviseur. Le comité aviseur devra être composé d'acteurs liés à la mobilité, autant du domaine privé, public, qu'universitaire. Ce comité aviseur devra être rencontré au minimum deux fois par année pour des besoins spécifiques du groupe de travail. Le comité aviseur recevra deux fois par année le document de suivi produit par le groupe de travail.

Montréal

Article 6.01

Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise

Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023)

Rapport et recommandations

Rapport déposé au conseil municipal
du 17 juin 2019
et au conseil d'agglomération
du 20 juin 2019

Montréal

Service du greffe
Division des élections, du soutien aux commissions
et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PRÉSIDENCE

Mme Sophie Thiébaut
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Sud-Ouest

VICE-PRÉSIDENCE :

M. Mary Deros
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc Extension

M. Robert Coutu
Maire
Ville de Montréal-Est

MEMBRES

Mme Nancy Blanchet
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de LaSalle

Mme Josefina Blanco
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement Le Plateau Mont-Royal

M. Alex Bottausci
Maire
Ville de Dollard-des-Ormeaux

M. Sterling Downey
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Verdun

M. Suzanne Décarie
Conseillère de la ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

M. Benoit Langevin
Conseiller de la ville
Arrondissement de Pierrefonds – Roxboro

Mme Sue Montgomery
Mairesse
Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Mme Mindy Pollak
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement d'Outremont

Montréal, le 20 juin 2019

Madame Manon Barbe
Présidente du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, le rapport et les recommandations sur la révision de la méthode de répartition des fonds de l'entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023).

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

« original signé »	***« original signé »***
Sophie Thiébaut *Présidente*	*Élisabeth Rivest* *Secrétaire recherchiste*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **2**

PROCESSUS D'ÉTUDE **2**

LES RECOMMANDATIONS **4**

CONCLUSION **10**

ANNEXE 1 ..... **11**

INTRODUCTION

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (ci-après la Commission) a été saisie de l'intention de l'Administration de réviser la répartition des fonds de *l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville* (Entente Ville-MTESS). Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), responsable de la gestion de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023, invoque la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des fonds sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de mieux rejoindre les personnes en situation de pauvreté. L'indice de défavorisation utilisé depuis 2009, à partir des données du recensement de 2006, n'a plus été mis à jour depuis et est désormais considéré comme désuet.

L'*Entente Ville-MTESS* vise toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal où la pauvreté représente un enjeu pour une partie de la population résidente. C'est la raison pour laquelle la Commission a siégé à onze membres de façon à inclure les villes liées de l'agglomération de Montréal dans la réflexion.

Ce rapport propose une courte description du processus d'étude du dossier et présente ensuite les recommandations adoptées par la Commission. La liste des personnes ayant été rencontrées à un moment ou un autre du processus d'étude, depuis l'automne 2018, se trouve en annexe du présent rapport. Elle inclut la liste des personnes ayant posé une question ou fait un commentaire lors de la discussion publique.

PROCESSUS D'ÉTUDE

Pour réaliser ce mandat, la Commission a rencontré le SDIS à trois reprises afin de bien comprendre la proposition faite à l'Administration, son impact sur la répartition du financement entre les territoires de l'agglomération de Montréal et les mesures de mitigation envisagées pour les différents territoires affectés par les changements.

Les commissaires ont ensuite invité les représentants de grands regroupements d'organismes à recevoir la même information du SDIS, à poser des questions de clarification et à émettre des commentaires à chaud. À la suite de cette rencontre d'information, les regroupements ont été invités à commenter par écrit la proposition de révision qui était en cours, sur la base des informations reçues. Deux des quatre regroupements d'organismes invités ont envoyé un document où ils résumaient leurs principales réserves concernant en particulier les impacts des importantes coupes anticipées dans certains arrondissements. La Commission les remercie d'avoir pris le temps de mettre par écrit leurs préoccupations.

Puis, la Commission a invité M. Philippe Hurteau, chercheur de l'IRIS qui depuis 5 ans développe avec ses coéquipiers l'indice du Revenu viable, un indice qui tente de déterminer le seuil de sortie de la pauvreté.

Les commissaires ont par la suite délibéré à deux reprises pour préparer leurs recommandations, soit le 3 avril et le 7 mai 2019. À la fin de la rencontre de mai, les commissaires ont convenu de présenter publiquement leur projet de recommandations et d'entendre les commentaires et questions des organismes et regroupements, et ce avant de les adopter et de les déposer au conseil d'agglomération de juin 2019.

Une discussion publique a donc été organisée le 29 mai. Y étaient présents une trentaine de citoyennes et citoyens et de personnes représentant pour la plupart des organismes financés à partir des fonds de l'Entente Ville-MTESS. La Commission a également invité le SDIS à y présenter les travaux réalisés en 2018 pour évaluer différentes méthodes de répartition des fonds en ayant recours à des indicateurs développés pour mesurer la pauvreté. Il est important de noter ici que le format de la discussion publique ne constitue pas une consultation publique. Il s'agit plutôt d'une occasion de rendre publics et de partager les travaux de la Ville de Montréal et les réflexions de la Commission ainsi que d'encourager les personnes présentes à l'assemblée à poser des questions de clarification et émettre des commentaires et préoccupations.

Ainsi, lors de la discussion publique, les éléments suivants ont été abordés par les participantes et participants :

- Une compréhension commune de la désuétude de l'indice de défavorisation utilisé depuis 2009;
- La nécessité de s'attaquer aux causes de la pauvreté et, comme administration municipale, de mettre à profit tous ses leviers pour réduire les coûts de la vie des Montréalaises et Montréalais en situation de pauvreté;
- La recherche d'une plus grande transparence dans la répartition des fonds entre le palier régional et les arrondissements, de même que dans les critères retenus par chaque arrondissement pour répartir les fonds entre les projets des organismes de façon à lutter contre la pauvreté;
- L'analyse plus fine des caractéristiques socioéconomiques des personnes en situation de pauvreté dans chaque territoire et le partage de connaissances tant à l'échelle régionale, avec les responsables politiques et administratifs du développement social, qu'à l'échelle locale, avec les organismes du milieu;
- Une demande d'utiliser les fonds de l'Entente Ville-MTESS pour financer les projets des organismes et de trouver d'autres moyens pour contribuer à la recherche sur le Revenu viable;
- L'importance de prendre en compte les multiples facettes de la pauvreté afin de mieux comprendre la façon dont certaines personnes sont affectées de façon disproportionnée par les systèmes en place. Il a été suggéré de produire une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle[1];
- La prise en compte des impacts économiques et sociaux de l'embourgeoisement sur les personnes en situation de pauvreté et des impacts de l'absence de services adaptés aux personnes en situation de pauvreté, dans certains territoires.

Enfin, les commissaires se sont réunis en séance de travail, le 4 juin 2019, pour finaliser et adopter leurs recommandations à la lumière des questions et commentaires entendus lors de la discussion publique.

[1] L'intersectionnalité vise à prendre en compte la situation des personnes subissant simultanément et de façon entrecroisée plusieurs formes de discriminations ou de dominations, dans une société donnée.

LES RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE formule les recommandations suivantes :

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Révision de la répartition des fonds de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville de Montréal 2018-2023.

Mise en contexte

La réalité de la pauvreté dans l'agglomération de Montréal est criante et persiste au fil des ans. Environ une personne sur cinq à Montréal[2] ne dispose toujours pas des revenus suffisants pour subvenir à ses besoins essentiels, soit se loger, s'habiller et se nourrir. En tout, cela représente entre 340 000 et 400 000 personnes, sur l'île de Montréal, en fonction de l'indice retenu.

Différents plans de lutte à la pauvreté ont été élaborés au fil des ans, par les paliers de gouvernements supérieurs, mais les fonds alloués aux organismes communautaires et aux personnes défavorisées ne permettent pas à ces femmes, ces hommes et ces enfants de réellement sortir de la pauvreté.

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (Commission) a été saisie de l'intention de l'Administration de réviser la répartition des fonds de l'*Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville de Montréal (Entente* Ville-MTESS*) 2018-2023.* Le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS), responsable de la gestion de l'Entente Ville-MTESS, vise la recherche d'une plus grande équité dans la répartition des fonds sur le territoire de l'agglomération de Montréal afin de financer des projets pour mieux rejoindre les personnes en situation de pauvreté. Le SDIS propose donc de remplacer l'indice Pampalon-Raymond ajusté pour prendre en compte certaines particularités montréalaises par la Mesure du panier de consommation, la MPC. Cet indice mesure le montant qu'il en coûte pour subvenir à ses besoins de base et permet de connaître avec précision le nombre de personnes qui ne disposent pas des revenus nécessaires pour combler leurs besoins de base, et ce par aire de diffusion[3] sur toute l'île de Montréal.

Pour réaliser ce mandat, la Commission a rencontré le SDIS à trois reprises afin de bien comprendre la proposition faite à l'Administration, son impact sur la répartition du financement entre les territoires de l'agglomération de Montréal et les mesures de mitigation envisagées pour les territoires qui se verraient retirer des fonds en provenance de l'Entente Ville-MTESS.

Les commissaires ont ensuite invité les représentants de grands regroupements d'organismes à rencontrer le Service pour recevoir la même information, poser des questions de clarification et

[2] Montréal en statistiques, http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6897,67885721&_dad=portal&_schema=PORTAL

[3] Selon Statistiques Canada, « une **aire de diffusion** est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de **diffusion** avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées ».

émettre des commentaires à chaud. À la suite de cette rencontre d'information, les regroupements ont été invités à commenter par écrit la proposition de révision en cours, sur la base des informations reçues. Deux des quatre regroupements d'organismes invités ont fait parvenir une lettre à la Commission dans laquelle ils résumaient leurs principales réserves, notamment les impacts des importantes coupes anticipées dans certains arrondissements et le fait que l'indice de répartition proposé ne tient pas compte du fait que les femmes souffrent davantage de la pauvreté pour des raisons systémiques. Un regroupement a également indiqué à la Commission que leur contribution ne devait pas servir de caution aux décisions prises par la suite, puisque les résultats et impacts concrets sur les groupes et personnes défavorisées n'avaient pu être dévoilés, lors de la rencontre d'information.

Enfin, la Commission a invité M. Philippe Hurteau, chercheur de l'Institut de recherche et d'information socioéconomique (IRIS). Ses coéquipiers et lui-même développent depuis cinq ans l'indice du Revenu viable, un indicateur qui tente de déterminer le seuil de revenus qui permettrait aux personnes de sortir de la pauvreté plutôt que le seuil de l'extrême pauvreté. Cette rencontre avec l'expert a permis de bien saisir les avantages et inconvénients de l'un ou l'autre indice.

Forts de toutes ces informations techniques et complexes, les commissaires ont délibéré pour préparer leurs recommandations le 3 avril et le 7 mai 2019. Une discussion publique a ensuite été tenue par la Commission, le 29 mai 2019, pour partager les réflexions du Service sur la MPC, présenter le projet de recommandations en cour d'élaboration et recueillir les questions et commentaires des personnes présentes. Une dernière séance de travail a eu lieu le 4 juin 2019 pour finaliser le projet de recommandations.

La Commission remercie les personnes représentant le SDIS, les regroupements d'organismes et l'IRIS d'avoir pris le temps de rencontrer et d'instruire la Commission quant à leur point de vue sur la répartition souhaitable des fonds de l'Entente Ville-MTESS.

À la lumière des informations reçues, la Commission émet les recommandations suivantes :

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre la Ville de Montréal et le MTESS dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe allouée représente dix millions de dollars par an pour la période 2018-2023, soit un total de cinquante millions de dollars afin de « soutenir des interventions territoriales prioritaires »[4];

CONSIDÉRANT que les sommes prévues dans le cadre des Alliances pour la solidarité et à partir desquelles l'Entente Ville-MTESS est financées sont faibles au regard de l'ensemble du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, dont le budget total prévu est de près de trois milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que la lutte à la pauvreté est une priorité pour Montréal[5] et que la Ville investit de ses propres fonds[6] afin d'améliorer la situation des personnes les moins nanties sur son territoire;

---

[4] **Entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Entente Ville-MTESS)**, 2018, p.2

[5] Ville de Montréal, **Politique de développement social « Montréal de tous les possibles »**, 2017.

[6] **Entente Ville-MTESS**, 2018, p. 4

CONSIDÉRANT que les sommes à sa disposition dans le cadre de cette entente visent « à complémenter des initiatives déjà financées » ou encore à servir de levier pour « encourager d'autres bailleurs de fonds »[7];

CONSIDÉRANT que l'Entente Ville-MTESS précise la responsabilité de la Ville de Montréal « d'établir une vision commune avec ses partenaires quant aux efforts à déployer à l'échelle locale, supralocale et régionale pour s'assurer que les interventions qui seront soutenues soient bien ancrées dans les communautés et répondent aux priorités que celles-ci ont établies dans le respect de leurs spécificités »[8];

CONSIDÉRANT que le développement social est une compétence partagée sur le territoire de l'agglomération de Montréal, ce qui implique de fournir aux instances municipales locales les ressources financières nécessaires pour actualiser leur compétence;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe Ville-MTESS est répartie sur le territoire de façon à soutenir une multitude de projets dont la majorité est financée pour une valeur de moins de 20 000$[9];

CONSIDÉRANT que chaque organisme communautaire est par définition ancré dans son milieu et ses actions sont décidées et portées par des personnes bénévoles, impliquées dans leur propre communauté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal élabore en ce moment sa première Politique de reconnaissance des organismes communautaires;

CONSIDÉRANT que cette politique sera l'occasion d'affirmer comme principe de collaboration de bien communiquer les critères de répartition des fonds entre les arrondissements et villes liées et les programmes gérés par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS);

LA COMMISSION estime qu'il est dans la nature même de l'Entente Ville-MTESS de répartir une partie des fonds sur une base territoriale pour ensuite financer les initiatives jugées structurantes à l'échelle locale.

CONSIDÉRANT que l'on sait désormais que l'indice de défavorisation composite inspiré de l'indice Pampalon-Raymond induit des iniquités sur le territoire. En effet, des personnes en situation de pauvreté sont dans les faits privées de soutien communautaire depuis de nombreuses années, le fonds n'étant pas distribué adéquatement pour servir de levier ou de complément dans les territoires où l'organisation communautaire est moins développée;

CONSIDÉRANT que la Mesure du panier de consommation (MPC) est fiable pour repérer avec précision sur l'île de Montréal là où se trouvent les personnes vivant dans la plus grande pauvreté et l'exclusion, parce qu'elles ne disposent pas des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins de base;

CONSIDÉRANT que la MPC est colligée par Statistiques Canada et basée sur les données du recensement, ce qui permet de lier les caractéristiques sociodémographiques des personnes qui ne peuvent pas subvenir à leurs besoins de base pour ainsi produire un portrait nuancé et précis des personnes en situation de grande pauvreté, que ce soit en fonction de leur âge, leur genre, leurs origines ethnoculturelles, etc.;

---

[7] ***Idem,*** p.4
[8] ***Idem,*** p.3
[9] Selon le ***SDIS***, 60% des 269 projets financés par les arrondissements et villes liées étaient de moins de 20 000$, en 2017.

CONSIDÉRANT que le Revenu viable semble un indice prometteur pour établir un seuil de revenus au-delà duquel une personne peut aspirer à une vie digne en sortant de la pauvreté de façon durable;

CONSIDÉRANT par contre que cet indice, toujours en cours d'élaboration, doit encore faire l'objet de validations scientifiques et obtenir un consensus social;

CONSIDÉRANT qu'avant de pouvoir être utilisée, la mesure du Revenu viable doit faire l'objet de calculs et de recherches de données, ce qui est estimé quelques semaines de travail à temps plein pour une personne[10];

CONSIDÉRANT qu'aucun indice ne prend pas en compte la discrimination systémique qui accentue les causes de la pauvreté des femmes;

CONSIDÉRANT que l'agglomération de Montréal a le potentiel d'exercer son leadership pour contribuer au raffinement de l'indice du Revenu viable et rappeler aux paliers de gouvernement supérieurs les limites que représente l'indicateur de la MPC dans le cadre d'une stratégie de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT l'importance d'utiliser les fonds de l'entente Ville-MTESS pour financer directement les projets de lutte à la pauvreté;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-1. Investir les ressources supplémentaires nécessaires en recherche afin de participer au raffinement de l'indice du Revenu viable, sans toutefois amputer l'enveloppe Ville-MTESS, afin de :

- Produire une analyse différenciée de l'indice selon les sexes dans une perspective intersectionnelle, l'ADS+;
- Avoir recours à l'aire de diffusion comme unité géographique d'analyse;
- Mesurer les écarts entre le nombre de personnes en situation de pauvreté, selon qu'on utilise la MPC ou le Revenu viable;
- Documenter l'impact qu'auraient ces écarts si l'on décidait de recourir au Revenu viable pour répartir les fonds de l'entente Ville-MTESS sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

R-2. Utiliser l'indice du Revenu viable pour bonifier les représentations que la Ville de Montréal fait depuis des années auprès des paliers de gouvernements supérieurs afin de répondre aux réels besoins en matière de lutte à la pauvreté.

R-3. En attendant la mise au point de l'indice du Revenu viable et compte tenu du faible fonds prévu dans l'Entente Ville-MTESS, aller de l'avant et utiliser la Mesure du panier de consommation (MPC) pour répartir les fonds de l'Entente Ville-MTESS 2018-2023.

***

[10] Cet estimé est une projection à partir des travaux de l'IRIS qui met à jour annuellement l'indice du Revenu viable à l'échelle du Québec.

CONSIDÉRANT que l'indice de la MPC montre avec précision les secteurs où résident des personnes en situation de grande pauvreté, révélant leur présence dans certains arrondissements ou villes liées où ces informations n'étaient auparavant pas captées par l'indice Pampalon-Raymond, avec pour effet que les organismes y œuvrant reçoivent depuis des années proportionnellement moins d'argent pour réaliser des projets de lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas souhaitable que, pour rehausser le financement de projets de lutte à la pauvreté dans les territoires révélés par la MPC, on retire du financement ailleurs à Montréal, à des organismes offrant du soutien à des personnes qui demeurent en situation de pauvreté;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal ainsi que plusieurs arrondissements investissent déjà à même leurs fonds des sommes supplémentaires pour soutenir les initiatives des organismes communautaires auprès des personnes en situation de pauvreté;

La Commission recommande à l'Administration de :

R-4. Estimer les sommes annuellement nécessaires pour avoir un réel impact sur la lutte à la pauvreté et à l'exclusion et répondre aux besoins, en répartissant le financement entre les territoires où résident des personnes en situation de pauvreté, de façon équitable, mais sans toutefois retirer de fonds à d'autres territoires.

***

CONSIDÉRANT que rien dans l'Entente Ville-MTESS ne précise les pourcentages de répartition des fonds entre le niveau régional et le niveau local;

CONSIDÉRANT qu'avec le phénomène de l'embourgeoisement, la population en situation de pauvreté doit souvent migrer et qu'il est nécessaire de bien comprendre le phénomène afin que tous et toutes s'ajustent aux nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT l'importance de conserver l'expertise développée dans les projets tout en veillant à ce qu'elle soit accessible aux personnes en situation de pauvreté qui se déplacent sur le territoire;

CONSIDÉRANT que tout retrait de plus de 15 000$ pour la réalisation d'un projet spécifique aurait un impact sur les ressources humaines des organismes communautaires, car ces sommes représentent pour un organisme une proportion de salaires qui peut s'avérer difficile à combler et qui risque plus globalement d'engendrer une déstructuration du milieu;

CONSIDÉRANT que les projets, s'ils sont reconduits sur plusieurs années, ne sont pas indexés et doivent donc être portés à bout de bras par une majorité d'organismes communautaires qui souffrent de sous-financement chronique pour réaliser leur mission de base;

CONSIDÉRANT que l'Entente Ville-MTESS stipule l'obligation de la Ville de « former un partenariat formel afin d'assurer la cohérence des actions »[11];

CONSIDÉRANT enfin les leviers à la disposition des municipalités de l'agglomération de Montréal pour atténuer le phénomène de la pauvreté sur le territoire;

[11] **Entente administrative sur la gestion du Fonds Québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité**, 2013, p.3

La Commission recommande à l'Administration, en collaboration avec ses partenaires, de :

R-5. Se doter d'un plan de transition comprenant les mesures prévues pour diminuer l'impact de la nouvelle répartition des fonds sur les projets des organismes:

- la redistribution complète du million de dollars supplémentaire annuellement disponible dans les arrondissements et villes liées, en fonction de la MPC;
- une période de trois ans pour assurer la transition;
- les démarches spécifiques entreprises par le SDIS et les territoires les plus touchés par la redistribution des fonds pour accompagner les organismes;
- Une analyse fine des projets à risque de coupure, en cas de diminution du financement dans un territoire. À cet effet, une attention particulière devrait être portée aux projets de plus de 15 000$;

La Commission souhaite avoir une présentation du SDIS à ce propos d'ici la fin août 2019.

R-6. Documenter et cartographier les portraits et les mouvements migratoires de la pauvreté de l'agglomération de Montréal. Diffuser ensuite ces informations auprès des arrondissements et villes liées et les encourager à solliciter la collaboration des organismes communautaires et des autres partenaires de lutte à la pauvreté pour :

- Analyser les résultats et raffiner le portrait de la pauvreté à l'échelle des quartiers, en approfondissant par exemple les impacts économiques et sociaux de l'embourgeoisement sur les personnes en situation de pauvreté et les impacts de l'absence de services adaptés aux personnes en situation de pauvreté, dans certains territoires;
- À la lumière de ce qui précède, identifier les priorités de lutte à la pauvreté par territoire et attribuer les fonds entre les organismes en conséquence;

Partager le fruit de cette réflexion avec les représentants politiques en développement social de chaque territoire ainsi que dans le cadre d'un forum montréalais de lutte à la pauvreté pour identifier collectivement les multiples facteurs qui engendrent la pauvreté et les différentes pistes de solutions pour la combattre.

R-7. Utiliser tous ses leviers municipaux, notamment en matière de logement social et abordable, de sécurité alimentaire et de transport collectif afin de réduire la hausse des charges qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté de l'agglomération de Montréal.

***

Sur une proposition de Mme Mary Deros, appuyée par tous les commissaires présents, soit Mme Sophie Thiébaut, M. Robert Coutu, M. Alex Bottausci, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, M. Sterling Downey, Mme Suzanne Décarie, Mme Sue Montgomery, le projet de recommandations est adopté à l'unanimité le 4 juin 2019.

CONCLUSION

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise tient à remercier les professionnelles du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour leur expertise, la qualité et la clarté des présentations qui lui ont été faites. Le Commission remercie également les représentantes et représentants des regroupements d'organismes qui ont répondu à l'invitation de la Commission et dont les commentaires ont enrichi toute la réflexion. La Commission remercie aussi M. Philippe Hurteau pour sa présentation très éclairante sur le Revenu viable, un indice prometteur pour mesurer le seuil de sortie de la pauvreté.

Enfin, la Commission exprime sa gratitude envers la trentaine de personnes ayant participé à de la discussion publique. Les commentaires exprimés ont permis de préciser certains points et de finaliser les recommandations adoptées à l'unanimité.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/commissions, de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, au bureau R-134 de l'hôtel de ville de Montréal.

ANNEXE 1

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES AU COURS DE L'ÉTUDE DU DOSSIER

Personnes-ressources de la Ville de Montréal

Mme Agathe Lalande, chef de la division de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS)

Mme Ramana Zanfongnon, conseillère en planification, SDIS

Personnes invitées et ayant participé à la séance de travail de la Commission, le 16 janvier 2019

Mme Marie-Andrée Painchaud-Mathieu, coordonnatrice, Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) **(lettre)**

Mme Carole Benjamin, Table des groupes de femmes de Montréal **(lettre)**

Mme Victoria Raileanu, coordonnatrice, TDSÎM

M. Yves Bellavance, coordonnateur, CMTQ

Invité à la séance de travail de la Commission, le 12 mars 2019

M. Philippe Hurteau, chercheur, IRIS

Personnes ayant pris la parole lors de la période de questions et commentaires de la discussion publique organisée sur le sujet, le 29 mai 2019

M. **Laurian Ionita**, citoyen

Mme Carole Benjamin, coordonnatrice, Table des groupes de femmes de Montréal

Mme Marie-Chantal Locas, agente d'analyse, de formation et de liaison, RIOCM

Mme Marie Josephe Pigeon, coordonnatrice, Service d'Entraide Passerelle – SEP

Mme Anne-Marie Angers-Trottier, coordonnatrice, Centre de ressources communautaires de l'Ouest-de-l'Île

Mme Shannon Franssen, coordonnatrice, Solidarité Saint-Henri

Mme Nathalie-Monique Dupuis, commis comptable, Madame prend congé

Mme Karine Triollet, coordonnatrice, Action-Gardien

Mme Claude Ampleman, directrice par intérim, Solidarité Ahuntsic

Article 6.02

Commission sur les finances et l'administration

Consultation publique

Perspectives budgétaires 2020

RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

Rapport déposé au conseil municipal
le 17 juin 2019
et au conseil d'agglomération
le 20 juin 2019

Commissions permanentes
Montréal

LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

PRESIDENT

M. Richard Deschamps
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Lasalle

VICE-PRESIDENTS

M. Georges Bourelle
Maire
Ville de Beaconsfield

M. Alan DeSousa
Maire
Arrondissement de Saint-Laurent

MEMBRES

Mme Lisa Christensen
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Richard Guay
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Marie-Andrée Mauger
Conseillère d'arrondissement
Arrondissement de Verdun

M. Pierre Lessard-Blais
Maire
Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Mme Sophie Mauzerolle
Conseillère de la Ville
Arrondissement de Ville-Marie

M. Peter McQueen
Conseiller de la Ville
Arrondissement de Côte-des-Neige–Notre-Dame-de-Grâce

M. Philipe Tomlinson
Maire
Arrondissement d'Outremont

Mme Christina Smith
Mairesse
Ville de Westmount

M. Alain Vaillancourt
Conseiller d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest

Montréal, le 17 juin 2019

Madame Cathy Wong
Présidente du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009) et au Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024), nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur les finances et l'administration, le rapport et les recommandations suite à l'examen public du document *Perspectives budgétaires 2020*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Richard Deschamps
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Demers
Secrétaire recherchiste

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **1**

1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE **1**

1.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique 1
1.2 Présentation du document de consultation « Perspectives budgétaires 2020 » 1
1.3 Audition des mémoires 2
1.4 Adoption des recommandations 2

2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION **3**

3. RECOMMANDATIONS **4**

4. REMERCIEMENTS **12**

ANNEXE 1 : MOTION CM18 0710 ..... **13**

ANNEXE 2 : LISTE DES PERSONNES-RESSOURCES DE LA VILLE DE MONTREAL **16**

ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES A LA CONSULTATION PUBLIQUE **17**

INTRODUCTION

Le 28 mai 2018, le conseil de ville confiait le mandat à la Commission sur les finances et l'administration de tenir la première consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget 2020 de la Ville de Montréal (CM18 0710).

Le présent rapport décrit d'abord le déroulement de la consultation publique, incluant les communications et les outils déployés pour obtenir une variété d'opinions citoyennes. Il propose ensuite une brève synthèse de la présentation effectuée par le Service des finances et des thèmes mis au jeu lors de la consultation publique. La troisième partie présente intégralement les considérants et les recommandations adoptées publiquement par la Commission, le 4 juin 2019.

En Annexe, outre la résolution du conseil municipal (**Annexe 1**), se trouve la liste du personnel ressource en appui aux commissions pour ce mandat (**Annexe 2**) et la liste des personnes ayant pris la parole à chaque assemblée publique (**Annexe 3**).

1. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

1.1 Communications annonçant la tenue de la consultation publique

Des avis publics précisant l'horaire et les modalités de participation sont parus le 13 mars 2019, dans deux quotidiens montréalais, l'un francophone et l'autre anglophone. Les assemblées ont aussi été annoncées au moyen d'un affichage dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal. De plus, une invitation a été expédiée par courrier électronique à plus de 300 abonnés des commissions permanentes susceptibles d'être intéressés par le sujet.

Un communiqué a également été transmis à tous les médias nationaux et locaux. Enfin, l'information a été relayée sur les réseaux sociaux par le biais des comptes *Twitter* et *Facebook* de la Ville de Montréal et ceux de plusieurs commissaires. Les informations sur la consultation ont aussi été affichées sur le site Internet de la Ville de Montréal et dans le métro via les écrans de *MétroVision.*

1.2 Présentation du document de consultation « Perspectives budgétaires 2020 »

L'assemblée publique s'est déroulée le 27 mars 2019. Les représentants et représentantes du Service des finances de la Ville de Montréal ont procédé à la présentation le document *Perspectives budgétaires 2020*.

Une quinzaine de personnes étaient présentes à cette assemblée, en plus des fonctionnaires des divers services impliqués. D'ailleurs, la Commission tient à remercier ces derniers pour leur soutien et leur expertise tout au long de ses travaux.

La présentation PowerPoint du Service des finances fait l'objet d'une synthèse au chapitre 2 du présent rapport. Elle est aussi disponible en version intégrale sur le site des commissions permanentes, à l'adresse suivante : http://ville.montreal.qc.ca/commissions.

1.3 Audition des mémoires

La Commission a siégé à cinq reprises en public pour entendre les commentaires des citoyens, citoyennes et représentants d'organismes intéressés par le sujet. Environ 70 mémoires ou opinions ont ainsi été déposés à la Commission. Certains ont fait l'objet d'une présentation orale et d'autres ont été déposés ou simplement transmis par courriel. Tous les documents reçus ont été versés sur le site des commissions dans les jours suivant leur présentation ou leur réception. Ils peuvent être consultés à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/commissions.

Les commissaires se sont ensuite réunis à huis clos à quatre reprises pour analyser les mémoires en vue de préparer ses recommandations. La grande qualité des opinions et mémoires présentés a permis d'avoir des échanges riches et des discussions en profondeur sur ce sujet complexe.

1.4 Adoption des recommandations

Enfin, la Commission a publiquement adopté ses recommandations à l'unanimité le 4 juin 2019. Ces recommandations, fruit du travail de 12 commissaires, élus de Montréal ou des villes liées, constituent le cœur du présent rapport et sont reproduites intégralement au chapitre 3.

L'**Annexe 3** du présent rapport liste les personnes ayant pris la parole lors de l'une ou l'autre de ces séances publiques.

2. PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE CONSULTATION

Le document *Perspectives budgétaires 2020* a été préparé par le Service des finances de la Ville de Montréal.

Il fait état des différents thèmes pour lesquels l'Administration souhaite connaître l'avis des citoyens et citoyennes de Montréal :

Il se décline en quatre parties :

- Un mot de Benoit Dorais, président du comité exécutif et responsable des finances
- Le contexte budgétaire
- Le processus budgétaire
- Les thématiques de la consultation prébudgétaire en 2020, soit :
    - L'équilibre budgétaire
    - Les investissements dans les infrastructures et la gestion de la dette
    - Le Budget participatif
    - L'écofiscalité
    - Le rôle d'évaluation foncière

Le document du Service des finances peut être consulté dans son entièreté sur le site des commissions permanentes à l'adresse : http://ville.montreal.qc.ca/commissions.

3. RECOMMANDATIONS

Le présent chapitre reprend intégralement le document contenant les 27 recommandations adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 4 juin 2019.

****

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2020 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Service des finances pour sa collaboration.

La Commission est très fière d'avoir procédé à cette première consultation prébudgétaire et remercie les Montréalais et Montréalaises pour leur participation et la qualité de leurs interventions.

Plusieurs participants et participantes à la consultation ont fait part de leur enthousiasme à collaborer à cet exercice et ont remercié l'Administration pour cette opportunité de s'exprimer sur les enjeux budgétaires montréalais.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

1) BONIFIER LE PROCESSUS DE CONSULTATION PREBUDGETAIRE

CONSIDÉRANT que, malgré la quantité d'opinions reçues, plusieurs questions du document de consultation n'ont pas fait l'objet d'une analyse ou d'une réponse des participants et participantes ;

CONSIDÉRANT qu'avec le peu de commentaires reçus sur ces questions, il est difficile pour la Commission de dégager des consensus et de faire des recommandations à l'Administration sur tous les thèmes proposés ;

CONSIDÉRANT que certains thèmes du document de consultation auraient pu faire l'objet d'une consultation publique en soi (par exemple, le budget participatif et l'écofiscalité) ;

CONSIDÉRANT le volet pédagogique des consultations prébudgétaires pour les citoyens et citoyennes ;

La Commission recommande de :

R-1
Limiter le nombre de sujets abordés par l'Administration lors des consultations prébudgétaires subséquentes ;

R-2
Vulgariser et simplifier au maximum le document de consultation afin qu'il soit le plus accessible et compréhensible possible ;

R-3
Identifier préalablement les thèmes pouvant être abordés de façon individuelle lors des consultations prébudgétaires subséquentes ;

2) L'EQUILIBRE BUDGETAIRE : LES GRANDS DEFIS

2.1) PISTES D'OPTIMISATION ET REVISION DE L'OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT le déficit structurel auquel réfère le document de consultation prébudgétaire ;

CONSIDÉRANT que plusieurs participants et participantes ont mentionné la nécessité pour la Ville de mieux contrôler ses dépenses ;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, sont appelées à intervenir dans plusieurs champs d'activités qui relèvent des compétences du gouvernement du Québec, sans que l'assiette fiscale ou que les compensations gouvernementales couvrent les besoins réels ;

CONSIDÉRANT la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs qui ouvre la voie à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités (PL 122) ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec ont des effets directs sur le quotidien des Montréalais et Montréalaises et sur les coûts des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que certains participants recommandent que la Ville recentre son budget en fonction de ses compétences et dirige les demandes citoyennes qui concernent les paliers supérieurs vers ces derniers ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la démonstration que les élus de l'agglomération de Montréal effectuent une saine gestion des fonds publics avant de solliciter des transferts supplémentaires des paliers de gouvernement supérieurs;

CONSIDÉRANT que les élus disposent de peu de données pour comparer les coûts des services donnés en régie (à l'interne) versus à contrat (à l'externe) ;

La Commission recommande de :

R-4
Mettre en place un exercice serré de contrôle et de réduction des dépenses de la Ville ;

R-5
Documenter et comparer les pratiques, les coûts et la qualité des services municipaux effectués en régie (à l'interne) et à contrat (à l'externe) afin d'identifier les économies qui pourraient rapidement être faites ;

R-6
Dresser un portrait des dépenses et investissements de la Ville, en précisant le palier gouvernemental dont relève la compétence et pour lesquelles la Ville est tenue d'intervenir, afin d'établir les montants pour lesquels elle devrait être compensée ;

R-7
Réviser l'offre de services de la Ville de façon à ce qu'elle concorde avec ses compétences et le budget dont elle dispose ;

2.2) DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS

CONSIDÉRANT le déficit structurel auquel réfère le document de consultation prébudgétaire ;

CONSIDÉRANT la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs qui ouvre la voie à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités (PL 122) ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (PL 121) ;

CONSIDÉRANT la négociation actuelle du prochain Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que, pour être efficaces, certaines mesures fiscales doivent possiblement être mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération, voire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit demeurer compétitive en matière de taxation afin de freiner l'étalement urbain et l'exode de ses familles et de ses entreprises ;

La Commission recommande de :

R-8
Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes, tels que :

- Augmenter les droits de mutation immobilière sur les propriétés de grande valeur ;
- Taxer les transactions sur les plateformes de partage de logement locatif et commercial (ex. Airbnb) ;
- Taxer les panneaux de publicité, à l'instar de ce qui se fait à Toronto ;
- Taxer les transactions immobilières effectuées par des investisseurs étrangers ;
- Taxer l'achat-revente effectué dans un court laps de temps pour limiter la spéculation ;

R-9
Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec en vue de mettre fin aux compensations tenant lieu de taxes et de recevoir 100% de la valeur des taxes des édifices gouvernementaux ;

R-10
Faire les représentations nécessaires auprès des Villes liées et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) advenant qu'il soit avantageux pour la Ville et les municipalités avoisinantes d'appliquer certaines mesures fiscales à une échelle plus grande que la Ville ;

R-11
Conclure les représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir 1% de point de TVQ, sans que ce gain ne mène à des réductions d'autres transferts destinés aux municipalités;

R-12
Demander le rapatriement d'une portion du Fonds vert alimenté par la bourse du carbone afin que la Ville accentue et accélère la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques adaptées à la réalité montréalaise ;

R-13
Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les sommes allouées à l'entretien du transport en commun soient améliorées substantiellement ;

R-14
Amorcer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durable.

3) INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET LA GESTION DE LA DETTE: AVENUES, SOLUTIONS ET INCIDENCES

CONSIDÉRANT les préoccupations de certains participants et participantes à l'égard du contrôle des dépenses de la Ville et de sa dette ;

CONSIDÉRANT le peu de commentaires reçus par la Commission en lien avec les questions de paiement au comptant et la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs ;

CONSIDÉRANT les coûts importants qui seraient associés, à long terme, à une réduction de la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs ;

CONSIDÉRANT la hausse anticipée des taux d'intérêt et son impact sur le poids de la dette de la Ville et sur les finances publiques ;

La Commission recommande de :

R-15
Maintenir la cadence des travaux, maintenir la stratégie du paiement au comptant et respecter la Politique de gestion de la dette, autant que faire se peut ;

R-16
Améliorer la coordination des travaux de façon à augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal ;

4) VERS UN BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste manifesté par les participants et participantes à l'égard de l'implantation d'un budget participatif à Montréal ;

CONSIDÉRANT toutefois le peu de mémoires axés spécifiquement sur les modalités concrètes du budget participatif à adopter pour Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Commission ne possède pas l'expertise pour faire des recommandations quant aux modalités optimales d'un budget participatif pour la métropole ;

CONSIDÉRANT la diversité de formules de budget participatif expérimentées à ce jour dans d'autres villes et dans certains arrondissements montréalais ;

CONSIDÉRANT que la Commission accueille favorablement l'idée de mettre en place un budget participatif ;

La Commission recommande de :

R-17
Documenter les expériences de budget participatif dans les autres villes et arrondissements montréalais afin d'établir une formule adaptée à la gouvernance montréalaise ;

R-18
Élaborer un cadre général qui prévoit et incite à la mise en place de budgets participatifs à l'échelle des arrondissements ;

5) L'ECOFISCALITE

CONSIDÉRANT l'importance de préparer la Ville de Montréal aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable manifesté par les participants et participantes à l'égard de la mise en place progressive de mesures écofiscales ;

CONSIDÉRANT que le principe d'utilisateur-payeur pourrait permettre d'assurer que chacun paie le juste coût pour son empreinte écologique et l'utilisation des ressources ;

CONSIDÉRANT que ces mesures écofiscales ne doivent pas appauvrir les citoyens et citoyennes vulnérables ;

CONSIDÉRANT la consommation d'eau potable actuelle des Montréalais et Montréalaises ;

CONSIDÉRANT que l'écofiscalité peut être un moyen efficace pour changer les comportements inadéquats et assurer une consommation plus responsable des ressources ;

CONSIDÉRANT que la majorité des provinces du Canada ont mis en place une consigne sur le verre ;

Considérant l'iniquité d'accès au transport collectif sur le territoire montréalais et dans les Villes liées ;

La Commission recommande de :

R-19
Accélérer et terminer rapidement l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

R-20
Amorcer l'analyse et déterminer, dans le cadre du déploiement de la tarification de l'eau, le juste coût devant être facturé aux grands consommateurs dans les ICI ;

R-21
Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via des mécanismes de tarification à l'égard de sujets tels que :

- L'usage récréatif de l'eau ;
- Les contenants à usage unique ;
- Les infrastructures hors site liées aux nouveaux développements (ex. Projet Royalmount) ;
- La collecte des matières résiduelles ;

R-22
Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une consigne sur le verre ;

6) LES EFFETS DU DEPOT DU ROLE D'EVALUATION FONCIERE 2020-2021-2022 SUR LES CHARGES FISCALES

CONSIDÉRANT le rôle central du logement abordable et social pour assurer la mixité sociale dans nos quartiers montréalais ;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des mesures pour permettre aux familles et aux aînés de se loger adéquatement dans la métropole ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les commerces de proximité et la vitalité de nos artères commerciales pour entretenir la vie de quartier des Montréalais et Montréalaises ;

CONSIDÉRANT que, parmi l'ensemble des ménages de l'agglomération, le tiers (33,4 %) consacre 30 % et plus de leur revenu à se loger et 16,7 % ont un taux d'effort de 50 % et plus ;[1]

La Commission recommande de :

R-23
Évaluer la faisabilité et l'impact d'un programme de report des impôts fonciers pour certaines catégories de propriétaires, lesquels seraient exigibles au moment de la vente d'un actif ;

[1] Agglomération de Montréal (2014) *Profil des ménages et des logements – Agglomération de Montréal – Édition 2014 p.21. (En ligne)*
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL%20DES%20M%C9NAGES%20ET%20DES%20LOGEMENTS%20-%20AGGLOM%C9RATION%20DE%20MONTR%C9AL.PDF

R-24
Évaluer les impacts d'attribuer un statut fiscal différencié pour les coopératives et OBNL d'habitation et, si nécessaire, faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce sens.

R-25
Mettre en place une redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux.

R-26
Faire des représentations auprès du gouvernement pour bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité.

R-27
Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels.

****

4. REMERCIEMENTS

La Commission sur les finances et l'administration est reconnaissante envers les personnes et organismes qui ont accepté son invitation à participer à cette première consultation prébudgétaire.

Les commissaires ont été impressionnés par la qualité des informations et des opinions fournies par les participants.

Conformément à la réglementation sur les commissions permanentes, le présent document peut être consulté sur Internet, à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/commissions de même qu'à la Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation au Service du greffe, bureau R-134 de l'hôtel de ville.

Annexe 1 : Motion CM18 0710

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 28 mai 2018 Séance tenue le 29 mai 2018	Résolution: CM18 0710

Motion de l'opposition officielle pour que Montréal mette en place des consultations prébudgétaires annuelles

Attendu que le budget 2018 de la Ville de Montréal représente plus de cinq milliards quatre cent soixante-dix millions de dollars et que le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2018-2020 prévoit des investissements de six milliards trois cent quatre-vingt-trois millions de dollars;

Attendu que le budget et le PTI sont des documents centraux en démocratie municipale, puisqu'ils représentent et concrétisent les engagements de la Ville envers ses citoyens, en plus de définir les priorités et les orientations qui sont données à la prestation des services publics;

Attendu que les gouvernements du Québec et du Canada mènent depuis plusieurs années des consultations prébudgétaires et qu'ils reconnaissent la contribution déterminante des citoyens dans leurs choix d'orientations en vue de la préparation de leur budget annuel;

Attendu que certains arrondissements, notamment Le Plateau-Mont-Royal et Le Sud Ouest, tiennent déjà des consultations auprès des citoyens dans le cadre de l'élaboration de leur budget d'arrondissement;

Attendu que la mise en place de consultations prébudgétaires annuelles à la Ville de Montréal permettra d'améliorer la participation des citoyens et des organismes de la société civile à la vie démocratique municipale et de consolider la culture de la transparence à la Ville de Montréal;

Attendu que lors de l'étude du budget 2018, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) a recommandé unanimement en 2018 que l'administration consulte en amont de la préparation de son budget l'Association des municipalités de banlieues, la CFA ainsi que la Table des maires d'arrondissement sur ses orientations, priorités et prévisions budgétaires (R-2, R-3 et R-4);

Attendu qu'une telle consultation annuelle offrira une occasion pour échanger avec la population, connaître ses priorités et faire émerger de nouvelles idées et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale;

Attendu que lors d'une telle consultation plusieurs acteurs économiques et sociocommunautaires montréalais auront l'occasion d'apporter une contribution unique et pertinente à l'élaboration du budget de la Ville;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Frantz Benjamin

1- que le conseil municipal mandate la Commission sur les finances et l'administration de mener dès cette année et annuellement une consultation prébudgétaire publique et en ligne à laquelle les citoyens, les partenaires de la société civile et les élus sont conviés afin de recueillir les idées et les suggestions des Montréalais en vue de l'élaboration du budget et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'année subséquente;

2- que la Commission dépose chaque année son rapport au conseil municipal lors de la séance du mois de septembre.

_____

Un débat s'engage.

_____

À 16 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. François Limoges

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

1- De supprimer au 7e « Attendu » les mots « et qu'il est souhaitable que la population ne soit pas prise par surprise lors de la publication d'un budget par l'administration municipale »;
2- D'ajouter un 9e « Attendu » qui se lit comme suit :
« Attendu que, d'ici le mois de septembre 2018, la charge de travail de la Commission sur les finances et l'administration est déjà importante, notamment avec l'étude du rapport du Vérificateur général »;
3- De supprimer dans le 1er « Résolu » les mots « dès cette année » et « et en ligne »;
4- De remplacer dans le 2e « Résolu » le mot « septembre » par le mot « juin ».

_____

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges.

_____

Le chef de l'opposition officielle accueille favorablement la proposition d'amendement des conseillers Dorais et Limoges et il souhaite ajouter son nom à titre d'appuyeur.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, met aux voix la proposition d'amendement des conseillers Dorais, Limoges et Perez et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez afin qu'il exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 65.02, tel qu'amendé et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

/cb

Valérie PLANTE
_____
Mairesse

Yves SAINDON
_____
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

_____
Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 4 juin 2018

Annexe 2 : Liste des personnes-ressources de la Ville de Montréal

Responsables politiques :

M. Benoit Dorais, président du comité exécutif et responsable des finances

Mme Émilie Thuilier, membre du comité exécutif responsable de la démocratie, de la transparence, des communications et de l'expérience citoyenne et du patrimoine

Personnes-ressources du Service des finances:

M. Yves Courchesne, directeur du Service des finances

Mme Francine Laverdière, directrice, Direction du budget et de la planification financière et fiscale

M. Gildas Gbaguidi, chef de direction, Division de la planification financière et fiscale

Mme Catherine Roch-Hansen, chargée d'expertise et de pratique, Division de la planification budgétaire et fiscale

Personnes-ressources du Service de l'eau :

M. Sylvain Larrivée, chef de division

Annexe 3 : Liste des participants et participantes à la consultation publique

Liste des intervenants à l'assemblée publique de présentation du dossier, le 27 février 2019

M. François Dandurand, citoyen

M. Jean Duval, citoyen

M. Pierre Pagé, Montréal pour tous

M. Eric Alen, citoyen

Mme Louise Constantin, Fédération des coopératives d'habitation du Montréal métropolitain

M. Maxime Arnelois, citoyen

Mme Nicole Simone, citoyenne

Mme Johanne Gaumond, citoyenne

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'audition des mémoires du 24 avril 2019

Mme Louise Constantin et M. Pierre-Alain Cotnoir, Fédération des coopératives d'habitation du Montréal métropolitain

Mme Alice-Anne Simard, Eau Secours

Mme Sylvie Robert, citoyenne

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'audition des mémoires du 25 avril 2019

M. Marc Obeid et Mme Émilie Poitout, citoyens

M. Pierre Pagé, Montréal pour tous

Mme Sandra Wesley, Stella, l'amie de Maimie

M. David Bruce Merlo, citoyen

Mme Valérie Beaulieu et M. Pierre-François Sempere, Culture Montréal

M. Claude Boullevraye de Passillé, citoyen

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'audition des mémoires du 7 mai 2019

Mme France Levert, Coalition Climat

M. Hans Marotte, Syndicat canadien de la fonction publique

M. Jean Duval, citoyen

M. Guillaume Le Nigen, citoyen

Mme Véronique Fournier, Centre d'écologie urbaine de Montréal

MM. Ron Rayside et Dinu Bumbaru, Institut des politiques alternatives de Montréal

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'audition des mémoires du 8 mai 2019

M. Michel Leblanc, Chambre de commerce du Montréal métropolitain

M. Francis Waddel, citoyen

M. Michael Johnson, citoyen

M. Jean-François Gilker, Bâtir son quartier

Mmes Indu Krishnamurthy et Itifo Engulu, ACEM Microcrédit Mtl

M. André Boisclair, Institut du développement urbain

M. Mame Moussa Sy, Centre communautaire Bon courage de la Place Benoit

M. Samuel Pagé Plouffe, Vivre en Ville

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'audition des mémoires du 9 mai 2019

M. Luc Gagnon, Trainsparence

Mme Nicole Simone citoyenne

M. Cédric Chaperon, La Roue libre

Mme Anne-Marie Aubert et M. Richard Daneau, Conseil du système alimentaire montréalais

Liste des intervenants à l'assemblée publique d'adoption des recommandations du 4 juin 2019

M. Pierre Pagé, Montréal pour tous

M. Gilles Thériault, citoyen

Article 7.01

Dépôt du rapport annuel 2018 de la vérificatrice générale de la Ville

Ce document sera livré séance tenante.

Sécurité civile
Montréal
Service de sécurité incendie de Montréal
ville.montreal.qc.ca/sim

Article 7.02

Rapport

Cartes de la Communauté métropolitaine de Montréal
Cartes du Centre de sécurité civile

Les cartes offertes par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en février 2019, offraient les limites d'inondations qui seraient produites par des crues ayant une probabilité d'occurrence de 2 ans, 20 ans et 100 ans, ainsi que les niveaux de submersion des secteurs inondés. La CMM travaille toujours sur son projet de cartographie de risques face aux inondations, et devrait le livrer pour le 31 décembre 2020. Toutefois, elle considère que la première phase de son projet est complétée, soit le calcul des cotes de crues de 2 ans, 20 ans et 100 ans pour l'archipel de Montréal, la cartographie d'empiétement des eaux sur les territoires selon ces cotes, ainsi que le degré de submersion des secteurs inondables.

Ces mêmes cartes ont été présentées à la Ville de Montréal en février dernier, spécifiquement à la Direction de l'urbanisme, ainsi que la Division de la géomatique. La Ville de Montréal procédera à une validation de ces cartes, afin que la CMM ait une information juste et précise du territoire montréalais et soit ainsi en mesure de poursuivre les travaux en vue d'une cartographie finale attendue à la fin de 2020.

Le Centre de sécurité civile (CSC) a aussi pris connaissance des cartes de la CMM en février dernier. Par contre, bien que le CSC soit intéressé à l'éventuel produit final du projet de la CMM, il a choisi de continuer à utiliser ses propres outils pour planifier ses interventions face à des inondations, car ceux-ci sont mieux adaptés aux besoins opérationnels pour les mesures d'urgence et pour les interventions terrains. Plus spécifiquement :

- le CSC doit considérer toutes les causes d'inondations ou d'impacts lors d'inondations, ce qui n'est pas possible avec des cartes de la CMM qui ne représentent que des cotes de crues, car celles-ci ne considèrent pas les causes secondaires d'inondations, telles que les refoulements d'émissaires, la nappe phréatique et les cuvettes causées par des infrastructures;

- le CSC, en collaboration avec la CMM et la Division de la géomatique, utilise les limites réelles de l'inondation de 2017 pour sa planification, car elles permettaient de voir et d'analyser les causes secondaires d'inondations, ainsi que de voir les limites réelles d'inondations, plutôt que des limites théoriques ou probabilistes;

- la cartographie produite par le CSC intègre aussi des informations complémentaires qui permettent d'optimiser sa planification quant au déploiement de mesures temporaires de protection, telles que les points d'entrée des eaux de rivières par surface et par réseaux souterrains; les lieux stratégiques pour l'installation de digues temporaires; la topographie continue et l'identification des bâtiments et des usages sensibles à risques. Ces données ne sont pas disponibles avec les cartes actuelles de la CMM;

- la cartographie du CSC est dynamique, interactive et partageable en temps réel, ce qui est préférable non seulement pour la planification des interventions, mais aussi lors des interventions-mêmes. Comme les cartes de la CMM, les cartes de la Ville profitent de la technologie Lidar, produisant ainsi les niveaux de submersion des secteurs inondés.

Les cartes actuelles de la CMM, telles que présentées à la Ville, sont mieux adaptées aux besoins de l'aménagement du territoire. Celles à venir pourront servir à bonifier la cartographie du Centre de sécurité civile dès leur réception à la fin de 2020. Les cartes de la CMM seront considérées dans le cadre de la démarche de révision du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, laquelle débutera d'ici la fin de l'année 2019.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.03

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198247002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Il est recommandé au conseil d'agglomération de :

- Déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-22 10:20

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1198247002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées dans son domaine.
Cette tâche s'inscrit dans le mandat de surveillance environnementale du réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité de l'air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 18 0263 - Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA).

DESCRIPTION

Ce rapport, qui est produit annuellement par le Service de l'environnement, dresse le bilan de la qualité de l'air à Montréal et sert à faire connaître le travail effectué dans le cadre du programme de surveillance de la qualité de l'air.
Ce bilan fait état de la caractérisation du milieu, identifie les problématiques et permet de les corriger à la source dans le but d'améliorer la qualité de l'air.

JUSTIFICATION

L'objectif visé par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'air dans l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du RSQA s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement et plus particulièrement en permettant la réalisation des objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera faite par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport pourrait être présenté lors d'une séance de travail de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs. Le rapport sera distribué lors de la rencontre annuelle des gestionnaires du réseau de surveillance de la pollution atmosphérique qui aura lieu à partir du 20 mai 2019, à Vancouver.
CE : 5 juin 2019
CM : 17 juin 2019
CG : 20 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-04-10
Fabrice GODEFROY	Marieke CLOUTIER	

chef de section - reseau surveillance qualite air

Tél : 514 280-4365
Télécop. : 514 872-8146

Chef de division Planification et suivi environnmental

Tél : 514-872-6508
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-05-22

Bilan environnemental 2018

QUALITÉ DE L'AIR À MONTRÉAL

Service de l'environnement

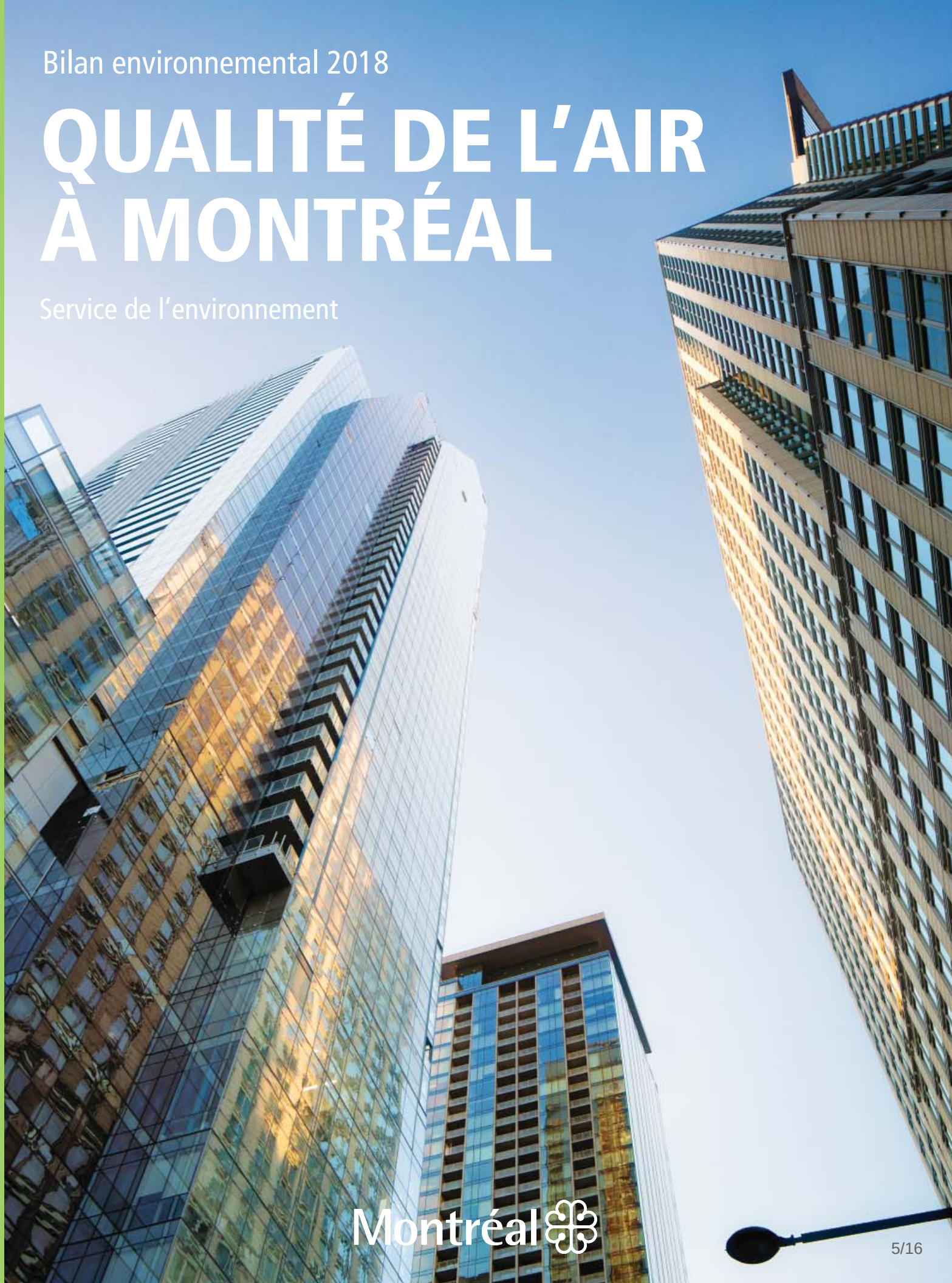

Montréal

5/16

Surveillance de la qualité de l'air

Le Réseau en bref

Le Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA) comprend 15 stations d'échantillonnage équipées d'analyseurs mesurant en continu les concentrations de polluants tels que les particules fines, l'ozone, le dioxyde de soufre, les oxydes d'azote et le monoxyde de carbone. Les résultats ainsi obtenus permettent de dresser un portrait annuel et de suivre l'évolution de la situation de ces polluants depuis plusieurs années à Montréal. Par ailleurs, les informations sur la qualité de l'air à Montréal sont disponibles en temps réel sur le site Web du RSQA à l'adresse rsqa.qc.ca.

Programme AQ/CQ

Le Service de l'environnement poursuit son travail de longue haleine afin de rénover les stations d'échantillonnage et de bonifier leur fonctionnalité et leur esthétique, tout en respectant les codes de construction et de sécurité. Le RSQA est en amélioration continue du programme d'assurance de la qualité et de contrôle de la qualité (AQ/CQ) afin de répondre aux lignes directrices du Réseau national de surveillance de la pollution de l'air (RNSPA) d'Environnement et Changement climatique Canada auquel il appartient. Le RSNPA est constitué d'environ 300 stations partout au Canada.

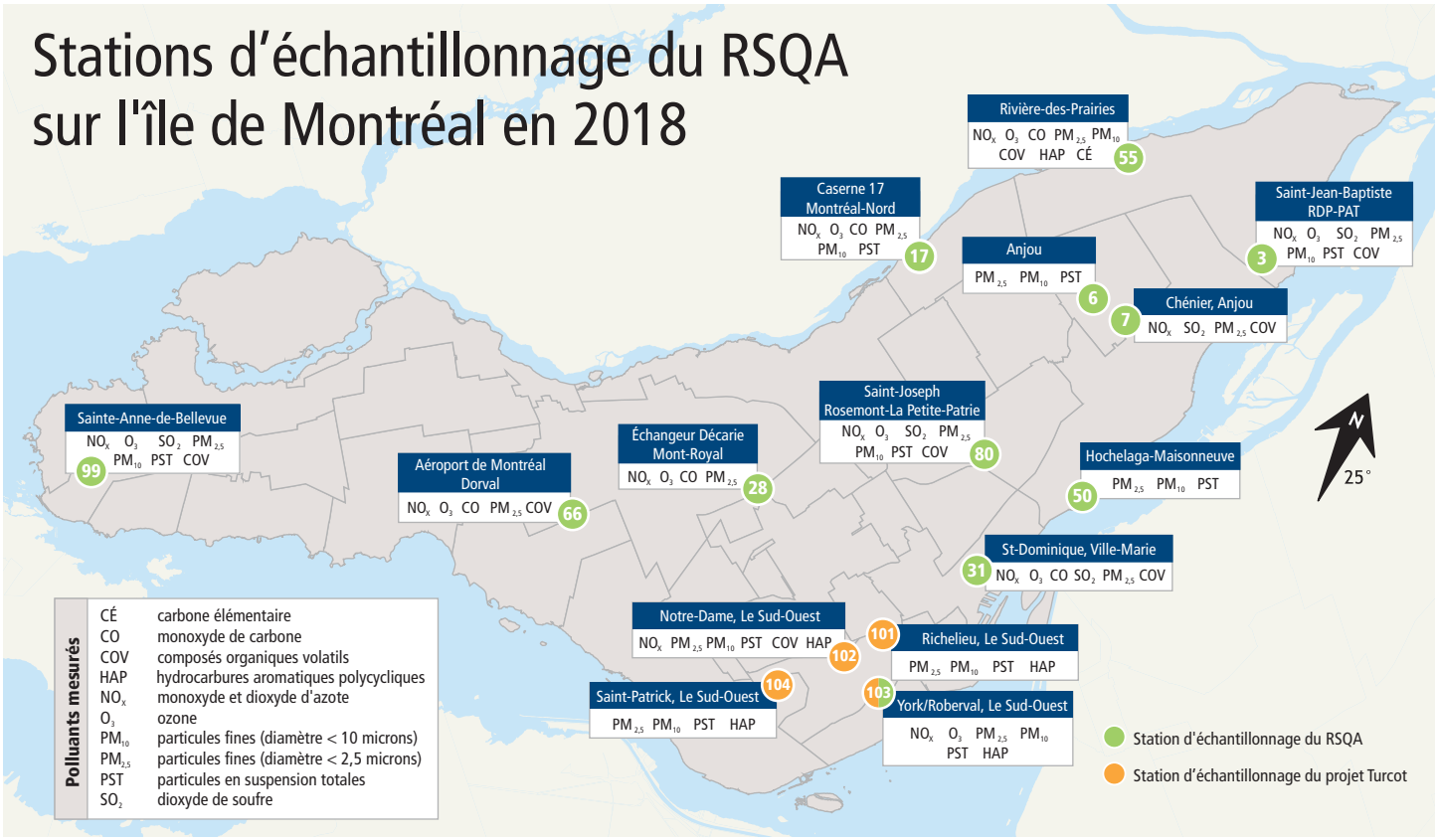

Amélioration des installations

La station 55, située à Rivière-des-Prairies depuis 1998, a subi une cure de rajeunissement à la fin de l'année 2018. La transition entre les deux bâtiments a été complétée en moins de deux semaines, permettant ainsi de perdre le moins de données possible et de minimiser les jours au cours desquels la station n'a pas été en service. Cette station est la plus complète du RSQA au niveau des équipements. En effet, elle est classée Niveau 1 selon les critères du RNSPA, ce qui signifie que tous les paramètres recommandés par celui-ci sont mesurés (méthode de référence, caractérisation et mesure en continu pour les $PM_{2,5}$, O_3, NO_x, CO, COV [polaires et non-polaires], HAP et PM_{10}).

Station 55
Rivière-des-Prairies

Formation continue

En juin 2018, l'équipe du RSQA était présente à la 111e conférence annuelle de l'*Air & Waste Management Association* (AWMA) à Hartford au Connecticut. Cet événement a réuni la majorité des acteurs mondiaux dans le domaine de la qualité de l'air. Cette conférence a, entre autres, permis d'en apprendre davantage sur les nouvelles techniques d'analyse, les polluants émergents tels que les nanoparticules, l'impact de la chimie atmosphérique sur la qualité de l'air ainsi que l'utilisation des mesures faites par satellite afin d'obtenir des prévisions de la qualité de l'air et un aperçu de ses effets sur la santé. Les membres de l'équipe sont aussi impliqués dans l'organisation de la 112e conférence annuelle de l'AWMA qui se tiendra à Québec du 25 au 28 juin 2019.

Projet Turcot

Les travaux de réaménagement de l'échangeur Turcot se sont poursuivis en 2018. La station 102 est encore celle qui a enregistré le plus de dépassements du critère de 30 µg/m³ du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour les concentrations moyennes quotidiennes de particules fines ($PM_{2,5}$). Les dépassements du critère sont imputables à la circulation, les différents travaux de voirie effectués ainsi que le passage de camions à proximité.

Dépassements du critère pour les particules fines ($PM_{2,5}$)

Stations	101	102	103	104
Total 2016	1	13	1	3
Total 2017	0	4	0	1
Total 2018	2	7	2	3

Faits saillants

- Station 101 : à proximité d'un nouveau site d'entreposage de matériaux d'excavation et de remblai.
- Station 102 : poursuite des travaux de démolition et de construction au cœur du nouvel échangeur.
- Station 103 : travaux de démantèlement de la bretelle de sortie près de la station.
- Station 104 : présence de travaux en amont du canal Lachine.

Indice de la qualité de l'air (IQA)
par station d'échantillonnage du projet Turcot en 2018

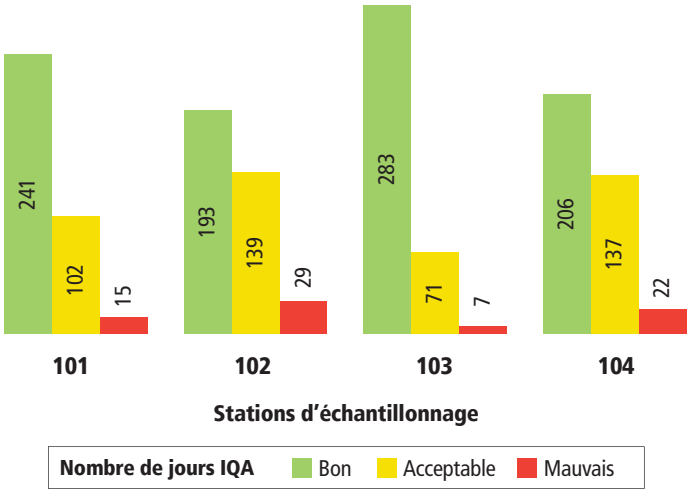

Les données sont disponibles en ligne sur le site du ministère des Transports, anciennement connu sous l'appellation de ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), à l'adresse Web seti-media.com/infopopulation/rsqa_turcot.

Normes canadiennes de qualité de l'air ambiant

Les normes canadiennes de qualité de l'air ambiant (NCQAA), depuis 2017, comprennent les particules fines ($PM_{2,5}$), l'ozone (O_3), le dioxyde de soufre (SO_2) et le dioxyde d'azote (NO_2). Ces normes sont au cœur du Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA) mis de l'avant par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. Les données sont présentées en microgrammes par mètre cube (µg/m³) ou en partie par milliard (ppb).

Depuis 2012, une amélioration de la concentration de $PM_{2,5}$ est observée dans l'air ambiant montréalais. La situation est similaire à celle de l'année dernière et les résultats sont en dessous des normes à atteindre pour 2020.

Concentration des particules fines exprimée en µg/m³

Moyenne triennale du 98e centile annuel des concentrations moyennes quotidiennes sur 24 heures Norme = 28 en 2015 Norme = 27 en 2020				
2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
25	24	21	20	20

Moyenne triennale des concentrations moyennes annuelles Norme = 10 en 2015 Norme = 8,8 en 2020				
2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
9,6	9,4	8,6	7,5*	7,4

* 2015-2017, valeur corrigée

La tendance de l'O_3 est plutôt stable avec des moyennes triennales oscillant entre 55 et 58 ppb entre 2012 et 2018. Les concentrations enregistrées se situent toujours en deçà de la norme 2020.

Concentration de l'ozone (O_3) exprimée en ppb

Moyenne triennale de la 4e valeur annuelle la plus élevée des maximums quotidiens des concentrations moyennes sur 8 heures Norme = 63 en 2015 Norme = 62 en 2020				
2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
55	55	56	58	57

Les résultats de SO_2 des 5 dernières années montrent une amélioration constante et sont conformes aux normes de 2020. Il y a très peu de variation depuis l'année dernière.

Concentration de dioxyde de soufre (SO_2) exprimée en ppb

Moyenne triennale du 99e percentile annuel des concentrations maximales quotidiennes des concentrations moyennes sur 1 heure Norme = 70 en 2020 Norme = 65 en 2025				
2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
23	23	21	18	17

Moyenne arithmétique d'une seule année civile de toutes les concentrations moyennes sur 1 heure Norme = 5,0 en 2020 Norme = 4,0 en 2025				
2014	2015	2016	2017	2018
1,1	0,9	0,7	0,8	0,6

Les moyennes triennales du NO_2 montrent peu de variation entre 2012 et 2018. La concentration enregistrée en 2016-2018, soit 45 ppb, est bien en dessous de la norme 2020, mais se situe juste au-dessus de la norme de 2025 (42 ppb). L'utilisation de combustibles fossiles dans les automobiles et dans les systèmes de chauffage domestique est la principale source de NO_2. Quant à la moyenne annuelle, elle est conforme aux normes de 2020 et de 2025 malgré une légère hausse en 2018.

Concentration du dioxyde d'azote (NO_2) exprimée en ppb

Moyenne triennale du 98e percentile annuel des concentrations maximales quotidiennes des concentrations moyennes sur 1 heure Norme = 60 en 2020 Norme = 42 en 2025				
2012-2014	2013-2015	2014-2016	2015-2017	2016-2018
44	46	45	45	45

Moyenne arithmétique d'une seule année civile de toutes les concentrations moyennes sur 1 heure Norme = 17 en 2020 Norme = 12 en 2025				
2014	2015	2016	2017	2018
9,5	8,4	10,0	10,3	10,4

Portrait de la qualité de l'air

Indices de la qualité de l'air (IQA) répartis selon les stations

Saviez-vous que plusieurs activités humaines sont responsables des jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal ? Les feux d'artifice ont été responsables de la mauvaise qualité de l'air enregistrée dans les soirées des 11-12, 14-15 et 21 juillet 2018. En général, les concentrations de particules fines augmentent pendant le spectacle pour ne redescendre qu'après minuit, ce qui explique le compte de deux jours. Tous ces cas ont en commun la stagnation des polluants due à l'absence de circulation des masses d'air.

Outre les jours de smog, les événements responsables des jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2018 sont :

- les industries de l'est de Montréal (station 3) ;
- les ateliers des cours de voirie de Montréal-Nord (station 17) ;
- la circulation sur les autoroutes (stations 28 et 103) ;
- les activités du port de Montréal et la circulation sur le boulevard Notre-Dame Est (station 50) ;
- le chauffage au bois durant l'hiver (station 55) ;
- les feux d'artifice de Loto-Québec (stations 7, 50 et 80) ;
- d'autres activités humaines ayant une portée locale (toutes les stations).

Règlement sur le chauffage au bois

Le Règlement concernant les appareils et les foyers permettant l'utilisation d'un combustible solide (15-069), adopté le 24 août 2015, a deux volets.

Le premier volet vise l'interdiction d'utiliser tout appareil à combustible solide sur le territoire de la Ville de Montréal durant les avertissements de smog, et ce, depuis l'adoption du Règlement en 2015.

Le deuxième volet, entré en vigueur le 1er octobre 2018, interdit l'utilisation de tout appareil à combustible solide sur le territoire de la Ville de Montréal sauf s'il fait l'objet d'une reconnaissance par un organisme identifié à l'annexe B du Règlement, dans le cadre d'un processus de certification (CSA/B415.1-10 ou EPA), à l'effet qu'il n'émette pas plus de 2,5 g/h de particules dans l'atmosphère.

Le Règlement autorise néanmoins l'utilisation exceptionnelle d'appareils à combustible solide (conformes ou non) lors de pannes d'électricité d'une durée de plus de trois heures.

Pour plus d'information sur le Règlement 15-069, consultez le site Web à www.ville.montreal.qc.ca/chauffageaubois.

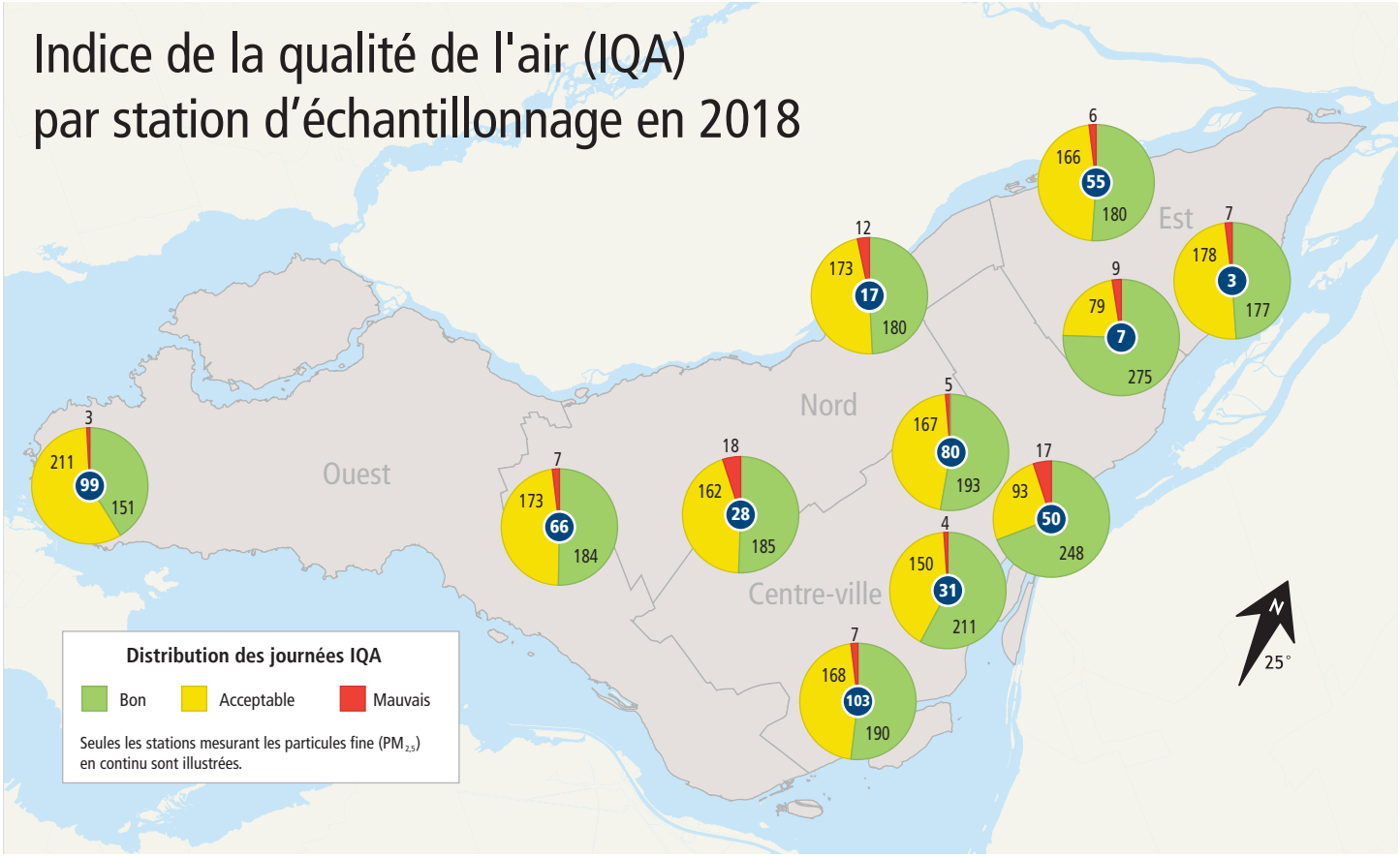

Jours de mauvaise qualité de l'air

En 2018, 41 jours de mauvaise qualité de l'air, dont 6 jours de smog, ont été enregistrés sur le territoire montréalais. Les particules fines sont responsables de tous les jours de mauvaise qualité de l'air répartis sur 9 mois pendant l'année. Les mois d'avril, d'août et d'octobre ont été exempts de jours de mauvaise qualité de l'air. Quant aux jours de smog, ils ont été observés durant les mois de janvier, février et décembre. Malgré qu'il y ait eu une légère augmentation du nombre de jours de mauvaise qualité de l'air comparativement à 2017 (34), il faut comprendre que ce nombre fluctue d'une année à l'autre en fonction des conditions météorologiques (direction et vitesse du vent, durée de l'hiver avec ses températures variables).

L'analyse des résultats obtenus depuis 2013 démontre que le nombre de jours de smog est à la baisse. Au cours des dernières années, la majorité des épisodes de smog observés à Montréal se sont produits durant la période hivernale et ont été causés par une forte concentration de particules fines. Au Québec, les principaux responsables en sont le chauffage au bois résidentiel, l'activité industrielle et le transport. Lors d'un épisode de smog, les particules fines sont retenues au niveau du sol lorsqu'il n'y a pas de vent et que les températures changent. Un redoux peut favoriser leur formation, ce qui fut notamment le cas lors de certains des épisodes observés en 2018, alors que les températures étaient passées au-dessus du point de congélation pendant plusieurs heures.

Jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal en 2018

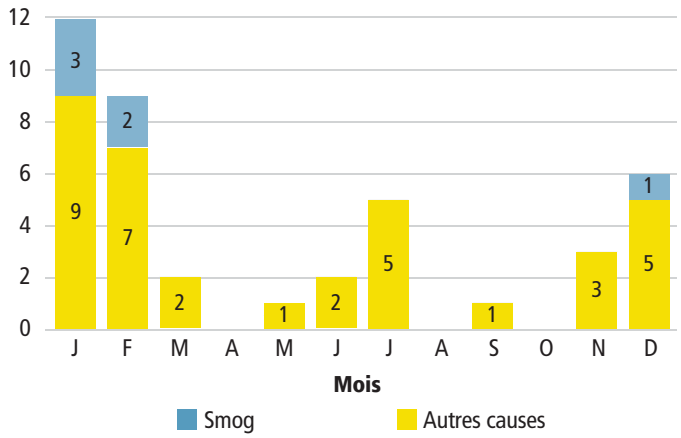

Jours de mauvaise qualité de l'air à Montréal depuis 2013

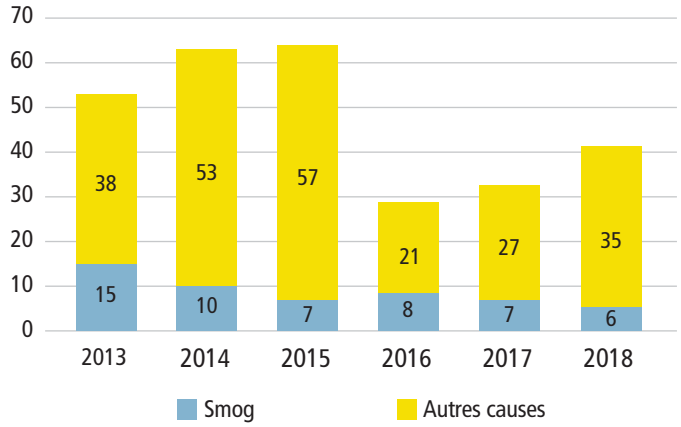

Mauvaise qualité de l'air ou smog ?

Une journée est considérée comme mauvaise dès que les concentrations de particules fines ($PM_{2,5}$) sont supérieures à 35 µg/m³ pendant au moins trois heures pour une station. Une journée est caractérisée comme un jour de smog lorsque les concentrations de $PM_{2,5}$ sont supérieures à 35 µg/m_3 pendant au moins 3 heures sur plus de 75 % du territoire de l'agglomération. En général, lors d'un jour de smog, les concentrations de particules fines demeurent élevées pendant 24 heures et parfois plus longtemps.

PRODUCTION
Ville de Montréal
Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

RENSEIGNEMENTS
environnement@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHIE
Ville de Montréal sauf indication contraire

COUVERTURE
IStock

MONTAGE GRAPHIQUE
Service de l'environnement

2e trimestre 2019
ISSN 1925-6558 (imprimé)
ISSN 1925-6566 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ville.montreal.qc.ca/RSQA

Environmental Assessment Report 2018

AIR QUALITY IN MONTRÉAL

Service de l'environnement

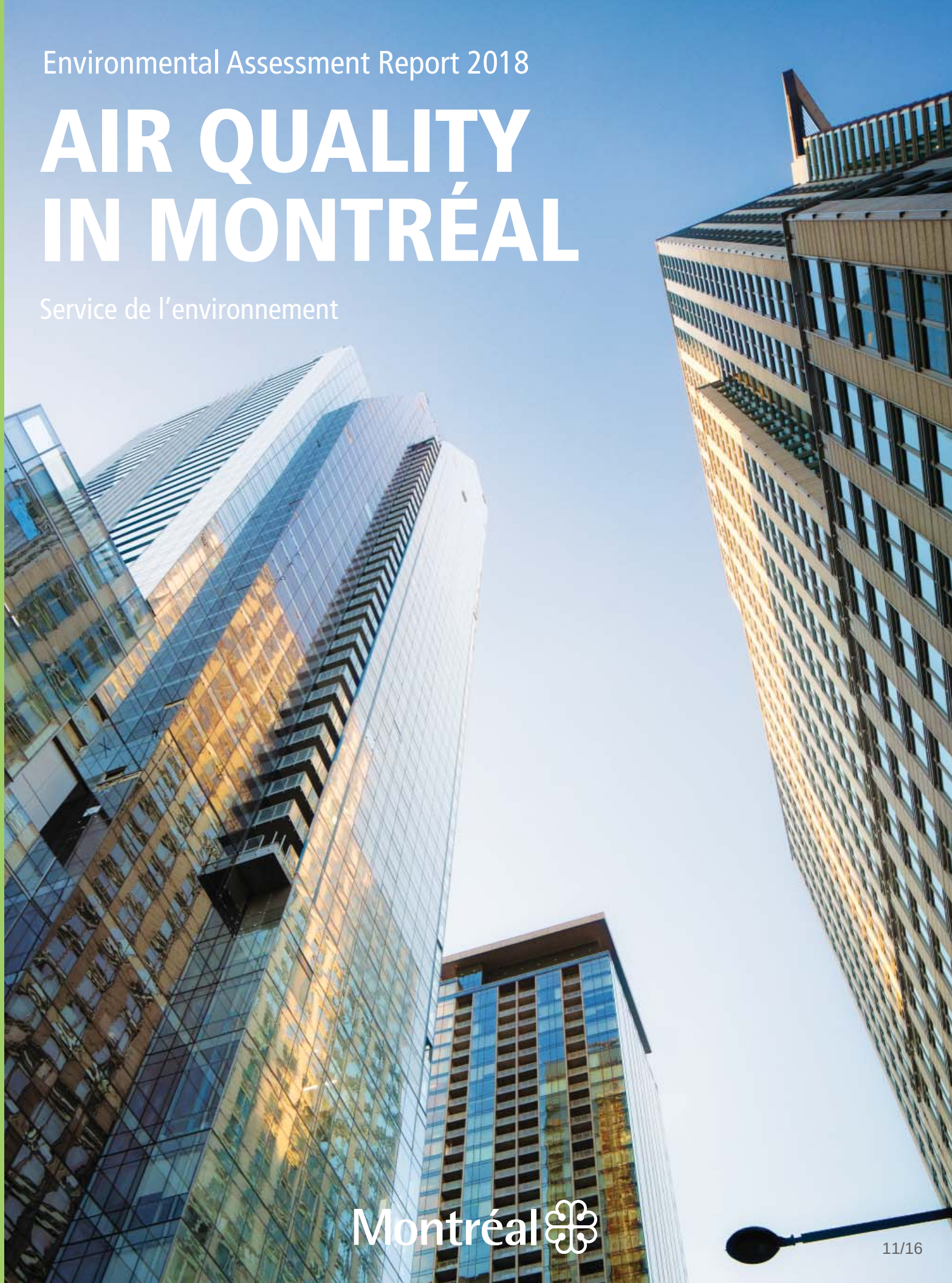

Montréal

11/16

Air Quality Monitoring

The Network in Short

The *Réseau de surveillance de la qualité de l'air* (RSQA) (the Network) consists of 15 monitoring stations equipped with analyzers for the continuous monitoring of pollutant concentrations such as fine particulate matter, ozone, sulphur dioxide, nitrogen oxides and carbon monoxide. The results obtained allow us to draw an annual portrait and follow the evolution of the situation of these pollutants over the years in Montréal. Moreover, real-time information on air quality in Montréal is available on the Network's Web site at rsqa.qc.ca.

QA/QC Program

The Service de l'environnement continues its long-term work to renovate its monitoring stations and enhance their functionalities and aesthetics, while conforming to applicable construction and safety codes. The Network is involved in an ongoing quality assurance and quality control (QA/QC) improvement process to comply with the guidelines of Environment and Climate Change Canada's National Air Pollution Surveillance (NAPS) program, of which it belongs. The NAPS relies on some 300 stations throughout Canada.

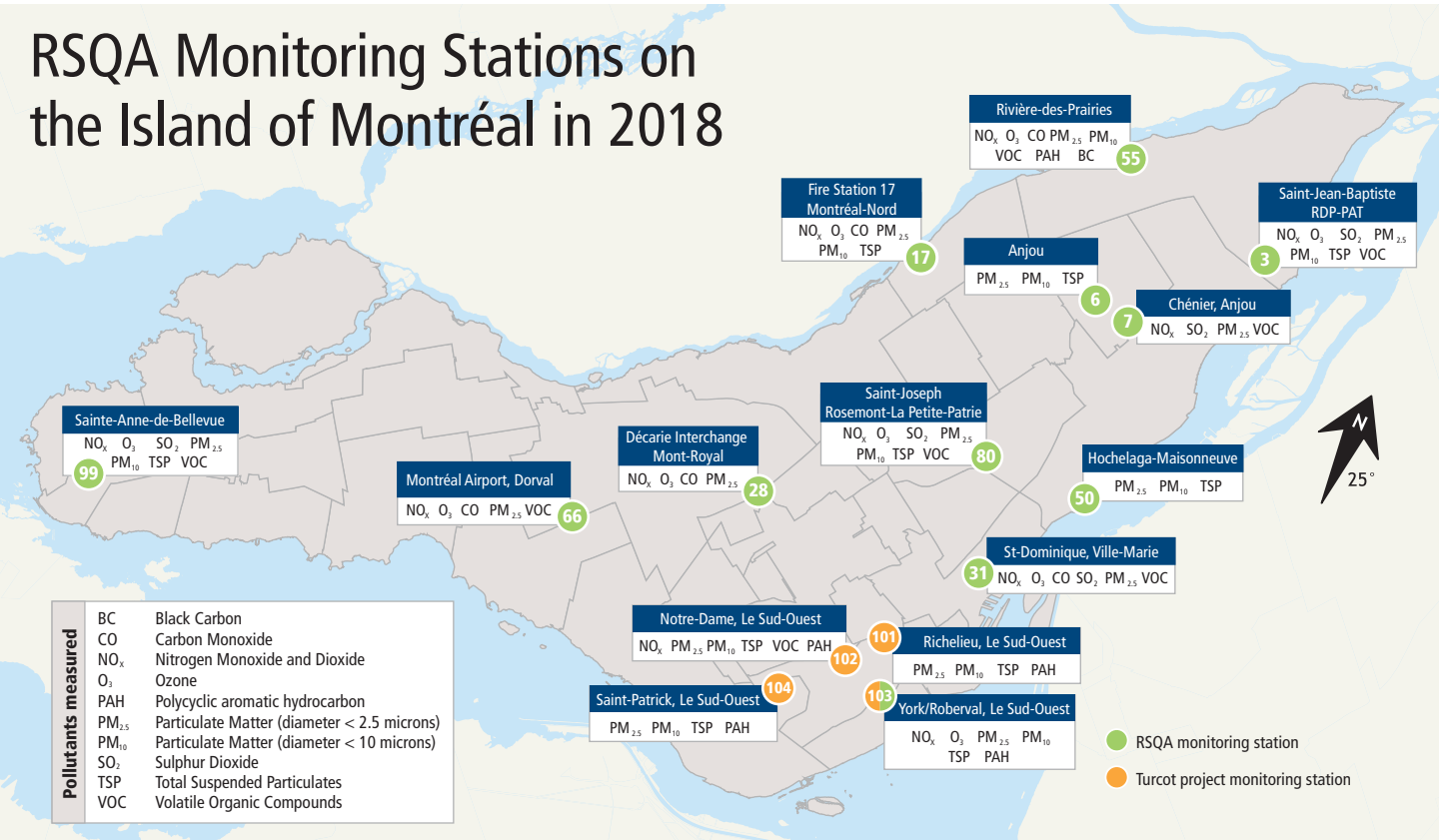

Facility Upgrading

Station 55, located in Rivière-des-Prairies since 1998, has undergone a major rejuvenation at the end of 2018. The transition between the two buildings was completed in less than two weeks, which resulted in a minimum loss of data and fewer days of downtime during which the station was unfit for service. This station is the Network's most complete in terms of equipment. Indeed, it is categorized as being Tier 1 according to the NAPS program criteria, meaning that all of the parameters recommended by the program are monitored (reference method, characterization and continuous monitoring for $PM_{2.5}$, O_3, NO_x, CO, COV [polar and non-polar], PAH and PM_{10}).

Station 55
Rivière-des-Prairies

Continuing Education

In June 2018, the Network's team attended the 111th Annual Conference of the Air & Waste Management Association (AWMA) in Hartford, Connecticut. The event brought together the majority of global actors in the field of air quality. The conference, among other benefits, allowed us to learn more about new analysis techniques, emerging pollutants such as nanoparticles, the impact of atmospheric chemistry on air quality as well as the use of satellite measures to obtain air quality forecasts and an overview of their health effects. Team members are also involved in the organization of the AWMA's 112th Annual Conference to be held in Quebec City from June 25 to 28, 2019.

Turcot Project

Work on the rebuilding of the Turcot Interchange continued throughout 2018. Station 102 was yet again the one that recorded the most exceedances of the 30 µg/m³ standard set by the *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques* (MELCC) for average daily concentrations of fine particulate matter ($PM_{2.5}$). These exceedances of the standard are due to the traffic, the various road works carried out and the truck traffic nearby.

Exceedances of the Standard for Fine Particulate Matter ($PM_{2.5}$)

Stations	101	102	103	104
Total 2016	1	13	1	3
Total 2017	0	4	0	1
Total 2018	2	7	2	3

Highlights

- Station 101: Near the new storage site for excavation and backfilling materials
- Station 102: Continuation of the demolition and construction work at the heart of the new Interchange
- Station 103: Dismantling of the exit ramp near the station
- Station 104: Presence of work upstream of the Lachine Canal

Air Quality Index (AQI) by Turcot Project Monitoring Station in 2018

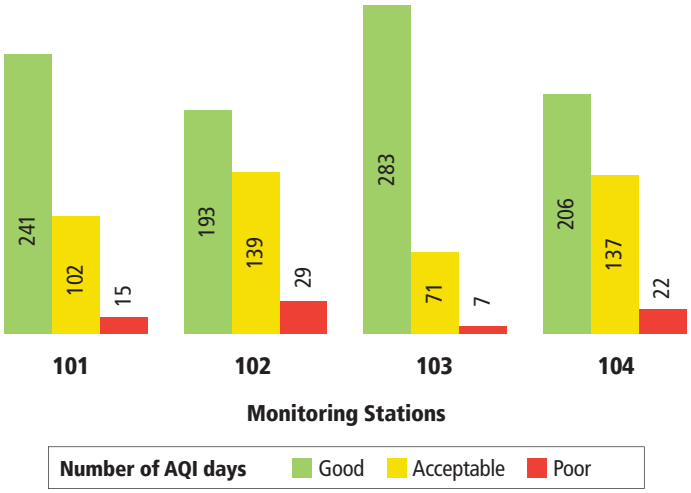

The data are available online at the Web site of the Ministère des Transports, formerly known as the Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), at seti-media.com/infopopulation/rsqa_turcot.

Canadian Ambient Air Quality Standards (CAAQS)

The Canadian ambient air quality standards (CAAQS) deal with fine particulate matter ($PM_{2.5}$), ozone (O_3), sulphur dioxide (SO_2) and nitrogen dioxide (NO_2) since 2017. These standards are the core of the Air Quality Management System (AQMS) promoted by the Canadian Council of Ministers of the Environment. These data are presented in micrograms per cubic metre (µg/m³) or parts per billion (ppb).

Since 2012, an improvement in $PM_{2.5}$ concentrations has been observed in Montréal's ambient air. The situation is similar to last year and the results are below the standards to be attained by 2020.

Fine Particulate Matter ($PM_{2.5}$) Concentrations Expressed in µg/m³

3-year average of the annual 98th percentile of the daily 24-hour average concentrations Standard = 28 in 2015 Standard = 27 in 2020				
2012–2014	2013–2015	2014–2016	2015–2017	2016–2018
25	24	21	20	20

3-year average of the annual average concentrations Standard = 10 in 2015 Standard = 8.8 in 2020				
2012–2014	2013–2015	2014–2016	2015–2017	2016–2018
9.6	9.4	8.6	7.5*	7.4

* 2015–2017, corrected value

The trend for O_3 is rather stable with 3-year averages varying between 55 and 58 ppb from 2012 to 2018. The concentrations recorded are always below the 2020 standard.

Ozone (O_3) Concentrations Expressed in ppb

3-year average of the annual 4th highest daily maximum 8-hour average concentrations Standard = 63 in 2015 Standard = 62 in 2020				
2012–2014	2013–2015	2014–2016	2015–2017	2016–2018
55	55	56	58	57

The results of the past 5 years for SO_2 show a constant improvement and are compliant with the 2020 standard. The variation is very slight since last year.

Sulphur Dioxide (SO_2) Concentrations Expressed in ppb

3-year average of the annual 99th percentile of the daily maximum 1-hour average concentrations Standard = 70 in 2020 Standard = 65 in 2025				
2012–2014	2013–2015	2014–2016	2015–2017	2016–2018
23	23	21	18	17

Arithmetic average over a single calendar year of all 1-hour average concentrations Standard = 5.0 in 2020 Standard = 4.0 in 2025				
2014	2015	2016	2017	2018
1.1	0.9	0.7	0.8	0.6

The 3-year averages for NO_2 show little variation between 2012 and 2018. The concentrations recorded in 2016–2018, i.e. 45 ppb, are far below the 2020 standard, but just above the standard for 2025 (42 ppb). The use of fossil fuels in motor vehicles and home heating systems is the main source of NO_2 emissions. As regards the yearly average, it lies below the 2020 and 2025 standards despite a slight increase in 2018.

Nitrogen Dioxide (NO_2) Concentrations Expressed in ppb

3-year average of the annual 98th percentile of the daily maximum 1-hour average concentrations Standard = 60 in 2020 Standard = 42 in 2025				
2012–2014	2013–2015	2014–2016	2015–2017	2016–2018
44	46	45	45	45

Arithmetic average over a single calendar year of all 1-hour average concentrations Standard = 17 in 2020 Standard = 12 in 2025				
2014	2015	2016	2017	2018
9.5	8.4	10.0	10.3	10.4

Portrait of Air Quality

Air Quality Index (AQI) by Station

Did you know that human activities were responsible for poor air quality days in Montréal? For instance, fireworks were responsible for the poor air quality recorded during the evenings of July 11–12, 14–15 and 21, 2018. The concentrations of fine particles increased during the fireworks and then only decreased after midnight, which explains the 2-day count. All of these occurrences have in common the stagnation of pollutants due to low or no circulation of air masses.

Other than for smog days, the events responsible for poor air quality days in Montréal in 2018 are:

- industries in the east end of Montréal (station 3);
- the fleet work yards of Montréal-Nord (station 17);
- highway traffic (stations 28 and 103);
- the activities of the Port de Montréal and traffic on Notre-Dame Est Blvd. (station 50);
- wood burning in the winter (station 55);
- the Loto-Québec fireworks (stations 7, 50 and 80);
- other human activities with a local scope (all stations).

Wood Burning By-law

The By-law concerning solid fuel-burning devices and fireplaces (15–069), adopted August 24, 2015, is two-pronged.

The first prohibits the use of any solid fuel-burning appliance on the territory of Montréal during a smog warning, and this, since the adoption of the By-law in 2015.

The second, effective since October 1, 2018, prohibits the use of any solid fuel-burning device or fireplace, unless it is recognized by an organization identified in schedule B of the By-law, as part of a certification process (CSA/B415.1-10 or EPA), establishing that it has an emission rate no greater than 2.5 g/h of particles into the atmosphere.

Nevertheless, the By-law authorizes the exceptional use of any solid fuel-burning device (compliant or not) during electricity outages of more than three hours.

For more information on By-law 15–069, please consult the Web site at www.ville.montreal.qc.ca/woodburning.

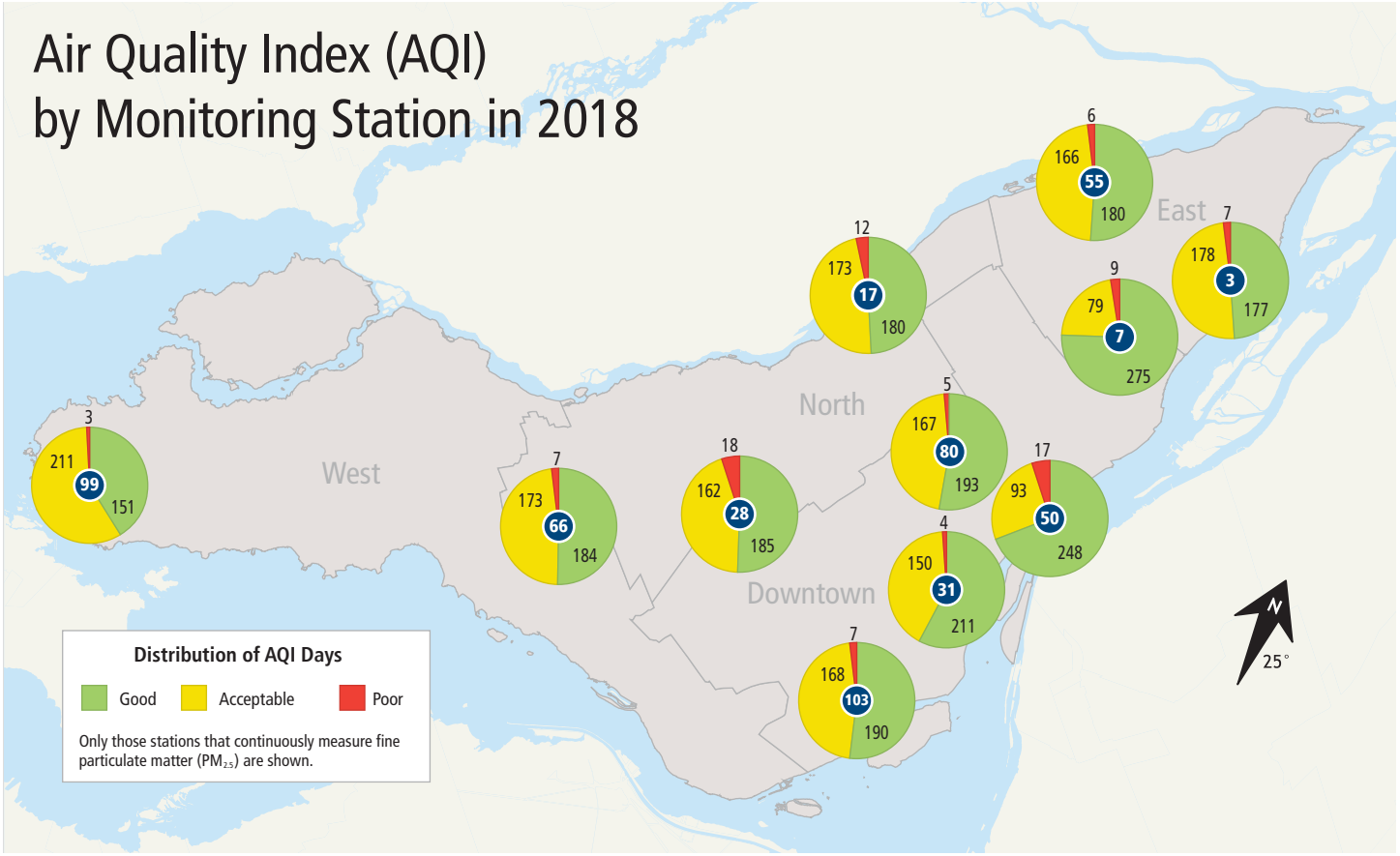

Poor Air Quality Days

In 2018, 41 poor air quality days were recorded, of which 6 smog days, on the territory of Montréal. Fine particulate matter is responsible for all poor air quality days distributed over 9 months during the year. April, August and October were exempt from any poor air quality days. As far as smog days are concerned, they occurred in January, February and December. Despite a slight increase in the number of poor air quality days compared to 2017 (34), it's important to understand that their number fluctuates from one year to another depending on weather conditions (wind speed and direction, length of winter with its varying temperatures).

An analysis of the results obtained since 2013 shows that the number of smog days is decreasing. Over the past few years, the majority of smog occurrences observed in Montréal were recorded in the wintertime and were caused by a heavy concentration of fine particulate matter. In Québec, the key drivers for smog days are residential wood burning, industrial activities and transportation. During a smog occurrence, the fine particulate matter remains at ground level when there is no wind and when there is a change in temperatures. A mild spell may result in some smog, which was the case for some of the episodes observed in 2018, when temperatures exceeded the freezing point during a few hours.

Poor Air Quality Days in Montréal in 2018

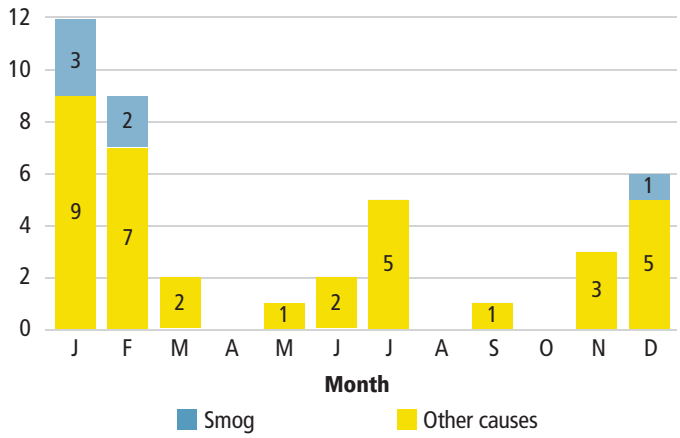

Poor Air Quality Days in Montréal Since 2013

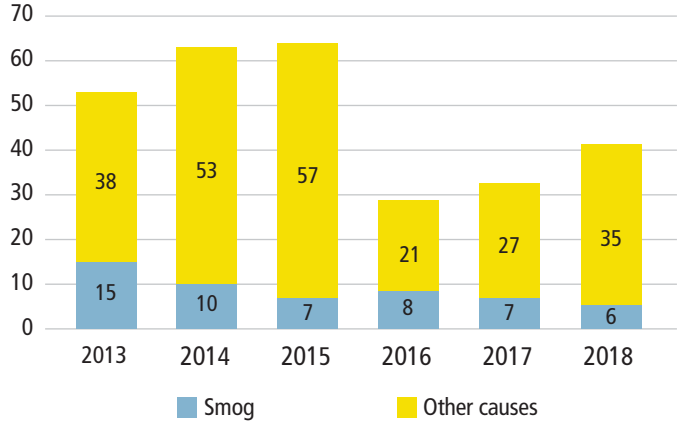

Poor air quality or smog?

A day is deemed poor in terms of air quality as soon as fine particulate matter concentrations ($PM_{2.5}$) exceed 35 µg/m³ for at least 3 hours in a given station. A day is characterized as a smog day when concentrations of $PM_{2.5}$ exceed 35 µg/m³ during at least 3 hours over more than 75% of the agglomeration's territory. During a smog day, concentrations of $PM_{2.5}$ generally remain high for 24 hours and sometimes longer.

PRODUCTION
Ville de Montréal
Service de l'environnement
Division de la planification et du suivi environnemental
Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

INFORMATION
environnement@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHY
Ville de Montréal unless otherwise indicated

COVER
IStock

GRAPHIC DESIGN
Service de l'environnement

2nd quarter 2019
ISSN 1925-685x (print)
ISSN 1925-6868 (PDF)
Legal deposit – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019

ville.montreal.qc.ca/RSQA

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 07.04

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1194060001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

Il est recommandé de déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-22 10:20

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194060001**
Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division du contrôle des rejets industriels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Déposer le bilan annuel 2018 du Réseau de suivi du milieu aquatique

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, le RSMA (Réseau de suivi du milieu aquatique) publie un rapport dressant le bilan des activités réalisées. Cette tâche s'inscrit dans le mandat de suivi environnemental du Réseau et la publication vise à informer la population sur l'état de la qualité des plans d'eau autour de l'agglomération montréalaise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0266 - 31 mai 2018 - Dépôt du bilan annuel 2017 du RSMA.

DESCRIPTION

Ce rapport est produit annuellement par le Service de l'environnement et dresse le bilan de la qualité des plans d'eau dans le cadre du programme de suivi de la qualité de l'eau à Montréal. Il fait état de la caractérisation du milieu et identifie les problématiques afin de les corriger dans le but d'améliorer la qualité des cours d'eau.

JUSTIFICATION

L'objectif visé par la publication de ce rapport est de rendre public l'état de la qualité de l'eau des plans d'eau sur et autour de l'agglomération montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités du RSMA, s'inscrivent dans les principes de développement durable favorisant une protection accrue de l'environnement. Plus particulièrement, elles permettent la réalisation des objectifs suivants :
· Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts;
· Pratiquer une gestion responsable des ressources;
· Promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aucun

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine BÉLISLE, 25 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-12
Suzanne BOULET Chef de section	Jamil Jimmy DIB c/d Contrôle des rejets industriels par intérim
Tél : 514 280-4292	**Tél :** 5142804328

Télécop. :	514 280-4230	**Télécop. :**	5142804230

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-05-22

Bilan environnemental 2018

PORTRAIT DE LA QUALITÉ DES PLANS D'EAU À MONTRÉAL

Service de l'environnement

Montréal

Tyran tritri, oiseau typique des petits cours d'eau en milieu urbain en été, photographié en bordure du lac des Battures à l'île des Sœurs

Faits saillants

En 2018, le Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) a poursuivi l'échantillonnage des eaux riveraines, des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs ainsi que celles des réseaux d'égouts pluviaux du territoire de l'agglomération de Montréal. Par souci de comparabilité, ces échantillonnages ont été réalisés très majoritairement en période estivale. Cependant, l'été 2018 a été marqué par de fréquents épisodes de fortes pluies, facteur qui contribue à la détérioration de la qualité de l'eau.

Cette détérioration est principalement due aux rejets ponctuels d'eaux usées en provenance des réseaux d'égout par temps de pluie. C'est pourquoi la Ville fait des efforts significatifs pour améliorer la performance de ses réseaux et pour intégrer des concepts innovateurs de gestion durable des eaux pluviales dans ses réalisations d'aménagement du territoire urbain afin de réduire l'occurrence de débordements en temps de pluie. D'ailleurs, plusieurs interventions identifiées dans le cadre de l'établissement d'un plan directeur de drainage sont en conception, en cours de réalisation ou complétées. À titre d'exemple, cinq importants ouvrages de rétention sont actuellement en conception ou en construction pour une capacité totale d'emmagasinement de près de 150 000 m^3 (trop-pleins Rockfield, Lavigne, Leduc, Williams et St-Thomas). L'ajout de ces infrastructures représente une étape importante de la mise en oeuvre du programme d'amélioration des réseaux unitaires visant la réduction de l'occurrence de débordements d'eaux usées en temps de pluie.

QUALO : une année sous la moyenne

Avec tout juste 50 % de stations ayant obtenu l'approbation QUALO, c'est-à-dire qu'elles ont été propices aux usages de contact direct avec l'eau, l'année 2018 est nettement sous la moyenne de 60 % obtenue depuis le début du programme en 1999. Au lac Saint-Louis, par exemple, l'année 2018 aura été l'une des moins bonnes depuis le début du programme, alors que seulement 11 des 25 stations, soit 44 %, ont obtenu l'approbation QUALO.

RUISSO : des indices de qualité à la baisse

En 2018, une détérioration importante de la qualité des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs a été constatée par rapport à l'année précédente. Sur la base du calcul de l'indice RUISSO (IR), bien que la qualité de l'eau se soit améliorée dans 5 des 24 ruisseaux et plans d'eau intérieurs échantillonnés et qu'elle soit restée stable dans 8 d'entre eux, elle s'est néanmoins détériorée dans les 11 autres.

PLUVIO : bientôt la moitié des Ri corrigés

Des quelque 600 réseaux pluviaux sur le territoire, 194 ont été étudiés en détail, compte tenu du niveau de contamination à leur exutoire. De ces 194 réseaux, la majorité s'est avérée exempte de raccordements inversés (Ri), soit que la contamination ait été d'origine diffuse ou animale (86), soit que les Ri aient déjà été corrigés (17). Quant aux 91 autres réseaux, les efforts de dépistage et de correction se poursuivront au cours des prochaines années. À ce jour, 48 % des Ri confirmés ont été corrigés. En 2018, le RSMA a poursuivi la validation des corrections des Ri dans les réseaux pluviaux de l'agglomération.

Des lacs au-dessus des moyennes saisonnières

Après une période de crue légèrement au-dessus des moyennes, la diminution du niveau d'eau du lac Saint-Louis s'est amorcée lors de la dernière semaine de mai pour se terminer lors de la dernière semaine de juillet. Le niveau du lac est demeuré une dizaine de centimètres au-dessus de la médiane historique (soit celle des quarante dernières années).

Quant au débit de la rivière des Outaouais, celui-ci s'est stabilisé à un peu plus de 1000 m^3/s à compter de la mi-juillet, puis a augmenté entraînant un rehaussement du lac des Deux Montagnes près des maximums hebdomadaires historiques en septembre et en octobre.

En résumé, les niveaux d'eau du lac des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis, bien que nettement inférieurs aux niveaux exceptionnels de l'année 2017, ont été au-dessus des moyennes estivales. Conséquemment, il en a été de même pour le débit des rivières.

En octobre, le RSMA a noté des réductions temporaires, d'une journée ou deux, du débit du fleuve lesquelles ont entraîné, à la grande surprise des riverains, une baisse significative du niveau d'eau du lac Saint-Louis (environ 40 cm). Ces réductions temporaires du débit du fleuve Saint-Laurent sont effectuées afin de maintenir des conditions sécuritaires de navigation dans la section amont du fleuve, aussi appelée le lac Saint-Laurent, soit entre la sortie du lac Ontario à Kingston et le barrage Moses-Saunders à Cornwall.

Moyenne des niveaux d'eau de mai à octobre du lac Saint-Louis et du lac des Deux Montagnes

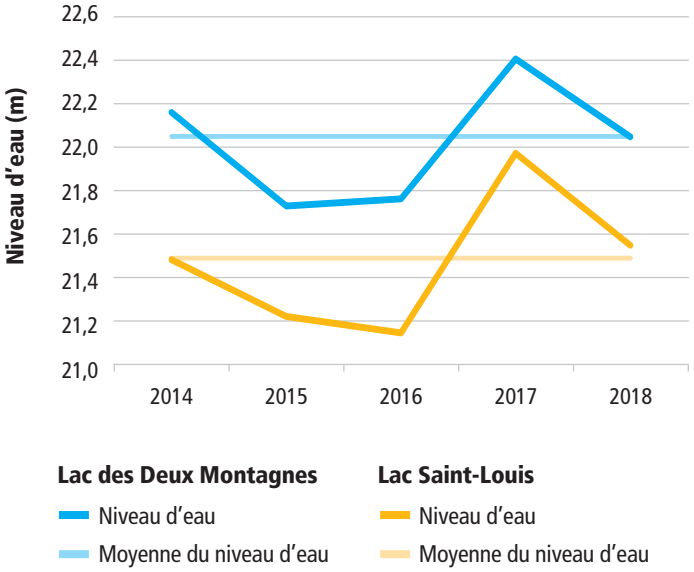

Baisse des précipitations moyennes

En 2018, à peine 334 mm de précipitations ont été mesurées pendant la période d'échantillonnage, soit de mai à octobre. À titre de comparaison, la moyenne des dix dernières années se situe à 417 mm.

Total des précipitations durant la période d'échantillonnage (mm)

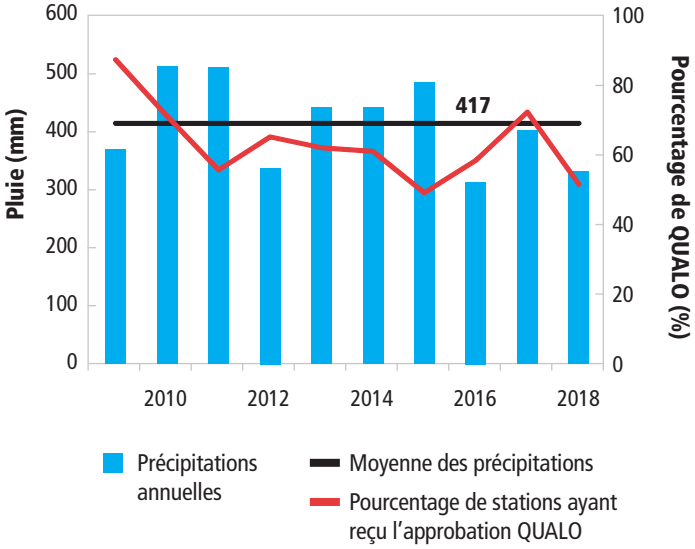

COURDO : une meilleure connaissance de la zone d'influence des rejets de la station d'épuration des eaux usées

Tel que mentionné dans le *Portrait 2017 de la qualité des plans d'eau*, la zone d'influence des rejets de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte a fait l'objet d'études au cours des dernières années afin de poursuivre l'acquisition de connaissances relatives à la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent avant l'implantation de la désinfection de l'effluent de la station d'épuration. Pour ceux désirant en savoir davantage sur le sujet, un document synthèse est disponible sur le site Web du RSMA à l'adresse www.rsma.qc.ca.

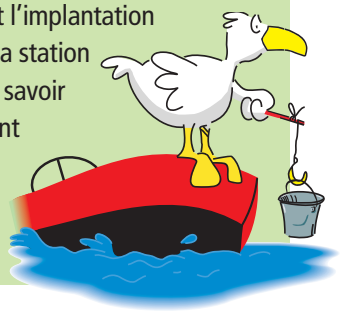

QUALO : une année sous la moyenne

Le programme d'échantillonnage de la qualité bactériologique de l'eau en rive autour de l'île de Montréal s'est poursuivi pour une vingtième saison, et ce, toujours selon la même méthodologie. La réalisation de ce programme s'est ainsi échelonnée du 22 mai au 4 octobre sur une période de 20 semaines. Pour bien refléter la qualité de l'eau autour du territoire, 104 stations de mesure ont été choisies en fonction des sites d'intérêt faunique, des usages récréatifs en rive, des égouts pluviaux et des ruisseaux.

Influence de la météo

Les résultats des années passées ont montré que la qualité bactériologique de l'eau en rive était généralement influencée par les précipitations. Lorsque surviennent de fortes précipitations dans les heures précédant les échantillonnages, une détérioration de la qualité des eaux de surface est observée, notamment aux stations sous l'influence des débordements des ouvrages de surverse. Il peut se produire en moyenne une dizaine d'épisodes de débordements d'eaux usées brutes dans les cours d'eau pendant la saison estivale. À l'inverse, en période de temps sec, il n'est pas rare d'observer que plus de 90 % des stations sont propices aux usages de contact avec l'eau (< 200 COLI).

Activités récréatives sous surveillance

Autant pour l'eau potable que pour les activités récréatives, la contamination bactériologique est le principal facteur à considérer. Bien que l'on utilise de plus en plus le dénombrement de la bactérie, Escherichia coli, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques continue à préconiser l'utilisation des coliformes fécaux (COLI) comme critère de qualité pour les eaux de surface. Leur dénombrement est exprimé en unités formant des colonies ou UFC par 100 mL. Ainsi, pour la protection des activités récréatives, le critère de 200 COLI s'applique aux activités de contact direct comme la baignade et la planche à voile tandis que le critère de 1000 COLI s'applique aux activités de contact indirect comme la pêche sportive et le canotage. Ces valeurs sont utilisées par le ministère comme indicateur de la salubrité générale des eaux. Pour plus d'information sur la classification de la qualité bactériologique des plages, le lecteur se référera au programme Environnement-Plage à l'adresse Web www.environnement.gouv.qc.ca/programmes/env-plage.

Quai en bordure de l'île Bizard

Par ailleurs, dans les territoires desservis par des réseaux séparatifs comme dans l'ouest de l'île, l'apport des ruisseaux, déjà important en temps sec, devient encore plus significatif en temps de pluie. Alimentés par les égouts pluviaux qui recueillent les eaux de ruissellement, les ruisseaux voient leur volume d'eau et leur charge en contaminants augmenter en temps de pluie.

Avec à peine 334 mm de précipitations, la saison d'échantillonnage 2018 figure parmi l'une des plus « sèches » des dix dernières années, la moyenne de celles-ci étant de 417 mm. Cependant, bien que le total des précipitations ait été sous les moyennes usuelles, les précipitations ont souvent eu lieu sous forme d'épisodes concentrés, un facteur pouvant entraîner une détérioration de la qualité des eaux de surface.

En conséquence, par rapport à l'année précédente, les prélèvements ont été davantage réalisés sous l'influence des pluies dans les 24 heures précédant l'échantillonnage (25 % des échantillons en 2018 versus 18 % en 2017). Les fortes pluies, lesquelles ont un effet de détérioration sur la qualité de l'eau, ont aussi été plus fréquentes. Il y a ainsi eu six épisodes de pluie de plus de 15 mm en 2018 comparativement à trois épisodes en 2017.

50 % des stations certifiées QUALO

Pour qu'une station de mesure obtienne l'approbation QUALO, elle doit remplir les deux conditions suivantes : la moyenne géométrique de l'ensemble des résultats ne doit pas excéder 200 COLI et 10 % au plus des échantillons peuvent excéder 400 COLI.

Évolution du pourcentage global de stations QUALO depuis le début du programme en 1999

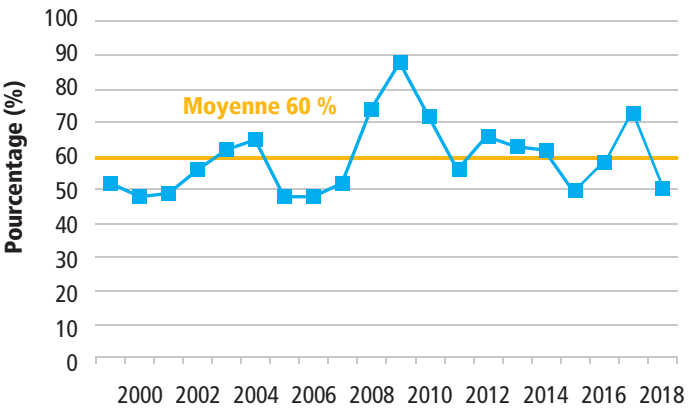

En 2018, 50 % des stations de mesure ont obtenu l'approbation QUALO comparativement à 73 % en 2017. Ce pourcentage est proche de celui observé en 2015. Alors que des précipitations totales plus élevées (488 mm) avaient marqué la saison d'échantillonnage 2015, l'année 2018 a plutôt été caractérisée par d'importants épisodes de pluies dans les 24 heures précédant l'échantillonnage. Avec 50 % de stations QUALO, l'année 2018 est nettement sous la moyenne de 60 % obtenue depuis le début du programme en 1999. La carte ci-dessous présente le bilan des résultats de la campagne 2018 de suivi de la qualité de l'eau à Montréal : 1 station s'est avérée insalubre alors que 6 ont été qualifiées de polluées, 29 de mauvaises et 16 de parfois mauvaises. L'impact des épisodes de pluies pourrait expliquer ce constat.

Sur 2078 analyses bactériologiques effectuées en 2018 :

- 74 % des échantillons respectaient le critère de 200 COLI permettant les usages de contact direct comparativement à 83 % en 2017 ;
- près de 8 % des échantillons excédaient le critère de 1000 COLI compromettant les usages de contact indirect, comparativement à 4 % en 2017.

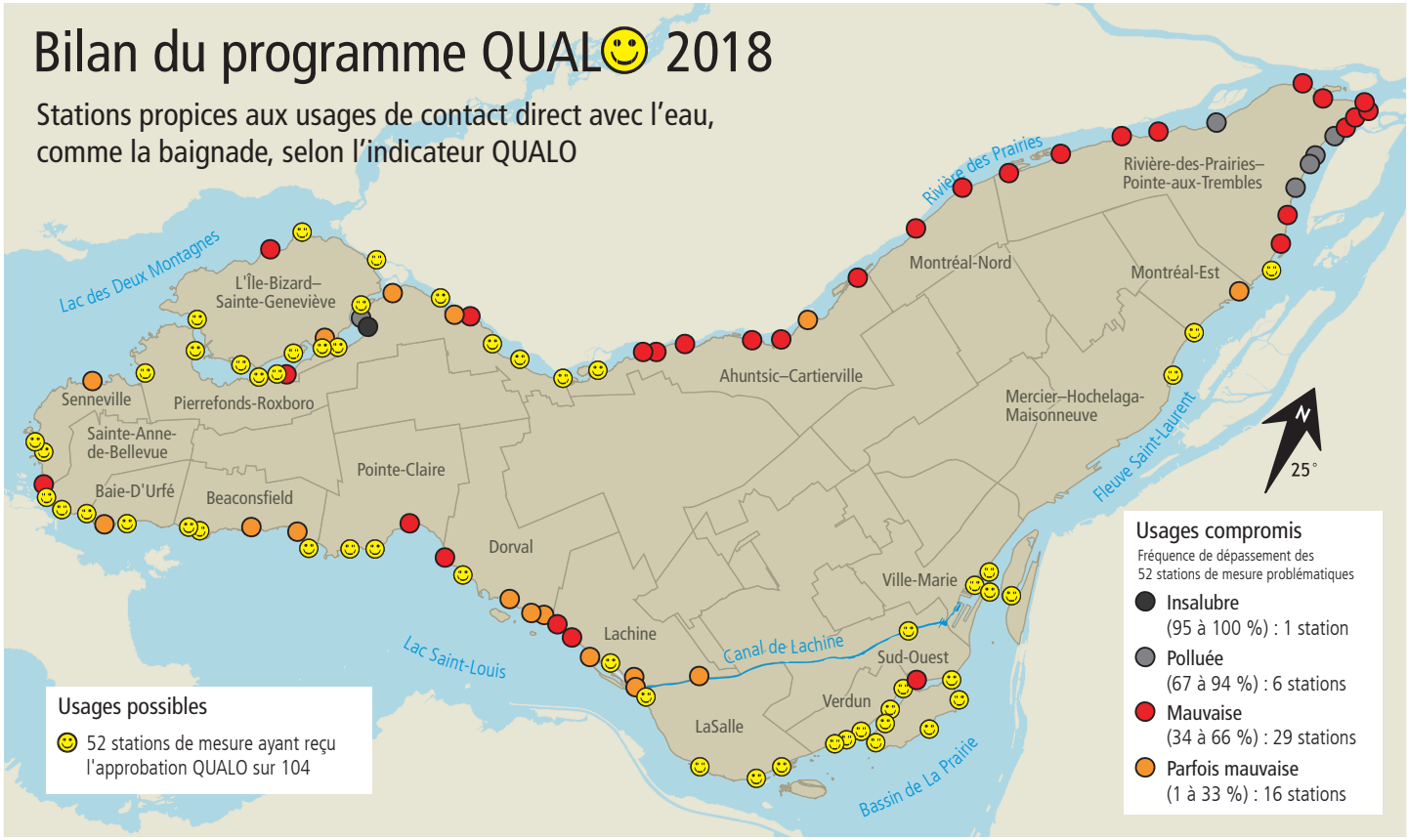

Évolution de la qualité de l'eau des plans d'eau

Rivière des Prairies : baisse de 54 à 35 % QUALO

La baisse du pourcentage de stations ayant reçu l'approbation QUALO en 2018 s'expliquerait surtout par l'influence des fortes pluies dans les 24 heures précédant les prélèvements. Cette influence a été particulièrement marquée lors de la tournée du 28 août, alors que toutes les stations de la rivière, à l'exception de celle située au parc Antoine-Faucon à Pierrefonds-Roxboro, ont excédé le critère de 200 COLI et que 17 des 37 stations ont excédé le critère de 1000. C'est ainsi qu'aucune des stations de la rivière des Prairies situées en aval du ruisseau Bertrand, à la hauteur de l'autoroute 13, n'a obtenu la certification QUALO en 2018. Une telle situation, quoique peu fréquente, est déjà survenue, notamment en 2015 et en 2011.

Île Bizard : baisse de 88 à 75 % QUALO

Comme par le passé, la qualité des eaux riveraines de ce secteur a été plutôt bonne. Des dépassements du critère de 1000 COLI ont été observés seulement pour deux stations. Celle située à l'extrémité de la terrasse Martin, au bord du lac des Deux Montagnes, a été la seule station déclassée en 2017 ; elle avait aussi été déclassée de 2011 à 2013. La deuxième station déclassée est située tout juste en aval du pont de l'île Bizard. Ces deux stations ont été déclassées en raison de valeurs supérieures à 400 COLI lors des trois mêmes tournées d'échantillonnage.

Lac Saint-Louis : baisse de 92 à 44 % QUALO

L'année 2018 aura été l'une des moins bonnes de ce plan d'eau depuis le début du programme, alors que seulement 11 de ses 25 stations, soit 44 %, ont obtenu l'approbation QUALO. Des quelque 500 échantillons, 100 ont été prélevés alors que plus de 8 mm de précipitations avaient été observés dans les 24 heures précédant l'échantillonnage (contre 25 en 2017). Pour illustrer davantage ce phénomène, alors que, généralement, à peine 5 ou 6 valeurs excèdent le critère de 1000 COLI, pas moins de 15 dépassements ont été enregistrés pendant la saison 2018. La détérioration est notable à l'est de la baie de Valois à Pointe-Claire, et ce, jusqu'à l'entrée du canal de Lachine. Outre la pollution diffuse apportée par les égouts pluviaux, la piètre qualité de l'eau des nombreux ruisseaux et la présence de la faune ailée le long des berges, on estime que les fortes précipitations dans les heures précédant les échantillonnages expliqueraient en grande partie ces mauvais résultats.

Quai du Club de canotage de Cartierville

Bassin de La Prairie : baisse de 94 à 89 % QUALO

À l'instar de 2017, le pourcentage de stations QUALO reste supérieur à la moyenne obtenue pour ce secteur depuis le début du programme en 1999, soit 79 %. Avec une moyenne géométrique de 45 COLI, les résultats obtenus à la future plage de Verdun sont généralement inférieurs au critère de 200 COLI, sauf à trois reprises avec de très légers dépassements. En plus de la station située tout juste en aval du collecteur Saint-Pierre, seule la station située en aval du trop-plein Rockfield, dans le canal de Lachine, a été déclassée.

Fleuve Saint-Laurent : baisse de 56 à 38 % QUALO

Le pourcentage de stations ayant obtenu l'approbation QUALO a baissé sous la moyenne de 46 % calculée pour ce secteur depuis le début du programme. Alors qu'à peine 13 dépassements du critère 1000 COLI avaient été obtenus en 2017, 22 ont été observés en 2018. La qualité de l'eau du fleuve s'est notamment détériorée dans sa portion est. En effet, trois légers dépassements de la valeur de 400 COLI sont survenus, entraînant le déclassement de trois stations qui avaient obtenu leur approbation en 2017. C'est notamment le cas aux deux stations situées au bout de l'île, en aval de la 94e Avenue. Selon les observations effectuées par la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau, pas moins de sept épisodes de pluie avec débordement d'eaux usées seraient survenus dans le secteur de l'est de l'île en 2018.

RUISSO : des indices de qualité à la baisse

Les ruisseaux et les plans d'eau intérieurs constituent d'irremplaçables milieux de vie nécessaires à la biodiversité en milieu urbain. En 2018, le programme de suivi portait sur 24 ruisseaux et plans d'eau intérieurs et comptait 51 stations de mesure, lesquelles ont été échantillonnées à sept reprises entre le 9 mai et le 7 novembre.

Plus de 8100 mesures et résultats d'analyses physico-chimiques et bactériologiques, obtenus à partir des 355 échantillons d'eau prélevés durant la saison, ont servi au calcul de l'indice RUISSO (IR). Sur la base de cet indice, on constate, comparativement à 2017, que la qualité de l'eau s'est améliorée pour 5 des 24 ruisseaux et plans d'eau intérieurs, qu'elle est restée stable pour 8 d'entre eux et qu'elle s'est détériorée pour les 11 autres.

Par ailleurs, les résultats des deux dernières années montrent, pour l'année la plus récente, une baisse du nombre de stations ayant une qualité « excellente, bonne ou satisfaisante », soit de 29 à 21, combinée à une augmentation de 8 à 11 et de 14 à 19 du nombre de stations ayant respectivement une qualité « mauvaise » et une qualité « polluée ». Cette détérioration de la qualité des ruisseaux et des cours d'eau intérieurs par rapport à l'an dernier s'explique principalement par des pluies plus fréquentes dans les jours précédant les échantillonnages. Cette situation n'est toutefois pas exceptionnelle, car elle se compare aux résultats de certaines années passées, notamment ceux de 2015, marquée par des précipitations au-dessus des moyennes observées.

Évolution de la qualité de l'eau aux 44 stations de mesure échantillonnées dans les ruisseaux et les plans d'eau intérieurs depuis 5 ans

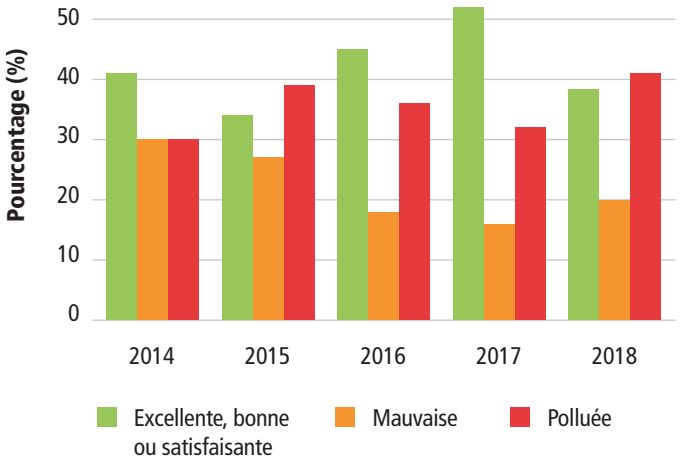

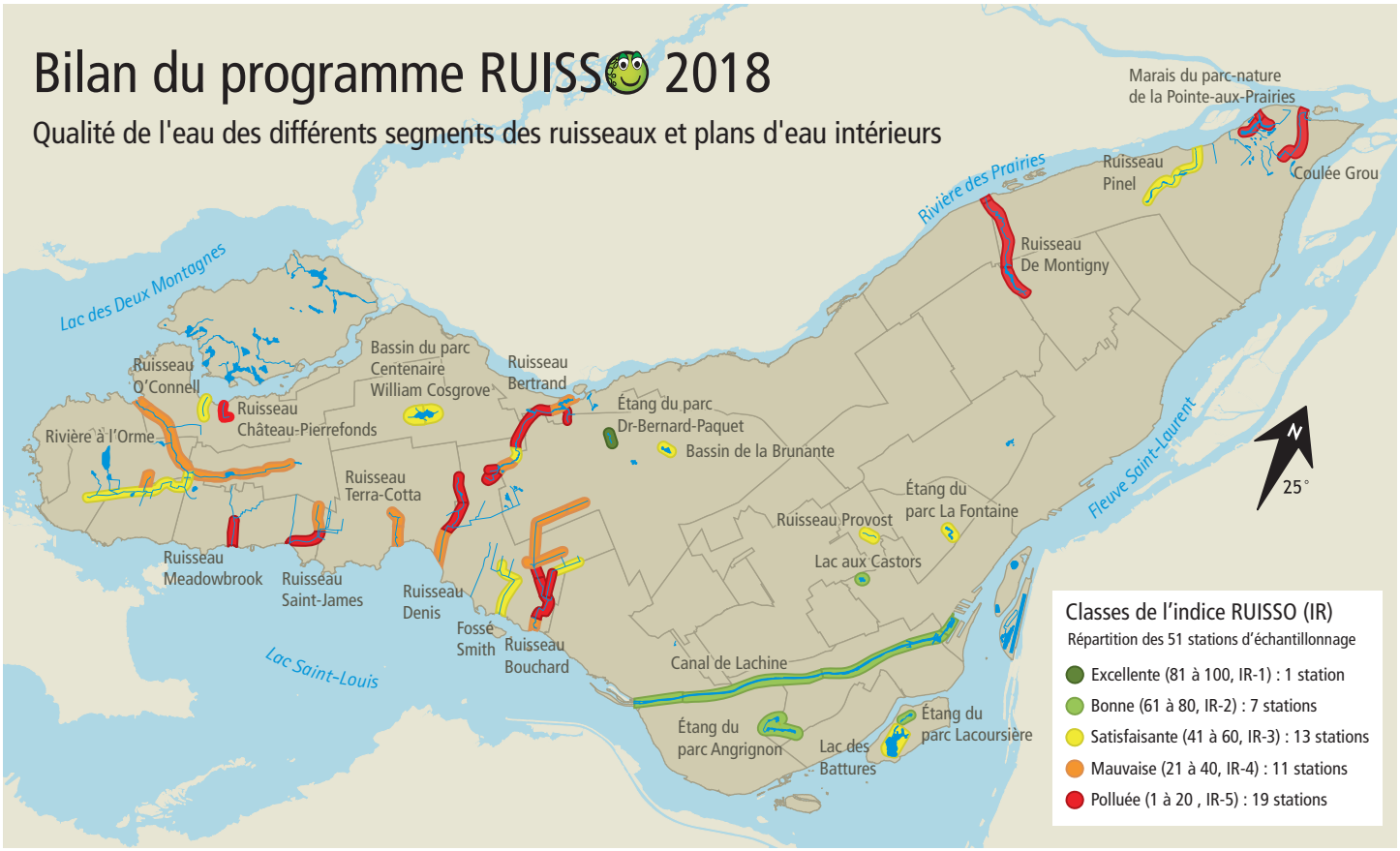

Évolution de la qualité de l'eau des ruisseaux et plans d'eau intérieurs

Les résultats obtenus aux plans d'eau échantillonnés en 2018 sont comparés avec ceux de l'année précédente, selon qu'une amélioration (+), une stabilité (=) ou une détérioration (–) d'au moins cinq unités de l'indice RUISSO (IR) est observée.

Ruisseaux situés dans les écoterritoires

La qualité de l'eau de la **rivière à l'Orme (–)** s'est détériorée en 2018, les valeurs de l'indice IR ayant effectivement diminué aux six stations du plan d'échantillonnage de la rivière. Elle s'est surtout dégradée à la station située dans l'affluent alimenté par les eaux de drainage du secteur de la ville de Kirkland au nord de l'Autoroute 40. C'est une légère hausse des concentrations en phosphore qui explique la baisse de l'indice. Comme par les années passées, une déficience chronique en eau à la hauteur de la branche de la rivière provenant de Sainte-Anne-de-Bellevue est observée.

Situé au cœur du parc-nature du Bois-de-Liesse, le **ruisseau Bertrand (–)** est alimenté par les eaux de ruissellement pluvial de la ville de Dorval et des arrondissements de Saint-Laurent et de Pierrefonds-Roxboro, en plus de recevoir celles des autoroutes 40 et 13. La qualité des eaux en provenance de Dorval s'est détériorée en 2018. En effet, elles se sont révélées chargées en matières en suspension (MES) et riches en phosphore. Les échantillons de l'affluent alimenté par les eaux de ruissellement du Technoparc de Saint-Laurent ont également montré des signes de mauvaise qualité. D'ailleurs, la moitié des tournées d'échantillonnage à cet endroit a dû être annulée en raison d'une déficience en eau. Plus en aval, aux deux stations localisées dans le parc-nature du Bois-de-Liesse, l'une à la hauteur de la maison Pitfield et l'autre dans l'affluent alimenté par les eaux pluviales provenant de la portion nord du territoire de Saint-Laurent, l'indice IR est toujours « pollué » en raison notamment des dénombrements élevés de COLI (> 2 000).

La qualité globale de l'eau du **ruisseau De Montigny (–)** s'est légèrement détériorée comparativement à l'an dernier ; elle est « polluée » aux quatre stations, de la tête du ruisseau, près du boulevard Bombardier, jusqu'à son embouchure dans la rivière des Prairies. En effet, les eaux qui alimentent la tête du ruisseau sont de mauvaise qualité et se détériorent davantage en aval du collecteur pluvial se déversant en amont du boulevard Henri-Bourassa, lequel draine un important secteur industriel de l'arrondissement d'Anjou. C'est dans ce secteur, situé à l'est de l'autoroute 25, que l'on retrouve l'un des plus importants lieux d'élimination de neige (LEN) de l'île de Montréal. Comme les années précédentes, d'importants épisodes de contamination y sont survenus en raison, notamment, des fortes pluies, alors que des concentrations très élevées de MES (> 300 mg/L) et de métaux (dont le cuivre, le plomb et le zinc) ont été mesurées. Les paramètres problématiques sont, dans l'ordre, le phosphore, les MES et les COLI.

La qualité des eaux du **ruisseau Pinel (=)** est demeurée stable dans la catégorie « satisfaisante ». Comparativement à l'an dernier, le ruisseau a été à sec lors d'une seule des sept tournées effectuées contre trois fois en 2017. Le phosphore, les MES et les COLI demeurent les paramètres limitatifs.

Indice RUISSO, un outil d'appréciation de la qualité de l'eau pour les ruisseaux et les plans d'eau intérieurs

Une liste de critères spécifiques tenant compte à la fois de leur hydrologie, selon qu'il s'agit d'un ruisseau, d'un marais, d'un marécage, d'un bassin ou d'un étang, et des principaux critères relatifs à la protection de la vie aquatique ou encore à la toxicité aiguë et chronique a été dressée afin d'établir les barèmes de l'indice RUISSO (IR). Cet indice est en fait une adaptation de l'indice de qualité bactériologique et physico-chimique (IQBP) du MELCC.

L'indice IR s'avère un bon moyen pour évaluer la qualité relative des ruisseaux et des plans d'eau intérieurs en plus de permettre l'identification du ou des paramètres déclassants. 24 paramètres ont été retenus : les matières en suspension (MES), l'oxygène dissous (OD), l'azote ammoniacal (NH_3), le phosphore total (Ptot), les coliformes fécaux (COLI) et les principaux métaux lourds. L'analyse de ces paramètres permet de vérifier si les contaminants sont en quantité suffisante pour entraîner une détérioration de la santé des écosystèmes aquatiques.

La qualité de l'eau à l'embouchure de la **Coulée Grou (+)** s'est légèrement améliorée, mais demeure « polluée », malgré une augmentation de sept points de l'indice IR. Des signes inquiétants de carence en eau sont toujours observés. En effet, quatre des sept tournées ont dû être annulées faute d'un écoulement suffisant. Le phosphore constitue encore le principal paramètre limitatif.

Marais et marécages

Les marais et les marécages sont principalement alimentés par les eaux de drainage apportées par les précipitations et la fonte des neiges. Les teneurs en phosphore et en azote ammoniacal (décomposition de la matière organique) ainsi que les dénombrements de COLI (déjections d'animaux à sang chaud) y sont parfois élevés.

À la station de mesure du **lac des Battures (+)**, la valeur de l'indice IR s'est améliorée d'une dizaine de points, mais est demeurée dans la catégorie « satisfaisante ». La station de pompage des eaux du fleuve, mise en place par l'arrondissement de Verdun dans le quartier de L'Île-des-Sœurs, semble avoir eu davantage d'effet sur les eaux du ruisseau des Hérons, où l'écoulement est visiblement meilleur, que sur la qualité des eaux du lac des Battures.

Tortue serpentine observée en bordure du marais dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies

Bien que les aménagements réalisés dans le parc-nature de la Pointe-aux-Prairies aient permis de rétablir une meilleure évacuation des eaux à l'exutoire des marais, la qualité des eaux du **marais de la Pointe-aux-Prairies (=)** n'en demeure pas moins dans la catégorie « polluée », en raison de la très faible oxygénation des eaux et de teneurs très élevées en phosphore. Seul un meilleur approvisionnement en eau permettrait d'améliorer la situation.

En raison de sa difficulté d'accès et du fait que ce milieu est stable et non perturbé par les activités humaines, l'échantillonnage des eaux du marais du **marais du parc nature des Sources** a été interrompu en 2018.

Ruisseaux à vocation pluviale

La qualité des eaux du **ruisseau Saint-James (+)** s'est très légèrement améliorée alors que l'indice IR a augmenté d'un peu plus de cinq points. Ces eaux continuent malgré tout à montrer des signes de contamination par des eaux sanitaires, principalement les COLI. Une détérioration est observée entre les deux stations de mesure du ruisseau, l'une en aval de l'autoroute 20 et l'autre à l'embouchure du lac Saint-Louis, alors que la moyenne géométrique des dénombrements passe de 451 à 2666 COLI.

Les eaux du **ruisseau Meadowbrook (=)** semblent toujours affectées par des rejets d'eaux sanitaires (5 des 7 résultats de COLI > 700 et 6 des 7 résultats de phosphore > 30 µg/L). Canalisé sur une bonne partie de son parcours, le ruisseau est à l'air libre à la hauteur du parc Brookside à Beaconsfield.

La qualité des eaux du **ruisseau Terra-Cotta (=)** est demeurée « mauvaise » en raison principalement des concentrations élevées en phosphore (moyenne 60 µg/L). Les eaux du **ruisseau O'Connell (+)** se sont améliorées passant à la catégorie « bonne » alors que celles du **ruisseau Château-Pierrefonds (=)** sont demeurées « polluée » en raison de la présence d'eaux sanitaires provenant de raccordements inversés dans les quartiers résidentiels avoisinants.

Ruisseaux drainant la zone aéroportuaire

La qualité des eaux du **fossé Smith (=)** s'est maintenue à un niveau « satisfaisant ». Ce fossé draine une partie importante des eaux pluviales provenant de l'aéroport Montréal-Trudeau.

Quant au **ruisseau Denis (–)**, la qualité de ses eaux s'est détériorée alors qu'on observe un recul de près de 10 points de l'indice IR en raison de dépassements pour le phosphore, les COLI et les MES. L'eau est demeurée « polluée » aux trois stations situées dans la portion amont du ruisseau et « satisfaisante » à celle située à l'embouchure du ruisseau, dans le lac Saint-Louis. Des concentrations particulièrement élevées en MES en provenance des dépôts à neige de Pointe-Claire et de l'aéroport Montréal-Trudeau contribuent à détériorer la qualité de l'eau du ruisseau.

La qualité des eaux du **ruisseau Bouchard (–)** s'est détériorée alors que l'indice IR global a reculé de près de 20 points. Il est à noter que cette baisse a été constatée à chacune des sept stations du ruisseau.

Plans d'eau intérieurs

Sans surprise, la qualité des eaux du **canal de Lachine (–)** s'est maintenue dans la catégorie « bonne ». Le paramètre le plus limitatif a été le phosphore, bien que les concentrations mesurées soient plutôt faibles (moyenne 20 µg/L). Une seule valeur pour les COLI a excédé le critère de 200 COLI. Les eaux du **lac aux Castors (–)** se sont, elles aussi, maintenues dans la catégorie « bonne », malgré un léger recul de l'indice IR. On observe la même situation pour la qualité des eaux de l'**étang du parc Angrignon (–)** qui est demeurée dans la catégorie « bonne » malgré une baisse de cinq points de l'indice IR. Le phosphore est la principale cause de la baisse de l'indice, bien que les concentrations demeurent faibles. Quant à la qualité des eaux du **lac Lacoursière (–)**, elle s'est très légèrement détériorée passant à la catégorie « bonne » tandis que celle de l'**étang du parc Dr-Bernard-Paquet (=)** est demeurée « excellente ».

La qualité des eaux du **lac de la Brunante (=)** est demeurée « satisfaisante », tout juste à la limite de la catégorie « bonne ». Celle de l'**étang du parc La Fontaine (–)** a diminué à « satisfaisante », l'indice IR ayant enregistré une baisse de plus de cinq points. Le phosphore s'est avéré le paramètre le plus limitatif (moyenne 34 µg/L). Les eaux du **bassin du parc Centenaire William Cosgrove (+)** se sont améliorées passant à la catégorie « satisfaisante ». Le phosphore et les matières en suspension restent, encore une fois, les paramètres limitants pour ce bassin. Finalement, les eaux du **ruisseau Provost (–)** ont été fortement déclassées, passant de la catégorie « bonne » à « satisfaisante » en raison d'une augmentation des concentrations en phosphore et en MES.

La technique de l'ADN environnemental (ADNe) pour la détection d'espèces envahissantes dans les eaux intérieures montréalaises

Dans le cadre des activités du programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques et les autres espèces envahissantes, le RSMA a collaboré avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) à des activités visant la détection hâtive d'espèces aquatiques envahissantes dans les eaux québécoises. C'est ainsi qu'à l'été 2018, des échantillons d'eau ont été prélevés dans une dizaine de plans d'eau intérieurs montréalais afin de détecter la présence de molécules d'ADN environnemental (ADNe). Il est important de noter que le protocole de suivi par l'ADNe utilisé dans le cadre de ce projet pilote devra être couplé à des observations ou à la capture des spécimens ciblés par les analyses génétiques avant de certifier la présence de poissons vivants. En effet, il importe de documenter adéquatement l'influence des sources externes (ex. : eaux de ruissellement ou consommation humaine) sur la détection de l'ADN environnemental. L'exercice se répétera donc en 2019, afin de complémenter les résultats préliminaires déjà obtenus.

Pour plus d'information, le lecteur se référera au programme du MFFP à l'adresse Web mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/carpes-asiatiques.

Échantillonnage au lac des Battures

PLUVIO : bientôt la moitié des Ri corrigés

Le programme PLUVIO a été mis en place en 2007 afin d'identifier, de localiser et de corriger les problèmes de raccordements inversés (Ri) sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Au fil des ans, de nombreux secteurs problématiques, c'est-à-dire des tronçons de rues susceptibles d'être affectés par des Ri, ont été identifiés par le RSMA dans une centaine de réseaux pluviaux.

Le territoire montréalais compte près de 600 réseaux pluviaux. Des 194 réseaux problématiques, plus de la moitié sont exempts de Ri, soit que la contamination ait été d'origine diffuse ou animale (86), soit que les Ri aient été corrigés (17). Quant aux 91 autres réseaux, les efforts de dépistage et de correction se poursuivront au cours des prochaines années.

Statut des 584 réseaux pluviaux en 2018

Réseaux non problématiques		390
Réseaux problématiques		194
Détails des réseaux problématiques		
Pas de raccordement inversé (Ri)	86	103
Corrigés	17	
En attente de corrections	58	91
En attente de dépistages ou à valider	33	
Total		**194**

Études du RSMA en 2018

Le RSMA a validé des secteurs où aucun Ri n'avait été confirmé et où des corrections avaient été effectuées par les arrondissements et les villes reconstituées. C'est ainsi que 71 secteurs problématiques localisés dans 18 réseaux pluviaux ont été étudiés. Ceux-ci sont situés dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Montréal-Nord, de Pierrefonds-Roxboro et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ainsi que dans les villes de Dollard-Des Ormeaux et de Dorval.

Au terme de l'étude, 30 secteurs problématiques ont été redéfinis. Leur localisation respective sera transmise aux municipalités afin que les bâtiments situés dans ces secteurs fassent l'objet d'un dépistage détaillé. Quant aux 41 autres secteurs problématiques, ils se sont avérés exempts d'indices de contamination sanitaire. C'est ainsi que le nombre de réseaux pluviaux corrigés est passé de 14 à 17 en 2018.

Secteurs d'infiltration : des raccordements inversés (Ri) complexes à corriger

Encore cette année, trois nouveaux secteurs d'infiltration ont été identifiés. Il s'agit généralement d'une fuite provenant d'un réseau d'égout domestique qui se déverse dans une conduite d'égout pluvial ce qui, au sens de la définition, constitue bel et bien un Ri. Dans ce cas, les bâtiments ne sont pas nécessairement en cause. C'est plutôt le réseau qui est défectueux et qui doit être réhabilité.

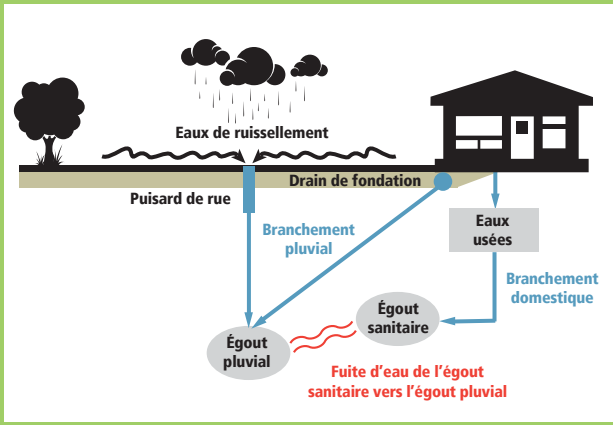

Avancement du programme PLUVIO

Depuis le début du programme PLUVIO, près de 19 000 adresses municipales ont été dépistées et 93 % de celles-ci ne comportaient pas de Ri. À ce jour, des 1142 Ri confirmés, 48 % ont été corrigés, soit 544. En 2018, 54 nouveaux Ri ont été confirmés alors que 92 corrections ont été effectuées.

Avancement de la correction des Ri confirmés
(au 31 décembre 2018)

	Villes	Arrondissements	Total
Ri corrigés	302	242	544
Non corrigés	16	582	598
Ri confirmés	318	824	1142

* Un raccordement inversé (Ri) est un branchement ou une défectuosité qui permet à des eaux usées sanitaires de se déverser ailleurs que dans un réseau d'égout domestique ou unitaire, soit dans un réseau pluvial, le sol, un fossé ou un cours d'eau, à l'exception des fosses septiques.

POUR PLUS D'INFORMATION

Le lecteur se référera au site Web du RSMA à l'adresse **rsma.qc.ca** et à celui des données ouvertes de la Ville de Montréal à l'adresse **donnees.ville.montreal.qc.ca**.

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION
Service de l'environnement
Division du contrôle des rejets industriels
et suivi du milieu aquatique
Réseau de suivi du milieu aquatique

RENSEIGNEMENTS
Guy Deschamps, biologiste
guydeschamps@ville.montreal.qc.ca

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
Réseau de suivi du milieu aquatique
Ville de Montréal

MONTAGE GRAPHIQUE
Service de l'environnement

2e trimestre 2019
ISSN 1925-6574 (imprimé)
ISSN 1925-6582 (PDF)
Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2019

2018 Environmental Assessment Report

PORTRAIT OF THE QUALITY OF MONTRÉAL'S WATER BODIES

Service de l'environnement

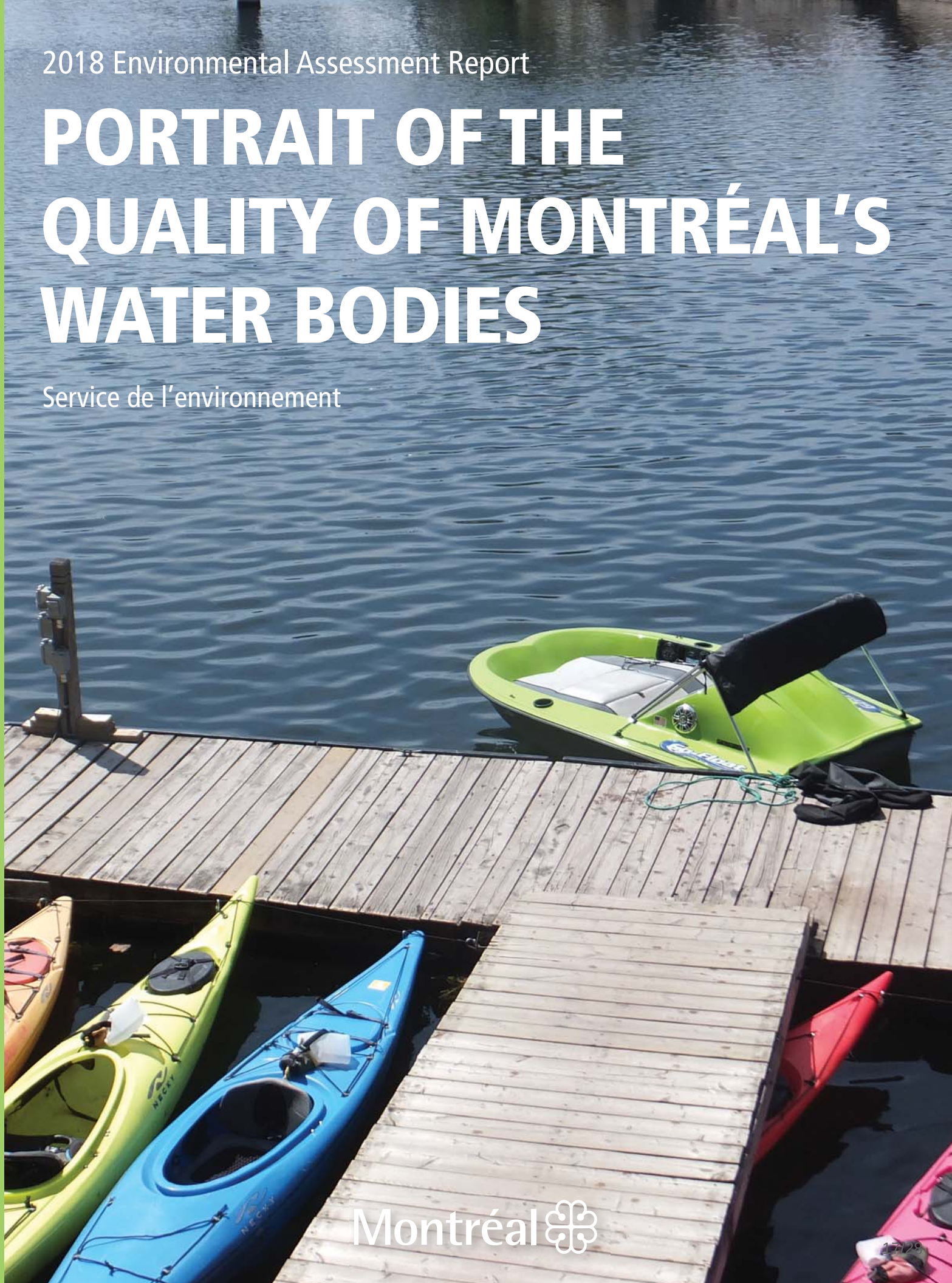

Montréal

Eastern kingbird, a bird typically found in the summer near streams in urban areas, photographed on the shore of Lac des Battures on Nuns' Island

Highlights

In 2018, the *Réseau de suivi du milieu aquatique* (RSMA) continued its sampling program of shoreline waters, streams and inland waters as well as of the stormwater sewer systems of the Montréal agglomeration territory. For the sake of comparability, most of the sampling was again accomplished during the summer. However, the summer of 2018 was marked by frequent occurrences of heavy rainfalls, a factor contributing to a deterioration of water quality.

This deterioration is mainly due to the occasional discharge of waste waters from sewer systems during rainy weather. This is why Montréal is making significant efforts to improve the performance of its networks and to integrate innovative sustainable stormwater management concepts into its urban land use planning to reduce the occurrence of overflows during rainy weather. In fact, several interventions identified as part of the drainage master plan are being developed, are under way or have been completed. For example, five major retention structures are currently being designed or are under construction with a total storage capacity of nearly 150,000 m^3 (Rockfield, Lavigne, Leduc, Williams and St. Thomas overflows). The addition of these infrastructures represents an important step in the implementation of the combined sewer improvement program intended to reduce waste water overflow occurrences during heavy rains.

QUALO: A Year Below Average

With barely 50% of stations obtaining their QUALO certification, meaning that they were conducive to direct contact water uses, the year 2018 ranked significantly below the average of 60% obtained since the beginning of the program in 1999. In Lac Saint-Louis, for instance, the year 2018 was one of the worst since the program's inception, with only 11 of the 25 stations, or 44%, having obtained their QUALO certification.

RUISSO: Declining Quality Indices

In 2018, a significant deterioration in the quality of streams and inland waters was observed relative to that of the previous year. On the basis of the calculation of the RUISSO index (RI), although the water quality improved in 5 of the 24 streams and inland waters sampled and remained stable in 8 others, nevertheless, a deterioration was observed in the remaining 11.

PLUVIO: Half of Ic Soon Corrected

Of the almost 600 stormwater systems present on the territory, 194 were examined in detail, given the level of contamination at their outlet. Of these 194 systems, the majority were found to be free of any illicit connections (Ic), either because the contamination was of a diffuse or animal origin (86), or because the Ic had already been corrected (17). As for the remaining 91 systems, our screening and correction efforts will continue in the coming years. To date, 48% of confirmed Ic have been corrected. In 2018, the RSMA continued its validation of Ic corrections in the agglomeration's stormwater systems.

Lakes above seasonal averages

After slightly above average spring floods, the water level of Lac Saint-Louis began receding in the last week of May up until the last week of July. Thereafter, the level of the lake remained some 10 cm above its historical median (i.e. the median for the past 40 years).

As far as the flow rate of the Rivière des Outaouais is concerned, it stabilized at a level just above 1000 m^3/s starting in mid-July, then increased, thus raising the water level of Lac des Deux Montagnes near its historical weekly maximums in September and October.

In short, the water levels of Lac des Deux Montagnes and Lac Saint-Louis, although significantly below the exceptional levels recorded in 2017, were above their summer averages. Consequently, the same situation prevailed for the water flows of rivers.

In October, the RSMA observed temporary reductions, over a day or two, of the flow rates of the Fleuve Saint-Laurent which resulted, to the great surprise of shoreline residents, in a significant lowering of the level of Lac Saint-Louis (about 40 cm). These temporary reductions in the flow rate of the Fleuve Saint-Laurent are done to maintain safe navigation conditions in the upstream portion of the River, also called Lac Saint-Laurent, between the mouth of Lac Ontario in Kingston and the Moses-Saunders Dam in Cornwall.

Average Water Levels from May to October of Lac Saint-Louis and Lac des Deux Montagnes

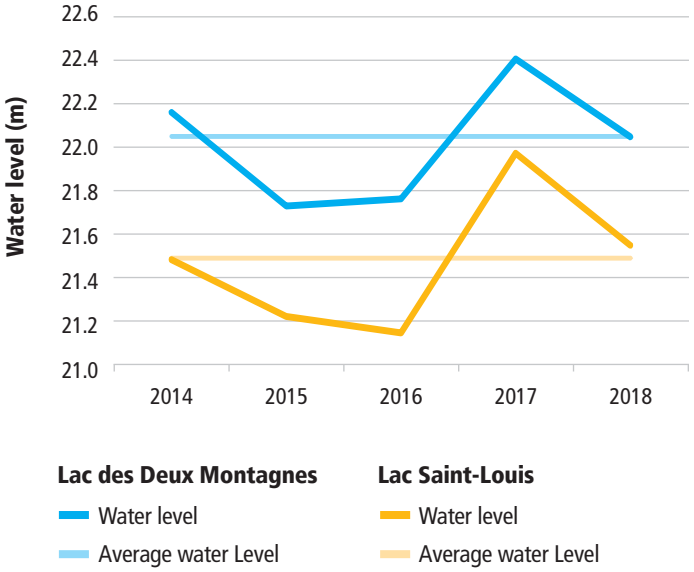

Lower Average Precipitations

In 2018, barely 334 mm of precipitations were measured during the sampling period, from May to October, compared to an average of 417 mm over the past 10 years.

Total Precipitations During the Sampling Period (mm)

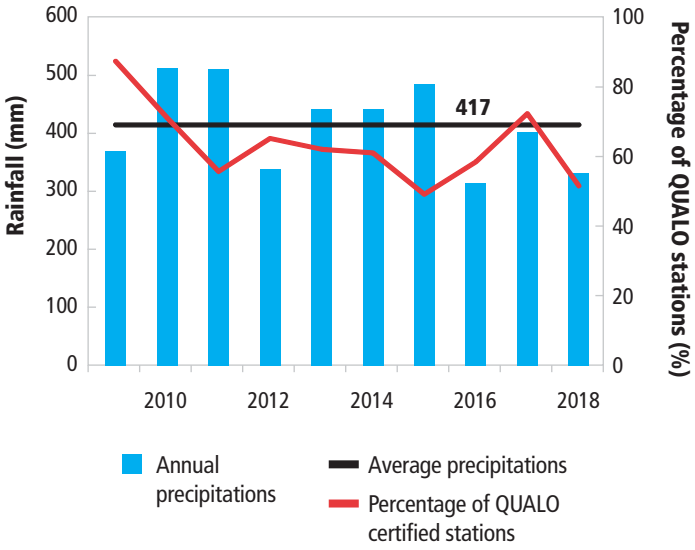

COURDO: Better Knowledge of the Influence Area of the Wastewater Treatment Plant Discharge

As mentioned in the *2017 Portrait of the Quality of Montréal's Water Bodies*, the influence area of the Jean-R. Marcotte wastewater treatment plant (WWTP) discharge was the subject of various studies in recent years in order to further our knowledge regarding the water quality of the Fleuve Saint-Laurent prior to the decontamination of the WWTP's effluent. For anyone intent on learning more about this subject, a summary document is available on the RSMA's Web site at www.rsma.qc.ca (in French only).

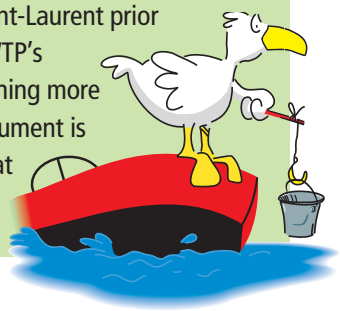

QUALO: a Year Below Average

The sampling program of the bacterial quality of the Island of Montréal's shoreline waters was performed for a 20th season, always relying on the same methodology. The program was completed from May 22nd to October 4th over a period of 20 weeks. To best reflect the quality of the waters surrounding the territory, 104 monitoring stations were chosen on the basis of interesting wildlife sites, shoreline recreational uses, storm sewers and streams.

Influence of Weather

The results of past years have demonstrated that the bacterial quality of water generally depended on precipitation levels. When heavy rainfalls occur in the hours preceding a sampling activity, a deterioration in the quality of surface waters is observed, particularly in stations impacted by spillages of overflow structures. On average, there may occur about 10 episodes of spillages of untreated wastewaters in waterways during the summer. And in dry spells, the opposite holds true, as often more than 90% of stations are found to be conducive to direct contact water uses (<200 COLI).

Wharf on Île Bizard

Recreational Activities Under Surveillance

Whether for drinking water or recreational activities, bacterial contamination is the key factor to be considered. Although reliance on the *Escherichia coli* bacteria count is gaining in popularity, the *Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques* (MELCC) continues to recommend the use of fecal coliforms (COLI) as the criteria to assess the quality of surface waters. Their count is expressed in colony forming units or CFU per 100 mL. Regarding the protection of recreational activities, the criteria of 200 COLI applies for direct contact water uses, such as swimming or windsurfing, whereas the criteria of 1,000 COLI applies to indirect contact water uses, such as sports fishing and canoeing. These values are used by the MELCC as an indicator of the general quality of water. For further information on the classification of the bacterial quality of beaches, the reader should refer to the Environnement-Plage program at www.mddep.gouv.qc.ca/programmes/env-plage (in French only).

On the other hand, in territories served by separate sewer systems as is the case in the western portion of the island, the streams' contribution, already important in dry spells, is even more significant during rainy periods. Fed by stormwater systems that collect runoff waters, streams' volume of water and level of contaminants increase during periods of rainfalls.

With just 334 mm of precipitations, the 2018 sampling season was one of the "driest" of the past 10 years, whose average was 417 mm. However, although total precipitations were below average, the precipitations often occurred in the guise of concentrated episodes, a factor that may result in a deterioration in the quality of surface waters.

Consequently, compared to last year, sampling was more often performed under the influence of rainfalls in the preceding 24 hours (25% of samples in 2018 versus 18% in 2017). Heavy rainfalls, which result in a deterioration of water quality, were also more frequent. Indeed, there were six occurrences of rainfalls exceeding 15 mm in 2018 compared to only three such occurrences in 2017.

50% of Stations QUALO Certified

For a monitoring station to obtain the QUALO certification, it must fulfill the following two conditions: the geometric mean of all its results must not exceed 200 COLI and no more than 10% of its samples can exceed 400 COLI.

Evolution of the Total Percentage of QUALO Stations since the Inception of the Program in 1999

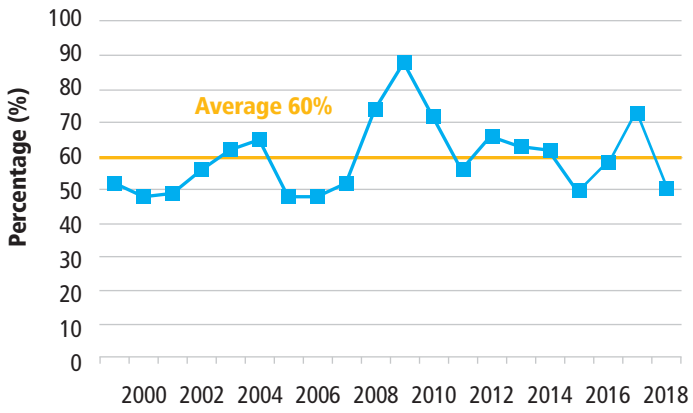

In 2018, 50% of the monitoring stations obtained their QUALO certification compared to 73% in 2017. This percentage is similar to that obtained in 2015. Whereas greater total precipitations (488 mm) marked the 2015 sampling season, 2018 was characterized by significant rainfalls in the 24-hour period preceding the sampling activity. With just 50% of QUALO certified stations, 2018 is significantly below the 60% average obtained since the inception of the program in 1999. The map below presents the results of the 2018 water quality monitoring campaign in Montréal: 1 station was deemed unsanitary whereas 6 were characterized as polluted, 29 as of poor quality and 16 as sometimes poor. The impact of rainfall occurrences is likely responsible for these results.

Of the 2078 bacterial analyses performed in 2018:

- 74% of samples respected the criteria of 200 COLI allowing for direct contact compared to 83% in 2017;
- almost 8% of the samples exceeded the criteria of 1000 COLI compromising indirect contact uses, compared to 4% in 2017.

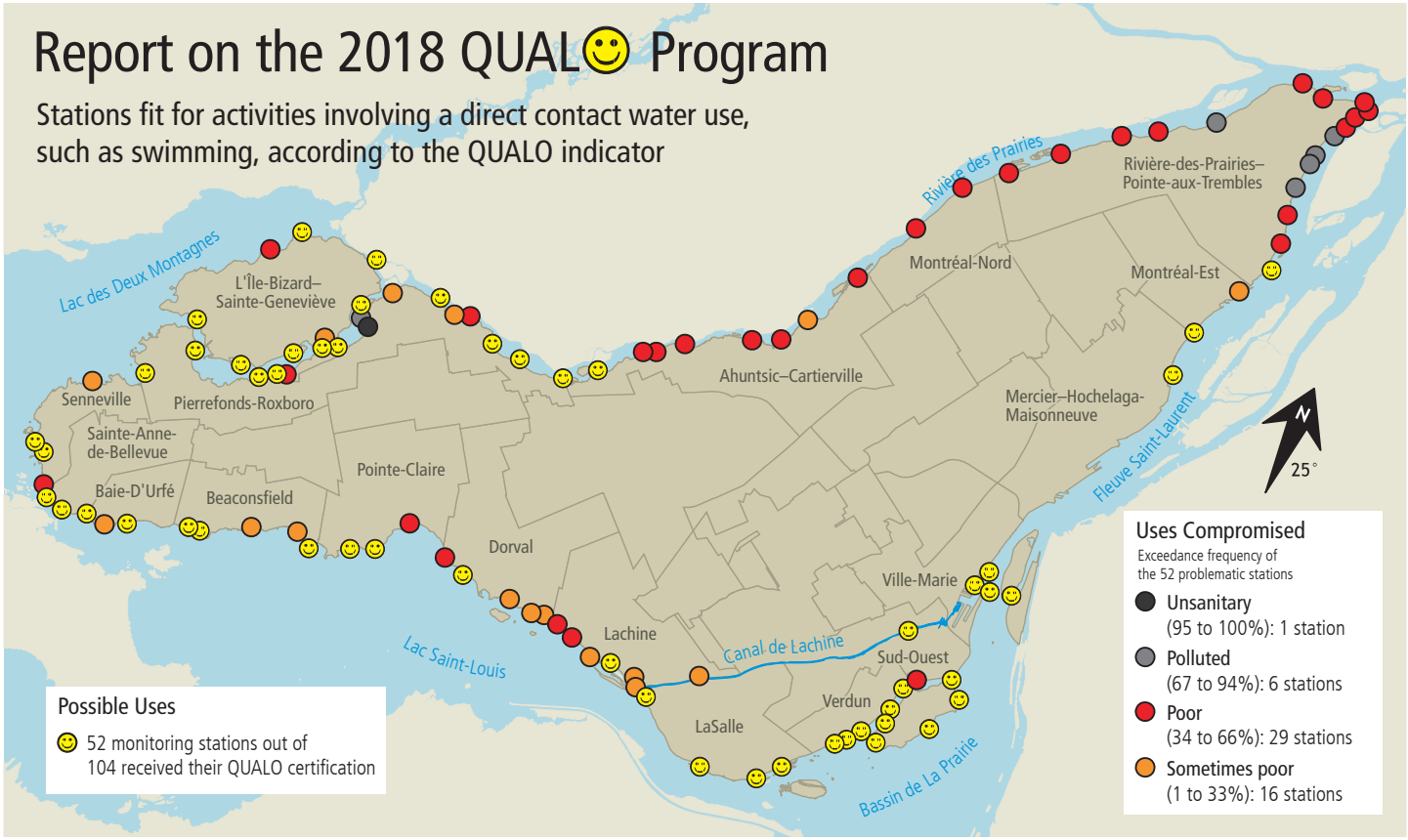

Evolution of the Quality of Water Bodies

Rivière des Prairies: 54 to 35% Decline in QUALO

The lower percentage of QUALO certified stations in 2018 is mainly due to the strong impact of heavy rainfalls in the 24-hour period preceding the sampling. This impact was particularly felt during the August 28th sampling tour, all of the river's stations, except for the station located in Parc Antoine-Faucon in Pierrefonds-Roxboro, having exceeded the 200 COLI criteria and 17 of the 37 stations having exceeded the 1000 criteria. Thus, none of the Rivière des Prairies stations located downstream of Ruisseau Bertrand, in the vicinity of Autoroute 13, obtained their QUALO certification in 2018. Such a situation, although uncommon, had already occurred, for instance in 2015 and 2011.

Île Bizard: 88 to 75% Decline in QUALO

As in the past, the quality of this sector's shoreline waters was rather good. Exceedances of the 1000 COLI criteria were only observed at two of the stations. The one located near the extremity of Terrasse Martin, on Lac des Deux Montagnes, was the only station downgraded in 2017; it had also been downgraded from 2011 to 2013. The second downgraded station is the one located just downstream of the Île Bizard Bridge. Both were downgraded owing to measures greater than 400 COLI during the same three sampling tours.

Lac Saint-Louis: 92 to 44% Decline in QUALO

The year 2018 was one of the worst for this water body since the inception of the program, with only 11 of its 25 stations, or 44%, having been QUALO certified. Of the 500 samples or so, 100 were taken after rainfalls exceeding 8 mm were observed in the 24-hour period preceding the sampling (compared to 25 in 2017). To better illustrate this phenomenon, whereas generally no more than 5 or 6 values exceed the 1000 COLI criteria, no less than 15 exceedances were recorded during the 2018 season. The deterioration in water quality was especially noteworthy east of Baie de Valois in Pointe-Claire, and this, up to the entrance of Canal de Lachine. In addition to the diffuse pollution contributed by the storm sewers, the poor water quality of many streams and the presence of many birds along its shoreline, it is believed that the strong rainfalls in the hours preceding the sampling are greatly responsible for these poor results.

Wharf of the Club de canotage de Cartierville

Bassin de La Prairie: 94 to 89% Decline in QUALO

Similar to 2017, the percentage of QUALO stations remained greater than this sector's average of 79% since the inception of the program. With a geometric mean of 45 COLI, the results obtained at the future Verdun beach were generally lower than the 200 COLI criteria, except on three occasions when very slight exceedances were recorded. In addition to the station located just downstream of the Saint-Pierre collector sewer, only the station located downstream of the Rockfield overflow, in Canal de Lachine, was downgraded.

Fleuve Saint-Laurent: 56 to 38% Decline in QUALO

The percentage of QUALO certified stations fell below the average of 46% calculated for this sector since the inception of the program. Whereas just 13 exceedances of the 1000 COLI criteria had been recorded in 2017, 22 were recorded in 2018. The river's water quality particularly deteriorated in its eastern portion. Indeed, three slight exceedances of the 400 COLI value occurred, resulting in a downgrading of three stations that were QUALO certified in 2017. This was the case at two of the stations located at the end of the island, downstream of 94th Avenue. According to the observations of the *Direction de l'épuration des eaux usées* of the *Service de l'eau*, no less than seven rainfall episodes with spillages of wastewaters occurred in this sector of the eastern portion of the island in 2018.

RUISSO: Lower Quality Indices

Streams and inland waters are irreplaceable environments necessary for biodiversity in urban areas. In 2018, the monitoring program focused on 24 streams and inland waters, and relied on 51 monitoring stations, sampled on seven occasions between May 9th and November 7th.

More than 8,100 measurements and physicochemical and bacterial analyses, obtained from the 355 water samples collected during the season, were used in the calculation of the RUISSO index (RI). On the basis of this index, compared to 2017, one may conclude that the water quality improved in 5 of the 24 streams and inland water bodies, that it remained stable in 8 of these and that it deteriorated in 11 others.

On the other hand, the results of the past two years show, for the most recent year, a decline in the number of stations having a quality deemed "excellent, good or fair", i.e. from 29 to 21, combined with an increase from 8 to 11 and from 14 to 19 in the number of stations having respectively a quality deemed "poor" and "polluted". This deterioration in the water quality of streams and inland waters, compared to last year, is mainly due to more frequent rainfalls in the days preceding the sampling. This situation, however, is not exceptional, as it is comparable in terms of results to certain past years, for instance 2015, characterized by precipitations greater than on average.

Evolution of the Water Quality at 44 Monitoring Stations of Streams and Inland Water Bodies over 5 Years

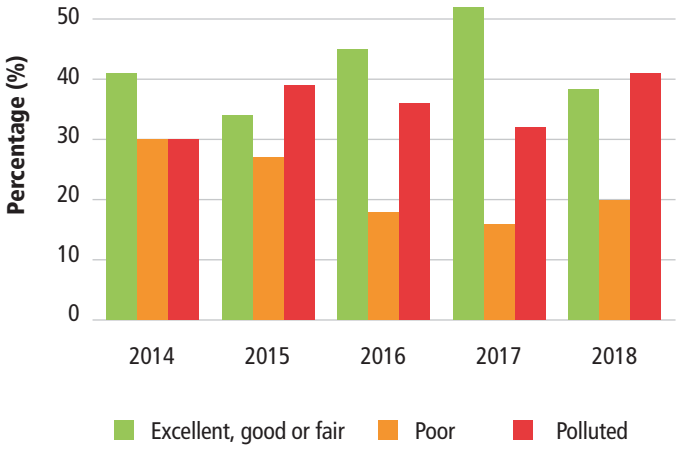

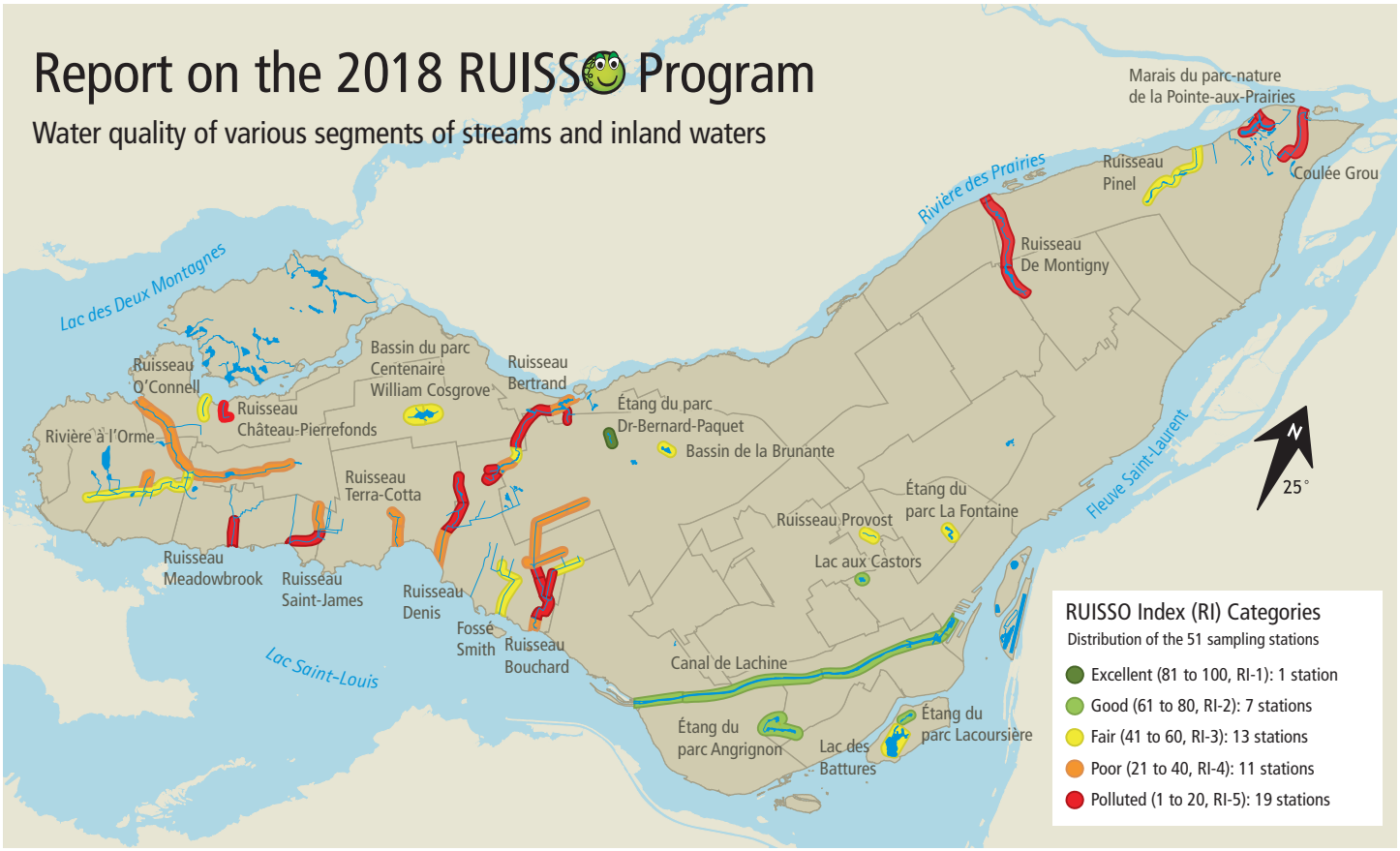

Evolution of the Water Quality of Streams and Inland Water Bodies

The results obtained for the water bodies in 2018 are compared to those of the previous year, and graded as to whether an improvement (+), a stability (=) or a deterioration (–) of at least five units of the RUISSO Index (RI) has been recorded.

Streams Located in Ecoterritories

The water quality of **Rivière à l'Orme (–)** deteriorated in 2018, the values of the RI having declined at six of the river's monitoring stations. This deterioration was particularly noticeable at the station located in the tributary fed by the drainage waters of that sector of the City of Kirkland north of Autoroute 40. The lower index is mainly due to a slight increase in phosphorus concentrations. As in previous years, a chronic water deficiency near the branch of the river originating in Sainte-Anne-de-Bellevue was observed.

Located in the heart of the Bois-de-Liesse Nature Park, **Ruisseau Bertrand (–)** is fed by the storm waters of the City of Dorval and the boroughs of Saint-Laurent and Pierrefonds-Roxboro, in addition to those of Autoroutes 40 and 13. The quality of the waters from Dorval has deteriorated in 2018. Indeed, they proved to be loaded with suspended matter (SM) and rich in phosphorus. The samples of the tributary fed by the waters of the Technoparc de Saint-Laurent also showed signs of poor water quality. Indeed, half of the sampling tours at this location had to be cancelled due to a deficiency in water. Further downstream, at the two stations located in the Bois-de-Liesse Nature Park, one in the vicinity of the Pitfield House and the other in the tributary fed by the stormwaters from the northern portion of the territory of Saint-Laurent, the RI is still "polluted" due mainly to high COLI counts (> 2000).

The global water quality of **Ruisseau De Montigny (–)** showed signs of a slight deterioration since last year; it is "polluted" at four stations, at the beginning of the stream, near Bombardier Boulevard, until its mouth in Rivière des Prairies. Indeed, the waters feeding the beginning of the stream are of poor quality and further deteriorate downstream of the stormwater collector discharging upstream of Henri-Bourassa Boulevard, which drains a major industrial sector of the borough of Anjou. It's this sector, located east of Autoroute 25, that is home to one of the Island of Montréal's biggest snow disposal sites (SDS). As in past years, significant contamination episodes occurred due, in part, to heavy rainfalls during which very high concentrations of SM (> 300 mg/L) and metals (of which copper, lead and zinc) were measured. The problematic parameters are, by importance, phosphorus, SM and COLI.

The water quality of **Ruisseau Pinel (=)** remained stable in the "fair" category. In 2018, the stream was dry during only one of the seven sampling tours compared to three such occurrences in 2017. Phosphorus, SM and COLI remain the limiting parameters.

The water quality at the mouth of **Coulée Grou (+)** slightly improved, but remained "polluted", despite an increase of seven RI points. Disturbing signs of water deficiency were again observed. Indeed, four of the seven sampling tours had to be cancelled due to an insufficient flow of water. Phosphorus is once again the main limiting parameter.

RUISSO Index, a Water Quality Assessment Tool for Streams and Inland Waters

A list of specific criteria taking into account their hydrology, whether it's a stream, a marsh, a swamp, a basin or a pond, and key criteria relative to the protection of aquatic life or to acute and chronic toxicity was developed to establish the scales of the RUISSO Index (RI). This index is in fact an adaptation of the MELCC's index of bacteriological and physicochemical quality (IBPQ).

The RI is an effective tool to assess the relative quality of streams and inland waters as well as to identify parameters leading to a downgrading of the water's quality. 24 such parameters were chosen: suspended matter (SM), dissolved oxygen (DO), ammoniacal nitrogen (NH_3), total phosphorus (TP), fecal coliforms (COLI) and the main heavy metals. An analysis of these parameters allows one to check whether these contaminants are in sufficient quantity to result in a deterioration of the health of aquatic ecosystems.

Marshes and Swamps

Marshes and swamps are mainly fed by the drainage waters brought by stormwaters and snowmelts. Phosphorus and ammonia nitrogen concentrations (decomposition of organic matter) as well as COLI counts (droppings from warm-blooded animals) are sometimes high.

At the **Lac des Battures (+)** monitoring station, the value of the RI improved by some 10 points, but remained in the "fair" category. The pumping station for the waters of the Fleuve Saint-Laurent, commissioned by the borough of Verdun in Île-des-Sœurs District, seems to have had a beneficial impact on the water flow of the Ruisseau des Hérons, visibly better, than on the water quality of Lac des Battures.

Although the improvements brought to the Pointe-aux-Prairies Nature Park allowed for the re-establishment of better water drainage at the outlet of the marshes, the water quality of **Pointe-aux-Prairies Nature Park marsh (=)** remained in the "polluted" category, owing to the low oxygenation of the waters and very high phosphorus loads. Only a better water supply can improve this situation.

Given its difficult access and that the environment is stable and free of any human activities, sampling of the waters of the **Des Sources Nature Park** marsh was interrupted in 2018.

Snapping turtle observed near the Pointe-aux-Prairies Nature Park marsh

Streams with a Stormwater Vocation

The quality of the waters of **Ruisseau Saint-James (+)** improved given an increase of a little more than five points in the RI. These waters continue to show signs of contamination by sanitary waters, mainly COLI. Deterioration is observed between the stream's two monitoring stations, one located downstream from Autoroute 20 and the other at the entrance to Lac Saint-Louis, where the geometric mean of counts increased from 451 to 2666 COLI.

The waters of **Ruisseau Meadowbrook (=)** always seem affected by discharges of sanitary wastewater (5 of 7 COLI results> 700 and 6 of 7 phosphorus results> 30 µg/L). Channelled over a major portion of its course, the stream is at ground-level from Brookside Park to Beaconsfield.

The quality of the waters of **Ruisseau Terra-Cotta (=)** remained "poor" mainly owing to strong concentrations of phosphorus (average of 60 µg/L). The waters of **Ruisseau O'Connell (+)** improved, upgrading to the "good" category, whereas those of **Ruisseau Château-Pierrefonds (=)** remained "polluted" due to the presence of sanitary wastewater from illicit connections in the neighbouring residential district.

Streams Draining the Airport Zone

The quality of the waters of **Fossé Smith (=)** remained at a "satisfactory" level. This ditch drains a significant portion of the storm waters originating from the Montréal-Trudeau Airport.

The water quality of **Ruisseau Denis (–)** deteriorated with a drop of almost 10 points in its RI owing to exceedances in phosphorus, COLI and SM. The water remained "polluted" at the three stations located in the upstream portion of the stream and "fair" at the station located at the mouth of the stream in Lac Saint-Louis. Particularly strong concentrations of MS from the Pointe-Claire and Montréal-Trudeau Airport snow deposits contributed to a deterioration of the stream's water quality.

The quality of the waters of **Ruisseau Bouchard (–)** showed a deterioration, with its global RI declining by almost 20 points. Also, it is worthwhile mentioning that this decline was observed at each of the stream's monitoring stations.

Inland Waters

Unsurprisingly, the quality of the waters of **Canal de Lachine (–)** maintained their standing in the "good" category. The most limiting parameter was phosphorus, although the concentrations measured were rather weak (average of 20 µg/L). A single value for COLI exceeded the 200 COLI criteria. The waters of **Lac aux Castors (Beaver Lake) (–)** were once again categorized as being "good", despite a slight decline in their RI. The same situation was observed for the waters of the **Parc Angrignon pond (–)** which remained in the "good" category despite a five-point decline in the RI. Phosphorus is the main cause of the index's decline, although concentrations remained weak. As for the waters of **Lac Lacoursière (–)**, they deteriorated slightly, being downgraded to the "good" category whereas those of the **Parc Dr-Bernard-Paquet pond (=)** remained "excellent".

The quality of the waters of **Lac de la Brunante (=)** remained "fair", just under the limit of being categorized as "good". Those of the **Parc La Fontaine pond (–)** declined to "fair", their RI having recorded a drop of more than five points. Phosphorus was the most limiting parameter (average of 34 µg/L). The waters of the **Parc Centenaire William Cosgrove basin (+)** improved, having been upgraded to the "fair" category. Phosphorus and suspended matter remained, once again, the limiting parameter for this basin. Finally, the waters of **Ruisseau Provost (–)** were severely downgraded from the "good" category to "fair" owing to increased concentrations of phosphorus and SM.

Environmental DNA (eDNA) Techniques for the Detection of Invasive Species in Montréal's Inland Waters

Within the framework of the activities provided in the Québec program to prevent the introduction and propagation of Asian carps and other invasive species, the RSMA collaborated with the *Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs* (MFFP) in activities intended to quickly identify invasive aquatic species in Québec's water bodies. It's in this context that in the summer of 2018, water samples were taken from some 10 Montréal inland water bodies to detect the presence of environmental DNA (eDNA). It should be noted that the DNA monitoring protocol used for this pilot project needs to be combined with observations or the capture of species targeted by these genetic analyses before being able to certify the presence of living fish. Indeed, it's important to adequately document the influence of external sources (for ex.: storm waters or human consumption) on the detection of eDNA. This exercise will be repeated in 2019, in order to complement the preliminary results already obtained.

For further information, the reader should consult the MFFP program at mffp.gouv.qc.ca/la-faune/especes/envahissantes/carpes-asiatiques (in French only).

Sampling at Lac des Battures

PLUVIO: Almost Half of Ic Corrected

The PLUVIO program was launched in 2007 to identify, locate and correct problems related to illicit connections (Ic)* on the Montréal agglomeration territory. Over the years, many problem sectors, namely street segments that may have been affected by Ic, were identified by the RSMA in some 100 stormwater sewer networks.

The territory of Montréal has almost 600 stormwater networks. Of the 194 problematic networks, more than half were exempt from Ic, either because the contamination was of a diffuse or animal origin (86) or because the Ic had been corrected (17). As for the 91 other networks, our screening and correction efforts will continue over the next few years.

Status of the 584 Stormwater Networks in 2018		
Non problematic networks		390
Problematic networks		194
Details re. the Problematic Networks		
No illicit connection (Ic)	86	103
Corrected	17	
Awaiting corrections	58	91
Awaiting screening or validation	33	
Total		**194**

RSMA Studies in 2018

The RSMA validated sectors where no Ic had been confirmed and where corrections had been done by boroughs and related cities. This is how 71 problematic sectors were identified in 18 stormwater systems. These were located in the boroughs of L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Montréal-Nord, Pierrefonds-Roxboro and Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles as well as in the cities of Dollard-Des Ormeaux and Dorval.

Once the study was completed, 30 problematic sectors were redefined. Their location was communicated to the municipalities in order for the buildings located in these sectors to be subjected to a detailed screening. As for the remaining 41 problematic sectors, they revealed themselves to be exempt of any signs of sanitary contamination. This explains how the number of corrected stormwater systems increased to 17 from 14 in 2018.

Infiltration Sectors: Complex Illicit Connections (Ri) to be Corrected

Again this year, three new infiltration sectors were identified. This is generally due to a leak from a domestic sewer system into a stormwater sewer line which, according to the definition, undoubtedly constitutes an Ic. In such a case, the buildings are not necessarily responsible. It is rather the system that is defective and that needs to be fixed.

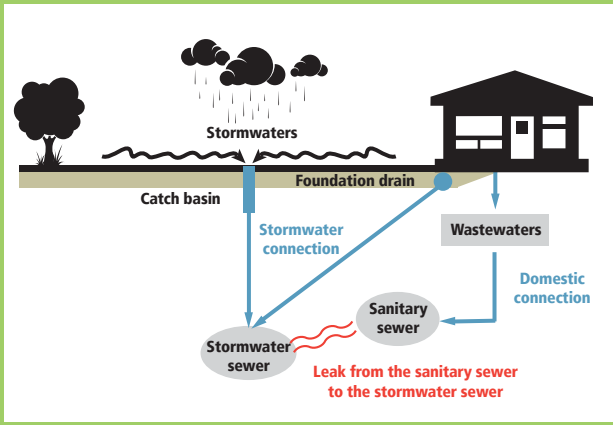

Progress of the PLUVIO Program

Since the inception of the PLUVIO program, some 19,000 civic addresses have been screened and, of these, 93% had no Ic. To date, of the 1142 confirmed Ic, 544 were corrected, or 48%. In 2018, 54 new Ic were confirmed and 92 corrections were done.

Progression of the Correction of Confirmed Ic
(at December 31, 2018)

	Cities	Boroughs	Total
Corrected Ic	302	242	544
Non corrected Ic	16	582	598
Confirmed Ic	318	824	1142

* An illicit connection (Ic) is a connection or defect that allows sanitary waste waters to seep elsewhere than in a domestic or combined sewer network, for instance in a storm sewer network, on the ground, in a ditch or in a water body, with the exception of septic tanks.

FOR FURTHER INFORMATION

The reader is invited to consult the RSMA's Web site at **rsma.qc.ca** and Ville de Montréal's open data site at **donnees.ville.montreal.qc.ca**.

VILLE DE MONTRÉAL

PRODUCTION
Service de l'environnement
Division du contrôle des rejets industriels
et suivi du milieu aquatique
Réseau de suivi du milieu aquatique

INFORMATION
Guy Deschamps, biologist
guydeschamps@ville.montreal.qc.ca

PHOTOGRAPHY
Réseau de suivi du milieu aquatique
Ville de Montréal

GRAPHIC DESIGN
Service de l'environnement

2nd quarter 2019
ISSN 2291-7616 (print)
ISSN 2291-7624 (PDF)
Legal deposit – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec, 2019

ville.montreal.qc.ca/rsma

Article 7.05

Rapport de la mairesse
Faits saillants

Résultats financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

MESSAGE DE LA MAIRESSE

Présenté lors du conseil municipal du 17 juin 2019

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que je vous présente aujourd'hui les faits saillants du rapport financier annuel 2018 de la Ville de Montréal ainsi que les conclusions des rapports des vérificateurs internes et externes qui en ont fait l'audit. Cet exercice répond à la fois aux exigences de la *Loi sur les citées et villes* ainsi qu'à l'engagement pris par résolution du conseil municipal

L'exercice financier qui s'est terminé au 31 décembre 2018 présente un surplus fiscal global de 212,7 M$, une augmentation de l'ordre de 73,2 M$ en comparaison à l'exercice financier 2017. Il est important de souligner la diminution du déficit de l'agglomération de Montréal, qui est passé de 86,2 M$ en 2017 à 15,6 M$ en 2018.

De ce surplus de 212,7 M$, 73,7 M$ sont attribuables à la bonne gestion des opérations dans les arrondissements. Les efforts d'optimisation déployés par les services corporatifs ont, pour leur part, contribué à ce surplus avec un excédent s'élevant à 139,0 M$.

Des revenus supplémentaires non anticipés ont également contribué à cet excédent ainsi que des économies réalisées dans les charges de fonctionnement par l'exercice d'un contrôle serré de ces charges.

REVENUS

Le total des revenus présentés au rapport financier s'établit à 5 482,1 M$, en hausse de 189,9 M$ par rapport à celui de 2017.

L'effervescence du secteur immobilier montréalais a permis de générer, au titre des droits sur les mutations immobilières, des revenus plus élevés de 69,8 M$ que ceux prévus au budget original, alors que les licences et permis ont engendré, de leur côté, des revenus supplémentaires de 36,6 M$.

La finalisation d'ententes avec les gouvernements fédéral et du Québec sur l'expropriation de terrains appartenant à la Ville de Montréal, pour la réalisation du pont Samuel-De Champlain, du complexe Turcot et du Réseau express métropolitain (REM), a généré des revenus non prévus de 24,9 M$.

Toutefois, des revenus moins élevés que ceux prévus au budget original au chapitre des amendes et des pénalités ont réduit le surplus global de 17,6 M$.

DÉPENSES

Le total des charges de fonctionnement et de financement présenté au rapport financier atteint un montant de 4 998,1 M$ comparativement à 5 052,0 M$ en 2017, soit une baisse de 53,9 M$.

En ce qui concerne les charges de fonctionnement, des économies totalisant 58,3 M$ par rapport au budget original s'expliquent principalement comme suit :

- baisse des coûts des services professionnels et techniques pour un montant de 36,8 M$;
- réduction des frais de location d'entretien et de réparation pour un montant de 33,1 M$ et ce, particulièrement au chapitre de la location d'immeubles;
- diminution des frais de financement de 10,1 M$;
- réduction de 34,2 M$ des contributions faites à des organismes, dont une somme de 22,1 M$ résulte de dépenses moindres de la Société de transport de Montréal dans le cadre des activités de la Société de financement des infrastructures locales (SOFIL) et, par conséquent, d'une contribution équivalente moindre de la Ville de Montréal.

La variation des dépenses s'explique aussi par la hausse de certaines charges de fonctionnement quant à la rémunération et aux cotisations de l'employeur, pour un montant de 34,8 M$ ainsi qu'au niveau des biens durables, pour un montant de 17,1 M$.

ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS

Les dépenses en immobilisations ont atteint 1,7 G$, soit une augmentation de 306,6 M$ par rapport à 2017. Pour la troisième année consécutive, les dépenses en immobilisations ont connu une croissance de plus de 20 %.

	Dépenses en immobilisation	Augmentation	Augmentation
Année	**Million de $**	**Million de $**	**%**
2014	842,4		
2015	931,4	89,0	10,57 %
2016	1163,8	232,4	24,95 %
2017	1414,9	251,1	21,58 %
2018	1721,5	306,6	21,67 %

La progression dans la réalisation des investissements prévus au *Programme triennal d'immobilisations* (PTI) s'inscrit dans les grandes orientations du *Programme montréalais d'immobilisation* (PMI) pour la période 2015–2024. L'augmentation des engagements annuels de la Ville témoigne de notre détermination à combler les besoins dans nos infrastructures vieillissantes afin d'éliminer le déficit d'entretien dans les réseaux d'eau et de voirie.

À l'appui de cette perspective de rattrapage historique du déficit d'entretien de nos infrastructures, une stratégie d'accroissement des paiements au comptant a été instaurée et maintenue depuis 2014.

RAPPORT DES AUDITEURS

L'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2018 a été effectué conjointement par la vérificatrice générale de la Ville de Montréal et la firme externe Deloitte SENCRL/s.r.l., qui ont émis une opinion sans aucune réserve.

POURSUIVRE LA LANCÉE

Nous ne perdons pas de vue nos grandes priorités que sont le développement économique, l'environnement, la mobilité et l'habitation.

Ainsi, nous poursuivrons nos efforts par des investissements soutenus représentant une somme de 360 M$ pour les quatre prochaines années pour accélérer l'économie montréalaise et contribuer à maintenir la situation économique favorable que connaît Montréal.

En 2018, la Ville a mis en place des mesures visant le soutien des communautés d'affaires pour limiter les impacts économiques lors de chantiers majeurs pour la vitalité de nos artères commerciales. La Ville a versé une somme de 13,5 M$, sous forme de contributions, aux Sociétés d'initiative et de développement commercial (SDC) en appui à leur travail de revitalisation des artères commerciales.

En matière d'environnement et de transition écologique, nous avons conclu l'année par la création du Bureau de la transition écologique et de la résilience pour mieux relever les défis liés aux changements climatiques.

Nous avons consacré une somme 1 065 M$ à la mobilité, soit des investissements en immobilisations de 440,9 M$, une contribution de 551,5 M$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain et un montant de 72,6 M$ pour la gestion des opérations du Service des infrastructures, de voirie et des transports.

Les sommes consacrées à l'habitation et à l'urbanisme représentent un total de 189,6 M$ pour l'année 2018. Ainsi, 133,7 M$ ont été investis dans le cadre du PTI 2018-2020 et 55,9 M$ ont été attribués à la gestion des opérations du Service de la mise en valeur du territoire. Les sommes allouées à ce secteur ont permis, notamment :

- de mettre en place le nouveau *Programme d'appui à l'acquisition résidentielle*;
- d'inspecter 2 354 logis par la division en matière de salubrité;
- de contribuer au projet de création de logements de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant;
- d'investir dans un projet pilote de 307 logements abordables.

Ces budgets ont aussi permis des acquisitions stratégiques en matière d'urbanisme pour la réalisation de projets dans différents quartiers, comme Griffintown, le Triangle et le site du campus Outremont ainsi que pour des acquisitions stratégiques dans les secteurs de planification.

Le succès dans la réalisation des projets planifiés au PTI et l'efficacité de nos équipes font en sorte que le ratio d'endettement atteint 99 % pour 2018. *La Politique de gestion de la dette* fixant celle-ci à un maximum de 100 % des revenus budgétés, l'administration élaborera une stratégie de retour à un ratio d'endettement sous la limite de 100 % dans le cadre de la préparation des programmes d'immobilisation des prochaines années.

Nous devons donc ajuster notre rythme de réalisation à notre capacité d'emprunter sur les marchés ainsi qu'à notre capacité de dégager des sommes à consacrer au paiement au comptant des immobilisations. L'intensité du rattrapage des déficits d'entretien de nos infrastructures devra être revue pour obtenir une meilleure acceptabilité sociale vu l'augmentation des nuisances liées à la multiplication des chantiers et refléter plus justement la capacité financière réelle de la Ville.

Nous nous engageons à maintenir une gestion financière efficace et transparente. L'actuelle démarche de consultation prébudgétaire témoigne d'ailleurs de cet engagement. Nous poursuivons toujours notre quête pour faire de Montréal une ville plus performante, durable et innovante tout en exerçant sur les finances les contrôles requis pour une saine gestion.

La mairesse de Montréal,

Valérie Plante

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.01

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1193438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 864 192,00 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17562 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense de totale de 945 186,02 $ taxes incluses (contrat: 864 192,00 $, contingences: 80 994,02 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 192,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17562;
2. d'autoriser une dépense de 80 994,02 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.
4. d'ajuster la base budgétaire de la Direction de l'épuration des eaux usées pour l'année 2020 et les suivantes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-13 09:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 864 192,00 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17562 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense de totale de 945 186,02 $ taxes incluses (contrat: 864 192,00 $, contingences: 80 994,02 $)

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat actuel pour les services d'entretien et de conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) vient à échéance le 31 août 2019. Le nouveau contrat permettra d'assurer la continuité de ces services pour une période de trois ans dans les quatorze bâtiments de la Station. La surface totale à entretenir est évaluée à 14 600 mètres carrés.
Les travaux d'entretien ménager et de conciergerie ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine, pour assurer la salubrité des édifices.
Un appel d'offres public a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 18 mars 2019 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 avril 2019. La validité des soumissions est de 180 jours et le montant des contingences prévu au contrat est de 10% sur les coûts de la main-d'oeuvre. Un addenda a été émis pour remplacer et ajouter une annexe au devis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0859 du 25 août 2016 - Accorder à Coforce inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 700 221,42 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires

CM13 0705 du 4 septembre 2013 - Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour des services d'entretien et de conciergerie d'une durée de 36 mois à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 549 370.33$ taxes incluses. - Appel d'offres public 040-27-AE - 6 soumissionnaires
CE10 0948 du 23 juin 2010 - Accorder à la firme Services d'entretien d'immeubles Inter-Québec., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 3 ans débutant le 1er septembre 2010, le contrat pour les services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 490 518,22 $, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 040-24-AE ;
CE07 1101 du 4 avril 2007 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 2968-1913 Québec Inc. / Service d'Entretien Inter Québec, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées pour une durée de 3 ans, au prix total approximatif de 486 065,44 $.
CE04 1329 du 30 juin 2004 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Action hygiénique sanitaire inc., pour une période de trois ans débutant le 1er septembre 2004, le contrat pour le service d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 395 832 $, plus les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres 040-21-AE.

DESCRIPTION

Des services d'entretien ménager et de conciergerie sont requis pour l'ensemble des bâtiments de la Station et comprennent :

- la fourniture de tous les matériaux, la main-d'oeuvre, le transport et la surveillance nécessaire pour rendre lesdits services dans les quatorze bâtiments de la Station;
- les services de quatre concierges de soir du lundi au vendredi de 15 h30 à 00h30;
- les services d'un concierge de jour la semaine ainsi que les fins de semaine,
- des travaux d'entretien ménagers mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

La durée prévue du contrat est de trente-six mois avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

JUSTIFICATION

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre d'entre elles ont présenté une soumission. Une entreprise s'est désistée parce qu'elle ne possédait pas l'attestation de l'AMP.
La main-d'oeuvre pour réaliser ces services n'est pas disponible à la Station.
Le contrat actuel se termine le 31 août 2019 et l'octroi de ce contrat permettra d'assurer et de maintenir des services d'entretien et de conciergerie aux installations de la Station pour les trois prochaines années.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingence	Total
Coforce inc.	864 192,00 $	80 994.02 $	945 186,02 $
Service d'entretien ménager Vimont inc.	891 228,39 $	80 618,85 $	971 847,24 $
2439-5584 Québec inc. (Les entreprises Martin et Leblanc)	1 139 343,25 $	106 375,22 $	1 245 718,47 $
Conciergerie Speico inc.	1 268 894,21 $	112 515,52 $	1 381 409,73 $

Dernière estimation réalisée	970 276,42 $	92 168,40 $	1 062 444,82 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 136 040,36 $ 20,19 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			436 223,71 $ 46,15 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			(117 258,80 $) (11,04 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			26 661,22 $ 2,82 %

Veuillez-vous référer à l'intervention du Service de l'approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions.

Puisque la compagnie Coforce inc. est un organisme à but non lucratif (OBNL) et qu'elle n'est pas assujettie aux taxes, contrairement aux autres soumissionnaires, nous avons considéré le prix réel dans l'évaluation des soumissions reçues en soustrayant la ristourne de TPS et de TVQ (50%) que la Ville recevrait dans le cadre de ce contrat. Tous les montants indiqués sur ce tableau sont donc au prix réel (dépense nette) pour la Ville, pour fins de comparaison.

La différence de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et le montant du dernier appel d'offres en 2016 (16-15330) s'explique par l'ajout d'un concierge pour améliorer la salubrité dans certains bâtiments suite aux plaintes reçues de la part du personnel.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Coforce inc., pour la somme de sa soumission, soit 864 192,00 $, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Coforce inc., 11301 rue Mirabeau, Anjou, H1J 1S2. Coforce inc. n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec.

Conformément au décret 435-2015 du 27 mai 2015, la compagnie Coforce inc. détient une attestation valide de l’Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 945 186,02 $ taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2019-2020-2021 et 2022 de la

Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.
Pour l'année 2019, un virement a été fait en provenance du compte **division:** opération, **objet de dépense:** électricité, pour financer les fonds nécessaires à l'octroi de ce contrat.

Pour l'année 2020, nous recommandons une augmentation de la base budgétaire pour la somme de 131 400$ ainsi que pour les prochaines années.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 945 186,02 $ puisque cette compagnie n'est pas assujettie aux taxes.

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien
Objet de dépenses : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Entretien ménager

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le manque d'entretien ménager dans les bâtiments de la Station affecterait la salubrité des lieux et la santé des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 1 septembre 2019
Fin du contrat: 31 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-30

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-05-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-10

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1193438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 864 192,00 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17562 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense de totale de 945 186,02 $ taxes incluses (contrat: 864 192,00 $, contingences: 80 994,02 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17562 PV.pdf liste des commandes.pdf tableau des prix.pdf octroi.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-03

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
chef de section
Tél : 872-5149
Division : acquisitions biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17562

No du GDD : 1193438006

Titre de l'appel d'offres : service d'entretien ménager et conciergerie pour la station d'épuration des eaux usées

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité par le SAppro

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 11 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 11 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - - - 0

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 25 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 23 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 8

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 10 - 2019

Date d'échéance révisée : 8 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
COFORCE inc.	864 192,00 $	X	
Service d'entretien ménager Vimont inc.	891 228,39 $		
2439-5584 Québec inc. (les entreprises Martin et Leblanc)	1 139 343,25 $		
Conciergerie Speico inc.	1 268 894,21 $		

Information additionnelle

Une firme s'est désitée car elle n'a pas son accréditation AMP. Les autres firmes n'ont pas fournie de raison de désistement. Le calcul des offres financières a été effectué sur la base de taxes nettes car l'une des firmes soumissionnaires (Coforce) ne charge aucune taxe. Par équité nous devons comparer les offres sur la base de la taxe nette (,049875)

Préparé par : Yves Belleville

Le 2 - 5 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17562

Agent d'approvisionnement
Yves Belleville

Conformité	Oui

Somme de total taxes nettes

Soumissionnaires	Num. du Lot	Descreption du lot	Nombre de périodes	Total
Coforce inc.				
	1	conciergerie	1	864 192,00 $
Total (Coforce inc.)				**864 192,00 $**
Service d'entretien ménager Vimont inc.				
	1	conciergerie	1	891 228,39 $
Total (Service d'entretien ménager Vimont inc.)				**891 228,39 $**
2439-5584 Québec inc				
	1	conciergerie	1	1 139 343,25 $
Total (2439-5584 Québec inc)				**1 139 343,25 $**
Conciergerie SPEICO				
	1	conciergerie	1	1 268 894,21 $
Total (Conciergerie SPEICO)				**1 268 894,21 $**

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par QGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17562
Numéro de référence : 1249202
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : entretien ménager et conciergerie de la station d'épuration des eaux usées

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
2439-5584 Québec Inc. (Les Entreprises Martin & Leblanc) 40, Rue Paul-Gauguin Candiac, QC, J5R 6X2	Monsieur Jean Maxime Leblanc Téléphone : 450 635-4898 Télécopieur : 450 635-7463	**Commande : (1563936)** 2019-03-19 16 h 44 **Transmission :** 2019-03-19 16 h 44	3092775 - addenda 1 2019-03-25 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
9368-4082 Quebec Inc. 12439 Aegedius Fauteux Montréal, QC, h1c2k2	Monsieur Dominic Surprenant Téléphone : 450 232-0463 Télécopieur :	**Commande : (1566483)** 2019-03-24 15 h 12 **Transmission :** 2019-03-24 15 h 12	3092775 - addenda 1 2019-03-25 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Coforce Inc. 11301 Mirabeau Montréal, QC, H1J2S2 http://www.coforce.ca	Monsieur Sébastien Richer Téléphone : 514 354-3430 Télécopieur : 514 354-5887	**Commande : (1564093)** 2019-03-20 8 h 40 **Transmission :** 2019-03-20 8 h 40	3092775 - addenda 1 2019-03-25 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Conciergerie SPEICO Inc 7651 rue Cordner arr. LaSalle Montréal, QC, H8N 2X2 http://speico.com	Monsieur Carlos Gomes Téléphone : 514 364-0777 Télécopieur : 514 364-6779	**Commande : (1564130)** 2019-03-20 9 h 08 **Transmission :** 2019-03-20 9 h 08	3092775 - addenda 1 2019-03-25 13 h 05 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entreprises Fervel Inc. 401, avenue Ste-Croix Montréal, QC, H4N 2L3 http://www.fervel.ca	Monsieur Lino Lopes Téléphone : 514 744-4627 Télécopieur : 514 744-6223	**Commande : (1568652)** 2019-03-27 16 h 11 **Transmission :** 2019-03-27 16 h 11	3092775 - addenda 1 2019-03-27 16 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
MC Services Aux Immeubles Inc 4422-A Rue Louis-B Mayer Lavaltrie, QC, H7N4T5 http://Www.mc-sai.com	Monsieur Miguel Cubides Téléphone : 514 258-6456 Télécopieur :	**Commande : (1567252)** 2019-03-25 17 h 12 **Transmission :** 2019-03-26 11 h 14	3092775 - addenda 1 2019-03-25 17 h 12 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nettoie-Pro(9322-6132 quebec inc.)	Monsieur Farid Noor	**Commande : (1576012)**	3092775 - addenda 1

3526 Place du Cerfs Laval, QC, H7P6A8 http://disponible bientot	Ali Téléphone : 438 835-2801 Télécopieur : 514 807-3710	2019-04-09 11 h 42 **Transmission :** 2019-04-09 11 h 42	2019-04-09 11 h 42 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vimont Inc. 940 rue Michelin suite 4 Laval, QC, H7L5C1	Monsieur Juan Jose Romero Téléphone : 450 663-9998 Télécopieur : 450 967-7345	**Commande : (1567471)** 2019-03-26 10 h 01 **Transmission :** 2019-03-26 15 h 45	3092775 - addenda 1 2019-03-26 10 h 01 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 décembre 2018

COFORCE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN RICHER
11301, RUE MIRABEAU
ANJOU (QC) H1J 2S2

N° de décision : 2018-CPSM-1063402
N° de client : 3000765869

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). COFORCE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide jusqu'au **2 décembre 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438006

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 864 192,00 $ taxes incluses - Appel d'offres public 19-17562 - 4 soumissions conformes. Autoriser une dépense de totale de 945 186,02 $ taxes incluses (contrat: 864 192,00 $, contingences: 80 994,02 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1193438006_InterventionFinancière__DEEU_BF.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-08

Yves COURCHESNE
Directeur Service des Finances et trésorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.02

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1194922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux semaines la période de location de 47 niveleuses avec l'entreprise « Société en commandite Strongco » - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 $, taxes incluses aux contrats initiaux des appels d'offres 14-13547 (2 soum.) et 17-16049 (2 soum.)

Il est recommandé de:

1. ratifier la décision de prolonger de deux semaines la période de location de 47 niveleuses avec l'entreprise « Société en commandite Strongco » aux contrats des appels d'offres 14-13547 et 17-16049;

2. d'autoriser à cette fin une dépense supplémentaire au montant de 174 440,67 $, taxes incluses.

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-14 14:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1194922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux semaines la période de location de 47 niveleuses avec l'entreprise « Société en commandite Strongco » - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 $, taxes incluses aux contrats initiaux des appels d'offres 14-13547 (2 soum.) et 17-16049 (2 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

Pour répondre aux besoins opérationnels des unités d'affaires en matière de déneigement, la Ville procède à la location saisonnière de 47 niveleuses, avec entretien et accessoires, pour une période de 5 ans à raison de 5 mois par année. Deux contrats de location de niveleuses étaient en vigueur à la dernière saison hivernale avec l'entreprise « Société en commandite Strongco ».

Appel d'offres	Période de location	Nombre d'appareils
14-13547	1er novembre 2014 au 31 mars 2019	28
17-16049	1er novembre 2017 au 31 mars 2022	19

Les conditions météorologiques de la fin du mois de mars ont mené à une prolongation de deux semaines de la période de location de 47 niveleuses, et ce pour ne pas impacter les opérations de déneigement et ainsi offrir un service de qualité aux citoyens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0407 – 23 août 2018 : Ratifier la décision de prolonger de deux (2) semaines le contrat à Strongco pour la location de niveleuses articulées - Appel d'offres 17-16049 / Autoriser une dépense supplémentaire de 173 978 $, taxes incluses
CG17 0358 – 24 août 2017 : Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 $, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.).

CA14 25 0335 – 2 septembre 2014 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation inc.» pour la location avec entretien et accessoires de quatre (4) autoniveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, pour une dépense totale de 704 221,88 $ (toutes taxes

incluses), en conformité à l'appel d'offres public 14-13547.

CA14 240314 – 10 juin 2014 : Autoriser une dépense maximale de 755 328.26 $ taxes incluses pour la location saisonnière de quatre (4) niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires et accorder à cette fin, un contrat à Société en commandite Strongco (appel d'offres public - 14-13547 - 2 soumissionnaires).

CA14 090131 – 12 mai 2014 : Octroyer un contrat à « Société en commandite Strongco » pour la location de six (6) niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires pour cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année (1er novembre 2014 au 31 mars 2019) conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13547 (2 soumissionnaires). Autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 194 647,74$ (taxes incluses)

CA14 22 0183 – 6 mai 2014 : Octroyer un contrat de 704 221,88 $ à « Société en commandite Strongco » pour la location de quatre autoniveleuses sans chasse-neige latéral pour 5 ans par période de 5 mois d'hiver du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019.

CA14 14 0157 – 6 mai 2014 : Octroyer à la société en commandite Strongco, un contrat de location pour six (6) niveleuses sans opérateur pour une durée de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année. Autoriser une dépense de 1 056 332,81 $ sur cinq (5) ans incluant les taxes.

CA14 170146 – 5 mai 2014 : Accorder à la société en commandite Strongco le contrat pour la location de quatre niveleuses pour une durée de cinq ans à raison de cinq mois par année, au prix et aux conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres public 14 -13547, et autoriser une dépense à cette fin de 885 230,00 $, plus les taxes, pour un total de 1 012 906,85 $ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (deux soumissionnaires).

DESCRIPTION

Ce dossier vise à ratifier la décision de prolonger de deux semaines la période de location de 47 niveleuses et ainsi autoriser le paiement des factures au montant total de 174 440,67 $, taxes incluses, à la « Société en commandite Strongco » pour des services rendus en avril dernier. Le détail des coûts est présenté en pièce jointe.

Appel d'offres	Coût, taxes incluses
14-13547	103 815,53 $
17-16049	70 625,14 $

JUSTIFICATION

La prolongation de deux semaines de la période de location de 47 niveleuses s'est avérée nécessaire et indispensable pour assurer le bon déroulement des opérations de déneigement de la Ville.
Conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et Ville, une municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumission dans la mesure où cette modification se veut accessoire et ne change pas la nature du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette décision est de 174 440,67 $, taxes incluses.
Cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA). Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette prolongation supplémentaire, la Ville n'aurait pas été en mesure d'offrir des services de déneigement aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2019: paiement des factures

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lucie HUARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-10
Lucie MC CUTCHEON Agent(e) de recherche	Philippe SAINT-VIL c/d planification et soutien aux operations (mra)
Tél : 514 868-3620 **Télécop. :** 514 8721912	**Tél :** 514 872-1080 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-05-14

AO 14-13547

Uadm	Qte	Cout suppl.	5.000%	9.975%	Total, tx inc.
AC	6	20 781.00 $	1 039.05 $	2 072.90 $	23 892.95 $
CDN-NDG	4	13 052.00 $	652.60 $	1 301.94 $	15 006.54 $
PMR	4	12 250.00 $	612.50 $	1 221.94 $	14 084.44 $
SO	4	12 250.00 $	612.50 $	1 221.94 $	14 084.44 $
VM	4	13 586.00 $	679.30 $	1 355.20 $	15 620.50 $
VSMPE	6	18 375.00 $	918.75 $	1 832.91 $	21 126.66 $
	28	90 294.00 $	4 514.70 $	9 006.83 $	103 815.53 $

AO 17-16049

Uadm	Qte	Cout suppl.	5.000%	9.975%	Total, tx inc.
CESM	1	2 937.50 $	146.88 $	293.02 $	3 377.40 $
Anjou	1	3 338.50 $	166.93 $	333.02 $	3 838.45 $
MHM	8	26 307.00 $	1 315.35 $	2 624.12 $	30 246.47 $
PIRO	2	6 677.00 $	333.85 $	666.03 $	7 676.88 $
RDP-PAT	4	13 354.00 $	667.70 $	1 332.06 $	15 353.76 $
RPP	3	8 812.50 $	440.63 $	879.05 $	10 132.18 $
	19	61 426.50 $	3 071.34 $	6 127.30 $	**70 625.14 $**

tx incluses

174 440.67 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194922009

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Ratifier la décision de prolonger de deux semaines la période de location de 47 niveleuses avec l'entreprise « Société en commandite Strongco » - Autoriser une dépense supplémentaire de 174 440,67 $, taxes incluses aux contrats initiaux des appels d'offres 14-13547 (2 soum.) et 17-16049 (2 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194922009 Location niveleuse.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lucie HUARD
Conseillère budgétaire- Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1093

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-13

Cathy GADBOIS
Chef de section - conseil et soutien financiers

Tél : 514 872-1443
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.03

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198321001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC, pour une durée de 12 mois, pour les services de gardiennage, pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets. Dépenses totales de 2 376 715,28 $ taxes incluses (Résolution CG17 0359)

Il est recommandé :
1. D'autoriser une dépense de 2 376 715,28$, taxes incluses, à Groupe de sécurité Garda S.E.N.C. une prolongation de contrat pour une durée de 12 mois pour les services de gardiennage pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la Cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets . Appel d'offres 17-15668

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-15 11:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198321001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC, pour une durée de 12 mois, pour les services de gardiennage, pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets. Dépenses totales de 2 376 715,28 $ taxes incluses (Résolution CG17 0359)

CONTENU

CONTEXTE

Un service de sécurité est requis au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets afin d'effectuer la gestion des accès, de prévenir les comportements inadéquats et les méfaits. Il est aussi demandé d'assurer la sécurité du personnel et des usagers ainsi que la surveillance des édifices.
Le présent dossier vise à exercer l'année de prolongation, inscrite au devis, afin de poursuivre le service de gardiennage, pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au fournisseur de service Groupe de sécurité Garda SENC.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0359- Le 24 août 2017 Accorder à Groupe de sécurité Garda SENC un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184, pour une somme maximale estimée à 4 737 301,86 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15668 (3 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394$ à partir de 2018.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à autoriser la prolongation, pour une période de 12 mois, le contrat à taux horaire octroyé au Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture des services d'agence de sécurité et tous les services connexes au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie

des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets, afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à 75 292 heures travaillées annuellement.
Des besoins supplémentaires pouvant atteindre 3 800 heures pourront être comblés à même ce contrat pour un total prévisionnel de 79 092 heures.

JUSTIFICATION

L'entente 1224314 en vigueur depuis le 7 octobre 2017 avec Groupe de sécurité Garda SENC, dont l'échéance est le 6 octobre 2019, est bien exécutée et offre à la Ville de Montréal un service jugé très satisfaisant.
Les documents d'appel d'offres public no 17-15668 prévoyaient à l'article 5 des « Clauses administratives particulières » que, sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois. Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total estimé pour la prolongation du contrat d'une durée de 12 mois est de 2 376 715,28 $ taxes incluses permettant de couvrir 79 092 heures et se réparties comme suit :
Ce contrat accordé comprend 2 taux horaires, soit 25,96 $ pour l'agent de sécurité fixe et 29,46 $ pour l'officier.

Ces taux sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » qui prévoit des augmentations annuelles.

Pour le chef-lieu de la cour municipale, son comptoir de service et ses 4 points de service, ainsi que pour la guérite des deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets, 73 212 heures ont été prévues pour 12 mois pour des agents de sécurité salariés classe A, prime P1, P4-A, P4-B en temps régulier à un taux horaire de 25,96 $ pour un total de 2 185 195.90 $ taxes incluses.

Pour le chef-lieu de la cour municipale, 2 080 heures ont été prévues pour 12 mois pour un officier superviseur avec Prime P1-P4-A, P4-B, P8 en temps régulier à un taux horaire de 29,46 $ pour un total de 70 453,00 $.

Pour le chef-lieu de la cour municipale, son comptoir de service et ses 4 points de service, ainsi que pour la guérite des deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets, une banque prévisionnelle de 3 800 heures en temps régulier est prévue pour d'autres demandes de protection pour des agents de sécurité et/ou pour un officier superviseur avec un taux horaire moyen de 27,71 $ pour un total de 121 066,38 $ taxes incluses.

Voici la distribution des heures pour les périodes de 2019 et 2020 :

Lieu	Métier	Taux horaire avant taxes	Nombre d'heure pour la période du 7 oct. 2019 au 31 déc. 2019	Nombre d'heure pour la période du 1 janv. 2020 au 6 oct. 2020	Nombre Total d'heure pour le lieu
Cour Municipale	Agent de sécurité	25.96 $	13 934.96	41 804.98	55 740
	officier	29.46 $	520	1560	2080

Service de l'eau	Agent de sécurité	25.96 $	4368	13 104	17472
Banque Prévisionnelle	Agent et/ou officier	27.71 $	950	2850	3800

La dépense est imputée dans un centre de responsabilité mixte et la répartition Agglo/locale est basée sur le taux d'occupation des bâtiments et est révisée annuellement lors de la confection du budget. La répartition pour le centre de responsabilité 108153 est de 33% Agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où le contrat ne serait pas prolongé, le chef-lieu de la cour municipale, son comptoir de service et ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets, ne seraient pas sécurisés par des agents de sécurité dès le 7 octobre 2019, ce qui menacerait la continuité des opérations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ø Passage au comité exécutif le 5 juin 2019

- Ø Passage au conseil municipal le 17 juin 2019
- Ø Passage au conseil d'agglomération le 20 juin 2019
- Ø Début de la prolongation le 7 octobre 2019
- Ø Fin du contrat le 6 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lucie DAUPHINAIS, Service des affaires juridiques
André MARSAN, Service de l'eau
Patrice GUAY, Service des affaires juridiques

Lecture :

Patrice GUAY, 15 mai 2019
Lucie DAUPHINAIS, 6 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte SANFACON
officier de sécurité

Tél : 514-872-9900
Télécop. : 514-872-3407

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Jordy REICHSON
Chef de division

Tél : 514 872-0047
Télécop. : 514-872-3407

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise BRADETTE
Directrice
Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2019-05-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-06

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198321001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC, pour une durée de 12 mois, pour les services de gardiennage, pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets. Dépenses totales de 2 376 715,28 $ taxes incluses (Résolution CG17 0359)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

17-15668 clause prolongation du contrat.pdf

17-15668 Lettre d'acceptation signée prolongation Garda.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Johanne LANGLOIS
Agente d'approvisionnement 2

Tél : 514-868-5957

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-08

Martha Paola MURCIA VELASQUEZ
Chef de section app.strat.en biens
Direction Acquisition, section vêtements, équipements et accessoires,
Service de l'approvisionnement
Tél : 514-872-5149
Division : Division Acquisition

5. Prolongation du contrat

Sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours avant la date présumée de fin du contrat et suite à une entente écrite intervenue entre les deux parties, le présent contrat pourra être prolongé de douze (12) mois.

Tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes du présent appel d'offres.

6. Visite obligatoire des lieux

La visite obligatoire des lieux se déroulera le 21 mars 2017.

Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, la visite des lieux s'effectue sur une base individuelle et sur rendez-vous. Chacun des preneurs du cahier des charges devra communiquer par courriel avec l'agente responsable à cet effet.

Aucune réclamation ne peut être faite par le soumissionnaire pour les opérations qu'il n'a pas prévu à la suite d'une négligence dans son examen. Il est donc de la responsabilité du soumissionnaire d'obtenir tous les renseignements utiles et vérifier toutes les conditions locales pouvant affecter l'exécution du contrat, et ce, avant de présenter sa soumission.

À la suite de ses visites, si le soumissionnaire remarque des différences entre le descriptif mentionné au présent cahier des charges et le visuel, il doit en aviser immédiatement l'agente responsable par courriel.

Le formulaire se retrouvant à l'article 12 de la section IV « Renseignements complémentaires » doit être dûment rempli et retourné avec la soumission. Le défaut pour le soumissionnaire d'inclure ce document entraînera le rejet de sa soumission.

7. Questions relatives à l'appel d'offres – Temps accordé

De manière à respecter l'échéancier établi, le soumissionnaire devra poser les questions relatives à cet appel d'offres au plus tard sept (7) jours avant la date de fermeture des soumissions.

8. Attestations requises – Revenu Québec et AMF

Attestation de Revenu Québec

Le soumissionnaire doit détenir, à la date de dépôt de sa soumission, une attestation valide délivrée par Revenu Québec avant la date limite fixée pour le dépôt des soumissions, selon laquelle il a produit les déclarations et rapports requis par les lois fiscales et qu'il n'a pas de compte fournisseur en souffrance à l'endroit du ministre du Revenu, faute de quoi sa soumission sera automatiquement rejetée.

Pour permettre une telle vérification par la Ville, il doit joindre une copie de cette attestation à sa soumission dans l'enveloppe n° 1.

Si l'adjudication du contrat survient après la période de validité de l'attestation jointe à la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, ce dernier devra produire une attestation valide avant l'octroi du contrat.

Montréal

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 6 mars 2019

Monsieur Luc Dupont
Vice-président, Québec
Groupe de sécurité Garda SENC, appelée GardaWorld
1390 rue Barré,
Montréal (Québec) H3C 1N4

Courriel: luc.dupont@garda.com

Objet : Prolongation de contrat – Entente No 1224314 - Appel d'offres n° 17-15668
SERVICE D'AGENCE DE SÉCURITÉ – COUR MUNICIPALE ET AUTRES SITES DE LA VILLE DE MONTRÉAL

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention d'exercer l'option de prolongation d'une durée de douze (12) mois pour l'entente No. 1224314 se terminant le 6 octobre 2019. Cette option est définie à la clause # 5 du cahier des clauses particulières de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat sera effectif à compter du 7 octobre 2019 et ce, selon les mêmes termes et conditions que la soumission présentée le 3 avril 2017 dans le cadre de l'appel d'offres 17-15668.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 14 mars 2019 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation de la dite entente.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation : _____ Date : 7/3/2019

Je refuse le délai de prolongation : _____ Date : _____

Johanne Langlois
Agente d'approvisionnement II
Courriel: johanne.langlois@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 868-5957

LN86Fbssp

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198321001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division sécurité
Objet :	Autoriser la prolongation du contrat de Groupe de sécurité Garda SENC, pour une durée de 12 mois, pour les services de gardiennage, pour la période du 7 octobre 2019 au 6 octobre 2020, au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses quatre points de service, ainsi qu'une partie des activités de gardiennage de deux usines de production de l'eau potable, soit Atwater et Charles-J.-Des Baillets. Dépenses totales de 2 376 715,28 $ taxes incluses (Résolution CG17 0359)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198321001 - Garda.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-14

Diane NGUYEN
Conseillere budgetaire
Tél : 514.872.0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.04

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1187000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 391 168,67 $ taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 391 168,67 $, taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval, dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-02 17:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1187000007**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 391 168,67 $ taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Les ponts ferroviaires Mill Creak et Rivières-des-Prairies, communément appelées pont Bordeaux, ont été construits en 1876 et appartiennent à la Compagnie de Chemin de Fer Canadien Pacifique (CFCP). Ils relient l'Île de Montréal (arrondissement Ahuntsic-Cartierville) et l'Île Jésus(Laval) via l'île Perry. Les ponts permettant aux piétons de traverser la Rivière des Prairies étant éloignées par rapport au pont Bordeaux, soient le pont Viau situé en aval à environ 2,1 km et le pont Lachapelle en amont à environ 1,5 km, des passerelles ont été attachées au pont Bordeaux en 1925 afin de permettre aux piétons de franchir la Rivière des Prairies de façon sécuritaire tout en réduisant la distance à parcourir. Suite à une entente entre Laval et Montréal et compte tenu de leur état et de leur usage, ces passerelles ont été reconstruites en 2005.
Description des passerelles
Les passerelles sont attenantes aux ponts ferroviaires et font partie du corridor piéton-cycliste de la Route Verte qui relie le réseau de l'Île de Montréal et celui de l'Île Jésus via l'Île Perry (voir schémas de localisation et photos en pièces jointes). Les piétons et les cyclistes circulent sur le platelage de bois et un garde-corps en acier de part et d'autre du passage assure la sécurité des usagers.
- la passerelle n°81-5290A, attachée au pont ferroviaire Mill Creak, d'une longueur de 20 mètres et située entre la rive de Montréal et l'île Perry (#21216 inventaire Ville de Laval);
- la passerelle n°81-5290B, attachée au pont ferroviaire Rivières-des-Prairies, d'une longueur de 175 mètres et située entre l'île Perry et l'Île Jésus (Laval) (#21054 inventaire Ville de Laval).

Responsabilité d'entretien
Les ponts ferroviaires Mill Creak et Rivières-des-Prairies sont sous l'entière responsabilité du CFCP à l'exception des passerelles qui y sont attachées. D'abord implantées en 1925, celles-ci ont fait l'objet d'une première entente (11-02-1925) entre le CFCP et la Ville de Laval lors de leur construction et d'une nouvelle entente le 27 octobre 2004 dans le cadre du projet de reconstruction des dites passerelles devenues désuètes (voir pièce jointe). Cette entente

définit la responsabilité de la gestion du lien et établit les droits et obligations des parties pour l'exécution des travaux de construction et d'entretien des passerelles et des approches. De la même manière, la reconstruction des passerelles a fait l'objet d'une entente inter municipale le 21 mai 2004 entre la Ville de Montréal et la Ville de Laval (voir pièce jointe), entente qui remplace l'entente initiale qui datait du 1er décembre 1926. Cette entente comporte trois volets.
Elle :
- définit la responsabilité de la gestion du lien et établit les droits, les obligations et la participation financière des parties quant à l'exécution des travaux de construction et d'entretien des passerelles et de leurs approches;
- stipule que la Ville de Montréal délègue à la Ville de Laval tout pouvoir nécessaire à l'exécution des travaux d'entretien du lien entre la rive de Montréal et la rive de Laval et que les coûts d'entretien seront partagés à parts égales;
- stipule que la Ville de Montréal remboursera sa part à la Ville de Laval pour toutes les activités nécessaires à l'entretien incluant les services professionnels et les travaux.

Rapports d'inspection 2013-2015
Dans le cadre des activités de suivi et d'entretien effectuées par la Ville de Laval, les inspections réalisées en 2013 ont révélé plusieurs déficiences dont des madriers en bois pourri, plusieurs écrous manquants ou desserrés et la présence de fissures dans des éléments en acier. La progression des déficiences avait à ce moment atteint un niveau de sécurité précaire quant à la surface de passage. Donc, suite aux inspections des mesures temporaires ont été prises en 2013 pour assurer la sécurité des usagers de même que pour le confort de passage sur les passerelles, en recouvrant le platelage de contre plaqué.
D'autres inspections réalisées en 2015 ont confirmé la progression des déficiences.
Dans ce contexte, la Ville de Laval a préparé un projet pour réaliser les activités nécessaires à l'entretien et la réparation des passerelles. Ce projet a été réalisé en 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA167000001 - 12 avril 2016 : Autoriser une dépense pour participation financière pour les services professionnels nécessaires à l'élaboration du projet.
CG15 0037 - 29 janvier 2015 - Approuver la modification au Plan de transport 2008 quant à la mise à jour du réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal.

CM04 0258 - 27 avril 2004 : Approuver un projet d'entente entre la Ville de Laval et la Ville de Montréal établissant les droits et obligations des parties quant à l'exécution des travaux de réaménagement des passerelles en porte-à-faux du pont ferroviaire de l'Île Perry ainsi qu'au partage des coûts, le tout tel que décrit aux annexes A et B de ce projet d'entente, et d'autoriser une dépense de 674 796 $ à cette fin, taxes et honoraires inclus.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser une dépense pour couvrir l'élaboration du projet de réfection des passerelles et la réalisation des travaux de réfection. Comme prévu dans l'entente du 21 mai 2004, la Ville de Laval a agit en tant que maître d'oeuvre de l'ensemble du projet de réfection des structures.
La Ville de Montréal a fait un suivi technique tout au long du projet.

Le projet de réfection des passerelles consiste en la réfection du platelage et du remplacement du système d'éclairage et des travaux connexes qui en découlent.

Le déroulement du projet s'est fait comme suit:

- Début du mandat de services professionnels : janvier 2016

- Début des travaux : 15 avril 2018
- Fin des travaux : 25 mai 2018
- inspection réception provisoire : 31 mai 2018

Les travaux sont donc complétés. Des déficiences sont à corriger et la réception définitive est prévue en 2019.

Le budget requis concerne l'élaboration du projet incluant les plans et devis et document d'appel d'offres, la réalisation des travaux, la surveillance, les services de laboratoire et l'assistance technique de même que les services professionnels de la compagnie de chemin de fer CFCP.

La dépense totale et maximale s'élève à 391 168,67 $, taxes incluses. Ces frais sont établis en fonction de la compilation des coûts réels facturés à la Ville de Laval et conformes à l'entente intermunicipale établissant que la participation financière de la Ville de Montréal équivaut à 50% de la dépense totale.

JUSTIFICATION

Le projet de réfection des passerelles attachées au pont ferroviaire du CFCP a pour but de préserver l'intégrité des passerelles, de conserver un niveau de sécurité, de maintenir le lien fonctionnel et d'accroître le confort des usagers.
Le projet de réfection des passerelles est conforme à l'entente intermunicipale du 21 mai 2004 (voir avis du service des affaires juridiques en pièce jointe). La Ville de Laval a agit en tant que maître d'oeuvre du projet de réfection des structures et a suivi les politiques de gestion contractuelle et les règles qui en découlent.

L'autorisation de la dépense est nécessaire afin de respecter les modalités de l'entente inter municipale.

L'octroi des contrats a été réalisé suivant les processus suivants:

Services professionnels : La Ville de Laval a lancé un appel d'offres publics en mai 2015 sous la formule de prix forfaitaire via le système SEAO, pour les services professionnels nécessaires à l'élaboration du projet de réfection des passerelles.Trois (3) firmes ont déposé une offre. Suite au processus de sélection, une des offres n'a pas été retenue. Le contrat a été adjugé à la firme ayant obtenu le meilleur résultat suivant les critères de sélection établis.

Exécution des travaux : De la même façon, le contrat de réalisation de travaux a fait l'objet d'une soumission publique en août 2017 sous la formule de prix unitaire via le système SEAO. Quatre (4) entreprises ont déposé une offre conforme et le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme.

La compilation globale des coûts du projet est détaillée en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour la réalisation des travaux de réparation des passerelles s'élève à un montant maximum de 782 337,34 $ taxes incluses. Elle se définit en deux volets, soient les honoraires professionnels au montant de 128 643,46 $ et les travaux au montant de 653,693,88 $.
La dépense est financée à parts égales entre la Ville de Laval et l'agglomération de Montréal. Conformément à l'entente, le montant maximal à la charge de l'agglomération montréalaise s'élève à 391 168,67 $ taxes incluses, soit 357 189,13 $ net de ristourne à

verser à la Ville de Laval.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Seul les coûts réels seront facturés à la Ville de Montréal. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Le lien cyclable du pont de l'Ile Perry est identifié au réseau cyclable de l'agglomération adopté en février 2015 par le GDD 1144368010.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation des travaux de réfection est indispensable afin de préserver la structure dans un état fonctionnel et d'assurer les déplacements des citoyens en toute sécurité sur le territoire montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'autorisation de la dépense en faveur de la Ville de Laval est requise pour se conformer à l'entente intermunicipale en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du conseil d'agglomération: Juin 2019

Réception définitive des travaux: mai 2019

Fin du mandat services professionnels.: mai 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-01-18
Johanne MARTIN Agente technique principale	Jean CARRIER Chef de division
Tél : 514 872-7927 **Télécop. :** 514 872-4965	**Tél :** 514 872-0407 **Télécop. :** 514-872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Valérie G GAGNON Directrice	Luc GAGNON Directeur de service
Tél : 514 868-3871 **Approuvé le :** 2019-04-12	**Tél :** 514 872-5216 **Approuvé le :** 2019-04-16

Montréal

Division ponts et tunnels

Localisation

Structure no :	**81-5290A**	Nom :	**P.A. Accès à l'Île Perry, côté Ouest / Rivière des Prairies**
Préparé par :	Gilbert Boutin, ag. tech.	Date :	2014-09-15

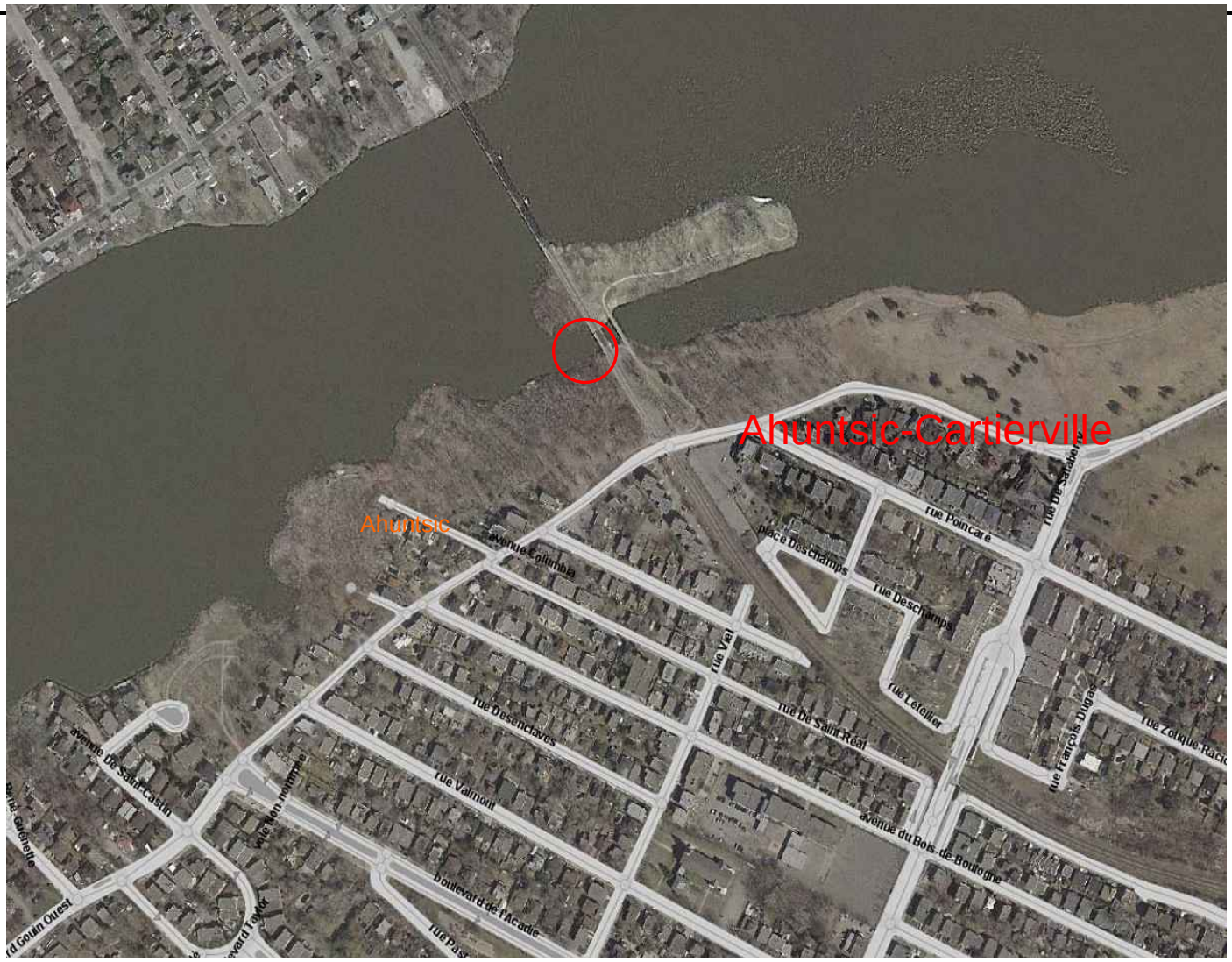

Montréal

Division ponts et tunnels

Localisation

Structure no :	**81-5290B**	Nom :	**P.A. CP, pont Bordeaux, côté Ouest / Rivière des Prairies**
Préparé par :	Gilbert Boutin, ag. tech.	Date :	2014-09-15

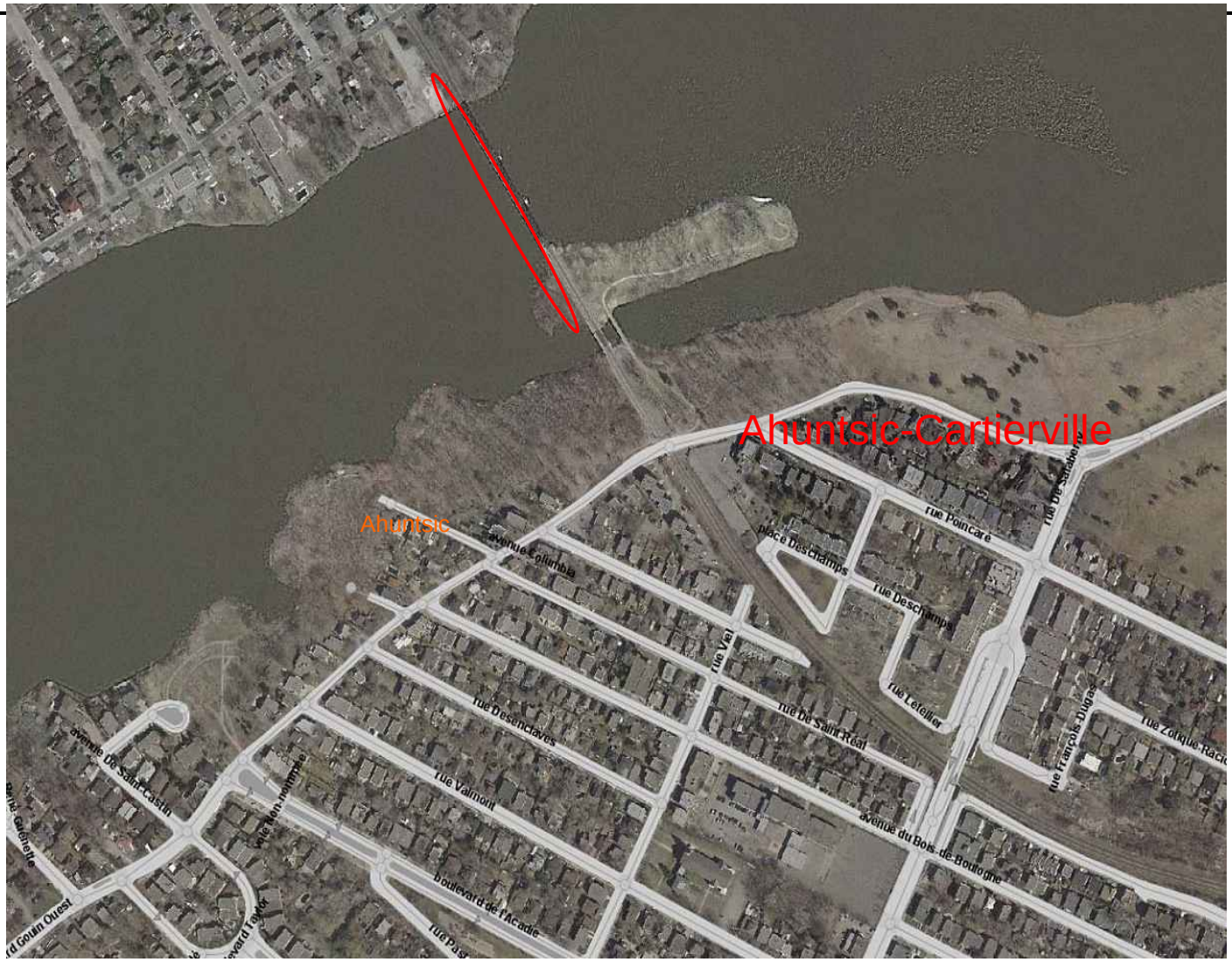

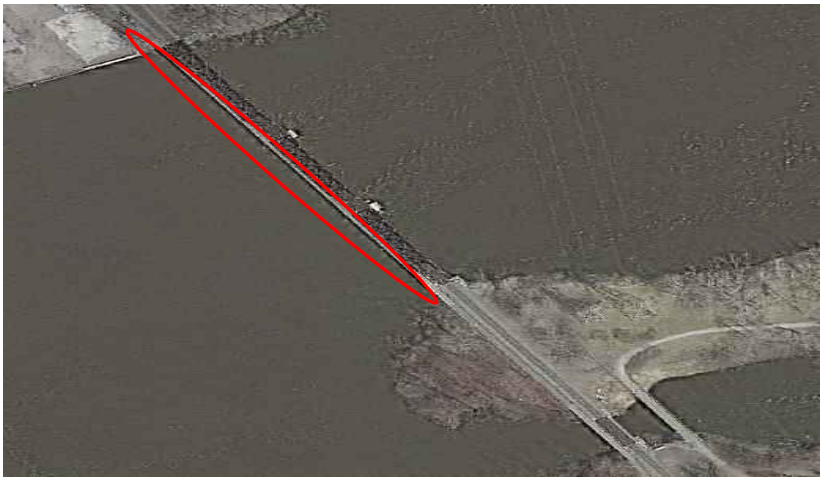

2015/10/14

13-12 Passerelles Perry

12-déc-18

Compilation global des coûts

Fournisseur		Description des services et travaux	Coût avant taxes			Coût avec taxes
				5%	9,975%	
Cima+		services d'élaboration du projet, plans et devis et documents de soumission	71 500,00 $	3 575,00 $	7132,125	82 207,13 $
Cima+		services d'assistance technique	3 365,68 $	168,28 $	335,73 $	3 869,69 $
Cima+		services de surveillance	37 022,52 $	1 851,13 $	3 693,00 $	42 566,64 $
Nobesco. Soum. SP-29153		travaux de réparation aux passerelles	422 710,00 $	21 135,50 $	42 165,32 $	486 010,82 $
		contingences travaux	38 599,06 $	1 929,95 $	3 850,26 $	44 379,27 $
SNC LAVALIN GEM QUEBEC INC.		Contrôle de la mise en place des matériaux, ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire	9 259,00 $	462,95 $	923,59 $	10 645,54 $
CFCP - Demande pour travaux		Honoraires pour la demande pour la révision du plan et la préparation de l'entente pour réalisation des travaux.	3 000,00 $	150,00 $	299,25 $	3 449,25 $
CFCP - coordination		Honoraires pour l'étude du dossier, la fourniture de signaleurs, ainsi que le suivi et la coordination des travaux.	94 985,00 $	4 749,25 $	9 474,75 $	109 209,00 $
					TOTAL	**782 337,34 $**
			participation Montréal =		50% du coût total =	**391 168,67 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1187000007

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Division conception et normalisation
Objet :	Autoriser une dépense de 391 168,67 $ taxes incluses, en faveur de la Ville de Laval dans le cadre du projet de réparation des passerelles piétonnières et cyclables contiguës aux ponts ferroviaires du CP situés au-dessus de la rivière des Prairies entre l'Île Jésus (Laval), l'Île Perry et l'Île de Montréal dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1187000007 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-auteure Téné-Sa Touré
Préposée au budget
514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-04

Josée BÉLANGER
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-3238

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier - Point de service développement

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.05

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, dépense totale de 261 849,12 $, taxes incluses.

Il est recommandé :
1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Hydro-Québec, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, au prix de sa soumission, pour une somme maximale de 201 422,40 $, taxes incluses, conformément à l'entente d'évaluation pour travaux majeurs en date du 25 février 2019;
2 - d'autoriser une dépense de 30 213,36 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3 - d'autoriser une dépense de 30 213,36 $**,** taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-16 09:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198148002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, dépense totale de 261 849,12 $, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau (SE) est actuellement en exécution du projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish.
Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish se réalise en deux (2) lots de construction, soit le lot des travaux prérequis (la phase 1) et le lot des travaux principaux (la phase 2). La phase 1 comprend, sans s'y limiter, le remplacement et le réaménagement de certaines conduites d'alimentation et de distribution d'eau, l'installation d'une vanne murale et de batardeaux à l'intérieur du réservoir, la construction de nouvelles chambres de vannes, ainsi que l'installation des débitmètres, des vannes automatiques et d'une vanne modulante.

La station actuelle est alimentée par un réseau électrique 12 kV via deux lignes d'alimentation provenant des postes d'Hydro-Québec : Dorchester et Maisonneuve. Une des deux lignes interfère avec la nouvelle conduite de contournement vers le réservoir Vincent-d'Indy. Cette nouvelle conduite de contournement sera installé en phase 1 du projet.

Le présent contrat vise à assurer la redondance, en tout temps, de l'alimentation électrique 12 kV en relocalisant la ligne de Maisonneuve selon un nouveau tracé. La nouvelle ligne sera opérationnelle avant d'enlever la ligne existante, travaux qui sont préalables à la phase 1.

Ces travaux doivent être effectués par Hydro-Québec à titre de fournisseur unique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0367: 24 août 2017 - Accorder un contrat de services professionnels en ingénierie et en architecture à SNC-Lavalin inc. et Provencher Roy + Associés Architectes inc. pour la mise à niveau de la station de pompage et du réservoir McTavish, pour une somme maximale de 17 553 353,97 $, taxes incluses.
CE19 0133-23: Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc., pour la fourniture d'une (1) vanne modulante et de trois (3) vannes motorisées pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 267 406,55 $, taxes incluses.
CG19 0056: Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 $, taxes incluses.
DA188148001: Accorder un contrat à ISE Metal. pour la fourniture d'une vanne murale pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 98 875,63 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 18-17103.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec (HQ) pour la relocalisation d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish. Le tout afin de libérer l'espace pour les travaux civils à proximité du bâtiment, travaux prévus à la phase 1.
Les travaux d'installation électrique sont sommairement décrits ci-dessous :

- Validation des travaux exécutés par la CSEM et l'entrepreneur;

- Fourniture de 360 m de câble 500 AL moyenne tension (ci-après « MT ») triphasé;

- Relocalisation de la ligne Maisonneuve du puits d'accès d'Hydro-Québec situé sur l'avenue Docteur-Penfield jusqu'au cabinet de sectionnement (CSI);

- Remplacement de deux joints MT existants;

- Essais et mise sous tension des installations temporaires;

- Enlèvements de câbles MT 12kV existants du coté Est de la station McTavish.

JUSTIFICATION

Hydro-Québec est la seule organisation à intervenir sur le réseau électrique au Québec pour effectuer des raccordements électriques à son réseau; l'estimation finale des coûts (+/- 30 %) est effectuée par cette dernière puis transmise au demandeur pour approbation et signature sous forme d'entente préalable aux travaux (voir l'entente d'évaluation pour travaux majeurs en pièce jointe).
Le montant considéré pour ces travaux correspond à l'estimé de Hydro-Québec (154 940,31 $ taxes incluses) majoré de 30 % (201 422,40 $ taxes incluses).

À la suite de l'approbation de la dépense par la Ville de Montréal (ci-après « Ville »), Hydro-Québec procédera à l'exécution des travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal des travaux à réaliser par Hydro-Québec est de 201 422,40 $, taxes incluses. Il n'y aura aucun frais pour les travaux de génie civil à débourser en lien avec le massif de conduit pour la relocalisation de la ligne 12 kV, ces travaux sont pris en charge par la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).
La dépense totale de 261 849,12 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat 201 422,40

$ ainsi qu'un montant de 30 213,36 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 30 213,36 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût net de 239 103,15 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le coût de ces travaux sera financé par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux sont requis afin de permettre le fonctionnement de la station de pompage McTavish avec deux lignes d'alimentation électrique pendant les travaux prérequis (phase 1) jusqu'à l'installation de la nouvelle alimentation de 25 kV prévue dans les travaux principaux (phase 2).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication tel que recommandé par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 20 Juin 2019
Début des travaux : 30 Juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kamen RAEV
Ingénieur

Tél : 514 872-9288

Jean-Christophe DAMÉ
Chef de section

Télécop. : -

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-20

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructure Usines & Réservoirs

Tél : 514 872-3483

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-15

Hydro Québec

Le 25 février 2019

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E, 6e étage
Montréal QC H2Y 3Y8

N°de référence : DCL-22276684

Objet: **Demande d'alimentation**

Adresse de service : **815 av du Docteur-Penfield, Montréal QC**

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre demande de déplacement de ligne ou de branchement existant, nous vous transmettons ci-joint deux exemplaires de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs, qui détaille nos engagements respectifs ainsi qu'une évaluation préliminaire du coût des travaux et de votre contribution.

Nous vous invitons à signer les deux exemplaires de l'entente, à nous en retourner un, à l'adresse indiquée ci-dessous et à conserver le deuxième pour vos dossiers. Veuillez prendre note que les travaux d'ingénierie ne pourront débuter qu'après la réception de l'entente signée.

Si nous ne recevons pas de réponse de votre part dans les six mois suivant l'envoi de cette lettre, notre proposition ne sera plus valide et nous fermerons le dossier. Votre demande sera alors considérée comme abandonnée.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous transmettons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Cedric Leblanc
Services techniques aux clients
Hydro-Québec Distribution
201, rue Jarry Ouest
Montréal Québec H2P1S7

Tél.: (514) 385-8888 #2217
Téléc.:
C.élec.: Leblanc.Cedric@hydro.qc.ca

p.j. Entente

ENTENTE D'ÉVALUATION POUR TRAVAUX MAJEURS

intervenue à Montréal, province de Québec,
le 25 février 2019

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL** , personne morale légalement constituée, domiciliée OU ayant un établissement [si le siège social n'est pas au Québec] au 303 rue Notre-Dame E, 6e étage, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Y 3Y8, agissant ici par ses représentants autorisés,

ci-après appelée le « **CLIENT** »,

ET : **HYDRO–QUÉBEC**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Loi sur Hydro–Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social et principal établissement au 75, boulevard René-Lévesque ouest, dans la ville de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4, agissant ici par sa division HYDRO–QUÉBEC Distribution et ses représentants autorisés,

ci-après appelée « **HYDRO–QUÉBEC** »,

Le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC étant ci-après appelés collectivement les « **PARTIES** » ou individuellement une « **PARTIE** ».

ATTENDU QUE :

A le CLIENT a présenté à HYDRO-QUÉBEC une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant pour l'adresse située près du 815 av du Docteur-Penfield, Montréal (QC) ;

B l'alimentation de l'*Installation électrique* sera permanente ;

C les Conditions de service (CS) fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris leurs termes et définitions, s'appliquent à la présente *entente*.

EN CONSÉQUENCE, les PARTIES conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente *entente* ;

1.2 Dans la présente *entente*, à moins de mention à l'effet contraire ou d'incompatibilité avec le contexte, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée :

a) « **ALIMENTATION TEMPORAIRE** » signifie l'alimentation d'une *Installation électrique* dont la durée d'exploitation prévue est de cinq (5) ans ou moins et dont HYDRO-QUÉBEC prévoit une cessation définitive des activités. L'alimentation de certaines *Installations électriques* telles que les chantiers de construction et les cirques itinérants est toujours considérée comme temporaire, même si elle dure plus de cinq (5) ans ;

b) « **CS** » ou « **Conditions de service** » signifie les *Conditions de service* fixées par la Régie de l'énergie en vigueur au moment où elles s'appliquent ;

c) « **ENTENTE D'ÉVALUATION** » signifie la présente entente et les expressions « des présentes », « aux présentes », « en vertu des présentes », « par les présentes » et autres du même genre, réfèrent à cette proposition dans son ensemble et non à un article, paragraphe ou alinéa particulier ;

d) « **INSTALLATION ÉLECTRIQUE** » signifie tout équipement électrique et tout poste client alimenté ou destiné à être alimenté par HYDRO-QUÉBEC, en aval du point de raccordement. L'installation électrique comprend le branchement du CLIENT ;

e) « **OUVRAGES CIVILS** » signifie toute construction requise pour réaliser un projet, y compris les travaux connexes comme le creusage de tranchées, la pose de canalisations non enrobées de béton qui sont déposées en pleine terre dans une tranchée, la construction de canalisations enrobées de béton, le compactage des matériaux de remblai ainsi que la construction et la mise en place de structures ;

f) « **PUISSANCE PROJETÉE** » signifie l'estimation de la puissance annuelle moyenne exprimée en kilowatts (kW), calculée par HYDRO-QUÉBEC en tenant compte de la puissance à installer.

1.3 Les annexes suivantes font partie intégrante de l'*Entente d'évaluation*:

Annexe 1 : Sommaire des coûts ;
Annexe 2 : Exigences techniques.

2. OBJET DE L'ENTENTE D'ÉVALUATION

2.1 L'*Entente d'évaluation* vise à fournir une évaluation préliminaire du coût des travaux et de la contribution du CLIENT destinée à servir de base à l'*Entente de réalisation de travaux majeurs* (« l'*Entente de réalisation* ») à intervenir entre les PARTIES.

2.2 Advenant le cas où des *Ouvrages civils* sont requis pour une alimentation souterraine, le CLIENT s'engage à conclure une entente distincte à cet effet dans le cadre de l'*Entente de réalisation*. Les coûts liés aux *Ouvrages civils* ne sont pas compris dans le coût estimé des travaux indiqué à l'article 4.1 de la présente entente. De plus, si le CLIENT souhaite faire réaliser les *Ouvrages civils* par HYDRO-QUÉBEC, il s'engage à verser l'avance indiquée à l'article 4.1 des présentes, lorsqu'applicable, lors de la signature de l'*Entente de réalisation* et à payer le coût réel des travaux à la fin de ceux-ci.

3. DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 La description des travaux est la suivante :

Déplacement de l'alimentation moyenne tension. Les travaux prévus dans cette évaluation sont l'enlèvement de deux portées MT et l'installation de six portées MT et la fourniture de 360m de câble MT triphasé 500AL.

4. COÛT ESTIMÉ DES TRAVAUX ET MONTANT PAYABLE PAR LE CLIENT

4.1 Compte tenu des informations transmises par le CLIENT, le coût estimé des travaux est de 134 760,00 $ (avant les taxes applicables). Le montant estimé payable par le CLIENT est de 134 760,00 $ plus ou moins 30% (avant les taxes applicables). Le montant estimé payable par le CLIENT tient compte du montant assumé par Hydro-Québec dans le cadre de son *Service de base* tel que détaillé dans les conditions de service.

4.2 L'estimation du coût total des travaux mentionné à l'article 4.1 n'est valable que dans la mesure où toutes les conditions préalables suivantes sont remplies par le CLIENT : acquisition de droits de passage ou autres servitudes, déboisement et/ou élagage réalisé, subdivision cadastrale réalisée, réalisation des travaux pendant la période convenue, acquisition de biens et services fournis par des tiers, autres exigences applicables selon la nature des travaux.

4.3 L'estimation du coût total des travaux mentionné à l'article 4.1 représente les travaux effectués par HYDRO-QUÉBEC seulement. Le cas échéant, les entreprises de télécommunications pourraient facturer des frais.

4.4 Le coût des travaux qui ne sont pas inclus dans la solution technique la moins coûteuse constituent une option pour le CLIENT et sont conditionnels à l'acceptation d'HYDRO-QUÉBEC. Le CLIENT doit payer les coûts supplémentaires qu'ils occasionnent.

4.5 Le coût estimé des travaux ainsi que le montant estimé payable par le CLIENT seront révisés par HYDRO-QUÉBEC conformément à l'*Entente de réalisation*.

4.6 Les modalités de paiement du montant payable par le CLIENT seront intégrées dans l'*Entente de réalisation*. Toutefois, en cas d'abandon de la demande d'alimentation en vertu de l'article 6, le CLIENT devra payer les frais mentionnés à cet article selon les modalités qui y sont stipulées.

5. ENTENTE DE RÉALISATION DE TRAVAUX MAJEURS

5.1 À la fin de l'*Entente d'évaluation pour travaux majeurs*, si le CLIENT maintient sa demande d'alimentation pour l'*Installation électrique*, le CLIENT et HYDRO-QUÉBEC conviennent de signer l'*Entente de réalisation,* laquelle fixera notamment le coût des travaux, le montant payable par le CLIENT, les modalités de paiement ainsi que l'engagement de puissance et la durée de celui-ci.

6. ABANDON DE LA DEMANDE D'ALIMENTATION

6.1 Il y a abandon de la demande d'alimentation dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

6.1.1 le CLIENT avise par écrit HYDRO-QUÉBEC qu'il abandonne sa demande d'alimentation;

6.1.2 le CLIENT modifie sa demande d'alimentation. Dans ce cas, seule la partie des travaux qui avait été initialement prévue lors de l'ingénierie et qui ne servira pas à la demande d'alimentation modifiée est considérée comme étant abandonnée;

6.1.3 le CLIENT n'a pas retourné à HYDRO-QUÉBEC l'*Entente de réalisation* signée dans un délai de six (6) mois suivant la *Fin de l'Entente d'évaluation pour travaux majeurs*.

6.2 En cas d'abandon de la demande d'alimentation, le CLIENT doit payer les sommes suivantes :

6.2.1 les coûts occasionnés par les achats et les contrats de service ainsi que les compensations à payer ;

6.2.2 le coût des travaux effectués, s'il y a lieu ;

6.2.3 le coût des travaux requis en raison de l'abandon de la demande d'alimentation, y compris le démantèlement des installations, s'il y a lieu ;

6.2.4 les coûts réels d'ingénierie et de gestion des demandes.

La *TPS* et la *TVQ* s'appliquent en sus des sommes mentionnées aux alinéas 6.2.1 à 6.2.4.

La valeur dépréciée des équipements et du matériel récupérés pour réutilisation par HYDRO-QUÉBEC est déduite des sommes dues par le CLIENT en vertu des alinéas 6.2.1 à 6.2.4.

6.3 Le montant de l'estimation des coûts relatifs à l'abandon de la demande d'alimentation doit être payé dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC. Après révision par HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel, tout solde dû par le CLIENT devra alors être payé par celui-ci dans les vingt et un (21) jours suivant la date de la facture d'HYDRO-QUÉBEC selon le coût réel. Tout montant payé en trop par le CLIENT lui sera remboursé, le cas échéant.

6.4 Dans tous les cas où HYDRO-QUÉBEC facture au CLIENT des coûts en lien avec l'abandon d'une demande d'alimentation, le CLIENT doit payer ceux-ci en entier avant qu'HYDRO-QUÉBEC accepte d'étudier une nouvelle demande d'alimentation de la part du CLIENT.

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

7.1 Toute facture impayée à l'échéance entraîne des frais d'administration sur l'arriéré, au taux applicable à la date d'échéance de la facture et calculé conformément aux « *frais d'administration applicables à la facturation par Hydro-Québec* » prévus aux *CS*.

8. EXIGENCES TECHNIQUES

8.1 Le CLIENT déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature de l'*Entente d'évaluation*, des normes suivantes et s'engage à en respecter les termes :

8.1.1 la *Norme E.21-10 - Service d'électricité en basse tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.2 la *Norme E.21-11 - Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeur* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2 ;

8.1.3 la *Norme E.21-12 - Service d'électricité en moyenne tension* accessible à l'adresse internet indiquée à l'Annexe 2.

9. PROPRIÉTÉ

9.1 HYDRO-QUÉBEC demeure propriétaire des installations en amont du point de raccordement, soit le point où le branchement d'HYDRO-QUÉBEC et le branchement du CLIENT se rencontrent, y compris des matériaux nécessaires au prolongement ou à la modification du réseau de distribution, de même que des plans, devis, dessins et toutes autres études et activités réalisées par HYDRO-QUÉBEC.

HYDRO-QUÉBEC demeure également propriétaire de l'appareillage de mesurage installé en amont ou en aval du point de raccordement.

10. COMMUNICATIONS

10.1 Toutes les communications, y compris tout avis, demande d'approbation, facture ou autre selon le cas, en vertu de la présente entente doivent, sauf si autrement spécifié, être faites par écrit et sont valablement données par la livraison à leur destinataire, soit de main en main, soit par courrier ou par courriel, aux représentants indiqués ci-dessous.

CLIENT :

À l'attention de :

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E, 6e étage
Montréal QC
H2Y 3Y8

HYDRO-QUÉBEC :

À l'attention de :

Cedric Leblanc
201, rue Jarry Ouest
Montréal, H2P1S7
(514) 385-8888 #2217
Leblanc.Cedric@hydro.qc.ca

11. DURÉE

11.1 L'*Entente d'évaluation* entre en vigueur à la date de signature et se termine selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

11.1.1 La signature d'une *Entente de réalisation de travaux majeurs*;
11.1.2 L'abandon de la demande d'alimentation par le CLIENT.

EN FOI DE QUOI, HYDRO-QUÉBEC et le CLIENT, agissant par leurs représentants dûment autorisés, ont signé l'*Entente d'évaluation* à la date mentionnée en premier lieu ci-dessus, soit le 25 février 2019.

LE CLIENT

Par : ANDRE MARSON, Directeur, DEP

14 mars 2019

Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

HYDRO-QUÉBEC

Par :

Cedric Leblanc
Techn. Chef gr Élect Projet
Représentant dûment autorisé tel qu'il le déclare

ANNEXE 1
DE L'*ENTENTE*

Sommaire des coûts

Hydro Québec Distribution

Sommaire des coûts 2018
Évaluation préliminaire de la contribution aux coûts des travaux

Projet: DCL-22276684
Client payeur: 100017994
Scénario: DCL-22276684(363)

Statut: Calculé
Date: 2019/02/25

VILLE DE MONTRÉAL
303 rue Notre-Dame E, 6e étage
Montréal QC H2Y 3Y8

	Aérien		Souterrain		
			Travaux Électriques		Ouvrages Civils
	Installation	Enlèvement	Installation	Enlèvement	
Travaux à prix unitaires, forfaitaires					
Travaux en souterrain:					
Assemblage section de câble branchement basse tension souterrain					
Assemblage section de câble moyenne tension souterrain			84 360,00	7 200,00	
Câble en souterrain			43 200,00		
Liaison souterraine					
Transformateur ($/kW)					
Sectionnement ($/kW)					
Total cumulatif:			***127 560,00***	***7 200,00***	

Coût total des travaux :	**134 760,00$**
Valeur du réseau de référence :	(0,00$)
Allocation applicable / Autre crédit :	(0,00$)
Autre coût applicable :	0,00$
Contribution globale avant taxes:	**134 760,00$**
TPS (5,00%):	6 738,00$
TVQ (9,975%):	13 442,31$
Total:	**154 940,31$**

Coût des travaux non remboursable : *134 760,00$*

8

ANNEXE 2

DE L'*ENTENTE*

Exigences techniques pour les installations de clients raccordées au réseau de transport

1) **Norme E.21-10** : *Service d'électricité en basse tension.*
http://www.hydroquebec.com/data/livre-bleu/pdf/livre-bleu-addenda-inclus.pdf; et

2) **Norme E.21-11**: *Service d'électricité en basse tension à partir des postes distributeurs.*
http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-vert.pdf; et

3) **Norme E.21-12** : *Service d'électricité en moyenne tension.*
http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/livre-rouge.pdf.

ANNEXE A

Les clauses suivantes complètent les clauses correspondantes de l'entente d'évaluation pour travaux majeurs relative au 815 à 855 Avenue Docteur Penfield

Article 3.1 Description des travaux

La description des travaux est la suivante :

- Déplacement d'une alimentation existante à la tension 12 kV pour la station de pompage Mc Tavish ;
- Deux enlèvements de câbles MT (moyenne tension) ;
- Installation de six portées MT, incluant les jonctions ;
- Remplacement de deux joints MT existants et 360m de câble 500 AL MT triphasé.

Annexe 1 Sommaire des coûts

Les coûts décrits à l'annexe 1 de l'entente ont été ventilés. La ventilation est détaillée à la page suivante.

Il est entendu que le Client n'aura aucun frais civil à débourser en lien avec le déplacement du réseau 12 kV.

ASSEMBLAGE D'UNE SECTION DE CÂBLE - TIRAGE DU CÂBLE - JONCTION				
INSTALLATION				
Type d'alimentation	Quantité	Valeur	Coûts	
Basse tension monophasé	0	6 150,00	0,00	
Basse tension triphasé	0	6 570,00	0,00	
Moyenne tension monophasé	0	7 900,00	0,00	
Moyenne tension triphasé	6	11 800,00	70 800,00	
			Sous-total	70 800,00
ENLÈVEMENT				
Type d'alimentation	Quantité	Valeur	Coûts	
Basse tension monophasé	0	2 350,00	0,00	
Basse tension triphasé	0	2 290,00	0,00	
Moyenne tension monophasé	0	3 100,00	0,00	
Moyenne tension triphasé	2	3 600,00	7 200,00	
			Sous-total	7 200,00

			Sous-total enlèvement avant taxes	7 200,00
REMPLACEMENT				
Type d'alimentation câble et jonction	Quantité	Valeur	Coûts	
Basse tension monophasé	0	7 310,00	0,00	
Basse tension triphasé	0	7 510,00	0,00	
Moyenne tension monophasé	0	10 400,00	0,00	
Moyenne tension triphasé	0	14 000,00	0,00	
Type d'alimentation jonction seulement	Quantité	Valeur	Coûts	
Basse tension monophasé	0	3 570,00	0,00	
Basse tension triphasé	0	3 770,00	0,00	
Moyenne tension monophasé	0	3 450,00	0,00	
Moyenne tension triphasé	2	6 780,00	13 560,00	
			Sous-total	13 560,00

			Sous-total remplacement avant taxes	13 560,00
MOYENNE TENSION				
Monophasé	Quantité	Valeur	Coûts	
3/0 Al	0	23,00	0,00	
350/500/750 kcmil, Al	0	40,00	0,00	
		Sous-total câble moyenne tension monophasés		0,00

Triphasés	Quantité	Valeur	Coûts	
3/0, Al	0	54,00	0,00	
350/500/750 kcmil, Al	360	120,00	43 200,00	
350/500 kcmil, cu	0	490,00	0,00	
		Sous-total câble moyenne tension triphasés		43 200,00

	Sous-total câble avant taxes	43 200,00
Frais de compagnie(s) de communication		0,00
	Contribution avant taxes	134 760,00

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198148002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, dépense totale de 261 849,12 $, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1198148002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Marleen Sidney
514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-03

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.06

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1196341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux- Réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10292 - (4 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1- d'autoriser une dépense de 1 337 172,13 $, taxes incluses, pour le remplacement de la vanne d'altitude et remplacement du bâtiment existant et autres travaux - Réservoir Duke of Kent incluant contingences et incidences.

2- d'accorder à Nordmec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 114 310,11 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n^{O}10292;

3- d'autoriser un montant de 111 431,01 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences et un montant de 111 431,01$, taxes incluses, à titre de budget de incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-17 11:07

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux- Réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10292 - (4 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau (SE) est responsable des actifs de production et distribution d'eau potable sur tout le territoire de l'agglomération de Montréal. Le réservoir Duke of Kent, a été fabriqué et installé en 1954. Le présent projet vise à remplacer certains équipements et à mettre aux normes les installations. Ci-dessous les grandes lignes de la portée des travaux :

- Remplacement de la vanne d'altitude ayant atteint sa fin de vie utile
- Remplacement du bâtiment abritant cette vanne et amélioration de l'accessibilité aux équipements
- Remplacement d'une portion de clôture
- Ajout d'une chambre de vanne sur la conduite principale pour y installer un clapet

L'appel d'offres public n° 10292 a été publié dans le quotidien *Le Devoir* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 11 mars 2019. Les offres dûment reçues ont été ouvertes dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville le 4 avril 2019. La durée initiale de publication de dix-sept (17) jours fut prolongée de sept (7) jours, pour une durée réelle de vingt-quatre (24) jours, afin de tenir compte des demandes du marché d'en prolonger la durée et de quelques modifications apportées au projet par addenda. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 2 août 2019.

Calendrier d'émission des addenda		
Add.	Date	Détails

#1	14 mars 2019	Modification aux plans de génie civil et au cahier des charges ainsi que du bordereau de soumission
#2	21 mars 2019	Réponses aux questions des entrepreneurs et modification aux plans et devis en conséquence. Ajout de documents normalisés Report de la date d'ouverture des soumissions au 4 avril 2019.
#3	27 mars 2019	Réponses aux questions des entrepreneurs et modification au cahier des charges afin d'ajuster le gabarit d'étiquette et la liste de rappel à la nouvelle date d'ouverture. Ajout de photos du projet aux cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0146 - 27 avril 2017 - Accorder un contrat à CIMA+ s.e.n.c. pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie relatifs aux réservoirs, aux équipements et infrastructures connexes de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 082 980,16 $, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15734 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Les principaux éléments du présent contrat sont :

- Fourniture et remplacement de la vanne d'altitude, de la tuyauterie, des robinets d'isolation et de pompes de puisard de la chambre de vannes;
- Vidange, nettoyage et désinfection du réservoir;
- Rapport sur l'état de l'intérieur du réservoir;
- Démantèlement des équipements existants et de son bâtiment de chambre de vannes;
- Nouveau bâtiment de chambre de vannes ne nécessitant pas d'entrer en espace clos, ventilé, chauffé, de type préfabriqué avec panneau de contrôle et automate, surveillance et système d'alarme;
- Retrait et remplacement d'une partie de la clôture existante;
- Retrait et remplacement d'une conduite existante et d'une borne fontaine;
- Nouvelle chambre de vannes avec clapet anti-retour de 400 mm installée dans la rue Duke of Kent;
- Formation du personnel d'entretien et d'opération de la Ville de Montréal (ci-après « Ville »).

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10292, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO, dont un ayant acheté le cahier deux fois, et quatre (4) soumissions ont été déposées, soit un pourcentage de 57 %.
La liste des preneurs du cahier des charges est incluse au présent document.

L'analyse administrative a été réalisée par la Ville, alors que l'analyse technique a été réalisée par la firme Cima+ inc. Après analyse des soumissions, les constats sont les suivants :

Les (4) soumissionnaires, Nordmec Construction inc., 9140-2594 Québec inc. (Construction Arcade), Deric Construction inc. et Groupe Michel Leclerc inc. sont conformes.

Firmes soumissionnaires conformes	Total (Taxes incluses)
Nordmec Construction inc.	1 114 310,11 $
9140-2594 Québec inc, (Construction Arcade)	1 241 574,78 $
Deric Construction inc.	1 435 603,14 $
Groupe Michel Leclerc inc.	1 688 982,75 $
Dernière estimation réalisée	886 572,23 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	1 370 117,70 $ 23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	574 672,64 $ 52 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	227 737,88 $ 26 %

L'analyse des soumissions a permis de constater un écart défavorable de 227 737,88 $ (26 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par les professionnels de Cima+ inc. Cet écart s'explique principalement par les items suivants : organisation de chantier, les travaux de génie civil, les travaux de structure et architecture, ainsi que ceux de procédé, comme le tableau suivant l'indique.

Description	**Montant de l'estimation**	**Montant du plus bas soumissionnaire**	**Écart ($)**	**Écart (%)**
Organisation de chantier	67 000,00 $	116 436,00 $	49 436,00 $	74 %
Travaux de génie Civil	224 750,00 $	379 148,00 $	154 398,00 $	69 %
Travaux de structure et Architecture	109 200,00 $	185 402,00 $	76 202,00 $	70 %
Travaux de procédé	270 000,00 $	166 914,00 $	(103 086,00 $)	- 38 %
Reste des travaux	215 622,23 $	266 410,11 $	50 787,88 $	24 %
Total	886 572,23 $	1 114 310,11 $	227 737,88 $	26 %

L'écart de 26 % s'explique principalement par les items des travaux de génie civil, structure et architecture. Ce marché est fortement sollicité depuis quelques années et encore actuellement.

Le coût moyen des trois (3) plus basse soumissions conformes est de 1 263 829,34 $, taxes

incluses. L'écart entre la moyenne des trois(3) plus basse soumissions conformes et la plus basse soumission conforme est de 12 %. Cet écart est faible et démontre que ceci est le prix actuel du marché.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordmec Construction inc., pour un montant de 1 114 310,11 $, taxes incluses.

Les validations requises voulant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Nordmec Construction inc. n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (LIMCP).* Le soumissionnaire recommandé a une attestation valide de l'Autorité des marchés financiers (AMF). La copie de l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est incluse dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 1 114 310,11 $, taxes incluses.
La dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes incluses, comprend le coût du contrat ainsi qu'un montant de 111 431,01 $, taxes incluses, pour les contingences (10 %), et un montant de 111 431,01 $, taxes incluses, pour les incidences (10 %). Cette dépense représente un coût net de 1 221 016,39 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales. Les incidences requises sont de 10 % pour couvrir principalement les besoins en contrôle qualitatif des matériaux, signalisation, agent de sécurité et déplacement d'utilité publique.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Présentement ces installations sont vétustes et non sécuritaires. Advenant que l'octroi du contrat et la réalisation des travaux ne soit pas faite, alors il y aura:
- Une augmentation des risques de bris de conduites dans le réseau, due à de plus grandes variations de pression (phénomène de coup de bélier),
- Un risque de débordement du réservoir vers le voisinage,
- Des problèmes de distribution d'une eau potable de qualité en cas de panne électrique,
- Des problèmes de sécurité du personnel dans les installations existantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expertise citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CE) : Juin 2019
Fin du contrat : janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis HARVEY
ingénieur

Jean-Christophe Damé
Chef de section

Tél : 514 872-6320
Télécop. : 514 872-8353

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-18

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-17

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 26 avril 2017

NORDMEC CONSTRUCTION INC.
A/S MONSIEUR JOËL PRUD'HOMME
1998, RUE MICHELIN
LAVAL (QC) H7L 5C2

N° de décision : 2017-CPSM-1026563
N° de client : 3000172170

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LE GROUPE NORDMEC, NORDMEC CONTRÔLE et NORDMEC INSTRUMENTATION, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). NORDMEC CONSTRUCTION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **27 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10292
Numéro de référence : 1244866
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Remplacement de la vanne d'altitude et mise à niveau du bâtiment existant Duke of Kent

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Construction Arcade 1200, rue Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C0A5 NEQ : 1162114673	Monsieur Yves tardif Téléphone : 514 881-0579 Télécopieur : 514 881-0579	**Commande : (1565254)** 2019-03-21 11 h 08 **Transmission :** 2019-03-21 11 h 08	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-21 11 h 08 - Téléchargement 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-21 11 h 08 - Téléchargement 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-21 11 h 08 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 11 h 08 - Téléchargement 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 11 h 08 - Téléchargement 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1561093)** 2019-03-14 11 h 58 **Transmission :** 2019-03-14 11 h 58	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-14 11 h 58 - Téléchargement 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-14 11 h 58 - Téléchargement 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-14 11 h 58 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie

				3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 16 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1569423)** 2019-03-28 15 h 25 **Transmission :** 2019-03-28 15 h 25	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-28 15 h 25 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-28 15 h 25 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	**Commande : (1560423)** 2019-03-13 13 h 58 **Transmission :** 2019-03-13 20 h 18	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-14 7 h 51 - Courriel 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-14 8 h 17 - Messagerie 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-14 7 h 51 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 16 h 50 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	Monsieur Louis-Paul Parent Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	**Commande : (1564752)** 2019-03-20 16 h 27 **Transmission :** 2019-03-20 16 h 27	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-20 16 h 27 - Téléchargement 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-20 16 h 27 - Téléchargement 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-20 16 h 27 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 13 h 18 - Messagerie 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 10 h 29 - Courriel 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	GROUPE MICHEL LECLERC INC. 855, rue Pépin, bureau 200 Sherbrooke, QC, J1L 2P8 NEQ : 1167111138	Madame Josée Charpentier Téléphone : 819 575-8238 Télécopieur :	**Commande : (1559949)** 2019-03-13 8 h 04 **Transmission :** 2019-03-13 8 h 46	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-14 7 h 51 - Courriel 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-14 7 h 51 - Courriel 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-14 7 h 51 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 11 h 13 - Messagerie 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 10 h 29 - Courriel 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1564310)** 2019-03-20 10 h 35 **Transmission :** 2019-03-20 10 h 35	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-20 10 h 35 - Téléchargement 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-20 10 h 35 - Téléchargement 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-20 10 h 35 - Téléchargement

				3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 11 h 48 - Messagerie 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 10 h 29 - Courriel 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	Monsieur Yanick Gougeon Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	**Commande : (1560635)** 2019-03-13 16 h 47 **Transmission :** 2019-03-14 4 h	3085684 - Addenda 1 (devis) 2019-03-14 7 h 51 - Courriel 3085685 - Addenda 1 (plan) 2019-03-14 8 h 16 - Messagerie 3085686 - Addenda 1 (bordereau) 2019-03-14 7 h 51 - Téléchargement 3090856 - 10292_Addenda2_R01 (devis) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie 3090857 - 10292_Addenda2_R01 (plan) 2019-03-21 17 h 31 - Messagerie 3094825 - 10292_Addenda 3 (devis) 2019-03-27 11 h 47 - Courriel 3094826 - 10292_Addenda 3 (plan) 2019-03-27 16 h 51 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196341001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Nordmec Construction inc. pour le remplacement de la vanne d'altitude, du bâtiment existant et autres travaux- Réservoir Duke of Kent - Dépense totale de 1 337 172,13 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10292 - (4 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_1196341001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-07

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.07

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1197231045

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens. Dépense totale de 2 254 621,06 $ (contrat: 1 791 358,79 $ + contingences: 219 262,27$ + incidences: 244 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 203001 - 4 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 035 358,79 $, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Environnement routier NRJ inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 791 358,79 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 203001.
3. d'autoriser une dépense de 219 262,27, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-22 23:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231045**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens. Dépense totale de 2 254 621,06 $ (contrat: 1 791 358,79 $ + contingences: 219 262,27$ + incidences: 244 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 203001 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs.
Une modification apportée à ce Plan de transport a été approuvée par le conseil d'agglomération le 26 février 2015. À terme, le potentiel cumulatif de voies cyclables sera de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 436 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 846 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération poursuit le développement du réseau cyclable et continue à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

La piste cyclable traitée dans ce dossier fait partie d'un ensemble de projets servant à compléter le réseau cyclable de l'arrondissement Sainte-Laurent et de lui permettre de se

raccorder aux arrondissements/villes avoisinantes.

La Direction de la mobilité a mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).
CG11 0206 - 22 juin 2011 : Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc., pour la construction et reconstruction d'un mail central, de trottoirs, de puisards, de bases, de conduits souterrains, là où requis, pour l'aménagement d'une piste cyclable dans le boulevard Cavendish, du boulevard Thimens à un point au nord de l'avenue Ernest-Hemingway. Arrondissement: Saint-Laurent (Pistes cyclables – Agglo. 2011) - Dépense totale de 665 049,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 1142 - 5 soumissionnaires (1110266004).

DESCRIPTION

Les travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens, auront lieu sur une distance d'environ 880 mètres et consistent en :
- la reconstruction des trottoirs (± 280 mètres carrés);
- la reconstruction de bordures (± 115 mètres carrés);
- la reconstruction d'un mail central (± 650 mètres carrés);
- la reconstruction de chaussée (± 2660 mètres carrés);
- le planage et pose d'un nouveau revêtement (± 1 400 mètres carrés);
- la reconstruction de l'éclairage (4 unités);
- Mises aux normes de feux de circulation (3 intersections).

Les plans de localisation et les plans des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 219 262,27 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 12,2 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, d'achat de mobilier pour feux de circulation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des deux (2) plus basses soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 12.40 % a été constaté entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de soumission.

Les écarts les plus importants sont observés dans les articles de Mail central, Fourniture et pose d'enrobé bitumineux et remplacement de drains de puisard par excavation de chaussée. Ces articles présentent un écart de 4.73% par rapport à la soumission. Les écarts résiduels restants sont distribués sur l'ensemble des articles de projet.

L'écart défavorable obtenu peut s'expliquer par une période d'appels d'offres fortement chargée où les entrepreneurs tournent à plein régime et manquent de ressources ce qui les oblige à sous-traiter et augmenter le prix de soumission.

Toutefois, la DGPEC considère que l'écart de 12.4 % se situe généralement dans les limites acceptables et appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 2 254 621,06 $, taxes incluses, qui comprend un contrat de 1 791 358,79 $ avec Environnement routier NRJ inc., des contingences de 219 262,27 $ et des incidences de 244 000,00 $.
Cette dépense, entièrement assumée par l'agglomération, représente un coût net de 2 058 769,56 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense, prévue au programme triennal d'immobilisations (PTI) de la Direction de la mobilité, est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le réseau cyclable qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Elle est financé par le règlement d'emprunt RCG 18-028 pour un montant de 2 058 769,56 $

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en

transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.
L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : juillet 2019
Fin des travaux : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Katie TREMBLAY, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Hugues BESSETTE, 7 mai 2019
Katie TREMBLAY, 6 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-8285
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-06

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-05-22

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 203001 — No du GDD : 1197231045

Titre de l'appel d'offres : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 18 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 4 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 2 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
11 - 4 - 2019	Modifications aux cahiers des charges et devis technique voirie	NA
17 - 4 - 2019	Modifications au devis technique voirie et report de date d'ouverture du 18 au 25 avril 2019	NA

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 12 — Nbre de soumissions reçues 4 — % de réponses 33

Nbre de soumissions rejetées — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 23 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes *Les prix de soumission et l'AMF ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés*	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) **Total**
ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.	1 791 358.79
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	1 886 880.37
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	1 899 920.48
RAMCOR CONSTRUCTION INC.	2 247 477.26
Estimation — **interne**	1 594 329.99

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **12.4%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **5.3%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** ☐ **NON** X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		X	AMF		X
RENA		X	Revenu Qc		X

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 1 791 358.79

Montant des contingences ($) : 219 262.27

Montant des incidences ($) : 244 000.00

Date prévue de début des travaux : 29 - 7 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 27 - 10 - 2019

Soum. 203001: Aménagement piste cyclable Cavendish

Plan de localisation

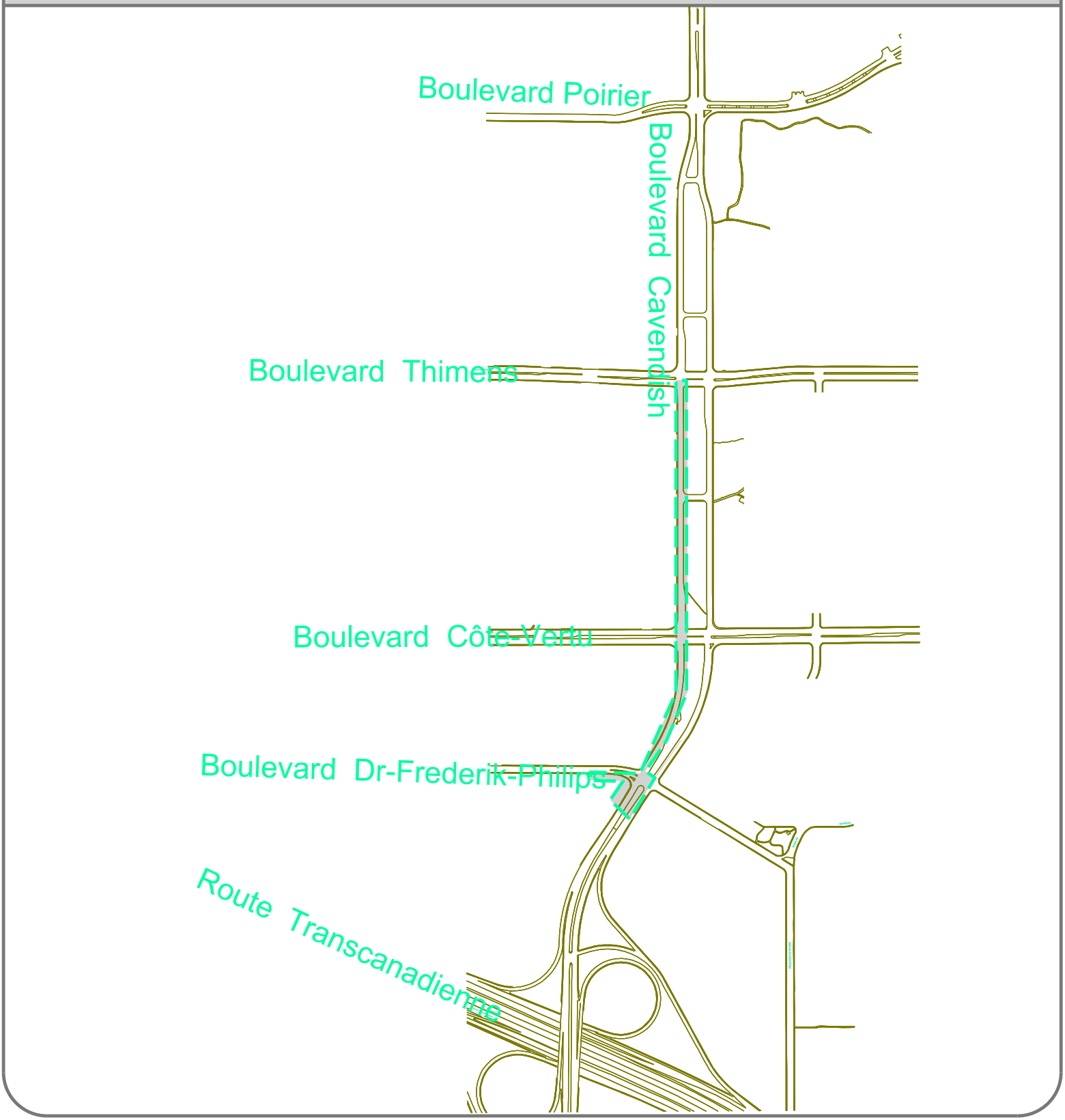

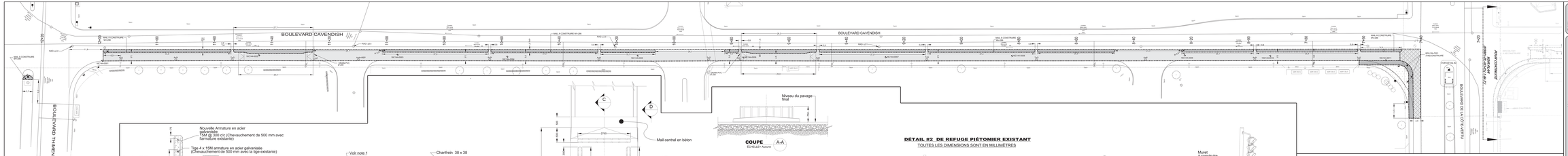
BOULEVARD CAVENDISH
BOULEVARD THIMENS
PROMENADE DE L'ACTUEL OUEST
PROMENADE DE L'ACTUEL EST
MAIL A CONSTRUIRE
MAIL A CONSTRUIRE EN LIB
MAIL A CONSTRUIRE EN LIB
MAIL A CONSTRUIRE
MAIL A CONSTRUIRE
MAIL A CONSTRUIRE

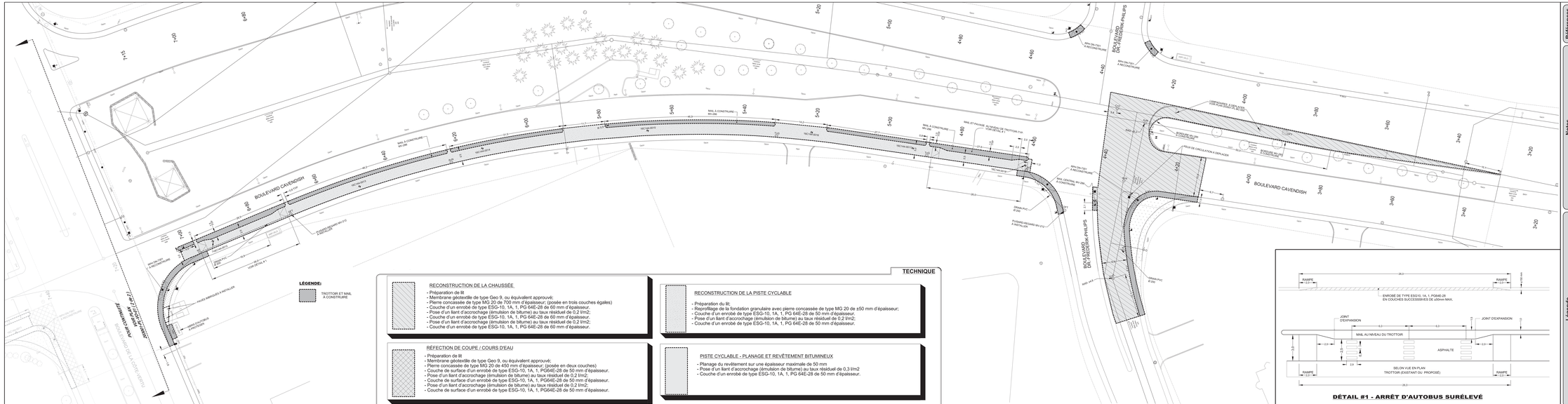
BOULEVARD CAVENDISH
BOULEVARD DR.-FREDERIK-PHILIPS
BOULEVARD DE LA POTERIE
MAIL À CONSTRUIRE
MAIL ET PAVAGE AU NIVEAU DU TROTTOIR
MAIL À CONSTRUIRE
MAIL À CONSTRUIRE
MAIL À CONSTRUIRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	203001	DATE:
#GDD:	1197231045	DRM:	2030	2018/05/02
RESPONSABLE:	DJAMEL CHABANE			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens			

PROJET INVESTI: 4500 Desc et client-payeur: Dévelopement du réseau cyclable/ SUM/DM- bur. Aménagement voies cyclable

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	Agglo (A) /Corpo (C)
1845000044	176928	620 571.87 $	606 792.06 $	72 815.05 $	0.00 $	A
1845000045	176929	1 064 905.85 $	1 041 259.59 $	124 951.15 $	0.00 $	A
1845000048	176932	42 185.03 $	40 172.27 $	6 025.84 $	0.00 $	A
1845000049	176933	108 302.27 $	103 134.87 $	15 470.23 $	0.00 $	A
1845000046	176930	159 798.32 $	0.00 $	0.00 $	175 000.00 $	A
1845000046	176930	63 006.20 $	0.00 $	0.00 $	69 000.00 $	A
SOUS-TOTAL		**2 058 769.54 $**	**1 791 358.79 $**	**219 262.27 $**	**244 000.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur:

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
0	0	0.00 $	0.00 $	0.00 $	0.00 $	
SOUS-TOTAL		**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	**0.00 $**	

TOTAL	**2 058 769.54 $**	**1 791 358.79 $**	**219 262.27 $**	**244 000.00 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**2 254 621.06 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUMISSION: 203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			02/05/2018
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		1 791 358.79 $
TRAVAUX CONTINGENTS		219 262.27 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	45 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	0.00 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	34 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	0.00 $	
Gestion des impacts	15 000.00 $	
Achat de mobilier de feux de circulation	105 000.00 $	
Incidences CSEM/HQ pour éclairage et fc	10 000.00 $	
Gestion des des sols excavés	35 000.00 $	
TOTAL À REPORTER	244 000.00	244 000.00 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		2 254 621.06 $
Imputation (crédits)		2 058 769.54 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	98 048.32	195 606.39
Ristournes TPS et TVQ à 50%	195 851.52	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1845000044	SOUMISSION:	203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	176928	DRM SPÉCIFIQUE:		02/05/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RECONSTRUCTION DE TROTTOIRS			
ENTREPRENEUR ▸	219			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			606 792.06 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		72 815.05 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			679 607.11 $
Imputation (crédits)			620 571.87 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	29 554.56	58 961.35
Ristournes TPS et TVQ à 50%	59 035.24	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1845000045	SOUMISSION:	203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	176929	DRM SPÉCIFIQUE:		02/05/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE CHAUSSEE			
ENTREPRENEUR ▸	Environnement routier NRJ inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 041 259.59 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		124 951.15 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 166 210.74 $
Imputation (crédits)			1 064 905.85 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	50 715.84	101 178.10
Ristournes TPS et TVQ à 50%	101 304.89	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1845000048	SOUMISSION:	203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	176932	DRM SPÉCIFIQUE:		02/05/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'ECLAIRAGE			
ENTREPRENEUR ▸	Environnement routier NRJ inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			40 172.27 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		6 025.84 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			46 198.11 $
Imputation (crédits)			42 185.03 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 009.05	4 008.06
Ristournes TPS et TVQ à 50%	4 013.08	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1845000049	SOUMISSION:	203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	176933	DRM SPÉCIFIQUE:		02/05/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION			
ENTREPRENEUR ▸	Environnement routier NRJ inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			103 134.87 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		15 470.23 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			118 605.10 $
Imputation (crédits)			108 302.27 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 157.86	10 289.94
Ristournes TPS et TVQ à 50%	10 302.83	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1845000046**	**SOUMISSION:**	**203001**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**176930**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**02/05/2018**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences techniques**			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		45 000.00 $	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts		15 000.00 $	
Achat de mobilier de feux de circulation		105 000.00 $	
Incidences CSEM/HQ pour éclairage et fc		10 000.00 $	
XXX			
	TOTAL À REPORTER	175 000.00	175 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			175 000.00 $
Imputation (crédits)			159 798.32 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	7 610.35	15 182.65
Ristournes TPS et TVQ à 50%	15 201.68	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1845000046	SOUMISSION:	203001	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	176930	DRM SPÉCIFIQUE:		02/05/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Incidences professionnelles			
ENTREPRENEUR ▸				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		34 000.00 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
Gestion des des sols excavés		35 000.00 $	
	TOTAL À REPORTER	69 000.00	69 000.00 $
Dépenses totales à autoriser			69 000.00 $
Imputation (crédits)			63 006.20 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	3 000.65	5 986.30
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 993.80	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	DJAMEL CHABANE

Montréal

SOUMISSION 203001 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederick-Philips au boulevard Thimens
Boulevard Cavendish, boulevard Dr.Frederik-Philips, boulevard Côte-Vertu Ouest et boulevard Thimens	Les travaux sont répartis en une phase préliminaire et quatre phases principales. **Délai** : 90 jours - 2019
Intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips	**PHASE PRÉLIMINAIRE:** Travaux d'installation de conduits souterrains pour feux de circulation et éclairage et travaux de construction et d'enlèvement de base, incluant l'installation des fûts sur bases temporaires à l'intersection du boulevard Cavendish et du boulevard Dr.-Frederik-Philips ; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h, hors pointe sur le boulevard Cavendish (9h30 à 19h direction sud et 7h à 15h30 direction nord) **Maintien de la mobilité** : • Entrave partielle de la chaussée sur la zone des travaux sur les boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips avec maintien d'une voie de circulation de 3.5 mètres minimum dans chaque direction en tout temps. Paver ou installer des plaques d'acier ancrées dans la zone où les travaux ont été réalisés avant de rouvrir les voies à la circulation;
Intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips	**PHASE 1:** Travaux de déplacement de luminaires et de reconstruction de la chaussée pour faire la baie de virage à gauche sur le terre-plein du côté est du boulevard Cavendish; **Horaire de travail** : Lundi à vendredi 7h à 19h **Maintien de la mobilité** : • Fermeture de la voie de gauche sur boulevard Cavendish en direction nord avec interdiction du virage à gauche; • Maintenir une voie de circulation de 4.5 m sur boulevard Cavendish en direction sud au sud du boulevard Dr.-Frederik-Philips; • Fermeture de la baie de virage à gauche avec maintien du mouvement de virage à gauche de cette direction; • Interdire le virage à gauche sur le boulevard Dr.-Frederik-Philips en direction Ouest; • Fermeture complète de la voie de gauche du boulevard Dr.-Frederik-Philips en direction est avec obligation de virage à droite;
Intersection des boulevards Cavendish et Dr.-Frederik-Philips	**PHASE 2** : Travaux de déplacement de feux de circulation et reconstruction de la chaussé sur le boulevard Dr.-Frederik-Philips et sur la portion Ouest du boulevard Cavendish **Horaire de travail :** Lundi à vendredi de 7h à 19h **Maintien de la mobilité :** • Maintenir une voie de circulation sur le boulevard Cavendish en direction sud au sud du boulevard Dr.-Frederik-Philips; • Fermeture de la voie de droite sur le boulevard Cavendish en direction sud avec maintien du virage à droite sur la voie adjacente; • Fermeture compète du boulevard Dr.-Frederik-Philips en direction est entre le boulevard Cavendish et la rue Beaulac avec le maintien de la circulation locale seulement;

Boulevard Cavendish, à l'intersection du boulevard Thimens et l'intersection du boulevard Côte-Vertu Ouest	**PHASE 3** : Travaux sur les mails du boulevard Thimens et du boulevard Côte-Vertu Ouest **Horaire de travail** : Lundi à vendredi de 7h à 9h **Maintien de la mobilité** : Phase 3A : • Entrave partielle de la voie de droite sur boulevard Cavendish en direction sud à l'intersection avec boulevard Thimens et maintien d'un corridor pour les vélos et les piétons; • Fermeture de la voie de gauche sur le boulevard Thimens en direction ouest avec maintien du virage à gauche; • Fermeture de la baie de virage à gauche du boulevard Thimens du côté Ouest du boulevard Cavendish avec maintien du virage à gauche; Phase 3B : • Fermeture de la voie de gauche sur le boulevard Côte-Vertu en direction ouest avec maintien du virage à gauche; • Fermeture de la baie de virage à gauche du boulevard Thimens du côté Ouest du boulevard Cavedish avec maintien du virage à gauche;
Boulevard Cavendish, du boulevard Thimens au boulevard Dr.-Frederik-Philips	**PHASE 4 :** Piste cyclable à reconstruire sur le côté Ouest du boulevard Cavendish entre le boulevard Dr.- Frederik-Philips et le boulevard Thimens Frederik-Philips **Horaire de travail :** Lundi à vendredi 7h à 21h **Maintien de la mobilité :** • Maintenir une voie de circulation de 4.5 mètres sur boulevard Cavendish en direction sud en y interdisant le virage à gauche avec maintien de la baie de virage à gauche; • Fermeture de la voie de droite sur boulevard Côte-Vertu en direction ouest, du côté est du boulevard Cavendish; • Fermeture des deux voies de droite entre les directions Nord et Sud du boulevard Cavendish; • Fermeture de la voie de droite sur boulevard Côte-Vertu en direction est, du côté ouest du boulevard Cavendish;
Mesures de gestion des impacts applicables	- Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utiliser des repères visuels de type T-RV-10 pour séparer les voies de circulation à contresens, si requis; - Installer des repères visuels de type T-RV-7 pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux; - Présence des plaques en acier pour redonner accès aux riverains ou à la circulation en dehors des heures de travail, si requis; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers, cyclistes et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - Maintien de l'accès aux bâtiments commerciaux et résidentiels en tout temps lors des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - Protection des aires de travail et des excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes pour éviter l'accès au chantier par des piétons; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au Cahier M;

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 203001
Numéro de référence : 1251359
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1567487)** 2019-03-26 10 h 26 **Transmission :** 2019-03-26 15 h 49	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1568272)** 2019-03-27 10 h 44 **Transmission :** 2019-03-27 16 h 51	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Construction Viatek Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P0E5	Monsieur Patrick Francoeur Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur : 450 664-2819	**Commande : (1567983)** 2019-03-27 8 h 05 **Transmission :** 2019-03-27 10 h	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1567369)** 2019-03-26 8 h 41 **Transmission :** 2019-03-26 8 h 41	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Eurovia Québec Construction inc. - Agence Chenail 104, boul. St-Rémi c.p. 3220 Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Madame Christine Barbeau Téléphone : 450 454-0000 Télécopieur :	**Commande : (1571948)** 2019-04-02 13 h 40 **Transmission :** 2019-04-02 14 h 35	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1569027)** 2019-03-28 10 h 18 **Transmission :** 2019-03-28 10 h 18	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea Bucaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	**Commande : (1569093)** 2019-03-28 11 h 05 **Transmission :** 2019-03-28 11 h 05	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca	Monsieur Christopher Chaput Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1567256)** 2019-03-25 17 h 18 **Transmission :** 2019-03-25 17 h 18	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1566549)** 2019-03-25 8 h 12 **Transmission :** 2019-03-25 8 h 22	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Multipro Inc. 3030 Anderson Terrebonne, QC, j6y1w1	Monsieur Dany Gagné Téléphone : 450 430-8893 Télécopieur : 450 430-5977	**Commande : (1568859)** 2019-03-28 8 h 53 **Transmission :** 2019-03-28 8 h 53	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Ramcor Construction Inc. 8085 rue Champ D'Eau Arrondissement Saint-Léonard Montréal, QC, H1P 1Y1	Monsieur Guy Cormier Téléphone : 514 329-4545 Télécopieur : 514 329-4818	**Commande : (1568588)** 2019-03-27 15 h 11 **Transmission :** 2019-03-27 22 h 15	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Télécopie 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 17 h 03 - Télécopie 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 54 - Télécopie 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 25 - Télécopie 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1568609)** 2019-03-27 15 h 29 **Transmission :** 2019-03-27 15 h 29	3106512 - 203001_AD_01_2019-04-11 2019-04-11 16 h 31 - Courriel 3106514 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (devis) 2019-04-11 16 h 32 - Courriel 3106515 - 203001_Formulaire de soumission__R01_2019-04-11_AD (bordereau) 2019-04-11 16 h 32 - Téléchargement 3110348 - 203001_AD_02_avec report ouverture_2019-04-17 2019-04-17 13 h 48 - Courriel 3110352 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (devis) 2019-04-17 14 h 09 - Courriel 3110353 - 203001_FR_Soumission_R02_2019-04-17_AD (bordereau) 2019-04-17 14 h 09 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 novembre 2014

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

N° de décision : 2014-CPSM-1056843
N° de client : 2700035743

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GILLES CÔTÉ EXCAVATION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C P 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Numéro de client : 2700035743

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700035743

N° de demande: 1731465242

Date de création : 26 juin 2017 15:20

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **lundi, 20 mai 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
Adresse du siège social : 23, AV MILTON, , LACHINE, QC, H8R 1K6, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700035743
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142611939

Autres noms d'affaires

- LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE RENAISSANCE
-
- NRJ

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231045

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation pour l'aménagement d'une piste cyclable, dans le boulevard Cavendish, du boulevard Dr. Frederik-Philips au boulevard Thimens. Dépense totale de 2 254 621,06 $ (contrat: 1 791 358,79 $ + contingences: 219 262,27$ + incidences: 244 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 203001 - 4 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197231045 - Environnement routier NRJ inc.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Maria BARDINA
conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2563
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.08

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1197909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10320 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 601 196,20 $, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 73 316,61 $, taxes incluses, et les incidences au montant de 39 102,19 $, taxes incluses, pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine;

2. d'accorder à Aquaréhab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 488 777,40 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10320;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 23:32

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197909002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10320 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau recommande la réhabilitation d'un tronçon de la conduite de 300 mm sous la 54e Avenue dans l'arrondissement de Lachine entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20, et le remplacement des vannes d'isolement afin d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer un excellent niveau de service et de contribuer au rattrapage du déficit d'entretien.
Les résultats du plan d'intervention intégré de l'été 2016 de la Ville de Montréal confirment la nécessité d'intervenir sur cette conduite installée en 1950, considérant son historique et son taux de bris. En effet, cette conduite a subi plusieurs bris au cours des dernières années qui ont causé des interruptions de service aux résidents de la 54e Avenue.

Pour réaliser ce projet, la méthode retenue est la réhabilitation sans tranchée par la technique de chemisage. Cette technique de réhabilitation permet le renouvellement du tronçon de conduite tout en limitant considérablement les impacts sur les citoyens et assure la mobilité dans le secteur. De plus, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales par la technique de chemisage s'inscrivent dans la stratégie de gestion des infrastructures et présentent des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- la réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- la rapidité dans la réalisation des travaux;
- la réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;

- la diminution des impacts que constituent de tels travaux sur le milieu de vie local.

L'appel d'offres public n° 10320 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 avril 2019. La durée de publication a été de dix-sept (17) jours ouvrables. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendaires suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (2 mai 2019), soit jusqu'au 30 août 2019.

Il n'y a eu aucun addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent projet vise à accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation sans tranchée d'une conduite d'eau principale de 300 mm par la technique de chemisage, sur une longueur de 480 mètres, sous la 54e Avenue, l'autoroute 20 et les voies ferrées entre la rue Sherbrooke et au nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine.
Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la fourniture et la pose sans tranchée de gaines structurales de 300 mm de diamètre;
- le remplacement de quatre (4) vannes et boîtiers de 300 mm et d'une (1) vanne et boîtier de 200 mm.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 73 316,61 $, taxes incluses, soit 15 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 39 102,19 $, taxes incluses, ont été prévus, représentant 8 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques (service de télécommunication Cogeco Peer1);
- le contrôle qualitatif des matériaux.

L'entrepreneur est tenu d'avoir terminé l'ensemble de ces travaux dans un délai de cent cinquante (150) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n°10320, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO et trois (3) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les trois (3) soumissionnaires sont

conformes et que Aquaréhab (Canada) inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Aquaréhab (Canada) inc.	488 777,40 $
Sanexen Services Environnementaux inc.	616 432,71 $
Foraction inc.	1 170 000,00 $
Dernière estimation réalisée (interne)	855 104,95 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	758 403,37 $ 55,16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	681 222,60 $ 139,37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 366 327,55 $ -42,84 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	127 655,31 $ 26,12 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 42,84 %, soit 366 327,55 $, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne, l'écart est de 318 614,96 $ lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart provient des items suivant :

- item 3 - Réseau d'alimentation temporaire : environ 21,7 % de l'écart soit (69 269,76 $);
- item 8 et 9 - Branchement de 300 mm et 150 mm : environ 19,9 % de l'écart soit (63 400,00 $);
- item 6 - Fourniture et pose d'une gaine : environ 19,3 % de l'écart soit (61 440,00 $);
- item 11 - Puits 0+483 : environ 15,2 % de l'écart soit (48 450,00 $);
- item 15 - Maintien de la circulation : environ 6,3 % de l'écart soit (19 935,00 $);
- le reste de l'écart, 17,6 % est distribué dans les autres items du bordereau.

De plus, l'écart entre le 2e soumissionnaire et le soumissionnaire recommandé est de 26,1 %,soit 127 655,31 $, taxes incluses (sans les contingences). L'écart est de 111 028,76 $ lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart provient des items suivant :

- item 6 - Fourniture et pose d'une gaine : environ 98,6 % de l'écart soit 109 440,00 $;
- le reste de l'écart, 1,4 % est distribué dans les autres items du bordereau.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n° licence : 5620-4290-01) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'Attestation de Revenu Québec délivrée en date du 25 février 2019, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 1049-2013 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé Aquaréhab (Canada) inc. détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), valide jusqu'au 26 juin 2019. La firme a aussi remis un document démontrant qu'elle a effectué le renouvellement le 29 mars 2019 qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie des demandes est jointe au présent dossier.

La firme Aquaréhab (Canada) inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Aquaréhab (Canada) inc. pour un montant de 488 777,40 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 488 777,40 $, taxes incluses.
La dépense totale de 601 196,20 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 73 316,61 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 39 102,19 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût de 548 972,27 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la distribution de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération.*

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien des réseaux d'aqueduc principal et secondaire;
- des interruptions de service aux résidents de la 54e Avenue.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : juin 2019
Mobilisation du chantier : juillet 2019
Délai contractuel : 150 jours de calendrier
Fin des travaux : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-09
Caroline HARMIGNIES Chargée de projet	Jean-François DUBUC Chef de division - Division Infrastructures réseau principal
Tél : 514-872-4052 **Télécop. :** 514-872-8146	**Tél :** 514 872-4647 **Télécop. :** 514 872-8146

Serge Martin PAUL
Chef de section - Section Gestion d'actifs, projets et entretien
Tél : 514-872-9557

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-23

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10320
Numéro de référence : 1255091
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réhabilitation par chemisage d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sur la 54e Avenue entre la rue Sherbrooke et au nord de l'autoroute 20 - arr. Lachine

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1573103)** 2019-04-04 6 h 42 **Transmission :** 2019-04-04 6 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1574081)** 2019-04-05 8 h 52 **Transmission :** 2019-04-05 8 h 52	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1573356)** 2019-04-04 10 h **Transmission :** 2019-04-04 12 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Autorité des marchés publics
Québec

Accueil Québec.ca Aide Déconnexion

Numéro de client : 2700007523

Accueil	Dossier client	Contrats publics	Autres

Suivi des demandes

Carte de crédit – Pour des raisons de sécurité, n'indiquez pas de numéro de carte de crédit dans un document électronique que vous transmettez à l'Autorité des marchés publics. Utilisez plutôt l'onglet État de compte/Paiement de votre dossier client ou procédez par la poste pour effectuer votre paiement.

La colonne « statut » indique l'état actuel de votre demande. Pour plus de détails sur les différents statuts possibles, veuillez consulter le Guide d'accompagnement disponible sur le site Web de l'Autorité des marchés publics.

Filtre des demandes

Département Afficher

Date	N° de demande	Type de demande	Statut	Date statut	Formulaire soumis	Ajout de document
2019-03-29	1900000010	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'AMP	2019-03-29		
2019-03-29	1900003592	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	En analyse à l'AMP	2019-03-29		
2018-11-23	1831972335	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2019-03-26		
2018-02-27	1831722755	Demande d'ajout et modification de liens d'affaires (Contrats publics)	Demande traitée	2018-04-11		
2016-03-18	1630972627	Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public	En analyse à l'AMP	2019-03-14		

1 Afficher les items 1 - 5 de 5

Retour au menu

Conditions d'utilisation

Québec

Autorité des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Facture

AQUARÉHAB (CANADA) INC.
2145, RUE MICHELIN
LAVAL QC H7L 5B8

N° de client : 2700007523
N° de facture : 9009-00002111
Date : 2019-03-29
Période de facturation : 2019-06-27 au 2022-06-26

N° de demande : 1900000010 - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Description	Montant
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	437,00 $
TOTAL	437,00 $

Vous avez déjà payé cette facture? Nous vous en remercions.
Sinon, veuillez utiliser les services en ligne de l'Autorité des marchés publics au www.amp.gouv.qc.ca pour effectuer votre paiement. C'est simple et rapide.

Bordereau de paiement

N° de client : 2700007523
N° de facture : 9009-00002111
Date : 2019-03-29

Autorité des marchés publics
Québec

Veuillez effectuer votre paiement si vous n'avez pas déjà acquitté votre facture.

Date d'échéance Sur réception **Montant** 437,00 $

Paré, Christian

De: redir@ctpaiement.com
Envoyé: 29 mars 2019 16:53
À: Paré, Christian
Objet: Votre reçu de transaction

==========RELEVÉ DE TRANSACTION========

Autorité des marchés publics - Services en ligne
525, boul. René-Lévesque Est Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec
Québec
G1R 5S9
Tél. : 1-888-335-5550
Télécopieur : 1-888-885-0223
==========
TRANSACTION : ACHAT
COMPTE : MASTER CARD
#CARTE : 559828XXXXXX7029

MONTANT : 437,00$

DATE/HEURE : 2019/03/29 16:52:33
#RÉFÉRENCE : 0000000005
#AUTORISATION : 96075S
#TRANSACTION : 000252646080
#FACTURE : 002700007523
==========
APPROUVÉE-MERCI
==========

A Renaud hab corpo.

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 30 avril 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : AQUARÉHAB (CANADA) INC.
Adresse du siège social : 2145, RUE MICHELIN, , LAVAL, QC, H7L 5B8, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700007523
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1166358797

Autres noms d'affaires

- AQUAREHAB (CANADA) INC.
- AQUARÉHAB EAUX USÉES
- AQUAREHAB WASTE WATER

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la demande d'information.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 mars 2016

AQUARÉHAB (CANADA) INC.
2145, RUE MICHELIN
LAVAL QC H7L 5B8

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007523
N° de demande :	1630972627
N° de confirmation de paiement :	000183847403

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Code d'identification : 2700007523

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client	2700007523
Nom de l'entreprise	AQUARÉHAB (CANADA) INC.

Adresse de correspondance

N° d'immeuble / Case postale	2145	Bureau / App. / Unité	
Rue / Installation de livraison	RUE MICHELIN		
Municipalité	LAVAL	Province / État	QC
Pays	CANADA	Code postal / Zip code	H7L 5B8

Autres informations

Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée

Non-renouvellement

☐ **Je ne désire pas** renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation

Renouvellement

☒ **Je désire** procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité: 1

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)
AQUARÉHAB (CANADA) INC
AQUARÉHAB EAUX USÉES
AQUAREHAB WASTE WATER

Noms antérieurs
9218-5701 QUÉBEC INC
AQUARÉHAB EAUX USÉES INC
AQUAREHAB WASTE WATER INC

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre:

Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat:

Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise:

Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom:

Déclaration

1 Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? ○ Oui ◉ Non

2	Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires?	○ Oui	◉ Non
3	Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*?	○ Oui	◉ Non
4	Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux, exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)?	○ Oui	◉ Non
5	Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)?	○ Oui	◉ Non
6	Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés financiers pour la présente demande?	○ Oui	◉ Non
7	Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités?	○ Oui	◉ Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

Attestation de Revenu Québec — ○ Papier ◉ Électronique

Attestation de Revenu Québec 2016-03-18.pdf

États financiers du dernier exercice — ○ Papier ◉ Électronique

Aquarehab (Canada) Inc - Conso 31-12-2014.pdf

Organigramme indiquant la structure de l'entreprise — ○ Papier ◉ Électronique

Organigramme.pdf

Frais exigibles

Période de facturation du 2016-06-27 au 2019-06-26

Description du frais	Organisme	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	Autorité des marchés financiers	416,00 $

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables

Paiement

Total à payer: 416,00 $

Mode de paiement: Carte de crédit

Déclaration aux renseignements fournis

☑ Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 18 mars 2016 11:50

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0114

Québec, le 27 juin 2013

Aquaréhab (Canada) inc.
À l'attention de : Monsieur Patrick Lamontagne
2145, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5B8

Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Aquaréhab (Canada) inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0114 n° d'identification de l'Autorité : 2700007523

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous : AQUAREHAB (CANADA) INC., AQUARÉHAB EAUX USÉES INC. et AQUAREHAB WASTE WATER, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics, L.R.Q, c. C-65-1 (la « LCOP »). Aquaréhab (Canada) inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **26 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 8e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418 525.0337
ligne sans frais : 877 525.0337
téléc. : 418 525.9512

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514 395.0337
ligne sans frais : 877 525.0337
téléc. : 514 873.3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197909002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 300 mm sous la 54e Avenue entre la rue Sherbrooke et le côté nord de l'autoroute 20 dans l'arrondissement de Lachine - Dépense totale de 601 196,20 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10320 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1197909002.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.09

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1197909001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10319 - (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 408 083,66 $, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 288 820,65 $, taxes incluses, et les incidences au montant de 231 056,52 $, taxes incluses, pour la réhabilitation des conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine;

2. d'accorder à Sanexen Service Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 888 206,49 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10319;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération (77,44 %) et la Ville centre (22,56 %).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 23:34

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197909001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10319 - (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a procédé à une évaluation de la conduite de 600 mm de la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine afin de déterminer la meilleure intervention à réaliser sur celle-ci. Cette conduite a subi plusieurs bris (plus de 6) au cours des dernières années dont le plus récent remonte au 12 octobre 2018.
À la lumière du résultat des analyses effectuées, à savoir plusieurs bris importants, l'état de dégradation des chambres de vannes et l'âge de la conduite qui a été installée en 1910, la DEP recommande la réhabilitation de ce tronçon de conduite et la reconstruction des chambres de vannes. Cette intervention permet d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer un excellent niveau de service et de contribuer au rattrapage du déficit d'entretien.

Dans un contexte où de multiples chantiers de construction sont présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, la Ville profite également de cette intervention pour mettre à jour d'autres infrastructures sur la rue De Montmorency, notamment la réhabilitation par chemisage d'une conduite secondaire de 200 mm, la reconstruction de plusieurs chambres de vannes et la réfection de la chaussée sur la rue De Montmorency entre les rues Saint-Patrick et Richardson.

La réalisation d'un projet intégré et les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement des conduites d'aqueduc et la réalisation des travaux de voirie tout en limitant considérablement les impacts sur les citoyens. De plus, les travaux de réhabilitation de conduites d'eau principales et secondaires par la technique de chemisage s'inscrivent

dans la stratégie de gestion des infrastructures et présentent des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- la rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- la diminution des impacts que constituent de tels travaux sur le milieu de vie local.

L'appel d'offres public n° 10319 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 5 avril 2019. La durée de publication a été de dix-sept (17) jours ouvrables. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions (2 mai 2019), soit jusqu'au 30 août 2019.

Il n'y a eu aucun addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation sans tranchée d'une conduite principale d'aqueduc de 600 mm de diamètre et d'une conduite d'aqueduc secondaire de 200 mm de diamètre par la technique de chemisage, sur des longueurs respectives de 330 mètres et 230 mètres, sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine, et le planage et revêtement de la chaussée sur la rue De Montmorency entre les rues Richardson et Saint-Patrick.
Les travaux a exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la fourniture et la pose sans tranchée de gaines structurales de 600 mm et de 200 mm de diamètres;
- la reconstruction de deux (2) chambres de vannes de 600 mm et de deux (2) chambres de vannes de 200 mm;
- la construction de trois (3) nouvelles chambres de vannes de 200 mm;
- la reconstruction d'un branchement à l'égout;
- le planage et revêtement de chaussée de 50 mm d'épaisseur sur une longueur de 182 mètres sur la rue De Montmorency entre les rues Richardson et Saint-Patrick;
- le pavage permanent de l'intersection des rues De Montmorency et Saint-Patrick.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 288 820,65 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 231 056,52 $, taxes incluses, ont été prévus, représentant 8 % de la valeur des travaux, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques (massif de Bell et présence de Énergir);
- le contrôle qualitatif des matériaux.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble des travaux dans un délai de cent cinquante (150) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraîne l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10319, il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des quatre (4) firmes sont les suivants :

- Un (1) a considéré que le devis technique est trop spécialisé pour les items de reconstruction des chambres de vannes coulées en place;
- Trois (3) sont des fournisseurs.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les deux (2) soumissionnaires sont conformes et que Sanexen Services Environnementaux inc. présente la soumission la plus basse conforme.

Firmes soumissionnaires	**Total (taxes incluses)**
Sanexen Services Environnementaux inc.	2 888 206,49 $
Foraction inc.	3 384 000,00 $
Dernière estimation réalisée	3 354 036,90 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*	3 136 103,25 $ 8,58 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	495 793,51 $ 17,16 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	(465 830,41 $) (13,89 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	388 940,15 $ 17,16 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le soumissionnaire recommandé a présenté une soumission avec un écart favorable de 13,89 %, soit 465 830,41 $, taxes

incluses (sans les contingences), par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

L'écart provient des items liés aux conduites principales et secondaires:
- environ 39,7 % de l'écart soit (160 750,00 $) se trouve dans les items 6 à 13 liés aux puits d'accès et à la reconstruction des 2 chambres de vannes;
- environ 52,4 % de l'écart soit (212 500,00 $) se trouve dans les items 15 à 19 liés à la fourniture et la pose de la gaine et au remplacement des branchements;
- Le reste de l'écart, 7,9 % est distribué dans les autres items du bordereau.

De plus, l'écart entre le 2e soumissionnaire et le soumissionnaire recommandé est de 17,2 %, soit 495 793,50 $, taxes incluses (sans les contingences). L'écart est de 431 218,53 $ lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart provient des items liés aux conduites principales:
La majorité de l'écart soit 431 218,53 $ se trouve dans les items 8 à 12 liés à la construction et la reconstruction de chambres d'aqueduc.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n° licence : 2945-6936-50) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'Attestation de Revenu Québec délivrée en date du 23 avril 2019, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP),* en vertu du décret 1049-2013 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé Sanexen Services Environnementaux inc. détient une autorisation de conclure des contrats délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), valide jusqu'au 14 juillet 2019. La firme a aussi remis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement de son autorisation auprès de l'AMF en date du 15 avril 2019 qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie des documents est jointe au présent dossier.

La firme Sanexen Services Environnementaux inc. est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

La DEP recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sanexen Services Environnementaux inc. pour un montant de 2 888 206,49 $, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 2 888 206,49 $, taxes incluses.
La dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 288 820,65 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 231 056,52 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense représente un coût de 3 112 034,65 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Ce coût total est réparti entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités suivantes :

Au budget d'agglomération - DEP :

77,44 % au PTI de la DEP, pour un montant de 2 639 299,99 $, taxes incluses, soit un coût net de 2 410 032,69 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette portion de la dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Au budget de la DRE :

16,36 % au PTI de la DRE, pour un montant de 557 578,63 $, taxes incluses, pour les travaux de chemisage de la conduite secondaire de 200 mm, la reconstruction de chambres de vannes secondaires et la reconstruction d'un branchement à l'égout. Soit un coût net de 509 143,60 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, et sera financé par le règlement d'emprunt 18-071.

Au budget du service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) :

6,20 % au PTI du SUM, pour un montant de 211 205,05 $, taxes incluses, pour les travaux de planage et revêtement de la chaussée sur la rue De Montmorency sur une longueur de 182 mètres entre les rues Saint-Patrick et Richardson. Soit un coût net de 192 858,36 $ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale, et sera financé par le règlement d'emprunt 16-006.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*
Les travaux de reconstruction des chambres de vannes, incluant le remplacement des vannes et de la tuyauterie intérieure, permettent de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc principale et secondaire.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure, au 30 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Les mesures de mitigation pour le maintien de la circulation et la gestion des impacts sont résumées en pièce jointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juin 2019

- Mobilisation du chantier : Juillet 2019
- Délai contractuel : 150 jours de calendrier
- Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Kathy DAVID, 15 mai 2019
Jean CARRIER, 15 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline HARMIGNIES
Chargée de projet

Tél : 514-872-4052
Télécop. : 514-872-8146

Serge Martin PAUL
Chef de section - Section Gestion d'actifs, projets et entretien
Tél : 514-872-9557

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-09

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division Infrastructures réseau principal

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-23

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET 18A22 / SOUMISSION No. 10319

Réhabilitation par chemisage de conduites d'aqueduc de 600 mm et 200 mm sur la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et au sud du Canal de Lachine

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Mesures de gestion des impacts applicables à tout le projet	- L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences en matière de circulation de l'arrondissement Sud-Ouest, les exigences détaillées au tableau 2 « Principes de gestion de la circulation » du devis technique - circulation, ainsi qu'au DTNI-8A ;
	- Préparer la communication aux usagers de la route via les PMV et les panneaux l'information général;
	- Comité de coordination avec les autorités concernés (arrondissement, COP, PJCCI, MTMDET, STM, etc)
	- Maintenir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps ;
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux.
	- L'entrepreneur est tenu de maintenir les accès aux propriétés riveraines, aux commerces et aux entrées charretières
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et selon les spécifications définies dans le devis technique - circulation ainsi qu'au DTNI-8A
	- Séparer l'aire de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier selon les spécifications définies dans le devis technique - circulation
	- Maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis technique - circulation
	- Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés;
	- Présence de signaleurs qualifiés, durant l'exécution des travaux, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes.
	- La rue du Centre ne peut pas être entravée en même temps que la rue Saint-Patrick

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
rue De Montmorency	- La rue De Montmorency sera complètement fermée à la circulation de transit entre le Canal de Lachine et la rue Grand Trunk, mais la circulation locale pour les résidents sera maintenue sauf pour interventions ponctuels.
	- Une voie en direction nord sera maintenue sur la rue De Montmorency entre les rues Richardson et Saint-Patrick sauf pendant la phase 5 pour le planage et revêtement de la chaussée; un intervention ponctuel. L'accès à Saint-Patrick par ce tronçon sera aussi impossible pendant la phase 4, mais l'accès au stationnement au sud de Saint-Patrick sera maintenue.
rue du Centre	- La rue du Centre ne sera jamais complètement fermée à la circulation
	- Lors de la phase 2A, seulement la direction est de la rue du Centre sera maintenue avec détour pour la direction ouest; cette phase ne peut être jumelé avec les phases 3, 4, 5B, 5C, ou 5D quand il y aura des interventions au niveau de la rue Saint-Patrick ou bien quand l'intersection de la rue Richardson avec la rue De Montmorency sera bloqué.
rue Richardson	- Lors de la phase 3, le côté sud de la rue Richardson sera fermé, laissant une voie ouverte à la circulation, tel qu'à l'actuel, avec seulement le stationnement impacté près de l'intersection.
	- Lors de la phase 3, les traverses piétonnes au niveau de l'intersection avec la rue De Montmorency seront déplacés de part et d'autre de la zone des travaux à l'aide du marquage.
	- Lors de la phase 5D l'intersection des rues Richardson et De Montmorency sera complètement fermé ponctuellement pour l'intervention de planage et revêtement. Des détours seront mis en place vers les rues adjacentes.
rue Saint-Patrick	- La rue saint-Patrick ne sera jamais complètement fermée à la circulation. Lors des entraves de longue durée, au moins une voie par direction sera maintenue.
	- Lors des interventions de courte durée, si une direction de la rue Saint-Patrick doit être fermée, des plages horaires restreintes en tenant compte des heures de pointes sont mises en place.
	- Lors de la phase 4, le côté sud de la rue Saint-Patrick à l'intersection de la rue De Montmorency sera fermé à la circulation, un contre-sens avec une voie par direction sur la rue Saint-Patrick sera maintenu en tout temps.
	- Lors des phases 5B et 5C, une fermeture complète de courte durée de la direction ouest de la rue Saint-Patrick sera nécessaire afin d'effectuer le planage et revêtement de la chaussée à la hauteur de l'intersection avec la rue De Montmorency. Ces interventiona sont prévus en-dehors des heures de pointe.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10319
Numéro de référence : 1255067
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réhabilitation par chemisage de conduites d'aqueduc de 600 mm et 200 mm sur la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et au sud du Canal Lachine

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Aquaréhab (Canada) inc. 2145 rue Michelin Laval, QC, H7L 5B8 http://www.aquarehab.com NEQ : 1166358797	Madame France Marcil Téléphone : 450 687-3472 Télécopieur : 450 687-4570	**Commande : (1573103)** 2019-04-04 6 h 42 **Transmission :** 2019-04-04 6 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1575776)** 2019-04-09 9 h 23 **Transmission :** 2019-04-09 9 h 23	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca NEQ : 1146024444	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1574075)** 2019-04-05 8 h 48 **Transmission :** 2019-04-05 8 h 48	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1575920)** 2019-04-09 10 h 42 **Transmission :** 2019-04-09 10 h 42	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1574764)** 2019-04-08 7 h 45 **Transmission :** 2019-04-08 7 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1573349)** 2019-04-04 9 h 56 **Transmission :** 2019-04-04 12 h 27	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Autorité des marchés publics
Québec

Numéro de client : 2700007373

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veuillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700007373

N° de demande: 1900000981

Date de création : 15 avril 2019 08:36

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197909001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation de conduites d'aqueduc de 600 mm et de 200 mm sous la rue De Montmorency entre la rue Grand Trunk et le canal de Lachine - Dépense totale de 3 408 083,66 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10319 - (2 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1197909001_SUM.xlsInformation_comptable_DEP_GDD1197909001.xlsx

Info_comptable_DRE_1197909001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

Co-auteur : Jean-Francois Ballard
514-872-5916

Co-auteure : Tene-Sa Touré
514-868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.10

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1195350001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 (# 0077) et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200 Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # 5979 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 2 219 095,68 $ (contrat : 1 738 422,00 $ + contingences : 260 763,30 $ + incidences : 219 910,38 $), taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 958 332,38 $, taxes incluses, pour le contrat des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers no 30 et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200 Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 738 422,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 5979;
3. d'autoriser une dépense de 260 763,30 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 11:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195350001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 (# 0077) et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200 Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # 5979 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 2 219 095,68 $ (contrat : 1 738 422,00 $ + contingences : 260 763,30 $ + incidences : 219 910,38 $), taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 30 a été construite en 1905 et est située au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 1). Désigné bâtiment d'une valeur patrimoniale exceptionnelle, cette caserne a une superficie utilisable de 1 319,1 m² répartie sur quatre niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et deux étages) et elle est occupée en totalité par le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM). Les pompiers auxiliaires de Montréal (PAM) occupent une partie du bâtiment, soit 29 % de sa superficie, répartie sur trois niveaux. Les activités de ce groupe concernent le Musée des pompiers et le soutien aux opérations du SIM.
L'édifice du 200, rue de Bellechasse a pour sa part été construit en 1929 et est situé dans l'arrondissement du Rosemont – La Petite-Patrie (voir la photo du bâtiment en pièce jointe n° 2). Ce bâtiment administratif appartient au SIM et il est désigné d'intérêt patrimonial. L'édifice a une superficie utilisable de 11 892,0 m² répartie sur trois niveaux (sous-sol, rez-de-chaussée et un étage partiel) et il est occupé en partie par la Division des opérations spécialisées, par la Section du sauvetage spécialisé, des matières dangereuses, de la recherche et du sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipements lourds (RSMUEL/HUSAR), par la Division des mesures opérationnelles en prévention et les mandats spéciaux. Le reste du bâtiment est présentement inoccupé.

Les travaux décrits dans le présent dossier au 200, rue de Bellechasse concernent uniquement le garage situé au coin sud du bâtiment situé sur l'avenue de Gaspé.

À la suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action. Les options recommandées sont, soit de procéder à l'installation ou à la mise aux normes (le cas échéant) de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes ou encore de procéder à l'installation d'un système de ventilation performant couplé à un système d'extraction. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électro-aimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

La caserne 30 n'est pas équipée d'un tel système. En fait, la configuration actuelle du garage ne permet pas l'installation d'un système de captation des gaz à la source, car les trois (3) baies du garage sont trop étroites et il n’y a pas les dégagements nécessaires entre les véhicules. De plus, cette caserne est un bâtiment patrimonial dont les façades ne peuvent pas être modifiées. Ainsi, afin de répondre à la recommandation de la CSSS, la deuxième option sera retenue et mise en place, soit l'installation d'un système de ventilation central performant, dédié au garage et couplé à un système d'extraction. Des travaux de réaménagement des espaces adjacents au garage sont également requis.

Le garage du bâtiment au 200 Bellechasse situé sur l'avenue de Gaspé n'est pas équipé d'un système de captation des gaz à la source. Afin de pouvoir accueillir un camion au diesel des PAM, un tel système y sera installé pour une des deux baies de garage. Le réaménagement des locaux requis pour les PAM est également prévu.

En 2018, la Ville a mandaté les firmes Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., MLC Associés inc. et Les services EXP afin d'élaborer les plans et devis et d'assurer la surveillance des travaux d'installation et de mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du SIM.

Une évaluation des besoins du SIM et des équipements actuels des deux bâtiments concernés a permis aux professionnels d'émettre les recommandations sur les travaux devant être réalisés. À cet effet, un seul appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne 30 ainsi que d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au garage de l'avenue de Gaspé du bâtiment au 200 Bellechasse.

L'appel d'offres public numéro 5979 a été publié le 7 mars 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 16 avril 2019. La période d'appel d'offres a duré 40 jours calendrier. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2019-03-13	Ajout des visites des soumissionnaires et report de la date d'ouverture des soumissions
2	2019-03-27	Ajout des prescriptions spéciales au devis en mécanique
3	2019-03-28	Précisions au devis en mécanique

4	2019-04-05	Report de la date d'ouverture des soumissions et précisions au devis d'architecture
5	2019-04-08	Révision du bordereau de soumission et précisions aux devis en architecture et électromécanique

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Celles-ci se sont déroulées les 13, 15, 21 et 25 mars à la caserne 30 et les 12, 14, 20 et 22 mars au 200 Bellechasse.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

Les documents d'appels d'offres ont été préparés selon l'encadrement administratif # C-RM-SPO-D-18-001.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- 28 septembre 2017 - CG17 0450 - Autoriser la cession partielle du contrat de la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme MLC Associés inc., à partir de la date de l'approbation de l'acte de cession et la cession du contrat de la firme MDA experts-conseils en faveur de la firme Les Services exp inc., rétroactivement au 23 septembre 2015, conclue entre la Ville de Montréal, Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (CG15 0013) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal / Approuver les projets de convention de cession à cette fin.

- 29 janvier 2015 – CG15 0013 - Accorder quatre contrats de services professionnels en architecture et en ingénierie à Girard Côté Bérubé Dion architectes inc. et Dessau inc. (lots 1, 2 et 4) et Parizeau Pawulski architectes s.e.n.c., Dupras Ledoux inc. et MDA experts-conseils (lot 3) pour réaliser la mise aux normes des systèmes de captation des gaz des bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal pour une dépense totale de 2 690 504,31 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13764 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont deux (2) ont déposé leur soumission (voir la liste en pièce jointe n° 3). Les deux (2) preneurs du cahier des charges qui n’ont pas déposé de soumission sont l'Association de la construction du Québec (ACQ) qui s'est procuré les documents à titre informatif et un sous-traitant spécialisé en contrôle. Ces deux preneurs ne détiennent pas les licences adéquates pour soumissionner à titre d'entrepreneur général.
Le présent dossier recommande d'accorder à l’entreprise Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne n° 30 ainsi que l'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au garage du 200 Bellechasse.

Pour permettre à la caserne de demeurer opérationnelle le plus longtemps possible, les travaux seront réalisés par phase, premièrement au 200, Bellechasse et ensuite à la caserne 30. Cette séquence permettra de relocaliser au 200 Bellechasse, une fois les travaux terminés, les véhicules et les effectifs des PAM logés à la caserne 30. Les locaux ainsi libérés à la caserne 30 et au sous-sol du musée seront aménagés afin de répondre aux besoins du SIM. La caserne 30 sera par la suite fermée pendant la durée des travaux de mise aux normes.

Les travaux au 200, rue de Bellechasse, soit la première phase du chantier, consistent principalement à :

- fournir et installer un nouveau système de captation des gaz à la source pour une (1) baie de garage;
- réaménager et agrandir le bureau au fond du garage;
- aménager un vestiaire des habits de combat des PAM et un local de rangement;
- réaliser la finition intérieure (les murs, les plafonds et les planchers) de tous les locaux concernés par les travaux;
- refaire l'étanchéité de l'enveloppe (au toit et de la façade) suite aux percements pour les nouvelles sorties d'évacuation requises en mécanique.

Les travaux à la caserne 30, soit la deuxième phase du chantier, consistent à :

- réaliser des travaux de démolition en conditions d'amiante;
- fournir et installer au garage un nouveau système de ventilation performant couplé à un système d'extraction d'air vicié (quatre changements de l'air à l'heure);
- fournir et installer deux enrouleurs pour l'évacuation des gaz d'échappement lors des tests effectués dans le garage sur les véhicules d'urgence;
- réaménager des locaux adjacents au garage tels que le vestibule, le poste de garde, l'atelier, le mât de descente, le dépôt;
- aménager de nouveaux locaux tels que la salle de nettoyage, deux salles mécaniques du côté garage et le vestiaire des habits de combat au sous-sol;
- refaire l'étanchéité de l'escalier extérieur et la maçonnerie adjacente;
- fournir et installer de nouvelles persiennes dans les fenêtres existantes;
- réaliser la finition intérieure (les murs, les plafonds et les planchers) de tous les locaux concernés par les travaux;
- fabriquer et installer du nouveau mobilier intégré.

Les travaux de démolition en condition d'amiante à risque élevé et modéré seront effectués selon les méthodes d'enlèvement indiquées au devis, conformément à la réglementation actuelle pour ce type d'interventions. Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures en vigueur. Les services d'un consultant externe ont été prévus afin d'assurer la surveillance des travaux en conditions d'amiante, ainsi que le contrôle de la qualité de l'air.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 15 % du contrat de l'entrepreneur pour répondre aux imprévus du chantier compte tenu que les travaux se déroulent dans des bâtiments existants.

JUSTIFICATION

Les deux (2) soumissions déposées ont été analysées et jugées conformes, voir tableau d'analyse d'admissibilité et de conformité en pièce jointe n° 4.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	**COÛT DE BASE** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Procova inc.	1 738 422,00 $	260 763,30 $	1 999 185,30 $

Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)	2 827 235,25 $	424 085,29 $	3 251 320,54 $
Dernière estimation réalisée (professionnels externes)	1 740 794,85 $	261 119,23 $	2 001 914,08 $
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			2 625 252,92 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			31,32 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			1 252 135,24 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			62,63 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels)			- 2 728,78 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			- 0,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse)			1 252 135,24 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			62,63 %

Le coût de base déposé par le plus bas soumissionnaire conforme est inférieur à l'estimation des professionnels qui est de 1 740 794,85 $ (incluant les taxes et excluant les contingences). Cette différence correspond à 2 372,85 $ (- 0,14 %). L'estimation des professionnels est basée sur des travaux similaires réalisés au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Bien que les montants alloués par l'entrepreneur à chaque chapitre du bordereau de soumission ne soient pas les mêmes qu'à l'estimation des professionnels, le coût final des travaux est pratiquement équivalent. Pour plus de détails sur la répartition des montants, voir la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 5.

Considérant toujours le coût de base, l'écart entre la plus haute et la plus basse soumission est de 62,63 %, soit de 1 088 813,25 $ (incluant les taxes et excluant les contingences). À l'analyse de la deuxième soumission, on constate que de ce montant, 645 124,73 $ (taxes incluses) provient d'une surestimation des travaux de décontamination par le soumissionnaire, reparti sur les postes suivants : 02.111 - Démolition partielle, 02.081 - Travaux d'enlèvement d'amiante et 01.740 Travaux de nettoyage. Ceci explique 60 % de l'écart avec la plus basse soumission. Le reste de la différence de 40 % provient notamment d'une surestimation des coûts aux postes suivants : 05 - Ouvrages métalliques, 07 - Ouvrages calorifuge et hydrofuge, 08 - Portes et fenêtres, 10 - Produits spéciaux et 16 - Électricité. On constate que le deuxième soumissionnaire y a indiqué des prix deux fois plus élevés par rapport à la plus basse soumission ou à l'estimation des professionnels.

L'analyse des soumissions effectuée par les professionnels externes démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièces jointes n° 4 et n° 5).

L'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 738 422,00 $ incluant les taxes (voir pièce jointe n° 6). Un budget de contingences de 260 763,30 $ taxes incluses, correspondant à 15 % du montant du contrat, est requis pour répondre aux imprévus du chantier.
De plus, un montant de 219 910,38 $ (11 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de contrôle de la qualité des matériaux, la surveillance environnementale pour la disposition des sols contaminés, des expertises ou des analyses requises en cours de chantier, ainsi que le déménagement et le déplacement du personnel, de leur équipement, du mobilier, de certains artefacts du musée ou autres.

Le montant à autoriser totalise 2 219 095,68 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Celui-ci sera financé à 10 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi qu'à 90 % par le règlement d'emprunt RCG 17-034 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) dans le programme CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300) et dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 30 % en 2019 et à 70 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences du plan de développement durable de la Ville de Montréal, relatives à la gestion responsable des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des employés aux fumées de diesel, il est requis de procéder sans délai à l'installation d'un système de ventilation performant au garage de la caserne 30 et d'un système de captation des gaz à la source au garage du 200 Bellechasse. L'installation de ces équipements ainsi que les travaux de réaménagement connexes assureront des espaces de travail appropriés et sécuritaires.
Tout retard dans la réalisation de ces travaux à la caserne 30 nuira à l'atteinte des objectifs compris dans le nouveau plan d'action soumis à la CNESST en avril 2019. Rappelons que la CNESST a accepté la prolongation du délai de réalisation pour cette caserne jusqu'en novembre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14692 - Mandat : 17618-2-013

Octroi du contrat au CG :	juin 2019
Réalisation des travaux :	juillet 2019 à novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 16 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE

directeur - gestion de projets immobiliers		Directrice	
Tél :	514-872-2619	**Tél :**	514-872-1049
Approuvé le :	2019-05-23	**Approuvé le :**	2019-05-24

Montréal

Bâtiment : 0077

Année originale de construction : 1905

Description : Caserne 30 et Musée des pompiers de Montréal

Adresse : 5, avenue Laurier Ouest, arrondissement Le Plateau Mont-Royal

Montréal

Bâtiment : 0025

Année originale de construction : 1929

Description : 200 Bellechasse

Adresse : 200, rue de Bellechasse, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie

Édifice du 200 Bellechasse – Entrée principale

Édifice du 200 Bellechasse – Garage sur l'avenue de Gaspé

Parizeau Pawulski, architectes
s.e.n.c.

Montréal, le 25 avril 2019

Mme Despina Dogioiu
Gestionnaire immobilier
Division des projets - Sécurité publique et EPLV
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Projet : Caserne #30
Mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement
200 Bellechasse
Installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation

Objet : **Analyse des soumissions**

Madame Dogioiu,

Il nous fait plaisir de vous soumettre notre analyse des soumissions reçues pour le projet en titre. Au total, deux (2) entreprises ont déposé des soumissions et les soumissions ont été jugées conformes aux exigences des documents d'appel d'offres. Celles-ci sont présentées ci-dessous dans l'ordre croissant des prix forfaitaires soumis. Les soumissions excluent les contingences et les taxes applicables.

1 - Procova Inc.	1 512 000,00 $
2 - Naxo Construction (9220-9733 Québec Inc.)	2 459 000,00 $

Le prix estimé par les professionnels est **1 514 063,80 $** (sans taxes ni contingences). **Le prix du plus bas soumissionnaire présente <u>un écart de 0,14%</u> par rapport au prix des professionnels**. Nous considérerons donc Procova Inc pour l'analyse.

Bien que les montants alloués à chaque poste budgétaire ne soient pas les mêmes que l'estimation professionnelle, les montants se balancent et le coût des travaux est pratiquement équivalent. L'entrepreneur est libre de répartir le coût des différents postes comme il l'entend. Bien que l'écart entre le montant total du plus bas soumissionnaire et celui des professionnels soit négligeable, nous notons tout de même les différences notables suivantes :

- Pour le *Chapitre 00 – Charges générales*, le montant soumis est supérieur au montant des professionnels (écart de 50%). Ceci semble découler du fait que le soumissionnaire évalue différemment des professionnels les conditions de chantier et majore le pourcentage de frais généraux, de profit et d'administration.

- Pour le *Chapitre 01 – Clauses administratives spéciales*, il y a un écart majeur entre les deux soumissionnaires.

- Pour le *Chapitre 02 – Aménagement du terrain*, voir l'analyse de CIMA+ pour la section *2.081 Travaux d'enlèvement d'amiante.*

- Pour le *Chapitre 03 – Ouvrages en béton*, voir l'analyse de EXP pour les travaux de structure.

.../2

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

- Pour le *Chapitre 04 – Ouvrages en maçonnerie*, voir l'analyse de EXP pour les travaux de structure. Le montant soumis est supérieur à l'estimé des professionnels ; il présente un écart de 187% (54 500,00 $ vs 19 000,00 $). L'estimé des professionnels à ce chapitre semble avoir été sous-évalué.

- Pour le *Chapitre 05 – Ouvrages métalliques*, voir l'analyse de EXP pour les travaux de structure.

- Pour le *Chapitre 06 – Ouvrages en bois et en plastique*, le montant des travaux présente l'écart le plus important entre l'estimé des professionnels et le prix soumis, soit 259% (17 860,00 $ vs 64 100,00 $). L'estimation des travaux de ce chapitre des professionnels et de Naxo est semblable.

- Pour le *Chapitre 07 – Ouvrages calorifuge et hydrofuge*, le montant soumis est supérieur à l'estimé des professionnels ; il présente un écart de 136% (20 400,00 $ vs 8 630,00 $). L'estimé des professionnels à ce chapitre semble avoir été sous-évalué.

- Pour le *Chapitre 09 – Produits de finition*, les montants des travaux pour le poste *09.250 Revêtement en plaques de plâtre et ciment* ainsi que le poste *09.310 Carrelage de céramique* semblent avoir été sous-évalués.

- Pour le *Chapitre 15 – Mécanique*, voir l'analyse de MLC.

- Pour le *Chapitre 16 – Électricité et électronique*, voir l'analyse de MLC.

À la lumière des constations précédentes et des informations dont nous disposons, nous recommandons que soient retenus pour la signature du contrat les services de l'entreprise **Procova Inc. au montant de 1 512 000,00$** sans contingences ni taxes.

Espérant le tout à votre convenance, soyez assurée, Mme Dogioiu, de notre entière collaboration et de nos sentiments les meilleurs.

Dorothée Pawulski, architecte

PARIZEAU PAWULSKI, ARCHITECTES s.e.n.c.

p.j. Analyse MLC
p.j. Analyse EXP
p.j. Analyse Cima+
p.j. Tableau comparatif des soumissions
p.j. Tableau d'analyse de conformité

205-9880, rue Clark, Montréal (Québec) H3L 2R3 T514.481.4669 F514.481.9899 Cinfo@p2architectes.qc.ca

Montréal, le 25 avril 2019

Mme Despina Dogioiu
Gestionnaire immobilier – Projets sécurité publique
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre_Dame Est, Bureau 3A-12.23

Objet : Recommandation d'octroi de contrat
Appel d'offres nº 5979

Madame Dogioiu,

À la suite de l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de mise aux normes de la ventilation du garage & divers travaux de réaménagement, nous avons procédé à l'analyse des soumissions déposées. Voir dans le tableau ci-après l'écart entre les soumissions et le budget estimé.

MONTANTS FORFAITAIRES	CIMA+	PROCOVA	$ ÉCART	% ÉCART	NAXO	$ ÉCART	% ÉCART
Caserne 30	191 995,00 $	58 000,00 $	133 995,00 $	30,21 %	220 000,00 $	(28 000,00) $	114,59%
200 Bellechasse	0,00 $	100,00 $	(100,00) $	- %	130 000,00 $	(130 000,00) $	- %
TOTAL	191 995,00 $	58 100,00 $	133 895,00 $	30,26 %	350 000,00 $	(158 000,00) $	182,30%

Sommaires :

BÂTIMENT	PROCOVA	NAXO
Caserne 30	**OBSERVATION** ± 1/3 du montant estimation budgétaire : **58 000,00$** (soumis) vs 191 995,00$ (estimé)	**OBSERVATION** Corresponds davantage à l'estimation budgétaire : **220 000,00$** (soumis) vs 191 995,00$ (estimé)
	COMMENTAIRE S'assurer que les mesures de protection et procédure furent bien comprises. Certains travaux peuvent avoir été exclus de la zone de désamiantage (à valide)	**COMMENTAIRE** Montant justifiable. Soumis selon les procédures/niveau de risque édictées dans le devis
200 Bellechasse	**OBSERVATION** Aucun estimé n'avait été donné (sans amiante). L'entrepreneur n'a prévu que **100,00$**	**OBSERVATION** Aucun estimé n'avait été donné (sans amiante). Pourtant l'entrepreneur a prévu **130 00,00$**
	COMMENTAIRE Montant justifiable. Aucune mesure de protection et/ou procédure demandée dans le devis d'hygiène	**COMMENTAIRE** Ce montant ne semble pas justifiable. Aucune mesure de protection et/ou procédure demandée dans le devis d'hygiène

Recommandations :

La différence de coût relié aux travaux de décontamination peut être justifiée par l'exécution de ces travaux en dehors des zones à risque élevé, soit en exécutant les travaux par phasage. Certains travaux compris dans les zones de décontamination à risque élevé peuvent être effectués qu'une fois l'amiante et les peintures au plomb retirés, allégeant ainsi les procédures de travail et mesures de protection requises, tel que stipulé dans le devis, s'il y a bonne coordination. Le coût (temps et matériel) de ces travaux se retrouverait donc dispersé dans d'autres charges dans le bordereau de soumission (à valider).

Par exemple, des travaux impliquant des matériaux cimentaires (béton, blocs de béton, mortier, briques, etc.) avaient été demandés à risque élevé compte tenu de la peinture au plomb retrouvé dans lesdits secteurs. Si ces peintures sont préalablement retirées avant l'exécution de ces travaux, les procédures de travail pourraient être allégées une fois les peintures retirées, passant d'un niveau de risque élevé à des travaux en condition de silice cristalline.

Bien que Naxo est soumis un prix comparable au montant estimé pour les travaux à la caserne 30, le montant additionnel demandé dans le cadre des travaux au 200 Bellechasse, alors qu'aucune mesure de protection et/ou procédure additionnelle n'avait été demandée, ne serait pas justifiable. Dans ce cas, Procova serait à favoriser.

À la lumière de ce qui précède, nous vous recommandons d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Procova en ayant les justificatifs requis. Idéalement, demander des justificatifs à l'entrepreneur avant d'octroyer le mandat et ainsi s'assurer que les mesures de protection et procédure requises furent bien comprises.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Jorge E. Jule-Manzon, PMP
Chargé de projets, Hygiène Industrielle
Département Environnement

Montréal, le 25 avril 2019

Objet : **Ville de Montréal**
Caserne 30 et 200 Bellechasse
Recommandation de coûts en mécanique/électricité
N/D : 16-2235-M

À qui de droit,

Suite à l'ouverture des soumissions pour le projet mentionné en objet, nous recommandons d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Procova inc. Les coûts soumis par division sont les suivants:

Caserne 30	**Estimation MLC**	**Procova**	**Écart**	**Naxo**	**Écart**
Mécanique :	375 000,00 $	308 100,00 $	17,84 %	417 000,00 $	-11,20 %
Électricité :	70 000,00 $	73 000,00 $	-4,29 %	100 000,00 $	-42,86 %
Grand total :	445 000,00 $	381 100,00 $	14,36 %	517 000,00 $	-16,18 %
200 Bellechasse	**Estimation MLC**	**Procova**	**Écart**	**Naxo**	**Écart**
Mécanique :	69 750,00 $	45 900,00 $	34,19 %	78 000,00 $	-11,83 %
Électricité :	5250,00 $	4 600,00 $	12,38 %	40 000,00 $	-661,90 %
Grand total :	75 000,00 $	50 500,00 $	32,67 %	115 668,00 $	-54,22 %

Le différentiel des coûts entre les prix estimés de MLC et ceux de PROCOVA sont inférieurs de l'ordre de 14% pour la caserne 30 et de 33% pour le 200 Bellechasse, ces différences de coûts sont raisonnables compte tenu des fluctuations des prix du marché de la main d'œuvre actuel.

Les prix de Naxo présentent des écarts trop gros et ne semblent pas refléter l'étendue des travaux.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.

MLC ASSOCIÉS inc.

Riccardo Biral, ing.
RB/jg

I:\PROJETS\16-2235-M Caserne de pompiers Montréal\SECRÉTARIAT à laisser SVP\Caserne 30 et 200 Bellechasse\16-2235_C-30&200B_Recommandation de coûts.docx

mlc associés inc. experts conseils **www.mlcassocies.com**

Laval 2990 avenue Pierre-Péladeau, bureau 400 / Laval (Qc) H7T 3B3 Tél.: 450-687-7077 Fax. : 450-687-5700
Montréal 555 Chabanel Ouest, bureau 1509 / Montréal (Qc) H2N 2J2 Tél.: 514-948-6105 Fax. : 450-687-5700

4500, rue Louis-B.-Mayer
Laval, QC H7P 6E4, CANADA
t: +1.450.682.8013 • www.exp.com

Le 24 avril 2019

Madame Dorothée Pawulski, arch.
Parizeau Pawulski, Architectes
9880, rue Clark, bureau 205
Montréal (Québec) H3L 2R3

V Réf. : Mandat : 17080-2-013
N° de soumission : 5979
/
N/Réf. : MTR-00223477-A1

Objet : Caserne 30 et 200 Bellechasse - Analyse des soumissions (structure)

Madame,

À votre demande, nous avons analysé les documents remis lors de l'ouverture des soumissions dans le cadre du projet de mise aux normes des systèmes de captation et de travaux correctifs de la caserne 30 et du 200, rue Bellechasse.

Présentation des résultats

Deux soumissions ont été reçues. Le montant total soumis par le plus bas soumissionnaire, Procova inc., est de 1 512 000,00 $ alors que le montant du second soumissionnaire est de 2 459 000,00 $ pour la réalisation des travaux dans les deux bâtiments. L'estimé des coûts est de 1 536 353,00 $. Les montants soumis par bâtiment se détaillent comme suit :

Tableau 1 : Coût par bâtiment [1]

Bâtiment	Estimé	Procova	Naxo Construction
Caserne 30	1 271 109 $	1 263 700 $	1 825 000 $
200 Bellechasse	265 244 $	248 300 $	634 000 $
Total	**1 536 353 $**	**1 512 000 $**	**2 459 000 $**

[1] Taxe en sus.

Interprétation et analyse des résultats

Les montants soumis par Naxo Construction sont clairement hors de proportion par rapport à l'estimé ou à Procova et sont donc non considérés.

Procova inc. a, pour sa part, soumis des coûts totaux très près de l'estimé réalisé : de l'ordre de 2 % de variation par rapport aux estimations.

Une analyse plus fine des montants soumis pour les postes de dépenses de structure est toutefois difficile à faire. En effet, les écarts entre les estimés et les coûts inscrits au bordereau détaillé pour les items de structure soumis par Procova sont parfois importants et difficilement explicables.

Il pourrait s'agir d'une répartition non représentative des coûts totaux dans les postes de dépenses au bordereau détaillé. Il est aussi possible que le bordereau de Procova comporte certaines erreurs.

Recommandations

On constate qu'il y a des écarts importants pour certains items de structure entre l'estimé et le bordereau détaillé de Procova. Cependant, les coûts totaux pour les travaux à la caserne 30 et au 200 Bellechasse soumis par Procova inc. sont très consistants avec les estimés réalisés.

Dans cette perspective, sous réserve de sa conformité aux clauses administratives et aux recommandations des autres professionnels, le contrat devrait être octroyé à Procova inc. pour un montant total avant taxe de 1 512 000,00 $.

N'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez des questions.

Nous espérons le tout à votre entière satisfaction et vous prions d'agréer, Madame, nos plus cordiales salutations.

Gilles Collin, ing.
Chargé de projet
Nº OIQ 100765

GC/cfp

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**5979**
Titre d'AO :	**Caserne 30 - Mise aux normes de la ventilation du garage / 200 Bellechasse - Installation d'un système de captation des gaz**
Date d'ouverture :	**17-avr-19**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	Procova Inc.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 738 422,00 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	Naxo Construction (9220-9733 Québec Inc.)
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	2 827 235,25 $
Dernière estimation :	1 740 794,85 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	-0,14%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	62,63%
Nombre de soumissions déposées :	2

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	Procova Inc.	1 738 422,00 $	Conforme	CONFORME	
2	Naxo Construction (9220-9733 Québec Inc.)	2 827 235,25 $	Conforme	CONFORME	
3			Conforme	À COMPLÉTER	
4			Conforme	À COMPLÉTER	
5			Conforme	À COMPLÉTER	
6			Conforme	À COMPLÉTER	
7			Conforme	À COMPLÉTER	
8			Conforme	À COMPLÉTER	
9			Conforme	À COMPLÉTER	
10			Conforme	À COMPLÉTER	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse.

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par :	Daphney Révilien	Date : 2019-04-30
Vérifiée par :	**Dorothée Pawulski**	Date : 2019-04-30

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Caserne 30 - Mise aux normes de la ventilation du garage / 200 Bellechasse - Installation d'un système de captation des gaz	**No D'APPEL D'OFFRES :** 5979	**PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):** 1 738 422,00 $
NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Procova Inc.	**No SEAO :** 1243228	**RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :** 1
Dorothée Pawulski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformite)	2019-04-30 (Date signature)	**No GDD D'OCTROI :**
(Signature du responsable de la conformité)	**RÉSULTAT FINAL :**	**CONFORME** (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITE DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Caserne 30 - Mise aux normes de la ventilation du garage / 200 Bellechasse - Installation d'un système de captation des gaz	**No D'APPEL D'OFFRES :** 5979	**PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):** 2 827 235,25 $
NOM DU SOUMISSIONNAIRE : Naxo Construction (9220-9733 Québec Inc.)	**No SEAO :** 1243228	**RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :** 2
Dorothée Pawlski, architecte (Nom et titre du responsable de la conformité)	2019-04-30 (Date signature)	**No GDD D'OCTROI :**
(Signature du responsable de la conformité)	**RESULTAT FINAL :**	**CONFORME** (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE – Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE – PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE – Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2221	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☐	☑									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☑
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☑
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2231	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☑
3	2232	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☐	☑									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☐	☐	☑							☐	☑
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2233	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☑	☐							☐	☑
5	2234	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☑
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2235	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			• Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☑
			• La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☑
7	2236	2.11	**Politique de gestion contractuelle**											
			• Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC fait partie du Registre PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☑
			• Si oui,											
			o Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☑
			• Si non,											
			o Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu à la PGC se trouve sur la Liste PGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☑
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2241	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			• La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☑
			• Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			o Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			o La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☑
			o L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☑
			o La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☑
			o Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			• Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			• Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☑
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			• Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☑
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			• La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☑
			• Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☑
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			• La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☑
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			• Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☑
15	2.2.4.7	2.5.5 / 2.5.4	**Format**											
			• Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
			• Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☑
			AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)											
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier

Date

Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

Tableau des coûts du projet

Projet : **Mise aux normes ventilation garage et divers travaux de réaménagement à la caserne 30 (# 0077)**
sise au 5, avenue Laurier Ouest, arrondissement Le Plateau Mont-Royal

L'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200 Bellechasse (# 0025)
sis au 200, rue de Bellechasse, arrondissement Rosemont La Petite-Patrie

Mandat : 17618-2-013
Contrat : 14692

Date : **15-mai-19**
Étape : **Octroi de contrat**

			Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Mise aux normes ventilation (Cas 30) et captation gaz (200 BC)		1 512 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**1 512 000,00**	75 600,00	150 822,00	**1 738 422,00**
	Contingences de construction	15,0%	226 800,00	11 340,00	22 623,30	**260 763,30**
	Total - Contrat :		**1 738 800,00**	86 940,00	173 445,30	**1 999 185,30**
Incidences :						
	Total - Incidences :	11,0%	**191 268,00**	9 563,40	19 078,98	**219 910,38**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**1 930 068,00**	96 503,40	192 524,28	**2 219 095,68**
	Tps 100,00%			96 503,40		96 503,40
	Tvq 50,0%				96 262,14	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**1 930 068,00**		**96 262,14**	**2 026 330,14**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans des bâtiments existants.

Rythme prévu des déboursés : 30 % des travaux seront réalisés en 2019 et 70 % en 2020.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : 5979
Numéro de référence : 1243228
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Caserne 30 - Mise aux normes de la ventilation du garage / 200 Bellechasse – Installation d'un système de captation des gaz

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1557637)** 2019-03-08 8 h 11 **Transmission :** 2019-03-08 8 h 11	3085380 - Addenda 1 et report de date 2019-03-13 15 h 22 - Courriel 3094757 - Addenda 2 2019-03-27 11 h - Courriel 3096015 - Addenda 3 2019-03-28 13 h 19 - Courriel 3102358 - Addenda 4 - Report de date 2019-04-05 16 h 59 - Courriel 3102947 - Addenda 5 (devis) 2019-04-08 10 h 41 - Courriel 3102948 - Addenda 5 (bordereau) 2019-04-08 10 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1 NEQ : 1166494014	Monsieur Patrice Lacelle Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1563020)** 2019-03-18 15 h 48 **Transmission :** 2019-03-19 1 h 25	3085380 - Addenda 1 et report de date 2019-03-18 15 h 48 - Téléchargement 3094757 - Addenda 2 2019-03-27 11 h - Courriel 3096015 - Addenda 3 2019-03-28 13 h 19 - Courriel 3102358 - Addenda 4 - Report de date 2019-04-05 16 h 59 - Courriel 3102947 - Addenda 5 (devis) 2019-04-08 10 h 41 - Courriel 3102948 - Addenda 5 (bordereau) 2019-04-08 10 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1556954)** 2019-03-07 9 h 07 **Transmission :** 2019-03-07 10 h 08	3085380 - Addenda 1 et report de date 2019-03-13 15 h 22 - Courriel 3094757 - Addenda 2 2019-03-27 11 h - Courriel 3096015 - Addenda 3 2019-03-28 13 h 19 - Courriel 3102358 - Addenda 4 - Report de date 2019-04-05 16 h 59 - Courriel 3102947 - Addenda 5 (devis) 2019-04-08 10 h 41 - Courriel 3102948 - Addenda 5 (bordereau) 2019-04-08 10 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Société de Contrôle Johnson Canada, S.E.C. 395 Sainte-Croix Avenue Suite 100 Montréal, QC, H4N 2L3 http://www.johnsoncontrols.com NEQ : 3367672865	Monsieur Francois Cooper Téléphone : 514 748-4534 Télécopieur : 514 748-4534	**Commande : (1562472)** 2019-03-18 10 h 01 **Transmission :** 2019-03-18 10 h 01	3085380 - Addenda 1 et report de date 2019-03-18 10 h 01 - Téléchargement 3094757 - Addenda 2 2019-03-27 11 h - Courriel 3096015 - Addenda 3 2019-03-28 13 h 19 - Courriel 3102358 - Addenda 4 - Report de date 2019-04-05 16 h 59 - Courriel 3102947 - Addenda 5 (devis) 2019-04-08 10 h 41 - Courriel 3102948 - Addenda 5 (bordereau) 2019-04-08 10 h 41 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195350001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux de mise aux normes de la ventilation du garage et divers travaux de réaménagement à la caserne de pompiers n° 30 (# 0077) et d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation au 200 Bellechasse (# 0025), situées respectivement au 5, avenue Laurier Ouest, dans l'arrondissement Le Plateau – Mont-Royal et au 200, rue de Bellechasse dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # 5979 (2 soumissionnaires). Autoriser une dépense totale de 2 219 095,68 $ (contrat : 1 738 422,00 $ + contingences : 260 763,30 $ + incidences : 219 910,38 $), taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195350001 - Travaux bâtiments SIM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.11

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1197217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier un contrat octroyé à GROUPE GEYSER INC. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Résolution CG17 0092)

Il est recommandé :
1. De résilier le contrat d'exécution de travaux à Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal suite à l'appel d'offres public 5862.

2. De retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 13:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Résilier un contrat octroyé à GROUPE GEYSER INC. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Résolution CG17 0092)

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 26 a été construite en 1901 et est située au 2151 avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Le bâtiment a été construit initialement comme l'Hôtel de Ville de la ville De Lorimier et poste de pompiers. Depuis sa construction le bâtiment a subi plusieurs interventions, notamment, suite à un incendie en novembre 1999. Des travaux mineurs ont alors été réalisés pour permettre le retour des pompiers. Depuis cet événement, des travaux de soutènement temporaire de la dalle de garage ont été faits en 2011 et 2013, afin de maintenir la caserne en activités. Tous les espaces sont inoccupés depuis 2015 afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation majeure de la caserne.
En 2011, le SGPI (anciennement DSTI) a mandaté la firme SNC-Lavalin pour faire l'évaluation qualitative des immeubles municipaux. Leur rapport conclut que la caserne de pompiers n° 26 a un indice de vétusté de 95,1 %. Avec un indice aussi élevé, il y a des risques de bris et de perturbation d'activités importantes.

En 2014, la Ville a mandaté la firme Rubin et Rotman associés et Dessau inc. afin qu'elle réalise le projet de rénovation et de mise à niveau de la caserne de pompiers n° 26. Une évaluation de l'état du bâtiment et de ses équipements a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter et des coûts reliés.

Le projet consistait à réaliser des travaux d'excavation en sous-oeuvre, de réfection de l'enveloppe, à refaire la dalle de garage, à remplacer les systèmes électromécaniques et à optimiser les espaces du rez-de-chaussée et d'une partie de l'étage de la caserne.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement aux séances du 26 mai 2015, 14 juillet 2015, 8 septembre 2016 et du 9 février 2016 et a reçu un avis favorable au projet de rénovation. Le projet a également été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal le 23 octobre 2015 à la demande de l'arrondissement. Il a été statuer dans l'avis reçu du Conseil du patrimoine de Montréal que l'immeuble était identifié par l'arrondissement comme témoin architectural significatif situé au sein du secteur de

valeur exceptionnelle de l'avenue du Mont-Royal. Au cours de ces séances, des avis ont été émis favorables pour maximiser la préservation du patrimoine de ce bâtiment. Il a été exprimé de réhabiliter les composantes architecturales d'origines en conformité avec la réglementation de l'arrondissement et selon une analyse des photos anciennes.

Le contrat a été octroyé le 30 mars 2017 à Groupe Geyser inc. pour une somme maximale de 10 245 589,30 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5862.

Au présent contrat, les travaux consistaient principalement à :

- démolir partiellement le bâtiment existant;

- construire une dalle d'accès au garage en béton armé;

- construire une nouvelle tour d'ascenseur, avec panneaux de béton préfabriqués fixés sur une charpente d'acier;

- renforcer la structure de la caserne existante;

- reconstruire et rénover l'enveloppe du bâtiment existant en préservant son caractère patrimonial (maçonnerie, toitures, portes et fenêtres);

- reconstruire complètement les aménagements intérieurs du bâtiment existant pour y loger les fonctions de l'arrondissement et de la caserne, les locaux techniques et les garages;

- installer de nouveaux systèmes mécaniques et électriques du bâtiment;

- installer un groupe électrogène pouvant supporter la totalité de la charge des fonctions du SIM;

- réaménager complètement les aménagements extérieurs.

Les murs extérieurs en brique devaient être conservés et aucune démolition n'était prévue, le tout dans le but de préserver le patrimoine bâti.

Les conditions de chantier durant les travaux de sous-œuvre ont imposé des solutions immédiates, car elles empêchaient la poursuite du projet. Un arrêt des travaux compromettait la sécurité du bâtiment et la livraison du projet selon l'échéancier révisé pour le SIM et l'arrondissement.

Le 21 juin 2018, le Conseil d'agglomération approuvait une dépense supplémentaire de 747 337,50 $ (taxes incluses). Ce montant additionnel avait pour but de payer pour des travaux résultant de conditions de chantier imprévues, soit :

- démolir un tunnel, un escalier et un massif de moellons enfouis et inconnus;

- stabilisation de colonnes existantes pour assurer la sécurité du chantier;

- réparer massivement des cavités dans les murs de moellon;

- modifier des contreventements aux planchers existants;

- modifier les coffrages aux longrines, pilastres et sous-œuvre;

- ajuster les renforts verticaux des murs de maçonnerie existants dus à l'irrégularité constatée;

La portée des travaux réalisés au contrat de base n'était que de 21 %, mais 45 % du budget des travaux contingents avaient déjà été utilisés. Des demandes de changements,

requises pour poursuivre le chantier, augmenteraient les travaux contingents à 90 % de l'enveloppe initialement prévue, d'où la demande d'augmentation du budget des contingences puisque celui-ci serait manifestement insuffisant pour permettre de terminer le chantier.

La raison de cette demande de majoration était due essentiellement au caractère patrimonial du bâtiment. Il a été identifié lors de la préparation des plans et devis que l'aspect unique de la caserne devait être conservé et rétabli à son origine dans le cadre des travaux du présent projet.

Plus précisément, les travaux de sous-œuvre présentent des éléments qui étaient non visibles et qui n'auraient pas pu être identifiés avant l'exécution des travaux. Les directives de changement émises par les professionnels sont à plus de 50 % dans la discipline de structure. Celles-ci sont à 75 **%** dues à des conditions de chantier et à 25 % pour des erreurs ou omissions aux plans. Les conditions du site présentent une complexité en raison de la détérioration du bâtiment depuis son année de construction (1901) et exigent des interventions très pointues dues à l'exigence de conserver l'enveloppe d'origine.

Compte tenu des exigences à respecter pour le patrimoine, aucun autre scénario que la restauration n'était possible.

En septembre 2018, la Ville et le surveillant de chantier en structure observent des détériorations substantielles du mortier sur une section du mur en maçonnerie. Notons qu'à ce moment, le devis prévoit la conservation des murs. Suivant les observations effectuées, de nouveaux travaux exploratoires sont entrepris et le 21 novembre 2018, les professionnels produisent un rapport qui stipule que les murs de maçonnerie existants, conservés à ce jour, présentent un haut risque de s'effondrer sur les travailleurs et que des mesures doivent être prises pour assurer la santé et la sécurité. Ce rapport est transmis le jour même à l'arrondissement et au SIM.

Le 5 décembre 2018, la Ville émet l'ordre de suspension des travaux, effective à compter du 7 décembre 2018, et ce, pour une durée indéterminée.

Le 11 janvier 2019, l'ingénieur en structure émet un avis concernant l'état des murs extérieurs et recommande leur démolition pour éviter tout risque d'effondrement. Le 17 janvier 2019, l'arrondissement du Plateau émet l'ordre de procéder au démantèlement des éléments à risque de s'effondrer. En parallèle, les professionnels de la Ville étudient la situation afin d'émettre les directives de changement pour la démolition en architecture et en structure, directives qui seront émise le 1er mars 2019.

Le 6 mars 2019, la Ville émet l'ordre de reprise des travaux, effective à compter du 18 mars 2019. L'entrepreneur se remobilise finalement le 1er avril seulement et les travaux de démolition sont débutés.

Lorsque la démolition des murs sera complétée, une nouvelle suspension des travaux est à prévoir puisque les professionnels devront travailler les plans et devis pour les adapter en raison de cette situation qui n'était pas prévue, soit la démolition des murs de la caserne et la reconstruction. Des travaux additionnels seront requis, de même que des modifications aux travaux initialement prévus.

Une évaluation de l'ampleur de ces modifications et les coûts à prévoir a été réalisée pour déterminer s'il est possible de poursuivre le contrat tel qu'il se présente suite aux conditions imprévues qui sont rencontrées dans le cadre de ce chantier modifiant considérablement la portée des travaux. Un nouvel appel d'offres sera prévu pour des travaux de reconstruction des murs extérieurs et compléter la rénovation majeure de la caserne 26.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0342 – 21 juin 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 747 337,50 $, taxes incluses, pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092), majorant ainsi le montant total du contrat de 10 245 589,30 $ à 10 992 926,80 $, taxes incluses.

- CG17 0092 – 30 mars 2017 – Accorder un contrat à Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 276 800,09 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5862 (7 soum.)
- CA17 25 0010 - 6 février 2017 - Autorisation d'une dépense de 450 000,00 $, taxes incluses, représentant la quote-part de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la rénovation de la caserne 26, dont une partie du 3e étage sera transformée en lieu culturel dans l'Est du Plateau.
- CG15 0250 - 30 avril 2015 - Approuver cinq projets de convention de cession entre Dessau inc. et Stantec experts-conseils ltée par lesquels Dessau inc. cède à Stantec experts-conseils ltée tous ses droits, titres et intérêts dans les contrats de services professionnels concernés
- CG15 0238 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Sutera inc. pour le désamiantage et des travaux divers à la caserne de pompiers n° 26 située au 2151, avenue Mont-Royal Est, dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 882 295,08 $, taxes incluses - Appel d'offres 5751 (6 soum.)
- CG15 0204 - 26 mars 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 8 400 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de la caserne 26 située dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- CG14 0250 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rothman associés et Dessau inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 26, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal
- CG10 0371 - 28 octobre 2010 - Adoption du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.
- CG08 0657 - 18 décembre 2008 - Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à résilier le contrat octroyé au Groupe Geyser inc. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est.
La poursuite du contrat et les sommes additionnelles qui devraient être ajoutées pour finaliser le contrat ne peuvent se qualifier comme étant des modifications accessoires au contrat et ne pas en changer la nature. Le fait que le projet nécessite maintenant la reconstruction des murs en change la nature également et la solution appropriée est de recommander aux instances la résiliation du contrat.

Des travaux de reconstruction sont prévus via un nouvel appel d'offres. Une majoration du contrat des services professionnels est à venir également pour permettre la suite du projet en adaptant les plans et les devis pour les travaux additionnels reliés à la reconstruction des murs.

JUSTIFICATION

La résiliation de ce contrat se base sur la clause 2.4.2 - Résiliation sous-section 2.4.2.2 que l'on retrouve dans les Clauses administratives générales - CCAG - révision 2014-05-23, de l'appel d'offres publique numéro 5862.
La clause 2.4.2.2 s'énonce comme suit :

2.4.2.2
La Ville peut aussi, malgré le fait que l'entrepreneur ne soit pas en défaut, en tout temps et à sa discrétion, résilier le contrat. Si elle se prévaut de ce droit:

2.4.2.2.1
elle paie à l'entrepreneur, les dépenses et frais encourus, la valeur des travaux exécutés avant la réception de l'avis de résiliation, ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens fournis, lorsque ceux-ci peuvent lui être remis et qu'elle peut les utiliser, moyennant la fourniture, par l'entrepreneur, des pièces justificatives exigées par le Directeur.

L'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat qui a été accordé à Groupe Geyser inc. était de 10 245 589,30 $ incluant les contingences et les taxes. Un montant de 1 031 210,78 $ (10,1 % du prix de base), taxes incluses, était prévu pour les incidences. Par la suite, le montant total du contrat a été majoré à 10 992 926,80 $ (CG18 0342). Depuis l'octroi du contrat et à ce jour, un montant de 5 068 264,78 $, incluant les contingences et les taxes, a été payé à Groupe Geyser inc. principalement pour des travaux de sous-œuvre, de structure, de maçonnerie, ainsi que des frais de prolongation. L'entrepreneur s'est montré ouvert et collaboratif afin de fermer ce dossier adéquatement.
Cette dépense devait assumer à 76,87 % par l'agglomération, à 19,14 % par la ville centrale et à 3,99 % par l'arrondissement.

Les crédits non utilisés incluant les taxes, après avoir réglé avec l'entrepreneur les frais relatifs à la résiliation du contrat, seront retournés dans les règlements d'emprunt de compétence agglomération RCG-15-070 « Travaux de rénovation et protection d'immeubles », RCG 15-031 « Travaux de rénovation de la caserne 26 », les règlements d'emprunt corporatif 06-062 « Intervention immédiate » et 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la loi sur le patrimoine culturel », ainsi que le règlement d'emprunts d'arrondissement (6 février 2017, résolution CA17 25 0010, GDD #1166229006).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si une résiliation de ce contrat n'est pas entérinée, le chantier devra s'arrêter à nouveau pour un délai indéterminé avec des coûts de prolongation dans l'exécution des travaux pour l'entrepreneur et les services professionnels.
Il est recommandé d'autoriser une résiliation du contrat pour les travaux de rénovation

majeure de la caserne de pompiers no.26 (0079) dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (CG17 0092).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résiliation du contrat : juin 2019
Échéancier prévu pour le nouveau contrat à venir :
- Révision des plans et des devis au 3e et 4e trimestres de 2019
- Nouvel appel d'offres pour les travaux au 1er trimestre de 2020
- Octroi du contrat au 2e trimestre de 2020
- Fin des travaux au 3e trimestre de 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Certification de fonds :
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Lyne OLIVIER, Le Plateau-Mont-Royal
Benoît FAUCHER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Alexandre MIZOGUCHI, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Benoît FAUCHER, 21 mai 2019
Lyne OLIVIER, 17 mai 2019
Sylvie GIRARD, 17 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane PROTEAU
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5082
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-24

LÉGENDE

OCCUPATION S.I.M.

OCCUPATION ARRONDISSEMENT

SUPERFICIE LOCATIVE S.I.M.:	901.70 m²	76.87%
SUPERFICIE LOCATIVE ARRONDISSEMENT :	271.30 m²	23.13%
SUPERFICIE LOCATIVE TOTALE :	1173 m²	100%

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE: --

BÂTIMENT: CASERNE No 26 RÉNOV.MAJEURE 2016

ADRESSE: 2151 AV. DU MONT-ROYAL

PLANCHER: SOUS-SOL

NO. BÂTIMENT: 0079	NO. DESSIN: 0079-s1p
DESSINÉ PAR: S.L.	DATE: 22-09-2016
ÉCHELLE: AUCUNE	GRANDEUR: 11x17

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

FICHIER: 0079-S1P.dwg

CHEMIN: S:\Dessins - Occupation\Courant\documents de travail\0079\Calcul Boma ration occupation\0079\0079-S1P.dwg - IMPRIMÉ LE: 23 septembre 2016

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE: --

BÂTIMENT: CASERNE No 26 RÉNOV.MAJEURE 2016

ADRESSE: 2151 AV. DU MONT-ROYAL

PLANCHER: REZ-DE-CHAUSSÉE

NO. BÂTIMENT: 0079	NO. DESSIN: 0079-e0p
DESSINÉ PAR: S.L.	DATE: 22-09-2016
ÉCHELLE: AUCUNE	GRANDEUR: 11x17

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

FICHIER: 0079-E0P.dwg

CHEMIN: S:\Dessins - Occupation\Courant\documents de travail\0079\Calcul Boma ration occupation\0079\0079-E0P.dwg - IMPRIMÉ LE: 23 septembre 2016

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE: --

BÂTIMENT: CASERNE No 26 RÉNOV.MAJEURE 2016

ADRESSE: 2151 AV.DU MONT-ROYAL

PLANCHER: MÉZZANINE

NO. BÂTIMENT:	NO. DESSIN:
0079	0079-m0p
DESSINÉ PAR: S.L.	DATE: 22-09-2016
ÉCHELLE: AUCUNE	GRANDEUR: 11x17

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

FICHIER: 0079-M0P.dwg

CHEMIN: S:\Dessins - Occupation\Courant\documents de travail\0079\Calcul Boma ration occupation\0079\0079-M0P.dwg - IMPRIMÉ LE: 23 septembre 2016

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE: --

BÂTIMENT: CASERNE No 26 RÉNOV.MAJEURE 2016

ADRESSE: 2151 AV.DU MONT-ROYAL

PLANCHER: 2E ÉTAGE

NO. BÂTIMENT: 0079	NO. DESSIN: 0079-e2p
DESSINÉ PAR: S.L.	DATE: 22-09-2016
ÉCHELLE: AUCUNE	GRANDEUR: 11x17

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

FICHIER: 0079-E2P.dwg

CHEMIN: S:\Dessins - Occupation\Courant\documents de travail\0079\Calcul Boma ration occupation\0079\0079-E2P.dwg - IMPRIMÉ LE: 23 septembre 2016

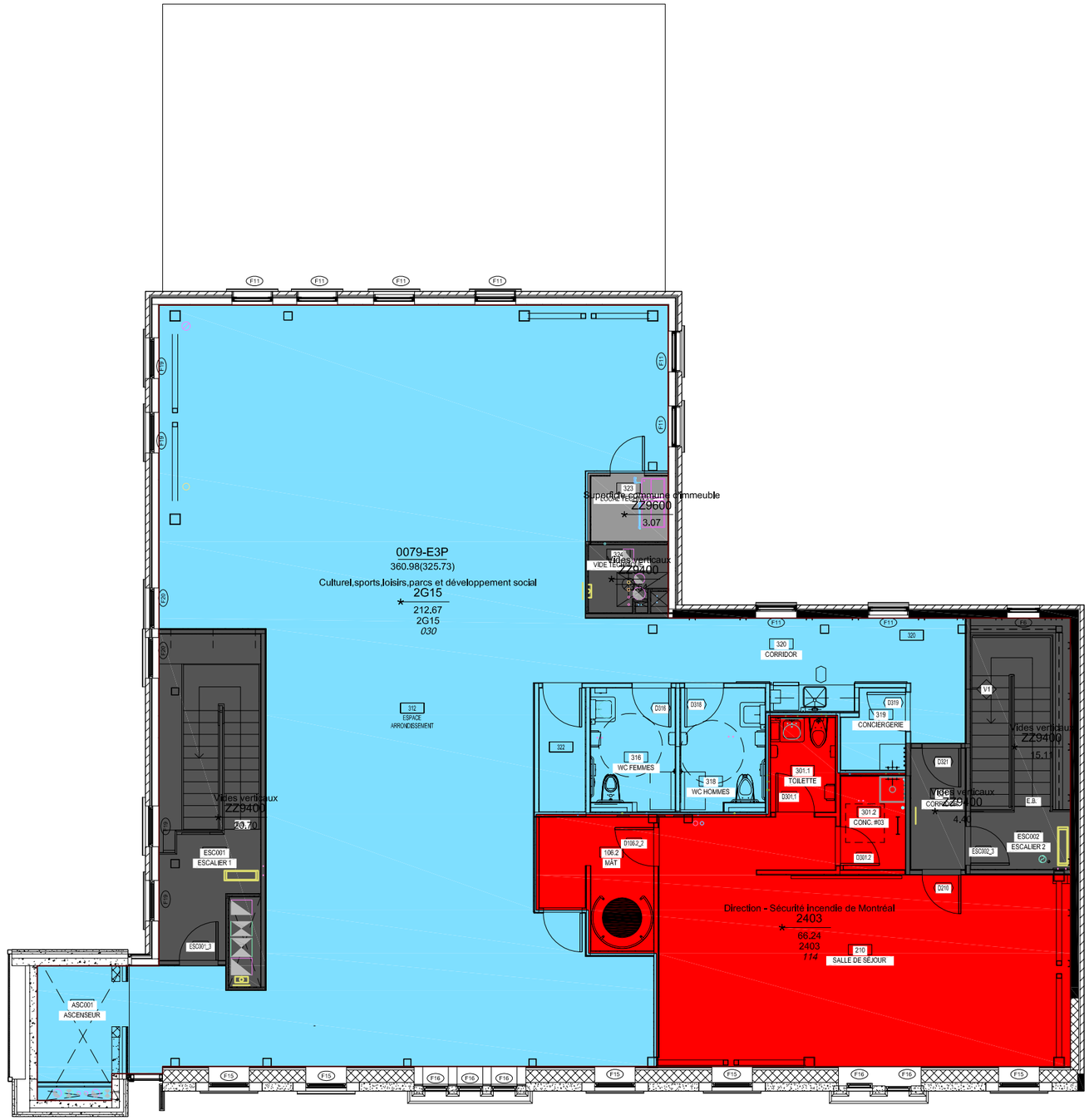

DATE	ADMINISTRATEUR	INTERVENTION

HISTORIQUE D'INTERVENTION

Les superficies sont mesurées selon la règle BOMA 1996

ENSEMBLE: --

BÂTIMENT: CASERNE No 26 RÉNOV.MAJEURE 2016

ADRESSE: 2151 AV.DU MONT-ROYAL

PLANCHER: 3E ÉTAGE

NO. BÂTIMENT:	NO. DESSIN:
0079	0079-e3p
DESSINÉ PAR: S.L.	DATE: 22-09-2016
ÉCHELLE: AUCUNE	GRANDEUR: 11x17

Montréal
SERVICE DE LA GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

FICHIER: 0079-E3P.dwg

CHEMIN: S:\Dessins - Occupation\Courant\documents de travail\0079\Calcul Boma ration occupation\0079\0079-E3P.dwg - IMPRIMÉ LE: 23 septembre 2016

Superficies - Ouvrages

Etage	Unité	Description	Usage	Unité facturée	Sup.(m2)	Sup. locative (m2)
0079-E0P						
	2403	Direction - Sécurité incendie de Montréal	114 Caserne de pompiers	2403	352.70	387.42
	2G15	Culturel,sports,loisirs,parcs et développement social	030 Centre communautaire et lois	2G15	14.30	15.71
	ZZ9400	Vides verticaux	N/A --		39.60	0.00
	Sous-Total pour l'étage 0079-E0P:				**406.60**	**403.13**
0079-E2P						
	2403	Direction - Sécurité incendie de Montréal	114 Caserne de pompiers	2403	280.00	307.56
	2G15	Culturel,sports,loisirs,parcs et développement social	030 Centre communautaire et lois	2G15	5.60	6.15
	ZZ9400	Vides verticaux	N/A --		38.60	0.00
	Sous-Total pour l'étage 0079-E2P:				**324.20**	**313.71**
0079-E3P						
	2403	Direction - Sécurité incendie de Montréal	114 Caserne de pompiers	2403	66.20	72.72
	2G15	Culturel,sports,loisirs,parcs et développement social	030 Centre communautaire et lois	2G15	212.70	233.64
	ZZ9400	Vides verticaux	N/A --		43.70	0.00
	ZZ9600	Superficie commune d'immeuble	N/A --		3.10	0.00
	Sous-Total pour l'étage 0079-E3P:				**325.70**	**306.36**
0079-M0P						
	2403	Direction - Sécurité incendie de Montréal	114 Caserne de pompiers	2403	39.50	43.39
	2G15	Culturel,sports,loisirs,parcs et développement social	030 Centre communautaire et lois	2G15	5.60	6.15
	ZZ9400	Vides verticaux	N/A --		366.50	0.00
	Sous-Total pour l'étage 0079-M0P:				**411.60**	**49.54**

Etage	Unité	Description	Usage		Unité facturée	Sup.(m2)	Sup. locative (m2)
0079-S1P							
	2403	Direction - Sécurité incendie de Montréal	114	Caserne de pompiers	2403	67.60	90.61
	2G15	Culturel,sports,loisirs,parcs et développement social	030	Centre communautaire et lois	2G15	7.20	9.65
	ZZ9300	Superficie commune d'étage	N/A	--		34.90	0.00
	ZZ9400	Vides verticaux	N/A	--		41.30	0.00
	ZZ9600	Superficie commune d'immeuble	N/A	--		83.60	0.00
	Sous-Total pour l'étage 0079-S1P:					**234.60**	**100.26**
					Grand Total:	**1 702.70**	**1 173.00**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Dossier # : 1197217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Résilier un contrat octroyé à GROUPE GEYSER INC. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Résolution CG17 0092)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD1197217001_résiliation contrat caserne 26.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Kalina RYKOWSKA
Conseillère en gestion de ressources financières
Tél : 514-872-5235

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-24

Marie DESHARNAIS
Chef de division des ressources financières et matérielles
Tél : 514 872-4513
Division : Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197217001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Résilier un contrat octroyé à GROUPE GEYSER INC. pour les travaux de rénovation majeure de la caserne de pompiers no. 26 (0079) située au 2151, avenue du Mont-Royal Est, arrondissement du Plateau-Mont-Royal (Résolution CG17 0092)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197217001 - Résiliation Caserne 26.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.12

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1195350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # IMM - 15468 (1 soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 1 899 516,93 $ (contrat : 1 515 370,50 $ + contingences : 227 305,58 $ + incidences : 156 840,85 $), taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 672 211,35 $, taxes incluses, pour le contrat des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31, situe au 7041, rue St-Dominique, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 515 370,50 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. IMM - 15468;
3. d'autoriser une dépense de 227 305,58 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 12:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195350002**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # IMM - 15468 (1 soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 1 899 516,93 $ (contrat : 1 515 370,50 $ + contingences : 227 305,58 $ + incidences : 156 840,85 $), taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 31 est située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, dans un bâtiment d'intérêt patrimonial construit en 1931 (voir pièce jointe n° 1). L'édifice comporte quatre étages et un sous-sol. Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) occupe une superficie de 777,4 m^2 répartie sur deux étages de même que le sous-sol; l'autre partie du bâtiment étant vacante. Les travaux décrits dans le présent dossier concernent principalement les locaux de la caserne ainsi que les parties communes du bâtiment.

Suite à la recommandation de la Direction de la qualité, de la santé publique et des services multidisciplinaires - Santé au travail (CSSS) concernant les risques reliés à l'exposition aux fumées de diesel, le SIM a mis sur pied un plan d'action. Les options acceptables recommandées étaient de procéder soit à l'installation ou à la mise aux normes (le cas échéant) de systèmes de captation des gaz à la source dans les garages des casernes ou encore à l'installation d'un système de ventilation performant couplé à un système d'extraction. La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) assure le suivi de la mise en œuvre de ce plan d'action.

Les systèmes de captation des gaz sont des boyaux flexibles branchés directement sur les pots d'échappement des camions de pompiers afin d'extraire les fumées de diesel qui en sortent et les diriger à l'extérieur. Les nouveaux systèmes comportent des électro-aimants pour maintenir en place les boyaux et des émetteurs sur les camions pour contrôler les ventilateurs d'évacuation. Ceci permet un branchement manuel loin de la sortie d'échappement, un démarrage du système de ventilation à distance et une déconnexion

automatique du boyau à la sortie du camion du garage. Ce système présente une manipulation sans danger et minimise l'exposition des utilisateurs aux fumées de diesel.

En 2019, la Ville a mandaté les firmes Rubin et Rotman inc., Cima + et NCK inc. afin d'établir la portée des interventions requises à la caserne 31, élaborer les plans et devis et assurer la surveillance des travaux.

La caserne 31 n'est pas équipée d'un système de captation des gaz à la source. Afin de répondre à la recommandation de la CSSS, un tel système y sera installé pour les deux (2) baies de garage.

De plus, suite à des travaux d'imperméabilisation des fondations sur la façade nord du bâtiment réalisés en 2018, il a été constaté qu'il y avait des infiltrations d'eau par l'escalier extérieur sur Shamrock. Cet escalier est dans un état de dégradation avancée et il est à refaire. La partie inoccupée du bâtiment doit faire l'objet des travaux importants de démolition, de décontamination et de finition en vue d'un projet de rénovation majeure pour agrandir la caserne. Les colonnes pluviales du bâtiment ont atteint leur durée de vie utile et elles sont à remplacer.
La réparation des fissures de la dalle de garage est également nécessaire, ainsi que l'application d'une finition adéquate.

À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser le contrat d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31.

L'appel d'offres public numéro IMM-15468 a été publié le 11 avril 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 2 mai 2019. La période d'appel d'offres a duré 22 jours calendrier. Deux (2) addenda ont été émis durant la période de soumission (voir le tableau ci-dessous).

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2019-04-17	Précisions au devis d'architecture, aux plans de structure et l'émission du bordereau de soumission
2	2019-04-24	Précisions au devis d'architecture, au devis d'électricité et aux plans d'électricité

Des visites des lieux ont été organisées en respectant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Celles-ci se sont déroulées les 17, 18 et 23 avril 2019.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours calendrier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 août 2018 - CE18 1309 - Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux d'installation du drain français et des travaux connexes à la caserne de pompiers n° 31 située au 7041, rue Saint-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Dépense totale de 244 615,93 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5954 (3 soumissionnaires)

- 25 octobre 2018 - CG18 0542 - Autoriser la cession partielle du contrat accordé à la firme Dupras Ledoux inc. en faveur de la firme CIMA + pour le reste de l'entente conclue entre la Ville de Montréal, Rubin Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. (CG15 0247) pour les services en génie électromécanique relatifs aux travaux non réalisés de maintien et de protection des actifs immobiliers pour la caserne no 31, selon les mêmes termes et conditions / Approuver le projet de convention de cession

à cet effet**.**

- 30 avril 2015 - CG15 0247 - Accorder un contrat de services professionnels à Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc. pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, pour une somme maximale de 1 444 530,75 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13896 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont seulement un (1) a déposé sa soumission (voir la liste en pièce jointe n° 2). Des quatre (4) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un preneur a acheté les documents à titre informatif, car il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ). Parmi les trois (3) autres, un (1) preneur a indiqué qu'il considérait les délais de réalisation insuffisants par rapport à la portée des travaux. Les deux (2) autres preneurs ont manqué de temps pour compléter la soumission car ils ont priorisé d'autres appels d'offres qui se tenaient en même temps.
Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Procova inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31.

Pour maintenir la caserne en opération le plus longtemps possible pendant le chantier, les travaux d'installation du système de captation des gaz à la source dans le garage de la caserne seront réalisés une baie à la fois, permettant ainsi de maintenir l'autre baie fonctionnelle.

Dans le cadre de ce chantier, les travaux de plomberie en condition d'amiante et moisissure et de réparation et finition de la dalle de garage dans la partie occupée du bâtiment nécessitera la fermeture de la caserne pour un maximum dix (10) semaines.

Les travaux à la caserne 31 consistent principalement à :

- fournir et installer un nouveau système de captation des gaz à la source pour les deux (2) baies de garage;
- installer une persienne extérieure d'évacuation dans la tour à boyaux;
- démolir et reconstruire à l'identique l'escalier extérieur sur l'avenue Shamrock, incluant l'étanchéisation des fondations;
- couler une dalle de béton autour de cet escalier et installer de nouveaux pavés-uni appareillés à ceux de la place Shamrock;
- dégarnir et décontaminer l'intérieur de la partie inoccupée du bâtiment ainsi que des deux cages d'escalier d'issue du bâtiment;
- appliquer deux couches d'apprêt pour sceller les surfaces décontaminées des murs et des plafonds;
- remplacer les colonnes pluviales de tout le bâtiment;
- réaliser des travaux d'électricité et d'alarme incendie dans la partie inoccupée;
- réparer les fissures de la dalle de garage de la caserne et appliquer une couche de finition.

Les travaux de démolition des matières dangereuses (amiante, plomb, moisissure) en condition à risque élevé et modéré seront effectués selon les méthodes d'enlèvement indiquées au devis, conformément à la réglementation actuelle pour ce type d'interventions.

Les déchets contaminés seront évacués du site selon les procédures en vigueur. Les services d'un consultant externe ont été prévus afin d'assurer la surveillance des travaux en condition d'amiante, ainsi que le contrôle de la qualité de l'air.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences de 15 % du contrat de travaux pour répondre aux imprévus du chantier. Par conséquent, un budget de contingences de 227 305,58 $ est requis.

JUSTIFICATION

Une (1) seule soumission a été déposée et suite à l'analyse d'admissibilité et de conformité, celle-ci a été jugée conforme, voir tableau en pièce jointe n° 3.

Puisqu'une seule soumission conforme a été reçue, selon la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19, section 1, paragraphe 573.3.3.), la municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec l'estimation établie par la municipalité.

À cet effet, l'entrepreneur a été rencontré afin de discuter du prix de sa soumission. Le montant de la soumission initiale s'élevait à 1 646 442,00 $ taxes incluses, soit un écart de 14,55 % avec l'estimation des professionnels.

La discussion avec l'entrepreneur a porté principalement sur les écarts les plus importants au bordereau de soumission. Les clarifications des professionnels concernant la finition des murs et plafonds suite aux travaux de dégarnissage et décontamination ainsi que les interventions sous l'escalier extérieur ont permis une révision des prix aux postes suivants : 00 - Charges générales, 03 - Ouvrages en béton et 09 - Revêtements de finition. À la suite de la négociation, l'entrepreneur a accepté de réduire son prix de 131 071,50 $, taxes incluses, réduisant ainsi l'écart à 5,43 % avec l'estimation.

Le résultat de la soumission conforme, réajusté après l'entente avec le soumissionnaire à 1 515 370,50 $ taxes incluses, se détaille comme suit :

FIRME SOUMISSIONNAIRE CONFORME	**COÛT DE BASE** (taxes incluses)	**CONTINGENCES** (taxes incluses)	**TOTAL** (taxes incluses)
Procova inc.	1 515 370,50 $	227 305,58 $	1 742 676,08 $
Estimation des professionnels externes ($)	1 437 370,94 $	215 605,64 $	1 652 976,58 $
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			S/O
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			S/O
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute – la plus basse)			S/O
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			S/O

Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme ($) (la plus basse – estimation des professionnels) Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)	89 699,50 $ 5,43 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) (la deuxième plus basse – la plus basse) Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	S/O S/O

L'écart résiduel de 5,43 %, soit de 77 999,56 $ (incluant les taxes et excluant les contingences), entre la dernière estimation des professionnels et la soumission négociée, s'explique principalement par une provision pour les imprévus au poste 00- Charges générales, considérant que les travaux se déroulent dans un bâtiment existant dont une grande partie est dans un état de dégradation avancée (la partie inoccupée).

L'analyse faite par les professionnels externes démontre que la soumission de Procova inc. est conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièces jointes n° 3 et n° 4).

L'autorisation de l'AMF n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes déclarées non conformes en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 515 370,50 $ incluant les taxes (voir pièce jointe n° 5). Un budget de contingences de 227 305,58 $, taxes incluses, correspondant à 15 % du montant du contrat de l'entrepreneur, est envisagé pour répondre aux imprévus du chantier.
De plus, un montant de 156 840,85 $ (9 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de contrôle de la qualité des matériaux, la surveillance environnementale pour la disposition des sols contaminés, des expertises ou des analyses requises en cours de chantier, ainsi que le déménagement et le déplacement du personnel, de leur équipement, du mobilier ou autres.

Le montant à autoriser totalise 1 899 516,93 $, incluant les contingences, les incidences et les taxes. Celui-ci sera financé à 10 % par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-008 du règlement – Travaux requis pour la captation des gaz à la source dans les casernes de pompiers ainsi qu'à 90 % par le règlement d'emprunt RCG 17-034 - Travaux de rénovation et de protection d'immeuble.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière dans le programme CSST-SIM Captation des gaz à la source dans les casernes (66300) et dans le programme de protection des bâtiments du SIM (64023).

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 85 % en 2019 et à 15 % en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences du plan de développement durable de la Ville de Montréal, relatives à la gestion responsable des déchets de construction, notamment par la mise en place de mesures de contrôle indiquées au devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de réduire au minimum l'exposition des employés du SIM de la caserne 31 aux fumées de diesel, il faut procéder sans délai à l'installation d'un système de captation des gaz à la source dans le garage de cette caserne, ainsi qu'aux travaux de rénovation connexes qui assureront des espaces de travail appropriés et sécuritaires.
Tout retard dans la réalisation de ces travaux à la caserne 31 nuira à l'atteinte des objectifs compris dans le nouveau plan d'action soumis à la CNESST en avril 2019. Rappelons que la CNESST a accepté la prolongation du délai de réalisation pour cette caserne jusqu'en février 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15468 - Mandat : 19311-2-001

Octroi du contrat au CG :	juin 2019
Réalisation des travaux :	août 2019 à février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 21 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-23

Montréal

Bâtiment : 0293

Année originale de construction : 1931

Description : Caserne 31

Adresse : 7041, rue St-Dominique, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Montréal

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS D'ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSIONS

Numéro d'AO :	**IMM-15468**
Titre d'AO :	**Installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux divers à la casenre**
Date d'ouverture :	**2019-05-02**
Heure d'ouverture :	**13h30**

RÉSULTATS

Plus bas soumissionnaire conforme :	PROCOVA INC.
Prix du plus bas soumissionnaire conforme :	1 646 442,00 $
Deuxième plus bas soumissionnaire conforme :	
Prix du 2e plus bas soumissionnaire conforme :	
Dernière estimation :	1 437 370,94 $
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation (%)	15%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse (%)	
Nombre de soumissions déposées :	1

Rang*	Soumissionnaire	Prix soumis $	Statut intérimaire	Statut final	Remarque
1	PROCOVA INC.	1 646 442,00 $	Conforme	conforme	

*Ici, le rang est déterminé à l'ouverture des soumissions par rapport aux prix soumis, sans égard aux statuts finaux ou des prix corrigés suite à l'analyse

COMMENTAIRES

IDENTIFICATION

Analyse faite par : Stéphanie Desautels, architecte

Vérifiée par : Date : 2019-05-22

ANALYSE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CONFORMITÉ DE SOUMISSION

Montréal

TITRE DE L'APPEL D'OFFRES : Installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux divers à la casenre 31	**No D'APPEL D'OFFRES :** IMM-15468	**PRIX TOTAL SOUMIS (incluant les taxes et contingences):** 1 646 442,00 $
NOM DU SOUMISSIONNAIRE : PROCOVA INC.	**No SEAO :** 1256310	**RANG SOUMISSION À L'OUVERTURE :** 1
(Nom et titre du responsable de la conformité)	(Date signature)	**No GDD D'OCTROI :** 1195350002
(Signature du responsable de la conformité)	**RÉSULTAT FINAL :**	**conforme** (Conforme ou non conforme)

#	RÉF. GUIDE	RÉF. IAS	ÉLÉMENTS À VÉRIFIER – QUESTIONS	CONSTAT OUI	CONSTAT NON	CONSTAT SANS OBJET	STATUT INTÉRIMAIRE Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	REMARQUE PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	DÉCISION FINALE Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
			CONFORMITÉ DES PRIX											
1	2.2.2.1	2.5.3, 3.8 et 3.9	**Prix**											
			▪ Est-ce un contrat à prix unitaires ?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des erreur(s) de calcul ou d'écriture qu'il est possible de corriger ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			○ Si oui, est-ce qu'il y a une/des omission(s) qu'il est possible de reconstituer ?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce un contrat à prix forfaitaire?	☑	☐									
			○ Si oui, est-ce que le prix total du forfait est indiqué à la section A- Sommaire ?	☑	☐	☐							☐	☐
			○ Si oui, est-ce qu'il y a erreur de calcul ou omission de prix à la section B - Résumé du bordereau de soumission et/ou à la section C- Bordereau de soumission ?	☐	☑	☐	☐						☐	☐
			ADMISSIBILITÉ DU SOUMISSIONNAIRE											
2	2.2.3.1	2.5.6	**Registraire des entreprises du Québec (REQ)**											
			▪ Si l'entreprise a un établissement au Québec, est-ce qu'elle détient une immatriculation (NEQ) valide au Québec à la date de d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de l'immatriculation au REQ)	☑	☐	☐							☐	☐
3	2.2.3.2	2.10.1	**Autorisation de contracter de l'Autorité des marchés financiers (AMF)**											
			▪ Est-ce qu'une autorisation délivrée par l'AMF est requise dans le cadre de l'appel d'offres ?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ le soumissionnaire a-t-il joint une copie de son autorisation à contracter délivrée par l'AMF ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			○ Le soumissionnaire détient-il une autorisation délivrée par l'AMF valide à la date d'ouverture des soumissions ou a-t-il fait sa demande de renouvellement 90 jours avant la date d'échéance ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'un soumissionnaire)	☑	☐	☐							☐	☐
			○ Cochez admissible au point 4 et passez au point 5.											
			▪ Si non, passez au point 4 suivant.											
4	2.2.3.3	2.10.2	**Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA)** *seulement si l'autorisation de l'AMF est non requise.*											
			▪ Le soumissionnaire est-il inscrit au RENA? (voir la procédure de vérification du RENA)	☐	☐	☑							☐	☐
5	2.2.3.4	2.10.4	**Attestation de Revenu Québec (RQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il un établissement au Québec (tel que définit dans les IAS)?	☑	☐									
			▪ Si oui,											
			○ a-t-il joint une copie de son attestation RQ ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			○ le soumissionnaire détient-il une attestation RQ ? valide à la date d'ouverture des soumissions ? (voir la procédure de vérification de l'attestation RQ ?)	☑	☐	☐							☐	☐
			▪ Si non,											
			○ a-t-il joint l'annexe D « Absence d'établissement au Québec » dûment signée ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
6	2.2.3.5	2.10.3	**Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ)**											
			▪ Le soumissionnaire a-t-il joint une copie de sa licence ?	☑	☐		☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que le soumissionnaire détient une licence valide de la RBQ à la date d'ouverture des soumissions? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☐
			▪ La licence est-elle appropriée selon les exigences de l'appel d'offres ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☑	☐								☐	☐
			▪ La licence est-elle restreinte ? (voir la procédure de vérification de la RBQ)	☐	☑								☐	☐
7	2.2.3.6	2.11	**Règlement sur la gestion contractuelle (RGC)**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire ou une personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC fait partie du Registre RGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions ?	☐	☑								☐	☐
			▪ Si oui,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire détient son autorisation de contracter de l'AMF?	☐	☐	☑							☐	☐
			▪ Si non,											
			○ Est-ce que le soumissionnaire ou personne liée ayant elle-même contrevenu au RGC se trouve sur la ListeRGC et la date de sa sanction est en vigueur à la date d'ouverture des soumissions?	☐	☑	☐							☐	☐
			CONFORMITÉ DE LA SOUMISSION											
8	2.2.4.1	2.9.1	**Garantie de soumission**											
			▪ La garantie de soumission est-elle jointe ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Si oui, s'élève-t-elle à au moins 10% du montant total de la soumission (incluant les taxes et les contingences)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***inférieur à 500 000 $*** (incluant les taxes et les contingences), la garantie de soumission est-elle sous l'une des formes suivantes ? :											
			Chèque visé :	☐	☑	☑								
			○ Est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☐
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☐
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le chèque ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			Cautionnement de soumission :	☐	☑	☑								
			○ Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☐
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☐	☐	☑							☐	☐
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☐	☐	☑							☐	☐
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			Lettre de garantie bancaire irrévocable :	☐	☑	☑								
			○ La lettre est-elle complété en utilisant l'annexe C du CCAG « Lettre de garantie bancaire irrévocable et inconditionnelle », disponible au cahier des charges ?	☐	☐	☑							☐	☐
			○ La lettre est-elle signée ?	☐	☐	☑							☐	☐
			○ L'institution financière émettrice est-elle autorisée à faire affaires au Québec ? (voir la procédure de vérification au REQ)	☐	☐	☑							☐	☐
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur la lettre ?	☐	☐	☑	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si le total de la soumission est ***supérieur ou égal à 500 000 $*** (incluant les taxes et contingences), la garantie de soumission est-elle jointe sous forme de											
			Cautionnement de soumission :	☑	☐	☐								
			o Le cautionnement est-il complété en utilisant l'annexe B du CCAG « Cautionnement de soumission et lettre d'engagement », disponible au cahier des charges ?	☑	☐	☐							☐	☐
			○ Le cautionnement de soumission est-il signé ?	☑	☐	☐							☐	☐
			○ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en cautionnement délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐							☐	☐
			○ Est-ce qu'une information différente de celles précédemment enumérées, est erronée ou omise sur le cautionnement ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐

Montréal

#	GUIDE	IAS	QUESTIONS	OUI	NON	SANS OBJET	Défaut mineur	Demande de remédier au défaut	Réponse avant : (date et heure)	Réponse satisfaisante reçue	Avis juridique (date de la demande)	PRÉCISIONS (si défaut, avis juridique, non admissibilité, non-conformité)	Non admissible / Non conforme	Admissible / Conforme
9	2.2.4.2	2.9.2	**Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire**											
			▪ Est-ce que l'annexe H du CCAG : « Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire », disponible au cahier des charges, est jointe?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que la lettre est complétée et dûment signée ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Est-ce que les montants de garanties inscrits sur la lettre correspondent aux exigences d'assurances du CCAS du cahier des charges?	☐	☑	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ La compagnie d'assurance émettrice détient-elle un permis d'assureur en responsabilité civile délivré par l'AMF ? (voir la procédure de vérification de l'AMF d'une compagnie d'assurance)	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
10	2.2.4.3	2.1	**Obtention du cahier des charges sur SEAO**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire s'est procuré lui-même le cahier des charges sur le SEAO ?	☑	☐								☐	☐
11	2.2.4.4	2.3.1 / 2.3.5	**Visite supervisée des lieux**											
			▪ Est-ce que le soumissionnaire était présent à la visite obligatoire et dirigée des lieux (si requis) ?	☑	☐	☐							☐	☐
12	2.2.4.5	2.5.1	**Formulaire**											
			▪ La soumission est-elle complétée sur le formulaire de soumission fourni au cahier des charge de la Ville ?	☑	☐								☐	☐
			▪ Y a-t-il des omissions ou erreurs dans les informations demandées autres que les prix (des sections A-B-C)?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
13	2.2.4.5	2.6	**Signature**											
			▪ La soumission est-elle dûment signée ?	☑	☐								☐	☐
14	2.2.4.6	3.2	**Consortium**											
			▪ Y a-t-il formation d'un consortium ?	☐	☑								☐	☐
15	2.2.4.7	2.5.4 / 2.5.5	**Format**											
			▪ Est-ce que la soumission est présentée selon le nombre et le format d'exemplaires requis ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
			▪ Si des ratures sont présentes sur le formulaire de soumission, sont-elles paraphées (cochez sans objet si aucune rature observée) ?	☑	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☐
AUTRE CONFORMITÉ (Complétez avec les exigences supplémentaires requises. Laissez les cases admissible / conforme cochées si cette section est inutilisée)														
16				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
17				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
18				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
19				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑
20				☐	☐	☐	☐	☐		☐			☐	☑

Signature de l'analyste de dossier | Date | Nom de l'analyste de dossier

REMARQUE :

22 mai 2019

Despina Dogioiu
Gestionnaire immobilier – Projets sécurité publique
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, bureau 3A-12.23
Montréal, QC H2Y 3Y8

Rubin & Rotman architectes

270 Prince
Studio 200
Montréal, Québec
H3C 2N3

Tél.: 514.861.5122
Fax.: 514.861.5383

www.rubinrotman.com
info@rubinrotman.com

Architectes

TITRE	**Caserne 31 – Phase 2** **Installation d'un système de captation des gaz et travaux divers**
No APPEL OFFRES	**IMM-15468**
MANDAT	**19311-2-001**
CONTRAT	**15468**
OBJET	**Analyse de la soumission et recommandation**

Mme Dogioiu,

Nous avons procédé à l'analyse de la soumission que vous nous avez transmise le 6 mai dernier pour le projet cité en rubrique.

Une (1) seule entreprise a déposé une soumission et suite à l'analyse d'admissibilité et de conformité, elle semble conforme. Le montant soumis, incluant administration, profits et taxes s'élève à :

1. **Procova Inc : 1 646 442.00 $ (voir pièce jointe)**

Notre estimation de classe A rév.2 se chiffre à **1 437 370.94$** incluant administration, profits, contingences pour travaux dans un bâtiment occupé et taxes. Ce montant exclut toutefois les autres contingences de construction qui tiendraient compte des surprises en cours de chantier. L'écart entre le montant du soumissionnaire et celui estimé par les professionnels est donc de $209 071,06$, soit 14,55% de plus que le montant estimé. Si on considère qu'une marge acceptable se situe habituellement dans les plus ou moins 10%, cet écart est élevé.

Étant donné qu'une seule soumission conforme a été reçue, selon la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19, section 1, paragraphe 573.3.3.), la municipalité peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec l'estimation établie par la municipalité.

À cet effet, l'entrepreneur a été rencontré afin de discuter du prix de sa soumission. La discussion avec l'entrepreneur a porté principalement sur les écarts les plus importants au bordereau de soumission. Les clarifications des professionnels concernant la finition des murs et plafonds suite aux travaux de dégarnissage et de décontamination ainsi que les interventions sous l'escalier extérieur ont permis la révision de plusieurs montants.

Voir le tableau comparatif des coûts révisés à la page suivante pour la comparaison des coûts chapitre par chapitre ainsi que l'identification des principaux écarts de coûts.

Nous constatons que les coûts estimés et les coûts de la soumission révisés sont très différents pour la majorité des chapitres. Les écarts les plus marqués sont :

- **Chapitres 00 et 01 (additionnés ensemble) – charges et exig. générales :**
  estimé = 210 717,78$ soumis = 373 600$ révisé = 360 600$
  différence = 149 882,22$
- **Chapitre 02 – conditions existantes :**
  estimé = 461 961,77$ soumis = 368 900$ révisé = 368 900$
  différence =(93 061,77$)
- **Chapitre 09 – revêtement de finition :**
  estimé = 105 024$ soumis = 277 900$ révisé = 179 200$
  différence = 74 176$
- **Prix unitaires :**
  estimé = 81 578$ soumis = 27 000$ révisé = 27 000$
  différence = (54 578$)
- **Chapitre 05 – métaux :**
  estimé = 6 000$ soumis = 15 500$ révisé = 15 500$
  différence = 9 500$

À la suite de la négociation, l'entrepreneur a réduit son prix à 1 515 370,50$, taxes incluses. L'écart avec l'estimation est donc réduit à 5,43 %.

Tout d'abord, il faut noter que les contingences de chantier ne font pas partie de l'estimation des professionnels alors il est normal que les montants estimés soient tous un peu plus bas que les montants soumis par l'entrepreneur, qui eux, incluent les imprévus de chantier. Cette remarque peut probablement expliquer le bon écart au chapitre 09.

On constate aussi que les montants soumis sont supérieurs à l'estimation pour les chapitres 00 et 01 alors qu'ils sont inférieurs à l'estimation pour les prix unitaires (percements dans la caserne) et pour le chapitre 02 (incluant la décontamination de l'existant). Il semble donc que la mobilisation à risque élevée associée aux percements et à la décontamination ait été prévue dans les chapitres 00 et 01 au lieu de faire partie du chapitre 02 et des prix unitaires.

En ce qui concerne le chapitre 05, il est probable que l'ingénieur ait sous-estimé les travaux de main d'œuvre et d'échafaudage.

Bref, bien que nous constations plusieurs divergences entre les montants estimés et ceux soumis, nous sommes d'avis que l'écart de 5,43% se trouve dans la marge acceptable des 10%. Nous recommandons donc d'octroyer le contrat à Procova au montant de 1 515 370,50$.

Veuillez agréer, Mme Dogioiu, mes salutations distinguées.

Stéphanie Desautels, architecte

Pièces jointes

- Recommandations de CIMA+ et NCK
- Tableau comparatif des coûts
- Formulaire d'analyse de conformité des soumissions (document de la Ville)
- Sommaire des coûts Uniformat – rév. 2 (incluant les taxes)

réf: 2019 05 21_RRA Lettre de recommandation_r2

figurr

Titre du projet : Caserne #31 - Installation d'un système de captation des gaz et travaux divers
 # Appel d'offres : IMM-15468
Contrat : 15468
Mandat : 19311-2-001
Bâtiment : 293

TABLEAU COMPARATIF DES COÛTS VENTILÉS

Chapitres		Estimé professionnels	Écart avec le plus bas soumissionnaire	%	plus bas soumissionnaire Procova Inc	
Chapitre 00	Charges générales	162 070,69 $	188 129,31 $	116,08%	350 200,00 $	r1
Chapitre 01	Exigences générales	48 647,09 $	-38 247,09 $	-78,62%	10 400,00 $	
Chapitre 02	Conditions existantes	461 961,77 $	-93 061,77 $	-20,14%	368 900,00 $	
Chapitre 03	Ouvrages en béton	26 450,00 $	-3 250,00 $	-12,29%	23 200,00 $	r1
Chapitre 04	Maçonnerie	21 500,00 $	10 500,00 $	48,84%	32 000,00 $	
Chapitre 05	Métaux	6 000,00 $	9 500,00 $	158,33%	15 500,00 $	
Chapitre 06	Ouvrage en bois et en plastique	750,00 $	50,00 $	6,67%	800,00 $	
Chapitre 07	Ouvrages calorifuge et hydrofuge	4 000,00 $	1 300,00 $	32,50%	5 300,00 $	
Chapitre 09	Revêtements de finition	105 024,00 $	74 176,00 $	70,63%	179 200,00 $	r1
Chapitre 15	Mécanique	202 214,00 $	-23 314,00 $	-11,53%	178 900,00 $	
Chapitre 16	Électricité	89 964,00 $	-3 364,00 $	-3,74%	86 600,00 $	
Chapitre 18	Autres travaux	40 000,00 $	0,00 $	0,00%	40 000,00 $	
	Prix unitaires	81 578,00 $	-54 578,00 $	-66,90%	27 000,00 $	
Sous-total coûts des travaux :		**1 250 159,55 $**	**67 840,45 $**	**5,43%**	**1 318 000,00 $**	
Contingences	0%	0,00 $	0,00 $		0,00 $	
Sous-total coûts des travaux incluant contingences		**1 250 159,55 $**	**67 840,45 $**	**5,43%**	**1 318 000,00 $**	
TPS		62 507,98 $	3 392,02 $		65 900,00 $	
TVQ		124 703,42 $	6 767,08 $		131 470,50 $	
Total taxes		**187 211,39 $**	**10 159,11 $**		**197 370,50 $**	
COÛT TOTAL DES TRAVAUX		1 437 370,94 $	77 999,56 $	5,43%	1 515 370,50 $	

Analyse faite par : Stéphanie Desautels, arch.
Vérifiée par : Stéphanie Desautels, arch.
Date : 2019-05-21

Le 7 mai 2019

La présente est pour vous confirmer que nous avons passé en revue la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres relativement aux travaux d'installation d'un système de captation des gaz a la source et travaux divers à la caserne 31.

Au total, un seul soumissionnaire a déposé un prix pour ce projet. Vous trouverez au tableau ci-dessous le nom du soumissionnaire ainsi que le prix des travaux en électricité ventilé par rapport aux prix estimés par CIMA+.

	Soumissionnaire Procova Inc.	Estimation CIMA+
Électricité		
Démolition	900 $	22 464$
Éclairage et services	55 700$	39 500$
Alarme-incendie	30 000$	28 000$
Sous-Total	86 600$	89 964$
TPS (5 %)	4 330 $	4 498$
TVQ (9,975 %)	9 070$	9 423$
Grand total (avec taxes)	**100 000$**	**103 885$**

900-740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA T 514 337-2462 F 514 281-1632
cima.ca

Analyse

Le prix total des travaux en électricité soumis représente un écart de 4% avec ceux estimés. Toutefois, à l'intérieur des couts ventilés, nous remarquons un écart de 95% inférieur aux travaux de démolition estimé. Aussi, les travaux d'éclairage et de service ont un cout supérieur de 41% a ceux qui ont été estimé.

Selon notre analyse, les travaux de démolition en électricité ont été sous-estimés et cela pourrait s'expliquer par une mauvaise compréhension de l'envergure des travaux de démolition dans un environnement sous condition d'amiante. En ce qui concerne les travaux d'éclairage et de service, l'écart pourrait s'expliquer par une surévaluation des méthodes d'installation car certaine artères prises et équipements peuvent être réutilises cela n'a peut-être pas été pris en compte par l'entrepreneur.

Recommandation

Suivant l'analyse des couts soumis, et malgré les écarts de cout des travaux de démolition et des travaux d'éclairage et service, le soumissionnaire respecte dans sa globalité les couts de l'estimation. En conséquence, CIMA+ recommande à la Ville de Montréal d'adjuger le présent contrat en électricité au soumissionnaire, sous réserve des vérifications légales et autres par votre contentieux.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Eric Deland, ing.

Courriel du 2019-05-06

Voici pour mécanique :

- Au total, la soumission en mécanique est 13% plus basse que l'estimation
- Les prix ventilés sont plutôt débalancés et ne représente pas la portée de travaux : le coût pour le pluvial est trop élevé alors que les autre éléments sont sous-évalués. Difficile d'expliquer la raison de ce débalancement.
- La soumission est toutefois recommandable pour l'aspect mécanique étant donné le prix avantageux.

CHARLES FLEURY-CAUMARTIN, ing., CEM, PA LEED
Associé délégué / Chargé de projet / Mécanique, Bâtiment

AON.
EMPLOYEUR DE CHOIX
PLATINE | CANADA | 2018

Courriel du 2019-05-21

À la suite de la révision de certains postes budgétaires par le Soumissionnaire après rencontre de négociation, voici l'analyse de NCK.

L'étude de NCK porte sur les postes budgétaires concernés en structure et génie civil pour les chapitres 02, 03, 05 et items à prix unitaire.

- La soumission globale révisée du Soumissionnaire [70 200 $] est acceptable par rapport à l'estimation de NCK [70 150 $] ;
- Les prix ventilés de la soumission sont représentatifs du marché malgré les quelques écarts face à l'estimation de NCK. Dû à la valeur des écarts et des montants soumis ou révisés, ces écarts sont négligeables à l'égard de la soumission globale ;
- Pour le chapitre 03 « Ouvrages en béton », le Soumissionnaire a révisé le prix pour la « Construction de l'escalier extérieur » [20 200 $] et s'approche de l'estimation de NCK [17 250 $]. Selon NCK, ce prix révisé est représentatif du marché.
- Pour le chapitre 05 « Métaux », bien que le prix présenté pour le « Support en acier » soit plus élevé [15 500 $] que l'estimé de NCK [5 750 $], l'écart peut s'expliquer par le fait que l'entrepreneur ait planifié davantage de temps de main d'œuvre et d'échafaudage pour construire l'ouvrage ;

Henrick Privé, ing.

NCK Inc
1200 Avenue McGill College
Bureau 1200
Montréal, QC, H3B 4G7

T : 514.878.3021 f : 514.878.2402

Tableau des coûts du projet

Projet :	**Installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne 31 (# 0293) sise au 7041, rue St-Dominique, arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie**				Mandat :	19311-2-001
					Contrat :	15468
Date :	**17-mai-19**					
Étape :	**Octroi de contrat**					
			Budget	**Tps 5,0%**	**Tvq 9,975%**	**Total**
Contrat :	**Travaux forfaitaires***	**%**	**$**			
	Installation d'un système captation des gaz et travaux divers de rénovation		1 318 000,00			
	Sous-total :	100,0%	**1 318 000,00**	65 900,00	131 470,50	**1 515 370,50**
	Contingences de construction	15,0%	197 700,00	9 885,00	19 720,58	**227 305,58**
	Total - Contrat :		**1 515 700,00**	75 785,00	151 191,08	**1 742 676,08**
Incidences :						
	Total - Incidences :	9,0%	**136 413,00**	6 820,65	13 607,20	**156 840,85**
Ristournes :	**Coût des travaux (Montant à autoriser)**		**1 652 113,00**	82 605,65	164 798,28	**1 899 516,93**
	Tps 100,00%			82 605,65		82 605,65
	Tvq 50,0%				82 399,14	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		**1 652 113,00**		**82 399,14**	**1 734 512,14**

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme prévu des déboursés : 85 % des travaux seront réalisés en 2019 et 15 % en 2020.

constructo.ca

Des services à valeur ajoutée au SEAO

Liste des commandes

Numéro : IMM-15468
Numéro de référence : 1256310
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux divers à la caserne 31

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Monsieur Luc Claveau Téléphone : 514 354-0609 Télécopieur :	**Commande : (1577275)** 2019-04-11 8 h 23 **Transmission :** 2019-04-11 8 h 23	3111843 - Addenda 1 (devis) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111844 - Addenda 1 (plan) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111845 - Addenda 1 (bordereau) 2019-04-18 14 h 15 - Téléchargement 3113733 - Addenda 2 (devis) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel 3113734 - Addenda 2 (plan) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Construction D.L.T. (2014) inc. 34, rue de la Pépinière Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J2X5P3 NEQ : 1170196878	Monsieur Martin Roberge Téléphone : 450 348-6833 Télécopieur : 450 348-2923	**Commande : (1579949)** 2019-04-16 11 h 55 **Transmission :** 2019-04-16 11 h 55	3111843 - Addenda 1 (devis) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111844 - Addenda 1 (plan) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111845 - Addenda 1 (bordereau) 2019-04-18 14 h 15 - Téléchargement 3113733 - Addenda 2 (devis) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel 3113734 - Addenda 2 (plan) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Constructions AGLP inc. 2217 Guenette Montréal, QC, H4R 2E9 http://www.aglp.ca NEQ : 1164137912	Monsieur Peter Papadopoulos Téléphone : 514 747-4646 Télécopieur : 514 747-6556	**Commande : (1577682)** 2019-04-11 12 h 50 **Transmission :** 2019-04-11 12 h 50	3111843 - Addenda 1 (devis) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111844 - Addenda 1 (plan) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111845 - Addenda 1 (bordereau) 2019-04-18 14 h 15 - Téléchargement 3113733 - Addenda 2 (devis) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel

			3113734 - Addenda 2 (plan) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐ Naxo 1062 Rue Levis Terrebonne, QC, J6W 4L1 NEQ : 1166494014	Monsieur Patrice Lacelle Téléphone : 450 818-9714 Télécopieur : 450 818-9715	**Commande : (1578343)** 2019-04-12 11 h 42 **Transmission :** 2019-04-12 11 h 44	3111843 - Addenda 1 (devis) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111844 - Addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 09 - Messagerie 3111845 - Addenda 1 (bordereau) 2019-04-18 14 h 15 - Téléchargement 3113733 - Addenda 2 (devis) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel 3113734 - Addenda 2 (plan) 2019-04-25 4 h 52 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐ Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	**Commande : (1577900)** 2019-04-11 15 h 46 **Transmission :** 2019-04-11 16 h 40	3111843 - Addenda 1 (devis) 2019-04-18 14 h 15 - Courriel 3111844 - Addenda 1 (plan) 2019-04-18 21 h 08 - Messagerie 3111845 - Addenda 1 (bordereau) 2019-04-18 14 h 15 - Téléchargement 3113733 - Addenda 2 (devis) 2019-04-25 4 h 48 - Courriel 3113734 - Addenda 2 (plan) 2019-04-25 4 h 52 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195350002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Accorder un contrat à l'entreprise Procova inc. pour des travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et divers travaux de rénovation à la caserne de pompiers n° 31 (# 0293) située au 7041, rue St-Dominique, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, à la suite de l'appel d'offres public # IMM - 15468 (1 soumissionnaire). Autoriser une dépense totale de 1 899 516,93 $ (contrat : 1 515 370,50 $ + contingences : 227 305,58 $ + incidences : 156 840,85 $), taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195350002 - Travaux caserne 31.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946
Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.13

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1193438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau pour un montant de 247 506,68 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19033-177924-C - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 334 134,02 $ taxes incluses (contrat: 247 506,68 $, contingences: 49 501,34 $, variation de quantités: 37 126,00 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteurs d'eau, au montant de 247 506,68 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DP19033-177924-C ;
2. d'autoriser une dépense de 49 501,34 $, à titre de budget de contingences et une dépense de 37 126,00 $ à titre de variation de quantités, toutes taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 23:10

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438009**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau pour un montant de 247 506,68 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19033-177924-C - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 334 134,02 $ taxes incluses (contrat: 247 506,68 $, contingences: 49 501,34 $, variation de quantités: 37 126,00 $)

CONTENU

CONTEXTE

La station d'épuration des eaux usées Jean-R Marcotte (Station) est alimentée en eau d'aqueduc par deux réseaux distincts qui prennent leur source sur les boulevards Maurice Duplessis et Gouin.
Pour le projet de construction d'une unité de désinfection à l'ozone à la Station, il faut prévoir des besoins additionnels en eau d'aqueduc. La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) a confié un mandat à une firme de génie conseil, afin de vérifier si le raccordement de la future unité de désinfection au réseau d'aqueduc de la Station aura un impact sur la protection incendie des bâtiments existants. L'étude a démontré, selon certains scénarios d'incendies potentiels et crédibles, certaines vulnérabilités déjà présentes et plus particulièrement lorsqu'une des deux chambres de compteur sera en arrêt (entretien ou bris). La firme de génie recommande le remplacement du compteur à turbine de 8" des 2 chambres de compteur de la station, par des compteurs électromagnétiques de 12", afin d'augmenter la capacité hydraulique et assurer ainsi une protection incendie plus adéquate.

A cet effet, un appel d'offres public a été publié le 2 avril 2019 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mai 2019. La période de validité des soumissions est de 90 jours. Conformément à l'encadrement administratif C-OG -D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de budget pour les contingences. Compte tenu des imprévus probables, un budget de 20% de la valeur du contrat est recommandé pour les contingences et un budget de 15% pour couvrir les variations de quantité des articles à prix unitaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

De façon non limitative, l'envergure des travaux de cet appel d'offres inclut, la fourniture du matériel, la main-d'oeuvre, la machinerie, les équipements et les essais en laboratoire requis pour réaliser les travaux de réfection des composants de tuyauteries d'aqueduc des deux chambres de compteur d'eau. Ce contrat inclut également tous les travaux d'excavation remblais/déblais et remise en état des lieux.

JUSTIFICATION

Quatre entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres. Une entreprise s'est désistée parce qu'elle ne possédait pas l'attestation de l'AMP et les deux autres n'ont pas soumissionné par manque d'intérêt.

Tel que prévu dans la loi sur les cités et villes à l'article 573.3.3, lorsqu'il y a un seul soumissionnaire conforme et que le prix soumis présente un écart important avec l'estimé fait par la municipalité, les deux parties peuvent s'entendre et conclure le contrat à un prix moindre. Dans le cas qui nous concerne, le prix soumis était supérieur à l'estimé et nous avons donc négocié avec l'entrepreneur et obtenu un escompte de 16,65% sur son prix initial. Le prix négocié est celui indiqué au tableau suivant :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Variations de quantités	Total
Les Entreprises Cogenex inc.	247 506,68 $	49 501,34 $	37 126, 00$	334 134,02 $
Dernière estimation réalisée	208 900.84 $	41 780,17 $	31 335,13 $	282 016,14 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*				52 117,88 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*				18,48 %

L'écart entre l'estimation interne et la seule soumission conforme est défavorable de 18,48 %. La majorité de cet écart (60 %) s'explique par les travaux de génie civil (asphalte, trottoir, gazon, et autres) requis pour le raccordement des chambres de compteur au boulevard Maurice-Duplessis qui ont été sous-estimés par rapport au marché actuel.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises Cogenex inc. au prix négocié de 247 506,68 $, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Les Entreprises Cogenex inc., 3805 boulevard Lite, Laval (Québec) H7E 1A3. Celle-ci n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 31 juillet 2019.

Conformément au décret 795-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Les Entreprises

Cogenex inc., détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Publics. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau est de 334 134,02 $, taxes incluses, incluant 49 501,34 $ pour les contingences et 37 126,00 $ pour les variations de quantités .
Ceci représente un montant de 305 108,90 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce contrat n'était pas octroyé, la Station n'aurait pas la capacité hydraulique suffisante pour assurer une protection adéquate de ses bâtiments en cas d'incendie. Le problème serait plus sérieux si une des deux sources d'alimentation de la Station était interrompue par un bris ou pour entretien.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Juin 2019;
- Fin des travaux : août 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-24

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : DP19033-177924-C
Numéro de référence : 1254320
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Mise à niveau des chambres de compteur d'eau

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1572477)** 2019-04-03 9 h 43 **Transmission :** 2019-04-03 9 h 43	3099490 - Addenda 1 2019-04-03 9 h 43 - Téléchargement 3116693 - Addenda 2 2019-04-29 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Lecomte Pouliot Inc. 2925, rue Cartier Saint-Hyacinthe, QC, J2S 1L4	Monsieur François Lecomte Téléphone : 450 774-3406 Télécopieur : 450 773-0759	**Commande : (1572746)** 2019-04-03 13 h 14 **Transmission :** 2019-04-03 13 h 43	3099490 - Addenda 1 2019-04-03 13 h 14 - Télécopie 3116693 - Addenda 2 2019-04-29 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1582678)** 2019-04-23 10 h 38 **Transmission :** 2019-04-23 11 h 38	3099490 - Addenda 1 2019-04-23 10 h 38 - Téléchargement 3116693 - Addenda 2 2019-04-29 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-2000 Télécopieur :	**Commande : (1572145)** 2019-04-02 16 h 04 **Transmission :** 2019-04-02 16 h 04	3099490 - Addenda 1 2019-04-03 7 h 27 - Courriel 3116693 - Addenda 2 2019-04-29 12 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Montréal - Arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	Madame Isabell Ross	**Commande : (1572632)** 2019-04-03 11 h 30	

405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal, QC, H3N 1M3

Téléphone : 514 868-4065
Télécopieur :

Transmission :
2019-04-03 11 h 30

3099490 - Addenda 1
2019-04-03 11 h 30 - Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas recevoir

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 13 mars 2017

LES ENTREPRISES COGENEX INC.
A/S MONSIEUR CARLO RIVERA
10685, BOUL HENRI-BOURASSA E, BUR. 300
MONTRÉAL (QC) H1C 1G7

N° de décision : 2017-CPSM-1016412
N° de client : 2700035672

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES COGENEX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 janvier 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438009

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Projet - Désinfection
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour la mise à niveau des chambres de compteur d'eau pour un montant de 247 506,68 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public DP19033-177924-C - 1 seul soumissionnaire. Autoriser une dépense totale de 334 134,02 $ taxes incluses (contrat: 247 506,68 $, contingences: 49 501,34 $, variation de quantités: 37 126,00 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438009InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.14

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198304006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 945 869,84 $ (contrat: 822 495,51 $ + contingences: 123 374,33 $), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :
1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec la firme Genipro (STNH) inc., laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;

Lot 2	822 495,51 $ (taxes incluses)

2 - d'autoriser un montant total de 123 374,33 $, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 12:30

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198304006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 945 869,84 $ (contrat: 822 495,51 $ + contingences: 123 374,33 $), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actifs : commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le nombre de projets est en croissance constante et la complexité des projets nécessite une présence accrue au chantier. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville de Montréal, l'assistance de contrôleurs de chantier d'expérience est requise. L'appel d'offres public (19-17579) pour cinq (5) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Devoir le 20 mars 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 34 jours afin d'obtenir les documents nécessaires via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et de déposer leurs soumission. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 23 avril 2019.

Deux (2) addenda ont été émis:

- Addenda 1 28/03/2019 Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.
- Addenda 2 10/04/2019 Réponses à huit (8) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d’analyse pour cet appel d’offres est conforme à la Division des critères

d’évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction et la période de mise en opération, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés "Contrat", "Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier" et leurs annexes.
Les services professionnels de contrôleur de chantier prévoient, notamment, :

- Assurer une présence régulière sur le chantier;
- Assurer un suivi sur la qualité des travaux;
- Informer et conseiller le chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation du contrat;
- Rédiger des fiches d'observation et des avis de non-conformité CNESST;
- Effectuer le suivi des contrats avec les entrepreneurs, fournisseurs, occupants et autres intervenants;
- Veiller au suivi des visites de chantier, des réunions de chantier et de coordination;
- Faire le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants, etc.

De façon générale, les services des contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures par semaine, 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures de chantier, qui sont, à titre indicatif, de 7h à 15h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nuit, fin de semaine) peuvent être prévus selon les enjeux des projets. À la demande urgente, s'il y a lieu, du Directeur, l'adjudicataire assurera la disponibilité des contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, afin d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis, à titre indicatif, comprend des exemples de projets de moyenne à grande envergure, ainsi que les enjeux du projet et le nombre minimum de visites de chantier requises afin de suivre adéquatement la cadence du projet. Elle représente les priorités de la DGPI, au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel, dans des bâtiments occupés. Les contrôleurs de chantier assignés par l'adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur l’implication des contrôleurs de chantier pour des projets selon les secteurs suivants :

- Lot 1 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 2 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 3 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV);
- Lot 4 : Bâtiments industriels;
- Lot 5 : Bâtiments corporatifs.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au bordereau de prix de soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder une (1) entente-cadre à la firme Genipro (STNH) inc. pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI, dans la Division des projets de sécurité publique, lot 2.
Pour cet appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont trois (3) ont remis des soumissions (42,86 %). Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non participation.

Le trois (3) preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- CIMA+ s.e.n.c
- Colliers-Maîtres de projets
- Genipro (STNH) inc.

Pour le lot 2, les trois (3) offres de services soumises ont été jugées conformes. CIMA+ s.e.n.c et Colliers-Maîtres de projets ont obtenus des pointages supérieurs à 70 %. Genipro (STNH) inc. a obtenu un meilleur pointage final que les deux autres firmes pour le lot 2. Ci-dessous le tableau d'analyse de conformité de l'intervention du Service de l'approvisionnement :

Soumissionnaires conformes **LOT 2**	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (15%) (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Genipro (STNH) inc.	**72,67**	**1,49**	**715 213,49 $**	**107 282,02 $**	**123 374,33 $**	**945 869,84 $**
CIMA+ s.e.n.c	80,83	1,47	774 799,28 $	116 219,89 $	133 652,88 $	1 024 672,05 $
Colliers - Maîtres de projets	77,00	1,42	778 780,86 $	116 817,13 $	134 339,70 $	1 029 937,69 $
Dernière estimation réalisée			754 932,75 $	113 239,91 $	130 225,90 $	998 398,56 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*						- 52 527,72 $ -5,26 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ième meilleure note finale - adjudicataire)* Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*						78 802,21 $ 8,33 %

Une allocation pour des services additionnels de 15 % a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination LEED ainsi que l'ajout de projets. Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus des chantiers. La somme demandée à ces fins est de 123 374,33 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

L'écart entre l'estimation et le prix du soumissionnaire conforme est acceptable et prend en compte les taux horaires selon le marché actuel.

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, chacune des trois (3) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ils ne sont pas visés par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

Les membres du comité de sélection, tenu le 9 mai 2019, recommandent de retenir l'offre de Genipro (STNH) inc. pour le lot 2.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Cette entente-cadre est limitée aux projets réalisés par la DGPI (SGPI).
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense du lot 2 s'élevant à 998 398,56 $ taxes et contingences incluses, sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est-à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon les besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat. Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerra ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de gestion de projets en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de

l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de réaliser une économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 22 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-05-15
Christine PASCONE	Jean BOUVRETTE	

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198304006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Genipro (STNH) inc., d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SIM, lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 945 869,84 $ (contrat: 822 495,51 $ + contingences: 123 374,33 $), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17579 int. octroi lot 2.pdf19-17579 tableau lot 2.pdf19-17579 pv.pdf

SEAO Liste des commandes.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17579 lot 2

No du GDD : 1198304006

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Date du comité de sélection : 9 - 5 - 2019

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	891 019,17 $		
Colliers Maîtres de projets	895 597,99 $		
Génipro (STNH) Inc.	822 495,51 $	X	

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 10 - 5 - 2019

19-17579 - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production des firmes et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	25%	30%	30%	100%	$		
Cima + s.e.n.c.	3,83	8,33	20,00	24,67	24,00	80,83	891 019,17 $	**1,47**	2
Colliers Maîtres de Projets	3,67	9,33	19,33	23,00	21,67	77,00	895 597,99 $	**1,42**	3
Genipro (STNH) Inc.	3,33	7,00	17,67	22,67	22,00	72,67	822 495,51 $	**1,49**	1
0						-		-	
0						-		-	

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

Comité	
Date	jeudi 09-05-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 19-17579

Numéro de référence : 1249792

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1565205)** 2019-03-21 10 h 45 **Transmission :** 2019-03-21 10 h 45	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr NEQ : 1163608608	Monsieur Dennis McDonald Téléphone : 438 227-2927 Télécopieur :	**Commande : (1564493)** 2019-03-20 13 h 03 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 03	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Genipro (STNH) inc. 50 rue Saint-Charles Ouest suite 100 Longueuil, QC, J4H 1C6 http://www.genipro.com NEQ : 1160426327	Monsieur Jean-Michel Tremblay Téléphone : 514 267-9541 Télécopieur :	**Commande : (1564354)** 2019-03-20 11 h 09 **Transmission :** 2019-03-20 11 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1564517)** 2019-03-20 13 h 22 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 22	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MDTP atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/ NEQ : 1145298346	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 289-6387 Télécopieur :	**Commande : (1565923)** 2019-03-22 10 h 09 **Transmission :** 2019-03-22 10 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1564940)** 2019-03-21 8 h 27 **Transmission :** 2019-03-21 8 h 27	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

				électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1564674)** 2019-03-20 15 h 14 **Transmission :** 2019-03-20 15 h 14	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.15

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198304007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 2 202 628,66 $ (contrat: 1 915 329,27 $ + contingences: 287 299,39$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé au comité exécutif :
1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec la firme CIMA+ s.e.n.c, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;

Lot 3	363 661,32 $ (taxes incluses)

2 - d'autoriser un montant total de 54 549,20 $, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois avec une (1) option de prolongation de 12 mois, avec la firme CIMA+ s.e.n.c, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels de contrôleurs de chantier pour le suivi de

divers projets dans la Division des projets de sécurité publique (SPVM et EPLV) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17579;

Lot 1	1 551 667,94 $ (taxes incluses)

2 - d'autoriser un montant total de 232 750,19 $, à titre de budget de contingences (taxes incluses);

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des villes liées selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 12:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198304007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 2 202 628,66 $ (contrat: 1 915 329,27 $ + contingences: 287 299,39$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est propriétaire de plus de 1800 bâtiments répartis dans diverses catégories d'actif: commercial, culturel, administratif, protection et sécurité, loisir et communautaire, industriel et sportif. Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) gère le parc immobilier de la Ville de Montréal. Il exploite, entretient et assure le maintien d'actifs des bâtiments. Les services centraux et les arrondissements sont aussi des requérants de projets de maintien d'actifs et de développement. Les projets immobiliers sont exécutés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) du SGPI. Le nombre de projets est en croissance constante et leur complexité nécessite une présence accrue sur les chantiers. Afin d'assurer la qualité d'exécution exigée par la Ville de Montréal, l'assistance de contrôleurs de chantier d'expérience est requise.
L'appel d'offres public (19-17579) pour cinq (5) lots de services de contrôleurs de chantier, publié dans Le Devoir le 20 mars 2019, a offert aux soumissionnaires un délai de 34 jours afin d'obtenir les documents nécessaires via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est d'une période de 180 jours à partir de la date de dépôt des soumissions soit le 23 avril 2019.

Deux (2) addenda ont été émis:

- Addenda 1 28/03/2019 Réponses à cinq (5) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.
- Addenda 2 10/04/2019 Réponses à huit (8) questions mineures des soumissionnaires afin de préciser les documents d'appel d'offres.

La grille d’analyse pour cet appel d’offres est conforme à la Division des critères d’évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à la séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE 12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

L'adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en contrôle de chantier pour les phases de construction ainsi que la période de mise en opération, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés "Contrat", "Devis - Services professionnels - Contrôleurs de chantier" et leurs annexes.
Les services professionnels de contrôleur de chantier prévoient, notamment, :

- Assurer une présence régulière sur le chantier;
- Assurer un suivi sur la qualité des travaux;
- Informer et conseiller le chargé de projet de la Ville tout au long de la réalisation du contrat;
- Rédiger des fiches d'observation et des avis de non-conformité CNESST;
- Effectuer le suivi des contrats avec les entrepreneurs, fournisseurs, occupants et autres intervenants;
- Veiller au suivi des visites de chantier des réunions de chantier et de coordination;
- Faire le suivi des obligations contractuelles des divers intervenants, etc.

De façon générale, les services des contrôleurs de chantier seront assurés sur une base hebdomadaire de 35 heures par semaine, 7 heures par jour. La présence au chantier est requise de jour pendant les heures de chantier, qui sont, à titre indicatif, de 7 h à 15 h. Cet horaire pourrait être ajusté en fonction des différents chantiers. Certains horaires atypiques (soir, nui et fin de semaine) peuvent être prévus selon les enjeux des projets. À la demande urgente, s'il y a lieu, du Directeur, l'adjudicataire assurera la disponibilité des contrôleurs de chantier, y compris en dehors des heures prévues, et ce, afin d'assurer une coordination maximale des intervenants du projet.

La liste prévisionnelle de projets incluse au devis, à titre indicatif, comprend des exemples de projets de moyenne à grande envergure, ainsi que les enjeux du projet et le nombre minimum de visites de chantier requises afin de suivre adéquatement la cadence du projet. Elle représente les priorités de la DGPI, au moment de la préparation du présent appel d'offres. Le choix ou non d'aller de l'avant avec un, plusieurs, ou tous les projets sur la liste ou de substituer un ou plusieurs projets par d'autres d'envergure comparable, appartient à la DGPI. Les choix et précisions seront effectués et divulgués en début du mandat. Les projets pourront être répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. À moins d'indications contraires, les projets seront exécutés en mode traditionnel, dans des bâtiments occupés. Les contrôleurs de chantier assignés par l'adjudicataire feront le suivi simultanément de plusieurs projets identifiés en fonction des contraintes spécifiques à chacun d'eau. Des services de secrétariat font aussi partie du contrat.

Plus particulièrement, les lots 1 à 5 portent sur l’implication des contrôleurs de chantier pour des projets selon les secteurs suivants :

- Lot 1 : Bâtiments du Service de la Police de Montréal (SPVM);
- Lot 2 : Bâtiments de la Sécurité Incendie de Montréal (SIM);
- Lot 3 : Bâtiments d'Espace pour la Vie (EPLV);

- Lot 4 : Bâtiments industriels;
- Lot 5 : Bâtiments corporatifs.

Les mandats seront attribués pour une banque d'heures maximale aux taux horaires indiqués au bordereau de prix de soumission suite à l'entente préalable avec le Directeur et à l'émission d'un bon de commande.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la DGPI, au sein du SGPI.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder deux (2) ententes cadres à la firme CIMA+ s.e.n.c pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets de la DGPI, pour la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 et 3). Pour cet appel d'offres, il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges dont trois (3) ont remis des soumissions (42,86%). Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Les trois (3) preneurs du cahier des charges ayant remis des soumissions sont :

- CIMA+ s.e.n.c
- Colliers-Maîtres de projets
- Genipro (STNH) inc.

Pour le lot 1, il y a eu trois (3) offres de services soumises et elles ont été jugées conformes. Colliers-Maîtres de projets et Genipro (STNH) inc. ont obtenus des pointages supérieurs à 70 %. CIMA+ s.e.n.c a obtenu le meilleur pointage final pour ce lot.

Soumissionnaires conformes **LOT 1**	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (15%) (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c	**80,83**	**0,843**	**1 349 276,47 $**	**202 391,47 $**	**232 750,19 $**	**1 784 418,13 $**
Genipro (STNH) inc.	72,33	0,837	1 271 554,52 $	190 733,18 $	219 343,15 $	1 681 630,85 $
Colliers - Maîtres de projets	76,33	0,76	1 441 101,25 $	216 165,19 $	248 589,97 $	1 905 856,41 $
Dernière estimation réalisée			1 342 211,25 $	201 331,69 $	231 531,44 $	1 775 074,38 $
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*						9 343,75 $ 0,53 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ième meilleure note finale - adjudicataire)* Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*						- 102 787,28 $ - 5,76 %

Pour le lot 3, il y a eu deux (2) offres de services soumises et elles ont été jugées conformes. Genipro (STNH) inc. a obtenu un pointage supérieur à 70 %, mais CIMA+ s.e.n.c a obtenu un meilleur pointage final pour ce lot.

Soumissionnaires conformes **LOT 3**	Pointage intérimaire	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Services additionnels (15%) (taxes incluses)	Contingences (15%) (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
CIMA+ s.e.n.c	**78,50**	**3,53**	**316 227,24$**	**47 434,09 $**	**54 549,20 $**	**418 210,53 $**
Genipro (STNH) inc.	75,83	3,48	314 571,60 $	47 185,74 $	54 263,60 $	416 020,94 $
Dernière estimation réalisée			314 571,60 $	47 185,74 $	54 263,60 $	416 020,94$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire ($) *(l'adjudicataire - estimation)* Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) *((l'adjudicataire - estimation)/estimation) x 100*						2 189,59 $ 0,53 %
Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale ($) *(2ième meilleure note finale - adjudicataire)* Écart entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la 2ième meilleure note finale (%) *((2ième meilleure note finale - adjudicataire)/adjudicataire) x 100*						- 2 189,59 $ - 0,53 %

Une allocation pour des services additionnels de 15 % a été ajoutée à chaque soumission. L'allocation servira à couvrir des services que l'équipe pourrait s'adjoindre, tels que le soutien technique spécialisé, la participation à des réunions post mortem ou de coordination LEED ainsi que l'ajout de projets.

Il est recommandé de prévoir une enveloppe budgétaire de contingences pour répondre aux imprévus des chantiers.
La somme demandée à ces fins pour le lot 1 est de 232 750,19 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.
La somme demandée à ces fins pour le lot 3 est de 54 549,20 $ incluant les taxes, correspondant à 15 % du montant du contrat.

L'écart entre les estimations et les prix du soumissionnaire conforme est acceptable et prend en compte les taux horaires selon le marché actuel.

Malgré que l'autorisation de l'AMF ne soit pas requise dans le cadre de cet appel d'offres, chacune des trois (3) firmes composant l'équipe (et signataire du contrat) détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De plus, aucune de celles-ci ne figure au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ils ne sont pas visés par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Les membres du comité de sélection, tenu le 9 mai 2019, recommandent de retenir l'offre de CIMA+ s.e.n.c pour les lots 1 et 3.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers chantiers de la DGPI. Les mandats seront attribués sur demande, en fonction des besoins des projets. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits. Ces ententes-cadres sont limitées aux projets réalisés par la DGPI (SGPI).
Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de la gestion des projets immobiliers a effectué un estimé préalable de la dépense des lots 1 et 3 s'élevant respectivement à 1 775 074,38 $ et 416 020,94 $ taxes et contingences incluses, sur 36 mois, avec une (1) option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier. Il s'agit d'une option sans frais additionnels. C'est -à-dire qu'après 3 ans, la Ville se réserve le droit de poursuivre le contrat ou non selon les besoins et l'appréciation des services rendus s'il reste un solde dans le contrat. Cette estimation est basée sur une liste prévisionnelle de projets en cours de conception qui requerra ce type de services de suivi de chantier et une estimation des besoins des projets en cours d'approbation par le comité de gestion du portefeuille du SGPI. Les quantités exprimées dans ces contrats ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés en nombre d'heures pour les 36 prochains mois et sont utilisées afin d'indiquer au cocontractant l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Dans l'ensemble, on constate que les prix pour les taux horaires soumis pour les contrôleurs de chantier sont comparables aux taux horaires des contrats de gestion de projets en vigueur qui incluent ce type de services. La présente entente permet à la DGPI de réduire ses délais tout en assurant une stabilité des taux pour une période de trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services de contrôleurs de chantier incluent notamment, selon les projets, le suivi de la documentation des certifications écologiques, des méthodes de protection de l'environnement de l'entrepreneur en chantier et de la mise en service des équipements le tout en conformité avec la Politique de développement durable de la Ville de Montréal, les directives écologiques émises par celle-ci ainsi que les spécifications des architectes et ingénieurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant des appels d'offres et des négociations à la pièce, augmentant les délais en plus de faire perdre à la Ville la possibilité de réaliser une économie de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue. Par contre, une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre L'ALLIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Pierre L'ALLIER, 22 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Christine PASCONE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-7856
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198304007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres avec CIMA+ s.e.n.c, d'une durée de 36 mois, avec possibilité d'une prolongation de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier pour divers projets dans la Division des projets de sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 & 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers. Dépense totale de 2 202 628,66 $ (contrat: 1 915 329,27 $ + contingences: 287 299,39$), taxes incluses. Appel d'offres public 19-17579 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17579 int. octroi lot 1.pdf
19-17579 int. octroi lot 3.pdf
19-17975 int. octroi lot 4.pdf
19-17579 pv.pdf
SEAO Liste des commandes.pdf
19-17579 tableau lot 1.pdf
19-17579 tableau lot 3.pdf
19-17579 tableau lot 4.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17579 lot 1

No du GDD : 1198304007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 5 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 3

% de réponses : 42,86

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	1 551 667,93 $	X	
Colliers Maîtres de projets	1 657 266,44 $		
Génipro (STNH) Inc.	1 462 287,69 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 10 - 5 - 2019

19-17579 - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal (lot 1)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production des firmes et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	25%	30%	30%	100%	$		
Cima + s.e.n.c.	3,83	8,33	21,00	23,67	24,00	80,83	1 551 667,93 $	**0,843**	1
Colliers Maîtres de Projets	3,67	9,00	19,33	23,00	21,33	76,33	1 657 266,44 $	**0,76**	3
Genipro (STNH) Inc.	3,33	7,00	17,67	22,33	22,00	72,33	1 462 287,69 $	**0,837**	2
0						-		-	
0						-		-	

Comité	
Date	jeudi 09-05-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Pierre L'Allier

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17579 lot 3

No du GDD : 1198304007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 28,57

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2019

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	363 661,33 $	X	
Genipro (STNH) Inc.	361 757,34 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 10 - 5 - 2019

19-17579 - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal (lot 3)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production des firmes et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	25%	30%	30%	100%	$		
Cima + s.e.n.c.	4,00	8,33	19,83	25,00	21,33	78,50	363 661,33 $	**3,53**	1
Genipro (STNH) Inc.	3,33	7,33	18,17	23,00	24,00	75,83	361 757,34 $	**3,48**	2
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	jeudi 09-05-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17975 lot 4

No du GDD : 1198304007

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 20 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 5 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 10 - 4 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 33 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 50

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Genipro (STNH) Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 20 - 10 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 20 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Cima + s.e.n.c.	1 030 691,09 $	X	

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 10 - 5 - 2019

19-17579 - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal (lot 4)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production des firmes et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des projets semblables	Expérience et expertise des chargés de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	25%	30%	30%	100%	$		
Cima + s.e.n.c.	4,00	8,33	21,00	23,67	23,33	80,33	1 030 691,09 $	**1,26**	**1**
Genipro (STNH) Inc.	3,33	7,00	14,00	14,33	19,67	58,33			**Non conforme**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	**jeudi 09-05-2019**
Heure	**13h30**
Lieu	**255 Crémazie Est, 4e étage**

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 19-17579

Numéro de référence : 1249792

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels en contrôle de chantier - Programme de mise aux normes et rénovation des bâtiments de la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Linda Fontaine Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 514 281-1632	**Commande : (1565205)** 2019-03-21 10 h 45 **Transmission :** 2019-03-21 10 h 45	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Colliers maîtres de projets inc. 1800, avenue McGill College, bureau 400 Montréal, QC, H3A3J6 http://www.mhpm.com/fr NEQ : 1163608608	Monsieur Dennis McDonald Téléphone : 438 227-2927 Télécopieur :	**Commande : (1564493)** 2019-03-20 13 h 03 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 03	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐	Genipro (STNH) inc. 50 rue Saint-Charles Ouest suite 100 Longueuil, QC, J4H 1C6 http://www.genipro.com NEQ : 1160426327	Monsieur Jean-Michel Tremblay Téléphone : 514 267-9541 Télécopieur :	**Commande : (1564354)** 2019-03-20 11 h 09 **Transmission :** 2019-03-20 11 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 1001, boulevard de Maisonneuve Ouest Bureau 800-B Montréal, QC, H3A 3C8 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1564517)** 2019-03-20 13 h 22 **Transmission :** 2019-03-20 13 h 22	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	MDTP atelier d'architecture inc. 925, rue du Caryer, local 301 Beauharnois, QC, J6N0S6 http://atelierdarchitecture.ca/ NEQ : 1145298346	Madame Christelle Casavant-Provost Téléphone : 450 289-6387 Télécopieur :	**Commande : (1565923)** 2019-03-22 10 h 09 **Transmission :** 2019-03-22 10 h 09	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1564940)** 2019-03-21 8 h 27 **Transmission :** 2019-03-21 8 h 27	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

				électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1564674)** 2019-03-20 15 h 14 **Transmission :** 2019-03-20 15 h 14	3096388 - 19-17579 Addenda 1 2019-03-28 15 h 53 - Courriel 3105567 - 19-17579 Addenda 2 2019-04-10 15 h 56 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.16

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1195350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers no. 63 (# 3015) située à 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval.

Il est recommandé:
1. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval pour la réalisation, par la Cité de Dorval, des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63 (# 3015), située à 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval, selon les termes et conditions stipulés à l'entente.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 11:40

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1195350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers no. 63 (# 3015) située à 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 63, située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval, a été construite en 1965 (voir photo en pièce jointe no. 01). Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) en est l'unique occupant.
En septembre 2017, le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal a approuvé l'acte de donation par lequel la Cité de Dorval cédait à la Ville de Montréal l'immeuble situé au 530, boulevard Bouchard à Dorval, soit la caserne de pompiers no. 63 (voir la pièce jointe no. 02). Pour permettre cette transaction, une opération cadastrale a dû être réalisée afin de scinder la propriété occupée par la caserne des installations publiques aménagées sur un plus grand site ayant front sur le boulevard Bouchard, où se trouvent notamment le bâtiment des travaux publics de Dorval, le parc Ballantyne et le stationnement adjacent. Les limites du terrain ont été établies en respectant le concept du plan cadastral parcellaire préparé par un arpenteur géomètre (voir la pièce jointe no. 03).

La Division de l'ingénierie municipale de la Cité de Dorval a planifié la réfection du pavage d'asphalte autour du bâtiment des travaux publics et de la cour de service lui appartenant, située à proximité de la caserne 63, identifiée comme la zone 3. De plus, deux autres superficies de pavage qui relèvent de Dorval seront à refaire, soit les zones 1 et 2 faisant partie du domaine public (voir la pièce jointe no. 04). Ces travaux sont nécessaires en raison de l'état de dégradation avancé du pavage.

Compte tenu du découpage des lots et des zones de circulation communes et dans le but d'obtenir un résultat uniforme d'ensemble et d'assurer la pérennité des travaux, la Cité de Dorval propose d'élargir l'étendue des travaux d'asphalte prévue afin d'y inclure les parties exclusives situées à l'intérieur de la limite de propriété de la caserne, appartenant à la Ville de Montréal, également en très mauvais état. La zone 4 a été identifiée à cet effet, comprenant l'accès véhiculaire au garage des pompiers, le stationnement arrière de la caserne ainsi qu'une partie du passage commun entre les bâtiments (voir la pièce jointe no. 04).

Selon l'acte de donation qui a été signé entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval, chacune des parties doit assumer tous les frais relatifs aux travaux de réparation situés dans les limites de leur propriété respective (voir articles 3.3.5., 5.3.7. et 6.3.7. et le plan en pièces jointes no. 02 et 03).

Lors des négociations de la cession de la caserne 63, il a été convenu entre les parties que la Cité de Dorval pouvait faire des travaux pour la Ville de Montréal et que cette dernière s'engageait à leur rembourser les dépenses sur présentation de facture.

À cette fin, une entente intermunicipale doit être approuvée en vertu duquel la Ville de Montréal délègue à la Cité de Dorval la réalisation des travaux de réfection de pavage autour de la caserne 63.

La Division d'ingénierie municipale de la Cité de Dorval présentera cette entente pour approbation à leur conseil municipal lors de la séance du 17 juin prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

28 septembre 2017 - CG17 0456 - Approuver le projet d'acte de donation par lequel la Ville de Dorval cède à la Ville de Montréal, un immeuble sis au 530, boulevard Bouchard dans la Ville de Dorval, connu comme étant la caserne de pompiers n° 63.

- 26 novembre 2015 - CG15 0690 - Accorder un contrat à la firme Axiome Construction inc. pour la phase 2 des travaux de réfection de la caserne de pompiers n° 63 située au 530, boulevard Bouchard, dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 5 558 548,29 $, taxes incluses - Appel d'offres 5775 (5 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier porte sur l'approbation d'un protocole d'entente visant à déléguer à la Cité de Dorval la réalisation des travaux de réfection de pavage d'asphalte et de bordures de béton à la caserne 63 propriété de la Ville de Montréal. La Division de l'ingénierie municipale des travaux publics de la Cité de Dorval se chargera de la préparation des plans et devis, du lancement de l'appel d'offres, de l'octroi du contrat de l'entrepreneur, de la gestion contractuelle et de la surveillance des travaux
L'entente intermuncipale prévoit également les modalités de remboursement à la Cité de Dorval, suite à l'acceptation provisoire, des dépenses reliées aux travaux concernant la caserne, soit à la zone 4 (voir pièce jointe no. 04).

Suite à une évaluation de l'état des zones de circulation et de stationnement du site ayant front sur le boulevard Bouchard, la Division de l'ingénierie municipale de la Cité de Dorval a établi la portée des travaux à réaliser, soit la réfection du pavage d'asphalte et de bordures en béton des zones 1, 2, 3 et 4, identifiées sur le plan en pièce jointe no. 04.

Les interventions consistent principalement à :

- l'enlèvement et la disposition de l'asphalte existant;
- la réfection de la fondation et de la sous fondation granulaire;
- la coulée d'un revêtement bitumineux de 110 mm;
- l'installation de bordures en béton.

Les travaux sont prévus dans le quatrième trimestre de l'année 2019.

La Division de l'ingénierie municipale de Dorval a effectué des relevés des superficies à

paver afin d’estimer les coûts de réfection de pavage et des bordures de béton selon les interventions décrites plus haut.

Il n'y a pas de travaux d'aménagement paysager prévus à ce contrat. En fait, la Ville de Montréal a fait réaliser à l'été 2018 un contrat d'aménagement paysager qui comprenait principalement des travaux de terrassement et de gazonnement du terrain autour de la caserne.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a validé la pertinence et la nécessité des travaux de la zone 4 à réaliser par la Cité de Dorval, ainsi que les superficies concernées et le partage des coûts des travaux selon l'acte de donation conclus entre les parties.
Depuis plusieurs années, l’accès véhiculaire devant le garage des pompiers sur boulevard Bouchard est délaminé à plusieurs endroits et présente de nombreux nids de poule. Il fait l’objet de réparations ponctuelles plusieurs fois par année pour assurer en tout temps la circulation sécuritaire des camions de pompiers.

En plus de la détérioration causée par l'épandage de sel et de pierre à l'hiver, celle-ci s’est accélérée depuis 2016 en raison des activités et des opérations du bâtiment; toutefois, la durée de vie du pavage était déjà dépassée.

Présentement, le stationnement arrière de la caserne servant aux véhicules des pompiers est en gravier et il est souhaitable qu'il soit refait en pavage d'asphalte.

Les travaux de réfection de pavage par la Cité de Dorval autour de la caserne seront réalisés en étroite coordination avec le SIM. Les interventions seront exécutées par phases devant le garage des pompiers, afin de maintenir la caserne en opération et d'assurer qu'une sortie sur le boulevard Bouchard demeure accessible en tout temps.

Conformément à l'entente intermunicipale, le contrat pour l’exécution de l’ensemble des travaux, le cas échéant, sera octroyé par la Cité de Dorval, selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme, suite à une vérification de points de vue technique, financier et administratif par leur Division d'ingénierie municipale. La délégation accordée à la Cité de Dorval d'octroyer le contrat est conditionnelle à la confirmation écrite du représentant de la Ville de Montréal à l'effet que la soumission soit conforme au niveau financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Suite à l'ouverture des soumissions par la Cité de Dorval et à leur analyse telle que prévu à l'entente, un nouveau dossier décisionnel sera soumis pour approbation, relativement à la portion des travaux relevant de la Ville de Montréal, identifiée comme la zone 4 et ce afin d'autoriser le remboursement des coûts à la Cité de Dorval.
L'entente prévoit le remboursement du coût des travaux de réfection de pavage et de bordures incluant les frais d'administration du contrat. Le coût des travaux est calculé aux prix unitaires soumis, selon les quantités réelles et jusqu’à concurrence des quantités estimées indiquées au bordereau de soumission, sous réserve des changements dûment acceptés par la Ville de Montréal.

Considérant que les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier seront réalisés par la Division de l'ingénierie municipale interne des travaux publics de la Cité de Dorval, il n'y aura pas de frais à rembourser par la Ville de Montréal pour ces services.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder sans délai à la réfection du pavage devant les portes de garage de la caserne afin de mettre un terme à sa dégradation et minimiser les risques de bris des véhicules d'intervention des pompiers.

Tout retard dans ce dossier pourrait entraîner des problèmes d'opérations de la caserne et mettre en péril la continuité des activités de pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront prises en charge par la Cité de Dorval.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense au conseil d'agglomération : septembre 2019
Remboursement à la Cité de Dorval : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvie GIRARD, 22 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-21

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

Jean BOUVRETTE
Chef de division projets immobiliers-Sécurité publique et EPLV

Tél : 514 868-0941
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-24

Montréal

Bâtiment : 3015

Année originale de construction : 1970

Description : Caserne 63

Adresse : 530, boulevard Bouchard, Cité de Dorval

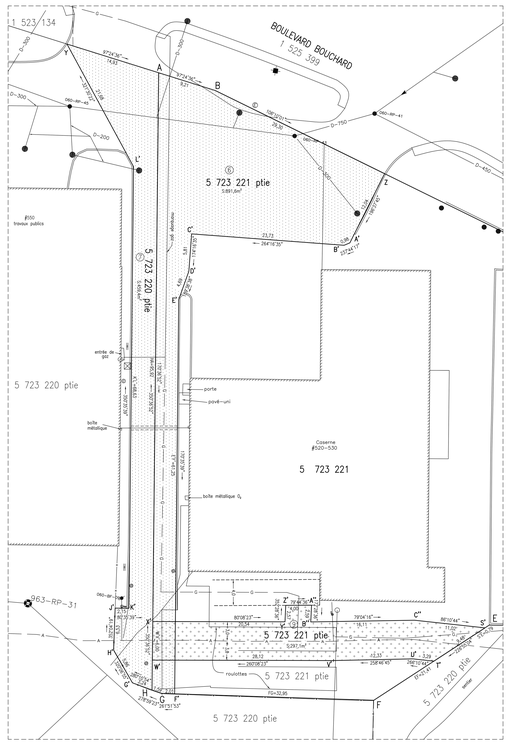

Fenêtre A (articles 6, 7 et 9)
Échelle 1 : 200

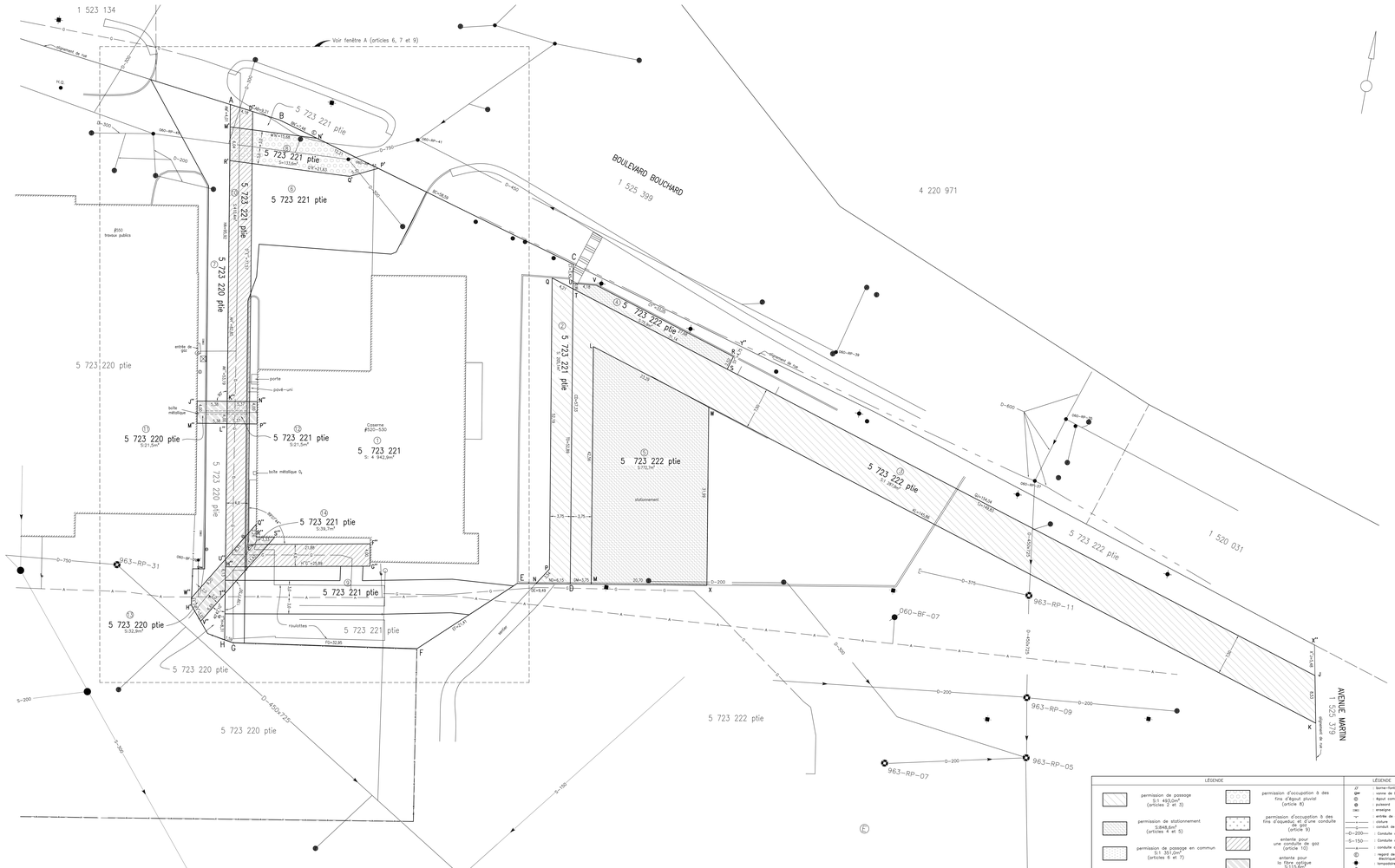

LÉGENDE		
permission de passage S: 1 493,0m² (articles 2 et 3)	permission d'occupation à des fins d'égout pluvial (article 8)	
permission de stationnement S:848,6m² (articles 4 et 5)	permission d'occupation à des fins d'aqueduc et d'une conduite de gaz (article 9)	
permission de passage en commun S: 357,0m² (articles 6 et 7)	entente pour une conduite de gaz (article 10)	
	entente pour la fibre optique (articles11, 12, 13 et 14)	

LÉGENDE	
BP	borne-fontaine
BF	vanne de borne-fontaine
CD	égout combiné
P	puisard
ENC	enseigne
EG	entrée de gaz
—x—	clôture
—G—	conduit de gaz
—D—200—	Conduite d'égout pluvial
—S—150—	Conduite d'égout sanitaire
—A—	conduite d'aqueduc
E	regard de chambre électrique souterraine
T	temporisateur
L	poteau

code du microfilm

A0

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle 1 : 200

1m 2m 3m 4m 5m 6m 7m 8m 9m 10m mètres

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Le lot 5 723 221 et des parties des lots 5 723 220 et 5 723 222

EMPLACEMENT:

Des biens-fonds situés au sud-ouest du
BOULEVARD BOUCHARD
et à l'ouest de
L'AVENUE MARTIN
dans la Ville de Dorval

FINS DU DOCUMENT:

CESSION, PERMISSIONS ET ENTENTES

NOTES: 1– Le bien-fonds à être cédé à la Ville de Montréal est indiqué par les lettres ABCDEFGHIJKLM (article 1).

2– Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission de passage public est indiqué par les lettres JKLMNPQJ. (articles 2 et 3).

3– Les biens-fonds faisant l'objet d'une permission de stationnement sont indiqués par les lettres UVRSTU (article 4) et UKNML (article 5).

4– Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission de passage en commun est indiqué par les lettres YABDEB'C'D'E'F'GHCV'JK'L'Y (articles 6 et 7).

5– Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission d'occupation à des fins d'égout pluvial est indiqué par les lettres KVW'X'YZ'K' (article 8).

6– Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission d'occupation à des fins d'aqueduc et d'une conduite de gaz est indiqué par les lettres STUVWX'Y'Z'A'B'C'S' (article 9).

7– Le bien-fonds faisant l'objet d'une entente pour une conduite de gaz est indiqué par les lettres AD'E'F'G'H'A (article 10).

8– Les biens-fonds faisant l'objet d'une entente pour la fibre optique sont indiqués par les lettres J'N'M'W'J' (articles 11 et 12) et Q'R'S'V'W'R'Q' (articles 13 et 14).

9– Le relevé terrain a été effectué les 3 et 4 décembre 2014, les 8 et 9 décembre 2014, les 23 et 25 janvier 2015, le 10 juin 2015 et le 4 décembre 2015.

10– Ce plan montre la position approximative des services publics provenant du marquage et/ou de l'information reçue de l'organisme info-excavation ainsi que l'information détenue par la division de la Géomatique et des travaux publics de la ville de Dorval.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gérant du profil commun.

Montréal,le 10 juin 2016

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____

Préparé par: _____
JOHANNE RANGEON
Arpenteur–géomètre

_____
Arpenteur(s)–géomètre

Minute N° 1074

Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.
31H05–005–6343 (31H05–010–3222)

Fauller(s) cartographiqu(s): 31H05–005–6443 (31H05–010–3222) Dessin:E. EDHES

Arpenteur–géomètre chef d'équipe:

DOSSIER N° 215011 (Doit le numéro du arpenteur(s)–géomètre de la Ville)

Montréal

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Arpenteur–géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Ville de Dorval

PLAN N° B–2 DORVAL

31H05-005-6343

RÉPARTITION TRAVAUX PAVAGE - VILLE DE MONTREAL/CITÉ DE DORVAL

CASERNE NO. 63 et le bâtiment des Travaux Publics de Dorval

530 - 550 boulevard Bouchard, Dorval

Date: 2019-05-10

2017 -10- 12 15:23
Heure : minute

23 428 526

CODE : R1074

16-002189 (1164315005)

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,
le onze octobre (11-10-2017)

No 46

DONATION

DEVANT **Me Marie-Pier ROY**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAISSENT:

CITÉ DE DORVAL, personne morale de droit public reconstituée en vertu du décret 970-2005 pris par le gouvernement du Québec, le dix-neuf (19) octobre deux mille cinq (2005), en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), étant aux droits de la Ville de Montréal à l'égard du territoire de l'ancienne Cité de Dorval en vertu de l'article 5 de ce décret, ayant son siège au 60, avenue Martin, à Dorval, province de Québec, H9S 3R4, agissant et représentée par Edgar Rouleau, maire et Me Chantale Bilodeau, greffière, dûment autorisés en vertu de la résolution numéro CM1708 293 adoptée par le conseil municipal à sa séance du vingt et un (21) août deux mille dix-sept (2017) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée;

Ci-après nommée le « **Donateur** »

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) (« la **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), dont copie certifiée demeure annexée à la présente, conformément à la *Loi sur le Notariat*;

b) de la résolution numéro CG17 0456, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-huit (28) septembre deux mille dix-sept (2017), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée;

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Donateur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES, PRÉALABLEMENT À LA DONATION FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la propriété de l'Immeuble (tel que ce terme est défini au chapitre « *Désignation* » du présent acte) a été dévolue au Donateur en vertu de l'article 38 du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (1229-2005, 8 décembre 2005);

ATTENDU QUE l'Immeuble est utilisé à des fins de caserne de pompiers, étant la caserne numéro 63;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie constituent une matière qui intéresse l'ensemble formé par les municipalités de l'agglomération de Montréal, en vertu de l'alinéa 8 a) de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.002);

ATTENDU QUE c'est le conseil d'agglomération de la Ville qui exerce une compétence exclusive en cette matière;

ATTENDU QUE le Donateur ne voit pas d'avantage à conserver l'Immeuble, compte tenu de son affectation;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir la propriété de l'Immeuble par donation et l'utiliser comme tel aux fins de ses compétences d'agglomération, sous peine de rétrocession de l'Immeuble au Donateur.

CES FAITS ÉTANT DÉCLARÉS, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Donateur donne à la Ville, qui accepte, l'Immeuble dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Avec dessus érigé un bâtiment portant le numéro 530, boulevard Bouchard, à Dorval, province de Québec, H9S 1B2;

Ci-après nommé l'«**Immeuble**»

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

Le Donateur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des documents suivants :

a) **jugement sur titre** en faveur de Cité de Dorval rendu par la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, le dix-sept (17) avril deux mille un (2001), dossier 500-05-061906-002, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt-neuf (29) mai deux mille un (2001), sous le numéro **5 255 806**;

b) **acte d'échange** entre Canadian National Railway Company et The City of Dorval reçu devant Me Guy O. Tetrault, notaire, le dix-sept (17) avril mil neuf cent soixante-quatre (1964) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le vingt (20) avril mil neuf cent soixante-quatre (1964), sous le numéro **1 742 037**;

c) **vente définitive** par Horace Meloche, en sa qualité de secrétaire-trésorier de la Ville de Dorval à Ville de Dorval reçue devant Me G. Henri Séguin, notaire, le seize (16) mars mil neuf cent trente-six (1936) et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le dix-huit (18) mars mil neuf cent trente-six (1936), sous le numéro **390 379**;

d) **décret 970-2005** du gouvernement du Québec daté du dix-neuf (19) octobre deux mille cinq (2005), publié dans la Gazette Officielle du Québec (Partie 2), le deux (02) novembre deux mille cinq (2005), 137e année, no. 44, p. 6292, émis en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), lequel prévoit la reconstitution de la Ville de Dorval à compter du premier (1er) janvier deux mille six (2006);

e) **décret 1229-2005** du gouvernement du Québec daté du huit (08) décembre deux mille cinq (2005), publié dans la Gazette Officielle du Québec (Partie 2), le dix (10) décembre deux mille cinq (2005), 137e année, no. 49A, p. 6923A, émis en vertu de l'article 123 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) (tel que modifié par le décret 1003-2006 - GO 138e année, no. 44A, p. 5061A), lequel prévoit que les biens énumérés dans les listes annexées aux résolutions numéro 05-12-328 et 05-12-329 deviennent propriété de chaque municipalité reconstituée. (Voir liste – immeuble mixte – numéro 3525 - p: 6 de 6).

FERMETURE

Le Donateur déclare que l'Immeuble a été fermé comme domaine public en vertu de la résolution numéro CM1708 293 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dorval, le vingt et un (21) août eux mille dix-sept (2017) et dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

GARANTIE

Le Donateur n'est tenu à aucune espèce de garantie envers la Ville et cette dernière, si elle est évincée ou troublée dans sa possession pour quelque cause que ce soit, n'aura aucun recours contre le Donateur.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

DOSSIER DE TITRES

Le Donateur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS DU DONATEUR

Le Donateur atteste que :

a) l'Immeuble vendu est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque à l'exception du bail en faveur de la Ville publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le quinze (15) mars deux mille douze (2012), sous le numéro 18 900 318, lequel sera éteint dès la signature des présentes;

b) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception d'un certificat relatif au *Règlement de zonage de l'aéroport international de Montréal*, adopté par le Gouverneur général en conseil, le vingt-cinq (25) mars mil neuf cent cinquante-cinq (1955) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le treize (13) avril mil neuf cent cinquante-cinq (1955), sous le numéro **1 128 231**, lequel interdit la construction en hauteur au-delà du point d'élévation – surface horizontale – élévation de 150', ledit règlement ayant fait l'objet d'un amendement par le Gouverneur général en conseil, le dix-neuf (19) octobre mil neuf cent cinquante-cinq (1955), révoquant la sous-section 2 des sections 4 et 5 du règlement permettant au gouvernement la démolition des bâtiments existants qui excédaient les limites d'élévation, lequel amendement a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le treize (13) mai mil neuf cent cinquante-sept (1957), sous le numéro **1 270 629**;

c) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

d) il n'a reçu aucun avis d'une autorité compétente, à l'effet que l'Immeuble n'est pas conforme aux règlements et lois en vigueur;

e) il a le pouvoir et la capacité de céder l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

ATTESTATIONS DE LA VILLE

La Ville atteste que :

a) elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

b) elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

OBLIGATIONS DE LA VILLE

Cette donation est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) payer les frais et honoraires des présentes, de leur publication et des copies requises, dont une (1) pour le Donateur;

c) conserver l'Immeuble en bon état de réparations ainsi que tous les biens qui y sont ou qui y seront incorporés, attachés ou réunis ou

unis par accession ou autrement et qui sont considérés immeubles en vertu de la loi;

d) dans le cas où la Ville cesse d'utiliser l'Immeuble aux fins de ses compétences d'agglomération, rétrocéder l'Immeuble au Donateur, aux mêmes conditions que celles prévues au présent acte.

RÉPARTITIONS

Le Donateur et la Ville déclarent que les immeubles leur appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1).

POLITIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

Les dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) imposent aux municipalités l'adoption d'une politique de gestion contractuelle. Afin de se conformer à la *Loi*, la Ville et le Donateur ont tous deux adopté une politique. À cet effet, chacune des Parties reconnaît avoir reçu et pris connaissance de la Politique de gestion contractuelle de l'autre Partie.

Quant à la Politique de gestion contractuelle de la Ville, en vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de cette politique est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

CONSIDÉRATION

Cette donation est consentie à titre purement gratuit et sans aucune charge.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente donation est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (L.R.Q., chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Donateur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.
Le Donateur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 816296743RT 0001;
T.V.Q. : 1211515771TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

ENTENTE

Aux fins de l'exploitation et de l'usage de leurs propriétés adjacentes, les Parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

1- PERMISSIONS DE PASSAGE PUBLIC (PARTIE 2 ET PARTIE 3)

1.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur de passer sur une partie du lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription

foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 2 », réciproquement, le Donateur, par les présentes, permet à la Ville de passer sur une partie du lot 5 723 222 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 3 », lesquelles parties sont décrites comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

1.2 Le bien-fonds faisant l'objet des permissions de passage public est indiqué par les lettres JKLMNPQJ (articles 2 et 3) et se compose des parties de lots suivantes :

Désignation de la Partie 2

1.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers l'est par une partie du lot 5 723 222;
- Vers le sud par une partie du lot 5 723 222;
- Vers le nord-ouest, l'ouest et le nord par une autre partie du lot 5 723 221;

MESURANT :

- Vers l'est, cinquante-deux mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (52,89 m);
- Vers le sud, six mètres et quinze centièmes (6,15 m);
- Vers le nord-ouest, trois mètres et cinquante-quatre centièmes (3,54 m);
- Vers l'ouest, cinquante-deux mètres et dix-neuf centièmes (52,19 m);
- Vers le nord, quatre mètres et vingt et un centièmes (4,21 m);

La Partie 2 contient en superficie deux cent cinq mètres carrés et un dixième (205,1 m²).

RATTACHEMENT

La limite TD, soit la limite est du lot 5 723 221 dudit cadastre est parallèle à une distance de trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m) de la limite QP, limite ouest de la Partie 2.

Désignation de la Partie 3

1.2.2 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 723 222 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par d'autres parties du lot 5 723 222;
- Vers l'est par le lot 1 525 379 (avenue Martin);
- Vers le sud, de nouveau vers l'est et de nouveau vers le sud par d'autres parties du lot 5 723 222;
- Vers l'ouest par une partie du lot 5 723 221;

MESURANT :

- Vers le nord, cent quarante-neuf mètres et quatre-vingt-trois centièmes (149,83 m);
- Vers l'est, huit mètres et cinquante-trois centièmes (8,53 m);
- Vers le sud, cent quarante-cinq mètres et quatre-vingt-six centièmes (145,86 m);
- De nouveau vers l'est, quarante-deux mètres et cinquante-six centièmes (42,56 m);
- De nouveau vers le sud, trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m);

- Vers l'ouest, cinquante-deux mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (52,89 m);

La Partie 3 contient en superficie mille deux cent quatre-vingt-sept mètres carrés et neuf dixièmes (1 287,9 m²).

RATTACHEMENT

Le point T, intersection des limites nord et ouest de la Partie 3 est situé à trois mètres et quarante-cinq centièmes (3,45 m) au sud du point C, intersection de la limite est du lot 5 723 221 et de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard), mesuré le long de la limite est du lot 5 723 221.

Le point J, intersection de la limite nord de la Partie 3 et de la limite ouest du lot 1 525 379 (avenue Martin) est situé à cinq mètres et quarante-huit centièmes (5,48 m) au sud du point X", intersection de la ligne séparatrice des lots 5 723 222 et 1 525 379 (avenue Martin) et de la limite sud du lot 1 520 031 (boulevard Bouchard), le tout mesuré le long de ladite ligne séparatrice.

La limite ML, limite est de la Partie 3 mesurant quarante-deux mètres et cinquante-six centièmes (42,56 m) est parallèle à une distance de trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m) de la limite DT, limite ouest de la Partie 3.

La limite KL, limite sud de la Partie 3, mesurant cent quarante-cinq mètres et quatre-vingt-six centièmes (145,86 m), est parallèle à une distance de sept mètres et cinquante centièmes (7,50 m) de limite TJ, limite nord de la Partie 3.

Le point D correspond à l'intersection des limites est et sud du lot 5 723 221.

Obligations et conditions

1.3 Aux fins des présentes permissions de passage public, il est convenu entre les Parties les obligations et les droits suivants :

1.3.1 Un droit comprenant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous des Parties 2 et 3 ainsi que l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ces parties, sauf pour Hydro-Québec aux fins d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques;

1.3.2 Un droit prohibant, par essence, le stationnement ou l'obstruction du passage de quelque façon que ce soit, et ce, à tout moment;

1.3.3 Un droit d'aller et venir sur la Partie 2 et la Partie 3 en tout temps, soit à pieds, soit en véhicule de toute nature, y compris, sans réserve, des camions de pompiers et des véhicules d'urgence pour l'exercice des présentes permissions de passer avec tous les droits inhérents;

1.3.4 L'obligation pour le Donateur d'effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasifs de la Partie 2 et de la Partie 3, à l'exception des trottoirs et des allées piétonnières permettant d'accéder aux bâtiments et d'en assumer les frais. Le Donateur transmettra à la Ville une facture pour les frais mentionnés au présent paragraphe quant à la Partie 2. La Ville convient de rembourser le Donateur pour les frais de déneigement suivant les modalités prévues au titre « **CLAUSE SPÉCIALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT** »;

1.3.5 Sous réserve du paragraphe 1.3.4 ci-dessus, chacune des Parties assumera tous les frais relatifs aux travaux d'entretien du passage (incluant notamment, le déneigement des trottoirs et des allées piétonnières, la coupe, l'émondage, l'enlèvement de tout arbre, arbuste et de toute branche et racine, le cas échéant), l'aménagement paysager et l'aménagement du passage ainsi que

les réparations de celui-ci dans les limites de leur propriété respective;

1.3.6 Sans limiter ce qui précède, chaque Partie assumera la responsabilité de tout dommage qui pourrait résulter des droits octroyés aux termes de la présente permission dans les limites de leur propriété respective pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de l'autre Partie ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

2- ***PERMISSION DE STATIONNEMENT (PARTIE 4 ET 5)***

2.1 Le Donateur, par les présentes, permet à la Ville d'utiliser à des fins de stationnement des parties du lot 5 723 222 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignées les « Partie 4 » et « Partie 5 », lesquelles parties sont décrites comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

2.2 Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission de stationnement est indiqué par les lettres UVRSTU (article 4) et LWXML (article 5) et se décrivent comme suit :

Désignation de la Partie 4

2.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 723 222 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord, l'est et le sud par une autre partie du lot 5 723 222;

- Vers l'ouest par le lot 5 723 221;

MESURANT :

- Vers le nord, quatre mètres et dix-huit centièmes (4,18 m) et vingt-sept mètres et soixante-huit centièmes (27,68 m);
- Vers l'est, deux mètres et cinquante-deux centièmes (2,52 m);
- Vers le sud, trente et un mètres et quatorze centièmes (31,14 m);
- Vers l'ouest, quatre-vingt-dix-neuf centièmes de mètre (0,99 m);

La Partie 4 contient en superficie soixante-quinze mètres carrés et neuf dixièmes (75,9 m²).

RATTACHEMENT

Le point T, intersection des limites nord et ouest de la Partie 3 est situé à trois mètres et quarante-cinq centièmes (3,45 m) au sud du point C, intersection de la limite est du lot 5 723 221 et de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard), mesuré le long de la limite ouest du lot 5 723 222.

Le point S, intersection des limites est et sud de la Partie 4 est situé à une distance de quatre mètres et soixante-quinze centièmes (4,75 m) du point Y", lequel est situé à l'intersection de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard) et du prolongement vers le nord de la limite est de la Partie 4, le tout mesuré le long dudit prolongement.

Le point Y" est situé à trente-trois mètres et cinq centièmes (33,05 m) à l'est du point C ci-haut décrit, le tout mesuré le long de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard).

Désignation de la Partie 5

2.2.2 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 723 222 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord, l'est, le sud et l'ouest par d'autres parties du lot 5 723 222;

MESURANT :

- Vers le nord, vingt-trois mètres et vingt-neuf centièmes (23,29 m);
- Vers l'est, trente et un mètres et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (31,99 m);
- Vers le sud, vingt mètres et soixante-dix centièmes (20,70 m);
- Vers l'ouest, quarante-deux mètres et cinquante-six centièmes (42,56 m);

La Partie 5 contient en superficie sept cent soixante-douze mètres carrés et sept dixièmes (772,7 m²).

RATTACHEMENT

La limite ML, limite ouest de la Partie 5 ci-haut décrite est parallèle à une distance de trois mètres et soixante-quinze centièmes (3,75 m) à l'est de la limite ouest du lot 5 723 222.

La limite MX, limite sud de la Partie 5 est située dans le prolongement vers l'est de la limite sud (ED) du lot 5 723 221, mesurant neuf mètres et quarante-neuf centièmes (9,49 m).

Obligations et conditions

2.3 La présente permission est sujette aux obligations et aux droits suivants :

2.3.1 Un droit d'utiliser trente-deux (32) unités de stationnement pour elle-même ainsi que pour tout occupant du bâtiment situé sur l'Immeuble et des personnes fréquentant cet Immeuble;

2.3.2 Un droit comprenant l'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous des Parties 4 et 5 ainsi que l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ces parties;

2.3.3 Un droit de circuler en tout temps, soit à pied, soit en véhicule pour l'exercice de la présente permission;

2.3.4 L'obligation pour le Donateur d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien (incluant notamment, le déneigement, l'épandage d'abrasif, coupe, émondage, enlèvement de tout arbre, arbuste et de toute branche et racine, le cas échéant), l'aménagement paysager, la réparation, le nettoyage ou autres des Partie 4 et Partie 5. Le Donateur transmettra à la Ville une facture pour les frais de déneigement mentionnés au présent paragraphe quant à la Partie 4 et la Partie 5. La Ville convient de rembourser le Donateur pour les frais de déneigement suivant les modalités prévues au paragraphe 8.2 du titre « **CLAUSE SPÉCIALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT** »;

2.3.5 L'obligation pour le Donateur de se tenir responsable de tous les dommages découlant de l'exercice de cette permission de stationnement et prendre fait et cause et tenir la Ville indemne de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative à l'exercice de cette permission sur la Partie 4 et la Partie 5, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Ville

ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

3- PERMISSION DE PASSAGE EN COMMUN (PARTIE 6 ET PARTIE 7)

3.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur de passer sur une partie du lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 6 », réciproquement, le Donateur, par les présentes, permet à la Ville de passer sur une partie du lot 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 7 », lesquelles parties sont décrites comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

3.2 Le bien-fonds faisant l'objet des permissions de passage en commun sont indiqués par les lettres YABZA'B'C'D'E' F'GHG'H'J'K'L'Y (articles 6 et 7) et se décrivent comme suit :

Désignation de la Partie 6

3.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par le lot 1 525 399 (boulevard Bouchard);
- Vers l'est, le sud-est, le sud et à nouveau vers l'est par une autre partie du lot 5 723 221;
- Vers le sud et l'ouest par une partie du lot 5 723 220;

MESURANT :

- Vers le nord, successivement neuf mètres et vingt et un centièmes (9,21 m) suivant l'azimut 97°24'36" et vingt-neuf mètres et trente centièmes (29,30 m) suivant l'azimut 106°10'01";
- Vers l'est, douze mètres et quatre centièmes (12,04 m) suivant l'azimut 196°37'45";
- Vers le sud-est, quatre-vingt-dix-huit centièmes de mètre (0,98 m) suivant l'azimut 237°44'17";
- Vers le sud, vingt-trois mètres et soixante-treize centièmes (23,73 m) suivant l'azimut 264°16'35";
- De nouveau vers l'est, successivement cinq mètres et quatre-vingt-un centièmes (5,81 m) suivant l'azimut 174°16'35", quatre mètres et soixante-neuf centièmes (4,69 m) suivant l'azimut 189°38'38" et soixante et un mètres et vingt-cinq centièmes (61,25 m) suivant l'azimut 170°35'39";
- De nouveau vers le sud, successivement deux mètres et un centième (2,01 m) suivant l'azimut 261°51'53" et un mètre et cinquante-neuf centièmes (1,59 m) suivant l'azimut 278°59'23";
- Vers l'ouest, quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (95,92 m) suivant l'azimut 350°36'52";

La Partie 6 contient en superficie huit cent quatre-vingt-onze mètres carrés et six dixièmes (891,6 m²).

Désignation de la Partie 7

3.2.2 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT (5 723 220 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par le lot 1 525 399 (boulevard Bouchard);
- Vers l'est par une partie du lot 5 723 221;
- Vers le sud, le sud-ouest, l'ouest, de nouveau vers le nord, l'ouest et le sud-ouest par une autre partie du lot 5 723 220;

MESURANT :

- Vers le nord, quatorze mètres et quatre-vingt-treize centièmes (14,93 m) suivant l'azimut 97°24'36";
- Vers l'est, quatre-vingt-quinze mètres et quatre-vingt-douze centièmes (95,92 m) suivant l'azimut 170°36'52";
- Vers le sud, trois mètres et vingt-quatre centièmes (3,24 m) suivant l'azimut 280°10'54";
- Vers le sud-ouest, cinq mètres et quatre-vingt-six centièmes (5,86 m) suivant l'azimut 320°06'55";
- Vers l'ouest, six mètres et cinquante-trois centièmes (6,53 m) suivant l'azimut 352°04'19";
- De nouveau vers le nord, deux mètres et quinze centièmes (2,15 m) suivant l'azimut 80°35'39";
- Vers l'ouest, soixante-huit mètres et soixante-trois centièmes (68,63 m) suivant l'azimut 350°35'39";
- De nouveau vers le sud-ouest, vingt et un mètres et soixante-huit centièmes (21,68 m) suivant l'azimut 321°30'22";

La Partie 7 contient en superficie quatre cent cinquante-neuf mètres carrés et quatre dixièmes (459,4 m²).

Obligations et conditions

3.3 Aux fins des présentes permissions de passage public, il est convenu entre les Parties les obligations et les droits suivants :

3.3.1 Un droit comprenant l'interdiction pour toute personne d'ériger

quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous des Parties 6 et 7 ainsi que l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de ces parties;

3.3.2 Un droit prohibant, par essence, le stationnement ou l'obstruction du passage de quelque façon que ce soit, et ce, à tout moment;

3.3.3 Un droit d'aller et venir sur la Partie 6 et la Partie 7 en tout temps, soit à pieds, soit en véhicule de toute nature, y compris, sans réserve, des camions de pompiers et des véhicules d'urgence pour l'exercice des présentes permissions de passer avec tous les droits inhérents;

3.3.4 L'obligation pour le Donateur d'effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasifs de la Partie 6 et de la Partie 7, à l'exception des trottoirs et des allées piétonnières permettant d'accéder aux bâtiments et d'en assumer les frais. Le Donateur transmettra à la Ville une facture pour les frais mentionnés au présent paragraphe quant à la Partie 6. La Ville convient de rembourser le Donateur pour les frais de déneigement suivant les modalités prévues au paragraphe 8.2 du titre « **CLAUSE SPÉCIALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT** »;

3.3.5 Sous réserve du paragraphe 3.3.4 ci-dessus, chacune des Parties assumera tous les frais relatifs aux travaux d'entretien du passage (incluant notamment, le déneigement des trottoirs et des allées piétonnières, la coupe, l'émondage, l'enlèvement de tout arbre, arbuste et de toute branche et racine, le cas échéant), l'aménagement paysager et l'aménagement du passage ainsi que les réparations de celui-ci dans les limites de leur propriété respective;

3.3.6 Sans limiter ce qui précède, chaque Partie assumera la responsabilité de tout dommage qui pourrait résulter des droits octroyés aux termes de la présente permission dans les limites de leur propriété respective, pourvu que ces dommages ne soient dus à

aucune faute ou négligence de l'autre Partie ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Ville ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

4- *PERMISSION D'OCCUPER À DES FINS D'ÉGOUT PLUVIAL (PARTIE 8)*

4.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur le maintien d'une conduite d'égout pluvial sur une partie du lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 8 », laquelle partie est décrite comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

4.2 Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission d'occupation à des fins d'égout pluvial est indiqué par les lettres M'N'P'Q'R'M' (article 8) et se décrit comme suit :

Désignation de la Partie 8

4.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par une autre partie du lot 5 723 221 et le lot 1 525 399 (boulevard Bouchard);
- Vers le sud-est et le sud par une autre partie du lot 5 723 221;
- Vers l'ouest par une partie du lot 5 723 220;

MESURANT :

- Vers le nord, quinze mètres et soixante-huit centièmes (15,68 m) et douze mètres et vingt et un centièmes (12,21 m);
- Vers le sud-est, cinq mètres et trente-deux centièmes (5,32 m);
- Vers le sud, vingt et un mètres et soixante-trois centièmes (21,63 m);
- Vers l'ouest, six mètres et quatre centièmes (6,04 m);

La Partie 8 contient en superficie cent trente-trois mètres carrés et six dixièmes (133,6 m²).

RATTACHEMENT

Le point M', intersection des limites nord et ouest de la Partie 8 est situé à quatre mètres et un centième (4,01 m) au sud du point A, intersection de la limite ouest du lot 5 723 221 et de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard), le tout mesuré le long de la limite ouest du lot 5 723 221.

Le point N', intersection de la limite nord de la Partie 8 et de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard) est situé à sept mètres et quarante-huit centièmes (7,48 m) du point B, lequel point est situé sur la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard), à une distance de neuf mètres et vingt et un centièmes (9,21 m) du Point A, étant l'intersection de la limite ouest du lot 5 723 221 et de la limite sud du lot 1 525 399 (boulevard Bouchard), le tout mesuré le long de la limite ouest du lot 5 723 221.

La limite M'N', limite nord de la Partie 8 mesure quinze mètres et soixante-huit centièmes (15,68 m) et est parallèle à la limite sud de la Partie 8 R'Q' à une distance de six mètres (6,00 m) vers le sud.

Obligations et conditions

4.3 La présente permission est sujette aux obligations et aux droits suivants :

4.3.1 Construire, placer, remplacer, inspecter, maintenir, entretenir, réparer, ajouter et exploiter en dessous de la Partie 8, une conduite d'égout pluvial et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à l'exercice des droits présentement accordés;

4.3.2 Couper, émonder, enlever et détruire suivant les règles de l'art et les méthodes d'éradication usuelles et en tout temps sur la Partie 8, tous arbres, arbustes, branches, buissons, racines et souches et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire à l'exercice des droits présentement accordés;

4.3.3 Circuler à pied ou en véhicule sur la Partie 8 à ses risques et périls et, si nécessaire, en dehors de la Partie 8 pour exercer tout droit accordé par les présentes dont un droit d'accès pour communiquer du chemin public jusqu'à la Partie 8;

4.3.4 L'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous de la Partie 8, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton ou autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de la Partie 8, sauf avec le consentement écrit de la part de la Ville;

4.3.5 La Ville peut exiger le maintien en bon état de la conduite d'égout pluvial en son lieu et place, tant et aussi longtemps que le bâtiment situé sur le lot 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sera exploité;

4.3.6 Dans le cas où les travaux d'entretien privent la Ville du bénéfice de ces conduites ou si des réparations majeures sont requises, le

Donateur devra installer, à ses frais, aux fins de desservir le bâtiment, des conduites temporaires;

4.3.7 L'obligation pour le Donateur d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien et la réparation et du bon fonctionnement des Installations sur la Partie 8;

4.3.8 L'obligation pour le Donateur de se tenir responsable de tous les dommages ou accidents découlant de l'exercice de cette permission d'occuper à des fins d'égout pluvial et prendre fait et cause et tenir la Ville indemne de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative à l'exercice de cette permission sur la Partie 8, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Ville ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

5- PERMISSION D'OCCUPER À DES FINS D'AQUEDUC ET D'UNE CONDUITE DE GAZ (PARTIE 9)

5.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur le maintien de conduites d'aqueduc et une conduite de gaz sur une partie du lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 9 », laquelle partie est décrite comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

5.2 Le bien-fonds faisant l'objet d'une permission d'occupation à des fins d'aqueduc et d'une conduite de gaz est indiqué par les lettres S'T'U'V'W'X'Y'Z'A"B"C"S' (article 9) et se décrit comme suit :

Désignation de la Partie 9

5.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le sud-est par le lot 5 723 222;
- Vers le sud par une autre partie du lot 5 723 221;
- Vers l'ouest par une partie du lot 5 723 220;
- Vers le nord, l'ouest, de nouveau vers le nord, l'est et de nouveau vers le nord par une autre partie du lot 5 723 221;

MESURANT :

- Vers le sud-est, neuf mètres et quarante-huit centièmes (9,48 m) suivant l'azimut 226°55'04";
- Vers le sud successivement, trois mètres et vingt-neuf centièmes (3,29 m) suivant l'azimut 266°10'44", douze mètres et trente-trois centièmes (12,33 m) suivant l'azimut 258°46'45" et vingt-huit mètres et douze centièmes (28,12 m) suivant l'azimut 260°08'23";
- Vers l'ouest, six mètres (6,00 m) suivant l'azimut 350°36'52";
- Vers le nord, vingt mètres et cinquante-quatre centièmes (20,54 m) suivant l'azimut 80°08'23";
- De nouveau vers l'ouest, deux mètres et cinquante-sept centièmes (2,57 m) suivant l'azimut 352°28'36";
- De nouveau vers le nord, quatre mètres (4,00 m) suivant l'azimut 79°44'36";
- Vers l'est, deux mètres et cinquante-neuf centièmes (2,59 m) suivant l'azimut 172°28'36";
- De nouveau vers le nord, successivement seize mètres et onze centièmes (16,11 m) suivant l'azimut 79°04'16" et onze

mètres et deux centièmes (11,02 m) suivant l'azimut 86°10'44";

La Partie 9 contient en superficie deux cent quatre-vingt-dix-sept mètres carrés et un dixième (297,1 m²).

RATTACHEMENT

Le point S' est situé à soixante-dix-neuf centièmes de mètre (0,79 m) au sud-ouest du point E, intersection des limites sud et sud-est mesurant respectivement neuf mètres et quarante-neuf centièmes (9,49 m) et vingt et un mètres et quarante et un centièmes (21,41 m) du lot 5 723 221, le tout mesuré le long de la limite sud-est mesurant vingt et un mètres et quarante et un centièmes (21,41 m).

Obligations et conditions

5.3 La présente permission est sujette aux obligations et aux droits suivants :

5.3.1 Construire, placer, remplacer, inspecter, maintenir, entretenir, réparer, ajouter et exploiter en dessous de la Partie 9, une conduite d'aqueduc et de gaz et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à l'exercice des droits présentement accordés, ci-après désignés les « Installations »;

5.3.2 Couper, émonder, enlever et détruire suivant les règles de l'art et les méthodes d'éradication usuelles et en tout temps sur la Partie 9, tous arbres, arbustes, branches, buissons, racines et souches et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire à l'exercice des droits présentement accordés;

5.3.3 Circuler à pied ou en véhicule sur la Partie 9 à ses risques et périls et, si nécessaire, en dehors de la Partie 9 pour exercer tout droit accordé par les présentes dont un droit d'accès pour communiquer du chemin public jusqu'à la Partie 9;

5.3.4 L'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous de la Partie 9, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton ou autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de la Partie 9, sauf avec le consentement écrit de la part de la Ville;

5.3.5 La Ville peut exiger le maintien en bon état de la conduite d'aqueduc et de gaz en leur lieu et place, tant et aussi longtemps que le bâtiment situé sur le lot 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sera exploité;

5.3.6 Dans le cas où les travaux d'entretien privent la Ville du bénéfice de ces conduites ou si des réparations majeures sont requises, le Donateur devra installer, à ses frais, aux fins de desservir le bâtiment, des conduites temporaires;

5.3.7 L'obligation pour le Donateur d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien et la réparation et du bon fonctionnement des Installations sur la Partie 9;

5.3.8 L'obligation pour le Donateur de se tenir responsable de tous les dommages ou accidents découlant de l'exercice de cette permission d'occuper à des fins d'aqueduc et d'une conduite de gaz et prendre fait et cause et tenir la Ville indemne de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative à l'exercice de cette permission sur la Partie 9, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Ville ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

6- ***PERMISSION D'OCCUPATION POUR UNE AUTRE CONDUITE DE GAZ (PARTIE 10)***

6.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur le maintien d'une

conduite de gaz sur une partie du lot 5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ci-après désignée la « Partie 10 », laquelle partie est décrite comme suit :

DESCRIPTION DU BIEN-FONDS

6.2 Le bien-fonds faisant l'objet d'une entente pour une conduite de gaz est indiqué par les lettres AD"E"F"G"H"A (article 10) et se décrit comme suit :

Désignation de la Partie 10

6.2.1 Une partie du lot CINQ MILLIONS SEPT CENT VINGT-TROIS MILLE DEUX CENT VINGT ET UN (5 723 221 ptie), dudit cadastre :

de figure irrégulière;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord par le lot 1 525 399 (boulevard Bouchard);
- Vers l'est, de nouveau vers le nord, de nouveau vers l'est et le sud par une autre partie du lot 5 723 221;
- Vers l'ouest par une partie du lot 5 723 220;

MESURANT :

- Vers le nord, quatre mètres et dix-huit centièmes (4,18 m);
- Vers l'est, soixante-dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes (77,57 m);
- De nouveau vers le nord, vingt et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (21,88 m);
- De nouveau vers l'est, quatre mètres (4,00 m);
- Vers le sud, vingt-cinq mètres et quatre-vingt-neuf centièmes (25,89 m);
- Vers l'ouest, quatre-vingt-deux mètres et quatre-vingt-cinq centièmes (82,85 m);

La Partie 10 contient en superficie quatre cent dix mètres carrés et quatre dixièmes (410,4 m²).

RATTACHEMENT

Il y a un angle de 89°07'44" à l'intersection des limites est et nord mesurant respectivement soixante-dix-sept mètres et cinquante-sept centièmes (77,57 m) et vingt et un mètres et quatre-vingt-huit centièmes (21,88 m) et indiqué par la lettre E".

Les limites est, E"D" et nord, E"F" de Partie 10 sont respectivement parallèles à une distance de quatre mètres (4,00 m) des limites ouest et sud de la Partie 10.

Obligations et conditions

6.3 La présente permission est sujette aux obligations et aux droits suivants :

6.3.1 Construire, placer, remplacer, inspecter, maintenir, entretenir, réparer, ajouter et exploiter en dessous de la Partie 10, une conduite de gaz et tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à l'exercice des droits présentement accordés, ci-après désignés les « Installations »;

6.3.2 Couper, émonder, enlever et détruire suivant les règles de l'art et les méthodes d'éradication usuelles et en tout temps sur la Partie 10, tous arbres, arbustes, branches, buissons, racines et souches et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire à l'exercice des droits présentement accordés;

6.3.3 Circuler à pied ou en véhicule sur la Partie 10 à ses risques et périls et, si nécessaire, en dehors de la Partie 10 pour exercer tout droit accordé par les présentes dont un droit d'accès pour communiquer du chemin public jusqu'à la Partie 10;

6.3.4 L'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous de la Partie 10, sauf l'érection des clôtures de division et leurs barrières, des haies décoratives ainsi que des revêtements d'asphalte, de béton ou autres, et comportant également l'interdiction de modifier l'élévation actuelle de la Partie 10, sauf avec le consentement écrit de la part de la Ville;

6.3.5 La Ville peut exiger le maintien en bon état de la conduite d'aqueduc et de gaz en leur lieu et place, tant et aussi longtemps que le bâtiment situé sur le lot 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sera exploité;

6.3.6 Dans le cas où les travaux d'entretien privent la Ville du bénéfice de ces conduites ou si des réparations majeures sont requises, le Donateur devra installer, à ses frais, aux fins de desservir le bâtiment, des conduites temporaires;

6.3.7 L'obligation pour le Donateur d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien et la réparation et du bon fonctionnement des Installations sur la Partie 10;

6.3.8 L'obligation pour le Donateur de se tenir responsable de tous les dommages ou accidents découlant de l'exercice de cette permission d'occuper pour une conduite de gaz et prendre fait et cause et tenir la Ville indemne de toute réclamation de quelque nature que ce soit relative à l'exercice de cette permission sur la Partie 10, pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de la Ville ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit.

7- PERMISSION DE MAINTENIR DES CIRCUITS DE FIBRE OPTIQUE

7.1 La Ville, par les présentes, permet au Donateur de maintenir des circuits de fibre optique, ci-après désignés, sur une partie du lot

5 723 221 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, réciproquement, le Donateur, par les présentes, permet à la Ville de maintenir un circuit de fibre optique, sur une partie du lot 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que montré au Plan Fibre Optique 2017, dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties et en présence de la notaire soussignée.

Obligations et conditions

7.2 Aux fins des présentes permissions de maintien des circuits de fibre optique numéros 1469 (60 Martin <-> 550 Bouchard), 1482 (60 Martin <-> 520 Bouchard), 1475 (60 Martin <-> 1335 Bord du Lac) desservant les bâtiments du Donateur et numéro 1470 (60 Martin <-> 530 Bouchard) desservant le bâtiment de la Ville, ci-après désignés les « **Circuits** », les Parties conviennent des droits et obligations suivants :

7.2.1 Placer, remplacer, construire, réparer, entretenir, inspecter, maintenir, et exploiter les Circuits y compris tous autres appareils et accessoires nécessaires ou utiles à l'exercice des droits présentement accordés, ci-après désignés les « **Installations** »;

7.2.2 Couper, émonder, enlever et détruire suivant les règles de l'art et les méthodes d'éradication usuelles et en tout temps, tous arbres, arbustes, branches, buissons, racines et souches et déplacer hors de l'emprise tous objets, constructions ou structures qui pourraient nuire à l'exercice des droits présentement accordés;

7.2.3 Circuler à pieds ou en véhicule près des conduits de fibre optique et, si nécessaire, autour de ceux-ci, pour exercer tout droit accordé par les présentes;

7.2.4 L'interdiction pour toute personne d'ériger quelque construction ou structure sur, au-dessus et en dessous des conduits de fibre optique

et l'interdiction de modifier l'élévation actuelle des lots 5 723 221 et 5 723 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

7.2.5 L'obligation pour chaque Partie d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien et la réparation de leur circuit respectif;

7.2.6 Sans limiter ce qui précède, chaque Partie assumera la responsabilité de tout dommage qui pourrait résulter des droits octroyés aux termes de la présente permission relativement à son circuit pourvu que ces dommages ne soient dus à aucune faute ou négligence de l'autre Partie ou de tout autre propriétaire subséquent ou de l'un de ses employés, préposés, consultants, mandataires ou ayants droit et ne soient pas la conséquence inévitable de l'existence à cet endroit desdites Installations;

7.2.7 La permission accordée par la Ville au Donateur est valide pour une période de cinq (5) ans maximum à compter de la signature des présentes, étant convenu que le Donateur devra déplacer tous les circuits de fibre optique le desservant sur sa propriété avant l'expiration de ce délai et s'assurer, qu'une fois les circuits retirés, le bâtiment situé sur l'Immeuble soit réparé suivant les règles de l'art, le tout à ses frais. Dans le cas où le Donateur n'effectue pas les travaux de déplacements des circuits dans le délai imparti, la Ville pourra le faire et exiger du Donateur le remboursement des frais reliés à ces travaux.

PLAN ANNEXÉ

Les parties de lots ci-dessus décrites sont montrées au plan B-2 Dorval préparé par Johanne RANGERS, arpenteure-géomètre, le dix (10) juin deux mille seize (2016), sous le numéro 1074 de ses minutes (dossier 21801), dont copie certifiée demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

8- CLAUSE SPÉCIALE RELATIVE AU DÉNEIGEMENT

8.1 Obligation du donateur

Le Donateur s'engage, et ce, pour la durée de l'entente convenue aux présentes, à effectuer le déneigement et l'épandage d'abrasifs du « stationnement réservé pompiers », lequel est indiqué en turquoise au plan préparé par J.-F. Bourbeau, ingénieur, le trente janvier deux mille treize (30-01-2013), à l'exception des trottoirs et des allées piétonnières permettant d'accéder aux bâtiments et d'en assumer les frais. Une copie certifiée du plan demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les Parties avec et en présence de la notaire soussignée.

Le Donateur transmettra à la Ville une facture pour les frais de déneigement mentionnés au présent paragraphe quant au « stationnement réservé pompiers ». La Ville convient de rembourser le Donateur pour les frais de déneigement suivant les modalités prévues ci-dessous :

8.2 Frais payables par la Ville

Dans les soixante (60) jours suivant la réception d'une facture relative au déneigement, la Ville convient de rembourser au Donateur les frais de déneigement que ce dernier aura payés pour la Partie 2 (permission de passage public), la Partie 4 et la Partie 5 (permission de stationnement) ainsi que la Partie 6 (permission de passage commun) ainsi que pour toute autre partie de l'Immeuble jusqu'à concurrence d'un montant maximum de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000,00$) pour la première année. Ce montant pourra être révisé à chaque année subséquente, et ce, suivant entente entre les Parties. À défaut d'entente entre les Parties pour les années subséquentes, le montant maximal de DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000,00$) que la Ville devra rembourser au Donateur sera ajusté au taux IPC (indice des prix à la consommation) de la dernière année complétée au moment de l'ajustement.

8.3 Transmission de la facture

Le Donateur transmettra toute facture à l'attention du chef de division de l'exploitation des bâtiments à contrat de la direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie de la Ville de Montréal.

DURÉE

Les présentes permissions et les conditions s'y rattachant seront valides pour une durée de vingt-cinq (25) ans, à compter de la date des présentes, et se renouvellera automatiquement pour une même période et aux mêmes conditions, après approbation des autorités compétentes, sans qu'il soit nécessaire de signer quelque document que ce soit, sauf avis écrit contraire et préalable d'au moins six (6) mois d'une des Parties à l'autre.

CONSIDÉRATION

La présente entente est consentie gratuitement de part et d'autre, DONT RÉCIPROQUEMENT QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE.

MODE D'ACQUISITION

Le Donateur est devenu propriétaire des Parties 3, 4, 5, 7, 11 et 13 ci-dessus décrites pour les avoir acquises aux termes des documents auparavant mentionnés au titre « ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ ».
La Ville est devenue propriétaire des Parties 2, 6, 8, 9, 10, 12 et 14 aux termes des présentes.

T.P.S. ET T.V.Q. RELATIVEMENT À L'ENTENTE

Si l'entente créée aux termes des présentes est taxable selon les dispositions des lois mentionnées ci-dessus, la Ville et le Donateur effectueront eux-mêmes le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération l'une de l'autre.

ENGAGEMENT DES PARTIES

Chacune des Parties aux présentes s'engage, dans le cas où l'une d'elles vende sa propriété sujette à l'ENTENTE ci-dessus, à exiger de son acheteur qu'il convienne avec la partie demeurant propriétaire, afin que les immeubles de chacun puissent continuer à subir ou bénéficier, selon le cas, des mêmes droits et obligations que ceux stipulés au titre « ENTENTE » des présentes.

Dans le cas où cet engagement n'était pas respecté par une partie, l'autre pourra faire en sorte que le nouvel acheteur ne puisse bénéficier des droits décrits à l'ENTENTE ci-dessus jusqu'à ce qu'une telle entente soit signée entre eux.

ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

La Ville fait élection de domicile au bureau du greffier de la Ville de Montréal au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

Le Donateur fait élection de domicile au numéro 60, avenue Martin, à Dorval, province de Québec, H9S 3R4.

Dans le cas où le Donateur changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, celui-ci fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Le Préambule fait partie intégrante de la présente donation.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Donateur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : la VILLE DE DORVAL;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 60, avenue Martin, à Dorval, province de Québec, H9S 3R4 ;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Beaconsfield ;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon

le cédant et le cessionnaire, est de : ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLE CENT VINGT ET UN DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (1 541 121,23 $);

h) le montant du droit de mutation est de : VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET TROIS CENTS (29 528,03 $);

i) le cédant et le cessionnaire sont des organismes publics définis à l'article 1 de la loi précitée et bénéficient, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Donateur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : la CITÉ DE DORVAL;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 60, avenue Martin, à Dorval, province de Québec, H9S 3R4 ;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Beaconsfield ;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon

le cédant et le cessionnaire, est de : ZÉRO DOLLAR (0,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : UN MILLION CINQ CENT QUARANTE ET UN MILLE CENT VINGT ET UN DOLLARS ET VINGT-TROIS CENTS (1 541 121,23 $);

h) le montant du droit de mutation est de : VINGT-NEUF MILLE CINQ CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET TROIS CENTS (29 528,03 $);

i) le cédant et le cessionnaire sont des organismes publics définis à l'article 1 de la loi précitée et bénéficient, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro quarante-six (46) des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence de la notaire comme suit :

CITÉ DE DORVAL

Par : (SIGNÉ) EDGAR ROULEAU
Edgar Rouleau

Par : (SIGNÉ) CHANTALE BILODEAU
Chantale Bilodeau

VILLE DE MONTRÉAL

Par : (SIGNÉ) YVES SAINDON
Yves Saindon

(SIGNÉ) MARIE-PIER ROY, NOTAIRE
Marie-Pier ROY, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.

Marie-Pier Roy, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195350003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique
Objet :	Approuver une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Cité de Dorval concernant des travaux de réfection de pavage autour de la caserne de pompiers no. 63 (# 3015) située à 530, boulevard Bouchard, à la Cité de Dorval.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Entente_VDM_Ville de Dorval_Visée 22-0-19.doc.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
22 MAI 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

ENTENTE PORTANT SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PAVAGE AUTOUR DE LA CASERNE NO. 63 SITUÉE AU 530 BOULEVARD BOUCHARD À DORVAL.

ENTRE

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après nommée la « **Ville de Montréal** »)

ET

CITÉ DE DORVAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 60, avenue Martin, Dorval, Québec, H9S 3R4, agissant et représentée par Edgar Rouleau, maire et Chantale Bilodeau, greffière, dûment autorisés aux fins des présentes par la résolution _____ ;

(ci-après nommée la « **Cité de Dorval** »)

(ci-après collectivement désignées les « Parties »)

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que le territoire des municipalités parties à l'entente constitue en partie l'agglomération de Montréal en vertu de l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001) (ci-après la « Loi 75 »);

CONSIDÉRANT les articles 29.5 et ss. de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT que les Parties ont adopté chacune un *Règlement de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elles en ont mutuellement pris connaissance.

CONSIDÉRANT que la réfection de pavage des zones 1, 2 et 3 illustrées par le plan ci-joint (ci-après les « travaux de pavage de Dorval ») relève de la compétence de la Cité de Dorval et que cette dernière désire procéder à une telle réfection;

CONSIDÉRANT que la réfection de pavage de la zone 4 illustrée par le plan ci-joint (ci-après les « travaux de pavage concernant la caserne ») relève de la compétence de la Ville de Montréal et que cette dernière désire procéder à une telle réfection;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des Parties que les travaux de réfection de pavage des zones 1, 2, 3 et 4 soient effectués en même temps (ci-après conjointement l'« ensemble des

travaux »), par un seul entrepreneur, notamment pour coordonner efficacement le chantier, assurer l'uniformité et la continuité du pavage d'asphalte pour l'ensemble du site.

EN CONSÉQUENCE LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente entente.

2. OBJET

2.1 Les Parties désirent procéder conjointement à la réalisation de l'ensemble des travaux. À cette fin, la Ville de Montréal délègue à la Cité de Dorval le pouvoir de demander des soumissions, d'octroyer le contrat relativement aux travaux de la zone 4 relevant de sa compétence, de le gérer et d'effectuer, le cas échéant, les paiements en vertu du contrat, sous réserve toutefois des autres dispositions de la présente entente.

2.2 Cette délégation est toutefois conditionnelle à l'obtention par la Cité de Dorval, préalablement à l'octroi du contrat, d'une confirmation écrite du représentant de la Ville de Montréal désigné à l'article 9 indiquant que la soumission retenue aux fins de l'octroi du contrat est conforme quant aux travaux relevant de la compétence de la Ville de Montréal et qu'elle respecte le cadre financier établi par cette dernière eu égard à ses travaux.

3. PLANS ET DEVIS

3.1 La Cité de Dorval s'engage à compléter, par l'entremise de sa division de l'ingénierie municipale interne, les plans et devis pour l'ensemble des travaux, sans frais pour la Ville de Montréal. Les plans et devis ainsi préparés pour les travaux de pavage de la caserne doivent tenir compte des besoins de la Ville de Montréal et être approuvés par cette dernière avant le lancement de l'appel d'offres.

4. PRÉPARATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

4.1 La Cité de Dorval prépare les documents d'appel d'offres relatifs à l'ensemble des travaux, notamment les plans et devis et les clauses techniques générales et spéciales.

4.2 Le bordereau de soumission distinguera les travaux de pavage de la caserne des travaux de pavage de la Cité de Dorval.

4.3 Toutes les garanties et assurances demandées en vertu des documents d'appel d'offres seront délivrées au nom de la Cité de Dorval et les deux municipalités sont désignées comme co-assurées sur les attestations d'assurance. Chaque partie sera responsable du coût des travaux relevant de sa compétence.

4.4 La Cité de Dorval, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres, s'engage à transmettre les plans et devis relatifs à la zone 4 à la Ville de Montréal pour approbation.

5. OCTROI DU CONTRAT

5.1 La Cité de Dorval, par l'entremise d'un représentant de sa division des ressources matérielles et d'un représentant de sa division de l'ingénierie municipale, procèdera à l'étude des soumissions. La Ville de Montréal pourra désigner un ou des représentants, si elle le juge nécessaire, pour évaluer la conformité des soumissions reçues en regard des travaux de pavage concernant la caserne.

5.2 La délégation accordée à la Cité de Dorval d'octroyer le contrat est conditionnelle à la confirmation écrite du représentant de la Ville de Montréal que la soumission est conforme au point de vue financier.

5.3 L'octroi du contrat pour l'exécution de l'ensemble des travaux, le cas échéant, se fera par la Cité de Dorval, selon le principe du plus bas soumissionnaire conforme.

6. GESTION DU CONTRAT ET PARTAGE DES COÛTS

6.1 La surveillance de chantier de l'ensemble des travaux, le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance de la disposition des sols contaminés ainsi que la gestion du contrat de l'entrepreneur seront gérés par la division de l'ingénierie municipale de la Cité de Dorval, sans frais pour la Ville de Montréal.

6.2 Chaque Partie sera responsable des coûts associés à la disposition des sols contaminés dans sa zone d'intervention;

6.3 La Cité de Dorval sera le répondant auprès de l'entrepreneur pour les décisions à prendre en cours d'exécution des travaux et effectuera notamment tous les paiements à l'entrepreneur. Toute demande de changement concernant ou affectant directement ou indirectement les travaux de pavage de la caserne, entraînant ou non une augmentation des coûts de tels travaux, devra faire l'objet d'une approbation préalable du représentant de la Ville de Montréal. Les modifications aux plans et devis découlant de telles demandes de changement, le cas échéant, seront réalisées par la division de l'ingénierie municipale de la Cité de Dorval, sans frais pour la Ville de Montréal. Les parties devront s'entendre préalablement sur le partage des coûts relatifs aux travaux additionnels, le cas échéant.

6.4 La Ville de Montréal versera à la Cité de Dorval le coût des travaux de pavage concernant la caserne à l'acceptation provisoire. Le coût des travaux est calculé aux prix unitaires soumis, selon les quantités réelles et jusqu'à concurrence des quantités estimées indiquées au bordereau de soumission, sous réserve des changements dûment acceptés par la Ville de Montréal en conformité du paragraphe précédent.

6.5 La Cité de Dorval préparera les décomptes progressifs et acheminera une facture finale, accompagnée d'une copie de tous les décomptes progressifs, à la Ville de Montréal. Après vérification de la facturation, la Ville de Montréal émettra un chèque au montant requis à l'attention de la Cité de Dorval.

6.6 La Cité de Dorval devra obtenir l'approbation préalable de la Ville de Montréal avant de procéder à l'acceptation provisoire et à l'acceptation définitive de ces travaux.

7. OBLIGATIONS DE LA CITÉ DE DORVAL

La Cité de Dorval s'engage à :

7.1 Préparer le bordereau de soumission afin de distinguer les travaux par Zone d'intervention.

7.2 Transmettre à la Ville de Montréal une copie des documents de soumission relatifs aux travaux de réfection de pavage concernant la caserne; lui accorder un maximum de cinq (5) jours ouvrables pour lui permettre de formuler des commentaires et attendre sa confirmation avant de lancer l'appel d'offres.

7.3 Obtenir tous les permis et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur pour la réalisation de l'ensemble des travaux;

7.4 Gérer le contrat et assurer la surveillance et la qualité de l'ensemble des travaux du projet sous la responsabilité d'un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ayant les connaissances et l'expertise requises aux fins des travaux de réfection de pavage;

7.5 Prendre toutes les mesures de sécurité appropriées pour protéger le public et les occupants des bâtiments voisinant le chantier de tout incident ou accident lors de l'exécution des travaux de réfection de pavage, et ce, conformément au « Code de sécurité pour les travaux de construction » le plus récent de la Loi sur la santé et sécurité du travail;

7.6 Inviter le représentant de la Ville de Montréal aux réunions de chantier avec l'entrepreneur;

7.7 Transmettre l'échéancier de l'entrepreneur à la Ville de Montréal et prendre toutes les mesures raisonnables pour réaliser le projet suivant cet échéancier. Informer la Ville de Montréal de toute modification à l'échéancier initial.

7.8 Tenir régulièrement la Ville de Montréal informée de l'exécution des travaux de pavage concernant la caserne;

7.9 Aviser la Ville de Montréal aussitôt que possible de tout élément susceptible d'affecter le coût, le contenu ou l'échéancier du projet et lui soumettre pour analyse des mesures de mitigation.

7.10 Permettre à un représentant de la Ville de Montréal l'accès en tout temps au chantier ainsi qu'à toute l'information liée aux travaux de pavage concernant la caserne et qu'il formule, s'il y a lieu, des avis ou conseils à la Cité de Dorval, sans que ces avis ou conseils ne dégagent pour autant la Cité de Dorval de ses obligations ou responsabilités en vertu du présent mandat ou du contrat la liant à l'entrepreneur;

7.11 Obtenir l'autorisation de la Ville de Montréal préalablement à l'émission de tout ordre de changement à l'entrepreneur affectant directement ou indirectement les travaux de pavage concernant la caserne ou avant de consentir tout engagement financier à même le budget de contingences prévu au projet;

7.12 Faire une reddition complète et détaillée des coûts des travaux du projet;

7.13 Effectuer notamment tous les paiements de l'entrepreneur, sous réserve de l'approbation par le représentant de la Ville de Montréal, de la partie de la facture relative aux travaux concernant la caserne;

7.14 Aviser la Ville de Montréal dès la réalisation des travaux de pavage concernant la caserne et obtenir l'approbation préalable du représentant de la Ville de Montréal avant de procéder à l'acceptation provisoire et à l'acceptation définitive de ces travaux.

7.15 Transmettre à la Ville de Montréal une copie de tous les documents relatifs aux travaux tels que rapports, plans, devis, décomptes progressifs, pièces justificatives, factures, certificat de l'ingénieur attestant de l'exécution des travaux;

7.16 À la fin des travaux de l'entrepreneur, acheminer à la Ville de Montréal une facture finale, accompagnée des copies de tous les décomptes dûment approuvés;

7.17 Produire et remettre à la Ville de Montréal les plans finaux du projet (tel que construit) au plus tard douze (12) mois après l'acceptation provisoire des travaux. Les plans doivent être fournis en format électronique, en AutoCAD (sans x-refs) et en PDF et doivent être signés par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

7.18 Sous réserve de l'exonération de responsabilité prévue à l'article 604.3 de la Loi sur les cités et villes en ce qui a trait aux préjudices causés dans le cadre des travaux confiés à un entrepreneur, prendre fait et cause pour la Ville de Montréal dans toute action, réclamation ou poursuite découlant directement ou indirectement de l'exécution des travaux de réfection de pavage et la tenir indemne de tout jugement prononcé à son encontre en capital, intérêts et frais, sauf si l'action, la réclamation ou la poursuite découle de la facture ou de l'omission de la Ville de Montréal.

8. OBLIGATIONS DE LA VILLE DE MONTRÉAL

8.1 Après vérification de la facturation reçue de la Cité de Dorval, rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage concernant la caserne.

8.2 Rembourser à la Cité de Dorval le coût des travaux de réfection de pavage à 100% de la zone exclusive 4. Tous les autres travaux sont à la charge de la Cité de Dorval, soit les coûts à 100% associés aux zones 1, 2 et 3.

8.3 Donner accès à l'entrepreneur aux zones désignées aux fins de la réalisation des travaux de réfection de pavage concernant la caserne, lesquels accès devront préalablement avoir été autorisés et coordonnés avec le représentant de la Ville.

8.4 Collaborer avec la Cité de Dorval pour lui communiquer l'information requise à la préparation des plans et devis techniques, lui indiquer toute contrainte des opérations de la caserne de pompiers dont il faut tenir compte et, sans s'y limiter, participer à la revue de conception, réunions de chantier et toute autre activité reliée au projet.

8.5 Faire la coordination et transmettre l'information pertinente à l'occupant de la caserne, soit le Service de sécurité incendie.

9. GESTIONNAIRE DE L'ENTENTE

9.1 Dans le but de faciliter la gestion de la présente entente, la Cité de Dorval désigne son directeur du Service des travaux publics, tandis que la Ville de Montréal désigne son chef de division de la Direction de la gestion et de la planification immobilière du Service de la gestion et de la planification immobilière. Toute demande ou correspondance par voie électronique ou autrement doit être adressée au gestionnaire de l'entente. Ce dernier peut toutefois désigner une autre personne pour le représenter.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE DE L'ENTENTE

10.1 Cette entente entre en vigueur à la date de sa signature par les parties et prend fin sur confirmation, après l'acceptation définitive des travaux de la dernière phase des travaux, par le représentant de chacune des parties que toutes les obligations prévues à la présente entente sont accomplies.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ À L'ENDROIT ET À LA DATE INDIQUÉS EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Montréal le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Me Yves Saindon, greffier

Cité de Dorval, le e jour de 2019

CITÉ DE DORVAL

Par: _____
Edgar Rouleau, Maire

Par: _____
Chantal Bilodeau, greffière

Cette entente a été approuvée par le conseil municipal de la Cité de Dorval, le e jour de 2019 (Résolution).

Cette entente a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de 2019 (Résolution CG19).

ANNEXE 1
RÉFECTION DE PAVAGE ZONE 4

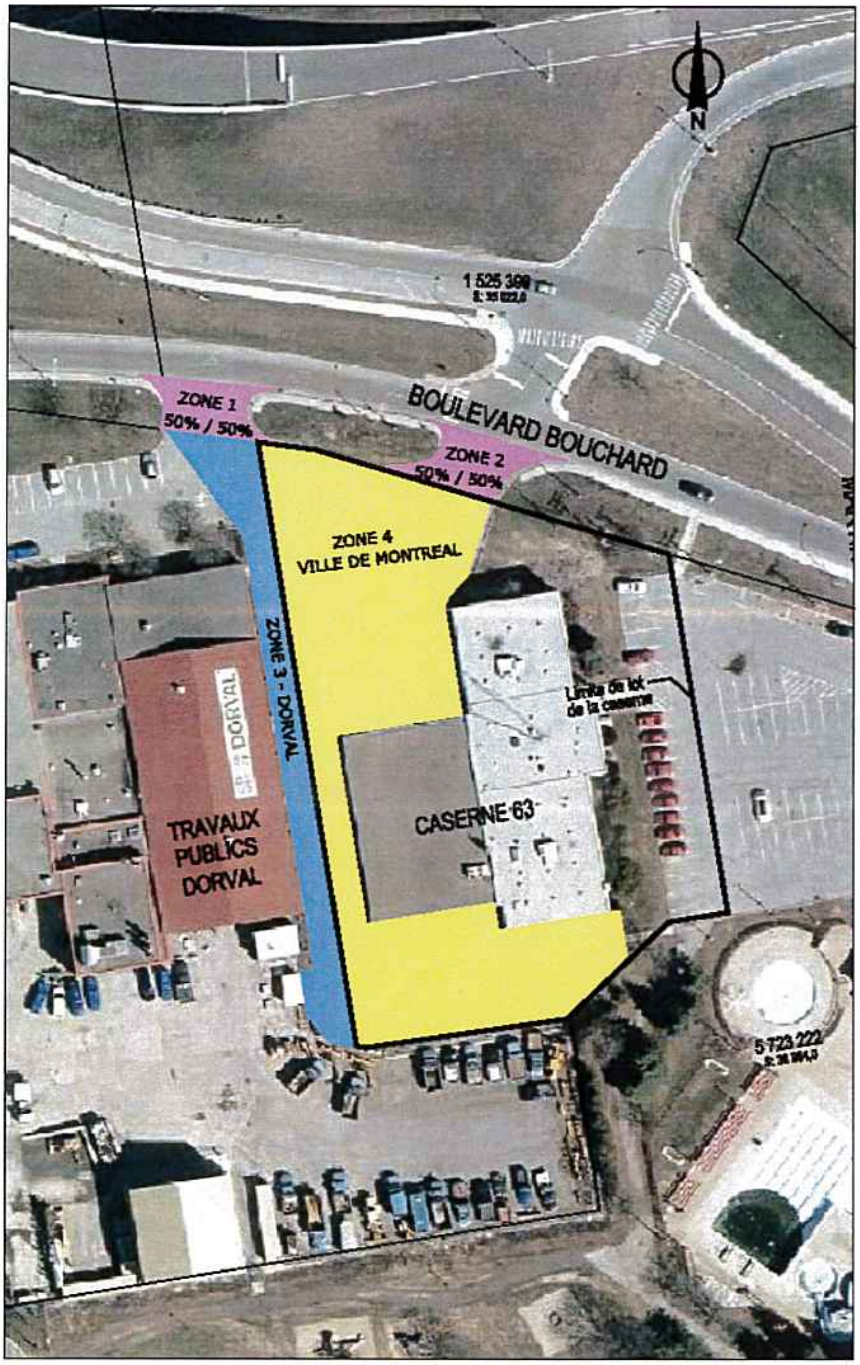

RÉPARTITION TRAVAUX PAVAGE - VILLE DE MONTREAL/CITÉ DE DORVAL
CASERNE NO. 63 et le bâtiment des Travaux Publics de Dorval
530 - 550 boulevard Bouchard, Dorval

Date:2018-09-27

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.17

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1181637003

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée de l'entente.

Il est recommandé :
d'approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée de l'entente.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-16 13:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1181637003**
Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de la mobilité , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour une durée de trois ans, pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et lignes directrices dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant n'excédant pas 80 000 $ (non taxable) par année, soit un total de 240 000 $ pour la durée de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est membre de l'Association des Transports du Canada (ATC) depuis 1958 et participe activement à ses activités. Comme en fait état son dernier Plan stratégique (2016), l'ATC est une association technique nationale à but non lucratif axée sur l'infrastructure routière et le transport urbain. Ses 500 membres corporatifs comprennent tous les ordres de gouvernement, des entreprises du secteur privé, des établissements universitaires et d'autres associations. L'ATC offre à ses membres et à leurs milliers d'employés un forum neutre et non partisan pour partager des idées et de l'information, accroître les connaissances et mettre en commun des ressources pour traiter les enjeux et relever les défis en matière de transport.
L'ATC a célébré son centenaire en 2014 à Montréal, la ville où elle a été créée en 1914, et avec 100 ans d'histoire dans le domaine du transport, poursuit aujourd'hui son importante production de publications répertoriant les pratiques exemplaires et encourageant l'harmonisation de ces pratiques entre les différentes administrations pancanadiennes. Bien que l'ATC n'établisse pas de normes, elle est une des principales sources de lignes directrices concernant la planification, la conception, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien de routes, d'autoroutes et de systèmes et de services et d'infrastructures de transport urbain.

La Ville est présente au sein des principaux comités de l'organisation, dont le Conseil d'administration ainsi que les Conseils techniques des ingénieurs en chef, des transports urbains et de l'environnement.

Sous l'autorité des conseils techniques, des Comités permanents préparent des projets de lignes directrices et de guides de bonnes pratiques d'exploitation adaptés aux nouvelles réalités canadiennes.

Les mandats des différents Comités permanents de l'association portent entre autres sur la conception géométrique des rues, la sécurité routière, les ouvrages routiers (structures), les revêtements de chaussées, la gestion des actifs, l'entretien et la construction des routes, les techniques et la gestion de la circulation, la planification et la recherche en transport urbain ainsi que l'environnement.

L'Association représente une tribune importante pour faire valoir le point de vue d'une ville de grande envergure telle que Montréal. Notons également que le gouvernement du Québec profite de cette tribune pour tester ses concepts et éventuellement, lorsque les guides sont adoptés, les intégrer dans les normes québécoises sur les ouvrages routiers, notamment le Tome V qui concerne plus particulièrement la signalisation routière. Dès lors, certaines valeurs normatives auxquelles les villes du Québec, dont Montréal, doivent se soumettre deviennent une partie constituante du Code de la sécurité routière.

Le modèle de financement des projets d'étude permet de procéder à l'engagement de firmes externes mandatées par l'ATC et ce, grâce à l'engagement financier volontaire de ses membres qui contribuent monétairement aux projets en fonction de leurs besoins et intérêts.

Les contributions sont mises en commun et seulement les membres contribuant financièrement font partie du comité directeur pour le projet visé. Ce comité directeur oriente et influence la teneur et le contenu du projet. L'expérience des projets réalisés à ce jour démontre que cette façon de faire permet entre autres d'élaborer des guides de bonnes pratiques et des lignes directrices de qualité, mieux adaptés à la réalité urbaine des villes qui investissent dans ces projets.

La conception du réseau routier a évolué grandement partout au Canada. La participation aux différents projets de l'ATC est un atout majeur pour la Ville qui contribue à modifier les façons de faire. Les thèmes comme l'approche Vision zéro en sécurité routière, l'adaptation aux changements climatiques et l'arrivée des véhicules automatisés sont au coeur des préoccupations de l'ATC et des villes canadiennes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0130 - 25 février 2016 - Approuver le renouvellement de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme à but non lucratif (CG12 0476), pour une durée de trois ans, pour le versement d'une contribution financière pour l'élaboration de différents ouvrages de référence tels que guides de bonnes pratiques et normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant total de 240 000 $ pour la durée de l'entente / Approuver le projet de convention à cet effet
CG12 0476 - 20 décembre 2012 - Approuver un projet de convention d'une durée initiale de 3 ans entre la Ville de Montréal et l'Association des Transports du Canada (ATC), organisme sans but lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes dans le domaine du transport et de la circulation, pour un montant annuel n'excédant pas 80 000 $, non taxable.

CG10 0444 - 16 décembre 2010 - Approuver un projet d'entente qui prendra fin le 31 décembre 2012 entre la Ville et l'Association des Transports du Canada, organisme à but non lucratif, pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides et de normes pour la construction et l'exploitation d'actifs de voirie, pour un montant de 167 500 $, non taxable

CE10 0717 - 12 mai 2010 - Mandater la Direction des transports à participer à l'organisation du Congrès de l'Association des transports du Canada qui soulignera son 100e anniversaire à Montréal en 2014.

DESCRIPTION

Il est proposé de renouveler l'entente avec l'Association des Transports du Canada pour l'élaboration de différents ouvrages reliés à la préparation de guides de bonnes pratiques et de lignes directrices concernant la planification, la conception, la construction, la gestion, l'exploitation et l'entretien de l'environnement routier et des infrastructures, systèmes et services de transport urbain.
L'élaboration des guides et des lignes directrices fait partie intégrante du processus d'ingénierie pour mener à terme la réalisation de projets sécuritaires en fonction de la nouvelle réalité mentionnée précédemment. Ce sont des outils dont doivent disposer entre autres, les professionnels au sein des services municipaux de notre ville ainsi que les firmes de génie-conseil qui ont à réaliser nos projets de rue. Ce sont aussi des outils mis à la disposition des arrondissements pour qu'ils puissent aménager le réseau de rues locales sous leur responsabilité. Nous croyons que plutôt que d'improviser pour chacun des projets de nouvelles façons de faire qui pourraient répondre aux préoccupations actuelles des municipalités, il est préférable et surtout plus économique et plus productif de mettre en commun les ressources compétentes au niveau national pour ainsi élaborer des outils de qualité, surtout que les grandes villes canadiennes vivent en général des problématiques similaires et poursuivent les mêmes objectifs de mobilité durable. À titre indicatif, une liste non exhaustive de projets complétés antérieurement ainsi que la liste des projets actifs initiés au cours des dernières années par les divers comités permanents de l'ATC sont fournies en pièces jointes au présent dossier.

Toute participation à un projet de l'ATC dans le cadre de l'entente doit obtenir l'aval de la directrice de la direction de la mobilité (anciennement direction des transports) qui en évalue la pertinence et approuve le montant de la contribution financière.

Le projet d'entente (voir document juridique joint au présent dossier) prévoit qu'en considération de la participation financière de la Ville, l'ATC s'engage, pour chacun des projets dans lesquels la Ville investit, à :

· assigner un conseiller technique pour le suivi de chacun des Projets;
· permettre aux représentants de la Ville de participer aux assemblées et aux diverses activités du Comité directeur du Projet;
· permettre à la Ville d'avoir une incidence sur la gestion et le déroulement des Projets en tant que membre du Comité directeur de Projet;
· s'occuper de la logistique requise pour les réunions du Comité directeur ainsi que pour les conférences téléphoniques ou multimédias, notamment convocation et salle de réunions;
· produire les comptes rendus des réunions du Comité directeur et à rendre compte de l'avancement des Projets lors des réunions du conseil d'administration de l'ATC;
· transmettre tous les documents nécessaires pour l'avancement du Projet sous format électronique directement aux représentants de la Ville ou permettre l'accès à un dépôt électronique, le cas échéant;
· préparer les documents contractuels ainsi que les Termes de référence pour lancer les appels d'offres conformément aux politiques d'adjudication de contrat de l'ATC, à partir des instructions du Comité directeur;
· assister le comité directeur lors de l'analyse des soumissions;
· octroyer le contrat et assurer la gestion et la mise en œuvre des Projets;
· effectuer les paiements conformément aux Termes de référence du Projet;
· tenir la Ville indemne de toute poursuite et prendre fait et cause pour celle-ci relativement à la réalisation et au paiement des contrats;
· fournir à la Ville une copie électronique ainsi qu'une copie officielle (papier) du rapport du Projet lorsque terminé;
· n'entreprendre aucun travail susceptible d'entraîner un dépassement de la somme maximale déterminée par le Comité bénévole lors du lancement d'un Projet sans avoir

obtenu, au préalable, l'autorisation du Comité directeur;
· assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention;
· tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des Projets réalisés et rendre accessibles au Directeur, aux fins de suivi ou de vérification, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces Projets;
· conserver les pièces justificatives, comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à la présente convention pour une durée de cinq (5) ans suivant la fin de la présente convention;
· se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Pour sa part la Ville de Montréal s'engage, en considération du respect par l'ATC de toutes les obligations auxquelles elle souscrit, à lui verser, sur présentation de factures pour chacun des projets autorisés par la directrice de la direction de la mobilité, la somme pour laquelle elle s'est engagée , étant entendu que la somme maximale payable par la Ville pour la totalité de ces projets ne peut excéder quatre-vingt mille dollars (80 000,00 $) par année, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire propose le renouvellement de l'entente de collaboration avec l'Association des Transports du Canada pour les raisons suivantes :

· la Ville de Montréal participe activement aux activités de l'ATC et profite ainsi de l'expertise réunie au sein de cet organisme pour élaborer conjointement des outils dont elle a besoin pour réaménager la rue et relever les multiples défis de la mobilité durable;
· l'Association des transports du Canada est un fournisseur unique;
· la formule utilisée par l'ATC permet d'obtenir ces ouvrages pour une fraction du prix réel.
· la formule ouverte permet de payer au moment opportun quand l'étude débute.

De plus, le processus développé par l'ATC profite de la synergie découlant de la présence des principales organisations canadiennes impliquées dans le domaine du transport et de la circulation pour conjointement produire les guides et les lignes directrices qui façonneront désormais l'environnement urbain. Afin de concilier les points de vue et d'accélérer la production, le processus élaboré par l'ATC comprend l'engagement de firmes canadiennes mandatées pour résoudre les problématiques soulevées par les municipalités et autres instances gouvernementales participantes et réaliser les projets qui sont encadrés et approuvés par les organismes constituant le comité. Seulement les organisations (fédérales, provinciales et municipales) ayant contribué au financement des projets sont autorisées à participer au comité directeur et ainsi orienter la firme en fonction des besoins particuliers qu'ils représentent (ex : aménagements géométriques de chaussées, de trottoirs, de passages piétons, de mail central, feux piétons, feux sonores, feux cyclistes, marquage et signalisation pour voies cyclables, etc.).

Depuis plusieurs années déjà, le milieu du transport et de la circulation est en transformation, il est impératif de revoir les manuels et guides d'aménagement géométrique selon les préoccupations actuelles qui préconisent un plus grand partage de la chaussée entre les divers utilisateurs. Le développement du transport actif et collectif, le développement durable, la prise en compte des facteurs humains et les aménagements contextuels sont des exemples des nouvelles valeurs auxquelles les municipalités adhèrent et auxquelles les outils de travail doivent répondre. Les thèmes comme l'approche Vision zéro en sécurité routière, l'adaptation aux changements climatiques et l'arrivée des véhicules automatisés font partie des sujets qui préoccupent l'ATC et l'ensemble de la

communauté des transports.

Le montant annuel de 80 000 $ par année a été déterminé à l'interne en fonction des dépenses des années antérieures et des besoins futurs anticipés.

Cette entente permet aux services municipaux concernés de la Ville de participer aux projets qui leur sont proposés au moment où le projet débute. En effet, un projet ne débute que lorsque la somme des engagements des membres (gouvernements, villes et autres) atteint le montant d'argent nécessaire au lancement. Ceci peut engendrer un délai entre le moment où l'on donne son accord à contribuer au financement du projet et le début des travaux et conséquemment le paiement. Cette façon de faire (par le biais d'une entente préalable) permet également à la Ville de faire les paiements à temps évitant ainsi de pénaliser l'ATC par des délais administratifs indus.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis pour contribuer au financement des projets menés par l'ATC proviendront de différentes sources. Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement ou au budget du PTI des différents services centraux de la Ville (Infrastructures du réseau routier, Urbanisme et mobilité; et Environnement), selon le sujet traité.
Ainsi, la contribution au financement des projets de l'ATC dans le cadre de l'entente visée par le présent dossier n'aura pas d'incidence sur le cadre budgétaire de la Ville.

Les dépenses à engager dans le cadre de l'entente seront assumées par la Ville centre ou par l'agglomération, selon la nature des projets auxquels la Ville décidera de contribuer

La participation financière de la Ville à un Projet devient exigible lorsque l'ATC aura réussi à obtenir des membres intéressés la proportion minimale du coût du Projet requise pour son lancement (À ce jour fixée à 75% de la totalité du montant prévu pour la réalisation complète du Projet visé).

L'ATC ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plusieurs projets d'étude de l'ATC se penchent sur des questions environnementales, notamment les projets suivants (en cours ou en recherche de financement) : Analyse du risque en réponse aux changements climatiques (en cours); Bonnes pratiques de gestion recommandées pour la Loi sur la Convention des oiseaux migrateurs et règlement connexe (complété); Occasions stratégiques pour l'intégration de la santé et des transports (en cours); Synthèse des pratiques de gestion et d'amélioration de l'écologie routière (à l'étape de recherche de financement).

De plus, l'ATC compte dans sa structure le Conseil de l'environnement qui chapeaute le Comité permanent de la législation et des services-conseils en environnement et le Comité permanent de la gestion des questions environnementales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entente en vigueur entre la Ville et l'ATC est échue depuis le 31 décembre 2018. Une décision favorable dans le présent dossier permettrait de renouveler cette entente pour une autre période de trois ans et permettra ainsi la poursuite de cette collaboration fructueuse. Une décision défavorable aurait par contre pour effet de mettre fin à cette collaboration et

de priver ainsi les services concernés d'un accès direct à un important bassin d'expertise et d'un moyen de développement peu coûteux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est nécessaire mais la visibilité de la Ville est assurée par le fait que le nom de la Ville de Montréal sera inscrit dans les manuels auxquels elle aura participé.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de l'entente-cadre par le CG: juin 2019
Signature de l'entente-cadre : juin 2019
Participation de la Ville aux projets de l'ATC: 2019-2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marieke CLOUTIER, Service de l'environnement
Lucie CAREAU, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Claude CARETTE, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Lucie CAREAU, 29 novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène BOUCHARD
Secrétaire Recherchiste

Tél : 514 872-9441
Télécop. : 514 872-1727

ENDOSSÉ PAR Le : 2018-11-29

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Télécop. : 514 872-4965

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-05-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Valérie G GAGNON
Directrice
Tél : 514 868-3871
Approuvé le : 2019-05-14

	Projets et état d'avancement	Conseil ATC responsable	Dates		Coût total $	Contribution ville ($)	Commentaires	Service en charge	Professionnel désigné
			Début	fin					
En production (étude complétée, publication imminente des livrables finaux) :									
1	Analyse du risque en réponse aux changements climatiques	Environnement	2012	2018	140 000	10 000		SENV	Julie GUICHETEAU
En cours (financement complété, étude en cours):									
1	Étude exploratoire - Manuel canadien de sécurité routière	Ingénieurs en Chef	2019	?	115 000	10 000	*7 partenaires*	SUM	Nancy BADEAU
2	Comprendre le transport des marchandises : Tendances et bonnes pratiques	Transports urbains	2016	2019	140 000	7 000	*9 partenaires*	SUM	Pascal LACASSE
3	Infrastructures cyclables au Canada : rendement en matière de sécurité (présent et futur)	Ingénieurs en Chef	2017	2019	170 000	25 000	*17 partenaires*	SUM	Nancy BADEAU
4	Manuel canadien de la signalisation routière : sixième édition	Ingénieurs en Chef	2016	2020	1 255 000	55 640	Engagement annuel de 18 547$/an pendant 3 ans (2016, 2017 et 2018) *27 partenaires*	SUM	Daniel BEAULIEU
5	Occasions stratégiques pour l'intégration de la santé et des transports	Ingénieurs en Chef			180 000	5 000	*14 partenaires*	SUM	Pascal LACASSE
6	Pratiques exemplaires de réparation des nids-de-poule au Canada	Ingénieurs en Chef	2017	2019	130 000	10 000	*14 partenaires*	SUM	Ilir KATI
7	Pratiques exemplaires d'évaluation des produits de stabilisation des sols et des matériaux	Ingénieurs en Chef	2018	2019	130 000	5 000	*9 partenaires*	SUM	Jean CARRIER
8	Prise de décision fondée sur la performance – enseignements à retenir et trousse d'outils à l'intention des intervenants	Ingénieurs en Chef / Transports urbains	2018	2020	230 000	15 000	*13 partenaires*	SUM	Jean CARRIER
À l'étude (à l'étape de recherche de financement, engagement financier des membres sollicités pour lancer l'étude) :									
1	Charges des véhicules – synthèse et recommandations	Ingénieurs en Chef	?	?	100 000				
2	Guide des revêtements en AMC pour les tabliers de pont au Canada	Ingénieurs en Chef	?	?	100 000				
3	Projets en PPP – Enseignements à retenir des grands projets de transport en commun	Transports urbains			145 000				
4	Sixième enquête sur les indicateurs des transports urbains	Transports urbains	?	?	225 000				
5	Synthèse des pratiques de gestion et d'amélioration de l'écologie routière	Environnement			135 000				

Projets bénévoles

Contexte: En plus des projets à financement groupé, une vaste gamme d'initiatives non financées sont réalisées par le réseau des membres engagés de l'Association, sous l'égide des conseils et des comités de l'ATC. Dans la plupart des cas, sujet à l'approbation du conseil pertinent, les initiatives deviennent des produits qui seront publiés au nom de l'ATC.

Le tableau suivant indique la liste des projets bénévoles en cours.

Projet	Comité responsable	Objectif / description du projet
Évaluation des actifs et quantification du déficit d'infrastructures au Canada	Groupe de travail sur la gestion des actifs / Comité permanent de l'entretien et de la construction	Produire une synthèse des approches, des méthodes et des bonnes pratiques d'évaluation des actifs. Ce projet a aussi comme objectif important de calculer le déficit canadien en matière d'infrastructure de transports.
Conception géométrique des routes spéciales	Comité permanent de la conception géométrique	Rédiger pour ajout au Guide canadien de conception géométrique un chapitre sur les routes spéciales, c'est-à-dire les routes dotées d'un TMJA inférieur ou égal à 200, qui font partie d'un réseau routier à caractère rural ou qui desservent des collectivités isolées, les routes récréatives et les routes aménagées pour l'exploitation des ressources.
Guide canadien d'entretien des ponceaux	Comité permanent de l'entretien et de la construction	Produire un guide des bonnes pratiques d'inspection, d'entretien et de réfection des ponceaux.
Bonnes pratiques de forage et de creusage de tranchées	Comité permanent de l'entretien et de la construction	Produire une synthèse des bonnes pratiques de forage et de creusage de tranchées dans les chaussées.
Ententes concernant les réseaux de services publics	Comité permanent de l'entretien et de la construction	Produire un recueil d'ententes concernant les réseaux de services publics utilisées au Canada.
Guide de coordination des réseaux de services publics pour les projets en PPP	Comité permanent de l'entretien et de la construction	À partir du *TAC Guidelines for the Coordination of Utility Relocations* (Lignes directrices de l'ATC pour la coordination du déplacement des réseaux de services publics - 2016), produire un guide de déplacement des services publics pour les projets en PPP.

Projet	Comité responsable	Objectif / description du projet
Audits de sécurité pour le transport actif (CRaSH)	Comité permanent de la sécurité routière	Produire en supplément au *Canadian Road Safety Audit Guide* (Guide des audits de sécurité routière au Canada) offrant des ressources additionnelles pour la prise en compte des transports actifs lors des audits de sécurité routière, notamment les piétons, cyclistes et autres usagers vulnérables de la route. Ce complément d'information doit favoriser la sensibilisation à l'égard de la sécurité et des besoins particuliers des piétons et des cyclistes, pour assurer leur prise en compte des projets de transports et de conception routière.
Application et affichage des flèches rouges et vertes	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Examiner le besoin de flèches rouges aux carrefours signalisés existants et examiner les directives régissant l'utilisation de flèches vertes.
Livre blanc sur les véhicules autonomes et connectés	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire un livre blanc documentant et décrivant les avantages potentiels et les activités d'actualité en matière de véhicules autonomes et connectés.
Bonnes pratiques pour la désignation des noms de rue	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire un guide des bonnes pratiques pour la désignation des noms de rue fondé sur le *Guide de bonnes pratiques – Panneaux de signalisation odonymique* (AQTR, 2010).
Couleur du panneau avancé de signaleur	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Identifier la couleur à utiliser pour le panneau avancé de signaleur et pour la palette du signaleur.
Panneau pour véhicules électriques stationnés en charge	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire un nouvel ensemble de panneaux régissant le stationnement aux bornes de recharge des véhicules électriques.
Panneaux de passage pour piétons jaune-vert fluorescent	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Évaluer les pratiques courantes et examiner l'efficacité des panneaux de passage pour piétons jaune-vert en ce qui a trait aux possibilités de rehaussement de la visibilité des passages pour piétons non signalisés. Selon les résultats, déterminer s'il serait opportun d'en recommander l'ajout au MCSR.

Projet	Comité responsable	Objectif / description du projet
Modernisation du panneau de terrain de camping	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Moderniser les symboles de la tente et autres symboles connexes.
Panneau d'avertissement de chaussée rainurée permanente	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire un symbole qui décrit de manière claire, concise et facile à reconnaître l'état de la chaussée.
Nouvelle conception des graphiques des panneaux WC-8, WC-12 et WC-17	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Examiner et concevoir de nouveaux éléments graphiques pour les panneaux WC-8, WC-10 et WC-17 (panneaux d'entrée des camions, autobus scolaires et des camions d'incendie).
Amélioration de l'aspect rétro-réfléchissant des poteaux de signalisation	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire de nouvelles lignes directrices pour l'utilisation de produits d'amélioration de la rétro-réfléchissance des poteaux de signalisation.
Examen des exigences d'espacement des panneaux de signalisation	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Examiner le *Guide de conception géométrique* et le *Manuel de la signalisation routière* pour déterminer les exigences d'espacement des intersections et des feux de circulation indiquées dans ces deux documents.
Normalisation des panneaux d'avertissement de véhicule agricole	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire des panneaux d'avertissement d'activités agricoles au Canada.
Méthode de modélisation des signaux routiers	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Établir un programme de formation pour les méthodes de modélisation des signaux routiers.
Panneaux indicateurs du tronçon Yellowhead de l'autoroute transcanadienne	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Créer un nouveau sigle qui reflète l'importance historique de la route Yellowhead et qui illustre le rôle de cette route en tant que lien entre les collectivités rurales de l'ouest canadien.
Signalisation de la priorité des transports en commun	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Évaluer le besoin et ensuite concevoir d'un panneau de signalisation accompagnant les signaux de priorité au transport en commun; inclure le design de panneaux des déplacements permis selon les indications des signaux au transport en commun.

Projet	Comité responsable	Objectif / description du projet
Mise à jour du *Guide de conception de l'éclairage routier de l'ATC*	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Examiner le *Guide de conception de l'éclairage routier* à la lumière de l'actualité de la recherche et des documents de l'IESNA, pour ensuite identifier les mises à jour requises pour refléter les nouvelles technologies et les nouveaux processus.
Mise à jour du manuel des symboles recommandés par l'ATC pour les panneaux d'information au Canada	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Examiner et mettre à jour le *Handbook of Recommended Information Sign Symbols for Canada* (ATC, 2008).
Signalisation de virage en U	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire un panneau indicateur de virage en U protégé.
Justification de feu de signalisation à proximité immédiate d'un passage à niveau	Comité permanent des techniques et de la gestion de la circulation	Produire les éléments de justification des feux de circulation pour les intersections situées près des passages à niveau.

ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Association des transports du Canada** personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 401-1111, Prince of Wales Drive, Ottawa, Ontario, K2C 3T2, agissant et représentée par madame Sarah Wells, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 10790 0516 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1012844235 TQ0002

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme constitue un forum d'échange sur les différents enjeux de la mobilité et du transport;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation des Projets, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser ses Projets en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description des Projets;

2.2 « **Projets** » : les projets de l'Organisme pour la réalisation desquels la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lesquels sont plus amplement décrits à l'Annexe 1;

2.3 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.4 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.5 « **Responsable** » : Directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.6 « **Unité administrative** » : Direction de la mobilité - Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville;

2.7 « Conseil responsable » : l'un des quatre conseils de l'Organisme : conseil des ingénieurs en chef; conseil de l'éducation et du développement des ressources humaines; conseil de l'environnement; et conseil des transports urbains. Un conseil

est composé de membres recrutés par invitation et formant un éventail représentatif des intervenants des transports que regroupe l'Organisme;

2.8 « Comité de bénévoles » : Comité technique permanent ou groupe de travail qui s'intéresse à un domaine précis. Il est composé de représentants désignés par les membres de l'Organisme ainsi que d'un gestionnaire désigné par l'Organisme parmi son personnel permanent;

2.9 « Comité directeur » : comité directeur de Projet composé de représentants désignés par les membres de l'Organisme qui ont contribué au financement du Projet et d'un gestionnaire de Projet désigné par l'Organisme parmi son personnel permanent.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser les Projets.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation des Projets

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation des Projets. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation des Projets et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.1.3 assigner un gestionnaire à titre de conseiller technique pour le suivi de chacun des projets;

4.1.4 permettre aux représentants de la Ville de participer aux assemblées et aux diverses activités du Comité directeur du Projet;

4.1.5 permettre à la Ville d'avoir une incidence sur la gestion et le déroulement des projets en tant que membre du Comité directeur de projet;

4.1.6 s'occuper de la logistique requise pour les réunions du Comité directeur ainsi que pour les conférences téléphoniques ou multimédias, notamment convocation et salle de réunions;

4.1.7 produire les comptes rendus des réunions du Comité directeur et à rendre compte de l'avancement des projets lors des réunions du conseil d'administration de l'Organisme;

4.1.8 transmettre tous les documents nécessaires pour l'avancement du Projet sous format électronique directement aux représentants de la Ville ou permettre l'accès à un dépôt électronique, le cas échéant;

4.1.9 préparer les documents contractuels ainsi que les Termes de référence pour lancer les appels d'offres conformément aux politiques d'adjudication de contrat de l'Organisme, à partir des instructions du Comité directeur;

4.1.10 assister le comité directeur lors de l'analyse des soumissions;

4.1.11 octroyer le contrat et assurer la gestion et la mise en œuvre des Projets;

4.1.12 effectuer les paiements conformément aux Termes de référence du Projet;

4.1.13 tenir la Ville indemne de toute poursuite et prendre fait et cause pour celle-ci relativement à la réalisation et au paiement des contrats;

4.1.14 fournir à la Ville une copie électronique ainsi qu'une copie officielle (papier) du rapport du Projet lorsque terminé;

4.1.15 n'entreprendre aucuns travaux susceptibles d'entraîner un dépassement de la somme maximale déterminée par le Comité de bénévoles lors du lancement d'un Projet sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation du Comité directeur;

4.1.16 assumer tous les frais relatifs à l'exécution de la présente convention;

4.1.17 tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des Projets réalisés et rendre accessibles au Responsable, pour fins de suivi ou de vérification, tous les livres comptables et registres se rapportant à ces Projets.

4.1.18 conserver les pièces justificatives, comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à la présente convention pour une durée de cinq (5) ans suivant la fin de la présente convention;

4.1.19 se conformer, le cas échéant, aux exigences de l'article 107.9 de la Loi sur les cités et villes (du Québec);

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet.

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 31 décembre de chaque année écoulée et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2019 pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent quarante mille dollars (240 000$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation des Projets.

5.2 Versements

La Ville versera à l'Organisme, sur présentation d'une facture pour chacun des projets approuvés par le Responsable, la somme pour laquelle elle s'est engagée.

Le montant total déboursé par la Ville pour l'ensemble des projets initiés dans une même année ne peut dépasser quatre-vingt mille dollars (80 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation des Projets ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans les Projets reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 401-1111, Prince of Wales Drive, Ottawa, Ontario, K2C 3T2, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

12.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon

Le .....e jour de ..... 20__

Association des transports du Canada

Par : _____
Sarah Wells, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération, le e jour de ……. 20 (Résolution CG…….).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DES PROJETS

Financement groupé en recherche et développement

Il s'agit de projets à financement groupé amorcés lorsqu'un besoin est identifié par les comités de bénévoles et appuyé par le Conseil responsable et culminant en une étude permettant l'élaboration de documents techniques, de lignes directrices ou de guides de bonnes pratiques dans les domaines des transports et des routes.

L'Organisme n'établit pas de normes mais demeure la principale source de documents techniques liés aux routes, bonnes pratiques et lignes directrices nationales en transport citées dans plusieurs administrations à travers le Canada.

Le projet à financement groupé constitue un véhicule qui permet à l'Organisme de coordonner, d'appuyer et d'entreprendre des projets proposés par ses membres et ses conseils responsables.

La promotion des nouveaux projets à financement groupé de l'Organisme est effectuée auprès des membres et d'autres publics par divers supports promotionnels (site Web de l'Organisme, Bulletins de nouvelles de l'organisme, etc.).

Les membres sont invités à contribuer au financement des Projets en fonction de leur niveau d'intérêt et/ou besoin, pour devenir partenaires du projet et siéger sur son comité directeur. Une fois que les sommes nécessaires sont accumulées, le Projet est lancé par l'Organisme.

En devenant partenaires d'un projet à financement groupé, les membres :

- Contribuent au rehaussement des fonds de recherche et maximisent l'efficacité de leurs ressources limités;
- Atteignent de plus larges perspectives;
- Travaillent avec des experts de renom provenant de tous les coins du pays et œuvrant dans diverses disciplines;
- Accèdent à un réseau puissant d'experts chevronnés dans le domaine des transports qui contribuent à la réalisation des Projets ou les valident;
- Accèdent aux professionnels de l'Organisme expérimentés dans le partage des ressources, la sous-traitance et la gestion des initiatives collaboratives.

Le succès des projets à financement groupé est indéniable. Plus de 100 Projets évalués à plus de 10 millions de dollars ont été entrepris grâce à la contribution financière de plus de 80 partenaires et au travail de plusieurs intervenants des secteurs public et privé. Ce succès s'explique entre autres par les faits suivants :

- Les livrables découlant du travail effectué sont publiés au nom de l'Organisme, une association nationale respectée dans le domaine des transports;
- Les fonds des projets ne proviennent pas d'une source unique, minimisant ainsi les discussions et désaccords sur les priorités;
- La valeur et le besoin d'un projet dans le domaine des transports sont facilement évalués en fonction du niveau d'intérêt manifesté par les membres.

Un Projet passe en général par les étapes suivantes :

- Projet soulevé en discussion pendant une réunion; l'enjeu, la recherche requise ou le produit requis est défini. On décide de recommander le projet à financement groupé.
- La description du projet est établie (Titre; historique; objectifs principaux; principales tâches à accomplir pour atteindre les objectifs; livrables attendus; détermination des ressources requises (efforts d'expertise et durée); partenaires de financement potentiels).
- Estimation du niveau d'effort lié à la tâche de l'expert-conseil.
- Recommandation au conseil ou groupe de travail responsable de mettre en œuvre le Projet.
- Approbation du conseil responsable.
- Approbation du concept du Projet par le conseil d'administration de l'Organisme.
- Estimation des coûts de gestion et de traduction.
- Lancement de l'invitation aux partenaires de financement potentiels.
- Une fois que la somme des engagements des partenaires atteint un montant suffisant pour couvrir tous les coûts du Projet liés aux services de l'expert-conseil, à la gestion de l'Organisme et à la traduction des éléments livrables, les factures sont soumises aux partenaires.
- Les partenaires de financement sont invités à nommer des représentants au sein du Comité directeur du Projet.
- Un gestionnaire de projet est nommé à l'Organisme.
- Le comité directeur de projet établit le plan du projet et le cadre de référence de l'expert conseil. Le gestionnaire de projet à l'Organisme et le personnel de la bibliothèque peuvent participer à l'analyse préliminaire de la documentation spécialisée et à la préparation du cadre de référence.
- Sous la supervision du comité directeur de projet, le gestionnaire de projet de l'Organisme sollicite des lettres d'intérêt et des soumissions auprès d'experts-conseils et du milieu universitaire.
- Un expert-conseil est choisi pour réaliser le projet.
- Le contrat est préparé et signé. Tout au long du projet, le gestionnaire de projet de l'Organisme vérifie les points de repère, accepte les factures et autorise les paiements à l'expert-conseil conformément au contrat.
- Durant le projet, à la demande du président du comité directeur, le gestionnaire de projet de l'Organisme organise des réunions, produit les ordres du jour, prépare et distribue les procès - verbaux.
- À la demande du comité directeur, des invités possédant des compétences spécialisées peuvent être invités à participer à certaines réunions.
- L'expert-conseil participe aux réunions du comité directeur lorsqu'il y est invité.
- L'expert-conseil présente des rapports d'étape et les éléments livrables préliminaires au gestionnaire de projet de l'Organisme.
- Le gestionnaire de projet de l'Organisme distribue le matériel produit par l'expert-conseil au comité directeur.
- Les membres du comité directeur examinent les documents soumis par l'expert-conseil tout au long du projet et donnent leurs commentaires au gestionnaire de projet de l'Organisme.
- Le gestionnaire de projet de l'Organisme compile les commentaires et les présente au comité directeur et à l'expert-conseil.

- Les livrables du projet sont examinés et approuvés par le Comité directeur au nom des partenaires de financement.
- On présente les livrables au Comité de bénévoles qui a recommandé le projet.
- On décide de recommander la publication des éléments livrables du projet au nom de l'Organisme.
- On présente les éléments livrables au conseil/groupe de travail responsable et on donne suite à la recommandation de publier les livrables au nom de l'Organisme.
- Approbation du conseil/Groupe de travail responsable.
- On effectue la mise en page et le formatage de la publication de l'Organisme.
- La publication est traduite.
- Le prix de la publication est établi et la mise en vente de la publication est effectuée. Chaque partenaire reçoit une copie gratuite du livrable et bénéficie pour une durée limité d'un tarif réduit pour commander d'autres copies, le cas échéant.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.18

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198290001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension, d'une superficie 353,3 m², pour un montant de 55 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1762-01 Dossier #19-0071-T

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Hapopex, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, d'une superficie de 353,3 m², dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 55 000 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que Hapopex démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3. d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

4. d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 55 000 $, conformément à la "Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires" (CE02 0095).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 09:04

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198290001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension, d'une superficie 353,3 m², pour un montant de 55 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1762-01 Dossier #19-0071-T

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière, (le « SGPI »), afin de vendre à l'organisme à but non lucratif Les Habitations populaires de Parc Extension, (« Hapopex »), un terrain vague, (« l'Immeuble »), pour la construction de 11 logements sociaux et communautaires, financée dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec. Ce programme est administré par le Service de l'habitation sur le territoire de l'agglomération, à titre de mandataire de la Société d'habitation du Québec, (la « SHQ »).
La Ville a acquis l'Immeuble de la SHQ, le 7 juillet 2017, pour la somme de 480 000 $.

La réhabilitation des sols et le remblaiement de l'Immeuble ont été exécutés par la SHQ, l'ancien propriétaire de l'Immeuble, aux frais de ce dernier, à l'entière satisfaction de la Ville. En effet, à la suite de la démolition d'un bâtiment, le terrain a fait l'objet d'une décontamination et la fosse,correspondant à l'emplacement de l'ancien bâtiment, a été remblayée avec des sols propres. Le tout est confirmé par un certificat d'analyse émis par l'entreprise Maxxam, accréditée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 2019, Hapopex vise à soutenir au plan social les clientèles vulnérables de 45 ans et plus, et à créer un cadre de vie communautaire pour l'ensemble des locataires. Hapopex a comme principale mission de répondre aux besoins en logements abordables des résidents de Montréal.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession de l'Immeuble. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires,* adoptée par le comité exécutif le 2 février 2002.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18140340 - 2 octobre 2018 - Accorder par résolution, la demande d'autorisation pour la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel de 11 logements sur le lot 3 790 984 du cadastre du Québec (intersection nord-est des rues Villeray et Cartier), en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003).
CA18140341 - 2 octobre 2018 - Approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans visant la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de 11 logements sur le lot 3 790 984 du cadastre du Québec (intersection nord-est des rues Villeray et Cartier).

CE18 0716 - 2 mai 2018 - S'engager à recommander, aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, en faveur de l'organisme Hapopex, pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville.

CE-CG170246 - 15 juin 2017 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Société d'Habitation du Québec, afin d'y développer un nouveau projet de logements sociaux et communautaires, un terrain situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour la somme de 480 000 $, plus les taxes applicables, le cas échéant. N/Réf. : 31H12-005-1762-01

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Hapopex à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie 353,3 m² connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, tel que montré sur les plans A et P ci-joints, pour la somme de 55 000 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis.

Hapopex s'engage à ériger et à occuper, dans un délai maximum de 24 mois de la signature

de l'acte de vente et conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 3 étages devant comporter 11 logements sociaux et communautaires. Hapopex prévoit débuter la construction à la signature de l'acte de vente et prévoit livrer le projet au cours de l'automne 2019.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a confirmé son accord à la réalisation de ce projet de logements sociaux;

· Le projet de construction proposé est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de juin 2019;

· Ce projet de 11 logements contribuera à atteindre les objectifs de la *Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021* du Service de l'habitation;

· Ultimement, ce projet générera annuellement des retombées fiscales au chapitre de la taxe foncière générale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 23 avril 2019 par la Division des analyses immobilières du SGPI, est de 608 000 $ pour une superficie de 353,3 m² (3 803 pi²), soit 1 721 $/$m^2$ (159,87 $/pi²).
Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires,* le prix de vente des terrains est fixé à 50 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 5 000 $ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 3 du Programme AccèsLogis. À 50 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 304 000 $ (608 000 $ x 50 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 5 000 $ par logement s'applique, le prix de vente est établi à 55 000 $ (11 logements x 5 000 $/unité). Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon le Service de l'habitation, le lot 3 790 984 a fait l'objet d'une décontamination après la démolition du bâtiment et le nouveau bâtiment sera construit au même emplacement que l'ancien. Par conséquent, aucun ajustement du prix de vente relatif à la réhabilitation des sols et aux contraintes géotechniques n'est requis.

Prix de vente	
Prix de vente selon la politique	(11 logements x 5 000 $/logement) 55 000 $
Moins coûts contraintes géotechniques	0 $
Moins coûts réhabilitation des sols	0 $
Prix de vente ajusté	**55 000 $, plus les taxes applicables**

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, lequel ne comporte aucune clause résolutoire.

La valeur aux livres de l'Immeuble, acquis par la Ville le 7 juillet 2017 pour un montant de 480 000 $, est de 70 000 $ tel qu'estimé lors de son acquisition, conformément à la politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095) et calculé sur la base que l'Immeuble devait accueillir 14 logements sociaux (14 x 5 000 $ /logement = 70 000 $).

Toutefois, les instances décisionnelles doivent approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble, et ce à un montant de 55 000 $, car après révision du projet, 11 logements sociaux seront finalement construits (11 x 5 000 $ /logement = 55 000 $). Conformément à sa politique, la Ville peut ainsi vendre ledit Immeuble à une somme égale à la nouvelle valeur aux livres établie à 55 000 $.

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

- Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):
  Imputation: 2101-0010000-114089-01819-45510-000000-0000-000000-058022 55 000 $
  Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente
- Dépenses (Chapitre corporatif):
- *Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000 70 000 $*
  Cession - propriétés destinées à la revente - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de répondre aux besoins d'une population démunie, le développement de l'Immeuble permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et des installations communautaires et de santé déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de l'Immeuble permettra la construction d'un bâtiment comprenant 11 logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville de 13 500 $.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le Programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Engagement définitif de la subvention AccèsLogis : juin 2019

· Mise en chantier : août 2019
· Livraison : automne 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, Service de l'habitation
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Jocelyn JOBIDON, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 23 avril 2019
Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS, 21 mars 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thierry DUFORT
Conseiller en immobilier expertise immobiliere

Tél : 514-872-8529
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-21

Dany LAROCHE
Chef de division des transactions

Tél : 514-872-0070
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-24

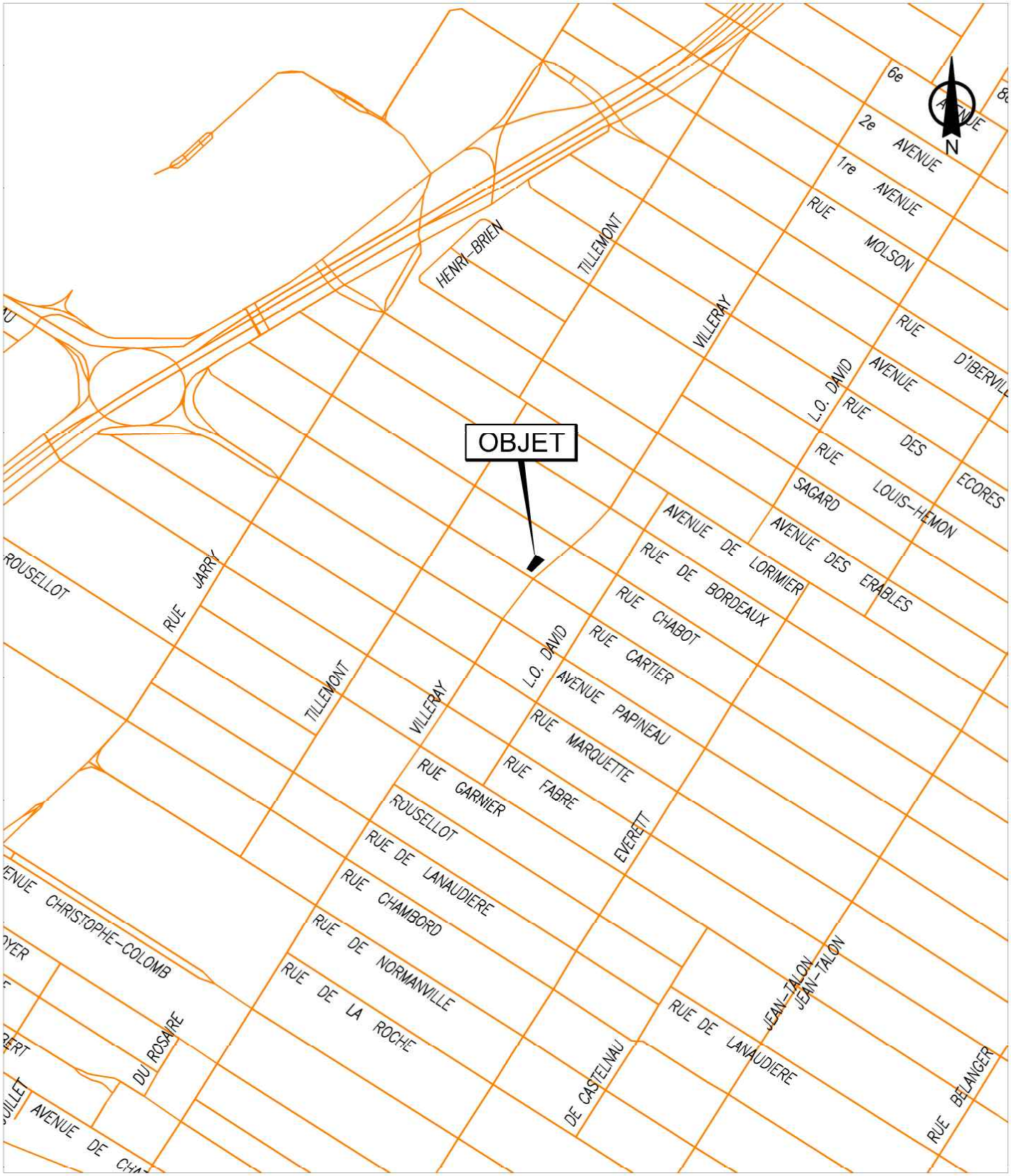

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension

Montréal

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-1762-01
Mandat: 19-0071-T
Dessinateur: LJC
Échelle: - - -
Date: 07-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

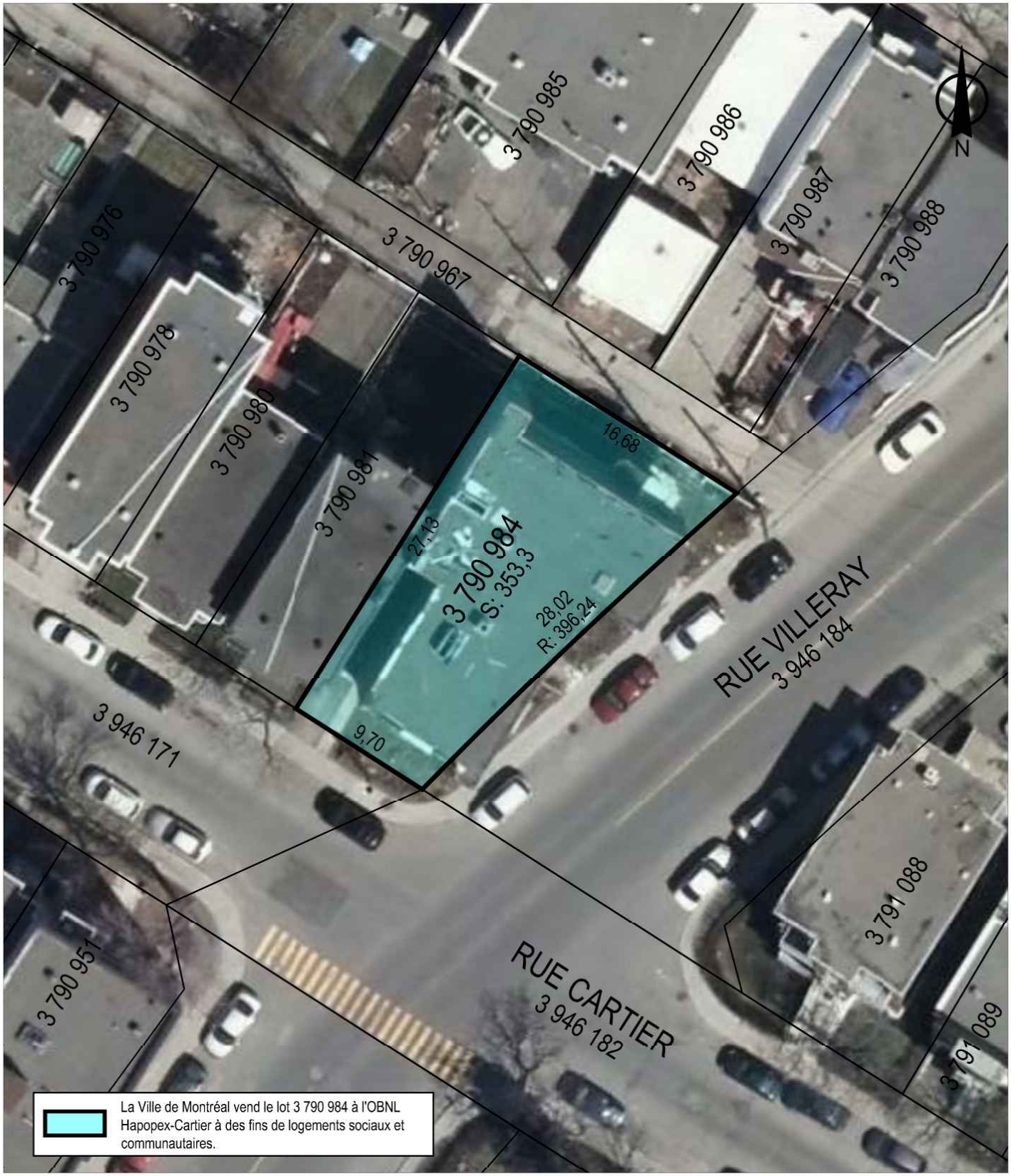

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
DIVISION DES TRANSACTIONS

Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-1762-01
Mandat: 19-0071-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:350
Date: 07-03-2019

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Le

DEVANT Me Tommy FRÉCHETTE, notaire à Montréal et à Laval, province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M. Yves Saindon, greffier, dûment autorisé en vertu de la Charte et des documents suivants:

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro _____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____.

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET:

LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX), compagnie légalement constituée suivant la la *Partie 3 de la Loi sur les compagnies*, par certificat de constitution en date du vingt-cinq (25) mai mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), ayant son siège au 445, rue Jean-Talon Ouest, bureau 304, Montréal, province de Québec, H3N 1R1, ici représenté par _____, dûment autorisé au termes d'une résolution de son conseil d'administration en date du _____ dont extrait de cette résolution demeure annexé aux présentes après avoir été reconnu véritable et signé par le représentant et le notaire pour identification.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** »

LESQUELLES Parties, préalablement à la vente qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE La Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ., c. C-19) et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain vague étant le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 790 984)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir le terrain de la Ville, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis », le terrain étant plus amplement décrit à la section "DÉSIGNATION" des présentes.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à l'Acquéreur, qui accepte un terrain vague situé en la municipalité de Montréal et dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

Le lot **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 790 984)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**.

Sans bâtisse y dessus érigé.

Avec et sujet à toutes les servitudes inhérentes audit immeuble, notamment une servitude de vue réciproque publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **3 660 674**

Ci-après nommé l'**« Immeuble »**

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes de l'acte suivant :

- Acte de vente entre la **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC** et la **Ville de Montréal**, reçu devant Me Caroline BOILEAU, notaire, le six (6) juillet deux mille dix-sept (2017), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de **Montréal**, sous le numéro **23 223 892**.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur quant à la qualité des sols de l'Immeuble. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls quant à ces état et qualité qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, certificat de localisation, ou plan d'implantation à l'égard de l'Immeuble. L'Acquéreur s'engage à ne pas exiger de tels documents de la Ville.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

ATTESTATION DE LA VILLE

D'une part, la Ville fait les déclarations suivantes :

1. Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRC (1985) c. 1 (5e suppl.) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

2. Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

3. L'Immeuble est grevé d'une servitude de vue réciproque publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro **3 660 674**.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude, le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

2. Destiner l'Immeuble à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis » et à maintenir cette destination conformément aux règles de ce programme;

3. Vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

4. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

5. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

6. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente;

7. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties, dont trois (3) pour la Ville;

8. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage, dans un délai maximum de **vingt-quatre (24)** mois de la date des présentes, à compléter la construction d'un bâtiment résidentiel de trois (**3)** étages sur l'Immeuble, comprenant onze (**11)** logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme gouvernemental « AccèsLogis », dont le coût de réalisation ne devra pas être inférieur à la somme de **DEUX MILLIONS SEPT CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (2 750 000 $)** le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, c'est-à-dire lorsque la toiture, les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur auront été installés.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Le présent acte de vente constitue l'entente complète entre l'Acquéreur et la Ville quant à son objet. En conséquence, le présent acte annule toutes les ententes précédentes.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de **CINQUANTE CINQ MILLE DOLLARS (55 000$)** que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur en date des présentes, **dont quittance totale et finale**.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Le préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chacune des dispositions des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de*

vente du Québec (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001 ;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002 ;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 86812 4033 RT0028 ;
T.V.Q. : 1023054538 TQ0012 ;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

Les Parties font les déclarations suivantes :

a) Le nom du cédant est : **VILLE DE MONTRÉAL**;

b) Le nom du cessionnaire est : **LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX)**;

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est au : 445, rue Jean-Talon Ouest, bureau 304, Montréal, province de Québec, H3N 1R1

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **CINQUANTE CINQ MILLE DOLLARS** (**55 000$)**;

g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de **TROIS CENT UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (301 288 $)** [évaluation municipale (289 700$) x facteur comparatif (1,04)];

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de **TROIS CENT UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS (301 288 $)**: ;

i) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de **TROIS MILLE DIX-NEUF DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (3 019,32 $)**;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

( ) des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, sauf au représentant de la Ville qui a expressément dispensé le notaire de lui faire lecture de l'acte, les Parties signent en présence du notaire soussigné.

_____
VILLE DE MONTRÉAL
Par:

_____
LES HABITATIONS POPULAIRES DE PARC EXTENSION (HAPOPEX)
Par:

_____
Me Tommy FRÉCHETTE, notaire

COPIE CONFORME à l'original des présentes demeuré en mon étude.

2017 -07- 07 10:03
Heure : minute

23 223 892

1166462004
16-003331

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT
Le six (06) juillet

Devant **Me Caroline BOILEAU**, notaire à Montréal, province de Québec, Canada.

COMPARAÎSSENT :

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur la société d'habitation du Québec (*RLRQ, chapitre S-8), ayant son siège au 1054, rue Louis-Alexandre Taschereau, aile Jacques-Parizeau, 3e étage, à Québec, province de Québec, G1R 5E7, agissant et représentée par monsieur François Therrien, vice-président aux programmes, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs et de signature de certains documents de la société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8, r.6).

Ci-après nommée le « **Vendeur** »

ET :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé(e) en vertu de la Charte et :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à la minute 3602 de la notaire soussignée, conformément à la *Loi sur le notariat* (RLRQ, chapitre N-3); et

b) de la résolution numéro CG17 0246, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du quinze (15) juin deux mille dix-sept (2017), copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et

signée pour identification par le représentant avec et en présence de la notaire soussignée.

Ci-après nommée la « **Ville** »

Le Vendeur et la Ville sont également désignés collectivement comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES, PRÉALABLEMENT À LA VENTE FAISANT L'OBJET DES PRÉSENTES, DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE le Vendeur est propriétaire d'un terrain vague connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 790 984) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir ce terrain afin d'y développer un nouveau projet d'habitations sociales ou communautaires;

ATTENDU QUE le Vendeur s'est engagé à vendre à la Ville ledit terrain prêt pour la reconstruction, libre et décontaminé.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

OBJET DU CONTRAT

Le Vendeur vend à la Ville qui accepte, un terrain vague situé à l'angle nord-est des rues Villeray et Cartier, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Le lot numéro **TROIS MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE (3 790 984)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Ci-après nommé l'« **Immeuble** »

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Vendeur est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis de la Coopérative d'Habitation de L'Espoir de Villeray, aux termes d'un jugement en délaissement - prise en paiement, rendu par Me Danièle Besner, greffière spéciale de la Cour supérieure du district de Montréal, dossier numéro 500-17-067286-115, le sept (7) décembre deux mille onze (2011) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 18 985 489.

GARANTIE

Cette vente est faite avec la seule garantie du bon droit de propriété et sans aucune garantie et aux risques et périls de la Ville, en ce qui concerne l'état et la qualité des sols de l'Immeuble.

POSSESSION

La Ville devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

TRANSFERT DE RISQUES

La Ville assume les risques afférents à l'Immeuble à compter de la signature des présentes conformément à l'article 950 du *Code civil du Québec*.

DOSSIER DE TITRES

Le Vendeur ne fournira pas de dossier de titres, ni certificat de recherche, ni état certifié des droits réels, ni certificat de localisation, ni plan à la Ville relativement à l'Immeuble.

ATTESTATIONS

i) ATTESTATIONS DU VENDEUR

Le Vendeur atteste que :

a) l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque;

b) les impôts fonciers échus relatifs à l'Immeuble ont été acquittés sans subrogation jusqu'à ce jour;

c) l'Immeuble n'est l'objet d'aucune servitude, à l'exception d'une servitude réciproque de vue, reçue par Me Michèle Vallée, notaire, le vingt-huit (28) novembre mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985) dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de Montréal sous le numéro 3 660 674;

d) il est une personne morale résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

e) il est dûment constitué, existe valablement et est en règle aux termes des lois de son territoire de constitution, et possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour détenir en propriété ses biens et pour exercer son activité dans les lieux où elle est actuellement exercée et de la façon dont elle l'est;

f) il possède les pouvoirs et l'autorité nécessaires pour signer le présent acte et pour exécuter les obligations qui en découlent. La signature du présent acte et l'exécution de ses obligations qui en découlent ont fait l'objet de toutes les autorisations nécessaires et n'exigent aucune mesure ni aucun consentement de quiconque, ni aucun enregistrement ou envoi d'avis auprès de quiconque aux termes d'une loi applicable au Vendeur;

g) le présent acte constitue une obligation valable et exécutoire du Vendeur;

h) il n'existe aucune requête ou action ni aucun recours, poursuite, enquête ou procédure en cours ou imminente devant quelque tribunal, ni devant quelque commission, conseil, bureau ou agence gouvernementale pouvant affecter négativement la valeur, l'usage ou la viabilité de l'Immeuble ou de quelque partie de celui-ci ou l'aptitude du Vendeur à se conformer à ses obligations en vertu des présentes;

i) la signature du présent acte, la réalisation des opérations qui y sont prévues, l'exécution de ses obligations qui en découlent et le

respect par celui-ci des dispositions des présentes n'entraînent pas (i) une violation des dispositions de ses documents constitutifs ou de ses règlements, ou un défaut sur un point important aux termes de ces documents ou règlements; (ii) une violation sur un point important des engagements ou une inexécution des obligations découlant d'un contrat, d'une entente, d'un acte ou d'un engagement auquel il est partie ou assujetti, ou un défaut sur un point important aux termes de ces contrats, entente, acte ou engagement; et (iii) une violation de toute loi;

j) il n'existe aucun bail, offre de location, droit d'occupation, contrat de service, contrat d'emploi, contrat d'administration, contrat de gestion ou autre contrat ou entente, de quelque nature que ce soit, pouvant lier la Ville;

k) l'Immeuble est totalement vacant et exempt de toutes activités commerciales ou industrielles, et ce, en date des présentes;

l) l'Immeuble a été décontaminé selon les règles de l'art et il est, en conséquence, prêt pour une reconstruction.

ii) <u>ATTESTATIONS DE LA VILLE</u>

La Ville atteste :

a) qu'elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. (1985) c. 1 (5e suppl.)) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3);

b) qu'elle a le pouvoir et la capacité d'acquérir l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies.

<u>OBLIGATIONS DE LA VILLE</u>

Cette vente est consentie aux conditions suivantes que la Ville s'engage à remplir, savoir :

a) Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude le cas échéant, déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

b) Assumer les coûts reliés à la préparation des présentes, à la publication au registre foncier et aux copies requises, dont une pour le Vendeur. Chacune des Parties assumera les frais de ses propres conseillers juridiques, consultants et experts, le cas échéant.

DÉCLARATION DES PARTIES

Les Parties déclarent que la présente vente est effectuée afin de permettre à la Ville de transférer l'Immeuble à un organisme (notamment à un organisme à but non lucratif ou à une coopérative d'habitation) pour la réalisation d'un projet d'habitations sociales ou communautaires.

RÉPARTITIONS

La Ville déclare que les immeubles lui appartenant sont exempts de taxes foncières, municipales et scolaires, en vertu des dispositions de l'article 204 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1). En conséquence, la Ville remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date des présentes, toute portion de taxes municipales payée en trop. Par ailleurs, le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal remboursera au Vendeur, le cas échéant, à compter de la date des présentes, toute portion de taxes scolaires payée en trop sous réserve des dispositions de l'article 245 de la loi précitée. De plus, le Vendeur reconnaît que tout remboursement de taxes municipales ou scolaires, le cas échéant, se fera uniquement après la modification du rôle d'évaluation foncière résultant des présentes.

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté une politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis copie de ladite politique au Vendeur.

En vertu d'une sentence arbitrale, l'article 7 de la Politique de gestion contractuelle est inopérant envers les membres du Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (arpenteurs-géomètres, ingénieurs, chimistes et médecins vétérinaires).

CONSIDÉRATION

Cette vente est ainsi consentie pour le prix de **QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (480 000,00 $),** que le Vendeur reconnaît avoir reçu de la Ville à la signature des présentes, DONT QUITTANCE TOTALE ET FINALE.

DÉCLARATIONS RELATIVES À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET À LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

La considération exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), la Ville effectuera elle-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération du Vendeur.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

Le Vendeur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 869515601RT 0097;
T.V.Q. : 1006237653TQ 0001;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toutes ententes précédentes.

CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Les déclarations préliminaires comprises dans le Préambule font partie intégrante du présent acte.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 9 DE LA LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

Le Vendeur et la Ville déclarent ce qui suit :

a) le nom du cédant au sens de ladite loi est : Société d'Habitation du Québec;

b) le nom du cessionnaire au sens de ladite loi est : la VILLE DE MONTRÉAL;

c) le siège du cédant est au : 1054, rue Louis-Alexandre Taschereau, aile Jacques-Parizeau, 3e étage, à Québec, province de Québec, G1R5E7;

d) le siège du cessionnaire est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

e) l'Immeuble est entièrement situé sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble,

selon le cédant et le cessionnaire, est de : QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (480 000,00 $);

g) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : QUATRE CENT QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (480 000,00 $);

h) le montant du droit de mutation est de : CINQ MILLE SEPT CENTS DOLLARS (5 700,00 $);

i) le cessionnaire est un organisme public défini à l'article 1 de la loi précitée et bénéficie, en conséquence, de l'exonération du droit de mutation conformément à l'article 17a) de ladite loi;

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro trois mille six cent quarante-deux (3 642) des minutes de la notaire soussignée.

LES PARTIES déclarent à la notaire avoir pris connaissance de ce présent acte et avoir exempté la notaire d'en donner lecture, puis les Parties signent comme suit :

À Québec, le seize mai deux mille dix-sept (16-05-2017), pour la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, signe François Therrien, en présence de Me Nancy Sylvestre, notaire exerçant à Québec, à qui ledit représentant déclare avoir pris connaissance du présent acte et l'exempte de lui en donner lecture.

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

(Signé François Therrien)
Par : François Therrien

Je soussignée, Nancy Sylvestre, notaire, atteste avoir reçu, conformément aux exigences de l'article 50, alinéa 2, de la *Loi sur le notariat* (RLRQ, c. N-3), la signature du représentant de la SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, à Québec le seize mai deux mille dix-sept (16-05-2017).

(Signée Nancy Sylvestre)
Nancy Sylvestre, notaire

À Montréal, en date des présentes

VILLE DE MONTRÉAL

(Signé Yves Saindon)
Par : Yves Saindon, greffier

(Signée Caroline Boileau, notaire)
Me Caroline BOILEAU, notaire

VRAIE COPIE DE LA MINUTE DEMEURÉE EN MON ÉTUDE

CBoil

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198290001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'OBNL Hapopex, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant connu et désigné comme étant le lot 3 790 984 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'intersection nord-est des rues Cartier et Villeray dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel –Parc-Extension, d'une superficie 353,3 m², pour un montant de 55 000 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-1762-01 Dossier #19-0071-T

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198290001 - Vente Hapopex.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

Co-Auteur:
Pierre LACOSTE
Préposé au budget
514-872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.19

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198190006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1169,3 m², N/Réf. : 31H12-005-0965-05

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du terrain avec bâtiment dessus érigé, sis au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins de logements sociaux et communautaires;

2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;

3. d'autoriser une dépense de 6 210 000 $, plus les taxes applicables, pour cette acquisition;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;

5. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 09:42

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198190006**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1169,3 m², N/Réf. : 31H12-005-0965-05

CONTENU

CONTEXTE

Nouvellement appelé « MIL Montréal », le site Outremont et ses abords est aujourd'hui l'un des projets urbains d'envergure pour lequel la Ville et l'Université de Montréal, mais également les gouvernements du Québec et du Canada, consentent d'importants investissements pour améliorer la qualité du cadre de vie et l'attractivité de ce territoire. Le site Outremont correspond au redéveloppement de l'ancienne gare de triage de la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique (CP), incluant notamment le nouveau campus MIL de l'Université de Montréal, dont l'ouverture des premiers pavillons est prévue en septembre 2019.

Les « abords » couvrent une partie des arrondissements de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (secteurs Beaumont, De Castelnau et Parc), de Rosemont – La Petite-Patrie (secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra), du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, et jouxtent la Ville de Mont-Royal. Ils s'étendent sur 80 hectares.

Afin de favoriser les retombées économiques, sociales et urbaines dans les « abords » et de désenclaver ces territoires fragmentés par la présence ferroviaire, la Ville a adopté en 2013 le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (le « PDUES »). Ce document a fait l'objet d'une démarche de planification participative à laquelle la population et l'ensemble des parties prenantes se sont associés afin de définir les interventions à mettre en œuvre pour requalifier ces secteurs.

Le territoire jouxte l'un des quartiers les plus densément peuplés et les plus pauvres au pays où les besoins en logements sociaux et communautaires sont criants. L'ampleur des besoins, la singularité du milieu et la portée très particulière du PDUES sont des aspects qui justifient le recours à des mesures d'exception pour assurer non seulement la diversification de l'offre résidentielle, mais également une certaine mixité sociale. En outre, le territoire et

les quartiers avoisinants ne comportent que très peu de sites susceptibles d'accueillir des projets assujettis à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Malgré la cible de 225 nouveaux logements sociaux et communautaires pour le secteur, seule une cinquantaine d'unités ont été réalisées à ce jour.

La Ville désire acquérir la propriété sise au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont (« l'Immeuble »), pour réaliser un projet de logements sociaux et communautaires. Situé du côté ouest de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien, l'Immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 169,3 m², appartient à 9206-5721 Québec inc. (le « Propriétaire »). L'Immeuble est utilisé comme entrepôt d'aliments secs par le Propriétaire.

La Ville est propriétaire du lot adjacent 6 034 619 du cadastre du Québec, d'une superficie de 217,2 m^2, qui pourrait être assemblé à l'Immeuble. Ce lot borde également la nouvelle avenue Thérèse-Lavoie-Roux.

Depuis l'adoption du Règlement 06-069, à l'assemblée du 21 février 2011 du conseil de la Ville de Montréal, l'Immeuble bénéficie d'un zonage résidentiel et de bureau.

À cet effet, le Service de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), afin de procéder à l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré.

Après négociations, la Ville n'est pas en mesure de s'entendre avec le Propriétaire. Le présent sommaire décisionnel vise donc à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0468 - 23 août 2018 - Adoption du Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires.
CM13 0062 - 29 janvier 2013 - Adopter le projet de Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) / Adopter un projet de règlement intégrant diverses modifications au Plan d'urbanisme pour tenir compte du PDUES / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PDUES et les modifications au Plan d'urbanisme.

CE13 0044 - 16 janvier 2013 - Mandater le Service de la mise en valeur du territoire, le Service des finances et la Direction des stratégies et transactions immobilières pour élaborer la stratégie immobilière et financière préalable à la mise en œuvre du PDUES.

CM11 0129 - 22 février 2011 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur l'emplacement délimité par la limite nord de l'arrondissement Outremont, la rue Hutchison à l'est, l'avenue Ducharme au sud et à l'ouest par une portion de l'avenue McEachran, de l'avenue du Manoir ainsi que de l'avenue Rockland (06-069) ». Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CE12 0338 - 14 mars 2012 - Approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

CE05 1708 - 24 août 2005 - Adopter la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements et notamment la *Politique de cession de terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires.*

DESCRIPTION

Compte-tenu de l'impossibilité de conclure une entente de gré à gré avec le Propriétaire, 9206-5721 Québec inc, le présent sommaire vise l'acquisition de l'Immeuble par expropriation ou par tout autre moyen pour réaliser un projet de logements sociaux et communautaires. L'Immeuble à acquérir a une superficie de 1 169,3 m², tel que montré au plan H- 3 Outremont, préparé par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, le 15 avril 2019, sous sa minute 3018 dont la copie est en pièce jointe, et est situé du côté ouest de la rue Hutchison et au nord de l'avenue Beaubien dans l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande de décréter l'acquisition de l'Immeuble, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, pour les motifs suivants :

· Il a été impossible de négocier de gré à gré avec le Propriétaire dans un délai acceptable pour la Ville.

· L'Immeuble pourra être assemblé avec le lot adjacent 6 034 619 du cadastre du Québec et sera revendu par la Ville à un organisme pour la réalisation de logements sociaux dans le cadre du programme AccèsLogis.

· La construction d'un projet résidentiel permettra l'ajout d'environ soixante-dix (70) logements sociaux destinés à des familles ayant un revenu faible ou modeste et ainsi répondre à la Stratégie 2018-2021 de développement de 12 000 logements sociaux et abordables du Service de l'habitation.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon l'opinion de la Division des analyses immobilières du SGPI, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 6 210 000 $, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, le coût d'achat, les frais de caractérisation des sols et des matières préoccupantes, et les dommages potentiels (intérêts, frais d'experts et autres), mais exclut les montants associés à la restauration des sols. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire.
Ce coût potentiel d'expropriation sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-029 « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 $ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires ».

L'Immeuble sera éventuellement vendu à un organisme communautaire selon la Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires (CE02 0095) (la « Politique »). La Politique prévoit que le prix de vente des terrains est fixé à 75 % de la valeur marchande, mais avec un plafond de 12 000 $ par logement pour les projets destinés aux familles. Il y a lieu de mentionner que le prix de vente ne peut être établi avant de connaître la nature du projet social (nombre de logements) qui sera réalisé. Toujours selon la Politique, ce prix de vente pourra être déduit

des coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par des contraintes géotechniques, qui, à ce stade-ci, restent à être confirmés.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

L'information budgétaire se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Entre le moment où la Ville fera l'acquisition de l'Immeuble et sa revente à un organisme communautaire, le SGPI devra prendre ce dernier en charge et sécuriser le bâtiment, le barricader et assurer le maintien minimal des différents systèmes électromécaniques. À cet effet, préalablement à la prise de possession de l'Immeuble, laquelle est encore inconnue, un budget de fonctionnement devra être établi par la Direction de la gestion immobilière et de l'exploitation et par la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de logements sociaux et communautaires permet de maintenir une offre de logements abordables et de mixité sociale.
Le projet MIL Montréal est le premier projet retenu comme « projet phare d'aménagement » dans le troisième plan de développement durable de la collectivité montréalaise (*Montréal durable 2016-2020*)

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition est nécessaire pour la réalisation d'un projet résidentiel à vocation sociale et pour répondre aux objectifs de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 du Service de l'habitation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du présent dossier : juin 2019
Signification de l'avis d'expropriation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline PROULX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René GIRARD, Outremont
Isabelle LUSSIER, Service de la gestion et de la planification immobilière
Jacques GOUDREAULT, Service des infrastructures du réseau routier
Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Jean-François LUSIGNAN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Marion DEMARE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Louise BRADETTE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Pierre LÉVESQUE, 27 mai 2019
Marion DEMARE, 14 mai 2019
Jean-François LUSIGNAN, 13 mai 2019
René GIRARD, 13 mai 2019
Isabelle LUSSIER, 10 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HUDON
Conseillère immobilier.

Tél : 514-872-3657
Télécop. : 514-872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Jacinthe LADOUCEUR
Chef de division des transactions

Tél : 514 872-0069
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198190006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1169,3 m², N/Réf. : 31H12-005-0965-05

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle cette expropriation est demandée est conforme à la loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline PROULX
Avocate
Tél : 514-872-2922

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-14

Annie GERBEAU
Chef de division
Tél : 514-872-3093
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

RUE HUTCHISON
rue Hutchison
avenue Durocher
avenue Beaubien
1 350 900
1 350 850
1 350 848
1 870 217
1 868 714
1 868 759
1 868 715
1 870 218
1 513 092
1 513 093
1 513 094
6 034 617
6 034 618
6 034 619
6 002 095
6 032 108
6 032 109
2 203 545
5 622 571
1 350 852
PC 14201

DESCRIPTION TECHNIQUE

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE	:	MONTRÉAL
CADASTRE	:	DU QUÉBEC
LOT(S)	:	LE LOT 1 350 900
MUNICIPALITÉ	:	VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT	:	OUTREMONT

Ce bien-fonds, devant être éventuellement exproprié à des fins de logements sociaux, est situé au sud-ouest de la rue Hutchison et au nord-ouest de l'avenue Beaubien, est identifié par les lettres ABCDA (item 1) sur le plan H-3 Outremont préparé par l'arpenteur-géomètre soussigné en date du 15 avril 2019 dont copie accompagne la présente description technique.

Le lot est décrit comme suit et le numéro d'item inscrit en marge de la description correspond à celui qui apparaît sur le susdit plan :

1 - Le lot UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE NEUF CENT (1 350 900) dudit cadastre :

de figure quadrilatérale ;

BORNÉE COMME SUIT :

- Vers le nord-est par le lot 1 870 216, faisant partie de la rue Hutchison;
- Vers le sud-est par le lot 1 350 850;
- Vers le sud-ouest par le lot 1 513 092, utilisé comme étant une ruelle;
- Vers le nord-ouest par le lot 6 034 619.

BENOÎT DERMINE
2132
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

/2

MESURANT :

- Vers le nord-est, trente-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (38,77 m);
- Vers le sud-est, trente mètres et quarante-neuf centièmes (30,49 m);
- Vers le sud-ouest, trente-huit mètres et soixante-dix-sept centièmes (38,77 m);
- Vers le nord-ouest, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m);

contenant en superficie mille cent quatre-vingt-deux mètres carrés et un dixième (1 182,1 m²).

Les unités de mesure utilisées dans la présente description technique sont celles du Système International (SI).

Préparé à Montréal, le quinzième jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-neuf sous le numéro 3018 de mes minutes au dossier 23026 du greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville.

BENOÎT DERMINE
Arpenteur-géomètre

BD/
Dossier : 23026
Copie conforme à l'original
Montréal, le _____

_____
Arpenteur(e)-géomètre

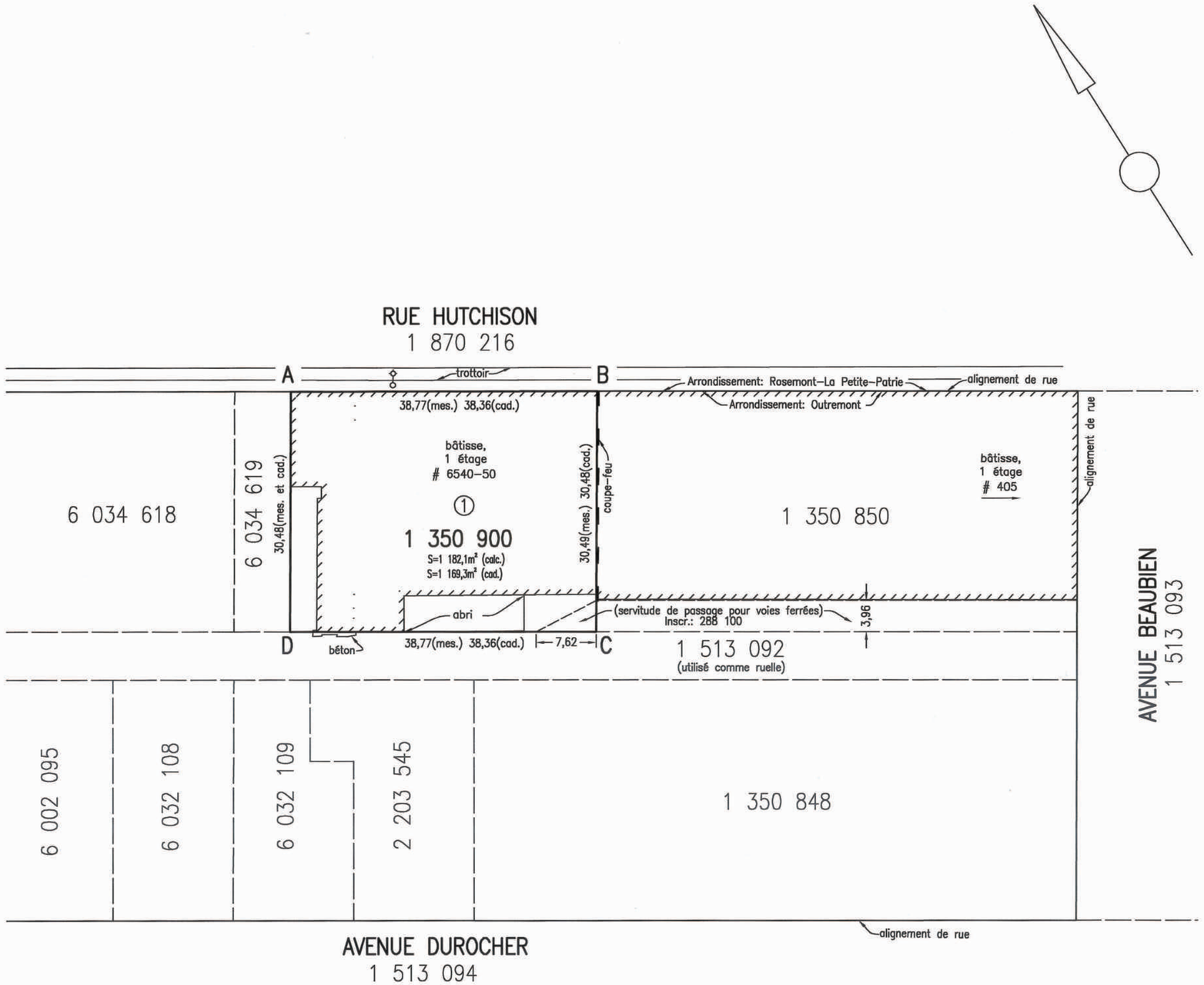

LÉGENDE

o-o	: Lampadaire
(calc.)	: calcul
(mes.)	: mesure
(cad.)	: cadastre
————	: Limites de servitude
————	: Limites des lots bornants
————	: Limite de bien-fonds

code du microfilm B3

DIVISION DE LA GÉOMATIQUE

Échelle: 1: 500

0 5 mètres

Les unités utilisées sont celles du système international(SI)

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: MONTRÉAL

CADASTRE: Québec

LOT(S)

Le lot 1 350 900

EMPLACEMENT:

Bien-fonds situé au sud-ouest de la
RUE HUTCHISON
et au nord-ouest de
L'AVENUE BEAUBIEN

FINS DU DOCUMENT:

EXPROPRIATION À DES FINS DE LOGEMENTS SOCIAUX

NOTES:
1- Le bien-fonds à être exproprié à des fins de logements sociaux, est délimité par les lettres ABCDA (item 1).
2- Le relevé terrain a été effectué les 3 et 28 juin 2012 ainsi que le 3 avril 2019.
3- Les dimensions et la superficie indiquées sur ce plan sont celles mesurées.
4- Le lot 1 350 900 devra faire l'objet d'une correction cadastrale.
5- Le lot 1 350 900 est la propriété de "9206-5721 QUEBEC INC." en vertu d'un acte de délaissement volontaire-prise en paiement, publié sous le numéro 19 092 708.

Ce document ne peut être utilisé à d'autres fins que celles spécifiées, sans autorisation écrite de son auteur ou du gardien du greffe commun.

Montréal, le 15 avril 2019

Préparé par: BENOIT DERMINE
Arpenteur-géomètre

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Montréal, le _____
Arpenteur(e)-géomètre

BENOIT DERMINE 2019-04-17

Minute Nº 3018 Sceau

Références: Une description technique accompagne ce plan.

Feuillet(s) cartographique(s) 31H12-005-0962 (31H12-010-0531) Dessin: J.Lapierre

Arpenteur-géomètre chef d'équipe: Daniel Brousseau a.g. pour S.V.

DOSSIER Nº 23026 (Greffe commun des arpenteurs(es)-géomètres de la Ville)

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Arpenteure-géomètre en chef de la Ville:

DOSSIER DE LA VILLE:

ARRONDISSEMENT MUNICIPAL:
Outremont

PLAN Nº H-3 OUTREMONT

23026D.DWG

Montréal

Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau

Plan de développement urbain, économique et social (PDUES)

Septembre 2013

Service de la mise en valeur
du territoire

Secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau

Plan de développement urbain, économique et social (PDUES)

Septembre 2013

Avant-propos /

Mot de M. Laurent Blanchard et de M. Alain Tassé

Le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) marque l'aboutissement d'une démarche de planification annoncée dans le Plan d'urbanisme en 2004. Fruit d'un vaste processus de planification participative avec les acteurs du milieu ainsi que d'une étroite collaboration entre la ville centrale et les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rosemont–La Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont, le PDUES intègre de façon novatrice les dimensions urbaines, économiques et sociales du développement et de l'aménagement. Il constitue désormais le document de référence qui guidera la transformation des secteurs industriels anciens situés aux abords de l'ancienne gare de triage Outremont, laquelle sera progressivement transformée en quartier universitaire et résidentiel au cours de la prochaine décennie.

En confirmant, d'entrée de jeu, la vocation économique d'une grande partie du territoire, le PDUES pose un geste concret en faveur du maintien des secteurs d'emplois du centre de Montréal. Par ailleurs, il assure le développement de secteurs mixtes qui prennent en compte les aspirations et les préoccupations exprimées par la population des milieux avoisinants. Il propose également des interventions qui permettront de retisser des liens entre les quartiers tout en célébrant leur diversité et en améliorant la qualité de vie des communautés qui y vivent.

La consultation menée par l'Office de consultation publique de Montréal, au printemps 2013, a été l'occasion de constater l'adhésion des diverses parties prenantes à la vision et aux orientations du PDUES. Elle a également permis de recueillir des commentaires qui ont mené à une bonification du document, notamment par l'introduction d'une cible de développement de logements sociaux et communautaires.

L'esprit de collaboration et de concertation qui a présidé à l'élaboration du PDUES devrait animer sa mise en œuvre et contribuer à son succès, et ce, pour le bénéfice de toutes les parties prenantes.

Laurent Blanchard

Maire de Montréal

Alain Tassé

Membre du comité exécutif, responsable du développement économique et de l'urbanisme

Table des matières /

1. Mise en contexte 1
   - 1.1 Localisation du territoire 4
   - 1.2 Un territoire fragmenté en mutation 7
2. Énoncé de vision 9
3. Orientations de développement et d'aménagement 11
   - 3.1 Affirmer la vocation économique du territoire 11
   - 3.2 Soutenir la consolidation de milieux mixtes et diversifiés 14
   - 3.3 Contribuer à la qualité du paysage urbain et améliorer le cadre de vie 18
   - 3.4 Décloisonner les quartiers et améliorer la mobilité au sein du territoire 22
4. Stratégie d'intervention 26
   - 4.1 Aménagement du domaine public et des espaces libres 26
   - 4.2 Diversité économique et soutien aux créateurs 44
   - 4.3 Qualité de l'habitat et soutien aux communautés 48
   - 4.4 Mesures d'encadrement du développement immobilier 52
5. Mise en œuvre et suivi du PDUES 64
   - 5.1 Planification et programmation des interventions prioritaires 64
   - 5.2 Collaborations et initiatives des partenaires 66
   - 5.3 Mécanismes de suivi du PDUES 68

1 / Mise en contexte

Le Plan de développement urbain, économique et social des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont, De Castelnau (PDUES) a été élaboré par la Ville de Montréal avec la collaboration des arrondissements concernés en concertation avec les acteurs locaux et les citoyens. Il s'appuie sur une vision concertée du devenir du territoire définie dans le cadre d'une démarche ouverte et inclusive.

Le PDUES s'inscrit dans le cadre de la planification détaillée du secteur des abords des voies du Canadien Pacifique (CP), annoncée par le Plan d'urbanisme adopté en 2004. Il donne suite à l'engagement de la Ville de réaliser une planification détaillée pour un territoire englobant divers secteurs au pourtour de l'ancien triage Outremont après l'adoption, en février 2011, du règlement autorisant sa conversion en quartier universitaire et résidentiel.

S'inscrivant dans une approche de développement durable, le PDUES fait état des intentions de la Ville à l'égard de ce territoire et propose des orientations et une stratégie concrète d'intervention en matière d'aménagement urbain et de développement économique, social et culturel, laquelle inclut des modifications au plan et à la réglementation d'urbanisme. Le PDUES s'appuie entre autres sur la vision et les principes énoncés dans le projet de Plan de développement de Montréal dont l'adoption est prévue en 2014.

Le PDUES propose un positionnement économique du territoire en tant que « carrefour de la création » accompagné de mesures pour le concrétiser. Par ailleurs, il propose diverses interventions pour améliorer l'espace public et assurer une mixité de population, dont l'acquisition de terrains aux fins de parc et pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. Dans une perspective adaptée aux besoins de la communauté, il propose également la mise en place d'un mécanisme financier destiné à soutenir des projets de développement social initiés par et pour le milieu.

De plus, le PDUES soutient des actions à portée économique et sociale dont la prise en charge fera l'objet de collaborations par des partenaires publics et institutionnels engagés dans le développement du territoire et l'aide à la communauté.

Enfin, il prévoit un mécanisme de suivi de la mise en œuvre des actions et, surtout, la création d'un espace de collaboration propice au développement de nouvelles initiatives dans les années à venir.

Une démarche participative

Les citoyens ainsi que des représentants de divers organismes et entreprises intéressés ont pu prendre une part active dans la réflexion sur l'avenir du territoire dans le cadre d'une vaste et innovante démarche de planification participative. Le succès de cette initiative constitue un vibrant plaidoyer pour son intégration dans les pratiques de la Ville.

À l'invitation de la Ville, les Montréalais ont pu partager leurs expériences, leurs préoccupations et leurs idées sur un forum de discussion en ligne ainsi qu'à l'occasion de quatre rencontres de quartier.

1 / Visite guidée organisée dans le cadre de l'Opération avenue du Parc.
2 / Rencontre de quartier dans l'arrondissement d'Outremont.
3 / Forum public du 29 octobre 2012.

De plus, deux ateliers regroupant une diversité d'acteurs clés, notamment du milieu associatif, ainsi que des représentants des instances municipales, de l'Université de Montréal et du CP ont été organisés. Les participants ont pu s'exprimer sur la vision d'avenir du territoire lors du premier atelier, tandis que le second leur fournissait l'occasion de proposer des initiatives pour soutenir le type de développement souhaité. Cet événement s'est conclu par un forum public.

En marge de cette démarche, un atelier d'urbanisme citoyen, intitulé « Opération Avenue du Parc », a été mis sur pied à l'initiative du milieu avec le soutien de la Ville. Cet atelier a permis à des groupes formés de citoyens, de représentants d'organismes communautaires et d'entreprises du secteur de développer des propositions pour solutionner divers enjeux liés à l'aménagement de cet axe névralgique qui traverse l'ensemble du territoire.

Le PDUES a fait l'objet d'une consultation par l'Office de consultation publique de Montréal au printemps 2013.

3/

1.1/ Localisation du territoire

Le territoire d'intervention du PDUES se situe de part et d'autre de l'avenue du Parc et voisine un ancien triage ferroviaire qui accueillera le futur site Outremont de l'Université de Montréal. D'une superficie de 0,8 km^2, il se compose de plusieurs secteurs à vocation industrielle et commerciale, soit le secteur Beaumont, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, la frange nord du quartier Mile-End, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, ainsi qu'un secteur de l'arrondissement d'Outremont.

Ce territoire compte actuellement relativement peu de résidents, mais il est situé à la frange de quartiers populeux ayant une identité bien affirmée. Ces quartiers, où vivent les communautés qui sont directement interpelées par l'avenir du territoire, sont particulièrement considérés en ce qui a trait aux aspects sociaux du PDUES. Celui-ci a notamment pour but d'en faire les premiers bénéficiaires du développement et des aménagements qui s'annoncent dans leur voisinage immédiat et, à cette fin, il ouvre la voie à des interventions sociales au sein même de ces quartiers.

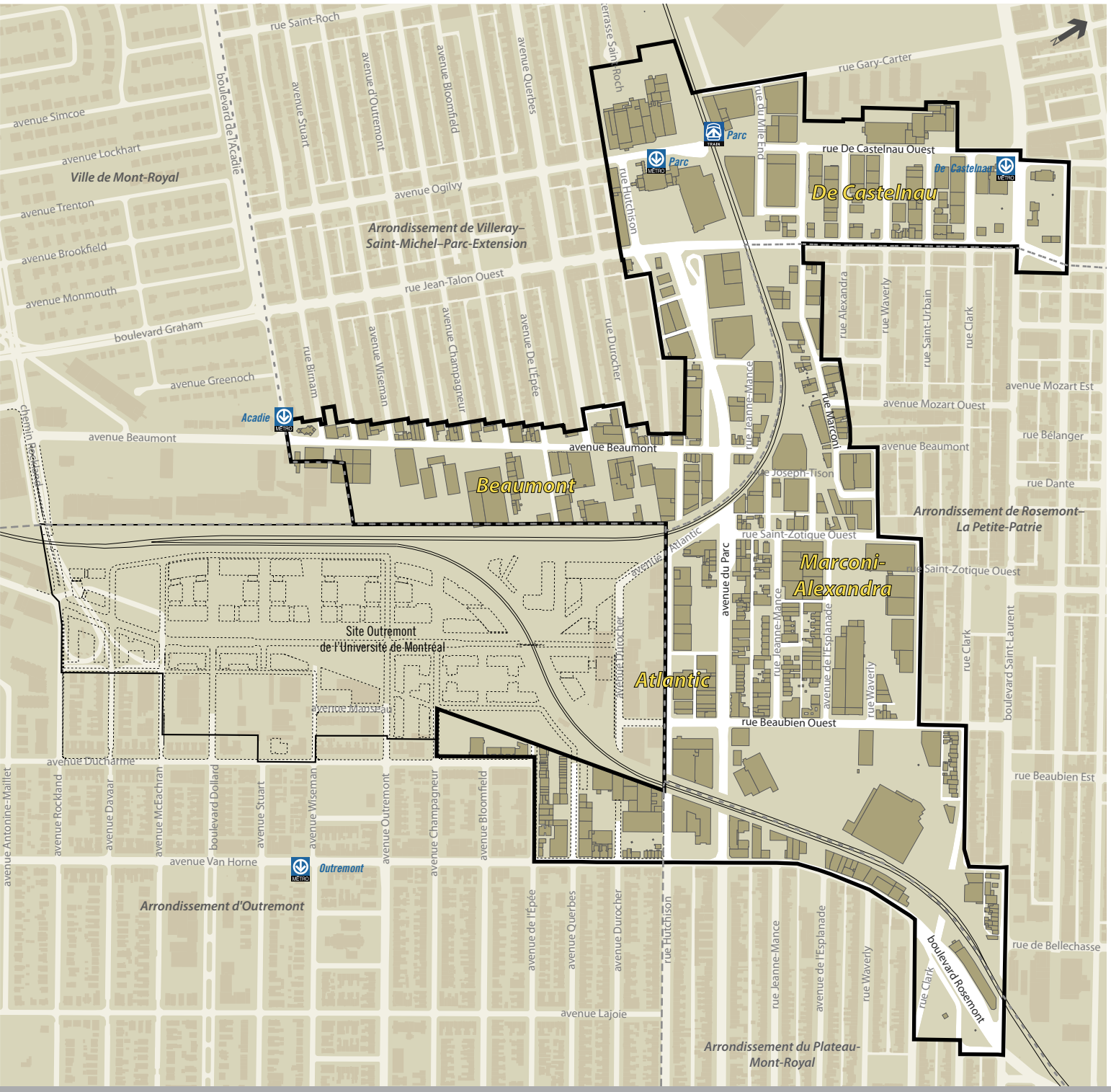
rue Saint-Roch
avenue Simcoe
avenue Lockhart
Ville de Mont-Royal
avenue Trenton
avenue Brookfield
avenue Monmouth
boulevard Graham
avenue Greenoch
avenue Beaumont
chemin Rockland
boulevard de l'Acadie
avenue Stuart
avenue d'Outremont
avenue Bloomfield
avenue Querbes
terrasse Saint-Roch
avenue Ogilvy
Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension
rue Jean-Talon Ouest
rue Birnam
avenue Wiseman
avenue Champagneur
avenue De l'Épée
rue Durocher
Acadie
Parc
rue Hutchison
rue du Mile End
rue Gary-Carter
rue De Castelnau Ouest
De Castelnau
rue Alexandra
rue Waverly
rue Saint-Urbain
rue Clark
avenue Mozart Est
avenue Mozart Ouest
rue Bélanger
rue Dante
rue Jeanne-Mance
rue Marconi
rue de Joseph-Tison
Beaumont
Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
rue Saint-Zotique Ouest
avenue Atlantic
avenue du Parc
Marconi-Alexandra
Site Outremont de l'Université de Montréal
avenue Durocher
Atlantic
avenue de l'Esplanade
boulevard Saint-Laurent
avenue Mousseau
rue Beaubien Ouest
avenue Duchamme
rue Beaubien Est
avenue Antonine-Maillet
avenue Rockland
avenue Davaar
avenue McEachran
boulevard Dollard
avenue Van Horne
Outremont
Arrondissement d'Outremont
avenue Lajoie
rue de Bellechasse
boulevard Rosemont
Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

1/ Tunnel du boulevard Saint-Laurent, à la hauteur de l'avenue Van Horne, peu après son inauguration vers 1911.
Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec

2/ Place publique face à l'ancienne gare Jean-Talon.

3/ Vue vers le sud à partir du viaduc ferroviaire surplombant l'avenue du Parc, à la hauteur de l'avenue Van Horne.

1.2/
Un territoire fragmenté en mutation

3/

Le territoire, fragmenté et en partie enclavé, s'est construit en lien étroit avec le développement du réseau ferroviaire et des activités manufacturières et de distribution. Les divers quartiers qui le bordent se sont consolidés au rythme de l'expansion de la ville vers le nord qui a été facilitée par la mise en service du tramway, les vagues successives d'immigration et la concentration d'industries le long des voies ferrées.

Les grandes tendances qui ont affecté l'évolution récente de l'industrie manufacturière ont considérablement affaibli plusieurs entreprises du secteur. Malgré ce déclin, le territoire reste un foyer important de l'activité économique à Montréal, dont les manufactures et les entreprises de construction, de transport et de distribution constituent toujours les principaux employeurs.

Les multiples projets résidentiels de construction récente dans les milieux adjacents et l'émergence de nouvelles entreprises annoncent un regain de vitalité et d'intérêt pour le territoire, mais aussi sa mutation. Plusieurs bâtiments industriels ont été transformés en copropriétés résidentielles dans les zones à vocation mixte. D'autres abritent maintenant des entreprises dans les domaines de la création, du design et des technologies de l'information. L'édification d'un quartier universitaire et résidentiel sur le site acquis par l'Université de Montréal contribuera certainement à cet essor.

La fragmentation du territoire s'incarne également sur les plans identitaire et social. Il se partage ainsi entre le quartier Parc-Extension, le plus dense et le plus cosmopolite de Montréal, le secteur Marconi-Alexandra, adjacent à la Petite-Italie et désigné par certains en tant que « Mile-Ex » ou « Quartier des architectes », le Mile-End dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et, enfin, la partie nord de l'arrondissement d'Outremont. La diversité est une des grandes richesses de ces quartiers aux réalités sociales contrastées.

L'aménagement physique du territoire, dont plusieurs composantes sont dignes d'intérêt, est largement lacunaire quant à sa convivialité pour ceux qui y vivent, qui y travaillent ou qui s'y déplacent. La discontinuité des rues, la forte circulation sur certains axes routiers, le manque d'espaces verts et de parcours piétons conviviaux ainsi que la cohabitation, parfois conflictuelle, entre les différentes activités sont des aspects à améliorer dans la perspective d'un développement urbain, économique et social cohérent.

1/

2/

1/ Vue vers l'ouest du site Outremont de l'Université de Montréal, à partir de la place publique.
Crédit : Groupe IBI – CHBA / Provencher Roy + Associés Architectes / Université de Montréal

2/ Édifice de l'entreprise Samuelsohn, sur l'avenue du Parc.

3/ Rue Jeanne-Mance, dans le secteur Marconi-Alexandra.

2 / Énoncé de vision

3/

La vision est d'abord l'expression de la volonté commune de la Ville de Montréal, ses arrondissements et leurs partenaires communautaires, institutionnels et privés d'unir leurs compétences et d'agir de concert pour accompagner la transformation du territoire.

Elle consiste à faire de ce territoire un milieu dynamique, ouvert et éclectique, où se côtoient travailleurs, créateurs et résidants. Ce milieu, étroitement lié aux quartiers avoisinants et au site Outremont de l'Université de Montréal, se distingue par l'originalité et la diversité de son cadre bâti ainsi que par ses qualités environnementales et paysagères.

Dans cet esprit, le PDUES vise à ouvrir la voie à :

- la consolidation d'une activité économique dynamique couvrant un vaste éventail d'emplois allant des secteurs traditionnels à ceux de la nouvelle économie;
- une saine mixité des fonctions et à une meilleure intégration avec les quartiers voisins;
- une contribution sensible des créateurs à l'animation et au cadre urbain;
- une utilisation responsable de l'espace et des ressources sur les plans social et écologique;
- une plus grande ouverture sur les quartiers voisins et un environnement favorable aux modes de transport actif et collectif;
- un apport positif de la venue de l'Université de Montréal à la vie urbaine, économique et sociale.

1/

2/

3/

4/

5/

1/ Édifices à bureaux de l'avenue du Parc.

2/ Implantée sur l'avenue Hutchison, l'entreprise Moment Factory se spécialise dans la conception et la production d'environnements multimédias.
Crédit : Moment Factory

3/ Fabricant de meubles Kastella, rue Waverly.

4/ Crédit : Moment Factory

5/ Édifice à bureaux de l'avenue Beaumont.

Orientations de développement et d'aménagement

3 /

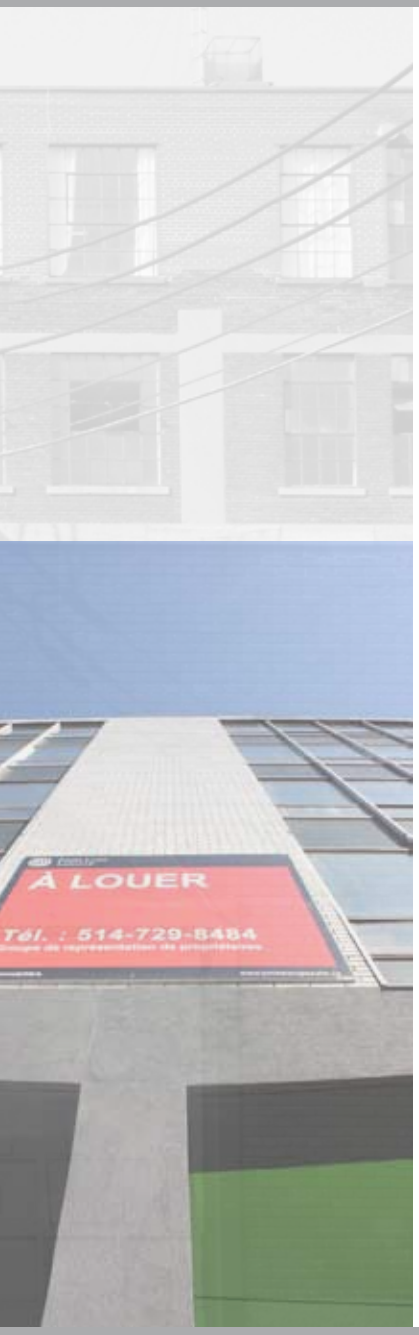

3.1/ Affirmer la vocation économique du territoire

Le PDUES vise à confirmer la prépondérance de la vocation économique du territoire pour les années à venir. De plus, il vise à favoriser l'intensification et la diversification des activités dans le cadre d'une vision du développement économique visant à le positionner en tant que « carrefour de la création ».

Une économie à la croisée des chemins

La situation géographique du territoire, au centre de l'île de Montréal et au croisement d'infrastructures de transport majeures, est nettement un avantage en ce qui a trait à son développement économique. Cependant, les changements dans l'environnement économique des dernières années, et en particulier les effets de la mondialisation, ont eu des impacts profonds sur la structure d'emploi. L'industrie manufacturière, axée sur la fabrication de produits textiles et agroalimentaires, a ainsi connu un net recul au profit d'activités du secteur tertiaire.

Le territoire traverse une période décisive pour la transformation de son économie. Une nouvelle gamme d'entreprises, notamment dans les secteurs des technologies de l'information, y a désormais une présence significative. Le déclin du secteur manufacturier semble se résorber et les entreprises toujours en activité sont relativement dynamiques. L'aménagement, au cours des années à venir, d'un quartier universitaire sur le site de l'ancien triage Outremont représente aussi une occasion d'accroître son attrait.

Dans ce contexte, la Ville a entrepris, avec les arrondissements, les centres locaux de développement (CLD) et les corporations de développement économique et communautaire (CDEC), une réflexion sur l'avenir économique du territoire. Alimentée par une étude[1] faisant le point sur les lacunes et les atouts de ce dernier, cette réflexion a permis de convenir d'un positionnement économique à privilégier pour sa requalification.

[1] Raymond Chabot Grant Thornton. Étude du potentiel économique des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau (2012).

Un avenir axé sur la création

Le positionnement économique favorise l'attraction et la rétention d'activités dans des domaines ciblés pour leur potentiel de croissance et la correspondance qui existe entre leurs besoins et les caractéristiques clés du territoire. Ces activités ont en commun d'être associées à différentes dimensions de la création.

La création a une connotation culturelle et artistique qui évoque, entre autres, la conception et la réalisation d'œuvres originales. Plusieurs activités émergentes sur le territoire s'apparentent à cette dimension de la création et, au-delà de leur aspect purement économique, contribuent à l'identité des secteurs où elles se concentrent. Elles incluent les arts visuels, la musique, les arts numériques, les communications graphiques, le design et l'architecture.

La création est aussi synonyme d'innovation, d'invention, et peut être assimilée aux sciences et à la planification. Les services en technologies de l'information et des communications (TIC), de même que certains sous-secteurs des sciences de la vie et des technologies de la santé en sont des exemples. De telles activités sont également présentes sur le territoire, notamment dans l'axe de l'avenue du Parc avec le Centre national d'animation et de design (NAD), le Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) et l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal.

Enfin, la création réfère au fait de mettre au monde ou de produire. Elle évoque ainsi l'héritage manufacturier du territoire et la volonté de le renouveler en misant sur les perspectives actuelles en matière de fabrication spécialisée et d'artisanat. Il s'agit, une fois de plus, d'activités déjà présentes sur le territoire qui touchent, entre autres, la fabrication légère dans des créneaux spécialisés, de même que le prototypage et la fabrication par procédés additifs (impression 3D).

1/

2/

La mobilisation des forces autour d'une vision partagée

La promotion des activités créatives viendra appuyer la transition vers des activités économiques plus prometteuses tout en tenant compte des besoins du milieu en termes d'emplois.

La Ville entend également promouvoir, auprès de l'agglomération, le soutien aux entreprises d'économie sociale qui, par les valeurs de coopération qu'elles véhiculent, contribuent, au-delà de leur apport économique, à consolider et à solidariser les communautés.

Le positionnement économique vise, à partir d'une direction claire et d'objectifs bien affirmés, une mobilisation et un alignement des efforts consacrés au développement économique du territoire par tous les acteurs concernés. Il bénéficiera de la mise en œuvre des autres composantes de la vision d'aménagement et de développement du territoire dont il contribuera, avec elles, à affirmer l'identité.

1/ Le studio d'enregistrement Breakglass est établi sur la rue Clark depuis 2005.
Crédit : Breakglass Studios

2/ Crédit : Moment Factory

3.2/
Soutenir la consolidation de milieux mixtes et diversifiés

Le PDUES, tout en confirmant la vocation économique de la plus grande partie du territoire, favorise une mixité d'activités économiques et de logements pour vitaliser certains secteurs et recomposer des milieux plus étroitement liés aux quartiers avoisinants.

La mixité et la diversité : des vecteurs de vitalité

Une saine mixité entre les activités économiques et résidentielles sera favorisée afin de dynamiser certains secteurs en misant sur leur synergie. Les gestes ayant une influence sur l'évolution de ces secteurs seront guidés par la préoccupation d'en faire des environnements animés, verts, propices aux modes de locomotion douce et au sein desquels les activités et l'offre résidentielle seront diversifiées.

Dans l'esprit de la création d'un quartier culturel, les activités susceptibles de soutenir la vitalité de ces milieux ou encore de nature à cimenter la communauté y seront notamment privilégiées. Parallèlement, le renforcement de la vocation résidentielle contribuera à en faire des milieux animés, attrayants et correspondant davantage à l'environnement recherché par les entreprises créatives et de la nouvelle économie. Au-delà des fonctions de création, de production et de diffusion artistique, le développement d'un quartier culturel passera par la mise en valeur et l'intégration des éléments patrimoniaux, architecturaux, environnementaux, naturels, ethnoculturels et commerciaux.

L'instauration de milieux viables et agréables implique la disponibilité, tant pour la population que pour les travailleurs, d'une gamme d'activités complémentaires, notamment de commerces de proximité et de services de restauration, ainsi que d'espaces verts. À cet égard, la Ville et les arrondissements assureront la mise en place de conditions propres à soutenir leur présence au sein même de ces milieux et à en faciliter l'accès.

1/ Performance audio-visuelle à la galerie Eastern Bloc.
Festival Sight & Sound 2012
Artiste : Philip Stearns

2/ Terrasse du bar Alexandraplatz, sur la rue de l'Esplanade.
Crédit : À la mode Montréal

3/ Salle de spectacle Il Motore, sur la rue Jean-Talon.
Crédit : Jérôme Suard / Nighlife.ca

4/ Voisinage de logements et de lieux d'emplois,
dans le secteur Marconi-Alexandra.

1/

2/

3/

Les abords des grands axes

Les principaux axes routiers du secteur, la rue Beaubien, la rue Jean-Talon et, plus particulièrement, l'avenue du Parc accueillent tous, à des degrés divers, une certaine forme de mixité urbaine. Ils jouent ainsi un rôle fondamental dans l'organisation des milieux qu'ils traversent dont le PDUES souhaite la mise en exergue.

En plus d'accommoder la circulation de transit, ces axes sont des lieux de destination et font office de pivot entre les zones dédiées à l'emploi et les milieux de vie des secteurs avoisinants. Ils constituent donc des espaces privilégiés pour établir une transition harmonieuse entre ces derniers.

La diversification des activités aux abords des axes devrait être encouragée par des dispositions permettant aux commerces de proximité et de destination de côtoyer des bureaux, des industries légères ou culturelles ainsi que des résidences. Dans le cas spécifique de l'avenue du Parc, cette diversification s'inscrit parmi d'autres efforts de valorisation visant à rapprocher les secteurs du territoire.

Les secteurs De Castelnau et Marconi-Alexandra

Les secteurs De Castelnau et Marconi-Alexandra sont ciblés pour accueillir, consolider et développer des voisinages mixtes dans la perspective d'un remaillage du tissu urbain et social avec les milieux de vie avoisinants dans les années à venir.

En ce qui concerne le secteur De Castelnau, la fonction résidentielle est actuellement peu présente et se limite à quelques bâtiments isolés en situation de droits acquis. La proximité des stations de métro De Castelnau et Parc, d'une gare de train de banlieue, du parc Jarry et du marché Jean-Talon justifie la volonté d'y accueillir davantage de ménages et également, grâce à une intensification des activités, de travailleurs.

L'évolution de ce secteur, anonyme et aux rues peu conviviales, devrait permettre, par des mécanismes appropriés, de le doter d'une identité qui lui fait actuellement défaut, de préserver une part significative de lieux d'emplois et d'accueillir des ménages de tailles et de revenus variés. Cette diversité vise en particulier la mixité sociale à travers une offre résidentielle équilibrée.

Dans le cas du secteur Marconi-Alexandra, où la place dédiée à l'emploi restera prépondérante, le défi consistera surtout à améliorer la cohabitation entre la fonction résidentielle et les lieux d'emplois. En effet, l'équilibre particulier entre ces activités fait la singularité de ce secteur au cachet industriel et hétéroclite et, en assurant sa fréquentation tant par des travailleurs que par des résidants, contribue à son animation tout au long de la journée.

Le PDUES vise la préservation de ces attributs, à partir desquels l'identité du secteur pourra continuer de se construire, et à susciter un développement marqué par la diversité des usages, de l'architecture ainsi que des typologies.

4 /

1 / L'avenue du Parc, au nord de l'avenue Beaumont.

2 / L'atelier de réparation de guitares Broken Headstock, sur l'avenue du Parc, au niveau de la rue Beaubien. Crédit : Véronique Janosy (veronique.janosy@gmail.com)

3 / Le Café l'Artère, une jeune coopérative de solidarité implantée sur l'avenue du Parc depuis 2011.

4 / Le restaurant Mile-Ex, sur la rue Jeanne-Mance, un nouveau lieu de rencontre pour les travailleurs et les résidants du secteur Marconi-Alexandra.

3.3/ Contribuer à la qualité du paysage urbain et améliorer le cadre de vie

À travers l'amélioration du cadre de vie et les interventions sur le paysage urbain, le PDUES vise à favoriser l'expression de la vitalité sociale et culturelle du territoire tout en répondant aux besoins spécifiques des gens qui y habitent, y travaillent et y œuvrent.

À ces fins, il prend appui sur la mise en valeur des éléments identitaires du paysage industriel et ferroviaire, la qualité du traitement des espaces publics et l'aménagement des espaces libres de tenure privée.

Les éléments identitaires du paysage

À l'exception de quelques édifices dont la valeur patrimoniale est reconnue[2], les témoins bâtis de l'histoire du territoire ponctuent le paysage sans réellement le définir. Ces constructions, souvent modestes, forment un ensemble éclectique et discontinu, façonné par les exigences fonctionnelles de l'industrie manufacturière et du transport des marchandises. Elles sont les derniers vestiges d'une puissante machine de production qui a été démantelée presque sans bruit à l'arrière-scène du spectacle de la grande ville.

Leur conservation et leur mise en valeur nécessitent une approche sensible qui, au-delà de la valeur architecturale et historique de chacun des bâtiments, tient compte de leur importance comme éléments constitutifs d'un ensemble et comme clés de lecture du paysage particulier de ces anciens secteurs industriels.

La valorisation de ces éléments du patrimoine passe par l'établissement de critères pour encadrer les projets de recyclage et les nouvelles constructions afin qu'ils s'insèrent en complémentarité, de façon originale et distinctive, au cadre bâti existant. Elle nécessite également leur mise en scène grâce à des interventions sensibles d'amélioration du domaine public.

Enfin, la mise en valeur du paysage identitaire passe par l'intégration d'art public et par une réappropriation des ouvrages d'art ferroviaires – comme supports d'expression artistique et citoyenne par exemple – afin que ces « barrières » deviennent de remarquables éléments de composition, révélateurs à la fois de l'histoire et des nouvelles identités du territoire.

[2] 7255, rue Hutchison (Gare Jean-Talon); 400, avenue Atlantic (Atlantic Tower Inc.); 6201, avenue du Parc (Édifice Bovril); 6300-6306, avenue du Parc (Ronalds Company Ltd.); 250, rue Saint-Zotique Ouest (Ministère de la Foi en Jésus-Christ / Livingstone Presbyterian Church); 35, avenue Van Horne Ouest (St. Lawrence Warehousing Co.).

1/

1 / Œuvre au pochoir réalisée par l'artiste Roadworth, à l'entrée de l'un des viaducs ferroviaires de l'avenue du Parc.

L'aménagement des espaces libres

L'identité du territoire doit également s'affirmer à travers les qualités des espaces non bâtis.

L'environnement actuel des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau a été grandement déterminé par les besoins en espace de l'activité industrielle et par l'enchevêtrement, au cœur du territoire, de corridors ferroviaires et d'importants flux véhiculaires. Aménagés sans grand souci de convivialité, les espaces résiduels dédiés aux piétons forment une trame peu lisible et discontinue qui complique certains parcours et contribuent au sentiment d'inconfort des piétons.

De plus, le manque de plantation le long de certains axes et la rareté des espaces verts participent à la formation d'îlots de chaleur, à la dégradation du paysage et au manque de desserte en équipements pour les travailleurs du territoire et les nombreux résidants des quartiers limitrophes. Le territoire du PDUES présente un indice de canopée[3] très faible (environ 7 %), près de trois fois inférieur à l'indice de l'agglomération montréalaise. En vue d'améliorer la qualité du milieu, des efforts importants devront être déployés pour augmenter le couvert arborescent, et cela, tant sur le domaine public que sur les terrains privés.

1/

[3] La canopée (ou couvert arborescent) est le rapport entre la sommation des projections au sol de chaque couronne d'arbre ou groupe d'arbres de plus de 3 mètres de hauteur et la superficie totale d'un territoire.

Le PDUES propose l'aménagement et la mise en réseau, à des fins publiques, de certains de ces espaces sous-utilisés afin d'en faire les maillons d'une véritable trame verte. L'élaboration de cette dernière s'articulera autour d'éléments structurants du paysage – l'avenue du Parc, les viaducs ferroviaires, le parc Jarry, l'ancienne emprise du CP – auxquels viendront se greffer de nouveaux parcs, des rues et ruelles plantées, des passages piétons et des voies cyclistes.

Chaque intervention sur le domaine public participera ainsi à la composition progressive d'un paysage urbain plus convivial, ponctué de lieux de passage et d'espaces de socialisation dotés d'une valeur d'usage et identitaire forte pour les résidents, les étudiants et les travailleurs du secteur.

Étant donné que le tiers de la superficie du territoire se compose d'espaces libres de tenure privée, l'amélioration du cadre de vie passe nécessairement par le déploiement de stratégies visant à accroître leur couvert végétal et à favoriser, dans une certaine mesure, leur appropriation publique. À cette fin, le PDUES préconise une utilisation plus efficace et flexible des espaces sous-utilisés, qui pourraient, par exemple, accueillir des événements ponctuels, des œuvres éphémères ou des projets d'agriculture urbaine, et ainsi contribuer, à court terme, à la vitalité du milieu.

1 / La ruelle verte Alexandra / Marconi, au sud de la rue Jean-Talon, a été réalisée en 2011.

3.4/
Décloisonner les quartiers et améliorer la mobilité au sein du territoire

Le PDUES cherche à ouvrir le territoire sur les quartiers avoisinants et préconise un aménagement et un développement accordant nettement la priorité aux modes de locomotion douce (marche et vélo) et aux transports collectifs, et ce, tant pour les déplacements à l'intérieur du territoire que pour ceux le reliant au reste de la ville.

1/

1 / La réalisation de murales et la plantation de plantes grimpantes figurent au nombre des interventions qui pourraient contribuer à embellir la structure des viaducs ferroviaires.

2 / Passage sous le viaduc ferroviaire de l'avenue du Parc, entre la rue Beaubien Ouest et l'avenue Van Horne.

2/

Le franchissement des infrastructures ferroviaires

Les couloirs obscurs sous les ponts ferroviaires et le viaduc Van Horne sont des points de passage obligés et peu engageants pour franchir les voies du CP qui fractionnent le territoire. Plusieurs brèches dans les clôtures protégeant ces voies témoignent de liens manquants pour compléter des parcours que les piétons effectuent manifestement sur une base régulière.

La multiplication des cheminements formels communiquant de part et d'autre des voies de chemin de fer, notamment par l'aménagement de nouveaux liens vers le site Outremont de l'Université de Montréal, de même que l'amélioration des passages existants (entretien, éclairage, animation, embellissement, réaménagement) sont des objectifs poursuivis afin d'unifier le territoire et de resserrer ses liens avec les milieux avoisinants.

En complément, la Ville souhaite aménager de nouveaux passages à niveaux qui permettraient de franchir en toute sécurité le corridor ferroviaire CP.

L'instauration d'un environnement plus favorable aux modes de locomotion douce

Le territoire a hérité d'un réseau artériel conçu pour assurer une circulation fluide des biens et des véhicules avec peu d'égards pour la qualité du milieu riverain et l'environnement dans lequel les individus doivent évoluer.

Les interventions envisagées sur les principales voies de circulation visent principalement à rompre avec cette situation, qui s'apparente à un dysfonctionnement du réseau artériel, afin d'offrir aux piétons des conditions de déplacement sécuritaires, confortables et efficaces aux abords de ces axes qui continueront à accueillir des volumes de circulation importants.

Par ailleurs, l'aménagement du domaine public, la répartition des activités et l'encadrement des nouvelles constructions devraient être guidés par le souci de créer, au fil des interventions, un réseau de rues locales offrant une ambiance généralement propice à la marche.

Ainsi, l'espace piéton, généreux et à l'écart de la circulation, devrait être planté d'arbres, bien éclairé et offrir ponctuellement l'occasion d'une halte. Les activités seront fortement présentes dans certaines rues, qu'elles animeront durant une bonne partie de la journée, et, de manière plus sporadique, au cœur des milieux de vie. Enfin, les bâtiments contribueront eux aussi, par leur respect de l'échelle humaine, le rythme de leurs façades et leur interaction avec le domaine public, à l'édification d'un milieu accordant une place enviable au piéton.

L'établissement d'un réseau cyclable

La Ville mettra en place l'ossature d'un réseau cyclable, connecté au réseau panmontréalais et desservant tous les secteurs du PDUES ainsi que les grands équipements, qui pourra par la suite se ramifier à travers les rues locales. L'efficacité de ce réseau pourra compter sur un bon arrimage aux infrastructures de transport collectif et sur la disponibilité d'équipements (supports à vélo, stations Bixi) aux endroits stratégiques (gare, stations de métro, pavillons universitaires, etc.) pour accommoder les usagers réguliers ou occasionnels du vélo.

1/

La valorisation du voisinage de la gare et des stations de métro

L'aménagement et le développement urbains tiendront davantage compte de la présence de la gare Parc et des stations de métro Acadie, Parc et De Castelnau. Ainsi, les espaces qui leur sont adjacents seront valorisés et leur accès à partir de toutes les directions sera facilité. Dans la même veine, les divers modes de déplacement seront mis en réseau, principalement en consolidant un pôle de transport multimodal aux abords de la gare Parc.

L'avenue du Parc

Les transformations que connaîtra l'avenue du Parc dans les prochaines années joueront un rôle de premier plan dans l'amélioration de la mobilité et le rapprochement des secteurs puisqu'il s'agit du lieu où se cristallisent les enjeux de déplacement et de transport du territoire. En raison de sa situation et de sa vocation particulière, l'avenue du Parc constitue l'axe où la Ville entend intervenir en priorité.

1 / Le bâtiment de l'ancienne gare Parc est au cœur d'un pôle majeur de transport collectif, desservi par le train de banlieue, le métro ainsi que par plusieurs lignes d'autobus.

2 / Train à la gare Parc, la plus importante station de la ligne Blainville-Saint-Jérôme.

3 / Quai de la gare Parc.

2/

3/

Stratégie d'intervention

4 /

4.1/ Aménagement du domaine public et des espaces libres

La vision du PDUES pour l'aménagement du domaine public et des espaces libres souscrit aux valeurs et aux principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, de la Politique de l'arbre et du Plan d'action canopée 2012-2021, qui vise à faire passer de 20 à 25 % le couvert arborescent sur l'île de Montréal[4]. De plus, elle s'inscrit en accord avec le concept des Promenades urbaines de Montréal, qui propose de « régénérer la ville en alliant biodiversité et urbanité à travers des parcours piétonniers d'infrastructures vertes au cœur des secteurs densément peuplés, afin d'améliorer le cadre de vie des Montréalais ». Enfin, les interventions proposées s'inscrivent dans l'esprit du Plan de transport et de la Charte du piéton de Montréal : elles visent à affirmer la primauté du piéton et à redonner à l'espace public son rôle de lieu de rencontre, d'échange et d'expression.

Le manque d'espaces publics, de parcs et de lieux de socialisation dans le territoire est un enjeu crucial auquel le PDUES entend répondre, d'une part, en tirant profit de propriétés municipales occupées par des stationnements et, d'autre part, par l'acquisition de terrains vacants pour l'aménagement d'espaces publics. De plus, pour pallier la rareté des terrains disponibles, la Ville souhaite négocier des ententes afin de mettre à contribution certaines propriétés privées pour l'animation et le verdissement des quartiers. Par le réaménagement de certaines rues, la création de nouveaux liens structurants, l'amélioration du réseau cyclable et l'ajout de nouveaux parcs, le PDUES sous-tend un meilleur partage de l'emprise publique entre ses divers usagers, l'utilisation de modes de transport durable, le désenclavement et le verdissement du territoire ainsi qu'une gestion plus efficace et naturelle des eaux de pluie.

Territoire du PDUES
Parcs existants
Plantations existantes (territoire du PDUES)
Nouveaux parcs
Ententes sur l'utilisation et le verdissement des terrains privés
Nouvelles plantations à réaliser en priorité (territoire du PDUES)
Nouvelles plantations

4 Le Plan canopée 2012-2021 fixe comme objectif d'agglomération la plantation de 120 000 arbres sur le domaine public et de 180 000 arbres sur les propriétés privées et institutionnelles.

Interventions structurantes

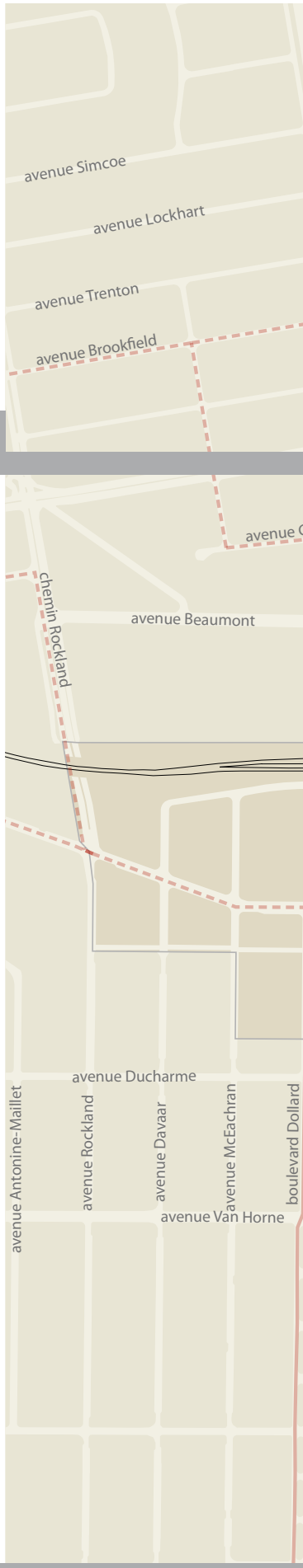

1/ Nouveau parc de voisinage au sud du quartier Parc-Extension

2/ Parc dans l'ancienne emprise ferroviaire

3/ Nouveaux espaces publics en bordure de l'avenue du Parc

4/ Espace public à réaménager en front de la rue Jean-Talon

5/ Entente sur l'utilisation et le verdissement du stationnement

6/ Espaces privés aménagés, d'accès public

7/ Prolongement de l'axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc

8/ Prolongement de rue et traverse à niveau dans l'axe Ogilvy – De Castelnau

9/ Traverse à niveau dans l'axe de l'avenue De L'Épée

10/ Liens piétons à négocier vers le parc Jarry

11/ Passage à négocier entre l'avenue de l'Esplanade et la rue Marconi

- Espace public
- Réaménagement de rue
- Lien projeté
- Sécurisation et embellissement du passage inférieur
- Ententes prioritaires sur le verdissement et l'utilisation des terrains privés
- Voie cyclable existante
- Voie cyclable projetée
- Réaménagement d'intersection

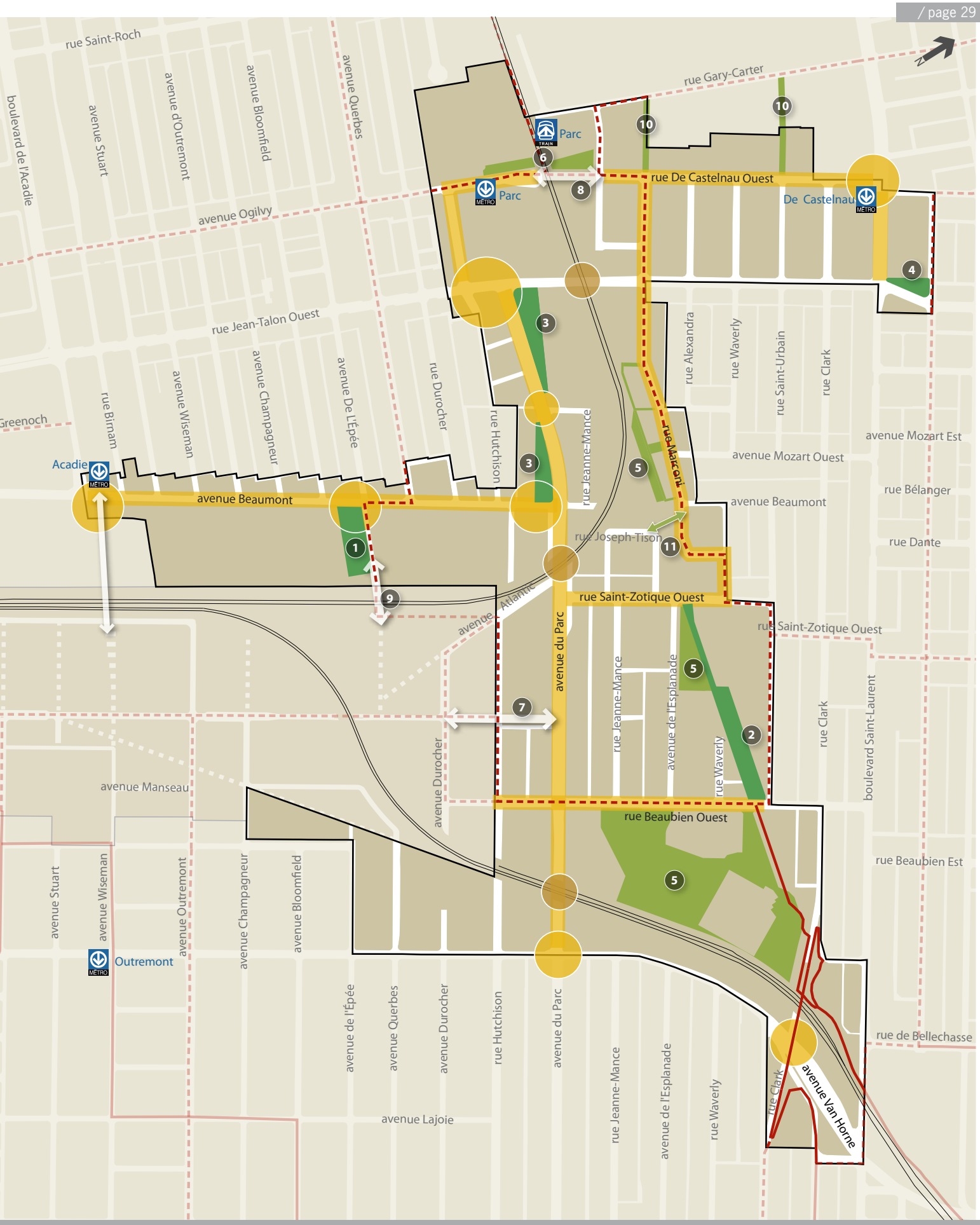
rue Saint-Roch
boulevard de l'Acadie
avenue Stuart
avenue d'Outremont
avenue Bloomfield
avenue Querbes
rue Gary-Carter
Parc
TRAIN
Parc
MÉTRO
rue De Castelnau Ouest
De Castelnau
MÉTRO
avenue Ogilvy
rue Jean-Talon Ouest
avenue Wiseman
avenue Champagneur
avenue De l'Épée
rue Durocher
rue Hutchison
rue Birnam
Greenoch
Acadie
MÉTRO
avenue Beaumont
rue Jeanne-Mance
rue Alexandra
rue Waverly
rue Saint-Urbain
rue Clark
avenue Mozart Est
avenue Mozart Ouest
rue Bélanger
avenue Beaumont
rue Dante
rue Joseph-Tison
rue Saint-Zotique Ouest
avenue Atlantic
avenue du Parc
rue Saint-Zotique Ouest
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
rue Waverly
rue Clark
boulevard Saint-Laurent
avenue Durocher
avenue Manseau
rue Beaubien Ouest
rue Beaubien Est
avenue Stuart
avenue Wiseman
avenue Outremont
avenue Champagneur
avenue Bloomfield
Outremont
MÉTRO
avenue de l'Épée
avenue Querbes
avenue Durocher
rue Hutchison
avenue du Parc
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
rue Waverly
rue Clark
avenue Van Horne
rue de Bellechasse
avenue Lajoie
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11

Nouveaux espaces publics

Parc De L'Épée

L'acquisition de l'un des rares terrains vacants de la partie sud du quartier Parc-Extension permettra d'offrir un nouveau lieu de détente et de récréation aux nombreuses familles de ce secteur. Desservi par un lien de transport actif franchissant les voies ferroviaires à niveau dans l'axe de l'avenue De L'Épée, ce nouveau parc de plus de 4000 m^2 constituera un lieu d'appropriation pour la communauté et une nouvelle porte d'entrée pour le quartier. Il permettra en outre de rehausser la qualité du paysage en bordure de l'avenue Beaumont.

1/

2/

1 / Le terrain vacant sur lequel la Ville propose d'aménager un parc, vu vers l'avenue Beaumont.

2 / Vue du terrain, à partir de l'avenue Beaumont.

3/ Exemple d'aménagements rendus possibles par l'appropriation publique d'une partie de l'ancienne emprise ferroviaire.

Parc de l'ancienne emprise ferroviaire du Canadien Pacifique (CP)

Dans le secteur Marconi-Alexandra, l'aménagement d'un parc dans l'ancienne emprise ferroviaire du CP, entre les rues Beaubien et Saint-Zotique, permettra d'offrir aux travailleurs et aux résidents un lieu de détente et de loisir privilégié. Cette intervention contribuera à l'embellissement du secteur, à la lutte aux îlots de chaleur et à l'amélioration de la qualité du milieu de vie. En vue de faciliter l'accès à cet espace, les interfaces avec les propriétés riveraines pourront faire l'objet d'aménagements concertés.

3 /

Espaces publics de l'avenue du Parc

En rive de l'avenue du Parc, la réappropriation d'aires de stationnement permettra l'aménagement de deux nouveaux espaces publics qui deviendront des lieux de halte et de rencontre privilégiés pour les nombreux travailleurs et étudiants du secteur. Au niveau de l'avenue Beaumont, face au bâtiment de l'entreprise Samuelsohn, un espace public de 1800 m^2 pourrait être aménagé à la place de la vingtaine de places de stationnement actuelles.

1/

2/

1 / Vue vers le sud de l'avenue du Parc, près de l'avenue Beaumont.

2 / Exemples d'aménagements rendus possibles par la réappropriation des aires de stationnement.

Au nord, près de la rue Jean-Talon, les étudiants et travailleurs qui fréquentent quotidiennement cette portion de l'avenue du Parc pourraient profiter d'une place publique de 3000 m². En plus de contribuer au verdissement du secteur, ces nouveaux lieux de halte permettraient d'améliorer de façon marquée l'image et la convivialité de l'artère, pour tous ses usagers.

3/ Vue vers le nord de l'avenue du Parc, près de la rue Jean-Talon.

4 / Exemples d'aménagements rendus possibles par la réappropriation des aires de stationnement.

Contribution du domaine privé à l'animation et au verdissement du territoire

Encadrement réglementaire

Dans la foulée du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, la Ville entreprend actuellement la révision de différents règlements et encadrements normatifs en vue notamment de réduire l'empreinte écologique des bâtiments (méthode de construction de toits verts, usage de l'eau potable, ruissellement des eaux pluviales, etc.). De plus, dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme, certaines dispositions relatives au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur pourront faire l'objet de normes et de critères applicables à l'ensemble du territoire montréalais.

Depuis peu, les règlements d'urbanisme des arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension intègrent plusieurs mesures visant à lutter contre les îlots de chaleur urbains et à favoriser une percolation accrue des eaux de pluie dans le sol. Ces mesures portent principalement sur le verdissement des terrains et des aires de stationnement, le choix des matériaux de revêtement pour les grandes surfaces minéralisées et l'aménagement de toitures énergétiques. Les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et d'Outremont sont en voie de bonifier leurs réglementations respectives dans le même sens.

1/

Dans le cas du territoire du PDUES, qui est aux prises avec une importante problématique d'îlots de chaleur, ces règlements comportent plusieurs dispositions particulièrement pertinentes, dont :

- le verdissement d'au moins 20 % de la superficie du terrain pour les nouveaux projets de construction ou d'agrandissement;
- la végétalisation obligatoire des cours avant;
- l'utilisation de matériaux de revêtement écoénergétiques pour les aires de stationnement (béton gris, gravier, dalles de couleur pâle, pavé alvéolé, etc.);
- le verdissement de 15 % des aires de stationnement et la plantation d'un arbre par 250 m^2 de superficie.

De plus, le PDUES propose, à l'égard des projets réalisés dans les secteurs De Castelnau et Beaumont, des mécanismes d'évaluation intégrant notamment des critères relatifs à leurs impacts environnementaux ainsi qu'au verdissement et à l'aménagement des espaces extérieurs qui seraient complémentaires aux dispositions prévues par la réglementation. Dans le même esprit, l'intégration de considérations écologiques, telles que le verdissement ou l'écoulement des eaux de pluie, est considérée en tant que condition d'admissibilité des demandes dans le cadre de la refonte de certains programmes.

2 /

1 / Mur végétal dans le secteur de la rue Saint-Zotique Ouest.

2 / Aménagements paysagers dans la cour d'une propriété de la rue Marconi.

Ententes sur le verdissement et l'utilisation des terrains

La plupart des bâtiments commerciaux et industriels sont bordés d'aires de stationnement grandement sollicitées pendant les heures régulières de travail, mais désertées le soir et la fin de semaine. Le PDUES suggère de tirer profit du potentiel énorme de ces vastes espaces sous-utilisés en facilitant leur appropriation par la communauté. À cette fin, les arrondissements pourront favoriser une utilisation plus flexible de ces lieux – qui pourraient, par exemple, accueillir des événements culturels ou des marchés publics – en complément de l'usage stationnement.

Dans le même esprit, le PDUES suggère de faciliter l'utilisation temporaire des terrains vacants ou sous-utilisés en soutenant la réalisation, à court terme, de projets visant à animer et à verdir ces espaces. Les propriétés résiduelles ou en attente de développement pourraient notamment accueillir des fêtes de quartier ou des événements culturels, devenir des parcs éphémères ou des jardins collectifs, le temps de quelques récoltes.

De plus, dans le cadre des négociations relatives à certains nouveaux projets, la Ville pourra inciter les propriétaires à aménager des places d'accès public en bordure de rue.

Enfin, la Ville soutient les projets de ruelles vertes et encourage les initiatives de verdissement et de culture vivrière dans les marges des terrains bâtis comme moyens de réduire les îlots de chaleur du territoire.

1 /

1 / En 2011, l'organisme VRAC-Envrionnement procédait à la plantation d'arbres indigènes, d'arbustes et de vignes sur le domaine privé des entreprises de l'avenue Beaumont, dans le cadre d'un projet de verdissement financés par divers partenaires gouvernementaux et institutionnels.

1/

2/

1/ Illustration du potentiel d'animation et d'appropriation des aires de stationnement le soir et les fins de semaine, en dehors des heures régulières de travail.

2/ Vue vers le nord d'une partie de l'ancienne emprise du CP, aujourd'hui occupée par un stationnement privé.

Création de liens et aménagement de rues

Prolongement de l'axe est-ouest

Au nord de la rue Beaubien, la connexion entre le quartier universitaire et les secteurs Atlantic et Marconi-Alexandra sera améliorée grâce au prolongement du futur axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc. Cette intervention permettra notamment de structurer le redéveloppement immobilier du secteur Atlantic et de réduire la circulation dans les rues locales nord-sud, et contribuera à la revitalisation commerciale et au verdissement du secteur.

1 / Vue du futur viaduc ferroviaire et de l'axe est-ouest qui, par son prolongement jusqu'à l'avenue du Parc, reliera le quartier universitaire aux secteurs environnants.
Crédit : Groupe SMi + Urban Soland / Ville de Montréal

2 /

1 /

Lien Ogilvy – De Castelnau

Dans la portion nord du territoire, les déplacements et les liens entre les quartiers seront grandement facilités par l'aménagement d'un lien routier à caractère local permettant de franchir les voies ferroviaires à niveau dans le prolongement de l'avenue Ogilvy. Cette intervention marquera le coup d'envoi d'une réorganisation plus globale des abords de l'ancienne gare Jean-Talon, notamment en ce qui concerne la circulation des autobus, les accès aux propriétés riveraines et l'aménagement des abords de la gare et de la station de métro Parc. Elle sera aussi l'occasion de parfaire la requalification du domaine public dans l'avenue Ogilvy et les rues De Castelnau et Hutchison, afin d'accroître leur confort et leur convivialité.

Aménagé de façon à marquer la priorité des piétons et des cyclistes et à décourager la circulation automobile de transit, ce nouveau lien permettra de connecter les lieux d'emplois actuels et futurs du secteur De Castelnau au pôle de transport collectif de l'avenue du Parc et d'offrir aux résidents de la partie sud de Parc-Extension et aux usagers du pôle intermodal un meilleur accès au stade Uniprix et au parc Jarry.

1 / Vue vers l'est du secteur de la gare Parc.

2 / Vue de l'aménagement du secteur de la gare Parc suite à la création d'un lien routier local dans l'axe des rues Ogilvy et De Castelnau.

Traverse De L'Épée

Dans l'axe de l'avenue De L'Épée, l'aménagement d'une traverse à niveau permettra aux piétons et aux cyclistes de franchir les voies ferrées et contribuera au désenclavement du quartier Parc-Extension.

Ce lien de transport actif vers le site Outremont longera un nouveau parc, une localisation privilégiée sur les plans de la convivialité, de l'animation et de la sécurité. De plus, au sud des voies ferrées, l'application de critères d'aménagement permettra d'assurer un encadrement convivial et sécuritaire de l'ensemble du parcours.

Le lien De l'Épée s'ajoute au passage qui sera aménagé par l'Université de Montréal entre le futur campus et l'avenue Beaumont et la station de métro Acadie.

1 / Vue de l'avenue De L'Épée au sud de l'avenue Beaumont.

2 / Proposition de réaménagement en vue de faciliter les déplacements piétons et cyclistes entre le quartier Parc-Extension et le futur quartier universitaire.

Passages à négocier

Toujours dans la perspective d'améliorer la perméabilité du territoire et la qualité du milieu, la Ville prévoit négocier des ententes pour la création de passages d'accès public sur certains terrains privés. Les liens à créer en priorité visent, d'une part, à faciliter l'accès au parc Jarry (numéro 10 sur le plan de la page 29) et, d'autre part, à connecter les parties est et ouest du secteur Marconi-Alexandra (numéro 11).

Consolidation du réseau cyclable

Les déplacements à vélo seront grandement facilités par l'ajout de nouveaux aménagements et leur intégration au réseau cyclable existant. Dès 2013, le réaménagement d'une partie du boulevard Saint-Laurent permettra aux cyclistes de profiter d'une piste à double sens sous le viaduc ferroviaire, entre les rues de l'Arcade et de Bellechasse.

De plus, la Ville évaluera la faisabilité d'aménager des voies cyclables dans les rues Saint-Urbain, Marconi et du Mile End, en vue de faciliter les déplacements nord-sud. Celles-ci permettront de relier le parc Jarry à la piste cyclable qui se termine actuellement à la rue Beaubien. Le réseau intégrera également les rues Beaubien et Saint-Zotique, améliorant ainsi l'accès au site Outremont pour les cyclistes en provenance de l'est. Dans la partie sud de Parc-Extension, un nouveau lien cyclable sur les avenues Querbes et De L'Épée permettra de relier le quartier à l'arrondissement d'Outremont, par l'entremise d'un franchissement à niveau des voies ferrées.

Enfin, un projet de véloroute longeant l'emprise ferroviaire du CP, comme annoncé dans le Plan de transport, est toujours à l'étude par la Direction des transports de la Ville de Montréal.

1 / La discontinuité du réseau cyclable complique les déplacements à vélo. Vue de l'intersection des avenues De L'Épée et Beaumont.

Avenue du Parc

Le réaménagement de l'avenue du Parc, au nord de l'avenue Van Horne, permettra d'offrir de meilleures conditions de déplacement aux piétons et participera à la revitalisation de cet axe majeur du territoire.

Cette intervention, en arrimage avec la création d'un nouveau lien dans l'axe de l'avenue Ogilvy et de la rue De Castelnau Ouest, s'inscrira dans une stratégie d'intervention intégrée de sécurisation et d'embellissement des abords du pôle intermodal de l'ancienne gare Jean-Talon.

Les choix d'aménagement seront guidés par le souci d'atteindre un meilleur partage de l'emprise entre ses divers usagers, notamment par un élargissement des trottoirs et une sécurisation des carrefours par lesquels l'avenue vient s'ancrer aux quartiers qu'elle dessert.

De plus, l'embellissement des viaducs, par un éclairage architectural et l'intégration d'art public par exemple, contribuera à la qualité paysagère et à la convivialité des parcours nord-sud.

Autres aménagements de rues

Plusieurs rues figurent au nombre des axes qui feront l'objet de réaménagements en priorité, notamment dans le but d'accroître leur couvert végétal et le confort des parcours piétonniers et cyclables. De plus, la sécurité des déplacements sera améliorée grâce au réaménagement des principales intersections du territoire.

À titre d'exemple, la rue Marconi réaménagée offrira un parcours privilégié de découverte du secteur, à pied comme à vélo. Le domaine public généreusement planté contribuera à créer des îlots de fraîcheur et améliorera l'infiltration naturelle des eaux de pluie, tout en offrant aux piétons un espace de déambulation confortable ainsi que des lieux de halte et de détente pour les travailleurs riverains.

1/

2 /

1 / Vue vers le nord de la rue Marconi, près de la rue Jean-Talon.

2 / Aperçu du potentiel de verdissement de l'emprise de la rue Marconi.

4.2/
Diversité économique et soutien aux créateurs

La stratégie de diversification économique et de soutien aux créateurs vise à insuffler un nouveau dynamisme à l'activité économique, mais également à favoriser son renouvellement dans l'optique d'un positionnement en tant que « carrefour de la création ».

À cette fin, elle fait appel aux dimensions urbanistiques, économiques et sociales du PDUES pour appuyer les efforts des acteurs qui participent, à divers niveaux, au développement économique du territoire.

Le rôle de la Ville est celui d'un accompagnateur et d'un facilitateur pour les entreprises, les propriétaires ou les groupes qui s'investissent dans le développement du territoire. Le succès du positionnement économique est ainsi largement tributaire de sa prise en charge par toutes les entités concernées.

1/

Un cadre réglementaire et un cadre urbain adéquats

Le cadre réglementaire proposé par le PDUES a notamment pour but d'affirmer la vocation des espaces industriels et commerciaux grâce à une affectation du sol leur accordant une pleine reconnaissance et une protection accrue.

Il permet ainsi de contrer la pression exercée par l'effervescence du marché résidentiel sur ces espaces et favorise la préservation de locaux commerciaux ou industriels relativement abordables au bénéfice, notamment, d'activités créatives dont la venue est souhaitée.

En accord avec la Stratégie de développement économique 2011-2017 de la Ville de Montréal et les PALÉE des CLD-CDEC concernés, le PDUES propose également diverses interventions sur le cadre urbain qui viendront accroître l'attractivité du territoire aux yeux des agents économiques dont l'intervention est requise, soit les entreprises génératrices d'emplois à long terme et les propriétaires et promoteurs immobiliers.

Un programme pour accompagner la transformation de la structure industrielle

Le déclin de l'industrie manufacturière a laissé dans son sillage des bâtiments vétustes qui requièrent une mise à niveau afin d'accueillir les nouvelles activités ciblées par le positionnement économique, et même celles, comme la fabrication, qui sont amenées à se renouveler et à adapter leurs lieux de production en conséquence.

Le programme réussir@Montréal – Industrie (PR@M-Industrie), arrivé à échéance le 31 décembre 2012, offrait des subventions pour la réalisation de travaux relatifs à des bâtiments industriels. Les résultats de son évaluation en cours, qui tiendront compte, notamment, des besoins identifiés dans le cadre de planifications territoriales, permettront de dégager les avenues à considérer pour sa refonte éventuelle.

La portée du programme pourrait ainsi être restreinte à des secteurs ciblés, tel le territoire du PDUES, afin d'agir comme levier financier et d'accélérer la mise en œuvre des projets priorisés. Dans cette veine, les modalités d'application d'un PR@M-Industrie renouvelé pourraient également tenir compte du positionnement économique des secteurs ciblés et même proposer des éléments d'intégration d'aménagements comme le verdissement en tant que critère d'admissibilité des projets.

1 / Fabricant de meubles Kastella, rue Waverly.

Le développement de mesures de soutien à l'économie sociale et à la culture

Les entreprises d'économie sociale sont des entreprises à statut coopératif, associatif ou mutualiste produisant des biens et services qui sont adaptés aux besoins des communautés, favorisent leur cohésion sociale et contribuent à leur qualité de vie. Elles sont, par leur démarche et leur mode de fonctionnement, des lieux de prise en charge collective et de participation citoyenne.

L'économie sociale s'inscrit dans la perspective d'un développement durable dont elle intègre, par la portée de certaines initiatives, la dimension environnementale. Elle est également la voie privilégiée pour la mise en œuvre de plusieurs projets culturels immobiliers de nature collective qui, à ce titre, contribuent de manière appréciable à la vie sociale et communautaire.

Pleinement consciente de leur apport au dynamisme et à la qualité des milieux de vie, la Ville souhaite soutenir les entreprises de cette nature et, dans le cas des entreprises culturelles, leurs artisans.

Ce soutien devrait notamment prendre la forme de mesures d'aide financière pour appuyer le développement des entreprises culturelles ou d'économie sociale, ou encore pour faciliter la construction ou la rénovation de bâtiments par celles-ci. Cette aide pourrait s'inscrire dans les programmes, mesures ou politiques de la Ville existants, éventuellement optimisés pour tenir compte des besoins et des particularités des entreprises collectives et culturelles. Elle pourrait également être enchâssée dans un programme spécifique.

Par ailleurs, le soutien aux ateliers d'artistes a fait l'objet d'un rapport d'étude du comité de pilotage de Montréal, métropole culturelle. Ce comité regroupe des représentants de Culture Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, des gouvernements fédéral et provincial et de la Ville de Montréal.

L'implication des parties prenantes

La concrétisation du positionnement économique du territoire en tant que « carrefour de la création » repose pour une bonne part sur l'adhésion des parties prenantes et leur participation à sa mise en œuvre dans le cadre de leurs activités. Elle doit également tabler sur l'établissement de partenariats clés, notamment avec l'Université de Montréal ainsi qu'avec divers organismes, entreprises et propriétaires privés, institutions et agences gouvernementales actifs sur le territoire.

3/

2/

1/

1 / Bâtiments industriels du nord d'Outremont, aujourd'hui occupés par des artisans et des entreprises de création.

2 / Installation interactive à la galerie Eastern Bloc.
Exposition : Import/Export
Artiste : Craig Fahner

3 / Bureaux de l'entreprise Moment Factory, sur l'avenue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont.

4.3/ Qualité de l'habitat et soutien aux communautés

Les mesures visant l'amélioration de la qualité de l'habitat et le soutien aux communautés intègrent les enjeux liés au développement du territoire et à la dynamique sociale des quartiers avoisinants.

En dehors des programmes et actions de la Ville portant spécifiquement sur l'habitation, elles ouvrent la voie à une approche permettant de prendre en compte la nature et la multiplicité des enjeux sociaux ainsi que des initiatives visant à y répondre.

Un mécanisme de soutien aux initiatives du milieu

Le développement social revêt plusieurs formes et couvre des thématiques liées à l'aménagement telles que l'accès à des espaces verts ou à des infrastructures de transport collectif ainsi que d'autres, plus complexes, telles que le décrochage scolaire, la sécurité alimentaire ou les relations interculturelles.

Les enjeux sociaux varient en fonction de la réalité économique, sociale et culturelle propre à chaque milieu et de sa dynamique. Les projets de développement social doivent être en mesure de s'adapter à la transformation de ces milieux et accompagner leur évolution.

Par ailleurs, le processus de prise en charge de ces projets par les communautés concernées constitue en lui-même une contribution significative au développement social. Il est donc fondamental que ces projets émanent des communautés et soient menés à bien par celles-ci.

Dans cet esprit, les acteurs du milieu seront invités, dans le cadre d'une expérience-pilote, à soumettre des projets à portée sociale priorisant les besoins des populations du territoire d'intervention du PDUES et des quartiers avoisinants. Les problématiques touchées pourraient, par exemple, concerner l'intégration des nouveaux arrivants, en particulier celle des femmes immigrantes, les services requis par les parents et les familles ou encore les besoins de la population vieillissante.

Un jury, composé de représentants de la ville centrale, des arrondissements et d'autres partenaires, recommandera, à partir d'une évaluation fondée sur des balises et des critères précis, des propositions dont la mise en œuvre pourra bénéficier d'un soutien financier.

La première phase de cette expérience-pilote, d'une durée de 3 ans, devrait être dotée d'un budget annuel de 300 000 $ assumé entièrement par la Ville. Au terme de cette première phase, le mécanisme fera l'objet d'un bilan et son financement ultérieur sera, le cas échéant, partagé avec d'autres bailleurs de fonds.

1/

2/

La diversification de l'offre résidentielle

Le territoire jouxte l'un des quartiers les plus densément peuplés et les plus pauvres au pays où les besoins en logements sociaux et communautaires sont criants. Une proportion considérable de ses ménages dispose de ressources inférieures au seuil de revenu de besoins impérieux pour vivre et se loger.

La production résidentielle privée est, à l'échelle du PDUES et des quartiers avoisinants, relativement homogène. Les habitations de construction récente comprennent pour la plupart des unités de petite et de moyenne taille, surtout des copropriétés divises (condos), comportant 1 ou 2 chambres.

Malgré le fait qu'une portion de ces habitations soit offerte à un coût considéré comme abordable, elles ne correspondent ni aux besoins ni à la capacité de payer d'une partie importante de la communauté et, en particulier, des familles. À cet égard, le ministre responsable de la métropole annonçait récemment la constitution d'un comité de pilotage chargé d'identifier les stratégies et les mesures les plus efficaces pour inciter les familles ayant de jeunes enfants à s'établir sur l'île de Montréal ou à y demeurer.

3/

1 / Projets résidentiels de l'avenue Hutchison, dans le quartier Parc-Extension.

2 / Promenade sur l'avenue Beaumont, en bordure du futur parc De L'Épée.

3 / Résidantes du quartier Parc-Extension. Crédit : Miville Tremblay

Le logement social et communautaire

L'ampleur des besoins, la singularité du milieu et la portée très particulière du PDUES sont des aspects qui justifient le recours à des mesures d'exception pour assurer non seulement la diversification de l'offre résidentielle, mais également une certaine mixité sociale. En outre, le territoire et les quartiers avoisinants ne comportent que très peu de sites susceptibles d'accueillir des projets assujettis à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.

La Ville cible la réalisation de 225 logements sociaux et communautaires. Pour atteindre cet objectif, elle aura recours à plusieurs outils, dont l'acquisition de terrain dans le périmètre du PDUES, l'allocation de subventions à des projets d'achat-rénovation ou de construction (ceci dans le cadre du programme québécois AccèsLogis) et l'application de la Stratégie d'inclusion. Certaines innovations pourraient être favorisées, notamment le montage de projets d'habitation «multi-sites», plus aptes à se développer sur les petites parcelles disponibles dans ce secteur. L'accueil et le financement des projets se feront sur un horizon de 4 ans.

Par ailleurs, une approche permettant d'assurer la prise en compte, lors de l'évaluation d'un projet, de sa contribution à la diversification de l'offre résidentielle devrait être mise en place. Cette approche, applicable uniquement au secteur De Castelnau, serait une bonification de la procédure des Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

La Ville continuera, au niveau de l'agglomération et dans les limites des programmes gouvernementaux disponibles, à soutenir la réalisation de logements sociaux et communautaires dans le cadre de sa programmation régulière ainsi que par l'entremise de la Stratégie d'inclusion qui s'applique aux projets de 200 logements et plus.

La réalisation de logements abordables privés et le soutien à l'accession à la propriété

Les négociations menées dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion sont également l'un des moyens par lesquels la Ville travaillera au développement d'un parc résidentiel comportant une certaine proportion de logements abordables privés.

Par ailleurs, la Ville entend poursuivre ses efforts pour répondre aux besoins des jeunes familles. Actuellement, elle le fait au moyen de son programme d'accession à la propriété qui soutient l'acquisition d'unités résidentielles neuves ou encore de duplex ou triplex existants à prix abordable.

Le soutien à la qualité des logements

Les habitations des quartiers bordant le PDUES ont été pour la plupart construites il y a plus d'une cinquantaine d'années. Le maintien en bon état de ce parc de logements nécessite des travaux auxquels les propriétaires ne sont pas toujours en mesure de faire face.

La négligence ou le manque d'entretien donnent lieu, dans les cas extrêmes, à des situations où des ménages occupent des logements dont l'état représente un risque pour la santé. De telles situations sont malheureusement présentes sur le territoire.

L'aide à la rénovation

La Ville offre aux propriétaires une aide financière à la rénovation résidentielle, notamment au moyen de ses programmes Rénovation résidentielle majeure et Rénovation à la carte, qu'elle finance conjointement avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme Rénovation Québec (PRQ). Cette aide est disponible pour des secteurs désignés, dont les quartiers Parc-Extension et Petite-Patrie.

L'amélioration de la salubrité

En 2007, la Ville s'est dotée d'un plan d'action pour soutenir les arrondissements dans l'application de la réglementation sur la salubrité, l'entretien et la sécurité des logements.

Dans le cadre d'une entente intervenue récemment avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, une équipe spécialisée réalisera, à la demande de l'arrondissement, des inspections dans les secteurs davantage affectés par la problématique des logements insalubres, dont une partie significative se trouve dans le quartier Parc-Extension.

Le mandat général de cette équipe est de procéder à l'inspection des logements et des bâtiments présentant des problèmes aigus de salubrité identifiés de concert avec les arrondissements.

4.4/ Mesures d'encadrement du développement immobilier

Paramètres réglementaires

Le PDUES propose la prépondérance de la vocation économique du territoire en consacrant l'affectation de « secteur d'emplois » de 39 ha de terrains, soit la moitié de sa superficie, desquels la fonction résidentielle est exclue d'emblée.

La plus grande partie restante du territoire, soit 37 ha, se compose de secteurs d'affectation « mixte » où, en plus de la fonction résidentielle, les activités commerciales et industrielles légères sont également autorisées.

Essentiellement présente dans les arrondissements d'Outremont et du Plateau-Mont-Royal, l'affectation résidentielle n'occupe que 2,8 ha. La portion résiduelle du territoire correspond aux emprises ferroviaires.

Les secteurs situés dans le voisinage immédiat des voies du CP sont pour la plupart exclusivement dédiés à l'emploi. Les secteurs mixtes occupent le pourtour du territoire et assurent ainsi la transition avec les milieux de vie des quartiers avoisinants.

1 / Projets résidentiels récents sur la Saint-Urbain, dans le secteur Marconi-Alexandra, immédiatement à l'est de la limite du territoire d'intervention du PDUES.

2 / Exemple de cohabitation entre la production artisanale et la fonction résidentielle, sur la rue Jeanne-Mance.

2/

L'affectation mixte qui concerne une partie du secteur Marconi-Alexandra et le secteur De Castelnau s'accompagne d'une série de mesures visant à y consolider, à y accueillir et à y développer des voisinages véritablement mixtes dans la perspective d'un remaillage du tissu urbain et social avec les milieux de vie avoisinants.

Les hauteurs et les densités de construction ont pour leur part été relevées sur une grande partie du territoire afin, notamment, de favoriser le renouvellement des activités commerciales ou industrielles peu intensives par des activités s'accordant davantage avec le positionnement économique et les orientations du PDUES.

L'accroissement des hauteurs et des densités répond également à la préoccupation de permettre un encadrement adéquat des grandes voies de communication, qui jouent un rôle structurant à l'échelle du territoire et qui le relient au reste de la ville, ainsi qu'à la volonté de valoriser les infrastructures de transport collectif présentes sur le territoire.

Par ailleurs, les paramètres de hauteur et de densité tiennent compte de la forme et de la nature des milieux établis ainsi que des caractéristiques prévues pour le cadre bâti dans le cadre de la requalification du triage Outremont. Ils permettront ainsi d'assurer une transition harmonieuse avec les milieux avoisinants.

Les paramètres d'affectation, de hauteur et de densité combinés visent enfin à stimuler la constitution d'un milieu mixte, dynamique et tirant fortement profit de la présence du métro et de la gare de train de banlieue Parc dans le secteur De Castelnau.

À long terme, ces paramètres représentent, en considérant la requalification de plusieurs sites et bâtiments sous-utilisés, un potentiel de développement immobilier totalisant plus de 90 000 m^2 dédiés à des activités commerciales, industrielles ou de bureau et la construction d'environ 1 500 unités résidentielles.

Densités et hauteurs proposées

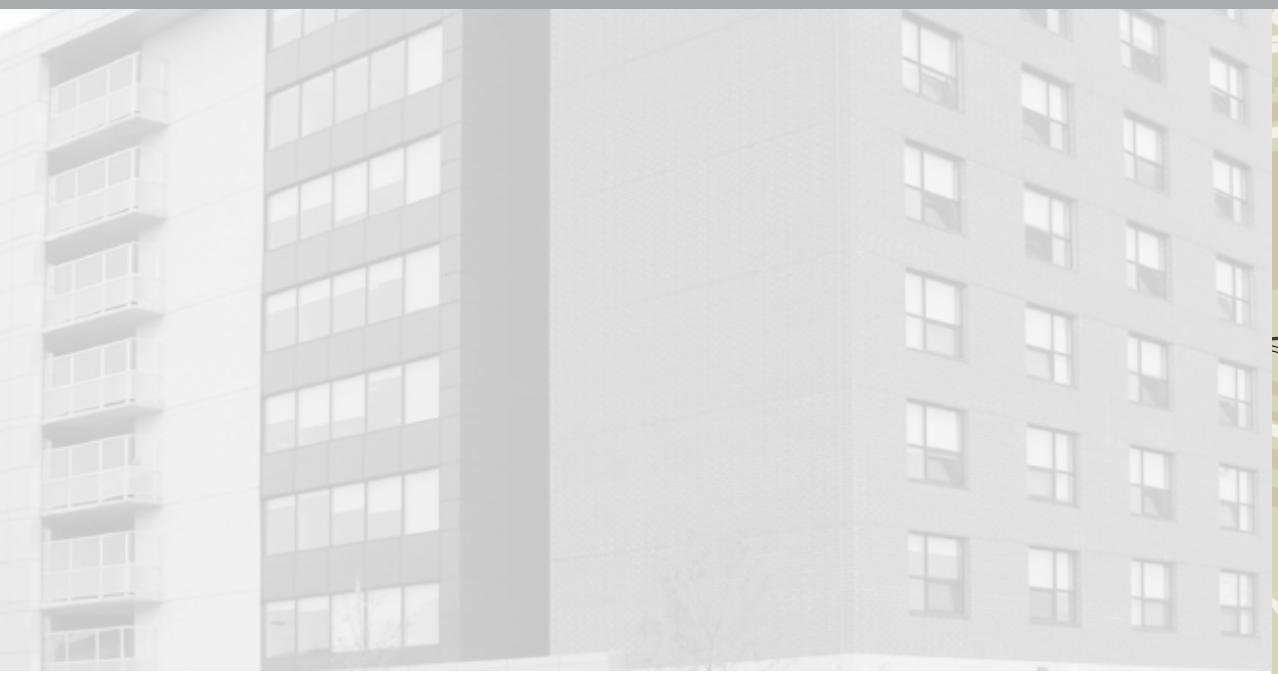

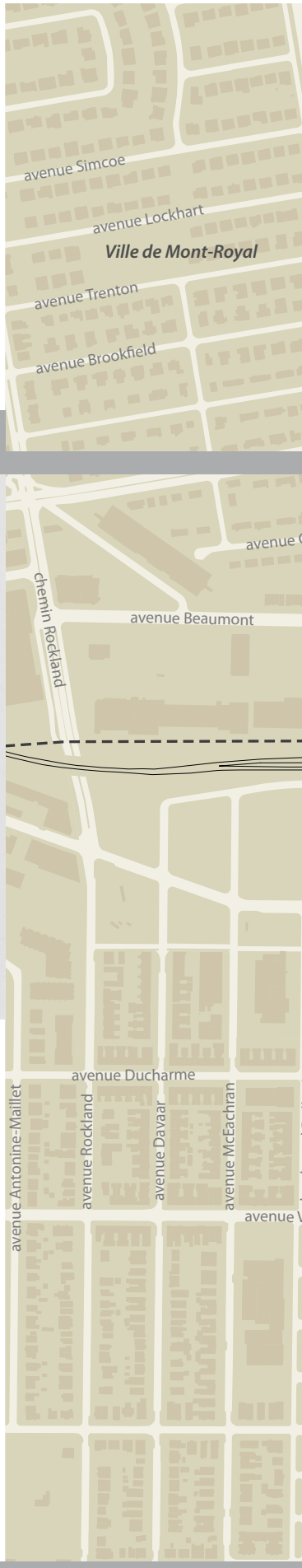

Densité

Faible ⟷ Forte

0-0

Nombre d'étages autorisé (minimum-maximum)

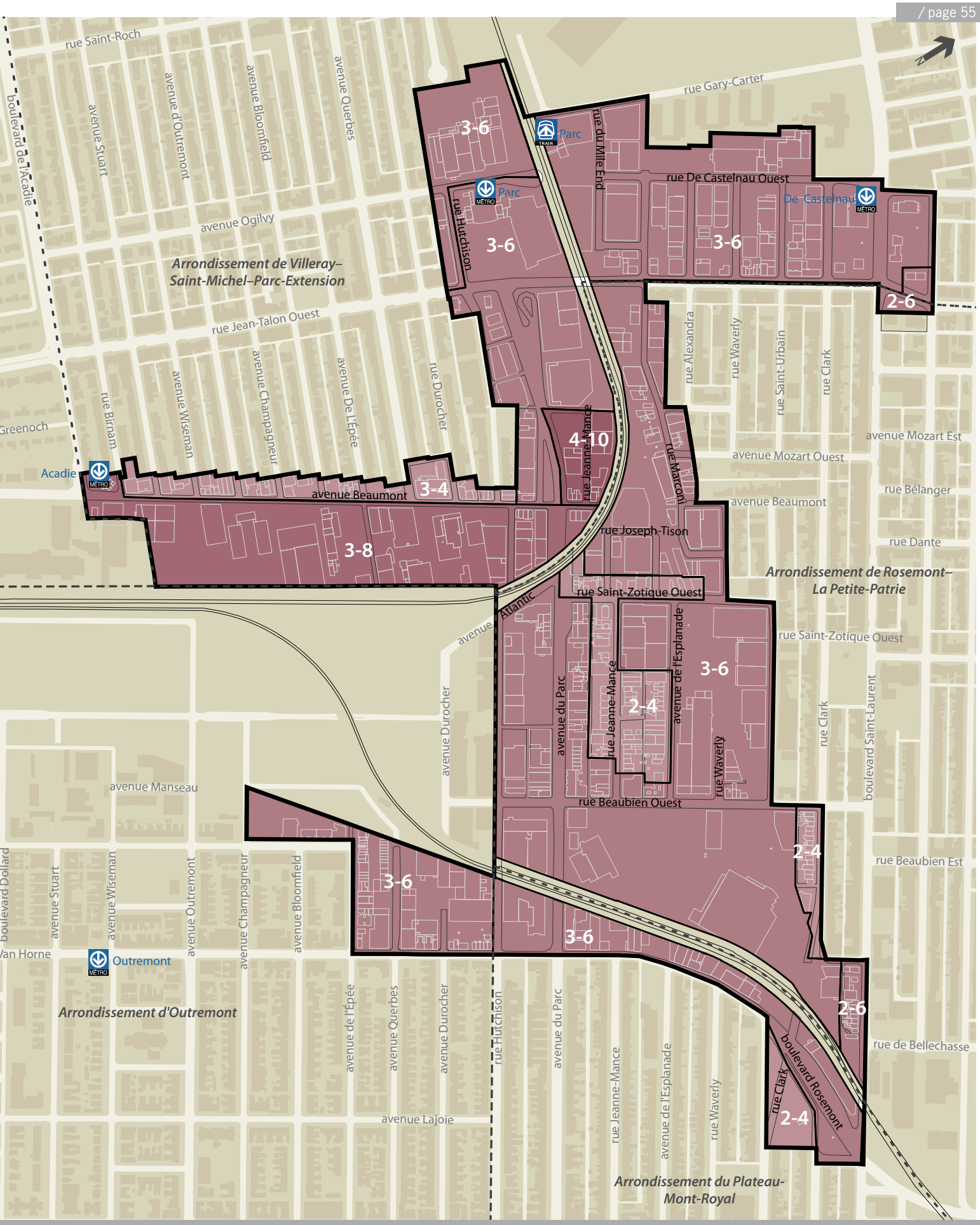
rue Saint-Roch
boulevard de l'Acadie
avenue Stuart
avenue d'Outremont
avenue Bloomfield
avenue Querbes
rue Gary-Carter
Parc
TRAIN
Parc
MÉTRO
rue du Mile End
rue Hutchison
rue De Castelnau Ouest
De Castelnau
MÉTRO
avenue Ogilvy
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension
rue Jean-Talon Ouest
rue Alexandra
rue Waverly
rue Saint-Urbain
rue Clark
avenue Mozart Est
avenue Mozart Ouest
rue Bélanger
rue Birnam
avenue Wiseman
avenue Champagneur
avenue De l'Épée
rue Durocher
Greenoch
Acadie
MÉTRO
avenue Beaumont
rue Jeanne-Mance
rue Marconi
avenue Beaumont
rue Joseph-Tison
rue Dante
Arrondissement de Rosemont–
La Petite-Patrie
rue Saint-Zotique Ouest
Atlantic
avenue
rue Saint-Zotique Ouest
avenue du Parc
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
avenue Durocher
rue Clark
boulevard Saint-Laurent
rue Waverly
avenue Manseau
rue Beaubien Ouest
rue Beaubien Est
boulevard Dollard
avenue Stuart
avenue Wiseman
avenue Outremont
avenue Champagneur
avenue Bloomfield
Van Horne
Outremont
MÉTRO
Arrondissement d'Outremont
avenue de l'Épée
avenue Querbes
avenue Durocher
rue Hutchison
avenue du Parc
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
rue Waverly
rue de Bellechasse
boulevard Rosemont
rue Clark
avenue Lajoie
Arrondissement du Plateau-
Mont-Royal
3-6
3-6
3-6
2-6
4-10
3-4
3-8
3-6
2-4
2-4
3-6
3-6
2-6
2-4

L'affectation du sol proposée

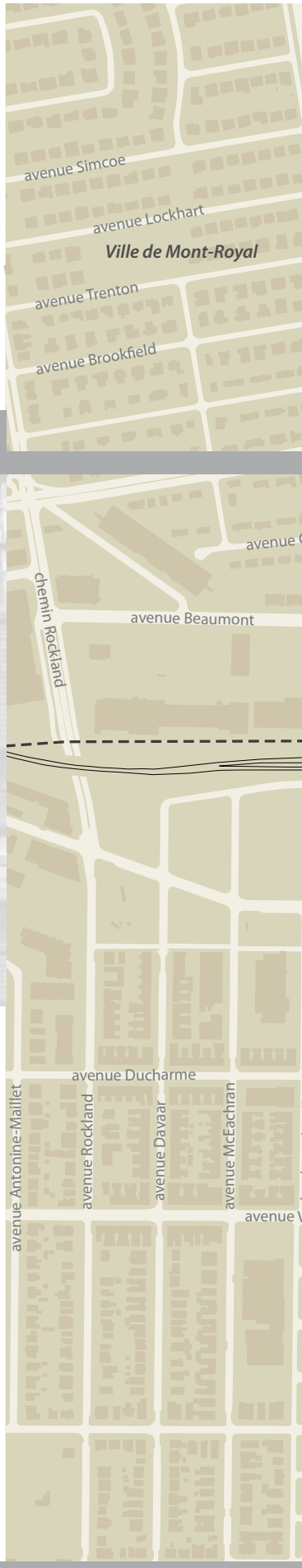

Secteur résidentiel
Secteur mixte
Secteur d'emplois

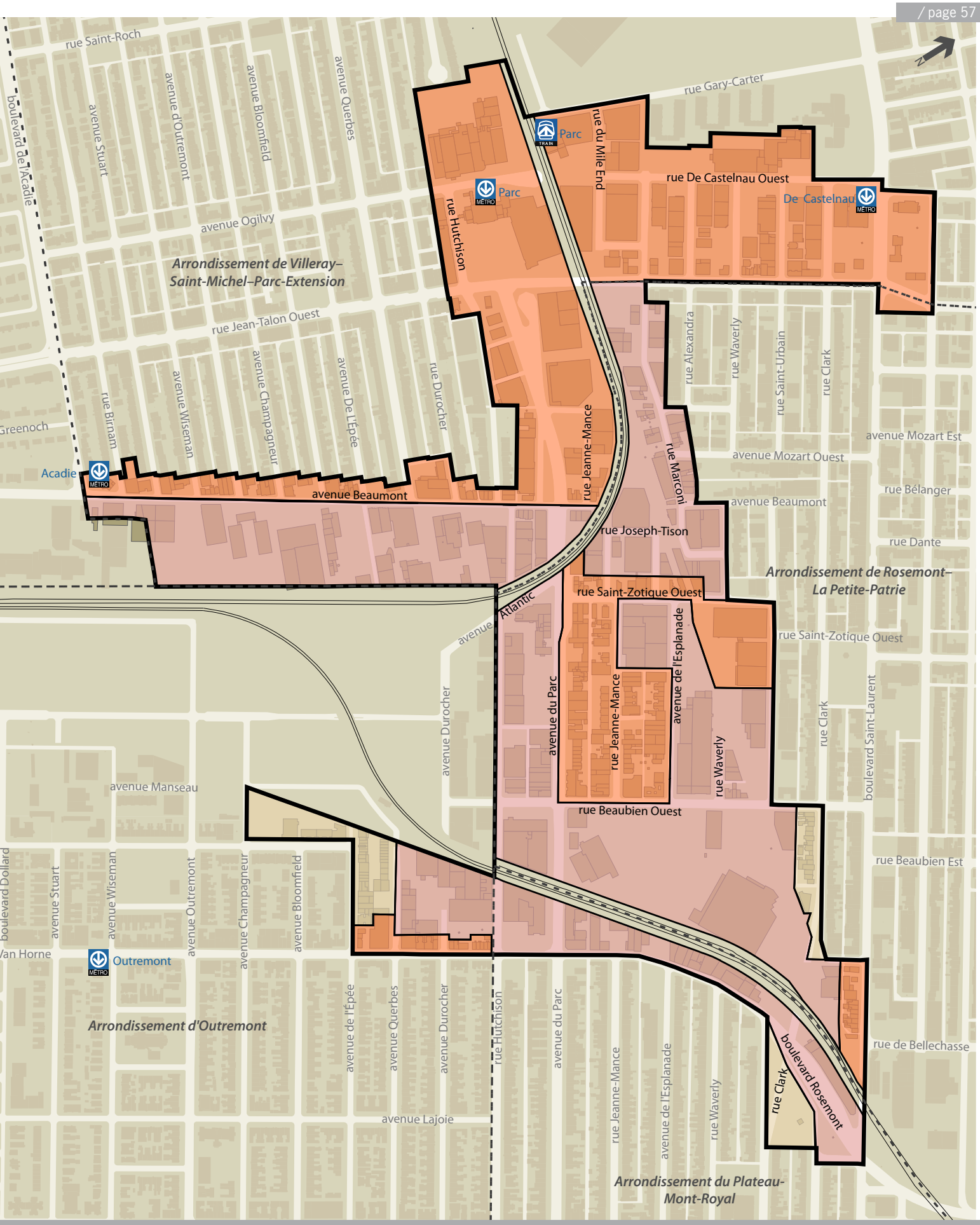
rue Saint-Roch
boulevard de l'Acadie
avenue Stuart
avenue d'Outremont
avenue Bloomfield
avenue Querbes
rue Gary-Carter
Parc
TRAIN
Parc
MÉTRO
rue du Mile End
rue Hutchison
rue De Castelnau Ouest
De Castelnau
MÉTRO
avenue Ogilvy
Arrondissement de Villeray–
Saint-Michel–Parc-Extension
rue Jean-Talon Ouest
rue Alexandra
rue Waverly
rue Saint-Urbain
rue Clark
avenue Mozart Est
avenue Mozart Ouest
rue Bélanger
rue Birnam
avenue Wiseman
avenue Champagneur
avenue De l'Épée
rue Durocher
Greenoch
Acadie
MÉTRO
avenue Beaumont
rue Jeanne-Mance
rue Marconi
avenue Beaumont
rue Joseph-Tison
rue Dante
Arrondissement de Rosemont–
La Petite-Patrie
rue Saint-Zotique Ouest
Atlantic
avenue
rue Saint-Zotique Ouest
avenue Durocher
avenue du Parc
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
rue Clark
boulevard Saint-Laurent
rue Waverly
avenue Manseau
rue Beaubien Ouest
rue Beaubien Est
boulevard Dollard
avenue Stuart
avenue Wiseman
avenue Outremont
avenue Champagneur
avenue Bloomfield
Van Horne
Outremont
MÉTRO
Arrondissement d'Outremont
avenue de l'Épée
avenue Querbes
avenue Durocher
rue Hutchison
avenue du Parc
rue de Bellechasse
rue Clark
boulevard Rosemont
avenue Lajoie
rue Jeanne-Mance
avenue de l'Esplanade
rue Waverly
Arrondissement du Plateau-
Mont-Royal

Principes de composition urbaine

Les principes de composition urbaine fournissent des indications générales pour la modulation plus fine des paramètres réglementaires et identifient certains aspects que le développement immobilier devrait respecter.

L'énoncé de ces principes vise à s'assurer que l'encadrement des projets concourt, en cohérence avec l'aménagement du domaine public, au caractère souhaité pour les différentes composantes du territoire.

Modulation des hauteurs et des densités

Les hauteurs et les densités de construction prescrites par la réglementation d'urbanisme devraient être modulées de manière à affirmer l'importance et le caractère structurant des grandes voies de communication par un cadre bâti conséquent.

Ces voies, dont l'avenue du Parc, la rue Beaubien Ouest et la rue Jean-Talon Ouest, pourront accueillir des bâtiments de gabarit et de hauteur généralement plus importants que les milieux qui leur sont adjacents.

Les hauteurs et les densités de construction seront également plus fortes dans le voisinage de la gare de train de banlieue Parc et des stations de métro De Castelnau, Parc et Acadie afin de valoriser leurs abords et de favoriser leur utilisation.

Enfin, les hauteurs autorisées pourront aussi être plus importantes là où le dégagement offert par l'emprise de la voie publique, le lotissement ou la marge de recul avant le permettent sans contribuer à la création d'un espace inconfortable pour le piéton, notamment du côté sud de l'avenue Beaumont ou encore au nord de la rue De Castelnau.

1/

Mesures particulières à certaines activités

Afin, d'une part, d'assurer la présence de commerces et de services complémentaires aux milieux de vie avoisinants et, d'autre part, de favoriser la création de corridors de déplacement animés et attrayants pour les piétons, la réglementation d'urbanisme devrait exiger l'occupation commerciale du rez-de-chaussée en bordure des axes suivants :

- la rue Beaubien Ouest, à l'est de l'avenue du Parc;
- la rue Jean-Talon Ouest;
- le boulevard Saint-Laurent;
- l'avenue du Parc dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Par ailleurs, les activités de gros et d'entreposage ainsi que les commerces lourds devraient être exclus d'une grande partie du territoire, et ce, afin de favoriser le renouvellement progressif des activités économiques en faveur d'activités plus intensives et la réduction du camionnage.

Toutefois, les usages spécifiques « marchandise en gros » et « serre commerciale » pourraient être autorisés dans les secteurs d'emplois.

Enfin, les arrondissements pourraient définir, dans leur réglementation, une nouvelle catégorie d'usages regroupant certaines activités industrielles légères et les activités préconisées par le positionnement économique. Cette catégorie pourrait notamment inclure des activités liées à la diffusion culturelle. Les dispositions des règlements d'urbanisme devraient également permettre d'assurer une saine cohabitation des usages dans les secteurs à vocation mixte.

1 / Exemple de mixité d'usages et de composition urbaine : la rue Molière, à l'est du secteur.

Critères d'évaluation des projets

Gestion des projets résidentiels dans le secteur De Castelnau

Malgré le fait qu'une affectation « secteur mixte » s'applique à l'ensemble du secteur De Castelnau, la fonction résidentielle ne devrait pas y être autorisée de plein droit par la réglementation. Par conséquent, dans ce secteur, tout projet résidentiel devrait être assujetti à la procédure des Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette approche vise à permettre un encadrement plus serré de ces projets et la prise en compte d'enjeux sociaux et économiques liés à leur insertion dans le milieu. Par ailleurs, la procédure d'approbation d'un PPCMOI inclut un mécanisme de consultation et favorise ainsi une validation publique des projets.

De plus, les aspects concernant l'implantation et l'architecture de tous les projets proposés pour ce secteur, incluant les projets résidentiels, devraient être évalués à partir d'objectifs et de critères établis dans le cadre d'un règlement additionnel sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le nouveau réglement sur les PPCMOI dont l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension se dotera pour encadrer le développement de la fonction résidentielle dans le secteur De Castelnau, devrait formuler des critères à l'égard des thématiques suivantes :

- le maintien d'une proportion significative d'espaces dédiés au commerce, à l'industrie ou aux bureaux à l'échelle du secteur;
- la difficulté, dans le cas du recyclage d'un bâtiment, de maintenir un usage commercial, industriel ou de bureaux;
- la cohabitation avec les usages existants et les nuisances potentielles pour les futurs occupants;
- la contribution du projet à la diversification de l'offre résidentielle à l'échelle du secteur;
- la diversité des unités offertes à même le projet dont, notamment, l'intégration de logements répondants aux besoins des familles.

Règlement sur les PIIA du secteur De Castelnau

En plus de la procédure des PPCMOI, applicable notamment aux projets résidentiels, toute demande concernant la construction ou la modification d'un bâtiment situé dans le secteur De Castelnau devrait faire l'objet d'une évaluation qualitative basée sur des objectifs et des critères établis dans le cadre d'un règlement sur les PIIA.

Cette démarche vise à s'assurer que chaque bâtiment contribue, par son implantation, son architecture, l'aménagement de ses accès et celui de ses espaces libres à la création d'un milieu cohérent avec les orientations d'aménagement et de développement du PDUES.

À cette fin, le règlement sur les PIIA aurait notamment pour objectif la mise en place de conditions favorables à la marche et la valorisation de la rue De Castelnau en tant que rue d'ambiance desservant le secteur. Il ferait état de dispositions abordant, entre autres, les thématiques suivantes :

- la contribution de l'implantation du bâtiment à la définition de la rue et de l'îlot;
- l'interaction entre le bâtiment et le domaine public, en particulier au niveau du rez-de-chaussée;
- le rythme et l'articulation des façades et leur aptitude à rompre la monotonie;
- la participation du projet, lorsqu'applicable, à l'encadrement, à l'animation et à l'ambiance de la rue De Castelnau;
- la sensibilité du projet à l'égard des bâtiments d'intérêt patrimonial et au caractère du milieu;
- la facture architecturale des bâtiments;
- le verdissement et l'aménagement des espaces extérieurs;
- les aspects fonctionnels du projet, notamment en ce qui a trait au stationnement et à la localisation des accès.

Règlement sur les PIIA du secteur Beaumont

Toute demande concernant la construction ou la modification d'un bâtiment situé dans le secteur Beaumont, qui correspond au secteur situé au sud de l'avenue Beaumont à l'ouest de l'avenue du Parc, devra faire l'objet d'une évaluation qualitative basée sur des objectifs et des critères établis dans le cadre d'un règlement sur les PIIA.

Ce règlement sur les PIIA aura notamment pour objectifs d'assurer une transition harmonieuse entre le site Outremont et les milieux de vie situés au nord de l'avenue Beaumont et de contribuer au verdissement et à un encadrement à échelle humaine de celle-ci. Il fera état de dispositions abordant, entre autres, les thématiques suivantes :

- la modulation des hauteurs et des volumes permettant d'assurer un encadrement à échelle humaine de l'avenue Beaumont;
- la contribution du projet au verdissement de l'avenue Beaumont, notamment par son implantation et l'aménagement paysager de la cour avant;
- le cas échéant, la qualité de l'aménagement des passages vers le site Outremont, sur les plans de la sécurité, de leur attrait et de leur encadrement, qu'il s'agisse de passages extérieurs ou intérieurs;
- la contribution à l'encadrement d'une voie publique menant vers le site Outremont;
- la facture architecturale des bâtiments;
- le verdissement et l'aménagement des espaces extérieurs;
- les aspects fonctionnels du projet, notamment en ce qui a trait au stationnement et à la localisation des accès.

1/

2/

Règlement sur les PIIA applicable au secteur Marconi-Alexandra

Le cadre bâti du secteur Marconi-Alexandra se singularise par son éclectisme, l'audace et l'originalité dont font preuve certains bâtiments de construction récente et son caractère industriel. Il s'agit d'aspects qui, au fil des projets, participent de manière tangible à le définir et à affirmer sa spécificité.

La réglementation d'urbanisme intègre des dispositions sur les PIIA qui favorisent l'exploration architecturale au sein de ce secteur où la notion d'intégration architecturale prend une signification très particulière. Ainsi, l'aspect des nouvelles constructions ou les modifications apportées à un bâtiment existant font l'objet d'une évaluation qualitative plutôt que basée sur le strict respect de normes.

L'architecture des projets réalisés dans ce secteur bénéficie ainsi d'une souplesse qui, plus qu'ailleurs, laisse place à la créativité. Leur évaluation se fonde sur des objectifs qui sont de favoriser une architecture de qualité ainsi qu'une bonne intégration des bâtiments au secteur environnant et l'animation des rues commerciales. Elle intègre également des critères relatifs aux caractéristiques architecturales des projets, à leur implantation et à leur volumétrie.

1/ Constructions résidentielles récentes dont l'architecture s'inspire du caractère industriel du secteur Marconi-Alexandra.

2/ Détail d'un ancien bâtiment industriel de la rue Jeanne-Mance, converti en résidence.

Mise en œuvre et suivi du PDUES

5 /

5.1/ Planification et programmation des interventions prioritaires

La stratégie d'intervention décline les différentes mesures que la Ville entend mettre en place pour soutenir un développement urbain, économique et social cohérent. Des actions prioritaires devront être initiées rapidement afin d'ancrer la vision et de soutenir la mobilisation du milieu et des partenaires.

Ainsi, l'adoption, dans la foulée du PDUES, de nouvelles mesures d'encadrement du développement immobilier viendra assurer des conditions propices à l'insertion harmonieuse des projets immobiliers. Ces mesures seront introduites par des modifications au plan d'urbanisme et l'enchâssement de certaines dispositions dans la réglementation d'urbanisme. La révision des programmes de soutien à l'entrepreneuriat, en relation avec le positionnement économique du territoire, favorisera pour sa part l'accueil de nouvelles entreprises et la diversification économique au profit, notamment, des activités créatives, culturelles et d'économie sociale.

La Ville devrait également établir les modalités du mécanisme de soutien financier pour les initiatives à portée sociale, dont les conditions d'admissibilité ainsi que les critères d'évaluation. Éventuellement dotée d'un budget annuel de 300 000 $ à compter de l'année 2014, cette expérience-pilote serait suivie d'une démarche visant à diversifier son financement de manière à assurer sa pérennité au-delà de sa phase initiale d'une durée de 3 ans.

De plus, la Ville devrait compléter la procédure en vue de l'acquisition d'un terrain pour la réalisation de logements sociaux et communautaires. Cette acquisition stratégique atteste de l'importance que la Ville accorde à la diversification de l'offre résidentielle et à la mixité sociale.

En matière d'aménagement du domaine public, des investissements majeurs seront programmés au cours des prochaines années pour la réalisation d'interventions structurantes.

Les interventions d'aménagement prioritaires sont :

- le prolongement de l'axe est-ouest jusqu'à l'avenue du Parc;
- l'aménagement d'un parc aux abords de l'avenue De L'Épée;
- l'aménagement d'un parc dans l'ancienne emprise ferroviaire du CP;
- l'aménagement du lien routier local Ogilvy – De Castelnau;
- le réaménagement de l'emprise de l'avenue du Parc, incluant la création de deux nouveaux espaces publics.

L'acquisition des terrains requis et la planification détaillée de ces interventions sur le domaine public se poursuivra dans la foulée de l'adoption du PDUES. Les scénarios d'aménagement de l'avenue du Parc et des futurs espaces publics seront évalués en collaboration avec des représentants du milieu. La Ville entend aussi poursuivre ses échanges avec le CP sur les modalités d'aménagement des deux traverses à niveau nécessaires au désenclavement des quartiers.

La Ville identifiera les sources de financement requises pour la réalisation des différentes formes d'intervention prévues au PDUES. Un groupe de travail, composé des représentants municipaux issus de la ville centrale et des arrondissements concernés, assurera la coordination des activités entourant la mise en œuvre des différentes interventions municipales.

5.2/ Les collaborations et les initiatives des partenaires

La mise en œuvre du PDUES se réalisera dans le cadre d'une démarche ouverte et collaborative avec les acteurs du milieu partageant un intérêt dans le développement du territoire. Cette approche interpelle les institutions, les organismes et les entreprises du milieu afin qu'ils concourent à sa concrétisation.

Ainsi, en complément de la stratégie d'intervention municipale, le PDUES sous-tend la mise en place de collaborations d'envergure et de portée diversifiées. À ce titre, l'Université de Montréal ainsi que les CDEC et CLD, qui ont été étroitement associés à la démarche d'élaboration du PDUES, constituent des partenaires de premier plan pour sa mise en œuvre.

1/

L'intégration dans la communauté du projet de l'Université de Montréal

L'Université de Montréal et la Ville projettent la création d'un quartier universitaire et résidentiel sur le site de l'ancien triage Outremont qui, en plus de répondre aux besoins de l'Université, contribuera à requalifier un secteur désaffecté au centre de la ville. L'identité de ce nouveau site universitaire et son appropriation par la communauté sont au cœur du projet de vision que l'Université se propose de consolider de concert avec le milieu.

À cet égard, l'Université de Montréal organisera une nouvelle séance d'information publique à l'automne 2013 afin de faire le point sur l'évolution du projet avec les populations riveraines. Des activités d'échanges et de concertation se poursuivront et s'intensifieront à l'approche de l'ouverture des premiers pavillons. De plus, l'Université de Montréal invitera prochainement la population à commenter les grandes orientations qui se dégagent des travaux de réflexion menés auprès des instances internes et externes.

Inscrivant le développement durable au cœur de sa vision, l'Université intègrera à son projet des mesures pour répondre à des problématiques écologiques, économiques, sociales et culturelles et pour optimiser les retombées positives sur les communautés environnantes. La mise en place de

ces mesures s'arrimera au contexte et à la séquence de développement du projet dont la réalisation s'échelonnera sur plusieurs années.

Le plan d'intégration pourrait couvrir des thèmes aussi diversifiés que, par exemple, la cohabitation durant le chantier, la gestion écologique des espaces libres, la mise en place et l'animation d'un lieu d'information et d'échange avec la communauté, l'offre de services et de locaux pour différentes clientèles ou diverses activités, le maillage avec des institutions ou des entreprises pour le développement économique et social des secteurs limitrophes, etc.

La portée des plans d'action locaux pour l'économie et l'emploi (PALÉE)

Le positionnement économique proposé dans le cadre du PDUES a été défini en étroite collaboration avec les partenaires du développement économique local actifs dans les arrondissements concernés, soit la CDEC Centre-Nord, la CDEC Rosemont–Petite-Patrie, la CDEC Centre-Sud/Plateau Mont-Royal et le CLD Les 3 Monts. La participation de ces intervenants à l'élaboration du positionnement économique a mis en relief la réflexion toute récente entourant l'actualisation de leurs PALÉE respectifs.

1 / Vue du futur viaduc ferroviaire et de l'axe est-ouest qui, par son prolongement jusqu'à l'avenue du Parc, reliera le quartier universitaire aux secteurs environnants.
Crédit : Groupe SMi + Urban Soland / Ville de Montréal

La portée des PALÉE recouvre plusieurs axes dont, au premier chef, les interventions relatives au développement de l'entrepreneuriat privé et collectif et à la valorisation de la main-d'œuvre. Ces organismes mettent aussi de l'avant des actions visant l'amélioration des milieux de vie et de travail ainsi que la mise en valeur du territoire au bénéfice de la communauté. Ils appuient ainsi le développement de projets urbains porteurs comportant des dimensions économiques, sociales et communautaires et favorisant la mixité sociale et fonctionnelle.

Les PALÉE de ces partenaires font écho aux enjeux de mise en valeur du site Outremont de l'Université de Montréal pour leur communauté, notamment en affirmant l'intérêt de la démarche de planification détaillée initiée dans les quartiers voisins de l'ancien triage. Par exemple, le PALÉE de la CDEC Rosemont–Petite-Patrie, actualisé en 2012, intègre des objectifs territoriaux et des mesures qui sont en accord avec le positionnement économique et urbain du PDUES.

Les CDEC et le CLD agissent sur la concertation des acteurs socioéconomiques qui animent leur communauté afin qu'ils développent des projets porteurs et rassembleurs. Leur adhésion à la vision du PDUES, qui se traduit notamment par l'intégration cohérente des orientations des PALÉE sur le territoire, ainsi que leur rôle mobilisateur auprès du milieu en font des partenaires de premier plan qui contribuent de manière concrète à la mise en œuvre du PDUES.

5.3/
Mécanismes de suivi du PDUES

1 / L'ancienne gare Jean-Talon, conçue par l'architecte Colin Drewitt et inaugurée en 1931, constitue un repère important dans le paysage du secteur.

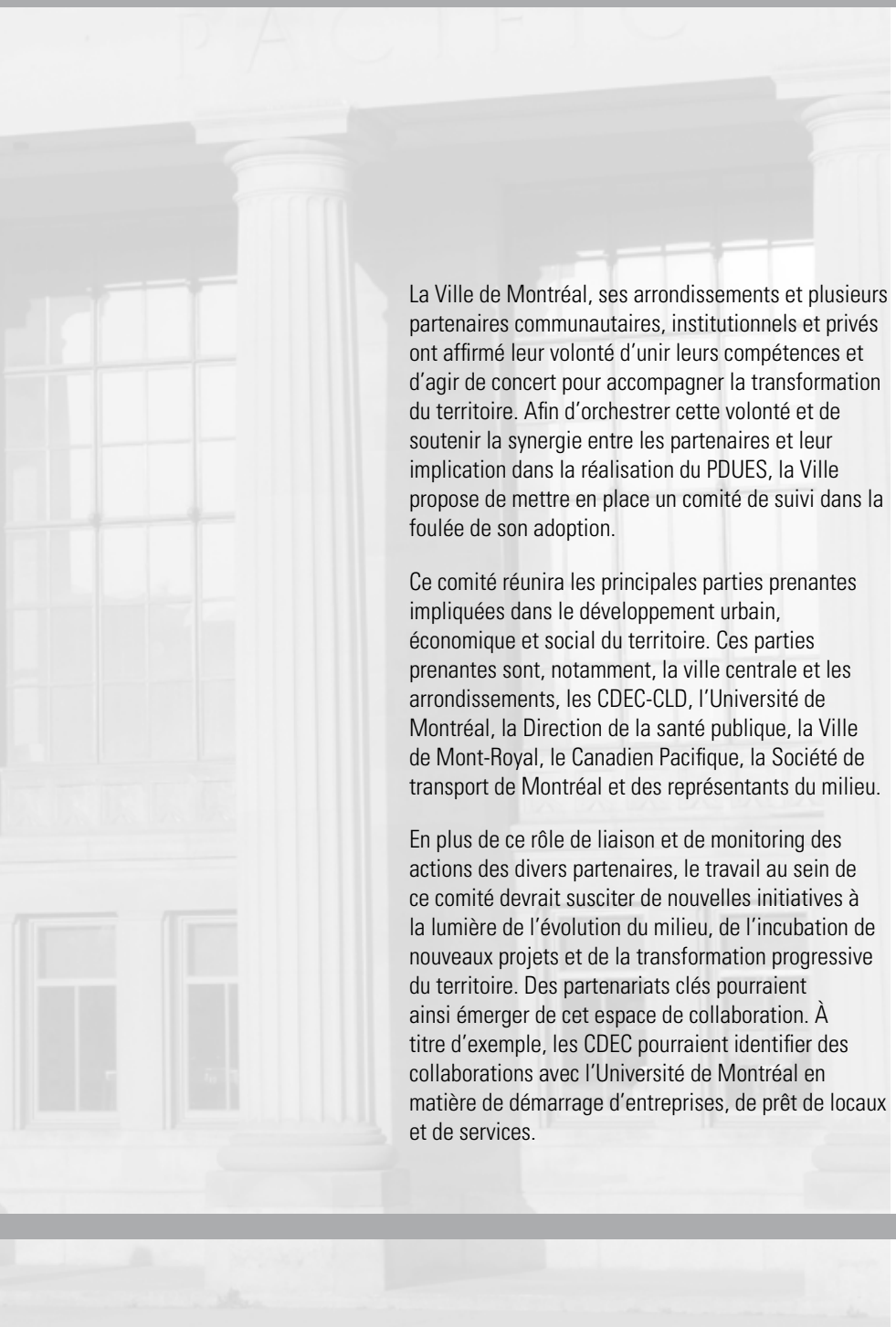

La Ville de Montréal, ses arrondissements et plusieurs partenaires communautaires, institutionnels et privés ont affirmé leur volonté d'unir leurs compétences et d'agir de concert pour accompagner la transformation du territoire. Afin d'orchestrer cette volonté et de soutenir la synergie entre les partenaires et leur implication dans la réalisation du PDUES, la Ville propose de mettre en place un comité de suivi dans la foulée de son adoption.

Ce comité réunira les principales parties prenantes impliquées dans le développement urbain, économique et social du territoire. Ces parties prenantes sont, notamment, la ville centrale et les arrondissements, les CDEC-CLD, l'Université de Montréal, la Direction de la santé publique, la Ville de Mont-Royal, le Canadien Pacifique, la Société de transport de Montréal et des représentants du milieu.

En plus de ce rôle de liaison et de monitoring des actions des divers partenaires, le travail au sein de ce comité devrait susciter de nouvelles initiatives à la lumière de l'évolution du milieu, de l'incubation de nouveaux projets et de la transformation progressive du territoire. Des partenariats clés pourraient ainsi émerger de cet espace de collaboration. À titre d'exemple, les CDEC pourraient identifier des collaborations avec l'Université de Montréal en matière de démarrage d'entreprises, de prêt de locaux et de services.

Enfin, la Ville de Montréal assurera la poursuite du dialogue avec les citoyens et la communauté locale en prévoyant une interaction avec le milieu pour demeurer à l'écoute de ses besoins et faire état de l'avancement de la mise en œuvre du PDUES.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198190006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins d'un projet de logements sociaux et communautaires, d'un immeuble avec bâtiment dessus érigé, situé au 6540, rue Hutchison, dans l'arrondissement d'Outremont, connu et désigné comme étant le lot 1 350 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1169,3 m², N/Réf. : 31H12-005-0965-05

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198190006 SH.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514-872-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Christian BORYS
Conseiller budgetaire
Tél : 514-872-5676
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.20

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1194069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pi², pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 7 ans, pour un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses. (8062-007)

Il est recommandé :
1- d'approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, un local d'une superficie d'environ 12 684 pi² situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 7 ans débutant le 1er février 2020, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification de bail;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération pour une somme de 3 054 499,20 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-16 13:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194069008**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pi², pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 7 ans, pour un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses. (8062-007)

CONTENU

CONTEXTE

L'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 2010, un local d'une superficie de 12 684 pi² situé au 888, boulevard de Maisonneuve Est, dans l'arrondissement de Ville-Marie.
Le bail en vigueur de l'Unité Métro viendra à échéance le 31 janvier 2020. En mars dernier, le SPVM a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) afin de négocier une entente de location permettant de prolonger l'occupation du SPVM dans ce local.

Le présent sommaire vise à faire approuver auprès des autorités compétentes cette convention de modification de bail.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0343 - le 27 août 2009 - Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Commercial Trust, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans débutant le 1er février 2010.

DESCRIPTION

Le projet vise à faire approuver un projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, un local d'une superficie d'environ 12 684 pi² situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est (Place Dupuis), pour les besoins de l'Unité Métro du SPVM, pour une période de 7 ans débutant le 1er février 2020, moyennant un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de modification de bail.

Le Locateur accorde à la Ville l'option de renouveler le bail à son échéance pour un terme additionnel de 5 ans, aux mêmes termes et conditions, à l'exception du loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes de la Ville au moment de ce renouvellement.

Le locateur devra réaliser, à ses frais, dans les 6 mois suivant la signature de la convention, les travaux suivants :

- Repeindre tous les murs du local;
- Changer tous les tapis;
- Décaper et cirer tous les planchers de vinyle.
- et autres travaux mineurs voir annexe F au bail.

La Ville pourra résilier le bail le 31 janvier 2025, en donnant un avis écrit au locateur 12 mois avant la date de résiliation, soit au plus tard le 31 janvier 2024. Si la Ville exerce son option de résiliation, elle devra payer au locateur une pénalité, de 4 mois de loyer de base, de loyer additionnel et de loyer taxes foncières, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le bail de l'Unité Métro viendra à échéance le 31 janvier 2020 et il est nécessaire de le renouveler pour maintenir en opération les agents du SPVM dans le métro. Avec l'accord du SPVM, le SGPI a négocié une entente de location à long terme. Pour les besoins opérationnels de l'Unité Métro, il est nécessaire que les locaux soient situés à la station de métro Berri, donnant accès aux 3 lignes de métro. La Place Dupuis répond à ce critère.
En plus de réaliser, à ses frais, les travaux d'amélioration locative pour un montant d'environ 70 000 $, la Ville bénéficiera gratuitement de 14 espaces de stationnement réservés totalisant une somme annuelle évaluée à 58 300 $, avant les taxes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant présente la dépense pour la période du 1er février 2020 au 31 janvier 2027 :

	Loyer annuel antérieur	**Loyer annuel (année 1)**	**du 1er février 2020 au 31 janvier 2027**
Superficie (pi²)	12 684 pi²	12 684 pi²	12 684 pi²
Loyer de base	174 405,00 $	174 405,00 $	1 249 374,00 $
Frais d'exploitation	110 731,32 $	124 176,36 $	869 234,52 $
Taxes foncières	76 865,04 $	76 865,04 $	538 055,28 $
Total avant taxes	362 001,36 $	375 446,40 $	2 656 663,80 $
TPS (5 %)	18 100,07 $	18 772,32 $	132 833,19 $
TVQ (9,975 %)	36 109,64 $	37 450,78 $	265 002,21 $
Total incluant taxes	416 211,06 $	431 669,50 $	3 054 499,20 $
Ristourne de TPS	(18 100,07) $	(18 772,32) $	(132 833,19) $
Ristourne de TVQ (50 %)	(18 054,82) $	(18 725,39) $	(132 501,11) $
Coût total net	380 056,18 $	394 171,79 $	2 789 164,90 $

Voir le détail du loyer en pièce jointe.

Le taux de location annuel moyen pour la durée du terme est de 29,92 $/pi².

L'écart entre le loyer antérieur et le nouveau loyer de la première année se situe au niveau des frais d'exploitation qui ont été ajustés au coût réel de la dernière année.

Le loyer frais d'exploitation sera indexé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) et les taxes foncières seront ajustées selon les coûts réels.

Le loyer marchand, incluant les frais d'exploitation et les taxes foncières, pour un espace du même type dans ce secteur, oscille entre 28,00 $/pi² et 32,00 $/pi².

Aucun ajustement à la base budgétaire n'est requis.

Pour les années 2020 à 2027, le coût du loyer sera assumé par le SGPI à même son enveloppe budgétaire.

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 3 054 499,20 $. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le propriétaire détient la certification Boma Best Or.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait le SPVM à se trouver d'autres locaux afin de desservir le métro.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière
Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 23 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-18

Nicole RODIER
Chef de division

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-15

PROCURATION DE LA FIDUCIAIRE

de

888 DE MAISONNEUVE COMMERCIAL TRUST

SUJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MODIFICATION AU BAIL - VILLE DE MONTRÉAL

La soussignée, fiduciaire de 888 de Maisonneuve Commercial Trust (la « Fiducie »), autorise BUSAC inc. à signer, pour et au nom de la Fiducie une convention de modification au bail daté du 1er octobre 2009 pour un renouvellement d'une durée de sept (7) ans commençant le 1er février 2020, avec la Ville de Montréal pour des espaces de douze mille six cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (12 684 p^2), situés au niveau mezzanine de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est à Montréal, Québec.

COPIE CERTIFIÉE _____, le 7 mai 2019.
Giuseppina Pulitano

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

de

BUSAC Inc.

Extrait du procès-verbal d'une assemblée spéciale du conseil d'administration de la personne morale: BUSAC Inc. pour et au nom de 888 de Maisonneuve Commercial Trust, tenue à Montréal, Québec le 10 mai 2019.

SUJET: SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MODIFICATION AU BAIL-VILLE DE MONTRÉAL

Sur proposition de Giuseppina Pulitano, appuyée par Michel Couillard, il est unanimement résolu que BUSAC Inc. signe une convention de modification au bail du 1er octobre 2009 pour un renouvellement d'une durée de sept (7) ans, soit du 1er février 2020 au 31 janvier 2027, avec la Ville de Montréal pour des espaces de douze mille six cent quatre-vingt-quatre pieds carrés (12 684 p^2), situés au niveau mezzanine de l'immeuble situé au 888, boulevard De Maisonneuve Est à Montréal, Québec. Monsieur MICHEL COUILLARD, président et chef de la direction est autorisé à signer la convention de modification au bail.

COPIE CERTIFIÉE _____
Michel Couillard, président

CONVENTION DE MODIFICATION DE BAIL

ENTRE

888 DE MAISONNEUVE FIDUCIE COMMERCIALE, fiducie légalement constituée suivant les dispositions du Code civil du Québec, agissant aux présentes par sa fiduciaire, Madame Giuseppina Pulitano, elle-même représentée par BUSAC INC., son mandataire aux termes d'une procuration signée le 7 mai 2019, personne morale légalement constituée par statut de constitution délivrés le sept (7) décembre deux mille un (2001) en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (RLRC 1985, chapitre C-44), immatriculée sous le numéro 1160542727 en vertu de la *Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1), ayant son siège social au 800, boul. De Maisonneuve Est, bureau 800, Montréal, Québec, H2L 4L8, agissant et représentée par Michel Couillard, président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le 10 mai 2019 ;

(ci-après appelée le « Locateur»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG19_____, adoptée par le conseil agglomération à sa séance du_____ 2019;

(ci-après appelée le «Locataire»)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE le Locateur, ait signé avec la Ville de Montréal une convention de bail (ci-après appelée le «Bail») le 27 août 2009 concernant des locaux situés dans les immeubles sis au 888, boulevard de Maisonneuve Est, Ville de Montréal, province de Québec, pour un terme de dix (10) ans, tel que stipulé dans les correspondances par courriel du 22 février 2010 commençant le 5 février 2010 et se terminant le 31 janvier 2020;

ATTENDU QUE Le Locataire a adopté un règlement sur la gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19).

ATTENDU QU'à compter de la date d'exécution de cette Convention de modification de bail (la «Convention»), le Locataire et le Locateur souhaitent faire les modifications et ajouts suivants au Bail.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.0 **Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la Convention.

2.0 **Modifications**

Les articles 2.0 et 2.1 du Bail sont supprimés et remplacés par les suivants :

2.0 **Superficie locative des Lieux loués**

La Superficie locative des Lieux loués est fixée à douze mille six cent quatre-vingt-quatre pieds

Locateur	Locataire

carrés (12 684 pi^2) telle que délimitée à l'Annexe A de la présente Convention.

La Superficie locative de l'Édifice est fixée à cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-deux pieds carrés (195 882 pi^2).

2.1 **Quote-part d'occupation**

La Superficie locative des Lieux loués équivaut à six virgule quarante-huit pour cent (6,48%) de la Superficie locative de l'Édifice.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à l'article 3.1 du Bail :

La présente Convention prolonge le Bail pour un terme additionnel de sept (7) ans, commençant le premier (1er) février deux mille vingt (2020) et se terminant le trente et un (31) janvier deux mille vingt-sept (2027).

Le Locataire pourra résilier le Bail le trente et un (31) janvier 2025 (la « Date de Résiliation »), en donnant un avis écrit (l'«Avis de Résiliation») au Locateur douze (12) mois avant la Date de Résiliation, soit au plus tard le trente et un (31) janvier 2024.

Dans l'éventualité où le Locataire exercerait son droit de résilier le Bail, il devra payer au Locateur une pénalité, concernant la totalité des Lieux Loués, de quatre (4) mois de loyer de base, de loyer additionnel et de loyer taxes foncières, plus les taxes applicables qu'il devra avoir transmis au plus tard le trente et un (31) janvier 2025, sans quoi le droit de résiliation devient nul et non avenu.

Les articles 3.2, 3.3 et 3.4 du Bail sont supprimés et remplacés par le suivant :

3.2 **Option de renouvellement**

Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour un (1) terme additionnel de cinq (5) ans, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer son option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins douze (12) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

L'article 4.17 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant :

4.17 Assumer les Frais d'exploitation ci-après mentionnés, mais remboursés par le Locataire au Locateur, conformément aux conditions prévues à l'article 6.0 LOYER :

- Assurances;
- Taxes foncières et scolaires;
- Énergie (éclairage, chauffage, ventilation, Climatisation et autres);
- Entretien en réparations intérieures de l'Immeuble;
- L'amortissement des dépenses de nature capitalisable
- Entretien en réparations intérieures des Lieux Loués;
- Entretien ménager;
- Sécurité
- Salaire des employés affectés à l'Immeuble;
- Administration et gestion des activités immobilières (15% des frais d'exploitation excluant les taxes foncières et scolaires et l'électricité pour les Lieux Loués) ;

L'article 4.19 du Bail est supprimé et remplacé par le suivant :

4.19 Prendre à sa charge toutes les dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues. L'amortissement de ces dépenses est inclus dans les Frais d'exploitation.

Locateur	Locataire

L'article 5.10 du Bail est supprimé.

Les articles 6.0 à 6.7 inclusivement du Bail sont supprimés et remplacés par les suivants :

6.0 **Loyer**

Pour la première année de la présente Convention le Bail, à soit à compter du 1er février 2020, est consenti en considération d'un loyer annuel de trois cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-six dollars et quarante cents (375 446,40 $), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de trente et un mille deux cent quatre-vingt-sept dollars et vingt cents (31 287,20 $) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée de la Convention. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues dans cette Convention.

Loyer unitaire et Taxes foncières : Le loyer se compose des coûts unitaires suivants :

► Loyer de base	Années 1 et 2 : 13,75 $/pi^2 Années 3 et 4 : 14,00 $/pi^2 Années 5 et 6 : 14,25 $/pi^2 Année 7 : 14,50 $/pi^2
► Taxes foncières et scolaires (2019)	6,06 $/pi^2
► Frais d'exploitation pour 2020 (tels que décrits en 4,17)	9,79 $/pi^2
	Total : 29,60 $/pi^2

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.1. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

Ajustement des Frais d'exploitation : Chaque année, à la date d'anniversaire du Bail, soit le premier (1er) février de chaque année, un ajustement automatique des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première journée du Bail et le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation est ramené à une nouvelle base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada (Montréal).

L'article 4.24 est ajouté dans les obligations du Locateur :

Le Locateur s'engage d'ici le trente et un (31) décembre 2019 à réaliser, à ses frais, les travaux correctifs montrés et décrits à l'Annexe F de la Convention (les « Travaux »). Pour fins de précision, le Locateur s'engage à effectuer les Travaux à la satisfaction du Locataire. Les Travaux ne devront, en aucun cas, nuire à la jouissance paisible du Locataire et devront être exécutés de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et de ses occupants. Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre tous les jours les Lieux loués propres suite à l'exécution des Travaux.

Le Locateur devra réaliser, à ses frais, à la satisfaction du Locataire, les travaux décrits à l'Annexe F, au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après l'approbation de la Convention au conseil d'Agglomération.

Locateur	Locataire

Les annexes suivantes sont modifiées ou ajoutées

- ► Annexe A : Plan des Lieux loués
- ► Annexe C : Annulé
- ► Annexe F : Description des travaux du Locateur

3.0 **Intégration des termes du Bail**

Sous réserve des dispositions et engagements spécifiquement convenus dans cette Convention, tous les autres engagements, conditions et stipulations du Bail, s'appliqueront mutatis mutandis à la Convention. La présente Convention est conditionnelle à l'approbation du Conseil d'Agglomération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le 10 mai 2019

888 DE MAISONNEUVE FIDUCIE COMMERCIALE
représentée par BUSAC INC., son mandataire

par : Michel COUILLARD

Le _____ 2019

VILLE DE MONTRÉAL

_____
par : Yves SAINDON

Locateur	Locataire

Annexe A

Plan des Lieux loués

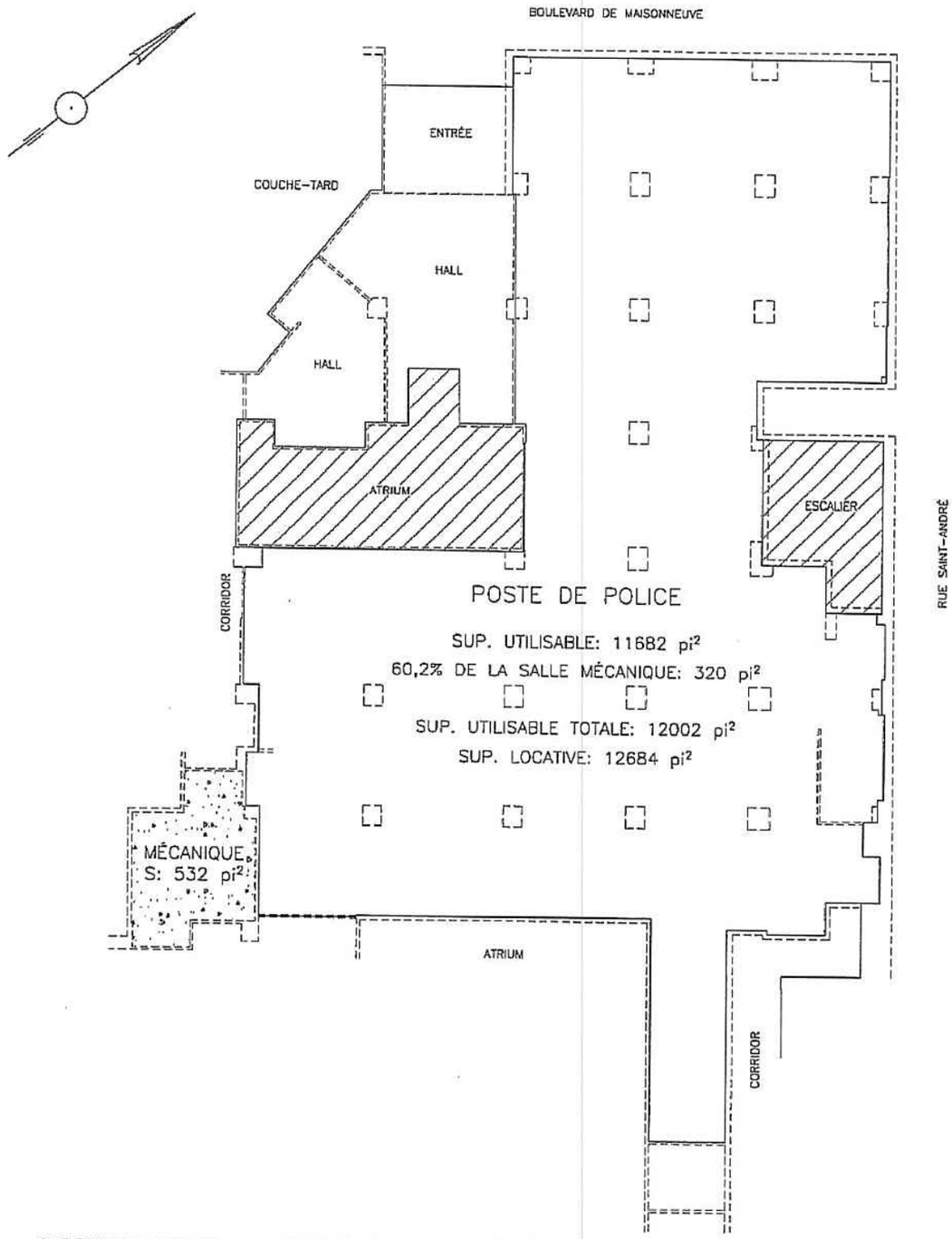

SUPERFICIE LOCATIVE = SUPERFICIE UTILISABLE x L/U ÉTAGE x L/U IMMEUBLE

L/U ÉTAGE = 1.020364
(facteur de répartition des espaces commun de l'étage: 603 pi²)

L/U IMMEUBLE = 1.035772
(facteur de répartition des espaces communs d'immeubles)

LÉGENDE

- SUPEFICIE UTILISABLE
- VIDES TECHNIQUES
- SUPERFICIE COMMUNE

NOTES:

- *LES MESURES SONT EN PIEDS (M.A.)*
- *CE CERTIFICAT DE MESURAGE EST PRÉPARÉ POUR DES FINS DE LOCATION IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION DU SOUSSIGNÉ*
- *CALCULS EFFECTUÉS SELON LA NORME B.O.M.A. (ANSI Z65.1-1996)*

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES S.E.N.C.

MONTREAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE • LAVAL •

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE MESURAGE

POSTE DE POLICE
NIVEAU MAISONNEUVE
888 DE MAISONNEUVE
MONTRÉAL
À LA DEMANDE DE: PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST

REPENTIGNY, *LE 22 MARS 2010*

PAR: BERNARD BRISSON
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
ÉMISE LE 22/03/2010
A.G.

LEVÉ: *19 JANVIER 2010*	ÉCHELLE: *1"=25'*	DESSIN: *PS1131-2*	MINUTE: *5179*	DOSSIER: *PS1131 (REF.: PS781c)*

ANNEXE A

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
LOCAL M100

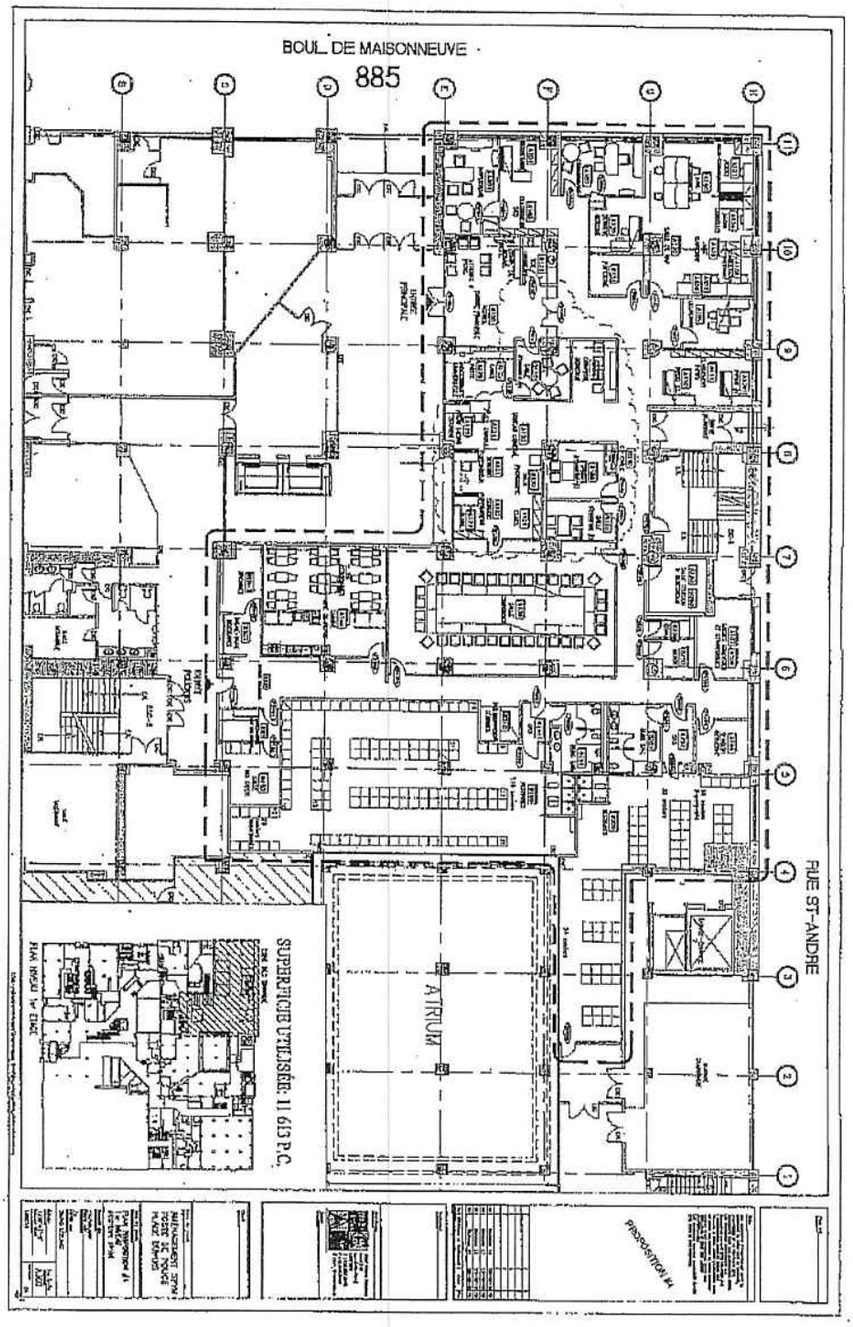

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE
	CE

Annexe F

Description des travaux du Locateur

ANNEXE

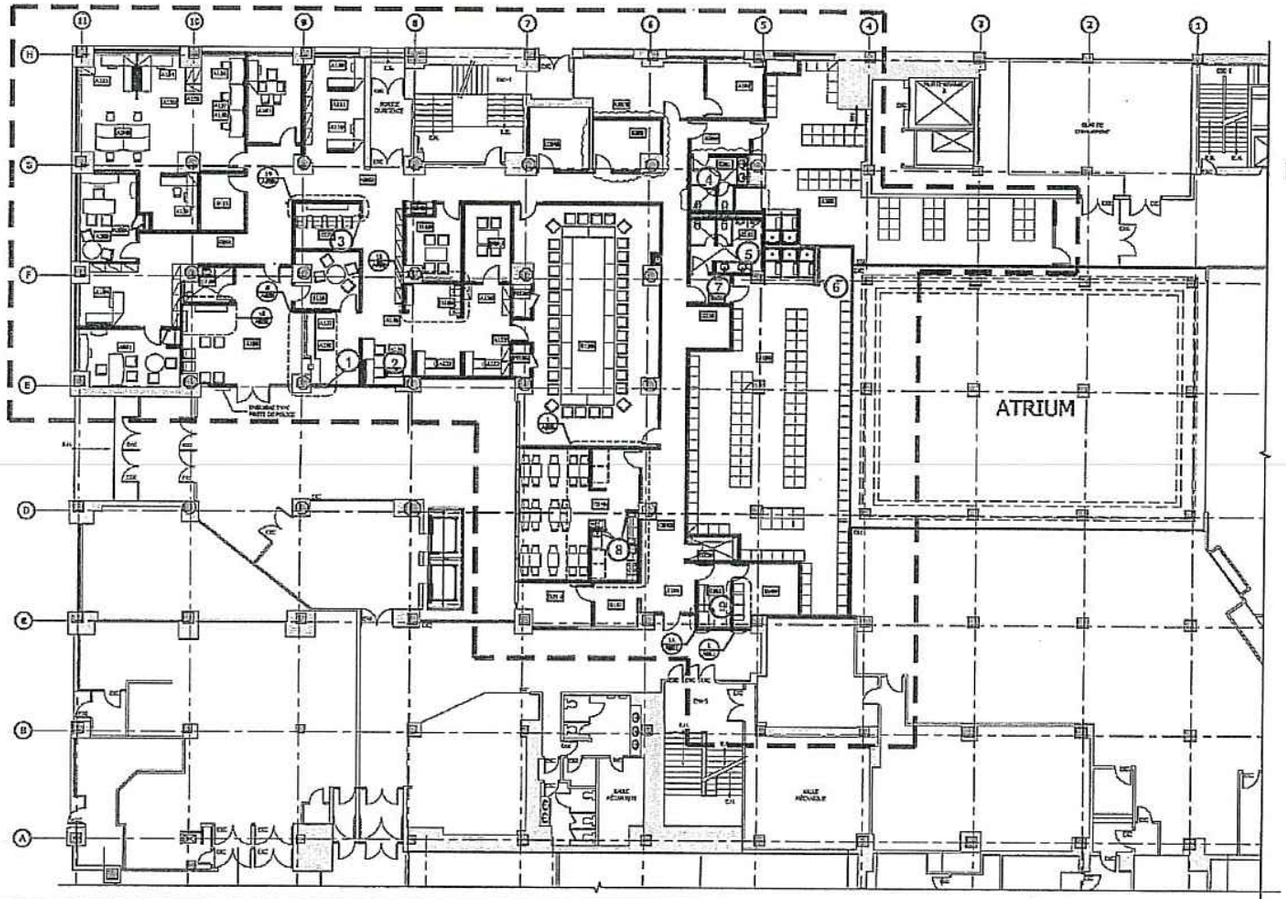

DEMANDE DE TRAVAUX

Travaux pour tout le poste :

A- Repeindre tous les murs du poste et faire approuver la couleur par le locataire;

B- Changer tous les tapis. Faire approuver le tapis par le locataire en fournissant trois (3) échantillons;

C- Décapage et cirage des planchers en vinyle.

Travaux par pièces

1. Réparation du joint du comptoir.
2. Tête de gicleur à remplacer.
3. Mettre des coins métalliques si possible ou réparer le coin.
4. a- Enlever la colle sous le miroir accroché sur le mur en céramique;
   b- Refaire le joint autour des lavabos et réparer la surface du comptoir à droite.
5. Enlever la colle sous le miroir accroché sur le mur en céramique.
6. Ajouter la plaque de la prise électrique manquante.
7. Les trois (3) portes et cadres à peinturer (vestiaires hommes) tel que l'existant
8. a- Nettoyer en profondeur l'interieur et l'exterieur de toutes les armoires de cuisine.
   b- Nettoyer en profondeur la hotte.
   c- Ajouter deux (2) coins en métal
9. Réparer le coup de pied du comptoir.

DEMANDE TRAVAUX 2019

Annexe A

Plan des Lieux loués

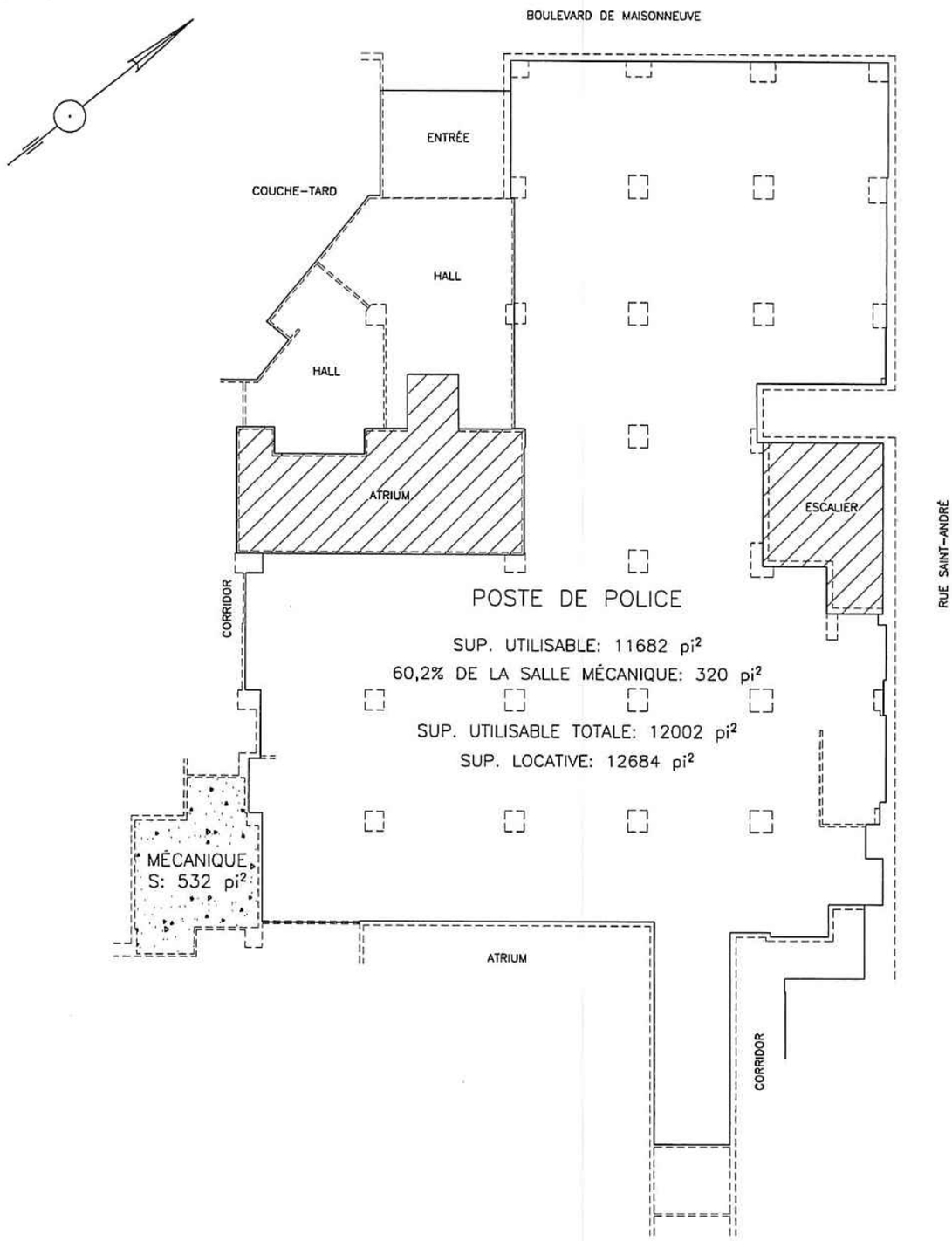

SUPERFICIE LOCATIVE = SUPERFICIE UTILISABLE x L/U ÉTAGE x L/U IMMEUBLE

L/U ÉTAGE = 1.020364
(facteur de répartition des espaces commun de l'étage: 603 pi²)

L/U IMMEUBLE = 1.035772
(facteur de répartition des espaces communs d'immeubles)

LÉGENDE

- SUPEFICIE UTILISABLE
- VIDES TECHNIQUES
- SUPERFICIE COMMUNE

NOTES:

- *LES MESURES SONT EN PIEDS (M.A.)*
- *CE CERTIFICAT DE MESURAGE EST PRÉPARÉ POUR DES FINS DE LOCATION IL NE PEUT ÊTRE UTILISÉ POUR D'AUTRES BUTS SANS L'AUTORISATION DU SOUSSIGNÉ*
- *CALCULS EFFECTUÉS SELON LA NORME B.O.M.A. (ANSI Z65.1-1996)*

labre & associés

ARPENTEURS • GÉOMÈTRES S.E.N.C.

MONTREAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE • LAVAL •

UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE MESURAGE

POSTE DE POLICE
NIVEAU MAISONNEUVE
888 DE MAISONNEUVE
MONTRÉAL
À LA DEMANDE DE: PLACE DUPUIS COMMERCIAL TRUST

REPENTIGNY, *LE 22 MARS 2010*

PAR: BERNARD BRISSON
ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
ÉMISE LE 22/03/2010

A.G.

LEVÉ: *19 JANVIER 2010*	ÉCHELLE: *1"=25'*	DESSIN: *PS1131-2*	MINUTE: *5179*	DOSSIER: *PS1131 (REF.: PS781)*

ANNEXE A

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE
LOCAL M100

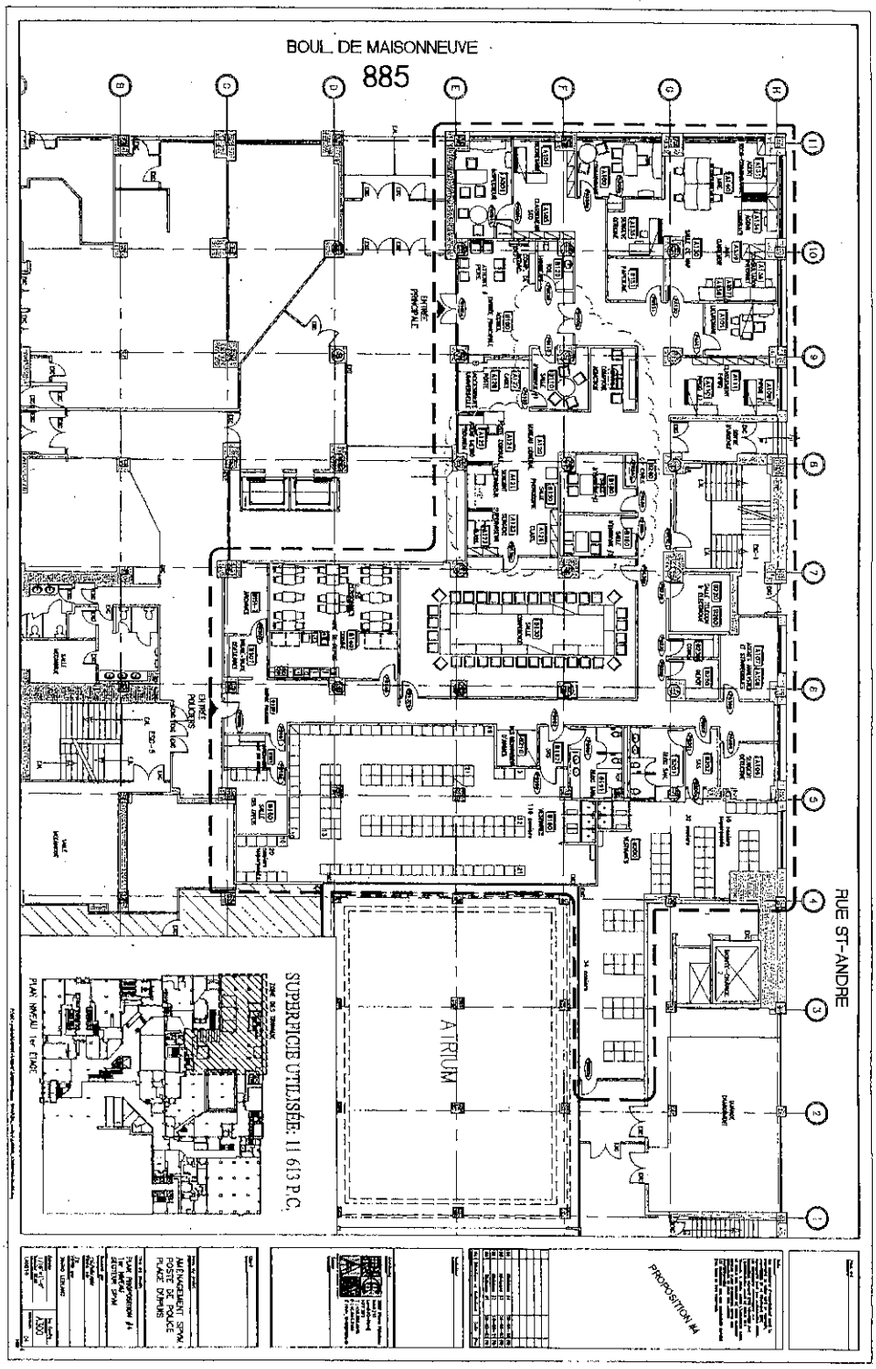

INITIALES	
LOCATEUR	LOCATAIRE
	CF

Annexe F

Description des travaux du Locateur

ANNEXE

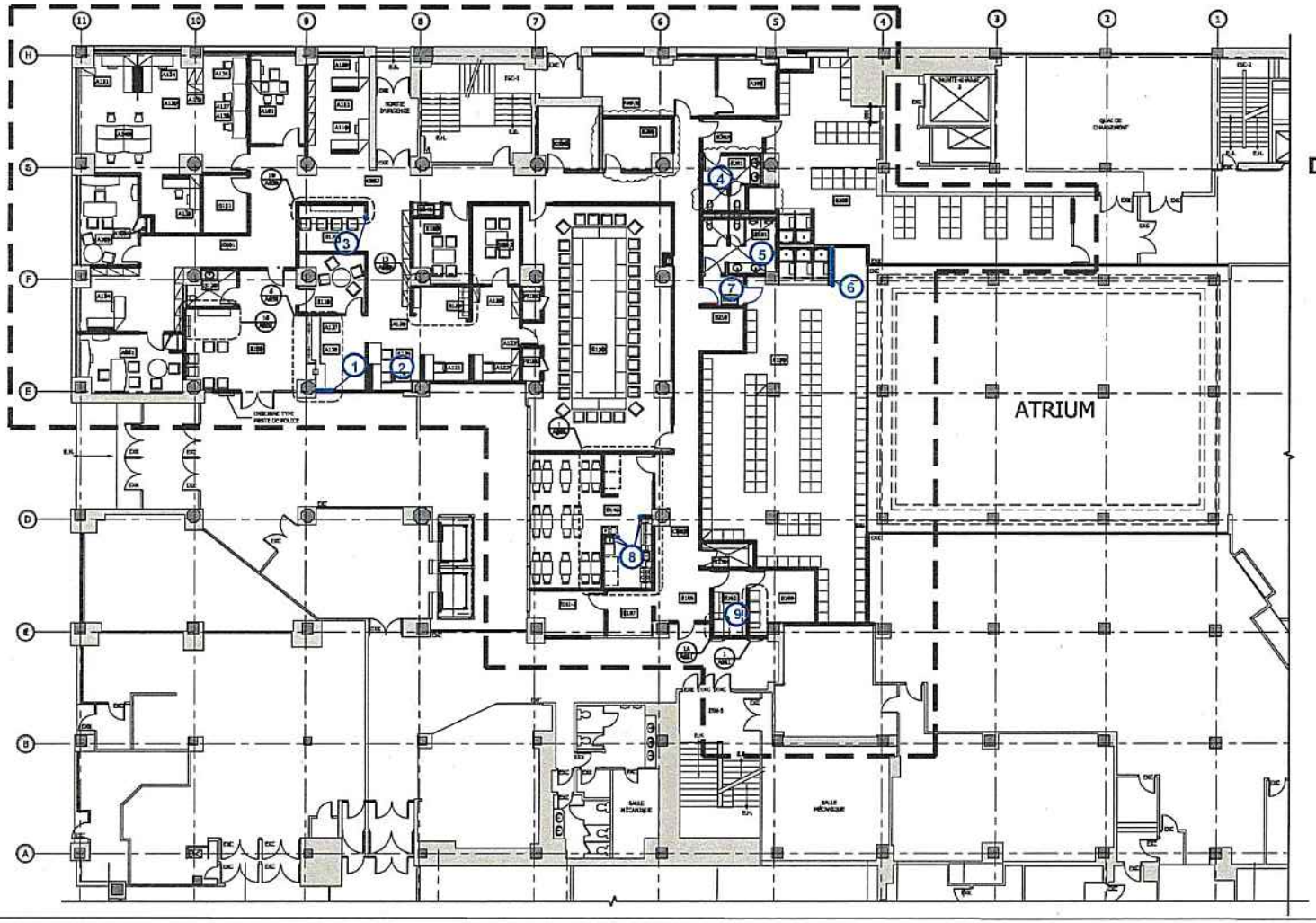

DEMANDE DE TRAVAUX

Travaux pour tout le poste :

A- Repeindre tous les murs du poste et faire approuver la couleur par le locataire;

B- Changer tous les tapis. Faire approuver le tapis par le locataire en fournissant trois (3) échantillons;

C- Décapage et cirage des planchers en vinyle.

Travaux par piéces

1. Réparation du joint du comptoir.
2. Tête de gicleur à remplacer.
3. Mettre des coins métalliques si possible ou réparer le coin.
4. a- Enlever la colle sous le miroir accroché sur le mur en céramique;
   b- Refaire le joint autour des lavabos et réparer la surface du comptoir à droite.
5. Enlever la colle sous le miroir accroché sur le mur en céramique.
6. Ajouter la plaque de la prise électrique manquante.
7. Les trois (3) portes et cadres à peinturer (vestiaires hommes) tel que l'existant
8. a- Nettoyer en profondeur l'interieur et l'exterieur de toutes les armoires de cuisine.
   b- Nettoyer en profondeur la hotte.
   c- Ajouter deux (2) coins en métal
9. Réparer le coup de pied du comptoir.

DEMANDE TRAVAUX 2019

Détail annuel du loyer - Unité Métro

	Loyer antérieur	2020 (11 mois)	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027 (1 mois)	Total
Superficie (pi²)	**12 684,00**	**12 684,00**	**12684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**	**12 684,00**
Loyer de base	145 866,00 $	159 871,25 $	174 405,00 $	177 311,75 $	177 576,00 $	180 482,75 $	180 747,00 $	183 653,75 $	15 326,50 $	1 249 374,00 $
Frais d'exploitation	110 731,32 $	113 828,33 $	124 176,36 $	124 176,36 $	124 176,36 $	124 176,36 $	124 176,36 $	124 176,36 $	10 348,03 $	869 234,52 $
Taxes foncières	76 865,04 $	70 459,62 $	76 865,04 $	76 865,04 $	76 865,04 $	76 865,04 $	76 865,04 $	76 865,04 $	6 405,42 $	538 055,28 $
Total avant taxes	333 462,36 $	344 159,20 $	375 446,40 $	378 353,15 $	378 617,40 $	381 524,15 $	381 788,40 $	384 695,15 $	32 079,95 $	2 656 663,80 $
TPS (5%)	16 673,12 $	17 207,96 $	18 772,32 $	18 917,66 $	18 930,87 $	19 076,21 $	19 089,42 $	19 234,76 $	1 604,00 $	132 833,19 $
TVQ (9,975%)	33 262,87 $	34 329,88 $	37 450,78 $	37 740,73 $	37 767,09 $	38 057,03 $	38 083,39 $	38 373,34 $	3 199,98 $	265 002,21 $
Total incluant taxes	383 398,35 $	395 697,04 $	431 669,50 $	435 011,53 $	435 315,36 $	438 657,39 $	438 961,21 $	442 303,25 $	36 883,92 $	3 054 499,20 $
Ristourne de TPS	(16 673,12) $	(17 207,96) $	(18 772,32) $	(18 917,66) $	(18 930,87) $	(19 076,21) $	(19 089,42) $	(19 234,76) $	(1 604,00) $	(132 833,19) $
Ristourne de TVQ (50%)	(16 631,44) $	(17 164,94) $	(18 725,39) $	(18 870,36) $	(18 883,54) $	(19 028,52) $	(19 041,70) $	(19 186,67) $	(1 599,99) $	(132 501,11) $
Coût total net	350 093,80 $	361 324,14 $	394 171,79 $	397 223,52 $	397 500,95 $	400 552,66 $	400 830,09 $	403 881,82 $	33 679,94 $	2 789 164,90 $

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194069008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville loue de 888 de Maisonneuve Fiducie Commerciale, un local situé au rez-de-chaussée du 888, boulevard de Maisonneuve Est, d'une superficie de 12 684 pi², pour les besoins de l'Unité Métro du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de 7 ans, pour un loyer total de 3 054 499,20 $, taxes incluses. (8062 -007)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194069008 - 888 Maisonneuve Unité Métro SPVM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-09

Diane NGUYEN
Conseillere budgetaire
Tél : 514.872.0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.21

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1194141003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2020 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU en 2020;
2. d'autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
3. d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des grands parcs, du Mont -Royal et des sports, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020;
4. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-16 13:26

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1194141003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2020 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Les Championnats du monde de patinage artistique ISU 2020 (Championnats) sont un événement appartenant à l'Union internationale de patinage (ISU). Le 21 juin 2016, Patinage Canada (PC) a annoncé son intérêt à accueillir cette compétition et a lancé un appel de propositions à l'échelle du Canada. Montréal a été sélectionnée comme représentante canadienne en octobre 2016 et fut déclarée ville hôtesse de l'organisation de cet événement le 6 juin 2017.
PC sollicite un soutien financier de la Ville pour la tenue des Championnats. Puisque le comité organisateur des Championnats a été embauché et que les frais afférents à l'événement doivent être engagés, PC souhaiterait sécuriser les engagements financiers des différents bailleurs de fonds rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0634 - 24 novembre 2016
Adopter la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs

DESCRIPTION

Patinage Canada (PC) a fait parvenir à la Ville une demande de soutien le 21 décembre 2017 pour l'accueil des Championnats. Cette compétition de grande envergure est le plus grand rassemblement international de patinage artistique après les Jeux olympiques. L'événement se tiendra au Centre Bell à Montréal du 16 au 22 mars 2020.
Cet événement permettrait de rencontrer les cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs, dans la catégorie Événement international unisport fédéré de grande envergure, pour l'année 2020.

Le promoteur a l'entière responsabilité de trouver le financement requis pour garantir la réussite financière de l'événement. Il a donc la responsabilité de confirmer les appuis auprès des instances publiques et parapubliques concernées et du secteur privé permettant d'assurer le montage financier présenté dans son plan d'affaires.

Le soutien demandé à la Ville pour ces Championnats est de 1 M$.

Après analyse du plan d'affaires et raffinement des besoins du comité organisateur, la Direction des sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) recommande l'octroi d'un soutien financier à PC d'un montant total de 800 000 $ pour la période 2019-2020 ainsi que l'approbation du projet de convention entre la Ville de Montréal et PC.

JUSTIFICATION

La recommandation est supportée par un alignement avec les cinq principes d'investissement de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs et un montage financier conforme aux exigences de la Ville de Montréal.
Potentiel de succès retentissant
Le potentiel de succès est élevé. PC assume tous les risques financiers, prend à sa charge toutes les dépenses et encaisse tous les revenus notamment de commandites, subventions, billetteries, ventes de nourriture et de produits dérivés. En effet, le comité organisateur, constitué principalement du personnel de PC et de la Fédération de patinage artistique du Québec, faisant aussi affaire sous Patinage Québec, et d'experts événementiels aguerris se veut garante de la qualité de l'événement.

Retombées économiques importantes
Selon le promoteur, les impacts économiques seraient de 36 M$ et plus de 8 000 nuitées seraient générées. Ces estimations sont de l'ordre des retombées des Championnats du monde de gymnastique artistique de 2017 (34 M$). PC s'attend à accueillir 175 participants d'une cinquantaine de pays. Le Canada a déjà reçu les Championnats du monde de patinage artistique en 2013. L'événement s'est tenu à London (Ontario) et fut télédiffusé (540 heures) dans plus de 45 pays pour une audience totale de 165 millions de téléspectateurs; 200 représentants des médias (journalistes et photographes) avaient été accrédités. Les communautés québécoise et canadienne du patinage artistique ont déjà des ententes de télédiffusions avec plusieurs réseaux (CTV, TSN et RDS) pour leur couverture annuelle.

Rayonnement et envergure mondiale
Le rayonnement de l'événement reste son plus grand atout. Le patinage artistique est un sport pour lequel Montréal peut compter sur de grands ambassadeurs : Joannie Rochette, Tessa Virtue, Scott Moir, Meagan Duhamel, Éric Radford, Marie-France Dubreuil, Patrice Lauzon sont parmi les personnalités du patinage artistique qui se sont toutes entraînées à Montréal et qui depuis, sont devenues des vedettes internationales. De plus, le volet artistique du sport suscite l'intérêt d'une base d'amateurs non traditionnelle au sport. Pour maximiser un intérêt grand public, le comité organisateur prévoit également retenir les services de personnalités issues du domaine artistique.

Retombées sociales et sportives durables

Un événement international unisport fédéré de grande envergure à Montréal contribuera significativement à l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise en matière d'événements sportifs. De plus, PC souhaiterait offrir un legs sportif d'une valeur de plus de 4,5 M$ au patinage artistique au Canada, dont 50 % investi au Québec et à Montréal. Ainsi, 2,25 M$ seront accordés par PC aux priorités suivantes : athlètes ciblés pour les Jeux olympiques de 2026, prochaine génération d'athlètes nationaux, acquisition d'un système de notation pour les juges, support à l'ensemble des événements de PC, la promotion du sport via une diffusion en continue ainsi qu'un legs pour la formation des entraîneurs et des juges.

Patinage Québec a aussi identifié ses priorités pour sa portion du legs dont un montant de 1 075 000 $ qui serait consacré à un projet dans le but d'accueillir un centre de performance dédié au patinage artistique. Le centre pourrait être exploité 12 mois par année et rassemblerait les écoles de renommées internationales de Montréal de l'aréna Gadbois et du centre national de performance établi actuellement à temps partiel à l'aréna Michel-Normandin.

Un transfert de connaissances et de propriété intellectuelle des guides et manuels créés pour les Championnats afin d'aider les futures organisations d'accueil d'événements est également prévu.

Infrastructures montréalaises
L'événement se tiendra au Centre Bell. L'entente entre Patinage Canada et Evenko pour la location du Centre Bell est confirmée. Les entraînements se tiendront à l'aréna McConnell appartenant à l'université McGill.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 800 000 $ sera financé par le budget de fonctionnement.

- 400 000 $ sera financé à partir des dépenses contingentes. Ainsi, un virement budgétaire au SGPMRS à hauteur de 400 000 $ serait requis pour 2019.
- 400 000 $ sera financé par le budget de fonctionnement en 2020. Un ajustement à la base budgétaire sera requis.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne un événement sportif d'envergure internationale, une compétence d'agglomération en vertu de la Loi 22 (*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant l'agglomération de Montréal*).

La Ville de Montréal privilégie les événements dont les montages financiers prévisionnels comprennent des contributions (argent, biens et services) des instances publiques et parapubliques significatives. Les versements du soutien de la Ville devront être conditionnels à l'engagement financier satisfaisant des autres bailleurs de fonds.

BUDGET SOMMAIRE *en date du 08-04-2019*	**$**	**% du budget de l'événement**
Bailleurs de fonds publics (révisé en date du 6 mai 2019)	**5 545 000 $**	**32 %** **(< 50 % est souhaitable)**
Gouvernement fédéral (Sport Canada)	2 800 000 $	

(confirmé)		25 % (< 40 % est souhaitable)
Gouvernement provincial (confirmé)	1 500 000 $ En pourparler avec le MEES pour obtention d'un soutien total provincial de 3 300 000 $	
Ville de Montréal	800 000 $	5 % (7 % à 15 % est la norme)
Tourisme Montréal (confirmé)	445 000 $ et une valeur de biens et services à déterminer	2,5 %
Revenus autonomes (révisé en date du 24 juin 2018)	**11 987 250 $**	
Commandites locales	150 000 $	
Autres subventions	625 000 $	
Commandites nationales et contribution ISU	2 133 250 $	
Vente de billets	7 969 000 $	
Droits d'entrées	1 000 000 $	
Autres revenus	110 000 $	
Total des revenus	**17 532 250 $**	

Des documents explicatifs sont présentés en référence en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au Plan de développement durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le SGPMRS continuera à sensibiliser le promoteur à réaliser cet événement de manière écoresponsable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le présent dossier est accepté :

- La Ville confirme son engagement à accueillir les Championnats sur son territoire;
- L'événement engendrera des retombées significatives pour la communauté sportive montréalaise;
- L'événement procurera un rayonnement et une visibilité pour Montréal à l'échelle nationale et internationale.

Si le présent dossier est retardé ou refusé :

- Le projet d'accueil des Championnats à Montréal dans sa forme actuelle pourrait être compromis;
- Les relations entre la Ville de Montréal et PC pourraient être compromises;
- Risque de nuire à la réputation de Montréal comme Ville d'événements sportifs majeurs et de compromettre l'atteinte des cibles de la Stratégie montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mars 2019 Annonce des ambassadeurs par le promoteur PC
Juin 2019 Présentation aux instances (CE, CM) et approbation du CG
Juin 2019 Premier versement à PC
16-22 mars 2020 Tenue des Championnats du monde de patinage artistique ISU 2020 à Montréal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MAHONEY
Conseillère en planification

Tél : 514 868-7471
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-01

Christine LAGADEC
c/d sports et activité physique

Tél : 514 872-4720
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Luc DENIS
Directeur
Tél : 514-872-0035
Approuvé le : 2019-05-15

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-05-16

Contributions financières versées depuis 2014

Date du jour ***2019-02-27***

NOM_FOURNISSEUR	PATINAGE CANADA
NUMERO_FOURNISSEUR	(Tous)
REP_STATUT_RENV	(Plusieurs éléments)

REP_MONTANT		REP_EXERCICE_FINANCIER	
Service ou arrondissement	NUMERO_RESOLUTION	2014	Total général
Diversité sociale et des sports	CE14 1490	7 000,00 $	7 000,00 $
Total Diversité sociale et des sports		**7 000,00 $**	**7 000,00 $**
Total général		**7 000,00 $**	**7 000,00 $**

3. Economic Impact Assessment Report Summary (Projected)

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Combined Total:	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
(Dollars)			
Initial Expenditure	$25,008,861	$25,008,861	$25,008,861
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$4,351,531	$4,433,281	$4,433,281
Indirect Impact	$9,640,499	$13,005,113	$13,380,739
Induced Impact	$3,038,382	$4,160,081	$4,485,496
Total Impact	$17,030,412	$21,598,475	$22,299,515
Total/Direct (A)	3.91	4.87	5.03
Total/Initial (B)	0.68	0.86	0.89
Wages & Salaries			
Direct Impact	$3,590,647	$3,635,146	$3,635,146
Indirect Impact	$6,218,815	$8,282,210	$8,501,654
Induced Impact	$1,408,098	$1,972,263	$2,145,807
Total Impact	$11,217,561	$13,889,619	$14,282,608
Total/Direct (A)	3.12	3.82	3.93
Total/Initial (B)	0.45	0.56	0.57
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	39.1	39.9	39.9
Indirect Impact	110.3	145.3	148.5
Induced Impact	23.9	31.6	34.2
Total Impact	173.2	216.8	222.5
Total/Direct (A)	4.43	5.44	5.58
Total/$1 Million (B)	6.93	8.67	8.90
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$560,715	$566,085	$566,085
Provincial	$944,734	$1,022,309	$954,063
Municipal	$129,284	$63,101	$131,347
Total	$1,634,733	$1,651,495	$1,651,495
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$1,794,186	$2,240,888	$2,306,424
Provincial	$2,734,947	$3,445,563	$3,466,276
Municipal	$475,954	$534,560	$621,889
Total	$5,005,087	$6,221,011	$6,394,589
Industry Output			
Direct & Indirect	$30,836,921	$32,986,438	$33,851,923
Induced Impact	$5,079,070	$6,954,137	$7,582,712
Total Impact	$35,915,991	$39,940,575	$41,434,634
Total/Initial (B)	1.44	1.60	1.66

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Operations:	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
(Dollars)			
Initial Expenditure	$19,587,250	$19,587,250	$19,587,250
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$1,800,000	$1,800,000	$1,800,000
Indirect Impact	$9,063,577	$12,185,165	$12,185,165
Induced Impact	$2,381,832	$3,295,336	$3,295,336
Total Impact	$13,245,409	$17,280,501	$17,280,501
Total/Direct (A)	7.36	9.60	9.60
Total/Initial (B)	0.68	0.88	0.88
Wages & Salaries			
Direct Impact	$1,800,000	$1,800,000	$1,800,000
Indirect Impact	$5,873,171	$7,805,361	$7,805,361
Induced Impact	$1,097,422	$1,562,274	$1,562,274
Total Impact	$8,770,592	$11,167,635	$11,167,635
Total/Direct (A)	4.87	6.20	6.20
Total/Initial (B)	0.45	0.57	0.57
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	-	-	-
Indirect Impact	105.2	138.2	138.2
Induced Impact	18.4	25.1	25.1
Total Impact	123.6	163.3	163.3
Total/Direct (A)	- 0	- 0	- 0
Total/$1 Million (B)	6.31	8.34	8.34
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$100,285	$100,285	$100,285
Provincial	$97,798	$97,798	$97,798
Municipal	$0	$0	$0
Total	$198,083	$198,083	$198,083
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$1,196,349	$1,592,772	$1,592,772
Provincial	$1,682,642	$2,240,796	$2,240,796
Municipal	$306,738	$416,649	$416,649
Total	$3,185,729	$4,250,217	$4,250,217
Industry Output			
Direct & Indirect	$24,162,750	$25,738,598	$25,738,598
Induced Impact	$3,981,469	$5,508,482	$5,508,482
Total Impact	$28,144,218	$31,247,080	$31,247,080
Total/Initial (B)	1.44	1.60	1.60

Table #1(A) - Economic Impact Summary - Visitor:	Montréal (CMA)	Quebec	Canada
(Dollars)			
Initial Expenditure	$5,421,611	$5,421,611	$5,421,611
Gross Domestic Product (at basic prices)			
Direct Impact	$2,551,531	$2,633,281	$2,633,281
Indirect Impact	$576,921	$819,949	$1,195,574
Induced Impact	$656,550	$864,745	$1,190,159
Total Impact	$3,785,003	$4,317,974	$5,019,014
Total/Direct (A)	1.48	1.64	1.91
Total/Initial (B)	0.70	0.80	0.93
Wages & Salaries			
Direct Impact	$1,790,647	$1,835,146	$1,835,146
Indirect Impact	$345,645	$476,848	$696,293
Induced Impact	$310,677	$409,989	$583,534
Total Impact	$2,446,969	$2,721,984	$3,114,973
Total/Direct (A)	1.37	1.48	1.70
Total/Initial (B)	0.45	0.50	0.57
Employment (full-year jobs)			
Direct Impact	39.1	39.9	39.9
Indirect Impact	5.1	7.1	10.3
Induced Impact	5.4	6.6	9.1
Total Impact	49.6	53.5	59.2
Total/Direct (A)	1.27	1.34	1.48
Total/$1 Million (B)	9.14	9.87	10.92
Taxes (Direct Impact)			
Federal	$460,430	$465,801	$465,801
Provincial	$846,936	$924,511	$856,264
Municipal	$129,284	$63,101	$131,347
Total	$1,436,650	$1,453,412	$1,453,412
Taxes (Direct, Indirect and Induced Impact)			
Federal	$597,837	$648,116	$713,652
Provincial	$1,052,305	$1,204,767	$1,225,480
Municipal	$169,216	$117,910	$205,240
Total	$1,819,358	$1,970,794	$2,144,372
Industry Output			
Direct & Indirect	$6,674,171	$7,247,840	$8,113,325
Induced Impact	$1,097,602	$1,445,656	$2,074,230
Total Impact	$7,771,773	$8,693,495	$10,187,555
Total/Initial (B)	1.43	1.60	1.88

CONVENTION – CONTRIBUTION FINANCIÈRE
ÉVÉNEMENTS SPORTIFS DE GRANDE ENVERGURE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL,** personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PATINAGE CANADA**, personne morale, régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, dont l'adresse principale est le 261-1200, boul. St-Laurent, Ottawa, Ontario, K1K 3B8, agissant et représentée par Debra Armstrong, chef de la direction, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription TPS :
Numéro d'inscription TVQ :
Numéro d'organisme de charité :

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés à la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Union internationale de patinage, ci-après appelée la « ISU » a identifié Montréal comme ville hôtesse des Championnats du monde de patinage ISU pour l'année 2020 et qu'elle a accordé à l'Organisme le droit de l'organiser et de le tenir à Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de soutenir la préparation des patineurs canadiens pour remporter des médailles aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques / paralympiques et guider et encourager des initiatives visant à accroître la participation du patinage artistique au Canada;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation de l'Événement, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention (Annexe 1);

ATTENDU QUE la Ville désire appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement aux fins mentionnées à la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville accepte, le cas échéant, de mettre à la disposition de l'Organisme, sujet à la disponibilité de ses ressources, des installations et équipements et des biens et services qui aideront l'Organisme à réaliser son Événement pour le bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE l'organisme s'est engagé(e) à assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation de l'Événement, étant entendu que la Ville n'assumera aucun déficit découlant de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a identifié les installations du Centre Bell pour y tenir l'Événement et que ce site a été approuvé par ISU et que le propriétaire des installations Evenko en a confirmé la réservation;

ATTENDU QUE l'Organisme s'est engagé à consentir à la communauté montréalaise et québécoise du patinage artistique un legs financier d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $);

ATTENDU QUE l'Organisme s'est également engagé à consentir à la communauté montréalaise du patinage artistique un legs financier d'approximativement un million quatre cent mille dollars (1 400 000 $), lequel est conditionnel à l'atteinte des prévisions budgétaires déposées lors de la demande d'aide financière à la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE l'Organisme a sollicité la participation financière d'autres instances publiques et qu'ils ont obtenu, en plus de la contribution financière de la Ville, des engagements financiers des gouvernements du Canada et du Québec et de Tourisme Montréal pour soutenir l'organisation et la tenue de l'Événement sur le territoire de la Ville pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'Organisme assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE l'Organisme a formellement représenté à la Ville qu'il était en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de son Événement;

ATTENDU QUE la Ville a adopté un Règlement sur la gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la présente convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente convention à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Biens et services** » : les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de l'Organisme, gracieusement, par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement;

2.2 « **Cahier des charges** » : le cahier des charges, dans le cas où le domaine public doit être occupé pour la tenue de l'Événement, est produit par l'Organisme et approuvé par la Division des événements publics. Il sert à formaliser les besoins et à les expliquer aux différents acteurs concernés par l'Événement. Il permet notamment de cadrer le parcours, la fermeture de rues, la signalisation, la sécurité, etc.;

2.3 « **Domaine public** » : les rues et les parcs utilisés pour la réalisation de l'Événement, le cas échéant, sur le territoire de la Ville et mis à la disposition de l'Organisme;

2.4 « **Installations et équipements** » : les arénas, piscines, centres de loisirs, terrains sportifs et tout équipement et matériel mis à la disposition de l'Organisme par la Ville, le cas échéant, pour permettre à ce dernier de réaliser son Événement;

2.5 « **Responsable** » : la Directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.6 « **Événement** » : l'ensemble des activités, actions et interventions proposées par l'Organisme, les objectifs mesurables, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités pour une période déterminée et pour la réalisation duquel la Ville lui verse la contribution prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;

2.8 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape et final, le cas échéant, ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre de l'Événement, le tout tel que plus amplement spécifié à l'Annexe 2;

2.9 « **Unité administrative** » : le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports de la Ville;

2.10 « **Annexe 1** » : la demande de contribution financière déposée par l'Organisme pour la réalisation de l'Événement;

2.11 « **Annexe 2** » : le tableau des versements de la contribution financière à l'Organisme par la Ville et des documents à produire pour la reddition de comptes attendue pour la réalisation de l'Événement;

2.12 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles »;

2.13 « **Annexe 4** » : exigences de la Ville en matière de visibilité, « Protocole de visibilité »;

2.14 « **Annexe 5** » : plan de legs de l'Organisme à la communauté sportive montréalaise, lorsqu'un legs est prévu à la présente convention;

ARTICLE 3
OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme et, le cas échéant, de la mise à la disposition des Installations, équipements et des Biens et services de la Ville pour la réalisation de l'Événement de l'Organisme.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE LA VILLE

4.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE

4.1.1 Montant de la contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville s'engage à lui verser la somme maximale de huit cent mille dollars (800 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation de l'Événement.

4.1.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements comme suit :

i. un premier versement d'un montant maximal de quatre cent mille dollars (400 000 $) dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention et conditionnel à la confirmation de l'obtention de financement de la part des bailleurs de fonds publics permettant d'assurer la réussite de l'événement sur les plans financier et organisationnel;

ii. un deuxième versement d'un montant maximal de deux cent mille dollars (200 000 $), au plus tard le 1er mars 2020 suivant le dépôt du plan de transfert du legs montréalais à Patinage Québec;

iii. et un troisième versement d'un montant maximal de deux cent mille dollars (200 000 $), payable au plus tard dans les trente (30) jours suivant le dépôt de la Reddition de compte que doit transmettre l'organisme à la Ville en vertu de l'article 5.5.1 de la présente convention de contribution, sous réserve de son approbation préalable par la Directrice.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

4.1.3 **Ajustement de la contribution financière**

4.1.3.1 Le Responsable peut suspendre tout paiement si l'Organisme refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations. Dans ce cas, le nombre de versements pourra être ajusté, selon les directives de la Ville.

4.1.3.2 Le Responsable peut suspendre ou annuler un versement ou encore exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation de l'Événement. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

4.1.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer à la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération de la contribution versée par la Ville, l'Organisme s'engage à :

5.1 RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

5.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation de l'Événement, tout en respectant la liste des dépenses admissibles jointe à la présente convention à l'Annexe 3;

5.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation de l'Événement et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 4.1.1 de la présente convention;

5.1.3 obtenir une autorisation écrite du Responsable avant de procéder à toute modification majeure au contenu de l'Événement, au calendrier de travail ou au budget prévu;

5.1.4 transmettre au Responsable dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de son Événement, incluant notamment les horaires des activités ou des festivités tenues en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

5.1.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'Organisme, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par l'Organisme à Montréal et qui y sont liées.

5.2 PROMOTION ET PUBLICITÉ

5.2.1 faire état de la participation de la Ville, conformément aux dispositions du Protocole de visibilité joint, le cas échéant, à la présente convention à l'Annexe 4, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable avant sa diffusion.

5.3 PLAN DE LEGS

5.3.1 respecter entièrement son engagement de donner les avantages et les bénéfices décrits au Plan de legs (Annexe 5) à la population montréalaise de façon à ce que ledit engagement soit entièrement réalisé, à la satisfaction du Responsable, à la date de remise des états financiers vérifiés de l'Événement par le vérificateur.

5.4 **ASSURANCES**

5.4.1 souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur, pendant toute la durée de la présente convention, un contrat d'assurance-responsabilité civile, accordant par accident ou événement une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée coassurée. De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville;

5.4.2 remettre, à la signature de la présente convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat d'assurance conforme aux exigences de l'article 5.4.1. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de

renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance;

5.5 **ASPECTS FINANCIERS**

5.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable (Annexe 2);

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

5.5.2 signer une formule de confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins de la réalisation de l'Événement, sous une forme à convenir entre les Parties;

5.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant et le Responsable, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;

5.5.4 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil

d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

5.5.6 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels. À cette fin, remettre au Responsable, 90 jours après la tenue de l'événement un tableau des revenus et dépenses réelles de l'Événement soutenu par la présente convention;

5.5.7 Dans le cas où le financement recueilli par l'Organisme ne permet pas la réalisation de son Événement selon ce qui a été présenté à la Ville, l'Organisme doit présenter au Responsable, pour information, un budget révisé et réaliser son Événement selon la version modifiée;

5.5.8 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement au Responsable, et ce, dès qu'elles sont disponibles;

5.5.9 aviser promptement le Responsable par écrit s'il prévoit ne pas être en mesure de recueillir les fonds nécessaires à l'organisation ou la tenue de son Événement.

5.6 AUTORISATIONS ET PERMIS

5.6.1 obtenir, à ses frais, toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;

5.6.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec l'Événement et les activités qui y sont reliées;

5.7 RESPECT DES LOIS

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ainsi qu'à ceux des propriétaires des installations ou des assureurs. Cette obligation s'applique notamment, mais sans s'y limiter, à l'obtention de permis lors de la tenue d'une activité ou d'un événement, au cours duquel la consommation d'alcool est prévue;

5.8 STATUT D'OBSERVATEUR

5.8.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

5.8.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

5.9 **RESPONSABILITÉ**

garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 9, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcé contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

5.10 **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

ARTICLE 6
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux Parties selon la date la plus tardive, et se termine, sous réserve des articles 7 et 8 de la présente convention, 180 jours après la tenue de l'événement.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 5.5.3, 5.5.4, 5.5.5, 5.9, 5.10 et 9 continueront de lier les Parties.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Aux fins de la présente convention, l'Organisme est en défaut :

7.1.1 si l'administration de ses affaires passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.2 s'il a fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 s'il refuse ou néglige d'exécuter une de ses obligations dans les quinze (15) jours d'un avis du Responsable l'enjoignant de s'exécuter;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnue comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas mentionnés au sous-paragraphe 7.1.3, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans un délai de quinze (15) jours. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.1, 7.1.2 et 7.1.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'Événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville, dans un délai de cinq (5) jours suivant cette date, toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 Malgré l'article 6, la Ville peut, par avis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours adressé à l'Organisme, mettre fin à la présente convention. Cet avis devra respecter les conditions et spécifications prévues à la présente convention.

8.2 Dans le cas prévu à l'article 8.1 de la présente convention, l'Organisme doit remettre à la Ville la portion non utilisée de la somme versée par cette dernière dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable. À cet effet, l'Organisme est tenu dès réception de l'avis de résiliation de s'abstenir de dépenser toute somme versée par la Ville et non encore engagée. Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due.

8.3 Chaque Partie renonce à toute réclamation ou poursuite de quelque nature à l'encontre de l'autre Partie en cas de résiliation en vertu du présent article, sauf quant au remboursement, le cas échéant, de la portion non utilisée de la contribution financière mentionnée au paragraphe 4.1.1.

ARTICLE 9
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 10

GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

11.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et de l'Événement prévus à la présente convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

11.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

11.3 L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme ou de toute commission, salaire, honoraires, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, autre qu'un don symbolique ou protocolaire, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement.

11.4 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 11
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

11.1 L'Organisme déclare et garantit :

11.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

11.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec l'Événement ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

11.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 9 de la présente convention;

11.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci.

ARTICLE 12
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

12.1 **ENTENTE COMPLÈTE**

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 DIVISIBILITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 ABSENCE DE RENONCIATION

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 REPRÉSENTATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 MODIFICATION À LA PRÉSENTE CONVENTION

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 LOIS APPLICABLES ET JURIDICTION

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 AYANTS DROIT LIÉS

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 CESSION

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente convention.

12.9 FORCE MAJEURE ET CAS FORTUIT

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure ou à un cas fortuit. Aux fins de la présente convention, sont assimilés à un cas de force majeure ou cas fortuit une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des Parties.

12.10 EXEMPLAIRE AYANT VALEUR D'ORIGINAL

La présente convention peut être signée séparément à même un nombre infini d’exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu’un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu’un original.

12.11 **AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE**

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 261-1200, boul. St-Laurent, Ottawa, Ontario, K1K 3B8, et tout avis doit être adressé à l'attention du chef de direction. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____

Le .....e jour de ..... 20__

PATINAGE CANADA

Par : _____

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……. 20__ (Résolution …….).

ANNEXE 1 - A

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

SKATECANADA
PATINAGECANADA

Montréal, le 20 décembre 2017

L'Honorable Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Championnats du Monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage 2020

Madame la Mairesse,

C'est avec grand plaisir que vous vous informons que Patinage Canada, après avoir auparavant choisi Montréal parmi les villes canadiennes comme ville candidate, a obtenu les droits d'organisation des Championnats du Monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage (l'« UIP ») qui auront lieu au Centre Bell et à l'Auditorium de Verdun du 16 au 22 mars 2020. Nous vous remercions d'ailleurs pour la lettre de la Ville Montréal en appui à la candidature de Patinage Canada auprès de l'UIP.

Les Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP est un événement de grande envergure internationale où plus de 175 participants accompagnés de leurs équipes, familles et amis provenant de plus de 50 pays y participeront en 2020.

Il s'agit d'un événement qui attire et accrédite plus de 200 représentants des médias nationaux et internationaux et procurera pour Montréal une visibilité et un rayonnement international médiatique et télévisuel impressionnant dans plus de 45 pays auprès de 165 millions de téléspectateurs provenant des marchés canadien, américain, européen et asiatique. Cet événement générera notamment un impact économique global projeté de l'ordre de 43M$, plus de 8000 nuitées et un legs sportif en valeurs et en argent de plus de 4.5M$ pour le patinage artistique au Canada dont 50% sera investi au Québec et Montréal. Cet événement générera également un legs structurant, Patinage Canada et Patinage Québec œuvrant présentement à la mise sur pied d'un centre national d'entraînement à Montréal.

En mars 2018, les Championnats auront lieu à Milan et à Tokyo en mars 2019. Il nous fera plaisir de vous compter parmi nous afin de promouvoir Montréal 2020.

Il est donc clair que cet événement mondial engendrera des impacts et legs uniques sur le plan de la promotion d'un mode vie physiquement sain et actif, du développement et de l'excellence en patinage artistique à Montréal, des retombées économiques et de la

261 - 1200 St. Laurent Boulevard (Box 15) Ottawa, Ontario K1K 3B8 Canada
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

visibilité de Montréal en tant que destination événementielle internationale de premier plan.

Cet événement connaîtra le succès attendu grâce à la participation financière des partenaires publics et privés. Montréal a été un partenaire clé lors de la mise en candidature de Patinage Canada et nous espérons prolonger ce partenariat afin d'accueillir le monde du patinage artistique en 2020. Le soutien financier de la Ville de Montréal est donc essentiel au succès de cet événement.

Il nous fait donc plaisir de vous soumettre le plan d'affaires détaillé au soutien de notre demande d'aide financière pour l'organisation des Championnats. Des demandes d'aide financière sont également déposées auprès du Gouvernement du Québec, du Gouvernement du Canada et Tourisme Montréal. Les contributions souhaitées provenant des autres paliers de gouvernement sont précisées au plan d'affaires et budget détaillé.

Dans le cas de la Ville de Montréal, Patinage Canada et Patinage Québec souhaitent une aide financière et en biens et services de 1,000,000$ (dont 844,000$ en argent et 156,000$ en biens et services pour la location de l'auditorium de Verdun) échelonné sur trois ans selon l'échéancier suivant : 250,000$ au 1er avril 2018, 350,000$ au 1er janvier 2019 et 400,000$ au 1er janvier 2020.

Nous vous remercions de considérer notre demande pour ce projet. Une fois que vous aurez pris connaissance de ce projet et de notre demande, nous solliciterons une rencontre pour discuter de ce projet.

Nous serons à votre entière disposition afin de discuter de ce dossier.

Bien à vous,

Debra Armstrong
Chef de direction, Patinage Canada

Any-Claude Dion
Directrice Générale, Patinage Québec

Benoit Girardin
Conseiller stratégique auprès de Patinage Canada

261 - 1200 St. Laurent Boulevard (Box 15) Ottawa, Ontario K1K 3B8 Canada
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

ANNEXE 1 - B

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DÉPOSÉE PAR L'ORGANISME POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

SKATECANADA PATINAGECANADA

PATINAGEQUÉBEC

Montréal, le 7 février 2019

L'Honorable Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Envoyée à maire@ville.montreal.qc.ca

Objet : Championnats du Monde de Patinage Artistique de l'Union Internationale de Patinage 2020

Madame la Mairesse,

En tout premier lieu, nous tenons à remercier la Ville de Montréal pour sa précieuse collaboration afin que Patinage Canada, Patinage Québec et Montréal obtiennent les droits d'organisation des Championnats du monde de patinage artistique de l'Union Internationale de Patinage (ci-après l'« UIP ») qui auront lieu au Centre Bell du 16 au 22 mars 2020. Il s'agit, à ce jour, du plus grand événement sportif ponctuel confirmé pour Montréal et le Québec en 2020 et l'un des plus grands et prestigieux championnats du monde.

Les Championnats du monde de patinage artistique de l'UIP est un événement de grande envergure internationale où plus de 175 participants accompagnés de leurs équipes, familles et amis provenant de 50 pays y participeront en 2020. Il s'agit notamment d'un événement qui :

- Attire et accrédite plus de 200 représentants des médias nationaux et internationaux
- Générera une visibilité internationale médiatique et télévisuelle impressionnante pour le Québec et Montréal dans plus de 45 pays et auprès de 200 millions de téléspectateurs provenant des marchés canadien, américain, européen et asiatique.
- Générera également un impact économique global projeté de l'ordre de 43M$ (impact économique des Championnats de 2013 tenus à London, Ontario)
- Générera plus de 8000 nuitées dans les hôtels du centre-ville de Montreal
- Créera un legs sportif en valeur et en argent de plus de 4.5M$ pour le patinage artistique au Canada dont la moitié sera investi au Québec et à Montréal. Cet événement créera également un legs structurant, Patinage canada et Patinage Québec œuvrant présentement à la mise sur pied d'un centre national et international d'entraînement (reconnu par l'UIP) en partenariat l'INSQ.

Il est donc clair que cet événement mondial engendrera des impacts touristiques, économiques et sportifs importants et un legs unique sur le plan de la promotion d'un mode de vie physiquement sain et actif, du développement et de l'excellence en patinage artistique et de la visibilité de Montréal en tant que destination événementielle internationale de premier plan dont notamment dans les sports de l'UIP (patinage de vitesse courte piste et patinage artistique).

Au cours des derniers mois, nous avons soumis une demande d'aide financière auprès de la Ville de Montréal et nous comprenons que le dossier a été analysé par votre équipe de professionnels.

261 - 1200 St. Laurent Boulevard (Box 15) Ottawa, Ontario K1K 3B8 Canada
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

L'aide financière totale demandée à la Ville de Montréal est de 1 million $ en argent. Des demandes d'aide financière ont également été déposées auprès du gouvernement du Québec, de Sport Canada et de Tourisme Montréal. Nous sommes heureux de vous informer que le gouvernement du Québec et Tourisme Montréal ont déjà confirmé leurs engagements financiers.

Le MAMOT octroie ainsi 500,000$ à l'événement. Le MEES octroie 1 million $ en argent à l'événement quoique cette aide financière est en cours de révision car elle est en deçà de la demande déposée. Tourisme Montréal octroie 445,000$ en argent et une valeur en biens et en services que nous sommes à finaliser et évaluer avec eux. Le gouvernement du Canada nous a informé qu'une fois l'appui financier de la Ville de Montréal confirmé qu'il pourra confirmer le leur. Les contributions souhaitées provenant des différents paliers de gouvernement sont précisées au plan d'affaires et budget détaillé.

Considérant que les dépenses d'organisation ont été engendrées et avancées depuis janvier 2017 par les fédérations sportives nationale et provinciale, que les Championnats auront lieu dans approximativement 13 mois et compte tenu de l'importance du financement public projeté provenant de la Ville de Montréal, nous souhaiterions vous rencontrer rapidement afin de confirmer votre intérêt et niveau d'aide financière.

Par ailleurs plusieurs événements intéressants pour Montréal sont prévus dans les semaines et mois prochains tels que :

- La réception de Patinage Canada et Montréal à Tokyo le 23 mars 2019 durant laquelle Montréal invitera officiellement la communauté mondiale du patinage artistique à venir à Montréal en mars 2020
- Le kiosque de Montréal aux championnats du monde de Saitama 2019
- L'annonce des ambassadeurs de l'événement
- La visite officielle de la fédération internationale en avril 2019

Nous souhaiterons ainsi que la Ville de Montréal soit confirmée en tant que partenaire officiel des Mondiaux 2020 pour ces prochains événements.

Nous vous prions de nous faire part de vos disponibilités au courant de la semaine du 11 février 2019 pour une rencontre à vos bureaux.

Pour faire un suivi de cette lettre, nous vous prions de contacter M. Benoit Girardin, Directeur Général des Championnats : bgirardin@montreal2020.com (514)795-9536, 8234 Saint-Denis, Montréal, H2P-2G6.

Nous vous remercions sincèrement de considérer notre demande pour ce projet.

Bien à vous,

Any-Claude Dion

Any-Claude Dion
Directrice Générale, Patinage Québec

Debra Armstrong
Chef de direction, Patinage Canada

Benoit Girardin
Directeur général des Championnats du monde de patinage artistique de l'ISU 2020

ANNEXE 2

TABLEAU DES VERSEMENTS DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET DES DOCUMENTS POUR LA REDDITION DE COMPTE ATTENDUE POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Reddition de compte Championnat du monde de patinage artistique 2020		
Convention Art.	**Documents à remettre**	**Échéance**
Avant la signature de la convention de contribtion		
Annexe 1	La demande de contribution financière de l'Organisme pour la réalisation du projet.	**N/A**
Annexe 3	La confirmation d'utilisation des sommes versées par la Ville aux seules fins des dépenses admissibles à la réalisation du Projet;	**08-mars-19**
Annexe 4	Le plan de legs de l'Organisme envers la communauté sportive montréalaise	**08-mars-19**
Pièce jointe au sommaire décisionnel	La résolution du conseil d'administration de l'organisme qui comprend : - la confirmation que Patinage Canada est responsable de l'organisation de l'événement; - l'autorisation accordée à Debra Armstrong de Patinage Canada pour signer les documents relatifs à l'événement et à agir à titre d'interlocuteur auprès de la Ville au nom de l'organisme; - la confirmation que l'organisme assume l'entière responsabilité des coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts pour sa réalisation; - la confirmation que Patinage Canada ne tiendra pas l'arrondissement de Verdun pour responsable en lien avec l'utilisation de l'auditorium de Verdun dans le cadre des championnats du monde de patinage artisitique 2020 - un engagement à consentir un legs d'une valeur minimum de 100 000 $ à la communauté sportive montréalaise et québécoise.	**08-mars-19**
Pièce jointe au sommaire décisionnel	La lettre de l'Union internationale de patinage (ISU) confirmant la sanction internationale de l'événement ainsi que l'attribution des droits à Patinage Canada.	**08-mars-19**
Pièce jointe au sommaire décisionnel	Le plan favorisant la gestion écoresponsable de l'événement.	**08-mars-19**
Pièce jointe au sommaire décisionnel	Budget de l'événement qui tient compte du financement final des bailleurs de fonds publics.	**08-mars-19**
Signature de la convention - 1er versement de 400 000 $		

5.1.3	Mise à jour du contenu et du budget de l'événement	30-janv-20
5.1.4	La programmation officielle de l'Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec l'Événement et le plan de communication.	30-janv-20
5.1.5	Assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec le Responsable, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par le Responsable et divulgués à l'organisme, pour la tenue de l'événement et des activités organisées par l'organisme à Montréal et qui y sont liées.	30-janv-20
5.3	Produire un échéancier du transfert du legs de l'événement	30-janv-20
N/A	Plan de gestion de risque	À déterminer avec le responsable
Mise à jour de la documentation - 2e versement de 200 000 $		
4.1.2 III 5.1 5.5.1	Bilan de l'événement qui comprend : - Les résultats financiers de l'événement avec le détail des sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées - Les faits saillants et les recommandations - Le rapport de visibilité - Une étude d'impacts économiques (MEETS par l'ACTS) - Le bilan des initiatives favorisant la gestion écoresponsable de l'événement - La revue de presse - Les bénéfices ou les retombées de l'événement - Le niveau d'atteinte des objectifs mesurables - Montant du legs financier de 100 000 $ soit réalisé - Montant du legs montréalais de 1 400 000 $ conditionnel à l'atteinte des prévisions budgétaire déposées lors de la demande d'aide financière à la Ville de Montréal à confirmer - Le rapport de legs	180 jours après la tenue de l'événement
Approbation du bilan et reddition de compte de l'événement - 3e versement 200 000 $		

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE, À SAVOIR LA SOMME MAXIMALE DE 800 000 $, DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue de l'Événement
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement
- Les frais des officiels
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenirs et la signalisation
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement (ex : conférence de presse, réception des dignitaires, etc.)
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par l'Organisme
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds de l'Organisme
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par l'Organisme à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versé à un membre de la famille d'un employé
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués)

ANNEXE 4

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

● Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
● S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
● Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

● Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
● Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

ANNEXE 5

A- PLAN DE LEGS DE L'ORGANISME À LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE MONTRÉALAISE

PRIORITÉ 1) CENTRE NATIONAL DE PERFORMANCE ET DE DÉVELOPPEMENT EN PATINAGE À MONTRÉAL

Suite aux championnats du monde, le principal legs sportif sera la mise sur pied de façon permanente d'un centre national de performance et de développement du patinage artistique à Montréal. Ce centre d'activité sera exploité douze mois par année permettant ainsi d'offrir davantage de services aux patineurs montréalais, québécois et canadiens ainsi qu'à leurs entraîneurs. Pour ce projet, 1,075,000 M $ seront prévus pour les dépenses de fonctionnement consacrées au centre national pour les prochaines années.

Étant donné le centre désuet de Gadbois, ce centre d'entraînement permettra la relocalisation des écoles de renommées internationales déjà établies à Montréal ainsi que celui du centre national de performance situé présentement à l'aréna Michel-Normandin.

De plus, des centaines d'athlètes et d'entraîneurs de la grande région de Montréal et de partout au Québec et au Canada faisant partie du développement de Patinage Québec et de l'équipe nationale pourront bénéficier de ce legs. Une reconnaissance à titre de centre international d'excellence de l'UIP sera évaluée, compte tenu du fait que Montréal est un pôle international en excellence sportive dans les disciplines de l'UIP (patinage artistique, patinage synchronisé et patinage de vitesse).

Des 249 clubs et écoles du Québec, les 32 clubs de la région de Montréal (Bourassa, Lac St-Louis et Montréal), du fait de leur proximité, seront les privilégiés qui profiteront le plus des installations de ce nouveau centre ainsi que de l'expertise des entraîneurs qui seront en place à temps plein.

Les heures de soir et de fins de semaine seront en majorité consacrées à la découverte et l'initiation de notre sport à la communauté montréalaise. Des sessions de patinage libre dirigées ainsi que l'implantation des programmes de patinage de Patinage Canada. De plus, Patinage Québec rendra accessibles des patins aux enfants. Un avant-projet a été présenté à la ville de Montréal contenant un complément d'information sur le centre national.

Valeur du legs sportif pour Montréal (volet Centre National) : 1,075,000$

PRIORITÉ 2) DÉCOUVERTE DU PATINAGE ARTISTIQUE

La tenue des championnats du monde à Montréal a pour objectif de mobiliser la communauté montréalaise, québécoise et canadienne. Un budget de 300,000$ est prévu pour faire découvrir la discipline et faire la promotion de l'événement. Ce programme comprendra trois volets :

- Promotion et initiation lors des événements grands publics à Montréal.
- Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal.
- Activités dédiées à tous les clubs du Canada, du Québec, dont les 32 clubs montréalais.

Pour ce faire, Patinage Québec possède déjà l'équipement et assurera l'entretien et l'entreposage des patins et des casques. Une personne-ressource sera embauchée pour le volet initiation.

Promotion et initiation lors des événements grands publics à Montréal

- Présence dans les événements grands publics à Montréal (Montréal en lumières, glace Natrel, etc.) afin d'offrir des ateliers d'initiation et faire la promotion de l'événement.
- Athlètes montréalais membres de l'Équipe du Québec qui seront présents et qui participeront aux activités de promotion et d'initiation.
- Matériel promotionnel sur le sport et l'événement sera distribué au public.

Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal

- Conférence dans les écoles par un athlète ou un entraîneur ou officiel de niveau national et plus.
- Développement du programme éducatif dédié aux professeurs en collaboration avec les trois RSEQ de l'île de Montréal.
- Activités d'initiation au patinage avec entraîneur professionnel offertes aux élèves du premier et deuxième cycle du primaire des écoles ciblées.
- Programme pour accueillir gracieusement les groupes scolaires primaires de l'île de Montréal au Centre Bell ou à l'aréna de pratique afin qu'ils assistent aux pratiques des meilleurs athlètes.

Activités dédiées aux clubs de patinage du Canada

- Développement du programme d'activités complémentaires pour les programmes Patinage Plus et Patinage STAR touchant près de 30 000 membres au Québec (plus de 8000 sur l'île de Montréal).
- Concours « en route vers Mondiaux 2020 » entre les clubs pour les activités hors glace des patrons-moteurs.
- Dans le cadre des activités régulières de la saison 2019-2020 de Patinage Québec, un kiosque d'information et de promotion des championnats du monde sera disponible pendant six fins de semaine à partir de mai 2019.

Valeur du legs sportif pour la communauté montréalaise (volet découverte): 175,000$

PRIORITÉ 3) SYSTÈME DE NOTATION POUR LES OFFICIELS

Le legs financier des championnats du monde permettra à Patinage Québec de se doter d'un nouveau système de notation pour les compétitions à la fine pointe de la technologie. Un montant de 25,000$ est réservé pour ce projet. Les équipements seront entreposés dans les bureaux de Patinage Québec et seront rendus disponibles sans frais de location pour les trois régions montréalaises. Les autres régions du Québec pourront louer l'équipement au coût de 500 $ par compétition.

Valeur du legs sportif pour la communauté montréalaise (volet système de notation): 7,500$

PRIORITÉ 4) PROGRAMME POUR LES ENTRAÎNEURS ET LES OFFICIELS

Un montant de 300,000$ du legs des championnats du monde permettra également de développer les entraîneurs et les officiels québécois.

Plusieurs programmes seront organisés pendant les championnats du monde afin que les intervenants québécois du patinage artistique puissent parfaire leur connaissance et de tirer profit de la présence d'experts internationaux pour assister à plusieurs activités de formation et de développement. En plus des entraîneurs et des officiels québécois ciblés par Patinage Canada, une journée de formation sera organisée pour 30 officiels et/ou entraîneurs québécois, dont des Montréalais, sélectionnés par Patinage Québec et un montant de 25,000$ y sera consacré.

Au cours des trois années subséquentes, un montant de 25,000$ par année sera réservé pour une journée dédiée aux officiels et aux entraîneurs québécois faisant partie du programme de développement de Patinage Québec.

Le programme d'entraîneur mentor et d'officiel mentor de Patinage Québec offert dans les 19 régions sportives du Québec dont Bourassa, Lac St-Louis et Montréal sera bonifié afin d'assurer sa pérennité et de couvrir tous les volets des programmes de patinage. 25,000 $ par année est réservé pour les huit prochaines années.

Valeur du legs sportif pour la communauté montréalaise (volet entraîneurs et officiels): 61,579$

PRIORITÉ 5) DÉVELOPPEMENT DES PATINEURS

Un autre legs sportif important est la pérennité du programme de développement des patineurs de Patinage Québec. 50 ,000$ année pour les dix prochaines années seront alloués pour les patineurs membres des équipes de développement A et Prochaine Génération. Ce programme compte 24 patineurs de l'Équipe du Québec dont 30% s'entraînent ou résident à Montréal. Ces patineurs sont sélectionnés annuellement selon les critères en vigueur. Ce programme a pour objectif d'amener plus rapidement les patineurs sur l'équipe nationale en offrant des services personnalisés.

Valeur du legs sportif pour la communauté montréalaise (volet découverte): 150,000$

PRIORITÉ 6) ACCUEIL D'ÉVÉNEMENTS INTERNATIONAUX

Développement et formation des bénévoles

L'organisation de ces compétitions a permis de recruter, de former et de développer un vaste bassin de plus de 400 bénévoles dont la majorité de la grande région métropolitaine. Cette expertise développée rehaussera le niveau des compétitions présentées partout au Québec que ce soit de niveau régional, interrégional ou provincial. Lors des championnats du monde, c'est plus de 400 bénévoles qui œuvreront dans différents secteurs. Une formation leur sera offerte avant la compétition et l'expérience acquise sera bénéfique pour la suite de leur implication entre autres lors d'événements montréalais. Un plan d'identification de la relève pour les bénévoles est également prévu afin d'assurer la pérennité des prochains événements en patinage artistique sur l'Île de Montréal et au Québec.

Depuis 2014, Patinage Québec se prépare à accueillir un événement d'envergure au Québec en étant l'hôte de plusieurs événements de Patinage Canada :

- Défi de Patinage Canada 2015, 2017 et 2018 au Sportplexe de Pierrefonds : événement national de qualification;
- Internationaux Classiques d'automne 2017 et 2018 au Sportplexe de Pierrefonds : compétition de la série Challenger de l'ISU;
- Internationaux de Patinage Canada 2018 à la Place Bell de Laval : compétition de la série des Grands Prix de l'ISU.

Événements internationaux à venir

Après les championnats du monde, Patinage Québec continuera d'accueillir annuellement des compétitions nationales et internationales. Les Internationaux Classiques d'automne 2020 et 2021 se dérouleront à Montréal. De plus, un budget de 50,000 $ est réservé afin d'accueillir un Grand Prix Junior dans les cinq années subséquentes.

Concertation des acteurs du milieu

La tenue et la réussite des championnats du monde de patinage artistique sont possibles grâce à la concertation des deux fédérations sportives et de leurs membres, de la ville de Montréal, de Tourisme Montréal, des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que d'entreprises privées telles qu'evenko.

Transfert de connaissances ou propriété intellectuelle

Patinage Canada et Patinage Québec collaborent à la planification des championnats du monde 2020 et plusieurs programmes, outils, manuels et guides seront produits afin d'aider les futurs comités d'organisation d'événements sportifs d'envergure internationale.

B- LETTRE DE CONFIRMATION DES MONTANTS DE LEGS DE PATINAGE CANADA

SKATECANADA
PATINAGECANADA

1200 St. Laurent Blvd. (Suite 261) Ottawa, ON K1K 3B8
SkateCanada.ca - PatinageCanada.ca

May 6, 2019

Luc Denis
Directeur
Direction des sports et de l'activité physique
Service de la diversité sociale et des sports

Ville de Montréal
801, rue Brennan
Pavillon Prince, 4e étage
Montréal, QC
H3C 0G4

By email to: luc.denis@ville.montreal.qc.ca

Re: Application for Funding – 2020 ISU World Figure Skating Championships

Dear Mr. Denis:

As you are aware, Skate Canada is hosting the 2020 ISU World Figure Skating Championships ("Event") in Montréal in March of 2020. In that regard, our provincial association, Patinage Québec, has applied, on our behalf, for funding to support the Event.

In addition to the significant economic contribution the Event will bring to the City of Montréal, we confirm that we have guaranteed Patinage Québec a minimum payment of one hundred thousand dollars ($100,000.00) to benefit future figure skating initiatives for the support they will provide to Skate Canada. In fact, should the Event be financially successful (as demonstrated by our budget), Patinage Québec is positioned to receive as much as two million two hundred and fifty thousand dollars ($2,250,000.00) by way of contribution (the "Québec Legacy").

Member of / Membre de

INTERNATIONAL SKATING UNION

In that regard, Patinage Québec has presented us with a plan for how the Québec Legacy would be used. Based on their documentation, a significant portion (up to one million four hundred thousand dollars ($1,400,000.00)) would be contributed to support figure skating initiatives in the City of Montréal which includes a training centre, coach development, a new judging system and a school program.

Although we are not in a position at this time to confirm what amount Patinage Québec will receive, we are confident that the Event will be successful and that any contribution from the City of Montréal will result in a direct contribution back to the City of Montréal through a Québec Legacy. Our level of confidence is based on the following:

1. Skate Canada hosted the ISU World Championships in 2013 and generated a significant legacy;
2. The World Figure Skating Championships are widely attended and viewed by television audiences across the world;
3. Several other government agencies have reviewed our budget and business plan and are satisfied and accordingly, have committed financial support to the Event; and
4. Many different ticket price options will be available for purchase by members of the local community in Montréal ranging from premium all event seating for the staunchest figure skating fans to affordable day passes that families who wish to experience figure skating can purchase.

We trust this is satisfactory to allow you to complete the assessment of our file.

Sincerely,

Debra Armstrong
Chief Executive Officer
Skate Canada

Member of / Membre de

INTERNATIONAL SKATING UNION

C- DÉTAIL DES MONTANTS DE LEGS DE PATINAGE CANADA POUR LES COMMUNAUTÉS DU QUÉBEC ET DE MONTRÉAL

Catégorie de legs		Total du projet	Québec	Montréal
Centre national de performance		1 075 000 $		
				1 075 000 $
Découverte du patinage artistique		300 000 $		
	Promotion et initiation lors des événements grands publics à Montréal			25 000 $
	Programme à vocation sportive et culturelle offert dans les écoles primaires de l'île de Montréal			150 000 $
	Programme d'initiation offert ailleurs en région		125 000 $	
Système de notation pour les officiels		25 000 $		
	Acquisition d'équipements par Patinage Québec		17 500 $	
	Perte de revenus de location pour les 3 régions de Montréal			7 500 $
Programme pour les entraîneurs et officiels		300 000 $		
	Formation pour les entraîneurs et les officiels québécois pendant les Mondiaux		17 500 $	7 500 $
	Programme de développement des entraîneurs et des officiels de Patinage Québec		52 500 $	22 500 $
	Programme d'entraîneurs et d'officiels mentors		168 421 $	31 579 $
Développement des patineurs		500 000 $		
	Programme de développement des patineurs de Patinage Québec		350 000 $	150 000 $
Accueil d'événements internationaux		50 000 $		
	Grand Prix Junior		50 000 $	
		2 250 000 $	**780 921 $**	**1 469 079 $**

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1194141003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction des sports , Division des sports et de l'activité physique
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 800 000 $ à Patinage Canada pour la tenue des Championnats du monde de patinage artistique en 2020 / Autoriser un virement budgétaire de 400 000 $ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration d'agglomération vers le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du service, à hauteur de 400 000 $ pour l'exercice 2020 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1194141003 - Certification des fonds.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5872

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-17

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.22

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1190881001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ à Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier de 400 000 $ à « Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada » pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021, du Parcours Innovation PME Montréal volet international.

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-10 17:34

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190881001**
Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ à Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa nouvelle stratégie 2018-2022 et de l'adoption du plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », le Service du développement économique (SDÉ) a identifié cinq axes prioritaires en matière d'entrepreneuriat, dont l'axe visant à « Propulser » les entreprises. Cet axe comprend notamment une action spécifique visant à stimuler la commercialisation à l'international des entreprises montréalaises.
Le présent sommaire décisionnel concerne **l'ajout d'un volet international** au Parcours Innovation PME Montréal qui a été créé en 2015 et qui a déjà accompagné 180 PME dans l'accélération de leur croissance. « Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) », une division de « Alliance des manufacturiers et exportateurs de Canada », organisme sans but lucratif, et ses partenaires travaillent en collaboration avec le SDÉ pour développer ce volet international au Parcours Innovation. Ce volet offrirait aux entreprises sélectionnées un accompagnement spécialisé en commercialisation, exportation et diversification des marchés. Il viserait à accompagner 20 PME par année, situées sur le territoire de l'île de Montréal et prioritairement sélectionnées selon leur appartenance au secteur manufacturier innovant. Les candidatures seraient également évaluées selon l'appartenance de l'entreprise à l'un des secteurs prioritaires identifiés par la Ville et son engagement dans une démarche de développement durable, mais non exclusivement.

« Manufacturiers et Exportateurs du Québec », une division de « Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada », porte cette demande de soutien financier et aurait la responsabilité de coordonner les activités de ce nouveau volet. MEQ est le porte-parole reconnu du secteur manufacturier québécois, comptant plus de 1250 membres. Sa vision : faire du Québec l'un des leaders mondiaux en matière d'innovation et de commerce international grâce à l'apport du secteur manufacturier. Sa mission : accélérer l'innovation, encourager le réseautage et l'échange des meilleures pratiques afin de favoriser la compétitivité à l'échelle locale et internationale des entreprises du secteur.

Le présent dossier concerne l'attribution d'une contribution financière de 400 000 $ à «

Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada » pour l'accompagnement de deux cohortes de 20 PME (40 PME au total) pour les années 2019-2020 et 2020-2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0914 - 23 mai 2018 - Adopter le plan d'action en entrepreneuriat intitulé « Entreprendre Montréal », un des huit plans d'action de la Stratégie de développement économique « Accélérer Montréal ».
CG18 0245 – 26 avril 2018 – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022.

CE18 0491 – 28 mars 2018 – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville.

CG18 0058 - 25 janvier 2018 - Accorder une contribution financière de 252 800 $ au Mouvement québécois de la qualité pour l'organisation et le suivi d'un volet de la programmation du Parcours innovation PME Montréal pour la période 2018-2019.

CG17 0378 - Reconduire le projet " Parcours Innovation PME Montréal " pour la période 2018 à 2020 / Autoriser une dépense totale de 908 800 $ pour 2018 à 2020 / Autoriser une dépense supplémentaire de 39 200 $ pour 2017.

CE16 1244 - Augmenter les crédits alloués au projet Parcours Innovation PME Montréal de 57 000 $ en 2016 et de 126 000 $ en 2017 par un réaménagement du budget du SDÉ financé par l'entente de 175 M$ avec le Gouvernement du Québec.

CG15 0258 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 84 000 $ à la Corporation de l'école des hautes études commerciales de Montréal pour la formation de 90 PME en innovation et créativité pour la période 2015-2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0242 - 30 avril 2015- Dans le cadre du projet "Parcours Innovation PME Montréal", accorder une contribution financière de 180 000 $ à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec pour la formation de 45 PME au programme "Croissance et Innovation" dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG15 0016 - 29 janvier 2015 - Autoriser le projet « Parcours Innovation PME Montréal » pour un montant de 570 000 $ pour la période 2015-2017 / Approuver une contribution financière à l'Association pour le développement et la recherche en innovation du Québec pour la sélection et l'accompagnement des PME pour une somme maximale de 60 000 $ pour la période 2015-2017. Ces montants seront pris dans le cadre du protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M$ du gouvernement du Québec.

DESCRIPTION

L'une des grandes orientations pour accélérer le développement économique de Montréal est d'assurer le développement des entreprises montréalaises sur les marchés internationaux. Selon l'Observatoire des stratégies et des commercialisations des innovations de l'UQAM, les entreprises éprouvent des difficultés à accéder à de nouveaux marchés et à s'imposer au sein des réseaux commerciaux internationaux. Sans une stratégie de commercialisation adéquate, il est difficile pour les entreprises montréalaises et québécoises de déployer la valeur de leurs innovations sur les marchés à l'international.

Elles ne disposent pas de l'intelligence stratégique des marchés, permettant la mise en place de stratégies d'affaires et d'une commercialisation menant à des résultats durables pour leur innovation. Dans un contexte où les marchés à l'exportation sont de plus en plus concurrentiels et où les économies émergentes sont de plus en plus dynamiques et que le marché québécois est relativement petit, il est impératif que des actions soient mises en place afin de faciliter l'exportation des innovations des entreprises montréalaises et québécoises sur les marchés internationaux.
Dans ce contexte, il est proposé de bonifier le Parcours Innovation PME Montréal et d'ajouter un programme adapté à ce contexte et permettant d'élaborer et de mettre en oeuvre des plans d'action pour relever les principaux défis reliés à la croissance à l'international.

Les objectifs principaux du projet sont :

§ Développer des leaders montréalais de la commercialisation et de l'exportation;

§ Améliorer les pratiques des entreprises montréalaises dans la commercialisation des innovations;

§ Amener des entreprises à transformer leurs pratiques et les rendre plus compétitives sur de nouveaux marchés afin que leurs activités génèrent des retombées positives pour l'ensemble de leurs parties prenantes (actionnaires, employés, clients, fournisseurs, société en général);

§ Permettre aux entrepreneurs de se développer un réseau d'affaires de haut niveau.

Le projet inclut l'organisation annuelle d'une cohorte de **20 PME**, situées sur l'île de Montréal, qui désirent poursuivre leur expansion sur de nouveaux marchés en participant à une démarche structurée de croissance par l'internationalisation.

Le projet s'adresse aux entreprises existantes ayant :
1) Un premier projet d'affaires à l'international, réaliste et relativement défini dans le temps; ou
2) Déjà un volume d'affaires à l'international, mais souhaite en accélérer la croissance en organisant son entreprise de façon plus structurée.

De façon non exclusive, les entreprises à prioriser répondraient également aux critères suivants :

- Chiffre d'affaires de 5 M$ et plus;
- Secteur manufacturier innovant; et/ou
- Secteurs prioritaires identifiés par la Ville; et/ou
- Engagement dans une démarche de développement durable.

La structure du programme est basée sur une série d'activités visant à aider les PME à accélérer la croissance de leurs exportations et commercialiser leurs innovations. Chaque entreprise aura un projet de commercialisation à l'international à identifier, devra élaborer un plan d'action et le mettre en oeuvre.

Le programme se déroulerait sur une période de **dix-huit mois** pour chaque entreprise participante. Plusieurs activités visant le développement des compétences organisationnelles et l'élaboration d'un plan d'action auraient lieu lors des 12 premiers mois du Parcours, dont un diagnostic, de grandes conférences, des formations collectives et des ateliers en entreprise. Les six derniers mois du programme viseraient le suivi et la réalisation du plan d'action, soutenus par 25 heures d'accompagnement personnalisé. Le recrutement des PME pour ce volet international démarrerait au même moment que le

recrutement du Parcours Innovation et l'ensemble des PME sélectionnées (60) serait invité au lancement en décembre (2019 et 2020).

Plusieurs partenaires contribueraient au déploiement de ce nouveau volet du Parcours, dont PME MTL, les ORPEX et Export Québec, notamment en appuyant les PME soit par du financement et/ou des services d'accompagnement.

Le gouvernement du Québec (Services Québec) serait partenaire du volet international et a confirmé sa contribution financière.

Voir en pièce jointe les détails de la programmation et le budget.

JUSTIFICATION

Le Parcours Innovation a obtenu des résultats probants (plus de 1 000 emplois en trois ans) grâce à une approche innovante d'accompagnement des chefs d'entreprise. Le fait d'enrichir cette initiative en y ajoutant un volet international permettrait de développer de nouveaux leaders en matière de commercialisation et contribuerait à augmenter leurs chances de succès à l'international. Ces entreprises et entrepreneurs seraient amenés à devenir des ambassadeurs pour Montréal.
Par ailleurs, le volet international du Parcours Innovation s'alignerait et contribuerait à la mise en oeuvre du plan d'action en entrepreneuriat de la Ville de Montréal (Axe 2 : "Propulser"). Il mettrait à contribution plusieurs partenaires importants en matière de développement économique, dont Export Québec et PME MTL.

Enfin, par cet ajout, la Ville et le SDÉ compléterait son offre de services en incluant un volet international à l'ensemble de ses "Parcours" (C3 / Cabinet créatif ; Parcours développement durable / Women4Climate ; Parcours Innovation / **volet international**).

Le projet s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action « Soutenir des initiatives visant à stimuler la commercialisation à l'international des entreprises actives dans les secteurs prioritaires » de l'axe 2 « Propulser » du plan d'action en entrepreneuriat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y aurait lieu d'autoriser une dépense totale de 400 000 $ sur trois ans. La contribution de la Ville représenterait 31% du budget annuel prévu, évalué à 635 000 $.
Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

Contribution

2019	2020	2021	**TOTAL**
100 000 $	200 000 $	100 000 $	**400 000 $**

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat (Entente 150 M$ - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet permettrait de promouvoir de bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises, notamment grâce à l'importance accordée au développement durable dans la sélection des entreprises participantes (i.e. un critère d'évaluation des candidatures viendrait évaluer l'engagement de l'entreprise candidate dans une démarche de développement durable).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce volet international du Parcours offrirait à des entrepreneurs dont l'entreprise a atteint un certain niveau de maturité la possibilité de devenir des leaders en matière d'exportation. De plus, ce parcours spécialisé permettrait de promouvoir les meilleures pratiques auprès de l'ensemble des PME participantes et ainsi avoir un impact économique majeur tout en contribuant au rayonnement international de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception des outils promotionnels : juin 2019
Finalisation de la programmation : juillet-août 2019
Lancement de la campagne et recrutement des candidats – sept à nov 2019
Tenue du jury : novembre 2019
Lancement et communiqué de presse : décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-04-12
Louis-Pierre CHAREST Commissaire développement économique	Géraldine MARTIN Directrice	
Tél : 514 872-3513 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872 2248 **Télécop. :**	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-05-08

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ALLIANCE DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA**, personne morale sans but lucratif, constituée selon la loi du Canada à caractère public, dont l'adresse principale au Québec est le 434 rue St-Pierre, bureau 200, Montréal, Québec, H2Y 2M5
agissant et représentée par Mme Véronique Proulx, directrice générale, de la division « Exportateurs et manufacturiers du Québec » dûment autorisée aux fins des présentes .

Numéro d'inscription T.P.S. : 108075482
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006190461

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme est une organisation à but non lucratif qui a comme mission de soutenir les manufacturiers dans leurs enjeux de main-d'œuvre, d'innovation et d'exportation, en plus de représenter ses membres auprès du gouvernement provincial et fédéral afin de favoriser un environnement d'affaires qui permet d'être concurrentiel à l'échelle locale et internationale.

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : la description du Projet;

2.2 « **Annexe 2** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.3 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.5 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : la directrice de la direction Entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique de la Ville.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 15 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre pour la première année et la période du 1er janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 $), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2019

5.2.1.1 une somme maximale de quatre vingt dix mille dollars (90 000 $) dans les 30 jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.1.2 une somme maximale de dix mille dollars (10 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

5.2.2 Pour l'année 2020 :

5.2.2.1 une somme maximale de cent soixante quinze mille dollars (175 000 $) dans les trente jours de la présentation au Directeur de la programmation du projet pour l'année 2020;

5.2.2.2 une somme maximale de vingt cinq mille dollars (25 000 $) dans les trente jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

5.2.3 Pour l'année 2021 :

5.2.3.1 une somme maximale de quatre vingt dix mille dollars (90 000 $) dans les 30 jours de la présentation au Directeur de la programmation du projet pour l'année 2021;

5.2.1.2 une somme maximale de dix mille dollars (10 000 $) dans les trente (30) jours de la présentation au Directeur du bilan annuel de la réalisation du projet;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2021;

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 434 rue St-Pierre, bureau 200, Montréal, QC, H2Y 2M5 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage sud, Montréal, QC, H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le .....e jour de ..... 20__

ALLIANCE DES MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA

Par : _____
Véronique Proulx, directrice générale, division «manufacturiers et exportateurs du Québec »

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ……2019 (Résolution CG 19 …….).

ANNEXE 1

PROJET

Le « Parcours innovation PME Montréal – volet international » est un programme combinant formations et ateliers, conférences ainsi qu'un accompagnement personnalisé qui vise à stimuler les PME à accélérer la croissance à l'international et la commercialisation de leurs innovations.

Il s'adresse particulièrement aux entreprises existantes ayant :

1) Un premier projet d'affaires à l'international, réaliste et relativement défini dans le temps; ou
2) Déjà un volume d'affaires à l'international, mais souhaite en accélérer la croissance en organisant son entreprise de façon plus structurée.

De façon non exclusive, les entreprises à prioriser répondraient également aux critères suivants :

- Chiffre d'affaires de 5M$ et plus;
- Secteur manufacturier innovant; et/ou
- Secteurs prioritaires identifiés par la Ville; et/ou
- Engagement dans une démarche de développement durable.

La structure du parcours est basée sur 3 volets :

1. Chaque entreprise devra définir son projet d'exportation;
2. Les principaux enjeux de croissance reliés à ce projet seront identifiés;
3. Un plan d'action sera élaboré et mis en œuvre afin de réaliser ce projet.

Tous les éléments du parcours sont conçus pour alimenter l'élaboration du plan d'action et assurer sa mise en œuvre.

COMPOSANTES DU PARCOURS

Le projet propose aux entreprises sélectionnées un parcours de 18 mois :

- La première année (janvier à décembre) requiert un engagement en temps de la part des entreprises participantes dans des activités structurées de groupe (12,5 jours) combinées à un accompagnement en entreprise (trois demi-journées) pour le développement d'un plan d'action afin de relever un défi à l'internationalisation.
- Les 6 mois suivants (de la deuxième année) se concentrent sur un suivi personnalisé afin de mettre en œuvre le plan d'action (25h).

Le parcours permettra à chaque participant de bénéficier d'une démarche réfléchie de croissance par l'internationalisation qui passe par les éléments suivants :

- 6 jours de formations et ateliers en groupe (thèmes axés sur les capacités organisationnelles);
- 3 jours de conférences pour mieux comprendre les marchés, notamment ceux de l'Amérique, l'Europe et l'Asie;
- 3 ateliers en entreprises (1/2 journée) pour élaborer un plan d'action;

- 4 activités de réseautage;
- Un événement de lancement en 2019 et 2020;
- Pitchs / présentations des plans d'action auprès des bailleurs de fonds;
- La participation à C2 MTL;
- Activités liées au suivi des six premiers mois de la deuxième année : Accompagnement personnalisé (25h) par des experts selon les défis des entreprises pour l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action.

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Afin de mesurer la performance et la pertinence de l'offre proposée, nous retiendrons les indicateurs de performance suivants, mesurés tout au long du parcours et durant l'année suivant la fin des activités (donc après les 18 mois du parcours qui se concentrent sur la mise en œuvre du plan d'actions) :

- Nombre de participants avant la sélection du jury
- Nombre de participants :
  - Du secteur manufacturier
  - Des secteurs prioritaires identifiés par la Ville
  - Engagés dans une démarche de développement durable
- Pourcentage de plans d'action finalisés
- Pourcentage de plans d'action réalisés
- Nombre d'emplois créés
- Nombre d'investissements générés
- Moyenne d'augmentation du chiffre d'affaires
- Pourcentage d'augmentation des ventes à l'international

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. VISIBILITÉ

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité;

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville :

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner la participation dans toutes communications relatives au Projet;
- Sur les médias sociaux, souligner la participation et remercier la Ville pour son soutien;
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du Projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux Internet, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciements, les certificats de participation relatifs à la présente Convention;

Les logos de la Ville devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'Organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion;

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toutes publicités télé ou Web. Les logos de la Ville peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet. Par contre, à titre de collaborateur principal, il devra être mis en évidence;

- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;

2.2. Relations publiques et médias :

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville :

  - Inviter par écrit le maire à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

  - Soumettre pour approbation au cabinet du maire et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et du communiqué concernant le Projet;

  - Offrir au cabinet du maire et au comité exécutif, la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;

Pour adresser une demande au cabinet du maire et du comité exécutif, veuillez utiliser les formulaires en ligne destinés à cet effet à l'adresse suivante : https://mairedemontreal.ca/, section « **Communiquer avec nous** ».

Note : pour une demande de citation dans un communiqué, veuillez utiliser le courriel suivant : communication.du.maire@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo);

- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres participants sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);

- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11);

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média;

  Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement;

- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion;

- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville;

- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité;

- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques;

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants);

- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité;

Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter le maire à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum **de 20 jours** ouvrables à l'avance;
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet du maire;
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics;

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le Projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville.

Si vous avez des questions concernant le Protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : l'Organisme doit communiquer avec le cabinet du maire pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite au maire doit être envoyée par le biais d'un formulaire, consultez la section **« Communiquer avec nous »** sur https://mairedemontreal.ca/.

Parcours Innovation PME Montréal : volet international

Documents complémentaires

3 mai 2019

Développement économique Montréal

Programmation proposée - structure

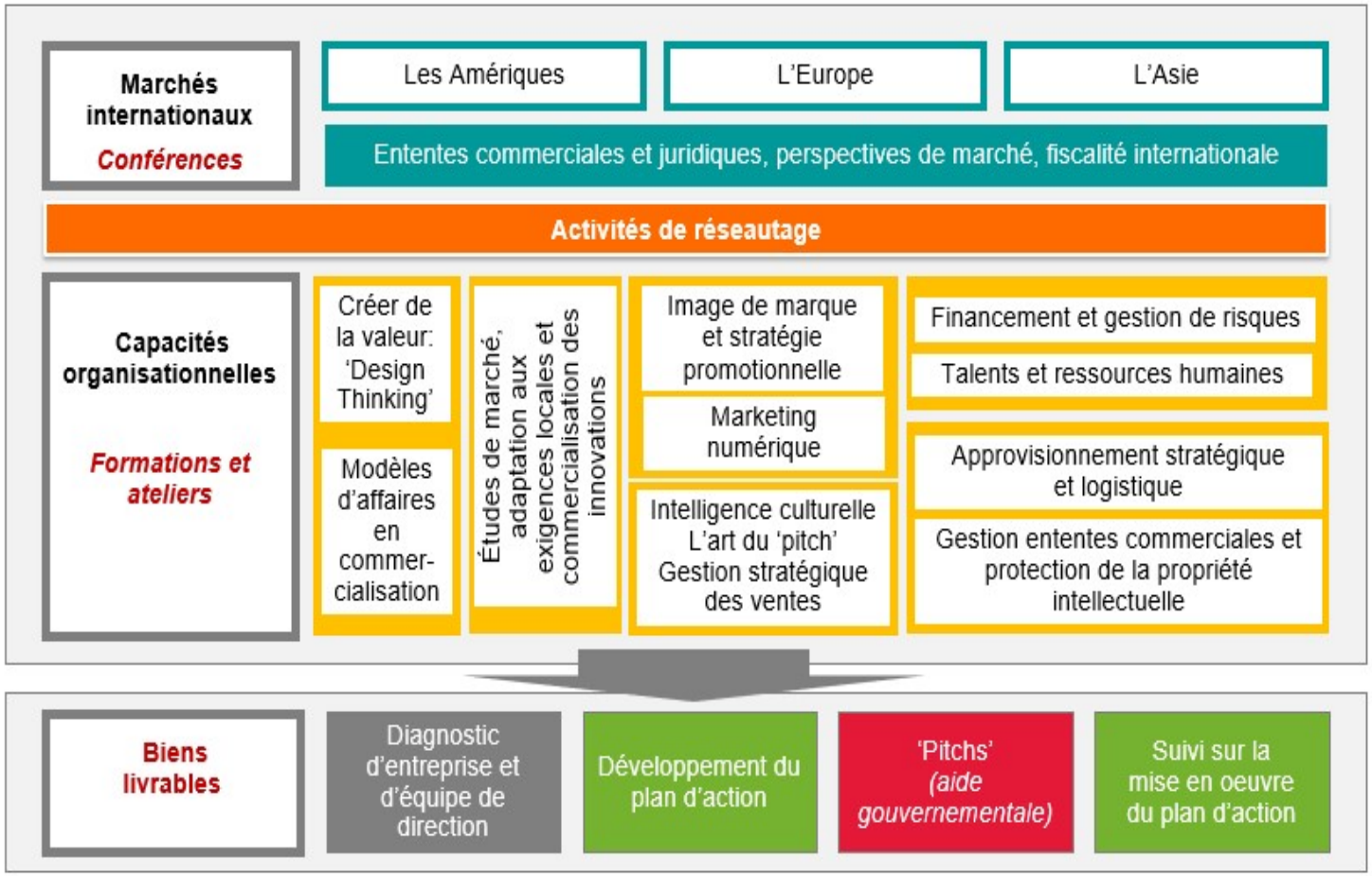

2

Groupe de partenaires

Partenaires financiers

- La Ville de Montréal
- Services Québec
- Export Québec (à confirmer)
- Les entrepreneurs
- Les commanditaires
- C2 Montréal

Partenaires opérateurs et co-créateurs du volet international

- Manufacturiers et exportateurs du Québec
- Ascendis Conseil
- GoExport

Exemples – Autres partenaires et contributeurs

- Banque Nationale du Canada
- Fasken
- Innovitech
- Raymond Chabot Grant Thornton
- En capital de risque : CIC Capital et Fonds de Solidarité FTQ

Partenaires institutionnels

- OSCI (Observatoire des stratégies et des commercialisations des Innovations- UQAM)
- Export Québec / MEI
- CRIQ
- EDC
- DEC
- CANExport
- Orpex
- PME MTL

Projet de programmation*

*La programmation est sujet à changement

MANUFACTURIERS
& EXPORTATEURS
DU QUÉBEC

Montréal, mercredi le 7 mai 2019

Monsieur Louis-Pierre Charest
Commissaire au développement économique - Innovation
Direction de l'Entrepreneuriat
Service du développement économique
Ville de Montréal

Objet : Demande de d'appui financier pour projet Parcours à l'innovation – volet international

Monsieur Charest,

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) souhaite mettre sur pied un projet d'accompagnement en commercialisation, exportation et diversification des marchés pour les PME Montréalaises. Ce projet serait une suite au projet Parcours Innovation mais avec des objectifs visant l'internationalisation.

Ce projet permettra aux PME de bénéficier d'un programme sur mesure leur permettant d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action pour relever leurs principaux défis reliés à la croissance internationale. Elles pourront ainsi améliorer leurs pratiques en commercialisation pour devenir plus compétitives. Vous trouverez en pièce jointe un descriptif du projet avec les livrables.

Dans ce contexte, MEQ sollicite l'appui financier de la Ville de Montréal pour la mise en œuvre du projet intitulé Parcours à l'innovation – Volet international. La somme demandée est de 400 000$ sur trois ans, soit le montant correspondant à la création deux cohortes entre 2019 et 2021.

Nous espérons que vous trouverez ce projet structurant pour les entreprises sur votre territoire, et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Nous vous remercions à l'avance de l'attention que vous porterez à notre demande.

Sincèrement,

Véronique Proulx, EMBA

Présidente-directrice générale

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1190881001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un soutien financier de 400 000 $ à Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada pour la réalisation, en 2019, 2020 et 2021 du Parcours Innovation PME Montréal : volet international / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190881001 Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-16

Isabelle FORTIER
Conseillere budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.23

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1193911003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent à cinq (5) organismes représentant une somme maximale totale de 1 070 135 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite au Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents/ Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé :
1. d'accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes, représentant une somme maximale totale de 1 070 135$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite à l'appel à projets *Accélérer les talen ts;*

ORGANISME	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	153 050 $
Centre d'innovation District 3 - Université Concordia	250 000 $
Centre de la formation continue - Université Concordia	244 100 $
La Factry	250 000 $
Cégep du Vieux-Montréal	172 985 $

2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

3. Cette dépense sera assumée en totalité par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-24 13:26

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193911003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent à cinq (5) organismes représentant une somme maximale totale de 1 070 135 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite au Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents/ Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2018, la Ville de Montréal a lancé la Stratégie de développement économique 2018-2022 *Accélérer Montréal* afin de renforcer son économie et relever divers défis liées à l'accès à la main d'oeuvre. Afin de mettre en œuvre la Stratégie, huit plans d'action ont été dévoilés dont *Inventer Montréal - PLan d'action sur le savoir et le talent* . La Ville met à disposition de l'écosystème de l'emploi une enveloppe financière de 1,2 M$ par année pour la durée du plan. Ces aides financières sont octroyées par le biais d'appels à projets *Accélérer les talents* .
Cette action est mise en place dans un contexte où l'économie montréalaise est dynamique et le plein emploi a atteint des sommets historiques. Le contexte vient aussi avec des enjeux comme la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs ou types d'emploi, le développement des compétences du futur, une gestion des talents intelligente. Tout comme les entreprises du territoire, la Ville de Montréal fait aussi face à des enjeux d'accès à la main d'œuvre qualifiée et de talents stratégiques. Ces enjeux peuvent mettre à mal l'actuelle situation économique favorable et nécessite des interventions immédiates et stratégiques.

C'est pourquoi la question des talents est considérée par tous les acteurs économiques comme incontournable et le Service du développement économique (SDÉ) l'a priorisée. Le SDÉ propose à ces acteurs de son territoire que sont les organisations sectorielles, les institutions d'enseignement supérieur, les organismes en emploi, les entreprises ainsi qu'à ses services (Ressources humaines-dotation, autres services et arrondissements) de collaborer autour de solutions concrètes, originales et mesurables pour faire de Montréal un environnement propice au développement des talents et à l'épanouissement professionnel de nos concitoyens, et ainsi à la croissance des entreprises des secteurs prioritaires de l'agglomération montréalaise.

Pour rappel:

- L'AP vise à faire émerger et soutenir des projets d'attraction, rétention, intégration en emploi et de développement de compétences de la main d'oeuvre des 5 secteurs à haut potentiel priorisés par la Stratégie *Accélérer Montréal* .

- L'AP demande aux organisations (existantes) du territoire de développer un écosystème de collaboration autour de la solution proposée.

- Les projets émergents sont mesurables grâce à des indicateurs tels que nombre d'emplois créés et comblés, nombre d'emplois maintenus, compétences développées, etc.

- Les projets émergents sont originaux et ne s'insèrent pas dans un programmes existants du gouvernement du Québec.

- Le système de pointage utilisé lors de la sélection favorise les projets dont les bénéficiaires seront issus de la diversité (culturelle, de genre, d'âge...).

- Un jury de sélection a été formé de personnes internes à la Ville et de personnes externes pour la sélection des projets finaux.

- Les projets peuvent être d'un durée d'un à deux ans.

- L'aide financière octroyée par le SDÉ peut couvrir un maximum de 80 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 250 000 $.

Un comité Ad-Hoc de concertation pour l'emploi a été créé afin de soutenir l'AP. Il ressemble des représentants du Service du développement économique de la Ville de Montréal, de Services-Québec, de la CPMT (Commission des partenaires du marché du travail), de PME MTL Centre-Ville et de HEC Montréal. De plus, le comité soutient le travail de promotion de l'AP et ses impacts, notamment au Congrès des Amériques sur l'éducation international CAEI 2019, ainsi que l'élaboration de mesures complémentaires en appui au travail du SDÉ sur le talent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE CE19 0715 (01 mai 2019) - Octroyer une contribution financière de 5000 $ toutes taxes incluses à PME MTL Centre-ville pour la création du comité Ad-Hoc de concertation pour l'emploi / Approuver un projet de convention à cet effet
CE18 1929 (28 novembre 2018) - Donner un accord de principe sur les modalités encadrant l'appel à projets « Accélérer les talents »

CE18 0943 (30 mai 2018) - Approuver Inventer Montréal I Plan d'action sur le savoir et le talent

CG18 0245 (26 avril 2018) – Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 (28 mars 2018) – Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M$ entre le MESI et la Ville

DESCRIPTION

Un jury a analysé les projets en fonction d'une grille de ponctuation pondérée évaluant la pertinence et la cohérence des projet , leur impact , leur originalité, leur faisabilité, leur gouvernance et leurs outils de suivi et d'évaluation.

Les cinq (5) projets retenus dans le cadre du présent dossier sont :

ORGANISME	PROJET	DURÉE	MONTANT SOUTIEN	BUDGET TOTAL DU PROJET	PART VILLE	SERVICE DE LA VILLE IMPLIQUÉ
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation	24 mois	153 050 $	226 952 $	67 %	Service des ressources humaines
Description de la problématique et du projet	Montréal fait face à une grande rareté de professionnels dans tous les types de postes offerts du secteur du cinéma et des effets visuels. Les emplois sont rapidement abandonnés dû aux conditions difficiles de l'industrie. Le projet propose l'implantation de trois volets: • Pour faciliter l'intégration des jeunes dans le métier : programme de mentorat. • Pour augmenter la rétention des employés en entreprise: offrir aux studios un programme de santé, d'amélioration des pratiques RH et de et de bien-être en emploi • Pour les femmes ayant la possibilité de connaître des avancements de carrière : formations aux métiers de gestionnaire et cadre intermédiaire.					
Centre d'innovation District 3 - Université Concordia	Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique	12 mois	250 000 $	591,003.72 $	42 %	aucun
Description de la problématique et du projet	Les industries des sciences de la vie sont confrontées à une pénurie de talents scientifiques. En même temps les étudiants en sciences de la vie rencontrent des difficultés après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Peu d'opportunités d'apprentissage expérientiel sont offertes aux étudiants afin de les préparer à rejoindre leurs industries respectives. Le projet propose un programme offrant un apprentissage par l'expérience, basé sur la compréhension de l'adéquation du marché et des profils disponibles. Mise en place de formations expérimentielles et d'opportunités de stages pour faciliter la compréhension des défis industriels parles gradués et de les orienter vers le développement de solutions novatrices intégrant des technologies de pointe.					
Centre de la formation continue - Université Concordia	Améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI: Cyber résilience	24 mois	244 100 $	354,600 $	69 %	Service des technologies de l'information
Description de la problématique et du projet	La cyber-resilience est un champ de compétences en grande croissance. Les connaissances développées sur ce sujet sont nécessaires pour assurer l'intégrité des données informatiques des organisations à la suite d'une cyberattaque. Le projet propose la mise en place d'une formation appliquée dans le domaine, de la cybersécurité dans le contexte des processus opérationnels, de la gestion ainsi que de la proactivité et de la résilience organisationnelle.					

	Un programme de mentorat et des stages pratiques en entreprise sont mis en place pour assurer l'intégration des connaissances et leur transfert dans les entreprises.					
La Factry	Inmersion Créative	24 mois	250 000 $	604 410 $	41 %	Laboratoire d'innovation urbaine de Montréal (LIUM)
Description de la problématique et du projet	La problématique du projet est l'adéquation des compétences de la relève face à un milieu du travail en transformation. Le projet proposé met en place d'un programme de formation en créativité et design thinking. Les compétences ciblées sont : la créativité,la pensée critique, le travail d'équipe, la résolution de problèmes, l'empathie et intelligence émotionnelle, la communication (narration numérique) et la résolution de conflits. Le projet offre aussi des possibilité de stage en entreprises créatives. Les jeunes, sont de plus, appelés à collaborer à ma lise en place d'un projet encadré par le LIUM visant de mettre les compétences acquises au profit de la Ville.					
Cégep du Vieux-Montréal	Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal	15 mois	172 985 $	221 465 $	78%	Service de la gestion et de la planification immobilière et Service de l'habitation
Description de la problématique et du projet	Montréal rencontre un grand déficit de main d'œuvre dans le secteur de la gestion immobilière, en même temps que la demande en nouvelles compétences dans le secteur grandit. Le secteur a un besoin pressant de développer des compétences en modélisation des données immobilière et en gestion par projets du parc immobilier. Le projet propose la mise en place d'une formation théorique et pratique sur la technologie BIM et son usage pour la gestion des actifs immobiliers. Elle se découpe de la manière suivante: 1. formation d'introduction au BIM de 7h offerte aux gestionnaires immobiliers des logements sociaux et communautaires et aux professionnels de la Ville de Montréal 2. formation de 28 h en gestion du maintien des actifs assistés par ordinateur (GMAO) en habitation et logement communautaire 3. séances d'information et d'introduction de 7h à la profession pour les professionnels immigrants ayant des formations et/ou de l'expérience dans le secteur.					

Les projets retenus ont fait objet de recommandations de la part du jury, réalisées de manière unanime. L'octroi du financement est conditionnel au respect des recommandations émises à chaque projet. L'offre conditionnelle de financement et le formulaire d'acceptation des conditions constituent des pièces jointes au présent dossier et des parties intégrantes des conventions conclues avec chacun des organismes récipiendaires.

JUSTIFICATION

Le choix des projets a été réalisé conformément aux règles et critères établis dans les documents du dépôt de projets.
Le projet vient mettre en œuvre l'axe 1 du plan d'action sur le savoir et le talent *Inventer Montréal* : Développer les talents et le savoir. De manière concrète, il déploie l'action 1.1 de l'axe : Jouer activement un d'influenceur auprès des intervenants en employabilité afin d'aider les entreprises montréalaises à aborder les enjeux reliés aux talents et à la main d'œuvre.

La composition du jury ayant réalisé le choix des projets est la suivante:

Véronique Doucet	Directrice - Service du développement économique, Ville de Montréal
Johanne Lavoie	Commissaire innovation sociale - Service du développement économique, Ville de Montréal
Stéphane Patry	Conseiller principale diversité et inclusion - Service des ressources humaines, Ville de Montréal
Mélissa Cormier	Chef de division intérimaire - gestion des compétences et formation - Service des ressources humaines, Ville de Montréal
Donald Violette	Direction régionale de l'île de Montréal, Emploi-Québec
Christian Bernard	Vice-président | Talents internationaux, Montréal International
Laurent Simon	Professeur agrégé - Co-directeur de Mosaïc Pôle créativité et innovation HEC Montréal
Michèle Houpert	Directrice - Secrétariat de la Commission des partenaires du marché du travail

Chacun des projets retenus fait l'objet d'une convention entre l'organisme porteur du projet et la Ville. Les modalités de versement des contributions financières sont liées à l'avancement des activités prévues et permettent une juste répartition des sommes au cours des projets afin de ne pas entraver leur réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet vient mettre en œuvre l'axe 1 du plan d'action sur le savoir et le talent *Inventer Montréal* : Développer les talents et le savoir. De manière concrète, il déploie l'action 1.1 de l'axe : Jouer activement un d'influenceur auprès des intervenants en employabilité afin d'aider les entreprises montréalaises à aborder les enjeux reliés aux talents et à la main d'œuvre.

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 1 070 135 $. Les versements sont prévus pour chaque organisation selon le calendrier suivant :

ORGANISME	DURÉE DU PROJET	PREMIER VERSEMENT	DEUXIÈME VERSEMENT	TROISIÈME VERSEMENT	TOTAL PAR ORGANISME
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ	24 mois	62 000 $ juillet 2019	62 000 $ juillet 2020	29 050 $ juillet 2021	153 050 $
Centre d'innovation District 3 - Université Concordia	12 mois	100 000 $ juillet 2019	100 000 $ janvier 2020	50 000 $ juillet 2020	250 000 $

Centre de la formation continue - Université Concordia	24 mois	98 000 $ juillet 2019	98 000 $ juillet 2020	48 100 $ juillet 2021	244 100 $
La Factry	24 mois	100 000 $ juillet 2019	100 000 $ juillet 2020	50 000 $ juillet 2021	250 000 $
Cégep du Vieux-Montréal	15 mois	69 000 $ Juillet 2019	69 000 $ mars 2020	34 985 $ octobre 2020	172 985 $

Les crédits requis de 1 070 135 $ sont prévus au budget 2019 du Service du développement économique, Direction Investissements et partenariats stratégiques (Entente 150 M$). La contribution financière sera réalisée selon le calendrier de versements ci-haut.

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des porteurs de projets sera sensibilisé à l'importance de la réduction des déchets (papier, plastique...). Les projets seront invités à inclure un volet développement durable à leurs modules de formation. Les communications entre la Ville de Montréal et les porteurs de projet se feront par voie électronique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'appel à projet *Accélérer les talents* entend propulser Montréal comme acteur de solutions coordonnées et originales aux enjeux de main d'oeuvre de son territoire par de nouvelles pratiques d'attraction, de rétention, d'intégration de la main d'oeuvre et de développement des compétences du futur au sein de son organisation et des entreprises actives dans les secteurs à haut potentiel.
Autant l'appel à projets que la table Ad-Hoc en charge de réaliser leur suivi, mettent en oeuvre des méthodes de travail collaboratif et concerté au profit de la croissance économique de la métropole. De plus l'appel à projets est en soi un espace de concertation et une plate-forme de travail permettant de conjuguer les intérêts du SDÉ avec ceux des institutions d'enseignement supérieur montréalaises, préoccupées par l'arrimage entre la formation et les besoins en compétences des entreprises tel que convenu dans l'entente entre la Ville de Montréal et les Établissement de l'enseignement supérieur (Appelé aussi Table des établissements de l'enseignement supérieur).

Chacun des projets a un impact sur le développement de nouvelles compétences par les travailleurs et les futurs travailleurs montréalais. Ces compétences sont requises pour assurer la croissance économique des entreprises à Montréal et leur capacité d'innovation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce des lauréats de l'appel à projets sera réalisée le 3 juin 2019, suite à la tenue de la Table des recteurs des établissement d'enseignement supérieur. Une fiche d'opérations a été produite par le Service des communications, en charge d'assurer le respect du protocole.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin 2019 : Réunion de la table Ad-Hoc - révision des indicateurs de mise en oeuvre et de résultats des projets. Approbation des plans d'action.
Juillet 2019 : Début des projets. Leur réalisation suivra les échéanciers convenus dans les conventions.
Octobre 2019 - juillet 2021 : suivi du déroulement des projets par la table Ad-Hoc
Novembre 2021 : évaluation de l'impact de la mesure

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique GERLAND
Commissaire Développement Économique

Tél : 872-4278
Télécop. : 872-1105

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directeur(trice) - investissement et developpement strategique

Tél : 514 872-1908
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice
Tél : 514 872-3116

Approuvé le : 2019-05-24

Approuvé le : 2019-05-24

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1111, rue Saint Antoine ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, agissant et représentée par madame Marie Amiot, présidente-directrice générale, dûment autorisé(e) en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 12 septembre 2018.

Numéro d'inscription T.P.S. : 788955524 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1223187125 TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme porteur du projet *Immersion créative* pour l'ensemble de l'écosystème de collaboration mentionnée dans le formulaire de projet joint en annexe;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du l'Appel à projet *Accélérer les talents* pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

M.A

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie des conditions d'amissibilité et des critères de sélection tels que stipulé dans le document d'information de l'appel à projet *Accélérer les talents*;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : le formulaire de présentation du Projet déposé par l'école de créativité la Factry;

2.2 « Annexe 2 » : la lettre d'offre conditionnelle de contribution financière de la Ville de Montréal, le formulaire de réponse et la lettre d'engagement de l'Organisme;

2.3 « Annexe 3 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Véronique Gerland, Chef d'équipe à la Direction de l'investissement et du développement stratégique

2.7 « Unité administrative » : Service du développement économique.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet *Immersion créative*. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la

M. A

présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes. Pour la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 juin 2019, aucune reddition de comptes ne doit être remise.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement

M.A.

ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

M.A.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars 250 000 $ incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de cent mille dollars 100 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cent mille dollars 100 000 $ dollars 100 000 au plus tard le 31 juillet 2020,
- et un troisième versement au montant de cinquante mille dollars 50 000 $ au plus tard 30 jours suite à la réception du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 août 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses

MA.

sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1111, rue Saint Antoine ouest, Montréal, Québec, H3C 1B3, et tout avis doit être adressé à l'attention du présidente-directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 O rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 14e jour de mai 2019

ÉCOLE DE CRÉATIVITÉ LA FACTRY

Par : _____
Marie Amiot, présidente-directrice générale

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

PROJET

APPEL À PROJETS ACCÉLÉREZ LES TALENTS - 2018

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

Date limite d'envoi 29/03/2019, avant 18h

Titre du projet	Durée du projet
Immersion créative	2 ans

Renseignements sur l'organisme porteur du projet

Nom de l'organisme	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
École de créativité la Factry	1171280200

Adresse postale

Numéro, rue	Ville	Code postal
1111 Saint-Antoine ouest	Montréal	H3C 1B3

Téléphone	Télécopieur	courriel
514-865-3337		contact@factry.ca

Site Internet	Autres coordonnées (réseaux sociaux, pages associées, etc.)
www.factry.ca	

Renseignents sur la personne responsable du projet

Prénom, nom et titre	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Marie Amiot	514-791-5630	mamiot@factry.ca

Description de l'organisme porteur du projet

Mission de l'organisme (telle qu'écrite dans les lettres patentes)

La Factry forge des esprits créatifs à trouver des solutions nouvelles à des enjeux d'affaires ou de société. Elle développe les compétences créatives chez les professionnels et la relève, tous secteurs confondus. Les objets nommés dans ses lettres patentes incluent: - l'exploitation d'une école axée sur la créativité, ouverte au public où on y offre divers programmes axés sur la créativité; - la promotion de la créativité, par l'exploitation d'un lieu et d'une programmation permettant le mélange de disciplines - la promotion de l'éducation en offrant aux étudiants l'aide reliée à leur cheminement scolaire et intégration en milieu de l'emploi pour les rendre plus concurrentiels et mieux adaptés aux réalités modernes du marché de l'emploi; - offrir de l'aide financière aux étudiants pour des études en créativité; recevoir des dons.

Ressources humaines de l'organisme

Nombre de bénévoles :	Nombre de salariés à temps plein : 8	Nombre de salariés à temps partiel : 1
Nombre de membres individuels : 13	Nombre de groupes membres : 2	Date de la dernière assemblée générale : 5 décembre 2018

Description de l'expertise de l'organisme porteur du projet

Indiquez les éléments démontrant la capacité de l'organisme porteur à réaliser le projet (expertise, connaissance de la problématique, réalisations antérieures, etc.)

LA CRÉATIVITÉ AU COEUR: Le Factry est l'une des premières écoles au Canada entièrement centrée sur le développement des compétences créatives comme vecteur de transformation et compétence clé pour faire face au monde du travail en pleine mutation. UNE EXPÉRIENCE DE FORMATION UNIQUE: Depuis près de 3 ans elle développe des formations uniques centrées sur la créativité; elle offre maintenant plus de 200 heures de formations qui ont été offertes à des centaines de jeunes et professionnels venus de tous secteurs. En 2018 plus de 800 participants ont été formés à la Factry. Depuis les derniers 6 mois c'est déjà plus de 1000 participants qui ont vécu l'expérience de formation. DES FONDATEURS EXPÉRIMENTÉS: Les fondateurs de la Factry sont des professionnels audacieux, de plus de 20 ans d'expérience, issus à la fois des industries créatives et du monde de l'enseignement. Cette combinaison d'expertise hors du commun offre à la fois une grande connaissance des leviers propres aux industries créatives et de l'expertise de formation. L'agilité Factry permet de développer des produits très connectés sur la réalité du monde du travail, en utilisant une pédagogie moderne. Pour en nommer quelques-uns, Philippe Meunier est fondateur de Sid Lee, un fleuron des industries créatives au Québec, Hélène Godin et Marie Amiot ont oeuvré plus de 20 ans également dans ce secteur. Elles ont eu à recruter et former des jeunes de partout. Le Collège Sainte-Anne est une des institution d'enseignement les plus audacieuse au niveau de la modernisation des cursus académiques. UN SOLIDE ÉCOSYSTÈME La croissance rapide de la Factry est due en grande partie à sa capacité à fédérer des partenaires de qualité et recruter des coachs qui sont des spécialistes aguerris dans leur secteur. L'UQAM et l'ETS sont reconnues pour leur haut calibre pédagogique. Les associations professionnelles impliquées sont les mieux placées pour bien traduire les besoins de leurs industries; c'est le coeur de leur mission. La CCMM est l'organisme le mieux placé pour avoir une vision claire des besoins du monde des affaires de Montréal alors que les CJE ont une expertise indéniable auprès des jeunes et de leur développement afin d'assurer une adéquation avec le marché du travail.

Description de l'équipe de mise en œuvre du projet

Prénom et nom	Organisation	Rôle dans la mise en œuvre du projet	Expertise, formation et réalisations en lien avec le projet
Marie Amiot	Factry	Gestionnaire du projet et des partenariats	20 ans en gestion d'équipe et d'entreprise dans des secteurs innovants. Co-fondatrice Factry
Hélène Godin	Factry	Chef de la création, développement de contenu	20 ans en création et gestion d'équipe créative. co-fondatrice Factry
Garance Philippe	Factry	Chargée de projet contenu et expérience	expertise en événementiel et logistique (10 ans)
Marie Pier Dorais	Factry	Coordonnatrice à la production	expérience terrain événementiel
Stéphanie Lebon	Factry	Communications et recrutement des participants	10 ans en com. marketing et gestion de marque. Responsable recrutement Meet the future
Kevin Barranco	CJE	Gestion des stages	Expérience en gestion de formation et de stage
Coach CJE	CJE	Service de coaching personnalisé pour participants (trouver stages)	Conseillère en orientation membre de l'ordre

Description du projet

Secteur économique à haut potentiel visé par le projet

- [x] Industries créatives et culturelles
- [ ] Sciences de la vie et technologies de la santé
- [ ] Industrie numérique
- [ ] Transport et mobilité
- [ ] Technologies propres

Spécifiez

Le secteur des industries créatives et culturelles est une appellation large. Il ne s'agit pas non plus d'une grappe officielle. Le projet focussera donc sur l'écosystème des industries créatives (ex: design, com.,média, mode) plus que des industries purement culturelles (ex: arts, musées)

Objectifs spécifiques rencontrés par le projet

- [ ] Renforcer les compétences des employés
- [x] Assurer l'attraction et la rétention des talents
- [x] Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponibles
- [x] Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur
- [ ] Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi du bassin de talents disponibles, notamment de la population issue de la diversité culturelle, de la diversité de genre et des travailleurs à risque de perte d'emploi en raison des mutations technologiques actuelles et à venir

Objectifs transversaux rencontrés par le projet

- [x] Stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique montréalais
- [x] Promouvoir le développement d'actions coordonnées sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- [x] Élaborer des solutions innovantes et non explorées par les soutiens traditionnels

Problématique

Définissez la problématique et les enjeux propres à votre secteur et/ou créneau en lien avec l'attraction, le développement, le maintien, l'intégration des talents et l'acquisition de compétences du futur. Présentez les données qualitatives et quantitatives pertinentes (études, sondages, enquêtes, milieu, etc.) appuyant votre argumentaire. Joignez les sources citées en annexe (3 maximum)

La problématique centrale du présent projet est l'ADÉQUATION DES COMPÉTENCES DE LA RELÈVE face à un milieu du travail en transformation. Nous avons choisi ici de nous attarder aux **compétences transversales nécessaires à plusieurs secteurs d'activité**, par opposition à des compétences plus techniques et spécifiques à un seul secteur. Selon de Forum économique mondial 65% des jeunes occuperont des emplois qui n'existent pas aujourd'hui. Le Forum mentionne que la **créativité** est la 3ième compétence clé à développer d'ici 2020. La récente étude pan canadienne Humains Recherchés décrit en détail les facteurs de réussite pour les jeunes canadiens à l'ère des grandes perturbations et fait la liste des compétences incontournables. "Au Canada le système d'éducation, les programmes de formation et les initiatives sur le marché du travail ne sont pas conçus pour aider les jeunes à réussir dans cette nouvelle économie fondée sur les aptitudes". L'étude « Un monde en mutation » de la CCMM dévoile les défis des industries créatives. Notons qu'il y a de plus en plus de **transdisciplinarité** due à : des technologies qui propulsent «l'expérientiel» dans toutes les sphères créatives, de nouvelles approches à la commercialisation, une proportion importante de travailleurs autonomes, l'effervescence des quartiers créatifs, de nouvelles relations avec d'autres secteurs d'activité. La **collaboration** est primordiale pour le succès de l'écosystème et le **talent créatif** est le point de départ. La CCMM renchérit sur l'importance de développer des compétences modernes chez la relève. Le **travail collaboratif** et **l'essor des économies de partage** y sont mentionnés. Ces deux études insistent également sur l'omniprésence du **monde data** et les enjeux qui en découlent. Tous s'entendent : puisque la main-d'œuvre sera surtout composée de jeunes, il faut miser sur les compétences de l'avenir. Il faut développer une vision commune et planifier le tout de manière concertée. C'est précisément ce que Immersion Créative fait.

- [x] La problématique a été validée par (nom de l'organisme sectoriel) : A2C, ACRPQ, APDIQ, APP, Mmode, SDGQ, XN Québec, CCMM, Alliance Numérique, CDMQ

Description du projet (suite)

Proposition

Présentez la solution spécifique proposée par le projet et les principaux objectifs pour résoudre la problématique d'emploi présentée précédemment

Immersion Créative est un programme qui vise à sélectionner des jeunes à la veille de leur parcours professionnel et outiller ces leaders du futur avec des compétences clés du 21ième siècle. Cette initiative se distingue par son approche moderne sur la formation en mélangeant **ateliers de formation, stages et projets intégrateurs** à impact collectif. Pendant 2 ans des cohortes de jeunes issus de disciplines variées suivront un programme de 8 mois découpé en 3 volets : 8-10 semaines de formation pour développer leur posture créative, 4 mois de stages au sein des industries créatives et 1 mois lors duquel la cohorte se regroupe afin de travailler sur un projet commun pour redonner à Montréal. Les objectifs visés par le projet sont: 1- Développer un programme de formation moderne, adapté à la réalité des jeunes et des industries créatives. Les cursus offerts seront inspirés des formations en leadership créatif, culture data et impact social enseignés à la Factry. Les compétences clés visées sont : **créativité, pensée critique, travail d'équipe, résolution de problèmes, empathie et intelligence émotionnelle, communication (narration numérique), résolution de conflits**. 2- Planifier les besoins en talents de façon concertée afin d'attirer un plus grand bassin de jeunes au sein de l'économie créative. 3- Créer une collaboration accrue entre les acteurs du monde de la formation et des industries créatives 4- Préparer des cohortes complètes de jeunes pour nourrir les industries créatives 5- Faire rayonner l'écosystème grâce aux projets intégrateurs 6- SURTOUT, aider et mieux outiller des cohortes de jeunes face à ce monde en mutation
IMPORTANT: Il est intéressant de noter que ce projet a le potentiel d'être pérenne et d'élargir ses horizons après la durée de la subvention. Notre ville est attrayante pour les étudiants internationaux grâce à sa qualité de vie. Elle a le potentiel de se distinguer aussi par les cursus enseignés et leur pertinence face à un monde moderne. À la fin du présent projet les parties prenantes sont intéressées, si cela devenait possible, à faire vivre le projet à plus long terme.

Originalité

En quoi votre proposition est innovante et constitue une amélioration par rapport aux initiatives qui se réalisent dans le domaine

CURSUS UNIQUES : Aucun programme à l'heure actuel ne regroupe des cursus complètement orientés vers les compétences clés transversales énumérées précédemment. MÉTHODE D'APPRENTISSAGE DANS L'ACTION : Un mélange unique de formation, coaching, stage et projet intégrateur permet aux participants d'apprendre, se réaliser, s'orienter et co-créer. Immersion créative offre une voie ultra-rapide pour intégrer les industries créatives. Ce que l'on apprend habituellement « sur le tas » en plusieurs années sera ici offert en concentré. L'APPROCHE FACTRY : Une approche de formation expérientielle, adaptée à ce que veulent les nouvelles générations. UNE APPROCHE TRANSDISCIPLINAIRE : Ce programme tire sa richesse du mélange des disciplines. La cohorte sera composée de participants issus de secteurs et facultés variées, ce qui est peu commun dans les programmes de formation traditionnels. UNE PLANIFICATION CONCERTÉE: Le secteur des industries créatives ne constitue pas une grappe officielle. Cette initiative est une première dans la façon d'aborder, de manière concertée, le développement des talents et l'attrait des ressources. Immersion Créative est un bel exemple qu'en 2019 les défis sont trop grands pour les résoudre seuls.

☑ Je confirme que le projet (ou la partie de projet) financée par la Ville de Montréal sera déployé et aura des impacts directs escomptés seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description du projet (suite)

Profil des bénéficiaires

Décrivez les profils des professionnels ciblés par le projet

Jeunes de tous les horizons, âgés de plus de 18 ans, gradués d'un Cegep ou d'une université depuis maximum 2 ans. Il s'agit d'une période charnière lors de laquelle ils prennent des décisions importantes concernant leur futur. Ces jeunes sont connectés, conscients et curieux. Ils se retrouvent face à un marché du travail indéfini. Le programme leur permet de se questionner, se pousser et vivre des expériences hors de leur zone de confort pour découvrir leurs passions et prendre part à définir les industries créatives de demain. De plus, les métiers traditionnels des industries créatives se transforment: les architectes collaborent avec les agences de communication, les firmes de RP développent des sites web, les ingénieurs sont incontournables lors de grands événements culturels immersifs, les journalistes dirigent des départements de contenu numérique, les historiens travaillent côte à côte avec les développeurs de jeux vidéos, etc. Il faut mélanger les genres, inciter la transdisciplinarité et amener cette relève à déployer une vision large. C'est ce que Immersion Créative leur permettra de faire. Ces jeunes pourront donc provenir des départements de design, communication, business, ingénierie, technologies numériques, etc. Ils seront attirés par les industries créatives et intéressés à sortir de leur zone de confort.

Composition de la cohorte de bénéficiaires

Décrivez l'ampleur (nombre de personnes) et la composition de la cohorte de participants au projet (hommes, femmes, personnes immigrantes, personnes en sous-emploi, jeunes diplômé(e)s, travailleurs(euses) âgé(e)s en décrochage numérique, etc.) Expliquez en quoi ce/ces groupes sont prioritaires pour le secteur économique ciblé

Les jeunes sont prioritaires car ce sont eux qui devront contribuer à définir et porter les industries créatives de demain. Pendant la durée du projet nous visons la formation de 2 cohortes de 20 jeunes (40 total). Les cohortes seront composées de jeunes diplômes de niveau collégial ou universitaire, qui ont complété leur programme depuis moins de 2 ans; Ils seront donc âgées entre 18 et 28 ans environ. Les participants seront répartis également entre hommes et femmes, sans toutefois imposer un ratio précis. Nous visons la compositions de cohortes provenant de secteurs et facultés variées. Sans imposer un ratio précis une cohorte équilibrée devra avoir une belle représentativité de la transdisciplinarité souhaitée. Si la ville le souhaite, nous pouvons viser un ratio précis d'étudiants étrangers.

Mobilisation

Décrivez la stratégie proposée pour assurer le recrutement des personnes bénéficiaires du projet

INTÉRESSER LES PARTICIPANTS pour intéresser les jeunes nous utiliserons le vaste réseau de notre écosystème. Le Collège Sainte-Anne, UQAM et ETS ont une voix directe sur des milliers de jeunes et feront la promotion du programme. Les CJE sont également directement connectés vers des jeunes à la recherche de défis. Factry est déjà en lien avec de nombreux partenaires qui pourront faire la promotion du programme: L'Association des Clubs d'Étudiants Entrepreneurs (ACEE) en est un bel exemple. L'ACEE participe déjà au recrutement des jeunes qui participent à Meet the Future, une autre initiative jeunesse de la Factry. Nous comptons également utiliser les médias sociaux pour faire connaître le programme ainsi qu'une présence dans les journées carrières dédiées aux jeunes des collèges et universités.
SÉLECTIONNER LES PARTICIPANTS: Le recrutement des cohortes se fera par concours ouvert à tous. Un comité de sélection sera formé et représentatif de l'écosystème. Les jeunes seront sélectionnés selon des critères établis par le comité. L'intérêt envers les industries créatives sera essentiel.

Frais de participation

Est-ce que les participants auront une source de revenus durant leur participation au projet?

Ils ne seront pas rémunérés pendant les semaines de formation ni pendant le projet intégrateur mais seront rémunérés pendant la période des stages.

Est-ce que la subvention attribuée par la Ville de Montréal servira à couvrir entièrement ou en partie des frais de subsistance ou des allocations offerts aux bénéficiaires du projet? Précisez lesquels

Non pas directement. La subvention sert principalement à développer et offrir des formations, trouver et gérer les stages (rémunérés), organiser et gérer le projet intégrateur, ainsi que faire la promotion et gestion du projet dans son ensemble. Les jeunes recevront par contre le salaire minimum pour leur période de stage. Ces sommes seront versées en salaire et non en dépense de subsistance ou allocation spécifiquement. Comme le projet se limite à la région de Montréal il est fort probable qu'il attire des participants qui y résident déjà . Un participant qui ne réside pas à Montréal devra assumer ses frais de subsistance sur Montréal.

Description du projet (suite)

Retombées escomptées sur les participants au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les bénéficiaires au projet en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « calendrier de réalisation du projet »

APPRENDRE (formation): développer les compétences clés pour une posture créative et le monde du travail moderne. 100% des participants devront maîtriser les compétences énumérées précédemment. S'ORIENTER (stage): découvrir la réalité du monde du travail, rencontrer des professionnels et plonger dans les industries créatives. 100% des participants ajouteront une solide période de stage pertinent et de qualité à leur CV. SE RÉALISER: à travers mentorat et coaching, découvrir ses rêves, objectifs personnels et professionnels. À la fin du programme, 100% des jeunes devront pouvoir exprimer de façon plus précise leur plan de carrière souhaité dans les industries créatives. CO-CRÉER: appliquer les compétences développées à la résolution d'un enjeu collectif. 100% des jeunes ajouteront à leur CV la réalisation d'un projet collectif concret à haute visibilité. Ces 40 jeunes auront clairement une longueur d'avance pour leur intégration dans les industrie créatives. Ils auront appris et mis en pratique ce qui prend parfois des années à développer. Ils auront déjà une feuille de route solide et un réseau hors du commun. Les finissants du programme Immersion Créatives seront des perles rares pour les industries créatives. Le programme leur permettra également de comprendre et exprimer plus clairement la voie professionnelle qui les intéresse. Nous souhaitons qu'à l'issue du programme, 80% des participants soient en emploi permanent ou poursuivent des études dans le domaine des industries créatives.

Retombées escomptées sur les entreprises participantes au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les entreprises participantes en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « détail des activités »

- Associer sa marque employeur à un projet innovant
- Avoir accès à des ressources formées selon des compétences modernes
- Avoir accès à des stagiaires minutieusement choisis en fonction de leur intérêt (augmentation des chances de pérennité)
- Contribuer activement à un effort concerté des industries créatives ce qui, à long terme, aura certainement un impact positif global sur l'attrait de talents sur Montréal

☑ Je confirme que la population cible du projet est âgée de 18 ans et qu'elle réside au Québec au moment du déroulement du projet

Écosystème de collaboration de projet

Participation des entreprises au projet

Détaillez la participation des entreprises à l'écosystème de collaboration et les engagements qu'elles ont adopté envers la population bénéficiaire du projet

NOM DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET	ENGAGEMENT(S) PRIS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET
Rodéo FX	100 et +	6 500$	Embauche d'au moins un stagiaire pendant 4 mois
Sid Lee	100 et +	6 500$	Embauche d'au moins un stagiaire pendant 4 mois
Cossette	100 et +	6 500$	Embauche d'au moins un stagiaire pendant 4 mois
Vibrant	50-100	8 000$	Embauche d'au moins deux stagiaire pendant 4 mois
Omnicom	100 et +	6 500$	Embauche d'au moins un stagiaire pendant 4 mois
Havas	50-100	4 000 $	Embauche d'au moins un stagiaire pendant 4 mois
40 entreprises au total			

Décrivez l'écosystème de collaboration constitué en précisant clairement le rôle et la contribution des partenaires (autres que les entreprises) au projet

Type de partenaire	Nom de l'organisation	**Rôle** (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	**Type(s) de contribution à la réalisation des projets** (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	**Valeur ajoutée de l'implication du partenaire** (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Organisme(s) sectoriel(s)	A2C, ACRPQ, APDIQ, APP, Mmode, SDGQ, XN Québec, Alliance Numérique, CDMQ	Promotion du programme auprès de leurs membres (stages en entreprise). Participation au comité de sélection des participants. Collaborer, avec le comité contenu, afin de valider la pertinence des formations	validation de contenu de formation, efforts de communication, sélection des participants	Crédibilité face à l'industrie. Approche concertée des industries créatives. Assurer la pertinence et l'efficacité du programme face aux besoins concrets du marché. Vaste porte-voix au niveau de l'industrie

Écosystème de collaboration de projet (suite)

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Institution(s) d'enseignement supérieur	Collège Sainte-Anne	Comité contenu: contribuer à la qualité des contenus de formation et possibilité de développer des formations. Promotion auprès des participants potentiels	Ressources humaines (spécialiste pédagogique), développement de contenu. Efforts de communications	Expérience pédagogique reconnue (sceau de qualité), accès à un vaste réseau de jeunes pour le recrutement. Possibilité d'assurer la pérennité du programme
	UQAM	Comité contenu: contribuer à la qualité des contenus de formation et possibilité de développer des formations. Promotion auprès des participants potentiels	Ressources humaines (spécialiste pédagogique), développement de contenu. Efforts de communications	Expérience pédagogique reconnue (sceau de qualité), accès à un vaste réseau de jeunes pour le recrutement. Possibilité d'assurer la pérennité du programme
	ETS	Comité contenu: contribuer à la qualité des contenus de formation et possibilité de développer des formations. Promotion auprès des participants potentiels	Ressources humaines (spécialiste pédagogique), développement de contenus. Efforts de communications	Expérience pédagogique reconnue (sceau de qualité), accès à un vaste réseau de jeunes pour le recrutement. Possibilité d'assurer la pérennité du programme
Organisme(s) en employabilité	CJE Centre sud, Plateau Mont-Royal, Mile End / CODEM	Promotion auprès de participants potentiels. Responsable de la logistique entourant les stages. Développement et gestion d'un module de coaching pour les participants	Ressources humaines, service de coaching et gestion des stages. Efforts de communication. Table des CJE de l'île de Montréal	Expérience et professionnalisme dans la gestion de stages pour les jeunes. Connaissance terrain des besoins en emploi. Expertise dans le coaching de jeunes, en employabilité (orientation)
	CCMM	Promotion auprès des entreprises du grand Montréal (stage)	Ressources humaines, efforts de communication	Expérience et professionnalisme auprès d'un vaste réseau de sociétés variées pour l'accueil de stagiaires.
Service(s) de la Ville de Montréal	Bureau de la ville intelligente et numérique	Contribuer à choisir le projet intégrateur final de chaque cohorte - redonner à Montréal	Identification de projets intégrateurs potentiels. Sélection de projets	Vision globale de Montréal et vision d'avenir

Comité de suivi de projet

Constitution du comité de suivi et fréquence des rencontres

Détaillez la liste des membres du comité de suivi du projet. **Attention : chaque partenaire de votre écosystème de collaboration doit être représenté au sein de votre comité de suivi**

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Institution d'enseignement	Michel Huneault	ETS	Directeur des affaires académiques
Institution d'enseignement	Nicolas Marchand	UQAM	Directeur bureau du vice-recteur
Institution d'enseignement	Ugo Cavenaghi	Collège Sainte-Anne	Président-directeur génral
Organisme sectoriel	Dominique Villeuneuve	A2C	Directrice générale
Organisme sectoriel	Debbie Zakaib	MMode	Directrice générale
Organisme sectoriel	Benoît Giguère	SDGQ	Designer
Organisme sectoriel	Jenny Thibault	XN Québec	Directrice générale

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Organisme sectoriel	Marie-Claude Parenteau-Lebeuf	APDIQ	Directrice générale
Organisme sectoriel	Suzanne Bourret	APP	Directrice générale
Organisme sectoriel	Vicky Boudreau	ACRPQ	Directrice générale
Organismes d'employabilité	Céline Huot	CCMM	Vice-Présidente
Organismes d'employabilité	Rachel Guidet	CJE Plateau-Codem	Directrice générale
Service ville MTL	Stéphane Guidoin	Bureau de la Ville intelligente et numérique	Directeur
Organisme sectoriel	Nadine Gelly	Alliance Numérique	Directrice générale

Indiquez le calendrier préliminaire de rencontres du comité de suivi

Rencontre 1-Semaine du 06 mai 2019 (Kick Off). Rencontre 2-Semaine du 06 mai (approbation campagne de recrutement et scénario). Rencontre 3-Semaine du 22 juillet (Sélection des participants). Rencontre 4- Semaine du 16 septembre (Évènement de lancement)- Rencontre 5- Semaine du 21 octobre (rencontre début projet et début des stages). Rencontre 6-Semaine du 18 mai 2020 (fin de la cohorte 1). Cohorte 2: dates à définir.

Visibilité de la Ville de Montréal

Présentez les grandes lignes de votre stratégie de communication et de promotion du projet, et spécifiez la manière dont la visibilité de la Ville de Montréal sera mise en valeur

ANNONCE DU PROJET. Dès l'annonce d'acceptation du projet, la Factry et les partenaires feront un communiqué de presse et diffuseront sur leurs médias sociaux. Mention que le projet est propulsé par la ville
CAMPAGNE DE RECRUTEMENT PARTICIPANTS. Une campagne média sociaux et au sein des institutions d'enseignement. Mention que le projet est propulsé par la Ville
ÉVÉNEMENT DE LANCEMENT. Lors de la sélection des participants. Événement avec jeunes et tous les partenaires. Possibilité d'inviter les médias. Prise de parole par la ville
CAMPAGNE DE RECRUTEMENT ENTREPRISES (STAGES). Publicités et démarches ciblés auprès des industries créatives. Mention ville
ÉVÉNEMENT FIN DE PROJET INTÉGRATEUR. On célèbre la fin des projets intégrateurs avec tous les participants et les médias invités. Prise de parole ville
VIDÉO DE SUIVI DE L'EXPÉRIENCE: Vidéo du projet avec focus sur les jeunes et les résultats concrets. Cette vidéo aidera au recrutement des cohortes futures et à la pérennité du programme. Possibilité d'inclure un extrait d'entrevue avec un représentant de la ville dans la vidéo

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Scénario global des formations	Factry. Collaboration CSA, UQAM, ETS et associations professionnelles	Développer le scénario global des divers volets et ingrédients qui composent le volet formation du programme	Liste des compétences, scénario global des formations, liste des intervenants potentiels	Partage de l'échéancier et kick off meeting avec le comité de projet	Scénario global approuvé par le comité	C1 - mai 2019 C2 (ajustement) mai 2020
Développer campagne de recrutement participants	Factry	Développer la stratégie de recrutement, critères de sélection et comité de sélection	Campagne claire et attirante	Grille de sélection	Concept créatif et plan média définis. Jury identifié	C1 - mai 2019. C2 - mai 2020
Campagne de recrutement et sélection des participants	Factry. Collaboration CSA, UQAM, ETS, CJE	Mise en oeuvre de la campagne de recrutement des participants	20 participants par cohorte	Début des communications et ouverture des candidatures	20 participants sélectionnés par cohorte	C1 - 3 juin au 26 juillet 2019. C2 - 1er juin au 24 juillet 2020
Développement des contenus (ajustements pour C2)	Factry. Collaboration CSA, UQAM, ETS. Implication des coachs et formateurs	Développement des contenus de formation de tous les ateliers et matériel pédagogique	Liste des compétences, Arc narratif défini, déroulé des journées de formations	Première version du "story board"	Déroulés et outils pédagogiques de tous les ateliers complétés	C1 - 3 juin au 13 septembre 2019. C2 - 1 juin au 11 septembre 2020
Sollicitation des entreprises (stages)	Associations professionnelles et CCMM	Démarche de sollicitation et campagne pour trouver des stages potentiels pour les participants	Identifier un stage pour chaque participant, qui convient à son profil	Campagne de sollicitation, liste d'entreprises à solliciter	1 stage identifié pour chaque participant	C1 10 juin au 20 décembre 2019. C2 - 8 juin au 23 décembre 2020.
Événement de lancement	Factry organise, tous sont invités	Lancer officiellement le programme au début de chaque cohorte	Présence de toutes les parties prenantes et des participants	Date fixée et invitation envoyée	Événement complété	C1 - 14 sept 2019. C2 - 16 sept 2020

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Formation et coaching	Formation: Factry, collaboration UQAM, ETS, CiSA. Coaching: CJE	Tenue des formations et séances de coaching	Période de formation complétée. Plan individuel de stage complété	Début des cours et coaching	Formation complétée	C1 - 16 sept 2019 au 8 nov 2019. C2- 14 sept 2020 au 9 nov 2020
Pairage et confirmation des stages	CJE, collaboration Factry	Identifier les bons stages selon les intérêts des participants et les intérêts des entreprises	Chaque participant trouve un stage qui convient à son profil	Liste de stages potentiels et profils des participants	1 stage par participant	C1- 28 oct au 22 nov 2019. C2- 26 oct 23 nov 2020
Identifier et sélectionner un projet intégrateur	Bureau ville intelligente et participants	Générer et sélectionner un ou quelques projets en fonction des forces et intérêts du groupe	Un ou plusieurs projets identifiés	Liste de projets potentiels (incluant objectifs et résultats attendus)	Projet(s) sélectionné(s) par le comité et les jeunes.	C1- 14 octobre au 8 nov 2019. C2- 12 octobre au 9 nov 2020
Réalisation projet intégrateur	Factry, collaboration Bureau ville intelligente	Réalisation du ou des projets intégrateurs. Identifier des solutions créatives à un enjeu qui concerne Montréal	Prototype de solution (réaliste en fonction du contexte)	Projet identifié et présenté aux participants	Solution novatrice identifiée et présentée au Bureau	C1- 11 nov au 6 déc 2019. C2- 12 novembre au 8 décembre 2020
Stages	CJE et Entreprises	Accueil des stagiaires, suivi et évaluation des stages	20 stages par cohorte	Pairage complété	Stages complétés	C1- 20 janvier au 15 mai 2020. C2- 13 janvier au 30 avril 2021
Événement de fin de projet et post mortem	Factry organise, tous sont invités	Célébrer la fin de chaque cohorte	Participation de tous les partenaires et intervenants impliqués	Invitations envoyées, date fixée	Événement complété	C1- fin mai 2020 C2, fin avril 2021

Informations supplémentaires

Indiquez, au besoin, toute information supplémentaire nécessaire à la présentation cohérente du projet

Les industries créatives ne constituent pas une grappe officielle à Montréal. Pour la première fois, un nombre important de partenaires de ce secteur se mobilisent afin d'agir de manière concertée sur l'enjeu de la relève dans les industries créatives. Sachez que malgré l'ampleur apparente du projet, tous les partenaires de l'écosystème sont prêts à démarrer le projet dès l'obtention du financement nécessaire. Plusieurs rencontres préparatoires ont déjà eu lieu. Les rôles et responsabilités sont claires.

Même si le projet n'est pas officiellement commencé, un bon nombre d'entreprises ont déjà manifesté leur engagement à prendre des stagiaires. La liste sera complétée lorsque le projet sera officialisé et que l'équipe de projet s'activera. Avant même de lancer la campagne de recrutement officielle auprès des entreprises, les 6 premières entreprises contactées ont déjà dit oui.

Ce projet ne pourra pas voir le jour sans le financement complet potentiel de la ville, soit $250 000. Nous ne pouvons pas escamoter les étapes clés du projet décrites précédemment. La Fondation Factry s'est déjà engagée à contribuer jusqu'à concurrence du $75 000 manquant, pour couvrir les dépenses du projet.

Merci de l'intérêt que vous porterez à notre dossier.

- [x] Je confirme la non admissibilité du projet présenté aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vigueur au moment de son dépôt.
- [ ] Une preuve à l'appui de la non-admissibilité du projet aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est jointe au présent formulaire

Documents obligatoires à joindre au formulaire

Pour l'organisme porteur du projet :

- ☑ Formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé
- ☑ Formulaire budget prévisionnel de projet (format .xls et PDF)
- ☑ Copie des lettres patentes
- ☑ Copie des règlements généraux de l'organisme porteur du projet
- ☑ Copie du dernier rapport annuel adopté par le conseil d'administration
- ☑ Copie des états financiers du dernier exercice financier terminé, vérifiés par un(e) expert(e) comptable autorisé(e) et adoptés par le conseil d'administration
- ☑ Résolution du conseil d'administration autorisant la personne représentante à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière
- ☐ Attestation (lettre officielle, courriel électronique, etc.) de la non admissibilité du projet aux mesures de financement en cours de Services Québec et de la CPMT
- ☑ Lettres d'engagement des partenaires faisant partie de l'écosystème de collaboration de projet, indiquant de manière précise leur rôle et contribution au sein du projet. Pour être valides, les lettres d'engagement doivent préciser le type de contribution réalisée au projet et la valeur financière de la contribution
- ☑ Lettre d'engagement des entreprises participantes au projet indiquant clairement : a) la manière dont le projet aide à résoudre une problématique connue par l'entreprise en lien avec l'emploi; b) l'engagement pris par les entreprises envers la population participante au projet; c) la hauteur de leurs contributions financières au projet (calculée en fonction de la taille de l'entreprise) et d) la ou les contributions en nature que l'entreprise compte réaliser au projet, ainsi que leur valeur financière

Modalités d'envoi des documents

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et tous les documents obligatoires simultanément aux deux adresses suivantes :

1. **Par courrier électronique** (en format PDF) : savoir_talent@ville.montreal.qc.ca
2. **Par la poste :**
   Véronique Gerland
   Commissaire au développement économique
   Direction des partenariats stratégiques et affaires internationales
   Service du développement économique de la Ville de Montréal
   700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage
   Montréal (Québec) H3B 5M2

   Un accusé de réception sera envoyé à l'organisme porteur ayant soumis un projet

☑ Je comprends que tout projet présenté dans un formulaire incomplet, altéré, non signé, ou n'ayant pas soumis l'ensemble des documents d'information et pièces justificatives demandées sera considéré comme non admissible et ne fera pas l'objet d'analyse.

			514-791-5630
			Numéro de téléphone du signataire
Amiot, Marie	28/3/19		mamiot@factry.ca
Nom, prénom de la personne autorisée par la résolution	**date**	**Signature**	**Adresse courriel du signataire**

ANNEXE 2

OFFRE DE FINANCEMENT SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Le 6 mai 2019

Madame Marie Amiot,
Présidente directrice générale

La Factry
1111 rue Saint-Antoine Ouest,
Montréal (Qc), H3C 1B3

Objet : projet Immersion Créative admis sous réserve des conditions, offre de financement sous réserve des conditions.

Madame Amiot,

Suite à la l'analyse réalisée par le jury de l'appel à projets *Accélérer les talents* du projet susmentionné, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre proposition a été favorablement retenue pour recevoir une subvention de 250 000 $, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Intégrer au projet des entreprises hors de l'industrie créative. Votre projet peut avoir un grand impact dans des secteurs industriels traditionnels, lesquels présentent des grands besoins d'intégrer les compétences que vous comptez développer.
2. Diversifier la cohorte de participants afin d'intégrer des clientèles prioritaires comme des adultes en requalification, des personnes au chômage et/ou en réorientation, des gradués d'AEC, etc.
3. Éclaircir la durée et le contenu des formations proposées : le nombre de modules, d'heures imparties, la durée de l'implication des étudiants, etc.
4. Évaluer la possibilité d'offrir une certification Factry aux finissants du programme Immersion Créative.

Dans le but de faire cheminer votre dossier dans les délais requis, nous vous demandons de bien répondre à cette offre avant le 10 mai 2019 en utilisant le formulaire de réponse. Dans l'affirmative, vous devrez spécifier dans une lettre la manière dont vous comptez répondre aux conditions précédemment mentionnées.

Sachez, Madame Amiot, que le Service du développement économique de la Ville de Montréal se fait un immense plaisir de compter La Factry parmi ses collaborateurs, et de continuer à appuyer l'acquisition de nouvelles compétences par les citoyens montréalais.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mme Amiot, l'expression de nos sincères salutations.

Johanne Côté-Galarneau
Directrice
VG/JCG
PJ : formulaire de réponse

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Formulaire de réponse – offre de financement sous réserve des conditions

☑ Je, soussignée, Marie Amiot, Présidente Directrice générale de La Factry, accepte le financement non récurrent de 250 000 $, offert par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*, pour la réalisation du projet *Immersion Créative*, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

5. Ouvrir le projet afin d'intégrer aussi des d'entreprises hors de l'industrie créative. Votre projet peut avoir un grand impact dans des secteurs industriels traditionnels, lesquels présentent des grands besoins d'intégrer les compétences que vous comptez développer.
6. Diversifier la cohorte de participants afin d'intégrer dans vos cohortes des clientèles prioritaires, comme : des adultes en requalification, des personnes au chômage, des gradués d'AEC, etc.
7. Éclaircir la durée et le contenu des formations proposées : le nombre de modules, d'heures imparties, la durée de l'implication des étudiants, etc.
8. Évaluer la possibilité d'offrir une certification Factry aux finissants du programme Immersion Créative.

☑ J'annexe au présent formulaire un document détaillant la manière dont La Factry prévoit le respect les conditions susmentionnées.

☑ Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité sur les résultats de l'Appel à projets Accélérer les talents et tout financement octroyé à La Factry dans le cadre de celui-ci, jusqu'au dévoilement officiel des lauréats organisé par la Ville de Montréal.

Marie Amiot — 7 mai 2019

Marie Amiot
La Factry — **Date**

FACTRY École des sciences de la créativité

Montréal, 8 mai 2019

Mme Johanne Côté-Galarneau
Direction Investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700 rue De La Gauchetière Ouest, 28ième étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Formulaire réponse signé – projet Accélérer les talents

Madame Côté-Galarneau,

C'est avec beaucoup de joie et de reconnaissance que nous recevons votre lettre concernant notre admission au financement du programme Accélérer les talents, sous réserve des conditions énumérées dans votre lettre datée du 6 mai. Vous trouverez ci-joint le formulaire de réponse signé.

Je souhaite par la présente répondre aux 4 conditions imposées.

1. *Élargir le spectre des industries touchées, en intégrant des secteurs industriels traditionnels.* Je vous confirme que nous sommes enchantés de cette ouverture. Nous croyons fondamentalement que la créativité est une compétence transversale pertinente dans tous les secteurs d'activités et qu'elle n'est pas exclusive à une industrie. Nous vous avons présenté une demande ciblée car le programme imposait de choisir une grappe en particulier, dans notre cas « les industries créatives ». Je vous confirme donc par la présente que la recherche de stages sera donc déployée à un bassin plus large d'entreprises. Nous pourrons diffuser les communications dans le réseau de la CCMM, celui des CJE, ainsi que des réseaux tels que : Conseil québécois du commerce de détail, Comités sectoriels de main d'œuvre, associations manufacturières, associations professionnelles (ex : CRHA), les sociétés de développement économique, PME Montréal. Concrètement, nous allons concevoir une campagne large, invitant les entreprises à accepter des stagiaires issus du programme Immersion créative. Nous allons tenter d'établir des liens dans ces divers réseaux afin qu'ils diffusent la campagne. La même campagne pourra donc être déployée à grande échelle sans segmentation limitative.

2. *Diversifier la cohorte de participants.* Nous croyons fondamentalement que la créativité est mieux nourrie lorsque l'on offre un contexte qui permet de mélanger les genres. La présence de l'ETS et UQAM a une même table démontre l'intention de mélanger les disciplines. Nous sommes donc très ouverts à diversifier la cohorte de participants et intégrer des cibles prioritaires. Concrètement, un comité de sélection varié (8 membres maximum) établira les critères de sélection et procèdera à la sélection des participants. Nous nous engageons à mettre sur ce comité au moins une personne bien informée des défis en employabilité dans la grande région de Montréal (représentant des Centres Jeunesse Emploi). Nous nous engageons également à s'assurer que les critères permettent d'inclure les gens en requalification, au chômage, en réorientation ou gradués d'AEC. Nous souhaitons par ailleurs porter à votre attention le fait qu'il

faut tout de même qu'il y ait une cohérence au niveau des besoins des participants, afin d'assurer une pertinence des formations. Le programme est conçu pour des gens qui gagneront à avoir une expérience de travail qui leur permettra de faire émerger leur créativité, peu importe leur origine et leur métier. Les cours seront donc taillés pour des jeunes qui cherchent leur voie sur le marché du travail, débutent ou réorientent leur carrière. Afin d'attirer ces jeunes provenant de secteurs variés, nous allons nous assurer de diffuser la campagne de recrutement de façon large, sans segmentation précise. Les CJE ont une position centrale à ce niveau afin d'assurer une diffusion large et inclusive. Le programme interconnexion de la CCMM est également un beau bassin de recrutement. Nous allons également diffuser notre campagne de recrutement dans toutes les institutions d'enseignement de niveau collégial et universitaire (incluant les programmes AEC).

3. Vous trouverez ci-joint l'échéancier de projet. En résumé :

    a. 1 cohorte par année X 2 ans = 2 cohortes
    b. Chaque cohorte dure 8 mois (31 semaines) décomposés de la façon suivante : 10 semaines de formation intensive, 4 semaines de projet intégrateur, 17 semaines de stage
    c. Il est trop tôt à ce stade-ci pour vous donner tout le détail du nombre de modules et nombre d'heures détaillés. Définir le scénario, les modules et l'horaire des formations est une des parties importantes du projet.
    d. L'équipe de création de contenu travaillera du début juin à la mi-septembre afin de définir en détail la liste des modules et horaires précis des cours. Nous nous engageons à vous fournir les horaires précis des cours au plus tard la semaine du 9 septembre.

4. Oui, nous offrirons une certification Factry. Nous avons déjà modifié notre statut Linkedin afin de permettre aux participants d'inclure « formation Factry » dans leur profil. Il est à noter qu'il s'agit ici d'une certification non académique au sens du ministère de l'éducation mais bien d'une certification qui aura une valeur significative dans le monde de l'emploi.

J'espère avoir répondu à vos questions. Je demeure disponible au besoin.

Cordialement

Marie Amiot
Présidente, directrice générale
514-791-5630
École de créativité la Factry

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S’il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d’un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l’accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu’ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d’une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l’activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l’avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l’avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d’insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l’avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d’utilisation du logotype de la Ville et ses normes d’utilisation (disponible sur le site Internet à l’adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l’ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CÉGÉP DU VIEUX MONTRÉAL** personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 255 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2X 1X6, agissant et représentée par madame Leesa Hodgson, Directrice, formation continue et aux entreprises, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 28 février 2019.

Numéro d'inscription T.P.S. : 106884059RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006162785TQ004

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme porteur du projet Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal pour l'ensemble de l'écosystème de collaboration mentionnée dans le formulaire de projet joint en annexe;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du l'Appel à projet Accélérer les talents pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie des conditions d'amissibilité et des critères de sélection tels que stipulé dans le document d'information de l'appel à projet Accélérer les talents;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : le formulaire de présentation du Projet déposé par le Cégep du Vieux-Montréal;

2.2 « Annexe 2 » : la lettre d'offre conditionnelle de contribution financière de la Ville de Montréal, le formulaire de réponse et la lettre d'engagement de l'Organisme;

2.3 « Annexe 3 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention,

2.4 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention,

2.6 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

WA

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Véronique Gerland, Chef d'équipe à la Direction de l'investissement et du développement stratégique

2.7 « Unité administrative » : Service du développement économique.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « Protocole de visibilité ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes. Pour la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 juin 2019, aucune reddition de comptes ne doit être remise.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « Date de terminaison »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

WA

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

WA

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent soixante-douze mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars 172 985 $ incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de soixante-neuf mille dollars 69 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de soixante-neuf mille dollars 69 000 $ au plus tard le 31 mars 2020,
- et un troisième versement au montant de trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq dollars 34 985 $ au plus tard 30 jours suite à la réception du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

WA

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 mars 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 255 rue Ontario Est, Montréal, Québec, H2X 1X6, et tout avis doit être adressé à l'attention du présidente-directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 O rue de la Gauchetiére Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 15 e jour de mai 2019

CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL

Par : Leesa Hodgson
Leesa Hodgson, Directrice, formation continue et aux entreprises Cégep du Vieux Montréal

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

PROJET

Montréal

APPEL À PROJETS ACCÉLÉREZ LES TALENTS - 2018

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

Date limite d'envoi 29/03/2019, avant 18h

Accélérer les talents

Titre du projet	Durée du projet
Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal	15 mois

Renseignements sur l'organisme porteur du projet

Nom de l'organisme	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL	8814178115

Adresse postale

Numéro, rue	Ville	Code postal
255, rue Ontario Est	Montréal	H2X 1X6

Téléphone	Télécopieur	courriel
514-982-3437 poste 2806		lhodgson@cvm.qc.ca

Site Internet	Autres coordonnées (réseaux sociaux, pages associées, etc.)
www.cvm.qc.ca	@cegepduvieuxmtl

Renseignents sur la personne responsable du projet

Prénom, nom et titre	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Leesa Hodgson	514-982-3437 poste 2806	lhodgson@cvm.qc.ca

Description de l'organisme porteur du projet

Mission de l'organisme (telle qu'écrite dans les lettres patentes)

Enseignement général de niveau professionnel et technique

Ressources humaines de l'organisme

Nombre de bénévoles : s/o

Nombre de salariés à temps plein : 1000

Nombre de salariés à temps partiel :

Nombre de membres individuels : s/o

Nombre de groupes membres : s/o

Date de la dernière assemblée générale :

Description de l'expertise de l'organisme porteur du projet

Indiquez les éléments démontrant la capacité de l'organisme porteur à réaliser le projet (expertise, connaissance de la problématique, réalisations antérieures, etc.)

Depuis 2012, le cégep du Vieux Montréal (CVM) voit le BIM comme un enjeu à court et moyen termes dans l'industrie de la construction à Montréal. Il a entrepris des démarches avec *l'Associated General Contractors of America (AGC)* afin de déployer un Programme d'éducation BIM (PéBIM) adapté aux réalités québécoises. À ce jour, plus de 300 personnes ont suivi ce parcours de formation. Le Cégep offre ce programme à Montréal en étroite collaboration avec ETS Formation.

En parallèle, le CVM participe activement, à titre de représentant du secteur de la formation, aux différents groupes d'échange sur le BIM: la Table multisectorielle BIM, le Groupe de recherche en intégration et développement durable en environnement bâti (GRIDD), CanBIM, BuildingSMART, etc. Il se joint à divers partenaires importants dont les ordres professionnels, les associations d"entrepreneurs, la CCQ, la SQI, le MEI, etc.

En 2016, le CVM s'est vu octroyer par le MEI, un financement pour le développement d'une attestation d'études collégiales (AEC) de spécialisation en Coordination de maquettes numériques BIM. Il a conçu ce programme en collaboration avec de nombreux donneurs d'ordres et experts du BIM et le Cégep Limoilou. Depuis, une nouvelle AEC de spécialisation a vue le jour au CVM: Modélisation des données du bâtiment.

En parallèle à toutes ces activités, le cégep du Vieux Montréal a déployé une offre de cours de perfectionnement de soir et de fin de semaine sur tous les outils du BIM dont REVIT, Dynamo, BIM 360, etc. Il offre également de la formation sur mesure en entreprises selon les besoins identifiés.

La Direction de la formation continue et aux entreprises du CVM compte sur une équipe de plus de 25 employés dédiés aux activités de francisation, de formation collégiale et de la formation sur mesure visant la qualification et le perfectionnement professionnel des adultes. À ce titre, elle met en œuvre et coordonne de nombreux projets particuliers pour divers partenaires dont l'APCHQ, l'APECQ, le MIDI, l'OQLF, etc.

Description de l'équipe de mise en œuvre du projet

Prénom et nom	Organisation	Rôle dans la mise en œuvre du projet	Expertise, formation et réalisations en lien avec le projet
Leesa Hodgson	Cégep du Vieux Montréal	Lien avec la Ville de Montréal - Service du développement économique	Développement de partenariats, identification des besoins de formation
Simon Brodeur	Cégep du Vieux Montréal	Coordonnateur du projet	Développement des formations, identification des besoins de formation en BIM, identification des experts de contenu en BIM
Erik A. Poirier	Groupe BIM Québec	Représentant de la grappe du secteur	Doctorat en génie de la construction, Directeur Initiative Construction 4.0
Sébastien Corbeil	Ville de Mtl-Gestion et planification immo.	Représentant du secteur pour la Ville	Gestionnaire - SGPI Ville de Montréal
Marthe Boucher	Ville de Mtl-Serv.Habitation	Représentante secteur Habitation-Ville de Mtl.	10 ans exp. Ville de Montréal - Habitation et logement
Jean-Pascal Beaudoin	Bâtir son quartier	Représentant du secteur du logement communautaire	Expertise en logement et habitation communautaire
Chantal Desjardins	Féd. des OSBL d'habitation de Mtl.	Représentant du secteur du logement communautaire	25 ans exp. développement des collectivités dont le logement communautaire
Marika Leclerc	Gérer son quartier	Représentante de la gestion immobilière en logement communautaire	Gestionnaire de RH en logement communautaire
Ahmed Sahboun	CITIM	Accompagnement des chercheurs d'emploi	Intégration professionnelle des immigrants, gestion de projet

Description du projet

Secteur économique à haut potentiel visé par le projet

- [ ] Industries créatives et culturelles
- [ ] Sciences de la vie et technologies de la santé
- [x] Industrie numérique
- [ ] Transport et mobilité
- [ ] Technologies propres

Spécifiez

Objectifs spécifiques rencontrés par le projet

- [x] Renforcer les compétences des employés
- [x] Assurer l'attraction et la rétention des talents
- [x] Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponibles
- [x] Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur
- [x] Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi du bassin de talents disponibles, notamment de la population issue de la diversité culturelle, de la diversité de genre et des travailleurs à risque de perte d'emploi en raison des mutations technologiques actuelles et à venir

Objectifs transversaux rencontrés par le projet

- [x] Stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique montréalais
- [x] Promouvoir le développement d'actions coordonnées sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- [x] Élaborer des solutions innovantes et non explorées par les soutiens traditionnels

Problématique

Définissez la problématique et les enjeux propres à votre secteur et/ou créneau en lien avec l'attraction, le développement, le maintien, l'intégration des talents et l'acquisition de compétences du futur. Présentez les données qualitatives et quantitatives pertinentes (études, sondages, enquêtes, milieu, etc.) appuyant votre argumentaire. Joignez les sources citées en annexe (3 maximum)

Le secteur de la construction à des enjeux importants au niveau de sa main d'oeuvre: inadéquation entre les compétences et les besoins de l'industrie, dévalorisation du secteur ayant pour conséquence un manque de relève et le délaissement des filières professionnelles et techniques résulte en un manque de main d'oeuvre. (Deloitte & CPQ).
La modélisation des données du bâtiment (MDB) est la représentation en format numérique des données d'un bâtiment ce qui a pour objectif de faciliter l'échange d'information. À la fois produit, technologie et processus, le BIM (*building information modeling*) n'est pas un outil; c'est un processus. Avec sa représentation partagée de la conception d'un bâtiment, le BIM incite à la collaboration et le partage pour tous les acteurs d'un projet (architectes, ingénieurs, entrepreneurs, gestionnaires et propriétaires) ce qui a pour effet de réduire les coûts et améliorer la productivité.
Le **déficit de main d'œuvre et la demande accrue de compétences** sont des enjeux majeurs dans le secteur. "Mettre en place une formation pour assurer une qualité supérieure des travailleurs disponibles est plus que jamais un impératif de l'industrie". "**L'attraction, le développement et la rétention de la main d'oeuvre** sont donc une exigence pour l'ensemble des joueurs du secteur". (Deloitte & CPQ). Le MEI, dans ses travaux de mise en place d'une grappe dans le secteur de la construction, fait aussi état des défis suivants: la **rareté** de main d'oeuvre en raison de la démographie et du vieillissement, la formation initiale non adaptée aux nouvelles réalités en raison des cursus non actualisés, la carence de la formation continue pour une mise à jour des compétences des travailleurs, le **manque de relève** des entreprises et la **perte de savoir-faire.**
Le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit à 5.3.1 "adopter la modélisation des données du bâtiment afin d'améliorer les processus, de parrainer des partenaires afin que ceux-ci se mettent au même niveau numérique que leurs grands donneurs d'ouvrage et de profiter de l'essor sur les marchés tels que les **logements sociaux et communautaires**.

- [x] La problématique a été validée par (nom de l'organisme sectoriel) : Groupe BIM Québec

Description du projet (suite)

Proposition

Présentez la solution spécifique proposée par le projet et les principaux objectifs pour résoudre la problématique d'emploi présentée précédemment

En raison principalement d'une méconnaissance, notamment auprès des gestionnaires immobiliers des logements sociaux et communautaires, on ne considère pas la modélisation des données du bâtiment comme une valeur ajoutée. On ne saisit pas comment le BIM ainsi que toutes les données sur les bâtiments qui y sont rattachées, peuvent être utilisées pour mieux gérer les bâtiments. On croit, à tort, que le secteur n'est pas prêt et on hésite à imposer le BIM.

Dans le but de répondre au **déficit de main d'œuvre,** à l'attraction, au **développement** et à la **rétention** du personnel, à la **demande accrue de compétences** et à la **perte de savoir-faire,** trois pistes de solutions sont proposées :

1) Une formation spécifiquement dédiée aux gestionnaires immobiliers des logements sociaux et communautaires et aux professionnels de la Ville de Montréal portant sur l'Introduction au BIM et à son processus collaboratif. D'une durée de 7 h, la formation servira de dénominateur commun à tous les acteurs appelés à transiger dans le processus BIM. Comme le BIM vise le travail en collaboration, tous les groupes de formation au cours d'Introduction devront obligatoirement être composés de gestionnaires des logements sociaux et communautaires et de représentants de la Ville. Pourront se greffer des personnes en démarche d'employabilité possédant les prérequis ou une expérience suffisante.

2) Une formation Gestion du maintien des actifs assistés par ordinateur (GMAO) en habitation et logement communautaire d'une durée de 28 h s'adressant aux gestionnaires immobiliers. Cette formation, en partie pratique, permettra d'utiliser les données propres à chacun des milieux.

3) La conception et la diffusion d'un atelier de sensibilisation d'une durée de 7 h sur la profession de gestionnaires immobiliers en logements sociaux et communautaires incluant une vidéo avec témoignage, la visite en installations ainsi que l'analyse des parcours professionnels afin d'identifier les formations manquantes.

Originalité

En quoi votre proposition est innovante et constitue une amélioration par rapport aux initiatives qui se réalisent dans le domaine

L'ensemble du projet proposé est innovant dans la mesure où les formations portant sur le BIM et la gestion du maintien des actifs assistés par ordinateur (GMAO) en contexte social et communautaire n'existent tout simplement pas. Jumeler les gestionnaires immobiliers des logements sociaux avec le personnel de la Ville afin de favoriser les échanges et la collaboration est fort intéressant et audacieux.

Il nous apparaît aussi important de mentionner les bénéfices qui seront encourus à court, moyen et à long termes avec l'introduction du BIM et de la GMAO dans le secteur des logements sociaux et communautaires à Montréal. On estime à 0,23$ le p^2 le coût de perte annuel par cause de manque de gestion des actifs. En 2015, on estimait à 60 000 logements sociaux et communautaires à Montréal.

Soulignons aussi que ce projet s'inscrit favorablement avec la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables annoncée par la mairesse en 2018.

Finalement, nous sommes fiers du partenariat développé avec CITIM afin de faire connaître aux personnes issues de l'immigration en démarche de recherche d'emploi, la vitalité du secteur des logements sociaux et communautaires à Montréal et les emplois stimulants qui s'y retrouvent.

☑ Je confirme que le projet (ou la partie de projet) financée par la Ville de Montréal sera déployé et aura des impacts directs escomptés seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description du projet (suite)

Profil des bénéficiaires

Décrivez les profils des professionnels ciblés par le projet

Ce projet vise à rejoindre 112 professionnels répartis de la façon suivante :

1-Formation Introduction au BIM : seront visés 48 travailleurs déjà en emploi dans le milieu des logements sociaux et communautaires membres de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) et des professionnels de la Ville de Montréal.
2- Formation sur la gestion du maintien des actifs (GMAO) : seront visés 16 travailleurs du milieu des logements sociaux et communautaires membres de la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) et les professionnels de la Ville de Montréal.
3-Séances d'information sur la profession : seront visés 48 personnes issues de l'immigration qui possèdent de l'intérêt ou de l'expérience de travail connexe aux secteurs du bâtiment, des infrastructures et de la construction.

Composition de la cohorte de bénéficiaires

Décrivez l'ampleur (nombre de personnes) et la composition de la cohorte de participants au projet (hommes, femmes, personnes immigrantes, personnes en sous-emploi, jeunes diplômé(e)s, travailleurs(eusses) âgé(e)s en décrochage numérique, etc.) Expliquez en quoi ce/ces groupes sont prioritaires pour le secteur économique ciblé

Tel que décrit précédemment, le projet vise à former 112 personnes dont plus de 50% sont déjà en emploi et occupent les fonctions de gestionnaires immobiliers des logements sociaux et communautaires, de chefs des travaux et d'entretien, de directeurs de l'entretien et des réparations, de directeurs d'immeubles. Ils seront jumelés aux professionnels de la Ville de Montréal qui travaillent aux différents services reliés à l'habitation et à la gestion et planification immobilière. Seront rejoints aussi dans le cadre de ce projet, 48 personnes issues de l'immigration en démarche de recherche d'emploi et possédant des expériences professionnelles connexes à la gestion immobilière.

Bien qu'il soit précipité de spécifier la composition des cohortes en terme de genre et d'âge, nous allons assurément travailler à rehausser le niveau de compétences numériques des participants, assurer la rétention de la main d'oeuvre et stabiliser la perte de savoir-faire. La promotion de la vitalité du secteur des logements sociaux et communautaires comme un milieu de travail ouvert et stimulant s'avère aussi une initiative non négligeable.

Mobilisation

Décrivez la stratégie proposée pour assurer le recrutement des personnes bénéficiaires du projet

Le projet a suscité beaucoup d'intérêt chaque fois qu'il a été présenté aux partenaires. Ces derniers y voient un grand besoin de formation sur les nouvelles compétences, notamment pour les travailleurs vieillissants et une belle opportunité de faire connaître leur secteur d'activité (attractivité).
La Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM) qui regroupe plus de 250 membres actifs composés de corporations d'OSBL d'habitation sur l'île de Montréal, compte faire la promotion des formations Introduction au BIM et GMAO auprès de ses travailleurs et de ses membres. La Ville de Montréal quant à elle sera en mesure de recruter les participants aux formations directement sur le milieu de travail par l'entremise notamment du Service de l'Habitation et de la gestion et planification immobilière.
Finalement, CITIM sera le principal promoteur pour recruter les personnes issues de l'immigration. Le cégep du Vieux Montréal sera aussi mis à contribution dans la promotion auprès des personnes immigrantes, notamment auprès de ses 1200 étudiants de francisation sur une base annuelle.

Frais de participation

Est-ce que les participants auront une source de revenus durant leur participation au projet?

Les participants maintiendront leur statut de salarié tandis que les personnes issues de l'immigration de CITIM ne seront pas rémunérées.

Est-ce que la subvention attribuée par la Ville de Montréal servira à couvrir entièrement ou en partie des frais de subsistance ou des allocations offerts aux bénéficiaires du projet? Précisez lesquels

Les formations seront offertes aux travailleurs à coût minime (somme symbolique) pour les participants afin d'assurer un engagement et insister sur le sérieux de la démarche. Les personnes issues de l'immigration seront invitées gracieusement afin de favoriser leur participation.

Description du projet (suite)

Retombées escomptées sur les participants au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les bénéficiaires au projet en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « calendrier de réalisation du projet »

- Animation de 4 séances d'information d'une durée de 7 heures chacune, portant sur la profession de gestionnaire immobilier dans le secteur des logements sociaux et communautaires auprès de 48 personnes (4 X 12 personnes).
- Participation d'au moins 5 gestionnaires immobiliers et experts provenant d'entreprises différentes du logement social et communautaire afin de participer à la définition du contenu des formations (analyse de la situation de travail) et de déterminer les compétences à acquérir.
- Participation d'au moins 48 personnes à la formation d'une durée de 7 heures Introduction au BIM dans le secteur des logements sociaux et communautaires (4 X 12 personnes).
- Participation de 16 personnes à une formation d'une durée de 28 heures en Gestion du maintien des actifs assistés par ordinateur dans le secteur des logements sociaux et communautaires (2 X 8 personnes).

Retombées escomptées sur les entreprises participantes au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les entreprises participantes en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « détail des activités »

- Mise à jour des compétences des gestionnaires immobiliers dans le secteur des logements sociaux et communautaires
- Augmentation de la productivité, gain en efficience
- Meilleure communication des acteurs de la Ville de Montréal et des gestionnaires immobiliers dans le secteur des logements sociaux et communautaires
- Réduction des pertes en lien avec le maintien des actifs
- Recrutement de personnel qualifié au sein des personnes issues de l'immigration
- Rétention en emploi
- Utilisation efficiente des données sur les bâtiments

☑ Je confirme que la population cible du projet est âgée de 18 ans et qu'elle réside au Québec au moment du déroulement du projet

Écosystème de collaboration de projet

Participation des entreprises au projet

Détaillez la participation des entreprises à l'écosystème de collaboration et les engagements qu'elles ont adopté envers la population bénéficiaire du projet

NOM DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET	ENGAGEMENT(S) PRIS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET
FOHMM	45	2000$	Matériel didactique, études de cas, plans et devis, maquettes et libération du personnel pendant la durée des formations

Décrivez l'écosystème de collaboration constitué en précisant clairement le rôle et la contribution des partenaires (autres que les entreprises) au projet

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Organisme(s) sectoriel(s)	Groupe BIM Québec	Participation à la conception des formations Révision du contenu des formations Promotion du projet Identification d'experts de contenu pour diffuser la formation Participation à l'analyse de la situation de la profession	Ressources humaines Communication (rédaction de communiqués et diffusion) Transfert d'expertise sur le numérique Révision des contenus des formations	Expert de contenu dans le secteur du numérique en construction Réseau de contacts Crédibilité au projet
	Bâtir son quartier et Gérer son quartier	Experts de contenu dans les logements sociaux et communautaires	Ressources humaines, Communication, matériel pédagogique	Connaissance des emplois recherchés dans le secteur

Écosystème de collaboration de projet (suite)

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Institution(s) d'enseignement supérieur	Cégep du Vieux Montréal	Gestion et coordination du projet Agent de liaison de tous les partenaires	Ressources humaines Locaux Gestion des inscriptions, émissions des attestations de formation Services de communication, outils promotionnels	Seul cégep à offrir la formation en BIM à Montréal
Organisme(s) en employabilité	CITIM	Connaissances des enjeux entourant les personnes issue de l'immigration en démarche de recherche d'emploi	Animation de session d'information portant sur la profession Analyse des dossiers des participants Référence aux formations d'appoint Promotion et diffusion de l'information Affichage des emplois en gestion immobilière	Expertise d'employablité auprès des personnes issues de l'immigration Reconnaissance des diplômes à l'étranger
Service(s) de la Ville de Montréal	Gestion immobilière	Agent de liaison à la Ville de Montréal Révision du contenu de la formation identification des participants	Don de matériel didactique et pédagogique (plans et devis, maquettes) Conception d'étude de cas Prêt de locaux	
	Service d'habitation	Agent de liaison à la Ville de Montréal Révision du contenu de la formation Identification des participants	Don de matériel didactique et pédagogique (plans et devis, maquettes) Conception d'études de cas Prêt de locaux	

Comité de suivi de projet

Constitution du comité de suivi et fréquence des rencontres

Détaillez la liste des membres du comité de suivi du projet. **Attention : chaque partenaire de votre écosystème de collaboration doit être représenté au sein de votre comité de suivi**

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Enseignement	Leesa Hodgson	Cégep du Vieux Montréal	Directrice, Formation continue
Enseignement	Simon Brodeur	Cégep du Vieux Montréal	Conseiller pédagogique
Grappe sect.	Erik Poirier	Groupe BIM Québec	Vice-Président
Ville	Sébastien Corbeil	Ville de Montréal	Conseiller/analyste
Ville	Marthe Boucher	Ville de Montréal	Chef Division logement social
Expertise	Jean-Pascal Beaudoin	Bâtir son quartier	Coordonnateur/chargé de projet
Expertise	Marika Leclerc	Gérer son quartier	Chef d'équipe

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Entreprise	Chantal Desjardins	FOHMM	Directrice générale
Employabilité	Ahmed Sahboun	CITIM	Directeur, intégration professionnelle

Indiquez le calendrier préliminaire de rencontres du comité de suivi

Juin 2019 Introduction / Septembre 2019 Lancement et communication / Novembre 2019 Suivi des conceptions de contenus et séances d'information / Février 2020 Suivi / Avril 2020 Bilan des formations / Juin 2020 Bilan des formations / Octobre 2020 Suivi / Décembre 2020 Bilan final

Visibilité de la Ville de Montréal

Présentez les grandes lignes de votre stratégie de communication et de promotion du projet, et spécifiez la manière dont la visibilité de la Ville de Montréal sera mise en valeur

- Lancement du projet par la participation de tous les partenaires et de représentants de la Ville de Montréal
- Diffusion de communiqués de presse sur les réseaux sociaux et journaux
- Vidéo témoignage d'un gestionnaire immobilier avec identification physique des locaux de la Ville de Montréal, d'un logement social ou communautaire de la Ville de Montréal
- Identification du logo de la Ville de Montréal sur tous les outils promotionnels de la formation Introduction au BIM
- Identification du logo de la Ville de Montréal sur tous les outils promotionnels de la formation GMAO
- Identification du logo de la Ville de Montréal sur tous les documents imprimés et outils didactiques des participants aux formations
- Prise de photos et visuels des activités pour diffusion sur les médias sociaux en y insérant le logo de la Ville de Montréal
- Partage des communications auprès de tous les réseaux des partenaires au projet

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Démarrage du projet	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal CITIM Bâtir son quartier et Gérer son quartier FOHM	Communiqué de presse - Annonce du projet	Visibilité sur les médias sociaux	Diffusion de communiqué sur les réseaux sociaux Dossier de presse	Nombre de clics	Septembre 2019
Analyse de la situation de travail des gestionnaires d'immeubles	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal Bâtir son quartier et Gérer son quartier FOHM	Analyse des compétences requises dans l'exercice des fonctions Analyse des besoins de formation	Organisation de quatre rencontres d'une durée de 3 h sur les tâches et opérations	Nombre de gestionnaires d'immeubles aux rencontres Nombre de rencontres	Tenues des 4 rencontres de 5 gestionnaires d'immeubles différents Présence de la Ville de Montréal	Septembre 2019
Conception de la formation Introduction au BIM en contexte social et communautaire	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal Bâtir son quartier et Gérer son quartier	Rédaction des contenus de la formation Identification du matériel pédagogique	Plan de cours et powerpoint pour la formation d'une durée de 7 h	Création des documents	Analyse du plan de cours par le conseiller péd. du CVM Réception du matériel par le CVM	Octobre 2019
Conception d'une séance d'information et d'une vidéo-témoignage sur la profession de gestionnaire d'immeubles	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal CITIM FOHM	Développement du contenu, identification des lieux de visites, témoignage par vidéo afin de présenter la profession	Animation d'au moins 4 séances d'information auprès de 48 personnes Diffusion de la vidéo à au moins 48 personnes	Accompagnement des participants Visites des installations	Diffusion à au moins 48 personnes	Novembre 2019
Suivi auprès des participants aux séances d'information	CVM CITIM	Identification des prérequis pour travailler dans le secteur Identification des formations d'appoint	Analyse d'au moins 24 dossiers	Nombre de rencontres individuelles	Bilan des acquis et des compétences de 24 participants	Février 2020
Conception de la formation sur la GMAO	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal	Rédaction des contenus de la formation Identification du matériel pédagogique	Plan de cours et powerpoint pour la formation d'une durée de 28 h	Embauche des experts de contenus	Analyse du plan de cours par le conseiller péd. du CVM Réception du matériel par le CVM	Mars 2020

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Diffusion de la formation Introduction au BIM	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal FOHM	Diffusion de la formation Introduction au BIM	Tenue de 4 journées de formation à des groupes composés d'au moins 12 participants	Nombre d'inscriptions	Accueil de 48 participants Émission de 48 attestations de participations Évaluation de la formation	Mai 2020
Expérimentation de la première formation sur la GMAO	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal FOHM	Diffusion de la première formation en gestion du maintien des actifs assistée par ordinateur à des fins d'expérimentation	Tenue d'une formation d'une durée de 28 h à un groupe composé de 8 participants	Nombre d'inscriptions	Accueil de 8 participants Émission de 8 attestations de formation Évaluation de la formation	Mai 2020
Correction sur le contenu de la formation sur la GMAO suite aux évaluations	CVM Groupe BIM Québec	Diffusion de la première formation en gestion du maintien des actifs assistée par ordinateur à des fins d'expérimentation	Conception d'un nouveau plan de cours et powerpoint	Création et révision des documents	Nouveau plan de cours et Powerpoint	Septembre 2020
Diffusion de la deuxième formation sur la GMAO	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal FOHM	Diffusion de la deuxième formation en gestion du maintien des actifs assistée par ordinateur	Tenue d'une formation d'une durée de 28 h à un groupe composé de 8 participants	Nombre d'inscriptions	Accueil de 8 participants Émission de 8 attestations de formation Évaluation de la formation	Novembre 2020
Bilan du projet	CVM Groupe BIM Québec Ville de Montréal CITIM Bâtir son quartier et Gérer son quartier FOHM	Rédaction d'un rapport sur les retombées du projet	Statistiques d'emploi Évaluation du niveau de compétences numériques des personnes formées	Documents	Dépôt d'un rapport Données probantes	Décembre 2020

Informations supplémentaires

Indiquez, au besoin, toute information supplémentaire nécessaire à la présentation cohérente du projet

- [x] Je confirme la non admissibilité du projet présenté aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vigueur au moment de son dépôt.
- [ ] Une preuve à l'appui de la non-admissibilité du projet aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est jointe au présent formulaire

Documents obligatoires à joindre au formulaire

Pour l'organisme porteur du projet :

- ☑ Formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé
- ☑ Formulaire budget prévisionnel de projet (format .xls et PDF)
- ☑ Copie des lettres patentes
- ☑ Copie des règlements généraux de l'organisme porteur du projet
- ☑ Copie du dernier rapport annuel adopté par le conseil d'administration
- ☑ Copie des états financiers du dernier exercice financier terminé, vérifiés par un(e) expert(e) comptable autorisé(e) et adoptés par le conseil d'administration
- ☑ Résolution du conseil d'administration autorisant la personne représentante à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière
- ☐ Attestation (lettre officielle, courriel électronique, etc.) de la non admissibilité du projet aux mesures de financement en cours de Services Québec et de la CPMT
- ☑ Lettres d'engagement des partenaires faisant partie de l'écosystème de collaboration de projet, indiquant de manière précise leur rôle et contribution au sein du projet. Pour être valides, les lettres d'engagement doivent préciser le type de contribution réalisée au projet et la valeur financière de la contribution
- ☑ Lettre d'engagement des entreprises participantes au projet indiquant clairement : a) la manière dont le projet aide à résoudre une problématique connue par l'entreprise en lien avec l'emploi; b) l'engagement pris par les entreprises envers la population participante au projet; c) la hauteur de leurs contributions financières au projet (calculée en fonction de la taille de l'entreprise) et d) la ou les contributions en nature que l'entreprise compte réaliser au projet, ainsi que leur valeur financière

Modalités d'envoi des documents

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et tous les documents obligatoires simultanément aux deux adresses suivantes :

1. **Par courrier électronique** (en format PDF) : savoir_talent@ville.montreal.qc.ca
2. **Par la poste :**
   Véronique Gerland
   Commissaire au développement économique
   Direction des partenariats stratégiques et affaires internationales
   Service du développement économique de la Ville de Montréal
   700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage
   Montréal (Québec) H3B 5M2

   Un accusé de réception sera envoyé à l'organisme porteur ayant soumis un projet

☑ Je comprends que tout projet présenté dans un formulaire incomplet, altéré, non signé, ou n'ayant pas soumis l'ensemble des documents d'information et pièces justificatives demandées sera considéré comme non admissible et ne fera pas l'objet d'analyse.

Leesa Hodgson	28/3/19		514-982-3437 poste 2806
Nom, prénom de la personne autorisée par la résolution	**date**	**Signature**	**Numéro de téléphone du signataire**
			lhodgson@cvm.qc.ca
			Adresse courriel du signataire

ANNEXE 2

OFFRE DE FINANCEMENT SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Le 6 mai 2019

Leesa Hodgson
Directrice, Formation continue

Cégep du Vieux Montréal
255, rue Ontario Est
Montréal (Québec) H2X 1X6

Objet : projet *Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal*, offre de financement sous réserve des conditions.

Madame Leesa Hodgson,

Suite à la l'analyse réalisée par le jury de l'appel à projets *Accélérer les talents* du projet susmentionné, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre proposition a été favorablement retenue pour recevoir une subvention de 172 985 $, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Élargir le bassin d'entreprises participantes à votre écosystème de collaboration.
2. Inclure des personnes d'origine immigrante dans vos cohortes de formation et non seulement dans les programmes de sensibilisation proposés par le projet.
3. S'engager à sonder l'intérêt des associations telle que l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ), les association sur le bâtiment comme Héritage à participer au projet ou à recevoir les formations développées dans le cadre de celui-ci.

Dans le but de faire cheminer votre dossier dans les délais requis, nous vous demandons de bien répondre à cette offre avant le 09 mai 2019 en utilisant le formulaire de réponse. Dans l'affirmative, vous devrez spécifier dans une lettre la manière dont vous comptez répondre aux conditions précédemment mentionnées.

Sachez, Madame Hodgson, que le Service du développement économique de la Ville de Montréal se fait un immense plaisir de compter Le Cégep du Vieux Montréal parmi ses collaborateurs, et d'appuyer l'acquisition de compétences numériques en gestion immobilière au profit logements sociaux et communautaires montréalais.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame Hodgson, l'expression de nos sincères salutations.

Johanne Côté-Galarneau
Directrice
VG/JCG

PJ : formulaire de réponse

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Formulaire de réponse – offre de financement sous réserve des conditions

☑ Je, soussignée, Leesa Hodgson, Directrice, Formation continue du Cégep du Vieux Montréal, accepte le financement non récurrent de 172 985 $, offert par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*, pour la réalisation du projet *Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal*, offre de financement sous réserve des conditions, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Élargir le bassin d'entreprises participantes à votre écosystème de collaboration.
2. Inclure des personnes d'origine immigrante dans vos cohortes de formation et non seulement dans les programmes de sensibilisation proposés par le projet.
3. S'engager à sonder l'intérêt des associations telles que l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ) et les association sur le bâtiment comme Héritage à participer au projet ou à recevoir les formations développées dans le cadre de celui-ci.

☑ J'annexe au présent formulaire un document détaillant la manière dont Le Cégep du Vieux Montréal prévoit le respect les conditions susmentionnées.

☑ Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité sur les résultats de l'Appel à projets Accélérer les talents et tout financement octroyé au Cégep du Vieux Montréal dans le cadre de celui-ci, jusqu'au dévoilement officiel des lauréats organisé par la Ville de Montréal.

Leesa Hodgson

Leesa Hodgson
Cégep du Vieux Montréal

8/5/2019

Date

Cégep du Vieux Montréal | Direction de la formation continue et aux entreprises

Montréal, le 8 mai 2019

Mme Johanne Côté-Galarneau
Directrice
Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 22e étage
Montréal (Québec) H2X 1X6

Objet : Projet « *Le BIM au bénéfice des logements sociaux et communautaires à Montréal* »

Madame Côté-Galarneau,

Permettez-moi de vous remercier vivement pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*. Nous sommes convaincus que notre projet, qui suscite déjà l'intérêt, répondra aux besoins des acteurs dans le secteur des logements sociaux et communautaires et permettra aux personnes d'origine immigrante d'accéder à des emplois dans ce secteur de forte vitalité à Montréal.

Comme stipulé dans votre correspondance du 6 mai dernier, le cégep du Vieux Montréal s'engage à respecter les trois conditions imposées avec l'octroi du projet.

Élargir le bassin

Le projet a éveillé la curiosité et a suscité de l'intérêt auprès des partenaires rencontrés. La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain (FÉCHIMM) ainsi que l'Office municipal d'habitation de Montréal nous avaient signifié leur volonté à faire former leur personnel sur le BIM ainsi que la gestion du maintien des actifs par ordinateur (GMAO). Il nous sera donc possible d'élargir le bassin d'entreprises participantes.

2040, av. Hôtel-de-Ville, Montréal (Québec) H2X 3B2 Tél. : 514 982-3401 Télécopieur : 514 982-3458

Inclusion des personnes d'origine immigrante
Ayant à cœur la réussite et l'intégration en emploi des adultes issus de l'immigration et soucieuse d'offrir des formations inclusives, l'équipe du cégep du Vieux Montréal, en collaboration avec CITIM, s'assurera de former le plus large bassin possible de personnes d'origine immigrante dans les formations sur le BIM ainsi que la gestion du maintien des actifs assistée par ordinateur. Nous contribuerons ainsi au développement de compétences clés des personnes d'origine immigrante et par le fait même, favoriserons leurs chances d'intégrer des emplois dans le secteur des logements sociaux et communautaires.

Élargissement des partenaires au projet
Le cégep du Vieux Montréal collabore déjà avec les acteurs de la Table multisectorielle BIM en compagnie de Mme Anick Shooner de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ). Il nous fera plaisir d'élargir notre réseau de collaboration dans ce projet avec Héritage Montréal et avec d'autres partenaires. Bien entendu, ces derniers seront invités à se joindre aux formations dans le cadre de ce projet, notre objectif premier étant de rehausser le niveau de compétences numériques en gestion immobilière.

Nous espérons que ces renseignements vous permettront de mieux identifier nos actions en conformité avec les conditions que vous nous avez soumises et je demeure disponible pour répondre à vos questions s'il y a lieu.

Au plaisir de vous revoir le 3 juin prochain, je vous prie de recevoir, Madame Côté-Galarneau, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Leesa Hodgson
Directrice

c. c. Madame Geneviève Gerland
Madame Catalina Bonilla

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)) dont l'adresse principale est le 204 Saint-Sacrement St suite 500, Montréal, Québec, H2Y 1W8 agissant et représentée par Pierre Moreau, Président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée à une réunion de son conseil d'administration tenue le 21 mars 2018.

;

Numéro d'inscription T.P.S. : 85014 8123 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1209501933TQ0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme porteur du projet *Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation* pour l'ensemble de l'écosystème de collaboration mentionnée dans le formulaire de projet joint en annexe;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du l'Appel à projet *Accélérer les talents* pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie des conditions d'amissibilité et des critères de sélection tels que stipulé dans le document d'information de l'appel à projet *Accélérer les talents*;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « Annexe 1 » : le formulaire de présentation du Projet déposé par le BCTQ;

2.2 « Annexe 2 » : la lettre d'offre conditionnelle de contribution financière de la Ville de Montréal, le formulaire de réponse et la lettre d'engagement de l'Organisme;

2.3 « Annexe 3 » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;

2.4 « Projet » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « Rapport annuel » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « Reddition de compte » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout

autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Véronique Gerland, Chef d'équipe à la Direction de l'investissement et du développement stratégique;

2.7 « Unité administrative » : Service du développement économique.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet *Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation*. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période comprise entre le 1er juillet et le 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes. Pour la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 juin 2019, aucune reddition de comptes ne doit être remise.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cent cinquante-trois mille cinquante dollars 153 050 $, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de soixante deux mille dollars 62 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant de soixante deux mille dollars 62 000 $, soit au plus tard le 31 juillet 2020;
- et un troisième versement au montant de vingt-neuf mille cinquante dollars 29 050 $, soit au plus tard 30 jours suite à la réception du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 204 Saint-Sacrement St suite 500, Montréal, Québec H2Y 1W8, et tout avis doit être adressé à l'attention du Président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 O rue de la Gauchetière Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 15e jour de Mai 2019

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)

Par : _____
Pierre Moreau, Président-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

PROJET

Montréal

APPEL À PROJETS ACCÉLÉREZ LES TALENTS - 2018

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

Date limite d'envoi 22/03/2019, avant 18h

Accélérer les talents

Titre du projet	Durée du projet
Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation	2 ans

Renseignements sur l'organisme porteur du projet

Nom de l'organisme: Bureau du cinéma et de la télévision du Québec	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ): 1162852835

Adresse postale

Numéro, rue	Ville	Code postal
204 rue du Saint-Sacrement, suite 500	Montréal	H2Y 1W8

Téléphone	Télécopieur	courriel
514-499-7070		info@bctq.ca

Site Internet	Autres coordonnées (réseaux sociaux, pages associées, etc.)
www.bctq.ca	https://www.facebook.com/bctqqftc/

Renseignents sur la personne responsable du projet

Prénom, nom et titre	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Romain Paulais, Directeur du secrétariat de la grappe audiovisuelle	514-499-7070 #228	romain@bctq.ca

Description de l'organisme porteur du projet

Mission de l'organisme (telle qu'écrite dans les lettres patentes)

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ) est un organisme sans but lucratif qui contribue au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production multi-écrans de calibre international. En tant qu'agence de développement économique, il a la mission de générer des investissements en territoire québécois en s'appuyant sur des programmes d'incitatifs fiscaux compétitifs, le savoir-faire des membres de la filière, la diversité architecturale, la qualité des infrastructures et sur la capacité de l'industrie à exporter ses produits sur les marchés étrangers. **Il voit notamment à l'harmonisation et à la coordination des activités de promotion et des services d'accueil et de soutien nécessaires à la réalisation de productions internationales au Québec ; à la mise en valeur des atouts du Québec sur les marchés étrangers afin d'attirer ici des occasions d'affaires intéressantes (tournages, coproductions, etc.) ; au développement et à la réalisation de projets structurants bénéfiques à l'ensemble de l'industrie ; à l'information et à la sensibilisation auprès des décideurs publics et privés et de la population en général.**

Ressources humaines de l'organisme

Nombre de bénévoles :	Nombre de salariés à temps plein : 10	Nombre de salariés à temps partiel : 1
Nombre de membres individuels : 36	Nombre de groupes membres : 155	Date de la dernière assemblée générale 5 juillet 2018

Description de l'expertise de l'organisme porteur du projet

Indiquez les éléments démontrant la capacité de l'organisme porteur à réaliser le projet (expertise, connaissance de la problématique, réalisations antérieures, etc.)

Le BCTQ est en charge du secrétariat de la grappe audiovisuelle métropolitaine dont les studios d'effets visuels et d'animation font parties. Des rencontres avec les compagnies du secteur des effets visuels et de l'animation sont organisées plusieurs fois par année afin faire le point sur les défis et enjeux auxquels elles font face, et de s'entendre sur des actions concertées visant à y répondre.

L'industrie des effets visuels et de l'animation représente aujourd'hui un pôle novateur et créatif parmi les plus importants au monde. Au cours des dix dernières années, ce secteur a connu une croissance spectaculaire, passant d'un volume d'affaires de 42M$ à 493M$ (Source: BCTQ, SODEC). Des créations visuelles parmi les plus prestigieuses et les plus exigeantes ont été conçues, développées et fabriquées à Montréal, participant ainsi à asseoir la position de la Ville comme capitale mondiale de la créativité numérique. Cependant, cette croissance s'accompagne d'enjeux et de défis qu'il importe d'adresser rapidement afin de consolider et pérenniser la filière.

En 2016, le BCTQ, en collaboration avec le Conseil Emploi Métropole, a publié un Diagnostic des besoins de main-d'œuvre et d'adéquation formation-emploi pour le secteur des effets visuels et de l'animation. Selon le recensement réalisé dans le cadre de cette étude, 75 % des entreprises consultées entrevoyaient des perspectives de croissance d'ici 2020 qui devaient résulter en une augmentation de la demande de main-d'œuvre d'environ 82,5 %, soit une moyenne de 450 nouveaux emplois par année. Le BCTQ a donc mis en place plusieurs initiatives :

- Le site VFX-Montréal qui permet au studio d'afficher leurs offres d'emplois.
- Le BCTQ représente les studios auprès des autorités provinciales et fédéral en matière d'immigration.
- Le BCTQ est membre du comité de pilotage du pôle en arts et créativité numérique du ministère de l'Enseignement supérieur à titre de représentant des studios.

Description de l'équipe de mise en œuvre du projet

Prénom et nom	Organisation	Rôle dans la mise en œuvre du projet	Expertise, formation et réalisations en lien avec le projet
Romain Paulais	BCTQ	Supervision du projet, et de l'employé en charge des actions. Relation avec les partenaires	Initiateur du diagnostic de main d'oeuvre, Développement des partenariats avec l'industrie
Veronique Hébert	Framestore	Membre de ACCESS VFX et une des reponsables de la mise en oeuvre du programme annuel	Directrice RH, Expertise en développement des compétences et en rétention de main d'oeuvre.
À confirmer	BCTQ	Gestion quotidienne des projets et coordination des événements. Gestion de la stratégie de communication	Expertise visée : organisation d'événement, gestion de projet et communications
Carmen Popescu	Mikros	Membre d'Access VFX - conseils et accompagnement - partage d'expérience	Responsable RH de studio, en charge du recrutement

Description du projet

Secteur économique à haut potentiel visé par le projet

- [x] Industries créatives et culturelles
- [ ] Sciences de la vie et technologies de la santé
- [x] Industrie numérique
- [ ] Transport et mobilité
- [ ] Technologies propres

Spécifiez

Le secteur des effets visuels et de l'animation

Objectifs spécifiques rencontrés par le projet

- [x] Renforcer les compétences des employés
- [x] Assurer l'attraction et la rétention des talents
- [x] Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponibles
- [x] Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur
- [x] Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi du bassin de talents disponibles, notamment de la population issue de la diversité culturelle, de la diversité de genre et des travailleurs à risque de perte d'emploi en raison des mutations technologiques actuelles et à venir

Objectifs transversaux rencontrés par le projet

- [x] Stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique montréalais
- [x] Promouvoir le développement d'actions coordonnées sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- [x] Élaborer des solutions innovantes et non explorées par les soutiens traditionnels

Problématique

Définissez la problématique et les enjeux propres à votre secteur et/ou créneau en lien avec l'attraction, le développement, le maintien, l'intégration des talents et l'acquisition de compétences du futur. Présentez les données qualitatives et quantitatives pertinentes (études, sondages, enquêtes, milieu, etc.) appuyant votre argumentaire. Joignez les sources citées en annexe (3 maximum)

À Montréal, nous prévoyons avoir 500 gradués au niveau collégial et universitaire (Source: MEES) dans le secteur des effets visuels et de l'animation en 2019. D'après un récent sondage auprès des studios, on estime les besoins de main-d'œuvre à 1000 personnes supplémentaire d'ici la fin de l'année. L'ensemble des studios d'effets visuels et d'animation de Montréal se trouve obligé de recruter à l'extérieur de Montréal, du Québec et du Canada pour pallier à ce manque de ressources locales. La moyenne en 2016 de travailleurs étrangers temporaires dans les studios était de 30%; pour certains grands studios ce chiffre monte à plus de 50% (Source: CEM, BCTQ).

1. Le secteur des effets visuel doit pallier aux enjeux de maintien de sa main-d'œuvre nouvellement formée.
   1a) En effet, 35% des jeunes gradués de 18 ans ont parfois de la difficulté à décrocher un emploi ou à rester à l'emploi lors de leur premier contrat de travail dû principalement au manque de développement de leurs compétences en matière de savoir-être.
   1b) Bien qu'il n'existe pas d'étude globale de l'industrie à ce sujet, selon les chiffres d'un grand studio, 35% des professionnels quittent le milieu des effets visuels dû soit à la difficulté de maintenir une balance entre la vie familiale et la vie professionnelle et/ou dû à la difficulté de gérer la pression et le stress.

2. Nous devons aussi investir dans le développement des compétences des femmes pour les amener au niveau supérieur (Lead/Superviseur) pour des postes d'artistes. En effet, la pénurie de main-d'œuvre se fait d'autant plus ressentir au niveau de postes sénior d'artistes. Les femmes sont sous-représentées dans cette catégorie d'emploi puisqu'elles ne représentent que 5% à 10% de la main-d'œuvre.

3. Faciliter l'intégration et l'inclusion des minorités au secteur des effets visuels permettrait aussi d'augmenter le nombre de travailleurs qualifiés

- [ ] La problématique a été validée par (nom de l'organisme sectoriel) : _____

M

Description du projet (suite)

Proposition

Présentez la solution spécifique proposée par le projet et les principaux objectifs pour résoudre la problématique d'emploi présentée précédemment

Pour les jeunes gradués, nous voulons mettre sur pied un programme de mentorat. Nous voulons permettre aux mentors et aux gradués de se rencontrer et de se choisir mutuellement. Les gradués qui feront partie du programme auront droit à des séances de coaching sur comment se préparer pour une entrevue, l'art de présenter, comment recevoir de la rétroaction, etc. Un élément important du projet sera d'intégrer aux programmes de stage des écoles déjà existants une composante savoir-être pour assimiler les acquis. Les objectifs sont: de réduire le nombre de gradués qui perdent leur premier emploi à 20% (court-terme) et de leur donner les bons outils pour que 90% des participants à ce programme puissent continuer leur carrière dans le secteur des effets visuels (long-terme).

Pour garder en poste les employés que nous avons actuellement, nous voulons offrir aux studios un programme de santé et bien-être. Thématiques: équilibre travail famille, gestion de la santé mentale, comment la nutrition peut affecter l'énergie et la performance, etc. Nous voulons augmenter la rétention de 25% de nos professionnels qui quittent actuellement ce secteur d'activité et augmenter l'attrait de l'industrie.

Pour le projet en lien avec le développement des compétences des femmes, nous voudrions développer un programme de formation qui ciblerait les compétences suivantes: la gestion des finances, la gestion de projet, l'art de négocier, etc. Les objectifs sont: outiller les femmes dans le but de recevoir 25% de plus de candidatures pour des postes de seniors artistes (court-terme) et d'ici 5 ans atteindre la parité homme/femme pour les postes seniors artistes. Pour le projet qui vise à faciliter l'inclusion de minorités, nous souhaitons organiser une semaine de l'inclusion ouverte à l'ensemble de l'industrie avec la participation de la majorité des studios. Nous aurions des groupes de discussions, des panels, etc. Objectifs: les studios devront s'engager à mettre en place 2 initiatives (court-terme) et nous aspirons à voir une augmentation de 10% des minorités dans le secteur d'ici 2 ans.

Originalité

En quoi votre proposition est innovante et constitue une amélioration par rapport aux initiatives qui se réalisent dans le domaine

C'est la première fois que les studios d'effets visuels et d'animation s'unissent dans une démarche conjointe d'un programme sur le long terme dont le but est de pallier au manque de main-d'œuvre et à l'intégration de la main-d'œuvre en partenariat avec d'autres organismes dont le BCTQ, Access VFX, l'École NAD et Cybercap tout en ciblant spécifiquement les jeunes gradués, les femmes, les minorités et les professionnels actuellement à l'emploi.

☑ Je confirme que le projet (ou la partie de projet) financée par la Ville de Montréal sera déployé et aura des impacts directs escomptés seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description du projet (suite)

Profil des bénéficiaires

Décrivez les profils des professionnels ciblés par le projet

Les jeunes gradués du secteur à la recherche d'un premier emploi.
Les professionnels du milieu des effets visuels.
Les femmes qui aspirent à un poste d'artiste senior.
Les minorités (Autochtones, personnes ayant une incapacité et membres de minorités visibles).

Composition de la cohorte de bénéficiaires

Décrivez l'ampleur (nombre de personnes) et la composition de la cohorte de participants au projet (hommes, femmes, personnes immigrantes, personnes en sous-emploi, jeunes diplômé(e)s, travailleurs(euses) âgé(e)s en décrochage numérique, etc.) Expliquez en quoi ce/ces groupes sont prioritaires pour le secteur économique ciblé

Pour les jeunes gradués de 18 ans et plus à la recherche d'un premier emploi, le programme serait de 3 mois et nous visons 100 finissants accompagnés dans leur première expérience de travail et de recrutement. 35% des jeunes gradués de 18 ans et plus ont parfois de la difficulté à décrocher un emploi ou à rester à l'emploi lors de leur premier contrat de travail. Nous voulons faire en sorte que ces jeunes puissent s'ajouter au bassin de main-d'œuvre disponible. Pour les professionnels du milieu des effets visuels, nous voulons offrir le programme de santé et bien-être à 5 studios par année sur 2 ans, afin de toucher directement ou indirectement 2500 employés. Pour les femmes de 18 ans et plus qui aspirent à un poste d'artiste senior et qui ont un diplôme ou de l'expérience en VFX, nous aurions 1 cohorte par année de 25 femmes pour un total de 50 participantes sur 2 ans. Les femmes sont sous-représentées dans cette catégorie d'emploi puisqu'elles ne représentent que 5% à 10% de la main-d'œuvre. Pour les minorités, la semaine de l'inclusion serait ouverte à l'ensemble de l'industrie. Nous visons la participation d'un minimum de 200 personnes issues de minorités aux activités. Nous estimons que les minorités représentent actuellement 15% des employés de notre industrie.

Mobilisation

Décrivez la stratégie proposée pour assurer le recrutement des personnes bénéficiaires du projet

Pour les jeunes gradués nous allons les contacter directement à travers les institutions scolaires. Pour les professionnels du milieu des effets visuels, nous allons contacter les studios de Montréal. Pour les femmes, nous allons également les contacter à travers les différents studios. Nous ferons aussi de la publicité en ligne sur les différents médias sociaux du BCTQ et d'ACCESS VFX, ainsi que des campagnes de recrutement dans des salons carrières. Pour les minorités, nous allons travailler en partenariat avec des associations d'accueil et d'intégration des minorités comme l'organisme Collectif et le Clam. Nous irons aussi faire de la promotion dans les salons de l'emploi par exemple pour les autochtones ou pour les personnes en situation de handicap.

Frais de participation

Est-ce que les participants auront une source de revenus durant leur participation au projet?

Nous encouragerons les studios à rémunérer les stages.

Est-ce que la subvention attribuée par la Ville de Montréal servira à couvrir entièrement ou en partie des frais de subsistance ou des allocations offerts aux bénéficiaires du projet? Précisez lesquels

Oui, une allocation pour garde d'enfants est prévue pour les participantes au programme de formation pour les femmes.

Description du projet (suite)

Retombées escomptées sur les participants au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les bénéficiaires au projet en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « calendrier de réalisation du projet »

Pour le projet des jeunes diplômés, ils auront les bons outils en matière de savoir-être pour décrocher un premier emploi et rester en emploi. Nous voulons de ce fait réduire le pourcentage de gradués quittant leur premier emploi à 20% et que 90% des participants au programme puissent continuer leur carrière dans ce secteur pour le long terme. En ce qui concerne le désir d'augmenter la rétention des professionnels que nous avons actuellement, nous voulons leur donner les outils nécessaires pour rester à l'emploi du domaine qu'ils ont choisi à la base et pour lequel ils ont développé leurs compétences au courant des dernières années. Pour les femmes, nous voulons développer leurs compétences ainsi que leur confiance en elles afin de les amener à déposer leur candidature pour des postes d'artiste sénior et à les obtenir. Nous souhaitons recevoir 25% de plus de candidatures de femmes pour les postes d'artiste senior d'ici la fin du projet et atteindre la parité homme-femme d'ici 5 ans. Pour les minorités, les activités auront pour but de leur faire découvrir les métiers de notre industrie afin de les amener à s'y intéresser. Nos emplois sont bien rémunérés et sont en demande, tout en requérant un nombre peu élevé d'année d'études. Nous visons avoir 10% plus de minorités en effets visuels d'ici 2 ans.

Retombées escomptées sur les entreprises participantes au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les entreprises participantes en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « détail des activités »

La retombée principale consistera à pallier au manque de main-d'œuvre de l'industrie des effets visuels, dont les besoins sont estimés atteindre 1000 employés de plus en 2019, en favorisant l'employabilité des jeunes diplômés du secteur, la diversité et l'inclusion, et la parité homme-femme. Augmenter la diversité et l'inclusion dans les équipes permettra de favoriser la créativité et les solutions innovantes. Le projet vise également à favoriser la rétention des personnes déjà en emploi pour les studios participants afin de réduire de 35 à 20 le pourcentage d'employés changeant de carrière. L'objectif est aussi de réduire l'utilisation de main-d'œuvre étrangère temporaire qui nécessite un investissement de près de 8000 dollars par employé. L'ensemble de nos démarches participera aussi à mieux faire connaître le secteur des effets visuels à une partie de la population. Le tout sera positif pour les écoles participantes car elles pourront augmenter leur rayonnement. Nous espérons également favoriser le développement de programmes de formation inclusifs pour les personnes ayant une incapacité. Ultimement, le projet permettra de poursuivre la croissance du secteur, qui a atteint un volume de 493M$ en 2018, maintenant ainsi Montréal parmi les leaders mondiaux en matière d'effets visuels.

☑ Je confirme que la population cible du projet est âgée de 18 ans et qu'elle réside au Québec au moment du déroulement du projet

Écosystème de collaboration de projet

Participation des entreprises au projet

Détaillez la participation des entreprises à l'écosystème de collaboration et les engagements qu'elles ont adopté envers la population bénéficiaire du projet

NOM DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET	ENGAGEMENT(S) PRIS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET
Technicolor	1 700	6 500$	Recrutement de mentors, participation à la semaine de l'inclusion, participation au recrutement de femmes artistes pour le projet de formation.
Cinesite	430	À confirmer	Recrutement de mentors, participation à la semaine de l'inclusion, participation au recrutement de femmes artistes pour le projet de formation.
Framestore	500	À confirmer	Recrutement de mentors, participation à la semaine de l'inclusion, participation au recrutement de femmes artistes pour le projet de formation.
Method	200	À confirmer	Recrutement de mentors, participation à la semaine de l'inclusion, participation au recrutement de femmes artistes pour le projet de formation.

Décrivez l'écosystème de collaboration constitué en précisant clairement le rôle et la contribution des partenaires (autres que les entreprises) au projet

Type de partenaire	Nom de l'organisation	**Rôle** (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	**Type(s) de contribution à la réalisation des projets** (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	**Valeur ajoutée de l'implication du partenaire** (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Organisme(s) sectoriel(s)	BCTQ	Gestion du projet, liaison entre les entreprises et écoles, suivi des résultats, gestion de la communication	Ressources humaines, prêt de locaux pour les réunions du comité, organisation de la semaine de l'inclusion, mise en place d'outils de mesure	Grappe audiovisuelle, représentante du secteur des effets visuels. Les studios et écoles sont membres du BCTQ.
	Access VFX	Gestion du projet, mise en place et gestion du programme de bien être au travail	Ressources humaines, transfert d'expertise, conférences	Association de studios d'effets visuels, mission de favoriser l'inclusion

Écosystème de collaboration de projet (suite)

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Institution(s) d'enseignement supérieur	École NAD (UQAC)	Mise en place du programme de formation pour les femmes et du programme de mentorat pour gradués	Développement de formations, prêt de locaux, transfert d'expertise, recrutement des bénéficiaires	École de formation en effets visuels et animation
Organisme(s) en employabilité	CyberCap	Consultant pour la mise en place du programme de formation en savoir être dédié aux jeunes gradués	Apport d'expertise	Actif depuis 2000, CyberCap a développé une expertise unique dans le développement de compétences clés en employabilité auprès de jeunes vulnérables en les immergeant dans un environnement semblable à celui préconisé par l'industrie du numérique.
Service(s) de la Ville de Montréal	Services des ressources humaines, Direction dotation, talents et développement organisationnel	Conseiller pour les initiatives sur l'inclusion et la diversité	Partage d'expertise en intégration par les organisations de politiques d'inclusion et de diversité	Experts spécialisés en ressources humaines

Comité de suivi de projet

Constitution du comité de suivi et fréquence des rencontres

Détaillez la liste des membres du comité de suivi du projet. **Attention : chaque partenaire de votre écosystème de collaboration doit être représenté au sein de votre comité de suivi**

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Entreprise	Véronique, Hébert	Framestore	Directrice RH
Entreprise	Carmen, Popescu	Mikros	Directrice RH
Organisme sectoriel	Romain, Paulais	BCTQ	Directeur grappe
Institution d'enseignement	Christian, Beauchesne	Ecole NAD	Directeur général
Organisme employabilité	Christian, Grégoire	CyberCap	Directeur général
Service Ville de Montréal	Stéphane, Patry	Service des RH	Conseiller principal

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste

Indiquez le calendrier préliminaire de rencontres du comité de suivi

Première rencontre du comité : juin 2019. Rencontres suivantes mensuelles en août et septembre, décembre 2019 (bilan 6 premiers mois du projet). Rencontres tous les deux mois à partir de 2020.

Visibilité de la Ville de Montréal

Présentez les grandes lignes de votre stratégie de communication et de promotion du projet, et spécifiez la manière dont la visibilité de la Ville de Montréal sera mise en valeur

Communiqué de presse annonçant le lancement du projet et mentionnant que celui-ci est développé dans le cadre du programme "Accélérer les talents" de la Ville, avec citation d'un de ses représentants;
Mention de la Ville lors des relations médias (ex: communiqués, entrevues consacrées aux diplômés des cohortes);
Bannière et mention de la Ville lors des événements (ex: foires et salons de l'emploi, événements de promotion dans les écoles, conférences);
Droit de parole lors des événements (ex: conférences durant semaine de l'inclusion);
Invitation de représentants de la ville à participer à la semaine de l'inclusion;
Logo de la Ville sur les outils de formation développés dans le cadre du projet;
Logo de la Ville sur toutes les pages web liées au projet (page web pour programme de mentorat, page web pour programme de formation pour les femmes, pages de médias sociaux associées à chacune des quatre initiatives, etc.) et hyperlien vers le site de la Ville;
Mention du soutien de la Ville sur les réseaux sociaux de chacun des partenaires du projet;
Logo de la Ville sur tous les outils de communication produits dans le cadre du projet;
+ Autres démarches de visibilité ciblées convenues en collaboration avec la Ville de Montréal.

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Programme de mentorat et développement du savoir être (Durée de 3 mois)	BCTQ, Access VFX, Studios d'effets visuels et école NAD, Cybercap	Les participants auront des séances de coaching sur les entrevues, l'art de présenter, comment recevoir de la rétroaction et en donner, etc.	100 finissants accompagnés par des mentors et/ou ayant suivi la formation sur le savoir être.	Nombre de jeunes gradués participants	Nombre de participants durablement maintenu en emploi à la suite du programme	Juin 2021
Programme de développement des compétences pour les femmes qui aspirent à des postes supérieurs d'artistes en effets visuels.	BCTQ, Access VFX, Studios et École NAD	Le programme de formation ciblerait le développement des compétences suivantes: Les différents modes de communication, la gestion des finances, la gestion d'équipe, la gestion de projet et l'art de négocier	1 cohorte par année de 25 femmes pour un total de 50 participantes sur 2 ans	Nombre de femmes participantes ayant complété la formation	Nombre de candidatures reçues et d'embauches de femmes pour les postes concernés	Juin 2021
Semaine de l'inclusion	BCTQ, Studios et professionnels en effets visuels + experts en ressources humaines, Ville de Montréal	Groupes de discussion sur l'intégration des employés atteint d'un handicap. Panels sur l'attraction et l'intégration des communautés autochtones. Conférences sur initiatives mises en place dans des milieux créatifs à travers le monde pour faciliter l'intégration des minorités (LBGTQ, les décrocheurs adultes, les immigrants, les parents qui veulent retourner sur le marché du travail).	Participation d'un minimum de 200 personnes	Mise en place par chaque studio de 2 initiatives parmi celles proposées lors des différentes activités de la semaine de l'inclusion	Augmentation du nombre de représentants de minorités en emploi dans les 2 prochaines années au sein des studios	1ère semaine en Septembre 2019 2ème semaine en Septembre 2020
Participation à des foires et salons de l'emploi, Salon de l'immigration et de l'intégration	BCTQ, Studios, Access VFX, Ville de Montréal	Tenue de kiosques lors de différents événements afin de faire la promotion des métiers et carrières du secteur auprès de personnes issues de minorités	Prise de contact avec 100 personnes issues de minorités	Participation à 2 salons de l'emploi par année	Augmentation du nombre de représentants de minorités en emploi dans les 2 prochaines années au sein des studios	Juin 2021
Programme annuel de santé et bien-être en milieu de travail accessible à l'ensemble des studios	BCTQ, Access VFX, Studios	Programme de formation sur les thématiques suivantes : maintenir un équilibre entre la famille et le travail, mieux comprendre et prévenir les troubles de santé mentale, comprendre et apprendre à gérer son stress et son énergie, impact de la nutrition sur l'énergie et la performance au travail	Participation de 5 studios par année sur 2 ans	Création d'un outil permettant le suivi du bien être au travail des employés	Pourcentage d'augmentation de la rétention des employés en poste.	Juin 2021

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation

M

Informations supplémentaires

Indiquez, au besoin, toute information supplémentaire nécessaire à la présentation cohérente du projet

Le BCTQ confirme actuellement l'engagement de studios supplémentaires pour leur participation au projet.

Nous ne joignons pas de lettre d'engagement d'Access VFX à ce dossier car il s'agit d'une association de studios d'effets visuels ne possédant pas de statut légal officiel. Toutefois, deux des studios membres de cette association font partie de l'équipe de mise en œuvre et du comité de suivi du projet.

☐ Je confirme la non admissibilité du projet présenté aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vigueur au moment de son dépôt.

☐ Une preuve à l'appui de la non-admissibilité du projet aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est jointe au présent formulaire

Documents obligatoires à joindre au formulaire

Pour l'organisme porteur du projet :

- ☑ Formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé
- ☑ Formulaire **budget prévisionnel de projet** (format .xls et PDF)
- ☑ Copie des lettres patentes
- ☑ Copie des règlements généraux de l'organisme porteur du projet
- ☑ Copie du dernier rapport annuel adopté par le conseil d'administration
- ☑ Copie des états financiers du dernier exercice financier terminé, vérifiés par un(e) expert(e) comptable autorisé(e) et adoptés par le conseil d'administration
- ☑ Résolution du conseil d'administration autorisant la personne représentante à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière
- ☐ Attestation (lettre officielle, courriel électronique, etc.) de la non admissibilité du projet aux mesures de financement en cours de Services Québec et de la CPMT
- ☑ Lettres d'engagement des partenaires faisant partie de l'écosystème de collaboration de projet, indiquant de manière précise leur rôle et contribution au sein du projet. Pour être valides, les lettres d'engagement doivent préciser le type de contribution réalisée au projet et la valeur financière de la contribution
- ☑ Lettre d'engagement des entreprises participantes au projet indiquant clairement : a) la manière dont le projet aide à résoudre une problématique connue par l'entreprise en lien avec l'emploi; b) l'engagement pris par les entreprises envers la population participante au projet; c) la hauteur de leurs contributions financières au projet (calculée en fonction de la taille de l'entreprise) et d) la ou les contributions en nature que l'entreprise compte réaliser au projet, ainsi que leur valeur financière

Modalités d'envoi des documents

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et tous les documents obligatoires simultanément aux deux adresses suivantes :

1. **Par courrier électronique** (en format PDF) : savoir_talent@ville.montreal.qc.ca
2. **Par la poste :**
   Véronique Gerland
   Commissaire au développement économique
   Direction des partenariats stratégiques et affaires internationales
   Service du développement économique de la Ville de Montréal
   700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage
   Montréal (Québec) H3B 5M2

   Un accusé de réception sera envoyé à l'organisme porteur ayant soumis un projet

☑ Je comprends que tout projet présenté dans un formulaire incomplet, altéré, non signé, ou n'ayant pas soumis l'ensemble des documents d'information et pièces justificatives demandées sera considéré comme non admissible et ne fera pas l'objet d'analyse.

Pierre Moreau	29/3/19		514-499-7070 #222
Nom, prénom de la personne autorisée par la résolution	**date**	**Signature**	**Numéro de téléphone du signataire**
			pierre@bctq.ca
			Adresse courriel du signataire

ANNEXE 2

OFFRE DE FINANCEMENT SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

M

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Le 6 mai 2019

Romain Paulais
Directeur du secrétariat de la grappe audiovisuelle

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)
204, rue du Saint-Sacrement, bureau 500
Montréal (Québec) H2Y 1W8

Objet : projet *Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation*, offre de financement sous réserve des conditions.

Monsieur Paulais,

Suite à la l'analyse réalisée par le jury de l'appel à projets *Accélérer les talents* du projet susmentionné, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre proposition a été favorablement retenue pour recevoir une subvention de 153 050 $, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Obtenir, dans les moindres délais, l'engagement écrit des entreprises mentionnées dans les formulaires de présentation de projet et de budget préliminaire de projet, totalisant 19 500 $.

Dans le but de faire cheminer votre dossier dans les délais requis, nous vous demandons de bien répondre à cette offre avant le 10 mai 2019 en utilisant le formulaire de réponse. Dans l'affirmative, vous devrez spécifier dans une lettre la manière dont vous comptez répondre aux conditions précédemment mentionnées.

Sachez, Monsieur Paulais, que le Service du développement économique de la Ville de Montréal se fait un immense plaisir de compter le BCTQ parmi ses collaborateurs, et d'appuyer l'industrie montréalaise du cinéma et de la télévision.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur Paulais, l'expression de nos sincères salutations.

Johanne Côté-Galarneau
Directrice
VG/JCG

PJ : formulaire de réponse.

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Formulaire de réponse - offre de financement sous réserve des conditions

☒ Je, soussigné, Romain Paulais, Directeur du secrétariat de la grappe audiovisuelle du Bureau du cinéma et de la télévision du Québec BCTQ, accepte le financement non récurrent de 153 050 $, offert par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*, pour la réalisation du projet, *Libère ton talent créatif : faire carrière dans les effets visuels et l'animation* sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Obtenir, dans les moindres délais, l'engagement écrit des entreprises mentionnées dans les formulaires de présentation de projet et de budget préliminaire de projet, totalisant 19 500 $.

☒ J'annexe au présent formulaire un document détaillant la manière dont le BCTQ prévoit le respect les conditions susmentionnées.

☒ Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité sur les résultats de l'Appel à projets *Accélérer les talents* et tout financement octroyé au BCTQ dans le cadre de celui-ci, jusqu'au dévoilement officiel des lauréats organisé par la Ville de Montréal.

Romain Paulais
Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

09/05/2019
Date

M

BUREAU DU **CINÉMA** ET DE
LA **TÉLÉVISION** DU QUÉBEC

MONTRÉAL

À l'attention de Madame Johanne Côté-Galarneau
Directrice
Investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage.
Montréal (Québec) H3B 5M2

Montréal, le 9 mai 2019

Objet : Projet « Libère ton talent créatif – Faire carrière dans les effets visuels et l'animation ».

Madame Côté-Galarneau,

C'est avec un immense plaisir que le Bureau a accueilli la décision de la Ville de Montréal de soutenir son projet visant le développement des talents dans l'industrie des effets visuels et de l'animation.

Concernant le financement des entreprises, conditionnel à l'obtention finale de la subvention, je peux déjà vous confirmer qu'une deuxième société, le Studio Framestore, a validé son soutien financier à hauteur de 6 500 $. Je joins la lettre de confirmation à cet envoi.

Pour les 13 000 $ restants, voici les actions qui ont déjà été posées ou qui le seront au cours des prochains jours :

- Tout au long du processus, le Bureau a été accompagné par deux représentants de l'association de studios d'effets visuels Access VFX avec qui nous allons travailler pour la réalisation du projet.

- Au cours de deux rencontres du conseil d'administration d'Access, le projet et son évolution ont été présentés. Les studios sont donc au courant de son contenu.

- Hier soir, le 8 mai, une nouvelle réunion du conseil d'administration d'Access a eu lieu et les studios ont été informés, sous confidentialité, de la première réponse de la Ville et des conditions attachées.

204, rue du Saint-Sacrement, bur. 500
Montréal (Québec) Canada H2Y 1W8
514. 499.7070
Sans frais : 1 866. 320.3456
info@bctq.ca
www.bctq.ca

- Nous travaillons actuellement à l'organisation, la semaine prochaine, soit d'une réunion commune soit de rencontres individuelles avec les studios membres d'Access afin de confirmer au plus vite leur participation.

Nous tiendrons bien entendu la Ville informée de tout progrès dans nos démarches, et sommes confiants d'obtenir les engagements requis dans les meilleurs délais.

Nous espérons que cette lettre répond à la demande émise par la Ville de Montréal dans sa correspondance du 6 mai dernier, et restons à votre disposition pour toute question ou demande d'information supplémentaire.

Veuillez recevoir, Madame Côté-Galarneau, nos salutations distinguées.

Romain Paulais

Directeur du secrétariat de la grappe audiovisuelle

Bureau du cinéma et de la télévision du Québec

M

ANNEXE 3

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

M

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

M

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ET :** **Université Concordia**, personne morale, (constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38)) **ou** (régie par la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*), dont l'adresse principale est le 1455 Blvd De Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3G 1M8, agissant et représentée par Isabel Dunnigan, Vice-rectrice associée et Directrice générale Formation Continue Concordia, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'il (elle) le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 106966591
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006010110

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme porteur du projet *améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI : cyber-résilience* pour l'ensemble de l'écosystème de collaboration mentionnée dans le formulaire de projet joint en annexe;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre du l'Appel à projet *Accélérer les talents* pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie des conditions d'amissibilité et des critères de sélection tels que stipulé dans le document d'information de l'appel à projet *Accélérer les talents*;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le formulaire de présentation du Projet déposé par le BCTQ;

2.2 « **Annexe 2** » : la lettre d'offre conditionnelle de contribution financière de la Ville de Montréal, le formulaire de réponse et la lettre d'engagement de l'Organisme;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant; à vérifier

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière

reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « Responsable » : Véronique Gerland, Chef d'équipe à la Direction de l'investissement et du développement stratégique

2.7 « Unité administrative » : Service du développement économique.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet *améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI : cyber-résilience*. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes. Pour la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 juin 2019, aucune reddition de comptes ne doit être remise.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent quarante-quatre mille cent dollars 244 100 $, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de quatre-vingt-dix-huit mille dollars 98 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de quatre-vingt-dix-huit mille dollars 98 000 $, au plus tard le 31 juillet 2020,
- et un troisième versement au montant de quarante-huit mille cent dollars 48 100 $ au plus tard 30 jours suite à la réception du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1455 Blvd De Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H3G 1M8, et tout avis doit être adressé à l'attention de la Vice-rectrice associée et Directrice générale Formation Continue Concordia. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 O rue de la Gauchetiére Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le 17.....e jour de ...mai..... 2019

Le Bureau du cinéma et de la télévision du Québec (BCTQ)

Par : _____
Isabel Dunnigan, Vice-rectrice associée et Directrice générale Formation Continue Concordia.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de ..... 20__ (Résolution .....).

ANNEXE 1

PROJET

Montréal

APPEL À PROJETS ACCÉLÉREZ LES TALENTS - 2018

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

Date limite d'envoi 29/03/2019, avant 18h

Accélérer les talents

Titre du projet	Durée du projet
Améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI : cyber-résilience	2 ans

Renseignements sur l'organisme porteur du projet

Nom de l'organisme	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Université Concordia (Centre de formation continue / CCE)	1147608351

Adresse postale

Numéro, rue	Ville	Code postal
1455, boul. de Maisonneuve Ouest	Montréal	H3G 1M8

Téléphone	Télécopieur	courriel
514 560-4293 514 848-2424 poste 5195	514 848-2806	yingying.hu@concordia.ca

Site Internet	Autres coordonnées (réseaux sociaux, pages associées, etc.)
www.concordia.ca/cce.html	www.facebook.com/concordiacontinuingeducation www.linkedin.com/showcase/concordia-continuing-education

Renseignents sur la personne responsable du projet

Prénom, nom et titre	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Isabel Dunnigan	514-848-2424 poste 3639	isabel.dunnigan@concordia.ca

Description de l'organisme porteur du projet

Mission de l'organisme (telle qu'écrite dans les lettres patentes)

a) Maintenir et conduire un collège ou université dans la province de Québec pour donner l'enseignement, et l'enseignement supérieur, dans toutes les branches du savoir classique, technique, général, scientifique, commercial et artistique;
b) Créer des facultés, départements et classes, établir la nature et l'étendue des cours et matières à inscrire au programme et l'instruction à y donner en rapport avec les buts pour lesquels la corporation a été formée et décerner grades, diplômes et certificats attestant les standards atteints par ceux qui profitent des moyens d'instruction offerts par le collège.

Ressources humaines de l'organisme

Nombre de bénévoles : 0	Nombre de salariés à temps plein : 3123	Nombre de salariés à temps partiel : 3327
Nombre de membres individuels : 0	Nombre de groupes membres : 0	Date de la dernière assemblée générale 2019-03-13

Description de l'expertise de l'organisme porteur du projet

Indiquez les éléments démontrant la capacité de l'organisme porteur à réaliser le projet (expertise, connaissance de la problématique, réalisations antérieures, etc.)

Le CCE crée et propose des programmes depuis 1974 dans le but de développer les talents à Montréal, en particulier dans le domaine des technologies de l'information, avec des programmes en Java, PHP, mySQL et Big Data. L'objectif du CCE est de mettre à disposition un contexte d'apprentissage accessible aux personnes ayant besoin de développer des compétences pratiques pertinentes sur le marché du travail, dans tous les secteurs. Pour ce faire, le CCE aborde l'élaboration et la réalisation de programmes adaptés aux réalités de la main-d'œuvre québécoise. La création de programmes repose sur la veille stratégique, des études de marché détaillées, des analyses comparatives, des prévisions, et des consultations avec l'industrie, le milieu académique et les organisations locales. L'utilisation d'un cadre de conception rétrograde permet de cartographier les compétences requises sur le lieu de travail afin que les stratégies de curriculum, d'enseignement, de formation en classe et d'évaluation soient conçues et développées pour que les apprenants atteignent ces compétences en simulant les activités qu'ils effectueront sur le lieu de travail. Des experts de l'industrie sont alors recrutés en tant que spécialistes du domaine et ont pour tâche d'élaborer le programme d'études avec l'aide de l'équipe de conception pédagogique du CCE. De plus, des spécialistes de l'industrie sont également engagés pour enseigner les programmes du CCE dans des domaines connexes, ce qui assure aux étudiants au sein de la classe une exposition directe au contexte de l'industrie et un soutien pour le réseautage. À titre d'illustration, nous avons mis en œuvre cette approche dans la création et la révision de nos programmes, notamment dans le développement du programme intitulé "Français langue seconde pour le marché du travail". Ce programme répond spécifiquement aux besoins de la main-d'œuvre québécoise en enseignant le français à un niveau avancé dans le contexte de l'intégration au milieu de travail. D'abord, les activités en ligne ou en classe auxquelles les apprenants doivent participer correspondent aux types de tâches requis sur leur lieu de travail. La composante haut de gamme de type asynchrone offerte en ligne et développée avec KnowledgeOne fournit des modules de pratique adaptés au contexte montréalais. Le deuxième domaine dans lequel le CCE possède une grande expertise est la création de programmes interdisciplinaires. Ces programmes sont adaptés aux réalités des milieux de travail où des connaissances dans différents domaines sont requises. Le diplôme du CCE en Big Data a été conçu de manière à combler le fossé grandissant entre les décisions des entreprises, l'apprentissage automatique en arrière-plan et la mise en place d'infrastructures. De par sa fondation solide basée sur des projets et des applications, ce programme de formation pratique se distingue des programmes concurrents en fournissant à l'apprenant un apprentissage du langage de programmation, et une compréhension des besoins et des rôles de plusieurs parties prenantes dans le contexte de données d'une organisation. De cette manière, les diplômés du CCE de ce programme peuvent aisément travailler dans le monde des affaires ou de l'informatique et entretenir une communication interdisciplinaire efficace et crédible. Enfin, le CCE est manifestement flexible et répond adéquatement aux besoins changeants de la main-d'œuvre. Ceci est réalisé à travers une réévaluation constante et régulière de la structure des programmes, du contenu, du curriculum, de l'enseignement, des stratégies d'apprentissage, et des outils et technologies qui correspondent au milieu de travail et au terrain.

Description de l'équipe de mise en œuvre du projet

Prénom et nom	Organisation	Rôle dans la mise en œuvre du projet	Expertise, formation et réalisations en lien avec le projet
Isabel Dunnigan	CCE	Directrice générale	MSc. Administration
Sherry Blok	CCE	Directrice des programmes	MA. Ed. Conception pédagogique et andragogie
Simona Ionescu	Bureau de AVP Lifelong Learning	Directrice de la veille stratégique	Maîtrise Science de l'information
Shehrazade Bakarally	CCE	Coordinatrice académique, Conception du curriculum, Enseigner et apprendre	MA. Ed.Tech, Conception pédagogique et andragogie
Yingying Hu	Bureau de AVP Lifelong Learning	Gestionnaire de projet	MA, MBA, CAPM (gestion de projet)

Description du projet

Secteur économique à haut potentiel visé par le projet

- [ ] Industries créatives et culturelles
- [ ] Sciences de la vie et technologies de la santé
- [x] Industrie numérique
- [ ] Transport et mobilité
- [ ] Technologies propres

Spécifiez

Objectifs spécifiques rencontrés par le projet

- [x] Renforcer les compétences des employés
- [x] Assurer l'attraction et la rétention des talents
- [x] Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponibles
- [x] Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur
- [x] Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi du bassin de talents disponibles, notamment de la population issue de la diversité culturelle, de la diversité de genre et des travailleurs à risque de perte d'emploi en raison des mutations technologiques actuelles et à venir

Objectifs transversaux rencontrés par le projet

- [x] Stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique montréalais
- [x] Promouvoir le développement d'actions coordonnées sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- [x] Élaborer des solutions innovantes et non explorées par les soutiens traditionnels

Problématique

Définissez la problématique et les enjeux propres à votre secteur et/ou créneau en lien avec l'attraction, le développement, le maintien, l'intégration des talents et l'acquisition de compétences du futur. Présentez les données qualitatives et quantitatives pertinentes (études, sondages, enquêtes, milieu, etc.) appuyant votre argumentaire. Joignez les sources citées en annexe (3 maximum)

Selon le Conference Board du Canada, il y a présentement une inquiétude générale face aux cybermenaces potentielles et au manque de collaboration entre les industries et les institutions d'enseignement pour former les travailleurs. Deloitte suggère que « la pénurie des cybertalents est l'un des défis les plus importants du Canada ». Il mentionne également que « la demande en cybertalents au Canada augmente de 7 % par année, ce qui signifie que les organisations devront pourvoir environ 8 000 postes de professionnels de la cybersécurité entre 2016 et 2021 » (Deloitte, 2018). Dans la « Liste des professions présentant un déficit de main-d'œuvre 2016-2017 », on indique qu'à Montréal, il y a une pénurie de gestionnaires de systèmes informatiques, d'analystes et de consultants en informatique, d'ingénieurs et de concepteurs en logiciel, de programmeurs et de développeurs en médias interactifs, ainsi que de concepteurs et de développeurs Web, qui sont toutes des professions qui impliquent des connaissances en cyber-résilience (CPMT, 2017). De plus, selon le « Diagnostic sectoriel » publié par TECHNOCompétences, la cybersécurité est l'une des six tendances clés du secteur des TI (TECHNOCompétences, 2018).

Le Centre de formation continue de Concordia (CCE) désire former sa clientèle pour répondre aux besoins du marché du travail montréalais dans le domaine de la cyber-résilience. Cyber-résilience couvre la cybersécurité et la continuité de l'activité d'entreprise. Concordia voudrait créer un programme correspondant aux besoins des travailleurs TI qui souhaitent mettre à jour et/ou perfectionner leurs compétences dans le domaine de la cyber-résilience. Alors que l'accès à l'information et à la technologie continue d'évoluer dans notre société, la cybersécurité est devenue un incontournable. Le programme peut permettre aux participants d'accéder à des emplois d'avenir, ou simplement de compléter les compétences acquises dans leur emploi actuel, dans un domaine en émergence.

Parallèlement, les compétences non techniques sont très recherchées. Les compétences en matière de travail collaboratif, de communication, de créativité, d'intelligence émotionnelle et de pensée critique, par exemple, sont en demande (RBC, 2018). Une partie importante du futur programme sera consacrée aux compétences non techniques visant à préparer les étudiants à leur carrière en TI de manière globale afin de leur permettre de s'adapter au développement de plus en plus rapide de leur domaine, avec l'agilité et les aptitudes appropriées en contexte de changement et de diversité.

- [x] La problématique a été validée par (nom de l'organisme sectoriel) : TechnoCompétences

Description du projet (suite)

Proposition

Présentez la solution spécifique proposée par le projet et les principaux objectifs pour résoudre la problématique d'emploi présentée précédemment

Travailler dans le domaine de la cybersécurité repose sur la collaboration et l'interdisciplinarité. Ce programme adoptera une approche transversale pour permettre aux apprenants d'acquérir des compétences techniques en cybersécurité dans le contexte des processus opérationnels, de la gestion ainsi que de la proactivité et de la résilience organisationnelles. Les apprenants acquerront des compétences en prévision, prévention, surveillance, détection, évaluation et défense contre les cyberattaques. Cette approche de cyber-résilience leur permettra de s'intégrer efficacement aux équipes interdisciplinaires. En nous basant sur les conversations tenues avec Deloitte, TechnoCompétences, le département TI de la Ville de Montréal et d'autres partenaires, il s'agit d'une valeur ajoutée cruciale, qui permettra aux entreprises de continuer à investir et à recruter des employés bien intégrés. Dans ce programme, les apprenants seront familiarisés avec les principes fondamentaux de la sécurité, notamment les infrastructures, les techniques de piratage et de menace, la gestion des identités, la protection des infrastructures, les tests d'intrusion, et les composantes commerciales, juridiques et éthiques de la sécurité. La sécurité au sein des technologies émergentes telles que l'informatique en nuage (« cloud computing »), le Big Data et l'Internet des objets sera également couverte. Les étudiants apprendront à établir des normes et des procédures de l'utilisateur, à créer et à mettre en œuvre une stratégie de sécurité, à gérer les risques et les crises, et à élaborer un plan d'intervention en cas d'incidence. Ces compétences sont en forte demande à Montréal. De plus, étant donné que le programme d'études est élaboré en partenariat avec nos partenaires de l'industrie montréalaise, les connaissances et les exigences locales seront intégrées au programme afin que les diplômés puissent combler les lacunes susmentionnées. Par le biais de simulations, de problèmes sectoriels et d'approches pédagogiques basées sur des projets, les étudiants apprendront à travailler de façon autonome, et développeront des compétences interpersonnelles, notamment le travail d'équipe ainsi que la communication pour influencer. Le mentorat par des professionnels du secteur et des stages en entreprise aideront les diplômés à trouver un emploi après le programme. Pour le programme pilote, le nombre de diplômés qualifiés pour travailler dans le domaine de la cyber-résilience est estimé à une cohorte de 25. Après le pilote, le CCE a une capacité d'accueillir 100 étudiants par année pour ce programme.

Originalité

En quoi votre proposition est innovante et constitue une amélioration par rapport aux initiatives qui se réalisent dans le domaine

Ce programme est innovant en grande partie grâce à sa conception collaborative, qui se base sur le soutien important et les précieuses informations de nos partenaires de l'industrie. Ces partenaires nous informent sur les compétences recherchées sur le marché de l'emploi et les compétences des nouveaux talents arrivant à Montréal. En nous basant sur les conversations tenues avec nos partenaires, nous incorporerons des méthodes telles que l'apprentissage par résolution de problèmes authentiques, documentés par nos experts, la simulation d'attaques et l'apprentissage par projets dans lesquels les étudiants apprendront à communiquer avec les principaux intervenants comme ils le feraient sur le milieu du travail. Lors de nos discussions avec nos partenaires, nous avons constaté que les certifications actuelles en matière de cybersécurité sont généralement axées sur les connaissances et les outils techniques. Ce programme se démarquera par l'intégration de compétences techniques, de compétences non techniques cruciales pour le marché du travail telles que la communication, et de compétences conceptuelles telles que la pensée critique et stratégique, la pensée systémique, l'analyse, l'adaptabilité, la curiosité, ainsi que la pensée innovante et créative dans le contexte de sécurité d'une organisation. Grâce aux stages, nos étudiants auront l'occasion d'acquérir une expérience pratique des plus précieuses facilitant leur intégration sur le marché du travail. Les discussions avec l'écosystème ont confirmé la pertinence d'une composante de cours accessible, flexible et asynchrone offerte en ligne pour soutenir l'apprentissage en dehors de la classe. Ce programme, en collaboration avec des partenaires, comprendra également des séances visant à familiariser les apprenants à l'écosystème montréalais de la cyber-résilience et à leur fournir les connaissances et les outils nécessaires pour réussir à trouver et à conserver un emploi. Ce partage dans l'écosystème inclut des ressources pour trouver des emplois de qualité, des informations sur la culture de l'industrie TI au Québec, des outils pour aider à naviguer à travers l'industrie, en particulier pour les immigrants et les femmes. Le programme inclura des activités de réseautage avec les employeurs. Nous envisageons également développer un programme bilingue pour refléter fidèlement l'environnement de travail du secteur informatique à Montréal.

☑ Je confirme que le projet (ou la partie de projet) financée par la Ville de Montréal sera déployé et aura des impacts directs escomptés seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description du projet (suite)

Profil des bénéficiaires

Décrivez les profils des professionnels ciblés par le projet

Ce programme s'adresse principalement aux personnes qui aimeraient travailler ou qui travaillent déjà dans une équipe de cyber-résilience au sein d'organisations de divers secteurs à Montréal, telles que les grandes organisations à but lucratif (les télécommunications, le secteur financier et des assurances, l'hydroélectricité, l'intelligence artificielle, le Big Data, l'industrie du jeu, etc), les organisations à but non lucratif et communautaires, et les petites entreprises. Les profils ciblés sont les suivants : programmeurs, développeurs, analystes de systèmes, architectes et analystes de Big Data, développeurs d'applications mobiles, spécialistes de l'informatique en nuage, de l'Internet des objets et de la gestion des appareils mobiles, les employés promus à des postes de chef d'équipe (devant communiquer avec la haute direction) et l'ensemble des parties prenantes. Les profils non techniques (non IT ou génie) incluent les individus à la recherche d'un emploi dont le travail a des impacts au niveau de la cybersécurité dans les domaines de l'évaluation des risques, de la gestion, des assurances, de l'analyse commerciale, des politiques, de la loi, de l'éthique, de la sécurité physique, de la conception, etc.

Composition de la cohorte de bénéficiaires

Décrivez l'ampleur (nombre de personnes) et la composition de la cohorte de participants au projet (hommes, femmes, personnes immigrantes, personnes en sous-emploi, jeunes diplômé(e)s, travailleurs(euses) âgé(e)s en décrochage numérique, etc.) Expliquez en quoi ce/ces groupes sont prioritaires pour le secteur économique ciblé

Chaque cohorte de ce programme comprendra 25 participants qui travaillent ou aspirent à travailler dans le domaine de la cyber-résilience. Les profils identifiés dans la description ci-dessus sont basés sur des discussions avec des entreprises, des organisations de l'industrie et des experts en la matière ayant une connaissance approfondie de l'environnement de la cyber-sécurité. Ces profils sont surtout déterminés par les rôles occupés et les compétences requises pour ces rôles plutôt que par des facteurs démographiques tels que le sexe et le statut de résident. Cela étant dit, nous pouvons nous attendre à ce que la cohorte comprenne des immigrants, des femmes et des hommes qui ont besoin de compétences supplémentaires ou transversales pour faire avancer leur carrière.

Mobilisation

Décrivez la stratégie proposée pour assurer le recrutement des personnes bénéficiaires du projet

Le recrutement des participants proviendra principalement des quatre sources suivantes:
- les partenaires des organismes d'emploi pouvant avoir des clients qui aspirent à travailler dans le secteur de la cyber-résilience;
- les partenaires des entreprises qui référeront le programme aux participants internes de leurs organisations et à leurs réseaux externes;
- d'autres entreprises qui enverront des employés aux programmes du CCE pour améliorer leurs compétences et acquérir des compétences transversales;
- les étudiants du CCE (actuels et futurs) attirés par les offres et les programmes de Concordia.

Frais de participation

Est-ce que les participants auront une source de revenus durant leur participation au projet?

Oui, à travers des programmes de bourses (Ne couvre pas tous les participants). Les bourses de soutien seront financées par les partenaires de l'écosystème, également les futurs employeurs des étudiants.

Est-ce que la subvention attribuée par la Ville de Montréal servira à couvrir entièrement ou en partie des frais de subsistance ou des allocations offerts aux bénéficiaires du projet? Précisez lesquels

La subvention attribuée par la Ville de Montréal ne servira pas à couvrir les frais de subsistance ou des allocations.
Le financement fourni sera alloué à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme.

Description du projet (suite)

Retombées escomptées sur les participants au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les bénéficiaires au projet en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « calendrier de réalisation du projet »

Il y a un besoin criant de compétences dans le secteur de la cybersécurité. Les participants au programme feront l'acquisition de ces compétences indispensables, incluant des compétences techniques et non techniques. À la fin de chaque cours, les participants seront évalués selon le profil de compétences du secteur visé. À la fin du programme, ils auront pu acquérir l'ensemble des compétences transversales nécessaires pour bien réussir sur le marché du travail montréalais. Étant donné que la grille des compétences aura été conçue grâce aux contributions d'experts de l'industrie et de spécialistes en la matière, les participants au programme deviendront des ressources de grande valeur pour la fonction de cybersécurité et de résilience des organisations. Sur le plan quantitatif, nous prévoyons que l'ensemble des étudiants (25) participe à un programme de stage ou de mentorat professionnel leur donnant l'occasion d'affiner les compétences acquises en classe et d'appliquer ce qu'ils ont appris dans des situations concrètes de résolution de problèmes. Les stages étant une méthode très efficace pour le placement, nous nous attendons à ce que la majorité de la cohorte puisse développer ses capacités par le biais du stage et obtienne un poste à la fin ou après le programme.

Retombées escomptées sur les entreprises participantes au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les entreprises participantes en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « détail des activités »

Les entreprises qui participent au programme détiennent un rôle important à jouer dans l'élaboration du programme : celui de veiller à ce que les participants à la formation acquièrent les aptitudes et les compétences requises de toute urgence à Montréal. En s'impliquant dans la mise en place du projet, les entreprises auront également la possibilité de repérer des recrues potentielles grâce aux interactions en classe. Les opportunités de stage offertes par les entreprises seront l'occasion idéale pour valider les bons candidats à embaucher à la fin du programme. Le nombre d'embauches de qualité après l'achèvement du programme constitueront les retombées quantitatives pour ces entreprises.
Dans les cas où les entreprises auront envoyé leurs propres employés pour améliorer ou perfectionner leurs compétences en suivant le programme, elles peuvent être assurées que les participants disposeront de capacités techniques et non techniques bien équilibrées à la fin du programme qui leur permettront de fournir de meilleures performances sur le milieu du travail. Les retombées quantitatives proviendront non seulement du nombre de participants ayant terminé le programme, mais également de l'augmentation de la productivité ainsi que du taux de rétention à la fin du programme. Une meilleure préparation aux cyber-attaques permettra aux entreprises montréalaises de mieux se positionner dans l'environnement économique mondial.

☑ Je confirme que la population cible du projet est âgée de 18 ans et qu'elle réside au Québec au moment du déroulement du projet

Écosystème de collaboration de projet

Participation des entreprises au projet

Détaillez la participation des entreprises à l'écosystème de collaboration et les engagements qu'elles ont adopté envers la population bénéficiaire du projet

NOM DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET	ENGAGEMENT(S) PRIS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l	1400	$6500	Valider les besoins des talents, fournir des experts sur le sujet et offrir des possibilités de stages

Décrivez l'écosystème de collaboration constitué en précisant clairement le rôle et la contribution des partenaires (autres que les entreprises) au projet

Type de partenaire	Nom de l'organisation	**Rôle** (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	**Type(s) de contribution à la réalisation des projets** (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	**Valeur ajoutée de l'implication du partenaire** (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Organisme(s) sectoriel(s)	TechnoCompétences	Connecteur Expert	Validation des besoins Validation des retombées escomptées Transfert d'expertise Évaluation de contenu	TechnoCompétences validera les besoins, évaluera le contenu developpé et transférera leur expertise pour le projet.
	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.	Connecteur, Expert	Validation des besoins, Transfert d'expertise, Évaluation de contenu	Deloitte révisera le contenu développé et offrira des opportunités professionnelles.
	CyberEco	Connecteur Expert	CyberEco établira des liens entre ses partenaires (Desjardins, Banque Nationale, etc.) et apportera son expertise et son point de vue dans ce projet.	Assurer la visibilité et la collaboration avec des grands acteurs dans le domaine; permettre une meilleur compréhension des besoins dans le domaine de la cyber-résilience.

Écosystème de collaboration de projet (suite)

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Institution(s) d'enseignement supérieur	Centre de formation continue, Université Concordia (CCE)	Organisateur Facilitateur	CCE développe et fournit des formations répondant aux besoins émergents de la diversité, incluant ceux des personnes immigrantes.	- Connaissances approfondies d'audiences diverses, en particulier immigrante. - Expérience dans le développement de programmes. - Développement des relations avec l'écosystème des entreprises montréalaises. - Collaborations qui favorisent le transfert de connaissances.
Organisme(s) en employabilité	Yes Montreal	Facilitateur Formateur	YES Montreal pourra; - aider dans le recrutement des personnes bénéficiaires - transférer son expertise en stratégie de recherche d'emploi - collaborer dans la recherche de stages pour les bénéficiares	Établir un lien entre les finissants des programmes et le marché du travail.
	CITIM (Clef pour l'intégration au travail des immigrants)	Facilitateur	CITIM pourra; - aider dans le recrutement des personnes bénéficiaires. - transférer son expertise en stratégie de recherche d'emploi - aider dans la recherche de stages pour les bénéficiaires	Établir un lien entre les finissants des programmes et le marché du travail.
Service(s) de la Ville de Montréal	Services des TI	Expert Facilitateur	La Ville de Montréal pourra: - valider les besoins dans ce secteur - contribuer au développement de programme - fournir les possibilités de stages	Établir un lien avec le gouvernement municipal et répondre aux besoins du marché du travail local; fournir l'accès direct à des experts dans le domaine.

Comité de suivi de projet

Constitution du comité de suivi et fréquence des rencontres

Détaillez la liste des membres du comité de suivi du projet. **Attention : chaque partenaire de votre écosystème de collaboration doit être représenté au sein de votre comité de suivi**

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Service de la Ville de Montréal	Jean-Sébastien Beaulieu	Ville de Montreal (TI)	Chef de la sécurité informatique
Entreprise	Amir Belkhelladi	Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l	Chef de service cyber sécurité
Organisme sectoriel	Vincent Corbeil	TechnoCompétences	Directeur des opérations
Organisme en employabilité	Aki Tchitacov	YES Montreal	Directeur général
Organisme sectoriel	Sébastien Demers	Cyber Eco	Président
Organisme en employabilité	Fabien Cornu	CITIM	Conseiller en emploi
Institutions d'enseignement	Yingying Hu	Université Concordia	Getionnaire de projet

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste

Indiquez le calendrier préliminaire de rencontres du comité de suivi

5 sept 2019: Confirmer la mission de comité, ses rôle et responsabilités, l'horaire des réunions; Valider le plan de réalisation du projet.

24 février2020: Valider les cours développés, la plateforme d'apprentissage en ligne, le guide de formation des instructeurs, le processus d'évaluation du programme, et la création du programme de stage et de mentorat.

17 déc 2020: Discuter de la progression du projet et les possibles changements à apporter au programme; Valider la structure créée pour le programme de stage et de mentorat.

2 sep 2021: Compte-rendu du programme pilote et des modifications au programme.

Visibilité de la Ville de Montréal

Présentez les grandes lignes de votre stratégie de communication et de promotion du projet, et spécifiez la manière dont la visibilité de la Ville de Montréal sera mise en valeur

Le CCE fera la promotion du projet en utilisant les plateformes de marketing existantes et assurera la visibilité de la Ville de Montréal dans toutes les communications marketing:

- Le site Web de Concordia couvrira le lancement du projet, en prenant le soin de souligner le financement et le soutien de la Ville de Montréal;
- La revue NOW de Concordia, distribuée à la communauté de Concordia, présentera le projet avec une description de l'appel à projet « Accélérer les talents » lancé par la Ville de Montréal ainsi qu'une mention claire que la Ville de Montréal a fourni la plus grande partie du financement pour le développement du programme;
- Le site Web du CCE présentera le projet en déclarant que la Ville de Montréal a fourni l'essentiel du financement pour le développement du programme;
- La page Facebook du CCE consacrera des affichages spéciaux concernant le projet mettant en lumière le rôle de la Ville de Montréal et sa précieuse contribution;
- La page LinkedIn du CCE et Concordia publiera des messages spécifiques sur le projet en soulignant le rôle et la contribution de la Ville de Montréal;
- Le bulletin d'information du CCE destiné aux étudiants du CCE et aux participants des ateliers comprendra des nouvelles à propos du projet et mettra en évidence le rôle de la Ville de Montréal et sa contribution importante.

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Identifier les experts en la matière et évaluer le flux de travail	CCE & Partenaires	Sélectionner les spécialistes du domaine et les engager dans le projet Établir l'étendue du travail et un échéancier Identifier les produits livrables	L'établissement du nombre de spécialistes requis dans le projet final; Le recrutement d'une équipe d'experts complété; L'étendue du travail, l'échéancier et les livrables définis	Première version du contrat Élaboration d'un échéancier	Signature des contrats Échéancier	Septembre - Octobre 2019
Élaborer la mission du programme, la méthodologie et un plan du programme	CCE & Partenaires	Déterminer des voies claires pour que le programme corresponde aux compétences de l'industrie Créer une grille de compétences détaillée	La grille de compétences	Élaboration de la grille de compétences	Publication de la grille de compétences	Octobre 2019
Élaborer le plan du programme avec des résultats de sortie détaillés pour chaque cours	CCE & Partenaires	Élaborer le plan du programme qui décompose les résultats d'apprentissage en un nombre spécifique de cours Déterminer les objectifs d'apprentissage pour chaque cours et le format des cours / programme	Le nombre de cours; Le type de certification / diplôme; La part allouée de la modalité pédagogique à la plateforme d'apprentissage en ligne	Élaboration du plan du programme	Plan du programme avec des résultats de sortie détaillés	Octobre - Novembre 2019
Développer une stratégie de marketing et de communication pour le programme	CCE & Partenaires	Développer une stratégie de marketing et de communication qui détaille les canaux, les activités et l'échéancier à l'aide de la contribution des partenaires	Une stratégie de marketing avec l'implémentation d'une feuille de route	Discussion et rencontres à ce sujet	Stratégie de marketing finalisée et approuvée avec l'implémentation d'une feuille de route	Novembre 2019 - Février 2020
Préparer le matériel d'enseignement, les projets, et l'évaluation en lien avec les résultats attendus	CCE & Partenaires	Avancer la recherche et sélectionner le contenu du cours pour chaque objectif d'apprentissage Développer les éléments et les types de l'évaluation	Un guide de l'instructeur pour chaque cours du programme, avec des explications détaillées sur le programme du cours, le cursus, l'évaluation, l'approche pédagogique et la méthodologie d'enseignement	Élaboration des guides de l'instructeur	Publication d'un guide de l'instructeur pour chaque cours	Novembre 2019 - Février 2020
Concrétiser la plateforme d'apprentissage en ligne	CCE & Partenaires	Produire la plateforme d'apprentissage en ligne pour soutenir le matériel pédagogique et les modalités d'apprentissage	La production du matériel digital	Configuration de la platefome d'apprentissage en ligne pour chaque cours	Plateforme d'apprentissage en ligne approuvée pour chaque cours	Février 2020 - Juin 2020

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Élaborer une stratégie de formation pour les instructeurs sur le programme de cours, les résultats d'apprentissage, les méthodes de formation, et les procédures de test et d'évaluation du programme	CCE & Partenaires	Élaborer un processus de formation pour les instructeurs Développer des outils pour les instructeurs afin d'obtenir des commentaires formatifs et sommatifs sur les cours et le programme	Les besoins de formation pour les instructeurs; Le nombre d'heures requis et le budget de formation	Production d'un manuel de formation et de l'horaire des activités de formation; outils pour les commentaires et une procédure pour soumettre et suivre les commentaires	Publication des ressources de formation pour les instructeurs sur le portail des instructeurs Procédure et outils pour les commentaires	Mars 2020 - Août 2020
Créer un programme de stages et de mentorat Trouver les opportunités de réseautage	CCE & Partenaires	Élaborer un programme de stages et de mentorat, y compris des processus administratifs et des opportunités de réseautage	Structure du programme de stages; Objectifs de stage et des charges de travail; Calendrier des activités de réseautage; Outils / matériels de préparation au travail pour les étudiants avant le placement; Outils pour le programme de mentorat pour les étudiants et les mentors; Plan d'évaluation des stages en collaboration avec les partenaires	Embauche d'un coordonnateur de stage et de mentorat	Finalisation des outils, du matériel et de la structure du programme de stage Rédaction du calendrier des opportunités de réseautage	Mars 2020 - Septembre 2020
Programme pilote (parties d'apprentissage en classe et en ligne)	CCE & Partenaires	Lancement du programme à l'automne 2020	Complétion des parties d'apprentissage en classe et en ligne	Apprentissage en cours à travers les activités en classe et en ligne	Acquisition des compétences techniques et non techniques à travers les activités d'apprentissage	Septembre 2020 - Mai 2021
Programme pilote de stage et de mentorat	CCE & Partenaires	Lancement du programme de stage et de mentorat durant l'été 2021	Complétion du programme de stage et de mentorat; Embauches potentielles	Stage en cours dans les entreprises d'accueil	Complétion de 25 stages Réception d'offres d'emploi	Juin - Août 2021
Finalisation du programme et des cours	CCE & Partenaires	Consulter les partenaires et faire un compte rendu du programme pilote Appliquer des modifications au programme pour assurer une efficacité maximale et des résultats positifs	Ajustements du programme et des cours en fonction des commentaires reçus	Application des modifications et révision du plan du programme, du matériel pédagogique, et des outils de stages et de mentorat	Finalisation du plan du programme, des guides de l'instructeur, de la plateforme d'apprentissage en ligne, et du programme de stages et de mentorat	Août - Septembre 2021
Créer un rapport de projet	CCE & Partenaires	Rédiger le rapport qui reflète les observations, les résultats du projet et les domaines à améliorer pouvant éclairer les projets futurs	Complétion du rapport de projet	Soumettre le rapport aux collaborateurs pour des commentaires avant la soumission finale	Soumission du rapport de projet	Septembre 2021

Informations supplémentaires

Indiquez, au besoin, toute information supplémentaire nécessaire à la présentation cohérente du projet

☐ Je confirme la non admissibilité du projet présenté aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vigueur au moment de son dépôt.

☐ Une preuve à l'appui de la non-admissibilité du projet aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est jointe au présent formulaire

Documents obligatoires à joindre au formulaire

Pour l'organisme porteur du projet :

- [x] Formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé
- [x] Formulaire budget prévisionnel de projet (format .xls et PDF)
- [x] Copie des lettres patentes
- [ ] Copie des règlements généraux de l'organisme porteur du projet
- [x] Copie du dernier rapport annuel adopté par le conseil d'administration
- [x] Copie des états financiers du dernier exercice financier terminé, vérifiés par un(e) expert(e) comptable autorisé(e) et adoptés par le conseil d'administration
- [x] Résolution du conseil d'administration autorisant la personne représentante à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière
- [ ] Attestation (lettre officielle, courriel électronique, etc.) de la non admissibilité du projet aux mesures de financement en cours de Services Québec et de la CPMT
- [x] Lettres d'engagement des partenaires faisant partie de l'écosystème de collaboration de projet, indiquant de manière précise leur rôle et contribution au sein du projet. Pour être valides, les lettres d'engagement doivent préciser le type de contribution réalisée au projet et la valeur financière de la contribution
- [x] Lettre d'engagement des entreprises participantes au projet indiquant clairement : a) la manière dont le projet aide à résoudre une problématique connue par l'entreprise en lien avec l'emploi; b) l'engagement pris par les entreprises envers la population participante au projet; c) la hauteur de leurs contributions financières au projet (calculée en fonction de la taille de l'entreprise) et d) la ou les contributions en nature que l'entreprise compte réaliser au projet, ainsi que leur valeur financière

Modalités d'envoi des documents

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et tous les documents obligatoires simultanément aux deux adresses suivantes :

1. **Par courrier électronique** (en format PDF) : savoir_talent@ville.montreal.qc.ca
2. **Par la poste :**
   Véronique Gerland
   Commissaire au développement économique
   Direction des partenariats stratégiques et affaires internationales
   Service du développement économique de la Ville de Montréal
   700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage
   Montréal (Québec) H3B 5M2

   Un accusé de réception sera envoyé à l'organisme porteur ayant soumis un projet

- [x] Je comprends que tout projet présenté dans un formulaire incomplet, altéré, non signé, ou n'ayant pas soumis l'ensemble des documents d'information et pièces justificatives demandées sera considéré comme non admissible et ne fera pas l'objet d'analyse.

			514-848-2424 poste 3639
Dunnigan, Isabel	29/3/19	Isabel Dunnigan Digitally signed by Isabel Dunnigan Date: 2019.03.29 15:21:28 -04'00'	Numéro de téléphone du signataire
			isabel.dunnigan@concordia.ca
Nom, prénom de la personne autorisée par la résolution	date	Signature	Adresse courriel du signataire

ANNEXE 2

OFFRE DE FINANCEMENT SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Le 6 mai 2019

Madame Isabelle Dunnigan,
Vice-rectrice associée, Centre de la formation continue de l'Université Concordia
Concordia Continuing Education
1455 De Maisonneuve Blvd. W.
Montréal, QC H3G 1M8

Objet : projet *Améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI: Cyber résilience,* offre de financement sous réserve des conditions.

Madame Dunnigan,

Suite à la l'analyse réalisée par le jury de l'appel à projets *Accélérer les talents* du projet susmentionné, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre proposition a été favorablement retenue pour recevoir une subvention de 244 100 $, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Intégrer un plus grand nombre d'entreprises à l'écosystème de collaboration de projet;
2. S'engager à réaliser des efforts pour intégrer des entreprises du secteur bancaire, des finances et des assurances;
3. Réviser et détailler l'échéancier du projet;
4. Éclaircir la durée des formations proposées : le nombre de modules, le nombre d'heures à impartir, la durée de l'implication des étudiants, etc.
5. S'engager à respecter la gratuité pour les participants sans emploi ou à statut précaire ou les étudiants, c'est-à-dire les individus qui ne proviennent pas d'une entreprise.

Dans le but de faire cheminer votre dossier dans les délais requis, nous vous demandons de bien répondre à cette offre avant le 10 mai 2019 en utilisant le formulaire de réponse. Dans l'affirmative, vous devrez spécifier dans une lettre la manière dont vous comptez répondre aux conditions précédemment mentionnées.

Sachez, Madame Dunnigan, que le Service du développement économique de la Ville de Montréal se fait un immense plaisir de compter le Centre de la formation continue de l'Université Concordia parmi ses collaborateurs, et d'appuyer l'acquisition de compétences en cyber-résilience par les citoyens montréalais.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Mme Dunnigan, l'expression de nos sincères salutations.

Johanne Côté-Galarneau
Directrice
VG/JCG
PJ : formulaire de réponse.

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Formulaire de réponse - offre de financement sous réserve des conditions

X Je, soussignée, Isabel Dunnigan, Vice-rectrice associée du Centre de la formation continue de l'Université Concordia, accepte le financement non récurrent de 244 100 $, offert par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*, pour la réalisation du projet *Améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI: Cyber résilience,* sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Intégrer un plus grand nombre d'entreprises à l'écosystème de collaboration de projet;
2. S'engager à réaliser des efforts pour intégrer des entreprises du secteur bancaire, des finances et des assurances;
3. Réviser et détailler l'échéancier du projet;
4. Éclaircir la durée des formations proposées : le nombre de modules, le nombre d'heures à impartir, la durée de l'implication des étudiants, etc.
5. S'engager à respecter la gratuité pour les participants sans emploi ou à statut précaire ou les étudiants, c'est-à-dire les individus qui ne proviennent pas d'une entreprise.

X J'annexe au présent formulaire un document détaillant la manière dont le Centre de la formation continue de l'Université Concordia prévoit le respect les conditions susmentionnées.

X Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité sur les résultats de l'Appel à projets *Accélérer les talents* et tout financement octroyé au Centre de la formation continue de l'Université Concordia dans le cadre de celui-ci, jusqu'au dévoilement officiel des lauréats organisé par la Ville de Montréal.

Isabel Dunnigan

Isabel Dunnigan
Centre de la formation continue de l'Université Concordia

le 9 Mai 2019
Date

Concordia

Le 9 mai 2019

Madame Johanne Côté-Galarneau
Directrice, Investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De la Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : projet *Améliorer les compétences et requalifier la force de travail montréalaise en TI : Cyber résilience*, offre de financement sous réserve des conditions.

Madame Côté-Galarneau,

Nous sommes privilégiés de travailler avec la Ville de Montréal et nous sommes préparés pour enrichir notre proposition avec notre écosystème afin de répondre à toutes les conditions indiquées. Voici quelques directions de développement qui seront mises en place et amplifiées par le Centre de Formation Continue :

1. Intégrer un plus grand nombre d'entreprises à l'écosystème de collaboration de projet

Pour développer notre projet, nous avons déjà entamé la collaboration avec Cyber Eco, un catalyseur qui joue un rôle actif dans le domaine de la cyber sécurité. Parmi ses partenaires, Cyber Eco compte la Banque Nationale, Desjardins, iA Groupe financier, RHEA et IBM. Pour augmenter notre impact dans le domaine de la cyber résilience, nous essayerons de profiter de leur capacité de rassemblement des organisations du secteur bancaire, des assurances, des services-conseils ainsi que de la TI et ainsi développer d'autres partenariats pour notre projet.

2. S'engager à réaliser des efforts pour intégrer des entreprises du secteur bancaire, des finances et des assurances

Nous entretenons déjà des relations avec Finance Montréal, qui a offert de nous mettre en lien avec les entreprises montréalaises du secteur financier. Finance Montréal nous a confirmé qu'une grande majorité des entreprises du secteur, présentes à Montréal, font partie de leurs membres. Notre relation avec Finance Montréal nous permettra de concrétiser nos efforts pour intégrer ces entreprises, et mieux répondre à leurs besoins dans le secteur bancaire et des assurances.

1455, boul. De Maisonneuve O., Montréal (Québec) H3G 1M8, Canada
Tél. 514 848-2424 concordia.ca

3. Réviser et détailler l'échéancier du projet.

L'échéancier du projet sera révisé et détaillé avec l'appui et la collaboration avec la Ville de Montréal, particulièrement sur l'indicateur de mise en œuvre et l'indicateur de résultats. Nous comptons aussi travailler plus en profondeur avec la conceptrice pédagogique et les experts sur le sujet pour scinder le projet en étapes concrètes, qui serviront au développement d'un échéancier à la fois précis, réalisable et logique. Notre collaboration permettra de réviser les tâches spécifiques nécessaires à la bonne réalisation du projet, et de revisiter les meilleures pratiques et ressources pour les accomplir.

L'échéancier va démontrer toutes les phases du projet, et chaque phase précisera les tâches associées (et sous-tâches si nécessaires), les personnes responsables, les livrables, et la durée de temps avec la date de début et la date de fin. L'échéancier du projet sera présenté sous forme diagramme de Gantt pour une meilleure visibilité et pour faciliter la compréhension.

L'échéancier corrigé sera envoyé à la Ville de Montreal, pour ajout au formulaire de projet, avant le 9 août, 2019.

4. Éclaircir la durée des formations proposées : le nombre de modules, le nombre d'heures à impartir, la durée de l'implication des étudiants, etc.

Nous envisageons deux étapes pour élaborer la structure du programme, les modules à couvrir, la durée ainsi que les modalités à suivre.

D'abord, nous compléterons la phase d'analyse de besoin afin d'identifier avec plus de précision les compétences en cyber-résilience à développer chez la main d'œuvre à Montréal, en poursuivant nos consultations avec notre comité aviseur (à noter que ce travail fut entamé lors de la préparation de la soumission de projet). Nous allons également approfondir notre recherche sur les compétences, les indicateurs clés de performance des employés du secteur, ainsi que les écarts de performance et la pénurie de main d'œuvre.

Nous préparerons ensuite une grille de compétences qui couvrira les compétences techniques, d'affaires et non techniques telles que la pensée critique et la communication. Cette grille nous permettra d'établir les résultats d'apprentissage attendus du programme reliés aux connaissances, habiletés et attitudes.

En nous basant sur les résultats des deux étapes ci-dessus et sur l'identification du profil des apprenants, nous pourrons ainsi déterminer la structure mieux adaptée pour les cours, le nombre de modules nécessaires, la matière à couvrir dans chaque module, le nombre d'heures à consacrer, la durée de l'implication des étudiants ainsi que le modèle optimal pour l'apprentissage mixte.

Un document récapitulatif comprenant les résultats des étapes susmentionnées et détaillant la structure du programme sera fourni à la Ville de Montréal avant le 9 août, 2019.

5. S'engager à respecter la gratuité pour les participants sans emploi ou à statut précaire ou les étudiants, c'est-à-dire les individus qui ne proviennent pas d'une entreprise.

Nous nous assurerons que le programme offre des bourses de soutien pour les participants sans emploi, à statut précaire et les étudiants. Les bourses pourront être financées en partie par les partenaires de l'écosystème. À l'heure actuelle, Deloitte s'engage à offrir des bourses pour les étudiants qui feront le

stage dans leur organisation. Nous proposerons le même modèle aux nouvelles entreprises qui joindront l'écosystème, soit que les bourses fassent partie de leurs contributions financières.

Dans les cas où les contributions financières des entreprises ne puissent pas couvrir les frais de tous les participants susmentionnés, Concordia couvrira la différence.

Le Centre de Formation Continue de l'Université Concordia est honoré de faire partie des partenaires de la Ville de Montréal et de contribuer d'une manière pertinente et active à l'avancement de notre métropole.

En vous remerciant de votre appui, nous vous prions d'agréer, Mme Côté-Galarneau, l'expression de mes salutations distinguées.

Isabel Dunnigan
Directrice Exécutive, Centre de Formation Continue
Université Concordia

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
  - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
  - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
  - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **UNIVERSITÉ CONCORDIA**, personne morale dûment constituée conformément à la Loi concernant l'Université Concordia, chapitre 91 des lois du Québec (L.Q.) de 1948, modifié par les chapitres 191 et 69 des L.Q. de 1959 et de 2006 respectivement, et sise au 1455, boul. De Maisonneuve Ouest, à Montréal (Québec) H3G IM8 (« Concordia »), représentée aux présentes par Graham Carr, vice-recteur exécutif aux affaires académiques, dûment autorisé à signer la présente entente au nom de Concordia;

Numéro d'inscription T.P.S. : 106966591-RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1006010110-TQ0012
Numéro d'inscription d'organisme de charité : 106966591 RR 0001

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme porteur du projet *Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique* pour l'ensemble de l'écosystème de collaboration mentionnée dans le formulaire de projet joint en annexe;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville dans le cadre de l'Appel à projet *Accélérer les talents* pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujetti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

ATTENDU QUE la Ville a remis à l'Organisme une copie des conditions d'amissibilité et des critères de sélection tels que stipulé dans le document d'information de l'appel à projet *Accélérer les talents***;**

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1
INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2
DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

2.1 « **Annexe 1** » : le formulaire de présentation du Projet déposé par l'Université Concordia;

2.2 « **Annexe 2** » : la lettre d'offre conditionnelle de contribution financière de la Ville de Montréal, le formulaire de réponse et la lettre d'engagement de l'Organisme;

2.3 « **Annexe 3** » : le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant; à vérifier

2.4 « **Projet** » : le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;

2.5 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;

2.6 « **Reddition de compte** » : les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les

sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;

2.6 « **Responsable** » : Véronique Gerland, Chef d'équipe à la Direction de l'investissement et du développement stratégique

2.7 « **Unité administrative** » : Service du développement économique.

ARTICLE 3
OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet *Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique*. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 3, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 septembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 juin pour la première année et la période du 1er juillet au 30 juin de l'année suivante pour les années subséquentes. Pour la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 juin 2019, aucune reddition de comptes ne doit être remise.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 $) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 $), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent cinquante mille dollars 250 000 $, incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en trois versements :

- un premier versement au montant de cent mille dollars 100 000 $ dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention,
- un deuxième versement au montant de cent mille dollars 100 000 $, au plus tard le 31 janvier 2020,
- et un troisième versement au montant de cinquante mille dollars 50 000 $ au plus tard 30 jours suite à la réception du rapport final.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6
GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7
DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8
RÉSILIATION

8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de

trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.

8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9
DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 septembre 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 $) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux

travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1455, boul. De Maisonneuve Ouest, à Montréal (Québec) H3G IM8 et tout avis doit être adressé à l'attention du vice-recteur exécutif aux affaires académiques, M. Graham Carr. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 O rue de la Gauchetiére Ouest, 28e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemplaire ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et

même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le .....e jour de ..... 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Véronique Doucet, Directrice

Le .....e jour de ..... 20__

L'Université Concordia

Par : _____
Graham Carr, Vice-recteur exécutif aux affaires académiques

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le e jour de …….. 20__ (Résolution …….).

ANNEXE 1

PROJET

Montréal

APPEL À PROJETS ACCÉLÉREZ LES TALENTS - 2018

FORMULAIRE DE PRESENTATION DE PROJET

Date limite d'envoi 29/03/2019, avant 18h

Accélérer les talents

Titre du projet	Durée du projet
"Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique"	1 ans

Renseignements sur l'organisme porteur du projet

Nom de l'organisme	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)
Université Concordia - Centre d'innovation District 3	1147608351

Adresse postale

Numéro, rue	Ville	Code postal
1250 rue Guy, suite 600	Montreal	H3H 2L3

Téléphone	Télécopieur	courriel
(514) 848-2424 ext. 4004	NA	info@d3center.ca

Site Internet	Autres coordonnées (réseaux sociaux, pages associées, etc.)
www.d3center.ca	www.facebook.com/D3Centre/, www.twitter.com/D3Centre

Renseignents sur la personne responsable du projet

Prénom, nom et titre	Numéro de téléphone	Adresse courriel
Mahzad Sharifahmadian, Gestionnaire des initiatives en sciences de la vie	4384010147	mahzad@d3center.ca

Description de l'organisme porteur du projet

Mission de l'organisme (telle qu'écrite dans les lettres patentes)

Au courant des cinqs dernières années, District 3 a engagé plus de 8100 participants, animé plus de 300 événements, et accompagné plus de 485 projets depuis leur conception jusqu'à leur matérialisation en tech startups. Dans le cadre du présent projet, District 3 lance des zones sectorielles (Sciences de la vie, Intéligence artificielle, Innovation sociale et ville intelligente et Fintech) pour permettre aux futurs talents à fort potentiel de devenir des leaders d'innovation et de multiplier le nombre d'initiatives industrielle s'appuyant sur le savoir issu de la recherche en technologie disruptive et numérique. En 2016-2017, District 3 a obtenu le Prix Startup Canada pour le soutien à l'entrepreneuriat et pour la promotion de l'entrepreneuriat dans la région du Québec.

Ressources humaines de l'organisme

Nombre de bénévoles : 0	Nombre de salariés à temps plein : 18	Nombre de salariés à temps partiel : 6
Nombre de membres individuels : 24	Nombre de groupes membres : 0	Date de la dernière assemblée générale :

Description de l'expertise de l'organisme porteur du projet

Indiquez les éléments démontrant la capacité de l'organisme porteur à réaliser le projet (expertise, connaissance de la problématique, réalisations antérieures, etc.)

Au coeur d'une université de nouvelle génération, District 3 de l'Université Concordia est un pôle d'innovation à Montréal. Depuis cinq ans, le centre collabore avec toutes les institutions universitaires montréalaises avec pour mission de lutter contre le manque de formation en innovation et en entrepreneuriat. L'expérience de nos programmes confirme le besoin urgent de formations spécialisées et multidisciplinaires axées sur les nouvelles tendances technologiques et les besoins industriels du secteur des sciences de la vie et de la santé; (1) Nous avons construit un réseau d'experts et des programmes d'apprentissage en sciences de la vie pour permettre aux chercheurs de passer du laboratoire à la mise en marché afin de les aider à créer des entreprises technologiques qui changent le monde à partir de leurs recherches universitaires; (2) Plus de 650 membres communautaire; 25 startups soutenues; (3) Notre programme de formation, "Application de l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie", a permis de réunir des scientifiques spécialisés dans les sciences de la vie et des étudiants en génie informatique dans le but de développer des solutions révolutionnaires basées sur l'IA dans le secteur de la santé. Trente-huit doctorants et post-doctorants ont suivi cette formation à l'automne 2018 et ont appris les spécificités des industries basées sur l'IA auprès de mentors et d'experts de MILA, IVADO, Imagia, StardigAI, Omsignal, Stratuscent, etc. (4) Notre collaboration avec Montréal InVivo, la grappe des sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS), la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, et le Centre des dirigeants John-Molson de l'Université Concordia dans le cadre du «Programme de développement de l'entrepreneuriat en sciences de la vie» constitue également un autre effort visant à offrir aux étudiants des cycles supérieurs une formation en entrepreneuriat et en savoir-faire industriel dans le domaine des sciences de la vie. (5)Notre récent programme, le Programme Québécois d'Entrepreneuriat Scientifique (QcES) est un programme en ligne qui permet de passer du laboratoire à la mise en marché afin d'aider à créer des entreprises technologiques qui changent le monde à partir de recherches universitaires. Parrainé par le Fonds de recherche du Québec (FRQ) et en partenariat avec MITACS et Aligo Innovation, nous fournissons un contenu adapté aux besoins des chercheurs, et l'opportunité de rencontrer des entrepreneurs expérimentés et une communauté de chercheurs partageant les mêmes intérêts pour allez au-delà du laboratoire.

Description de l'équipe de mise en œuvre du projet

Prénom et nom	Organisation	Rôle dans la mise en œuvre du projet	Expertise, formation et réalisations en lien avec le projet
Mahzad Sharifahmadian	Centre d'innovation District 3	Gérer le projet, superviser l'exécution de toutes les formations proposées et animer la collaboration avec tous les partenaires	PhD, responsable des programmes en sciences de la vie du District 3, expert en biochimie et médecine moléculaire, ancien entrepreneur
Vincent Martin	Centre d'innovation District 3 et professeur à l'Université Concordia	Mentor pour les programmes de formation; Analyse des données pour identifier biomarqueurs cliniques; génomique et métabolomique	PhD, Directeur scientifique en chef du District 3, expert en génomique et en biologie synthétique, directeur du centre universitaire de biologie de synthèse appliquée
Xavier-Henri Herve	Centre d'innovation District 3	Supervision du fonctionnement et de l'avancement du programme, Mentor pour les programmes de formation; Innovation industrielle et développement technologique	Fondateur et directeur du District 3, expert en production industrielle, cofondateur de Mechtronix, qui produit des simulateurs de vol.
Edna Chosack	Centre d'innovation District 3	Mentor pour les programmes de formation; Innovation industrielle et développement technologique	Entraîneure en chef du District 3 pour les sciences de la vie, experte en technologies médicales, cofondatrice de Symbionix qui fabrique des appareils médical
Sydney Swaine-Simon	Centre d'innovation District 3, AIXprize, AI Commons, NeurotechX	Mentor pour les programmes de formation: Application de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie	Responsable des programmes d'intelligence artificielle chez District 3, ambassadeur d'IA Xprize au Québec alimentée par IBM et AI Commons, cofondateur de NeurotechX
Diana Horqque	Centre d'innovation District 3	Mentor pour les programmes de formation; Développement de solutions numériques pour la thérapie physique	Designer industriel du District 3, expert en innovation, en pensée du design et en conception de services, ancien entrepreneur (Heddoko)
Anna Ehrhardt	Centre d'innovation District 3 et Université Concordia	Superviser et administrer l'exécution du programme, y compris la logistique, les ressources humaines et les finances.	Directeur administratif du District 3, expert en gestion, comptabilité et finances.
Patrick Paquette	Montréal InVivo	Faisant la promotion de ce programme auprès de l'écosystème de l'industrie des sciences de la vie et des undes universités.	Directeur associé, Compétences et développement des talents
Sterling Lambert	CEDEC	Promotion du programme auprès des communautés montréalaises et mise en relation des stagiaires du programme avec les entreprises montréalaises.	Gestionnaire de projet, expert in technology adoption and innovation for economy development.

Description du projet

Secteur économique à haut potentiel visé par le projet

- [ ] Industries créatives et culturelles
- [x] Sciences de la vie et technologies de la santé
- [ ] Industrie numérique
- [ ] Transport et mobilité
- [ ] Technologies propres

Spécifiez

Formation industrielle pour les étudiants des cycles supérieurs dans les disciplines des sciences de la vie.

Objectifs spécifiques rencontrés par le projet

- [ ] Renforcer les compétences des employés
- [x] Assurer l'attraction et la rétention des talents
- [x] Favoriser une adéquation entre les besoins des entreprises et le bassin de talents disponibles
- [x] Encourager l'acquisition de compétences et de connaissances du futur
- [x] Faciliter l'intégration dans le milieu de l'emploi du bassin de talents disponibles, notamment de la population issue de la diversité culturelle, de la diversité de genre et des travailleurs à risque de perte d'emploi en raison des mutations technologiques actuelles et à venir

Objectifs transversaux rencontrés par le projet

- [x] Stimuler les collaborations entre les acteurs du développement économique montréalais
- [x] Promouvoir le développement d'actions coordonnées sur le territoire de l'agglomération de Montréal
- [x] Élaborer des solutions innovantes et non explorées par les soutiens traditionnels

Problématique

Définissez la problématique et les enjeux propres à votre secteur et/ou créneau en lien avec l'attraction, le développement, le maintien, l'intégration des talents et l'acquisition de compétences du futur. Présentez les données qualitatives et quantitatives pertinentes (études, sondages, enquêtes, milieu, etc.) appuyant votre argumentaire. Joignez les sources citées en annexe (3 maximum)

Le Grand Montréal compte l'un des plus grands nombres d'étudiants universitaires par habitant parmi les régions métropolitaines d'Amérique du Nord. On estime que plus de 170 000 étudiants sont inscrits dans les 11 universités de la région métropolitaine de Montréal [1]. Montréal héberge des infrastructures de pointe, notamment des centres de recherche tels que le CUSM de McGill, le CHUM de l'Université de Montréal et le Centre Concordia PERFORM. Chaque année à Montréal, plus de 10 000 étudiants obtiennent leur diplôme de programmes liés aux sciences de la vie. Cette forte concentration d'étudiants diplômés permet aux industries de puiser dans un important réservoir de ressources intellectuelles et de main-d'œuvre hautement qualifiée. Malgré les investissements importants que le gouvernement a consacrés à l'éducation et à la recherche dans les établissements d'enseignement montréalais, ces investissements ne se traduisent pas en un rendement maximal pour l'économie montréalaise. Bien qu'ils soient très scolarisés, les étudiants en sciences de la vie rencontrent des difficultés après l'obtention de leur diplôme pour trouver un emploi correspondant à leurs compétences. Peu d'opportunités d'apprentissage expérientiel sont offertes aux étudiants afin de les préparer à rejoindre leurs industries respectives. Cela laisse Montréal avec un exode des cerveaux et une utilisation économique inefficace de sa force intellectuelle bien qu'elle soit la capitale des universités canadiennes. La fuite des cerveaux est un problème bien connu et non résolu à Montréal et au Canada en général [2 & 3]. D'autre part, les industries des sciences de la vie sont confrontées à un problème semblable, elles font face à une pénurie de talents scientifiques correspondant à leurs besoins, en particulier en ce qui concerne les compétences de travail moderne liées aux méthodologies d'innovation, au travail d'équipe et au sens des affaires. L'absence d'une telle main-d'œuvre alliant les compétences générales acquises grâce à l'apprentissage expérientiel et les connaissances scientifiques les plus récentes de l'industrie conduit à un rythme d'innovation et de croissance relativement faible pour les industries des sciences de la vie montréalaises. Enfin, dans les dernières années le Grand Montréal s'est transformé en moteur puissant d'innovation en matière d'IA et de TI. L'écosystème de l'IA montréalais offre une occasion unique de surenchérir sur l'IA dans les secteurs des sciences de la vie et de la santé. Cela ouvre de nombreuses possibilités industrielles aux étudiants hautement qualifiés et spécialisés dans les disciplines des sciences de la vie qui possèdent des compétences dans le domaine de la santé numérique et de l'IA en sciences de la vie.

- [x] La problématique a été validée par (nom de l'organisme sectoriel) : Montréal InVivo

Description du projet (suite)

Proposition

Présentez la solution spécifique proposée par le projet et les principaux objectifs pour résoudre la problématique d'emploi présentée précédemment

Il est plus que jamais nécessaire de développer un programme offrant un apprentissage par l'expérience, une compréhension de l'adéquation du marché et des opportunités industrielles pour les talents universitaires dans les disciplines des sciences de la vie. Ce projet vise à former la prochaine génération de scientifiques pouvant bénéficier aux industries utilisant des approches novatrices. Ce programme profitera à l'économie montréalaise selon quatre piliers: (i) soutenir les entreprises des nouveaux diplômés en sciences de la vie dans l'industrie; (ii) encourager les entreprises à investir dans le bassin de talents; (iii) activer l'innovation industrielle parmi les talents académiques. Ce projet vise à former des talents en médecine personnalisée et en développement des technologies de la santé. Nous réunissons divers intervenants de l'écosystème des sciences de la vie montréalais, notamment des industries, des universités, des centres de recherche, des gouvernements et des entrepreneurs. Nous offrons des formations multidisciplinaires et des stages qui permettront aux jeunes des sciences de la vie de tous les établissements universitaires montréalais de comprendre les défis industriels et de les aider à développer des solutions novatrices mettant à profit les dernières technologies. Grâce à nos formations expérientielles et à nos opportunités de stages, nous créerons un laboratoire vivant dynamique intégrant les talents académiques avec des partenaires industriels du secteur des sciences de la vie. Cela conduira à la traduction de la recherche de pointe en applications pour les industries partenaires et créera des opportunités de carrière pour les talents universitaires. Les participants ne sont pas payés pour assister à la partie formation du programme. Toutefois, cette partie est obligatoire pour pouvoir être sélectionné pour les stages dans les entreprises partenaires. Nous proposons des formations et des stages en innovation expérientielle dans trois domaines:
(1) Application de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle en santé et aux sciences de la vie. (2) Innovation industrielle et développement technologique dans les domaines de la biotechnologie et de la découverte de médicaments. (3) Développement de solutions numériques pour la thérapie physique et la santé cognitive.
Nos programmes de formation comprend l'innovation industrielle qui exposeraient les étudiants aux défis et au sens des affaires requises par l'industrie. Les participants à ce programme apporteront innovations et développement technologique pour répondre aux défis posés par l'industrie.

Originalité

En quoi votre proposition est innovante et constitue une amélioration par rapport aux initiatives qui se réalisent dans le domaine

Aucun programme n'est offert de façon systématique dans les unités académiques à Montréal pour répondre au besoin de formation en l'expérience du secteur et les nouvelles tendances technologiques qui modifient les industries des sciences de la vie (solutions IA et numériques). Ce projet est unique en offrant une formation expérientielle. Les étudiants apprennent des connaissances essentielles sur les compétences industrielles et expérimenteront en développant des solutions à un défi dans un milieu industriel. En outre, aucun programme n'a été proposé pour connecter tous les acteurs de l'écosystème des sciences de la vie de Montréal afin de créer une expérience simplifiée permettant aux talents en sciences de la vie de recevoir les bonnes compétences, de trouver leur place sur le marché, et de se faire engager pour servir l'économie avec des compétences scientifiques et en innovation industrielle.

☑ Je confirme que le projet (ou la partie de projet) financée par la Ville de Montréal sera déployé et aura des impacts directs escomptés seulement sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Description du projet (suite)

Profil des bénéficiaires

Décrivez les profils des professionnels ciblés par le projet

Cette formation vise à faciliter la transition vers le marché du travail à la fin des études supérieures pour les étudiants des disciplines des sciences de la vie de tous les établissements universitaires de Montréal. Le manque de formation sur les tendances technologiques et les compétences professionnelles conduit à un manque de compétences pour une carrière en dehors de l'université. Les récents diplômés en sciences de la vie sont hautement qualifiés pour comprendre la science derrière les technologies, mais ils manquent la connaissance du développement de technologies basées sur les besoins non satisfaits du marché, les processus opérationnels dans l'industrie et les compétences nécessaires pour travailler sur des projets multidisciplinaires. Étudiants à la maîtrise et au doctorat en sciences de la vie de toutes les institutions académiques de Montréal.
Cette opportunité est ouverte aux étudiants résidents internationaux et canadiens. Bien que les formations soient ouvertes à tous les étudiants, certains stages nécessiteraient que les stagiaires possèdent un domaine de connaissances spécifique en sciences de la vie basées sur le projet proposé par les entreprises partenaires.

Composition de la cohorte de bénéficiaires

Décrivez l'ampleur (nombre de personnes) et la composition de la cohorte de participants au projet (hommes, femmes, personnes immigrantes, personnes en sous-emploi, jeunes diplômé(e)s, travailleurs(eusses) âgé(e)s en décrochage numérique, etc.) Expliquez en quoi ce/ces groupes sont prioritaires pour le secteur économique ciblé

Les informations de chaque programme de formation: (1.1) Analyse des données pour identifier des biomarqueurs cliniques (génomique, métabolique et thérapeutique): Cohortes; octobre 2019 et mai 2020, 20 participants par cohorte, 40 participants au total. (1.2) Application de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie: Cohortes; août 2019 et mars 2020, 20 participants par cohorte, 40 participants au total (2) Innovation industrielle et développement technologique dans les domaines de la biotechnologie et de la découverte de médicament: Cohortes; juillet 2019 et février 2020, 10 participants par cohorte, 20 participants au total. (3) Développement de solutions numériques pour la thérapie physique et la santé cognitive: Cohorte: septembre 2019, 10 participants par cohorte

Mobilisation

Décrivez la stratégie proposée pour assurer le recrutement des personnes bénéficiaires du projet

Pour créer un écosystème dynamique autour de notre offre de jeunes talents dans les sciences de la vie, nous travaillons en partenariat avec des organisations qui soutiennent et promeuvent l'emploi des talents en sciences de la vie: (i) Montréal InVivo, une organisation sectorielle qui anime des initiatives en sciences de la vie à Montréal; (ii) Je Choisis Montréal, une initiative développée par Montréal International, pour mieux outiller les étudiants internationaux qui étudier dans la Montréal et qui souhaitent rester ici après leurs études; (iii) CEDEC (Corporation d'employabilité et de développement économique communautaire), un organisme partenaire de premier plan et un moteur de développement économique communautaire et d'employabilité. La CEDEC nous aidera à nous assurer que les stagiaires de ce programme et leur expérience sont connus des industries qui recherchent des talents. De plus, la CEDEC nous aidera à promouvoir ce programme parmi les communautés montréalaises, ce qui mènera à une meilleure diversité et à des chances égales pour les candidats de tirer parti de ces formations uniques.

Frais de participation

Est-ce que les participants auront une source de revenus durant leur participation au projet?

C'est possible, s'ils ont des bourses d'études de leur université.

Est-ce que la subvention attribuée par la Ville de Montréal servira à couvrir entièrement ou en partie des frais de subsistance ou des allocations offerts aux bénéficiaires du projet? Précisez lesquels

Les participants ne sont pas payés pour assister à la partie formation du programme. Toutefois, cette partie est obligatoire pour pouvoir être sélectionné pour les stages dans les entreprises partenaires. Une partie du salaire des stagiaires pendant la période de stage sera couverte par la subvention de la Ville de Montréal.

Description du projet (suite)

Retombées escomptées sur les participants au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les bénéficiaires au projet en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « calendrier de réalisation du projet »

40 participants reçoivent une formation en innovation industrielle sur analyse des données pour identifier des biomarqueurs cliniques (génomique, métabolique et thérapeutique). Après la formation, quatre d'entre eux effectueront un stage dans l'un des stages proposés par les entreprises partenaires, les laboratoires CDL et Biron Groupe Santé.

40 participants reçoivent une formation en application de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie. Après la formation, quatre d'entre eux effectueront un stage dans l'un des stages proposés par les entreprises partenaires, Cann Forecast.

20 participants reçoivent une formation en innovation industrielle et développement technologique dans les domaines de la biotechnologie et de la découverte de médicaments. Après la formation, quatre d'entre eux effectueront un stage dans l'un des stages proposés par les entreprise partenaire, Recherche et développement en santé percutants (IHRD), Ananda Devices et Affinité Instruments.

10 participants reçoivent une formation en développement de solutions numériques pour la thérapie physique et la santé cognitive. Cette formation expérientielle est fournie en collaboration avec Athletc et le centre PERFORM. Ce partenaire va collaborer au développement de solutions numériques pour améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie.

Retombées escomptées sur les entreprises participantes au projet

Décrivez les retombées qualitatives et quantitatives escomptées pour les entreprises participantes en lien avec la problématique soulevée. Les retombées doivent être en concordance avec les indicateurs de mise en œuvre et de résultats présentés dans le tableau « détail des activités »

Les entreprises partenaires offrent leur expérience lors de la formation et bénéficient des idées nouvelles et innovantes que les participants échangeront au cours de la formation. Laboratoires CDL Inc., est un laboratoire de diagnostic privé basé à Montréal, QC. Il s'agit de l'un des laboratoires les plus certifiés au Canada avec un laboratoire de démonstration unique au pays pour Roche Diagnostics Canada. Biron Groupe Santé fournit des tests de laboratoire et des services diagnostics, des diagnostics et des traitements des troubles du sommeil et des services en santé au travail. Cann Forecast qui construit des outils d'aide décisionnels qui permettent à ses clients de protéger la santé publique, de réduire leurs coûts d'exploitation et de mieux comprendre leur impact sur l'environnement. Cann Forecast a mis au point deux solutions d'analyse en direct des données pour la ville de Montréal; InteliSwim et InteliPipes. Recherche et développement en santé percutants (IHRD), qui développe des emballages actifs compostables pour prolonger la durée de conservation des aliments frais, tout en réduisant la pollution causée par les plastiques et les déchets organiques; Ananda Devices, qui est un développeur et un fournisseur de micro dispositifs exclusifs destinés à développer le organe humain sur une puce afin de permettre aux industries pharmaceutiques, alimentaires et cosmétiques de tester la toxicité et l'efficacité de leurs produits plus rapidement et à moindre coût que les technologies actuelles sans utiliser des animaux; et Affinité Instruments, qui développe et commercialise des solutions de détection sans étiquette pour la recherche fondamentale et clinique liée aux agents thérapeutiques biologiques et améliore les méthodes de tests moléculaires existantes. Athletc, une entreprise axée sur l'innovation dans le sport et la santé physique. En collaboration avec Athletc., nous travaillons en partenariat avec le centre PERFORM pour des formations et des validations technologiques en thérapie physique et sportive, santé cognitive, et en amélioration de la santé. Ce partenaire va collaborer au développement de solutions numériques pour améliorer la santé et le bien-être tout au long de la vie.
Les entreprises partenaires recruteront le meilleur de la formation pour leur offre de stage. Les entreprises partenaires tireront également parti du soutien financier partiel de la ville de Montréal pour le salaire des stagiaires.

☑ Je confirme que la population cible du projet est âgée de 18 ans et qu'elle réside au Québec au moment du déroulement du projet

Écosystème de collaboration de projet

Participation des entreprises au projet

Détaillez la participation des entreprises à l'écosystème de collaboration et les engagements qu'elles ont adopté envers la population bénéficiaire du projet

NOM DE L'ENTREPRISE	NOMBRE D'EMPLOYÉS	CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET	ENGAGEMENT(S) PRIS ENVERS LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET
Laboratoires CDL Inc.	110	10,000	Mentorat et stages industriels
Biron Groupe Santé	500	10,000	Mentorat et stages industriels
Cann Forecast	4	1,500	Mentorat et stages industriels
Ananda Devices	2	1,500	Mentorat et stages industriels
IHRD	2	1,500	Mentorat et stages industriels
Athletc	4	1,500	Mentorat et stages industriels
Affinité Instruments	2	1,500	Mentorat et stages industriels

Décrivez l'écosystème de collaboration constitué en précisant clairement le rôle et la contribution des partenaires (autres que les entreprises) au projet

Type de partenaire	Nom de l'organisation	**Rôle** (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	**Type(s) de contribution à la réalisation des projets** (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	**Valeur ajoutée de l'implication du partenaire** (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Organisme(s) sectoriel(s)	Montréal InVivo	partenaire communautaire	Ressources humaines pour aide ce projet à avoir une meilleure visibilité et un meilleur taux d'intégration des unités académiques de Montréal.	Une organisation sectorielle qui anime et soutien initiatives en développement économique des sciences de la vie à Montréal

Écosystème de collaboration de projet (suite)

Type de partenaire	Nom de l'organisation	Rôle (exemple : gestion du projet, évaluation de l'action X, mise en place de X action, liaison, etc.)	Type(s) de contribution à la réalisation des projets (exemple : ressources humaines, prêt de locaux, transfert d'expertise, conférence, évaluation de contenu, etc.)	Valeur ajoutée de l'implication du partenaire (raison stratégique en lien avec la problématique justifiant l'implication du partenaire à l'écosystème)
Institution(s) d'enseignement supérieur	Le centre PERFORM	Formations en thérapie physique et sportive, médecine de précision et personnalisée.	Ressources humaines et mentorat dans les domaines de la thérapie physique et la santé cognitive	Ce centre regroupent les meilleurs chercheurs et les meilleures infrastructures. Ils sont fortement liés aux communautés et aux patients.
Organisme(s) en employabilité	CEDEC (Corporation d'employabilité et de développement économique c	Campagne de promotion	Ressources humaines, aidera à nous assurer que les stagiaires de ce programme et leur expérience sont reconnus par les industries qui recherchent des talents.	Promouvoir dans les communautés montréalaises, pour plus de diversité et l'égalité des chances, les candidats à tirer parti de ces cours uniques.
	Je Choisis Montréal, une initiative développée par Montréal International	Campagne de promotion	Promouvoir la formation proposée auprès des talents en sciences de la vie à la recherche d'un emploi.	Bien connecté à la population étudiants internationaux à la recherche d'un emploi.
Service(s) de la Ville de Montréal	NA			

Comité de suivi de projet

Constitution du comité de suivi et fréquence des rencontres

Détaillez la liste des membres du comité de suivi du projet. **Attention : chaque partenaire de votre écosystème de collaboration doit être représenté au sein de votre comité de suivi**

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Organisme sectoriel	Patrick Paquette	Montréal InVivo	Directeur associé, Compétences et développement des talents
Institution d'enseignement supérieur	Lynn Roy	Centre PERFORM	Directeur adjoint, Initiatives de développement de la recherche
Organisme(s) en employabilité	Lucia Aguilar	Montréal International	Project Manager, Je Choisis Montréal
Organisme(s) en employabilité	Sterling Lambert	CEDEC	Chef de projet, Innovation et économie numérique
Enterprise	Jean-Philippe Gagnon	Athletc.	Directeur général
Enterprise	Ludovic Live	Affinité Instrument	PDG
Enterprise	Margaret Magdesian	Ananda Devices	PDG

Type de partenaire	Prénom, nom	Organisation	Poste
Enterprise	Mina Mekhael	IHRD	PDG
Enterprise	Naysan Saran	Cann Forecast	PDG
Enterprise	Nicolas Tétreault	Biron Groupe Santé	Directeur Scientifique
Enterprise	Marc Mikhael	Laboratoires CDL	Directeur de la recherche et du développement

Indiquez le calendrier préliminaire de rencontres du comité de suivi

Juillet 2019, septembre 2019, janvier 2020 et mars 2020

Visibilité de la Ville de Montréal

Présentez les grandes lignes de votre stratégie de communication et de promotion du projet, et spécifiez la manière dont la visibilité de la Ville de Montréal sera mise en valeur

Dès le début du programme, nous mettrons la Ville de Montréal au centre de nos préoccupations en nous présentant comme partisan du programme.Votre logo figurera dans tout le matériel promotionnel du programme. Remerciement, logo et lien sur notre site web. Remerciement dans toutes les publications (imprimées et en ligne) liées à ce programme. Invitation à tous les événements de réseautage liés à ce programme. Couverture par les médias sociaux de votre soutien lors de la campagne de recrutement dans chaque domaine du programme. Plusieurs articles, graphiques et messages sur les médias sociaux seront rédigés sur ce programme, son impact sur l'économie des sciences de la vie à Montréal et son soutien par la ville de Montréal. L'article sera diffusé sur nos réseaux sociaux et les canaux appartenant à nos partenaires de ce programme.

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation
Programme de formation d'un mois sur application de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle en santé et aux sciences de la vie	Laboratoires CDL Inc Biron Groupe Santé	Formation en analyse des données pour identifier des biomarqueurs cliniques (génomique, métabolique et thérapeutique)	Les participants complètent cette formation et certains sont recrutés pour un stage.	Campagne de recrutement deux mois avant le début de chaque cohorte. Deux cohortes au cours des 12 prochains mois, à compter de juillet 2019	40 participants complètent cette formation.	octobre-novembre 2019 mai-juin 2020
Programme de formation d'un mois sur application de l'analyse de données et de l'intelligence artificielle en santé et aux sciences de la vie	Cann Forecast	Formation en application de l'apprentissage automatique et de l'intelligence artificielle dans les sciences de la vie	Les participantscomplètent cette formation et certains sont recrutés pour un stage.	Campagne de recrutement deux mois avant le début de chaque cohorte. Deux cohortes au cours des 12 prochains mois, à compter de juillet 2019	40 participants complètent cette formation.	août-septembre 2019 mars-avril 2020
Programme de formation d'un mois sur développement technologique à des fins industrielles	IHRD, Ananda Devices, Affinité Instruments.	Formation en Innovation industrielle et développement technologique dans les domaines de la biotechnologie et de la découverte de médicaments	Les participantscomplètent cette formation et certains sont recrutés pour un stage.	Campagne de recrutement deux mois avant le début de chaque cohorte. Deux cohortes au cours des 12 prochains mois, à compter de juillet 2019	20 participants complètent cette formation.	juillet -août 2019, février-mars2020
Programme de formation expérientielle de 4 mois sur le développement technologique pour les applications de la santé	Athletc. Centre PERFORM	Formation en développement de solutions numériques pour la thérapie physique et la santé cognitive	Les participants complètent le prototypage pour les mandats industriels.	Campagne de recrutement deux mois avant le début de chaque cohorte. Deux cohortes au cours des 12 prochains mois, à compter de juillet 2019	10 participants complètent cette formation expérientielle.	septembre-décembre 2019
Campagne de promotion	Montréal InVivo Montréal International CEDEC	Campagnes et événements promotionnels dans les communautés et les réseaux de partenaires académiques et industriels de Montréal.	Promouvoir la formation proposée auprès des talents en sciences de la vie à la recherche d'un emploi et connecter les stagiaires de notre programme à l'industrie concernée.	Campagnes en ligne Promotion de ces programmes de formation lors de salons de l'emploi	Recruter des participants par le biais de ces campagnes. Partenariat avec de nouvelles industries pour offrir des stages ou des emplois notre participants.	juillet 2019 et pendant les 12 mois suivants

Plan de réalisation du projet

Détaillez l'ensemble d'activités prévues, les partenaires impliqués, les résultats escomptés, les indicateurs de mise en œuvre et de résultats utilisés pour procéder à l'évaluation de l'action (se référer au document d'information), ainsi que l'échéancier de réalisation prévu

Activité	Partenaires impliqués	Description de l'activité	Résultats attendus	Indicateurs de mise en œuvre	Indicateurs de résultats	Échéancier de réalisation

Informations supplémentaires

Indiquez, au besoin, toute information supplémentaire nécessaire à la présentation cohérente du projet

A) Impacts prévus de ces formations
En raison du nombre d'universités, de la disponibilité d'un soutien financier provincial et de la présence d'entreprises de renommée mondiale, Montréal est particulièrement bien placée pour soutenir l'innovation et la formation de talents dans les disciplines des sciences de la vie et de la haute technologie. Le financement par la Ville de Montréal et le partenariat avec District 3 pour cette initiative vont changer la donne pour les chercheurs en sciences de la vie et pour l'économie montréalaise. Sur une période de 12 mois, ce programme formera 110 étudiants des cycles supérieurs en sciences de la vie et les préparera à accéder à des emplois dans le secteur. En plus des formations expérientielles, nos entreprises partenaires proposent des stages rémunérés à des stagiaires de ce programme. En résumé, les impacts immédiats que nous attendons de cette initiative sont les suivants: (1) éduquer les étudiants en sciences de la vie aux méthodes et processus d'innovation et des tendances technologiques dans l'industrie; (2) combler le fossé entre les chercheurs universitaires et les industries via un cadre expérientiel de résolution de problèmes (3) accroître les opportunités de carrière pour les jeunes des sciences de la vie en les arrimant aux acteurs industriels. À long terme, une formation similaire à ce projet augmente les chances d'investissement et de transfert des industries des sciences de la vie à Montréal.

B) Autres zones sectorielles du District 3:
(i) Intéligence artificielle: Notre objectif est d'accélérer le développement de solutions IA, ainsi que de combler le fossé entre les innovateurs et le public afin que plus de personnes soient informées de l'impact positif de cette technologie. En 2018: Plus de 450 membres communautaires; 16 nouvelles startups en IA soutenues; une de nos équipes, Aifred santé, a remporté la 1re place sur 59 équipes de la deuxième phase de la compétition mondiale «AI XPRIZE»; conclus un partenariat "AI Commons" pour partager les données IA avec les chercheurs et le public afin de développer de nouvelles applications et solutions; participation dans le sommet "AI for Good" organisé par l'ONU à Genève.

(ii) Innovation sociale et ville intelligente: Nous unissons des acteurs clés pour créer des solutions pour un monde meilleur, combinant l'innovation sociale avec le secteur de la technologie. En 2018: 23 startups soutenues, 30 étudiants de Concordia ont participé à «Map The Systems Challenge», une compétition mondiale.

(iii) Fintech : Nous rassemblons les meilleurs talents pour résoudre les défis de l'industrie financière. Avec notre partenaire FormFintech, nous avons rallié des acteurs clés de l'industrie et développé des programmes d'apprentissage pour accélérer l'innovation technologique dans ce secteur. En 2018: 14 startups soutenues, 36 événements avec plus de 1750 participants.

C) Ressources citées:
[1] Le blogue du Palais des congrès de Montréal, 2011
[2] RETOURNER LE DRAIN DU CERVEAU: Où vont les talents canadiens en STEM? Rapport de l'Université de Toronto et de l'Université Brock, mai 2018
[3] La migration interprovinciale au Canada, Institut Fraser, 2016

- [x] Je confirme la non admissibilité du projet présenté aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) en vigueur au moment de son dépôt.
- [ ] Une preuve à l'appui de la non-admissibilité du projet aux mesures de subvention de Services Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) est jointe au présent formulaire

Documents obligatoires à joindre au formulaire

Pour l'organisme porteur du projet :

- ☑ Formulaire de présentation de projet dûment rempli et signé
- ☑ Formulaire budget prévisionnel de projet (format .xls et PDF)
- ☑ Copie des lettres patentes
- ☑ Copie des règlements généraux de l'organisme porteur du projet
- ☑ Copie du dernier rapport annuel adopté par le conseil d'administration
- ☑ Copie des états financiers du dernier exercice financier terminé, vérifiés par un(e) expert(e) comptable autorisé(e) et adoptés par le conseil d'administration
- ☑ Résolution du conseil d'administration autorisant la personne représentante à déposer une demande d'aide financière, à signer les documents relatifs à la demande et à signer la convention d'aide financière
- ☑ Attestation (lettre officielle, courriel électronique, etc.) de la non admissibilité du projet aux mesures de financement en cours de Services Québec et de la CPMT
- ☑ Lettres d'engagement des partenaires faisant partie de l'écosystème de collaboration de projet, indiquant de manière précise leur rôle et contribution au sein du projet. Pour être valides, les lettres d'engagement doivent préciser le type de contribution réalisée au projet et la valeur financière de la contribution
- ☑ Lettre d'engagement des entreprises participantes au projet indiquant clairement : a) la manière dont le projet aide à résoudre une problématique connue par l'entreprise en lien avec l'emploi; b) l'engagement pris par les entreprises envers la population participante au projet; c) la hauteur de leurs contributions financières au projet (calculée en fonction de la taille de l'entreprise) et d) la ou les contributions en nature que l'entreprise compte réaliser au projet, ainsi que leur valeur financière

Modalités d'envoi des documents

Veuillez faire parvenir ce formulaire dûment rempli et tous les documents obligatoires simultanément aux deux adresses suivantes :

1. **Par courrier électronique** (en format PDF) : savoir_talent@ville.montreal.qc.ca
2. **Par la poste :**
   Véronique Gerland
   Commissaire au développement économique
   Direction des partenariats stratégiques et affaires internationales
   Service du développement économique de la Ville de Montréal
   700, de la Gauchetière Ouest, 28e étage
   Montréal (Québec) H3B 5M2

   Un accusé de réception sera envoyé à l'organisme porteur ayant soumis un projet

☑ Je comprends que tout projet présenté dans un formulaire incomplet, altéré, non signé, ou n'ayant pas soumis l'ensemble des documents d'information et pièces justificatives demandées sera considéré comme non admissible et ne fera pas l'objet d'analyse.

Numéro de téléphone du signataire

Nom, prénom de la personne autorisée par la résolution **date** **Signature** **Adresse courriel du signataire**

ANNEXE 2

OFFRE DE FINANCEMENT SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS, FORMULAIRE D'ACCEPTATION ET LETTRE D'ENGAGEMENT

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Le 6 mai 2019

Mahzad Sharifahmadian,
Gestionnaire des initiatives en sciences de la vie

Université Concordia - Centre d'innovation District 3
1250 rue Guy, suite 600
Montréal (Québec) H3H 2L3

Objet : *projet Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique*, offre de financement sous réserve des conditions.

Madame Sharifahmadian,

Suite à la l'analyse réalisée par le jury de l'appel à projets *Accélérer les talents* du projet susmentionné, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre proposition a été favorablement retenue pour recevoir une subvention de 250 000 $, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Intégrer des entreprises publiques en sciences de la vie (hôpitaux, CIUSS, etc.) dans votre écosystème de collaboration.
2. Adresser aussi le projet à des personnes d'origine immigrante possédant les profils professionnels requis pour intégrer adéquatement les cohortes.
3. Proposer le projet à des organismes d'intégration et d'employabilité francophones afin de faciliter le recrutement de la clientèle citée dans le point 2.
4. Décrire clairement le contenu des formations et des modules proposés, tout en indiquant leur durée et fréquence.

Dans le but de faire cheminer votre dossier dans les délais requis, nous vous demandons de bien répondre à cette offre avant le 10 mai 2019 en utilisant le formulaire de réponse. Dans l'affirmative, vous devrez spécifier dans une lettre la manière dont vous comptez répondre aux conditions précédemment mentionnées.

Sachez, Madame Sharifahmadian, que le Service du développement économique de la Ville de Montréal se fait un immense plaisir de compter Le Cégep Centre d'innovation District 3 parmi ses collaborateurs, et d'appuyer l'acquisition de compétences industrielles par les scientifiques montréalais.

En vous remerciant de votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame Sharifahmadian, l'expression de nos sincères salutations.

Johanne Côté-Galarneau
Directrice
VG/JCG

PJ : formulaire de réponse

Montréal

Direction investissement et développement stratégique
Service du développement économique
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

Formulaire de réponse – offre de financement sous réserve des conditions

☑ Je, soussignée, Dr. Graham Carr, Doyen et vice-président du bureau des Affaires académiques du doyen et vice-président de l'Université Concordia, accepte le financement non récurrent de 250 000 $, offert par le Service du développement économique de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'appel à projets *Accélérer les talents*, pour la réalisation du projet *Innovation industrielle et développement des compétences en sciences de la vie et santé numérique*, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

1. Intégrer des entreprises publiques en sciences de la vie (hôpitaux, CIUSS, etc.) dans votre écosystème de collaboration.
2. Adresser aussi le projet à des personnes d'origine immigrante possédant les profils professionnels requis pour intégrer adéquatement les cohortes.
3. Proposer le projet à des organismes d'intégration et d'employabilité francophones afin de faciliter le recrutement de la clientèle citée dans le point 2.
4. Décrire clairement le contenu des formations et des modules proposés, tout en indiquant leur durée et fréquence

☑ J'annexe au présent formulaire un document détaillant la manière dont le Centre d'innovation District 3 prévoit le respect les conditions susmentionnées.

☑ Je m'engage à respecter l'obligation de confidentialité sur les résultats de l'Appel à projets Accélérer les talents et tout financement octroyé au Centre d'innovation District 3 dans le cadre de celui-ci, jusqu'au dévoilement officiel des lauréats organisé par la Ville de Montréal.

Graham Carr
Centre d'innovation District 3

le 14 mai 2019
Date

Re: Convention
Mahzad Sharifahmadian
A :
Véronique Gerland - Ville de Montréal
2019-05-14 12:32
Cc :
Anna Ehrhardt
Masquer les détails
De : Mahzad Sharifahmadian <mahzad@d3center.ca>
A : Véronique Gerland - Ville de Montréal <savoir_talent@ville.montreal.qc.ca>
Cc : Anna Ehrhardt <anna@d3center.ca>
Historique : Ce message a fait l'objet d'une réponse.

1 Attachment

D3_convention D3-VilleMtl.doc

Dear Catalina,

Please find attached for the convention document.

We would be sending the detailed plan by August 30th. The plan starts in late September. I am following up with Concordia Provost office for the signed letter (Lettres de réponse), it will be sent to you soon.

For the ceremony on June 3rd, myself & few of my colleagues are planning to join, below are the names:
Mahzad Sharifahmadian
Jane Sommerville
Diana Horqque
Anna Ehrhardt
Khalil Hadad

Best regards,

Mahzad

On Thu, May 9, 2019 at 4:59 PM <savoir_talent@ville.montreal.qc.ca> wrote:

> Hello Mahzad,
>
> I am writing the convention nedded to give you the founds.
>
> Please fill in the yellow lines with therightful information ans send the document back to me.
>
> Thank, you!

Montréal

Catalina Bonilla
Chargée de projets

Investissement et développement stratégique
Service du développement économique

700, de la Gauchetière Ouest, 28ième étage
Montréal (Québec) H3B 5M2

(514) 868 7892 ligne directe

--

Mahzad Sharifahmadian, Ph.D.
Life Sciences Manager
District 3 Innovation Center
(514) 848-2424 ext. 4004
www.d3center.ca

ANNEXE 3
PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
  Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S’il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d’un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l’accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu’ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d’une annonce importante impliquant la Ville:
    - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l’activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l’avance;
    - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l’avis média et le communiqué concernant le Projet;
    - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d’insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l’avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d’utilisation du logotype de la Ville et ses normes d’utilisation (disponible sur le site Internet à l’adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l’ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d’événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l’encadré plus haut, en précisant que le projet ou l’activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l’adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193911003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Partenariats stratégiques et affaires internationales
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent à cinq (5) organismes représentant une somme maximale totale de 1 070 135 $, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite au Dépôt de projets 2019, Accélérer les talents/ Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193911003 Projets 2019, Accélérer les talents.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tene-Sa TOURE
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Isabelle FORTIER
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.24

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1193438007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 479 141,07 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public SP19007-145482-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 551 012,23 $ taxes incluses (contrat: 479 141,07 $, contingences: 71 871,16 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au montant de 479 141,07 $ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19007-145482-C;
2. d'autoriser une dépense de 71 871,16 $ toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 23:08

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438007**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 479 141,07 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public SP19007-145482-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 551 012,23 $ taxes incluses (contrat: 479 141,07 $, contingences: 71 871,16 $)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) de la Ville de Montréal est responsable de la totalité du réseau de collecteurs d'égouts et du traitement des eaux usées de l'agglomération de Montréal. Pour accomplir sa mission, la DEEU exploite un grand parc d'équipements de télécommunication et de télémétrie pour le contrôle automatisé du procédé de collecte et de traitement des eaux usées.

Tout le câblage requis pour la transmission de ces données vers la Station passe par des massifs de conduits électriques souterrains qui relient les réseaux externes au réseau de contrôle de procédés de la Station. Du boulevard Gouin jusqu'au bâtiment des boues de la Station, le câblage passe actuellement par des conduits temporaires. Le présent appel d'offres a pour but de construire un massif de conduits permanent et robuste qui va s'étendre du boulevard Gouin adjacent au terrain du club de golf de l'île de Montréal jusqu'au bâtiment des boues, afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la Station en télécommunication et télémétrie.

Un appel d'offres public a été publié le 25 mars 2019 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 25 avril 2019. La période de validité des soumissions est de 90 jours.

Un seul addenda a été émis pour informer que le responsable du dossier avait changé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Les travaux visent la construction d'un massif de conduits électriques commençant sur le boulevard Gouin jusqu'au bâtiment des boues de la Station, en empruntant une section existante de massifs et de puits de tirage existants.

Sans s'y limiter, les travaux incluent l'excavation du chemin prévu du massif sur tout le parcours du projet, l'installation de puits de tirage des conduits, la coulée du béton, la remise à l'état des lieux incluant les travaux de paysagement et d'asphaltage des secteurs touchés par les travaux, la réfection des sites sur chaussée et hors chaussée affectés par la mise en place du massif de conduits.

JUSTIFICATION

Cinq entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois d'entre elles ont présenté une soumission. Une entreprise s'est avérée non conforme pour ne pas avoir participé à la visite obligatoire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Environnement routier NRJ inc.	479 141,07 $	71 871,16 $	551 012,23 $
C.M.S. Entrepreneurs généraux inc.	650 266,41 $	97 539,96 $	747 806,37 $
Dernière estimation réalisée à l'externe	354 095,58 $	53 114,34 $	407 209,92 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			649 409,30 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			17,86 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			196 794,14 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			35,72 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			143 802,31 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			35,31 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			196 794,14 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			35,72%

L'écart entre l'estimation externe et la plus basse soumission est défavorable de 35,31 %. Cet écart s'explique par les prix soumis qui relèvent de la spécialité du génie civil tandis que les prix pour la construction de massifs sont légèrement inférieurs à l'estimé.

L'ensemble des travaux de génie civil tels que: construction de chaussée, terrassement, pavage, bordures en béton, remplacement de clôtures et aménagements paysagers présentent à eux seuls les dépassements de coûts. Le montant total des prix soumis pour ces travaux est de 191 760,00 $, soit 129 133,85 $ (90% de l'écart) supérieurs à l'estimation. Cet écart est explicable par la faible envergure de cette partie du projet, le phasage des travaux et le marché actuel. Les petites quantités au bordereau entraînent des coûts élevés liés à la faible production associée. Le phasage exige des mobilisations/démobilisations supplémentaires en fonction de la planification préconisée par l'entrepreneur. De façon générale, la surchauffe du marché actuel en raison des nombreux contrats d'envergure d'infrastructures civiles a pu avoir une incidence à la hausse sur les prix et la disponibilité des équipes.

D'autre part, les travaux de construction de massifs correspondent au prix du marché. Le montant total des prix soumis pour ces travaux est de 224 975,00 $, soit 20 375,00 $ inférieur à l'estimation.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Environnement routier NRJ inc., au prix de sa soumission soit 479 141,07 $ taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites; Environnement routier NRJ inc., 23, avenue Milton, Lachine (Québec) H8R 1K6. Celle-ci n’est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu’au 31 juillet 2019.

Conformément au décret 795-2014 du 10 septembre 2014, la compagnie Environnement routier NRJ inc., détient une attestation valide de l’Autorité des Marchés Publics. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la construction d'un massif de conduits électriques est de 551 012,23 $ taxes incluses, incluant 71 871,16 $ pour les contingences.
Ceci représente un montant de 503 147,61 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l’intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas procéder avec ce contrat implique qu'il ne sera plus possible de rehausser nos lignes de télémétrie et de télécommunications pour les rendre conformes aux nouvelles

normes, Les conduites actuelles ne sont pas suffisamment robustes pour effectuer toute mise à niveau. Les opérations de la Station deviendraient rapidement à risque, à cause d'une technologie désuète.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: Juin 2019;
- Fin des travaux : septembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-22
Michel SHOONER Responsable approvisionnement et magasins	Michel VERREAULT Surintendant administration et soutien à l'exploitation
Tél : 514-280-6559 **Télécop. :** 514-280-6779	**Tél :** 514-280-4364 **Télécop. :** 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-05-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-24

Liste des commandes

Numéro : SP19007-145482-C
Numéro de référence : 1251581
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Construction de massifs au bâtiment des boues de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1567499)** 2019-03-26 10 h 36 **Transmission :** 2019-03-26 15 h 49	3104139 - SP19007-145482-C ADDENDA 01 2019-04-09 15 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.groupederic.ca	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	**Commande : (1567811)** 2019-03-26 16 h 26 **Transmission :** 2019-03-26 16 h 26	3104139 - SP19007-145482-C ADDENDA 01 2019-04-09 15 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1576768)** 2019-04-10 10 h 51 **Transmission :** 2019-04-10 10 h 58	3104139 - SP19007-145482-C ADDENDA 01 2019-04-10 10 h 51 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1568746)** 2019-03-28 7 h 29 **Transmission :** 2019-03-28 7 h 29	3104139 - SP19007-145482-C ADDENDA 01 2019-04-09 15 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
G-Tek (8246408 Canada inc.) 4137 Boul. Industriel Laval, QC, H7L 6G9 http://www.gtek.ca	Madame Christine Lopez Téléphone : 450 628-4835 Télécopieur :	**Commande : (1567338)** 2019-03-26 8 h 20 **Transmission :** 2019-03-26 8 h 20	3104139 - SP19007-145482-C ADDENDA 01 2019-04-09 15 h 10 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

From:	Nick Bouzouita
To:	Anick Pelletier
Subject:	TR: AMF CORRECTIONS ET AJOUTS
Date:	15 mai 2018 10:31:22
Attachments:	image001.png image003.png image004.png image005.png

---

Me Nick Bouzouita, LLL, LLB, LLM
Directeur des affaires juridiques
Directeur administration et contractuel

Téléphone : (514) 481-0451 poste 260
Télécopie : (514) 481-2899
Courriel : nbouzouita@nrj.ca

23 ave Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6
www.nrj.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ:
Ce message est confidentiel et peut être visé par le secret professionnel. Il est destiné uniquement aux personnes à qui il a été adressé.
Si vous n'en êtes pas le destinataire, veuillez nous prévenir immédiatement par téléphone ou par retour de courriel, puis supprimez ce message de votre système sans en faire de copie. Toute utilisation ou communication non autorisée du présent message est interdite.

PRIVACY NOTICE:
The information contained in this email and any attachment thereto is intended exclusively for the individual or entity to whom it is addressed and may be legally privileged and/or confidential. If you have received it by mistake, please delete it and notify immediately the sender.
If you are not the addressee, you are hereby notified that you are not authorized to use, copy or disseminate any information contained in this email.

De : Tremblay Marie-Josée [mailto:Marie-Josee.Tremblay@lautorite.qc.ca]
Envoyé : 8 décembre 2017 09:20
À : Nick Bouzouita <NBouzouita@nrj.ca>
Objet : RE: AMF CORRECTIONS ET AJOUTS

Bonjour,

Autant pour la demande de renouvellement de Systèmes Urbains Inc. ainsi que Environnement Routier NRJ Inc. sont toujours à l'étude à l'UPAC.

Présentez le courriel que je vous ai transmis à vos donneurs d'ouvrages pour les deux compagnies.

Bonne journée

Marie-Josée Tremblay
Agente d'autorisation aux contrats publics
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires
Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337, poste 4857
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4857
www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

De : Nick Bouzouita [mailto:NBouzouita@nrj.ca]
Envoyé : 7 décembre 2017 16:40
À : Tremblay Marie-Josée
Cc : Steve Bastien
Objet : RE: AMF CORRECTIONS ET AJOUTS

Bonjour Madame Tremblay,

Je voulais simplement faire un suivi avec vous dans le cadre de notre demande de renouvellement.

Bien que je suis conscient du contenu de votre courriel précédent, nous sommes sans nouvelles autant dans le cas des demandes d'Environnement Routier NRJ Inc. que pour Systèmes Urbains Inc.

Merci,

Me Nick Bouzouita, LLL, LLB, LLM
Directeur des affaires juridiques
Directeur administration et contractuel

Téléphone : (514) 481-0451 poste 260
Télécopie : (514) 481-2899
Courriel : nbouzouita@nrj.ca

23 ave Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6
www.nrj.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ:
Ce message est confidentiel et peut être visé par le secret professionnel. Il est destiné uniquement aux personnes à qui il a été adressé.
Si vous n'en êtes pas le destinataire, veuillez nous prévenir immédiatement par téléphone ou par retour de courriel, puis supprimez ce message de votre système sans en faire de copie. Toute utilisation ou communication non autorisée du présent message est interdite.

PRIVACY NOTICE:
The information contained in this email and any attachment thereto is intended exclusively for the individual or entity to whom it is addressed and may be legally privileged and/or confidential. If you have received it by mistake, please delete it and notify immediately the sender.
If you are not the addressee, you are hereby notified that you are not authorized to use, copy or disseminate any information contained in this email.

De : Tremblay Marie-Josée [mailto:Marie-Josee.Tremblay@lautorite.qc.ca]
Envoyé : 1 septembre 2017 15:58
À : Nick Bouzouita <NBouzouita@nrj.ca>
Objet : RE: AMF CORRECTIONS ET AJOUTS

Monsieur Bouzouita,

Suite au dépôt de votre demande de renouvellement de l'autorisation, votre dossier est présentement en traitement chez nos partenaires. Nous sommes dans l'attente d'une recommandation de l'UPAC afin de pouvoir rendre une décision éclairée.

Tel que stipulé dans le communiqué émis par le Secrétaire du trésor, lorsqu'une entreprise présente une demande de renouvellement au moins 90 jours avant le terme de la durée de validité de son autorisation, elle demeure autorisée à contracter, sous réserve d'une révocation durant ce délai.

Voici le lien qui vous dirige vers la publication du Secrétaire du trésor afin d'apporter des précisions concernant le renouvellement des autorisations de contracter avec l'état émise par l'Autorité des marchés financiers.

http://www.tresor.gouv.qc.ca/faire-affaire-avec-letat/publications/info-marches-publics/bulletins/volume-18-numero-4-juin-2016/ .

Ce communiqué a été publié afin d'informer tous les acteurs de l'industrie y compris les donneurs d'ouvrages.

Je demeure disponible pour toute question de votre part.

Merci de votre précieuse collaboration.

Marie-Josée Tremblay

Agente d'autorisation aux contrats publics
Direction des contrats publics et des entreprises de services monétaires
Autorité des marchés financiers
2640, boul. Laurier, 4e étage
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337, poste 4857
Sans frais : 1 877 525-0337, poste 4857
www.lautorite.qc.ca

De : Nick Bouzouita [mailto:NBouzouita@nrj.ca]
Envoyé : 1 septembre 2017 08:19
À : Tremblay Marie-Josée
Objet : RE: AMF CORRECTIONS ET AJOUTS

Bonjour Madame Tremblay,

L'autorisation AMF de Systèmes Urbains vient à échéance le 18 septembre et nous sommes toujours sans nouvelles du renouvellement.

Nous comprenons d'après votre dernier envoi que le dossier a été transféré à l'UPAC il y a plus d'un mois. Est-ce qu'il y a un problème avec le dossier?

Merci de nous donner des nouvelles,

Me Nick Bouzouita, LLL, LLB, LLM
Directeur des affaires juridiques

Téléphone : (514) 481-0451 poste 260
Télécopie : (514) 481-2899
Courriel : nbouzouita@nrj.ca

23 ave Milton, Lachine, Québec, H8R 1K6
www.nrj.ca

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ:
Ce message est confidentiel et peut être visé par le secret professionnel. Il est destiné uniquement aux personnes à qui il a été adressé.
Si vous n'en êtes pas le destinataire, veuillez nous prévenir immédiatement par téléphone ou par retour de courriel, puis supprimez ce message de votre système sans en faire de copie. Toute utilisation ou communication non autorisée du présent message est interdite.

PRIVACY NOTICE:
The information contained in this email and any attachment thereto is intended exclusively for the individual or entity to whom it is addressed and may be legally privileged and/or confidential. If you have received it by mistake, please delete it and notify immediately the sender.
If you are not the addressee, you are hereby notified that you are not authorized to use, copy or disseminate any information contained in this email.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 novembre 2014

ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC.
A/S MONSIEUR STEVE BASTIEN
23, AV MILTON
LACHINE (QC) H8R 1K6

N° de décision : 2014-CPSM-1056843
N° de client : 2700035743

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GILLES CÔTÉ EXCAVATION, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **10 novembre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438007

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Environnement routier NRJ inc. pour la construction d'un massif de conduits électriques au bâtiment des boues de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour un montant de 479 141,07 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public SP19007-145482-C - 2 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 551 012,23 $ taxes incluses (contrat: 479 141,07 $, contingences: 71 871,16 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438007nfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.25

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198042004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de FPI Cominar, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pi², utilisé comme le poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025. La dépense totale est de 1 467 445,82 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3248.

d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue de FPI Cominar un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, pour une période de 5 ans et 16 jours, à compter du 16 mars 2020, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 460 547,32 $, incluant les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus à la troisième convention de prolongation du bail.

1. d'autoriser la dépense de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-16 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198042004**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de FPI Cominar, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pi², utilisé comme le poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025. La dépense totale est de 1 467 445,82 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3248.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) occupe, depuis le 1er février 1997, un local situé au 1200, rue Papineau à Montréal, mesurant 8 546 pi² (Locaux), propriété de FPI Cominar (Locateur). Le bail initial a été négocié de gré à gré et viendra à échéance le 15 mars 2020.
Le SPVM a demandé au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) de prolonger le bail et ce, pour une période de 5 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0413 - 24 septembre 2009 - Approbation de la deuxième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue un espace situé au 1200, rue Papineau à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans.
CG07 0057- 22 mars 2007- Approbation de la première convention de modification du bail, pour les besoins du poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 5 ans.

CG07 0261- 21 juin 2007- Approbation du schéma de couverture des services et la nouvelle structure organisationnelle du Service de police de la Ville de Montréal.

Décision 5250 - 21 août 1996- Approbation du bail de l'ex-CUM pour une période de 10 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de FPI Cominar un local situé au 1200, rue Papineau à Montréal, d'une superficie de 8 546 pi² utilisé pour les besoins du SPVM, incluant 19 espaces de

stationnement réservés sans frais additionnels pour la Ville. Le terme de la prolongation du bail est de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025 (Terme Prolongé).

JUSTIFICATION

Cette troisième convention de prolongation du bail permettra au poste de quartier 22 du SPVM de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES LOCATION

	Loyer actuel	**Loyer 2020 16 mars 2020 au 31 décembre 2020 (9 mois et 16 jours)**	**Loyer annuel pour les années 2021 à 2024 (4 années)**	**Loyer 2025 1er janvier 2025 au 31 mars 2025 (3 mois)**	**Total 16 mars 2020 au 31 mars 2025 (5 ans et 16 jours)**
Loyer annuel de base	**92 296,80 $**	**76 580,88 $**	**96 569,80 $**	**24 142,45 $**	**487 002,53 $**
Frais d'exploitation	41 304,06 $	32 754,55 $	41 304,06 $	10 326,01 $	208 296,80 $
Taxes foncières	66 658,80 $	52 861,14 $	66 658,80 $	16 664,70 $	336 161,04 $
Frais d'énergie	27 261,72 $	21 618,83 $	27 261,72 $	6 815,43 $	137 481,14 $
Frais d'entretien ménager	20 102,22 $	15 941,28 $	20 102,22 $	5 025,56 $	101 375,72 $
Loyer total avant taxes	247 623,60 $	199 756,68 $	251 896,66 $	62 974,15 $	1 270 317,30 $
TPS	12 381,18 $	9 987,83 $	12 594,83 $	3 148, 71 $	63 515,87 $
TVQ	24 700,45 $	19 925,73 $	25 126,69 $	6 281,67 $	126 714,15 $
Loyer total avec taxes	**284 705,23 $**	**229 670,24 $**	**289 618,12 $**	**72 404,53 $**	**1 460 547,32 $**
Ristourne de TPS	(12 381,18) $	(9 987,83) $	(12 594,83) $	(3 148,71) $	(63 515,87) $
Ristourne de TVQ	(12 350,22) $	(9 962,87) $	(12 563,34) $	(3 140,83) $	(63 357,08) $
Loyer net annuel	**259 973,83 $**	**209 719,54 $**	**264 459,95 $**	**66 114,98 $**	**1 333 674,37 $**

Le coût du loyer est assumé par le SGPI à même sa base budgétaire.

Le taux de location pour des espaces à bureaux dans ce secteur pour ce type d'immeuble, excluant les frais d'exploitation, oscille entre 10 $ et 15 $/pi². Le loyer annuel de base pour la durée de la prolongation du bail représente 11,30 $/pi². Par ailleurs, le Locateur s'engage à effectuer, à ses frais, les travaux correctifs nécessaires quant au calibrage du système de chauffage ventilation et climatisation (CVC) desservant les Locaux ainsi que les travaux de rafraîchissement des Locaux notamment de peinture, d'électricité, de menuiserie et

d'ébénisterie.

Le loyer de base convenu entre les parties est fixe pour le Terme Prolongé et représente une augmentation de 4,6 %, soit de 10,80 $/pi² à 11,30 $/pi². L'augmentation du loyer de base est donc justifiée en l'espèce.

Les frais d'exploitation, les frais d'énergie, les frais d'entretien ménager, et les taxes foncières pour l'année 2019-2020 représentent un taux approximatif de 18,39 $/pi² et sont ajustés annuellement selon les dispositions du bail.

Le présent dossier recommande également d'approuver des contingences et incidences, advenant que la Ville souhaite des travaux additionnels aux travaux correctifs 2020-2021 ci-dessus décrits, représentant un montant maximum à remettre au Locateur de 6 898,50 $, incluant les taxes applicables. Les contingences sont requises advenant une détérioration "supplémentaire" des lieux loués (travaux correctifs non négociés et payés par le locateur) entre la période de l'approbation de ce sommaire décisionnel et le début de la prolongation du bail, soit le 16 mars 2020.

CONTINGENCES ET INCIDENCES

Contingences	5 000,00 $
Incidences	1 000,00 $
Total avant taxes	6 000,00 $
TPS (5 %)	300,00 $
TVQ (9,975 %)	598,50 $
Total avec taxes	6 898,50 $
Ristourne de TPS	(300,00) $
Ristourne de TVQ	(299,25) $
Coût total net	6 299,25 $

La dépense totale pour le terme, incluant les taxes applicables, est de 1 467 445,82$. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La prolongation du bail n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus de la prolongation du bail, le poste de quartier 22 du SPVM devra suspendre ses activités et trouver de nouveaux locaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue lors du conseil d'agglomération du 20 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal
Martin M BERNIER, Service de police de Montréal
Sylvain LEBLANC, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sabrina ZITO
Conseillère en immobilier et expertise immobilière

Tél : 514-868-7835
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-09

Nicole RODIER
Chef de division - Division des locations

Tél : 514 872-8726
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice du SGPI
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-16

TROISIÈME CONVENTION DE PROLONGATION DU BAIL

ENTRE : **COMINAR 1 LP**, société en commandite constituée en vertu des lois de l'Ontario, ayant son siège au 222, Queen Street, bureau 1402, à Ottawa, province de l'Ontario, K1V 5V9, **agissant par l'intermédiaire de son commandité COMINAR 1 inc.**, personne morale légalement constituée en vertu des lois de l'Ontario, ayant son siège au 222, Queen Street, bureau 1500, à Ottawa, province de l'Ontario, K1V 5V9, agissant aux présentes et représentée par Alain Dallaire et Michael Racine, dûment autorisés pour les fins des présentes;

(ci-après collectivement désignés le « Locateur »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution no CG06 0006.

(ci-après désignée le «Locataire»)

ATTENDU QUE SSQ, Société d'assurance-vie Inc. et Société en commandite de Bullion ont signé une convention de bail (ci-après appelée le «Bail Initial») avec la Communauté urbaine de Montréal, le 26 août 1996, concernant des locaux ayant une superficie locative de quatre mille deux cent soixante-trois pieds carrés 4 263 pi², de l'édifice sis au 1200, rue Papineau, Montréal, province de Québec (les « Lieux loués »), pour un terme commençant le 1er février 1997 et se terminant le 31 janvier 2007;

ATTENDU QUE SSQ, Société d'assurance-vie Inc. a acquis tous les droits titres et intérêts dans les Lieux loués de Société en Commandite de Bullion en vertu d'un acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 5 225 323 ;

ATTENDU QUE le 1er janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal ;

ATTENDU QUE SSQ, Société d'assurance-vie Inc. représentée par SSQ, Société Immobilière Inc. a signé avec le Locataire une première convention de modification de Bail (ci-après appelée la «Première Convention de Modification»), le 22 mars 2007, afin, de prolonger de cinq (5) ans le terme du Bail Initial soit du 1er février 2007 au 31 janvier 2012 et d'augmenter la superficie locative à 8 546 pi² (la « Superficie locative des Lieux loués »);

ATTENDU QUE SSQ, Société d'assurance-vie inc. représentée par SSQ, société immobilière inc. a signé avec le Locataire une deuxième convention de modification de Bail (ci-après appelée la « Deuxième Convention de Modification ») le 7 octobre 2009 afin notamment de prolonger jusqu'au 15 mars 2020 le terme du Bail Initial liant les parties ;

ATTENDU QUE HCR LP (Ontario) a acquis tous les droits titres et intérêts dans les Lieux loués à compter du 17 décembre 2010 en vertu de l'acte de vente publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 17 804 743;

ATTENDU QUE HCR LP (Ontario) a changé son nom pour celui du Locateur en vertu de l'avis de changement de nom publié au Registre foncier du Québec sous le numéro 20 582 603 , en date du 26 février 2014;

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ATTENDU QUE le Bail Initial, la Première Convention de Modification et la Deuxième Convention de Modification sont ci-après collectivement désignés le « Bail » ;

ATTENDU QUE le Bail se termine le 15 mars 2020 ; et

ATTENDU QUE le Locataire et le Locateur désirent prolonger le Bail, aux termes et conditions stipulés ci-après.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. **Préambule :** Le préambule fait partie intégrante de la présente troisième convention de prolongation du bail (la « Troisième Convention »).

2. **Durée :** Le Bail pour les Lieux loués est prolongé pour une période commençant le **16 mars 2020** et se terminant le **31 mars 2025** (le « Terme Prolongé»).

3. **Loyer :** Pour le Terme Prolongé, le loyer de base annuel payable par le Locataire au Locataire sera de **quatre-vingt-seize mille cinq cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt cents (96 569,80$)**, plus les taxes applicables, représentant **11,30$**/pied carré de la Superficie locative des Lieux loués, payable par des versements mensuels, égaux et consécutifs de **huit mille quarante-sept dollars et quarante-huit cents (8 047,48$)**, plus les taxes applicables. Ledit loyer de base annuel est payable d'avance le premier jour ouvrable de chaque mois. Tout Loyer additionnel payable en vertu du Bail continuera de l'être pendant le Terme Prolongé.

4. **Travaux correctifs du Locateur :**

4.1 Le Locataire reconnaît qu'il occupe les Lieux loués, il s'en déclare satisfait et ne demande aucun aménagement additionnel au Locateur à l'exception des travaux correctifs montrés et décrits à l'annexe « A » des présentes (les « Travaux ») que le Locateur s'engage à exécuter à ses frais, d'ici le 31 décembre 2020 et ce, à la satisfaction du Locataire, ce dernier devant agir raisonnablement. Ainsi, le cas échéant, tous autres travaux que ceux prévus à cette annexe « A » seront de la seule responsabilité du Locataire, à ses frais, à l'entière exonération du Locateur, mais ce dernier devra préalablement approuver par écrit tous ces autres travaux et aménagements.

4.2 Les Travaux devront être exécutés de façon à nuire le moins possible à la jouissance paisible du Locataire et de façon à ne pas nuire à la sécurité du Locataire et des occupants.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

4.3 Le Locateur s'engage à protéger toutes les surfaces adjacentes et le mobilier lors de l'exécution des Travaux et il s'engage également à remettre à tous les jours les Lieux loués en état d'être exploités suite à l'exécution des Travaux.

5. Autres conditions :

5.1 Pour fins de précision, l'article 17.2 du Bail Initial demeure en vigueur pour le Terme Prolongé et permet notamment la publication de la présente Troisième Convention sous la forme d'un avis, le tout aux frais du Locataire.

5.2 Pour fins de précision, les articles 4, 5 **et** 6 de la Deuxième Convention de Modification sont déclarés caduques et par conséquent inapplicables au Terme Prolongé.

5.3 Pour fins de précision, l'article 12 intitulé « Entretien ménager » de la Deuxième Convention de Modification continuera de s'appliquer au Terme Prolongé mais le tarif sera de 2,60 $ le pied carré pour la période du 16 mars 2020 au 15 mars 2021 avec le même ajustement annuel tel que spécifié au 2e paragraphe de cet article 12 et ce, pour le Terme Prolongé.

5.4 Pour fins de précision, le Locataire aura l'option de renouveler le Bail pour une période additionnelle de 5 ans, conformément à l'article 9 de la Deuxième Convention de Modification qui demeure en vigueur.

5.5 La présente Troisième Convention est conditionnelle à l'approbation du conseil d'agglomération du Locataire. La remise au Locateur d'un exemplaire de la présente Troisième Convention dûment signée et paraphée par le représentant autorisé du Locataire attestera que ladite approbation a été obtenue.

5.6 À l'exception de ce qui précède, tous les termes et conditions du Bail, incluant le paiement de tout Loyer additionnel y stipulé, demeurent inchangés et en vigueur et, sauf stipulations contraires, les mots et expressions utilisés aux présentes auront la même signification et la même portée que ceux utilisés dans le Bail.

6. Avis

6.1 Tout avis, demande ou déclaration prévu au Bail devra être fait par écrit et transmis par messager ou télécopieur ou autre moyen électronique de communication graphique, aux parties respectives comme suit :

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

a. dans le cas d'un avis au Locateur, à l'adresse suivante :

Complexe Jules-Dallaire – T3
2820, boulevard Laurier
Bureau 850
Québec (Québec) G1V 0C1

À l'attention des Affaires juridiques
Courriel : legal@cominar.com
Numéro de télécopieur : 418 681-2946

avec une copie au :

3400, boulevard de Maisonneuve Ouest
Bureau 1600
Montréal (Québec) H3Z 3B8

À l'attention de : M. Michael Racine
Courriel : michael.racine@cominar.com
Numéro de télécopieur : 514 931-1618

b. dans le cas d'un avis au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
303, rue Notre-Dame Est, 2e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8-

A l'attention de la Direction des transactions immobilières, Division des locations

[signatures sur la page suivante]

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en triple exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

POUR LE LOCATEUR:

Signée par le Locateur à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____

Par : _____

POUR LE LOCATAIRE :

Signée par le Locataire à Montréal ce _____e jour du mois de _____ 2019.

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Cette Troisième Convention de Prolongation du Bail a été approuvée par le Conseil d'agglomération le _____.
Résolution no _____.

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

ANNEXE « A »

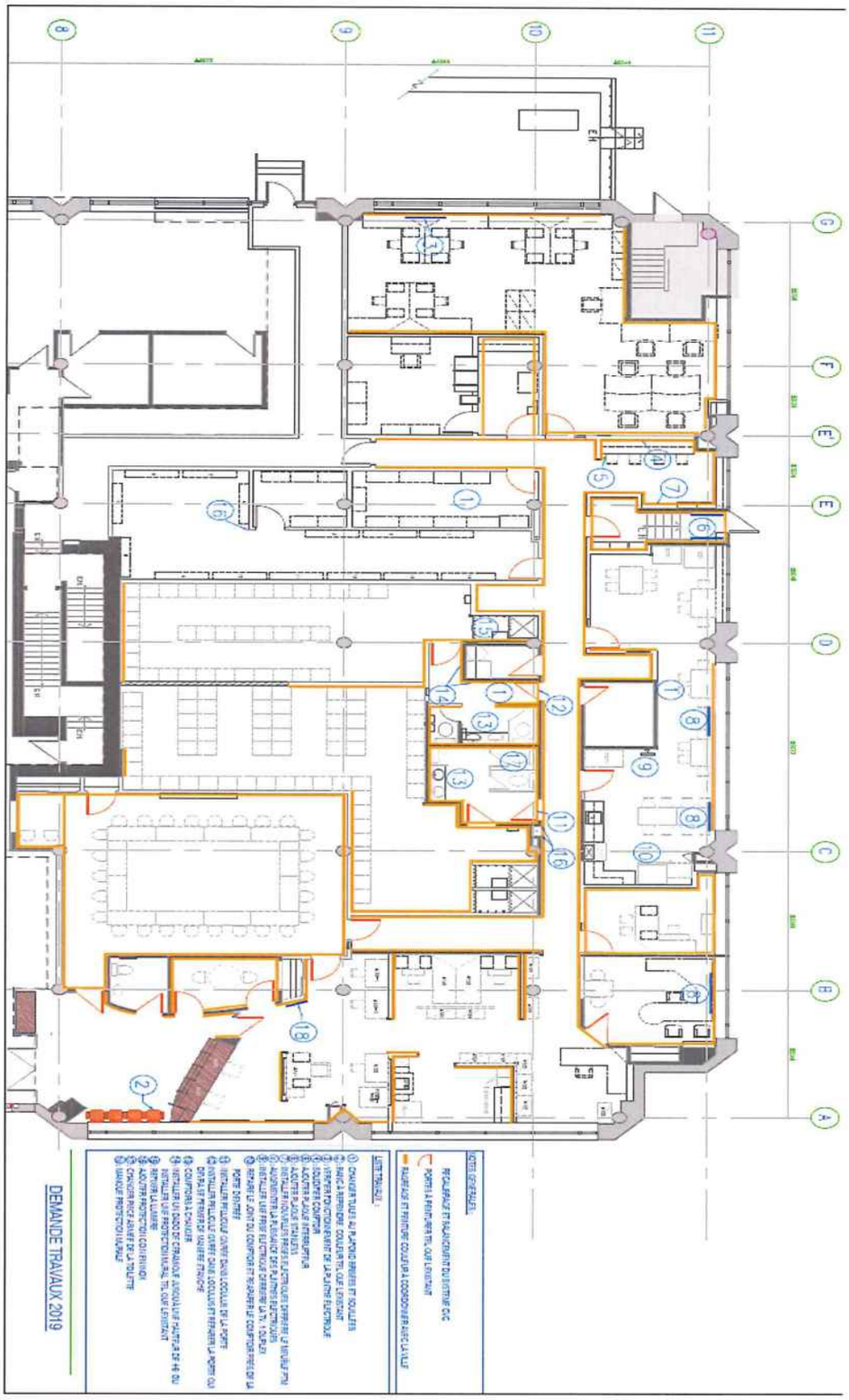

PARAPHES		
LOCATEUR		
LOCATAIRE		

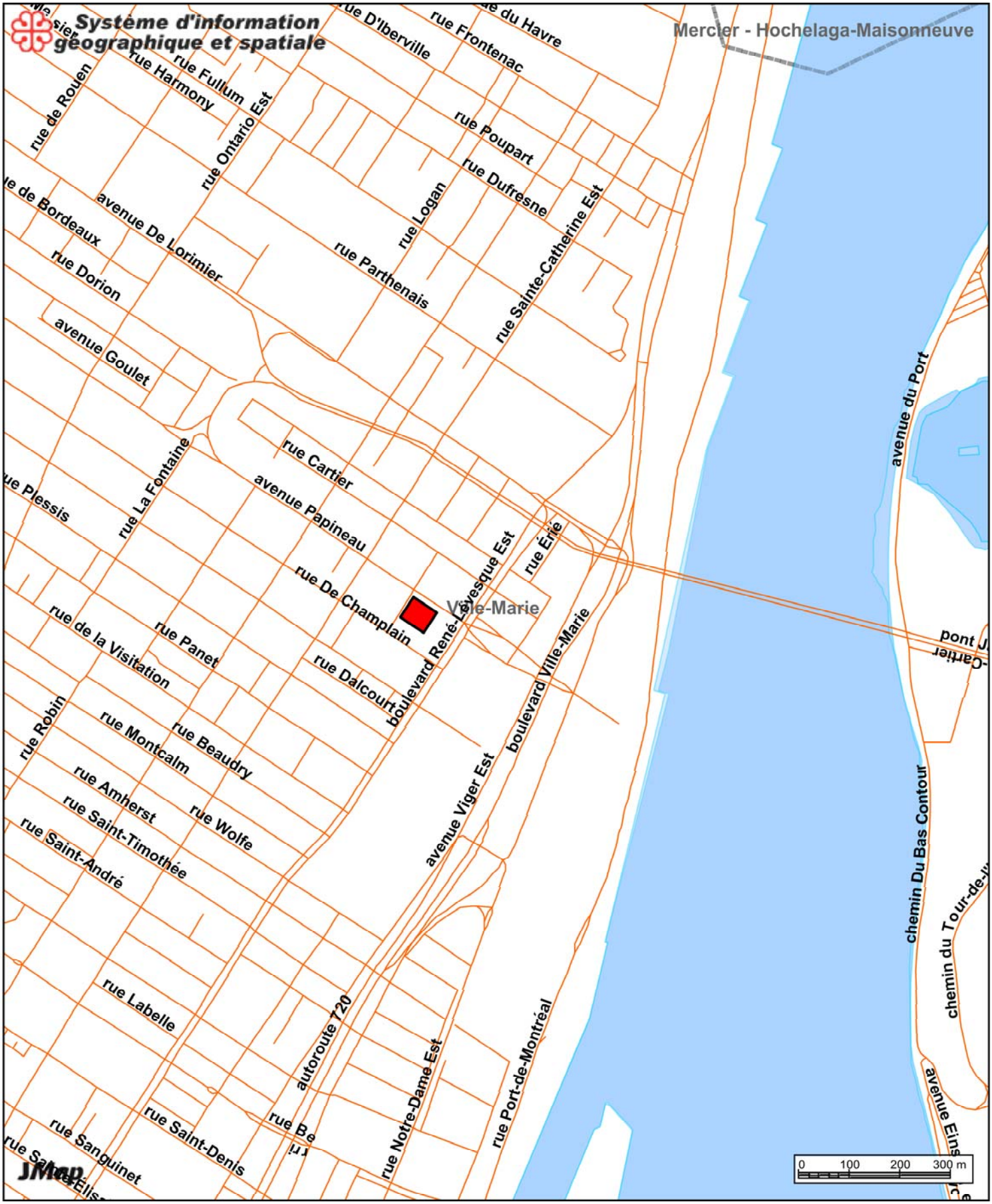

1200, rue Papineau

Date: 19-05-09 09:44

Échelle 1:10000

1200, rue Papineau

Date: 19-05-09 09:50

Échelle 1:999

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198042004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division locations
Objet :	Approuver la troisième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville loue de FPI Cominar, un local situé au 1200, rue Papineau, à Montréal, d'une superficie de 8 546 pi², utilisé comme le poste de quartier 22 du Service de police de la Ville de Montréal pour un terme de 5 ans et 16 jours, soit du 16 mars 2020 au 31 mars 2025. La dépense totale est de 1 467 445,82 $, incluant les taxes applicables. Bâtiment 3248.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198042004- PDQ 22.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-13

Diane NGUYEN
Conseillère budgetaire
Tél : 514 872-0549470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.26

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans, à Informatique ProContact inc., pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - dépense totale maximale de : Lot 1: 918 337,92 $, Lot 2: 918 337,92 $, Lot 3: 918 337,92 $, Lot 4: 918 337,92 $, Lot 5: 918 337,92 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :
1. d'accorder à ProContact Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications, aux prix de sa soumission, soit pour une dépense maximale de Lot 1: 918 337,92 $, Lot 2: 918 337,92 $, Lot 3: 918 337,92 $, Lot 4: 918 337,92 $, Lot 5: 918 337,92 $ taxes incluses – conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17411;

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2022 du Service des TI pour la durée des ententes et pourrait encourir des dépenses d'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-17 08:21

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans, à Informatique ProContact inc., pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - dépense totale maximale de : Lot 1: 918 337,92 $, Lot 2: 918 337,92 $, Lot 3: 918 337,92 $, Lot 4: 918 337,92 $, Lot 5: 918 337,92 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville dispose d'un réseau de transmission de données et de téléphonie totalisant plus de 22 000 prises réparties dans plus de 500 édifices sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Ce réseau dessert l'ensemble des différents services municipaux et assure la connectivité entre les différents utilisateurs.
L'évolution de la Ville engendre plus de déménagements et de réaménagements des aires de travail dans les nouveaux sites, autant que dans les sites existants. Ces activités requièrent le déploiement d'infrastructures de câblage structuré en télécommunications afin de soutenir les projets et les opérations de la Ville. C'est dans ce contexte que le Service des TI a lancé l'appel d'offre public no 18-17411 pour « l'acquisition de biens, de services généraux de câblage structuré et d'aménagement de salles de télécommunications » afin de mettre à jour et de rehausser le service offert à la Ville.

Cet appel d'offres fut publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SEAO, du 10 décembre 2018 au 31 janvier 2019. Un délai de cinquante-deux (52) jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs soumissions. La durée de validité des soumissions est de 180 jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) addenda ont été publiés :

No. Addenda	Date	Portée de l'addenda
1	16 janvier 2019	Précisions suite à des questions techniques et révision du bordereau de prix.
2	22 janvier 2019	Précisions suite à des questions techniques et report de la date d'ouverture.

L'objet du présent dossier vise donc à accorder cinq (5) contrats à la firme Informatique ProContact inc., soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de biens et services généraux de câblage structuré de télécommunications, pour une dépense totale maximale de - Lot 1: 918 337,92 $, Lot 2: 918 337,92 $, Lot 3: 918 337,92 $, Lot 4: 918 337,92 $, Lot 5: 918 337,92 $ taxes incluses, sur une période de 3 ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0119 - 28 mars 2019 - Autoriser, pour les ententes cadres conclues avec la firme SC360 Inc (CE17 0007), une dépense totale additionnelle de 283 865,76 $ (141 932,88 $, incluant les contingences et une variation des quantités de l'ordre de 15%, pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 16-14658), majorant ainsi le montant de ces contrats de 405 522,52$ à 547 455,40$.
CE18 1302 - 8 août 2018 - Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats octroyés (4 lots) à SC360 Inc. (CE17 0007) - fourniture de matériaux et de services de câblage en télécommunications.

CE17 0007 – 11 janvier 2017 - Conclure avec SC 360 Inc., 4 ententes cadres d'une durée de 3 ans, pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - Appel d'offres public 16-14658 - (Cinq soumissionnaires) + (Lot 1: 405 522,52 $, Lot 2: 405 522,52 $, Lot 3: 405 522,52 $, Lot 4: 405 522,52 $)

DESCRIPTION

Chacun des lots couvre les mêmes besoins pour cinq secteurs de la Ville et vise à obtenir des matériaux et des services pour l'aménagement des salles de télécommunications ainsi que l'installation de câblage structuré, dans les locaux de la Ville. Plus précisément, ces lots permettent :

- D'effectuer des travaux de tirage de câbles de fibres optiques à l'intérieur des bâtiments;
- D'ajouter des prises réseau incluant le câblage;
- De déménager et d'aménager du câblage pour les aires de travail;
- De déployer des bornes WiFi;
- De vérifier et de réparer des prises défectueuses;
- De fournir le matériel nécessaire pour ces travaux dans les édifices de la Ville.

Les lots sont regroupés par adresses civiques.

JUSTIFICATION

Sur un total de quinze (15) preneurs de cahier de charges, six (6) firmes (40%) ont déposé une offre alors que neuf (9) firmes (60 %) n'ont pas déposé d'offre. Sur ces neuf (9) firmes, trois (3) ont transmis un avis de désistement. Les raisons invoquées sont les suivantes :

- Une firme déclare qu'elle estime ne pas avoir eu le temps nécessaire pour répondre;
- Une firme déclare que le délai pour l'obtention de l'attestation de l'AMF a été trop long;
- Une firme déclare que des travaux comportaient des services de construction;
- Six firmes n'ont pas répondu.

Quatre (4) des six (6) soumissions reçues ont été déclarées conformes administrativement:

Présentation des résultats :

Les présents contrats visent à octroyer cinq lots identiques en quantités anticipées d'acquisitions et en efforts d'installation pour un horizon de 3 ans. Le territoire de la Ville de Montréal a été divisé en cinq (lots) à cet effet (superficie différentes, mais avec les mêmes besoins anticipés).

En conséquence le prix global estimé pour chacun des lots est le même. À part les coûts liés à la distance à parcourir, les coûts des fournisseurs devraient être similaires pour chacun des lots, c'est d'ailleurs le cas pour tous les soumissionnaires sauf pour Grimard (le soumissionnaire le plus dispendieux).

Trois des quatre soumissionnaires ont soumis des prix identiques pour tous les lots. Par contre un des soumissionnaires a soumis des prix différents pour les lots trois (3), quatre (4) et cinq (5). La seule variante pouvant expliquer un écart entre les prix des différents lots est le coût des déplacements du fournisseur de services. Bien que les besoins en biens et services anticipés par chacun des lots soient comparables, le territoire à couvrir est différent.

Lot 1

Soumissions conformes	**Prix de base (TTI)**	**Total (TTI)**
Informatique Pro-Contact inc.	**918 337,92 $**	**918 337,92 $**
Telecon inc.	**1 159 548,33 $**	**1 159 548,33 $**
ESI Technologies de l'information inc.	**1 178 230,01 $**	**1 178 230,01 $**
Télécommunications Grimard inc.	**1 247 072,36 $**	**1 247 072,36 $**
Dernière estimation réalisée		**1 011 917,97 $**
Coût moyen des soumissions conformes Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)		**1 125 797,16 $** **22,6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse ($) Écart entre la plus haute et la plus basse (%) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		**328 734,44 $** **26,4%** **(93 580.05) $** **(9,2%)**

Lot 2

Soumissions conformes	**Prix de base (TTI)**	**Total (TTI)**
Informatique Pro-Contact inc.	**918 337,92 $**	**918 337,92 $**
Telecon inc.	**1 159 548,33 $**	**1 159 548,33 $**
ESI Technologies de l'information inc.	**1 178 230,01 $**	**1 178 230,01 $**

Télécommunications Grimard inc.	**1 247 072,36 $**	**1 247 072,36 $**
Dernière estimation réalisée		**1 011 917,97 $**
Coût moyen des soumissions conformes Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)		**1 125 797,16 $** **22,6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse ($) Écart entre la plus haute et la plus basse (%) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		**328 734,44 $** **26,4%** **(93 580.05) $** **(9,2%)**

Lot 3

Soumissions conformes	**Prix de base (TTI)**	**Total (TTI)**
Informatique Pro-Contact inc.	**918 337,92 $**	**918 337,92 $**
Telecon inc.	**1 159 548,33 $**	**1 159 548,33 $**
ESI Technologies de l'information inc.	**1 178 230,01 $**	**1 178 230,01 $**
Télécommunications Grimard inc.	**1 302 793,69 $**	**1 302 793,69 $**
Dernière estimation réalisée		**1 011 917,97 $**
Coût moyen des soumissions conformes Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)		**1 139 727,49 $** **24,1%**
Écart entre la plus haute et la plus basse ($) Écart entre la plus haute et la plus basse (%) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		**384 455,77 $** **29,5%** **(93 580.05) $** **(9,2%)**

Lot 4

Soumissions conformes	**Prix de base (TTI)**	**Total (TTI)**

Informatique Pro-Contact inc.	**918 337,92 $**	**918 337,92 $**
Telecon inc.	**1 159 548,33 $**	**1 159 548,33 $**
ESI Technologies de l'information inc.	**1 178 230,01 $**	**1 178 230,01 $**
Télécommunications Grimard inc.	**1 284 005,63 $**	**1 284 005,63 $**
Dernière estimation réalisée		**1 011 917,97 $**
Coût moyen des soumissions conformes		**1 135 030,47 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)		**23,6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse ($)		**365 667,71 $**
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)		**28,5%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		**(93 580.05) $**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		**(9,2%)**

Lot 5

Soumissions conformes	**Prix de base (TTI)**	**Total (TTI)**
Informatique Pro-Contact inc.	**918 337,92 $**	**918 337,92 $**
Telecon inc.	**1 159 548,33 $**	**1 159 548,33 $**
ESI Technologies de l'information inc.	**1 178 230,01 $**	**1 178 230,01 $**
Télécommunications Grimard inc.	**1 284 005,63 $**	**1 284 005,63 $**
Dernière estimation réalisée		**1 011 917,97 $**
Coût moyen des soumissions conformes		**1 135 030,47 $**
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%)		**23,6%**
Écart entre la plus haute et la plus basse ($)		**365 667,71 $**
Écart entre la plus haute et la plus basse (%)		**28,5%**
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($)		**(93 580.05) $**
		(9,2%)

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		

L'estimation réalisée est identique pour les cinq (5) lots ce qui correspond à des besoins identiques. La firme Informatique Pro-Contact inc. a soumis le même prix pour les cinq lots, ce qui explique que l'écart entre la plus basse soumission et l'estimation soient identiques pour tous les lots. Cet écart entre la soumission la plus basse et la dernière estimation effectuée en s'appuyant sur les résultats de soumissions obtenues s'explique par une offre plus compétitrice de l'adjudicataire et des économies de volumes plus élevées que ceux anticipés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les achats qui seront effectués auprès du fournisseur retenu se feront au rythme de l'expression des besoins. Les quantités figurant dans l'appel d'offres sont des estimés des futures demandes. La dépense de 4 591 689,60 $, taxes incluses, (4 192 824,63 $ net de taxes) sera assumée au budget de fonctionnement et/ou au PTI 2019-2021 du Service des TI pour la durée des ententes et pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Tableau récapitulatif des sommes maximales par entente-cadre :

No du lot	Firme	Montant maximal (3 ans) taxes incluses
1	Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $
2	Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $
3	Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $
4	Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $
5	Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $
Total		**4 591 689,60 $**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de maintenir et d'améliorer l'évolution des services de télécommunications offerts aux employés et aux citoyens de la ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE - 12 juin 2019;
- Approbation du dossier par le CM - 17 juin 2019;
- Approbation du dossier par le CG - 20 juin 2019;
- Octroi du contrat – juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Marc-André DESHAIES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert ROY
Conseiller Analyse et Controle de Gestion

Tél : 514-872-0982
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-09

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-04-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-05-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198113001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Objet :	Accorder cinq (5) ententes-cadres d'une durée de 3 ans, à Informatique ProContact inc., pour la fourniture de matériaux et services de câblage en télécommunications - dépense totale maximale de : Lot 1: 918 337,92 $, Lot 2: 918 337,92 $, Lot 3: 918 337,92 $, Lot 4: 918 337,92 $, Lot 5: 918 337,92 $ taxes incluses - Appel d'offres public 18-17411 - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17411_Intervention.pdf 18-17411_TPC_Lot_1.pdf 18-17411_TPC_Lot_2.pdf
18-17411_TPC_Lot_3.pdf 18-17411_TPC_Lot_4.pdf 18-17411_TPC_Lot_5.pdf
18-17411_PV.pdf 18-17411_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marc-André DESHAIES
Agent d'approvisionnement niv.2
Tél : 514 872-6850

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-21

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17411

No du GDD : 1198113001

Titre de l'appel d'offres : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 24 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 31 - 1 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 2

Date du dernier addenda émis : 22 - 1 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 53 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 15

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 40

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
SC360	Administratif : Non-respect de la clause 1.06.19 « Autorisation de contracter » du document Régie (AMP).
Services Professionnels Brio inc.	Administratif : Non-respect de la clause 1.06.19 « Autorisation de contracter » du document Régie (AMP).

Durée de la validité initiale de la soumission : 220 jrs

Date d'échéance initiale : 8 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 8 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes - LOT 1	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $	√	1
Telecon inc.	1 159 548,33 $		1
ESI Technologies de l'information inc.	1 178 230,01 $		1
Télécommunications Grimard inc.	1 247 072,36 $		1

Nom des firmes - LOT 2	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $	√	2
Telecon inc.	1 159 548,33 $		2
ESI Technologies de l'information inc.	1 178 230,01 $		2
Télécommunications Grimard inc.	1 247 072,36 $		2

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Nom des firmes - LOT 3	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $	√	3
Telecon inc.	1 159 548,33 $		3
ESI Technologies de l'information inc.	1 178 230,01 $		3
Télécommunications Grimard inc.	1 302 793,69 $		3

Nom des firmes - LOT 4	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $	√	4
Telecon inc.	1 159 548,33 $		4
ESI Technologies de l'information inc.	1 178 230,01 $		4
Télécommunications Grimard inc.	1 284 005,63 $		4

Nom des firmes - LOT 5	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Informatique Pro-Contact inc.	918 337,92 $	√	5
Telecon inc.	1 159 548,33 $		5
ESI Technologies de l'information inc.	1 178 230,01 $		5
Télécommunications Grimard inc.	1 284 005,63 $		5

Information additionnelle

Les neuf (9) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas présenté de soumission ont donné les motifs de désistement suivants :
- six (6) n'ont donné aucune réponse
- Un (1) a déclaré ne pas avoir eu le temps nécessaire pour répondre
- Un (1) a déclaré que le délai pour l'obtention de l'attestation de l'AMF a été trop long
- Un (1) a déclaré que des travaux comportaient des services de construction

Préparé par : Marc-André Deshaies

Le 21 - 5 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) pour l'extérieur (CMX), catégorie 6	1000	2,34 $	2 340,00 $	2,68 $	2 682,85 $	1,76 $	1 760,00 $	2,83 $	2 830,00 $	1,78 $	1 780,00 $	2,92 $	2 920,00 $
2	Câble de cuivre à paires torsadées non blindées (UTP), catégorie 6a, FT6	9000	2,03 $	18 270,00 $	2,44 $	21 917,65 $	2,56 $	23 040,00 $	2,58 $	23 220,00 $	2,61 $	23 490,00 $	1,95 $	17 550,00 $
3	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) , catégorie 6a, FT6	1200	2,68 $	3 216,00 $	2,87 $	3 441,42 $	2,77 $	3 324,00 $	3,79 $	4 548,00 $	2,96 $	3 552,00 $	4,98 $	5 976,00 $
4	Câble coaxial RG-6 FT6 (avec connecteurs)	200	1,01 $	202,00 $	2,47 $	494,00 $	3,10 $	620,00 $	1,99 $	398,00 $	1,84 $	368,00 $	1,74 $	348,00 $
5	Câble coaxial RG-11 FT6 (avec connecteurs)	100	7,05 $	705,00 $	7,92 $	792,00 $	8,44 $	844,00 $	5,71 $	571,00 $	6,65 $	665,00 $	3,95 $	395,00 $
6	Plaque murale modulaire (Wallplate) 2 ports	200	1,26 $	252,00 $	1,36 $	272,00 $	1,48 $	296,00 $	1,94 $	388,00 $	1,69 $	338,00 $	1,22 $	244,00 $
7	Plaque murale modulaire (Wallplate) 4 ports	100	1,26 $	126,00 $	1,36 $	136,00 $	1,48 $	148,00 $	1,94 $	194,00 $	1,50 $	150,00 $	1,22 $	122,00 $
8	Boîtier de surface 2 ports modulaire	200	1,44 $	288,00 $	1,54 $	308,00 $	2,63 $	526,00 $	3,65 $	730,00 $	3,00 $	600,00 $	2,02 $	404,00 $
9	Boîtier de surface 4 ports modulaire	100	3,14 $	314,00 $	2,80 $	280,00 $	4,54 $	454,00 $	4,33 $	433,00 $	4,36 $	436,00 $	3,70 $	370,00 $
10	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6	150	4,48 $	672,00 $	4,79 $	718,50 $	5,62 $	843,00 $	5,96 $	894,00 $	6,40 $	960,00 $	4,39 $	658,50 $
10.1	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6 (STP)	50	11,22 $	561,00 $	10,81 $	540,50 $	7,64 $	382,00 $	12,04 $	602,00 $	7,74 $	387,00 $	2,40 $	120,00 $
11	Prise modulaire RJ-11 femelle	50	3,20 $	160,00 $	3,19 $	159,50 $	3,33 $	166,50 $	4,92 $	246,00 $	2,52 $	126,00 $	7,17 $	358,50 $
12	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U	100	20,74 $	2 074,00 $	23,11 $	2 311,00 $	26,47 $	2 647,00 $	69,53 $	6 953,00 $	28,42 $	2 842,00 $	28,35 $	2 835,00 $
12.1	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U, STP	30	24,62 $	738,60 $	34,55 $	1 036,50 $	44,47 $	1 334,10 $	120,49 $	3 614,70 $	45,10 $	1 353,00 $	36,25 $	1 087,50 $
13	Câble de fibre optique 12 brins,, monomode OS2, FT6	100	2,58 $	258,00 $	2,49 $	249,00 $	2,64 $	264,00 $	33,45 $	3 345,00 $	1,91 $	191,00 $	4,70 $	470,00 $
14	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT4	100	3,29 $	329,00 $	3,16 $	316,00 $	2,21 $	221,00 $	15,84 $	1 584,00 $	4,02 $	402,00 $	6,68 $	668,00 $
15	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT6	600	3,74 $	2 244,00 $	3,59 $	2 154,00 $	5,28 $	3 168,00 $	6,42 $	3 852,00 $	4,47 $	2 682,00 $	7,40 $	4 440,00 $
16	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT4	600	22,38 $	13 428,00 $	21,59 $	12 952,94 $	11,79 $	7 074,00 $	13,38 $	8 028,00 $	15,02 $	9 012,00 $	13,67 $	8 202,00 $
17	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT6	800	24,40 $	19 520,00 $	23,53 $	18 823,53 $	36,34 $	29 072,00 $	19,42 $	15 536,00 $	15,77 $	12 616,00 $	14,68 $	11 744,00 $
18	Boîtier de terminaison optique (1U)	50	179,68 $	8 984,00 $	192,36 $	9 618,00 $	175,84 $	8 792,00 $	227,66 $	11 383,00 $	178,31 $	8 915,50 $	330,00 $	16 500,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
19	Boîtier de terminaison optique mural vide, 2 positions pour cassettes	20	59,90 $	1 198,00 $	64,13 $	1 282,60 $	145,58 $	2 911,60 $	92,82 $	1 856,40 $	147,63 $	2 952,60 $	82,36 $	1 647,20 $
20	Cassette de fusion LC (12 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	30	147,76 $	4 432,80 $	214,75 $	6 442,50 $	170,86 $	5 125,80 $	277,23 $	8 316,90 $	181,46 $	5 443,80 $	195,00 $	5 850,00 $
21	Cassette de fusion LC (24 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	50	292,18 $	14 609,00 $	373,07 $	18 653,50 $	294,23 $	14 711,50 $	433,62 $	21 681,00 $	270,31 $	13 515,50 $	390,00 $	19 500,00 $
22	Connecteurs UPC SC monomode (OS2)	20	15,19 $	303,80 $	13,92 $	278,40 $	18,46 $	369,20 $	15,89 $	317,80 $	18,71 $	374,20 $	17,85 $	357,00 $
23	Connecteurs UPC SC multimode OM4 compatible	20	14,77 $	295,40 $	13,97 $	279,40 $	15,78 $	315,60 $	13,27 $	265,40 $	16,94 $	338,80 $	16,36 $	327,20 $
24	Connecteurs UPC LC monomode (OS2)	40	14,26 $	570,40 $	14,44 $	577,60 $	17,82 $	712,80 $	20,63 $	825,20 $	18,07 $	722,80 $	17,85 $	714,00 $
25	Connecteurs UPC LC multimode OM4 compatible	40	15,23 $	609,20 $	15,42 $	616,80 $	15,15 $	606,00 $	12,87 $	514,80 $	16,27 $	650,80 $	16,36 $	654,40 $
26	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 1m	60	26,74 $	1 604,40 $	28,54 $	1 712,40 $	27,89 $	1 673,40 $	68,71 $	4 122,60 $	28,28 $	1 696,80 $	18,72 $	1 123,20 $
27	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 2m	140	27,11 $	3 795,40 $	28,94 $	4 051,60 $	29,19 $	4 086,60 $	69,80 $	9 772,00 $	29,60 $	4 144,00 $	19,42 $	2 718,80 $
28	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 3m	60	27,49 $	1 649,40 $	29,36 $	1 761,60 $	30,48 $	1 828,80 $	70,91 $	4 254,60 $	29,28 $	1 756,80 $	20,12 $	1 207,20 $
29	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 5m	40	28,24 $	1 129,60 $	30,15 $	1 206,00 $	33,07 $	1 322,80 $	73,11 $	2 924,40 $	31,77 $	1 270,80 $	21,53 $	861,20 $
30	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 7m	20	29,00 $	580,00 $	30,95 $	619,00 $	35,66 $	713,20 $	75,33 $	1 506,60 $	34,25 $	685,00 $	23,43 $	468,60 $
31	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 15m	10	32,02 $	320,20 $	34,19 $	341,90 $	46,01 $	460,10 $	84,14 $	841,40 $	44,21 $	442,10 $	28,56 $	285,60 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
32	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 30m	4	37,69 $	150,76 $	40,22 $	160,88 $	68,28 $	273,12 $	100,68 $	402,72 $	67,01 $	268,04 $	39,10 $	156,40 $
33	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 1m	30	24,34 $	730,20 $	25,98 $	779,40 $	27,89 $	836,70 $	71,37 $	2 141,10 $	29,94 $	898,20 $	17,30 $	519,00 $
34	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 2m	30	25,77 $	773,10 $	27,52 $	825,60 $	29,19 $	875,70 $	73,78 $	2 213,40 $	31,34 $	940,20 $	20,64 $	619,20 $
35	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 3m	30	27,21 $	816,30 $	29,04 $	871,20 $	30,48 $	914,40 $	76,19 $	2 285,70 $	32,73 $	981,90 $	24,00 $	720,00 $
36	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 5m	30	30,08 $	902,40 $	32,11 $	963,30 $	33,07 $	992,10 $	81,03 $	2 430,90 $	31,77 $	953,10 $	30,75 $	922,50 $
37	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 7m	30	32,84 $	985,20 $	35,17 $	1 055,10 $	35,66 $	1 069,80 $	85,85 $	2 575,50 $	34,25 $	1 027,50 $	37,50 $	1 125,00 $
38	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 15m	10	44,40 $	444,00 $	48,80 $	488,00 $	46,01 $	460,10 $	105,16 $	1 051,60 $	44,21 $	442,10 $	64,50 $	645,00 $
39	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 30m	4	65,87 $	263,48 $	72,42 $	289,68 $	69,74 $	278,96 $	141,38 $	565,52 $	67,01 $	268,04 $	115,05 $	460,20 $
40	Gestionnaire de câbles horizontal 0U (attache câble)	26	26,59 $	691,34 $	44,18 $	1 148,68 $	44,18 $	1 148,68 $	45,26 $	1 176,76 $	24,66 $	641,16 $	16,55 $	430,30 $
41	Gestionnaire de câbles horizontal 1U	10	51,96 $	519,60 $	68,89 $	688,90 $	68,90 $	689,00 $	70,59 $	705,90 $	36,95 $	369,50 $	68,05 $	680,50 $
42	Gestionnaire de câbles horizontal 2U	6	55,02 $	330,12 $	75,79 $	454,74 $	75,79 $	454,74 $	77,65 $	465,90 $	41,57 $	249,42 $	73,60 $	441,60 $
43	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour cabinet	2	148,66 $	297,32 $	159,15 $	318,30 $	159,16 $	318,32 $	163,06 $	326,12 $	146,56 $	293,12 $	165,92 $	331,84 $
44	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 8,5" pour cabinet	1	148,66 $	148,66 $	159,15 $	159,15 $	159,16 $	159,16 $	163,06 $	163,06 $	146,56 $	146,56 $	192,28 $	192,28 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
45	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour ratelier	2	518,22 $	1 036,44 $	138,57 $	277,14 $	138,57 $	277,14 $	141,96 $	283,92 $	127,60 $	255,20 $	151,37 $	302,74 $
46	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 10" pour ratelier	1	615,68 $	615,68 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	177,69 $	177,69 $	159,71 $	159,71 $	199,75 $	199,75 $
47	Tablette fixe pour cabinet	2	60,03 $	120,06 $	60,26 $	120,52 $	60,26 $	120,52 $	61,73 $	123,46 $	49,08 $	98,16 $	68,83 $	137,66 $
48	Tablette fixe pour râtelier	2	56,29 $	112,58 $	64,27 $	128,54 $	64,28 $	128,56 $	65,84 $	131,68 $	59,18 $	118,36 $	64,42 $	128,84 $
49	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	1000	1,78 $	1 780,00 $	1,91 $	1 905,88 $	5,46 $	5 460,00 $	6,55 $	6 550,00 $	5,86 $	5 860,00 $	1,58 $	1 580,00 $
50	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	200	4,23 $	846,00 $	4,53 $	906,00 $	9,71 $	1 942,00 $	9,16 $	1 832,00 $	9,84 $	1 968,00 $	4,85 $	970,00 $
51	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	100	3,23 $	323,00 $	3,46 $	346,00 $	6,90 $	690,00 $	8,17 $	817,00 $	7,41 $	741,00 $	2,50 $	250,00 $
52	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	20	5,86 $	117,20 $	6,27 $	125,40 $	11,81 $	236,20 $	11,82 $	236,40 $	11,98 $	239,60 $	7,45 $	149,00 $
53	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	10	5,87 $	58,70 $	6,28 $	62,80 $	9,51 $	95,10 $	11,42 $	114,20 $	9,14 $	91,40 $	4,85 $	48,50 $
54	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	2	8,51 $	17,02 $	9,11 $	18,22 $	15,61 $	31,22 $	17,16 $	34,32 $	14,99 $	29,98 $	14,20 $	28,40 $
55	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	10	13,12 $	131,20 $	14,05 $	140,50 $	14,44 $	144,40 $	17,26 $	172,60 $	13,86 $	138,60 $	23,64 $	236,40 $
56	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	2	15,56 $	31,12 $	16,66 $	33,32 $	22,78 $	45,56 $	26,74 $	53,48 $	21,87 $	43,74 $	31,40 $	62,80 $
57	Moulure cache fil blanche de 6 pieds et Accessoires	20	11,30 $	226,00 $	13,59 $	271,80 $	17,97 $	359,40 $	15,18 $	303,60 $	40,00 $	800,00 $	16,13 $	322,60 $
58	Barre d'alimentation verticale 15A, 120V	3	163,69 $	491,07 $	171,33 $	513,99 $	171,33 $	513,99 $	180,04 $	540,12 $	161,81 $	485,43 $	85,50 $	256,50 $
59	Barre d'alimentation verticale 20A, 120V	3	218,25 $	654,75 $	230,31 $	690,93 $	230,31 $	690,93 $	242,01 $	726,03 $	217,51 $	652,53 $	112,95 $	338,85 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
60	Barre d'alimentation verticale 30A, 120V	3	396,02 $	1 188,06 $	416,40 $	1 249,20 $	416,40 $	1 249,20 $	437,57 $	1 312,71 $	393,27 $	1 179,81 $	716,23 $	2 148,69 $
61	Barre d'alimentation verticale 30A, 240V	3	390,74 $	1 172,22 $	412,01 $	1 236,03 $	412,02 $	1 236,06 $	432,96 $	1 298,88 $	389,12 $	1 167,36 $	898,95 $	2 696,85 $
62	Barre d'alimentation horizontale 1U, 15A, 120V	3	109,12 $	327,36 $	150,84 $	452,52 $	150,84 $	452,52 $	158,50 $	475,50 $	77,41 $	232,23 $	84,55 $	253,65 $
63	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 32 pi.	30	142,86 $	4 285,80 $	417,65 $	12 529,50 $	736,85 $	22 105,50 $	296,71 $	8 901,30 $	543,53 $	16 305,90 $	488,75 $	14 662,50 $
64	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 60 pi.	12	521,98 $	6 263,76 $	570,59 $	6 847,08 $	947,37 $	11 368,44 $	697,26 $	8 367,12 $	638,89 $	7 666,68 $	1 287,50 $	15 450,00 $
65	Panneau de contreplaqué ignifuge	20	146,46 $	2 929,20 $	171,81 $	3 436,20 $	336,85 $	6 737,00 $	432,70 $	8 654,00 $	85,00 $	1 700,00 $	250,00 $	5 000,00 $
66	Conduit EMT 2"1/2	200	58,24 $	11 648,00 $	112,22 $	22 444,00 $	72,25 $	14 450,00 $	126,16 $	25 232,00 $	95,00 $	19 000,00 $	80,38 $	16 076,00 $
67	Conduit PVC 2'' schedule 40, FT4	200	17,18 $	3 436,00 $	61,11 $	12 222,00 $	36,85 $	7 370,00 $	93,17 $	18 634,00 $	27,06 $	5 412,00 $	75,00 $	15 000,00 $
68	Conduit flexible non-métallique FT4 - 2'' avec adaptateur	200	6,17 $	1 234,00 $	19,33 $	3 866,00 $	12,78 $	2 556,00 $	13,98 $	2 796,00 $	10,33 $	2 066,00 $	30,00 $	6 000,00 $
69	Chemin de câbles de type '' WIRE BASKET'' - 4''x16'' , avec accessoires d'installation	500	79,08 $	39 540,00 $	65,27 $	32 635,00 $	116,76 $	58 380,00 $	302,05 $	151 025,00 $	65,12 $	32 560,00 $	95,00 $	47 500,00 $
70	Chemin de câbles type échelle d'aluminium - 12'' , avec accessoires d'installation	100	85,48 $	8 548,00 $	67,04 $	6 704,00 $	111,00 $	11 100,00 $	229,56 $	22 956,00 $	72,10 $	7 210,00 $	396,25 $	39 625,00 $
71	Conduit flexible non-métallique FT6 - 2'' avec adaptateur	200	12,79 $	2 558,00 $	22,51 $	4 502,00 $	31,46 $	6 292,00 $	44,21 $	8 842,00 $	28,16 $	5 632,00 $	55,00 $	11 000,00 $
72	Cabinet mural 24U	15	1 304,22 $	19 563,30 $	1 349,04 $	20 235,60 $	1 453,10 $	21 796,50 $	1 673,17 $	25 097,55 $	1 378,89 $	20 683,35 $	875,00 $	13 125,00 $
73	Cabinet mural 12U	25	1 007,97 $	25 199,25 $	1 044,37 $	26 109,25 $	1 113,44 $	27 836,00 $	1 353,02 $	33 825,50 $	1 163,09 $	29 077,25 $	800,00 $	20 000,00 $
74	Cabinet mural vertical 5U	25	692,85 $	17 321,25 $	681,47 $	17 036,75 $	716,88 $	17 922,00 $	971,68 $	24 292,00 $	824,95 $	20 623,75 $	845,00 $	21 125,00 $
75	Râtelier H-frame - 44U	20	210,45 $	4 209,00 $	254,45 $	5 089,00 $	326,14 $	6 522,80 $	649,58 $	12 991,60 $	302,70 $	6 054,00 $	275,00 $	5 500,00 $
76	Cabinet 44U	15	2 082,61 $	31 239,15 $	2 103,57 $	31 553,55 $	2 371,51 $	35 572,65 $	2 738,57 $	41 078,55 $	2 151,33 $	32 269,95 $	2 305,00 $	34 575,00 $
77	Boite à clés avec boutons poussoires	40	40,55 $	1 622,00 $	52,52 $	2 100,80 $	100,08 $	4 003,20 $	93,04 $	3 721,60 $	50,26 $	2 010,40 $	100,00 $	4 000,00 $
78	Installation d'une prise réseau - tirage de câble et installation des terminaisons	1000	237,96 $	237 960,00 $	324,31 $	324 307,32 $	283,00 $	283 000,00 $	109,58 $	109 580,00 $	220,00 $	220 000,00 $	285,00 $	285 000,00 $
79	Vérification et réparation d'une prise défectueuse	100	25,05 $	2 505,00 $	81,25 $	8 125,00 $	80,27 $	8 027,00 $	52,36 $	5 236,00 $	42,00 $	4 200,00 $	97,00 $	9 700,00 $
80	Installation d'une prise réseau et installation d'un point d'accès sans fil	500	239,75 $	119 875,00 $	339,74 $	169 870,00 $	328,00 $	164 000,00 $	284,11 $	142 055,00 $	235,00 $	117 500,00 $	225,00 $	112 500,00 $
81	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	1200	45,00 $	54 000,00 $	54,17 $	65 004,00 $	42,00 $	50 400,00 $	88,21 $	105 852,00 $	42,00 $	50 400,00 $	45,00 $	54 000,00 $

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
82	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	50	45,00 $	2 250,00 $	63,33 $	3 166,50 $	63,00 $	3 150,00 $	96,63 $	4 831,50 $	42,00 $	2 100,00 $	90,00 $	4 500,00 $
83	Taux horaire Jours fériés	10	45,00 $	450,00 $	75,00 $	750,00 $	84,00 $	840,00 $	117,36 $	1 173,60 $	42,00 $	420,00 $	90,00 $	900,00 $
83.1	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	300	101,08 $	30 324,00 $	100,00 $	30 000,00 $	110,00 $	33 000,00 $	120,31 $	36 093,00 $	95,00 $	28 500,00 $	108,00 $	32 400,00 $
83.2	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	100	101,80 $	10 180,00 $	150,00 $	15 000,00 $	168,50 $	16 850,00 $	133,04 $	13 304,00 $	95,00 $	9 500,00 $	210,00 $	21 000,00 $
83.3	Taux horaire Jours fériés	50	202,15 $	10 107,50 $	200,00 $	10 000,00 $	194,75 $	9 737,50 $	212,30 $	10 615,00 $	95,00 $	4 750,00 $	210,00 $	10 500,00 $
84	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	116	90,00 $	10 440,00 $	105,00 $	12 180,00 $	84,00 $	9 744,00 $	152,35 $	17 672,60 $	82,00 $	9 512,00 $	90,00 $	10 440,00 $
85	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	25	90,00 $	2 250,00 $	126,67 $	3 166,75 $	126,00 $	3 150,00 $	169,19 $	4 229,75 $	82,00 $	2 050,00 $	180,00 $	4 500,00 $
86	Taux horaire Jours fériés	5	90,00 $	450,00 $	150,00 $	750,00 $	168,00 $	840,00 $	210,66 $	1 053,30 $	82,00 $	410,00 $	180,00 $	900,00 $
87	Tirage de câble de fibre optique dans les conduits interieurs	3000	1,67 $	5 010,00 $	1,67 $	5 010,00 $	5,85 $	17 550,00 $	4,89 $	14 670,00 $	2,50 $	7 500,00 $	3,60 $	10 800,00 $
88	Service de fusion de pigtail dans les cassettes	1000	11,25 $	11 250,00 $	20,00 $	20 000,00 $	28,34 $	28 340,00 $	43,63 $	43 630,00 $	10,00 $	10 000,00 $	31,00 $	31 000,00 $
		Total avant taxes		798 728,35 $		1 008 522,14 $		1 024 770,61 $		1 084 646,54 $		801 712,73 $		985 260,45 $
		TPS 5 %		39 936,42 $		50 426,11 $		51 238,53 $		54 232,33 $		40 085,64 $		49 263,02 $
		TVQ 9,975 %		79 673,15 $		100 600,08 $		102 220,87 $		108 193,49 $		79 970,84 $		98 279,73 $
		Montant total		918 337,92 $		1 159 548,33 $		1 178 230,01 $		1 247 072,36 $		921 769,21 $		1 132 803,20 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 1 - Région au sud de l'autoroute 40 et à l'est du boulevard Viau

LOT 1		Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		161093		123930		121052		125411		254232		138857	
Numéro NEQ		1173638405		1167837492		1149162597		1161248498		1171391478		1160408929	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
CNESST		OK		OK		NON (1)		NON (1)		OK		OK	
AMF		OK		OK		OK		OK		NON		NON	
Valider les sous-traitants (admissibilité)		N/A		OK		OK		N/A		N/A		N/A	
License RBQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Accréditations et Certifications (5.2 du devis technique)		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Grille de conformité		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Expérience du soumissionnaire		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	

(1) La validation de conformité n'a pas été fournie. Comme le soumissionnaire n'est pas dans les deux plus bas soumissionnaires conformes, il n'y a pas eu de demande.

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 6 février 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) pour l'extérieur (CMX), catégorie 6	1000	2,34 $	2 340,00 $	2,68 $	2 682,85 $	1,76 $	1 760,00 $	2,83 $	2 830,00 $	1,78 $	1 780,00 $	2,92 $	2 920,00 $
2	Câble de cuivre à paires torsadées non blindées (UTP), catégorie 6a, FT6	9000	2,03 $	18 270,00 $	2,44 $	21 917,65 $	2,56 $	23 040,00 $	2,58 $	23 220,00 $	2,61 $	23 490,00 $	1,95 $	17 550,00 $
3	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) , catégorie 6a, FT6	1200	2,68 $	3 216,00 $	2,87 $	3 441,42 $	2,77 $	3 324,00 $	3,79 $	4 548,00 $	2,96 $	3 552,00 $	4,98 $	5 976,00 $
4	Câble coaxial RG-6 FT6 (avec connecteurs)	200	1,01 $	202,00 $	2,47 $	494,00 $	3,10 $	620,00 $	1,99 $	398,00 $	1,84 $	368,00 $	1,74 $	348,00 $
5	Câble coaxial RG-11 FT6 (avec connecteurs)	100	7,05 $	705,00 $	7,92 $	792,00 $	8,44 $	844,00 $	5,71 $	571,00 $	6,65 $	665,00 $	3,95 $	395,00 $
6	Plaque murale modulaire (Wallplate) 2 ports	200	1,26 $	252,00 $	1,36 $	272,00 $	1,48 $	296,00 $	1,94 $	388,00 $	1,69 $	338,00 $	1,22 $	244,00 $
7	Plaque murale modulaire (Wallplate) 4 ports	100	1,26 $	126,00 $	1,36 $	136,00 $	1,48 $	148,00 $	1,94 $	194,00 $	1,50 $	150,00 $	1,22 $	122,00 $
8	Boîtier de surface 2 ports modulaire	200	1,44 $	288,00 $	1,54 $	308,00 $	2,63 $	526,00 $	3,65 $	730,00 $	3,00 $	600,00 $	2,02 $	404,00 $
9	Boîtier de surface 4 ports modulaire	100	3,14 $	314,00 $	2,80 $	280,00 $	4,54 $	454,00 $	4,33 $	433,00 $	4,36 $	436,00 $	3,70 $	370,00 $
10	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6	150	4,48 $	672,00 $	4,79 $	718,50 $	5,62 $	843,00 $	5,96 $	894,00 $	6,40 $	960,00 $	4,39 $	658,50 $
10.1	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6 (STP)	50	11,22 $	561,00 $	10,81 $	540,50 $	7,64 $	382,00 $	12,04 $	602,00 $	7,74 $	387,00 $	2,40 $	120,00 $
11	Prise modulaire RJ-11 femelle	50	3,20 $	160,00 $	3,19 $	159,50 $	3,33 $	166,50 $	4,92 $	246,00 $	2,52 $	126,00 $	7,17 $	358,50 $
12	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U	100	20,74 $	2 074,00 $	23,11 $	2 311,00 $	26,47 $	2 647,00 $	69,53 $	6 953,00 $	28,42 $	2 842,00 $	28,35 $	2 835,00 $
12.1	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U, STP	30	24,62 $	738,60 $	34,55 $	1 036,50 $	44,47 $	1 334,10 $	120,49 $	3 614,70 $	45,10 $	1 353,00 $	36,25 $	1 087,50 $
13	Câble de fibre optique 12 brins,, monomode OS2, FT6	100	2,58 $	258,00 $	2,49 $	249,00 $	2,64 $	264,00 $	33,45 $	3 345,00 $	1,91 $	191,00 $	4,70 $	470,00 $
14	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT4	100	3,29 $	329,00 $	3,16 $	316,00 $	2,21 $	221,00 $	15,84 $	1 584,00 $	4,02 $	402,00 $	6,68 $	668,00 $
15	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT6	600	3,74 $	2 244,00 $	3,59 $	2 154,00 $	5,28 $	3 168,00 $	6,42 $	3 852,00 $	4,47 $	2 682,00 $	7,40 $	4 440,00 $
16	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT4	600	22,38 $	13 428,00 $	21,59 $	12 952,94 $	11,79 $	7 074,00 $	13,38 $	8 028,00 $	15,02 $	9 012,00 $	13,67 $	8 202,00 $
17	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT6	800	24,40 $	19 520,00 $	23,53 $	18 823,53 $	36,34 $	29 072,00 $	19,42 $	15 536,00 $	15,77 $	12 616,00 $	14,68 $	11 744,00 $
18	Boîtier de terminaison optique (1U)	50	179,68 $	8 984,00 $	192,36 $	9 618,00 $	175,84 $	8 792,00 $	227,66 $	11 383,00 $	178,31 $	8 915,50 $	330,00 $	16 500,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
19	Boîtier de terminaison optique mural vide, 2 positions pour cassettes	20	59,90 $	1 198,00 $	64,13 $	1 282,60 $	145,58 $	2 911,60 $	92,82 $	1 856,40 $	147,63 $	2 952,60 $	82,36 $	1 647,20 $
20	Cassette de fusion LC (12 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	30	147,76 $	4 432,80 $	214,75 $	6 442,50 $	170,86 $	5 125,80 $	277,23 $	8 316,90 $	181,46 $	5 443,80 $	195,00 $	5 850,00 $
21	Cassette de fusion LC (24 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	50	292,18 $	14 609,00 $	373,07 $	18 653,50 $	294,23 $	14 711,50 $	433,62 $	21 681,00 $	270,31 $	13 515,50 $	390,00 $	19 500,00 $
22	Connecteurs UPC SC monomode (OS2)	20	15,19 $	303,80 $	13,92 $	278,40 $	18,46 $	369,20 $	15,89 $	317,80 $	18,71 $	374,20 $	17,85 $	357,00 $
23	Connecteurs UPC SC multimode OM4 compatible	20	14,77 $	295,40 $	13,97 $	279,40 $	15,78 $	315,60 $	13,27 $	265,40 $	16,94 $	338,80 $	16,36 $	327,20 $
24	Connecteurs UPC LC monomode (OS2)	40	14,26 $	570,40 $	14,44 $	577,60 $	17,82 $	712,80 $	20,63 $	825,20 $	18,07 $	722,80 $	17,85 $	714,00 $
25	Connecteurs UPC LC multimode OM4 compatible	40	15,23 $	609,20 $	15,42 $	616,80 $	15,15 $	606,00 $	12,87 $	514,80 $	16,27 $	650,80 $	16,36 $	654,40 $
26	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 1m	60	26,74 $	1 604,40 $	28,54 $	1 712,40 $	27,89 $	1 673,40 $	68,71 $	4 122,60 $	28,28 $	1 696,80 $	18,72 $	1 123,20 $
27	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 2m	140	27,11 $	3 795,40 $	28,94 $	4 051,60 $	29,19 $	4 086,60 $	69,80 $	9 772,00 $	29,60 $	4 144,00 $	19,42 $	2 718,80 $
28	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 3m	60	27,49 $	1 649,40 $	29,36 $	1 761,60 $	30,48 $	1 828,80 $	70,91 $	4 254,60 $	29,28 $	1 756,80 $	20,12 $	1 207,20 $
29	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 5m	40	28,24 $	1 129,60 $	30,15 $	1 206,00 $	33,07 $	1 322,80 $	73,11 $	2 924,40 $	31,77 $	1 270,80 $	21,53 $	861,20 $
30	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 7m	20	29,00 $	580,00 $	30,95 $	619,00 $	35,66 $	713,20 $	75,33 $	1 506,60 $	34,25 $	685,00 $	23,43 $	468,60 $
31	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 15m	10	32,02 $	320,20 $	34,19 $	341,90 $	46,01 $	460,10 $	84,14 $	841,40 $	44,21 $	442,10 $	28,56 $	285,60 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
32	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 30m	4	37,69 $	150,76 $	40,22 $	160,88 $	68,28 $	273,12 $	100,68 $	402,72 $	67,01 $	268,04 $	39,10 $	156,40 $
33	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 1m	30	24,34 $	730,20 $	25,98 $	779,40 $	27,89 $	836,70 $	71,37 $	2 141,10 $	29,94 $	898,20 $	17,30 $	519,00 $
34	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 2m	30	25,77 $	773,10 $	27,52 $	825,60 $	29,19 $	875,70 $	73,78 $	2 213,40 $	31,34 $	940,20 $	20,64 $	619,20 $
35	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 3m	30	27,21 $	816,30 $	29,04 $	871,20 $	30,48 $	914,40 $	76,19 $	2 285,70 $	32,73 $	981,90 $	24,00 $	720,00 $
36	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 5m	30	30,08 $	902,40 $	32,11 $	963,30 $	33,07 $	992,10 $	81,03 $	2 430,90 $	31,77 $	953,10 $	30,75 $	922,50 $
37	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 7m	30	32,84 $	985,20 $	35,17 $	1 055,10 $	35,66 $	1 069,80 $	85,85 $	2 575,50 $	34,25 $	1 027,50 $	37,50 $	1 125,00 $
38	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 15m	10	44,40 $	444,00 $	48,80 $	488,00 $	46,01 $	460,10 $	105,16 $	1 051,60 $	44,21 $	442,10 $	64,50 $	645,00 $
39	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 30m	4	65,87 $	263,48 $	72,42 $	289,68 $	69,74 $	278,96 $	141,38 $	565,52 $	67,01 $	268,04 $	115,05 $	460,20 $
40	Gestionnaire de câbles horizontal 0U (attache câble)	26	26,59 $	691,34 $	44,18 $	1 148,68 $	44,18 $	1 148,68 $	45,26 $	1 176,76 $	24,66 $	641,16 $	16,55 $	430,30 $
41	Gestionnaire de câbles horizontal 1U	10	51,96 $	519,60 $	68,89 $	688,90 $	68,90 $	689,00 $	70,59 $	705,90 $	36,95 $	369,50 $	68,05 $	680,50 $
42	Gestionnaire de câbles horizontal 2U	6	55,02 $	330,12 $	75,79 $	454,74 $	75,79 $	454,74 $	77,65 $	465,90 $	41,57 $	249,42 $	73,60 $	441,60 $
43	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour cabinet	2	148,66 $	297,32 $	159,15 $	318,30 $	159,16 $	318,32 $	163,06 $	326,12 $	146,56 $	293,12 $	165,92 $	331,84 $
44	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 8,5" pour cabinet	1	148,66 $	148,66 $	159,15 $	159,15 $	159,16 $	159,16 $	163,06 $	163,06 $	146,56 $	146,56 $	192,28 $	192,28 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
45	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour ratelier	2	518,22 $	1 036,44 $	138,57 $	277,14 $	138,57 $	277,14 $	141,96 $	283,92 $	127,60 $	255,20 $	151,37 $	302,74 $
46	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 10" pour ratelier	1	615,68 $	615,68 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	177,69 $	177,69 $	159,71 $	159,71 $	199,75 $	199,75 $
47	Tablette fixe pour cabinet	2	60,03 $	120,06 $	60,26 $	120,52 $	60,26 $	120,52 $	61,73 $	123,46 $	49,08 $	98,16 $	68,83 $	137,66 $
48	Tablette fixe pour râtelier	2	56,29 $	112,58 $	64,27 $	128,54 $	64,28 $	128,56 $	65,84 $	131,68 $	59,18 $	118,36 $	64,42 $	128,84 $
49	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	1000	1,78 $	1 780,00 $	1,91 $	1 905,88 $	5,46 $	5 460,00 $	6,55 $	6 550,00 $	5,86 $	5 860,00 $	1,58 $	1 580,00 $
50	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	200	4,23 $	846,00 $	4,53 $	906,00 $	9,71 $	1 942,00 $	9,16 $	1 832,00 $	9,84 $	1 968,00 $	4,85 $	970,00 $
51	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	100	3,23 $	323,00 $	3,46 $	346,00 $	6,90 $	690,00 $	8,17 $	817,00 $	7,41 $	741,00 $	2,50 $	250,00 $
52	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	20	5,86 $	117,20 $	6,27 $	125,40 $	11,81 $	236,20 $	11,82 $	236,40 $	11,98 $	239,60 $	7,45 $	149,00 $
53	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	10	5,87 $	58,70 $	6,28 $	62,80 $	9,51 $	95,10 $	11,42 $	114,20 $	9,14 $	91,40 $	4,85 $	48,50 $
54	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	2	8,51 $	17,02 $	9,11 $	18,22 $	15,61 $	31,22 $	17,16 $	34,32 $	14,99 $	29,98 $	14,20 $	28,40 $
55	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	10	13,12 $	131,20 $	14,05 $	140,50 $	14,44 $	144,40 $	17,26 $	172,60 $	13,86 $	138,60 $	23,64 $	236,40 $
56	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	2	15,56 $	31,12 $	16,66 $	33,32 $	22,78 $	45,56 $	26,74 $	53,48 $	21,87 $	43,74 $	31,40 $	62,80 $
57	Moulure cache fil blanche de 6 pieds et Accessoires	20	11,30 $	226,00 $	13,59 $	271,80 $	17,97 $	359,40 $	15,18 $	303,60 $	40,00 $	800,00 $	16,13 $	322,60 $
58	Barre d'alimentation verticale 15A, 120V	3	163,69 $	491,07 $	171,33 $	513,99 $	171,33 $	513,99 $	180,04 $	540,12 $	161,81 $	485,43 $	85,50 $	256,50 $
59	Barre d'alimentation verticale 20A, 120V	3	218,25 $	654,75 $	230,31 $	690,93 $	230,31 $	690,93 $	242,01 $	726,03 $	217,51 $	652,53 $	112,95 $	338,85 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
60	Barre d'alimentation verticale 30A, 120V	3	396,02 $	1 188,06 $	416,40 $	1 249,20 $	416,40 $	1 249,20 $	437,57 $	1 312,71 $	393,27 $	1 179,81 $	716,23 $	2 148,69 $
61	Barre d'alimentation verticale 30A, 240V	3	390,74 $	1 172,22 $	412,01 $	1 236,03 $	412,02 $	1 236,06 $	432,96 $	1 298,88 $	389,12 $	1 167,36 $	898,95 $	2 696,85 $
62	Barre d'alimentation horizontale 1U, 15A, 120V	3	109,12 $	327,36 $	150,84 $	452,52 $	150,84 $	452,52 $	158,50 $	475,50 $	77,41 $	232,23 $	84,55 $	253,65 $
63	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 32 pi.	30	142,86 $	4 285,80 $	417,65 $	12 529,50 $	736,85 $	22 105,50 $	296,71 $	8 901,30 $	543,53 $	16 305,90 $	488,75 $	14 662,50 $
64	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 60 pi.	12	521,98 $	6 263,76 $	570,59 $	6 847,08 $	947,37 $	11 368,44 $	697,26 $	8 367,12 $	638,89 $	7 666,68 $	1 287,50 $	15 450,00 $
65	Panneau de contreplaqué ignifuge	20	146,46 $	2 929,20 $	171,81 $	3 436,20 $	336,85 $	6 737,00 $	432,70 $	8 654,00 $	85,00 $	1 700,00 $	250,00 $	5 000,00 $
66	Conduit EMT 2"1/2	200	58,24 $	11 648,00 $	112,22 $	22 444,00 $	72,25 $	14 450,00 $	126,16 $	25 232,00 $	95,00 $	19 000,00 $	80,38 $	16 076,00 $
67	Conduit PVC 2'' schedule 40, FT4	200	17,18 $	3 436,00 $	61,11 $	12 222,00 $	36,85 $	7 370,00 $	93,17 $	18 634,00 $	27,06 $	5 412,00 $	75,00 $	15 000,00 $
68	Conduit flexible non-métallique FT4 - 2'' avec adaptateur	200	6,17 $	1 234,00 $	19,33 $	3 866,00 $	12,78 $	2 556,00 $	13,98 $	2 796,00 $	10,33 $	2 066,00 $	30,00 $	6 000,00 $
69	Chemin de câbles de type '' WIRE BASKET'' - 4''x16'' , avec accessoires d'installation	500	79,08 $	39 540,00 $	65,27 $	32 635,00 $	116,76 $	58 380,00 $	302,05 $	151 025,00 $	65,12 $	32 560,00 $	95,00 $	47 500,00 $
70	Chemin de câbles type échelle d'aluminium - 12'' , avec accessoires d'installation	100	85,48 $	8 548,00 $	67,04 $	6 704,00 $	111,00 $	11 100,00 $	229,56 $	22 956,00 $	72,10 $	7 210,00 $	396,25 $	39 625,00 $
71	Conduit flexible non-métallique FT6 - 2'' avec adaptateur	200	12,79 $	2 558,00 $	22,51 $	4 502,00 $	31,46 $	6 292,00 $	44,21 $	8 842,00 $	28,16 $	5 632,00 $	55,00 $	11 000,00 $
72	Cabinet mural 24U	15	1 304,22 $	19 563,30 $	1 349,04 $	20 235,60 $	1 453,10 $	21 796,50 $	1 673,17 $	25 097,55 $	1 378,89 $	20 683,35 $	875,00 $	13 125,00 $
73	Cabinet mural 12U	25	1 007,97 $	25 199,25 $	1 044,37 $	26 109,25 $	1 113,44 $	27 836,00 $	1 353,02 $	33 825,50 $	1 163,09 $	29 077,25 $	800,00 $	20 000,00 $
74	Cabinet mural vertical 5U	25	692,85 $	17 321,25 $	681,47 $	17 036,75 $	716,88 $	17 922,00 $	971,68 $	24 292,00 $	824,95 $	20 623,75 $	845,00 $	21 125,00 $
75	Râtelier H-frame - 44U	20	210,45 $	4 209,00 $	254,45 $	5 089,00 $	326,14 $	6 522,80 $	649,58 $	12 991,60 $	302,70 $	6 054,00 $	275,00 $	5 500,00 $
76	Cabinet 44U	15	2 082,61 $	31 239,15 $	2 103,57 $	31 553,55 $	2 371,51 $	35 572,65 $	2 738,57 $	41 078,55 $	2 151,33 $	32 269,95 $	2 305,00 $	34 575,00 $
77	Boite à clés avec boutons poussoires	40	40,55 $	1 622,00 $	52,52 $	2 100,80 $	100,08 $	4 003,20 $	93,04 $	3 721,60 $	50,26 $	2 010,40 $	100,00 $	4 000,00 $
78	Installation d'une prise réseau - tirage de câble et installation des terminaisons	1000	237,96 $	237 960,00 $	324,31 $	324 307,32 $	283,00 $	283 000,00 $	109,58 $	109 580,00 $	220,00 $	220 000,00 $	285,00 $	285 000,00 $
79	Vérification et réparation d'une prise défectueuse	100	25,05 $	2 505,00 $	81,25 $	8 125,00 $	80,27 $	8 027,00 $	52,36 $	5 236,00 $	42,00 $	4 200,00 $	97,00 $	9 700,00 $
80	Installation d'une prise réseau et installation d'un point d'accès sans fil	500	239,75 $	119 875,00 $	339,74 $	169 870,00 $	328,00 $	164 000,00 $	284,11 $	142 055,00 $	235,00 $	117 500,00 $	225,00 $	112 500,00 $
81	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	1200	45,00 $	54 000,00 $	54,17 $	65 004,00 $	42,00 $	50 400,00 $	88,21 $	105 852,00 $	42,00 $	50 400,00 $	45,00 $	54 000,00 $

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
82	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	50	45,00 $	2 250,00 $	63,33 $	3 166,50 $	63,00 $	3 150,00 $	96,63 $	4 831,50 $	42,00 $	2 100,00 $	90,00 $	4 500,00 $
83	Taux horaire Jours fériés	10	45,00 $	450,00 $	75,00 $	750,00 $	84,00 $	840,00 $	117,36 $	1 173,60 $	42,00 $	420,00 $	90,00 $	900,00 $
83.1	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	300	101,08 $	30 324,00 $	100,00 $	30 000,00 $	110,00 $	33 000,00 $	120,31 $	36 093,00 $	95,00 $	28 500,00 $	108,00 $	32 400,00 $
83.2	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	100	101,80 $	10 180,00 $	150,00 $	15 000,00 $	168,50 $	16 850,00 $	133,04 $	13 304,00 $	95,00 $	9 500,00 $	210,00 $	21 000,00 $
83.3	Taux horaire Jours fériés	50	202,15 $	10 107,50 $	200,00 $	10 000,00 $	194,75 $	9 737,50 $	212,30 $	10 615,00 $	95,00 $	4 750,00 $	210,00 $	10 500,00 $
84	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	116	90,00 $	10 440,00 $	105,00 $	12 180,00 $	84,00 $	9 744,00 $	152,35 $	17 672,60 $	82,00 $	9 512,00 $	90,00 $	10 440,00 $
85	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	25	90,00 $	2 250,00 $	126,67 $	3 166,75 $	126,00 $	3 150,00 $	169,19 $	4 229,75 $	82,00 $	2 050,00 $	180,00 $	4 500,00 $
86	Taux horaire Jours fériés	5	90,00 $	450,00 $	150,00 $	750,00 $	168,00 $	840,00 $	210,66 $	1 053,30 $	82,00 $	410,00 $	180,00 $	900,00 $
87	Tirage de câble de fibre optique dans les conduits interieurs	3000	1,67 $	5 010,00 $	1,67 $	5 010,00 $	5,85 $	17 550,00 $	4,89 $	14 670,00 $	2,50 $	7 500,00 $	3,60 $	10 800,00 $
88	Service de fusion de pigtail dans les cassettes	1000	11,25 $	11 250,00 $	20,00 $	20 000,00 $	28,34 $	28 340,00 $	43,63 $	43 630,00 $	10,00 $	10 000,00 $	31,00 $	31 000,00 $
		Total avant taxes		798 728,35 $		1 008 522,14 $		1 024 770,61 $		1 084 646,54 $		801 712,73 $		985 260,45 $
		TPS 5 %		39 936,42 $		50 426,11 $		51 238,53 $		54 232,33 $		40 085,64 $		49 263,02 $
		TVQ 9,975 %		79 673,15 $		100 600,08 $		102 220,87 $		108 193,49 $		79 970,84 $		98 279,73 $
		Montant total		918 337,92 $		1 159 548,33 $		1 178 230,01 $		1 247 072,36 $		921 769,21 $		1 132 803,20 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 2 - Région au nord du boulevard St-Joseph et à l'est de l'autoroute 15, excluant le parc Maisonneuve et le lot 1

LOT 2		Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		161093		123930		121052		125411		254232		138857	
Numéro NEQ		1173638405		1167837492		1149162597		1161248498		1171391478		1160408929	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
CNESST		OK		OK		NON (1)		NON (1)		OK		OK	
AMF		OK		OK		OK		OK		NON		NON	
Valider les sous-traitants (admissibilité)		N/A		OK		OK		N/A		N/A		N/A	
License RBQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Accréditations et Certifications (5.2 du devis technique)		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Grille de conformité		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Expérience du soumissionnaire		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	

(1) La validation de conformité n'a pas été fournie. Comme le soumissionnaire n'est pas dans les deux plus bas soumissionnaires conformes, il n'y a pas eu de demande.

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 6 février 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) pour l'extérieur (CMX), catégorie 6	1000	2,34 $	2 340,00 $	2,68 $	2 682,85 $	1,76 $	1 760,00 $	2,83 $	2 830,00 $	1,78 $	1 780,00 $	2,92 $	2 920,00 $
2	Câble de cuivre à paires torsadées non blindées (UTP), catégorie 6a, FT6	9000	2,03 $	18 270,00 $	2,44 $	21 917,65 $	2,56 $	23 040,00 $	2,58 $	23 220,00 $	2,61 $	23 490,00 $	1,95 $	17 550,00 $
3	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) , catégorie 6a, FT6	1200	2,68 $	3 216,00 $	2,87 $	3 441,42 $	2,77 $	3 324,00 $	3,79 $	4 548,00 $	2,96 $	3 552,00 $	4,98 $	5 976,00 $
4	Câble coaxial RG-6 FT6 (avec connecteurs)	200	1,01 $	202,00 $	2,47 $	494,00 $	3,10 $	620,00 $	1,99 $	398,00 $	1,84 $	368,00 $	1,74 $	348,00 $
5	Câble coaxial RG-11 FT6 (avec connecteurs)	100	7,05 $	705,00 $	7,92 $	792,00 $	8,44 $	844,00 $	5,71 $	571,00 $	6,65 $	665,00 $	3,95 $	395,00 $
6	Plaque murale modulaire (Wallplate) 2 ports	200	1,26 $	252,00 $	1,36 $	272,00 $	1,48 $	296,00 $	1,94 $	388,00 $	1,69 $	338,00 $	1,22 $	244,00 $
7	Plaque murale modulaire (Wallplate) 4 ports	100	1,26 $	126,00 $	1,36 $	136,00 $	1,48 $	148,00 $	1,94 $	194,00 $	1,50 $	150,00 $	1,22 $	122,00 $
8	Boîtier de surface 2 ports modulaire	200	1,44 $	288,00 $	1,54 $	308,00 $	2,63 $	526,00 $	3,65 $	730,00 $	3,00 $	600,00 $	2,02 $	404,00 $
9	Boîtier de surface 4 ports modulaire	100	3,14 $	314,00 $	2,80 $	280,00 $	4,54 $	454,00 $	4,33 $	433,00 $	4,36 $	436,00 $	3,70 $	370,00 $
10	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6	150	4,48 $	672,00 $	4,79 $	718,50 $	5,62 $	843,00 $	5,96 $	894,00 $	6,40 $	960,00 $	4,39 $	658,50 $
10.1	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6 (STP)	50	11,22 $	561,00 $	10,81 $	540,50 $	7,64 $	382,00 $	12,04 $	602,00 $	7,74 $	387,00 $	2,40 $	120,00 $
11	Prise modulaire RJ-11 femelle	50	3,20 $	160,00 $	3,19 $	159,50 $	3,33 $	166,50 $	4,92 $	246,00 $	2,52 $	126,00 $	7,17 $	358,50 $
12	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U	100	20,74 $	2 074,00 $	23,11 $	2 311,00 $	26,47 $	2 647,00 $	69,53 $	6 953,00 $	28,42 $	2 842,00 $	28,35 $	2 835,00 $
12.1	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U, STP	30	24,62 $	738,60 $	34,55 $	1 036,50 $	44,47 $	1 334,10 $	120,49 $	3 614,70 $	45,10 $	1 353,00 $	36,25 $	1 087,50 $
13	Câble de fibre optique 12 brins,, monomode OS2, FT6	100	2,58 $	258,00 $	2,49 $	249,00 $	2,64 $	264,00 $	33,45 $	3 345,00 $	1,91 $	191,00 $	4,70 $	470,00 $
14	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT4	100	3,29 $	329,00 $	3,16 $	316,00 $	2,21 $	221,00 $	15,84 $	1 584,00 $	4,02 $	402,00 $	6,68 $	668,00 $
15	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT6	600	3,74 $	2 244,00 $	3,59 $	2 154,00 $	5,28 $	3 168,00 $	6,42 $	3 852,00 $	4,47 $	2 682,00 $	7,40 $	4 440,00 $
16	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT4	600	22,38 $	13 428,00 $	21,59 $	12 952,94 $	11,79 $	7 074,00 $	13,38 $	8 028,00 $	15,02 $	9 012,00 $	13,67 $	8 202,00 $
17	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT6	800	24,40 $	19 520,00 $	23,53 $	18 823,53 $	36,34 $	29 072,00 $	19,42 $	15 536,00 $	15,77 $	12 616,00 $	14,68 $	11 744,00 $
18	Boîtier de terminaison optique (1U)	50	179,68 $	8 984,00 $	192,36 $	9 618,00 $	175,84 $	8 792,00 $	227,66 $	11 383,00 $	178,31 $	8 915,50 $	330,00 $	16 500,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
19	Boîtier de terminaison optique mural vide, 2 positions pour cassettes	20	59,90 $	1 198,00 $	64,13 $	1 282,60 $	145,58 $	2 911,60 $	92,82 $	1 856,40 $	147,63 $	2 952,60 $	82,36 $	1 647,20 $
20	Cassette de fusion LC (12 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	30	147,76 $	4 432,80 $	214,75 $	6 442,50 $	170,86 $	5 125,80 $	277,23 $	8 316,90 $	181,46 $	5 443,80 $	195,00 $	5 850,00 $
21	Cassette de fusion LC (24 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	50	292,18 $	14 609,00 $	373,07 $	18 653,50 $	294,23 $	14 711,50 $	433,62 $	21 681,00 $	270,31 $	13 515,50 $	390,00 $	19 500,00 $
22	Connecteurs UPC SC monomode (OS2)	20	15,19 $	303,80 $	13,92 $	278,40 $	18,46 $	369,20 $	15,89 $	317,80 $	18,71 $	374,20 $	17,85 $	357,00 $
23	Connecteurs UPC SC multimode OM4 compatible	20	14,77 $	295,40 $	13,97 $	279,40 $	15,78 $	315,60 $	13,27 $	265,40 $	16,94 $	338,80 $	16,36 $	327,20 $
24	Connecteurs UPC LC monomode (OS2)	40	14,26 $	570,40 $	14,44 $	577,60 $	17,82 $	712,80 $	20,63 $	825,20 $	18,07 $	722,80 $	17,85 $	714,00 $
25	Connecteurs UPC LC multimode OM4 compatible	40	15,23 $	609,20 $	15,42 $	616,80 $	15,15 $	606,00 $	12,87 $	514,80 $	16,27 $	650,80 $	16,36 $	654,40 $
26	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 1m	60	26,74 $	1 604,40 $	28,54 $	1 712,40 $	27,89 $	1 673,40 $	68,71 $	4 122,60 $	28,28 $	1 696,80 $	18,72 $	1 123,20 $
27	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 2m	140	27,11 $	3 795,40 $	28,94 $	4 051,60 $	29,19 $	4 086,60 $	69,80 $	9 772,00 $	29,60 $	4 144,00 $	19,42 $	2 718,80 $
28	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 3m	60	27,49 $	1 649,40 $	29,36 $	1 761,60 $	30,48 $	1 828,80 $	70,91 $	4 254,60 $	29,28 $	1 756,80 $	20,12 $	1 207,20 $
29	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 5m	40	28,24 $	1 129,60 $	30,15 $	1 206,00 $	33,07 $	1 322,80 $	73,11 $	2 924,40 $	31,77 $	1 270,80 $	21,53 $	861,20 $
30	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 7m	20	29,00 $	580,00 $	30,95 $	619,00 $	35,66 $	713,20 $	75,33 $	1 506,60 $	34,25 $	685,00 $	23,43 $	468,60 $
31	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 15m	10	32,02 $	320,20 $	34,19 $	341,90 $	46,01 $	460,10 $	84,14 $	841,40 $	44,21 $	442,10 $	28,56 $	285,60 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
32	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 30m	4	37,69 $	150,76 $	40,22 $	160,88 $	68,28 $	273,12 $	100,68 $	402,72 $	67,01 $	268,04 $	39,10 $	156,40 $
33	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 1m	30	24,34 $	730,20 $	25,98 $	779,40 $	27,89 $	836,70 $	71,37 $	2 141,10 $	29,94 $	898,20 $	17,30 $	519,00 $
34	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 2m	30	25,77 $	773,10 $	27,52 $	825,60 $	29,19 $	875,70 $	73,78 $	2 213,40 $	31,34 $	940,20 $	20,64 $	619,20 $
35	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 3m	30	27,21 $	816,30 $	29,04 $	871,20 $	30,48 $	914,40 $	76,19 $	2 285,70 $	32,73 $	981,90 $	24,00 $	720,00 $
36	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 5m	30	30,08 $	902,40 $	32,11 $	963,30 $	33,07 $	992,10 $	81,03 $	2 430,90 $	31,77 $	953,10 $	30,75 $	922,50 $
37	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 7m	30	32,84 $	985,20 $	35,17 $	1 055,10 $	35,66 $	1 069,80 $	85,85 $	2 575,50 $	34,25 $	1 027,50 $	37,50 $	1 125,00 $
38	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 15m	10	44,40 $	444,00 $	48,80 $	488,00 $	46,01 $	460,10 $	105,16 $	1 051,60 $	44,21 $	442,10 $	64,50 $	645,00 $
39	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 30m	4	65,87 $	263,48 $	72,42 $	289,68 $	69,74 $	278,96 $	141,38 $	565,52 $	67,01 $	268,04 $	115,05 $	460,20 $
40	Gestionnaire de câbles horizontal 0U (attache câble)	26	26,59 $	691,34 $	44,18 $	1 148,68 $	44,18 $	1 148,68 $	45,26 $	1 176,76 $	24,66 $	641,16 $	16,55 $	430,30 $
41	Gestionnaire de câbles horizontal 1U	10	51,96 $	519,60 $	68,89 $	688,90 $	68,90 $	689,00 $	70,59 $	705,90 $	36,95 $	369,50 $	68,05 $	680,50 $
42	Gestionnaire de câbles horizontal 2U	6	55,02 $	330,12 $	75,79 $	454,74 $	75,79 $	454,74 $	77,65 $	465,90 $	41,57 $	249,42 $	73,60 $	441,60 $
43	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour cabinet	2	148,66 $	297,32 $	159,15 $	318,30 $	159,16 $	318,32 $	163,06 $	326,12 $	146,56 $	293,12 $	165,92 $	331,84 $
44	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 8,5" pour cabinet	1	148,66 $	148,66 $	159,15 $	159,15 $	159,16 $	159,16 $	163,06 $	163,06 $	146,56 $	146,56 $	192,28 $	192,28 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
45	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour ratelier	2	518,22 $	1 036,44 $	138,57 $	277,14 $	138,57 $	277,14 $	141,96 $	283,92 $	127,60 $	255,20 $	151,37 $	302,74 $
46	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 10" pour ratelier	1	615,68 $	615,68 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	177,69 $	177,69 $	159,71 $	159,71 $	199,75 $	199,75 $
47	Tablette fixe pour cabinet	2	60,03 $	120,06 $	60,26 $	120,52 $	60,26 $	120,52 $	61,73 $	123,46 $	49,08 $	98,16 $	68,83 $	137,66 $
48	Tablette fixe pour râtelier	2	56,29 $	112,58 $	64,27 $	128,54 $	64,28 $	128,56 $	65,84 $	131,68 $	59,18 $	118,36 $	64,42 $	128,84 $
49	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	1000	1,78 $	1 780,00 $	1,91 $	1 905,88 $	5,46 $	5 460,00 $	6,55 $	6 550,00 $	5,86 $	5 860,00 $	1,58 $	1 580,00 $
50	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	200	4,23 $	846,00 $	4,53 $	906,00 $	9,71 $	1 942,00 $	9,16 $	1 832,00 $	9,84 $	1 968,00 $	4,85 $	970,00 $
51	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	100	3,23 $	323,00 $	3,46 $	346,00 $	6,90 $	690,00 $	8,17 $	817,00 $	7,41 $	741,00 $	2,50 $	250,00 $
52	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	20	5,86 $	117,20 $	6,27 $	125,40 $	11,81 $	236,20 $	11,82 $	236,40 $	11,98 $	239,60 $	7,45 $	149,00 $
53	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	10	5,87 $	58,70 $	6,28 $	62,80 $	9,51 $	95,10 $	11,42 $	114,20 $	9,14 $	91,40 $	4,85 $	48,50 $
54	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	2	8,51 $	17,02 $	9,11 $	18,22 $	15,61 $	31,22 $	17,16 $	34,32 $	14,99 $	29,98 $	14,20 $	28,40 $
55	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	10	13,12 $	131,20 $	14,05 $	140,50 $	14,44 $	144,40 $	17,26 $	172,60 $	13,86 $	138,60 $	23,64 $	236,40 $
56	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	2	15,56 $	31,12 $	16,66 $	33,32 $	22,78 $	45,56 $	26,74 $	53,48 $	21,87 $	43,74 $	31,40 $	62,80 $
57	Moulure cache fil blanche de 6 pieds et Accessoires	20	11,30 $	226,00 $	13,59 $	271,80 $	17,97 $	359,40 $	15,18 $	303,60 $	40,00 $	800,00 $	16,13 $	322,60 $
58	Barre d'alimentation verticale 15A, 120V	3	163,69 $	491,07 $	171,33 $	513,99 $	171,33 $	513,99 $	180,04 $	540,12 $	161,81 $	485,43 $	85,50 $	256,50 $
59	Barre d'alimentation verticale 20A, 120V	3	218,25 $	654,75 $	230,31 $	690,93 $	230,31 $	690,93 $	242,01 $	726,03 $	217,51 $	652,53 $	112,95 $	338,85 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

	LOT 3 Article	Quantité	Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
60	Barre d'alimentation verticale 30A, 120V	3	396,02 $	1 188,06 $	416,40 $	1 249,20 $	416,40 $	1 249,20 $	437,57 $	1 312,71 $	393,27 $	1 179,81 $	716,23 $	2 148,69 $
61	Barre d'alimentation verticale 30A, 240V	3	390,74 $	1 172,22 $	412,01 $	1 236,03 $	412,02 $	1 236,06 $	432,96 $	1 298,88 $	389,12 $	1 167,36 $	898,95 $	2 696,85 $
62	Barre d'alimentation horizontale 1U, 15A, 120V	3	109,12 $	327,36 $	150,84 $	452,52 $	150,84 $	452,52 $	158,50 $	475,50 $	77,41 $	232,23 $	84,55 $	253,65 $
63	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 32 pi.	30	142,86 $	4 285,80 $	417,65 $	12 529,50 $	736,85 $	22 105,50 $	296,71 $	8 901,30 $	543,53 $	16 305,90 $	488,75 $	14 662,50 $
64	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 60 pi.	12	521,98 $	6 263,76 $	570,59 $	6 847,08 $	947,37 $	11 368,44 $	697,26 $	8 367,12 $	638,89 $	7 666,68 $	1 287,50 $	15 450,00 $
65	Panneau de contreplaqué ignifuge	20	146,46 $	2 929,20 $	171,81 $	3 436,20 $	336,85 $	6 737,00 $	432,70 $	8 654,00 $	85,00 $	1 700,00 $	250,00 $	5 000,00 $
66	Conduit EMT 2"1/2	200	58,24 $	11 648,00 $	112,22 $	22 444,00 $	72,25 $	14 450,00 $	126,16 $	25 232,00 $	95,00 $	19 000,00 $	80,38 $	16 076,00 $
67	Conduit PVC 2'' schedule 40, FT4	200	17,18 $	3 436,00 $	61,11 $	12 222,00 $	36,85 $	7 370,00 $	93,17 $	18 634,00 $	27,06 $	5 412,00 $	75,00 $	15 000,00 $
68	Conduit flexible non-métallique FT4 - 2'' avec adaptateur	200	6,17 $	1 234,00 $	19,33 $	3 866,00 $	12,78 $	2 556,00 $	13,98 $	2 796,00 $	10,33 $	2 066,00 $	30,00 $	6 000,00 $
69	Chemin de câbles de type '' WIRE BASKET'' - 4''x16'' , avec accessoires d'installation	500	79,08 $	39 540,00 $	65,27 $	32 635,00 $	116,76 $	58 380,00 $	302,05 $	151 025,00 $	65,12 $	32 560,00 $	95,00 $	47 500,00 $
70	Chemin de câbles type échelle d'aluminium - 12'' , avec accessoires d'installation	100	85,48 $	8 548,00 $	67,04 $	6 704,00 $	111,00 $	11 100,00 $	229,56 $	22 956,00 $	72,10 $	7 210,00 $	396,25 $	39 625,00 $
71	Conduit flexible non-métallique FT6 - 2'' avec adaptateur	200	12,79 $	2 558,00 $	22,51 $	4 502,00 $	31,46 $	6 292,00 $	44,21 $	8 842,00 $	28,16 $	5 632,00 $	55,00 $	11 000,00 $
72	Cabinet mural 24U	15	1 304,22 $	19 563,30 $	1 349,04 $	20 235,60 $	1 453,10 $	21 796,50 $	1 673,17 $	25 097,55 $	1 378,89 $	20 683,35 $	875,00 $	13 125,00 $
73	Cabinet mural 12U	25	1 007,97 $	25 199,25 $	1 044,37 $	26 109,25 $	1 113,44 $	27 836,00 $	1 353,02 $	33 825,50 $	1 163,09 $	29 077,25 $	800,00 $	20 000,00 $
74	Cabinet mural vertical 5U	25	692,85 $	17 321,25 $	681,47 $	17 036,75 $	716,88 $	17 922,00 $	971,68 $	24 292,00 $	824,95 $	20 623,75 $	845,00 $	21 125,00 $
75	Râtelier H-frame - 44U	20	210,45 $	4 209,00 $	254,45 $	5 089,00 $	326,14 $	6 522,80 $	649,58 $	12 991,60 $	302,70 $	6 054,00 $	275,00 $	5 500,00 $
76	Cabinet 44U	15	2 082,61 $	31 239,15 $	2 103,57 $	31 553,55 $	2 371,51 $	35 572,65 $	2 738,57 $	41 078,55 $	2 151,33 $	32 269,95 $	2 305,00 $	34 575,00 $
77	Boite à clés avec boutons poussoires	40	40,55 $	1 622,00 $	52,52 $	2 100,80 $	100,08 $	4 003,20 $	93,04 $	3 721,60 $	50,26 $	2 010,40 $	100,00 $	4 000,00 $
78	Installation d'une prise réseau - tirage de câble et installation des terminaisons	1000	237,96 $	237 960,00 $	324,31 $	324 307,32 $	283,00 $	283 000,00 $	112,88 $	112 880,00 $	220,00 $	220 000,00 $	285,00 $	285 000,00 $
79	Vérification et réparation d'une prise défectueuse	100	25,05 $	2 505,00 $	81,25 $	8 125,00 $	80,27 $	8 027,00 $	53,93 $	5 393,00 $	42,00 $	4 200,00 $	97,00 $	9 700,00 $
80	Installation d'une prise réseau et installation d'un point d'accès sans fil	500	239,75 $	119 875,00 $	339,74 $	169 870,00 $	328,00 $	164 000,00 $	292,66 $	146 330,00 $	235,00 $	117 500,00 $	225,00 $	112 500,00 $
81	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	1200	45,00 $	54 000,00 $	54,17 $	65 004,00 $	42,00 $	50 400,00 $	105,85 $	127 020,00 $	42,00 $	50 400,00 $	45,00 $	54 000,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3 Article		Quantité	Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
82	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	50	45,00 $	2 250,00 $	63,33 $	3 166,50 $	63,00 $	3 150,00 $	115,95 $	5 797,50 $	42,00 $	2 100,00 $	90,00 $	4 500,00 $
83	Taux horaire Jours fériés	10	45,00 $	450,00 $	75,00 $	750,00 $	84,00 $	840,00 $	140,83 $	1 408,30 $	42,00 $	420,00 $	90,00 $	900,00 $
83.1	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	300	101,08 $	30 324,00 $	100,00 $	30 000,00 $	110,00 $	33 000,00 $	144,37 $	43 311,00 $	95,00 $	28 500,00 $	108,00 $	32 400,00 $
83.2	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	100	101,80 $	10 180,00 $	150,00 $	15 000,00 $	168,50 $	16 850,00 $	159,65 $	15 965,00 $	95,00 $	9 500,00 $	210,00 $	21 000,00 $
83.3	Taux horaire Jours fériés	50	202,15 $	10 107,50 $	200,00 $	10 000,00 $	194,75 $	9 737,50 $	254,76 $	12 738,00 $	95,00 $	4 750,00 $	210,00 $	10 500,00 $
84	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	116	90,00 $	10 440,00 $	105,00 $	12 180,00 $	84,00 $	9 744,00 $	182,82 $	21 207,12 $	82,00 $	9 512,00 $	90,00 $	10 440,00 $
85	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	25	90,00 $	2 250,00 $	126,67 $	3 166,75 $	126,00 $	3 150,00 $	203,03 $	5 075,75 $	82,00 $	2 050,00 $	180,00 $	4 500,00 $
86	Taux horaire Jours fériés	5	90,00 $	450,00 $	150,00 $	750,00 $	168,00 $	840,00 $	252,79 $	1 263,95 $	82,00 $	410,00 $	180,00 $	900,00 $
87	Tirage de câble de fibre optique dans les conduits interieurs	3000	1,67 $	5 010,00 $	1,67 $	5 010,00 $	5,85 $	17 550,00 $	5,04 $	15 120,00 $	2,50 $	7 500,00 $	3,60 $	10 800,00 $
88	Service de fusion de pigtail dans les cassettes	1000	11,25 $	11 250,00 $	20,00 $	20 000,00 $	28,34 $	28 340,00 $	44,95 $	44 950,00 $	10,00 $	10 000,00 $	31,00 $	31 000,00 $
		Total avant taxes		798 728,35 $		1 008 522,14 $		1 024 770,61 $		1 133 110,41 $		801 712,73 $		985 260,45 $
		TPS 5 %		39 936,42 $		50 426,11 $		51 238,53 $		56 655,52 $		40 085,64 $		49 263,02 $
		TVQ 9,975 %		79 673,15 $		100 600,08 $		102 220,87 $		113 027,76 $		79 970,84 $		98 279,73 $
		Montant total		918 337,92 $		1 159 548,33 $		1 178 230,01 $		1 302 793,69 $		921 769,21 $		1 132 803,20 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 3 - Région à l'est de l'autoroute 15 et ne comprenant pas les lots 1 et 2

LOT 3		Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		161093		123930		121052		125411		254232		138857	
Numéro NEQ		1173638405		1167837492		1149162597		1161248498		1171391478		1160408929	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
CNESST		OK		OK		NON (1)		NON (1)		OK		OK	
AMF		OK		OK		OK		OK		NON		NON	
Valider les sous-traitants (admissibilité)		N/A		OK		OK		N/A		N/A		N/A	
License RBQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Accréditations et Certifications (5.2 du devis technique)		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Grille de conformité		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Expérience du soumissionnaire		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	

(1) La validation de conformité n'a pas été fournie. Comme le soumissionnaire n'est pas dans les deux plus bas soumissionnaires conformes, il n'y a pas eu de demande.

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 6 février 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) pour l'extérieur (CMX), catégorie 6	1000	2,34 $	2 340,00 $	2,68 $	2 682,85 $	1,76 $	1 760,00 $	2,83 $	2 830,00 $	1,78 $	1 780,00 $	2,92 $	2 920,00 $
2	Câble de cuivre à paires torsadées non blindées (UTP), catégorie 6a, FT6	9000	2,03 $	18 270,00 $	2,44 $	21 917,65 $	2,56 $	23 040,00 $	2,58 $	23 220,00 $	2,61 $	23 490,00 $	1,95 $	17 550,00 $
3	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) , catégorie 6a, FT6	1200	2,68 $	3 216,00 $	2,87 $	3 441,42 $	2,77 $	3 324,00 $	3,79 $	4 548,00 $	2,96 $	3 552,00 $	4,98 $	5 976,00 $
4	Câble coaxial RG-6 FT6 (avec connecteurs)	200	1,01 $	202,00 $	2,47 $	494,00 $	3,10 $	620,00 $	1,99 $	398,00 $	1,84 $	368,00 $	1,74 $	348,00 $
5	Câble coaxial RG-11 FT6 (avec connecteurs)	100	7,05 $	705,00 $	7,92 $	792,00 $	8,44 $	844,00 $	5,71 $	571,00 $	6,65 $	665,00 $	3,95 $	395,00 $
6	Plaque murale modulaire (Wallplate) 2 ports	200	1,26 $	252,00 $	1,36 $	272,00 $	1,48 $	296,00 $	1,94 $	388,00 $	1,69 $	338,00 $	1,22 $	244,00 $
7	Plaque murale modulaire (Wallplate) 4 ports	100	1,26 $	126,00 $	1,36 $	136,00 $	1,48 $	148,00 $	1,94 $	194,00 $	1,50 $	150,00 $	1,22 $	122,00 $
8	Boîtier de surface 2 ports modulaire	200	1,44 $	288,00 $	1,54 $	308,00 $	2,63 $	526,00 $	3,65 $	730,00 $	3,00 $	600,00 $	2,02 $	404,00 $
9	Boîtier de surface 4 ports modulaire	100	3,14 $	314,00 $	2,80 $	280,00 $	4,54 $	454,00 $	4,33 $	433,00 $	4,36 $	436,00 $	3,70 $	370,00 $
10	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6	150	4,48 $	672,00 $	4,79 $	718,50 $	5,62 $	843,00 $	5,96 $	894,00 $	6,40 $	960,00 $	4,39 $	658,50 $
10.1	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6 (STP)	50	11,22 $	561,00 $	10,81 $	540,50 $	7,64 $	382,00 $	12,04 $	602,00 $	7,74 $	387,00 $	2,40 $	120,00 $
11	Prise modulaire RJ-11 femelle	50	3,20 $	160,00 $	3,19 $	159,50 $	3,33 $	166,50 $	4,92 $	246,00 $	2,52 $	126,00 $	7,17 $	358,50 $
12	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U	100	20,74 $	2 074,00 $	23,11 $	2 311,00 $	26,47 $	2 647,00 $	69,53 $	6 953,00 $	28,42 $	2 842,00 $	28,35 $	2 835,00 $
12.1	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U, STP	30	24,62 $	738,60 $	34,55 $	1 036,50 $	44,47 $	1 334,10 $	120,49 $	3 614,70 $	45,10 $	1 353,00 $	36,25 $	1 087,50 $
13	Câble de fibre optique 12 brins,, monomode OS2, FT6	100	2,58 $	258,00 $	2,49 $	249,00 $	2,64 $	264,00 $	33,45 $	3 345,00 $	1,91 $	191,00 $	4,70 $	470,00 $
14	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT4	100	3,29 $	329,00 $	3,16 $	316,00 $	2,21 $	221,00 $	15,84 $	1 584,00 $	4,02 $	402,00 $	6,68 $	668,00 $
15	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT6	600	3,74 $	2 244,00 $	3,59 $	2 154,00 $	5,28 $	3 168,00 $	6,42 $	3 852,00 $	4,47 $	2 682,00 $	7,40 $	4 440,00 $
16	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT4	600	22,38 $	13 428,00 $	21,59 $	12 952,94 $	11,79 $	7 074,00 $	13,38 $	8 028,00 $	15,02 $	9 012,00 $	13,67 $	8 202,00 $
17	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT6	800	24,40 $	19 520,00 $	23,53 $	18 823,53 $	36,34 $	29 072,00 $	19,42 $	15 536,00 $	15,77 $	12 616,00 $	14,68 $	11 744,00 $
18	Boîtier de terminaison optique (1U)	50	179,68 $	8 984,00 $	192,36 $	9 618,00 $	175,84 $	8 792,00 $	227,66 $	11 383,00 $	178,31 $	8 915,50 $	330,00 $	16 500,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
19	Boîtier de terminaison optique mural vide, 2 positions pour cassettes	20	59,90 $	1 198,00 $	64,13 $	1 282,60 $	145,58 $	2 911,60 $	92,82 $	1 856,40 $	147,63 $	2 952,60 $	82,36 $	1 647,20 $
20	Cassette de fusion LC (12 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	30	147,76 $	4 432,80 $	214,75 $	6 442,50 $	170,86 $	5 125,80 $	277,23 $	8 316,90 $	181,46 $	5 443,80 $	195,00 $	5 850,00 $
21	Cassette de fusion LC (24 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	50	292,18 $	14 609,00 $	373,07 $	18 653,50 $	294,23 $	14 711,50 $	433,62 $	21 681,00 $	270,31 $	13 515,50 $	390,00 $	19 500,00 $
22	Connecteurs UPC SC monomode (OS2)	20	15,19 $	303,80 $	13,92 $	278,40 $	18,46 $	369,20 $	15,89 $	317,80 $	18,71 $	374,20 $	17,85 $	357,00 $
23	Connecteurs UPC SC multimode OM4 compatible	20	14,77 $	295,40 $	13,97 $	279,40 $	15,78 $	315,60 $	13,27 $	265,40 $	16,94 $	338,80 $	16,36 $	327,20 $
24	Connecteurs UPC LC monomode (OS2)	40	14,26 $	570,40 $	14,44 $	577,60 $	17,82 $	712,80 $	20,63 $	825,20 $	18,07 $	722,80 $	17,85 $	714,00 $
25	Connecteurs UPC LC multimode OM4 compatible	40	15,23 $	609,20 $	15,42 $	616,80 $	15,15 $	606,00 $	12,87 $	514,80 $	16,27 $	650,80 $	16,36 $	654,40 $
26	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 1m	60	26,74 $	1 604,40 $	28,54 $	1 712,40 $	27,89 $	1 673,40 $	68,71 $	4 122,60 $	28,28 $	1 696,80 $	18,72 $	1 123,20 $
27	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 2m	140	27,11 $	3 795,40 $	28,94 $	4 051,60 $	29,19 $	4 086,60 $	69,80 $	9 772,00 $	29,60 $	4 144,00 $	19,42 $	2 718,80 $
28	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 3m	60	27,49 $	1 649,40 $	29,36 $	1 761,60 $	30,48 $	1 828,80 $	70,91 $	4 254,60 $	29,28 $	1 756,80 $	20,12 $	1 207,20 $
29	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 5m	40	28,24 $	1 129,60 $	30,15 $	1 206,00 $	33,07 $	1 322,80 $	73,11 $	2 924,40 $	31,77 $	1 270,80 $	21,53 $	861,20 $
30	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 7m	20	29,00 $	580,00 $	30,95 $	619,00 $	35,66 $	713,20 $	75,33 $	1 506,60 $	34,25 $	685,00 $	23,43 $	468,60 $
31	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 15m	10	32,02 $	320,20 $	34,19 $	341,90 $	46,01 $	460,10 $	84,14 $	841,40 $	44,21 $	442,10 $	28,56 $	285,60 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
32	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 30m	4	37,69 $	150,76 $	40,22 $	160,88 $	68,28 $	273,12 $	100,68 $	402,72 $	67,01 $	268,04 $	39,10 $	156,40 $
33	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 1m	30	24,34 $	730,20 $	25,98 $	779,40 $	27,89 $	836,70 $	71,37 $	2 141,10 $	29,94 $	898,20 $	17,30 $	519,00 $
34	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 2m	30	25,77 $	773,10 $	27,52 $	825,60 $	29,19 $	875,70 $	73,78 $	2 213,40 $	31,34 $	940,20 $	20,64 $	619,20 $
35	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 3m	30	27,21 $	816,30 $	29,04 $	871,20 $	30,48 $	914,40 $	76,19 $	2 285,70 $	32,73 $	981,90 $	24,00 $	720,00 $
36	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 5m	30	30,08 $	902,40 $	32,11 $	963,30 $	33,07 $	992,10 $	81,03 $	2 430,90 $	31,77 $	953,10 $	30,75 $	922,50 $
37	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 7m	30	32,84 $	985,20 $	35,17 $	1 055,10 $	35,66 $	1 069,80 $	85,85 $	2 575,50 $	34,25 $	1 027,50 $	37,50 $	1 125,00 $
38	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 15m	10	44,40 $	444,00 $	48,80 $	488,00 $	46,01 $	460,10 $	105,16 $	1 051,60 $	44,21 $	442,10 $	64,50 $	645,00 $
39	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 30m	4	65,87 $	263,48 $	72,42 $	289,68 $	69,74 $	278,96 $	141,38 $	565,52 $	67,01 $	268,04 $	115,05 $	460,20 $
40	Gestionnaire de câbles horizontal 0U (attache câble)	26	26,59 $	691,34 $	44,18 $	1 148,68 $	44,18 $	1 148,68 $	45,26 $	1 176,76 $	24,66 $	641,16 $	16,55 $	430,30 $
41	Gestionnaire de câbles horizontal 1U	10	51,96 $	519,60 $	68,89 $	688,90 $	68,90 $	689,00 $	70,59 $	705,90 $	36,95 $	369,50 $	68,05 $	680,50 $
42	Gestionnaire de câbles horizontal 2U	6	55,02 $	330,12 $	75,79 $	454,74 $	75,79 $	454,74 $	77,65 $	465,90 $	41,57 $	249,42 $	73,60 $	441,60 $
43	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour cabinet	2	148,66 $	297,32 $	159,15 $	318,30 $	159,16 $	318,32 $	163,06 $	326,12 $	146,56 $	293,12 $	165,92 $	331,84 $
44	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 8,5" pour cabinet	1	148,66 $	148,66 $	159,15 $	159,15 $	159,16 $	159,16 $	163,06 $	163,06 $	146,56 $	146,56 $	192,28 $	192,28 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
45	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour ratelier	2	518,22 $	1 036,44 $	138,57 $	277,14 $	138,57 $	277,14 $	141,96 $	283,92 $	127,60 $	255,20 $	151,37 $	302,74 $
46	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 10" pour ratelier	1	615,68 $	615,68 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	177,69 $	177,69 $	159,71 $	159,71 $	199,75 $	199,75 $
47	Tablette fixe pour cabinet	2	60,03 $	120,06 $	60,26 $	120,52 $	60,26 $	120,52 $	61,73 $	123,46 $	49,08 $	98,16 $	68,83 $	137,66 $
48	Tablette fixe pour râtelier	2	56,29 $	112,58 $	64,27 $	128,54 $	64,28 $	128,56 $	65,84 $	131,68 $	59,18 $	118,36 $	64,42 $	128,84 $
49	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	1000	1,78 $	1 780,00 $	1,91 $	1 905,88 $	5,46 $	5 460,00 $	6,55 $	6 550,00 $	5,86 $	5 860,00 $	1,58 $	1 580,00 $
50	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	200	4,23 $	846,00 $	4,53 $	906,00 $	9,71 $	1 942,00 $	9,16 $	1 832,00 $	9,84 $	1 968,00 $	4,85 $	970,00 $
51	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	100	3,23 $	323,00 $	3,46 $	346,00 $	6,90 $	690,00 $	8,17 $	817,00 $	7,41 $	741,00 $	2,50 $	250,00 $
52	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	20	5,86 $	117,20 $	6,27 $	125,40 $	11,81 $	236,20 $	11,82 $	236,40 $	11,98 $	239,60 $	7,45 $	149,00 $
53	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	10	5,87 $	58,70 $	6,28 $	62,80 $	9,51 $	95,10 $	11,42 $	114,20 $	9,14 $	91,40 $	4,85 $	48,50 $
54	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	2	8,51 $	17,02 $	9,11 $	18,22 $	15,61 $	31,22 $	17,16 $	34,32 $	14,99 $	29,98 $	14,20 $	28,40 $
55	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	10	13,12 $	131,20 $	14,05 $	140,50 $	14,44 $	144,40 $	17,26 $	172,60 $	13,86 $	138,60 $	23,64 $	236,40 $
56	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	2	15,56 $	31,12 $	16,66 $	33,32 $	22,78 $	45,56 $	26,74 $	53,48 $	21,87 $	43,74 $	31,40 $	62,80 $
57	Moulure cache fil blanche de 6 pieds et Accessoires	20	11,30 $	226,00 $	13,59 $	271,80 $	17,97 $	359,40 $	15,18 $	303,60 $	40,00 $	800,00 $	16,13 $	322,60 $
58	Barre d'alimentation verticale 15A, 120V	3	163,69 $	491,07 $	171,33 $	513,99 $	171,33 $	513,99 $	180,04 $	540,12 $	161,81 $	485,43 $	85,50 $	256,50 $
59	Barre d'alimentation verticale 20A, 120V	3	218,25 $	654,75 $	230,31 $	690,93 $	230,31 $	690,93 $	242,01 $	726,03 $	217,51 $	652,53 $	112,95 $	338,85 $

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
60	Barre d'alimentation verticale 30A, 120V	3	396,02 $	1 188,06 $	416,40 $	1 249,20 $	416,40 $	1 249,20 $	437,57 $	1 312,71 $	393,27 $	1 179,81 $	716,23 $	2 148,69 $
61	Barre d'alimentation verticale 30A, 240V	3	390,74 $	1 172,22 $	412,01 $	1 236,03 $	412,02 $	1 236,06 $	432,96 $	1 298,88 $	389,12 $	1 167,36 $	898,95 $	2 696,85 $
62	Barre d'alimentation horizontale 1U, 15A, 120V	3	109,12 $	327,36 $	150,84 $	452,52 $	150,84 $	452,52 $	158,50 $	475,50 $	77,41 $	232,23 $	84,55 $	253,65 $
63	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 32 pi.	30	142,86 $	4 285,80 $	417,65 $	12 529,50 $	736,85 $	22 105,50 $	296,71 $	8 901,30 $	543,53 $	16 305,90 $	488,75 $	14 662,50 $
64	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 60 pi.	12	521,98 $	6 263,76 $	570,59 $	6 847,08 $	947,37 $	11 368,44 $	697,26 $	8 367,12 $	638,89 $	7 666,68 $	1 287,50 $	15 450,00 $
65	Panneau de contreplaqué ignifuge	20	146,46 $	2 929,20 $	171,81 $	3 436,20 $	336,85 $	6 737,00 $	432,70 $	8 654,00 $	85,00 $	1 700,00 $	250,00 $	5 000,00 $
66	Conduit EMT 2"1/2	200	58,24 $	11 648,00 $	112,22 $	22 444,00 $	72,25 $	14 450,00 $	126,16 $	25 232,00 $	95,00 $	19 000,00 $	80,38 $	16 076,00 $
67	Conduit PVC 2'' schedule 40, FT4	200	17,18 $	3 436,00 $	61,11 $	12 222,00 $	36,85 $	7 370,00 $	93,17 $	18 634,00 $	27,06 $	5 412,00 $	75,00 $	15 000,00 $
68	Conduit flexible non-métallique FT4 - 2'' avec adaptateur	200	6,17 $	1 234,00 $	19,33 $	3 866,00 $	12,78 $	2 556,00 $	13,98 $	2 796,00 $	10,33 $	2 066,00 $	30,00 $	6 000,00 $
69	Chemin de câbles de type '' WIRE BASKET'' - 4''x16'' , avec accessoires d'installation	500	79,08 $	39 540,00 $	65,27 $	32 635,00 $	116,76 $	58 380,00 $	302,05 $	151 025,00 $	65,12 $	32 560,00 $	95,00 $	47 500,00 $
70	Chemin de câbles type échelle d'aluminium - 12'' , avec accessoires d'installation	100	85,48 $	8 548,00 $	67,04 $	6 704,00 $	111,00 $	11 100,00 $	229,56 $	22 956,00 $	72,10 $	7 210,00 $	396,25 $	39 625,00 $
71	Conduit flexible non-métallique FT6 - 2'' avec adaptateur	200	12,79 $	2 558,00 $	22,51 $	4 502,00 $	31,46 $	6 292,00 $	44,21 $	8 842,00 $	28,16 $	5 632,00 $	55,00 $	11 000,00 $
72	Cabinet mural 24U	15	1 304,22 $	19 563,30 $	1 349,04 $	20 235,60 $	1 453,10 $	21 796,50 $	1 673,17 $	25 097,55 $	1 378,89 $	20 683,35 $	875,00 $	13 125,00 $
73	Cabinet mural 12U	25	1 007,97 $	25 199,25 $	1 044,37 $	26 109,25 $	1 113,44 $	27 836,00 $	1 353,02 $	33 825,50 $	1 163,09 $	29 077,25 $	800,00 $	20 000,00 $
74	Cabinet mural vertical 5U	25	692,85 $	17 321,25 $	681,47 $	17 036,75 $	716,88 $	17 922,00 $	971,68 $	24 292,00 $	824,95 $	20 623,75 $	845,00 $	21 125,00 $
75	Râtelier H-frame - 44U	20	210,45 $	4 209,00 $	254,45 $	5 089,00 $	326,14 $	6 522,80 $	649,58 $	12 991,60 $	302,70 $	6 054,00 $	275,00 $	5 500,00 $
76	Cabinet 44U	15	2 082,61 $	31 239,15 $	2 103,57 $	31 553,55 $	2 371,51 $	35 572,65 $	2 738,57 $	41 078,55 $	2 151,33 $	32 269,95 $	2 305,00 $	34 575,00 $
77	Boite à clés avec boutons poussoires	40	40,55 $	1 622,00 $	52,52 $	2 100,80 $	100,08 $	4 003,20 $	93,04 $	3 721,60 $	50,26 $	2 010,40 $	100,00 $	4 000,00 $
78	Installation d'une prise réseau - tirage de câble et installation des terminaisons	1000	237,96 $	237 960,00 $	324,31 $	324 307,32 $	283,00 $	283 000,00 $	107,20 $	107 200,00 $	220,00 $	220 000,00 $	285,00 $	285 000,00 $
79	Vérification et réparation d'une prise défectueuse	100	25,05 $	2 505,00 $	81,25 $	8 125,00 $	80,27 $	8 027,00 $	51,22 $	5 122,00 $	42,00 $	4 200,00 $	97,00 $	9 700,00 $
80	Installation d'une prise réseau et installation d'un point d'accès sans fil	500	239,75 $	119 875,00 $	339,74 $	169 870,00 $	328,00 $	164 000,00 $	277,92 $	138 960,00 $	235,00 $	117 500,00 $	225,00 $	112 500,00 $
81	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	1200	45,00 $	54 000,00 $	54,17 $	65 004,00 $	42,00 $	50 400,00 $	105,85 $	127 020,00 $	42,00 $	50 400,00 $	45,00 $	54 000,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
82	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	50	45,00 $	2 250,00 $	63,33 $	3 166,50 $	63,00 $	3 150,00 $	115,95 $	5 797,50 $	42,00 $	2 100,00 $	90,00 $	4 500,00 $
83	Taux horaire Jours fériés	10	45,00 $	450,00 $	75,00 $	750,00 $	84,00 $	840,00 $	140,83 $	1 408,30 $	42,00 $	420,00 $	90,00 $	900,00 $
83.1	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	300	101,08 $	30 324,00 $	100,00 $	30 000,00 $	110,00 $	33 000,00 $	144,37 $	43 311,00 $	95,00 $	28 500,00 $	108,00 $	32 400,00 $
83.2	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	100	101,80 $	10 180,00 $	150,00 $	15 000,00 $	168,50 $	16 850,00 $	159,65 $	15 965,00 $	95,00 $	9 500,00 $	210,00 $	21 000,00 $
83.3	Taux horaire Jours fériés	50	202,15 $	10 107,50 $	200,00 $	10 000,00 $	194,75 $	9 737,50 $	254,76 $	12 738,00 $	95,00 $	4 750,00 $	210,00 $	10 500,00 $
84	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	116	90,00 $	10 440,00 $	105,00 $	12 180,00 $	84,00 $	9 744,00 $	182,82 $	21 207,12 $	82,00 $	9 512,00 $	90,00 $	10 440,00 $
85	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	25	90,00 $	2 250,00 $	126,67 $	3 166,75 $	126,00 $	3 150,00 $	203,03 $	5 075,75 $	82,00 $	2 050,00 $	180,00 $	4 500,00 $
86	Taux horaire Jours fériés	5	90,00 $	450,00 $	150,00 $	750,00 $	168,00 $	840,00 $	252,79 $	1 263,95 $	82,00 $	410,00 $	180,00 $	900,00 $
87	Tirage de câble de fibre optique dans les conduits interieurs	3000	1,67 $	5 010,00 $	1,67 $	5 010,00 $	5,85 $	17 550,00 $	4,79 $	14 370,00 $	2,50 $	7 500,00 $	3,60 $	10 800,00 $
88	Service de fusion de pigtail dans les cassettes	1000	11,25 $	11 250,00 $	20,00 $	20 000,00 $	28,34 $	28 340,00 $	42,68 $	42 680,00 $	10,00 $	10 000,00 $	31,00 $	31 000,00 $
		Total avant taxes		798 728,35 $		1 008 522,14 $		1 024 770,61 $		1 116 769,41 $		801 712,73 $		985 260,45 $
		TPS 5 %		39 936,42 $		50 426,11 $		51 238,53 $		55 838,47 $		40 085,64 $		49 263,02 $
		TVQ 9,975 %		79 673,15 $		100 600,08 $		102 220,87 $		111 397,75 $		79 970,84 $		98 279,73 $
		Montant total		918 337,92 $		1 159 548,33 $		1 178 230,01 $		1 284 005,63 $		921 769,21 $		1 132 803,20 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 4 - Région au sud de l'autoroute 40 et ne comprenant pas les lots 1, 2 et 3

LOT 4		Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		161093		123930		121052		125411		254232		138857	
Numéro NEQ		1173638405		1167837492		1149162597		1161248498		1171391478		1160408929	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
CNESST		OK		OK		NON (1)		NON (1)		OK		OK	
AMF		OK		OK		OK		OK		NON		NON	
Valider les sous-traitants (admissibilité)		N/A		OK		OK		N/A		N/A		N/A	
License RBQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Accréditations et Certifications (5.2 du devis technique)		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Grille de conformité		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Expérience du soumissionnaire		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	

(1) La validation de conformité n'a pas été fournie. Comme le soumissionnaire n'est pas dans les deux plus bas soumissionnaires conformes, il n'y a pas eu de demande.

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 6 février 2019

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) pour l'extérieur (CMX), catégorie 6	1000	2,34 $	2 340,00 $	2,68 $	2 682,85 $	1,76 $	1 760,00 $	2,83 $	2 830,00 $	1,78 $	1 780,00 $	2,92 $	2 920,00 $
2	Câble de cuivre à paires torsadées non blindées (UTP), catégorie 6a, FT6	9000	2,03 $	18 270,00 $	2,44 $	21 917,65 $	2,56 $	23 040,00 $	2,58 $	23 220,00 $	2,61 $	23 490,00 $	1,95 $	17 550,00 $
3	Câble de cuivre à paires torsadées blindées (STP) , catégorie 6a, FT6	1200	2,68 $	3 216,00 $	2,87 $	3 441,42 $	2,77 $	3 324,00 $	3,79 $	4 548,00 $	2,96 $	3 552,00 $	4,98 $	5 976,00 $
4	Câble coaxial RG-6 FT6 (avec connecteurs)	200	1,01 $	202,00 $	2,47 $	494,00 $	3,10 $	620,00 $	1,99 $	398,00 $	1,84 $	368,00 $	1,74 $	348,00 $
5	Câble coaxial RG-11 FT6 (avec connecteurs)	100	7,05 $	705,00 $	7,92 $	792,00 $	8,44 $	844,00 $	5,71 $	571,00 $	6,65 $	665,00 $	3,95 $	395,00 $
6	Plaque murale modulaire (Wallplate) 2 ports	200	1,26 $	252,00 $	1,36 $	272,00 $	1,48 $	296,00 $	1,94 $	388,00 $	1,69 $	338,00 $	1,22 $	244,00 $
7	Plaque murale modulaire (Wallplate) 4 ports	100	1,26 $	126,00 $	1,36 $	136,00 $	1,48 $	148,00 $	1,94 $	194,00 $	1,50 $	150,00 $	1,22 $	122,00 $
8	Boîtier de surface 2 ports modulaire	200	1,44 $	288,00 $	1,54 $	308,00 $	2,63 $	526,00 $	3,65 $	730,00 $	3,00 $	600,00 $	2,02 $	404,00 $
9	Boîtier de surface 4 ports modulaire	100	3,14 $	314,00 $	2,80 $	280,00 $	4,54 $	454,00 $	4,33 $	433,00 $	4,36 $	436,00 $	3,70 $	370,00 $
10	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6	150	4,48 $	672,00 $	4,79 $	718,50 $	5,62 $	843,00 $	5,96 $	894,00 $	6,40 $	960,00 $	4,39 $	658,50 $
10.1	Prise modulaire RJ-45 femelle TIA catégorie 6 (STP)	50	11,22 $	561,00 $	10,81 $	540,50 $	7,64 $	382,00 $	12,04 $	602,00 $	7,74 $	387,00 $	2,40 $	120,00 $
11	Prise modulaire RJ-11 femelle	50	3,20 $	160,00 $	3,19 $	159,50 $	3,33 $	166,50 $	4,92 $	246,00 $	2,52 $	126,00 $	7,17 $	358,50 $
12	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U	100	20,74 $	2 074,00 $	23,11 $	2 311,00 $	26,47 $	2 647,00 $	69,53 $	6 953,00 $	28,42 $	2 842,00 $	28,35 $	2 835,00 $
12.1	Panneau raccordement modulaire avec 24 ports, 1U, STP	30	24,62 $	738,60 $	34,55 $	1 036,50 $	44,47 $	1 334,10 $	120,49 $	3 614,70 $	45,10 $	1 353,00 $	36,25 $	1 087,50 $
13	Câble de fibre optique 12 brins,, monomode OS2, FT6	100	2,58 $	258,00 $	2,49 $	249,00 $	2,64 $	264,00 $	33,45 $	3 345,00 $	1,91 $	191,00 $	4,70 $	470,00 $
14	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT4	100	3,29 $	329,00 $	3,16 $	316,00 $	2,21 $	221,00 $	15,84 $	1 584,00 $	4,02 $	402,00 $	6,68 $	668,00 $
15	Câble de fibre optique 24 brins, monomode OS2, FT6	600	3,74 $	2 244,00 $	3,59 $	2 154,00 $	5,28 $	3 168,00 $	6,42 $	3 852,00 $	4,47 $	2 682,00 $	7,40 $	4 440,00 $
16	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT4	600	22,38 $	13 428,00 $	21,59 $	12 952,94 $	11,79 $	7 074,00 $	13,38 $	8 028,00 $	15,02 $	9 012,00 $	13,67 $	8 202,00 $
17	Câble de fibre optique 24 brins multimode OM4, FT6	800	24,40 $	19 520,00 $	23,53 $	18 823,53 $	36,34 $	29 072,00 $	19,42 $	15 536,00 $	15,77 $	12 616,00 $	14,68 $	11 744,00 $
18	Boîtier de terminaison optique (1U)	50	179,68 $	8 984,00 $	192,36 $	9 618,00 $	175,84 $	8 792,00 $	227,66 $	11 383,00 $	178,31 $	8 915,50 $	330,00 $	16 500,00 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
19	Boîtier de terminaison optique mural vide, 2 positions pour cassettes	20	59,90 $	1 198,00 $	64,13 $	1 282,60 $	145,58 $	2 911,60 $	92,82 $	1 856,40 $	147,63 $	2 952,60 $	82,36 $	1 647,20 $
20	Cassette de fusion LC (12 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	30	147,76 $	4 432,80 $	214,75 $	6 442,50 $	170,86 $	5 125,80 $	277,23 $	8 316,90 $	181,46 $	5 443,80 $	195,00 $	5 850,00 $
21	Cassette de fusion LC (24 brins) "pigtailed" pour boitier de terminaison (articles précédents)	50	292,18 $	14 609,00 $	373,07 $	18 653,50 $	294,23 $	14 711,50 $	433,62 $	21 681,00 $	270,31 $	13 515,50 $	390,00 $	19 500,00 $
22	Connecteurs UPC SC monomode (OS2)	20	15,19 $	303,80 $	13,92 $	278,40 $	18,46 $	369,20 $	15,89 $	317,80 $	18,71 $	374,20 $	17,85 $	357,00 $
23	Connecteurs UPC SC multimode OM4 compatible	20	14,77 $	295,40 $	13,97 $	279,40 $	15,78 $	315,60 $	13,27 $	265,40 $	16,94 $	338,80 $	16,36 $	327,20 $
24	Connecteurs UPC LC monomode (OS2)	40	14,26 $	570,40 $	14,44 $	577,60 $	17,82 $	712,80 $	20,63 $	825,20 $	18,07 $	722,80 $	17,85 $	714,00 $
25	Connecteurs UPC LC multimode OM4 compatible	40	15,23 $	609,20 $	15,42 $	616,80 $	15,15 $	606,00 $	12,87 $	514,80 $	16,27 $	650,80 $	16,36 $	654,40 $
26	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 1m	60	26,74 $	1 604,40 $	28,54 $	1 712,40 $	27,89 $	1 673,40 $	68,71 $	4 122,60 $	28,28 $	1 696,80 $	18,72 $	1 123,20 $
27	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 2m	140	27,11 $	3 795,40 $	28,94 $	4 051,60 $	29,19 $	4 086,60 $	69,80 $	9 772,00 $	29,60 $	4 144,00 $	19,42 $	2 718,80 $
28	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 3m	60	27,49 $	1 649,40 $	29,36 $	1 761,60 $	30,48 $	1 828,80 $	70,91 $	4 254,60 $	29,28 $	1 756,80 $	20,12 $	1 207,20 $
29	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 5m	40	28,24 $	1 129,60 $	30,15 $	1 206,00 $	33,07 $	1 322,80 $	73,11 $	2 924,40 $	31,77 $	1 270,80 $	21,53 $	861,20 $
30	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 7m	20	29,00 $	580,00 $	30,95 $	619,00 $	35,66 $	713,20 $	75,33 $	1 506,60 $	34,25 $	685,00 $	23,43 $	468,60 $
31	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 15m	10	32,02 $	320,20 $	34,19 $	341,90 $	46,01 $	460,10 $	84,14 $	841,40 $	44,21 $	442,10 $	28,56 $	285,60 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
32	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC monomode (OS2), 2 mm jackets, longueur 30m	4	37,69 $	150,76 $	40,22 $	160,88 $	68,28 $	273,12 $	100,68 $	402,72 $	67,01 $	268,04 $	39,10 $	156,40 $
33	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 1m	30	24,34 $	730,20 $	25,98 $	779,40 $	27,89 $	836,70 $	71,37 $	2 141,10 $	29,94 $	898,20 $	17,30 $	519,00 $
34	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 2m	30	25,77 $	773,10 $	27,52 $	825,60 $	29,19 $	875,70 $	73,78 $	2 213,40 $	31,34 $	940,20 $	20,64 $	619,20 $
35	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 3m	30	27,21 $	816,30 $	29,04 $	871,20 $	30,48 $	914,40 $	76,19 $	2 285,70 $	32,73 $	981,90 $	24,00 $	720,00 $
36	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 5m	30	30,08 $	902,40 $	32,11 $	963,30 $	33,07 $	992,10 $	81,03 $	2 430,90 $	31,77 $	953,10 $	30,75 $	922,50 $
37	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 7m	30	32,84 $	985,20 $	35,17 $	1 055,10 $	35,66 $	1 069,80 $	85,85 $	2 575,50 $	34,25 $	1 027,50 $	37,50 $	1 125,00 $
38	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 15m	10	44,40 $	444,00 $	48,80 $	488,00 $	46,01 $	460,10 $	105,16 $	1 051,60 $	44,21 $	442,10 $	64,50 $	645,00 $
39	Cordon de raccordement optique, duplex, LC-UPC à LC-UPC multimode (OM4), 2 mm jackets, longueur 30m	4	65,87 $	263,48 $	72,42 $	289,68 $	69,74 $	278,96 $	141,38 $	565,52 $	67,01 $	268,04 $	115,05 $	460,20 $
40	Gestionnaire de câbles horizontal 0U (attache câble)	26	26,59 $	691,34 $	44,18 $	1 148,68 $	44,18 $	1 148,68 $	45,26 $	1 176,76 $	24,66 $	641,16 $	16,55 $	430,30 $
41	Gestionnaire de câbles horizontal 1U	10	51,96 $	519,60 $	68,89 $	688,90 $	68,90 $	689,00 $	70,59 $	705,90 $	36,95 $	369,50 $	68,05 $	680,50 $
42	Gestionnaire de câbles horizontal 2U	6	55,02 $	330,12 $	75,79 $	454,74 $	75,79 $	454,74 $	77,65 $	465,90 $	41,57 $	249,42 $	73,60 $	441,60 $
43	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour cabinet	2	148,66 $	297,32 $	159,15 $	318,30 $	159,16 $	318,32 $	163,06 $	326,12 $	146,56 $	293,12 $	165,92 $	331,84 $
44	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 8,5" pour cabinet	1	148,66 $	148,66 $	159,15 $	159,15 $	159,16 $	159,16 $	163,06 $	163,06 $	146,56 $	146,56 $	192,28 $	192,28 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
45	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 5" pour ratelier	2	518,22 $	1 036,44 $	138,57 $	277,14 $	138,57 $	277,14 $	141,96 $	283,92 $	127,60 $	255,20 $	151,37 $	302,74 $
46	Gestionnaire de câbles vertical 44U HD 10" pour ratelier	1	615,68 $	615,68 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	173,44 $	177,69 $	177,69 $	159,71 $	159,71 $	199,75 $	199,75 $
47	Tablette fixe pour cabinet	2	60,03 $	120,06 $	60,26 $	120,52 $	60,26 $	120,52 $	61,73 $	123,46 $	49,08 $	98,16 $	68,83 $	137,66 $
48	Tablette fixe pour râtelier	2	56,29 $	112,58 $	64,27 $	128,54 $	64,28 $	128,56 $	65,84 $	131,68 $	59,18 $	118,36 $	64,42 $	128,84 $
49	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	1000	1,78 $	1 780,00 $	1,91 $	1 905,88 $	5,46 $	5 460,00 $	6,55 $	6 550,00 $	5,86 $	5 860,00 $	1,58 $	1 580,00 $
50	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 0,5 m	200	4,23 $	846,00 $	4,53 $	906,00 $	9,71 $	1 942,00 $	9,16 $	1 832,00 $	9,84 $	1 968,00 $	4,85 $	970,00 $
51	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	100	3,23 $	323,00 $	3,46 $	346,00 $	6,90 $	690,00 $	8,17 $	817,00 $	7,41 $	741,00 $	2,50 $	250,00 $
52	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 2 m	20	5,86 $	117,20 $	6,27 $	125,40 $	11,81 $	236,20 $	11,82 $	236,40 $	11,98 $	239,60 $	7,45 $	149,00 $
53	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	10	5,87 $	58,70 $	6,28 $	62,80 $	9,51 $	95,10 $	11,42 $	114,20 $	9,14 $	91,40 $	4,85 $	48,50 $
54	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 5 m	2	8,51 $	17,02 $	9,11 $	18,22 $	15,61 $	31,22 $	17,16 $	34,32 $	14,99 $	29,98 $	14,20 $	28,40 $
55	Cordon (Patch Cord) CAT6 UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	10	13,12 $	131,20 $	14,05 $	140,50 $	14,44 $	144,40 $	17,26 $	172,60 $	13,86 $	138,60 $	23,64 $	236,40 $
56	Cordon (Patch Cord) CAT6a UTP avec connecteurs protégés (snagless) couleur au choix 10 m	2	15,56 $	31,12 $	16,66 $	33,32 $	22,78 $	45,56 $	26,74 $	53,48 $	21,87 $	43,74 $	31,40 $	62,80 $
57	Moulure cache fil blanche de 6 pieds et Accessoires	20	11,30 $	226,00 $	13,59 $	271,80 $	17,97 $	359,40 $	15,18 $	303,60 $	40,00 $	800,00 $	16,13 $	322,60 $
58	Barre d'alimentation verticale 15A, 120V	3	163,69 $	491,07 $	171,33 $	513,99 $	171,33 $	513,99 $	180,04 $	540,12 $	161,81 $	485,43 $	85,50 $	256,50 $
59	Barre d'alimentation verticale 20A, 120V	3	218,25 $	654,75 $	230,31 $	690,93 $	230,31 $	690,93 $	242,01 $	726,03 $	217,51 $	652,53 $	112,95 $	338,85 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
	Article	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
60	Barre d'alimentation verticale 30A, 120V	3	396,02 $	1 188,06 $	416,40 $	1 249,20 $	416,40 $	1 249,20 $	437,57 $	1 312,71 $	393,27 $	1 179,81 $	716,23 $	2 148,69 $
61	Barre d'alimentation verticale 30A, 240V	3	390,74 $	1 172,22 $	412,01 $	1 236,03 $	412,02 $	1 236,06 $	432,96 $	1 298,88 $	389,12 $	1 167,36 $	898,95 $	2 696,85 $
62	Barre d'alimentation horizontale 1U, 15A, 120V	3	109,12 $	327,36 $	150,84 $	452,52 $	150,84 $	452,52 $	158,50 $	475,50 $	77,41 $	232,23 $	84,55 $	253,65 $
63	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 32 pi.	30	142,86 $	4 285,80 $	417,65 $	12 529,50 $	736,85 $	22 105,50 $	296,71 $	8 901,30 $	543,53 $	16 305,90 $	488,75 $	14 662,50 $
64	Location de plate-forme élévatrice (SkyJack) - 60 pi.	12	521,98 $	6 263,76 $	570,59 $	6 847,08 $	947,37 $	11 368,44 $	697,26 $	8 367,12 $	638,89 $	7 666,68 $	1 287,50 $	15 450,00 $
65	Panneau de contreplaqué ignifuge	20	146,46 $	2 929,20 $	171,81 $	3 436,20 $	336,85 $	6 737,00 $	432,70 $	8 654,00 $	85,00 $	1 700,00 $	250,00 $	5 000,00 $
66	Conduit EMT 2"1/2	200	58,24 $	11 648,00 $	112,22 $	22 444,00 $	72,25 $	14 450,00 $	126,16 $	25 232,00 $	95,00 $	19 000,00 $	80,38 $	16 076,00 $
67	Conduit PVC 2'' schedule 40, FT4	200	17,18 $	3 436,00 $	61,11 $	12 222,00 $	36,85 $	7 370,00 $	93,17 $	18 634,00 $	27,06 $	5 412,00 $	75,00 $	15 000,00 $
68	Conduit flexible non-métallique FT4 - 2'' avec adaptateur	200	6,17 $	1 234,00 $	19,33 $	3 866,00 $	12,78 $	2 556,00 $	13,98 $	2 796,00 $	10,33 $	2 066,00 $	30,00 $	6 000,00 $
69	Chemin de câbles de type '' WIRE BASKET'' - 4''x16'' , avec accessoires d'installation	500	79,08 $	39 540,00 $	65,27 $	32 635,00 $	116,76 $	58 380,00 $	302,05 $	151 025,00 $	65,12 $	32 560,00 $	95,00 $	47 500,00 $
70	Chemin de câbles type échelle d'aluminium - 12'' , avec accessoires d'installation	100	85,48 $	8 548,00 $	67,04 $	6 704,00 $	111,00 $	11 100,00 $	229,56 $	22 956,00 $	72,10 $	7 210,00 $	396,25 $	39 625,00 $
71	Conduit flexible non-métallique FT6 - 2'' avec adaptateur	200	12,79 $	2 558,00 $	22,51 $	4 502,00 $	31,46 $	6 292,00 $	44,21 $	8 842,00 $	28,16 $	5 632,00 $	55,00 $	11 000,00 $
72	Cabinet mural 24U	15	1 304,22 $	19 563,30 $	1 349,04 $	20 235,60 $	1 453,10 $	21 796,50 $	1 673,17 $	25 097,55 $	1 378,89 $	20 683,35 $	875,00 $	13 125,00 $
73	Cabinet mural 12U	25	1 007,97 $	25 199,25 $	1 044,37 $	26 109,25 $	1 113,44 $	27 836,00 $	1 353,02 $	33 825,50 $	1 163,09 $	29 077,25 $	800,00 $	20 000,00 $
74	Cabinet mural vertical 5U	25	692,85 $	17 321,25 $	681,47 $	17 036,75 $	716,88 $	17 922,00 $	971,68 $	24 292,00 $	824,95 $	20 623,75 $	845,00 $	21 125,00 $
75	Râtelier H-frame - 44U	20	210,45 $	4 209,00 $	254,45 $	5 089,00 $	326,14 $	6 522,80 $	649,58 $	12 991,60 $	302,70 $	6 054,00 $	275,00 $	5 500,00 $
76	Cabinet 44U	15	2 082,61 $	31 239,15 $	2 103,57 $	31 553,55 $	2 371,51 $	35 572,65 $	2 738,57 $	41 078,55 $	2 151,33 $	32 269,95 $	2 305,00 $	34 575,00 $
77	Boite à clés avec boutons poussoires	40	40,55 $	1 622,00 $	52,52 $	2 100,80 $	100,08 $	4 003,20 $	93,04 $	3 721,60 $	50,26 $	2 010,40 $	100,00 $	4 000,00 $
78	Installation d'une prise réseau - tirage de câble et installation des terminaisons	1000	237,96 $	237 960,00 $	324,31 $	324 307,32 $	283,00 $	283 000,00 $	107,20 $	107 200,00 $	220,00 $	220 000,00 $	285,00 $	285 000,00 $
79	Vérification et réparation d'une prise défectueuse	100	25,05 $	2 505,00 $	81,25 $	8 125,00 $	80,27 $	8 027,00 $	51,22 $	5 122,00 $	42,00 $	4 200,00 $	97,00 $	9 700,00 $
80	Installation d'une prise réseau et installation d'un point d'accès sans fil	500	239,75 $	119 875,00 $	339,74 $	169 870,00 $	328,00 $	164 000,00 $	277,92 $	138 960,00 $	235,00 $	117 500,00 $	225,00 $	112 500,00 $
81	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	1200	45,00 $	54 000,00 $	54,17 $	65 004,00 $	42,00 $	50 400,00 $	105,85 $	127 020,00 $	42,00 $	50 400,00 $	45,00 $	54 000,00 $

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5			Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article		Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
82	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	50	45,00 $	2 250,00 $	63,33 $	3 166,50 $	63,00 $	3 150,00 $	115,95 $	5 797,50 $	42,00 $	2 100,00 $	90,00 $	4 500,00 $
83	Taux horaire Jours fériés	10	45,00 $	450,00 $	75,00 $	750,00 $	84,00 $	840,00 $	140,83 $	1 408,30 $	42,00 $	420,00 $	90,00 $	900,00 $
83.1	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	300	101,08 $	30 324,00 $	100,00 $	30 000,00 $	110,00 $	33 000,00 $	144,37 $	43 311,00 $	95,00 $	28 500,00 $	108,00 $	32 400,00 $
83.2	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	100	101,80 $	10 180,00 $	150,00 $	15 000,00 $	168,50 $	16 850,00 $	159,65 $	15 965,00 $	95,00 $	9 500,00 $	210,00 $	21 000,00 $
83.3	Taux horaire Jours fériés	50	202,15 $	10 107,50 $	200,00 $	10 000,00 $	194,75 $	9 737,50 $	254,76 $	12 738,00 $	95,00 $	4 750,00 $	210,00 $	10 500,00 $
84	Taux horaire durant les heures normales d'affaires (7h-17h30)	116	90,00 $	10 440,00 $	105,00 $	12 180,00 $	84,00 $	9 744,00 $	182,82 $	21 207,12 $	82,00 $	9 512,00 $	90,00 $	10 440,00 $
85	Taux horaire hors des heures normales d'affaires	25	90,00 $	2 250,00 $	126,67 $	3 166,75 $	126,00 $	3 150,00 $	203,03 $	5 075,75 $	82,00 $	2 050,00 $	180,00 $	4 500,00 $
86	Taux horaire Jours fériés	5	90,00 $	450,00 $	150,00 $	750,00 $	168,00 $	840,00 $	252,79 $	1 263,95 $	82,00 $	410,00 $	180,00 $	900,00 $
87	Tirage de câble de fibre optique dans les conduits interieurs	3000	1,67 $	5 010,00 $	1,67 $	5 010,00 $	5,85 $	17 550,00 $	4,79 $	14 370,00 $	2,50 $	7 500,00 $	3,60 $	10 800,00 $
88	Service de fusion de pigtail dans les cassettes	1000	11,25 $	11 250,00 $	20,00 $	20 000,00 $	28,34 $	28 340,00 $	42,68 $	42 680,00 $	10,00 $	10 000,00 $	31,00 $	31 000,00 $
		Total avant taxes		798 728,35 $		1 008 522,14 $		1 024 770,61 $		1 116 769,41 $		801 712,73 $		985 260,45 $
		TPS 5 %		39 936,42 $		50 426,11 $		51 238,53 $		55 838,47 $		40 085,64 $		49 263,02 $
		TVQ 9,975 %		79 673,15 $		100 600,08 $		102 220,87 $		111 397,75 $		79 970,84 $		98 279,73 $
		Montant total		918 337,92 $		1 159 548,33 $		1 178 230,01 $		1 284 005,63 $		921 769,21 $		1 132 803,20 $

Numéro de l'appel d'offres : 18-17411
Titre : Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements
Date d'ouverture des soumissions : 31 janvier 2019

LOT 5 - Reste de l'île de Montréal et de l'Île Bizard et ne comprenant pas les lots 1, 2, 3 et 4

LOT 5		Informatique Pro-Contact inc.		Telecon inc.		ESI Technologies de l'information inc.		Télécommunications Grimard inc.		SC360		Services Professionnels Brio inc.	
Article	**Quantité**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**	**Prix unitaire**	**Montant total**
Signature		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Achat SEAO		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Numéro TPS/TVQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Numéro de fournisseur VDM		161093		123930		121052		125411		254232		138857	
Numéro NEQ		1173638405		1167837492		1149162597		1161248498		1171391478		1160408929	
Vérification REQ		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
RENA		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Registre des personnes inadmissibles et LNPC		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		OK		OK		OK		OK		OK		OK	
CNESST		OK		OK		NON (1)		NON (1)		OK		OK	
AMF		OK		OK		OK		OK		NON		NON	
Valider les sous-traitants (admissibilité)		N/A		OK		OK		N/A		N/A		N/A	
License RBQ		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Accréditations et Certifications (5.2 du devis technique)		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Grille de conformité		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	
Expérience du soumissionnaire		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI		OUI	

(1) La validation de conformité n'a pas été fournie. Comme le soumissionnaire n'est pas dans les deux plus bas soumissionnaires conformes, il n'y a pas eu de demande.

Remarque :
- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Marc-André Deshaies **Date :** 6 février 2019

Liste des commandes

Numéro : 18-17411

Numéro de référence : 1220285

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal – Service pour la mise en place d'un réseau de câblage structuré de télécommunications et l'installation de divers équipements

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1520371)** 2018-12-10 13 h 47 **Transmission :** 2018-12-10 13 h 47	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié

				(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7 NEQ : 1168588508	Madame Marie-Claude Dallaire Projets Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	**Commande : (1520803)** 2018-12-11 13 h 22 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 22	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Com-Net Communications 8300 parkway Montréal, QC, h1j1n2 NEQ : 1161922258	Monsieur Angelo Di Meo Téléphone : 514 344-6020 Télécopieur : 514 344-8530	**Commande : (1524849)** 2018-12-27 14 h 09 **Transmission :** 2018-12-27 14 h 09	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 13 h 15 - Messagerie 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Télécopie 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 27 -

				Télécopie 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	ESI Technologies Inc. 1550, rue Metcalfe, bureau 1100 Montréal, QC, H3A1X6 NEQ : 1149162597	Madame Marie-Pier Lemieux Téléphone : 514 745-3311 Télécopieur : 514 745-3312	**Commande : (1532588)** 2019-01-22 16 h 03 **Transmission :** 2019-01-22 16 h 03	3047971 - Addenda 1 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 16 h 03 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Fibrenoire Inc. / Vidéotron S.E.N.C. 550, Ave Beaumont suite 320 Montréal, QC, H3N 1V1 http://www.fibrenoire.ca NEQ : 1169044113	Monsieur Serge-Alexandre Hamel Téléphone : 514 907-3002 Télécopieur :	**Commande : (1521201)** 2018-12-12 13 h 27 **Transmission :** 2018-12-12 13 h 27	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel

				3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1521298)** 2018-12-12 15 h 25 **Transmission :** 2018-12-12 15 h 25	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

				électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Informatique ProContact inc. 1000, ave St-Jean-Baptiste bureau 111 Québec, QC, G2E 5G5 http://www.procontact.ca NEQ : 1173638405	Madame Lucie Bérubé Téléphone : 418 871-1622 Télécopieur : 418 871-0267	**Commande : (1520694)** 2018-12-11 10 h 34 **Transmission :** 2018-12-11 10 h 34	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Novipro 1010, rue De La Gauchetière Ouest, (QC) bureau 1900 Montréal, QC, H3B2N2 http://www.novipro.com NEQ : 1145282845	Monsieur Mathis Lorion Téléphone : 514 744-5353 Télécopieur : 514 744-3908	**Commande : (1521319)** 2018-12-12 15 h 56 **Transmission :** 2018-12-12 15 h 56	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1

				Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SAIS INTERCONNEXION INC. 1550, RUE METCALFE, PORTE 1100 Montréal, QC, H3A 1X6 NEQ : 1172377021	Monsieur Stéphane Aubé Téléphone : 514 745-2524 Télécopieur : 514 745-3312	**Commande : (1522615)** 2018-12-17 13 h 54 **Transmission :** 2018-12-17 13 h 54	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	SC360 Inc. 2425 rue Pitfield Montréal, QC, H4S1W8 http://www.SC360.com NEQ : 1171391478	Monsieur Dominic Gagné Téléphone : 514 924-7658 Télécopieur :	**Commande : (1520473)** 2018-12-10 15 h 42 **Transmission :** 2018-12-10 15 h 42	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1

				Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Services Professionnels Brio Inc 9408 Rte Transcanadienne Montréal, QC, H4S 1R7 http://www.briopro.com NEQ : 1160408929	Monsieur Eddy Barsetti Téléphone : 514 335-3314 Télécopieur : 514 335-3040	**Commande : (1527574)** 2019-01-10 17 h 43 **Transmission :** 2019-01-10 17 h 43	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan)

				: Courrier électronique
☐	Télécommunications Grimard 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca NEQ : 1161248498	Monsieur Patrice Allard Téléphone : 450 665-5553 Télécopieur : 450 665-3655	**Commande : (1522359)** 2018-12-17 9 h 24 **Transmission :** 2018-12-17 9 h 24	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Télécon Inc 7450 rue du Mile End Montréal, QC, h2r2z6 http://Telecon.ca NEQ : 1167837492	Monsieur André Tremblay Téléphone : 514 701-9809 Télécopieur :	**Commande : (1523441)** 2018-12-19 9 h 55 **Transmission :** 2018-12-19 9 h 55	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau)

				2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1 NEQ : 1148459481	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1520449)** 2018-12-10 15 h 17 **Transmission :** 2018-12-10 15 h 17	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Service de l'approvisionnement 255, boul. Crémazie Est 4e étage, bureau 400 Montréal, QC, H2M 1L5 http://www.ville.montreal.qc.ca NEQ :	Monsieur Marc André Deshaies Téléphone : 514 872-6850 Télécopieur : 514 872-2519	**Commande : (1530422)** 2019-01-17 11 h 25 **Transmission :** 2019-01-17 11 h 25	3047971 - Addenda 1 2019-01-17 11 h 25 - Téléchargement 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-17 11 h 25 - Téléchargement 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau)

				2019-01-17 11 h 25 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1520470)** 2018-12-10 15 h 35 **Transmission :** 2018-12-10 15 h 35	3047971 - Addenda 1 2019-01-16 11 h 43 - Courriel 3047977 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (devis) 2019-01-16 13 h 05 - Courriel 3047978 - Addenda 1 Bordereau de prix Excel (bordereau) 2019-01-16 13 h 05 - Téléchargement 3048787 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (devis) 2019-01-17 14 h 24 - Courriel 3048788 - Addenda 1 Correction Bordereau Excel (bordereau) 2019-01-17 14 h 24 - Téléchargement 3051201 - Addenda 2 (Report de date) 2019-01-22 15 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.27

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 $ récurrent à compter de 2020

Il est recommandé :
1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc., fournisseur unique, pour une période d'un an, du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses;

2- d'autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale;

3- d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 $ récurrent à compter de 2020;

4- d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 33,70 % par l'agglomération, pour un montant de 176 296,86 $, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-31 08:14

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1198057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 $ récurrent à compter de 2020

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2016, un contrat gré à gré de 3 ans (CG16-0295) a été octroyé à Adobe Systems inc. pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées. Ce contrat arrive à échéance en juin 2019.

De façon à permettre la continuité du service aux utilisateurs, nous devons procéder au renouvellement du contrat. Une période d'un an est recommandée afin d'analyser les besoins de la clientèle à l'ensemble de la Ville.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an du 3 juin 2019 au 2 juin 2020 pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour un montant de 523 136,07$ taxes incluses. - fournisseur unique, à autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale et à autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 321 400,00 $ récurrent à compter de 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0295 - 19 mai 2016 - Approuver un contrat de licence de gré à gré avec Adobe Systems inc., pour une période de 3 ans, pour la fourniture de licences logiciels, incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 374 986,86 $, taxes incluses (fournisseur exclusif)**.**
CG18 0413 - 23 août 2018 - Autoriser une dépense additionnelle totale de 339 655,15 $ taxes incluses, pour l'acquisition de licences supplémentaires dans le cadre du contrat accordé de gré à gré à Adobe Systems inc.(CG16 0295), portant le total du contrat de 374 986,86 $ à 714 642,01 $ taxes incluses.

DESCRIPTION

L'entente couvre les logiciels les plus demandés :

Logiciel	Description
Acrobat DC Standard	Affichage et impression de fichiers PDF
Acrobat DC Pro	Création, édition et partage de fichiers complexes PDF
Dreamweaver	Conception et développement de sites Web
Illustrator	Création de graphiques vectoriels (images complexes, logos, etc)
InDesign	Création d'affiches, dépliants, brochures, magazines, journaux ou livres
Photoshop	Retouche, traitement et dessin assisté par ordinateur
All app	Regroupement d'une quinzaine de logiciels : Acrobat Pro, Photoshop, Illustrator, Indesign. Lightroom, Premiere Pro, After Effect, Animate, Audition, Deamweaver et plusieurs autres logiciels.

La plupart des services et arrondissements utilisent ces logiciels. Les principaux utilisateurs sont des concepteurs graphiques, des architectes, des arpenteurs, des ingénieurs, des conseillers, des gestionnaires et leurs assistants.

Ces outils permettent au personnel d'être plus efficient, de réduire l'utilisation de l'imprimante tout en abaissant le gaspillage de papier. Une analyse des besoins réalisée en 2018 a démontré que ces logiciels sont essentiels à l'atteinte des objectifs du directeur général pour l'élimination du papier.

JUSTIFICATION

De 2016 à 2019, les quantités en utilisation des logiciels mentionnés ci-dessus ont augmenté globalement d'environ 135%.

Voici le tableau de l'évolution des quantités de 2016 à 2019.

Logiciels	Qté 2016	Qté 2017	Qté 2018	Qté 2019
Acrobat Std	285	301	356	448
Acrobat Pro	504	704	810	1600
//////////////////	///////////////	/////////////////	/////////////////	/////////////////
Dreamweaver	9	9	9	6
Illustrator	9	42	42	40
Indesign	66	66	74	80
Photoshop	141	141	141	144
Formule Web	12	12	12	12

Formule Conception	29	56	71	141
	1055	1331	1515	2471

L'évolution des solutions informatiques ainsi que la gestion responsable du papier ont été des facteurs importants dans la croissance des utilisateurs de ces logiciels.

NOTE: dans le nouveau contrat, les produits "Formule Web" et "Formule conception" n'existent plus. Ils sont remplacés par le produit "All app".

Nous prévoyons une croissance des demandes des services centraux et arrondissements pour la durée du nouveau contrat. Voici le tableau d'évolution des quantités :

Logiciels	Qté 2019	Qté 2020
Acrobat Std	448	537
Acrobat Pro	1600	1920
//////////////////	///////////////	////////////////
Dreamweaver	6	8
Illustrator	40	48
Indesign	80	96
Photoshop	144	172
All App	153	168
	2471	2949

NOTE: ces quantités représentent les quantités estimées au mois de juin de chaque année.

Le contrat avec Adobe est de type « True up », c'est-à-dire qu'à tous les anniversaires du contrat (mois de juin), nous devons indiquer à Adobe les nouvelles quantités qui deviennent le nouveau plancher pour le reste du contrat.

L'octroi de ce contrat est indispensable pour maintenir le niveau de service offert aux citoyens par l'ensemble des Services centraux et arrondissements.

Sans ces licences plusieurs processus internes seraient compromis et engendreraient les effets négatifs suivants.

· Augmenter l'insatisfaction des clients face aux Services des TI;
· Augmenter l'installation de versions illégales;
· Diminuer la productivité;
· Accentuer le gaspillage de papier.

Le fournisseur étant considéré unique, en vertu du paragraphe 6° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, le Service des TI peut conclure une entente de gré à gré avec Adobe Systems inc..

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une prévision budgétaire a été établie pour l'année 2019 basée sur les quantités actuelles, qui comprenait une augmentation globale de 16% d'augmentation par rapport aux prix du contrat en vigueur. Toutefois, Adobe System inc. a procédé à un ajustement des prix en fonction des dernières évolutions de leurs logiciels ainsi que de la fluctuation de la devise canadienne par rapport à la devise américaine. Les produits Acrobat ont augmenté de 7% et

les produits spécialisés ont augmenté de 57%.
Avec les quantités en utilisation, l'engagement contractuel de base représente 483 138,66$ (taxes incluses) en fonction des nouveaux prix.

Cette dépense, d'un montant maximal de 523 136,07 $, taxes incluses pour une période de 1 an du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, et se répartie comme suit:

	Montant avec taxes		
	2019	2020	TOTAL
Frais pour licences initiales	483 138,66$		483 138,66$
Licences additionnelles juin 2020		39 997,41$	39 997,41$
Total (avec taxes)	483 138,66$	39 997,41$	523 136,07$

La dépense de 523 136,07 $ taxes incluses (477 692,96 $ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense sera financée, à 50,1% par l'agglomération, par un virement budgétaire de 321 369,99 $ au net en 2019 en provenance des dépenses contingentes soit un montant de 161 006,36 $ de compétence d'agglomération, et un montant de 160 363,63 $ de compétence locale, vers le Service des TI. Cette dépense sera également financée par un ajustement à la base budgétaire du Service des TI de 321 369,99 $ au net récurrent à compter du 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La consommation de papier dans le monde est estimée à environ 300 millions de tonnes. Une des plus grosses sources de consommation de cette matière première provient de l'utilisation du papier en entreprise. De surcroît, la surconsommation de papier dans le monde contribue à la destruction de forêts et à l'émission de CO2.
L'une des toutes premières démarches mises en place pour améliorer la performance environnementale est la réduction de la consommation de papier. L'utilisation de logiciels comme ceux d'ADOBE qui permettent la manipulation des données numériques et de données imprimées est un geste simple qui contribue à la réduction de la consommation de papier et qui s'inscrit dans une logique de développement durable et rentable.

La gestion responsable du papier engendre aussi des économies par la réduction de certaines dépenses : tels les coûts du papier, des impressions, de l'encre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permettra de répondre aux besoins des employés de la Ville et d'optimiser le travail lié aux activités bureautiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera mis en place pour informer les services centraux et les arrondissements des modalités d'accès et d'utilisation des logiciels ADOBE.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier par le CE : 12 juin 2019;
- Approbation du dossier par le CM : 17 juin 2019;
- Approbation du dossier par le CG : 20 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carl LESSARD
conseiller(ere) analyse - controle de gestion

Tél : 514-868-8747
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Pierre STRASBOURG
chef de division - services aux utilisateurs

Tél : 514-872-2631
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André TRUDEAU
directeur(trice) solutions d'affaires
Tél : 514-448-6733
Approuvé le : 2019-05-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-05-16

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198057004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Solutions d'affaires -Institutionnelles , Division Solutions services institutionnels
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Adobe Systems inc. pour une période d'un an, du 3 juin 2019 au 2 juin 2020, pour la fourniture de licences logiciels incluant leur entretien et le rehaussement à des versions normalisées, pour une somme maximale de 523 136,07 $, taxes incluses (fournisseur unique) / Autoriser un virement budgétaire de 321 400,00 $ en 2019 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 161 000,00 $ de compétence d'agglomération et un montant de 160 400,00 $ de compétence locale / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 321 400,00 $ récurrent à compter de 2020

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198057004 avec contingence.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Service des finances - Direction du conseil et soutien financier
Tél : 514 872-0962

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-31

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Service des finances

Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.28

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198229002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 $, incluant les taxes) (12 lots, 3 soumissionnaires) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 $, incluant les taxes) (7 lots, 3 soumissionnaires) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 $, incluant les taxes. / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 $, incluant les taxes

Il est recommandé au CE :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

	Bau-Val inc.	Recy-Béton inc.
REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	Prix soumis (incluant les taxes)	Prix soumis (incluant les taxes)
AHUNTSIC- CARTIERVILLE	17 101,38 $	
ANJOU		81 890,94 $
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	71 468,46 $	
LACHINE	136 130,40 $	
LASALLE	85 081,50 $	
LE PLATEAU MONT ROYAL	170 163,00 $	
LE SUD OUEST	53 431,18 $	
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	18 922,13 $	
MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE		164 645,47 $
OUTREMONT	20 419,56 $	
PIERREFONDS ROXBORO	13 613,04 $	
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES		243 186,33 $
ROSEMONT LA PETITE PATRIE		98 552,03 $
SAINT LAURENT	97 843,73 $	
SAINT LEONARD		50 519,27 $
VERDUN	18 428,65 $	
VILLE MARIE	306 293,40 $	
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION		297 785,25 $

3. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 194 547,57 $;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au CG :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de service de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier;
2. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17571 et aux tableaux de prix reçus ci-joint;

	Recy-Béton inc.
	Prix soumis (incluant les taxes)
MONTREAL NORD	511 193,05 $

3. d'autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent de 10 % de celui octroyé, soit 51 119,30 $;

4. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-06-06 11:27

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198229002**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Bau-Val inc. (1 008 896,43 $, incluant les taxes) (12 lots, 3 soumissionnaires) et Recy-Béton inc. (1 447 772,33 $, incluant les taxes) (7 lots, 3 soumissionnaires) des ententes-cadres pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier - Appel d'offres public 19-17571 (3 soumissionnaires). Montant total estimé des ententes : 2 456 668,76 $, incluant les taxes. / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 10 % de celui octroyé, soit 245 666,88 $, incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour la fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, du granulat, de la brique et du gravier pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.
Dans le cadre des travaux municipaux effectués par les arrondissements, les agrégats constitués de pierre, de roc, de béton, d'asphalte, de granulat, de brique et de gravier sont acheminés vers des sites pour permettre leur réemploi, leur recyclage et leur valorisation. La valorisation des matériaux excavés doit être conforme aux lois et règlements en vigueur du ministère du développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

En décembre 2013, le contrat a été octroyé, conformément aux documents d'appel d'offres public 13-12769, aux plus bas soumissionnaires conformes, soient les firmes Recy-Béton inc. (859 531,02$, incluant les taxes), Bau-Val inc. (578 335,75 $, incluant les taxes) et Construction GFL inc. (548 775,68 $, incluant les taxes), pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Les périodes de prolongation ont été utilisées à 100 % et sont maintenant arrivées à échéance.

L'appel d'offres public a été publié une première fois sous le numéro 19-17470 sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. Il a été lancé le 30 janvier 2019 et ouvert le 19 février 2019 pour une période de publication de 20 jours calendaires. Une seule soumission a été reçue avec un prix supérieur à l'estimé de

plus de 20 %. Suite à ce résultat, le Service de l'approvisionnement a annulé le processus et a procédé au lancement d'un nouvel appel d'offres (19-17571) pour lequel la durée a été revue à la baisse, soit vingt-quatre (24) mois au lieu de trente-six (36) mois. Cet appel d'offres a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal Le Devoir le 27 février 2019 avec une ouverture des soumissions le 19 mars 2019, ce qui a permis aux fournisseurs de bénéficier d'une période de vingt-et-un (21) jours calendaires pour soumissionner. Le délai de validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires suivant la date d'ouverture des soumissions.

Dans le but de favoriser la concurrence, les besoins ont été répartis en dix-neuf (19) lots représentant chacun des arrondissements. L'octroi s'effectue par lot, au plus bas soumissionnaire conforme de chacun des lots.

Aucun addenda n'a été émis dans le cadre de l'appel d'offres 19-17571.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GG1817448 - 21 décembre 2018 - Gré à Gré de cinq (5) mois débutant le 21 décembre 2018 pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte avec Bau-Val inc. (101 100 $, incluant les taxes) et Recy-Béton inc, (101 100 $, incluant les taxes)
CG17 0431 - 28 septembre 2017 - Autoriser une deuxième prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze (12) mois débutant le 20 décembre 2017, pour la fourniture des sites de valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Bauval CMM division de Bau-Val inc. (192 778,58 $, incluant les taxes taxes), Recy Béton inc. (286 510,34 $, incluant les taxes) et Construction GFL inc. (182 925,23 $, incluant les taxes)

CG16 0699 - 22 décembre 2016 - Autoriser la prolongation des ententes-cadres, pour une période de douze (12) mois, à compter du 20 décembre 2016, pour la fourniture des sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton et asphalte dans le cadre des contrats accordés à Recy Béton inc. (329 415 27 $, taxes incluses), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (221 647,17 $, incluant les taxes) et Construction GFL inc. (210 318,28 $, incluant les taxes) (CG13 0467)

CG13 0467 - 19 décembre 2013 - Conclure trois (3) ententes-cadres pour une durée de trente-six mois (36), avec une option de prolongation de deux (2) périodes de douze (12) mois avec Recy Béton inc. (859 531,02 $, incluant les taxes), Bauval CMM, division de Bau-Val inc. (578 335,75 $, incluant les taxes) et Construction GFL inc. (548 775,68 $, incluant les taxes), pour la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton et de l'asphalte - Appel d'offres public 13-12769 (4 soumissionnaires)

CG11 0254 - 25 août 2011 - Octroi de l'entente précédente à Bau-Val CMM, division de Bau -Val inc., pour une durée de vingt-quatre (24) mois (662 677,64 $, incluant les taxes)

CE11 1110 - 3 août 2011 - Octroi de l'entente précédente à Construction GFL inc., pour une durée de vingt-quatre (24) mois (234 587,47 $, incluant les taxes)

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la fourniture de services de sites pour la valorisation de la pierre, du roc, du béton, de l'asphalte, de granulat, de brique et de gravier pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal.
Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des soixante (60) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de vingt-quatre (24) mois, mais

n'engagent aucunement la Ville pour quelque quantité que ce soit. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des divers projets de réfection, d'entretien et de développement du réseau routier montréalais.

Lors de travaux de réfection dans les rues et trottoirs, les arrondissements génèrent des résidus d'excavation composés de différentes grosseurs de morceaux de roc, de béton et d'asphalte. De plus, il peut contenir des armatures et des matières résiduelles autres, jusqu'à concurrence de 5 % (en poids).

La plupart des arrondissements utilisent leurs propres camions et employés pour acheminer les sols excavés vers les sites sélectionnés pour la valorisation. La Ville octroie un contrat pour chacun des dix-neuf (19) lots selon le lieu de livraison (centroïde), selon le prix à la tonne métrique ajusté au facteur de distance et selon la capacité des soumissionnaires.

Les prix sont fermes pour la durée du contrat, incluant les deux (2) options de prolongations de douze (12) mois chacune.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité des fournitures ainsi qu'un respect des délais de livraison.

Preneurs du cahier des charges (6) :

Bau-Val inc.
Construction GFL inc.
Ecoservice Tria Inc.
Meloche, Division de Sintra inc.
Recy-Béton inc.
Recyclage Notre-Dame inc.

Soumissionnaires (3) :

Bau-Val inc.
Recy-Béton inc.
Recyclage Notre-Dame inc.

Les 3 soumissionnaires sont conformes.

Un des preneurs de cahier des charges a répondu ne pas avoir soumissionné en raison du requis d'une caution d'exécution.
Les deux autres preneurs n'ont pas répondu même après les avoir relancés.

Méthode d'adjudication :

Le calcul du prix unitaire ajusté s'effectue de la façon suivante:

Prix unitaire ajusté = (Coût unitaire X Quantités) + (Quantités X Distance X Facteur d'ajustement)

Le facteur d'ajustement a été calculé comme ceci : $\frac{1 \text{ km X 2 X 120 \$/h}}{\text{8t X 35 km/h}}$ = 0,86
La Ville détermine les plus basses soumissions conformes pour chacun des lots en considérant les prix unitaires ajustés des agrégats d'asphalte, de béton et de pierres d'excavation, aux quantités requises par arrondissement et de leurs capacités respectives.

Par contre, le montant des contrats est établi en fonction des prix unitaires réellement soumis pour les agrégats et affectés aux quantités requises par arrondissement.

Pour les douze (12) arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges –Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard –Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie

Firmes soumissionnaires	Prix de base (soumis)	Autre (préciser)	Total
Bau-Val inc.	1 008 896,43 $		1 180 569,62 $
Recy-béton inc.	1 447 772,33 $		1 447 772,33 $
Recyclage Notre-Dame inc.	3 061 455,31 $		3 061 455,31 $
Dernière estimation réalisée	988 451,38 $		988 451,38 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			1 750 307,12 $ 73,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			2 052 558,88 $ 203,44 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			20 445,05 $ 2,07 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			171 673,20 $ 17,01 %

L'écart de 2,07 % s'explique par l'inflation des prix entre 2018 et 2019.

Pour les sept (7) arrondissements suivants : Anjou, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Firmes soumissionnaires	Prix de base (soumis)	Autre (préciser)	Total
Recy-Béton inc.	1 447 772,33 $		1 447 772,33 $
Bau-VaL inc.	1 654 596,95 $		1 654 596,95 $
Recyclage Notre-Dame inc.	5 020 807,36 $		5 020 807,36 $
Dernière estimation réalisée	2 196 863,12 $		2 196 863,12 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			2 707 725,54 $ 87,02 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*	3 573 035,03 $ 246,79 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	- 749 090,79 $ - 34,10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*	206 824,62 $ 14,28 %

L'écart de - 34,10 % s'explique par la baisse de prix de Recy-Béton inc.. Son prix est passé de 21,95 $ à 12,95 $. Lors des dernières ententes, Bau-Val inc. avait soumissionné à 14,50 $ ce qui lui avait permis de remporter 15 arrondissements ne laissant que 4 arrondissements à Recy-Béton inc. Ce qui justifie probablement sa compétitivité sur le marché cette année.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Seul cas d'exception pour Recyclage Notre-Dame qui a soumissionné a plus d'un (1) million pour le lot Montréal-Nord, ce dernier se doit donc d'avoir l'attestation tel que requis dans les documents d'appel d'offres.

Aucun des adjudicataires recommandés n'est inscrit à la Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant (LFRI).

Les adjudicataires recommandés, par leur soumission, affirment être conformes en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

Bau-Val inc. est recommandé comme adjudicataire pour les douze (12) arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Le Plateau Mont-Royal, Le Sud-Ouest, L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Outremont, Pierrefonds-Roxboro, Saint-Laurent, Verdun et Ville-Marie, et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune.

Recy-Béton inc. est recommandé comme adjudicataire pour les sept (7) arrondissements suivants : Anjou, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, Rosemont–La Petite-Patrie, Saint-Léonard et Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, et ce, pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation d'une durée de douze (12) mois chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour les dix-neuf (19) lots s'élevant à 2 880 869,25 $, incluant les taxes. Cette estimation est basée sur l'historique de la consommation des cinq (5) dernières années ramené sur deux (2) ans et tenant compte des derniers prix payés en 2018 pour établir les besoins pour les années 2019 à 2021. Il y a deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois, chacune estimée à 1 440 434,62 $, incluant les taxes.
Les prix sont fermes pour toute la durée du contrat.

Un montant équivalent à 10 % du montant à octroyer, soit 245 666,88 $, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

Le tableau ci-dessous présente les adjudicataires pour chacun des dix-neuf (19) arrondissements.

		Bau-Val inc.	Recy-Béton inc.
REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	**Quantité**	**Prix soumis (incluant les taxes)**	**Prix soumis (incluant les taxes)**
AHUNTSIC- CARTIERVILLE	1 005	17 101,38 $	
ANJOU	5 500		81 890,94 $
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	4 200	71 468,46 $	
LACHINE	8 000	136 130,40 $	
LASALLE	5 000	85 081,50 $	
LE PLATEAU MONT ROYAL	10 000	170 163,00 $	
LE SUD OUEST	3 140	53 431,18 $	
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	1 112	18 922,13 $	
MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	11 058		164 645,47 $
MONTREAL NORD	34 333		511 193,05 $
OUTREMONT	1 200	20 419,56 $	
PIERREFONDS ROXBORO	800	13 613,04 $	
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	16 333		243 186,33 $
ROSEMONT LA PETITE PATRIE	6 619		98 552,03 $
SAINT LAURENT	5 750	97 843,73 $	
SAINT LEONARD	3 393		50 519,27 $
VERDUN	1 083	18 428,65 $	
VILLE MARIE	18 000	306 293,40 $	
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	20 000		297 785,25 $
TOTAL	156 526	1 008 896,43 $	1 447 772,34 $
Variation de quantités		151 334,46 $	217 165,85 $
Grand total		**1 160 230,89 $**	**1 664 938,19 $**

Comparativement aux prix payés par la Ville lors des ententes précédentes (2018) les prix soumis dans son ensemble ont baissé de 31,35 %.
Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le tableau d'octroi comprenant les montants ajustés se trouve en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du plan de développement durable de la collectivité montréalaise, puisque la saine gestion de la disposition des sols excavés contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement. Les granulats fabriqués à partir de résidus de béton, de brique, d'asphalte peuvent avantageusement remplacer des matériaux de carrière et de sablière en tant que matériaux de construction. La valorisation de ces matériaux générera deux types de gains environnementaux, soit la réduction des quantités dirigées vers les sites d'enfouissement et la diminution des impacts environnementaux liés à l'extraction d'une ressource non renouvelable.
Également, grâce à la méthode d'adjudication choisie, la distance parcourue entre les arrondissements et les sites de valorisations est prise en compte, ce qui permet une diminution des distances parcourues et une réduction des émissions de gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume.
La conclusion de ces ententes-cadres permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra des ententes-cadres avec les firmes retenues.
CE 12 juin 2019
CM 17 juin 2019
CG 20 juin 2019

Début du contrat 20 juin 2019
Fin du contrat 20 juin 2021
Fin du contrat incluant les années optionnelles 20 juin 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-14
Myriem LAKLALECH agent(e) d'approvisionnement niveau 2	Pierre GATINEAU C/D Acquisition
Tél : 514-872-1998 **Télécop. :**	**Tél :** 514-872-0349 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Isabelle LAZURE directeur acquisitions **Tél :** 514-872-1027 **Approuvé le :** 2019-05-14	Dean GAUTHIER directeur de service - approvisionnement **Tél :** 514 868-4433 **Approuvé le :** 2019-05-24

	RÉPARTITION DES CONTRATS	Bau-Val inc.			Recy-Béton inc.			Recyclage Notre-Dame inc.		
QTT	REPARTITION PAR SOUMISSIONNAIRE	CT	Prix ajusté	Prix soumis pour les lots octroyés (avant taxes)	CT	Prix ajusté	Prix soumis pour lots octroyés (avant taxes)	CT	Prix ajuté	Prix soumis par lots octroyés (avant taxes)
	CAPACITÉS MAX TONNES	150000		14,80	150000		12,95	30000		44,91
1 005	AHUNTSIC- CARTIERVILLE	1 005	22 562,25 $	14 874,00 $		30 903,75 $	13 014,75 $		61 465,80 $	45 134,55 $
5 500	ANJOU		176 000,00 $	81 400,00 $	5 500	113 300,00 $	71 225,00 $		282 975,00 $	247 005,00 $
4 200	CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	4 200	91 770,00 $	62 160,00 $		143 976,00 $	54 390,00 $		273 882,00 $	188 622,00 $
8 000	LACHINE	8 000	192 720,00 $	118 400,00 $		310 720,00 $	103 600,00 $		558 080,00 $	359 280,00 $
5 000	LASALLE	5 000	140 200,00 $	74 000,00 $		214 800,00 $	64 750,00 $		367 300,00 $	224 550,00 $
10 000	LE PLATEAU MONT ROYAL	10 000	273 600,00 $	148 000,00 $		288 600,00 $	129 500,00 $		597 900,00 $	449 100,00 $
3 140	LE SUD OUEST	3 140	86 161,60 $	46 472,00 $		143 560,80 $	40 663,00 $		222 029,40 $	141 017,40 $
1 112	L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	1 112	36 918,40 $	16 457,60 $		56 667,52 $	14 400,40 $		91 061,68 $	49 939,92 $
11 058	MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE		400 410,18 $	163 658,40 $	11 058	273 464,34 $	143 201,10 $		615 488,28 $	496 614,78 $
34 333	MONTREAL NORD		1 051 276,46 $	508 128,40 $	34 333	701 423,19 $	444 612,35 $		1 783 942,68 $	1 541 895,03 $
1 200	OUTREMONT	1 200	27 564,00 $	17 760,00 $		37 212,00 $	15 540,00 $		74 220,00 $	53 892,00 $
800	PIERREFONDS ROXBORO	800	23 192,00 $	11 840,00 $		37 400,00 $	10 360,00 $		62 144,00 $	35 928,00 $
16 333	RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES		581 618,13 $	241 728,40 $	16 333	224 088,76 $	211 512,35 $		738 414,93 $	733 515,03 $
6 619	ROSEMONT LA PETITE PATRIE		184 471,53 $	97 961,20 $	6 619	171 696,86 $	85 716,05 $		375 826,82 $	297 259,29 $
5 750	SAINT LAURENT	5 750	98 957,50 $	85 100,00 $		208 495,00 $	74 462,50 $		385 825,00 $	258 232,50 $
3 393	SAINT LEONARD		94 868,28 $	50 216,40 $	3 393	74 272,77 $	43 939,35 $		179 218,26 $	152 379,63 $
1 083	VERDUN	1 083	27 020,85 $	16 028,40 $		42 063,72 $	14 024,85 $		75 550,08 $	48 637,53 $
18 000	VILLE MARIE	18 000	537 300,00 $	266 400,00 $		579 780,00 $	233 100,00 $		1 138 140,00 $	808 380,00 $
20 000	VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION		524 800,00 $	296 000,00 $	20 000	472 200,00 $	259 000,00 $		1 090 800,00 $	898 200,00 $
	TOTAL	59290	1 557 966,60 $	877 492,00 $	97236	2 030 445,92 $	1 259 206,20 $	0	8 974 263,93 $	7 029 582,66 $
	TOTAL RESTANT	90710			52764			30000		

Bau-Val inc. total octroyé	877 492,00 $
Taxes (TPS TVQ)	131 404,43 $
Total taxes incluses	1 008 896,43 $
Variations de quantités	100 889,64 $
Grand total	1 109 786,07 $

Recy-Béton inc. total octroyé	1 259 206,20 $
Taxes (TPS TVQ)	188 566,13 $
Total taxes incluses	1 447 772,33 $
Variations de quantités	144 777,23 $
Grand total	1 592 549,56 $

Recyclage Notre-Dame inc.	7 029 582,66 $
Taxes (TPS TVQ)	1 052 680,00 $
Total taxes incluses	8 082 262,66 $
Variations de quantités	808 226,27 $
Grand total	8 890 488,93 $

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 7 septembre 2017

BAU-VAL INC.
A/S MONSIEUR JEAN-PIERRE MALO
210, BOUL DE MONTARVILLE
#2006
BOUCHERVILLE (QC) J4B 6T3

N° de décision : 2017-CPSM-1049029
N° de client : 3000167015

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- 3RETC
- ASPHALTE HI-TECH
- BAU-VAL CMM
- BAU-VAL STE-SOPHIE
- CARRIÈRE L'ANGE-GARDIEN
- CARRIÈRES RÉGIONALES
- PAVAGES VARENNES
- SABLES L.G.
- TECH-MIX

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). BAU-VAL INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17571
Numéro de référence : 1242130
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Fourniture de sites pour la valorisation de la pierre, roc, béton, asphalte

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	BauVal Inc. 355 boul. Mgr. Langlois Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 0G5 http://www.bauval.com NEQ : 1161846663	Madame Priscilla Renaud Téléphone : 450 377-4544 Télécopieur : 450 377-3309	**Commande : (1552979)** 2019-02-28 12 h 51 **Transmission :** 2019-02-28 12 h 51	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	CONSTRUCTION GFL INC 9500, Place Jade, bureau 203 Brossard, QC, J4Y3C1 NEQ : 1140406514	Monsieur Janrobin Ménard Téléphone : 450 444-4477 Télécopieur : 450 444-8106	**Commande : (1553323)** 2019-02-28 16 h 56 **Transmission :** 2019-02-28 17 h 34	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Ecoservice Tria Inc. 1985, Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, J5R 5Z8 NEQ : 1142698183	Monsieur Charles Tremblay Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	**Commande : (1558094)** 2019-03-08 13 h 55 **Transmission :** 2019-03-08 13 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Meloche, Division de Sintra 3125 boul Saint-Charles Kirkland, QC, H9H 3B9 http://sintra.ca NEQ : 1145755295	Madame Nancy Galipeau Téléphone : 514 695-3395 Télécopieur :	**Commande : (1556583)** 2019-03-06 14 h 14 **Transmission :** 2019-03-06 14 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Recy-Béton inc 10575 Henri-Bourassa Est, Montréal, QC, H1C 1G6 http://www.recybeton.com NEQ : 1146028767	Monsieur Donato Venafro Téléphone : 514 881-8002 Télécopieur : 514 881-2742	**Commande : (1552754)** 2019-02-28 10 h 07 **Transmission :** 2019-02-28 10 h 07	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	recyclage notre-dame inc 9400, rue de l'innovation Montréal, QC, h1j 2x9 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	**Commande : (1554288)** 2019-03-04 7 h 45 **Transmission :** 2019-03-04 7 h 45	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.29

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198165001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels aux firmes suivantes : G.R.E.B.E. inc. (Lots 2 et 6), Groupe Hémisphères inc. (Lot 3) et Amphibia-Nature (Lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes incluses (Contrats : 601 543,45 $, taxes incluses et contingences : 60 154,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17536 (1 à 6 soumissionnaires conformes).

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 2) à **G.R.E.B.E. inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour **la réalisation du volet Inventaire de la végétation terrestre des audits écologiques du réseau des grands parcs**, pour une somme maximale de 137 366,38 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19-17536**;
2. d'autoriser un montant de 13 736,64 $, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

4. d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 4) à **Amphibia-Nature**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour **la réalisation du volet Inventaire de l'herpétofaune des audits écologiques du réseau des grands parcs**, pour une somme maximale de 132 198,26 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19-17536**;
5. d'autoriser un montant de 13 219,82 $, à titre de budget de contingences;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98 % par l'agglomération et à 2 % par la ville centre.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 3) à **Groupe Hémisphères inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour **la réalisation du volet Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation des audits écologiques du réseau des grands parcs**, pour une somme maximale de 184 444,04 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19 -17536**;
2. d'autoriser une dépense de 18 444,40 $, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 98 % par l'agglomération et à 2 % par la ville centre.

4. d'accorder un contrat de services professionnels (Lot 6) à **G.R.E.B.E. inc.**, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour les services professionnels requis pour **la réalisation du volet Inventaire de l'avifaune des audits écologiques du réseau des grands parcs**, pour une somme maximale de 147 534,77 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19-17536**;
5. d'autoriser un montant de 14 753,48 $, à titre de budget de contingences;
6. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69 % par l'agglomération et à 31 % par la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 23:14

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198165001**
Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 ff) préserver la biodiversité et favoriser son accroissement dans les parcs et les espaces verts
Compétence d'agglomération :	Répertoire des milieux naturels protégés
Projet :	-
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels aux firmes suivantes : G.R.E.B.E. inc. (Lots 2 et 6), Groupe Hémisphères inc. (Lot 3) et Amphibia-Nature (Lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes incluses (Contrats : 601 543,45 $, taxes incluses et contingences : 60 154,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17536 (1 à 6 soumissionnaires conformes).

CONTENU

CONTEXTE

Le Programme de gestion des écosystèmes, mis en place en 1996, est fondé sur l'acquisition de connaissances détaillées sur les milieux naturels et constitue la pierre angulaire de la stratégie de gestion des parcs-nature dont le patrimoine naturel représente le principal attrait. Ce programme permet d'évaluer périodiquement les composantes écologiques, de détecter sur le terrain les perturbations aux ressources biophysiques, de produire les plans de gestion écologiques des parcs, d'orienter les projets d'aménagement et les interventions pour la protection et la mise en valeur de la biodiversité et d'apporter des solutions concrètes aux menaces sur la valeur écologique des milieux naturels. Ce programme présente une logique similaire à celle de la Directive sur la connaissance de l'état des actifs de la Ville de Montréal, appliquée à des actifs ''naturels''.
Les connaissances sur les amphibiens et reptiles (herpétofaune), la végétation terrestre, les oiseaux (avifaune) et l'état des sentiers de neuf parcs-nature et dix grands parcs sont désuètes : les derniers audits datent de 2009 et peuvent remonter à 2000 dans certains parcs, ce qui dépasse les fréquences prescrites par le Programme (5 et 10 ans). Ces contrats permettent donc de répondre au besoin d'actualisation des inventaires du réseau des grands parcs afin d'établir le diagnostic nécessaire pour le maintien de la valeur écologique de nos parcs et d'ainsi assurer la réalisation des projets d'aménagement (conformité réglementaire).

Considérant l'ampleur des besoins, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) n'a pas les ressources pour réaliser ce mandat en régie et fait appel à des firmes spécialisées.

Le marché a été sollicité par un appel d'offres public par le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). La période de réception des soumissions a débuté le 11 mars 2019 et s'est clôturée le 2 avril 2019. Les soumissionnaires ont disposé de 23 jours pour préparer et déposer leur soumission. À la suite de questions des soumissionnaires, quatre addendas ont été publiés les 18, 21 et 28 mars 2019. Les addendas ont visé la présentation des ressources humaines et la méthodologie. Aucun addenda n'a eu d'impact sur les prix. Les quatre addendas ont été envoyés à tous les preneurs du cahier des charges dans les délais prescrits.

Le comité de sélection a eu lieu le 11 avril 2019.

Selon les termes de la Régie de l'appel d'offres, la durée de validité des soumissions est de 180 jours suivant la date et l'heure limites prévues pour la réception des soumissions. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 28 septembre 2019 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1290805 – 2 août 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à G.R.E.B.E. inc., pour effectuer les audits écologiques (inventaires) fauniques et floristiques du parc Angrignon, pour une somme maximale de 96 106,45$, taxes et imprévus inclus - Appel d'offres public 18-16992 - six soumissionnaires. Contrat 18-1949
CE18 1060 – 13 juin 2018 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Hémisphères inc. pour la réalisation d'un audit écologique au parc-nature du Cap-Saint-Jacques, pour la somme maximale de 131 826 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-16642 - sept soumissionnaires. Contrat 18-1938.

BC 1133777 – 20 juin 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à Biofilia inc., pour les inventaires fauniques et floristiques du parc agricole du Bois-de-la-Roche, pour une somme maximale de 92 951,54$, taxes et imprévus inclus - Appel d'offres public 16-15097 - sept soumissionnaires. Contrat 16-1662

DESCRIPTION

L’appel d’offres comportait six lots pour des inventaires écologiques spécifiques pour des services professionnels répartis de 2019 à 2021.
Les audits écologiques sont divisés en six contrats :

(1) Inventaire des amphibiens et reptiles (herpétofaune);
(2) Inventaire de la végétation terrestre;
(3) Inventaire des oiseaux (avifaune);
(4) Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation;
(5) Inventaire de la végétation terrestre dans les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme et de la Pointe-aux-Prairies;
(6) Inventaire des chauves-souris (chiroptères).

Les services seront rémunérés à forfait, comprenant la totalité des dépenses, sur présentation de factures dûment acceptées à la suite de l'approbation des livrables. Les livrables comprennent deux rapports d'étape, un rapport final préliminaire, un rapport final et une présentation. De plus, des quantités provisionnelles ont été prévues sous forme

d'une banque horaire payable sur présentation de feuilles de temps.

Pour s'assurer de la conformité du déroulement des contrats, une rencontre de démarrage et deux rencontres de coordination sont prévues. De plus, chaque mandataire doit remettre deux rapports d'étape par année d'inventaire.

Les honoraires sont payables sur acceptation des livrables par la Ville de Montréal. L'échéancier est établi en fonction des périodes propices de réalisation des inventaires, étalées au printemps, à l'été et à l'automne.

JUSTIFICATION

Les soumissions ont été analysées par le comité de sélection, selon le système d'évaluation à deux enveloppes.
Trois des six lots présentent des montants inférieurs à 150 000 $. L'octroi de deux de ces contrats est délégué au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Comme le troisième est juste en dessous du seuil, il est soumis aux instances pour approbation avec les trois autres supérieurs à 150 000 $.

Pour quatre des six lots, l'approbation des octrois de contrats est soumise soit au comité exécutif (CE), soit au conseil d'agglomération (CG), en fonction du nombre de soumissions:

(1) Inventaire des amphibiens et reptiles (herpétofaune) (niveau décisionnel CE) :

Cinq preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission (25 %) et 15 autres n'en ont pas déposé (75 %). Une soumission a été jugée non conforme.

La firme Amphibia-Nature a été recommandée par le comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Note Intérim (100 %)	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Amphibia-Nature	83,67	10,11	132 198,26 $	132 198,26 $
Groupe Hémisphères inc.	76,33	8,50	148 623,58 $	148 623,58 $
WSP Canada Inc.	81,00	5,59	234 549,00 $	234 549,00 $
Stantec Experts-Conseil Lté	79,17	2,54	508 699,68 $	508 699,68 $
G.R.E.B.E. inc.	67,83	Non conforme		
Dernière estimation réalisée à l'interne			275 981 $	275 981 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				*- 143 782,74 $* *-52 %*
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)* Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				*16 425,32 $* *12 %*

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation est de 143 782,74 $ (52 %) en faveur de la Ville de Montréal.

Lot 4 : Inventaire des amphibiens et reptiles (herpétofaune) - niveau décisionnel CE :
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : - 143 872,74 $, soit -52 %, en faveur de la Ville de Montréal

Explication : Les estimations ont été réalisées selon la méthode de l'historique des coûts, en analysant 17 soumissions pour 4 contrats différents lors des 3 dernières années pour des services professionnels identiques. L'historique des coûts démontre qu'aucun prix n'a jamais été aussi bas que celui du présent adjudicataire. La Ville de Montréal a octroyé un contrat à la firme adjudicataire en 2018 pour les mêmes services professionnels avec un coût 1,7 fois plus élevé. L'écart important s'explique par la forte compétitivité et l'imprévisibilité du marché malgré une bonne connaissance des soumissionnaires. Les mandats d'inventaires écologiques sont convoités d'autant plus qu'ils sont prévus pour les 3 prochaines années. Malgré les écarts importants, la firme recommandée est reconnue pour son expertise, la qualité de son personnel et des services offerts.

(2) Inventaire de la végétation terrestre (niveau décisionnel CE) :

Six preneurs du cahier des charges ont déposé une soumission (30 %) et 14 autres n'en ont pas déposé (70 %).

La firme G.R.E.B.E. Inc. a été recommandée par le comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Note Intérim (100 %)	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
G.R.E.B.E. Inc.	75,50	9,14	137 366,38 $	137 366,38 $
Groupe Hémisphères Inc.	77,83	7,75	164 870,70 $	164 870,70 $
BC2 Groupe Conseil Inc.	80,83	6,49	201 522,43 $	201 522,43 $
WSP Canada Inc.	79,83	4,98	260 552,58 $	260 552,58 $
Stantec Experts-Conseil Lté	82,33	4,93	268 265,42 $	268 265,42 $
Fnx-Innov inc.	73,67	4,64	266 368,33 $	266 368,33 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			100 356 $	100 356 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				*37 010,38 $*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				*27 %*
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 e meilleure note finale - adjudicataire)*				*27 504,32 $*
Écart entre la 2e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 e meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*				*20 %*

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation est de 37 010,38 $ (27 %) en défaveur de la Ville de Montréal.

Lot 2 : Inventaire de la végétation terrestre - niveau décisionnel CE :

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : 37 010,38 $, soit + 27 %, en défaveur de la Ville de Montréal

Explication : Les estimations ont été réalisées selon la méthode de l'historique des coûts, en analysant 12 soumissions pour 2 contrats différents lors des 2 dernières années pour des services professionnels similaires. La Ville de Montréal a octroyé un contrat à la firme adjudicataire en 2018 pour des services professionnels similaires avec un coût 3 fois moins élevé. L'écart important s'explique par l'imprévisibilité du marché malgré une bonne connaissance des soumissionnaires. Les mandats d'inventaires écologiques sont convoités d'autant plus qu'ils sont prévus pour les 3 prochaines années. Malgré les écarts importants, la firme recommandée est reconnue pour son expertise, la qualité de son personnel et des

services offerts.

(3) Inventaire des oiseaux (avifaune) (niveau décisionnel CG) :

Un preneur du cahier des charges a déposé une soumission (5 %) et 19 autres n'en ont pas déposé (95 %).

La firme G.R.E.B.E. Inc. a été recommandée par le comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Note Intérim (100 %)	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
G.R.E.B.E. inc.	79,17	8,75	147 534,77 $	147 534,77 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			238 884 $	238 884 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				*-91 349,23 $*
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*				*- 38 %*

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation est de 91 349,23 $ (38 %) en faveur de la Ville de Montréal.

Lot 6 : Inventaire des oiseaux (avifaune) - niveau décisionnel CG :

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : - 91 349,23 $, soit -38 %, en faveur de la Ville de Montréal

Explication : Les estimations ont été réalisées selon la méthode de l'historique des coûts, en analysant 13 soumissions pour 3 contrats différents lors des 2 dernières années pour des services professionnels identiques. La Ville de Montréal a octroyé un contrat à la firme adjudicataire en 2018 pour des services professionnels identiques avec un coût 1,3 fois plus élevé. L'écart important s'explique par l'imprévisibilité du marché et le caractère très spécialisé du mandat. Les mandats d'inventaires écologiques sont convoités d'autant plus qu'ils sont prévus pour les 3 prochaines années. Malgré les écarts importants, la firme recommandée est reconnue pour son expertise, la qualité de son personnel et des services offerts.

(4) Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation (niveau décisionnel CG):

Un preneur du cahier des charges a déposé une soumission (5 %) et 19 autres n'en ont pas déposé (95 %).

La firme Groupe Hémisphères inc. a été recommandée par le comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Note Intérim (100 %)	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Groupe Hémisphères inc.	76,33	6,85	184 444,04 $	184 444,04 $
Dernière estimation réalisée à l'interne			391 041 $	391 041 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)*				*-206 596,96 $*
				- 53 %

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*

L'écart entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation est de 206 596,96 $ (53 %) en faveur de la Ville de Montréal.

Lot 3 : Étude d'impact de la fréquentation des sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation - niveau décisionnel CG :

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation : -206 596,96 $, soit -53 %, en faveur de la Ville de Montréal

Explication : Les estimations ont été réalisées selon la méthode de l'historique des coûts, en analysant 21 soumissions pour 5 contrats différents lors des 3 dernières années pour des services professionnels similaires. La Ville de Montréal a octroyé 2 contrats à la firme adjudicataire en 2018 pour des services professionnels similaires avec des coûts variant de 1,8 fois moins élevé à 1,4 fois plus élevée que le prix soumis pour le présent contrat. L'écart important s'explique par l'imprévisibilité du marché et le caractère très spécialisé du mandat. Les mandats d'inventaires écologiques sont convoités d'autant plus qu'ils sont prévus pour les 3 prochaines années. Malgré les écarts importants, la firme recommandée est reconnue pour son expertise, la qualité de son personnel et des services offerts.

Les estimations ont été réalisées selon la méthode de l'historique des coûts, en analysant les soumissions récentes (trois dernières années) pour des services professionnels identiques. De plus ces soumissions proviennent en grande partie des mêmes firmes ayant soumissionné sur cet appel d'offres. Les écarts importants s'expliquent par la forte compétitivité et l'imprévisibilité du marché malgré une bonne connaissance des soumissionnaires. Les mandats d'inventaires écologiques sont convoités d'autant plus qu'ils sont prévus pour les trois prochaines années. Malgré les écarts importants, les firmes recommandées sont reconnues pour leur expertise, la qualité de leur personnel et des services offerts.

Étant donné que ces contrats ne sont pas visés par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, Amphibia-Nature, G.R.E.B.E. inc. et Groupe Hémisphères n'ont pas à présenter une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). D'autre part, Amphibia -Nature, G.R.E.B.E. inc. et Groupe Hémisphères ne figurent ni sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal, ni sur le Registre des entreprises non admissibles de l'AMF (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants des honoraires, ainsi que la répartition des dépenses sont présentés dans le tableau suivant. La répartition des montants est basée sur le statut du parc (agglomération ou ville centre) dans lequel est réalisé l'inventaire. Des dépenses additionnelles correspondant à 10 % du montant de chaque contrat sont réservées pour des services professionnels et expertises imprévus.

Contrat	Firme adjudicataire	Honoraires, taxes incluses ($)	Imprévus 10 % ($)	Montant total ($)	Agglo ($)	Ville centre ($)
(1) Inventaire herpétofaune	Amphibia-Nature	132 198,26	13 219,82	145 418,08	143 178,64 (98%)	2 239,44 (2%)
(2) Inventaire végétation terrestre	G.R.E.B.E inc.	137 366,38	13 736,64	151 103,02	151 103,02 (100%)	0 (0%)

(3) Inventaire avifaune	G.R.E.B.E inc.	147 534,77	14 753,48	162 288,25	111 459,57 (69%)	50 828,68 (31%)
(4) Étude d'impact de la fréquentation sur les sentiers, caractérisation de bandes riveraines et caractérisation sommaire de la végétation	Groupe Hémisphères inc.	184 444,04	18 444,40	202 888,45	199 114,72 (98%)	3 773,73 (2%)

Le coût total maximal du contrat (1) de 145 418,08 $ (taxes et imprévus inclus) accordé à Amphibia-Nature sera comptabilisé au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Cette dépense sera assumée à 98 % par l'agglomération et à 2 % par la ville centre.

Le coût total maximal du contrat (2) de 151 103,02 $ (taxes et imprévus inclus) accordé à G.R.E.B.E. inc. sera comptabilisé au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Le coût total maximal du contrat (3) de 162 288,25 $ (taxes et imprévus inclus) accordé à G.R.E.B.E. inc sera comptabilisé au budget du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports. Cette dépense sera assumée à 69 % par l'agglomération et à 31 % par la ville centre.

Le coût total maximal du contrat (4) de 202 888,45 $ (taxes et imprévus inclus) accordé à Groupe Hémisphères inc. sera comptabilisé au budget du Service des grands parcs, du Mont -Royal et des sports. Cette dépense sera assumée à 98 % par l'agglomération et à 2 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les connaissances biophysiques acquises lors des audits écologiques sont à la base des orientations de gestion écologique et d'intervention sur le territoire du réseau des grands parcs.
En 2016, le conseil d'agglomération a adopté le Plan Montréal durable 2016-2020 (CG16 0437). Les audits écologiques contribuent à la priorité "Verdir, augmenter et assurer la pérennité des ressources" de ce plan.

Le mandat contribue aux actions "Renforcer la gestion écologique des espaces verts sur le territoire montréalais" et "Diffuser l'information relative à la biodiversité" de l'orientation "Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts" du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, adopté par le conseil d'agglomération en 2010 (CG10 0413).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les milieux naturels et leur biodiversité font partie des actifs de l'agglomération de Montréal dont le SGPMRS assume la protection et la gestion pérenne au bénéfice des citoyens. Ces contrats d'audits écologiques permettent d'effectuer le suivi de ces actifs afin de prendre les mesures nécessaires à leur préservation.

D'autre part, les informations acquises lors de ces contrats sont à la base des projets de développement du réseau des grands parcs, de l'exercice de planification stratégique, de la

réalisation des plans directeurs, ainsi que de travaux d'aménagements planifiés à court terme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les rencontres de démarrage sont planifiées durant la semaine du 10 juin 2019 pour le contrat 1 (herpétofaune) et durant la semaine du 24 juin pour les contrats 2, 3 et 4 (végétation terrestre, avifaune et sentiers), afin de s'assurer de couvrir la période d'inventaires estivaux en début de contrat.
Les travaux d'inventaires automnaux suivront en septembre 2019. Les travaux d'inventaires printaniers débuteront au mois d'avril 2020 et les livrables sont attendus à la fin de l'année 2020.

Pour les deux autres années consécutives, 2020 et 2021, les inventaires sont prévus chaque saison (printemps, été et automne) et les livrables sont attendus à la fin de chaque année.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-10
Stéphanie GIGUET Conseillère en aménagement	Johanne FRADETTE c/d Biodiversité urbaine

Tél : 514-872-0738
Télécop. :

Tél : 514-872-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur
Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2019-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)
Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2019-05-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198165001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels aux firmes suivantes : G.R.E.B.E. inc. (Lots 2 et 6), Groupe Hémisphères inc. (Lot 3) et Amphibia-Nature (Lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes incluses (Contrats : 601 543,45 $, taxes incluses et contingences : 60 154,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17536 (1 à 6 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17536 int. octroi lot 2.pdf19-17536 int. octroi lot 3.pdf19-17536 int. octroi lot 4.pdf
19-17536 int. octroi lot 6.pdfgrille comité 19-17536 lot 2.pdf
grille comité 19-17536 lot 3.pdfgrille comité 19-17536 lot 4.pdf
grille comité 19-17536 lot 6.pdf19-17536 pv.pdfSEAO _ Liste des commandes.pdf

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre L'ALLIER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5359

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-13

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17536 lot 2

No du GDD : 1198165001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 2 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 2 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 11 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 28 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 20

Nbre de soumissions reçues : 6

% de réponses : 30

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 29 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
G.R.E.B.E Inc.	137 366,38 $	X	2
Stantec experts-conseils Ltée.	268 265,42 $		
BC2 Groupe conseil Inc.	201 522,43 $		
FNX INNOV Inc.	266 368,33 $		
WSP Canada Inc.	260 552,58 $		
Groupe Hémisphère	164 870,70 $		

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 15 - 4 - 2019

19-17536 - Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	20%	30%	100%	$		
G.R.E.B.E. Inc.	3,33	10,83	17,67	17,33	26,33	75,50	137 366,38 $	**9,14**	1
STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE	4,00	13,67	25,00	15,67	24,00	82,33	268 265,42 $	**4,93**	5
BC2 Groupe Conseil Inc.	3,83	12,67	24,67	16,00	23,67	80,83	201 522,43 $	**6,49**	3
FNX-INNOV Inc.	3,67	12,33	24,00	14,33	19,33	73,67	266 368,33 $	**4,64**	6
WSP Canada Inc.	3,83	12,67	24,67	16,00	22,67	79,83	260 552,58 $	**4,98**	4
Groupe Hémisphère	3,17	13,33	23,00	18,00	20,33	77,83	164 870,70 $	**7,75**	2
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	

Agent d'approvisionnement **Pierre L'Allier**

Comité	
Date	jeudi 11-04-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17536 lot 3

No du GDD :

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	11 - 3 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	4
Ouverture originalement prévue le :	2 - 4 - 2019	Date du dernier addenda émis :	28 - 3 - 2019
Ouverture faite le :	2 - 4 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	21 jrs
Date du comité de sélection :	11 - 4 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	20	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	4,762
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	29 - 9 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	29 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Hémisphère	184 444,04 $	X	3

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 15 - 4 - 2019

19-17536 - Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal (lot 3)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	20%	30%	100%	$		
Groupe Hémisphère	3,33	12,67	22,33	18,33	19,67	76,33	184 444,04 $	**6,85**	1
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	jeudi 11-04-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17536 lot 4

No du GDD : 1198165001

Titre de l'appel d'offres : Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 2 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 2 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 11 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 28 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 20

Nbre de soumissions reçues : 5

% de réponses : 25

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 20

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
G.R.E.B.E Inc.	Pas obtenu la note intérimaire suffisante.

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 29 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Groupe Hémisphère	148 623,58 $		
Stantec experts-conseils Ltée.	508 699,68 $		
WSP Canada Inc.	234 549,00 $		
Amphibia-nature (Patrick Galois)	132 198,26 $	X	4

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 15 - 4 - 2019

19-17536 - Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal (lot 4)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	20%	30%	100%	$		
Groupe Hémisphère	3,33	12,33	22,00	17,33	21,33	76,33	148 623,58 $	**8,50**	2
G.R.E.B.E. Inc.	3,17	13,33	14,00	15,67	21,67	67,83			Non conforme
Stantec Experts-conseils Ltée.	3,50	13,67	23,00	15,00	24,00	79,17	508 699,68 $	**2,54**	4
WSP Canada Inc.	3,67	13,33	23,67	18,00	22,33	81,00	234 549,00 $	**5,59**	3
Amphibia-nature	3,33	13,00	24,00	19,00	24,33	83,67	132 198,26 $	**10,11**	1
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	jeudi 11-04-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17536 lot 6

No du GDD : 1198165001

Titre de l'appel d'offres : Sevices professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 3 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 2 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 2 - 4 - 2019

Date du comité de sélection : 11 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 28 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 21 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 20

Nbre de soumissions reçues : 1

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de réponses : 5

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 29 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 29 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
G.R.E.B.E Inc.	147 534,77 $	X	6

Information additionnelle

Préparé par : Pierre L'Allier

Le 15 - 4 - 2019

19-17536 - Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal (lot 6)

FIRME	Présentation de l'offre	Compréhension du mandat et de la problématique	Capacité de production et échéancier	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables	Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe	Pointage intérimaire	Prix	Pointage final	Rang
	5%	15%	30%	20%	30%	100%	$		
G.R.E.B.E. Inc.	3,17	13,67	19,67	17,67	25,00	79,17	147 534,77 $	**8,75**	1
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Pierre L'Allier**								

Comité	
Date	jeudi 11-04-2019
Heure	13h30
Lieu	255 Crémazie Est, 4e étage

Multiplicateur d'ajustement
10000

Liste des commandes

Numéro : 19-17536

Numéro de référence : 1245351

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Services professionnels pour audits écologiques pour le réseau des grands parcs de la Ville de Montréal

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	AECOM Consultants Inc. 1 85 Rue Sainte-Catherine Ouest Montréal, QC, H2X 3P4 http://www.aecom.com NEQ : 1161553129	Madame Louise Michaud Téléphone : 514 798-7845 Télécopieur : 514 287-8600	**Commande : (1559780)** 2019-03-12 16 h **Transmission :** 2019-03-12 16 h	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Amphibia-Nature	Monsieur	**Commande**	3088164 - 19-

	2932 rue Saint-Émile Montréal-Est, QC, H1L 5N5 NEQ : 2267316711	Patrick Galois Téléphone : 514 521-6121 Télécopieur :	**: (1562400)** 2019-03-18 9 h 31 **Transmission :** 2019-03-18 9 h 31	17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	BC2 Groupe Conseil inc. 85 rue Saint-Paul Ouest Bureau 300 Montréal, QC, H2Y3V4 http://www.groupebc2.com NEQ : 1166369067	Monsieur Olivier Collins Téléphone : 514 507-3600 Télécopieur : 514 507-3601	**Commande : (1559566)** 2019-03-12 13 h 43 **Transmission :** 2019-03-12 13 h 43	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cima+s.e.n.c.	Madame	**Commande**	3088164 - 19-

	3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**: (1558714)** 2019-03-11 13 h 43 **Transmission :** 2019-03-11 13 h 43	17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Del Degan, Massé et associés 825, rue raoul-jobin Québec, QC, G1N 1S6 http://www.groupe-ddm.com NEQ : 1173560583	Monsieur Raphael Readman Téléphone : 418 877-5252 Télécopieur : 418 877-6763	**Commande : (1560520)** 2019-03-13 15 h 08 **Transmission :** 2019-03-13 15 h 08	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Englobe	Madame	**Commande**	3088164 - 19-

	505, boulevard du Parc-Technologique, bureau 200 Québec, QC, G1P4S9 http://www.englobecorp.com NEQ : 1167280206	Isabelle Langlois Téléphone : 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	**: (1561601)** 2019-03-15 9 h 23 **Transmission :** 2019-03-15 9 h 23	17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Enviro Science et Faune Inc 105 Concession 7 St-Eugène, ON, K0B1P0 NEQ : 1141582321	Madame Fabienne Côté Téléphone : 613 677-4331 Télécopieur :	**Commande : (1569031)** 2019-03-28 10 h 22 **Transmission :** 2019-03-28 10 h 22	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-28 10 h 22 - Téléchargement 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-28 10 h 22 - Téléchargement 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 NEQ : 1174002437	Madame Cinthia Fournier Téléphone : 450 651-0981 Télécopieur : 450 651-9542	**Commande : (1559684)** 2019-03-12 15 h 02 **Transmission :** 2019-03-12 15 h 02	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	G.R.E.B.E. inc. 2954, rue François Sainte-Julienne, QC, J0k 2T0 NEQ : 1140776684	Madame Guylaine Forest Téléphone : 450 834-3260 Télécopieur : 450 834-5645	**Commande : (1559205)** 2019-03-12 9 h 20 **Transmission :** 2019-03-12 9 h 20	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	GBi 13200, boul. Métropolitain Est Montréal, QC, H1A5K8 http://www.gbi.ca NEQ : 1148115281	Madame Karine Thibault Téléphone : 514 384-4220 Télécopieur : 514 383-6017	**Commande : (1560571)** 2019-03-13 15 h 45 **Transmission :** 2019-03-13 15 h 45	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Hémisphères 1001, route de l'Église Bureau 302 Québec, QC, G1V 3V7 NEQ : 1169136729	Monsieur Christian Corbeil Téléphone : 418 903-9678 Télécopieur :	**Commande : (1558696)** 2019-03-11 13 h 21 **Transmission :** 2019-03-11 13 h 21	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	Le groupe Desfor.. 1689-300 du Marais Québec, QC, G1M 0A2 http://htt://www.desfor.com NEQ : 3341900366	Monsieur Martin Tremblay Téléphone : 418 660-2037 Télécopieur : 418 660-6288	**Commande : (1559879)** 2019-03-12 19 h 54 **Transmission :** 2019-03-12 19 h 54	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	**Commande : (1559349)** 2019-03-12 10 h 47 **Transmission :** 2019-03-12 10 h 47	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	Pesca Environnement 895, boul. Perron Carleton-sur-Mer, QC, G0C 1J0 http://www.pescaenvironnement.com NEQ : 1141153511	Madame Marie-Flore Castonguay Téléphone : 514 348-1967 Télécopieur : 418 364-3199	**Commande : (1559343)** 2019-03-12 10 h 44 **Transmission :** 2019-03-12 10 h 44	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Rousseau Lefebvre inc. 100 rue Tourangeau Est Laval, QC, H7G 1L1 http://www.rousseau-lefebvre.com NEQ : 1149485345	Monsieur Daniel Lefebvre Téléphone : 450 663-2145 Télécopieur : 450 663-2146	**Commande : (1559162)** 2019-03-12 9 h **Transmission :** 2019-03-12 9 h	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Madame Karima Aïnenas Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	**Commande : (1559295)** 2019-03-12 10 h 13 **Transmission :** 2019-03-12 10 h 13	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1559057)** 2019-03-12 7 h 27 **Transmission :** 2019-03-12 7 h 27	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Courrier électronique
☐	Tetra Tech QI Inc. 5100, rue Sherbrooke Est, bur. 900 Montréal, QC, H1V3R9 NEQ : 1169411510	Madame Caroline Champagne Téléphone : 514 257-0707 Télécopieur : 514 257-2804	**Commande : (1559218)** 2019-03-12 9 h 28 **Transmission :** 2019-03-12 9 h 28	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	TRAME-VERTE | Tremblay et Tremblay, SENC 75, Jacques-Bourdon Boucherville, QC, J4B 2T1 NEQ : 3368157718	Madame Gynnie Tremblay Téléphone : 514 562-1911 Télécopieur :	**Commande : (1559387)** 2019-03-12 11 h 08 **Transmission :** 2019-03-12 11 h 08	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié

				(plan) : Messagerie (Purolator)
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1559531)** 2019-03-12 13 h 15 **Transmission :** 2019-03-12 13 h 15	3088164 - 19-17536 Addenda 1 2019-03-18 13 h 46 - Courriel 3091006 - 19-17536 Addenda 2 2019-03-21 11 h 43 - Courriel 3096055 - 19-17536 Addenda 4 2019-03-28 13 h 37 - Courriel 3096160 - 19-17536 Addenda 3 2019-03-28 14 h 28 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?
Aide en ligne
Formation en ligne

Service clientèle
Grille des tarifs
Contactez-nous

À propos
À propos de SEAO
Info et publicité sur

Partenaires
Secrétariat du Conseil du trésor Québec

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198165001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Objet :	Accorder 4 contrats de services professionnels aux firmes suivantes : G.R.E.B.E. inc. (Lots 2 et 6), Groupe Hémisphères inc. (Lot 3) et Amphibia-Nature (Lot 4), pour la réalisation des audits écologiques du réseau des grands parcs - Dépense totale de 661 697,79 $, taxes incluses (Contrats : 601 543,45 $, taxes incluses et contingences : 60 154,34 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17536 (1 à 6 soumissionnaires conformes).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Certification des fonds - GDD 1198165001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Alpha OKAKESEMA
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.30

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195006002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de prestation de services avec les firmes suivantes : (LOT 1) CIMA + S.E.N.C. ltée au montant de 527 735,25$ taxes incluses pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (1 soumissionnaire) et (LOT 2) Fujitsu Conseil (Canada) inc. au montant de 1 163 216,45$ taxes incluses pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques, pour une durée de vingt-quatre (24) mois (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 19-17576.

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent, pour la première à fournir à la Ville la prestation de services professionnels requis pour analyse, développement, intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux et pour la deuxième, le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques de la Ville de Montréal à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17576;

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
CIMA + S.E.N.C.	Lot 1	527 735,25 $
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	Lot 2	1 163 216,45 $

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de la

gestion du territoire du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-16 08:52

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1195006002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de prestation de services avec les firmes suivantes : (LOT 1) CIMA + S.E.N.C. ltée au montant de 527 735,25$ taxes incluses pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (1 soumissionnaire) et (LOT 2) Fujitsu Conseil (Canada) inc. au montant de 1 163 216,45$ taxes incluses pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques, pour une durée de vingt-quatre (24) mois (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 19-17576.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs prioritaires de réalisation visés dans son plan de développement et d'aménagement du territoire, la Ville de Montréal s'adjoint le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot #1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (Lot #2). Ces services professionnels sont requis en support aux équipes de gestion du territoire du Service des technologies de l'information.
Ces mandats s'inscrivent plus spécifiquement dans le cadre des projets de la gestion des actifs municipaux des réseaux d'eau et d'égouts en support à la Division de la géomatique, qui entreprend la mise en place d'outils de traitement, de modélisation et de validation des données géomatiques et cartographiques et du rehaussement de la plate-forme géomatique, spatiale et cartographique de la ville en support à la Direction Solutions d'affaires Gestion du territoire du Service des technologies de l'information, qui entreprend la modernisation et la standardisation des applications géomatiques de la Ville.

Pour le lot #1, les objectifs de réalisation de la gestion des actifs municipaux du service de l'eau permettront d'offrir notamment les avantages suivants :

- que les immobilisations soient gérées de façon transparente, rationnelle, responsable, économique et efficace afin d'optimiser les ressources et éliminer les coûts inutiles.

- d’amener une meilleure connaissance des immobilisations pour une meilleure prise de décision;
- faciliter l’établissement et l’adoption d’objectifs et d’un mécanisme de mesure du rendement ;
- améliorer la coordination des travaux d’infrastructures à long terme et des travaux ;
- réduire les coûts du cycle de vie ;
- assurer de meilleures décisions en matière d’affectation des ressources ;
- réduire les risques pour la municipalité ;
- augmenter la précision de la planification financière ;

Pour le lot #2, les objectifs de réalisation et d’optimisation du système d’information géographique et de l’espace permettront d’offrir notamment les avantages suivants :

- offrir une série de solutions intégrées actualisées pour répondre aux besoins de la gestion du territoire de la Ville de Montréal par exemple la maîtrise de la modélisation et la schématisation des objets géographiques et de la mesure et la précision de la localisation ;
- offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant au client et service internes de la Ville de bénéficier d’une expérience intuitive, respectant les normes d’accessibilité universelle et de permettre une intelligibilité plus grande des bases de données géographiques;
- soutenir les systèmes supportant les services de la Ville de Montréal harmonisés sur de multiples plates-formes et améliorer la connaissance de l’information par l'intégration systématique des données de la localisation et description/précision géographique;
- permettre de maximiser l’utilisation, l’analyse, la compréhension de cartes et l’analyse géo référencement et géo spatiale ;
- établir des cartographies rapides, disposer les objets dans un système géo référencé, convertir les objets graphiques d'un système à un autre.

L'appel d'offres public portant le numéro d'avis #19-17576 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO (référence #1243234) le 6 mars 2019 avec pour date limite de dépôt des soumissions le 9 avril 2019. La durée de la publication a été de 33 jours calendrier. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions.

Sur 20 preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement, 4 firmes ont déposé une soumission. Les 4 soumissions étaient conformes aux exigences administratives du Service de l'approvisionnement. Sur ces 4 soumissions, 3 soumissions se sont qualifiées selon l'échelle d'attribution des points (pointage intérimaire de soixante-dix pour cent (70%) et plus.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres, à savoir :

No. addenda	Date	Portée
1	22 mars 2019	Demande de précision sur un des critères d’évaluation
2	28 mars 2019	Demande de précision sur une compétence requise pour le lot #1

Le présent dossier vise donc à conclure des ententes-cadres de prestation de services avec les firmes suivantes : (LOT 1) CIMA + S.E.N.C. ltée au montant de 527 735,25$ incluant les taxes pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau et (LOT 2) Fujitsu Conseil (Canada) inc. au montant de 1 163 216,45$ incluant les taxes pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques, pour une durée de vingt-quatre (24) mois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

NA

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure deux (2) contrats de services professionnels en services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) pour un montant total maximum de 1 690 951,70$ (incluant les taxes) pour une période de trois ans.
Suite au lancement de l'appel d'offres no.#19-17576 il est donc recommandé de retenir les services des deux (2) firmes distinctes suivantes:

1. Lot #1 – CIMA + S.E.N.C. ltée pour un montant total de 527 735,25$ (TTC)
2. Lot #2 – FUJITSU Conseil (Canada) inc. pour un montant total de 1 163 216,45$ (TTC)

Il s'agit d'ententes à taux horaires.

Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats sont basées sur des projections estimatives de consommation.

Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente-six (36) mois à compter de la signature de la convention ou sur la base de la consommation des enveloppes budgétaires maximales autorisées selon la première éventualité.

Le comité de sélection a évalué les quatre (4) soumissions et trois (3) ont été jugées conformes selon les critères de sélection préétablis.

Le comité de sélection recommande la rétention des services professionnels de la firme CIMA + S.E.N.C pour le lot #1 portant sur les services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux et pour la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. pour le lot #2 portant sur le développement, l'intégration, la configuration de systèmes d'information géographiques.

Voici les deux tableaux d'analyse des résultats de l'appel d'offres 19-17576 (Lot # 1 et Lot #2) :

Soumissions conformes Lot #1	Note intérim	Note finale	Total $
CIMA + S.E.N.C. ltée	74,8%	2,36	527 735,25$

Dernière estimation réalisée			513 000,00$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) : *(la plus basse conforme - estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): *(la plus basse conforme - estimation / estimation) X 100*			14 735,25$ 0,029%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($): *(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%): *(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme) / la plus basse) x100*			NA

Soumissions conformes **Lot #2**	**Note intérim**	**Note finale**	**Total $**
Fujitsu Conseil (Canada) inc.	78,1%	1,10	1 163 216,45$
Stantec Experts-conseils ltée	70,9%	1,08	1 121 437,41$
Dernière estimation réalisée			1 211 250,00$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) : *(la plus basse conforme - estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): *(la plus basse conforme - estimation / estimation) X 100*			48 033,55$ 0.04%
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($): *(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%): *(2ème meilleure note finale - la plus basse conforme) / la plus basse) x100*			41 779,04$ 0.035%

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux projets du Service des TI, la gestion du territoire anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques au sein de son service pour répondre aux besoins pour les deux (2) prochaines années. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser deux mandats de services professionnels en matière de gestion des actifs municipaux et de systèmes d'informations géographiques.
En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M $ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). À cet égard, la firme Fujitsu Conseil (Canada) inc. a obtenue sa dernière mise à jour de son accréditation le 19 mars 2019 (Numéro de client de l'AMP #2700025353).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et peuvent occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins et pourraient encourir des dépenses d'agglomération. Tous les besoins futurs de

prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.
Les crédits sont prévus au budget PTI 2019-2021. Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction gestion du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de prestations en services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement les projets de la Direction gestion du territoire du service des TI dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes.
Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier de l'impact suivant :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE : 12 juin 2019

- Approbation du dossier au CM : 17 juin 2019
- Approbation du dossier au CG : 20 juin 2019
- Octroi du contrat : début juillet 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-13
José SIMON Conseiller stratégique, gestion de contrats	Vincent DECROIX chef de division - solutions d'affaires - systemes corporatifs
Tél : 514 872-1199 **Télécop. :** 514-280-4279	**Tél :** 514-872-4281 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE
Ghayath HAIDAR Directeur gestion du terrirtoire **Tél :** 514-872-7710 **Approuvé le :** 2019-05-14	Alain DUFORT Directeur général adjoint **Tél :** 514 868-5942 **Approuvé le :** 2019-05-15

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Imprimer

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 19 mars 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.
Adresse du siège social : 7101, AV DU PARC, 102, MONTRÉAL, QC, H3N 1X9, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700025353
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1143039486

Autres noms d'affaires

- FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.
- DMR
- DMR, UNE DIVISION DE FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.
- DMR, A DIVISION OF FUJITSU CONSULTING (CANADA) INC.

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195006002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Direction
Objet :	Conclure deux (2) ententes-cadres de prestation de services avec les firmes suivantes : (LOT 1) CIMA + S.E.N.C. ltée au montant de 527 735,25$ taxes incluses pour la prestation de services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (1 soumissionnaire) et (LOT 2) Fujitsu Conseil (Canada) inc. au montant de 1 163 216,45$ taxes incluses pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques, pour une durée de vingt-quatre (24) mois (3 soumissionnaires) - Appel d'offres public 19-17576.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17576 Preneurs.pdf
19-17576 PV.pdf
19-17576 tableau LOT 1.pdf
19-17576 tableau LOT 2.pdf
19-17576 intervention Lot 1.pdf
19-17576 intervention Lot 2.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-15

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17576 Lot 1

No du GDD : 1195006002

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services pour services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	6 - 3 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	9 - 4 - 2019	Date du dernier addenda émis :	28 - 3 - 2019
Ouverture faite le :	9 - 4 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	33 jrs
Date du comité de sélection :	9 - 5 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	20	Nbre de soumissions reçues :	1	% de réponses :	5
		Nbre de soumissions rejetées :	0	% de rejets :	0

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	6 - 10 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	6 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
CIMA + S.E.N.C.	527 735,25 $	√	1

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de répondre à l'appel d'offres, quatres preneurs n'offrent pas les services requis, une firme a l'expertise pour développer Maximo mais pas un autre logiciel et une firme mentionne que les efforts requis pour répondre à l'appel d'offres sont trop importants compte-tenu de leur chances de l'emporter. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 14 - 5 - 2019

19-17576 Lot 1 - Prestation de services pour services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	$		
CIMA + S.E.N.C.	4,38	7,50	11,13	8,00	13,75	14,50	15,50	74,8	527 735,25 $	2,36	1
								-		-	
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	jeudi 09-05-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul. Crémazie Est bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17576 Lot 2

No du GDD : 1195006002

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services pour services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le :	6 - 3 - 2019	Nombre d'addenda émis durant la période :	2
Ouverture originalement prévue le :	9 - 4 - 2019	Date du dernier addenda émis :	28 - 3 - 2019
Ouverture faite le :	9 - 4 - 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	33 jrs
Date du comité de sélection :	9 - 5 - 2019		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs :	20	Nbre de soumissions reçues :	3	% de réponses :	15
		Nbre de soumissions rejetées :	1	% de rejets :	33,33

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission :	180 jrs	Date d'échéance initiale :	6 - 10 - 2019
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	6 - 10 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	1 163 216,45 $	√	
Stantec Experts-conseils ltée	1 121 437,41 $		

Information additionnelle

Un suivi auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission nous indique: deux firmes ont des engagements dans d'autres projets ne leur permettant pas de répondre à l'appel d'offres, quatres preneurs n'offrent pas les services requis, une firme a l'expertise pour développer Maximo mais pas un autre logiciel et une firme mentionne que les efforts requis pour répondre à l'appel d'offres sont trop importants compte-tenu de leur chances de l'emporter. Les autres preneurs n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 14 - 5 - 2019

19-17576 Lot 2 - Prestation de services pour services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'administration de systèmes d'informations géographiques (SIG) (lot 2)

FIRME	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	$		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,51	6,50	10,63	7,75	14,25	11,50	14,00	68,1			Non conforme
FUJITSU CONSEIL (CANADA) INC.	3,88	7,00	12,25	8,00	14,50	16,00	16,50	78,1	1 163 216,45 $	1,10	1
Stantec Experts-conseils ltée	3,50	8,25	10,13	8,00	14,00	14,25	12,75	70,9	1 121 437,41 $	1,08	2
								-		-	
								-		-	

Comité	
Date	jeudi 09-05-2019
Heure	13 h 30
Lieu	255 boul. Crémazie Est Bureau 400

Multiplicateur d'ajustement
10000

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17576
Numéro de référence : 1243234
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services pour services d'analyse, de développement, d'intégration et de configuration de systèmes dédiés à la gestion des actifs municipaux de l'eau (lot 1) et pour le développement, l'intégration, la configuration et l'admini

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	4182559477 686 Grande Allée Est 301 Québec, QC, G1R 2K5 NEQ : 1169828119	Madame Sonja Behmel Téléphone : 418 255-9477 Télécopieur :	**Commande : (1562183)** 2019-03-16 18 h 48 **Transmission :** 2019-03-16 18 h 48	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Berger-Levrault Canada ltée 2130, boulevard Dagenais Ouest, suite 200 Laval, QC, H7L5X9 NEQ : 1160498797	Monsieur Ventes Canada Téléphone : 514 251-2622 Télécopieur : 514 251-2622	**Commande : (1558446)** 2019-03-11 10 h 27 **Transmission :** 2019-03-11 10 h 27	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337-2462 Télécopieur : 450 682-1013	**Commande : (1556163)** 2019-03-06 9 h 16 **Transmission :** 2019-03-06 9 h 16	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1172658602	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1557794)** 2019-03-08 9 h 46 **Transmission :** 2019-03-08 9 h 46	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau	Madame Séphora Bure-Minietti	**Commande : (1556553)** 2019-03-06 13 h 54	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel

	1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Transmission :** 2019-03-06 13 h 54	3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1556341)** 2019-03-06 11 h 03 **Transmission :** 2019-03-06 11 h 03	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giquère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1556480)** 2019-03-06 12 h 58 **Transmission :** 2019-03-06 12 h 58	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1557520)** 2019-03-07 16 h 44 **Transmission :** 2019-03-07 16 h 44	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	K2 Geospatial 740 rue Notre-Dame bureau 1260 Montréal, QC, H3C 3X6 http://www.k2geospatial.com NEQ : 1144746063	Monsieur Jacques Charron Téléphone : 514 285-1211 Télécopieur :	**Commande : (1564862)** 2019-03-21 7 h 23 **Transmission :** 2019-03-21 7 h 23	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Mapgears 2383 Chemin Sainte-Foy Bureau 202 Québec, QC, G1V 1T1 http://mapgears.com NEQ : 1167908913	Monsieur Simon Mercier Téléphone : 418 476-7139 Télécopieur :	**Commande : (1566792)** 2019-03-25 10 h 33 **Transmission :** 2019-03-25 10 h 33	3091771 - Addenda # 1 2019-03-25 10 h 33 - Téléchargement 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	PLANIFIKA INC. 633, boul. Saint-Joseph-Est, bureau 400,	Monsieur Bernard Gaudreault	**Commande : (1558272)** 2019-03-10 17 h 40	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel

	Québec, QC, G1K 3C1 http://www.planifika.net NEQ : 1164386832	Téléphone : 418 692-0833 Télécopieur :	**Transmission :** 2019-03-10 17 h 40	3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1556840)** 2019-03-07 7 h 16 **Transmission :** 2019-03-07 7 h 16	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Stantec Experts-conseils ltée 600-1060 boulevard Robert-Bourassa Montréal, QC, H3B 4V3 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur :	**Commande : (1557279)** 2019-03-07 13 h 33 **Transmission :** 2019-03-07 13 h 33	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	STI Maintenance inc. 1946, rue Davis Jonquière, QC, G7S 3B6 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1140181042	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699-5101 Télécopieur : 418 699-0909	**Commande : (1557410)** 2019-03-07 15 h 07 **Transmission :** 2019-03-07 15 h 07	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1556297)** 2019-03-06 10 h 32 **Transmission :** 2019-03-06 10 h 32	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Service de la performance organisationnelle 465 rue Saint-Jean Suite 200 Montréal, QC, H2Y 2R6 NEQ :	Monsieur Mohamed Farhi Téléphone : 438 923-0243 Télécopieur :	**Commande : (1577818)** 2019-04-11 14 h 30 **Transmission :** 2019-04-11 14 h 30	3091771 - Addenda # 1 2019-04-11 14 h 30 - Téléchargement 3096271 - Addenda # 2 2019-04-11 14 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Ville de Montréal - Service de l'eau - Direction de l'épuration des eaux usées	Madame Sally Dagher	**Commande : (1566574)** 2019-03-25 8 h 31	

	12001, boulevard Maurice-Duplessis Montréal, QC, H1C 1V3 NEQ :	Téléphone : 514 280-4418 Télécopieur : 514 280-6779	**Transmission :** 2019-03-25 8 h 31	3091771 - Addenda # 1 2019-03-25 8 h 31 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	Ville de Montréal - Service des technologies de l'information 801, rue Brennan Montréal, QC, H3C 0G4 NEQ :	Madame Sophie Hayeur Téléphone : 514 872-2097 Télécopieur : 514 872-1504	**Commande : (1576566)** 2019-04-10 8 h 50 **Transmission :** 2019-04-10 8 h 50	3091771 - Addenda # 1 2019-04-10 8 h 50 - Téléchargement 3096271 - Addenda # 2 2019-04-10 8 h 50 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
☐	WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	**Commande : (1556530)** 2019-03-06 13 h 40 **Transmission :** 2019-03-06 13 h 40	3091771 - Addenda # 1 2019-03-22 11 h - Courriel 3096271 - Addenda # 2 2019-03-28 15 h 13 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.31

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195035002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale (CG16 0582) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la cession de contrat de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale.
2. d'approuver un contrat de cession modifiant la convention intervenue avec la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-23 11:10

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195035002**
Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale (CG16 0582) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La cour municipale est dotée d'un système Imagétique pour la numérisation, l'enregistrement et le traitement des constats d'infractions, des rapports d'infractions, des plaidoyers et de différents documents intégrés aux dossiers de cour. Le contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique a été octroyé à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour une période de trois (3) ans incluant une option de prolongation de deux (2) ans.
Pour maintenir la continuité des opérations de la cour municipale, la Ville a exercé son option de renouvellement sur deux (2) ans et ce conformément au contrat en vigueur.

Conformément à l'article 9 des Clauses administratives particulières de l'appel d'offres # 16 -14944, la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. souhaite céder le contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale à la firme SOGICA inc.

Le présent dossier vise donc à autoriser ladite cession de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. et approuver un contrat de cession à cet effet.

Après vérification du SPVM, l'accréditation de sécurité requise pour la cession de ce contrat a été accordée à la firme SOGICA inc.

Le 1er octobre 2018, pour des raisons de compatibilités d'affaires, la firme CGI a fait le choix de vendre le secteur d'activités « gestion et impression de documents d'affaires ». L'achat de ce secteur d'affaires spécialisé et très disparate en comparaison avec les affaires courantes de CGI, a été réalisé par le dirigeant qui assurait la gestion de ce secteur depuis les 7 dernières années. Conséquemment, cette transaction permet une continuité des affaires avec le même personnels, équipements et processus. La nouvelle entité légale

porte le nom de SOGICA (Solutions en Gestion d'Impressions et de Communications d'Affaires) et son siège social est à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0527 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 939 168,35 $, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, dans le cadre du contrat accordé à Conseillers en gestion informatique CGI inc. (CG16 0582), pour une période de deux ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 939 168,35 $ à 3 878 336,70 $, taxes incluses.
CG16 0582 - 27 octobre 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 939 168,35 $, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14944 - 1 soumissionnaire / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG12 0437 - 22 novembre 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, pour une durée de 48 mois, pour une somme maximale de 3 539 390,40 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11874 - 1 soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG06 0477 - 30 novembre 2006 - Projet de convention de services professionnels pour la gestion, la numérisation des constats d'infraction et divers rapports de cour du Système Imagétique - 1er janv. 2007 au 31 déc. 2010 - Firme Conseillers en gestion informatique CGI inc.- 6 249 596,84 $, taxes incluses - Appel d'offres public 06-10173.

CE02 1904 - 30 octobre 2002 - Projet de convention pour les services professionnels pour la numérisation des constats d'infraction, des rapports d'infraction, des plaidoyers et des autres pièces afférentes – 1er octobre 2002 au 31 décembre 2006 - Firme Cognicase inc. - 5 109 409,03 $ - Appel d'offres public 02-7500.

DESCRIPTION

Les clauses de l'appel d'offres # 16-14944 permettent la cession conditionnelle du contrat à un tiers en cours de mandat :

- 9.1 L'adjudicataire ne peut, sans l'autorisation préalable écrite de l'instance compétente de la Ville, céder ses droits et obligations dans le contrat.
- 9.2 Une telle cession ne doit pas entraîner de délais ni de coûts additionnels pour la Ville et ne peut être accordée, à moins que le cessionnaire ne respecte intégralement les conditions du contrat, notamment d'assumer l'entière responsabilité de l'exécution du contrat, y compris pour la période antérieure à la cession comme s'il avait lui-même exécuté le contrat pendant celle-ci.

JUSTIFICATION

Avant de procéder à la cession de contrat à la firme SOGICA inc., les points suivants ont été validés :

- SOGICA inc. possède une attestation AMF datée du 10 janvier 2019 et est valide jusqu'au 9 janvier 2022. Conformément au décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat

de services de plus de 1 M $ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers.
- SOGICA inc. a accepté de compléter les formulaires d'engagement de confidentialité et une enquête de sécurité faite, par le SPVM, a été concluante.
- SOGICA inc. a accepté, par écrit, toutes les charges et responsabilités du contrat #16-14944.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun impact majeur n'est attribuable à ce dossier. En effet, la cession du contrat de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. n'aura aucune incidence sur la prestation de services professionnels offerte à la Ville puisque ce sont les mêmes ressources humaines qui demeurent impliquées dans l'exploitation de ce système.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation de la cession du contrat par le CE : 12 juin 2019;
- Approbation de la cession du contrat par le CM : 17 juin 2019;
- Approbation de la cession du contrat par le CG : 20 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-14
Abdelhak BABASACI Conseiller en analyse et contrôle de gestion	Réjean GAGNÉ Chef de division TI - Procesus judiciare et cour municipale
Tél : 514 872-8783 **Télécop. :** 514 872-3964	**Tél :** 514-872-1239 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Réjean GAGNÉ Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique et justice par intérim	Alain DUFORT Directeur général adjoint
Tél : 514-872-1239 **Approuvé le :** 2019-05-22	**Tél :** 514 868-5942 **Approuvé le :** 2019-05-23

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 10 janvier 2019

SOGICA INC.
A/S MONSIEUR SYLVAIN DUPRAS
9555, AV CHRISTOPHE-COLOMB
MONTRÉAL (QC) H2M 2E3

N° de décision : 2019-CPSM-1002131
N° de client : 3001651418

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SOGICA INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 janvier 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Sania Richard

Directrice des contrats publics par intérim

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1195035002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Division Solutions processus judiciaires et cour municipale
Objet :	Autoriser la cession de contrat de la firme Conseillers en gestion informatique CGI inc. à la firme SOGICA inc. pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale (CG16 0582) / Approuver un projet de contrat de cession à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

Cession de contrat Sogica visée.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-22

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel
Tél : 514 872-1200
Division : Droit contractuel

APPROUVÉ
QUANT À SA VALIDITÉ
ET À SA FORME
23 MAI 2019
POUR
DIRECTEUR
ET AVOCAT EN CHEF
Service des affaires juridiques

CESSION DE CONTRAT

ENTRE :

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1350, boul. René-Levesque Ouest, 25e étage, Montréal (Québec) H3G 1T4, agissant et représentée par Jonathan St-Cyr, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « Cédant »

ET :

SOGICA INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 9555 avenue Christophe-Colomb, Montréal (Québec) H2M 2E3, agissant et représentée par Sylvain Dupras, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare;

Ci-après appelée le « Cessionnaire »

Ci-après collectivement désignées les « Parties »

À LAQUELLE INTERVIENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée l'« Intervenante »

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres 16-14944, l'Intervenante et le Cédant ont conclu un contrat de services professionnels pour l'hébergement, l'exploitation et l'évolution du système Imagétique de la cour municipale, un tel contrat ayant été approuvé par le conseil d'agglomération le 27 octobre 2016 en vertu de la résolution CG16 0582 (ci-après appelé le « Contrat »);

ATTENDU QUE le Cédant souhaite céder le Contrat au Cessionnaire;

ATTENDU QU'en vertu du Contrat (article 9 des Clauses administratives générales), cette cession doit être dûment approuvée par l'Intervenante;

ATTENDU QUE l'Intervenante intervient donc aux présentes afin d'accepter cette cession aux conditions prévues aux présentes;

ATTENDU QUE l'Intervenante a adopté le Règlement de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes.;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente convention;

2. À compter de la signature des présentes, le Cédant cède au Cessionnaire toutes ses obligations et responsabilités dans le Contrat;

3. Le Cessionnaire accepte la cession du Contrat et accepte d'être lié par tous ses termes et conditions et déclare être en mesure de fournir les services visés au Contrat selon les termes et conditions prévus à ce Contrat;

4. Le Cessionnaire s'engage auprès de l'Intervenante à prendre à sa charge l'ensemble des droits et obligations du Cédant depuis le début du Contrat et, entre autres, à prendre à sa charge la responsabilité de tous les services fournis par le Cédant depuis le début du Contrat, incluant la responsabilité qui pourrait découler d'erreurs ou omissions passés du Cédant. Sans limiter la généralité de ce qui précède, le Cessionnaire s'engage à faire exécuter le Contrat par les mêmes ressources que celles identifiées dans la soumission déposée par le Cédant suivant l'appel d'offres 16-14944 selon les mêmes termes et conditions;

5. L'Intervenante accepte la cession du Contrat au Cessionnaire selon les termes et conditions prévus au Contrat et aux présentes;

6. Par la présente, le Cédant donne quittance complète et finale à l'Intervenante pour toute somme, autre obligation ou réclamation de quelque nature que ce soit découlant du Contrat passé, présent et futur, direct et indirect;

7. Les Parties et l'Intervenante s'engagent à coopérer et à signer tout autre document accessoire qui pourrait être nécessaire à la cession du Contrat, le cas échéant;

8. La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par les Parties et l'Intervenante;

9. La présente convention sera régie et interprétée en vertu des lois en vigueur dans la province du Québec.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ET L'INTERVENANTE ONT SIGNÉ EN TROIS (3) EXEMPLAIRES À MONTRÉAL À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE :

Le e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par: _____
Yves Saindon

Le e jour de 2019

CONSEILLERS EN GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.

Par: _____
Jonathan St-Cyr

Le e jour de 2019

SOGICA INC.

Par: _____
Sylvain Dupras

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération le e jour de 2019 (résolution CG).

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.32

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198370003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 038 019 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Dianova Québec.

de recommander au conseil d'agglomération :
1 - d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 1 038 019 $, pour la réalisation du projet Dianova III, situé au sur l'avenue Viger Est entre les rues Saint-Timothée et Saint-André, dans l'arrondissement Ville-Marie;

2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-27 11:40

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198370003**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020 Stratégie 12 000 logements
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 038 019 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Dianova Québec.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme AccèsLogis Québec, l'organisme Dianova Québec a soumis un projet de construction neuve qui permettra la réalisation de 25 logements (23 studios et 2 logements de 1 chambre) et un espace communautaire pour des personnes à risque d'itinérance.
Le financement de base des projets d'AccèsLogis Québec auquel contribue la Ville de Montréal (la part de la Ville étant remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal - CMM). Ce programme prévoit qu'une part des fonds doit provenir de prêts d'une institution financière (hypothèque) contractés par l'OBNL.

Une subvention exceptionnelle (au sens du règlement 02-102) devra être consentie pour viabiliser le projet, d'un montant de 1 038 019 $.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0148 (21 mars 2019) - Approbation de l'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (72,8 M $), en application de l'Entente relative au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.
CG18 0244 (26 avril 2018) - Approbation de l'entente tripartite entre la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (22,182 M$), en application de l'Entente relative

au transfert des budgets et de la responsabilité en habitation émanant de l'Entente Réflexe Montréal.

CE18 0690 (18 avril 2018) - Ordonnance pour modifier la liste des cas admissibles à une subvention additionnelle ainsi que le pourcentage maximal prévu au Règlement sur la subvention à la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (02-102), afin de permettre l'utilisation des sommes reçues de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation pour compléter le financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

CE12 0338 (14 mars 2012) - Approbation de la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables ou pour familles.

CE05 1708 (24 août 2005) - Adoption de la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels.*

DESCRIPTION

Le coût de la construction de l'immeuble s'élève à 4 779 370 $ (taxes non incluses). À ce montant s'ajoutent les honoraires professionnels, le coût des études et dépenses connexes. Le coût total de réalisation est de 6 616 656 $, soit 264 666 $ par unité. Malgré les subventions de base et additionnelles prévues et l'hypothèque qui sera contractée selon les normes d'AccèsLogis, il demeure un manque à gagner.
La subvention exceptionnelle de 1 038 019 $, sera ajoutée au montage financier du projet et permettra de rendre viable le projet.

JUSTIFICATION

§ Le projet répond aux engagements de l'Administration municipale en matière d'habitation sociale et répond à la priorité accordée à la lutte contre l'itinérance ;
§ Le projet a reçu du financement dans le cadre de la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance (SPLI) ;
§ Le projet a reçu la confirmation de l'engagement conditionnel des subventions dans le cadre du programme AccèsLogis en juin 2016 ;
§ Il est prévu que la SHQ émettra un engagement définitif pour ce projet le 7 juin 2019, sous réserve de l'approbation du montage financier dont l'approbation de la subvention exceptionnelle du présent sommaire ;
§ L'arrondissement Ville-Marie est favorable à la réalisation du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.
La subvention exceptionnelle de 1 038 019 $ sera assumée par L'entente tripartite de 2019 entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal relativement au financement de projets d'habitation dans le cadre du programme AccèsLogis Québec (CG19 0148), qui est de compétence de l'agglomération et qui figure au budget de fonctionnement du Service de l'habitation.

La subvention exceptionnelle de 1 038 019 $ a été calculée en tenant compte des normes du programme AccèsLogis, notamment pour générer des loyers équivalent à 95 % du loyer médian établi pour Montréal. Ce montant pourrait être revu à la baisse à la fin de la construction, à la date dite d'ajustement des intérêts, advenant que le projet soit viable sans avoir recours au plein montant de la subvention exceptionnelle.

Il est prévu qu'une fois construit, l'immeuble de l'organisme à but non lucratif générera des revenus annuels de taxes foncières estimés à 24 805 $.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne le logement social qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet sera certifié Novoclimat.
La poursuite des interventions en matière d'habitation permet à la Ville de Montréal d'agir sur plusieurs aspects clé du développement durable, dont la consolidation du territoire urbanisé et sa densification dans les secteurs desservis par le transport collectif, la réponse aux besoins sociaux et, plus largement, le maintien d'une offre résidentielle saine et diversifiée, garante d'une réelle mixité sociale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce projet ne réussit pas à compléter son montage financier, il n'obtiendra pas l'aide de la SHQ et le projet sera abandonné. Le terrain, contaminé et laissé vague depuis trois ans, restera sans développement, et ce pour une période indéterminée. La contribution que fait le projet à la lutte à l'itinérance et au développement de l'arrondissement Ville-Marie sera perdue.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues, lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente du terrain de la Ville de Montréal à Dianova Québec : juillet 2019
Signature du contrat avec l'entrepreneur : juillet 2019
Début des travaux : août 2019
Occupation des bâtiments : octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire ABRAHAM
Conseillère en développement de l'habitation

Tél : 514-868-7342
Télécop. : 514-872-3883

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-23

Marthe BOUCHER
c/d soutien projets logement social et abordable

Tél : 514.868.7384
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-05-27

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198370003

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division du logement social et adaptation de domicile
Objet :	Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 038 019 $ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Dianova Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1198370003 Habitation.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Safae LYAKHLOUFI
Préposée au budget
Tél : 514-872-5911

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-04

Pascal-Bernard DUCHARME
Chef de section
Tél : 514 872-2059

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.33

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1190640002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:
D'approuver la signature de l'addenda proposé à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal, la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-06-03 08:24

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190640002**
Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

CONTENU

CONTEXTE

Les suppléments au loyer (PSL) sont des aides financières gouvernementales permettant à des locataires à faible revenu d'habiter un logement sur le marché locatif, mais à des conditions semblables à celles d'une habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer comble la différence entre le loyer inscrit au bail et la part de loyer payable par le locataire. Cette part équivaut à 25% des revenus totaux du ménage, conformément au Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique de la Société d'habitation du Québec (SHQ).
Il existe plusieurs programmes de suppléments au loyer issus de la Société d'habitation du Québec; la plupart de ces programmes intègrent une composante de fonds fédéraux. La Ville de Montréal participe financièrement aux programmes de suppléments au loyer, à la hauteur de 10 % de leurs coûts. Cette contribution municipale est depuis 2001 remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal à même le mécanisme de partage régional des coûts municipaux du logement social.

Le gouvernement du Québec a créé en 2015 un nouveau programme de suppléments au loyer (PSL-SL1), prévoyant l'attribution de 5800 unités PSL au cours de la période 2015-2020, Ces unités ont été attribuées par allocations annuelles successives, la dernière allocation étant pour l'année 2019-2020. Chacune des unités PSL est d'une durée de cinq ans.

Le mandat de gérer ces unités a été confié à l'Office municipal d'habitation de Montréal, qui administre déjà un ensemble de programmes PSL. Une entente tripartite liant la SHQ, la

Ville et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a été proposée par la SHQ pour confirmer le mandat de gestion donné à l'OMHM et la participation financière de la Ville de Montréal. Cette entente a été approuvée le conseil d'agglomération en juin 2016 et signée par la SHQ le 27 juillet 2018.

La SHQ a récemment soumis un addenda à cette entente, qui devra être soumis aux mêmes instances. C'est l'objet du présent sommaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0381 - 22 juin 2016 (sommaire 116 0640001) : Approbation d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

DESCRIPTION

L'addenda soumis par la SHQ, relativement à l'entente de 2016 sur les PSL-SL1, a pour effet de préciser que le portefeuille d'unités PSL-SL1 comprend, outre les unités allouées directement à l'OMHM, des unités allouées à des «associations». Ce terme est défini dans l'addenda comme suit : « association d'organismes, reconnue ou désignée par la Société [d'habitation du Québec], œuvrant dans le milieu du logement ou auprès de clientèles particulières».
L'addenda maintient cependant le mandat de gestion confié à l'OMHM pour le suivi financier et la validation de la sélection des bénéficiaires de l'ensemble des PSL-SL1, et maintient également la contribution financière attendue de la Ville, soit 10% des coûts des PSL.

L'addenda requiert, tout comme l'entente de 2016, la signature de l'ensemble des parties, soit la SHQ, la Ville et l'OMHM.

JUSTIFICATION

L'addenda vient officialiser une pratique déjà en place depuis novembre 2017. La SHQ a déjà alloué, au cours de l'année 2018-2019 et à nouveau en 2019-2020, des unités PSL-SL1 au Regroupement québécois des OSBL d'habitation (RQOH) ainsi qu'à la Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), qui les ont attribuées à certains de leurs membres. Certains OBNL et coopératives sur le territoire montréalais ont reçu des unités.
La SHQ a également accordé des unités PSL-SL1 dans le cadre d'une mesure du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, par son instance locale, le Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux du Centre Sud de l'île de Montréal - CSSMTL) soutenant des interventions en itinérance à Montréal; il s'agit plus spécifiquement de placements en logement par l'organisme Projet Logement Montréal.
Sur le territoire montréalais, ces allocations de la SHQ à des associations représentent à l'heure actuelle 187 unités PSL-SL1. Ceci constitue 8,5 % du volume total de PSL-SL1 accordés sur le territoire montréalais.

En amont de la décision de la SHQ d'accorder des PSL-SL1, les regroupements provinciaux d'organismes d'habitation (RQOH et CQCH) avaient fait valeur le besoin de venir en aide à leurs organismes membres, en particulier ceux dont les conventions de financement avec le gouvernement fédéral ont pris fin et qui, sans apport de PSL, doivent imposer à leurs locataires à faible revenu des hausses de loyer parfois importantes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les unités PSL-SL1 visées par l'Addenda font partie de l'enveloppe de PSL-SL1 2015-2020 visée par l'entente tripartite SHQ-Ville de Montréal-OMHM signée en 2016. Des vérifications

faites en 2016, au moment de la signature de cette entente, avaient confirmé que la contribution de la Ville est remboursée par la Communauté métropolitaine de Montréal.
Il n'est pas possible d'évaluer l'impact à long terme de l'addenda; le programme PSL-SL1 doit s'éteindre graduellement à compter de 2020 (fin de la durée des PSL) et la SHQ n'a pas fait connaître son intention quant à une possible prolongation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'addenda officialise une pratique mise en place par la SHQ.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Société d'habitation du Québec procédera à la signature de l'addenda après l'approbation de celui-ci par la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-24
Suzanne LAFERRIÈRE Conseillère au développement de l'habitation	Marianne CLOUTIER Directrice - Habitation

Tél :	872-5897	**Tél :**	514 872-3882
Télécop. :	872-3883	**Télécop. :**	514 872-3883

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation
Tél : 514 872-3882
Approuvé le : 2019-05-31

Entente 8455
Org 3058

Société d'habitation Québec

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1

ENTENTE PASSÉE EN TROIS (3) EXEMPLAIRES

ENTRE : La Société d'habitation du Québec, organisme public constitué en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8) dont le siège est au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Saint-Amable, Québec (Québec) G1R 5E7, ici représentée par Sébastien Durand, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du *Règlement sur la délégation des pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8, r. 6), ci-après appelée :

« LA SOCIÉTÉ »

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

« LA MUNICIPALITÉ »

ET : L'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM),

dûment constitué en vertu de l'article 57 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), ici représenté par Mme Gina Houle et par Mme Danielle Juteau, dûment autorisé(e)s aux fins des présentes par une résolution de son conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée légalement tenue le 21 janvier 2016, portant le numéro 3024 et annexée aux présentes, ci-après appelé :

« L'OFFICE »

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), la Société d'habitation du Québec, ci-après appelée la Société, a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

ATTENDU QUE la Municipalité, par une résolution datée du 22 juin 2016 a autorisé l'Office à gérer le Programme de supplément au loyer et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

1. DÉFINITIONS

« Unité de logement désignée »

Logement (chambre, studio ou logement) mentionnée à l'Annexe A ou à l'Annexe D de la présente entente, pour laquelle la Société verse des sommes à titre de supplément au loyer.

« Loyer médian »

Prix médian du loyer, tel que déterminé par la Société en fonction de la typologie du logement ainsi que de la nature des services qui sont fournis.

« Loyer reconnu »

Montant mensuel fixé par le propriétaire et stipulé dans un bail pour la location d'une unité de logement désignée.

Toutefois, lorsque le propriétaire est une coopérative ou un organisme sans but lucratif, le montant du loyer reconnu doit tenir compte des déductions à faire pour tous les montants non considérés ainsi que pour les ajustements prévus au *Règlement sur les conditions de location des logements à loyer modique* (RLRQ, chapitre S-8, r. 3), ci-après le « Règlement sur les conditions », et ce loyer doit permettre de respecter toutes les normes budgétaires établies par la Société sans générer de profit (surplus) ni engendrer de perte (déficit).

Il est entendu que le montant du loyer reconnu ne peut dépasser 110% du loyer médian au moment de l'engagement original du logement par l'Office.

« Montants non considérés »

Montants non inclus dans le calcul du loyer reconnu, dont les montants prévus au Règlement sur les conditions, et plus précisément, mais non limitativement, à son article 16.

« Ménage »

Une ou plusieurs personnes qui occupent un logement.

« Ménage admissible »

Ménage répondant aux conditions d'admissibilité prévues aux normes du programme.

« Part du ménage »

Partie du loyer assumée par le ménage et calculée selon les dispositions du Règlement sur les conditions.

« Programme »

Programme de supplément au loyer – Marché privé

« Révocation d'unité »

Décision de la Société à l'effet de ne plus considérer une unité de logement comme étant désignée aux fins de la présente entente.

« Supplément au loyer »

Subvention versée aux termes du programme et dont le montant vise à combler l'écart entre le loyer reconnu d'une unité de logement désignée et la part du ménage.

« Entente Office-Propriétaire »

Convention signée entre l'Office et un propriétaire pour l'application d'une subvention dans le cadre du programme, pour un ménage occupant une unité de logement désignée.

2. OBJET DE L'ENTENTE

La Société et la Municipalité confient à l'Office la responsabilité de gérer en leur nom toutes les unités de logement désignées qui lui seront allouées dans le cadre du programme. L'Office ne peut déléguer cette gestion sans le consentement écrit préalable de la Société et de la Municipalité.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Sous réserve de l'article 11.1, la présente entente est d'une durée de cinq (5) ans à compter du 1er juin 2016. Toutefois, les parties conviennent que la présente entente demeurera en vigueur tant et aussi longtemps qu'au moins une entente Office-Propriétaire sera en vigueur avec un propriétaire pour une unité de logement désignée de chacune des programmations du programme, sous réserve de l'article 7.11.

La durée maximale de la subvention de supplément au loyer est d'une durée de cinq (5) ans.

Cette entente se termine au plus tard le 31 mars 2025.

4. ADMISSIBILITÉ DES LOGEMENTS

4.1 Prix des loyers

L'Office doit s'assurer que le loyer des unités de logement désignées est semblable au loyer des logements non subventionnés comparables dans un même ensemble immobilier.

4.2 Sélection des immeubles

L'Office sélectionne les logements selon les règles établies par la Société. Les logements retenus doivent être de qualité

standard et offerts à un coût ne dépassant pas, selon la typologie (nombre de chambres), 110% du loyer médian.

4.3 Admissibilité

N'est pas admissible aux fins du programme, un logement impropre à l'habitation, c'est-à-dire dont l'état constitue une menace sérieuse pour la santé et la sécurité de ses occupants ou du public, ou celui qui a été déclaré tel par le tribunal ou l'autorité compétente.

4.4 Relation avec les ménages

L'Office avise les propriétaires qu'ils doivent accorder aux ménages bénéficiaires du supplément au loyer les mêmes droits et privilèges qu'aux autres ménages habitant le même ensemble immobilier.

5. ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

5.1 Sélection des ménages

L'Office est responsable de l'application des normes du programme, et ce, conformément aux directives émises par la Société. C'est notamment lui qui prend formellement la décision d'octroyer le supplément au loyer à un ménage, qui l'en avise et qui assure, à ses frais, la défense de ses décisions.

5.2 Densité d'occupation

Le nombre de chambres à coucher requis par un ménage pour fins d'occupation d'un logement est établi conformément au *Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique* (RLRQ, chapitre S-8, r. 1), ci-après le « Règlement sur l'attribution ».

6. BAIL ET CALCUL DE LA SUBVENTION

6.1 Vérification des revenus et de la composition du ménage

L'Office doit procéder à la vérification des revenus du ménage et de sa composition avant la signature du bail, avant chaque renouvellement du bail et à chaque fois que la Société l'exige, et ce, sur le formulaire fourni par la Société. Cette vérification doit être faite de la manière prévue au Règlement sur les conditions. Les pièces justificatives et tout document concernant cette

déclaration doivent être conservés par l'Office pendant une période minimale de sept (7) ans, conformément aux prescriptions de l'article 13.5.

6.2 Forme du bail

Un bail doit être signé pour toutes les unités de logement désignées. Le formulaire de bail utilisé doit être conforme à celui prescrit par la Régie du logement.

6.3 Calcul du supplément au loyer

Le formulaire **Calcul de la subvention** fourni par la Société doit être utilisé pour calculer la part du ménage et le montant du supplément au loyer, tels qu'ils ont été calculés en fonction du loyer reconnu, et doit transmettre au ménage ainsi qu'au propriétaire le montant du supplément au loyer ainsi calculé.

6.4 Informations au bail

De même, le bail doit indiquer tous les services qui sont fournis au ménage par le propriétaire du logement désigné, ainsi que le montant du supplément au loyer s'y rattachant.

6.5 Perception

Les propriétaires ne perçoivent des ménages bénéficiant du supplément au loyer que le montant inscrit au bail comme étant la part du ménage ainsi que les montants des services inclus au bail.

6.6 Durée du bail

Le bail est d'une durée d'un (1) an, mais il peut être d'une durée inférieure si les circonstances le justifient. La durée du bail peut aussi être équivalente à la période résiduelle de la présente entente.

6.7 Renouvellement du bail

Aucune modification du loyer reconnu ne peut être effectuée à moins d'avoir été préalablement autorisée par la Société.

Si des renouvellements de baux sont effectués en cours d'entente, l'augmentation du loyer doit être inférieure ou égale au pourcentage d'augmentation fixé annuellement par la Régie du logement et confirmé par la Société.

Une hausse supérieure à ce taux peut être acceptée à la suite de l'autorisation écrite de l'Office et doit correspondre au

pourcentage d'augmentation fixé selon le document de calcul de la Régie du logement.

Les modifications au bail doivent, sous réserve de situations jugées particulières par la Société, être identiques pour toutes les unités de logement d'un même ensemble immobilier, qu'elles soient désignées ou non.

Lorsque la subvention vient à échéance avant la fin du bail, l'Office doit aviser le ménage et le propriétaire de cette situation, en l'indiquant au formulaire **Calcul de la subvention**. Le ménage doit par conséquent assumer le montant total du loyer au bail pour la période restante du bail.

Au moins trois (3) mois avant le renouvellement du bail, le propriétaire doit aviser l'Office de toute modification qu'il a l'intention d'apporter au bail.

L'Office doit aviser le propriétaire, dans un délai d'un (1) mois de la réception de l'avis du propriétaire, de sa décision d'accepter ou de refuser les modifications proposées.

6.8 Cession ou sous-location

Un ménage bénéficiaire du supplément au loyer ne peut sous-louer son logement ou céder son bail.

7. PAIEMENT DU SUPPLÉMENT AU LOYER

7.1 Versement de la subvention

La Société paie à l'Office, le premier de chaque mois, le montant correspondant à 90% du supplément au loyer que celui-ci doit verser en vertu des ententes qu'il a prises avec les propriétaires.

7.2 Modification de la subvention

Malgré la diminution du revenu du ménage, la Société n'effectue aucune modification des montants de subvention en cours de période du bail, à moins que l'Office n'en démontre la nécessité à la satisfaction de la Société, étant toutefois entendu que l'Office peut réclamer le manque à gagner à la fin de la période de bail.

7.3 Frais de gestion

La Société peut verser à l'Office une rétribution pour l'administration du programme.

7.4 Logement vacant

Lorsqu'une unité de logement désignée devient vacante, l'Office verse le loyer reconnu pour une période maximale de trois (3) mois suivant le mois où la vacance prend effet ou pour une période inférieure si le logement est loué de nouveau, selon la plus rapprochée des deux dates.

Cependant, si le propriétaire néglige d'informer l'Office dans un délai de deux semaines de sa réception d'un avis de résiliation du bail ou de sa propre découverte de l'abandon des lieux par un ménage, l'Office n'est pas tenu de payer d'autres montants que le supplément au loyer, et ce, pour une période maximale de trois mois suivant la date de résiliation du bail ou suivant la date de l'abandon des lieux par un ménage ou pour une période inférieure si le logement est loué de nouveau, selon la plus rapprochée des deux dates.

7.5 Occupation retardée

Il est entendu que, pour les ententes Office-Propriétaire qui sont signées par l'Office dans le cadre de la présente entente, l'Office ne paie le supplément au loyer qu'à partir du moment où l'unité de logement désignée est disponible pour les fins d'occupation par un ménage admissible.

7.6 Dommages causés au logement

Lors du départ d'un ménage, s'il est, de l'avis de l'Office, nécessaire de rénover l'intérieur d'une unité de logement désignée dû à des dommages causés par le fait ou la faute du ménage bénéficiant du supplément au loyer ou par des personnes à qui le ménage a permis l'accès à l'unité de logement désignée, l'Office rembourse au propriétaire tous les frais raisonnables engagés pour réparer ces dommages à condition que:

- une entente Office-Propriétaire a été signée;
- ces dommages ne résultent pas d'un risque contre lequel un propriétaire prudent s'assurerait généralement, et
- tous les efforts nécessaires soient faits, en vain, par le propriétaire pour obtenir du ménage bénéficiant du supplément au loyer le remboursement des frais de réparation des dommages.

7.7 Disponibilité du logement

L'Office a seul le pouvoir de décider si, en regard des conditions d'habitabilité, un logement est disponible ou non.

7.8 Logement inoccupé

Si, à la date de désignation d'un logement mentionnée à l'Annexe A, celui-ci est disponible mais n'est pas occupé par un ménage, l'Office paie le loyer reconnu de ce logement jusqu'à ce que le logement soit occupé par un ménage, et ce, pour un maximum de trois mois à compter de la date de désignation mentionnée à l'annexe A.

7.9 Responsabilité financière de la Société

La Société n'est pas responsable des manquements ou défauts d'un ménage de respecter les conditions du bail qu'il a signé avec le propriétaire, y compris l'obligation d'effectuer le paiement de la part du ménage et des montants des services inclus au bail.

La seule responsabilité financière de la Société consiste à verser à l'Office 90 % du montant de supplément au loyer et, le cas échéant, les frais de gestion prévus à l'article 7.3.

7.10 Responsabilité financière de la Municipalité

La Municipalité s'engage à verser à l'Office un montant égal à 10 % des paiements indiqués à la section 7 de la présente entente. Ce montant est versé mensuellement. De plus, la Municipalité s'engage à défrayer tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office.

7.11 Transfert ou révocation de la désignation d'un logement

L'Office doit informer la Société, à l'aide d'un formulaire fourni par cette dernière, de toute révocation ou de tout transfert de la désignation d'une unité de logement, et ce, dans les trente (30) jours suivant cette révocation ou ce transfert.

8. ENTENTE OFFICE-PROPRIÉTAIRE

8.1 Entente Office-Propriétaire

L'Office doit signer une entente Office-Propriétaire avec le propriétaire d'une unité de logement désignée, et ce, sur un document prévu à cette fin par la Société.

8.2 Vérification

Dans le cadre de l'application de la présente entente ainsi que de chacune des ententes Office-Propriétaire, l'Office doit, à l'aide de tous les moyens d'inspection ou de contrôle qui sont mis à sa disposition, s'assurer du respect intégral de la présente entente ainsi que de chacune des ententes Office-Propriétaire.

9. RAPPORT ET INSPECTION

9.1 Tenue de livres

L'Office doit tenir une comptabilité distincte pour l'administration du programme.

9.2 Rapports et états financiers

L'Office doit transmettre à la Société, selon le calendrier suggéré par la Société, les informations relatives aux unités de logement désignées qui sont sous sa gestion en vertu de la présente entente sur un formulaire approuvé par la Société (Annexe D ou transfert électronique de données).

L'Office doit soumettre à la Société, dans les trois (3) mois suivant la fin de son exercice financier, un état certifié sur l'utilisation des subventions conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6) selon les modalités déterminées par la Société.

L'Office transmet à la Société un rapport sur les modifications affectant les unités de logement désignées qui sont sous sa gestion en vertu de la présente entente (départs, composition des ménages, etc.) dans les trente (30) jours suivant lesdites modifications sur le formulaire fourni par la Société.

9.3 Transfert des droits

L'Office doit aviser la Société de tout transfert de droits dans un immeuble visé par l'entente Office-Propriétaire dans les trente (30) jours qui suivent la date de ce transfert.

De plus, comme le prévoit l'entente Office-Propriétaire, la personne qui acquiert les droits dans un immeuble visé par une telle entente doit s'engager à respecter les normes du programme et à signer toute entente requise à cet effet.

9.4 Inspection et vérification

La Société peut, en tout temps, moyennant le même avis donné conformément au bail, d'inspecter une unité de logement désignée et l'immeuble visé par la présente entente, ainsi que les livres, registres, données et autres documents relatifs au programme. La Société peut, dans ce cadre, exiger que l'Office lui fasse parvenir tout document qu'elle juge à propos de vérifier. La Société et la Municipalité doivent se faire rapport de toutes les anomalies décelées dans la gestion du programme par l'Office et, le cas échéant, des mesures que doit prendre l'Office pour régulariser la situation.

10. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10.1 Erreur de calcul

Si elle constate une erreur dans le calcul du supplément au loyer, la Société peut, en tout temps et sans avis préalable, apporter les corrections nécessaires à l'Annexe D et compenser, s'il y a lieu, le remboursement de toute somme payée en trop à même le supplément au loyer à être versé à l'Office. La Société s'engage alors à faire parvenir à l'Office une copie de l'Annexe D, telle que modifiée.

10.2 Ajustement

Lors du paiement mensuel de l'aide prévue à la section 7 de la présente entente, la Société et la Municipalité peuvent procéder à l'ajustement du montant d'aide versé en trop en vertu du présent programme.

11. DÉFAUT DE L'OFFICE

11.1 Avis de défaut

Lorsqu'elle le constate, la Société avise l'Office de son défaut de respecter la présente entente, en lui faisant parvenir un avis indiquant ledit défaut et, le cas échéant, la façon d'y remédier ainsi que le délai pour ce faire.

Si, au terme du délai fixé, l'Office n'a pas remédié au défaut, la Société peut, à son choix, prendre l'une ou l'autre des mesures suivantes :

- la suspension, sans possibilité de remboursement, du paiement du supplément au loyer jusqu'au moment où

l'Office aura remédié au défaut à la satisfaction de la Société;

- la résiliation de l'entente;
- si le défaut de l'Office est relatif au non-paiement d'une somme d'argent due à la Société aux termes de la présente entente, la Société peut retenir les sommes du supplément au loyer et affecter les montants ainsi retenus au remboursement des sommes dues, jusqu'à parfait paiement;
- si le défaut de l'Office consiste en une attribution de logement non conforme aux normes du programme, la Société peut, à son choix, révoquer la désignation du logement, récupérer, même rétroactivement à la date de l'attribution et sans possibilité de remboursement, le montant de supplément au loyer pour ce logement ou mettre fin à la présente entente.

11.2 Gestion des ententes

Si la Société constate des erreurs de calcul ou d'interprétation de la part de l'Office, dans le cadre de l'application des ententes Office-Propriétaire, elle peut de plein droit effectuer auprès du propriétaire concerné les ajustements financiers nécessaires et par la suite exiger de l'Office le remboursement des sommes versées ou procéder par compensation.

12. MODIFICATION DE L'ENTENTE

12.1 Modification aux modalités de l'entente

La Société peut, en tout temps, modifier la présente entente; elle doit aviser l'Office de son intention en lui faisant parvenir un projet de modification de l'entente. L'Office a un délai de 2 mois pour accepter la modification.

En cas de refus, la Société pourra mettre fin à la présente entente le 1er juillet suivant la réception par l'Office d'un avis d'au moins six (6) mois à cet effet.

12.2 Modification au nombre d'unités de logements désignées

La Société peut, en tout temps et sur un avis de trente (30) jours, révoquer la désignation d'une unité de logement ou modifier le nombre d'unités de logement désignées dont l'Office a la gestion pour son territoire.

13. DISPOSITIONS DIVERSES

13.1 Effet de la présente entente

La présente entente lie les parties et leurs ayants droit. Toutes les annexes et tous les addenda à cette entente en font partie intégrante et lient les parties tant qu'ils ne sont pas remplacés ou abrogés.

13.2 Avis et procédures

Une copie de tout avis ou procédure que l'Office reçoit d'un propriétaire ou d'un ménage, et qui est hors du cours normal des affaires et concerne directement l'application de la présente entente, doit être expédiée à la Société sans délai.

Une copie de tout avis ou procédure que l'Office fait parvenir à un propriétaire ou à un ménage, et qui est hors du cours normal des affaires de l'Office et concerne directement l'application de la présente entente, doit être expédiée à la Société sans délai.

Tout avis ou procédure doit, pour être valide et lier les parties, être écrit et transmis à l'adresse de leur siège respectif, par l'un ou l'autre des modes suivants :

1° par courrier certifié ou recommandé;
2° par l'entremise d'une agence de messagerie;
3° par signification par huissier ou par télécopieur.

13.3 Adresses des parties

À la date de conclusion de la présente entente, l'adresse de chacune des parties est la suivante :

La Société :

1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile Saint-Amable
Québec (Québec) G1R 5E7

La Municipalité :

Direction de l'habitation
303, rue Notre-Dame Est
4e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

L'Office :
2e étage
415, rue Saint-Antoine Ouest
Montréal (Québec)
H2Z 1H8

13.4 Publicité

Toute forme d'information se rapportant au programme, incluant entre autres les dépliants et avis publics, doit confirmer la contribution de la Société.

13.5 Conservation des documents

L'Office doit conserver tous les documents, fiches, registres, comptes et pièces justificatives concernant la gestion du programme aussi longtemps qu'il est nécessaire pour se conformer aux délais de prescription et, dans tous les cas, pour une période minimale de sept (7) ans.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente entente en trois exemplaires : un exemplaire pour chaque partie signataire des présentes.

« LA SOCIÉTÉ »

SIGNÉ À Québec CE 27-07-16

Représentant

Témoin

« LA MUNICIPALITÉ »

SIGNÉ À Montréal CE 15 juillet 2016

Représentant

Témoin

Me Yves Saindon
Greffier

Me Jocelyne L'Anglais
Avocate

« L'OFFICE »

SIGNÉ À Montréal CE 8 Février 2016

Représentant

Témoin

Représentant

Témoin

Cette entente a été approuvée
le 22 juin 2016
(Résolution CG16 0381)

Cent vingt deuxième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le mercredi 21 mars 2012 à 9 h
au 5675, rue Saint-Denis à Montréal

Résolution numéro 2181

Signataire autorisés
Ententes biparties PSL (OMHM et propriétaire)

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Secrétariat général;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE MODIFIER la résolution 1483 adoptée le 15 avril 2009 afin qu'elle se lise comme suit :

D'AUTORISER, à compter du 2 avril 2012, l'agent de projets spéciaux et le directeur du Service des programmes de supplément au loyer et des activités commerciales à signer les ententes biparties du programme PSL, ententes-cadres entre l'OMHM et les propriétaires de logements, la signature de ces deux personnes étant requise;

QU'en l'absence d'un signataire autorisé, les documents peuvent être signés par son supérieur hiérarchique ou l'un des signataires généraux.

Ginette Michel
Directrice du Secrétariat général

Cent soixante sixième assemblée du Conseil d'administration de
l'Office municipal d'habitation de Montréal,
tenue le jeudi 21 janvier 2016 à 14 h
au 415, rue Saint-Antoine Ouest à Montréal

Résolution numéro 3024

Programme de supplément au loyer (SL1)
Nouvelle entente tripartite – SHQ / Ville / OMHM

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE CONCLURE avec la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal une entente qui confie à l'Office municipal d'habitation de Montréal la responsabilité de gérer en leur nom les unités additionnelles de supplément au loyer («programme SL1») allouées à ce jour, ainsi que celles qui s'y ajouteront;

D'AUTORISER la directrice du Service des programmes de supplément au loyer et la directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer à signer ladite entente au nom de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

La directrice du Secrétariat général,

Ginette Michel
Le 21 janvier 2016

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du mercredi 22 juin 2016 Séance tenue le 22 juin 2016	Résolution: CG16 0381

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1er juin 2016 par sa résolution CE16 0889;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .

Adopté à l'unanimité.

20.06 1160640001
/lc

Denis CODERRE
Maire

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Extrait authentique du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération

Montréal	Assemblée du 23 janvier 2006 Séance(s) tenue(s) le(s) 23 janvier 2006 Numéro de la résolution CG06 0006

Article 30.05 **Signature des contrats, actes ou documents autorisés par le conseil d'agglomération**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 janvier 2006, par sa résolution CE06 0026,

Il est

Proposé par le conseiller Claude Dauphin
Appuyé par le conseiller Frank Zampino

Et résolu :

d'autoriser la greffière à signer, pour et au nom de la ville, les contrats, actes ou documents dont la passation ou l'exécution est autorisée par le conseil d'agglomération, y compris ceux dont la conclusion ou l'exécution est déléguée conformément à la loi.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Gérald Tremblay
Maire

Colette Fraser
Greffière adjointe

(certifié conforme)

GREFFIÈRE ADJOINTE

COPIE CERTIFIÉE

GREFFIER DE LA VILLE

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190640002

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , -
Objet :	Approuver la signature d'un addenda à l'entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme l'addenda à l'entente tripartite intervenue entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal concernant le programme de supplément au loyer.

FICHIERS JOINTS

Addenda visé 30-05-2019.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-30

Julie DOYON
Avocate
Tél : 514-872-6873
Division : Droit contractuel

No entente : 8455
No organisne : 3058

Réservé SHQ

APPROUVÉ
QUANT À LA VALIDITÉ
ET À LA FORME
30 MAI 2019
Julie Dayn
D.A.J.C.
ET AVOCAT EN CHEF
Direction des affaires juridiques

Société d'habitation Québec

PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER

DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1

ADDENDA à l'entente signée le 27 juillet 2018

ENTRE : La Société d'habitation du Québec, organisme public constitué en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8) dont le siège est au 1054, rue Louis-Alexandre-Taschereau, Aile Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 5E7, ici représentée par,

dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu du *Règlement sur la délégation des pouvoirs et de signature de certains documents de la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8, r. 6.1), ci-après appelée :

« LA SOCIÉTÉ »

ET : La Corporation municipale de MONTRÉAL, corps politique dûment constitué, ici représentée par Me Yves Saindon, greffier ~~et par~~ dûment autorisés(es) aux fins des présentes par une résolution de ladite corporation en date du 23 janvier 2006, CG06 0006, et ci-après appelée :

« LA MUNICIPALITÉ »

ET : L'Office municipal d'habitation de Montréal, dûment constitué en vertu de l'article 57 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8), ici représenté par Gina Houle, directrice du Service des programmes de supplément au loyer et par Danielle Juteau, directrice de la gestion des demandes, des logements abordables et des suppléments au loyer, dûment autorisé(e)s aux fins des présentes par une résolution de son conseil d'administration adoptée lors d'une assemblée légalement tenue le 13 septembre 2018, portant le numéro 3553 et annexée aux présentes, ci-après appelé :

« L'OFFICE »

ATTENDU QUE le ministre des Finances a annoncé, lors du discours sur le budget 2015-2016, la création de 5 800 nouvelles unités d'ici 2019-2020 dans le cadre du programme Supplément au loyer;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la Société a notamment pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de cette loi, la Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a, par le décret 869-2015 du 7 octobre 2015, autorisé la mise en œuvre du programme Supplément au loyer – Marché privé (SL1);

ATTENDU QUE la Municipalité, par une résolution datée du 22 juin 2016, CG16 0381, a autorisé l'Office à gérer le Programme Supplément au loyer et s'est engagée à défrayer dix pour cent (10 %) des coûts de subvention et de gestion du supplément au loyer et tout coût additionnel non accepté par la Société et inhérent au non-respect de la présente entente par l'Office;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent des modifications suivantes apportées à l'entente déjà signée entre les parties. Ces modifications seront applicables aux unités allouées après le 14 novembre 2017 :

1. L'article 1, intitulé « Définitions », est modifié par l'ajout de ce qui suit :

> **« Association »**
>
> Association d'organismes, reconnue ou désignée par la Société, œuvrant dans le milieu du logement ou auprès de clientèles particulières.

2. L'article 2 est modifié par l'ajout de « , ainsi que celles qui seront allouées par la Société à une Association », après les mots « dans le cadre du programme ».

L'article 2 se lit donc comme suit :

2. OBJET DE L'ENTENTE

La Société et la Municipalité confient à l'Office la responsabilité de gérer en leur nom toutes les unités de logement désignées qui lui seront allouées dans le cadre du programme, ainsi que celles qui seront allouées par la Société à une Association. L'Office ne peut déléguer cette gestion sans le consentement écrit préalable de la Société et de la Municipalité.

3. Les articles 4.1 et 4.2 sont remplacés par ce qui suit :

4.1 Prix des loyers

L'Office ou une Association, le cas échéant, doivent s'assurer que le loyer des unités de logement désignées est semblable au loyer des logements non subventionnés comparables dans un même ensemble immobilier.

4.2 Sélection des immeubles

L'Office ou une Association, le cas échéant, sélectionnent les logements des unités qui leurs sont allouées selon les règles établies par la Société.

Les logements retenus doivent être de qualité standard et offerts à un coût ne dépassant pas, selon la typologie (nombre de chambres), 110 % du loyer médian.

4. L'article 5.1 est modifié par :

1° l'ajout de « pour les unités qui lui sont allouées », après les mots « des normes du programmes »;

2° l'ajout, à la fin, de l'aliméa suivant :

Lorsqu'une unité est allouée à une Association, la sélection des ménages est effectuée par le propriétaire désigné par cette Association. L'Office est alors responsable de vérifier l'application du programme à cet égard, et ce, conformément aux directives émises par la Société. L'Office peut notamment, à

cette fin, refuser d'octroyer le supplément au loyer à un ménage qui n'est pas admissible au programme. Le cas échéant, il devra en aviser l'Association ainsi que le propriétaire concerné.

L'article 5.1 se lit donc comme suit :

5.1 Sélection des ménages

L'Office est responsable de l'application des normes du programme pour les unités qui lui sont allouées, et ce, conformément aux directives émises par la Société. C'est notamment lui qui prend formellement la décision d'octroyer le supplément au loyer à un ménage, qui l'en avise et qui assure, à ses frais, la défense de ses décisions.

Lorsqu'une unité est allouée à une Association, la sélection des ménages est effectuée par le propriétaire désigné par cette Association. L'Office est alors responsable de vérifier l'application du programme à cet égard, et ce, conformément aux directives émises par la Société. L'Office peut notamment, à cette fin, refuser d'octroyer le supplément au loyer à un ménage qui n'est pas admissible au programme. Le cas échéant, il devra en aviser l'Association ainsi que le propriétaire concerné.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé le présent addenda en trois exemplaires.

« LA SOCIÉTÉ »

SIGNÉ À _____ CE _____

_____ _____
Représentant Témoin

« LA MUNICIPALITÉ »

SIGNÉ À _____ CE _____

_____ _____
Représentant Témoin

_____ _____
Représentant Témoin

« L'OFFICE »

SIGNÉ À MONTRÉAL CE 26 SEPTEMBRE 2018

_____ Danyse Cerny
Représentant Témoin

_____ _____
Représentant Témoin

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.34

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197862002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente tri-partite. soit entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole. Autoriser le directeur général, monsieur Serge Lamontagne, à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Il est recommandé :
1- d'approuver le protocole d'entente tri-partite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole;

2- d'autoriser le directeur général, monsieur Serge Lamontagne, à signer le protocole d'entente tri-partite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-06-03 10:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197862002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente tri-partite. soit entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal, lequel établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le MAMH à la Ville, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole. Autoriser le directeur général, monsieur Serge Lamontagne, à signer le protocole d'entente tripartite entre la Ministre des affaires municipales et de l'habitation, la Ministre du tourisme et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Le parc Jean-Drapeau accueille le Grand Prix du Canada de Formule 1 sur le circuit Gilles-Villeneuve depuis 1978. Agissant en tant que mandataire de la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) gère trois ententes pour la tenue de cette compétition, ces ententes étant effectives jusqu'au 31 décembre 2029.
Les quatre bailleurs de fonds concernés, soient la Ville de Montréal, par le biais de la Société du parc Jean-Drapeau, Tourisme Québec, l'Agence de Développement économique du Canada (DEC) ainsi que Tourisme Montréal, ont convenu que la Ville de Montréal, via la Société du parc Jean-Drapeau, prendrait la responsabilité d'effectuer les travaux d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve sur l'île Notre-Dame.

Cette réfection est nécessaire pour les besoins des installations du Grand Prix du Canada de Formule 1.

Le présent sommaire décisionnel a pour objectif d'approuver le projet de protocole d'entente tripartite entre la Ville de Montréal, le ministère du tourisme, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0514 Séance du 20 septembre 2018 - D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 48 000 000 $ afin de financer la réalisation du projet d'amélioration des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve dans le

cadre du renouvellement des ententes pour le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal pour les années 2015 à 2024 (RCG 15-002) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 53 000 000 $ », sujet à son approbation par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
CG17 0373 Séance du 24 août 2017 - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (ci-après la « SPJD ») à signer les trois ententes modifiées et mises à jour relatives à la tenue du Grand Prix du Canada permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 à Montréal pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2029 en plus de cautionner les obligations de la SPJD découlant de ces ententes. Les ententes sont la Convention de bail entre SPJD et Groupe de course Octane, l'Entente de financement entre SPJD et Formula One World Championship ainsi que le Protocole d'entente amendé entre les bailleurs de fonds.

DESCRIPTION

Le projet de protocole établit les droits et les obligations des parties à l'occasion de l'octroi, par le ministère des affaires municipales et de l'habitation et le ministère du tourisme à la Ville de Montréal, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la Ville s'assure par la Société du parc Jean-Drapeau, des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A, conformément au protocole d'entente.
Le projet consiste à procéder à la démolition des anciens paddocks et à la reconstruction des nouveaux paddocks dans le cadre de la réfection des infrastructures du Grand Prix du Canada de Formule 1, entre autres, le projet consiste à :

- Construire de nouveaux paddocks sur trois étages et ses aménagements connexes sur une superficie de 6 000 m2 selon les exigences de la Fédération internationale de l'automobile et de la Formula One World Championship, en utilisant des matériaux durables;
- Les espaces des paddocks se divisent comme suit:
    - 1er étage : garages des équipes, tour de contrôle et locaux pour le personnel;
    - 2e étage : loges, tour de contrôle, podium et espaces médias;
    - 3e étage : loges et terrasse.

Plus spécifiquement, les travaux consistent à :

- Démolir les infrastructures existantes (paddocks et tour des commentateurs);
- Réaliser les travaux de préparation du terrain incluant l'excavation;
- Construire une structure en acier de trois étages sur pieux et la structure du toit qui sera en bois lamellé collé;
- Aménager une toiture blanche et une terrasse végétalisée;
- Installer un système de fibre optique;
- Aménager une salle multifonctionnelle de 18 000 p2;
- Installer des ascenceurs, monte-charge, panneaux solaires photovoltaïquse et un système d'éclairage au DEL;
- Aménager huit blocs sanitaires;
- Construire une salle électromécanique
- Réaliser des travaux de plomberie, de ventilation, d'électricité et de réfrigération;
- Installer un système de protection incendie incluant les gicleurs et un système de sécurité;
- Intégrer une oeuvre d'art public.

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet contribuera à renforcer la vocation récréotouristique et apportera des retombés économiques majeurs pour la Ville de Montréal et le gouvernement du

Québec
La présente demande d'approbation vise la signature du protocole par les trois parties afin d'obtenir l'aide financière de 18 M$, l'approbation du protocole permettra au Service des finances de la Ville, en collaboration avec la SPJD, de réclamer les montants des travaux admissibles dès le début d'avril de l'année 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2018-2020, une dépense de 59,3 M$ a été autorisée à la Société du parc Jean-Drapeau pour la réfection des infrastructures du Grand Prix de Formule 1 du Canada. Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a octroyé une subvention de 18 M$ à la Ville de Montréal pour la réalisation de ce projet.

La dépense totale de 59,3 M$ est subventionnée jusqu'à la hauteur de 18 M$, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 41,3 M$.

Le décret numéro 552-2017 du 7 juin 2017 autorise l'octroi de cette subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux d'aménagement et de construction de paddocks permettront d'améliorer les infrastructures événementielles et d'assurer la sécurité et le confort des usagers du parc Jean-Drapeau, et ce, en utilisant les techniques et les matériaux respectant les normes environnementales en vigueur et en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie, prônés par les politiques de la Ville de Montréal et de la SPJD

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Signature du protocole d'entente tri-partite entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le ministère du Tourisme et la Ville de Montréal afférent à la subvention octroyée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont coordonnées avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications, le ministère des Affaires municipales et de l’habitation, le ministère du tourisme et la SPJD.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du comité exécutif : 12 juin 2019
Approbation du conseil municipal : 17 juin 2019
Approbation du conseil d'agglomération : 20 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-24
Jean-François J MATHIEU Directeur de l'administration	Ronald CYR Directeur
Tél : 514 872-7326 **Télécop. :**	**Tél :** 514 872-5574 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Ronald CYR Directeur **Tél :** 514 872-5574 **Approuvé le :** 2019-05-24	Ronald CYR Directeur **Tél :** 514 872-5574 **Approuvé le :** 2019-05-24

PROTOCOLE D'ENTENTE

Entre

**LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES
ET DE L'HABITATION**

Et

LA MINISTRE DU TOURISME

Et

LA VILLE DE MONTRÉAL

**relatif à l'octroi d'une aide financière
dans le cadre du décret numéro 552-2017 du 7 juin 2017 concernant l'octroi d'une subvention pour des travaux sur les paddocks du circuit Gilles-Villeneuve**

Dossier 702003

PROTOCOLE D'ENTENTE

Entre

La **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par monsieur Jean-François Bellemare, directeur général des infrastructures, dûment autorisé en vertu du Règlement sur la signature de certains documents du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (RLRQ, chapitre M-22.1, r.2),

ci-après désignée le « **MAMH** »,

et

La **MINISTRE DU TOURISME**, pour et au nom du gouvernement du Québec, représentée par madame Manon Boucher, sous-ministre,

ci-après désignée le « **MTO** »,

et

La **VILLE DE MONTRÉAL** personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) H2Y 1C6, agissant et représentée par monsieur Serge Lamontagne, directeur général, recommandé par la résolution _____ du conseil municipal de la Ville adoptée à la séance tenue le _____ et dûment autorisé par la résolution_____ du conseil d'agglomération de la Ville, adoptée à la séance tenue le _____, annexées au présent protocole;

ci-après désignée la « **VILLE** »,

ci-après collectivement désignées « les **PARTIES** »,

SECTION 1 OBJET

1. Le présent protocole d'entente, ci-après le protocole, établit les droits et les obligations des **PARTIES** à l'occasion de l'octroi, par le **MAMH** à la **VILLE**, d'une aide financière pouvant atteindre 18 000 000 $, en contrepartie de laquelle la **VILLE** s'assure de la réalisation, par l'entremise de la Société du Parc Jean-Drapeau des travaux de réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve prévus à l'Annexe A conformément au protocole. Le décret numéro 552-2017 du 7 juin 2017 autorise l'octroi de cette subvention.

SECTION 2 ANNEXES

2. Les annexes suivantes font partie du protocole :

2.1. Annexe A : Description des travaux admissibles à l'aide financière;

2.2. Annexe B : Conditions particulières.

2.3. Annexe C : Coûts admissibles et non admissibles;

2.4. Annexe D : Formulaire de suivi de l'avancement des travaux;

3. En cas de divergence entre une annexe et le corps du protocole, ce dernier prévaut.

SECTION 3 OBLIGATIONS DU MAMH ET DU MTO

Aide financière

4. Le **MAMH** et le **MTO** déterminent les travaux admissibles à l'aide financière destinée à la **VILLE**. Ces travaux sont prévus à l'Annexe A.

5. Le montant maximal de l'aide financière que le **MAMH** peut verser à la **VILLE** est de 18 000 000 $. Ce montant maximal peut être obtenu sur présentation au **MTO** d'une réclamation des coûts admissibles, lesquels sont décrits à l'Annexe C, au gré de la progression des travaux prévus à l'Annexe A.

5.1. Si les coûts admissibles payés par la **VILLE** n'atteignent pas le montant maximal de l'aide financière susceptible de lui être versé, le **MAMH** et le **MTO** ajusteront ce montant à la baisse.

5.2. Si les coûts admissibles payés par la **VILLE** dépassent le montant maximal de l'aide financière susceptible de lui être versé, le **MAMH** et le **MTO** n'ajusteront pas ce montant à la hausse.

6. Les coûts admissibles se composent de la somme des coûts directs, des frais incidents et des autres coûts associés aux travaux prévus à l'Annexe C.

Versement de l'aide financière

7. Le **MAMH** verse l'aide financière à la **VILLE** en vingt (20) virements de fonds annuels égaux et consécutifs à un compte que détient cette dernière, ces virements pouvant débuter un an après la date de réception de la réclamation de coûts présentée au **MTO** par la **VILLE**.

L'aide financière comprend alors le capital et les intérêts, lesquels sont calculés à long terme (10 ans) au taux établi dans les paramètres de référence du ministère des Finances du Québec qui sont fournis par le Secrétariat du Conseil du trésor et qui sont disponibles à la date de la réception de la réclamation de coûts par le **MTO**. Ce taux est fixé pour les vingt (20) années de la période de versement.

Réclamation de coûts

8. Le **MAMH** peut, à la suite d'une recommandation en ce sens du **MTO**, approuver une partie de la réclamation de coûts présentée par la **VILLE** de façon à lui verser un maximum de 80 % du montant maximal de l'aide financière susceptible de lui être octroyée et qui est prévue à la clause 5.

9. Le **MAMH** peut, à la suite d'une recommandation en ce sens du **MTO**, approuver le versement du solde du montant maximal de l'aide financière qui peut être accordée à la **VILLE**, lorsque cette dernière remplit ses obligations et qu'elle transmet au **MTO** les documents, les pièces justificatives et les attestations demandés et que celui-ci les juge satisfaisants.

SECTION 4 OBLIGATIONS DE LA VILLE

Utilisation de l'aide financière

10. La **VILLE** utilise l'aide financière prévue au protocole aux seules fins de défrayer les coûts admissibles qu'elle paye et qui sont associés aux travaux prévus à l'Annexe A.

11. La **VILLE** est responsable des coûts des travaux qui ne sont pas prévus à l'Annexe A.

Sommes reçues d'un tiers

12. La **VILLE** déclare sans délai au **MTO** tout montant reçu ou à recevoir d'un tiers, incluant toute aide financière, tout transfert, toute indemnité ou tout dédommagement versé par un tiers en vertu d'un jugement d'un tribunal, d'une transaction ou d'une négociation et qui vise des travaux prévus à l'Annexe A. Le cas échéant, ces sommes peuvent être déduites de l'aide financière prévue pour ces travaux.

Adjudication des contrats

13. La **VILLE** garantit que tout contrat nécessaire à la réalisation des travaux prévus à l'Annexe A est octroyé conformément aux lois, aux règles et aux normes applicables et en vigueur.

14. La **VILLE** s'assure que les documents d'appel d'offres utilisés pour la réalisation des travaux prévus à l'Annexe A sont complets et conformes aux normes applicables, par exemple, l'utilisation des normes relatives aux documents administratifs généraux pour les ouvrages de génie civil produites par le Bureau de normalisation du Québec.

Elle peut exiger la conformité à d'autres normes équivalentes ou plus exigeantes que celles reconnues et applicables selon la nature des travaux prévus à l'Annexe A.

Surveillance et contrôle de qualité

15. La **VILLE** s'assure d'une surveillance adéquate à chacune des étapes de la réalisation des travaux. Lorsque requis, la **VILLE** s'assure qu'un professionnel reconnu compétent selon la loi, les règles et les normes applicables et en vigueur, par exemple, un architecte ou un ingénieur, est mandaté pour assurer cette surveillance.

Délai de réalisation des travaux

16. La **VILLE** s'assure que les travaux prévus à l'Annexe A sont réalisés dans le délai qui y est également prévu. Elle informe le **MTO** si elle a des raisons de croire que ces travaux ne seront pas réalisés dans ce délai. Les **PARTIES** conviennent, le cas échéant, d'un nouveau délai.

Réclamation de coûts

17. La **VILLE** présente une seule réclamation finale de coûts.

18. La **VILLE** présente sa réclamation finale de coûts au **MTO**, incluant les retenues contractuelles, sur le formulaire disponible à l'adresse suivante : https://www.mamh.gouv.qc.ca/infrastructures/programme-dinfrastructures-quebec-municipalites-piqm/piqm-voletnbsp2/.

Elle accompagne sa réclamation des documents suivants disponibles à cette même adresse :

- l'Attestation du directeur général de la **VILLE** concernant le respect des lois, règlements et normes en vigueur signée par le directeur général;
- l'Attestation du responsable de la réalisation des travaux;
- les rapports suivants réalisés par un auditeur externe ou son vérificateur général découlant de son mandat :
    - un rapport d'audit portant sur les coûts réclamés;
    - un rapport d'assurance raisonnable portant sur la conformité aux conditions particulières énoncées à l'annexe B du protocole d'entente;
    - s'il y a lieu, un rapport sur les anomalies non corrigées relevées dans le cadre des missions d'audit et de certification.

Le **MTO** acheminera à la **VILLE** les instructions concernant la réalisation de ce mandat dès qu'elles seront disponibles.

19. La **VILLE** présente sa réclamation au plus tard trois (3) mois après la fin des travaux prévus à l'Annexe A.

20. La **VILLE** rembourse au **MAMH**, dans le délai que fixe ce dernier, tout montant reçu à titre d'aide financière qui serait supérieur au montant auquel elle a droit en vertu du protocole.

21. Le montant de tout remboursement partiel ou total de la subvention réclamé par le **MAMH** à la **VILLE**, conformément à la présente convention portera intérêt au taux applicable à une créance de l'État exigible en vertu de l'article 28 de la Loi sur l'administration fiscale (RLRQ chapitre A 6 002), au taux en vigueur à la date du versement du montant de la subvention faisant l'objet du remboursement. Les intérêts seront calculés rétroactivement à partir de cette date.

Remboursement de la taxe de vente du Québec

22. La **VILLE** présente au **MTO**, le cas échéant, un rapport attestant de l'assujettissement des coûts admissibles qu'elle a payés au remboursement de la taxe de vente du Québec et confirme le taux de ce remboursement.

Information, tenue de registres et reddition de comptes

23. La **VILLE** transmet au **MTO**, avant le 31 décembre de chaque année précédant la réception de sa réclamation finale par ce dernier, le formulaire prévu à l'Annexe D complété et signé par son représentant dûment autorisé.

24. La **VILLE** tient des comptes et des registres appropriés, précis et exacts, à l'égard des coûts admissibles associés aux travaux prévus à l'Annexe A.

25. La **VILLE** s'assure que les originaux des documents reliés à l'aide financière prévue au protocole, incluant les pièces justificatives, les registres et les documents d'adjudication de tous les contrats nécessaires à la réalisation des travaux prévus à l'Annexe A sont conservés pour une période de trois (3) ans suivant la réception par le **MTO** de sa réclamation.

26. La **VILLE** donne accès et permet aux représentants du gouvernement du Québec, incluant tout organisme du gouvernement dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés, d'examiner, en tout temps convenable et comme ceux-ci le jugent utiles aux fins de vérification et de suivi, ses locaux, les lieux des travaux et les documents énumérés à la clause 25.

27. La **VILLE** communique aux représentants du gouvernement du Québec, incluant tout organisme du gouvernement dans le cadre des fonctions qu'il exerce ou des mandats qui lui sont confiés, tout document ou tout renseignement relatif à l'application de ce protocole qui lui est demandé.

28. La **VILLE** mandate, en tout temps à la demande du **MAMH** ou du **MTO**, et conformément au mandat que ceux-ci établissent, un auditeur externe ou son vérificateur général pour réaliser un rapport d'audit.

29. La **VILLE** facilite, auprès de ses mandataires, des entrepreneurs et de leurs sous-traitants, toute activité de vérification entreprise par les représentants du gouvernement du Québec, par l'auditeur externe ou par son vérificateur général, le cas échéant.

30. Le cas échéant, la **VILLE** informe le **MAMH** et le **MTO**, à quelque époque que ce soit avant le dernier versement de l'aide financière, qu'elle est partie à un litige pouvant affecter de façon significative le coût des travaux prévus à l'Annexe A.

Responsabilité

31. La **VILLE** est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses mandataires, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même dans l'application du protocole, y compris d'un dommage résultant d'un manquement à une obligation qui y est prévue ou qui est prévue à tout contrat qu'elle conclut pour la réalisation des travaux prévus à l'Annexe A.

32. La **VILLE** s'engage à prendre faits et cause pour le gouvernement du Québec ainsi que ses représentants et à l'indemniser de tous les recours, toutes les réclamations, les poursuites et les autres procédures pris par toute personne en raison de dommages visés à la clause 31.

33. La **VILLE** assume, à l'achèvement des travaux, l'entière responsabilité des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments qui ont fait l'objet de l'aide financière.

Mandataire

34. La **VILLE** ne peut interpréter le protocole de façon à se croire habilitée à agir à titre de mandataire du gouvernement du Québec.

Communications

35. La **VILLE** s'assure que les appels d'offres publics lancés, à la suite de la signature du protocole par les **PARTIES**, pour les travaux prévus à l'Annexe A mentionnent que ces derniers font l'objet d'une aide financière provenant du gouvernement du Québec.

36. À la demande du **MAMH** ou du **MTO**, et selon leurs directives, la **VILLE** utilise pour la durée des travaux et conserve jusqu'à ce que l'infrastructure à laquelle ils sont rattachés soit pleinement fonctionnelle, un ou plusieurs moyens d'affichage

indiquant que les travaux sont réalisés avec une aide financière provenant du gouvernement du Québec.

37. La **VILLE** informe mensuellement le **MTO** du suivi des travaux, de l'état d'avancement du projet, des prochaines étapes et du respect des échéances et du budget.

Plus particulièrement, la **VILLE** prépare aussi toute note d'information nécessaire au **MTO** relativement au suivi du projet.

38. La **VILLE** informe le **MAMH** et le **MTO** au moins 20 jours ouvrables à l'avance, de sa volonté de tenir tout événement public concernant les travaux, notamment une inauguration.

39. La **VILLE** ne fait pas d'annonce publique ou ne tient pas d'événement public sans l'autorisation préalable du **MAMH** et du **MTO**. Le cas échéant, elle accepte les conditions posées par ceux-ci à la tenue de tels annonces ou événements.

40. La **VILLE** fait savoir, lors de toute activité d'information publique, que les travaux sont réalisés avec une aide financière provenant du gouvernement du Québec.

41. À la demande du **MAMH** ou du **MTO**, et selon leurs directives, la **VILLE** installe et entretient à ses frais, un panneau permanent portant une inscription indiquant que les travaux ont été réalisés avec une aide financière provenant du gouvernement du Québec.

42. Tout moyen d'affichage utilisé par la **VILLE** respecte les paramètres graphiques qu'elle obtient auprès du **MTO** et est bien visible, sans toutefois compromettre la sécurité routière ou celle des piétons.

Propriété de l'infrastructure

43. La **VILLE** demeure propriétaire de l'infrastructure faisant l'objet de l'aide financière pour une période d'au moins vingt (20) ans suivant la date d'approbation par le **MAMH** de sa réclamation finale.

44. Pour la période de vingt (20) ans prévue à la clause 43, la **VILLE** s'assure de l'exploitation, de l'utilisation et de l'entretien de l'infrastructure subventionnée afin qu'elle serve aux fins pour lesquelles elle a fait l'objet de l'aide financière.

45. Si, à tout moment au cours de cette période minimale de vingt (20) ans, la **VILLE** dispose en tout ou en partie, vend, loue, grève d'une hypothèque, démembre ou aliène autrement, directement ou indirectement, l'infrastructure ayant fait l'objet de l'aide financière et ce, en faveur d'un tiers autre que le gouvernement du Québec ou celui du Canada, une municipalité ou un mandataire de ces derniers, le **MAMH** peut exiger de la **VILLE** le remboursement, en tout ou en partie, de l'aide financière versée pour l'infrastructure.

46. Au cours de cette période minimale de vingt (20) ans, la **VILLE** avise au préalable le **MTO** de tout changement qui pourrait aller à l'encontre des clauses 43 et 44.

SECTION 5 ÉTHIQUE ET CONFLIT D'INTÉRÊTS

47. Les **PARTIES** fournissent les meilleurs efforts afin d'assurer l'intégrité et d'éviter les situations de conflits d'intérêts réels ou apparents dans l'application du protocole.

Si une **PARTIE** constate un manquement au premier alinéa, elle en avise les autres dans les meilleurs délais. Les **PARTIES** tentent alors, avant d'exercer tout autre recours, de trouver une solution amiable à leur différend.

48. Sans limiter la généralité de ce qui précède, aucun membre de l'Assemblée nationale du Québec, ni aucun élu municipal, de la Chambre des communes ou du Sénat, ne peut être partie à tout contrat, toute entente ou toute commission découlant du présent protocole, ni en tirer un quelconque avantage.

Aucune personne assujettie au Règlement sur l'éthique et la discipline de la fonction publique du Québec (RLRQ, chapitre F-3.1.1, r. 3) ne peut tirer avantage de ce protocole, à moins que cette personne ne se conforme aux dispositions applicables de ce règlement.

SECTION 6 DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

49. Suivant l'article 21 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6 001) tout engagement financier du gouvernement du Québec n'est valide que s'il existe, sur un crédit, un solde disponible suffisant pour imputer la dépense découlant de cet engagement.

SECTION 7 AUTRES DISPOSITIONS FINANCIÈRES

50. Les travaux prévus à l'Annexe A ne peuvent faire l'objet d'une aide financière provenant d'un ministère ou d'un organisme du gouvernement du Québec, autre que la contribution de ce dernier prévue au protocole.

51. Toute indemnité ou tout dédommagement versé par un tiers en vertu d'un jugement d'un tribunal, d'une transaction ou d'une négociation et qui vise des travaux prévus à l'Annexe A, peut être déduit, en tout ou en partie, des montants de l'aide financière prévus pour ces travaux. Si l'indemnité ou le dédommagement est reçu après le versement de l'aide financière, le **MAMH** peut exiger le remboursement d'un montant correspondant au montant de l'indemnité ou du dédommagement versé pour les travaux.

SECTION 8 CESSION

52. Les droits et obligations prévus au protocole ne peuvent, sous peine de nullité, être cédés, vendus ou transférés, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable du **MAMH** et du **MTO** qui peuvent alors prévoir des conditions à cette fin.

53. Toute dérogation à la clause 51 entraîne la résiliation du protocole. Cette résiliation prend effet de plein droit à la date de l'acte non autorisé.

SECTION 9 DÉFAUT

Causes de défaut

54. La **VILLE** est en défaut lorsqu'elle :

a) ne respecte pas les lois et les règlements applicables au Québec;

b) ne respecte pas l'une ou l'autre des clauses du protocole, incluant celles prévues à ses annexes;

c) fait une fausse déclaration, commet une fraude ou falsifie des documents.

Avis de défaut

55. Lorsque l'un des défauts mentionnés à la clause 54 est constaté, le **MAMH** et le **MTO** en avisent la **VILLE** par écrit. L'avis de défaut :

a) indique le défaut constaté;

b) offre, le cas échéant, l'occasion à la **VILLE** de remédier au défaut constaté dans le délai qu'ils prescrivent;

c) identifie le ou les recours que le **MAMH** et le **MTO** entendent utiliser et précise dans quel délai ils le feront;

56. L'avis de défaut prend effet à la date de sa réception par la **VILLE** et équivaut à une mise en demeure.

Recours en cas de défaut

57. En cas de défaut de la **VILLE**, le **MAMH** et le **MTO** peuvent prendre un ou plusieurs des recours suivants :

a) exiger que la **VILLE** remédie au défaut dans le délai qu'ils indiquent;

b) réviser le niveau d'aide financière;

c) suspendre le versement de l'aide financière;

d) exiger le remboursement total ou partiel de l'aide financière ayant fait l'objet de versements;

e) résilier le protocole, pour tout versement non effectué;

f) résilier le protocole, tout versement ayant été effectué devenant alors exigible et remboursable en entier;

g) exiger de la **VILLE**, aux frais de cette dernière, toutes les garanties et sûretés nécessaires afin de garantir le remboursement des montants prévus au protocole;

h) dans le cas d'un manquement à l'obligation prévue à la clause 22, exclure des coûts admissibles le montant des taxes admissibles payées et réclamées;

i) prendre toute autre mesure appropriée dans les circonstances.

Résiliation par le **MAMH** et le **MTO**

58. Le **MAMH** et le **MTO** se réservent le droit de résilier le protocole sans qu'il soit nécessaire pour eux de motiver la résiliation.

Pour ce faire, le **MAMH** et le **MTO** doivent adresser un avis écrit de résiliation à la **VILLE**. La résiliation prend effet de plein droit à la date de la réception de cet avis par la **VILLE**. Cette dernière a alors droit à l'aide financière associée aux coûts admissibles déboursés jusqu'à la date de la résiliation, sans autre compensation ni indemnité que ce soit.

59. Le fait que le **MAMH** et le **MTO** n'exercent pas immédiatement de recours en cas de défaut de la **VILLE** ne peut être interprété comme une renonciation à ceux-ci.

SECTION 10 RÉSILIATION PAR LA VILLE

60. La **VILLE** peut prendre l'initiative de résilier le protocole. Elle adresse alors sans délai un avis de résiliation écrit au **MTO** l'informant des motifs de la résiliation. La résiliation prend effet de plein droit au moment de la réception de l'avis par celui-ci. L'avis de la **VILLE** est accompagné d'une copie certifiée conforme de la résolution du conseil en ce sens. Le **MAMH** et le **MTO** déterminent alors les effets de la résiliation et ils en informent la **VILLE**, qui les accepte.

SECTION 11 SURVIE DE CERTAINES OBLIGATIONS

61. Les clauses du protocole qui créent des obligations qui, par leur nature, vont au-delà de la fin de ce dernier, quelle qu'en soit la cause, lui survivent jusqu'à ce que ces obligations soient accomplies.

SECTION 12 MODIFICATION

62. Toute modification au contenu du protocole doit faire l'objet d'une entente entre les **PARTIES** et être constatée par écrit. Cette entente ne peut changer la nature du protocole et elle en fait partie intégrante.

SECTION 13 RÈGLEMENT À L'AMIABLE DES DIFFÉRENDS

63. Si un différend survient dans le cours de l'exécution du protocole, les **PARTIES** s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un tiers, selon les modalités à convenir, pour les assister dans la recherche de cette solution.

SECTION 14 REPRÉSENTANTS DES PARTIES

64. Tout avis ou tout document exigé suivant le protocole doit, pour être valide et lier les **PARTIES**, être donné par écrit et être transmis par tout moyen permettant d'en prouver la réception à un moment précis aux coordonnées suivantes :

Pour le **MAMH** :

Direction des infrastructures collectives
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2e étage
Québec (Québec) G1R 4J3

Téléphone : 418 691-2005
Télécopieur : 418 644-8957

Pour le **MTO** :

Direction des dossiers majeurs
Bureau 400
900, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 2B5

Téléphone : 418 643-5959

Pour la **VILLE** :

Direction générale
275, rue Notre-Dame Est
4ème étage, bureau 4 127
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Téléphone : 514 868-4563
Télécopieur : 514 872-8469

SECTION 15 DURÉE

65. Ce protocole entre en vigueur à la date à laquelle la dernière des **PARTIES** y appose sa signature et prend fin à la date à laquelle toutes les obligations qui y sont prévues auront été réalisées.

Le premier alinéa ne peut être interprété comme permettant à la **VILLE** de compléter les travaux prévus à l'Annexe A au-delà de la date qui y est également prévue.

SECTION 16 SIGNATURES

EN FOI DE QUOI, les **PARTIES** reconnaissent avoir lu le protocole et ses annexes, en acceptent les termes et apposent leur signature sur chacun des trois exemplaires produits.

La **MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**,

Catherine Lange-Ostiguy, pour

Agissant par monsieur Jean-François Bellemare, ing.
Directeur général des infrastructures

Québec, 29 mai 2019
Date et lieu

La **MINISTRE DU TOURISME**,

Agissant par madame Manon Boucher
Sous-ministre

2019.05.31 Québec
Date et lieu

La **VILLE DE MONTREAL**,

Agissant par monsieur Serge Lamontagne
Directeur général

Date et lieu

Annexe A
DESCRIPTION DES TRAVAUX ADMISSIBLES À L'AIDE FINANCIÈRE

Ville de Montréal
Titre du projet : Réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve

Description des travaux admissibles

Dans le cadre du renouvellement de l'entente relative au Grand Prix de Formule 1 du Canada de 2015 à 2024 de la Ville de Montréal, celle-ci, par l'entremise de la Société du parc Jean-Drapeau s'est engagée à faire la réfection des infrastructures du circuit Gilles-Villeneuve, dont les paddocks.

Généralement, le projet vise à :

- Construire de nouveaux paddocks sur trois étages et ses aménagements connexes sur une superficie de 6 000 m² selon les exigences de la Fédération international de l'automobile et de la Formula One World Championship, en utilisant des matériaux durables;
- Les espaces des paddocks se divisent comme suit :
  - 1er étage : Garage des équipes, tour de contrôle et locaux pour le personnel;
  - 2e étage : Loges, tour de contrôle, podium et espaces médias;
  - 3e étage : Loges et terrasse.

Plus spécifiquement, les travaux consistent à :

- Démolir les infrastructures existantes (paddocks et tour des commentateurs);
- Réaliser les travaux de préparation du terrain incluant l'excavation;
- Construire une structure en acier de trois étages sur pieux et dont la structure du toit sera en bois lamellé collé;
- Aménager une toiture blanche et une terrasse végétalisée;
- Installer un système de fibre optique;
- Aménager une salle multifonctionnelle de 18 000 p²;
- Installer des ascenseurs et un monte-charge;
- Aménager huit blocs sanitaires;
- Installer des panneaux solaires photovoltaïques totalisant 64 m² et un système d'éclairage au DEL à l'intérieur et à l'extérieur;
- Construire une salle électromécanique;
- Réaliser des travaux de plomberie, de ventilation, d'électricité et de réfrigération;
- Installer un système de protection incendie incluant les gicleurs et un système de sécurité;
- Intégrer une œuvre d'art public.

La description des travaux a été établie sur la base des plans et devis de la firme CIMA+ ainsi que ceux de la firme Architectes FABG en date de décembre 2017.

Calcul de l'aide financière

Les coûts sont admissibles à partir du 7 juin 2017.

Aide financière maximale pouvant être versée	
Contribution maximale du gouvernement du Québec	18 000 000 $

Le coût total du projet est de 59,3 M$, dont 41,3 M$ proviennent de la Ville et 18 M$ du gouvernement du Québec.

Délai de réalisation des travaux

Début des travaux : 3 juillet 2018	**Fin des travaux :** 15 décembre 2019

Annexe B
CONDITIONS PARTICULIÈRES

Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement et des sites gouvernementaux et publics

1. La **VILLE** s'engage à respecter la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* (Décret numéro 955-96 du 7 août 1996). À cet effet, la Ville doit joindre :

   Madame Maryline Tremblay
   Service de l'intégration des arts à l'architecture
   Ministère de la Culture et des Communications
   Édifice Guy-Frégault, bloc C, RC
   225, Grande Allée Est
   Québec (Québec) G1R 5G5

   Téléphone : 418 380-2323 - poste 7054
   Courriel : maryline.tremblay@mcc.gouv.qc.ca

Annexe C
COÛTS ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

Coûts admissibles

Sont admissibles les coûts engagés et payés par la Ville, à compter du 7 juin 2017, uniquement et spécifiquement pour la réalisation des travaux admissibles encourus et facturés à cette dernière pour des biens et services nécessaires à la réalisation du projet. Ils englobent les coûts directs, les frais incidents et les autres coûts.

Les coûts directs

- Le coût des contrats octroyés aux entreprises;
- Les frais de laboratoire;
- Les frais d'arpentage de chantier;
- Les frais de contrôle de la qualité;
- Les taxes nettes afférentes aux coûts directs admissibles.

Les frais incidents

- Les sommes versées à toutes les étapes du projet aux ingénieurs, architectes, conseillers juridiques, conseillers en gestion, conseillers en gérance de projet, comptables, biologistes, archéologues, arpenteurs (excluant les coûts d'arpentage de chantier), experts-conseils ou à tout professionnel autre que le personnel régulier de la Ville ou de la SPJD;
- Les frais de financement temporaire (uniquement lorsque les travaux font l'objet d'un financement permanent);
- Les taxes nettes afférentes aux frais incidents admissibles.

Les frais incidents admissibles sont limités à un maximum de 20 % des coûts directs des travaux admissibles.

Les autres coûts

- Les coûts des communications publiques exigées par le gouvernement relativement au projet admissible;
- Les coûts reliés à l'obtention des autorisations gouvernementales;
- Les coûts liés à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture;
- Les taxes nettes afférentes aux autres coûts.

Coûts non admissibles

Les coûts suivants ne sont pas admissibles :

- Les services ou travaux normalement fournis par la Ville ou tout autre organisme pour assurer la mise en œuvre d'un projet;
- Les salaires et autres avantages sociaux d'un employé, les frais généraux de même que les autres frais d'exploitation ou d'administration directs ou indirects d'un requérant, plus particulièrement ceux qui se rapportent à des services de planification, d'ingénierie, d'architecture, de supervision, de gestion et autres services dont la prestation est assurée par du personnel permanent; toutefois, ces mêmes coûts pourraient être admissibles s'ils étaient engagés et payés pour du personnel supplémentaire embauché pour la réalisation de travaux admissibles;
- Les coûts de location de terrains, d'immeubles et d'autres installations;

- Les coûts d'acquisition de terrain et autres intérêts connexes (servitudes, droits de passage et autres);
- Les coûts d'acquisition de réseaux d'aqueduc et d'égout;
- Les coûts d'entretien, d'exploitation ou de fonctionnement reliés à un projet subventionné dans le cadre du programme;
- Les contributions ou les engagements en nature;
- La partie de la taxe de vente du Québec et la partie de la taxe sur les produits et services pour lesquelles la Ville ou la SPJD peut obtenir un remboursement ainsi que tous les autres coûts sujets à un remboursement;
- Les coûts de réparation ou de maintenance générale ou périodique d'une route d'accès et des structures connexes, d'installations ou d'équipements connexes;
- La rémunération versée à un lobbyiste dûment enregistré en conformité avec les lois en vigueur.

Les coûts directs suivants ne sont pas admissibles :

- Les équipements non fixes;
- Les équipements industriels de restauration.
- Les équipements de transport, tels une automobile, une surfaceuse, un wagon et des rails de train, un bateau, une motoneige et un véhicule tout-terrain;
- L'ameublement, y compris le mobilier de bureau, le matériel informatique (entre autres les logiciels).

Les frais incidents suivants ne sont pas admissibles :

- Les frais des études d'opportunité ou de financement.

Annexe D
FORMULAIRE DE SUIVI DE L'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Ce formulaire doit être rempli, signé et transmis par courriel à infrastructures@mamh.gouv.qc.ca, au moment de la signature du protocole et, par la suite, avant le 31 décembre de chaque année jusqu'à l'approbation de la réclamation finale.

Ville de Montréal

Réfection des paddocks du circuit Gilles-Villeneuve

Aide financière maximale prévue à l'Annexe A : 18 000 000 $

Exercice financier	**Dépenses encourues et à venir (Coûts estimés des dépenses à venir)**
1er avril 2017 au 31 mars 2018	
1er avril 2018 au 31 mars 2019	
1er avril 2019 au 31 mars 2020	
TOTAL (= CMA) *	18 000 000 $

* Pour fins de planification, le total doit correspondre à l'aide financière maximale prévue au protocole.

_____ _____
Nom du signataire (lettres moulées) Fonction

_____ _____
Signature Date

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.35

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1176037009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0572-05

Il est recommandé :
1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires sur les lots 1 182 458, 1 182 460 , 4 258 047 et 4 258 046 du cadastre du Québec, d'une superficie de 546,4 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;

2. d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

3. d'approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres de l'Immeuble à un montant de 26 897.05$, conformément à la "Politique de cession des terrains pour la réalisation de logements sociaux et communautaires" (CE02 0095).

4. d'imputer ce revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-05-27 10:38

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1176037009**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0572-05

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'habitation a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de vendre à l'organisme à but non lucratif « Dianova Québec » un terrain vague dans l'arrondissement de Ville-Marie, (l'«Immeuble»), pour la construction de 25 unités de logements sociaux et communautaires financés dans le cadre du Programme de subvention AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec (le « Programme AccèsLogis »).
Dianova Québec est un organisme à but non lucratif engagé depuis janvier 2008 auprès des personnes vulnérables dans le cadre de programmes résidentiels. L'objectif de l'organisme est d'aider les personnes à retrouver leur autonomie.

Le présent sommaire a pour but de soumettre pour approbation aux autorités municipales, le projet d'acte de cession de l'Immeuble, tel que montré sur les plans A et P ci-joints. Cette vente est consentie en vertu de la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaire s* adoptée par le comité exécutif en février 2002 (CE02 0095).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0234 - 22 février 2017 - Recommander aux instances décisionnelles compétentes de la Ville, la vente d'un terrain municipal situé sur le côté nord de l'avenue Viger, entre les rues Saint-André et Saint-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 546 mètres carrés, en faveur de l'organisme à but non lucratif Dianova Québec pour la réalisation d'un projet de logements sociaux et communautaires, le tout sous réserve du respect de toutes les exigences prescrites par le programme AccèsLogis et de la Politique de vente des terrains municipaux pour la

réalisation de logements sociaux et communautaires de la Ville (CE02 0095)
CG16 0124 - 25 février 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André (lots 1 182 458 et 4 258 047), dans l'arrondissement de Ville -Marie, pour la somme de 900 000 $, plus les taxes applicables/ Approuver un budget de 88 700 $, plus les taxes applicables pour la démolition du bâtiment et la réhabilitation des sols.

CE07 0016 - 10 janvier 2007 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Sa Majesté du Chef du Québec (Ministre des Transports), un terrain d'une superficie de 40,3 m², situé au nord de la rue Viger, à l'ouest de la rue St-Timothée, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 1 288 646 du cadastre du Québec (actuellement connu sous les numéros de lots 4 258 046 et 4 258 047), pour la somme de 2 900 $, plus les taxes applicables et approuver, le cas échéant, la vente éventuelle d'une partie du lot 1 288 646 du cadastre du Québec (actuellement connu sous le numéro de lot 4 258 047), au propriétaire du lot 1 182 458 pour un montant égal ou supérieur à 72,01 $/m², plus les taxes applicables, cette partie correspondant à la lisière de terrain qui est riveraine à la totalité de la limite sud-est du lot 1 182 458 du cadastre du Québec (à noter que cette transaction a été complétée le 2 juillet 2010 entre la Ville et Mme Jacqueline Panneton pour la somme totale de 650 $, représentant une valeur de 75 $/m²).

CE02 0095 - 2 février 2002 - Approuver le plan de mise en œuvre de l'opération Solidarité 5 000 logements ainsi que la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* à mettre en contribution dans le cadre de l'opération.

DESCRIPTION

Le but du présent dossier est d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte.
Le projet sera réalisé dans le cadre du volet 3 (projet pour clientèles spéciales) du Programme AccèsLogis. Notons que le Service de l'habitation a été mandaté par la Société d'habitation du Québec (la « SHQ ») pour la gestion de ce programme sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Dianova Québec s'engage à ériger et à occuper, conformément à la réglementation applicable à ce terrain, un bâtiment résidentiel de 4 étages devant comporter 25 unités de logements sociaux et communautaires. Le coût de réalisation du projet est estimé à 4 500 000 $ et devra être complété dans un délai maximum de 24 mois suivant la signature de l'acte de vente.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

· L'arrondissement de Ville-Marie a confirmé son accord à la réalisation de ce projet de logements sociaux et communautaires.

· Le projet de construction proposé est admissible au Programme AccèsLogis et l'engagement définitif des subventions est prévu pour le mois de juin 2019.

· Ce projet de 25 logements contribue à atteindre les objectifs de la Stratégie de développement 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021 du Service de l'habitation, ainsi que du Plan d'action montréalais en itinérance 2018-2020.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur marchande de l'Immeuble, telle qu'estimée en date du 21 août 2017 par la Division de l'évaluation du SGPI, est de 1 295 000 $ pour une superficie de 546,4 m^2 (5 881 pi²), soit 2 370 $/$m^2$ (220,20 $/pi²).
Selon la *Politique de vente des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires* , le prix de vente des terrains est fixé à 50 % de la valeur marchande, mais avec un plafonnement de 5 000 $ par logement pour les projets réalisés dans le cadre du volet 3 du Programme AccèsLogis. À 50 % de la valeur marchande, le prix de vente serait de 647 500 $ (1 295 000 $ x 50 %). Dans le cas présent, puisque le plafond de 5 000 $ par logement s'applique, le prix de vente est établi à 125 000 $ (25 logements x 5 000 $/unité).

Eu égard à cette politique de vente, sont déduits du prix, le cas échéant, les coûts reliés aux travaux de décontamination et ceux engendrés par les contraintes géotechniques des sols. Selon le Service de l'habitation, les lots sont contaminés, mais ne présentent pas de contrainte géotechnique, le tout étant basé sur une analyse des rapports d'évaluation environnementale Phases I et II réalisée par le Groupe ABS et selon une étude géotechnique réalisée également par le Groupe ABS. Le prix de vente est donc ajusté comme suit :

Prix de vente	
Prix de vente selon la politique	125 000 $ (25 logements x 5 000 $/logement)
Moins coûts contraintes géotechniques	0 $
Moins coûts réhabilitation des sols	98 102,95 $
Prix de vente ajusté	**26 897,05 $, plus les taxes applicables**

L'engagement définitif des subventions dans le cadre du Programme AccèsLogis devra être confirmé préalablement à la signature de l'acte de vente, ce dernier ne comporte aucune clause résolutoire.

Par ailleurs, la valeur aux livres, acquis au prix de 947 510,67 $, est de 66 300 $ telle qu'estimée lors de son acquisition, conformément à la politique de cession de terrains pour des logements sociaux (CE02 0095).

Toutefois les instances décisionnelles doivent approuver une révision à la baisse de la valeur aux livres, et ce, à un montant de 26 897,05 $ suite à des coûts de réhabilitation des sols estimés à 98 102,95 $.

Conséquemment, l'impact financier sera reflété de la façon suivante:

· Revenus (Service de la gestion et de la planification immobilière):

Imputation: 2101-0010000-114089-01819-45510-000000-0000-000000-058051 26 897.05 $

Cession - propriétés destinées à la revente – Ville-Marie

· Dépenses (Chapitre corporatif):

Imputation: 1001-0010000-200267-06501-57403-000000-0000-000000-000000 66 300 $

Coût d'acquisition des propriétés destinées à la revente

Le Service de l'habitation estime le projet pourrait générer des retombées fiscales d'environ 26 696 $ annuellement au seul chapitre de la taxe foncière générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En plus de répondre aux besoins d'une population démunie, le développement de l'Immeuble permettra la consolidation de la trame urbaine ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales et des installations communautaires et de santé déjà en place ou à proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La vente de ce terrain permettra la construction d'un bâtiment comprenant 25 unités de logements sociaux et communautaires, qui générera des retombées fiscales récurrentes annuelles pour la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des opérations de communication seront prévues lors de l'inauguration du projet, conformément au protocole signé entre la Ville et la SHQ pour le Programme AccèsLogis. Ce protocole prévoit notamment que les communiqués émis fassent l'objet d'une double validation, à la Ville et à la SHQ.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· Engagement définitif de la subvention AccèsLogis : juin 2019

· Signature de l'acte de vente : juin ou juillet 2019
· Mise en chantier : juillet 2019
· Livraison : septembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste que la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marianne CLOUTIER, Service de l'habitation
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Jean-François MORIN, 15 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

Tél : 514 872-6129
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-11-30

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Tél : 514-868-3844
Télécop. : 514-872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières
Tél : 514-868-3844
Approuvé le : 2019-05-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-27

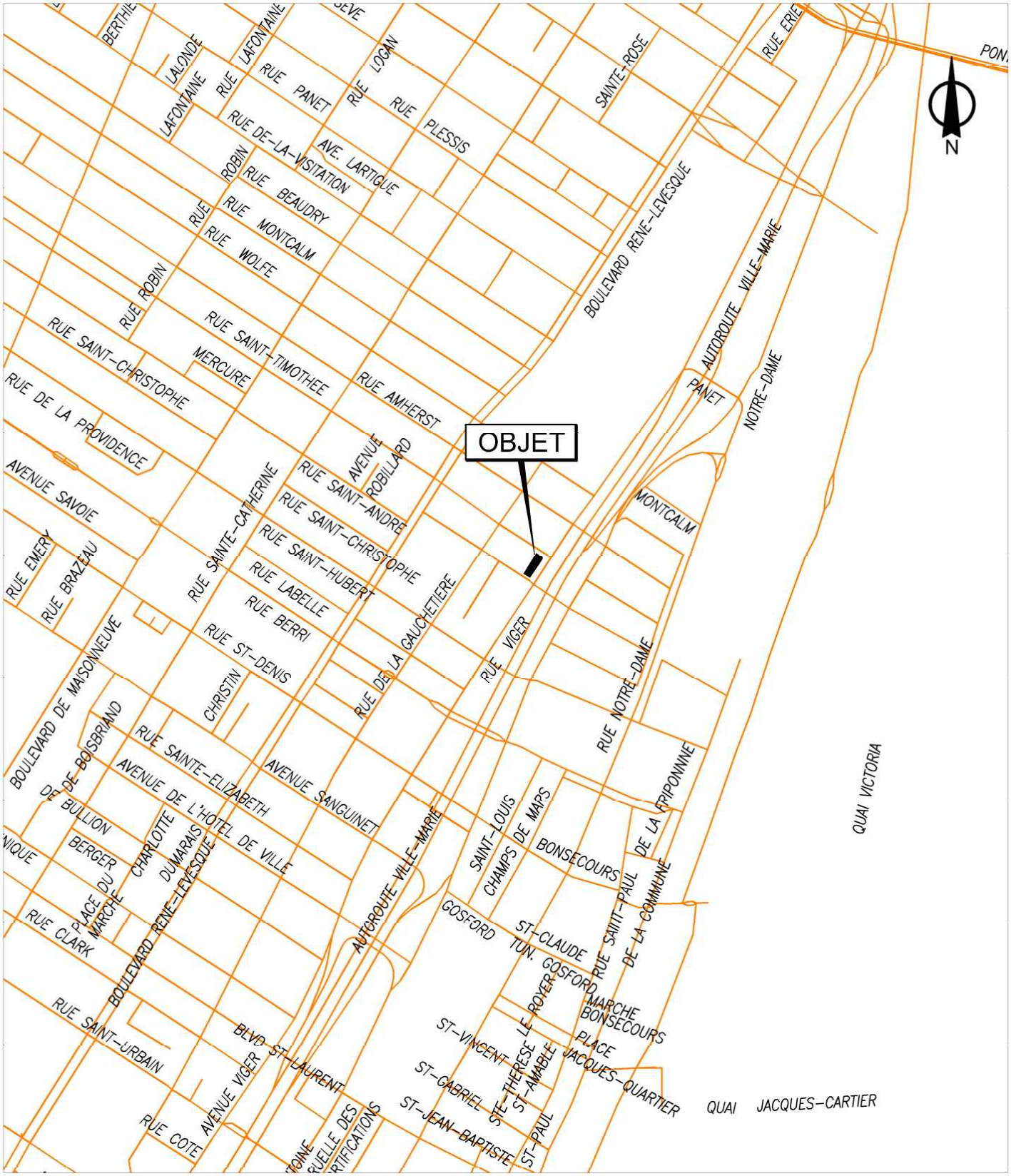

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Plan A: plan de localisation
Dossier: 31H12-005-0572-05
Mandat: 17-0244-T
Dessinateur: LJC
Échelle: -
Date: 29-11-2017

Ville-Marie
Montréal

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

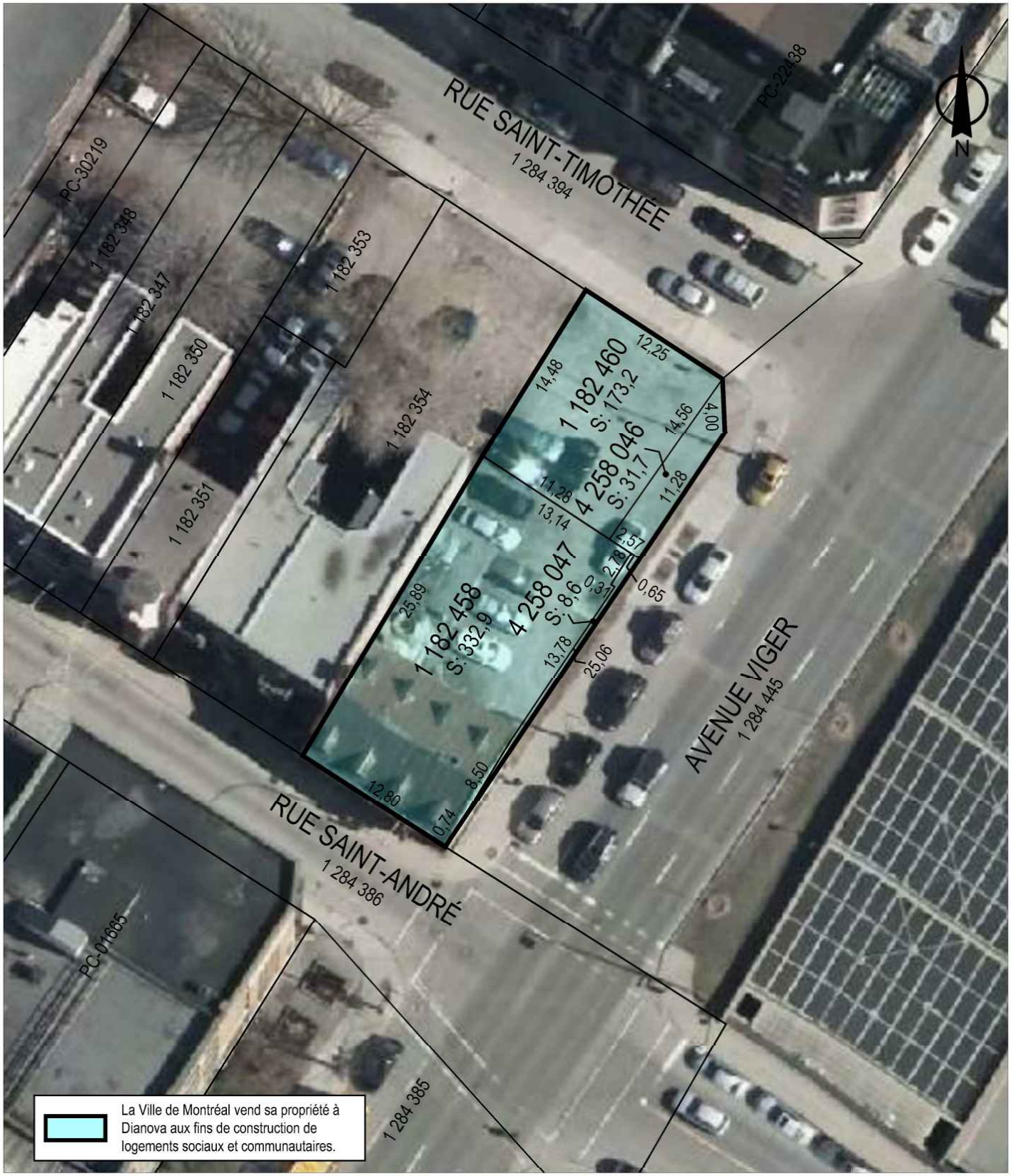

SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIRECTION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES ET DE LA SÉCURITÉ
DIVISION DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Ville-Marie
Montréal

Plan P: plan de cadastre & orthophoto
Dossier: 31H12-005-0572-05
Mandat: 17-0244-T
Dessinateur: LJC
Échelle: 1:350
Date: 29-11-2017

Les informations contenues dans le présent document sont fournies sous toutes réserves et à titre indicatif uniquement

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1176037009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0572-05

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons, quant à sa validité et à sa forme, le projet d'acte de vente ci-joint, préparé par Me Rachel Couture, notaire. Aucune vérification quant aux titres de propriété et quant à la capacité de l'autre partie à l'acte n'a été effectuée, celle-ci relevant entièrement de la responsabilité du notaire instrumentant, en l'occurrence, Me Couture. Nous avons reçu confirmation de cette dernière à l'effet que le représentant de l'Acquéreur est d'accord avec le projet d'acte soumis et qu'il s'engage à le signer sans modification.

FICHIERS JOINTS

2019-05-15 Acte Dianova Qc (version propre finale).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-24

Caroline BOILEAU
notaire
Tél : 514-872-6423
Division : Droit contractuel

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
Le

DEVANT Me Rachel COUTUREnotaire àMontréal, province de Québec.

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) (la « **Charte** »), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par dûment autorisé en vertu de la Charte et des documents suivants :

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG● ●, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du .

Copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée la « **Ville** »

ET:

DIANOVA QUÉBEC, une corporation légalement constituée, suivant la troisième partie de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ. C. C-38), par lettres patentes émises en date du onze janvier deux mille huit (11 janvier 2008), ayant son siège social au 1273, rue Saint-André, Montréal, province de Québec, H2L 3T1 ici représentée par dûment autorisé(s) par résolution de son conseil d'administration en date du _, dont copie demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par le(s) représentant(s) en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée l'« **Acquéreur** »

La Ville et l'Acquéreur sont également désignés collectivement comme les « **Parties** »

LESQUELLES Parties, préalablement à la vente qui fait l'objet des présentes, déclarent ce qui suit :

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'un terrain vague étant les lots **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (1 182 458), UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (1 182 460), QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-**

HUIT MILLE QUARANTE-SIX (4 258 046) et QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUARANTE-SEPT (4 258 047) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

ATTENDU QUE l'Acquéreur désire acquérir le terrain de la Ville, à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis », le terrain étant plus amplement décrit à la section "DÉSIGNATION" des présentes.

EN CONSÉQUENCE, les Parties conviennent de ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT

La Ville vend, à des fins de logements sociaux et communautaires, à l'Acquéreur, qui accepte un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est entre les rues Saint-Thimothé et Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie, à Montréal, province de Québec, connu et désigné comme étant :

DÉSIGNATION

Les lots numéros **UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT (1 182 458), UN MILLION CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE (1 182 460), QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUARANTE-SIX (4 258 046) et QUATRE MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE-HUIT MILLE QUARANTE-SEPT (4 258 047)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de **Montréal**.

Ci-après nommé l'**« Immeuble »**

ORIGINE DU DROIT DE PROPRIÉTÉ

La Ville est propriétaire de l'Immeuble pour l'avoir acquis aux termes des actes suivants :

a) Les lots 1 182 458 et 4 258 047

Acte de vente reçu devant Me Patrick Fluet, notaire, le dix-neuf mai deux mille seize (19 mai 2016) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 22 320 885;

b) lot 4 258 046

Acte de vente reçu devant Me Jean R. Roy, notaire, le vingt-sept février deux mille sept (27 février 2007) et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 14 032 424;

c) Lot 1 182 460

Avis d'expropriation et de possession préalable par la Ville de Montréal, signé sous seing privé en date du quatre janvier mil neuf cent soixante-huit (4 janvier 1968), publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 2 036 512;

Rapport du bureau des expropriations de Montréal (1057 C.S. et 561 B.E.M) publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 2 069 016.

FERMETURE

La Ville déclare que l'Immeuble a été fermé et retiré de son domaine public en vertu de la seconde résolution mentionnée dans sa comparution.

GARANTIE

La présente vente est faite avec la garantie du droit de propriété seulement, soit sans aucune garantie et aux risques et périls de l'Acquéreur quant à la qualité des sols de l'Immeuble. Notamment, l'Acquéreur reconnaît qu'il ne peut en aucune manière invoquer la responsabilité de la Ville pour quelque motif que ce soit, tels les opinions ou rapports pouvant avoir été émis par les employés ou les mandataires de la Ville.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, l'Acquéreur reconnaît que la Ville n'a aucune responsabilité relative à l'état et à la qualité du sol et du sous-sol de l'Immeuble (les « Sols ») et de toute construction, bâtiment ou ouvrage qui y est érigé, le cas échéant, incluant, sans limitation, les matériaux composant le remblai, la présence potentielle de tout contaminant, polluant, substance toxique, matière ou déchet dangereux dans ou sur l'Immeuble faisant l'objet de la présente vente, l'Acquéreur l'achetant à ses seuls risques et périls quant à ces état et qualité qu'il ait effectué ou non une étude de caractérisation des sols et une inspection de toute construction, bâtiment ou ouvrage, le cas échéant.

En conséquence, l'Acquéreur renonce à toute réclamation, action ou poursuite contre la Ville, notamment à l'égard de la condition des Sols de même que des bâtiments, constructions et ouvrages situés sur l'Immeuble le cas échéant, telles obligations devant lier également les ayants droit de l'Acquéreur. En outre, l'Acquéreur s'engage à tenir la Ville indemne de tout recours ou réclamation que des tiers pourraient exercer à la suite de la présente vente.

DOSSIER DE TITRES

La Ville ne fournira aucun dossier de titres, certificat de recherche, état certifié des droits réels, certificat de localisation, ou plan d'implantation à l'égard de l'Immeuble. L'Acquéreur s'engage à ne pas exiger de tels documents de la Ville.

POSSESSION

L'Acquéreur devient propriétaire de l'Immeuble à compter de ce jour, avec possession et occupation immédiates.

ATTESTATION DE LA VILLE

D'une part, la Ville fait les déclarations suivantes :

1. Elle est une personne morale de droit public résidente canadienne au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (RLRC (1985) c. 1 (5e suppl.) et de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, c. I-3);

2. Elle a le pouvoir et la capacité de posséder et de vendre l'Immeuble sans autres formalités que celles qui ont déjà été accomplies;

3. Que l'Immeuble est libre de toute hypothèque, redevance, priorité ou charge quelconque ;

4. Que l'Immeuble est grevé d'une servitude réciproque de vues publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 3 420 164, cette servitude n'ayant toutefois plus d'objet puisque ces vues ont été légalisées par l'adoption du Code civil du Québec en 1994.

OBLIGATIONS DE L'ACQUÉREUR

D'autre part, l'Acquéreur s'engage à remplir, savoir :

1. Prendre l'Immeuble dans l'état où il se trouve actuellement, sujet à toute servitude continue, discontinue, apparente ou non apparente s'y rattachant, l'Acquéreur déclarant l'avoir vu et examiné à sa satisfaction;

2. Destiner l'Immeuble à des fins de développement de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme intitulé « AccèsLogis » et à maintenir cette destination conformément aux règles de ce programme;

3. Vérifier lui-même auprès des autorités compétentes, y compris la Ville, que tout aménagement ou construction qu'il entend réaliser sur l'Immeuble ainsi que toute destination qu'il entend lui donner sont conformes aux lois et règlements en vigueur;

4. Prendre à sa charge toutes les taxes et impositions foncières, générales et spéciales, qui sont ou qui pourront être imposées sur l'Immeuble, pour toute période commençant à la date des présentes;

5. Ne faire aucune demande pour diminution de l'évaluation de l'Immeuble du fait qu'il aurait été acquis pour un prix moindre que l'évaluation municipale telle qu'établie au rôle foncier de l'année courante, l'Acquéreur se réservant toutefois le droit de contester cette évaluation pour tout autre motif;

6. Payer tous les droits de mutation résultant de la présente vente;

7. Payer les frais et honoraires des présentes, de leur publicité et des copies pour toutes les Parties, dont trois (3) pour la Ville;

8. Prendre à sa charge les frais et honoraires de tout courtier ou professionnel qu'il a mandaté, le cas échéant, pour l'assister aux fins des présentes.

CERTIFICAT DE LOCALISATION

L'Acquéreur déclare, qu'à sa demande et à ses entiers frais, un certificat de localisation a été effectué par Martin Gascon, arpenteur-géomètre, le vingt-quatre (24) avril deux mille dix-huit (2018) sous le numéro 15190 de ses minutes (Dossier 1605-27). Ce certificat de localisation indique qu'il y a concordance ente les titres de propriété, le cadastre et l'occupation physique sur les lieux, à l'exception de certaines dimensions et certaines superficies de l'Immeuble qui sont légèrement différentes de celles indiquées au plan de cadastre et aux titres de propriété mais qui concordent avec l'occupation physique sur les lieux.

L'Acquéreur reconnaît et accepte de prendre à sa charge toute correction cadastrale requise, le cas échéant, afin de régulariser cette irrégularité, le tout à l'entière exonération de la Ville.

OBLIGATION DE CONSTRUIRE

L'Acquéreur s'engage, dans un délai maximum de vingt-quatre (24) mois de la date des présentes, à compléter la construction d'un bâtiment résidentiel de quatre (4)

étages sur l'Immeuble, comprenant vingt-cinq (25) logements sociaux et communautaires, dans le cadre du programme gouvernemental « AccèsLogis », dont le coût de réalisation ne devra pas être inférieur à la somme de QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (4 500 000,00 $), le tout en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

Aux fins de la présente disposition, les travaux de construction seront réputés complétés lorsque le bâtiment sera totalement fermé, c'est-à-dire lorsque la toiture, les portes, les fenêtres ainsi que le revêtement extérieur auront été installés.

AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement aux présentes est suffisant, s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire à l'adresse indiquée ci-dessous :

a) La Ville : à l'attention de la Directrice – transactions immobilières, Service de la gestion et de la planification immobilière, au 303, rue Notre-Dame Est, 2e étage, Montréal, H2Y 3Y8; avec une copie conforme à l'attention du greffier de la Ville, au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6.

b) L'Acquéreur : DIANOVA QUÉBEC à l'attention de _____ au numéro 1273, rue Saint-André, à Montréal, province de Québec, H2L 3T1.

Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Acquéreur fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

INDIVISIBILITÉ

Les obligations de l'Acquéreur sont indivisibles et pourront être réclamées en totalité de chacun de ses héritiers, légataires ou représentants légaux, conformément à l'article 1520 du *Code civil du Québec*. Il en sera également de même, le cas échéant, à l'égard de toute caution ou Acquéreur de l'Immeuble ainsi qu'à l'égard de leurs héritiers, légataires ou représentants légaux.

DÉLAIS

Les délais mentionnés aux présentes sont de rigueur. Toutefois, pour déterminer le défaut de l'Acquéreur en raison de quelque délai fixé dans cet acte, on doit tenir compte de tout retard apporté par la Ville elle-même, lorsque tel retard peut raisonnablement empêcher ou retarder l'accomplissement par l'Acquéreur de ses engagements, ainsi que de toute force majeure, auquel cas les délais seront étendus d'autant.

RÉPARTITIONS

Aucune répartition n'est nécessaire aux fins des présentes.

DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Le présent acte de vente constitue l'entente complète entre l'Acquéreur et la Ville quant à son objet. En conséquence, le présent acte annule toutes les ententes précédentes.

RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE

La Ville a adopté le *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et elle a remis une copie de ce règlement à l'Acquéreur.

PRIX

Cette vente est faite pour le prix de VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQ CENTS (26 897,05 $) que la Ville reconnaît avoir reçu de l'Acquéreur en date des présentes, et ce, conformément à la *Politique de vente de terrains municipaux aux fins de logement social et communautaire*, **dont quittance totale et finale**.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE

Le préambule fait partie intégrante de la présente vente.

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice-versa et tout mot écrit au genre masculin comprend aussi le genre féminin et vice-versa.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chacune des dispositions des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence de la Ville ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

DÉCLARATION DES PARTIES RELATIVEMENT À LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES (T.P.S.) ET LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC (T.V.Q.)

Le prix de vente exclut la T.P.S. et la T.V.Q.

En conséquence, si la présente vente est taxable selon les dispositions de la *Loi concernant la taxe d'accise* (L.R.C. 1985, ch. E-15) et celles de la *Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1), l'Acquéreur effectuera lui-même le paiement de ces taxes auprès des autorités fiscales concernées, à l'entière exonération de la Ville.

La Ville déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : 121364749RT 0001;
T.V.Q. : 1006001374TQ 0002;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

L'Acquéreur déclare que ses numéros d'inscrit aux fins de l'application de ces taxes sont les suivants :

T.P.S. : ●;

T.V.Q. : ●;

et que ces inscriptions n'ont pas été annulées, ni ne sont en voie de l'être.

MENTIONS EXIGÉES EN VERTU DE L'ALINÉA 1 DE L'ARTICLE 9 DE LA *LOI CONCERNANT LES DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES*

Les Parties font les déclarations suivantes :

a) Le nom du cédant est : VILLE DE MONTRÉAL;

b) Le nom du cessionnaire est : DIANOVA QUÉBEC;

c) le siège du cédant est au : 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6;

d) le siège du cessionnaire est le 1273, rue Saint-André, Montréal, province de Québec, H2L 3T1;

e) l'Immeuble est entièrement située sur le territoire de la Ville de Montréal;

f) Le montant de la contrepartie pour le transfert de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de VINGT-SIX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET CINQ CENTS (26 897,05 $);

g) la valeur de l'Immeuble, selon le cédant et le cessionnaire, est de NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (958 984,00 $) [évaluation municipale (922 100,00 $) x le facteur comparatif (1,04)];

h) le montant constituant la base d'imposition du droit de mutation, selon le cédant et le cessionnaire, est de : NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS (958 984,00 $);

i) le montant du droit de mutation s'élève à la somme de QUINZE MILLE CENT NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (15 109,68$);

j) il n'y a pas de transfert à la fois d'un immeuble corporel et de meubles visés à l'article 1.0.1 de la loi.

DONT ACTE à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

LECTURE FAITE, les Parties signent en présence du notaire.

_____
VILLE DE MONTRÉAL
Par :

_____
DIANOVA QUÉBEC
Par :

_____
DIANOVA QUÉBEC
Par :

_____
Me Rachel COUTURE

COPIE CONFORME à l'original des présentes demeuré en mon étude.

Me Rachel Couture, notaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1176037009

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Transactions immobilières , Division transactions immobilières
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Dianova Québec, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague situé du côté nord de l'avenue Viger Est, entre les rues Saint-Thimothée et Saint-André, constitué des lots 1 182 458, 1 182 460, 4 258 046 et 4 258 047 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour la somme de 26 897,05 $, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H12-005-0572-05

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1176037009 - Vente Dianova Québec.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Mustapha CHBEL
Agent de gestion des ressources financieres
Tél : 514.872.0470
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.36

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197231047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673.52 $ (contrat:18 180 000.00 $, contingences : 2 278 194.40 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 20 116 479.12 $, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 180 000.00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441610;
3. d'accorder un montant maximal de 2 278 194.40 $ taxes incluses en dépenses contingentes;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 34.22% par la ville centre et à 65.78% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 22:33

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231047**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673.52 $ (contrat:18 180 000.00 $, contingences : 2 278 194.40 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown afin d'améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur en requalification. Le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en tant qu'unité requérante, est mandaté afin de coordonner la mise en œuvre de certaines des interventions identifiées pour concrétiser la vision de développement du secteur. À cet effet, la rue William, entre les rues Dalhousie et de la Montagne, a été identifiée pour être réaménagée.
De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau d'égouts séparatifs. Suite à l'analyse de la Direction des réseaux d'eau (DRE), il a été jugé nécessaire de remplacer les réseaux secondaires et le collecteur William (actif de la DEEU). La conduite d'alimentation principale d'aqueduc de la Direction de l'eau potable (DEP) doit être également remplacée.

La Direction des réseaux d'eau (DRE), la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU), la Direction de l'eau potable (DEP) et la Direction de l'urbanisme (DU) ont mandaté la Division des grands projets de la Direction des infrastructures - Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1145 - Le 18 septembre 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Aménagement Côté Jardin inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface des rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 9 059 013,33 $ (contrat:7 527 356,91 $, contingences : 881 925,91 $ et incidences : 649 730,51 $), taxes incluses. Appel d'offres public 331801 - 1 soumissionnaire conforme (1188081001).
CM18 0796 - Le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Les terrassements Multi-Paysages inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire - Griffintown Lot-1A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 766 743.92 $ (contrat: 672 743,92 $ et incidences : 94 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 400310 - 5 soumissionnaires conformes (1187669005);

CM18 0824 - Le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 966 790,00 $ (contrat:6 473 790,00 $ et incidences : 493 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 433310 - 3 soumissionnaires conformes (1187669004);

CE18 0672 - Le 18 avril 2018 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant.

CG18 0106 - Le 22 février 2018 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de construction d'un collecteur sanitaire sous la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Dalhousie - Griffintown Lot-3B, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 9 327 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 337702 (2 soum.) (1187669003);

CG18 0094 - Le 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) (1173843028);

CG18 0065 - Le 25 janvier 2018 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m³ dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I - Dépense totale de 37 867 796,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 (4 soum.);

CG17 0352 - Le 24 août 2017 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 831 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 337601 (4 soum.);

CG16 0652 - Le 1 décembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017 -2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1163843006);

CG16 0480 - Le 25 août 2016 - Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires (1163493001);

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1153843005);

CG15 0468 - Le 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 $ (contrat: 1 374 380,39 $ + incidences: 177 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227703 - 4 soumissionnaires;

CM14 0931 - 16 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 $ (contrat: 4 158 000,00 $ + incidences: 442 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire (1144822043);

CE14 1317 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet «Les Bassins du Nouveau Havre» (1143227001);

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001);

CG12 0150 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1). - Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 624 435,84 $, taxes incluses (contrat: 566 435,84 $ + incidences: 58 000,00 $) - Appel d'offres public 227701 - 5 soumissionnaires. (1120266017);

CE11 2136 - 21 décembre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin, d'une chambre de mesure de débit dans le parc 4 Sud, à la limite de la rue Basin, et d'une portion de la conduite d'aqueduc de 600 mm reliant les deux chambres, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre. (1114175002);

CE11 1644 - 19 octobre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1115333001);

D2104243071 - 17 décembre 2010 - Approbation du projet de remplacement du lot 4 527 069 par 31 lots portant les numéros 4 498 991 à 4 499 021 (2104243071);

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux

municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002);

CM09 0702 - 25 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (1083468009);

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003);

CM09 0154 - 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion des protocoles de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1081587001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la réfection des infrastructures souterraines de la rue William entre les rues Dalhousie et De la Montagne dans le secteur de Griffintown à Montréal.
Les travaux prévus sur ces rues, sans s'y limiter, se résument comme suit :

-Enlèvement et reconstruction de la conduite de gaz existante;
-Installation des bases de lampadaires et feux de circulation;
-Travaux de gestion des sols excavés;
-Reconstruction conduite d'eau secondaire en fonte ductile de 300mm Ø;
-Enlèvement d'une conduite d'égout en brique 800mm X 1200mm;
-Ajout d'une conduite d'égout combiné en béton armé de 1500mm Ø;
-Ajout d'une conduite de béton armé de 300mm à 1050mm Ø ;
-Installation de nouveaux regards, chambres de vannes et vannes;
-Reconstruction complète des entrées de service d'eau et d'égout;
-Pose de pavage et trottoir temporaire et bordure de béton avec la future géométrie de rue. Les aménagements de surface (Bordure de granit, pavés de béton, fosses d'arbres et mobiliers urbains) seront réalisés dans le cadre d'un autre contrat. Vous trouverez en pièces jointes un rendu du concept des futurs aménagements ainsi qu'un plan d'ensemble.
-Marquage de la chaussée;
-Le maintien et la gestion de la mobilité.

La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document « Lot 6A - Plan de localisation ».

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le cadre de ce projet, les travaux d'infrastructures sont prévus à la fin de l'été 2019 jusqu'à la fin de l'année 2019 pour la phase entre les rues Dalhousie et Peel et au printemps 2020 pour la phase entre les rues Peel et de la Montagne.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 181 600.00 $ (taxes incluses), soit 12 % du coût des travaux. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols

excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes Lot 6A » en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission répondant aux exigences de l'appel d'offres et dix (10) firmes n'ont pas déposé de soumission ; soit une proportion respective de 17,0% - 83,0%. Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on en retrouve quatre (4) qui se désignent comme étant des sous-traitants ou fournisseurs et six (6) n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) se retrouve en pièce jointe.

Les prix de soumission et les expériences du maître d'œuvre furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions conformes furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts). Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #441610 (voir en pièce jointe).

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et les taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel ainsi que sur tous les documents de l'appel d'offres.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de 5 850 170.93 $, soit 24.3% moins élevé que l'estimation de contrôle. Compte tenu la valeur du contrat de plus de dix (10) millions de dollars et l'écart de plus de 20% avec l'estimation de contrôle, le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

<u>Justifications des écarts :</u>

L'écart est concentré dans les articles suivants :

- Maintien de la circulation et signalisation temporaire
- Fourniture et pose de conduite d'égout combiné de 1500 mm de diamètre

Le tout peut s'expliquer par des hypothèses de production conservatrices de la part de l'ÉÉC afin de tenir compte de la complexité d'étançonnement et de soutènement reliée à la profondeur proposée et à la densité des infrastructures souterraines présentes dans la rue William. La densité des travaux dans le secteur et les chantiers actifs ont aussi influencé les hypothèses de production de l'ÉÉC à la baisse.

De plus, L'ÉÉC a constaté que le plus bas soumissionnaire conforme, Michaudville, qui est déjà présent dans le secteur des travaux, a soumis des prix agressifs pour plusieurs articles. Plusieurs facteurs peuvent expliquer le tout, tels :

- Équipes de travail et équipements déjà présents dans le secteur
- Connaissance des lieux, des accès et des contraintes de circulation
- Connaissance du sous-sol et de la nature des sols contaminés
- Ententes avec les fournisseurs de matériaux en vrac et les sites de dépôt du secteur

En considérant ces informations et dans ce contexte, l'ÉÉC appuie la recommandation d'octroyer le contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est 22 394 673,52 $ taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 18 180 000,00 $, des contingences de 2 278 194,40 $ et des incidences de 1 936 479,12 $.
La dépense totale de 22 394 673,52 $ taxes incluses est assumée à 34,22 % par l'agglomération pour un montant de 7 664 163,10 $ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'égout et d'eau principale qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".* L'autre portion de la dépense, soit 65,78 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 14 730 510,42 $ taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 20 449 033,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2019-2021 du Service de L'urbanisme et de la mobilité et celui du Service de l'eau:

· 47.91 % sont prévus au budget triennal de la DEEU du Service de l'eau pour une dépense totale 10 728 993,95 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 9 797 001,54 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 18-031;
· 17.87 % sont prévus au budget triennal de la DEP du Service de l'eau pour une dépense totale 4 001 516,46 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 3 653 917,89 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RCG 17-029-1;
· 18.85 % sont prévus au budget triennal de la DRE du Service de l'eau pour une dépense totale 4 222 100,22 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 3 855 340,26 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-071.
· 11.48 % sont prévus au budget triennal de la DU du Service de l'urbanisme et de la mobilité au montant de 2 571 326,64 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 2 367 325,02 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 17-027 «Travaux de réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans le secteur Griffintown». Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.
· 3.89 % sont prévus au budget triennal de la Commission des Services Électriques de Montréal pour montant total de 870 736.23 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 775 448.86 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales**.**

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes_Griffintown Lot 6A» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet consiste principalement à réhabiliter les réseaux d'infrastructures vieillissantes, dans certains cas plus que centenaires, et à créer un réseau d'égout sanitaire séparatif. Ainsi, l'ajout de nouvelles infrastructures permettra d'assurer l'acheminement des eaux adéquatement pour le secteur desservi et les nouveaux développements, le tout en prenant considération l'action 7 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique possiblement des risques de bris et de réhabilitation à court terme.
Afin de réaliser un maximum de travaux reliés à la mise en place de toutes ces nouvelles infrastructures, les travaux sont prévus de débuter cet été. De plus, il est préférable de maximiser le travail en dehors de la période hivernale.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 28 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

La gestion des impacts et le maintien de la circulation sont présentés au devis d'appel d'offres en respectant toutes les politiques les plus récentes afin d'avoir le moins d'impact sur les riverains. Le projet est divisé en plusieurs phases afin de minimiser l'emprunte sur le quartier. : Vous trouverez en pièces jointes un extrait du devis de circulation présentant les différentes phases de travaux de la rue William : «Lot 6A - Plans de phasage.pdf»

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Des communiqués électroniques seront transmis aux riverains avant le début de chacune des phases du projet. La nature des travaux, les entraves, les accès aux riverains, la relocalisation de stationnements s'il y a lieu et les mesures de mitigation y sont présentées. Une soirée d'information sur les travaux à venir a été tenue le 27 mars 2019 à l'École de technologie supérieure afin de sensibiliser les riverains sur les prochaines interventions dans le secteur. De plus, des comités de bons voisinages sont mis en place pour répondre aux différentes questions des citoyens. Pendant la réalisation des travaux, une agente de liaison assure les relations avec les riverains et un système d'avis alerte a été mis en place pour aviser des fermetures d'eau, avis d'ébullition, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
CEC : 5 juin 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juillet 2019
Fin des travaux : Juillet 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier;
Certification de fonds : ; Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

---

Parties prenantes

Romain BONIFAY, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
André LEMIEUX, Service de l'eau
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Lysanne AUDET, Le Sud-Ouest

Lecture :

Romain BONIFAY, 13 mai 2019
André LEMIEUX, 9 mai 2019
Kathy DAVID, 8 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-08
Rémi BRABANT-BLAQUIÈRE Ingénieur - Grands projets Portefeuille 2	Jean-Pierre BOSSÉ Chef de division
Tél : 514-872-6199 **Télécop. :**	**Tél :** 514-280-2342 **Télécop. :**

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-05-24

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-05-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 441610 — No du GDD : 1197231047

Titre de l'appel d'offres : Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 25 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 23 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 30 - 4 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 3 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
17 - 4 - 2019	Report de date d'ouverture au 30 avril 2019, modification au bordereau, plans, cahiers des charges, maintient et aqueduc/égout, ajout des documents de Bell Canada et réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui
18 - 4 - 2019	Modification du cahier environnement, égout/ aqueduc, ajout des plans de feux, modifications au bordereau et réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui augmentation 1 000 000,00$ incluant addenda 1
26 - 4 - 2019	Ajustement aux cahiers aqueduc/égout et plans civils ainsi que réponses aux questions des soumissionnaires.	Non

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 12 — Nbre de soumissions reçues 2 — % de réponses 17

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0.0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 28 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	18 180 000.00
LOISELLE INC.	20 672 158.19
Estimation — **interne**	24 030 170.93

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-24.3%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **13.7%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK	
RBQ		x	AMF		x	***Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant***
RENA		x	Revenu Qc		x	

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 18 180 000.00

Montant des contingences ($) : 2 181 600.00

Montant des incidences ($) : 1 454 400.00

Date prévue de début des travaux : 29 - 7 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 1 - 7 - 2020

Plan de localisation des travaux

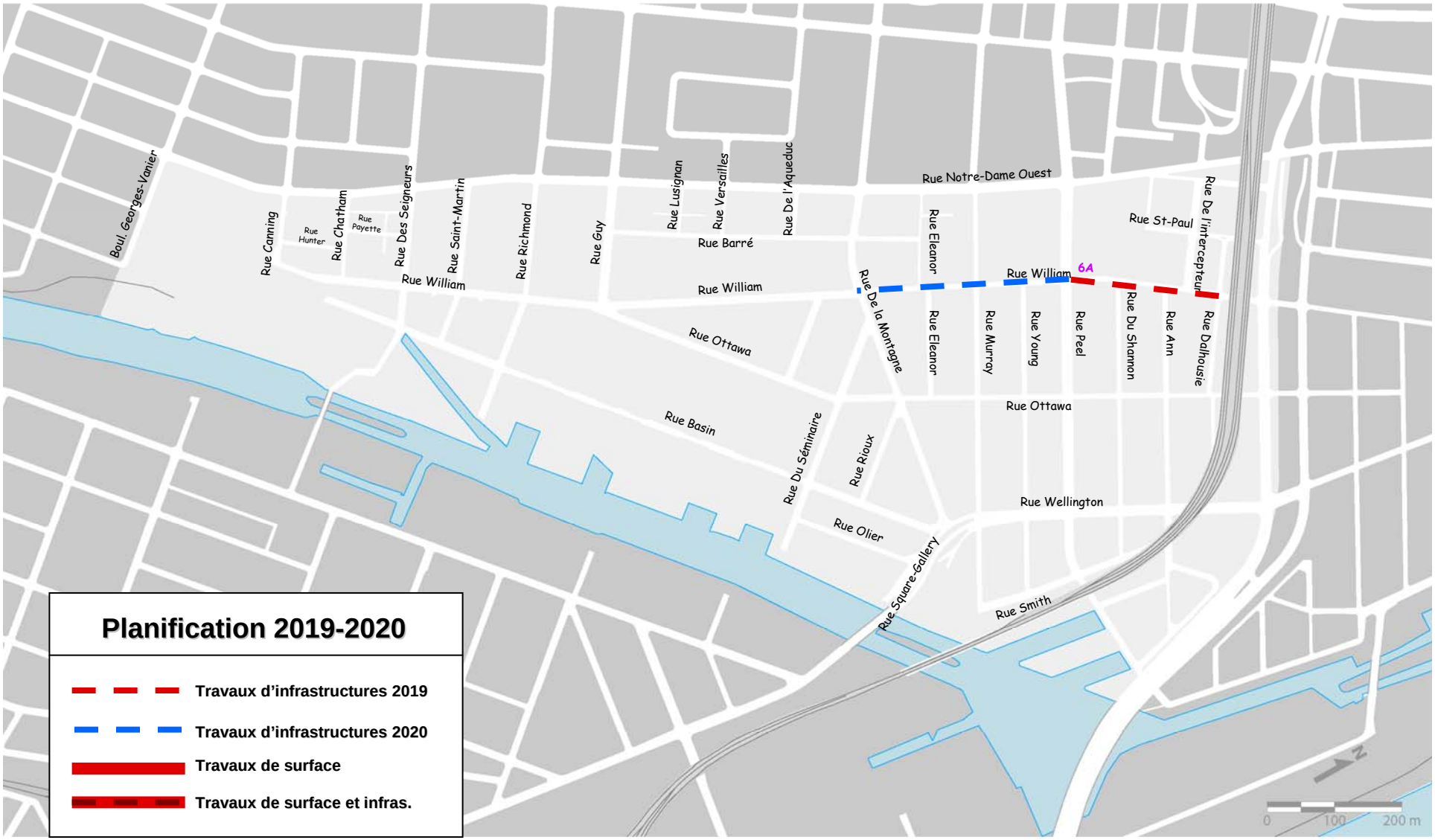

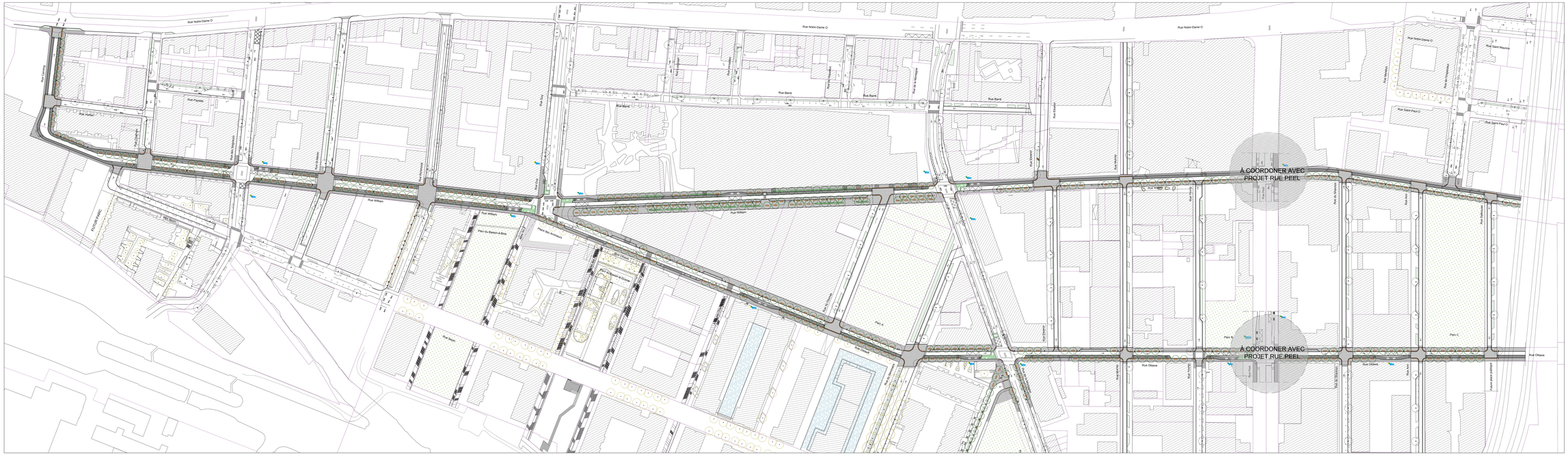
À COORDONER AVEC
PROJET RUE PEEL
À COORDONER AVEC
PROJET RUE PEEL
Rue Notre-Dame O
Rue Barré
Rue William
Rue Wellington
Rue Ottawa
Rue Saint-Paul O
Rue Saint-Maurice
Rue Canning
Rue Hibernia
Rue Paulette
Rue Rioux
Rue Ryan
Rue Monk
Rue Allard
Rue Dalhousie
Rue de Brésoles
Rue Peel
Rue Mill
Rue Ottawa
Rue Grizeles
Rue Ann
Rue Delisle
Rue Dupuis
Rue Hibernia
Rue Wellington
Rue Rioux
Rue Ryan
Rue Monk
Rue Allard
Rue Canning
Rue Paulette

Service des infrastructures et du réseau routier
Division des Grands Projets
801, rue Brennan, 10e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

Appel d'offres public
nº 441610

ANNEXE M4

PLANS DE PHASE

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LA RUE WILLIAM ENTRE LES RUES DE LA MONTAGNE ET DALHOUSIE - SECTEUR GRIFFINTOWN - LOT 6A (ARRONDISSEMENT SUD-OUEST)

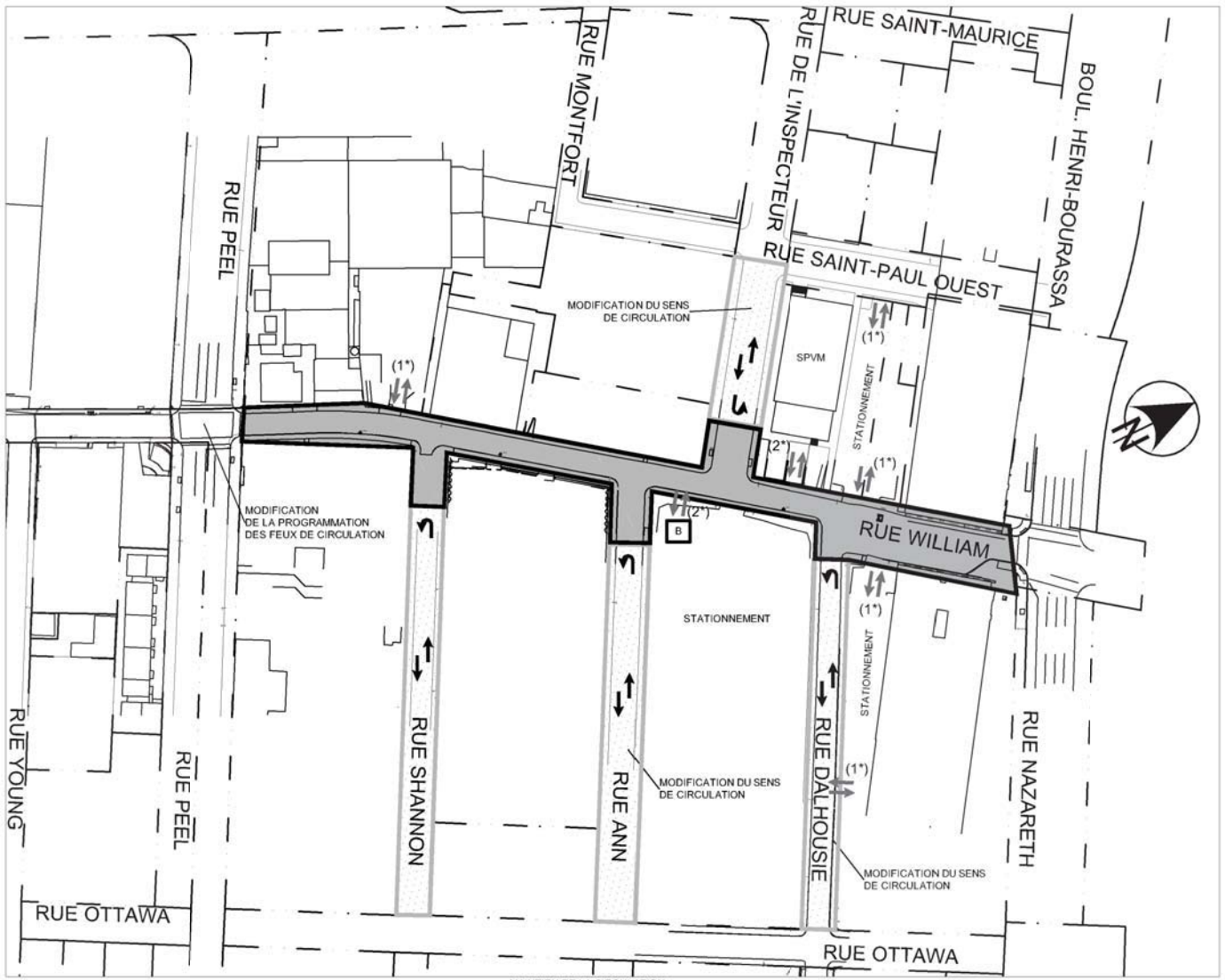

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_VdM_Griffintown\302_Villars_Jeff\AV-CAO-DAO\3-Maintien\Dessin\1730032\02C_PH-1.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		REVISION:			TITRE:	DESSINÉ:	APPROUVÉ:	ÉCHELLE:
Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Bureau des Grands Projets, 801 rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 1 ENTRE DALHOUSIE ET PEEL	K.M.	N.F.S.	INDIQUÉE
			01	2018-06-05	COMMENTAIRES		DATE: 2018-06-05		DESSIN No: 1 de 9
			02	2019-03-04	95%				
			03	2019-03-18	SOUMISSION				

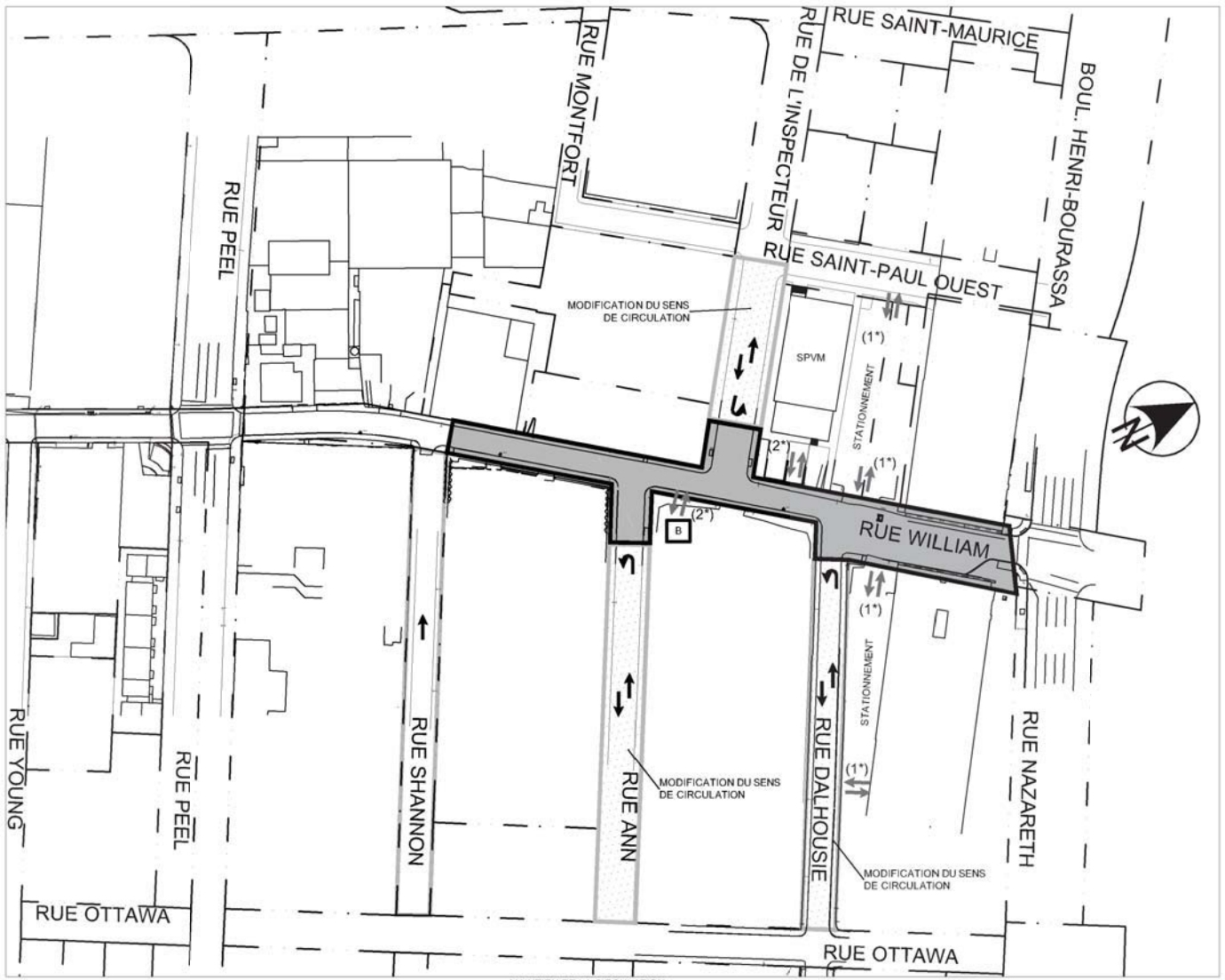

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE INCLUANT LA MODIFICATION DE SENS DE LA CIRCUALTION
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_VdM_Griffintown\302_Villars_Ist\AvI-CAO-DAO\3-Marters\Dessin\1730032\92C_PH-2.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		REVISION:			TITRE:	DESSINÉ:	APPROUVÉ:	ÉCHELLE:
Montréal Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier Division des Grands Projets 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 2 ENTRE DALHOUSIE ET SHANNON	K.M.	N.F.S.	INDIQUÉE
			01	2018-06-05	COMMENTAIRES		DATE: 2018-06-05		DESSIN No: 2 de 9
			02	2019-03-04	95%				
			03	2019-03-18	SOUMISSION				

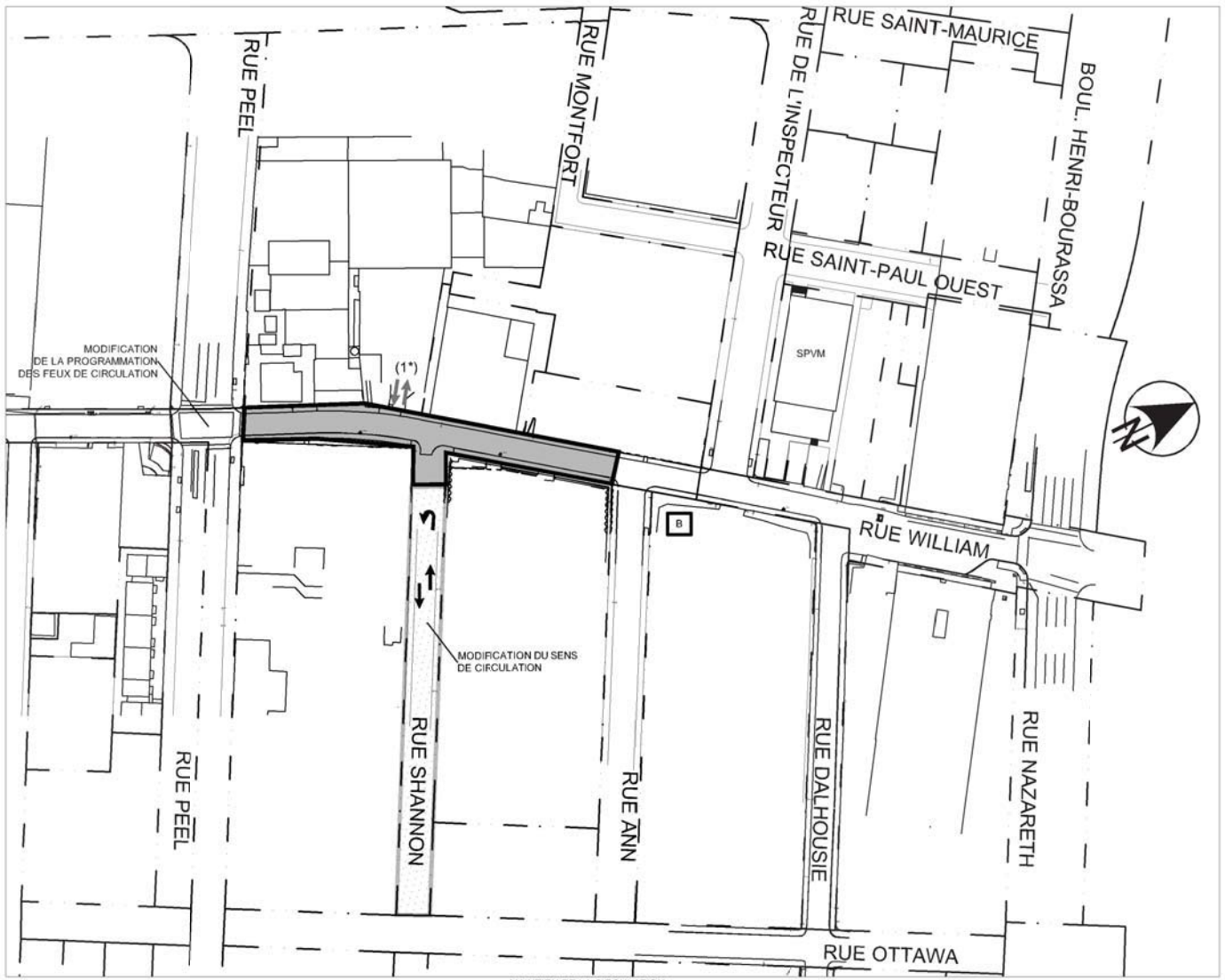

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
ÉCHELLE 1:1500

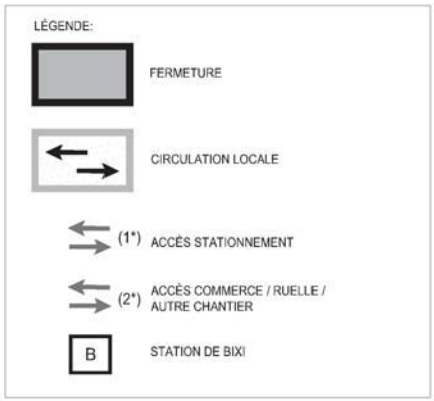

C:\Serveurs\$M\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V04_Griffintown\302_Villeray_est\AvI-CAO-DAO\3-Marteau\Dessin\1730032\92C_PH-3.dwg

INGÉNIERIE: Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Division des Grands Projets, 801 rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4

GESTION DE PROJET: FNX INNOV

QUARTIER GRIFFINTOWN
RUE
WILLIAM

REVISION : NO	DATE	DESCRIPTION
01	2018-06-05	COMMENTAIRES
02	2019-03-04	95%
03	2019-03-18	SOUMISSION

TITRE : MAINTIEN DE LA CIRCULATION
PHASE 3
ENTRE SHANNON ET PEEL

DESSINÉ : K.M. APPROUVÉ : N.F.S.
DATE : 2018-06-05
ÉCHELLE : INDIQUÉE
DESSIN No : 3 de 9

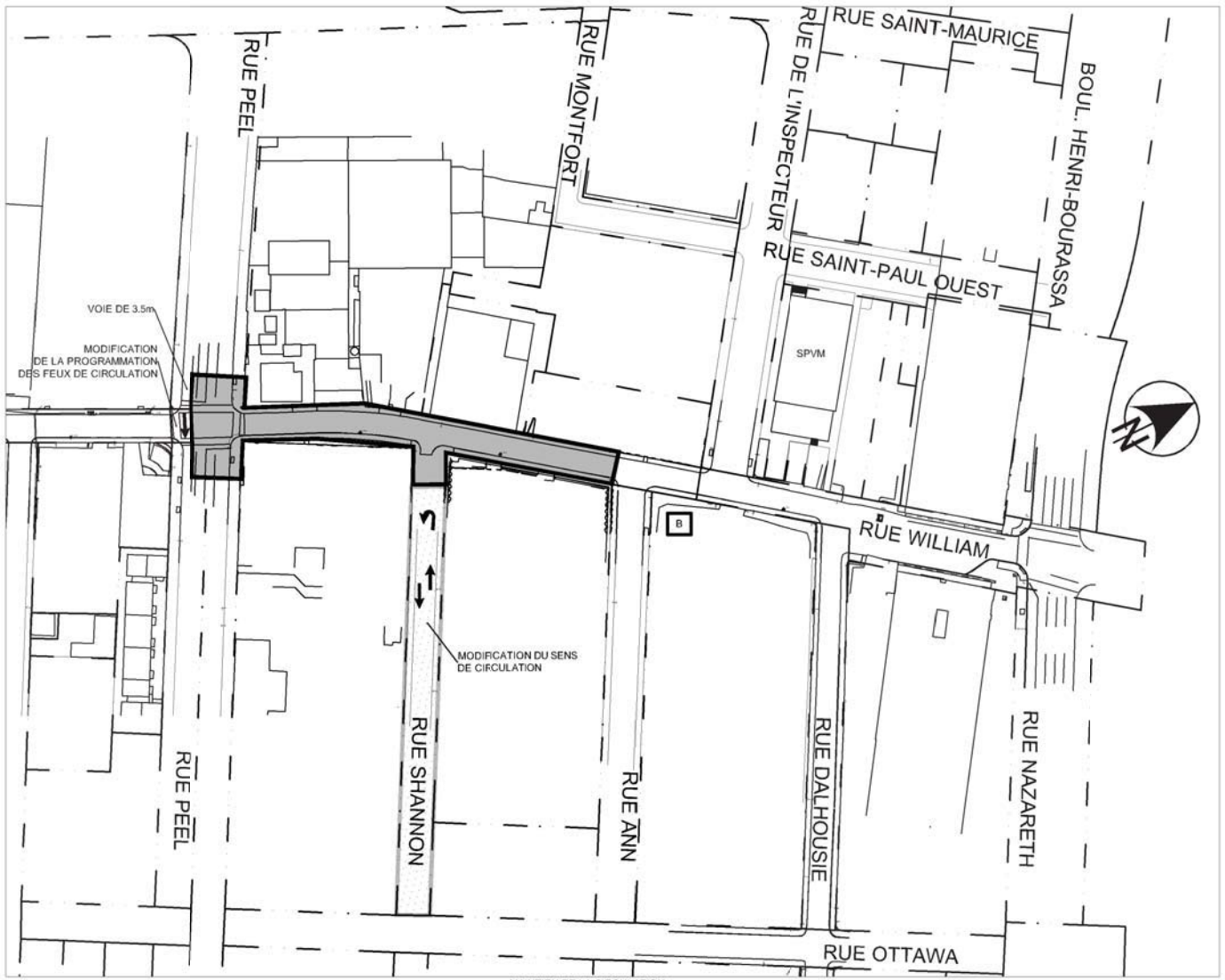

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4\4_Griffintown\302_Williams_ieb\Air-CAO-CAO\3-Maintien\Dessin\1730032\920C_PH-4.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		REVISION:			TITRE:	DESSINÉ:	APPROUVÉ:	ÉCHELLE:
Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Division des Grands Projets, 801 rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 4 ENTRE SHANNON ET PEEL	K.M.	N.F.S.	INDIQUÉE
			01	2018-06-05	COMMENTAIRES		DATE: 2018-06-05		DESSIN No: 4 de 9
			02	2019-03-04	95%				
			03	2019-03-18	SOUMISSION				

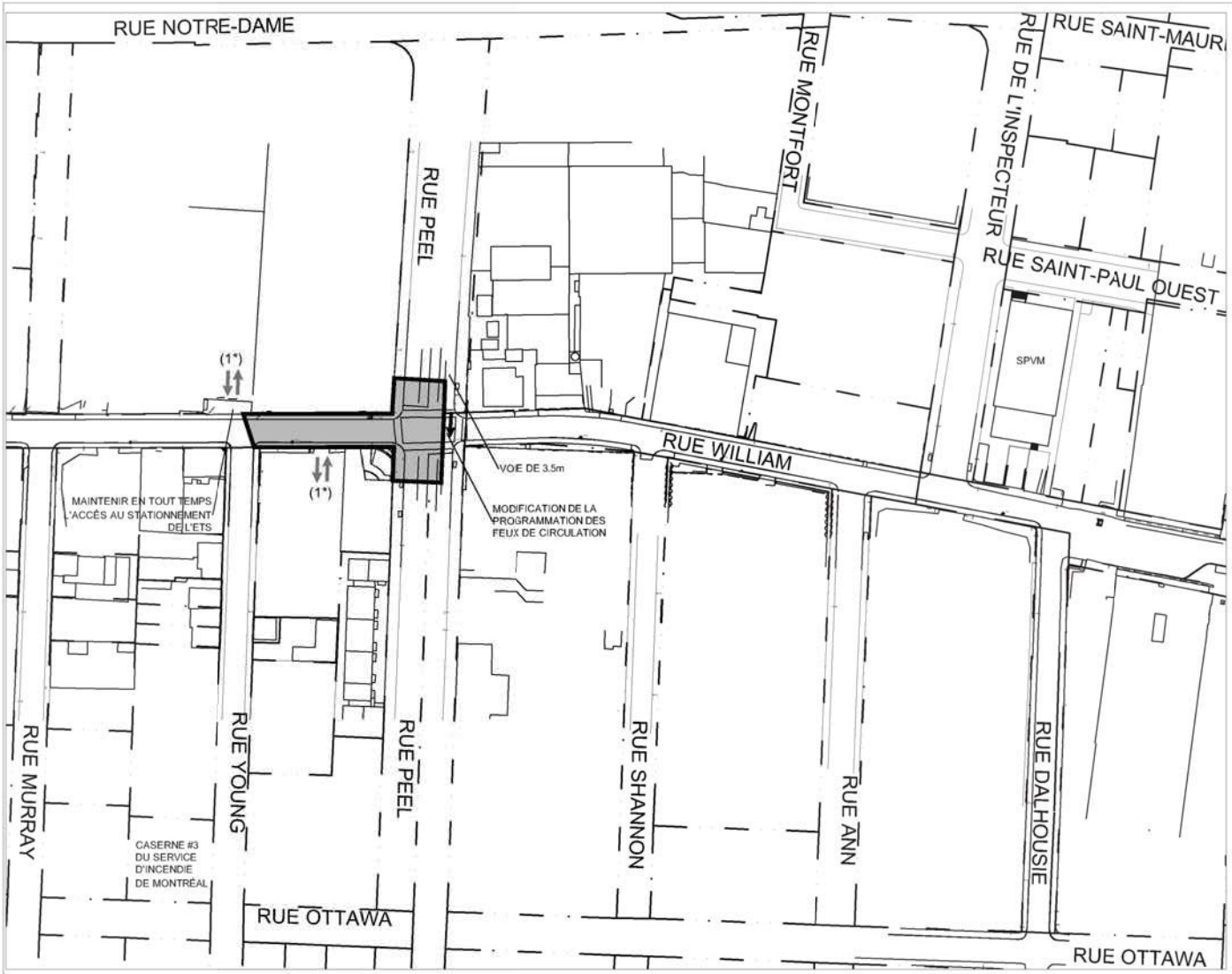

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE DE LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4\4_Griffintown\302_William_ph5\AI-CAO-DAO\3-Maintien\Dessin\1730032\92C_PH-5.dwg

INGÉNIERIE: Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Bureau des Grands Projets, 801, rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4

GESTION DE PROJET: FNX INNOV

QUARTIER GRIFFINTOWN
RUE
WILLIAM

REVISION: NO	DATE	DESCRIPTION
01	2018-06-05	COMMENTAIRES
02	2019-03-04	95%
03	2019-03-18	SOUMISSION

TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION
PHASE 5
ENTRE PEEL ET YOUNG

DESSINÉ: K.M. APPROUVÉ: N.F.S.
DATE: 2018-06-05
ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSIN No: 5 de 9

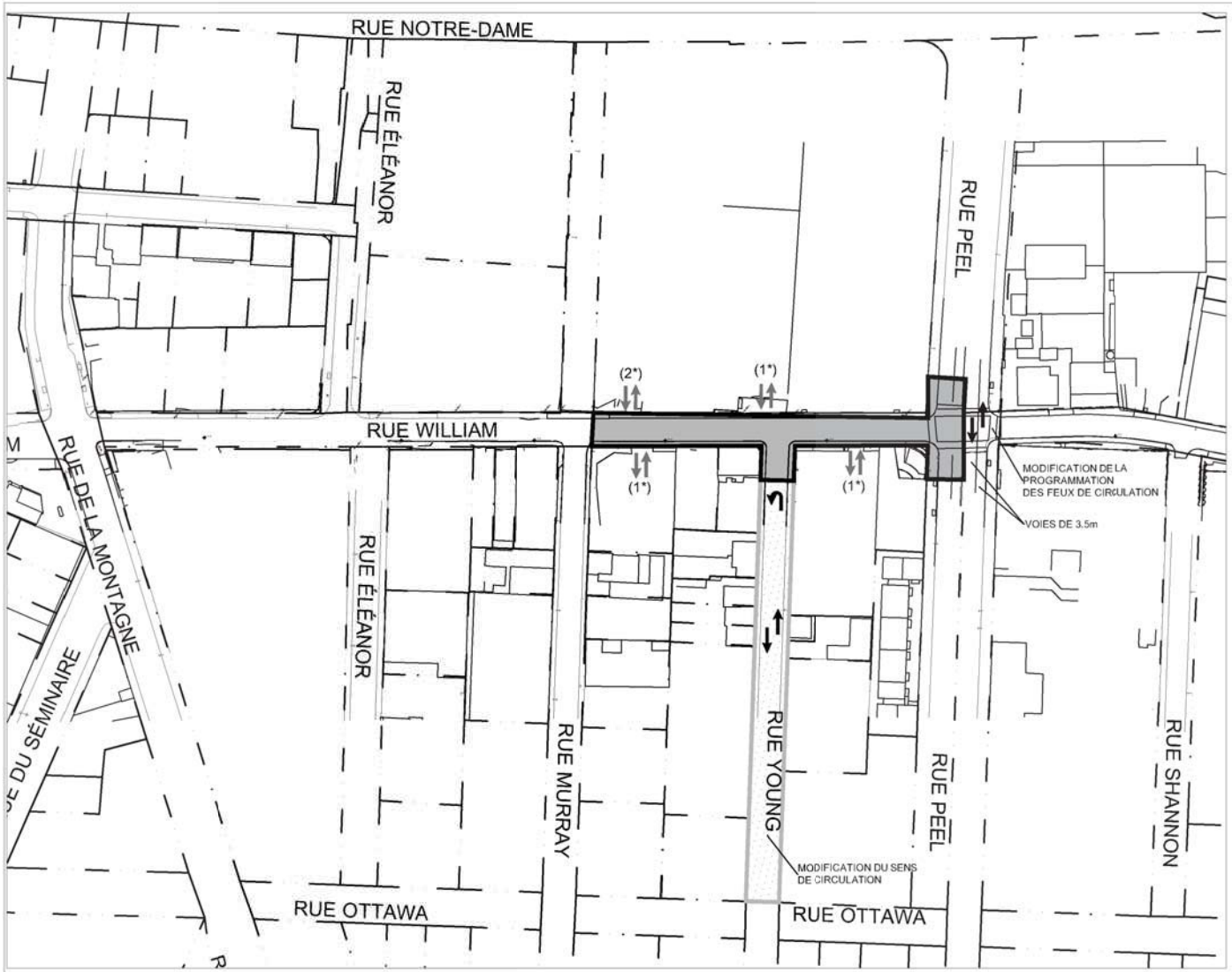

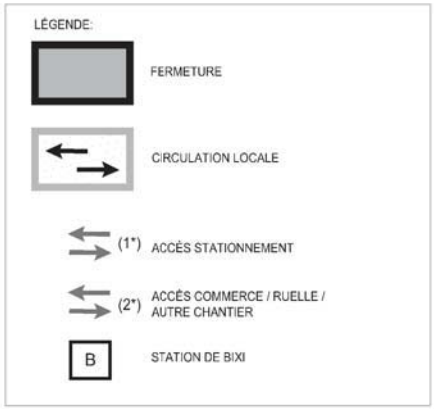

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE DE FIN DE SEMAINE UNIQUEMENT
ÉCHELLE 1:1500

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4\4_Griffintown\302_Villes_Ist\AU-CAO-CAO\3-Maintien\Dessin\1730032\02C_PH4.dwg

		INGÉNIERIE: Montréal	GESTION DE PROJET: FNX INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM	REVISION: NO	DATE	DESCRIPTION	TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 6 À LA HAUTEUR DE YOUNG	DESSINÉ: K.M.	APPROUVÉ: N.F.S.	ÉCHELLE: INDIQUÉE
					01	2018-06-05	COMMENTAIRES		DATE: 2018-06-05		DESSIN No: 6 de 9
					02	2019-03-04	95%				
					03	2019-03-18	SOUMISSION				

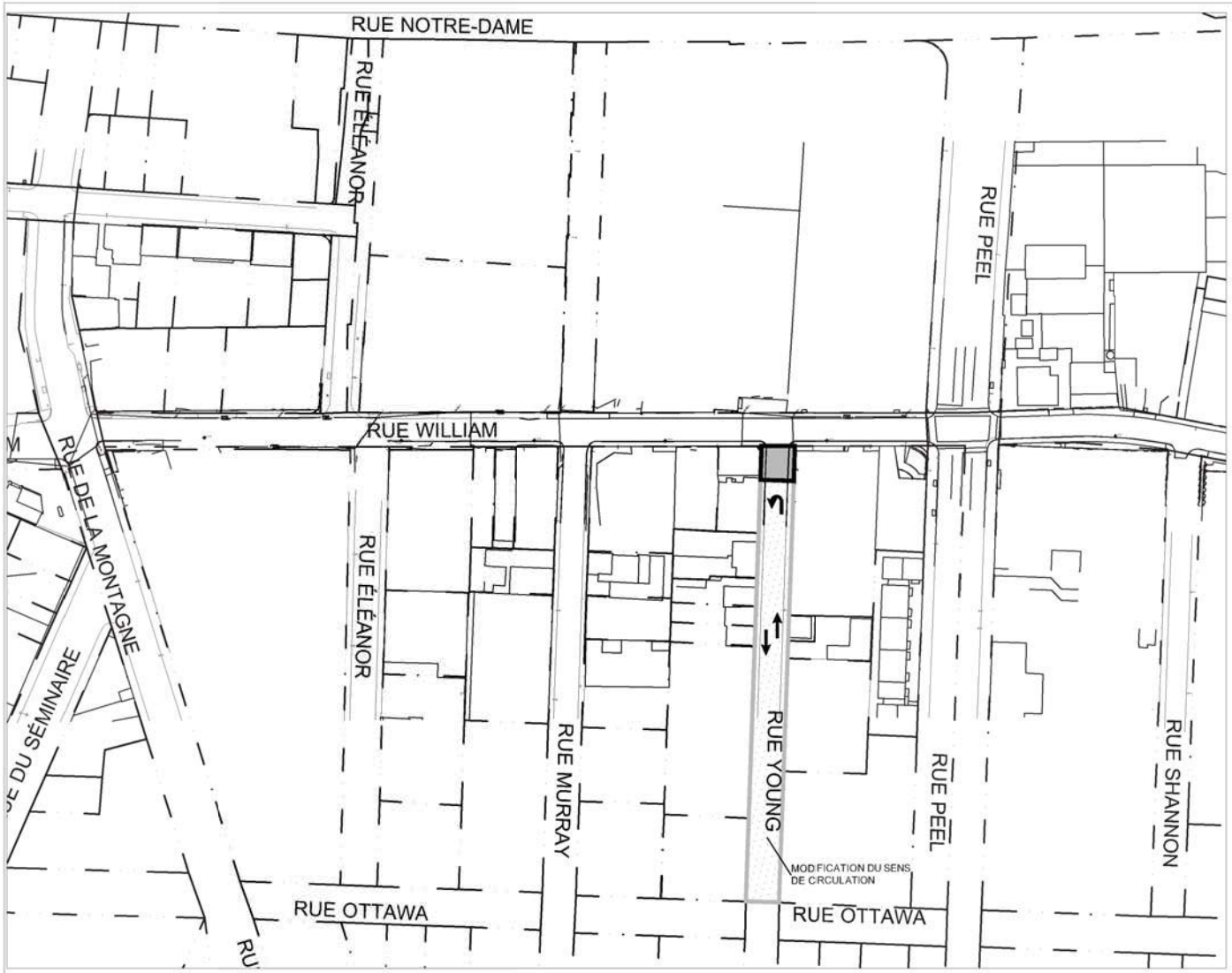

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4\4_Griffintown\302_Villes_Ist\AU-CAO-DAO\3-Maintien\Dessin\1730032\02C_PH-7.dwg

INGÉNIERIE: Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Bureau des Grands Projets, 801, rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4

GESTION DE PROJET: FNX INNOV

QUARTIER GRIFFINTOWN
RUE
WILLIAM

NO	DATE	DESCRIPTION
01	2018-06-05	COMMENTAIRES
02	2019-03-04	95%
03	2019-03-18	SOUMISSION

TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION
PHASE 7
RUE YOUNG ENTRE WILLIAM ET OTTAWA

DESSINÉ: K.M. APPROUVÉ: N.F.S.
DATE: 2018-06-05
ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSIN No: 7 de 9

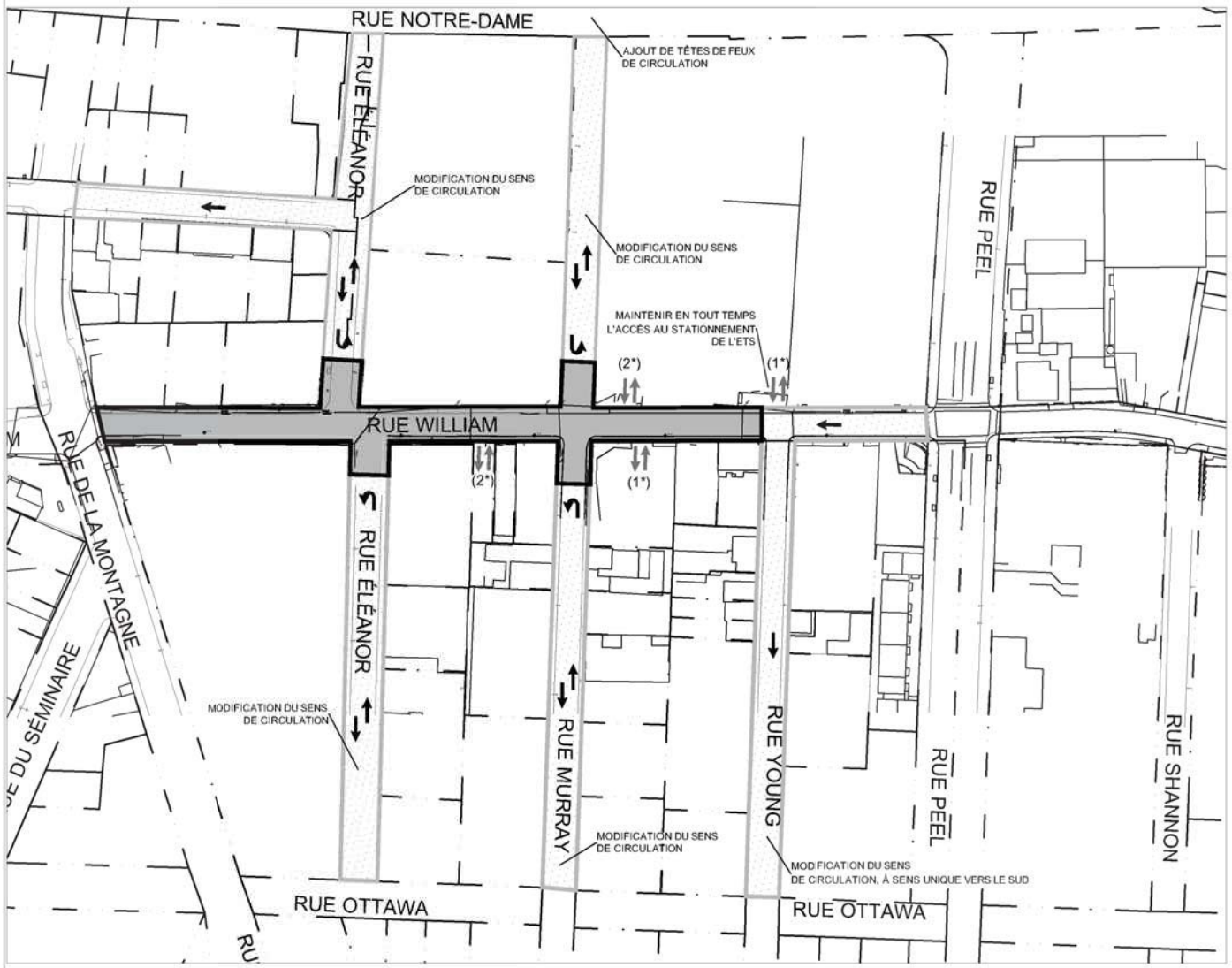

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
ÉCHELLE 1:1500

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_VdM_Griffintown\302_Villes_Ind\AU-CAO-CAO\3-Marters\Dessin\1730032\02C_PH-8.dwg

		INGÉNIERIE: Montréal	GESTION DE PROJET: FNX INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM	REVISION: NO / DATE / DESCRIPTION			TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 8 ENTRE YOUNG ET DE LA MONTAGNE	DESSINÉ: K.M.	APPROUVÉ: N.F.S.	ÉCHELLE: INDIQUÉE
					01	2018-06-05	COMMENTAIRES		DATE: 2018-06-05		DESSIN No: 8 de 9
					02	2019-03-04	95%				
					03	2019-03-18	SOUMISSION				

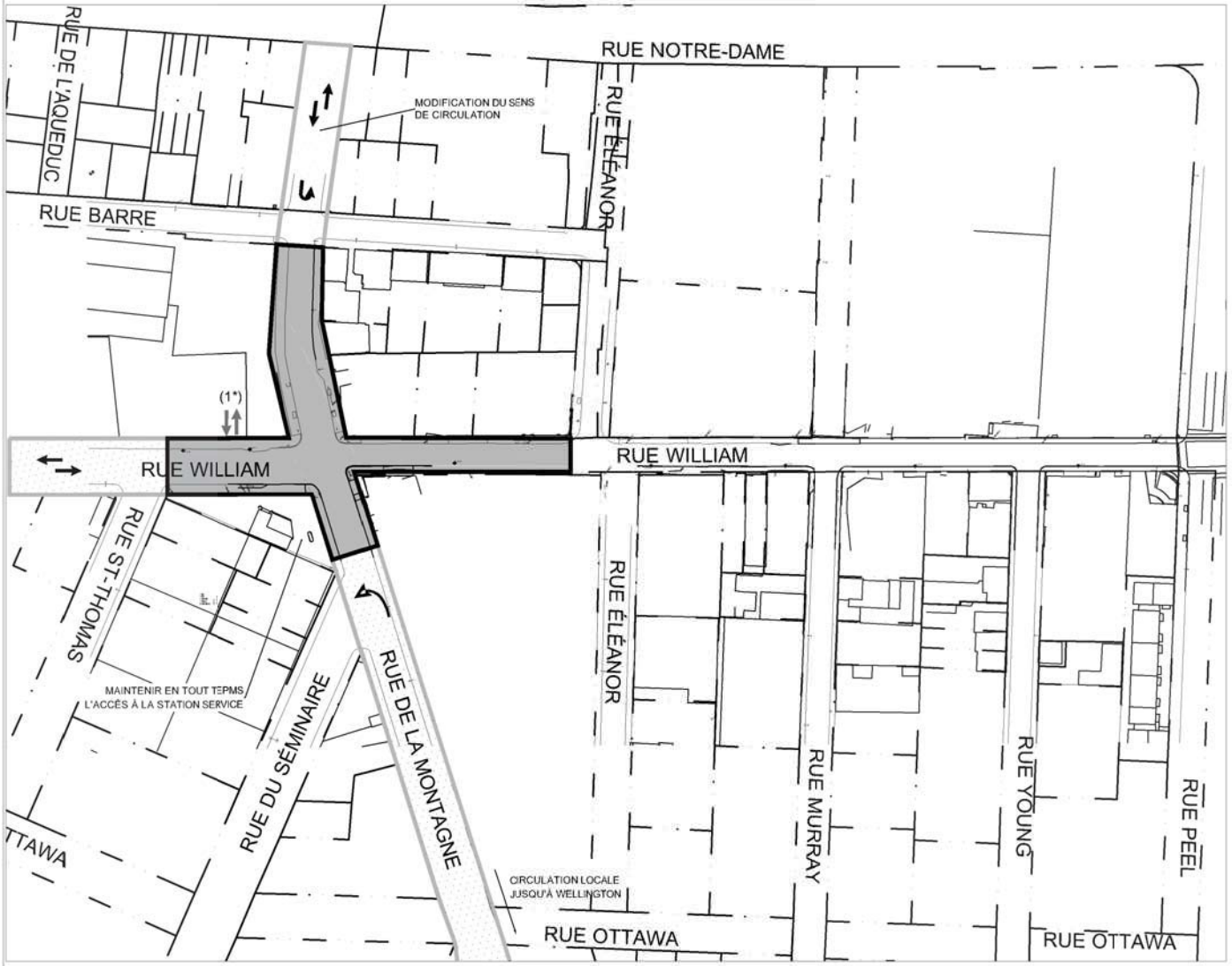

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- (1*) ACCÈS STATIONNEMENT
- (2*) ACCÈS COMMERCE / RUELLE / AUTRE CHANTIER
- B STATION DE BIXI

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4\4_Griffintown\02_Villes_ieu\AI-CAO-CAO\3-Maintien\Dessin\1730032\02C_Ph9.dwg

INGÉNIERIE: Montréal — Service des infrastructures, de la voirie et du réseau routier, Division des Grands Projets, 801 rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4

GESTION DE PROJET: FNX INNOV

QUARTIER GRIFFINTOWN
RUE
WILLIAM

REVISION		
NO	DATE	DESCRIPTION
01	2018-06-05	COMMENTAIRES
02	2019-03-04	95%
03	2019-03-18	SOUMISSION

TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION
PHASE 9
ENTRE ÉLÉANOR ET ST-THOMAS

DESSINÉ: K.M. APPROUVÉ: N.F.S.
DATE: 2018-06-05
ÉCHELLE: INDIQUÉE
DESSIN No: 9 de 9

représentant du Directeur pour approbation. À la fin des travaux, l'Entrepreneur devra réaliser une remise en état complète des lieux: services publics, terrassement, engazonnement (incluant terre végétale), nettoyage, etc.

15.3 Relevés vidéo des lieux

Le Soumissionnaire doit inclure dans les prix de sa soumission tous les coûts et les frais encourus associés au relevé vidéo des lieux avant les travaux. L'Entrepreneur doit remettre à la Ville, 2 copies du relevé des lieux sur DVD.

15.4 Mesurage et mode de paiement

Le mode de paiement indiqué à l'article 10.1.2 du CCDG (2017) s'applique. L'organisation de chantier est payée à prix global à l'article du bordereau intitulé « **Organisation de chantier** ». De plus, le prix comprend, sans s'y limiter, les accès au chantier, l'aménagement des aires de travail et tous les accès nécessaires au déplacement de la machinerie, la sécurité du public, le gardiennage, toutes activités de mobilisation et de démobilisation d'équipements spécialisés, le transport et la manutention des matériaux.

12 Collecte des ordures et matières recyclables

L'Entrepreneur est responsable d'assurer la collecte des ordures et matières recyclables pendant toute la durée des travaux, et ce, à ses frais. Il devra déplacer à ses frais les ordures et les matières recyclables à une intersection où l'accès se fera facilement par les camions de collectes.

13 Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards, puisards, vannes et bornes-fontaines. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

14 Enlèvement de la neige et/ou terre gelée et/ou fondation en pierre gelée

À la demande du Directeur, l'Entrepreneur doit, s'il y a lieu, procéder à l'enlèvement complet de la neige et de la glace accumulée sur l'infrastructure des chaussées ou trottoirs, sur les surfaces de contact des pavages, entre les coffrages des trottoirs ou dans les tranchées d'égouts et de conduites d'eau, soit pour l'ensemble de la zone couverte par la signalisation de chantier. L'Entrepreneur doit également procéder au bris, à l'enlèvement et au transport de la terre gelée.

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en tenant compte qu'une partie des travaux pourront être réalisés pendant la période hivernale. Les soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs à la période hivernale et aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet

15 Expérience du soumissionnaire à titre de maître d'œuvre

Le Soumissionnaire devra joindre à sa soumission l'information relative à deux (2) contrats dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à

titre de maître d'œuvre au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de 6 000 000 $ et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

a) d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, et
b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
c) de voirie,
d) d'aménagement.

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le Soumissionnaire, à titre de maître d'œuvre, aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes :

1- l'année de réalisation;

2- la description du projet et de la nature des travaux;

3- le nom de l'artère et de la municipalité;

4- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Dans le cas d'un contrat en cours, il doit joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être d'une valeur de 6 000 000 $ et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des soumissions;

5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;

6- le nom du donneur d'ouvrage.

16 Exemplaire de soumission

En plus de tout ce qui est spécifié à l'article 2.5.5 des instructions au soumissionnaire, le soumissionnaire doit prendre note que pour tous les sous-traitants assujettis au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), une copie de leur soumission doit être adressée à la Division de l'Économie de la Construction de la Direction des Infrastructures de la Ville.

17 Grille détaillée des critères pour l'évaluation du rendement des fournisseurs

En complément de l'article 4.4.3 « Grille d'évaluation » du cahier des clauses administratives générales (CCAG) voici la grille détaillée d'évaluation avec les critères sous-tendus des thèmes :

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	441610	DATE:
#GDD:	1197231047	DRM:		2019/05/07
RESPONSABLE:	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE	GROUPE:	Grands Projets (SIRR)	
INTITULÉ DU PROJET:	Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A			

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction des réseaux d'eau (DRE)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses: Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856121012	173295	1 285 113.43 $	1 166 111.64 $	139 933.40 $	101 321.71 $	C
1856121014	173297	1 285 113.43 $	1 166 111.64 $	139 933.40 $	101 321.71 $	C
1856121016	173299	1 285 113.43 $	1 166 111.64 $	139 933.40 $	101 321.71 $	C
SOUS-TOTAL		**3 855 340.29 $**	**3 498 334.91 $**	**419 800.19 $**	**303 965.12 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction de l'eau potable (DEP)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses: Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1856088014	173023	766 669.65 $	749 645.74 $	89 957.49 $	0.00 $	A
1856088014	173023	2 620 948.90 $	2 562 750.67 $	307 530.08 $	0.00 $	A
1856088014	173023	199 724.49 $	0.00 $	0.00 $	218 724.36 $	A
1856088014	179216	66 574.83 $	0.00 $	0.00 $	72 908.12 $	A
SOUS-TOTAL		**3 653 917.87 $**	**3 312 396.41 $**	**397 487.57 $**	**291 632.48 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction de l'épuration eaux usées (DEEU)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
953010521	127077	1 755 883.83 $	1 716 894.38 $	206 027.33 $	0.00 $	A
953010521	127077	376 569.16 $	368 207.44 $	44 184.89 $	0.00 $	A
953010521	127077	4 724 162.17 $	4 619 262.04 $	554 311.44 $	0.00 $	A
953010521	127077	2 330 495.72 $	2 278 747.01 $	273 449.64 $	0.00 $	A
953010521	127077	609 890.65 $	0.00 $	0.00 $	667 909.78 $	A
SOUS-TOTAL		**9 797 001.54 $**	**8 983 110.87 $**	**1 077 973.30 $**	**667 909.78 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1940139-005	178527	111 765.49 $	109 283.74 $	13 114.05 $	0.00 $	C
1940139-006	178529	61 145.89 $	59 788.15 $	7 174.58 $	0.00 $	C
1940139-019	179182	342 685.58 $	335 076.24 $	40 209.15 $	0.00 $	C
1940139-017	178978	36 828.34 $	0.00 $	0.00 $	40 331.84 $	C
		1 370 470.80 $	1 264 947.81 $	235 896.39 $		C
		444 428.92 $			465 504.71 $	C
SOUS-TOTAL		**2 367 325.02 $**	**1 769 095.94 $**	**296 394.17 $**	**505 836.55 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Commission des services électriques de Montréal (CSEM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A)
1969153700	178389	680 218.30 $	617 061.87 $	86 539.17 $	71 904.63 $	C
1969153701	178390	95 230.56 $	0.00 $	0.00 $	95 230.56 $	C
SOUS-TOTAL		**775 448.86 $**	**617 061.87 $**	**86 539.17 $**	**167 135.19 $**	
TOTAL		**20 449 033.58 $**	**18 180 000.00 $**	**2 278 194.40 $**	**1 936 479.12 $**	

TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)	**22 394 673.52 $**

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUMISSION: 441610	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			07/05/2019
INTITULÉ DU PROJET:	Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		18 180 000.00 $
TRAVAUX CONTINGENTS		2 278 194.41 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	1 121 579.62 $	
Contrôle environnemental des sols	162 979.90 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	#REF!	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	162 979.90 $	
Communications	81 489.95 $	
Gestion des impacts	81 489.95 $	
XXX	0.00 $	
XXX	0.00 $	
TOTAL À REPORTER	#REF!	#REF!
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		#REF!
Imputation (crédits)		20 449 033.57 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	#REF!	#REF!
Ristournes TPS et TVQ à 50%	#REF!	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856121012**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173295**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'AQUEDUC SECONDAIRE de la Montagne à Murray (DRE)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 166 111.64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		139 933.40 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		37 995.64 $	
Contrôle environnemental des sols		12 665.21 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		25 330.43 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		12 665.21 $	
Communications		6 332.61 $	
Gestion des impacts		6 332.61 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	101 321.71	101 321.71 $
Dépenses totales à autoriser			1 407 366.75 $
Imputation (crédits)			1 285 113.43 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		61 203.16	122 100.31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		122 253.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856121014**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173297**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'AQUEDUC SECONDAIRE de Murray à Shannon (DRE)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 166 111.64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		139 933.40 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		37 995.64 $	
Contrôle environnemental des sols		12 665.21 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		25 330.43 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		12 665.21 $	
Communications		6 332.61 $	
Gestion des impacts		6 332.61 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	101 321.71	101 321.71 $
Dépenses totales à autoriser			1 407 366.75 $
Imputation (crédits)			1 285 113.43 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		61 203.16	122 100.31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		122 253.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856121016**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173299**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'AQUEDUC SECONDAIRE deShannon à Dalhousie (DRE)**			
ENTREPRENEUR ›	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 166 111.64 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		139 933.40 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		37 995.64 $	
Contrôle environnemental des sols		12 665.21 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		25 330.43 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		12 665.21 $	
Communications		6 332.61 $	
Gestion des impacts		6 332.61 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	101 321.71	101 321.71 $
Dépenses totales à autoriser			1 407 366.75 $
Imputation (crédits)			1 285 113.43 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		61 203.16	122 100.31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		122 253.32	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088014**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173023**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ORGANISATION DE CHANTIER (DEP)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			749 645.74 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		89 957.49 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			839 603.23 $
Imputation (crédits)			766 669.65 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		36 512.43	72 842.29
Ristournes TPS et TVQ à 50%		72 933.58	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088014**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173023**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'AQUEDUC PRINCIPAL (DEP)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 562 750.67 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		307 530.08 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			2 870 280.75 $
Imputation (crédits)			2 620 948.90 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		124 821.95	249 019.79
Ristournes TPS et TVQ à 50%		249 331.85	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088014**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**173023**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**INCIDENCES (DEP)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		109 362.18 $	
Contrôle environnemental des sols		36 454.06 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation		36 454.06 $	
Communications		18 227.03 $	
Gestion des impacts		18 227.03 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	218 724.36	218 724.36 $
Dépenses totales à autoriser			218 724.36 $
Imputation (crédits)			199 724.49 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		9 511.82	18 976.09
Ristournes TPS et TVQ à 50%		18 999.87	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**953010521**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**127077**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ORGANISATION DU CHANTIER (DEEU)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 716 894.38 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		206 027.33 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 922 921.71 $
Imputation (crédits)			1 755 883.83 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		83 623.47	166 828.82
Ristournes TPS et TVQ à 50%		167 037.88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**953010521**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**127077**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE GESTIONS DES SOLS CONTAMINÉS (DEEU)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET				368 207.44 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%			44 184.89 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:				
Utilités publiques				
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.				
Laboratoire, contrôle qualitatif				
Division de la voirie - Marquage et signalisation				
Gestion des impacts				
XXX				
XXX				
XXX				
		TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser				412 392.33 $
Imputation (crédits)				376 569.16 $
Montant de dépôt				
TAXES:			TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)			17 934.00	35 778.33
Ristournes TPS et TVQ à 50%			35 823.17	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**953010521**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**127077**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ÉGOUT COMBINÉ (DEEU)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			4 619 262.04 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		554 311.44 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			5 173 573.48 $
Imputation (crédits)			4 724 162.17 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	224 986.89	448 848.84
Ristournes TPS et TVQ à 50%	449 411.31	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**953010521**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**127077**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE VOIRIE (DEEU)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 278 747.01 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		273 449.64 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			2 552 196.65 $
Imputation (crédits)			2 330 495.72 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	110 989.20	221 423.45
Ristournes TPS et TVQ à 50%	221 700.93	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**953010521**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**127077**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**INCIDENCES (DEEU)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		250 466.18 $	
Contrôle environnemental des sols		83 488.72 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		166 977.44 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		83 488.72 $	
Communications		41 744.36 $	
Gestion des impacts		41 744.36 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	667 909.78	667 909.78 $
Dépenses totales à autoriser			667 909.78 $
Imputation (crédits)			609 890.65 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		29 045.87	57 946.51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		58 019.13	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940139-005**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178527**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX D'ÉNERGIE (SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			109 283.74 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		13 114.05 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			122 397.79 $
Imputation (crédits)			111 765.49 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:			
À payer avant ristournes (100%)		5 322.80	10 618.99
Ristournes TPS et TVQ à 50%		10 632.30	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940139-006**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178529**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION (SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			59 788.15 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		7 174.58 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			66 962.73 $
Imputation (crédits)			61 145.89 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	2 912.06	5 809.55
Ristournes TPS et TVQ à 50%	5 816.84	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940139-019**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**179182**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX DE BELL (SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			335 076.24 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	12.00%		40 209.15 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			375 285.39 $
Imputation (crédits)			342 685.58 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	16 320.30	32 559.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	32 599.81	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940139-017**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178978**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**INCIDENCES (SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		15 124.44 $	
Contrôle environnemental des sols		5 041.48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		10 082.96 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		5 041.48 $	
Communications		2 520.74 $	
Gestion des impacts		2 520.74 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	40 331.84	40 331.84 $
Dépenses totales à autoriser			40 331.84 $
Imputation (crédits)			36 828.34 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		1 753.94	3 499.11
Ristournes TPS et TVQ à 50%		3 503.50	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969153700**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178389**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			617 061.87 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	14.02%		86 539.17 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		71 904.63 $	
Laboratoire sols contaminés	2 893.86 $		
Laboratoires	1 157.54 $		
Autres dépenses	45 964.72 $		
Surveillance externe	21 888.51 $		
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	71 904.63	71 904.63 $
Dépenses totales à autoriser			775 505.67 $
Imputation (crédits)			680 218.30 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		33 724.97	67 281.31
Ristournes TPS et TVQ à 50%		67 365.63	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1969153701**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178390**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM (INCIDENCES)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques Conception/Frais généraux	95 230.56 $	
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	95 230.56	95 230.56 $

Dépenses totales à autoriser	95 230.56 $
Imputation (crédits)	95 230.56 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	4 141.36	8 262.01
Ristournes TPS et TVQ à 50%	8 272.37	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1856088014**	**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**179216**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**INCIDENCES CONTRÔLE QUALITATIF (DEP)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif		72 908.12 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	72 908.12	72 908.12 $
Dépenses totales à autoriser			72 908.12 $
Imputation (crédits)			66 574.83 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 170.61	6 325.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 333.29	

PLAN NUMÉRO:	CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM (Ville de Montréal - SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			1 264 947.81 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%		235 896.39 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 $
Dépenses totales à autoriser			1 500 844.20 $
Imputation (crédits)			1 370 470.80 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	65 268.28	130 210.23
Ristournes TPS et TVQ à 50%	130 373.40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**441610**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**TRAVAUX CSEM INCIDENCES (Ville de Montréal - SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%		0.00 $

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		465 504.71 $	
Laboratoires sol contaminés	2695.89		
Laboratoires	1078.36		
Surveillance externe	20391.17		
Autre dépenses	218456.87		
Conception/frais généraux	222882.42		
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	465 504.71	465 504.71 $

Dépenses totales à autoriser	465 504.71 $
Imputation (crédits)	444 428.92 $
Montant de dépôt	

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	20 243.74	40 386.25
Ristournes TPS et TVQ à 50%	40 436.87	

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 441610
Numéro de référence : 1251358
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1567522)** 2019-03-26 10 h 59 **Transmission :** 2019-03-26 15 h 51	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 28 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 16 h 09 - Messagerie 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 55 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 50 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-19 13 h 09 - Messagerie 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1568303)** 2019-03-27 11 h 02 **Transmission :** 2019-03-27 16 h 54	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 27 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 16 h 07 - Messagerie 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 52 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 49 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-19 13 h 07 - Messagerie 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca NEQ : 1142611939	Madame Cynthia Nadeau Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	**Commande : (1568497)** 2019-03-27 13 h 58 **Transmission :** 2019-03-27 13 h 58	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 32 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel

				3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 57 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 50 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1568386)** 2019-03-27 11 h 52 **Transmission :** 2019-03-27 20 h 21	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 28 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 16 h 09 - Messagerie 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 56 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 50 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-19 13 h 09 - Messagerie 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement

				3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1570614)** 2019-04-01 9 h 37 **Transmission :** 2019-04-01 9 h 37	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 33 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 58 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 51 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1569027)** 2019-03-28 10 h 18 **Transmission :** 2019-03-28 10 h 18	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 28 - Messagerie

				3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 54 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 49 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1567996)** 2019-03-27 8 h 12 **Transmission :** 2019-03-27 8 h 12	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 33 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 59 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 51 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel

				3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1567796)** 2019-03-26 16 h 17 **Transmission :** 2019-03-26 16 h 17	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 33 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 58 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 51 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur	**Commande : (1567375)** 2019-03-26 8 h 45 **Transmission :** 2019-03-26 8 h 45	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel

		: 450 373-5631		3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 32 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 56 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 50 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1566549)** 2019-03-25 8 h 12 **Transmission :** 2019-03-25 8 h 22	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 27 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 16 h 08 - Messagerie 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 53 - Messagerie

				3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 49 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-19 13 h 08 - Messagerie 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	**Commande : (1567718)** 2019-03-26 15 h 41 **Transmission :** 2019-03-26 15 h 41	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 32 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 13 h 11 - Courriel 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 57 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 50 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-18 18 h 13 - Courriel 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐				

Sintra (Région Montérégie / Rive-Sud) 7 rang St-Régis Sud Saint-Isidore (Montérégie), QC, J0L2A0 NEQ : 1145755295	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 638-0172 Télécopieur : 450 638-2909	**Commande : (1569081)** 2019-03-28 10 h 54 **Transmission :** 2019-03-28 16 h 37	3109773 - 441610_Addenda_1_civil&général_incluant un report de date 2019-04-17 9 h 10 - Courriel 3109775 - 441610_Addenda_1_Environnement_COMPLET - signé 2019-04-17 9 h 12 - Courriel 3109776 - 441610_Addenda_1_Maintien_signé 2019-04-17 9 h 13 - Courriel 3109777 - Cahier O_Égout-Aqueduc_Lot 6A_Soumission & Add#1 2019-04-17 10 h 27 - Messagerie 3109779 - Plan_H87682_401_Bell_441610 2019-04-17 16 h 08 - Messagerie 3109783 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (devis) 2019-04-17 9 h 21 - Courriel 3109784 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1 (bordereau) 2019-04-17 9 h 21 - Téléchargement 3112049 - 441610_Addenda_2_civil_complet & signé 2019-04-19 12 h 54 - Messagerie 3112061 - Plans civils complets_émis par Addenda #2 2019-04-22 19 h 49 - Messagerie 3112065 - Plan_0242_02_SL_01_Feux de circulation 2019-04-19 13 h 08 - Messagerie 3112066 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (devis) 2019-04-18 18 h 14 - Courriel 3112067 - GRIFFINTOWN-LOT 6A_Formulaire de Soumission_Add#1&Add#2 (bordereau) 2019-04-18 18 h 14 - Téléchargement 3115577 - 441610_Addenda_3_civil_signé 2019-04-26 10 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1831961728
N° de confirmation de paiement :	000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 avril 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2018-CPSM-1026814
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673.52 $ (contrat:18 180 000.00 $, contingences : 2 278 194.40 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1537 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231047.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673.52 $ (contrat:18 180 000.00 $, contingences : 2 278 194.40 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Info_comptable_DRE 1197231047.xlsx
1197231047InfoCompt_DEEU.xlsx
1197231047 SUM.xlsx
Information_comptable_DEP_GDD1197231047.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

Co-auteure Téné-Sa Touré
Préposée au budget
514-868-8754

Co-auteur : Jean-Francois Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-24

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.36

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197231047

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 394 673.52 $ (contrat:18 180 000.00 $, contingences : 2 278 194.40 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

Rapport - mandat SMCE197231047.pdf

Dossier # :1197231047

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231047

Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 348 519.30 $ (contrat: 18 180 000.00 $, contingences : 2 232 040.18 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231047
Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures de la rue William entre la rue de la Montagne et Dalhousie-Griffintown Lot#6A- Dépense totale de 22 348 519.30 $ (contrat: 18 180 000.00 $, contingences : 2 232 040.18 $ et incidences : 1 936 479.12 $), taxes incluses. Appel d'offres public 441610 - 2 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le plus bas soumissionnaire conforme avait une excellente connaissance de ce secteur puisqu'il y a déjà réalisé des contrats récemment. Cela lui a permis de soumettre un prix largement inférieur à l'estimation.

Les membres ont bien compris que cet écart avec l'estimation reposait essentiellement sur deux facteurs déterminants : 1- le maintien de la circulation et la signalisation temporaire et 2- la fourniture et la pose de la conduite d'égout combinée de 1 500 mm de diamètre.

Les responsables de l'estimation ont basé leur analyse sur des hypothèses de production plutôt conservatrices en raison de la densité des infrastructures souterraines présentes dans le secteur et des autres chantiers actifs à proximité. Il semble bien que l'adjudicataire a une vision plus optimiste du défi de ce contrat.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231047 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.37

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1194922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Apple d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville;

2. d'accorder au seul soumissionnaire « Service d'équipements G.D. inc. », ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, au prix unitaire de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17495 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget dédié au remplacement des véhicules du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-29 10:59

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1194922005**
Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Apple d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. À ce titre, le SMRA voit à l'acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des arrondissements et des services centraux et ce, tout en respectant les exigences opérationnelles propres à chacun d'entre eux.
Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimode destinés à recevoir divers équipements amovibles.

Ce besoin d'acquérir des systèmes hydrauliques et électriques avec accessoires pour camion porteur de type muldimode a mené au lancement de l'appel d'offres public 19-17495 qui s'est tenu du 6 février au 21 mars 2019. L'appel d'offres a été publié le 6 février 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 44 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 180 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture de la soumission. Le 26 février 2019, la Ville émettait un addenda pour apporter des modifications aux exigences techniques et répondre aux questions des preneurs du cahier des charges.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 19-17495 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0154 - Conclure avec la firme Service d'équipement G.D. inc., une entente-cadre d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et d'accessoires sur des châssis de camions 4X2 porteur, suite à l'appel d'offres public 13-

12592 (3 soum.) (Montant estimé de **l**'entente: 569 209,03 $)
CG11 0299 - 28 septembre 2011 - Résilier deux ententes-cadres collectives octroyées à la firme Les Machineries Tenco (CND) ltée pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques (entente 376873) et pour la fourniture et l'installation de diverses bennes (entente 455286) sur des châssis de camions fournis par la Ville.

CG09 0033 - 26 février 2009 - Conclure avec la firme Les Machineries Tenco (CND) ltée une entente-cadre d'une durée de 4 ans pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques et accessoires sur châssis de camion 4X2 porteurs multimodes suite à l'appel d'offre public 08-10736 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 015 536,37 $).

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion d'une entente-cadre, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation sur demande de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimode fournis par la Ville. Ces diverses composantes assurent le fonctionnement des modules externes qui peuvent être installés sur les camions multimode (épandeur, benne basculante, benne à copeaux, boîte à asphalte, citerne horticole, etc.). Les systèmes hydrauliques, les systèmes électriques et les accessoires installés sur les camions seront sous la garantie de base du fabricant pour une période de 12 mois.
Les camions multimode sont utilisés pour diverses tâches comme l'entretien de la voie publique, les travaux d'horticulture, le transport en vrac, etc.

Les quantités prévisionnelles contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire de l'entente-cadre.

Les délais de livraison exigés à l'appel d'offres sont de 18 semaines pour la première unité avec une cadence moyenne de 3 semaines supplémentaires pour les unités subséquentes. Le contrat prévoit, pour chaque mois de retard de livraison, une pénalité de 2 % de la valeur du bien non livré, excluant les taxes.

Provision – contingences

Le prix unitaire inscrit à la soumission est ferme pour toutes les commandes émises dans la première année du contrat. Pour les années subséquentes, à la période d'anniversaire de l'entente, le prix unitaire sera indexé de 2 %.

La fabrication et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des véhicules lourds est un projet susceptible de faire l'objet d'une adaptabilité en cours de réalisation. La modification d'un aménagement en cours d'exécution est une pratique courante qui permet d'optimiser un véhicule en fonction de son usage prévu.

Pour pallier aux fluctuations liées à l'indexation des prix et aux imprévus de fabrication, le coût de la soumission a été bonifié de 20 %, soit 675 827,65 $, taxes incluses.

Résumé des coûts - tableau

	Coût sans taxes	**Coût taxes incluses**	**Crédits**
Contrat	2 939 020,00 $	3 379 138,25 $	3 085 603,62 $

Contingences 20 %	587 804,00 $	675 827,65 $	617 120,72 $
	3 526 824,00 $	**4 054 965,89 $**	**3 702 724,35 $**

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.
La fabrication et l'installation de système hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires vise à compléter l'aménagement de châssis de camion 4X2 porteur qui seront acquis via l'entente-cadre 1225677.

Le tableau ci-dessous présente le résultat de l'appel d'offres public 19-17495 pour lequel il y a un seul soumissionnaire.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	3 379 138,25 $		3 379 138,25 $
Dernière estimation réalisée par le SMRA	2 963 020,87 $		2 963 020,87 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			416 117,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			14,04 %

Conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et villes* , la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

Pour estimer la dépense de cette entente, le rédacteur du devis technique s'est appuyé sur un historique de consommation des années antérieures. Malgré la baisse de prix consentie par l'adjudicataire recommandé, le coût du contrat à octroyer est supérieur à l'estimation de 14,04 % (416 117,38 $). Cet écart peut s'expliquer, en partie, par une sous-évaluation des coûts liés à l'introduction de nouvelles composantes sur le porteur multimode notamment celle du contrôle d'épandage pour lequel le fournisseur affirme avoir subi une importante hausse de coût.

La présence d'un seul soumissionnaire à l'appel d'offres 19-17495 pourrait s'expliquer par des carnets de commande complets chez les entreprises susceptibles de pouvoir réaliser ce contrat.

Un des preneurs du cahier des charges n'a pas fourni de motif pour ne pas avoir présenté d'offre à la Ville.

Pour protéger la Ville contre des pertes éventuelles, la Ville a exigé une garantie de soumission et une garantie d'exécution représentant respectivement 2 % de la valeur de la soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé du contrat est de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses.
Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et l'installation sur demande de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des

véhicules lourds qui seront mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

Comparaison du coût unitaire avec le contrat précédent

Sur une base unitaire, les prix des composantes hydrauliques et électriques avec accessoires requises à l'aménagement des camions porteur multimode est passé de 30 942,00 $ à 58 780,00 $ sur une période de 7 ans, soit de 2013 à 2019.

Au contrat précédent (appel d'offres 13-12592), il y a avait un écart de 15 % entre les deux plus basses soumissions reçues ce qui démontre la stratégie de prix agressive mise de l'avant par « Service d'équipement G.D. inc. » pour décrocher le contrat. Tout porte à croire que l'entreprise a révisé ses prix à la hausse pour s'adapter à la nouvelle réalité du marché notamment en ce qui concerne les coûts de la main-d'œuvre, des matières premières, des délais de livraison exigés à l'appel d'offres, etc.

La comparaison des coûts avec le contrat précédent est un exercice difficile car le devis technique a été revu et bonifié de diverses options pour standardiser les véhicules ayant un usage similaire. Ainsi, les camions porteurs multimode sont maintenant dotés d'un système de graissage automatique, d'une balance aux essieux, d'un système de chauffage à la cabine, de barrières de protection latérale, etc. En 2016, une enveloppe PTI spécialement affectée au projet d'installation des barrières de protections latérales avait été obtenue. Depuis, tous les devis d'achat de véhicules incluent l'ajout de protections latérales lorsque celles-ci ne viennent pas en conflit avec les ajouts de système de cette entente. L'ajout de telles options contribue grandement à hausser les prix.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas car il s'agit d'un aménagement de véhicule.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente : juin 2019
- Fin de l'entente : juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Renée VEILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno CÔTÉ MARCHAND, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Bruno CÔTÉ MARCHAND, 15 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-15

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations (mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2019-04-24

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1194922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Apple d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17495_Intervention_«SMRA».pdf
19-17495_TCP.pdf
19-17495 PV.pdf
19-17495_DetCah.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Renée VEILLETTE
Agente d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1057

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-16

Lina PICHÉ
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Division Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17495

No du GDD : 1194922005

Titre de l'appel d'offres : Fourniture et installation de systèmes hydraulique, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimode - Entente d'approvisionnement 5 ans

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 6 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 23 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 23 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 1

Date du dernier addenda émis : 26 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 44 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 2

Nbre de soumissions reçues : 1

% de réponses : 50

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 19 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 19 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.	3 379 138,25 $	√	

Information additionnelle

La différence entre le tableau des prix et le procès-verbal s'explique comme suit. Le résultat de l'appel d'offres public pour lequel il y a eu un (1) seul soumissionnaire, donc, conformément aux dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes, la Ville s'est entendue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les obligations.

Préparé par : Renée Veillette

Le 15 - 4 - 2019

Numéro de l'appel d'offres : 19-17495
Titre : Fourniture et installation de systèmes hydraulique, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimode - Entente d'approvisionnement 5 ans
Date d'ouverture des soumissions : 21 mars 2019

Numéro ITEM	Description	Quantité	SERVICE D'ÉQUIPEMENT G.D. INC.			
			Avant négociation		Après négociation (1)	
			Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
1	Fourniture et installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimodee, selon les caractéristiques du devis n°39319A22	50	59 980,00 $	2 999 000,00 $	58 780,40 $	2 939 020,00 $
		Total avant taxes		2 999 000,00 $		2 939 020,00 $
		TPS 5 %		149 950,00 $		146 951,00 $
		TVQ 9,975 %		299 150,25 $		293 167,25 $
		Montant total		3 448 100,25 $		3 379 138,25 $

Formulaire de soumission signé	Oui
Numéro fournisseur VDM	167250
Achat du cahier des charges sur le SEAO	Oui
Addendas (inscrire N/A ou le nombre)	1 émit le 26 février 2019
Numéro NEQ	1160775103
Vérification au Registre des entreprises du Québec (REQ)	Oui
Vérification au Registre des entreprises non admissibles (RENA)	Oui
Vérification Liste des Personnes ayant contrevenu «PGC»	Oui
Vérification au Registre des Personnes inadmissibles RGC»	Oui
Vérificationdans la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI)	Oui
Garantie de soumissions	Oui
Vérification cautionnement - Registre des entreprises autorisées à contracter AMP- (REA)	Oui
Validation de conformité - CNESST	Oui
Liste des sous-contractants jointe à la soumisison	Oui - Coché, aucun sous-traitant

Remarque : (1) Prix négocié en référence à Art 573.3.3 de la L.C.V. – Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission reçue une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important dans l'estimation établie par la municipalité.

- Non-conforme
- Correction - Erreur de calcul
- Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Renée Veillette **Date :** 2 avril 2019

Liste des commandes

Numéro : 19-17495

Numéro de référence : 1234236

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Fourniture et installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion 4X2 porteur multimode - Entente d'approvisionnement 5 ans

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Service D'Équipement G.D. Inc. 104 rue d,Anvers Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A 1S4 http://www.equipementsgd.com NEQ : 1160775103	Madame Marie-Josée Roussel Téléphone : 418 681-0080 Télécopieur : 418 683-0328	**Commande : (1540635)** 2019-02-07 9 h 53 **Transmission :** 2019-02-07 12 h 24	3073889 - 19-17495 - Addenda no 1 (Modifications et Questions/ réponses) 2019-02-26 12 h 08 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	Service Mobitech 5281 Boul Cléroux 4506675555 Laval, QC, H7T 2E9 NEQ : 1162517271	Monsieur Eric Fortin Téléphone : 450 667-5555 Télécopieur : 450 667-5577	**Commande : (1542828)** 2019-02-11 15 h 58 **Transmission :** 2019-02-11 15 h 58	3073889 - 19-17495 - Addenda no 1 (Modifications et Questions/ réponses) 2019-02-26 11 h 32 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Sélectionner Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne
Formation en ligne
Glossaire
Plan du site
Accessibilité
UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs
Contactez-nous
Nouvelles
Marchés publics hors Québec
Registre des entreprises non admissibles
Autorité des marchés publics
Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO
Info et publicité sur Constructo
Conditions d'utilisation
Polices supportées

Partenaires

Secrétariat du Conseil du trésor Québec
CGI
tc media

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.37

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1194922005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Apple d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

Rapport - mandat SMCE194922005.pdf

Dossier # :1194922005

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE194922005

Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Appel d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE194922005

Conclure avec « Service d'équipement G.D. inc. », une entente-cadre d'une durée de 5 ans, pour la fourniture et l'installation de systèmes hydrauliques, de systèmes électriques et d'accessoires sur des châssis de camion fournis par la Ville – Appel d'offres public 19-17495 (1 seul soumissionnaire). (Montant estimé de 4 054 965,89 $, taxes et contingences incluses).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses adéquates à leurs questions dans ce dossier. Ils ont bien compris que l'écart de 14 % entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation s'explique par une sous-évaluation des coûts de certaines composantes électriques sur le marché et des coûts de main-d'œuvre.

Les membres ont enfin apprécié les explications du Service sur la présence de seulement deux entreprises dans ce marché plutôt restreint, dont une a choisi de ne pas déposer de soumission.

Dans ce contexte, la stratégie d'approvisionnement retenue a été considérée par les membres de la Commission comme appropriée dans les circonstances. Cette stratégie s'appuie sur trois axes : 1- la normalisation des configurations et des aménagements de véhicules, 2- l'obtention d'une entente sur cinq ans basée sur les prévisions de remplacement des véhicules désuets et 3- une entente basée sur le volume afin de générer des économies d'échelle.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE194922005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.38

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198326001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

Il est recommandé :
1. d'accorder à Pro-Vert Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une période de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois, au prix de ses soumissions et des contingences, soit pour une somme maximale de 14 002 543 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17465;

Entreprise	**#Lot**	**Écocentres**	**Coût** (taxes incluses)	**Contingences** (taxes incluses)	**GRAND TOTAL** (taxes et contingences incluses)
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #1	Acadie	1 589 253 $	47 678 $	1 636 930 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #2	Côte-des-Neiges	1 616 952 $	48 509 $	1 665 461 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #3	LaSalle	2 254 677 $	67 640 $	2 322 317 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #4	La Petite-Patrie	2 080 644 $	62 419 $	2 143 064 $

Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #5	Rivière-des-Prairies	1 999 331 $	59 980 $	2 059 311 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #6	Saint-Laurent	2 048 929 $	61 468 $	2 110 397 $
Pro-Vert Sud-Ouest	Lot #7	Saint-Michel	2 004 916 $	60 147 $	2 065 064 $
		Grand total :		**407 841 $**	**14 002 543 $**

2. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-17 13:55

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1198326001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière -des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.;chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.
La Ville exploite un réseau d'écocentres qui offre des services de proximité à tous les citoyens de l'agglomération de Montréal pour le dépôt et la mise en valeur des matières résiduelles. Les écocentres sont des sites de dépôt qui acceptent entre autres des débris de construction, des résidus domestiques dangereux, des produits électroniques, des pneus et certains objets trop volumineux pour les collectes porte-à-porte, ce qui contribue à réduire l'enfouissement des matières résiduelles. Les écocentres, avec plus de 284 000 visites par année et 85 000 tonnes de matières résiduelles reçues en 2018, rencontrent deux orientations du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 (PMGMR), soit de contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux de recyclage des matières

recyclables et des matières organiques (orientation 3) ainsi que d'optimiser les activités de récupération, de recyclage et de valorisation en place dans le but d'améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées (orientation 4). Les écocentres, en contribuant à une gestion responsable des matières résiduelles, s'inscrivent dans l'orientation des engagements pris par la Ville de Montréal dans le cadre du C40 et des objectifs du PMGMR qui est d'atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70% d'ici 2030. Il s'agit d'infrastructures dites d'agglomération qui doivent offrir le même service à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal. L'exécution des opérations est confiée par appel d'offres public à des sous-traitants (privés ou organismes à but non lucratif) spécialisés dans le domaine pour assurer le bon fonctionnement des opérations dans les écocentres.

Actuellement, sept (7) écocentres sont implantés sur le territoire de l'agglomération de Montréal, soit Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel. Un 8e écocentre est planifié et entrerait en opération au 1er juin 2022.

Une demande de prix en option pour l'opération de ce 8e écocentre a été inclus dans l'appel d'offres.

Les soumissions reçues pour la gestion des écocentres implantés sur le territoire de l'agglomération de Montréal ont été ouvertes le 19 mars 2019. Les soumissions sont valides 180 jours suivant cette date.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0078 – 26 février 2015 - Accorder des contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 56 mois et pour la gestion de l'écocentre Saint-Laurent pour une durée de 50 mois - Dépense totale de 10 177 288 $, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14069 (2 soum.)
CG14 0452 - 30 octobre 2014 - Autoriser le prolongement, pour une durée de 8 semaines, des contrats pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel avec l'organisme Pro-Vert Sud-Ouest, conformément aux documents de l'appel d'offres 11-11577

CG11 0257 - 25 août 2011 - Accorder sept contrats à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, Eadie, La Petite-Patrie, LaSalle, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel, pour une durée de 36 mois - Dépense totale de 4 885 560,98 $, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11577 (5 soum.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres visait à obtenir les services d'entreprises pour gérer les activités d'un ou plusieurs des sept (7) écocentres, dans le but d'assurer un service de qualité aux usagers et un bon déroulement des opérations. La gestion d'un 8e écocentre, dont l'ouverture est planifiée en 2022, est en option. La Ville pourra décider à ce moment s'il est avantageux de se prévaloir de cette option ou de solliciter à nouveau le marché. Chaque écocentre fait l'objet d'un lot.
Trois (3) addendas ont été publiés par le Service de l'approvisionnement :

· Addenda 1 : Prolongation de la date d'ouverture des soumissions du 5 mars au 12 mars et Question/Réponse concernant la possibilité de visiter un écocentre.
· Addenda 2 : Question/Réponse concernant une clause sur la présence d'un représentant de l'adjudicataire aux écocentres et sur la nécessité de remplir l'annexe 7.00 B (non requis).

· Addenda 3 : Prolongation de la date d'ouverture des soumissions du 12 mars au 19 mars.

Ces addendas n'ont pas d'impacts financiers.

L'évaluation des soumissions a été réalisée selon une grille d'évaluation qualitative (Voir Intervention du Service de l'approvisionnement, pièces jointes), ainsi que sur la base des prix soumis (système à deux enveloppes).

Advenant qu'un même adjudicataire remporte plusieurs contrats, la Ville se réserve le droit de regrouper ceux-ci pour constituer un seul contrat par adjudicataire.

JUSTIFICATION

Le contrat est nécessaire pour renouveler le mandat de gestion des écocentres.
Il y a eu sept (7) preneurs du cahier des charges et deux (2) soumissionnaires (Opsis Gestion d'Infrastructures Inc et Pro-Vert Sud-Ouest). Les deux (2) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection le 9 avril 2019. Pro-Vert Sud-Ouest et Opsis Gestion d'Infrastructures Inc ont tous les deux obtenu une note de passage supérieure à 70 %.

Pro-Vert Sud-Ouest :

> Plus bas soumissionnaire pour les lots un (1) à sept (7) ainsi que le lot huit (8) en option.
> 3ème octroi consécutif pour un contrat récurrent
> Pro-Vert Sud-Ouest a son autorisation de contracter de l'Autorité des marchés publics.

Opsis Gestion d'Infrastructures Inc :

> N'a pas fourni de bordereaux détaillés pour les lots six (6), sept (7) et huit (8).
> Conforme que pour les lots un (1) à cinq (5).

Le formulaire normalisé qui présente les résultats de l'appel d'offres, ainsi que les écarts, se trouve en pièce jointe.

<u>Justification de la hausse des coûts par rapport au contrat actuel :</u>

On constate une hausse de coûts entre le montant du contrat actuel (AO 14-14069) et le montant pour l'octroi du nouveau contrat (AO 19-17465).

Cette hausse s'explique d'une part par la hausse des prix unitaires pour le chargé de projet et les préposés. Rappelons que les soumissionnaires établissent leurs prix unitaires en incluant le salaire des employés, les charges sociales, l'indexation et autres. Il s'agit du montant que l'adjudicataire facture à la Ville, et non spécifiquement le salaire qu'il verse à ses employés. La hausse des prix unitaires peut s'expliquer, entre autres, par les éléments suivants :

> Ces prix unitaires sont demeurés fixes pendant toute la durée du contrat actuel (5 ans).
> La hausse récente (mai 2019) du salaire minimum fixé par le gouvernement du Québec aurait également contribué à augmenter le prix unitaire.
> Puisque le contrat ne contient pas de clauses d'ajustement, l'indexation pour la durée totale du contrat serait estimée par le soumissionnaire, pour l'ensemble de la

période du contrat, et reporté aux prix unitaires qui eux demeureront fixes.
> Le marché évoque une pénurie de main d'œuvre. Ceci pourrait inciter à augmenter les prix unitaires afin d'offrir des salaires plus élevés et conserver la main d'œuvre.

La hausse s'explique également par une bonification de l'offre de service :

> L'ajustement requis du service pour répondre aux besoins opérationnels rencontrés (volumes de matières reçus et augmentation des périodes de pointe). Ces ajustements requis ont amené à revoir à la hausse (4 %) le nombre d'heures annuelles travaillées. Le présent contrat permet une flexibilité, à la hausse ou à la baisse, des ressources facturées en fonction du besoin réel de service. Ceci permet de moduler le service, et ainsi de maîtriser l'impact sur ce contrat, en cas de situation imprévue comme la fermeture temporaire des écocentres de Lasalle et de Saint-Laurent que nous vivons présentement.

Justification des écarts :

Il y a une différence moyenne d'environ 20 % (entre 18 % et 24 %, selon les lots) entre l'estimation du professionnel et le prix soumis qui s'explique par les éléments suivants :

> L'estimation du professionnel a été calculée avec un salaire minimum de 12 $/heure. Or, ce salaire minimum a été augmenté à 12,50 $/heure par le gouvernement du Québec au 1er mai 2019. De plus, l'estimation initiale a été calculée sans indexation.
> L'impact de la pénurie de main d'œuvre, évoqué par certaines entreprises, pourrait avoir été sous-estimé.

Par ailleurs, Opsis Gestion d'Infrastructures Inc., le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, a présenté des prix plus élevés que Pro-Vert Sud-Ouest, pour chacun des lots sur lesquels il a soumissionné. Ces écarts pourraient s'expliquer du fait que Opsis Gestion d'Infrastructures Inc. est une entreprise privée, contrairement à Pro-Vert Sud-Ouest qui est un organisme à but non lucratif (OBNL).

Commission permanente sur l'examen des contrats :

Comme Pro-Vert Sud-Ouest est le plus bas soumissionnaire conforme pour les lots #1, #2, #3, #4, #5, #6 et #7 et qu'advenant qu'un même adjudicataire remporte plusieurs contrats, la Ville se réserve le droit de regrouper ceux-ci pour constituer un seul contrat. De plus, pour l'ensemble des sept (7) lots, l'adjudicataire est à son 3e octroi consécutif. L'ensemble des lots #1 à 7 seront donc soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Ce dossier décisionnel sera soumis à un examen par la Commission permanente sur l'examen des contrats, prévu le mercredi 5 juin 2019, car ces contrats répondent aux critères suivants :

> Contrat de plus de 2 M $;
> Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation ;
> Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

> L’adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour le présent contrat est évaluée à 14 002 543 $ incluant les taxes et les contingences de 3 %, soit 407 841 $. Aucune indexation annuelle du coût de la vie n’est applicable au contrat. Ces sommes seront réparties sur une période de 6 années financières et se présentent comme suit :

7 écocentres	**Début : (1er sept. 2019) (1er nov 2019) 2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**Fin : (31 octobre 2024) 2024**	**Total (taxes incluses)**
Contrat	360 682 $	2 678 797 $	2 684 674 $	2 723 305 $	2 723 305 $	2 423 940 $	13 594 702 $
Contingences (3%)	10 820 $	80 364 $	80 540 $	81 699 $	81 699 $	72 718 $	407 841 $
Grand total :	371 502 $	2 759 161 $	2 765 215 $	2 805 004 $	2 805 004 $	2 496 658 $	14 002 543 $

Le détail du calcul de l'aspect financier est fourni en pièce jointe.

Le coût approximatif annuel de ce nouveau contrat s’élève à 2 759 161 $. Ceci engendre un écart défavorable approximatif de 599 554 $ par an en comparaison avec le coût annuel des anciens contrats (2 159 607 $) octroyés au même fournisseur (2015 - 2019). Cet écart est dû à :

> L’augmentation des prix unitaires proposés par Pro-Vert Sud-Ouest par rapport à l'ancien contrat. Il est à noter que les prix unitaires de l'ancien contrat étaient fixes pour toute la durée du contrat (5 ans). En 2014, le salaire minimum dans la province du Québec au 1er mai était de 10,35 $/heure contre 12,50 $/heure actuellement. La bonification du service. Dans le nouveau contrat, le nombre d’employés par écocentre ainsi que le nombre d’heures d'ouverture ont été bonifiés, afin de répondre aux besoins opérationnels selon les saisons et l’achalandage.

Pour l'année 2019, la dépense additionnelle de 34 026 $ sera absorbée par des économies du contrat de traitement des matières recyclables du Service de l'environnement. Pour les années subséquentes, elle sera financée par un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement qui se présente ci-dessous :

Année	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Total**
Ajustement à la base budgétaire requis	- $	601 581 $	607 110 $	643 442 $	643 442 $	681 532 $	3 177 107 $

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement des opérations des écocentres de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, à l'objet des services techniques des écocentres. Elle sera entièrement assumée par l'agglomération.

Le montant du contrat (14 002 543 $) diffère du prix soumis (14 532 047 $) pour les raisons suivantes :

> Le service à rendre pour un potentiel 8e écocentre. Toutefois, ce lot a été ajouté en option dans l'appel d'offres pour sécuriser les coûts. La planification de la construction de cette infrastructure étant en cours, le montant des services requis pour cette dernière n'est pas inclus dans le présent dossier décisionnel. Le cas échéant, un GDD complémentaire serait produit.
> Pour l'écocentre LaSalle, le nouvel appel d'offres prévoyait un démarrage au 1er août 2019 (63 mois). L'achalandage à l'écocentre a finalement été moindre que prévu, ce qui a permis de reporter d'un mois la fin du contrat actuel (AO 14-14069). Le nouveau contrat (AO 19-17465) pour la gestion de l'écocentre LaSalle débutera ainsi le 1er septembre 2019 au lieu du 1er août 2019, pour une durée totale du nouveau contrat de 62 mois et un montant de 2 254 667 $ (au lieu de 2 302 910 $ - prix soumis).
> Rappelons que les contingences sont ajoutées au montant octroyé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En vertu de *Montréal Durable 2016-2020* , la Ville s'est engagée à soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, notamment en augmentant le recours aux services ou produits des entreprises de ce type d'économie, dans le secteur de la gestion des matières résiduelles.
De plus, l'exploitation des écocentres contribue aux objectifs suivants : *récupérer 80 % des matières recyclables et organiques, des RDD (résidus domestiques dangereux), des résidus de CRD (construction, rénovation, démolition) et des encombrants d'ici 2019* et atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70% d'ici 2030, fixés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat est requis pour le 20 juin 2019, ce qui permettra aux écocentres de demeurer opérationnels. Advenant un délai dans l'octroi du contrat, le service aux citoyens sera affecté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 29 mai 2019
Commission permanente d'examen des contrats : 5 juin 2019
Comité exécutif : 12 juin 2019
Conseil municipal : 17 juin 2019
Conseil d'agglomération : 20 juin 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard DAGENAIS, Service de l'approvisionnement
Karine BÉLISLE, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Karine BÉLISLE, 10 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie DUBOIS
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-2279
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-29

Carl MOISE
C/s operations - gestion des matieres residuelles

Tél : 514 872-9108
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2019-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2019-05-16

Service de l'environnement
Contrat de gestion pour les écocentres
GDD: 1198326001
Sommaire

Écocentres - taxes incluses		2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Acadie	Contrat	33 891 $	315 995 $	315 303 $	320 147 $	320 147 $	283 769 $	1 589 253 $
	Contingences	1 017 $	9 480 $	9 459 $	9 604 $	9 604 $	8 513 $	47 678 $
	Total	**34 908 $**	**325 475 $**	**324 762 $**	**329 752 $**	**329 752 $**	**292 282 $**	**1 636 930 $**
CDN	Contrat	34 460 $	321 497 $	320 790 $	325 736 $	325 736 $	288 733 $	1 616 952 $
	Contingences	1 034 $	9 645 $	9 624 $	9 772 $	9 772 $	8 662 $	48 509 $
	Total	**35 494 $**	**331 141 $**	**330 414 $**	**335 508 $**	**335 508 $**	**297 395 $**	**1 665 461 $**
Petite-Patrie	Contrat	43 014 $	413 801 $	412 949 $	418 909 $	418 909 $	373 064 $	2 080 644 $
	Contingences	1 290 $	12 414 $	12 388 $	12 567 $	12 567 $	11 192 $	62 419 $
	Total	**44 304 $**	**426 215 $**	**425 338 $**	**431 476 $**	**431 476 $**	**384 256 $**	**2 143 064 $**
LaSalle	Contrat	130 792 $	431 248 $	430 236 $	437 322 $	437 322 $	387 757 $	2 254 677 $
	Contingences	3 924 $	12 937 $	12 907 $	13 120 $	13 120 $	11 633 $	67 640 $
	Total	**134 716 $**	**444 185 $**	**443 143 $**	**450 442 $**	**450 442 $**	**399 390 $**	**2 322 317 $**
RDP	Contrat	40 476 $	397 868 $	397 164 $	402 092 $	402 092 $	359 640 $	1 999 331 $
	Contingences	1 214 $	11 936 $	11 915 $	12 063 $	12 063 $	10 789 $	59 980 $
	Total	**41 690 $**	**409 804 $**	**409 079 $**	**414 155 $**	**414 155 $**	**370 429 $**	**2 059 311 $**
St-Laurent	Contrat	37 449 $	399 413 $	409 964 $	415 877 $	415 877 $	370 348 $	2 048 929 $
	Contingences	1 123 $	11 982 $	12 299 $	12 476 $	12 476 $	11 110 $	61 468 $
	Total	**38 573 $**	**411 395 $**	**422 263 $**	**428 354 $**	**428 354 $**	**381 459 $**	**2 110 397 $**
St-Michel	Contrat	40 600 $	398 976 $	398 268 $	403 221 $	403 221 $	360 630 $	2 004 916 $
	Contingences	1 218 $	11 969 $	11 948 $	12 097 $	12 097 $	10 819 $	60 147 $
	Total	**41 817 $**	**410 945 $**	**410 216 $**	**415 318 $**	**415 318 $**	**371 449 $**	**2 065 064 $**
Grand total	**Contrats**	**360 682 $**	**2 678 797 $**	**2 684 674 $**	**2 723 305 $**	**2 723 305 $**	**2 423 940 $**	**13 594 702 $**
	Contingences	**10 820 $**	**80 364 $**	**80 540 $**	**81 699 $**	**81 699 $**	**72 718 $**	**407 841 $**
	Total	**371 502 $**	**2 759 161 $**	**2 765 215 $**	**2 805 004 $**	**2 805 004 $**	**2 496 658 $**	**14 002 543 $**

Grand total	**Contrats**	**329 351 $**	**2 446 098 $**	**2 451 466 $**	**2 486 740 $**	**2 486 740 $**	**2 213 381 $**	**12 413 775 $**
	Contingences	**9 881 $**	**73 383 $**	**73 544 $**	**74 602 $**	**74 602 $**	**66 401 $**	**372 413 $**
	Total	**339 231 $**	**2 519 481 $**	**2 525 010 $**	**2 561 342 $**	**2 561 342 $**	**2 279 782 $**	**12 786 189 $**
Budget		**305 205 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 598 250 $**	**9 575 055 $**
Ajustement à la base budgétaire requis		**- $**	**601 581 $**	**607 110 $**	**643 442 $**	**643 442 $**	**681 532 $**	**3 177 107 $**

Répartition du coût de 7 contrats pour la gestion des écocentres 2019-2024

Acadie	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Chargé de projet	24.52 $	7 712 $	72 751 $	72 542 $	74 001 $	74 001 $	65 456 $	366 464 $
Responsable des RDD	20.00 $	5 180 $	50 160 $	50 020 $	51 000 $	51 000 $	45 260 $	252 620 $
Préposé à l'accueil	18.76 $	4 859 $	47 050 $	46 919 $	47 838 $	47 838 $	42 454 $	236 958 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.45 $	7 207 $	77 757 $	77 635 $	78 490 $	78 490 $	71 039 $	390 618 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**29 477 $**	**274 838 $**	**274 236 $**	**278 449 $**	**278 449 $**	**246 809 $**	**1 382 259 $**
TPS	5%	1 474 $	13 742 $	13 712 $	13 922 $	13 922 $	12 340 $	69 113 $
TVQ	9.975%	2 940 $	27 415 $	27 355 $	27 775 $	27 775 $	24 619 $	137 880 $
Total taxes incluses		**33 891 $**	**315 995 $**	**315 303 $**	**320 147 $**	**320 147 $**	**283 769 $**	**1 589 253 $**
Total taxe nette		**30 947 $**	**288 546 $**	**287 914 $**	**292 337 $**	**292 337 $**	**259 119 $**	**1 451 200 $**
Contigences	3%	884 $	8 245 $	8 227 $	8 353 $	8 353 $	7 404 $	41 468 $
TPS	5%	44 $	412 $	411 $	418 $	418 $	370 $	2 073 $
TVQ	9.975%	88 $	822 $	821 $	833 $	833 $	739 $	4 136 $
Total taxes incluses -contingences		**1 017 $**	**9 480 $**	**9 459 $**	**9 604 $**	**9 604 $**	**8 513 $**	**47 678 $**
Total taxe nette		**928 $**	**8 656 $**	**8 637 $**	**8 770 $**	**8 770 $**	**7 774 $**	**43 536 $**
Total taxes incluses - Acadie & contingences		**34 908 $**	**325 475 $**	**324 762 $**	**329 752 $**	**329 752 $**	**292 282 $**	**1 636 930 $**
Total taxe nette - Acadie & contingences		**31 876 $**	**297 202 $**	**296 551 $**	**301 107 $**	**301 107 $**	**266 892 $**	**1 494 736 $**

Côte-des-Neiges	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Chargé de projet	25.59 $	8 048 $	75 926 $	75 708 $	77 231 $	77 231 $	68 313 $	382 455 $
Responsable des RDD	20.00 $	5 180 $	50 160 $	50 020 $	51 000 $	51 000 $	45 260 $	252 620 $
Préposé à l'accueil	19.10 $	4 947 $	47 903 $	47 769 $	48 705 $	48 705 $	43 223 $	241 252 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.62 $	7 277 $	78 515 $	78 391 $	79 255 $	79 255 $	71 731 $	394 424 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**29 972 $**	**279 623 $**	**279 008 $**	**283 310 $**	**283 310 $**	**251 127 $**	**1 406 351 $**
TPS	5%	1 499 $	13 981 $	13 950 $	14 166 $	14 166 $	12 556 $	70 318 $
TVQ	9.975%	2 990 $	27 892 $	27 831 $	28 260 $	28 260 $	25 050 $	140 284 $
Total taxes incluses		**34 460 $**	**321 497 $**	**320 790 $**	**325 736 $**	**325 736 $**	**288 733 $**	**1 616 952 $**
Total taxe nette		**31 467 $**	**293 569 $**	**292 924 $**	**297 440 $**	**297 440 $**	**263 652 $**	**1 476 493 $**
Contigences	3%	899 $	8 389 $	8 370 $	8 499 $	8 499 $	7 534 $	42 191 $
TPS	5%	45 $	419 $	419 $	425 $	425 $	377 $	2 110 $
TVQ	9.975%	90 $	837 $	835 $	848 $	848 $	751 $	4 209 $
Total taxes incluses -contingences		**1 034 $**	**9 645 $**	**9 624 $**	**9 772 $**	**9 772 $**	**8 662 $**	**48 509 $**
Total taxe nette		**944 $**	**8 807 $**	**8 788 $**	**8 923 $**	**8 923 $**	**7 910 $**	**44 295 $**
Total taxes incluses - Côtes-des-Neiges & conti		**35 494 $**	**331 141 $**	**330 414 $**	**335 508 $**	**335 508 $**	**297 395 $**	**1 665 461 $**
Total taxe nette - Côte-des Neiges & contingenc		**32 411 $**	**302 376 $**	**301 712 $**	**306 364 $**	**306 364 $**	**271 561 $**	**1 520 788 $**

La Petite-Patrie	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Chargé de projet	25.66 $	8 070 $	76 133 $	75 915 $	77 442 $	77 442 $	68 499 $	383 502 $
Responsable des RDD	20.00 $	5 180 $	50 160 $	50 020 $	51 000 $	51 000 $	45 260 $	252 620 $
Préposé à l'accueil	18.94 $	4 905 $	47 502 $	47 369 $	48 297 $	48 297 $	42 861 $	239 231 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.84 $	14 736 $	158 990 $	158 740 $	160 489 $	160 489 $	145 253 $	798 697 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**37 411 $**	**359 905 $**	**359 164 $**	**364 348 $**	**364 348 $**	**324 474 $**	**1 809 649 $**
TPS	5%	1 871 $	17 995 $	17 958 $	18 217 $	18 217 $	16 224 $	90 482 $
TVQ	9.975%	3 732 $	35 901 $	35 827 $	36 344 $	36 344 $	32 366 $	180 513 $
Total taxes incluses		**43 014 $**	**413 801 $**	**412 949 $**	**418 909 $**	**418 909 $**	**373 064 $**	**2 080 644 $**
Total taxe nette		**39 277 $**	**377 855 $**	**377 078 $**	**382 519 $**	**382 519 $**	**340 657 $**	**1 899 906 $**
Contigences	3%	1 122 $	10 797 $	10 775 $	10 930 $	10 930 $	9 734 $	54 289 $
TPS	5%	56 $	540 $	539 $	547 $	547 $	487 $	2 714 $
TVQ	9.975%	112 $	1 077 $	1 075 $	1 090 $	1 090 $	971 $	5 415 $
Total taxes incluses -contingences		**1 290 $**	**12 414 $**	**12 388 $**	**12 567 $**	**12 567 $**	**11 192 $**	**62 419 $**
Total taxe nette		**1 178 $**	**11 336 $**	**11 312 $**	**11 476 $**	**11 476 $**	**10 220 $**	**56 997 $**
Total taxes incluses - Le Petit-Patrie & continge		**44 304 $**	**426 215 $**	**425 338 $**	**431 476 $**	**431 476 $**	**384 256 $**	**2 143 064 $**
Total taxe nette - Le Petit-Patrie & contingence		**40 456 $**	**389 191 $**	**388 390 $**	**393 995 $**	**393 995 $**	**350 877 $**	**1 956 903 $**

LaSalle	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		4	12	12	12	12	10	**62**
Chargé de projet	27.32 $	24 233 $	81 058 $	80 826 $	82 452 $	82 452 $	72 931 $	423 952 $
Responsable des RDD	20.00 $	14 920 $	50 160 $	50 020 $	51 000 $	51 000 $	45 260 $	262 360 $
Préposé à l'accueil	19.27 $	14 375 $	48 329 $	48 194 $	49 139 $	49 139 $	43 608 $	252 784 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.78 $	51 189 $	168 412 $	168 039 $	170 652 $	170 652 $	152 855 $	881 799 $
Frais de gestion	2 260.00 $	9 040 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	140 120 $
Total avant taxes		**113 757 $**	**375 080 $**	**374 199 $**	**380 363 $**	**380 363 $**	**337 253 $**	**1 961 015 $**
TPS	5%	5 688 $	18 754 $	18 710 $	19 018 $	19 018 $	16 863 $	98 051 $
TVQ	9.975%	11 347 $	37 414 $	37 326 $	37 941 $	37 941 $	33 641 $	195 611 $
Total taxes incluses		**130 792 $**	**431 248 $**	**430 236 $**	**437 322 $**	**437 322 $**	**387 757 $**	**2 254 677 $**
Total taxe nette		**119 431 $**	**393 787 $**	**392 862 $**	**399 333 $**	**399 333 $**	**354 074 $**	**2 058 820 $**
Contigences	3%	3 413 $	11 252 $	11 226 $	11 411 $	11 411 $	10 118 $	58 830 $
TPS	5%	171 $	563 $	561 $	571 $	571 $	506 $	2 942 $
TVQ	9.975%	340 $	1 122 $	1 120 $	1 138 $	1 138 $	1 009 $	5 868 $
Total taxes incluses -contingences		**3 924 $**	**12 937 $**	**12 907 $**	**13 120 $**	**13 120 $**	**11 633 $**	**67 640 $**
Total taxe nette		**3 583 $**	**11 814 $**	**11 786 $**	**11 980 $**	**11 980 $**	**10 622 $**	**61 765 $**
Total taxes incluses - LaSalle & contingences		**134 716 $**	**444 185 $**	**443 143 $**	**450 442 $**	**450 442 $**	**399 390 $**	**2 322 317 $**
Total taxe nette - LaSalle & contingences		**123 013 $**	**405 600 $**	**404 648 $**	**411 313 $**	**411 313 $**	**364 696 $**	**2 120 585 $**

RDP	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Gérants	25.66 $	8 070 $	76 133 $	75 915 $	77 442 $	77 442 $	68 499 $	383 502 $
Préposé RDD	20.00 $	5 180 $	50 160 $	50 020 $	51 000 $	51 000 $	45 260 $	252 620 $
Préposé à l'accueil	18.93 $	4 903 $	47 476 $	47 344 $	48 272 $	48 272 $	42 839 $	239 105 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.38 $	12 531 $	145 158 $	145 036 $	145 888 $	145 888 $	133 600 $	728 100 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**35 204 $**	**346 047 $**	**345 435 $**	**349 721 $**	**349 721 $**	**312 798 $**	**1 738 927 $**
TPS	5%	1 760 $	17 302 $	17 272 $	17 486 $	17 486 $	15 640 $	86 946 $
TVQ	9.975%	3 512 $	34 518 $	34 457 $	34 885 $	34 885 $	31 202 $	173 458 $
Total taxes incluses		**40 476 $**	**397 868 $**	**397 164 $**	**402 092 $**	**402 092 $**	**359 640 $**	**1 999 331 $**
Total taxe nette		**36 960 $**	**363 307 $**	**362 664 $**	**367 163 $**	**367 163 $**	**328 399 $**	**1 825 656 $**
Contigences	3%	1 056 $	10 381 $	10 363 $	10 492 $	10 492 $	9 384 $	52 168 $
TPS	5%	53 $	519 $	518 $	525 $	525 $	469 $	2 608 $
TVQ	9.975%	105 $	1 036 $	1 034 $	1 047 $	1 047 $	936 $	5 204 $
Total taxes incluses -contingences		**1 214 $**	**11 936 $**	**11 915 $**	**12 063 $**	**12 063 $**	**10 789 $**	**59 980 $**
Total taxe nette		**1 109 $**	**10 899 $**	**10 880 $**	**11 015 $**	**11 015 $**	**9 852 $**	**54 770 $**
Total taxes incluses - RDP & contingences		**41 690 $**	**409 804 $**	**409 079 $**	**414 155 $**	**414 155 $**	**370 429 $**	**2 059 311 $**
Total taxe nette - RDP & contingences		**38 069 $**	**374 206 $**	**373 544 $**	**378 178 $**	**378 178 $**	**338 251 $**	**1 880 425 $**

St-Laurent	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Gérants	25.66 $	8 070 $	76 133 $	75 915 $	77 442 $	77 442 $	68 499 $	383 502 $
Préposé RDD	19.75 $	5 115 $	49 533 $	49 395 $	50 363 $	50 363 $	44 694 $	249 462 $
Préposé à l'accueil	18.65 $	4 830 $	46 774 $	46 644 $	47 558 $	47 558 $	42 205 $	235 568 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.70 $	10 036 $	147 830 $	157 495 $	159 229 $	159 229 $	144 113 $	777 933 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**32 572 $**	**347 391 $**	**356 568 $**	**361 711 $**	**361 711 $**	**322 112 $**	**1 782 065 $**
TPS	5%	1 629 $	17 370 $	17 828 $	18 086 $	18 086 $	16 106 $	89 103 $
TVQ	9.975%	3 249 $	34 652 $	35 568 $	36 081 $	36 081 $	32 131 $	177 761 $
Total taxes incluses		**37 449 $**	**399 413 $**	**409 964 $**	**415 877 $**	**415 877 $**	**370 348 $**	**2 048 929 $**
Total taxe nette		**34 196 $**	**364 717 $**	**374 352 $**	**379 751 $**	**379 751 $**	**338 177 $**	**1 870 945 $**
Contigences	3%	977 $	10 422 $	10 697 $	10 851 $	10 851 $	9 663 $	53 462 $
TPS	5%	49 $	521 $	535 $	543 $	543 $	483 $	2 673 $
TVQ	9.975%	97 $	1 040 $	1 067 $	1 082 $	1 082 $	964 $	5 333 $
Total taxes incluses -contingences		**1 123 $**	**11 982 $**	**12 299 $**	**12 476 $**	**12 476 $**	**11 110 $**	**61 468 $**
Total taxe nette		**1 026 $**	**10 942 $**	**11 231 $**	**11 393 $**	**11 393 $**	**10 145 $**	**56 128 $**
Total taxes incluses - St-Laurent & contingence		**38 573 $**	**411 395 $**	**422 263 $**	**428 354 $**	**428 354 $**	**381 459 $**	**2 110 397 $**
Total taxe nette - St-Laurent & contingences		**35 222 $**	**375 658 $**	**385 583 $**	**391 144 $**	**391 144 $**	**348 323 $**	**1 927 073 $**

St-Michel	Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Nombre de mois		2	12	12	12	12	10	**60**
Chargé de projet	26.32 $	8 278 $	78 091 $	77 868 $	79 434 $	79 434 $	70 261 $	393 366 $
Responsable des RDD	19.85 $	5 141 $	49 784 $	49 645 $	50 618 $	50 618 $	44 921 $	250 725 $
Préposé à l'accueil	18.75 $	4 856 $	47 025 $	46 894 $	47 813 $	47 813 $	42 431 $	236 831 $
Préposé à la circulation et au décharge	17.36 $	12 517 $	144 991 $	144 869 $	145 720 $	145 720 $	133 446 $	727 262 $
Frais de gestion	2 260.00 $	4 520 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	27 120 $	22 600 $	135 600 $
Total avant taxes		**35 312 $**	**347 011 $**	**346 396 $**	**350 704 $**	**350 704 $**	**313 659 $**	**1 743 785 $**
TPS	5%	1 766 $	17 351 $	17 320 $	17 535 $	17 535 $	15 683 $	87 189 $
TVQ	9.975%	3 522 $	34 614 $	34 553 $	34 983 $	34 983 $	31 288 $	173 943 $
Total taxes incluses		**40 600 $**	**398 976 $**	**398 268 $**	**403 221 $**	**403 221 $**	**360 630 $**	**2 004 916 $**
Total taxe nette		**37 073 $**	**364 318 $**	**363 672 $**	**368 195 $**	**368 195 $**	**329 303 $**	**1 830 756 $**
Contigences	3%	1 059 $	10 410 $	10 392 $	10 521 $	10 521 $	9 410 $	52 314 $
TPS	5%	53 $	521 $	520 $	526 $	526 $	470 $	2 616 $
TVQ	9.975%	106 $	1 038 $	1 037 $	1 049 $	1 049 $	939 $	5 218 $
Total taxes incluses -contingences		**1 218 $**	**11 969 $**	**11 948 $**	**12 097 $**	**12 097 $**	**10 819 $**	**60 147 $**
Total taxe nette		**1 112 $**	**10 930 $**	**10 910 $**	**11 046 $**	**11 046 $**	**9 879 $**	**54 923 $**
Total taxes incluses - St-Michel & contingences		**41 817 $**	**410 945 $**	**410 216 $**	**415 318 $**	**415 318 $**	**371 449 $**	**2 065 064 $**
Total taxe nette - St-Michel & contingences		**38 185 $**	**375 248 $**	**374 582 $**	**379 241 $**	**379 241 $**	**339 182 $**	**1 885 679 $**

7 écocentres	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Total - avant taxes	313 705 $	2 329 895 $	2 335 007 $	2 368 606 $	2 368 606 $	2 108 232 $	11 824 051 $
Total - taxes incluses	**360 682 $**	**2 678 797 $**	**2 684 674 $**	**2 723 305 $**	**2 723 305 $**	**2 423 940 $**	**13 594 702 $**
Total - taxe nette	329 351 $	2 446 098 $	2 451 466 $	2 486 740 $	2 486 740 $	2 213 381 $	12 413 775 $

Contingences de 3%							
Total - avant taxes	9 411 $	69 897 $	70 050 $	71 058 $	71 058 $	63 247 $	354 722 $
Total - taxes incluses	**10 820 $**	**80 364 $**	**80 540 $**	**81 699 $**	**81 699 $**	**72 718 $**	**407 841 $**
Total - taxe nette	9 881 $	73 383 $	73 544 $	74 602 $	74 602 $	66 401 $	372 413 $

7 écocentres et contingences							
Grand total - avant taxes	323 116 $	2 399 792 $	2 405 057 $	2 439 664 $	2 439 664 $	2 171 479 $	12 178 772 $
Grand total - taxes incluses	**371 502 $**	**2 759 161 $**	**2 765 215 $**	**2 805 004 $**	**2 805 004 $**	**2 496 658 $**	**14 002 543 $**
Grand total - taxe nette	339 231 $	2 519 481 $	2 525 010 $	2 561 342 $	2 561 342 $	2 279 782 $	12 786 189 $

Grand total - taxe nette	**339 231 $**	**2 519 481 $**	**2 525 010 $**	**2 561 342 $**	**2 561 342 $**	**2 279 782 $**	**12 786 189 $**
Budget 2019	1 917 900 $	1 917 900 $	1 917 900 $	1 917 900 $	1 917 900 $	1 598 250 $	11 187 750 $
2019 - ancien contrat	1 612 695 $						1 612 695 $
Budget restant	**305 205 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 917 900 $**	**1 598 250 $**	**9 575 055 $**
Écart versus le budget	**34 026 $**	**601 581 $**	**607 110 $**	**643 442 $**	**643 442 $**	**681 532 $**	**3 211 134 $**

Imputation comptable: 1001.0010000.103160.04383.54503.014406.0000.000000.ÉCOCENTRE.00000.00000

Aspects financiers - 19-17465 : Gestion des écocentres (2019-2024)

		Fournisseur :	Provert Sud-Ouest	Provert Sud-Ouest	Provert Sud-Ouest	rovert Sud-Oues	Provert Sud-Ouest	Provert Sud-Ouest	rovert Sud-Oues
			Acadie	CDN	LaSalle	Petite-Patrie	RDP	St-Laurent	St-Michel
Gérants (chargé de projet)	$	/ heure	24.52 $	25.59 $	27.32 $	25.66 $	25.66 $	25.66 $	26.32 $
Préposé aux RDD	$	/ heure	20.00 $	20.00 $	20.00 $	20.00 $	20.00 $	19.75 $	19.85 $
Préposé à l'accueil (guérite)	$	/ heure	18.76 $	19.10 $	19.27 $	18.94 $	18.93 $	18.65 $	18.75 $
Préposé aux déchargements	$	/ heure	17.45 $	17.62 $	17.78 $	17.84 $	17.38 $	17.70 $	17.36 $
Frais de gestion mensuel	$	/ mois	2 260.00 $	2 260.00 $	2 260.00 $	2 260.00 $	2 260.00 $	2 260.00 $	2 260.00 $

HEURES TOTALES (2019-2024)

(Durée)
nb mois contrat

Acadie	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	413	
2020	2967	2508	2508	4456	
2021	2958.5	2501	2501	4449	
2022	3018	2550	2550	4498	60
2023	3018	2550	2550	4498	
2024	2669.5	2263	2263	4071	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	22385	Heures

nb mois contrat

CDN	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	413	
2020	2967	2508	2508	4456	
2021	2958.5	2501	2501	4449	
2022	3018	2550	2550	4498	60
2023	3018	2550	2550	4498	
2024	2669.5	2263	2263	4071	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	22385	Heures

nb mois contrat

LaSalle	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	887	746	746	2879	
2020	2967	2508	2508	9472	
2021	2958.5	2501	2501	9451	
2022	3018	2550	2550	9598	62
2023	3018	2550	2550	9598	
2024	2669.5	2263	2263	8597	
TOTAL:	15518	13118	13118	49595	Heures

nb mois contrat

Petite-Patrie	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	826	
2020	2967	2508	2508	8912	
2021	2958.5	2501	2501	8898	
2022	3018	2550	2550	8996	60
2023	3018	2550	2550	8996	
2024	2669.5	2263	2263	8142	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	44770	Heures

nb mois contrat

RDP	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	721	
2020	2967	2508	2508	8352	
2021	2958.5	2501	2501	8345	
2022	3018	2550	2550	8394	60
2023	3018	2550	2550	8394	
2024	2669.5	2263	2263	7687	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	41893	Heures

nb mois contrat

St-Laurent	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	567	
2020	2967	2508	2508	8352	
2021	2958.5	2501	2501	8898	
2022	3018	2550	2550	8996	60
2023	3018	2550	2550	8996	
2024	2669.5	2263	2263	8142	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	43951	Heures

nb mois contrat

St-Michel	Gérants	Préposé RDD	Préposé accueil	PCD	
2019	314.5	259	259	721	
2020	2967	2508	2508	8352	
2021	2958.5	2501	2501	8345	
2022	3018	2550	2550	8394	60
2023	3018	2550	2550	8394	
2024	2669.5	2263	2263	7687	
TOTAL:	14945.5	12631	12631	41893	Heures

Durée AO 19-17465 : Gestion des écocentres (2019-2024)

(Mise à jour : 3 mai 2019)

Écocentres	**Début des travaux** (Gestion de l'écocentre)	**Fin de contrat**	**Durée du contrat**
Écocentre LaSalle	1er sept 2019	31 octobre 2024	**62** mois
Écocentre Acadie	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Côte-des-Neiges	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Petite-Patrie	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Rivière-des-Prairies	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Saint-Laurent	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Saint-Michel	1er novembre 2019	31 octobre 2024	60 mois
Écocentre Dickson, en option	1er juin 2022	31 octobre 2024	**29** mois

Année financière (durée)

Écocentres	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**	**Durée total du contrat**
Écocentre LaSalle	**4** mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	**62** mois
Écocentre Acadie	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Côte-des-Neiges	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Petite-Patrie	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Rivière-des-Prairies	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Saint-Laurent	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Saint-Michel	2 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	10 mois	60 mois
Écocentre Dickson, en option	-	-	-	**7** mois	12 mois	10 mois	**29** mois

PRIX DES CONTRATS

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

Soumissions conformes (taxes incluses)	Acadie (lot #1)	Côte-des-Neiges (lot #2)	La Petite-Patrie (lot #4)	LaSalle (lot#3)	Rivière-des-Prairies (lot #5)	Saint-Laurent (lot #6)	Saint-Michel (lot #7)	En option Dickson (lot #8)
Pro-Vert Sud-Ouest	1 589 253 $	1 616 952 $	2 080 644 $	2 302 910 $	1 999 331 $	2 048 929 $	2 004 916 $	889 111 $
Opsis	2 103 076 $	2 103 076 $	2 768 351 $	3 047 318 $	2 682 848 $	- $	- $	- $
Estimation des professionnels internes ($)	1 346 770 $	1 346 770 $	1 706 061 $	1 859 199 $	1 659 883 $	1 692 915 $	1 659 883 $	768 124 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)	1 846 164 $	1 860 014 $	2 424 498 $	2 675 114 $	2 341 089 $	N/A	N/A	N/A
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)	16%	15%	17%	16%	17%	N/A	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) (la plus haute - la plus basse)	513 823 $	486 124 $	687 707 $	744 408 $	683 517 $	N/A	N/A	N/A
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	32%	30%	33%	32%	34%	N/A	N/A	N/A
Écart entre l'estimation des professionnels ($) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	242 483 $	270 182 $	374 584 $	443 711 $	339 448 $	356 014 $	345 033 $	120 988 $
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	18.00%	20.06%	21.96%	23.87%	20.45%	21.03%	20.79%	15.75%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse ($) (la deuxième plus basse - la plus basse)	513 823 $	486 124 $	687 707 $	744 408 $	683 517 $	N/A	N/A	N/A
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	32%	30%	33%	32%	34%	N/A	N/A	N/A

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 27 juin 2018

PRO-VERT SUD-OUEST
A/S MADAME NICOLE BASTIEN
75, DU SQUARE-SIR-GEORGE-ETIENNE-C
BUREAU 21
MONTRÉAL (QC) H4C 3A1

N° de décision : 2018-CPSM-1038568
N° de client : 3000514765

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). PRO-VERT SUD-OUEST demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **8 janvier 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1198326001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des -Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17465 Intervention.pdf
19-17465 PV.pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 1).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 2).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 3).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 4).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 5).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 6).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 7).pdf
19-17465 Tableau d'évaluation (lot 8).pdf
19-17465_ListeCommandes.aspx_.pdf
AO_19-17465_TCP.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-09

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

Lina PICHÉ
Chef de Section
Tél : 514-872-5241
Division :

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17465

No du GDD : 1198326001

Titre de l'appel d'offres : Gestion des écocentres

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 5 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 19 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 9 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 3

Date du dernier addenda émis : 8 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 35 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 7

Nbre de soumissions reçues : 2

% de réponses : 28,57

Nbre de soumissions rejetées : 0

% de rejets : 0

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance initiale : 15 - 9 - 2019

Date d'échéance révisée : 15 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Pro-vert	1 589 252,83 $	√	1
Pro-vert	1 616 952,23 $	√	2
Pro-vert	2 302 910,38 $	√	3
Pro-vert	2 080 644,48 $	√	4
Pro-vert	1 999 330,97 $	√	5
Pro-vert	2 048 928,81 $	√	6
Pro-vert	2 004 916,39 $	√	7
Pro-vert	889 111,37 $	√	8
Opsis	2 103 075,80 $		1
Opsis	2 103 075,80 $		2
Opsis	3 047 318,30 $		3
Opsis	2 768 351,44 $		4
Opsis	2 682 847,81 $		5

Information additionnelle

Opsis a fourni le bordereau de prix détaillé que pour les lots 1 à 5. Pour les lots 6 à 8 il a fourni le prix au bordereau sommaire uniquement (donc nous n'avons pas le détail des prix). Cependant Pro-vert reste le moins cher sur les 8 lots.
Nous avons reçu deux (2) desistement :
- le premier disait ne pas avoir le temps d'étudier l'appel d'offres dans les délais requis et qu'il était pris dans d'autres projets.
- le second a indiquer la pénurie de main d'oeuvre.

Préparé par : Myriem Laklalech Le 5 - 3 - 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17465

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT1	Écocentre Acadie	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	24,52 $	366 463,66 $	421 341,59 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	20,00 $	252 620,00 $	290 449,85 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	18,76 $	236 957,56 $	272 441,95 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	22385	heure	1	17,45 $	390 618,25 $	449 113,33 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 382 259,47 $**	**1 589 252,83 $**
		Opsis	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	33,33 $	498 133,52 $	572 729,01 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	26,65 $	336 616,15 $	387 024,42 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	23,69 $	299 228,39 $	344 037,84 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	22385	heure	1	22,95 $	513 735,75 $	590 667,68 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	3 024,09 $	181 445,40 $	208 616,85 $
		Total (Opsis)							**1 829 159,21 $**	**2 103 075,80 $**
LOT2	Écocentre CDN	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	25,59 $	382 455,35 $	439 728,03 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	20,00 $	252 620,00 $	290 449,85 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	19,10 $	241 252,10 $	277 379,60 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	22385	heure	1	17,62 $	394 423,70 $	453 488,65 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 406 351,15 $**	**1 616 952,23 $**
		Opsis	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	33,33 $	498 133,52 $	572 729,01 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	26,65 $	336 616,15 $	387 024,42 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	23,69 $	299 228,39 $	344 037,84 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	22385	heure	1	22,95 $	513 735,75 $	590 667,68 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	3 024,09 $	181 445,40 $	208 616,85 $
		Total (Opsis)							**1 829 159,21 $**	**2 103 075,80 $**
LOT3	Écocentre	Pro-Vert	1	Chargé de projet	15843,5	heure	1	27,32 $	432 844,42 $	497 662,87 $
			2	Préposé aux RDD	13397	heure	1	20,00 $	267 940,00 $	308 064,02 $
			3	Préposé à l'accueil	13397	heure	1	19,27 $	258 160,19 $	296 819,68 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	50711	heure	1	17,78 $	901 641,58 $	1 036 662,41 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17465

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Écocentre	Pro-Vert	5	Frais de gestion mensuel	63	heure	1	2 260,00 $	142 380,00 $	163 701,41 $
		Total (Pro-Vert)							**2 002 966,19 $**	**2 302 910,38 $**
		Opsis	1	Chargé de projet	15843,5	heure	1	33,33 $	528 063,86 $	607 141,42 $
			2	Préposé aux RDD	13397	heure	1	26,65 $	357 030,05 $	410 495,30 $
			3	Préposé à l'accueil	13397	heure	1	23,69 $	317 374,93 $	364 901,83 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	50711	heure	1	22,95 $	1 163 817,45 $	1 338 099,11 $
			5	Frais de gestion mensuel	63	heure	1	4 510,03 $	284 131,89 $	326 680,64 $
		Total (Opsis)							**2 650 418,18 $**	**3 047 318,30 $**
LOT4	Écocentre Petite Patrie	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	25,66 $	383 501,53 $	440 930,88 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	20,00 $	252 620,00 $	290 449,85 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	18,94 $	239 231,14 $	275 056,00 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	44770	heure	1	17,84 $	798 696,80 $	918 301,65 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 809 649,47 $**	**2 080 644,48 $**
		Opsis	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	33,33 $	498 133,52 $	572 729,01 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	26,65 $	336 616,15 $	387 024,42 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	23,69 $	299 228,39 $	344 037,84 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	44770	heure	1	22,95 $	1 027 471,50 $	1 181 335,36 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	4 105,60 $	246 336,00 $	283 224,82 $
		Total (Opsis)							**2 407 785,56 $**	**2 768 351,44 $**
LOT5	Écocentre RDP	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	25,66 $	383 501,53 $	440 930,88 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	20,00 $	252 620,00 $	290 449,85 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	18,93 $	239 104,83 $	274 910,78 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	41893	heure	1	17,38 $	728 100,34 $	837 133,37 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 738 926,70 $**	**1 999 330,97 $**
		Opsis	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	33,33 $	498 133,52 $	572 729,01 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	26,65 $	336 616,15 $	387 024,42 $

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres
19-17465

Agent d'approvisionnement
Myriem Laklalech

Conformité	Oui

Num. du Lot	Descreption du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Écocentre RDP	Opsis	3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	23,69 $	299 228,39 $	344 037,84 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	41893	heure	1	22,95 $	961 444,35 $	1 105 420,64 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	3 966,60 $	237 996,00 $	273 635,90 $
		Total (Opsis)							**2 333 418,41 $**	**2 682 847,81 $**
LOT6	Écocentre Saint-Laurent	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	25,66 $	383 501,53 $	440 930,88 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	19,75 $	249 462,25 $	286 819,22 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	18,65 $	235 568,15 $	270 844,48 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	43951	heure	1	17,70 $	777 932,70 $	894 428,12 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 782 064,63 $**	**2 048 928,81 $**
LOT7	Écocentre Saint-Michel	Pro-Vert	1	Chargé de projet	14945,5	heure	1	26,32 $	393 365,56 $	452 272,05 $
			2	Préposé aux RDD	12631	heure	1	19,85 $	250 725,35 $	288 271,47 $
			3	Préposé à l'accueil	12631	heure	1	18,75 $	236 831,25 $	272 296,73 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	41893	heure	1	17,36 $	727 262,48 $	836 170,04 $
			5	Frais de gestion mensuel	60	heure	1	2 260,00 $	135 600,00 $	155 906,10 $
		Total (Pro-Vert)							**1 743 784,64 $**	**2 004 916,39 $**
LOT8	Écocentre Dickson EN	Pro-Vert	1	Chargé de projet	7591,5	heure	1	24,21 $	183 790,22 $	211 312,80 $
			2	Préposé aux RDD	6429	heure	1	20,23 $	130 058,67 $	149 534,96 $
			3	Préposé à l'accueil	6429	heure	1	19,53 $	125 558,37 $	144 360,74 $
			4	Préposé à la circulation et au déchargement	16851	heure	1	18,18 $	306 351,18 $	352 227,27 $
			5	Frais de gestion mensuel	29	heure	1	950,00 $	27 550,00 $	31 675,61 $
		Total (Pro-Vert)							**773 308,44 $**	**889 111,37 $**

19-17465 - Gestion des écocentres (lot1)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	1 589 252,83 $	**0,79**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 103 075,80 $	**0,58**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot2)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	1 616 952,23 $	**0,78**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 103 075,80 $	**0,58**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot3)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	2 302 910,38 $	**0,55**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	3 047 318,30 $	**0,40**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot4)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	2 080 644,48 $	**0,61**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 768 351,44 $	**0,44**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot5)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	1 999 330,97 $	**0,63**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 682 847,81 $	**0,45**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot 6)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	2 048 928,81 $	**0,62**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 744 010,95 $	**0,44**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot 7)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	2 004 916,39 $	**0,63**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	2 682 874,81 $	**0,45**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

19-17465 - Gestion des écocentres (lot 8)

FIRME	Présentation de l'offre 5%	Compréhension du mandat et de la problématique 15%	Capacité de production et échéancier 30%	Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables 20%	Expérience et expertise du représentant de l'adjudicataire et de son équipe 30%	Pointage intérimaire 100%	Prix $	Pointage final	Rang
Pro-Vert Sud-Ouest	4,17	12,33	22,67	14,67	22,33	76,17	889 111,37 $	**1,42**	**1**
Opsis	4,17	10,50	22,00	16,00	19,33	72,00	1 167 746,78 $	**1,04**	**2**
0						-		-	
0						-		-	
0						-		-	
Agent d'approvisionnement	**Myriem Laklalech**								

Comité	
Date	**lundi 01-04-2019**
Heure	**9 h 30**
Lieu	**Service de l'approvisionnement, 255 Bd Crémazie Est 4em étage, salle**

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17465
Numéro de référence : 1236794
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Gestion des écocentres

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
100% Environnemental 2525 Louis A Amos , QC, H8T1C3 http://www.100env.com	Monsieur ANTONIO SALVATORE Téléphone : 514 737-3807 Télécopieur : 514 737-3857	**Commande : (1542564)** 2019-02-11 13 h 18 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 18	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
central waste paper 4270 hogan Montréal, QC, h2h2n4	Monsieur jocelyn lepage Téléphone : 514 526-4965 Télécopieur :	**Commande : (1542448)** 2019-02-11 11 h 23 **Transmission :** 2019-02-11 11 h 23	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
La compagnie de recyclage de papiers MD Inc. 404 boulevard Décarie 100 Montréal, QC, H4L 5E6	Madame Christine Côté Téléphone : 514 987-5151 Télécopieur : 514 987-9642	**Commande : (1543363)** 2019-02-12 11 h 39 **Transmission :** 2019-02-12 11 h 39	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 46 - Télécopie 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 11 - Télécopie 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 47 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Monsieur Pascal Bigras Téléphone : 450 536-	**Commande : (1548293)** 2019-02-20 16 h 21	

Nature-Action Québec 120 Ledoux Beloeil, QC, J3G 0A4	0422 Télécopieur : 450 536-0458	**Transmission :** 2019-02-20 16 h 21	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Opsis, Gestion d'infrastructures inc. 2099, boul. Fernand Lafontaine Longueuil, QC, J4G2J4	Monsieur Jean-Guy Cadorette Téléphone : 514 982-6774 Télécopieur : 514 982-9040	**Commande : (1548322)** 2019-02-20 16 h 45 **Transmission :** 2019-02-20 16 h 45	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pro-Vert Sud-Ouest. 75 Square Sir G-E Cartier bureau 021 Montréal, QC, H4C 3A1 http://www.provert.org	Monsieur Laurent Bordelais Téléphone : 514 768-2709 Télécopieur : 514 768-9448	**Commande : (1542896)** 2019-02-11 17 h 19 **Transmission :** 2019-02-11 17 h 19	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	**Commande : (1543347)** 2019-02-12 11 h 31 **Transmission :** 2019-02-12 11 h 31	3072918 - 19-17465 addenda 1 avec report 2019-02-25 13 h 44 - Courriel 3080090 - 19-17465 addenda 2 2019-03-06 9 h 09 - Courriel 3082365 - 19-17465 addenda 3 avec report 2019-03-08 11 h 45 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198326001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des -Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Intervention financière GDD 1198326001v1.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-07

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et tresorier
Tél : 514-872-6630
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.38

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198326001

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des -Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

Rapport - mandat SMCE198326001.pdf

Dossier # :1198326001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198326001

Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198326001

Accorder un (1) contrat à Pro-Vert Sud-Ouest pour la gestion des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, La Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies, Saint-Laurent et Saint-Michel pour une durée de 60 mois et pour la gestion de l'écocentre LaSalle pour une durée de 62 mois - Dépense totale de 14 002 543 $, taxes et contingences (407 841 $) incluses - Appel d'offres public 19-17465 (2 soum.) Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de l'environnement de 601 581 $ en 2020, de 607 110 $ pour 2021, de 643 442 $ en 2022, de 643 442 $ en 2023 et de 681 532 $ en 2024. Ajustement total de 3 177 107 $.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications données par le Service, mais ont noté que certains éléments d'information essentiels auraient gagné à être intégrés au sommaire décisionnel, notamment en ce qui a trait aux addendas, même si ceux-ci n'avaient pas vraiment d'incidence budgétaire.

Les membres ont aussi invité le Service à compléter un tableau figurant en page 1 du sommaire décisionnel en y insérant une colonne montrant le prix de chacun des lots, avant les contingences et les taxes.

Ils ont, par ailleurs, constaté que les explications sur les écarts de prix entre les deux soumissionnaires pour les divers lots auraient gagné à être plus élaborées dans le sommaire décisionnel.

Enfin, les membres ont salué la volonté du Service de l'environnement de favoriser la meilleure gestion possible des écocentres dans un contexte où les conditions ne sont pas toujours favorables.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et pour lequel l'adjudicataire en est à un troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE198326001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.39

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195243001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

Il est recommandé :
1- de conclure quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données;

2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les biens mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17359;

Firme	Description
Bell Canada	Lot 1 : **4 067 426,65 $**
Bell Canada	Lot 2 : **4 656 299,86 $**
Bell Canada	Lot 3 : **231 237,72 $**
TELUS Communications Inc.	Lot 4 : **518 422,28 $**

3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-17 08:39

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1195243001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Services aux utilisateurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville dessert un réseau qui permet de relier plus de 500 sites et bâtiments, d'offrir différents services informatiques à ses employés et de fournir des services à ses citoyens (plus de 500 bornes Wifi publiques). En appui au déploiement de ce réseau, les services de location de circuits de télécommunications permettent ainsi de répondre aux besoins de la Ville qui sont en évolution, tant en terme de disponibilité que de bande passante. En effet, la transformation numérique de la Ville occasionne une croissance marquée des services de location de circuits, tant au niveau des employés que des citoyens.
La Ville détient huit (8) ententes-cadres de circuits qui viennent à échéance le 24 février 2021. Étant donné la fin du contrat et la consommation accélérée du budget occasionné par le déploiement de services numériques, l'appel d'offres 18-17359 pour la location de circuits de transmission de données a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appels d'offres SEAO, le 10 décembre 2018.

Dans le cadre de cet appel d'offres, cinq (5) addendas ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2018-12-18	Précisions et report de date d'ouverture des soumissions au 5 février 2019
2	2019-01-28	Précisions, report de date d'ouverture des soumissions au 19 février 2019 et mise à jour du bordereau

3	2019-02-11	Précisions et mise à jour du bordereau
4	2019-02-14	Précisions, report de date d'ouverture au 26 février 2019 et mise à jour du bordereau
5	2019-02-18	Précisions

L'ouverture des soumissions s'est tenue le 26 février 2019. Au total, 77 jours ont été accordés aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions a été de cent quatre-vingts (180) jours.

La Ville a reçu quatre soumissions. Une de ces soumissions a été déclarée administrativement non conforme. Les trois autres soumissions étaient conformes, tant administrativement que techniquement.

L'objet du présent dossier vise à conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $).

Si la Ville désire se prévaloir de la clause de renouvellement contenue au contrat, elle devra faire connaître son intention, par écrit, à l'adjudicataire au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant la date d'expiration du contrat et obtenir le consentement de ce dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0529 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle pour le lot 2 d'un montant de 173 537,72 $, majorant le contrat de 1 599 163,13 $ à 1 772 700,85 $, et pour le lot 3 de 418 517,09 $, majorant le contrat de 1 210 347,57 $ à 1 628 864,66 $ / autoriser conformément aux contrats, les deux options de renouvellement d'un an des lots 1 à 8 pour la période du 25 février 2019 au 24 février 2021, ainsi que la dépense additionnelle correspondante de 4 519 974,51 $, incluant les contingences des lots 2 et 3 / autoriser un budget additionnel aux années de prolongation de 112 155,58 $ et de 119 789,35 $ pour les variations de quantité des lots 2 et 3 respectivement pour les deux années supplémentaires, ceci dans le cadre des contrats (CG16 0115) conclues avec Bell Canada (lots 1,2,3,4,5,6,8) et la Société TELUS Communications (lot 7).
CG18 0414 - 23 août 2018 - Autoriser l'ajout de produits et services accessoires aux catalogues des contrats accordés à Bell Canada (CG15 0626) - Solution de téléphonie filaire, et Bell Canada (CG16 0115) - Location de circuits.

CG17 0465 – 28 septembre 2017 - Autoriser l'ajout de services aux catalogues de services des contrats octroyés à la firme Bell Canada, Contrat 15-14657 – location de circuits – Transmission de données et le contrat 15-14367 - Service de téléphonie filaire.

CG16 0115 – 25 février 2016 - Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, huit ententes-cadres d'une durée de trois ans, pour la location de circuits en transmission de données - Appel d'offres public 15-14657 - (4 soumissionnaires) (Bell Canada : 717 717,64 $, 1 599 163,13 $, 1 210 347,57 $, 993 388,60 $, 672 739,42 $, 199 834,60 $ et 114 332,29 $ - Société TELUS Communications : 350 984,18 $).

DESCRIPTION

L'appel d'offres public a été subdivisé en plusieurs lots pour représenter différentes zones urbaines et les liaisons aux centres de données. La description des lots et l'identité du plus bas soumissionnaire conforme par lot sont identifiées dans le tableau suivant:

No du lot	Fournisseur	Description des services	Zone
1	Bell Canada	Location de circuits de télécommunication dédiés, requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM et desservis par le Service des TI.	Région au sud de l'autoroute 40, à l'ouest du boulevard Viau et à l'est de l'autoroute 15 en plus de tout le secteur sud du canal Lachine. 263 à 328 sites.
2	Bell Canada	Location de circuits de télécommunications dédiés requis pour les édifices des arrondissements, services centraux, SIM et SPVM et desservis par le Service des TI.	Région au nord de l'autoroute 40, à l'est du boulevard Viau, à l'ouest de l'autoroute 15 et au sud du canal Lachine. Couvre tout ce qui n'est pas couvert par le lot 1. 275 à 310 sites.
3	Bell Canada	Location de liens donnant accès à internet à très haut débit.	Bâtiments abritant des centres de données.
4	TELUS Communications inc.	Location de liens donnant accès à internet à très haut débit.	Bâtiments abritant des centres de données.

La Ville a pris la décision de ne pas octroyer le lot 5 pour le motif que les soumissionnaires ont déposé des offres à des prix supérieurs aux prix estimés.

JUSTIFICATION

Le processus d'appel d'offres indique qu'il y a eu neuf (9) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, quatre soumissionnaires (44%) ont déposé des offres sur un ou plusieurs lots alors que cinq (56%) n'ont pas soumissionné. Parmi les quatre (4) soumissionnaires, une (1) firme a été rejetée, ne détenant pas d'autorisation de conclure des contrats publics de plus de 1 M $ de l'Autorité des marchés publics. Parmi les preneurs qui n'ont pas déposé d'offres, deux (2) ont transmis un avis de désistement, les exigences étant trop restrictives et les niveaux de services demandés ne pouvant être rencontrés. Les trois (3) autres firmes n'ont pas fourni de réponse.

Présentation des résultats pour le lot 1

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres conformes mais une (1) d'entre elles s'est avérée non conforme administrativement, à savoir l'offre de Openface Internet Inc., la firme ne détenant pas d'autorisation de l'Autorité des marchés publics pour conclure des contrats publics de plus d'un million de dollars.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (3 ans)**	**Total**
	Taxes incluses	
Bell Canada	4 067 426,65 $	4 067 426,65 $
Fibrenoire	4 181 311,34 $	4 181 311,34 $
Dernière estimation réalisée	7 642 503,23 $	7 642 503,23 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		4 124 368,99 $ 1,40%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		113 884,68 $ 2,80%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		(3 575 076,57) $ (46,78) %

L'offre de Bell est assortie de deux ans de prolongation estimés à 3 283 946,30 $ taxes incluses (estimation de la prolongation avant appel d'offres: 6 022 965,38 $).

<u>Présentation des résultats pour le lot 2</u>

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres conformes, mais une (1) d'entre elle s'est avérée non conforme administrativement, à savoir l'offre de Openface Internet Inc., la firme ne détenant pas d'autorisation de l'Autorité des marchés publics pour conclure des contrats publics de plus d'un million de dollars.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (3 ans)**	**Total**
	Taxes incluses	
Bell Canada	4 656 299,86 $	4 656 299,86 $
Fibrenoire	5 377 884,02 $	5 377 884,02 $
Dernière estimation réalisée	8 247 156,75 $	8 247 156,75 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		5 017 091,94 $ 7,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		721 584,16 $ 15,50%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	(3 590 856,89) $ (43,54) %

L'offre de Bell est assortie de deux ans de prolongation estimés à 3 765 853,44 $ taxes incluses (estimation de la prolongation avant appel d'offres: 6 469 988,18 $).

Présentation des résultats pour le lot 3

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres conformes, Openface Internet Inc. étant autorisé à conclure ce contrat avec son offre de 650 701,01 $ (taxes incluses) pour trois (3) ans, un montant inférieur à 1 million de dollars. L'offre a tout de même été rejetée car en prenant compte les deux (2) années d'option, le montant dépasserait le seuil d'autorisation de 1 M $ de l'Autorité des marchés publics.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (3 ans)**	**Total**
	Taxes incluses	
Bell Canada	231 237,72 $	231 237,72 $
Fibrenoire	1 286 397,79 $	1 286 397,79 $
Dernière estimation réalisée	411 121,86 $	411 121,86 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		758 817,75 $ 228,15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		1 055 160,07 $ 456,31%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		(179 884,14) $ -43,75 %

L'offre de Bell est assortie de deux ans de prolongation estimés à 288 964,37 $ taxes incluses (estimation de la prolongation avant appel d'offres: 428 454,34 $).

Présentation des résultats pour le lot 4

Pour ce lot, trois (3) soumissionnaires ont déposé des offres conformes, Openface Internet Inc. étant autorisé à conclure ce contrat avec son offre de 650 701,01 $ (taxes incluses) pour trois (3) ans, un montant inférieur à 1 million de dollars. L'offre a tout de même été rejetée car, en prenant compte les deux (2) années d'option, le montant dépasserait le seuil d'autorisation de 1 M $ de l'Autorité des marchés publics.

L'offre de Bell a été exclue afin de rencontrer une exigence du devis à l'effet que le même

fournisseur ne peut remporter les lots 3 et 4.

Firmes soumissionnaires	**Prix de base (3 ans)**	**Total**
	Taxes incluses	
Fibrenoire	1 433 853,23 $	1 433 853,23 $
TELUS	518 422,28 $	518 422,28 $
Dernière estimation réalisée	411 421,86 $	411 421,86 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*		976 137,75 $ 88.29%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*		915 430.95 $ 176.58 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*		107 000.42 $ 26,01 %

L'offre de TELUS est assortie de deux ans de prolongation estimés à 516 697,65 $ taxes incluses (estimation de la prolongation avant appel d'offres: 428 454,34 $).

Présentation des résultats pour le lot 5

Ce lot a été annulé pour des raisons administratives et fera l'objet d'une nouvelle publication.

Explication des écarts

Les écarts entre les estimés et les soumissions les plus basses sont très élevés dans les différents lots (de 46.78% à 26.01%) alors que l'écart entre les plus hautes et les plus basses soumissions sont parfois extrêmement élevés (de 456.31% & 176.58%).

Avant de procéder à cet appel d'offres, une analyse a été effectuée pour établir une stratégie afin d'avoir des prix plus compétitifs. Les éléments suivants ont ainsi été ajustés :

- L'appel d'offres précise le besoin et la projection de consommation pour les circuits de type "niveau 2", offrant un meilleur outil de planification aux soumissionnaires.
- La Ville a regroupé certains lots de l'appel d'offres précédent afin d'accroître les quantités et de donner l'opportunité de faire baisser ainsi les prix.

L’estimation des coûts repose sur la combinaison de quatre (4) facteurs :

1. Le nombre d'emplacements (bâtiments et sites) existants et planifiés;
2. Le prix unitaire basé sur la vitesse requise des circuits;
3. Les frais de construction basés sur le nombre de sites connus et la projection du nombre de sites inconnus à ce jour et qui devront être intégrés;
4. La projection du nombre de nouvelles installations et la croissance de consommation.

Les écarts s'expliquent ainsi :

L'évolution rapide du haut débit :

Pour répondre aux demandes croissantes d'accès aux données, l'utilisation de certains types de lien est incontournable. En septembre 2018, l'importance des circuits de type « niveau 2 » fût reconnue par la Ville et ce type de circuit a fait l'objet d'une négociation de prix avec le fournisseur actuel (Bell - demande de changement au contrat 15-14657). Lors de l'introduction de ce type de circuit, son utilisation projetée était incertaine. L'appel d'offres en référence précise le besoin et la projection de consommation offrant un meilleur outil de planification au fournisseur, réduisant le risque lié au service. De nouveaux prix à la baisse ont ainsi été obtenus. Dans le présent dossier, le même fournisseur réduit de 75% le prix accordé en septembre pour les mêmes circuits.

Le prix unitaire à la baisse pour les liens de « niveau 3 » :

La forte hausse de la demande pour les liens de haut débit a fait baisser le prix unitaire de 20% dans le marché. De surcroît, l'adjudicataire, dans sa stratégie de soumission, a bonifié cette baisse pour atteindre des réductions de près de 50% sur les prix anticipés pour ce type de liens, (30% sous les prix actuels du marché).

La concurrence :

Les sociétés de télécommunications dominantes sont peu nombreuses dans le marché. Leur potentiel de réalisation et leur tolérance aux risques éliminent les plus petites sociétés lorsqu'un contrat d'envergure est sur le marché. Leur politique agressive de bas prix vise à gagner des parts de marché. Ceci se reflète non seulement dans le prix des circuits soumissionnés par l'adjudicataire, mais aussi dans les frais de MACD et dans les frais d'escalade qui sont 75% en dessous des prix estimés.

L'économie d'échelle :

La Ville a modifié sa stratégie d'acquisition en passant de 8 à 5 lots, et ce, en bonifiant les services disponibles. Le territoire de la Ville a été divisé en seulement deux (2) lots distincts pour les communications des circuits privés. Ceci a eu pour effet d'augmenter les quantités par lot et a donné l'opportunité de distribuer les risques sur un plus grand nombre d'items et ainsi de faire baisser les prix.

Selon le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite Commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ pour chacun des lots 1 et 2 de l'appel d'offres 18-17359.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M $ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Bell Canada a renouvelé son accréditation le 19 octobre 2016 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal du contrat est de 9 473 386,51 $, taxes incluses. Ce montant est réparti comme suit:

Adjudicataires	**2019 (taxes incluses)**	**2020 (taxes incluses)**	**2021 (taxes incluses)**	**2022 (taxes incluses)**	**TOTAL (taxes incluses)**
Bell Canada - Lots 1, 2 et 3	1 492 494,04 $	2 984 988,08 $	2 984 988,08 $	1 492 494,04 $	8 954 964,23 $
TELUS Communications Inc. - Lot 4	86 403,71 $	172 807,43 $	172 807,43 $	86 403,71 $	518 422,28 $
TOTAL	1 578 897,75 $	3 157 795,51 $	3 157 795,51 $	1 578 897,75 $	9 473 386,51 $

Les dépenses qui seront effectuées auprès de Bell Canada et de TELUS Communications se feront au rythme de l'expression des besoins et évolueront en fonction du projet de transition pour ensuite varier en fonction des besoins de la Ville. Les quantités unitaires figurant dans l'appel d'offres correspondent aux projections de consommation pour ces ententes. Les dépenses seront majoritairement assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des ententes. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l’établissement du taux des dépenses mixtes d’administration générale imputée au budget d’agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les contrats avec Bell Canada et Société TELUS Communications permettront à la Ville de bénéficier de circuits de télécommunication loués afin de répondre à la demande croissante de bande passante pour complémenter sa fondation de services de télécommunications supportant sa transformation numérique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au Comité exécutif : 29 mai 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 juin 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : 12 juin 2019;
- Approbation par le Conseil municipal : 17 juin 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 20 juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

Tél : 514 872-4189
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Maxime CADIEUX
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-464-3926
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail
Tél : 514-280-8521
Approuvé le : 2019-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-05-16

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 8 décembre 2017

TELUS COMMUNICATIONS INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS GRATTON
510, GEORGIA ST W, 7TH FLOOR
VANCOUVER (BC) V6B 0M3

Nº de décision : 2017-CPSM-1063655
N° de client : 3000240463

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous PUBLIC MOBILE COMMERCE DE DÉTAIL et PUBLIC SERVICES MONÉTAIRES, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TELUS COMMUNICATIONS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **7 décembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 19 octobre 2016

LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA
A/S MONSIEUR MIGUEL BAZ
1, CARREF ALEXANDER-GRAHAM-BELL, BUREAU A-7
VERDUN (QC) H3E 3B3

Nº de décision : 2016-CPSM-1056755
N° de client : 2700007747

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA OR BELL CANADA et BELL, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics,* RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE BELL DU CANADA OU BELL CANADA demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1195243001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Services aux utilisateurs
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

18-17359_ Intervention_.pdf
18-17359_TCP_ VF_v2.pdf
18-17359_DetCah.pdf
18-17359_PV.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Bernard BOUCHER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514-872-5290

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-16

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Division Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 18-17359

No du GDD : 1195243001

Titre de l'appel d'offres : Liens loués pour la transmission de données et l'accès internet

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme - analyse de conformité technique par l'unité cliente

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 10 - 12 - 2018

Ouverture originalement prévue le : 29 - 1 - 2019

Ouverture faite le : 26 - 2 - 2019

Date du comité de sélection : - -

Nombre d'addenda émis durant la période : 5

Date du dernier addenda émis : 18 - 2 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 77 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 9

Nbre de soumissions reçues : 4

% de réponses : 44,44

Nbre de soumissions rejetées : 1

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Openface	ne detient pas son autorisation de AMP

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 25 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 25 - 8 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Bell Canada	4 067 426,65	√	1
Fibrenoire inc.	4 181 311,34		1
Bell Canada	4 656 299,86	√	2
Fibrenoire inc.	5 377 884,02		2
Bell Canada	231 237,72	√	3
Fibrenoire inc.	1 286 397,79		3
Bell Canada (non- conforme ne peut obtenir le lot 3 et 4)	313 444,85		4
Fibrenoire inc.	1 433 853,23		4
Telus Communications inc.	518 422,28	√	4

Information additionnelle

Une firme a pris possession du cahier de charges à titre de partenaire manufacturier. Deux firmes trouvent plusieurs exigences restrictives. Une firme indique n'être pas en mesure d'assurer les niveaux de services requis. Les autres n'ont pas répondu à notre rappel concernant les raisons de désistement. Le lot 5 a été annulé par le requérant.

Préparé par : Bernard Boucher

Le 11 - 4 - 2019

18-17359

Liens loués pour la transmission de données et l'accès internet

Numéro du lot	Description	Soumissionnaire	Montant total (Taxes incluses)
1	Lot 1 (total trois (3) ans)	Bell	4 067 426,65 $
1	Lot 1 (total trois (3) ans)	Fibre Noire	4 181 311,34 $
2	Lot 2 (total trois (3) ans)	Bell	4 656 299,86 $
2	Lot 2 (total trois (3) ans)	Fibre Noire	5 377 884,02 $
3	Lot 3 (Internet 1) (total trois (3) ans)	Bell	231 237,72 $
3	Lot 3 (Internet 1) (total trois (3) ans)	Fibre Noire	1 286 397,79 $
4	Lot 4 (Internet 2) (total trois (3) ans)	Telus	518 422,28 $
4	Lot 4 (Internet 2) (total trois (3) ans)	Fibre Noire	1 433 853,23 $

Liste des commandes

Numéro : 18-17359
Numéro de référence : 1221254
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Liens loués pour la transmission de donnés et l'accès internet

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1520634)** 2018-12-11 9 h 24 **Transmission :** 2018-12-11 9 h 24	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 17 h 03 - Messagerie 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 18 h 05 - Messagerie 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Blu Fibre Networks 244 Handfield Circle Dorval, QC, H9S3V3	Monsieur benoit pineault Téléphone : 514 912-6320 Télécopieur :	**Commande : (1522130)** 2018-12-14 14 h 11 **Transmission :** 2018-12-14 14 h 11	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 17 h 03 - Messagerie 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel

			3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 18 h 06 - Messagerie 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Cisco Systems Canada Cie. 500 Grande-Allée Est, Suite#201 Québec, QC, G1R 2J7	Madame Marie-Claude Dallaire Projets Téléphone : 418 634-5648 Télécopieur :	**Commande : (1520805)** 2018-12-11 13 h 26 **Transmission :** 2018-12-11 13 h 26	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 57 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 57 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 57 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cogeco Peer 1 (Canada) Inc. 615 rene levesque o 500 Montréal, QC, H3B 1P5 http://www.cogecopeer1.com	Monsieur Santosh Pradhan Téléphone : 514 673-7579 Télécopieur :	**Commande : (1521083)** 2018-12-12 10 h 12 **Transmission :** 2018-12-12 10 h 12	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Fibrenoire Inc. / Vidéotron S.E.N.C. 550, Ave Beaumont suite 320 Montréal, QC, H3N 1V1 http://www.fibrenoire.ca	Monsieur Serge-Alexandre Hamel Téléphone : 514 907-3002 Télécopieur :	**Commande : (1521203)** 2018-12-12 13 h 27 **Transmission :** 2018-12-12 13 h 27	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 17 h 02 - Messagerie 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 18 h 06 - Messagerie 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pre2Post Inc. dba ZEROFAIL 3445 avenue du Parc C/O Openface Montréal, QC, H2X 2h6	Monsieur Michel Carrier Téléphone : 514 848-9198 Télécopieur : 514 845-5311	**Commande : (1520944)** 2018-12-11 17 h 27 **Transmission :** 2018-12-11 17 h 27	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TekSavvy Solutions Inc 87 Poupart , QC, j0l2a0	Monsieur Pascal Robert Téléphone : 514 898-8364 Télécopieur :	**Commande : (1522029)** 2018-12-14 11 h 15 **Transmission :** 2018-12-14 11 h 15	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau)

			2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TELUS Communications inc. 300, rue St-Paul bureau 600 Québec, QC, G1K 7R1	Madame Julie Théberge Téléphone : 418 780-8357 Télécopieur : 418 694-2075	**Commande : (1522515)** 2018-12-17 11 h 44 **Transmission :** 2018-12-17 11 h 44	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan) 2019-02-14 16 h 30 - Courriel 3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau) 2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement 3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR 2019-02-18 16 h 47 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
zayo 625 belmont 3ieme Montréal, QC, h3b2m1	Monsieur Arona Diarra Téléphone : 438 394-8605 Télécopieur :	**Commande : (1521244)** 2018-12-12 14 h 17 **Transmission :** 2018-12-12 14 h 17	3039986 - 18-17359 Addenda 1 Report et réponse 2018-12-18 14 h 45 - Courriel 3054569 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (devis) 2019-01-28 16 h 20 - Courriel 3054570 - 18-17359 Addenda 2 Report etQR (bordereau) 2019-01-28 16 h 20 - Téléchargement 3063487 - 18-17359 Addenda 3 QR (devis) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063488 - 18-17359 Addenda 3 QR (plan) 2019-02-11 16 h 56 - Courriel 3063489 - 18-17359 Addenda 3 QR (bordereau) 2019-02-11 16 h 56 - Téléchargement 3066458 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (devis)

2019-02-14 16 h 30 - Courriel

3066459 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (plan)
2019-02-14 16 h 30 - Courriel

3066460 - 18-17359 Addenda 4 Report NB et QR (bordereau)
2019-02-14 16 h 30 - Téléchargement

3068451 - 18-17359 Addenda 5 QR
2019-02-18 16 h 47 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1195243001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Services aux utilisateurs
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1195243001.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposé au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Gilles BOUCHARD
Conseiller(ère) budgétaire
Tél : 514 872-0962
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.39

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195243001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Services aux utilisateurs
Objet :	Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

Rapport - mandat SMCE195243001.pdf

Dossier # :1195243001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE195243001

Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195243001
Conclure avec Bell Canada et Société TELUS Communications, quatre (4) ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois plus deux (2) années d'option, pour la location de circuits en transmission de données - (Bell Canada : 4 067 426,65 $, 4 656 299,86 $ et 231 237,72 $ - TELUS Communications : 518 422,28 $). Appel d'offres public 18-17359 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 1 et 2)*.

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris les explications du Service sur les écarts de prix avec l'estimation. Le Service a utilisé des prix historiques récents pour établir son estimation, alors que les quantités demandées dans le présent appel d'offres ont eu un effet à la baisse sur les prix soumis. À titre d'exemple, les prix reçus pour la fibre optique dans le présent contrat ont été inférieurs de 50% à ceux soumis dans l'appel d'offres précédent. Pour les membres, cela montre qu'il y a maintenant davantage de concurrence sur le marché.

Dans un tel contexte, la Commission juge qu'il est normal de recevoir des soumissions plus basses, le marché évoluant très rapidement. Il faudra peut-être que le Service tienne davantage compte de cette réalité lors du lancement des ses prochains appels d'offres.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (lots 1 et 2)*.

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195243001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.40

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195331003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Teltech Signalisation inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière au montant de 3 295 317,47 $, taxes incluses - appel d'offres public 19-17632 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 494 297,62 $ incluant les taxes, pour un total de 3 789 615,09 $, incluant les taxes.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière;

2. d'accorder à Teltech Signalisation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 295 317,47 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19 -17632);
3. D'autoriser une dépense de 494 297,62 $, taxes incluses, à titre de budget des variations de quantités;

4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-16 13:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1195331003**
Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Teltech Signalisation inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière au montant de 3 295 317,47 $, taxes incluses - appel d'offres public 19-17632 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 494 297,62 $ incluant les taxes, pour un total de 3 789 615,09 $, incluant les taxes.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière, principalement pour les travaux de voirie en régie et pour sécuriser les lieux lors de travaux effectués sur la voie publique par des firmes externes. Cette entente-cadre sera disponible pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi que pour les services corporatifs.
En septembre 2017, le contrat pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière a été octroyé, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16380, au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Teltech Télécommunication inc., pour un montant total estimé de 1 657 716,50 $, incluant les taxes. Cette entente-cadre était valide pour une période de trente-six (36) mois se terminant le 29 septembre 2020, sans option de prolongation. En avril 2019, le Service de l'approvisionnement a anticipé que la consommation complète de l'entente cadre serait atteinte en juin 2019 et a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ces services.

L'appel d'offres public 19-17632 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication a eu lieu durant une période de dix-huit (18) jours calendaires, soit du 15 avril 2019 au 2 mai 2019. Les soumissions reçues sont valides pour une période de cent quatre-vingt (180) jours calendaires, soit jusqu'au 2 novembre 2019.

Aucun addenda n'a été émis pendant la période de sollicitation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0433 - 28 septembre 2017 - Conclure une entente-cadre avec Teltech Télécommunication inc., pour une période de trente-six mois (36), pour la fourniture, sur demande, de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public 17-16380 (3 soum.) (Montant estimé : 1 657 716,50 $, $, incluant les taxes.)
CE15 0882 - 13 mai 2015 - Conclure avec Transelec/Common inc., une entente-cadre d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public 15-13770 (4 soum.) - (Montant estimé : 425 830,61 $, incluant les taxes)

CE12 0706 - 16 mai 2012 - Conclure avec Signalisation Routière du Québec inc., une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture de services d'interventions diverses en signalisation routière - Appel d'offres public 12-12027 (6 soum.) - (Montant estimé : 344 148,92 $, incluant les taxes)

DESCRIPTION

La présente entente-cadre vise la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi que pour les services corporatifs. Ces services d'intervention servent à dévier la circulation automobile et piétonnière de façon sécuritaire lors d'entraves sur le réseau routier montréalais, principalement durant les travaux de voirie en régie ainsi qu'à sécuriser les lieux lors de travaux effectués sur la voie publique par des firmes externes et lors de mesures d'urgence (fermeture de route, déviation et atténuation de la circulation lors d'inondations).
L'entreprise recommandée doit effectuer, lors des fermetures de la voie publique, la mise en place et l'enlèvement des dispositifs de signalisation tels les panneaux indicateurs routiers, les barricades ainsi que tous les accessoires de sécurité. Ces opérations sont requises afin de sécuriser les lieux pour les travailleurs ainsi que pour les usagers de la route, le tout conformément aux normes du ministère des Transports du Québec.

L'appel d'offres a été élaboré en collaboration avec la Division de l'exploitation des usines du Service de l'eau ainsi qu'avec la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie, les deux plus importants consommateurs de l'entente.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les historiques de consommation des dix-huit (18) derniers mois et sur les prévisions de consommation pour une période de trente-six mois (36) mois, mais n'engagent aucunement la Ville pour quelques quantités que ce soit.

Les prix sont ajustés annuellement, à l'anniversaire de l'entente, selon les prix soumis au bordereau pour chacune des années de l'entente.

Puisqu'il s'agit de services provenant d'un secteur de marché à faible risque, nous avons exigé une garantie de soumission de vingt-mille dollars (20 000 $) équivalente à environ 1% de la soumission. Nous avons également demandé une garantie d'exécution équivalente à cinquante mille dollars (50 000,00 $) qui devra être fournie par l'adjudicataire recommandé.

La différence du montant de l'entente précédente par rapport à celle-ci s'explique par le fait que nous avons constaté que la consommation a considérablement augmenté au cours de la période allant de septembre 2017 à juin 2019, et ce, en raison de l'augmentation de la demande pour des chantiers sur le réseau routier montréalais ainsi qu'en raison des inondations importantes qu'a connue la Ville de Montréal en avril 2019. La forte demande a fait en sorte que le montant estimé lors de la dernière entente a été consommé en un an et demi (1 1/2) au lieu de trois (3) ans (l'entente précédente devait être disponible de septembre 2017 à septembre 2020). C'est pourquoi nous avons procédé au lancement d'un

appel d'offres en avril 2019 avec des prévisions supérieures à l'entente précédente. Également, en consultant les requérants, nous avons ajouté trois (3) articles au bordereau de soumission afin de répondre à leur besoin: l'article 16- Plan signé et scellé par un ingénieur délai d'urgence (dans un délai de 4 heures), l'article 22- Installation de signalisation urgente dans un délai de 4 heures et l'article 23- Installation de signalisation urgente dans un délai de 12 heures.

JUSTIFICATION

La conclusion de l'entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement et d'assurer un niveau de qualité acceptable pour ces services.

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES (2):
- Teltech Signalisation inc.;
- Groupe de sécurité Garda SENC.

SOUMISSIONNAIRES (2):
- Teltech Signalisation inc,;
- Groupe de sécurité Garda SENC.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Teltech Signalisation inc.	3 295 317,47 $	---	3 295 317,47 $
Groupe de sécurité Garda SENC.	4 557 132,24 $	---	4 557 132,24 $
Dernière estimation réalisée	3 595 950,85 $	---	3 595 950,85 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*			3 926 224,86 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*			19,15 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)*			1 261 814,77 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*			38,29 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*			-300 633,38 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*			-9,12 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)*			1 261 814,77 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*			38,29 %

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit à la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres exige la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP). Les autorisations des soumissionnaires se trouvent en pièces jointes au présent dossier.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme être conforme en tout point au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étude parce qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Une veille de marché nous a permis de constater un effet de convergence dans ce secteur d'activité dans la région de Montréal au cours des trois (3) dernières années. En effet, l'adjudicataire recommandé, Teltech Signalisation inc., a fait l'acquisition de deux (2) soumissionnaires potentiels (JP 2000 et Signotech). Le deuxième soumissionnaire, Groupe de sécurité Garda SENC., a quant à lui fait l'acquisition de deux (2) autres soumissionnaires potentiels (Signalisation Routière du Québec inc. et Signalisation INS-SIGN). Ceci explique la réduction de la compétition au niveau de ce type de marché. De plus, suite à l'ouverture des soumissions, nous avons communiqué avec un différent fournisseur important de ce secteur, en l'occurrence Hayes Signalisation, une Division de Transelec/Common inc., pour connaître la raison de sa non-participation à l'appel d'offres. Ce fournisseur nous a mentionné avoir un carnet de commande complet et qu'il n'aurait pas été en mesure de répondre à notre demande.

Afin de comprendre l'écart de prix entre les deux (2) soumissionnaires, nous avons communiqué avec Groupe de sécurité Garda SENC. L'écart peut s'expliquer par le fait que Teltech Signalisation inc. est présentement le fournisseur de ce service pour la Ville de Montréal et que ce dernier connaît très bien la réalité de la Ville en matière de services d'intervention diverses en signalisation routière, contrairement à Groupe de sécurité Garda SENC. qui n'a jamais fait affaire avec nous pour ce type de contrat. Étant donnée la première soumission de Groupe de sécurité Garda SENC. pour cet appel d'offres de la Ville de Montréal, l'incertitude et la nouveauté de cet appel d'offres fait en sorte que Groupe de sécurité Garda SENC. a soumis un prix plus élevé. Également, le carnet de commande de Groupe de sécurité Garda SENC. est très chargé, donc si ce dernier avait obtenu le contrat, le montant élevé soumis lui aurait servit en partie à obtenir plus de ressources humaines et matérielles pour ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 3 595 950,85 $, incluant les taxes, pour les trente-six (36) prochains mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation au cours des dix-huit (18) derniers mois et est calculée en fonction des derniers prix moyens payés pour ces services, avec une majoration annuelle de

2,59 % sur trois (3) ans. Cette majoration correspond à l'évolution moyenne de l'IPC pour la région de Montréal au cours des dix-huit (18) derniers mois (du début l'entente précédente en septembre 2017 jusqu'à février 2019), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de février 2019, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en avril 2019.
Comparativement aux derniers prix payés par la Ville lors de l'entente précédente au 29 septembre 2017, le prix moyen des articles connaîtra une baisse moyenne pondérée de -3,54 % pour la durée du contrat. Cette baisse peut s'expliquer par le fait que Teltech Signalisation inc. est présentement le fournisseur de la Ville pour ce service et désire conserver ce contrat. De plus, en étant présentement le fournisseur de la Ville, Teltech Signalisation connaît très bien la réalité du besoin en matière de services d'intervention diverses en signalisation routière et peut fournir des prix compétitifs.

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le montant total estimé de l'entente, pour les services répartis parmi les trente (30) articles indiqués au bordereau, pour une période de trente-six (36) mois est de :

2 866 116,53 $ + TPS 143 305,83 $ + TVQ 285 895,12 $ = 3 295 317,47 $

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant total octroyé, soit 494 297,62 $, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie de volume. La conclusion d'une entente-cadre permettra d'assurer la constance, la facilité d'approvisionnement, le niveau de qualité des services, tout en permettant à la Ville de constituer des volumes économiques profitables.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre et des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra une entente-cadre avec la firme retenue.
CE 29 mai 2019
CPEC 5 juin 2019
CE 12 juin 2019
CM 17 juin 2019
CG 20 juin 2019
Début du contrat 21 juin 2019
Fin du contrat 20 juin 2022
Fin des contrats, incluant les années optionnelles 20 juin 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-1028
Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-13

Pierre GATINEAU
Chef de division acquisition

Tél : 514-872-0349
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Isabelle LAZURE
directeur acquisitions
Tél : 514-872-1027
Approuvé le : 2019-05-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dean GAUTHIER
directeur de service - approvisionnement
Tél : 514 868-4433
Approuvé le : 2019-05-15

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

ANNEXE 2.00
BORDEREAU DE PRIX - SOMMAIRE

Numéro d'appel d'offres	19-17632
Titre de l'appel d'offres	Services d'interventions diverses en signalisation routière 2019-2022
Mode d'adjudication	Plus bas soumissionnaire conforme
Règle d'adjudication	Contrat attribué globalement à un seul soumissionnaire
Nom du soumissionnaire *(Selon le Registre des entreprises du Québec)*	Telltech Signalisation inc.
Numéro d'entreprise (NEQ)	1173539942
Adresse du soumissionnaire	345 Marion Repentigny, Qc

Note : Les noms et les prix des soumissionnaires indiqués dans le bordereau de prix sommaire seront déclarés à haute voix lors de l'ouverture des soumissions (Paragraphe 6 de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes).

Description	Montant total (avant taxes)	TPS (5 %)	TVQ (9,975 %)	Montant total (Taxes incluses)
Services d'interventions diverses en signalisation routière 2019-2022	2 866 116,53 $	143 305,83 $	285 895,12 $	3 295 317,47 $

02 MAI 2019

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

Montréal

Numéro d'appel d'offres	19-17632
Titre de l'appel d'offres	Services d'interventions diverses en signalisation routière 2019-2022

Mise en place et enlèvement des dispositifs de signalisation conformément à la norme du ministère des Transports du Québec, Tome V, Signalisation routière, volumes 1, 2 et 3, chapitre 4, Travaux, (Déc. 2018 ainsi que les futures mises à jour), selon les numéros de configuration TCD suivants :

Numéro d'item	Description d'item	Quantité prévisionnelle annuelle	Unité	Prix unitaire 2019-20	Prix unitaire 2020-21	Prix unitaire 2021-22	Montant total (Sans taxes)
		A		B	C	D	(AxB)+(AxC)+(AxD)
FERMETURE D'UNE VOIE Pour le transport, la mise en place, l'enlèvement des dispositifs de signalisation et des équipements et la location pour les premières 24 heures, selon l'un ou l'autre de ces dessins normalisés :							
1	Pour une zone de 60 km/heure et moins, selon TCD-012 / TCD-013 / TCD-020 / TCD-021 / TCD-034 / TCD-036 / TCD-037 / TCD-049 / TCD-050 / TCD-041 / TCD-056	224	Fermeture	640,00 $	865,20 $	907,20 $	585 177,60 $
2	Pour une zone de 70 km/heure, selon TCD-012 / TCD-013 / TCD-020 / TCD-021 / TCD-034 / TCD-036 / TCD-037 / TCD-049 / TCD-050 / TCD-041 / TCD-056	50	Fermeture	600,00 $	618,00 $	618,00 $	91 800,00 $
3	Pour une zone de 80-90 km/heure, selon TCD-012 / TCD-013 / TCD-020 / TCD-021 / TCD-034 / TCD-036 / TCD-037 / TCD-049 / TCD-050 / TCD-041 / TCD-056	40	Fermeture	775,00 $	798,25 $	798,25 $	94 860,00 $
FERMETURE DE DEUX VOIES Pour le transport, la mise en place, l'enlèvement des dispositifs de signalisation et des équipements et la location pour les premières 24 heures, selon l'un ou l'autre de ces dessins normalisés :							
4	Pour une zone de 60 km/heure et moins, selon TCD-038 / TCD-040 / TCD-051 / TCD-053 / TCD-014 / TCD-031 / TCD-032 / TCD-033 / TCD-039	200	Fermeture	800,00 $	824,00 $	824,00 $	469 600,00 $
5	Pour une zone de 70 km/heure, selon TCD-038 / TCD-040 / TCD-051 / TCD-053 / TCD-014 / TCD-031 / TCD-032 / TCD-033 / TCD-039	40	Fermeture	650,00 $	669,50 $	669,50 $	79 560,00 $
6	Pour une zone de 80-90 km/heure, selon TCD-038 / TCD-040 / TCD-051 / TCD-053 / TCD-014 / TCD-031 / TCD-032 / TCD-033 / TCD-039	40	Fermeture	825,00 $	849,75 $	849,75 $	100 980,00 $
TRAVAUX DANS UNE INTERSECTION Pour le transport, la mise en place, l'enlèvement des dispositifs de signalisation et des équipements et la location pour les premières 24 heures, selon l'un ou l'autre de ces dessins normalisés :							
7	Pour une zone de 60 km/heure et moins, selon TCD-015 / TCD-016 / TCD-017 / TCD-018 / TCD-024 / TCD-025 / TCD-026 / TCD-027 / TCD-042 / TCD-043 / TCD-044 / TCD-045 / TCD-047 / TCD-048 / TCD-062 / TCD-063 / TCD-064 /TCD-065 / TCD-066 / TCD-067	20	Fois	870,00 $	896,10 $	896,10 $	53 244,00 $
8	Pour une zone de 70 km/heure, selon TCD-015 / TCD-016 / TCD-017 / TCD-018 / TCD-024 / TCD-025 / TCD-026 / TCD-027 / TCD-042 / TCD-043 / TCD-044 / TCD-045 / TCD-047 / TCD-048 / TCD-062 / TCD-063 / TCD-064 /TCD-065 / TCD-066 / TCD-067	20	Fois	600,00 $	618,00 $	618,00 $	36 720,00 $
MAINTIEN DE LA SIGNALISATION Location pour chacune des composantes de signalisation comprise dans la fermeture ou les travaux dans une intersection, subséquente aux premières 24 heures incluses. Location de la signalisation / jour additionnel.							
9	Panneau 600 mm X 600 mm	10000	Panneau (prix par jour)	1,75 $	1,80 $	1,80 $	53 550,00 $
10	Panneau 900 mm X 900 mm	1067	Panneau (prix par jour)	2,50 $	2,56 $	2,56 $	8 160,00 $
11	Balise T-RV-7	20000	Balise (prix par jour)	1,10 $	1,13 $	1,13 $	67 320,00 $
12	Unités de glissières	2200	Unités de glissières (prix par jour)	1,00 $	1,03 $	1,03 $	6 732,00 $
13	Défense de stationner	6000	Demande (prix par jour)	2,75 $	2,83 $	2,83 $	50 490,00 $
14	Pesée	10000	Pesée (prix par jour)	1,35 $	1,39 $	1,39 $	41 310,00 $
À LA CARTE							
15	Plan signé et scellé par un ingénieur délai régulier (dans un délai de 24 à 48 h)	250	Plan	165,00 $	169,95 $	177,20 $	128 037,50 $
16	Plan signé et scellé par un ingénieur délai urgence (dans un délai de 4 heures)	120	Plan	250,00 $	257,50 $	257,50 $	91 800,00 $
17	Escorte routière (tarif minimal de 4 heures minimum)	400	Heure	35,00 $	36,05 $	37,50 $	43 420,00 $
18	Camion amortisseur d'impact (tarif minimal de 4 heures minimum)	900	Heure	57,00 $	58,71 $	59,00 $	157 239,00 $
19	Livraison de glissières (pour des distances variant entre 4 et 40 mètres par transport) *Comprend le transport, l'installation et l'enlèvement*	24	Transport	600,00 $	618,00 $	630,00 $	44 352,00 $
20	Livraison de signalisation additionnelle (balises TRV-7, panneaux)	1200	Transport	45,00 $	46,35 $	50,00 $	169 620,00 $
21	Défense de stationner sur 100 m *Comprend le transport, l'installation et l'enlèvement*	1200	Demande (prix par jour)	90,00 $	92,70 $	95,00 $	333 240,00 $
22	Installation de signalisation urgente dans un délai de 4 heures (tarif minimal de 4 heures)	100	Heure	50,00 $	51,50 $	51,50 $	15 300,00 $
23	Installation de signalisation urgente dans un délai de 12 heures (tarif minimal de 4 heures)	300	Heure	42,00 $	43,26 $	43,26 $	38 556,00 $
VOL OU BRIS MAJEUR Coût de remplacement pour les équipements volés ou ayant subis des bris majeurs							
24	Panneau 600 mm X 600 mm	60	Incident	8,00 $	8,00 $	8,00 $	1 440,00 $
25	Panneau 900 mm X 900 mm	60	Incident	12,00 $	12,00 $	12,00 $	2 160,00 $
26	Balise T-RV-7	60	Incident	15,00 $	15,00 $	15,00 $	2 700,00 $
27	Pesée	30	Incident	3,00 $	3,00 $	3,00 $	270,00 $
28	Défense de stationner	30	Incident	5,00 $	5,00 $	5,00 $	450,00 $
FABRICATION DE PANNEAUX							
29	Panneau 600 mm X 600 mm	90	Panneau	87,00 $	89,61 $	90,00 $	23 994,90 $
30	Panneau 900 mm X 900 mm	90	Panneau	195,75 $	201,62 $	203,00 $	54 033,53 $
						Montant total (avant taxes)*	**2 866 116,53 $**

* Montant à reporter à la page Sommaire

Sauf indication contraire dans les documents d'appels d'offres, les quantités estimées sont indiquées afin de calculer le plus bas prix et ne représentent nullement un engagement de la part du Donneur d'ordre.

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 11 avril 2018

TELTECH TÉLÉCOMMUNICATION INC.
A/S MONSIEUR FRANÇOIS TESSIER
345, RUE MARION, BUR. D
REPENTIGNY (QC) J5Z 4W8

N° de décision : 2018-CPSM-1024524
N° de client : 3000318442

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- TEL-TECH CONSTRUCTION
- TEL-TECH LOCALISATION
- TELTECH SIGNALISATION
- TEL-TECH SIGNALISATION
- TELTECH TELECOMMUNICATION
- TEL-TECH TÉLÉCOMMUNICATION
- TELTECH THERMOGRAPHIE

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). TELTECH TÉLÉCOMMUNICATION INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 septembre 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Liste des commandes

Numéro : 19-17632

Numéro de référence : 1254393

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services d'interventions diverses en signalisation routière 2019-2022

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca	Madame Valérie Jacob Téléphone : 514 281-2811 Télécopieur : 514 281-2860	**Commande : (1580076)** 2019-04-16 14 h **Transmission :** 2019-04-16 14 h	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Teltech Signalisation inc. 345-D Marion Repentigny, QC, J5Z 4W8	Monsieur jose Medina Téléphone : 514 992-6619 Télécopieur :	**Commande : (1579518)** 2019-04-15 16 h 41 **Transmission :** 2019-04-15 16 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

☐ Organisme public.

Précédent

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

Aide en ligne

Formation en ligne

Glossaire

Plan du site

Accessibilité

UPAC-Signaler un acte répréhensible

Service clientèle

Grille des tarifs

Contactez-nous

Nouvelles

Marchés publics hors Québec

Registre des entreprises non admissibles

Autorité des marchés publics

Autorité des marchés financiers

À propos

À propos de SEAO

Info et publicité sur Constructo

Conditions d'utilisation

Polices supportées

Partenaires

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.40

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1195331003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction acquisition , Division acquisition
Objet :	Conclure une entente-cadre avec la firme Teltech Signalisation inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière au montant de 3 295 317,47 $, taxes incluses - appel d'offres public 19-17632 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 494 297,62 $ incluant les taxes, pour un total de 3 789 615,09 $, incluant les taxes.

Rapport - mandat SMCE195331003.pdf

Dossier # :1195331003

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE195331003

Conclure une entente-cadre avec la firme Teltech Signalisation inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière au montant de 3 295 317,47 $, taxes incluses - appel d'offres public 19-17632 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 494 297,62 $ incluant les taxes, pour un total de 3 789 615,09 $, incluant les taxes.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195331003

Conclure une entente-cadre avec la firme Teltech Signalisation inc. pour une période de trente-six (36) mois, avec deux options de prolongation de douze (12) mois, pour la fourniture sur demande de services d'interventions diverses en signalisation routière au montant de 3 295 317,47 $, taxes incluses - appel d'offres public 19-17632 (2 soumissionnaires) - Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités au contrat totalisant un montant équivalent à quinze (15) % de celui octroyé, soit 494 297,62 $ incluant les taxes, pour un total de 3 789 615,09 $, incluant les taxes.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont apprécié les explications données par les représentants du Service, notamment en ce qui a trait aux nombre limité d'entreprises dans ce marché, en raison d'acquisitions récentes d'entreprises par des concurrents. Ils ont bien compris que l'expertise sur le marché est limitée pour les services d'interventions diverses en signalisation routière.

Malgré tout, le Service a néanmoins obtenu un prix inférieur à l'estimation pour ce contrat, ce qui est rassurant pour les membres de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195331003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.41

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197231044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002.89 $ (contrat:10 908 000.00 $, contingences : 1 644 764.45 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 12 149 238,44$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures de la rue William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William-Griffintown Lot#5A- dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 908 000,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 423910;
3. d'accorder un montant maximal de 1 644 764,45 $ taxes incluses en dépenses contingentes;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 72,41 % par la ville centre et à 27.59 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-26 22:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197231044**
Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002.89 $ (contrat:10 908 000.00 $, contingences : 1 644 764.45 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown afin d'améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur en requalification. Le Service de l'urbanisme et la mobilité (SUM), en tant qu'unité requérante, est mandaté afin de coordonner la mise en œuvre de certaines des interventions identifiées pour concrétiser la vision de développement du secteur. À cet effet, la rue William entre les rues Canning et Guy ainsi que la rue Canning entre les rues Notre-Dame et William ont été identifiées pour être réaménagées.
De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau d'égouts séparatifs. Suite à l'analyse de la Direction des réseaux d'eau (DRE), il a été jugé nécessaire de faire l'installation d'une conduite d'égout sanitaire et pluviale sur tout le tronçon.

La Direction des réseaux d'eau (DRE), la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) et

la Direction de l'urbanisme (DU) ont mandaté la Division des grands projets de la Direction des infrastructures - Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR) afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 1145 - Le 18 septembre 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Aménagement Côté Jardin Inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et d'aménagement de surface des rues du Shannon et Murray - Griffintown Lot-2. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 9 059 013,33 $ (contrat:7 527 356,91 $, contingences : 881 925,91 $ et incidences : 649 730,51 $), taxes incluses. Appel d'offres public 331801 - 1 soumissionnaire conforme (1188081001).
CM18 0796 - Le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Les terrassements Multi-Paysages inc., pour des travaux d'aménagement de surface de l'espace public de la rue du Séminaire - Griffintown Lot-1A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 766 743.92 $ (contrat: 672 743,92 $ et incidences : 94 000,00$), taxes incluses. Appel d'offres public 400310 - 5 soumissionnaires conformes (1187669005);

CM18 0824 - Le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures sur les rues Murray, Basin et Rioux - Griffintown Lot-4A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 966 790,00 $ (contrat:6 473 790,00 $ et incidences : 493 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 433310 - 3 soumissionnaires conformes (1187669004);

CE18 0672 - Le 18 avril 2018 - Approuver, conformément au pouvoir délégué dans les résolutions CM15 1107 et CM15 1266, l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur « Les entreprises de construction Ventec inc. » réalisée par l'arrondissement de Verdun dans le cadre du contrat S17-007 pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement en 2017 - Inscrire cette compagnie sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux (2) ans à compter de la date de la résolution du comité exécutif approuvant l'évaluation de rendement insatisfaisant

CG18 0106 - Le 22 février 2018 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de construction d'un collecteur sanitaire sous la rue Ottawa, entre les rues du Séminaire et Dalhousie - Griffintown Lot-3B, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 9 327 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 337702 (2 soum.) (1187669003);

CG18 0094 - Le 14 février 2018 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2018-2020 de la Ville de Montréal (Volet agglomération) (1173843028);

CG18 0065 - Le 25 janvier 2018 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction du bassin de rétention William d'une capacité de 12 000 m³ dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Phase I - Dépense totale de 37 867 796,04 $, taxes incluses - Appel d'offres public 5068-EC-308-15 (4 soum.);

CG17 0352 - Le 24 août 2017 - Accorder un contrat à Les entreprises Michaudville inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa, entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 831 000 $, taxes incluses - Appel d'offres public 337601 (4 soum.);

CG16 0652 - Le 1 décembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017 -2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1163843006);

CG16 0480 - Le 25 août 2016 - Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 $, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires (1163493001);

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1153843005);

CG15 0468 - Le 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 $ (contrat: 1 374 380,39 $ + incidences: 177 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227703 - 4 soumissionnaires;

CM14 0931 - 16 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 $ (contrat: 4 158 000,00 $ + incidences: 442 000,00 $), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire (1144822043);

CE14 1317 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet «Les Bassins du Nouveau Havre» (1143227001);

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001);

CG12 0150 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1). - Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 624 435,84 $, taxes incluses (contrat: 566 435,84 $ + incidences: 58 000,00 $) - Appel d'offres public 227701 - 5 soumissionnaires. (1120266017);

CE11 2136 - 21 décembre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin, d'une chambre de mesure de débit dans le parc 4 Sud, à la limite de la rue Basin, et d'une portion de la conduite d'aqueduc de 600 mm reliant les deux chambres, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre. (1114175002);

CE11 1644 - 19 octobre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1115333001);

D2104243071 - 17 décembre 2010 - Approbation du projet de remplacement du lot 4 527 069 par 31 lots portant les numéros 4 498 991 à 4 499 021 (2104243071);

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre

» (1104175002);

CM09 0702 - 25 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (1083468009);

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003);

CM09 0154 - 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion des protocoles de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1081587001).

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la réfection des infrastructures souterraines de la rue William entre les rues Guy et Canning et de la rue Canning entre les rues Notre Dame et William dans le secteur Griffintown.
Les travaux prévus sur ces rues, sans s'y limiter, se résument comme suit :

-Enlèvement et reconstruction de la conduite de gaz existante;
-Installation des bases de lampadaires et feux de circulation;
-Travaux de gestion des sols excavés;
-Reconstruction conduite d'eau secondaire en fonte ductile de 300mm et 400mm Ø;
-Enlèvement d'une conduite d'égout en brique 800mm X 1200mm;
-Ajout d'une conduite d'égout combiné en béton armé de 1050mm Ø;
-Ajout d'une conduite de béton armé de 375mm à 600mm Ø ;
-Installation de nouveaux regards, chambres de vannes et vannes;
-Reconstruction complète des entrées de service d'eau et d'égout;
-Pose de pavage et trottoir temporaire et bordure de béton avec la future géométrie de rue. Les aménagements de surface (Bordure de granit, pavés de béton, fosses d'arbres et mobiliers urbains) seront réalisés dans le cadre d'un autre contrat. Vous trouverez en pièces jointes un rendu du concept des futurs aménagements ainsi qu'un plan d'ensemble.
-Marquage de la chaussée;
-Le maintien et la gestion de la mobilité.

La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document « Lot 5A - Plan de localisation ».

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le cadre de ce projet, les travaux d'infrastructures sont prévus à la fin de l'été 2019 jusqu'à la fin de l'année 2019.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 1 644 764,45 $ (taxes incluses), soit 15,1 % du coût des travaux étant donné les risques inhérents au projet. Le montant des contingences n'est pas inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au

document « Incidences et ristournes Lot 5A » en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1000 $ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.
Sur douze (12) preneurs de cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission répondant aux exigences de l'appel d'offres et dix (10) firmes n'ont pas déposé de soumission ; soit une proportion respective de 17,0% - 83,0%. Parmi les dix (10) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, on en retrouve cinq (5) qui se désignent comme étant des sous-traitants ou fournisseurs, un (1) est la firme d'estimation de contrôle et quatre (4) n'ont pas motivé leur désistement. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) se retrouve en pièce jointe.

Les prix de soumission et les expériences du maître d'oeuvre furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions conformes furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts). Une clause sur l'expérience du soumissionnaire est incluse dans les documents de l'appel d'offres #423910 (voir en pièce jointe)

L'estimation de contrôle a été réalisée à l'externe par la firme Strategia Conseil inc. et est établie à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L’équipe de l’économie de la construction (ÉÉC) a procédé à l’analyse des deux (2) soumissions conformes reçues pour cet appel d'offres. Un écart favorable à la Ville de Montréal de 7,6 %, a été constaté entre la plus basse soumission conforme (PBSC) et l’estimation de soumission. Cet écart se trouve principalement dans l’article global de « Organisation de chantier ».

L’écart entre le PBSC et le deuxième soumissionnaire conforme est de 70,4%. Les écarts les plus importants se trouvent :

1- dans les articles de « Fourniture et pose de conduite en PVC DR-35 300 mm », » Maintien de la circulation et signalisation » et « Organisation de chantier » (totalisant 24,3 %). Dans tous ces articles, les prix soumis par le deuxième soumissionnaire sont trop élevés.

2- dans les articles suivants (totalisant 29,3 %):
- Fourniture et pose de conduite en béton armé – 1050 mm, 750 mm, 600 mm et 375 mm de diamètre
- Fourniture et pose de conduite en PVS – 300 mm, 250 mm ou moins
- Fourniture et pose de conduite en fonte ductile (entrée de service à remplacer) hors de la tranchée de l’égout – 150 mm et moins
- Fourniture et pose de conduite temporaire
- Regard d’égout préfabriqué CR. M.V.-216-D

Dans tous ces articles, les prix soumis par le deuxième soumissionnaire sont déraisonnables et non justifiables.

Compte tenu la valeur du contrat de plus de dix (10) millions de dollars, le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est 13 794 002,89 $ taxes incluses, comprenant le montant du contrat de 10 908 000,00 $, des contingences de 1 644 764,45 $ et des incidences de 1 241 238,44 $.
La dépense totale de 13 794 002,89 $ taxes incluses est assumée à 27,59 % par l'agglomération pour un montant de 3 805 768,81 $ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la reconstruction d'une conduite d'égout et d'eau principale qui est de compétence d'agglomération, en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".* L'autre portion de la dépense, soit 72,41 %, est assumée par la ville centrale pour un montant de 9 988 234,08 $ taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 12 577 812,62 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2019-2021 du Service de L'urbanisme et de la mobilité et celui du Service de l'eau:

· 54.33 % sont prévus au budget triennal de la DRE du Service de l'eau pour une dépense totale 7 494 507,65 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 6 843 484,41 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 18-071;
· 26.14 % sont prévus au budget triennal de la DEEU du Service de l'eau pour une dépense totale 3 605 786,80 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 3 292 547,52 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RGC 18-031;
· 9.17 % sont prévus au budget triennal de la DU du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour une dépense totale 1 264 673,57 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 1 164 600,22 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt # 13-038 «Travaux de réaménagement du domaine public et de l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans le secteur Griffintown». Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.;
· 1.45% est prévu au budget triennal de la DEP du Service de l'eau pour une dépense totale 200 000,00 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 182 626,66 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, lequel est financé par le règlement d'emprunt RGC 17-029-1;
· 8.91 % sont prévus au budget triennal de la Commission des Services Électriques de Montréal pour une dépense totale 1 229 052,84 $ taxes incluses, ce qui représente un coût net de 1 094 553,77 $ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes_Griffintown Lot 5A rév.01» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet consiste principalement à réhabiliter les réseaux d'infrastructures vieillissantes, dans certains cas plus que centenaires, et à créer un réseau d'égout sanitaire séparatif. Ainsi, l'ajout de nouvelles infrastructures permettra d'assurer l'acheminement des eaux adéquatement pour le secteur desservi et les nouveaux développements, le tout en prenant considération l'action 7 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique possiblement des risques de bris et de réhabilitation à court terme.
Afin de réaliser un maximum de travaux reliés à la mise en place de toutes ces nouvelles infrastructures, les travaux sont prévus de débuter cet été. De plus, il est préférable de maximiser le travail en dehors de la période hivernale.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

La gestion des impacts et le maintien de la circulation sont présentés au devis d'appel d'offres en respectant toutes les politiques les plus récentes afin d'avoir le moins d'impact sur les riverains. Le projet est divisé en plusieurs phases afin de minimiser l'emprunte sur le quartier. : Vous trouverez en pièces jointes un extrait du devis de circulation présentant les différentes phases de travaux de la rue William : «Lot 5A - Plans de phasage.pdf»

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications. Des communiqués électroniques seront transmis aux riverains avant le début de chacune des phases du projet. La nature des travaux, les entraves, les accès aux riverains, la relocalisation de stationnements s'il y a lieu et les mesures de mitigation y sont présentées. Une soirée d'information sur les travaux à venir a été tenue le 27 mars 2019 à l'École de technologie supérieure afin de sensibiliser les riverains sur les prochaines interventions dans le secteur. De plus, des comités de bons voisinages sont mis en place pour répondre aux différentes questions des citoyens. Pendant la réalisation des travaux, une agente de liaison assure les relations avec les riverains et un système d'avis alerte a été mis en place pour aviser des fermetures d'eau, avis d'ébullition, etc.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:
CEC : 5 juin 2019
Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
Début des travaux : Juillet 2019
Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier;
Certification de fonds : ; Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

---

Parties prenantes

Romain BONIFAY, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
André LEMIEUX, Service de l'eau
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Lysanne AUDET, Le Sud-Ouest

Lecture :

Romain BONIFAY, 16 mai 2019
André LEMIEUX, 9 mai 2019
Kathy DAVID, 8 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi BRABANT-BLAQUIÈRE
Ingénieur - Grands projets Portefeuille 2

Tél : 514-872-6199
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-08

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2019-05-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-05-26

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 423910 — No du GDD : 1197231044

Titre de l'appel d'offres : Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William - Griffintown Lot #5A

Type d'adjudication : Au plus bas soumissionnaire conforme avec clause d'expérience

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 18 - 3 - 2019 — Ouverture originalement prévue le : 16 - 4 - 2019

Ouverture faite le : 25 - 4 - 2019 — Délai total accordé aux soumissionnaires : 37 jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : 6 — ***Si addenda, détailler ci-après***

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat ($)
3 - 4 - 2019	Ajustement du bordereau de soumission, aux cahiers voirie, maintient et égout/aqueduc et aux plans. Réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui : +/- 725930,88$
5 - 4 - 2019	Modification du cahier environnement et modifications au bordereau	Non
9 - 4 - 2019	Report de date d'ouverture au 18 avril 2019, ajustements au cahier des charges et réponses aux questions des soumissionnaires.	Oui : +/- 94952,10$
10 - 4 - 2019	Ajout des plans et devis de Bell Canada.	Non
11 - 4 - 2019	Ajustement du devis de maintient.	Non
15 - 4 - 2019	Report de date d'ouverture au 25 avril 2019.	Non

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs 12 — Nbre de soumissions reçues 2 — % de réponses 17

Nbre de soumissions rejetées 0 — % de rejets 0,0

Soumissions rejetées (nom) — Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs — Date d'échéance initiale : 23 - 8 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs — Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant) Total
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	10 908 000,00
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	18 587 000,00
Estimation — **externe**	11 805 284,63

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation **-7,6%**

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse **70,4%**

Dossier à être étudié par la CEC : **Oui** X — **NON**

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ		x	AMF		x
RENA		x	Revenu Qc		x

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation

Nom du soumissionnaire : LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.

Montant du contrat (incluant les taxes) ($) : 10 908 000,00

Montant des contingences ($) : 1 644 764,45

Montant des incidences ($) : 1 241 238,44

Date prévue de début des travaux : 8 - 7 - 2019 — Date prévue de fin des travaux : 20 - 12 - 2019

Plan de localisation des travaux

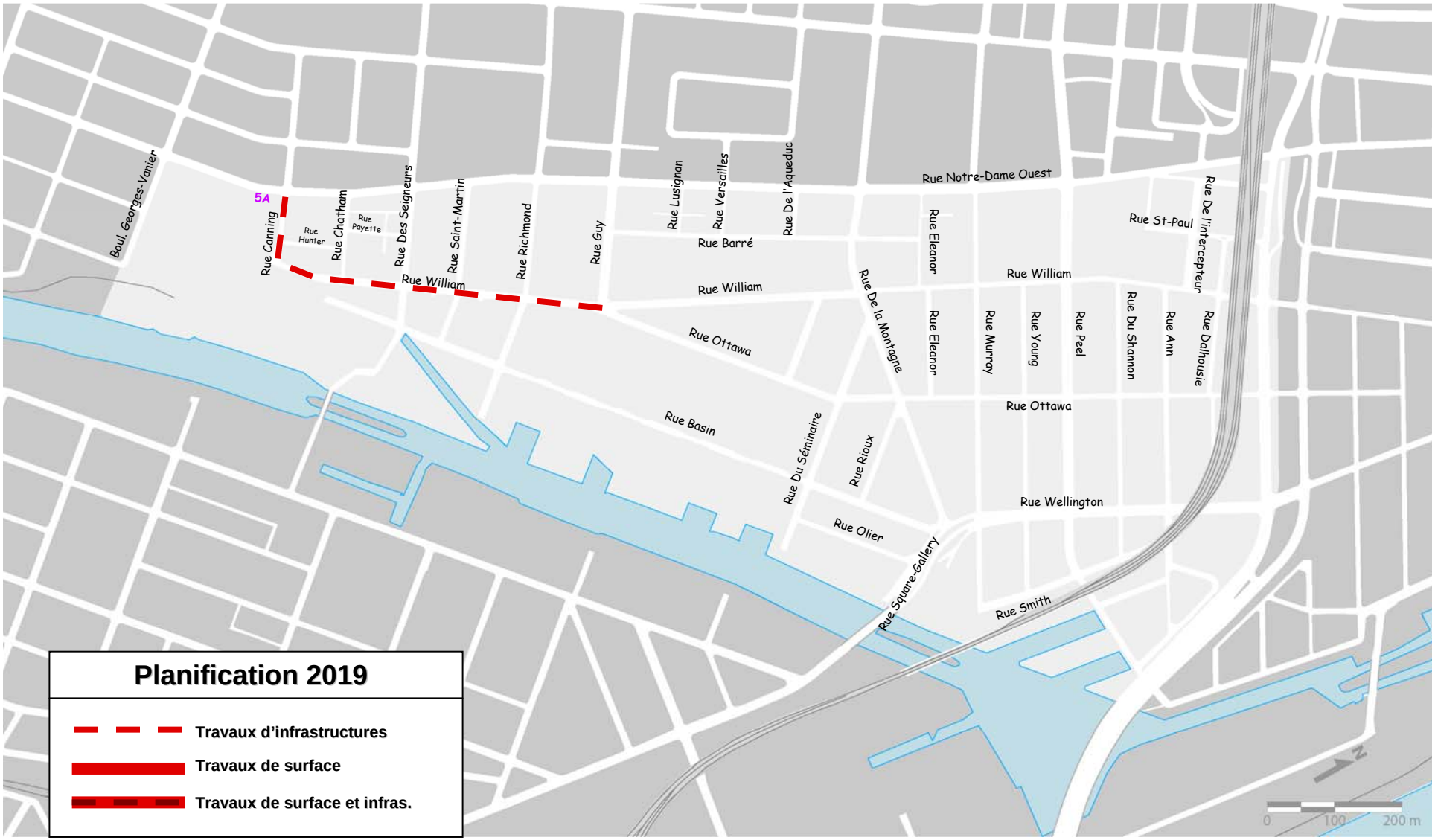

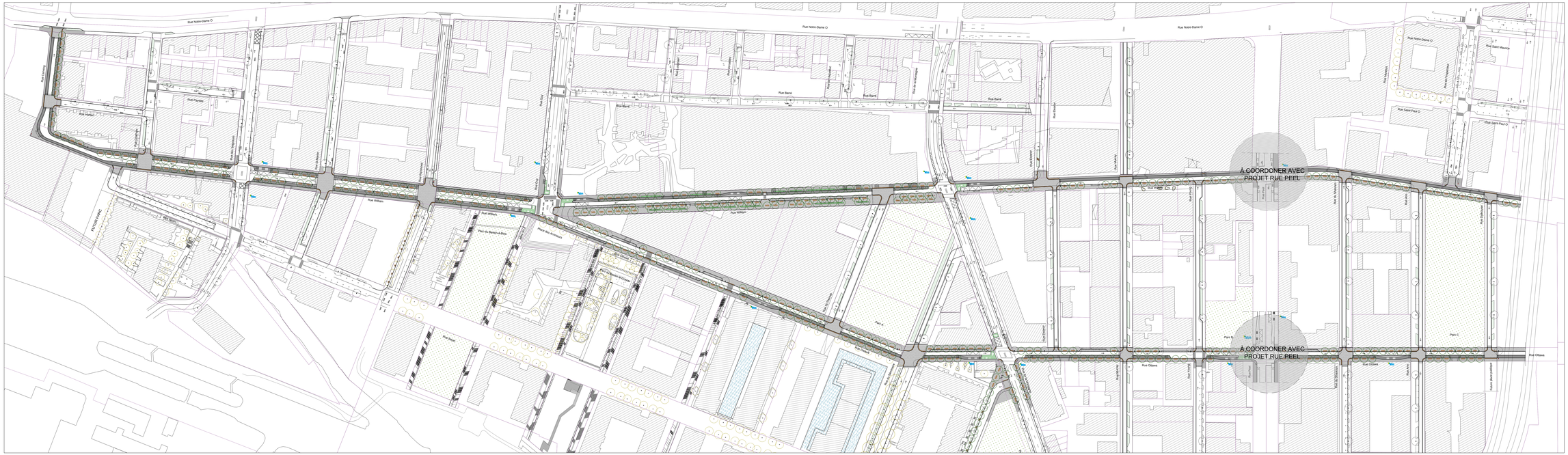
Rue Notre-Dame O
Rue Dublin
Rue Hibernia
Rue Parkdale
Rue Wellington
Rue Monk
Rue Allison
Rue Arthur
Rue Lyon
Rue Dupont
Rue Rolland
Rue Bannantyne
Rue Bonin
Rue Bonsecours
Rue Bannantyne
Rue Bonsecours
Rue Bonsecours
Rue Bannantyne
Rue Bannantyne
Rue Bannantyne

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan, 7e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Appel d'offres public
nº 423910

ANNEXE M4

PLANS DE PHASE

RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DE SURFACE SUR LA RUE CANNING ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET WILLIAM ET LA RUE WILLIAM ENTRE LES RUES CANNING ET GUY - GRIFFINTOWN LOT-5A (ARRONDISSEMENT SUD-OUEST)

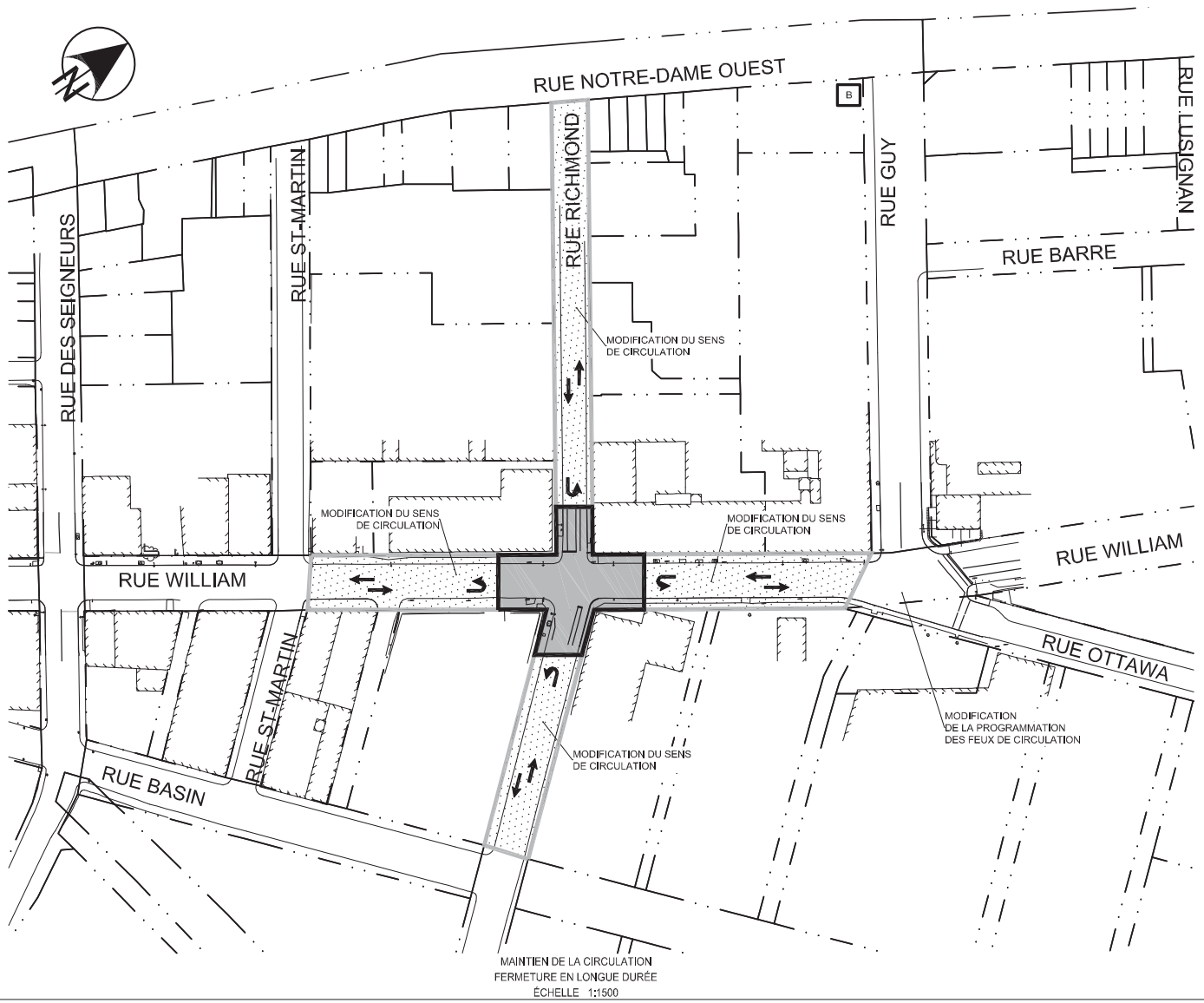

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- CHEMIN DE DÉTOUR
- ACCÈS STATIONNEMENT
- B — STATION DE BIXI

CHEMIN DE DÉTOUR
ÉCHELLE 1:10000

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_VIM_GriffIntown\301_WilliamCanning_Lot-RAU-CAO-CAOV-Maintien\1730032301C_PH-1.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		RÉVISION :			TITRE :	DESSINÉ:	APPROUVÉ:	ÉCHELLE :
Montréal Division des Grands Projets Service des infrastructures, de la voirie et des transports 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX-INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM CANNING	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 1 INTERSECTION RICHMOND	S.C.	N.F.	INDIQUÉE
			00	2019-03-08	SOUMISSION		DATE : 2019-03-08		DESSIN No. 1 de 5

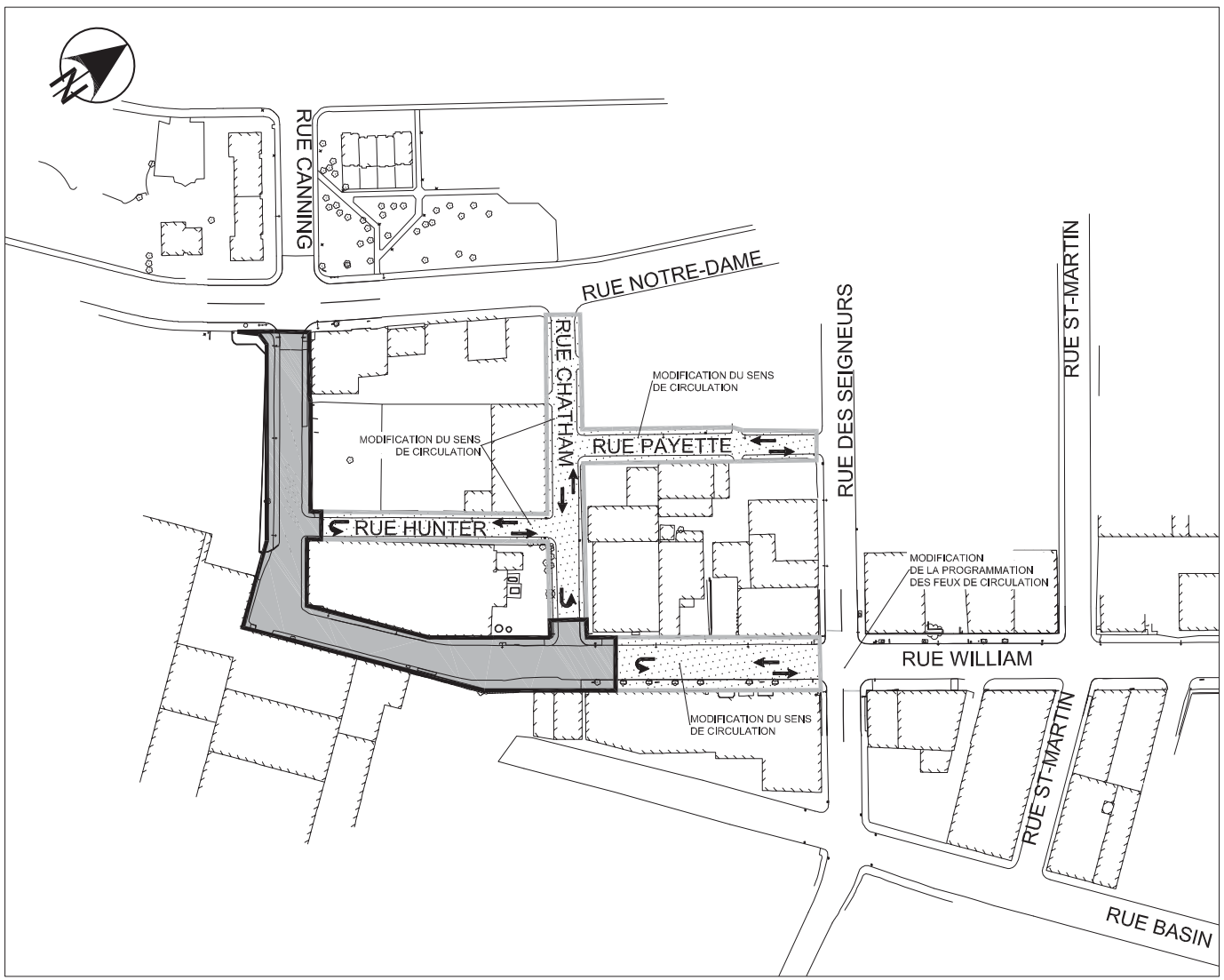

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- CHEMIN DE DÉTOUR
- ACCÈS STATIONNEMENT
- B — STATION DE BIXI

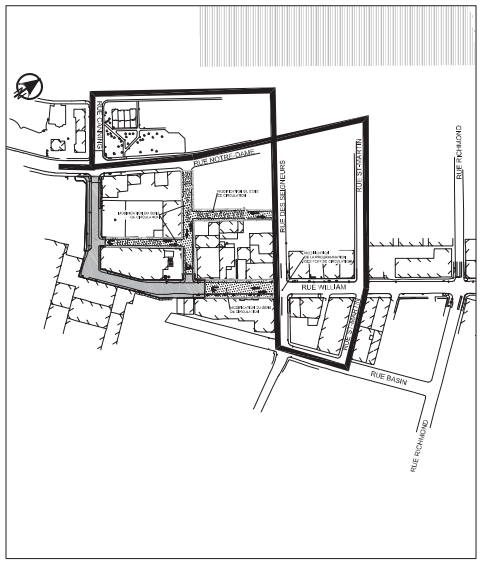

CHEMIN DE DÉTOUR
ÉCHELLE 1:5000

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\F1730032_V4M_GriffIntown\301_WilliamCanning_Lot-RAU-CAO-DAO\4-Maintien\T30032301C_PH2.dwg

		INGÉNIERIE: Montréal — Division des Grands Projets, Service des Infrastructures, de la voirie et des transports, 801 rue Brennan, Montréal (Québec) H3C 0G4	GESTION DE PROJET: FNX-INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM CANNING	RÉVISION: NO 00, DATE 2019-03-08, DESCRIPTION SOUMISSION	TITRE: MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 2 et 6 ENTRE CHATHAM ET CANNING	DESSINÉ: S.C.	APPROUVÉ: N.F.	ÉCHELLE: INDIQUÉE
							DATE: 2019-03-08		DESSIN No. 2 de 5

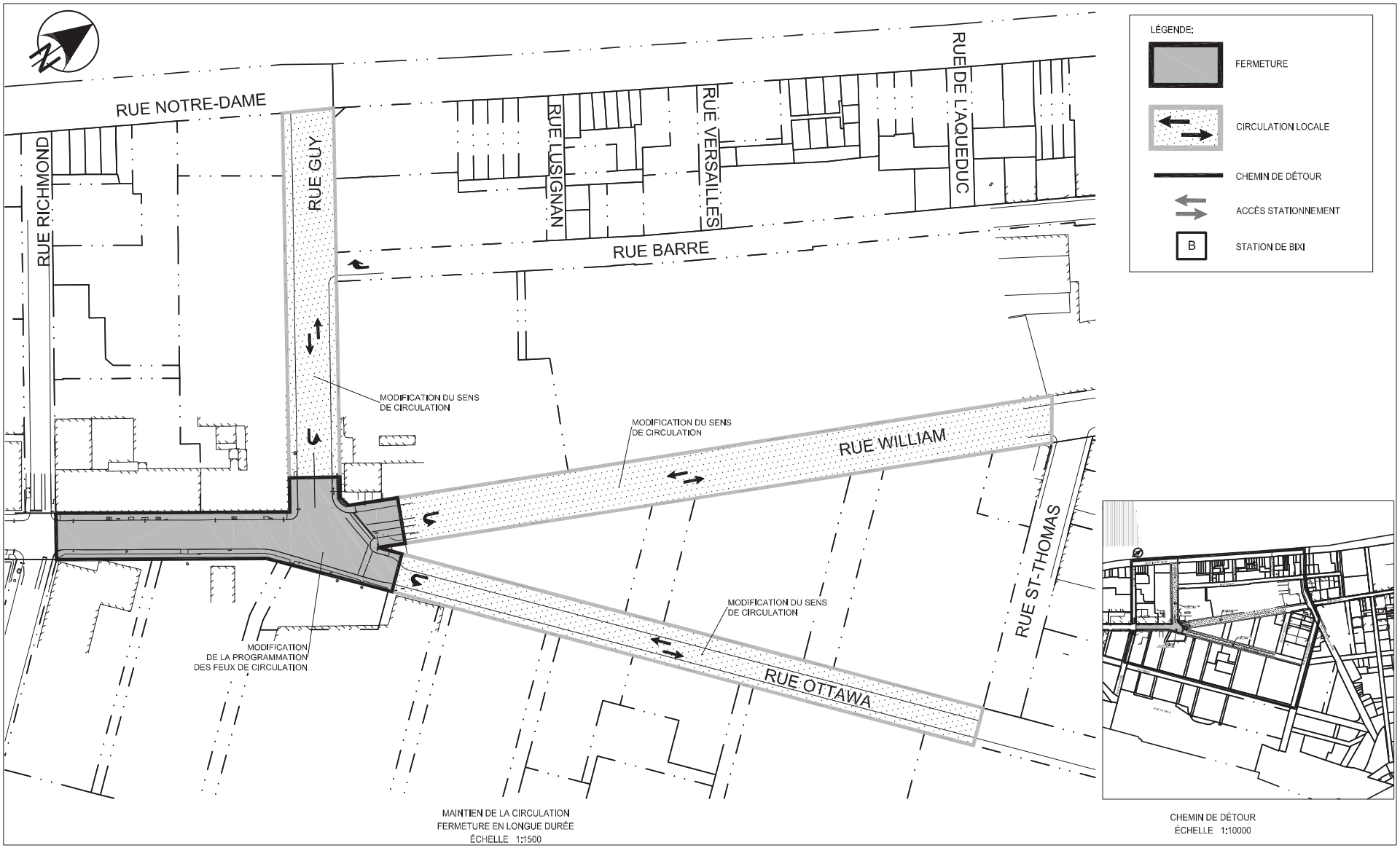

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

CHEMIN DE DÉTOUR
ÉCHELLE 1:10000

C:\Serveur_SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\F1730032_VIM_GriffIntown\301_VilliamCanning_Lot-RAU-CAO-CAOV-Maintien\T30032301C_PH3.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:								
Montréal Division des Grands Projets Service des Infrastructures, de la voirie et des transports 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX-INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM CANNING	RÉVISION :			TITRE :	DESSINÉE: S.C.	APPROUVÉ: N.F.	ÉCHELLE : INDIQUÉE
			NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 3 ENTRE GUY ET RICHMOND	DATE : 2019-03-08		DESSIN No. 3 de 5
			00	2019-03-08	SOUMISSION				

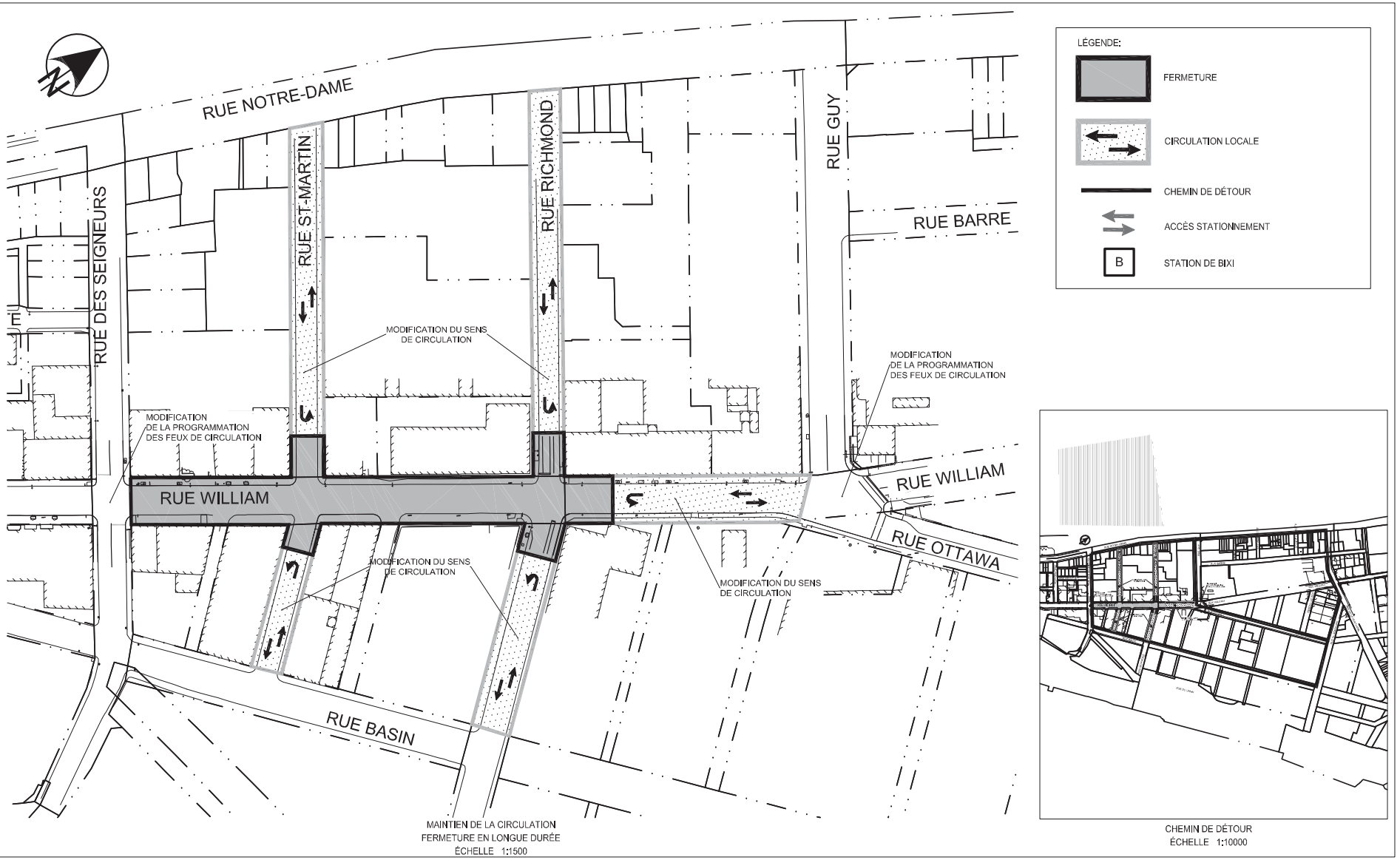

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

CHEMIN DE DÉTOUR
ÉCHELLE 1:10000

C:\Serveur_SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\F173003\2_V4\M_GriffIntown\301_WilliamCanning_Lot-RAU-CAO-CAO\V-Maintien\T30032301C_PH4.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		RÉVISION :			TITRE :	DESSINÉE:	APPROUVÉE:	ÉCHELLE :
Montréal Division des Grands Projets Service des infrastructures, de la voirie et des transports 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX-INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM CANNING	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 4 ENTRE DES SEIGNEURS ET RICHMOND	S.C.	N.F.	INDIQUÉE
			00	2019-03-08	SOUMISSION		DATE : 2019-03-08		DESSIN No. 4 de 5

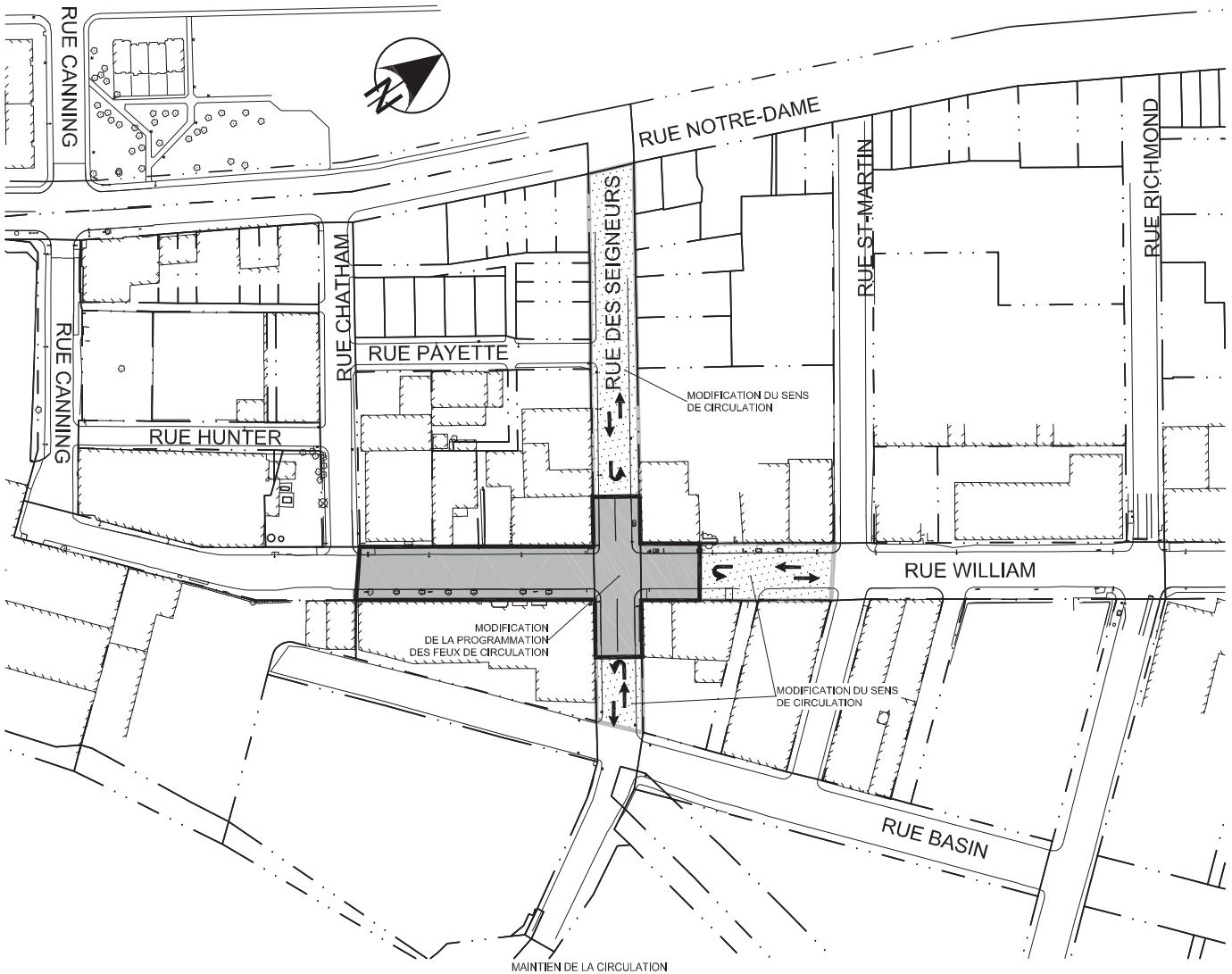

MAINTIEN DE LA CIRCULATION
FERMETURE EN LONGUE DURÉE
ÉCHELLE 1:1500

LÉGENDE:

- FERMETURE
- CIRCULATION LOCALE
- CHEMIN DE DÉTOUR
- ACCÈS STATIONNEMENT
- B — STATION DE BIXI

CHEMIN DE DÉTOUR
ÉCHELLE 1:5000

C:\Serveurs SMI\Montreal\Infrastructures\DOSSIERS\2017\1730032_V4M_GriffIntown\301_WilliamCanning_Lot-RAU-CAO-CAO\V4-Maintien\1730032301C_PH5.dwg

INGÉNIERIE:	GESTION DE PROJET:		RÉVISION :			TITRE :	DESSINÉE:	APPROUVÉ:	ÉCHELLE :
Montréal Division des Grands Projets Service des infrastructures, de la voirie et des transports 801 rue Brennan Montréal (Québec) H3C 0G4	FNX-INNOV	QUARTIER GRIFFINTOWN RUE WILLIAM CANNING	NO	DATE	DESCRIPTION	MAINTIEN DE LA CIRCULATION PHASE 5 ENTRE CHATHAM ET DES SEIGNEURS	S.C.	N.F.	INDIQUÉE
			00	2019-03-08	SOUMISSION		DATE : 2019-03-08		DESSIN No. 5 de 5

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUMISSION:	423910	DATE:
#GDD:	1197231044	DRM:		2019/05/07
RESPONSABLE:	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE			
INTITULÉ DU PROJET:	Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A			

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction des réseaux d'eau (DRE)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	Agglo (A) /Corpo (C)
1756121091	170992	203 679,45 $	184 090,15 $	24 238,21 $	14 727,20 $	C
1761210276	175231	528 755,45 $	477 901,26 $	62 922,79 $	38 232,11 $	C
1756121089	170990	456 410,79 $	412 514,50 $	54 313,65 $	33 001,17 $	C
1756121087	170988	3 088 932,40 $	2 791 847,70 $	367 588,16 $	223 347,83 $	C
1756121083	170984	2 565 706,32 $	2 318 944,02 $	305 323,38 $	185 515,52 $	C
SOUS-TOTAL		**6 843 484,41 $**	**6 185 297,63 $**	**814 386,19 $**	**494 823,83 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction épuration eaux usées (DEEU)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
953010521	127077	946 742,07 $	916 177,62 $	120 628,37 $	0,00 $	A
953010521	127077	207 555,11 $	200 854,43 $	26 445,47 $	0,00 $	A
953010521	127077	167 190,36 $	161 792,82 $	21 302,42 $	0,00 $	A
953010521	127077	938 060,06 $	907 775,91 $	119 522,16 $	0,00 $	A
953010521	127077	815 609,94 $	789 278,94 $	103 920,28 $	0,00 $	A
953010521	127077	217 389,98 $	0,00 $	0,00 $	238 070,38 $	A
SOUS-TOTAL		**3 292 547,52 $**	**2 975 879,72 $**	**391 818,70 $**	**238 070,38 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Incidences (Taxes incluses)	Agglo (A) /Corpo (C)
1940139-008	178531	70 136,31 $	67 872,04 $	8 936,36 $	0,00 $	C
1940139-008	178531	77 794,84 $	75 283,33 $	9 912,17 $	0,00 $	C
1940139-009	178532	83 122,31 $	80 438,81 $	10 590,96 $	0,00 $	C
1940139-016	178977	16 333,69 $	0,00 $	0,00 $	17 887,53 $	C
		709 911,17 $	649 971,23 $	127 474,06 $	0,00 $	C
		207 301,90 $	0,00 $	0,00 $	216 307,11 $	C
SOUS-TOTAL		**1 164 600,22 $**	**873 565,41 $**	**156 913,55 $**	**234 194,64 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Comissions des services électriques de Montréal (CSEM)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1969153600	178656	960 134,89 $	873 257,24 $	81 646,01 $	139 730,71 $	C
1969153601	178657	134 418,88 $	0,00 $	0,00 $	134 418,88 $	C
SOUS-TOTAL		**1 094 553,77 $**	**873 257,24 $**	**81 646,01 $**	**274 149,59 $**	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Direction de l'eau Potable (DEP)**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1956088016	179146	182 626,66 $	0,00 $	200 000,00 $	0,00 $	A

TOTAL	**12 577 812,58 $**	**10 908 000,00 $**	**1 644 764,45 $**	**1 241 238,44 $**
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			**13 794 002,89 $**	

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUMISSION: 423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:			07/05/2019
INTITULÉ DU PROJET:	Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A		

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		10 908 000,00 $
TRAVAUX CONTINGENTS		1 644 764,45 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:		
Utilités publiques	771 999,86 $	
Contrôle environnemental des sols	93 847,72 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif	187 695,42 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	93 847,72 $	
Communications	46 923,86 $	
Gestion des impacts	46 923,86 $	
XXX	0,00 $	
XXX	0,00 $	
TOTAL À REPORTER	1 241 238,44	1 241 238,44 $
Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL		13 794 002,89 $
Imputation (crédits)		12 577 812,58 $
Montant de dépôt		

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	599 869,66	1 196 739,98
Ristournes TPS et TVQ à 50%	1 198 239,65	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ›	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756121091	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170992	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE CANNING - ÉGOUT SANITAIRE (DRE)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			184 090,15 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		24 238,21 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		5 522,70 $	
Contrôle environnemental des sols		1 840,90 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		3 681,80 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		1 840,90 $	
Communications		920,45 $	
Gestion des impacts		920,45 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	14 727,20	14 727,20 $
Dépenses totales à autoriser			223 055,56 $
Imputation (crédits)			203 679,45 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		9 700,18	19 351,85
Ristournes TPS et TVQ à 50%		19 376,11	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1761210276	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	175231	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE CANNING - ÉGOUT COMBINÉ (DRE)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			477 901,26 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		62 922,79 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		14 337,04 $	
Contrôle environnemental des sols		4 779,01 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		9 558,03 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		4 779,01 $	
Communications		2 389,51 $	
Gestion des impacts		2 389,51 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	38 232,11	38 232,11 $
Dépenses totales à autoriser			579 056,16 $
Imputation (crédits)			528 755,45 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		25 181,83	50 237,75
Ristournes TPS et TVQ à 50%		50 300,71	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756121089	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170990	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE CANNING - AQUEDUC (DRE)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			412 514,50 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		54 313,65 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		12 375,44 $	
Contrôle environnemental des sols		4 125,15 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		8 250,29 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		4 125,15 $	
Communications		2 062,57 $	
Gestion des impacts		2 062,57 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	33 001,17	33 001,17 $
Dépenses totales à autoriser			499 829,32 $
Imputation (crédits)			456 410,79 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		21 736,43	43 364,19
Ristournes TPS et TVQ à 50%		43 418,53	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756121087	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170988	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - ÉGOUT COMBINÉ (DRE)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 791 847,70 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		367 588,16 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		83 755,44 $	
Contrôle environnemental des sols		27 918,48 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		55 836,95 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		27 918,48 $	
Communications		13 959,24 $	
Gestion des impacts		13 959,24 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	223 347,83	223 347,83 $
Dépenses totales à autoriser			3 382 783,69 $
Imputation (crédits)			3 088 932,40 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		147 109,53	293 483,52
Ristournes TPS et TVQ à 50%		293 851,29	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1756121083	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	170984	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - AQUEDUC (DRE)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			2 318 944,02 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		305 323,38 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		69 568,32 $	
Contrôle environnemental des sols		23 189,44 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		46 378,88 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		23 189,44 $	
Communications		11 594,72 $	
Gestion des impacts		11 594,72 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	185 515,52	185 515,52 $
Dépenses totales à autoriser			2 809 782,92 $
Imputation (crédits)			2 565 706,32 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		122 191,04	243 771,12
Ristournes TPS et TVQ à 50%		244 076,60	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX D'ORGANISATION DE CHANTIER (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			916 177,62 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		120 628,37 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 036 805,99 $
Imputation (crédits)			946 742,07 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		45 088,32	89 951,20
Ristournes TPS et TVQ à 50%		90 063,92	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE CANNING - GESTION DES SOLS CONTAMINÉS (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			200 854,43 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		26 445,47 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			227 299,90 $
Imputation (crédits)			207 555,11 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		9 884,75	19 720,08
Ristournes TPS et TVQ à 50%		19 744,79	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - GESTION DES SOLS CONTAMINÉS (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			161 792,82 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		21 302,42 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			183 095,24 $
Imputation (crédits)			167 190,36 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		7 962,39	15 884,98
Ristournes TPS et TVQ à 50%		15 904,88	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - ÉGOUT SANITAIRE (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			907 775,91 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		119 522,16 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			1 027 298,07 $
Imputation (crédits)			938 060,06 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		44 674,85	89 126,32
Ristournes TPS et TVQ à 50%		89 238,01	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - VOIRIE (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			789 278,94 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		103 920,28 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			893 199,22 $
Imputation (crédits)			815 609,94 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		38 843,19	77 492,17
Ristournes TPS et TVQ à 50%		77 589,28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	953010521	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	127077	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	INCIDENCES (DEEU)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		89 276,39 $	
Contrôle environnemental des sols		29 758,80 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		59 517,59 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		29 758,80 $	
Communications		14 879,40 $	
Gestion des impacts		14 879,40 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	238 070,38	238 070,38 $
Dépenses totales à autoriser			238 070,38 $
Imputation (crédits)			217 389,98 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		10 353,14	20 654,51
Ristournes TPS et TVQ à 50%		20 680,40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1940139-008**	**SOUMISSION:**	**423910**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	**178531**	**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**RUE CANNING - TERRASSEMENT (SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			67 872,04 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		8 936,36 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			76 808,40 $
Imputation (crédits)			70 136,31 $
Montant de dépôt			
TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		3 340,22	6 663,74
Ristournes TPS et TVQ à 50%		6 672,09	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1940139-008	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	178531	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	RUE WILLIAM - TERRASSEMENT (SUM)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			75 283,33 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		9 912,17 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			85 195,50 $
Imputation (crédits)			77 794,84 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		3 704,96	7 391,39
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 400,66	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1940139-009	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	178532	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE FEUX DE CIRCULATION (SUM)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			80 438,81 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	13,17%		10 590,96 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			91 029,77 $
Imputation (crédits)			83 122,31 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		3 958,68	7 897,56
Ristournes TPS et TVQ à 50%		7 907,46	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1940139-016	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	178977	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	INCIDENCES (SUM)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		6 707,83 $	
Contrôle environnemental des sols		2 235,94 $	
Laboratoire, contrôle qualitatif		4 471,88 $	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		2 235,94 $	
Communications		1 117,97 $	
Gestion des impacts		1 117,97 $	
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	17 887,53	17 887,53 $
Dépenses totales à autoriser			17 887,53 $
Imputation (crédits)			16 333,69 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		777,89	1 551,89
Ristournes TPS et TVQ à 50%		1 553,84	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1969153600	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	178656	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	TRAVAUX DE LA CSEM			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			873 257,24 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE	9,35%		81 646,01 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		139 730,71 $	
Laboratoire sol contaminés	19 297,73 $		
Laboratoire	11 578,64 $		
Autre Dépenses	54 793,67 $		
Surveillance externe	54 060,67 $		
XXX			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	139 730,71	139 730,71 $
Dépenses totales à autoriser			1 094 633,96 $
Imputation (crédits)			960 134,89 $
Montant de dépôt			

	TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES:		
À payer avant ristournes (100%)	47 603,13	94 968,24
Ristournes TPS et TVQ à 50%	95 087,25	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1969153601	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	178657	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	INCIDENCES - Services professionnels (CSEM)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		134 418,88 $	
Conception/frais généraux			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	134 418,88	134 418,88 $
Dépenses totales à autoriser			134 418,88 $
Imputation (crédits)			134 418,88 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	5 845,57	11 661,91
Ristournes TPS et TVQ à 50%	11 676,53	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1956088016	SOUMISSION:	423910	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	179146	DRM SPÉCIFIQUE:		07/05/2019
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Contingences Direction de l'eau Potable (DEP)			
ENTREPRENEUR ▸	LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE			200 000,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			200 000,00 $
Imputation (crédits)			182 626,66 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		8 697,54	17 351,60
Ristournes TPS et TVQ à 50%		17 373,34	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	**1**	**SOUMISSION:**	**423910**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Travaux de la CSEM (Ville de Montréal - SUM)**			
ENTREPRENEUR ▸	**Les entreprises Michaudville inc.**			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			649 971,23 $
TRAVAUX CONTINGENTS DE			127 474,06 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques			
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.			
Laboratoire, contrôle qualitatif			
Division de la voirie - Marquage et signalisation			
Gestion des impacts			
XXX			
XXX			
XXX			
	TOTAL À REPORTER	0,00	0,00 $
Dépenses totales à autoriser			777 445,29 $
Imputation (crédits)			709 911,17 $
Montant de dépôt			

		TPS 5%	TVQ 9,975%
TAXES: À payer avant ristournes (100%)		33 809,32	67 449,59
Ristournes TPS et TVQ à 50%		67 534,12	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▸	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Montréal

Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		**SOUMISSION:**	**423910**	**DATE:**
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		**DRM SPÉCIFIQUE:**		**07/05/2019**
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	**Incidences CSEM (Ville de Montréal - SUM)**			
ENTREPRENEUR				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET			
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10,00%		0,00 $
DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:			
Utilités publiques		216 307,11 $	
Laboratoires sols contaminés	14 317,08 $		
Laboratoires sols contaminés	8 590,25 $		
Surveillance externe	40 107,88 $		
Autres dépenses	40 651,70 $		
Conception/frais généraux	112 640,20 $		
	TOTAL À REPORTER	216 307,11	216 307,11 $
Dépenses totales à autoriser			216 307,11 $
Imputation (crédits)			207 301,90 $
Montant de dépôt			

TAXES:	TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	9 406,70	18 766,37
Ristournes TPS et TVQ à 50%	18 789,89	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR	RÉMI BRABANT BLAQUIÈRE

Les soumissionnaires doivent fixer leurs prix unitaires en tenant compte qu'une partie des travaux pourront être réalisés pendant la période hivernale. Les soumissionnaires doivent donc inclure dans leurs prix unitaires tous les coûts relatifs à la période hivernale et aucune réclamation ne pourra être présentée à la Ville relativement à ce sujet.

15 Expérience du Soumissionnaire à titre de maître d'œuvre

Le Soumissionnaire devra joindre à sa soumission l'information relative à deux (2) contrats dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres, qu'il a exécutés à titre de maître d'œuvre au cours des cinq (5) dernières années ou qui sont en cours d'exécution, et comportant une valeur de 6 000 000 $ et plus (taxes incluses), en coûts de travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions.

Un contrat dont la nature des travaux est comparable à ceux visés par le présent appel d'offres se définit comme étant un projet de construction ou de reconstruction :

a) d'égout sanitaire, pluvial ou unitaire, et
b) d'aqueduc incluant les entrées de service, et
c) de voirie,
d) d'aménagement.

exécuté dans un milieu urbain et sur une artère fortement achalandée où le Soumissionnaire, à titre de maître d'œuvre, aura eu à gérer toutes les disciplines des travaux ainsi que la circulation, les entraves et chemins de détour.

Pour chaque contrat, le Soumissionnaire doit indiquer les informations suivantes :

1- l'année de réalisation;
2- la description du projet et de la nature des travaux;
3- le nom de l'artère et de la municipalité;
4- la valeur du contrat et la valeur des travaux réalisés à la date d'ouverture des soumissions. Dans le cas d'un contrat en cours, il doit joindre à sa soumission une confirmation écrite du donneur d'ouvrage du montant des travaux réalisés. La valeur des travaux réalisés doit être d'une valeur de 6 000 000 $ et plus (taxes incluses) à la date d'ouverture des soumissions;
5- le nom de l'ingénieur responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
6- le nom du donneur d'ouvrage.

16 Exemplaire de soumission

En plus de tout ce qui est spécifié à l'article 2.5.5 des Instructions au soumissionnaire, le Soumissionnaire doit prendre note que pour tous les sous-traitants assujettis au Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ), une copie de leur soumission doit être adressée à la Division de l'Économie de la Construction de la Direction des Infrastructures de la Ville.

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 423910
Numéro de référence : 1248807
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William - Griffintown Lot #5A

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1564275)** 2019-03-20 10 h 18 **Transmission :** 2019-03-20 12 h 25	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 21 h 01 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 14 h 01 - Messagerie 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 31 - Messagerie 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 15 h 45 - Messagerie 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8 NEQ : 1149495146	Madame Iulia Savescu Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	**Commande : (1564625)** 2019-03-20 14 h 34 **Transmission :** 2019-03-20 17 h 49	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 50 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 59 - Messagerie 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 30 - Messagerie 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 15 h 44 - Messagerie 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	**Commande : (1566870)** 2019-03-25 11 h 14 **Transmission :** 2019-03-25 18 h 16	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 51 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 59 - Messagerie 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 30 - Messagerie 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 15 h 45 - Messagerie 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca NEQ : 1142298448	Madame Martine Chouinard Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	**Commande : (1569027)** 2019-03-28 10 h 18 **Transmission :** 2019-03-28 10 h 18	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 50 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	**Commande : (1563926)** 2019-03-19 16 h 35 **Transmission :** 2019-03-19 16 h 35	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 49 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les entreprises Claude Chagnon Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y 6T1 NEQ : 1142284380	Madame Brigitte Cloutier Téléphone : 450 321-2446 Télécopieur : 888 729-2760	**Commande : (1564576)** 2019-03-20 13 h 56 **Transmission :** 2019-03-20 17 h 35	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 47 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 58 - Messagerie 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 31 - Messagerie 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 15 h 46 - Messagerie 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1563830)** 2019-03-19 15 h 12 **Transmission :** 2019-03-19 15 h 12	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 21 h 14 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	**Commande : (1562756)** 2019-03-18 12 h 52 **Transmission :** 2019-03-18 12 h 52	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 55 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Neolect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8 NEQ : 1166302126	Madame Marjolaine Émond Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	**Commande : (1562375)** 2019-03-18 9 h 20 **Transmission :** 2019-03-18 13 h 25	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 49 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 58 - Messagerie 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 29 - Messagerie 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 15 h 43 - Messagerie 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	**Commande : (1563025)** 2019-03-18 15 h 50 **Transmission :** 2019-03-18 15 h 50	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 55 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Strategia Conseil inc 1135, Grande Allée Ouest, bureau 120 Québec, QC, G1S 1E7 NEQ : 1160687647	Madame Danielle Veilleux Téléphone : 418 907-9357 Télécopieur : 418 907-9358	**Commande : (1564753)** 2019-03-20 16 h 28 **Transmission :** 2019-03-20 16 h 28	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 45 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 51 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

				3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL 2019-04-10 14 h 58 - Courriel 3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé 2019-04-11 8 h 58 - Courriel 3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date 2019-04-15 13 h 19 - Courriel 3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii 2019-04-15 13 h 50 - Courriel 3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis) 2019-04-15 13 h 21 - Courriel 3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau) 2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systèmes Urbains Inc. 23, avenue Milton Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.systemesurbains.com NEQ : 1168008721	Monsieur Francis Duchesne Téléphone : 514 321-5205 Télécopieur : 514 321-5835	**Commande : (1562760)** 2019-03-18 12 h 55 **Transmission :** 2019-03-18 12 h 55	3100151 - 423910_Addenda_1_civil&général 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100152 - Addenda #1_maintien_signé 2019-04-03 13 h 46 - Courriel 3100175 - LOT5_ADDENDA_01_PLANS_Civil_PDF 2019-04-03 20 h 54 - Messagerie 3100179 - 423910_Addenda_1_PlansMC 11 x 17 2019-04-03 13 h 56 - Courriel 3100253 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (devis) 2019-04-03 14 h 10 - Courriel 3100254 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_20190402_ADD_1 (bordereau) 2019-04-03 14 h 10 - Téléchargement 3102012 - 423910_Addenda_2_civil&général 2019-04-05 11 h 30 - Courriel 3102016 - 423910_Addenda_2_Environnement_Complet - signé 2019-04-05 11 h 20 - Courriel 3102020 - Plan_1730032301CDE02 2019-04-05 17 h 27 - Courriel 3102025 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (devis) 2019-04-05 11 h 56 - Courriel 3102026 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2 (bordereau) 2019-04-05 11 h 56 - Téléchargement 3104432 - 423910_Addenda_3_civil_20190409_signé_incluant report de date 2019-04-09 16 h 57 - Courriel 3104446 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (devis) 2019-04-09 16 h 59 - Courriel 3104447 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#1&2&3 (bordereau) 2019-04-09 16 h 59 - Téléchargement 3105106 - 423910_Addenda_4_civil 2019-04-10 14 h 54 - Courriel

3105114 - 423910_Addenda_4_Plan 402 BELL
2019-04-10 14 h 58 - Courriel

3105839 - 423910_Addenda #5_maintien_signé
2019-04-11 8 h 58 - Courriel

3108176 - 423910_Addenda_6_civil_incluant un report de date
2019-04-15 13 h 19 - Courriel

3108181 - Cahier_charges_Lot 5A_Soumission_Add#6_piii
2019-04-15 13 h 50 - Courriel

3108191 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (devis)
2019-04-15 13 h 21 - Courriel

3108192 - GRIFFINTOWN-LOT 5A_Formulaire de Soumission_ADD#6 (bordereau)
2019-04-15 13 h 21 - Téléchargement

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700000245
N° de demande :	1831961728
N° de confirmation de paiement :	000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 23 avril 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
A/S MONSIEUR ROBERT PHANEUF
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE (QC) J3H 0M6

N° de décision : 2018-CPSM-1026814
N° de client : 2700000245

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **9 avril 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1197231044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002.89 $ (contrat:10 908 000.00 $, contingences : 1 644 764.45 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1536 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231044.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002.89 $ (contrat:10 908 000.00 $, contingences : 1 644 764.45 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1536 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231044.xls

1197231044 InfoCompt_DEEU.xlsx1197231044 SUM.xlsx

Info_comptable_DRE 1197231044.xlsxInformation_comptable_DEP_GDD1197231044.xlsx

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François BALLARD
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5916

Co-auteure
Marleen Sidney
Préposée au budget
514-872-0893

Josée Bélanger
Conseillère budgétaire
514-872-3238

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-23

Luu Lan LE
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-0066

Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.41

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197231044

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , -
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 794 002.89 $ (contrat:10 908 000.00 $, contingences : 1 644 764.45 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

Rapport - mandat SMCE197231044.pdf

Dossier # :1197231044

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231044

Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 764 024.51 $ (contrat: 10 908 000.00 $, contingences : 1 614 786.07 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231044
Accorder un contrat à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de Réfection des infrastructures des rues William entre Canning et Guy et Canning entre Notre-Dame et William Griffintown Lot #5A - Dépense totale de 13 764 024.51 $ (contrat: 10 908 000.00 $, contingences : 1 614 786.07 $ et incidences : 1 241 238.44$), taxes incluses. Appel d'offres public 423910 - 2 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures du réseau routier ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier. Ils ont bien compris que la soumission du deuxième plus bas soumissionnaire dans ce dossier était déraisonnable, et non compétitive, pour la plus grande partie des articles.

Par ailleurs, pour les membres, l'écart modeste de 7,6 % entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire proposé, est tout à fait raisonnable.

Enfin, la Commission considère que la présence d'une clause sur l'expérience du soumissionnaire dans ce dossier est appropriée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197231044 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.42

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :
1- d'accorder au seul soumissionnaire, Sanexen Services Environnementaux inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 581 849,91 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10300;

2- d'autoriser un montant de 258 184,99 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser un montant de 247 756,27 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'agglomération (92,19 %) et la ville centrale (7,81 %).

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-16 09:45

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197908001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Les résultats de l'inspection des chambres de vannes ainsi que les résultats au plan d'intervention concernant l'état de la conduite existante confirment la nécessité d'intervenir sur le réseau afin d'assurer la pérennité de la conduite de 400 mm sur l'avenue Greene entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Ambroise. En effet, cette conduite a subi plusieurs bris au cours des dernières années qui ont causé des interruptions de service dans le secteur.
Face à cette situation et considérant que l'année d'installation de ces infrastructures est 1891, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau recommande la réhabilitation de ce tronçon et la reconstruction des chambres de vannes. Une nouvelle conduite d'eau de 400 mm sera également construite dans le cadre du projet, afin de boucler hydrauliquement le réseau principal de 400 mm de l'avenue Greene avec le réseau secondaire de 300 mm de la rue Saint-Ambroise. Ce faisant, la DEP procédera à un réaménagement du réseau principal dans le secteur. Ces interventions permettront d'augmenter de façon significative la fiabilité du réseau, d'assurer un excellent niveau de service et de contribuer au rattrapage du déficit d'entretien. Le présent contrat intègre également plusieurs travaux de voirie tels que le planage-revêtement de l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, ainsi que la construction d'une saillie sur la rue Bérard, à l'intersection de la rue Saint-Ambroise, le tout faisant suite à la demande de l'arrondissement du Sud-Ouest.

Dans un contexte où de multiples chantiers de construction sont présents sur le territoire de l'agglomération de Montréal, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement

de conduites d'aqueduc tout en limitant considérablement les impacts sur les riverains. En effet, les techniques de chemisage sans tranchée présentent des avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- la rapidité dans la réalisation des travaux;
- la réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- la réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- la diminution des impacts que constituent de tels travaux sur le milieu de vie local.

L'appel d'offres public n° 10300 a été publié dans le journal Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 28 mars 2019. La durée de publication a été de vingt-huit (28) jours calendaires. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours calendaires suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 23 août 2019.

Il y a eu deux (2) addendas :

- addenda n° 1, émis le 16 avril 2019 : Ajout de clauses techniques concernant les travaux de voirie au devis technique « Conduites d'eau potable, d'égout et voirie » de la section VII du cahier des charges. Ajout et/ou précision à différents postes du bordereau au formulaire de soumission de la section IV du cahier des charges, touchant principalement les travaux de voirie. Modification à la liste de documents normalisés de la section V du cahier des charges. Cet addenda comportait également un report de date d'une (1) semaine.
- addenda n° 2, émis le 23 avril 2019 : Réponses à l'ensemble des questions des preneurs du cahier des charges et correction dans le libellé d'un poste du bordereau à la page VII-70 du devis technique « Conduites d'eau potable, d'égout et voirie » de la section VII du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour la réhabilitation sans tranchée et la construction d'une nouvelle conduite d'eau principale de 400 mm ainsi que des travaux de voirie sur l'avenue Greene et la rue Saint-Ambroise.
Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la fourniture et la pose sans tranchée d'une gaine structurale de 400 mm de diamètre (300 m.lin.);
- la fourniture et la pose d'une nouvelle conduite d'eau de 400 mm de diamètre (140 m.lin.);
- la reconstruction de deux (2) chambres de vannes de 400 mm de diamètre;
- la reconstruction d'une conduite d'égout de 300 mm de diamètre (40 m.lin.);
- la construction d'une nouvelle chambre de vannes de 400 mm de diamètre et d'une chambre de raccords de 300 mm de diamètre;
- la construction d'une nouvelle chambre de régulation de pression de 300 mm de diamètre;

- l'abandon de tronçons de conduites de 400 et 600 mm de diamètre et de quatre (4) chambres de vannes existantes;
- le planage-revêtement de la chaussée sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise;
- la construction d'une saillie de trottoir sur la rue Bérard à l'intersection de la rue Saint -Ambroise.

Un plan de localisation montrant les travaux à réaliser dans le cadre de ce projet est inclus en pièce jointe.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 258 184,99 $, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 247 756,27 $, taxes incluses, ont été prévus, représentant 10 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- la protection et le déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;
- le déplacement temporaire d'un feu de circulation;
- le déplacement d'un poteau électrique de Hydro-Québec;
- le marquage et la signalisation (feux de circulation).

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble des travaux dans un délai de cent (100) jours civils suivant la date de l'ordre de débuter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 $ par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10300, il y a eu dix (10) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et une (1) soumission a été déposée. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des neuf (9) firmes sont les suivants :

- trois (3) preneurs sont des fournisseurs ou sous-traitants;
- deux (2) preneurs ont manqué de temps pour déposer une soumission;
- un (1) preneur n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser les travaux;
- un (1) preneur a un carnet de commandes complet présentement;
- un (1) preneur mentionne ne pas avoir obtenu de prix de fournisseurs de réhabilitation de conduite pour compléter sa soumission;
- un (1) preneur n'a donné aucune réponse.

Après analyse de la soumission par la DEP, il s'avère que Sanexen Services Environnementaux inc., le seul soumissionnaire, présente une soumission conforme.

Firme soumissionnaire	Total (taxes incluses)
Sanexen Services Environnementaux inc.	2 581 849,91 $
Dernière estimation réalisée	3 038 327,44 $

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)*	(- 456 477,53 $)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*	(-15,02 %)

Un écart favorable de - 15,02 % (- 455 477,53 $ taxes incluses) est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à (- 397 023,29 $) lorsqu'on exclut les taxes.

L'écart (avant taxes) est réparti comme suit :

- environ 49 % de l'écart (194 250,00 $) se trouve dans l'item 14.4 - Fourniture et pose d'une conduite d'eau en fonte ductile de 400 mm de diamètre incluant la réfection de coupe;
- environ 27 % de l'écart (105 000,00 $) se trouve dans l'item 2.0 - Fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale pour conduite d'eau potable de 400 mm de diamètre;
- environ 22 % de l'écart (86 390,00 $) se trouve dans les items 11.0 et 45.0 - Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire;

Le montant restant, soit environ 2 % de l'écart (11 383,00 $), se trouve réparti dans les différents items de la soumission.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) (n° licence 2945-6936-50) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec délivrée en date du 27 février 2019, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat. La firme Sanexen Services Environnementaux inc. n'est pas inscrite sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 14 juillet 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M$ et qu'il existe un seul soumissionnaire à avoir déposé une soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 2 581 849,91 $, taxes incluses.
La dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 258 184,99 $, taxes incluses, pour les contingences et un montant de 247 756,27 $, taxes incluses, pour les incidences. Cette dépense, représente un coût net de 2 819 564,91 $ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue aux différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) 2019 -2021 des unités suivantes :

Au budget d'agglomération - DEP :

92,19 % au PTI de la DEP, pour un montant de 2 846 487,22 $, taxes incluses, soit une dépense nette de 2 599 222,24 $ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales financé par le règlement d'emprunt d'agglomération RCG 17-029-1.

Cette dépense est assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».*

Cette portion de la dépense sera financée par l'emprunt à la charge des contribuables de l'agglomération.

Au budget corpo - SUM :

5,21 % pour un montant de 160 975,08 $, taxes incluses, pour les travaux de planage-revêtement de la chaussée sur l'avenue Greene, entre l'avenue Atwater et la rue Saint-Ambroise, soit une dépense 146 991,70 nette de ristourne assumée par le règlement d'emprunt corpo 17-046 - Réfection des artères.

2,60 % pour un montant de 80 328,87 $, taxes incluses, pour les travaux de construction d'une saillie de trottoir sur la rue Bérard à l'intersection de la rue Saint-Ambroise, soit une dépense 73 350,97 $ nette de ristourne assumée par le règlement d'emprunt corpo 17-073 - Travaux de réfection routière.

La dépense totale est donc assumée à 92,19 % par l'agglomération et à 7,81 % par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réhabilitation des conduites permet de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*
Les travaux de reconstruction des chambres de vannes, incluant le remplacement des vannes et de la tuyauterie intérieure, permettent de diminuer les pertes d'eau potable dans le réseau. Ces travaux répondent à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait engendrer, ce qui suit :

- un risque de conflit avec d'autres chantiers connus et planifiés dans le secteur pour réalisation en 2020;
- un risque d'augmenter le nombre de bris d'aqueduc;
- un risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseau.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 23 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

Les mesures de mitigation sont résumées en pièce jointe dans le document intitulé « Résumé des mesures de mitigation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours de rédaction par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 5 juin 2019
Octroi du contrat : Juin 2019
Mobilisation du chantier : Août 2019
Délai contractuel : 100 jours civils
Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sandra PICARD, Le Sud-Ouest
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Sandra PICARD, 8 mai 2019
Jean CARRIER, 8 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yoel NESSIM
Ingénieur

Tél : 514-872-3898
Télécop. : 514-872-8146

Serge Martin PAUL

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-08

Jean-François DUBUC
Chef de division - Division Infrastructures réseau principal

Tél : 514 872-4647
Télécop. : 514 872-8146

Chef de section - Section Gestion
d'actifs, projets et entretien
Tél : 514-872-9557

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-15

PLAN DE LOCALISATION DU PROJET 18A19 / SOUMISSION No. 10300

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima

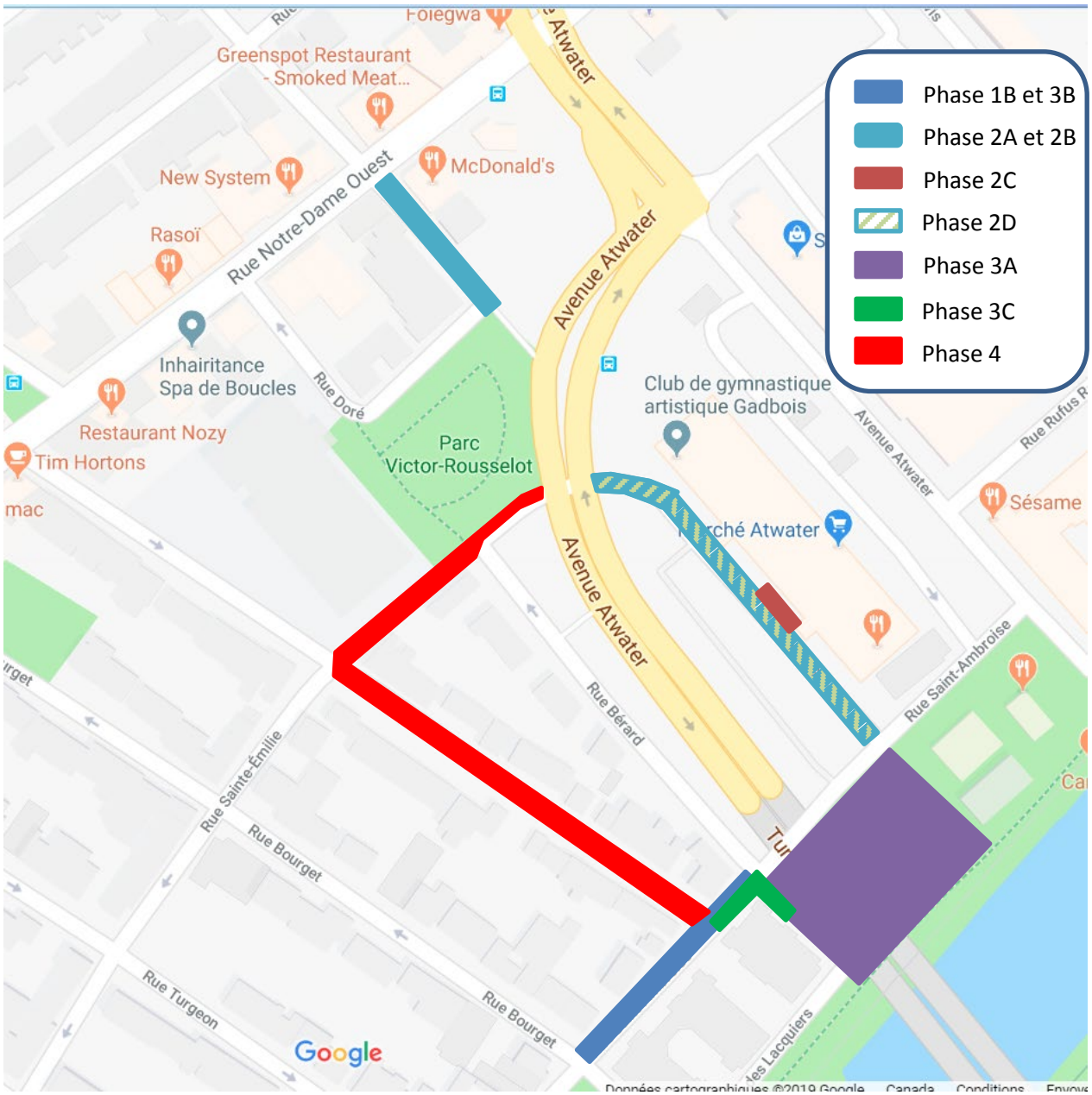

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Soumission : 10300
Contrat 18A19

Réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Mesures de gestion des impacts applicables à tout le projet	- L'Entrepreneur doit se conformer en tout point aux exigences en matière de circulation de l'arrondissement Sud-Ouest, les exigences détaillées au tableau 2 « Principes de gestion de la circulation » du devis technique - circulation, ainsi qu'au DTNI-8A ;
	- Préparer la communication aux usagers de la route via les PMV et les panneaux l'information général;
	- Comité de coordination avec les autorités concernés (arrondissement, Marché Atwater, COP, MTMDET, STM, etc)
	- Maintenir l'accessibilité pour les véhicules d'urgence en tout temps ;
	- L'entrepreneur doit maintenir la circulation des piétons, des cyclistes et des véhicules motorisés à proximité de la zone des travaux.
	- L'entrepreneur est tenu de maintenir les accès aux propriétés riveraines, aux commerces et aux entrées charretières
	- Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux;
	- Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes, et selon les spécifications définies dans le devis technique - circulation du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Séparer l'aire de travail des voies de circulation à l'aide de glissières de sécurité pour chantier selon les spécifications définies dans le devis technique - circulation du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Maintenir au minimum et en tout temps les nombres de voies de circulation décrite au devis technique - circulation du Cahier des clauses administratives spéciales
	- Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés;
	- Présence de signaleurs qualifiés, durant l'exécution des travaux, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent à la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes.
Phase 1A - installation du réseau d'eau temporaire	- Maintenir en tout temps l'accès au riverains et commerçants
	- Réouverture de la voie de stationnement dès la fin des travaux
Phase 1B - installation d'un bouchon sous-pression retenu temporaire	- Fermeture de la rue Saint-Ambroise sauf pour circulation locale entre Saint-Rémi et Atwater; circulation locale permise entre Bouget et Saint-Rémi et entre Atwater et Rose-de-Lima
	- Détour via des axes majeurs: Saint-Rémi, Notre-Dame, Atwater
	- Cette phase doit être fait avant les phases 2 et 3 obligatoirement

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Phase 2A - Changement d'entrée de service et de bornes d'incendie	- Fermeture complète de l'avenue Greene entre Notre-Dame et Saint-Ambroise
	- Le tronçon de l'avenue Greene entre Atwater et Saint-Ambroise doit être fait de nuit afin de minimiser les impacts sur le Marché Atwater
	- la rue Doré sera mise à double-sens pour permettre l'accessibilité local.
Phase 2B - Réhab aqueduc Greene entre Notre-Dame et Saint-Ambroise, construction CV #1	- Travaux d'excavation sur la portion de Greene entre Atwater et Saint-Ambroise seront fait de nuit, en même temps que la phase 2A, afin de minimiser l'impact sur le Marché Atwater
	- Fermeture complète de l'avenue Greene entre Notre-Dame et Saint-Ambroise avec circulation locale permise; zone de livraison pour le Marché Atwater maintenue.
	- Un corridor piéton sera aménagé pour dévier les piétons à l'intersection d'Atwater et Greene où il y aura des travaux afin de protéger les piétons de l'excavation dans le trottoir.
	- Ces travaux doivent être fait en même temps que la phase 2B
Phase 2C - trottoirs Greene	- Seulement 20 m de trottoirs seront affectés par ces travaux, laissant l'accessibilités à tous les baies de livraison et à la rampe de personnes à mobilité réduite
	- Entrave du trottoir et du stationnement sur 20 m
Phase 2D - planage/pavage de Greene de Atwater à Saint-Ambroise	- Fermeture complète de l'avenue Greene entre Atwater et Saint-Ambroise
	- Travaux seront fait de nuit pour minimiser les impacts sur le Marché Atwater
Phase 3A - construction conduite d'eau sous stationnement et Bérard	- Travaux majoritairement dans le stationnement loué au Marché Atwater, sans impact sur la circulation
	- rue des Lacquiers sera mise à double-sens pour l'accessibilité locale pendant que la rue Bérard sera fermée pour la construction de l'aqueduc
	- Ces travaux doivent être fait en même temps que la phase 2B
Phase 3B - Aqueduc et PCPR sur Saint-Ambroise	- Fermeture de la rue Saint-Ambroise sauf pour circulation locale entre Saint-Rémi et Atwater; circulation locale permise entre Bouget et Saint-Rémi et entre Atwater et Rose-de-Lima
	- Détour via des axes majeurs: Saint-Rémi, Notre-Dame, Atwater
Phase 3C - Saillie Bérard	- Cette phase peut être jumelé avec 3B
	- Fermeture partielle de Bérard et Saint-Ambroise à la hauteur de Bérard seulement
Phase 4 - Abandon de conduites	- Fermeture de Rose-de-Lima entre Saint-Ambroise et Sainte-Emilie et fermeture de Sainte-Emilie entre Rose-de-Lima et Atwater
	- Travaux doivent être fait avant la période scolaire ou de fin de semaine

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 5 avril 2017

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4

N° de décision : 2017-CPSM-1021694
N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- REGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 15 avril 2019

SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
9935, RUE DE CHÂTEAUNEUF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD QC J4Z 3V4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700007373
N° de demande :	1900000981
N° de confirmation de paiement :	000253671422

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10300
Numéro de référence : 1253157
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Travaux de réhabilitation et de construction d'une conduite d'eau principale de 400 mm, de construction d'une chambre de régulation de pression, de planage-revêtement et de construction d'une saillie sur l'ave Greene et la rue St-Ambroise

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	**Commande : (1570671)** 2019-04-01 9 h 56 **Transmission :** 2019-04-01 9 h 56	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4 NEQ : 1140716508	Monsieur André Bolduc Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	**Commande : (1570699)** 2019-04-01 10 h 11 **Transmission :** 2019-04-01 16 h 26	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel

				3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660 Télécopieur :	**Commande : (1572491)** 2019-04-03 9 h 56 **Transmission :** 2019-04-03 10 h 41	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	**Commande : (1570614)** 2019-04-01 9 h 37 **Transmission :** 2019-04-01 9 h 37	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928	**Commande : (1571372)** 2019-04-02 7 h 39 **Transmission :** 2019-04-02 7 h 39	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites

		Télécopieur : 450 454-7254		d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les Entreprises Cogenex Inc. 3805, boul. Lite, bureau 300 Laval, QC, H7E1A3 NEQ : 1169270676	Monsieur Carlo Rivera Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	**Commande : (1570252)** 2019-03-29 17 h 16 **Transmission :** 2019-03-29 20 h 19	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1570953)** 2019-04-01 12 h 53 **Transmission :** 2019-04-01 12 h 53	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel

				3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com NEQ : 1143662378	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121 Télécopieur : 418 835-9223	**Commande : (1572829)** 2019-04-03 14 h 21 **Transmission :** 2019-04-03 14 h 39	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 34 - Télécopie 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 40 - Messagerie 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 39 - Messagerie 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 41 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Sanexen Services Environnementaux inc.. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, j4z3v4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	**Commande : (1571300)** 2019-04-01 17 h 08 **Transmission :** 2019-04-01 17 h 11	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (devis) 2019-04-16 10 h 31 - Courriel 3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau) 2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement 3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS 2019-04-16 10 h 34 - Courriel 3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300 2019-04-23 23 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Talvi Inc, 3980, boul.Leman Laval, QC, H7E1A1 NEQ : 1141733619	Monsieur Frédéric Pouliot Téléphone : 450 934-	**Commande : (1572353)** 2019-04-03 8 h 35 **Transmission :** 2019-04-03 8 h 35	3108885 - Addenda_1_Soumission 10300 2019-04-16 10 h 33 - Courriel 3108889 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites

2000
Télécopieur :

d'eau potable_égout_et_voirie (devis)
2019-04-16 10 h 31 - Courriel

3108890 - Addenda_1_ Soumission 10300 - Devis technique_Conduites d'eau potable_égout_et_voirie (bordereau)
2019-04-16 10 h 31 - Téléchargement

3108895 - Addenda_1 - Soumission 10300 - SECTION V_DOCUMENTS NORMALISÉS
2019-04-16 10 h 34 - Courriel

3113012 - Addenda_2_Questions-Réponses - Soum. 10300
2019-04-23 23 h 40 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1197908001.xlsx1197908001 SUM.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

Jerry Barthélémy
Préposé au budget
514 872-5066

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-10

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.42

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197908001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation
Objet :	Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire)

Rapport - mandat SMCE197908001.pdf

Dossier # :1197908001

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197908001

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197908001
Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour la réhabilitation d'une conduite d'eau de 400 mm sur l'avenue Greene entre la rue Notre-Dame Ouest et la rue Saint-Ambroise et la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sur la rue Saint-Ambroise entre l'avenue Greene et la rue Rose-de-Lima - Dépense totale de 3 087 791,17 $, taxes incluses - Appel d'offres public no 10300 - (1 soumissionnaire).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont été surpris de constater qu'il n'y avait rien indiqué à la rubrique «décisions antérieures». Ils ont apprécié les explications du Service à l'effet qu'il s'agissait d'un premier projet de cette nature dans ce secteur de la Ville. Mais cette réponse porte à croire qu'il y a diverses interprétations selon les unités d'affaires quant au contenu à verser dans cette rubrique. La Commission reviendra vraisemblablement sur cette question dans son prochain bilan annuel.

Par ailleurs, les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions, notamment en ce qui a trait aux montants retenus et aux garanties dans le cadre de contrats de cette nature.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de

travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197908001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.43

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1196274001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Eurovia Québec Grands projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et de modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 23 494 494,00 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 287;

2. d'autoriser un montant de 3 524 174,10 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser un montant de 1 968 574,16 $, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 59,27 % par l'agglomération pour un montant de 17 180 562,24 $ taxes incluses.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-21 13:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196274001**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du service de l'eau agit en tant qu'exécutant du projet, tel que décrit au présent sommaire. Ce projet comprend des travaux propres à la DEP mais également des demandes d'intégrations pour des travaux de la Direction des réseaux d'eau (DRE), de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de la Division de la gestion d'actif de voirie (GAV), de la Division de l'exploitation du réseau artériel (DERA) et de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).
Actuellement, trois conduites d'agglomération assurent l'alimentation en eau potable dans l'axe est-ouest de la zone de distribution 1. La zone 1, située à une élévation inférieure à 45 mètres, comprend la partie sud et sud-est de l'île de Montréal. L'expérience, ainsi que les simulations hydrauliques du réseau d'aqueduc ont montré une problématique de baisses de pression lors de la fermeture d'une de ces trois conduites.

Les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer la flexibilité du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 1, il est nécessaire de construire une nouvelle conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Du Quesne.

Une première phase de construction de cette conduite de 900 mm sur Pierre-De-Coubertin de Bourbonnière à Viau a déjà été réalisée. Celle-ci a débuté en octobre 2015 et a pris fin en décembre 2016. Le projet visé par le présent sommaire est la deuxième phase des

travaux et aucune phase subséquente n’est prévue.

La DRE profite des travaux d'infrastructures souterraines de la DEP pour remplacer des conduites secondaires dans la zone des travaux. Entre les rues Dickson et Cadillac, la DRE remplace la conduite d'égout ovoïde en brique qui est très endommagée, celle-ci est aussi approfondie pour faciliter la mise en place de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre en surface. L'abaissement de ce réseau d'égout unitaire sur l'avenue Pierre-de-Coubertin a par le fait même exigé l'abaissement des conduites d'égouts transversales pour les rues Monsabré, Lacordaire, Louis-Veuillot, Bossuet et Cadillac au niveau de l'intersection avec l'avenue Pierre-de-Coubertin. Les conduites d'aqueduc transversales doivent également être remplacées puisqu'elles sont très fragiles (année 1914) et situées au-dessus des conduites sanitaires. Enfin, la DRE a pris la décision de remplacer la conduite d'eau secondaire de 300 mm de diamètre sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Dickson et Du Quesne puisque la conduite existante est composée elle aussi de fonte grise datant de 1914 et qu'elle n'aurait probablement pas résister à ces travaux de construction majeurs. Une conduite d'eau secondaire de 300 mm a également été ajouté sur le tronçon Pierre-de-Coubertin, entre la rue Viau et l'emprise du Canadien National.

Dû à la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d’en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.
Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L’arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a également profité de la présence des travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans l'avenue Pierre-de-Coubertin pour refaire l’aménagement et la géométrie de rue entre les rues Dickson et Du Quesne. Ainsi, la mise en place de saillies et de zones de plantation a pour objet d’apaiser la circulation et de réduire le débit de circulation dans ce quadrilatère, dans une perspective d'amélioration de la sécurité et de la convivialité des déplacements vers l'école Notre-Dame-des-Victoires.

Enfin, la Direction de la mobilité du SUM a aussi le mandat de réaliser la mise aux normes des feux de circulation dans le quadrilatère Dickson à Du Quesne.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont donc mandaté la Direction de l’eau potable pour incorporer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

La Direction de l’eau potable agissant en tant qu'exécutant du projet, devra tenir les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. À la fin des travaux, les plans "tels que construits" devront être fournis en conformité avec l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 29 mars 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2019. La durée initiale de

publication était de trente-quatre (34) jours calendaires.

Cinq (5) addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres :

Addenda	Date	Objets
# 1	17-avr-19	Modification à la Section 3, Cahier de Clauses administratives spéciales, Modification au bordereau, Précision à la liste de rappel des documents à joindre à la soumission, Modifications aux Devis techniques et Réponses aux questions des soumissionnaires
# 2	23-avr-19	Report de la date d'ouverture des soumissions au 2 mai, ajout d'un plan: Signalisation lumineuses, intersection Louis-Veuilleux
# 3	24-avr-19	Réémission du plan de phasage et modification d'un poste du bordereau de la section 7.0 CSEM
# 4	29-avr-19	Réémission du bordereau afin de simplifier le traitement. Le bordereau inclut les changements apportés aux Addenda 1 à 3
# 5	29-avr-19	Réémission du bordereau afin d'éliminer le dédoublement de la section 4.0 TRAVAUX Lot 3, 4 et 5

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0557 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la construction d'une conduite d'eau 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 11 976 440,04 $ (contrat: 11 406 133,37$ + incidences: 570 306,67 $), taxes incluses - Appel d'offres public 10180 - (6 soumissionnaires)

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Pierre-de-Coubertin, de la rue Viau à la rue Du Quesne auront lieu dans l'arrondissement Miercier-Hochelaga-Maisonneuve sur une distance d'environ 1450 mètres. Le projet comprend des travaux d'infrastructures souterraines et une nouvelle configuration de la chaussée et des trottoirs dans le secteur résidentiel de l'arrondissement. Les travaux de voirie dans le réseau artériel entre les rue Viau et Dickson consiste au surfaçage (planage et revêtement) de la chaussée à l'extérieure des zones de tranchées.
De plus, des travaux d'amélioration du réseau de La Commission des services électriques de Montréal sont requis dans ce secteur. C'est pourquoi la CSEM a demandé d'intégrer ces travaux dans les documents d'appel d'offres, la Ville et la CSEM visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier.

Ces travaux consistent en :

- le remplacement d'une conduite d'aqueduc principal de 500mm de diamètre par une conduite de 900mm de diamètre sur une longueur de ± 1400 mètres incluant les travaux de mise en place de ± 110 mètres de la nouvelle conduite à l'intérieur de l'emprise du CN;
- la construction de quatre (4) chambres de vannes et l'installation de quatre (4) chambres d'équipements;
- la reconstruction complète d'un égout unitaire de diamètre variant entre 450 mm et 900 mm sur une longueur de ± 680 mètres;

- la reconstruction complète de conduites d'eau secondaires de diamètre variant entre 200 mm et 300 mm sur une longueur de ± 835 mètres, le remplacement de ± 60 entrées de services domestiques et le remplacement de treize (13) bornes-fontaines;
- la construction de ± 250 mètres de nouvelles conduites d'eau secondaire de diamètre de 300 mm;
- la reconstruction de ± 115 mètres de massifs bétonnés, de câblages et de neuf (9) puits d'accès de la CSEM;
- la construction de ± 350 mètres de massifs bétonnés;
- la reconstruction de trottoirs incluant plus d'une vingtaine de nouvelles saillies et lits de plantations (± 3 870 m2);
- la reconstruction complète de la chaussée (± 12 250 m2);
- le planage et revêtement de la chaussée dans la portion artérielle entre les rues Viau et Dickson (± 7 850 m2);
- la mise aux normes et le déplacement de feux de circulation existants (2 intersections).

Le plan de localisation ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonné avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 3 524 174,10 $, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 15 % du coût des travaux.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de permis et concessions, de gestion des impacts et parties prenantes, de marquage et de signalisation, de travaux d'horticulture, ainsi que d'achat de biens matériels pour les feux de circulation. Des frais incidents sont également prévus pour la surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Des provisions sont également incluses aux incidences pour la demande d'un permis de travail exigé par le Canadien National pour le passage de la conduite principale dans l'emprise du CN sous les voies ferrées.

Une pénalité pour retard et non-respect des délais et des contraintes prescrites lors de la réalisation des travaux sont prévues à l'article 39.5 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Le projet a été divisé par lots selon les secteurs et des pénalités de 1 000 $ par jour de calendrier pour le dépassement du délai prescrit seront applicables par lot.

Ces travaux nécessitent l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et une obtention de permission au Canadien National pour le passage de la conduite d'eau principale dans l'emprise du CN.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10287, il y a eu quinze (15) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.
Les motifs de désistement des onze (11) preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- deux (2) preneurs sont des fournisseurs;

- quatre (4) preneurs sont des sous-traitants;

- un (1) preneur a indiqué ne pas disposer des ressources nécessaires pour mener à bien le contrat;

- quatre (4) preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Eurovia Québec Grands projets inc. a présenté la plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Eurovia Quebec Grands projets inc.	23 494 494,00 $
Construction Bau-val inc.	24 677 000,00 $
Les Entreprises Michaudville inc.	29 070 000,00 $
Roxboro Excavation inc.	29 261 284,69 $
Dernière estimation avant le dépôt des soumissions (réalisée à l'interne)	24 840 016,70 $
Coût moyen des soumissions conformes ($) *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)*	26 625 694,67 $
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) *[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	13%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme ($) *(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)*	5 766 790,69 $
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) *[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission)]x 100*	25%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation ($) *(plus basse soumission conforme - estimation)*	(1 345 522,70) $
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) *(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100*	-5%
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse ($) *(2e plus basse soumission conforme -plus basse)*	1 182 506,00 $
Écart entre la 2e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) *[(2e plus basse soumission conforme - plus basse) /plus basse] x 100*	5%

La plus basse soumission conforme est inférieure de 5 % à la dernière estimation (écart favorable).

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M$.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec Grands projets inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF). Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 28 987 242,26 $, taxes incluses et comprend :

- Le contrat avec Eurovia Québec Grands projets inc. pour un montant de 23 494 494 $ taxes incluses;
- Les dépenses incidentes de 1 968 574,16 $ taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents de 3 524 174,10 $ taxes incluses.

La dépense totale de 29 311 201,84 $ taxes incluses est assumée à:

- 59,27 % par l'agglomération pour un montant de 17 180 562,24 $ taxes incluses. La dépense d'agglomération est dédiée à la construction d'une conduite d'eau principale. Cette conduite concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *"Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations".*
- 24,83 % par la DRE pour un montant de 7 197 487,20 $ taxes incluses;
- 5,43 % par l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 1 573 420,92 $ taxes incluses;
- 1,11 % par la Division de la gestion d'actif pour un montant de 322 965,66 $ taxes incluses;
- 0,53 % par la DERA pour un montant de 154 642,72 $ taxes incluses;
- 8,33 % par la CSEM pour un montant de 2 558 481,47 $ taxes incluses.

Cette dépense totale est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d’affaires de la façon suivante :

- 59,27 % au PTI de la Direction de l'eau potable (DEP) pour un montant de 17 180 562,24 $ taxes incluses;
- 24,83 % au PTI de la DRE du Service de l'eau pour un montant de 7 197 487,20 $, taxes incluses;
- 5,43 % au PTI de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour un montant de 1 573 420,92 $ taxes incluses;
- 1,11 % au PTI du programme de réfection du réseau artériel de la GAV pour un montant de 322 965,66 $ taxes incluses, soit une dépense de 294 910,70 net de ristourne financée par le règlement d'emprunt 16-019;

- 0,53 % au PTI de par la DERA pour un montant de 154 642,72 $ taxes incluses,soit une dépense de 141 209,42 net de ristourne financée par le règlement d'emprunt 18-045;
- 8,33% au PTI de la CSEM pour un montant de 2 558 481, 47 $ taxes incluses

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la sécurisation de l'alimentation en eau potable dans le secteur de la zone de distribution 1 ne peut être finalisée. Le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'égout.
Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 30 août 2019, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera déployée pour informer les citoyens à proximité du chantier de la nature et des impacts des travaux. Cette stratégie s'appuiera sur les outils de communication suivants : la distribution d'avis aux citoyens, l'envoi de courriels d'information destinés aux partenaires et aux chroniqueurs à la circulation, l'affiche de panneaux en chantier, la diffusion d'information sur le site web et la carte Info-travaux ainsi que sur les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : 20 juin 2019

- Mobilisation en chantier : août 2019
- Délai contractuel : 790 jours calendaires
- Fin des travaux : octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Certification de fonds :
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs (Mélanie BRISSON)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau
Candy Yu WU, Commission des services électriques
Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 15 mai 2019
Jean CARRIER, 15 mai 2019
Hugues BESSETTE, 14 mai 2019
Pierre MORISSETTE, 14 mai 2019
Kathy DAVID, 14 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élise RODRIGUE
Ingénieure Chargée de Projets

Tél : 514 872-0637

Romain Bonifay
Chef de section
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-09

Jean-François DUBUC
C/d Infrastructures réseau principal

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2019-05-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-05-21

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
Section projets de construction

Préparé par:	Projet: TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES ET SECONDAIRES, D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET MODIFICATIONS AU RÉSEAU DE LA CSEM SUR L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN ENTRE LES RUES VIAU ET DU QUESNE			Titre: PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX		
Dessiné par: François Riopel, ag. tech.						
Vérifié par:	Échelle: AUCUNE	Date: 2019-05-09	Contrat: 18A02TR01	Dessin No: 18A02TR01 / GDD-01	Format: LETTRE	Révision:

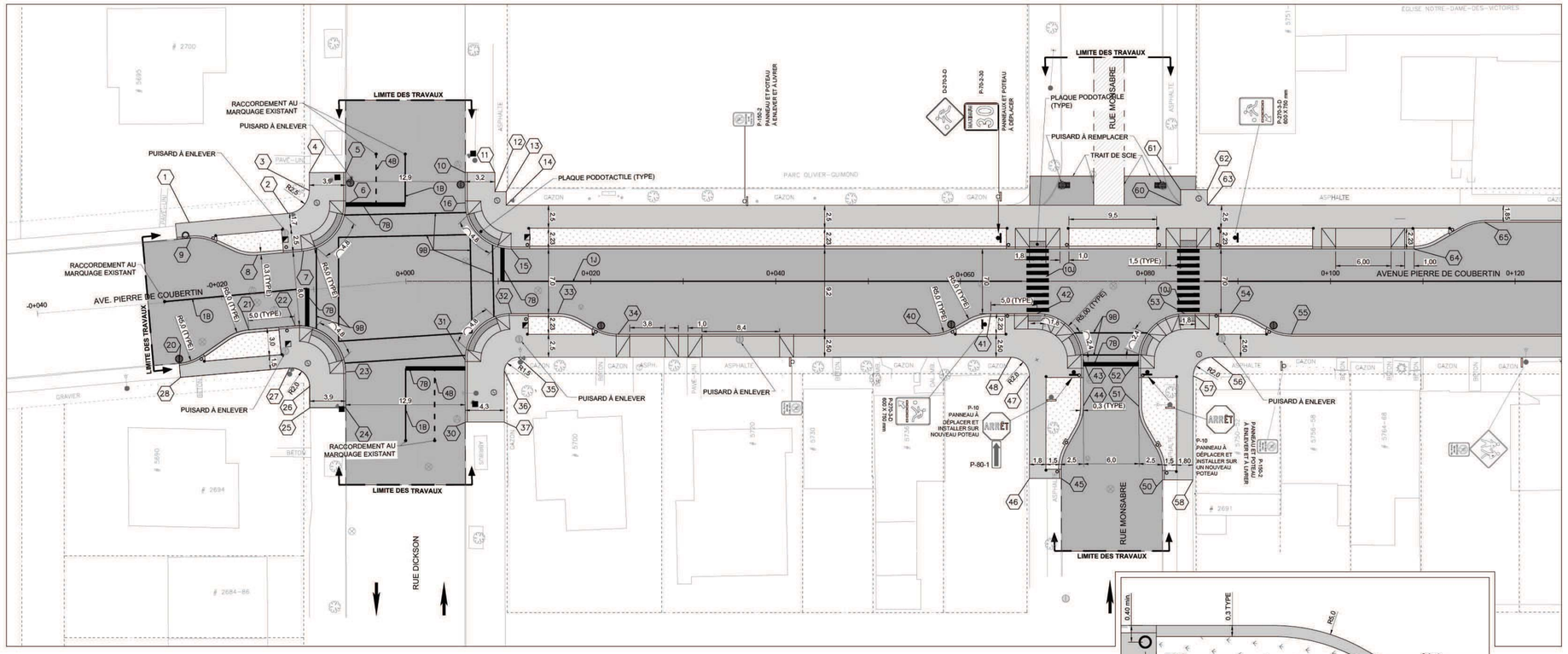

PLAN GÉOMÉTRIE, MARQUAGE ET SIGNALISATION - VUE EN PLAN CH. -0+000 À 0+135

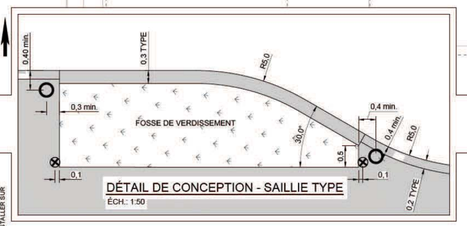

DÉTAIL DE CONCEPTION - SAILLIE TYPE
ÉCH.: 1:50

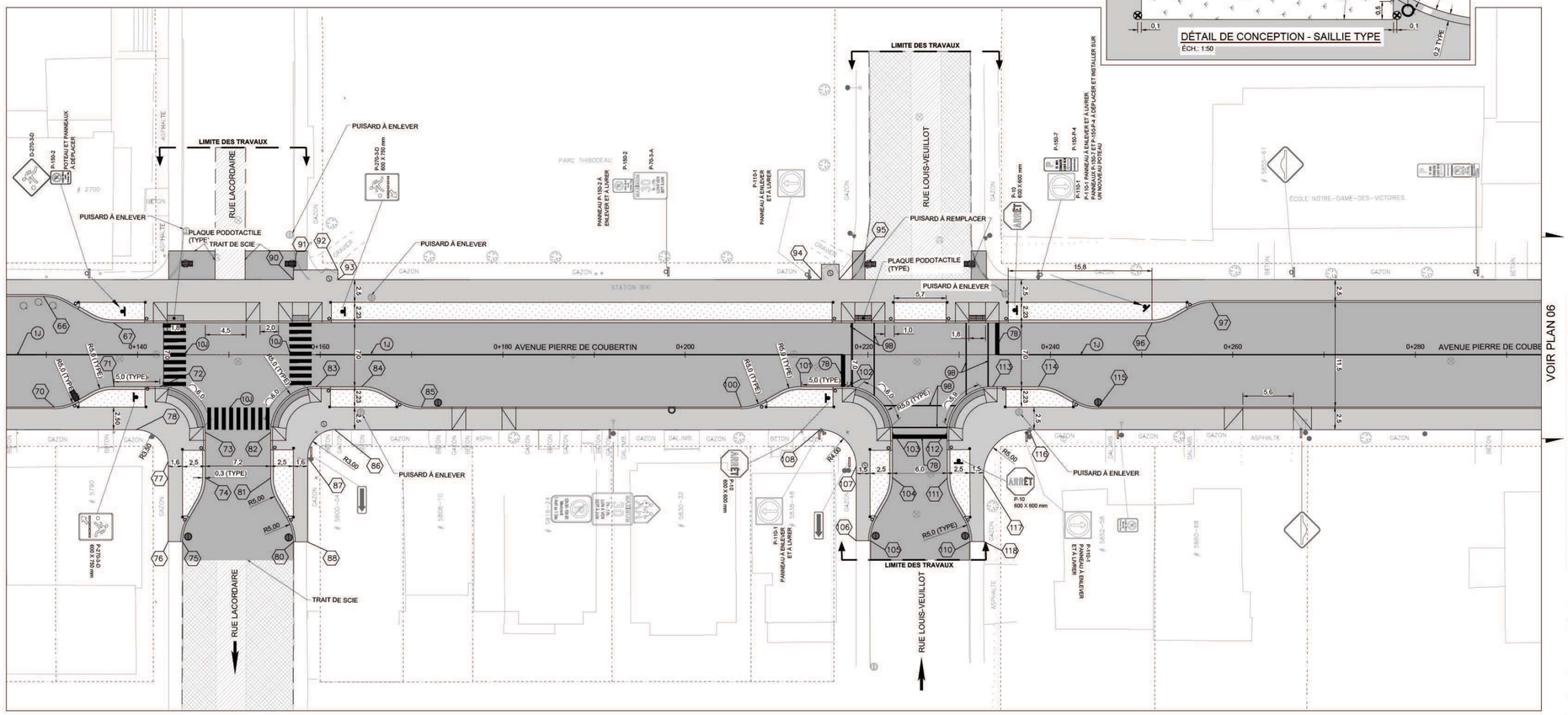

PLAN GÉOMÉTRIE, MARQUAGE ET SIGNALISATION - VUE EN PLAN CH. 0+135 À 0+285

Coordonnées D'implantation		
POINT_HEXAG	Position X	Position Y
1	301555.0948	5047878.1281
2	301558.8234	5047888.2138
3	301557.5539	5047891.3376
4	301555.8107	5047892.1682
5	301557.4890	5047895.7190
6	301560.6641	5047894.2004
7	301563.1965	5047887.9560
8	301561.4628	5047883.2662
9	301556.6873	5047877.5584
10	301563.0562	5047907.3977
11	301564.4332	5047910.2894
12	301566.3037	5047909.3987
13	301566.8239	5047910.4910
14	301568.1438	5047909.8625
15	301572.6672	5047908.3602
16	301566.0028	5047905.9946
20	301568.4152	5047870.5942
21	301568.3791	5047878.9625
22	301570.1470	5047883.6808
23	301576.9611	5047886.4452
24	301580.4862	5047884.7875
25	301578.8119	5047881.2751
26	301576.7186	5047882.2618
27	301573.9930	5047881.1544
28	301569.8369	5047870.0622
30	301567.4494	5047895.7839
31	301581.3527	5047898.6844
32	301578.9860	5047905.3481
33	301581.1347	5047909.8629
34	301585.9595	5047914.8117
35	301583.5839	5047904.0024
36	301584.2939	5047902.0033
37	301589.2798	5047899.6312
40	301600.4675	5047945.2964
41	301601.2650	5047952.1614
42	301603.4137	5047956.6763
43	301610.0532	5047959.0538
44	301614.5793	5047956.9291
45	301620.6686	5047951.3932
46	301619.1767	5047948.2657
47	301609.1440	5047953.0516
48	301606.4770	5047952.1060
50	301625.4986	5047961.2119
51	301617.2057	5047962.3244
52	301612.6796	5047964.4491
53	301610.2895	5047971.1238
54	301612.4380	5047975.6383
55	301617.2628	5047980.5871
56	301615.8112	5047971.7153
57	301616.7531	5047969.0562
58	301626.9226	5047964.1845
60	301599.4945	5047975.7375
61	301597.9823	5047976.4568
62	301599.2436	5047979.1070
63	301600.7558	5047978.3877
64	301614.6270	5047996.5273
65	301615.3215	5048004.6887
66	301620.8850	5048016.3787
67	301626.7806	5048022.0648
70	301632.3267	5048012.2397
71	301633.1243	5048019.1051
72	301635.2730	5048023.6199
73	301641.9302	5048025.9890
74	301646.4479	5048023.8466
75	301651.7045	5048018.5869
76	301651.0072	5048017.1472
77	301643.0983	5048020.9111
78	301638.4339	5048019.2548
80	301656.9422	5048029.5476
81	301649.5298	5048030.3062
82	301645.0150	5048032.4549
83	301642.6488	5048039.1183
84	301644.7975	5048043.6331
85	301649.6223	5048048.5819
86	301647.8036	5048038.9427
87	301649.2233	5048034.9446
88	301657.6140	5048030.9514
90	301630.9846	5048041.9053
91	301630.0405	5048042.3555
92	301632.1233	5048046.7318
93	301633.0677	5048046.2824
94	301655.8524	5048094.1584
95	301656.6704	5048095.8771
96	301675.6855	5048124.8253
97	301676.4829	5048131.6939
100	301664.6806	5048080.2227
101	301665.4783	5048087.0882
102	301667.6269	5048091.6029
103	301674.2741	5048093.9768
104	301678.7966	5048091.8444
105	301683.9779	5048086.6928
106	301683.3114	5048085.2923
107	301675.9574	5048088.7922
108	301670.6267	5048096.8992
110	301688.7695	5048096.4953
111	301681.4075	5048097.2468
112	301676.8850	5048099.3792
113	301674.5026	5048106.0504
114	301676.6513	5048110.5652
115	301681.4761	5048115.5140
116	301680.4892	5048107.6227
117	301682.8877	5048100.9440
118	301689.4217	5048097.8914

LÉGENDE - MARQUAGE ET SIGNALISATION

DESCRIPTION	DIMENSION	IDENTIFICATION
LIGNE CONTINUE ; 120mm DE LARGEUR		1B 1J
LIGNE DISCONTINUE; 3m X 3m; 120mm DE LARGEUR	3m 3m	4B 4J
LIGNE D'ARRÊT; 450mm DE LARGEUR		7B
TRAVERSE PIÉTONNE; BLANCHE; 120mm DE LARGEUR	2.4m	9B
BANDE DE PASSAGE; 400mm DE LARGEUR	2.4m 0.4m	10B 10J
POTEAU ET PANNEAU EXISTANT		
POTEAU ET PANNEAU PROPOSÉ		
BOLLARD PROPOSÉ		
BALISE DE DÉNEIGEMENT PROPOSÉ		
FÛT POUR FEU DE CIRCULATION		

- POUR LES DIMENSIONS EXACTES DES SYMBOLES SE RÉFÉRER AUX ANNEXES B-C ET F DU TOME V, SIGNALISATION ROUTIÈRE, CHAPITRE 6, MARQUES SUR LA CHAUSSÉE, DES NORMES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
- LA LETTRE B POUR BLANCHE ET J POUR JAUNE SERA AJOUTÉE À LA DROITE DU CHIFFRE POUR PRÉCISER LA COULEUR DE LA LIGNE.
- LES SYMBOLES EN LÉGENDE NE SONT PAS À L'ÉCHELLE DU PLAN.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER LE MARQUAGE QUI NE FAIT PAS PARTIE DES TRAVAUX. LE CAS ÉCHÉANT, TOUT MARQUAGE ENLEVÉ OU ABIMÉ DURANT LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE REFAIT ET RACCORDÉ À L'EXISTANT TOUT EN RESTANT DANS L'EMPRISE DES TRAVAUX.
- LE CAS ÉCHÉANT, LE MARQUAGE EXSITANT DOIT ÊTRE PRÉALABLEMENT EFFACÉ AVANT DE METTRE EN PLACE LE MARQUAGE PROPOSÉ.
- L'EMPLACEMENT DES LIGNES D'ARRÊT DOIVENT ÊTRE VALIDÉES SUR LE CHANTIER PAR LE SURVEILLANT DE CHANTIER.
- L'EMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION SONT À TITRE INDICATIF ET SERONT VALIDÉ EN COURS DE MANDAT PAR LA VILLE DE MONTRÉAL PUISQUE CEUX-CI SONT EXCLUS DU PRÉSENT MANDAT
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASURER, SUITE À SA DEMANDE D'INFO EXCAVATION, QUE L'EMPLACEMENT DES BOLLARDS PROPOSÉS N'ENTRENT PAS EN CONFLIT AVEC UNE OU DES CONDUITES SOUTERRAINES. LA LOCALISATION DES BOLLARD DOIT ÊTRE VALIDÉ EN CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR

Repère | Orientation | No de feuille: 05

Dessin de référence

No		No de dessin
1	-	
2	-	
3	-	
4	-	

Notes

TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA NORME NQ1809-300 «CONDUITES D'EAU ET ÉGOUTS», À LA DIRECTIVE 001 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), AUX EXIGENCES DES SERVICES PUBLICS DONT HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, CABLODISTRIBUTEUR, GAZ MÉTROPOLITAIN, AINSI QU'À TOUTE LA RÉGLEMENTATION DE LA VILLE DE MONTREAL. EN CAS DE CONTRADICTION, L'EXIGENCE LA PLUS SÉVÈRE A PRÉSÉANCE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTES LES AUTORISATIONS REQUISES POUR L'EXÉCUTION DES PRÉSENTS TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER PRÉALABLEMENT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES RADIERS DES CONDUITES EXISTANTES ET RAPPORTER TOUTES DIVERGENCES AU CONSULTANT.

DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE ET CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. FOURNIR TOUS LES ÉLÉMENTS NON SPÉCIFIQUEMENT MONTRÉS SUR LES DESSINS MAIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX. COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR ET DU LABORATOIRE D'ESSAIS. AUSSI, NE FOURNIR QUE DES MATÉRIAUX NEUFS, EN BON ÉTAT ET DE PREMIÈRE QUALITÉ.

L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR SES EMPLOYÉS OU AUTRES PERSONNES SOUS SES ORDRES. L'ENTREPRENEUR DOIT RAGRÉER LES SURFACES ENDOMMAGÉES LORS DE SES TRAVAUX. AUSSI, IL DOIT GARDER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES LIEUX PROPRES ET LIBRES DE TOUT DÉBRIS.

MAINTENIR LES RUES AVOISINANTES PROPRES. EFFECTUER LE NETTOYAGE DE CES RUES AUSSI SOUVENT QU'IL SERA EXIGÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET/OU L'INGÉNIEUR ET/OU LE PROPRIÉTAIRE.

À LA FIN DES TRAVAUX, PROCÉDER À UN NETTOYAGE FINAL DU CHANTIER.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AU DEVIS DE MAINTIEN DE LA CIRCULATION POUR L'ACCÈS À L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN

Révision

Révision	DÉTAIL	DATE	PAR
0A	ÉMIS POUR SOUMISSION	06-03-2019	A.B.

Plan clé

Surveillance

Ingénieur de chantier: INGÉNIEUR

Surveillant: SURVEILLANT

Sceaux

Miosotis R. Roman Palacios 147179 2019-03-06

Titre:

TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'AVENUE PIERRE DE COUBERTIN ENTRE LES RUES DICKSON ET LOUIS-VEUILLOT GÉOMÉTRIE, MARQUAGE ET SIGNALISATION

SNC·LAVALIN
SNC·LAVALIN
455, Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1Z3

Préparé par: Philippe Vincent, ing. jr

Dessiné par: Hussam El-Srouji, Techn.

Vérifié par: Miosotis Roman Palacios, ing.

Chef de section

Date	No soumission	Contrat
6 Mars 2019	10287	18A02TR01

PROJET
TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES ET SECONDAIRES, D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET MODIFICATIONS AU RÉSEAU DE LA CSEM SUR L'AVENUE PIERRE-DE-COBERTIN ENTRE LES RUES VIAU ET DU QUESNE

Montréal
Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
Section projets de construction

Dimensions en millimètres sauf indication contraire

Échelle: 1:200

Plan No: 18A02TR01 / V-05

A0

12/24

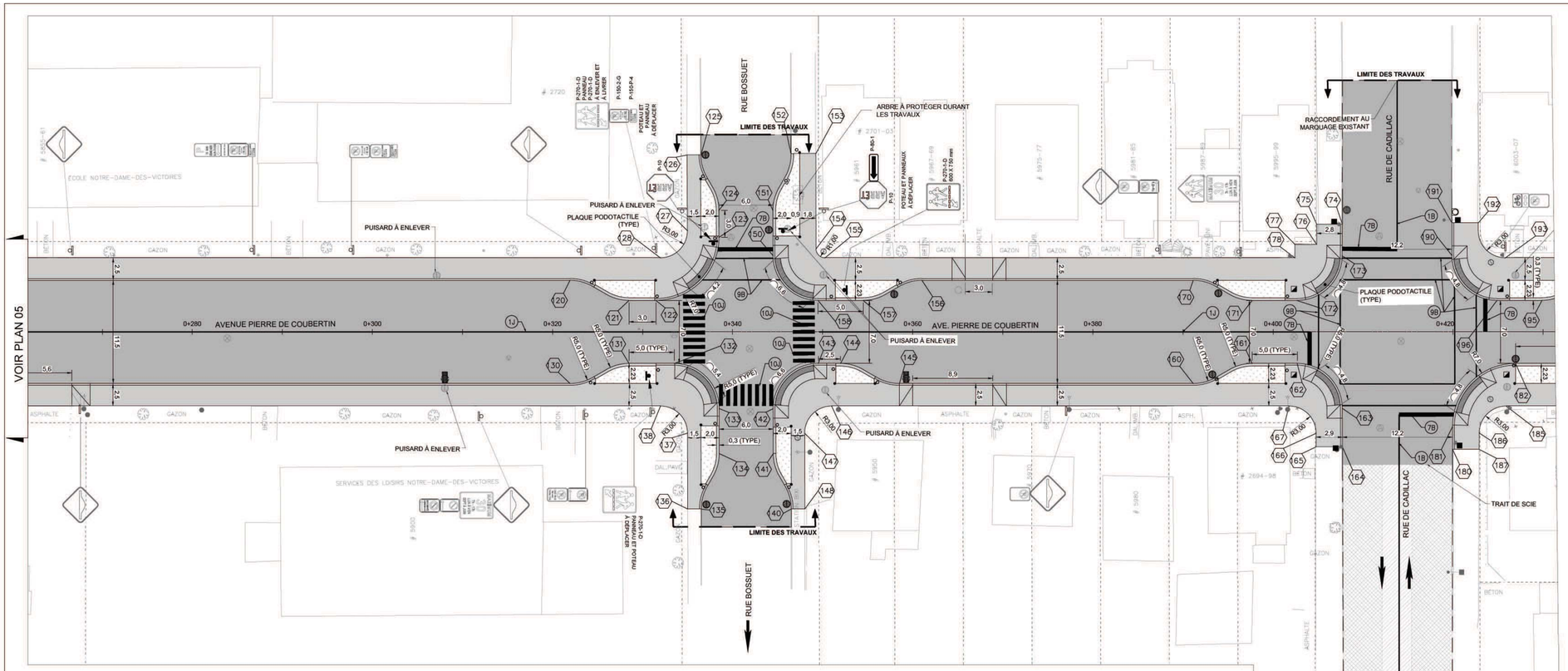

PLAN GÉOMÉTRIE MARQUAGE ET SIGNALISATION - VUE EN PLAN CH. 0+210 À 0+380

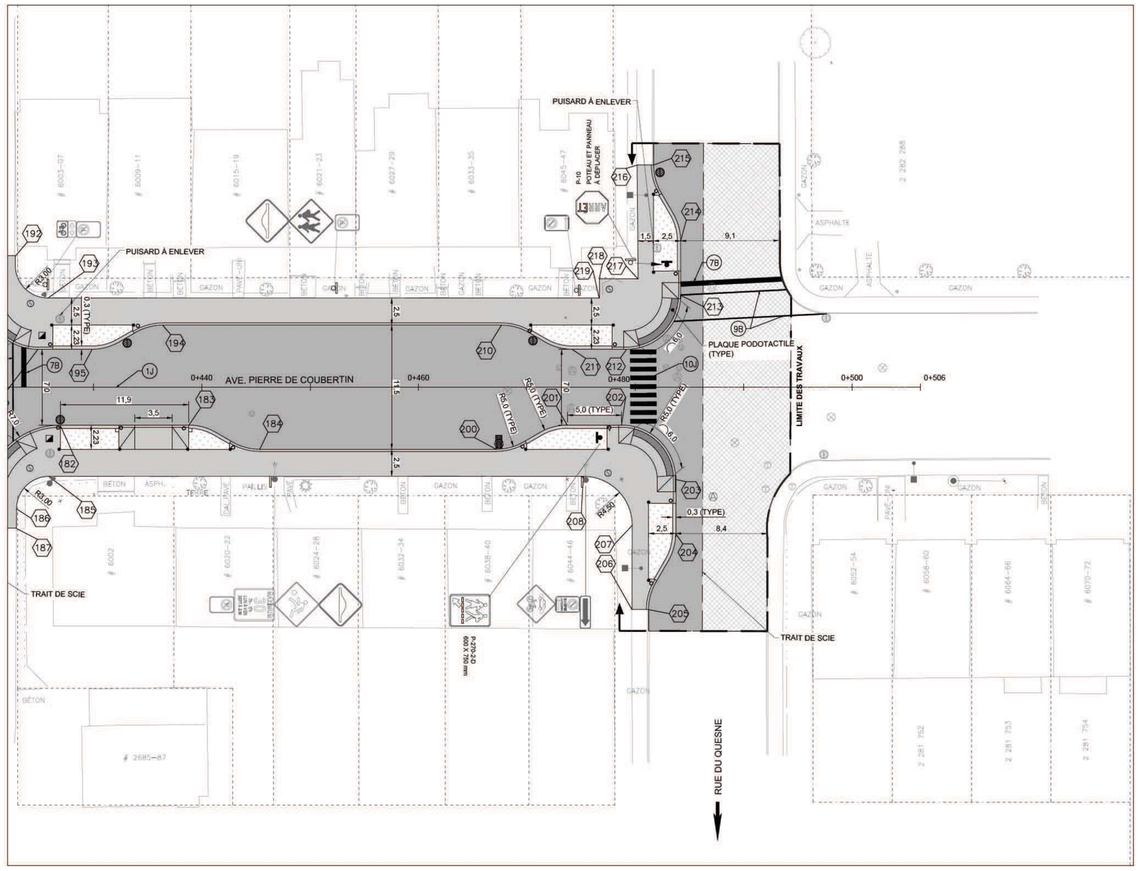

PLAN GÉOMÉTRIE, MARQUAGE ET SIGNALISATION - VUE EN PLAN CH. 0+360 À 0+506

Coordonnées D'implantation		
94	301655.8524	5048094.1584
95	301656.6704	5048095.8771
96	301675.6855	5048124.8253
97	301676.4829	5048131.6939
100	301664.6806	5048080.2227
101	301665.4783	5048087.0882
102	301667.6269	5048091.6029
103	301674.2741	5048093.9768
104	301678.7966	5048091.8444
105	301683.9779	5048086.6928
106	301683.3114	5048085.2923
107	301675.9574	5048088.7922
108	301670.6267	5048086.8992
110	301688.7695	5048096.4953
111	301681.4075	5048097.2468
112	301676.8850	5048099.3792
113	301674.5026	5048106.0504
114	301676.6513	5048110.5652
115	301681.4761	5048115.5140
116	301680.4892	5048107.6227
117	301682.8877	5048100.9440
118	301689.4217	5048097.8914
120	301704.0920	5048189.7032
121	301708.9169	5048194.6520
122	301710.2060	5048197.3609
123	301706.8856	5048206.6934
124	301704.1750	5048207.9793
125	301697.7608	5048208.8115
126	301697.1097	5048207.4301
127	301704.7182	5048203.8439
128	301706.1481	5048199.8411
130	301714.4500	5048184.7997
131	301715.2477	5048191.6651
132	301717.3963	5048196.1799
133	301724.0541	5048198.5487
134	301728.5716	5048196.4056
135	301733.2714	5048191.9619
136	301732.6207	5048190.5948
137	301725.0072	5048194.1986
138	301721.0148	5048192.7762
140	301737.5628	5048200.9914
141	301731.1611	5048201.8181
142	301726.6437	5048203.9611
143	301724.2720	5048210.6272
144	301725.3336	5048212.8581
145	301730.1595	5048217.8069
146	301729.1853	5048209.9442
147	301730.6101	5048205.9437
148	301738.2048	5048202.3470
150	301711.2844	5048211.2476
151	301706.7669	5048213.3906
152	301701.9289	5048217.9096
153	301703.1108	5048220.4052
154	301712.6739	5048215.8761
155	301714.0049	5048216.3501
156	301720.8885	5048224.9966
157	301720.0909	5048218.1311
158	301717.9422	5048213.6164
160	301744.1826	5048247.2747
161	301744.9803	5048254.1401
162	301747.1289	5048258.6549
163	301753.7638	5048261.0345
164	301757.6427	5048259.2185
165	301756.3784	5048256.5619
166	301755.0220	5048257.2160
167	301751.0100	5048255.8030
170	301733.8284	5048252.1863
171	301738.6533	5048257.1351
172	301740.8020	5048261.6499
173	301738.4669	5048268.2984
174	301735.3481	5048269.8092
175	301734.1096	5048267.2524
176	301736.1340	5048266.2905
177	301735.0807	5048264.1096
178	301736.4289	5048263.4680
180	301763.1379	5048270.1448
181	301760.8688	5048271.2224
182	301757.5508	5048280.5537
183	301762.6445	5048291.2567
184	301767.4693	5048296.2055
185	301761.3768	5048277.5861
186	301762.7808	5048273.5956
187	301764.4064	5048272.8103
190	301743.6701	5048279.3235
191	301740.4106	5048280.8788
192	301741.6689	5048283.5227
193	301746.4673	5048284.5611
194	301753.2844	5048293.0677
195	301752.4867	5048286.2023
196	301750.3381	5048281.6875
200	301776.8581	5048315.9334
201	301777.6558	5048322.7988
202	301779.8044	5048327.3136
203	301786.4677	5048329.6799
204	301790.9825	5048327.5314
205	301796.2378	5048322.2619
206	301795.5790	5048320.8776
207	301788.5711	5048324.2324
208	301782.5649	5048322.1072
210	301766.7064	5048321.2705
211	301771.5313	5048326.2193
212	301773.6799	5048330.7341
213	301771.3124	5048337.3982
214	301766.7970	5048339.5455
215	301759.3928	5048340.2990
216	301758.7410	5048338.9294
217	301768.2802	5048334.4971
218	301766.7348	5048331.2498
219	301768.3265	5048330.4923

LÉGENDE - MARQUAGE ET SIGNALISATION

DESCRIPTION	DIMENSION	IDENTIFICATION
LIGNE CONTINUE; 120mm DE LARGEUR		1B 1J
LIGNE DISCONTINUE; 3m X 3m; 120mm DE LARGEUR	3m 3m	4B 4J
LIGNE D'ARRÊT; 450mm DE LARGEUR		7B
TRAVERSE PIÉTONNE; BLANCHE; 120mm DE LARGEUR	2.4m	9B
BANDE DE PASSAGE; 400mm DE LARGEUR	2.4m 0.4m	1B 1J
POTEAU ET PANNEAU EXISTANT		
POTEAU ET PANNEAU PROPOSÉ		
BOLLARD PROPOSÉ		
BALISE DE DÉNEIGEMENT PROPOSÉ		
FÛT POUR FEU DE CIRCULATION		

- POUR LES DIMENSIONS EXACTES DES SYMBOLES SE RÉFÉRER AUX ANNEXES B-C ET F DU TOME V, SIGNALISATION ROUTIÈRE, CHAPITRE 6, MARQUES SUR LA CHAUSSÉE, DES NORMES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS.
- LA LETTRE B POUR BLANCHE ET J POUR JAUNE SERA AJOUTÉE À LA DROITE DU CHIFFRE POUR PRÉCISER LA COULEUR DE LA LIGNE.
- LES SYMBOLES EN LÉGENDE NE SONT PAS À L'ÉCHELLE DU PLAN.
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASSURER DE PROTÉGER LE MARQUAGE QUI NE FAIT PAS PARTIE DES TRAVAUX. LE CAS ÉCHÉANT, TOUT MARQUAGE ENLEVÉ OU ABIMÉ DURANT LA CONSTRUCTION DOIT ÊTRE REFAIT ET RACCORDÉ À L'EXISTANT TOUT EN RESTANT DANS L'EMPRISE DES TRAVAUX.
- LE CAS ÉCHÉANT, LE MARQUAGE EXSITANT DOIT ÊTRE PRÉALABLEMENT EFFACÉ AVANT DE METTRE EN PLACE LE MARQUAGE PROPOSÉ.
- L'EMPLACEMENT DES LIGNES D'ARRÊT DOIVENT ÊTRE VALIDÉES SUR LE CHANTIER PAR LE SURVEILLANT DE CHANTIER.
- L'EMPLACEMENT DES FEUX DE CIRCULATION SONT À TITRE INDICATIF ET SERONT VALIDÉ EN COURS DE MANDAT PAR LA VILLE DE MONTRÉAL PUISQUE CEUX-CI SONT EXCLUS DU PRÉSENT MANDAT
- L'ENTREPRENEUR DOIT S'ASURER, SUITE À SA DEMANDE D'INFO EXCAVATION, QUE L'EMPLACEMENT DES BOLLARDS PROPOSÉS N'ENTRENT PAS EN CONFLIT AVEC UNE OU DES CONDUITES SOUTERRAINES. LA LOCALISATION DES BOLLARD DOIT ÊTRE VALIDÉ EN CHANTIER PAR L'ENTREPRENEUR

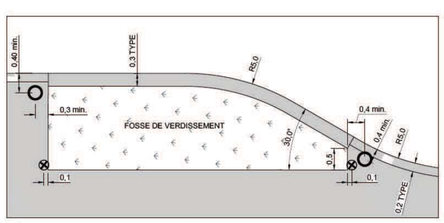

DÉTAIL DE CONCEPTION - SAILLIE TYPE

ÉCH.: 1:50

Repère | Orientation | No de feuille: 06

Dessin de référence

No		No de dessin
1	-	
2	-	
3	-	
4	-	

Notes

TOUS LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX EXIGENCES DE LA NORME NQ1809-300 «CONDUITES D'EAU ET ÉGOUTS», À LA DIRECTIVE 001 DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), AUX EXIGENCES DES SERVICES PUBLICS DONT HYDRO-QUÉBEC, BELL CANADA, CABLODISTRIBUTEUR, GAZ MÉTROPOLITAIN, AINSI QU'À TOUTE LA RÉGLEMENTATION DE LA VILLE DE MONTREAL. EN CAS DE CONTRADICTION, L'EXIGENCE LA PLUS SÉVÈRE A PRÉSÉANCE.

L'ENTREPRENEUR DEVRA OBTENIR TOUTES LES AUTORISATIONS REQUISES POUR L'EXÉCUTION DES PRÉSENTS TRAVAUX.

L'ENTREPRENEUR DOIT VÉRIFIER PRÉALABLEMENT À L'EXÉCUTION DES TRAVAUX LES RADIERS DES CONDUITES EXISTANTES ET RAPPORTER TOUTES DIVERGENCES AU CONSULTANT.

DE PLUS, L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE ET CONSIDÉRER QUE LES TRAVAUX DÉPENDENT DES CONDITIONS DE CHANTIER. FOURNIR TOUS LES ÉLÉMENTS NON SPÉCIFIQUEMENT MONTRÉS SUR LES DESSINS MAIS REQUIS POUR COMPLÉTER LES TRAVAUX. COMPLÉTER LES OUVRAGES SELON LES RÈGLES DE L'ART ET À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIEUR ET DU LABORATOIRE D'ESSAIS. AUSSI, NE FOURNIR QUE DES MATÉRIAUX NEUFS, EN BON ÉTAT ET DE PREMIÈRE QUALITÉ.

L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE TOUS LES DOMMAGES CAUSÉS PAR SES EMPLOYÉS OU AUTRES PERSONNES SOUS SES ORDRES. L'ENTREPRENEUR DOIT RAGRÉER LES SURFACES ENDOMMAGÉES LORS DE SES TRAVAUX. AUSSI, IL DOIT GARDER, DANS LA MESURE DU POSSIBLE, LES LIEUX PROPRES ET LIBRES DE TOUT DÉBRIS.

MAINTENIR LES RUES AVOISINANTES PROPRES. EFFECTUER LE NETTOYAGE DE CES RUES AUSSI SOUVENT QU'IL SERA EXIGÉ PAR LA VILLE DE MONTRÉAL ET/OU L'INGÉNIEUR ET/OU LE PROPRIÉTAIRE.

À LA FIN DES TRAVAUX, PROCÉDER À UN NETTOYAGE FINAL DU CHANTIER.

L'ENTREPRENEUR DOIT SE RÉFÉRER AU DEVIS DE MAINTIEN DE LA CIRCULATION POUR L'ACCÈS À L'AVENUE PIERRE-DE-COUBERTIN

Révision

Révision	DÉTAIL	DATE	PAR
0A	ÉMIS POUR SOUMISSION	06-03-2019	A.B.

Plan clé

Surveillance

Ingénieur de chantier: INGÉNIEUR

Surveillant: SURVEILLANT

Sceaux

2019-03-06

Titre:

TRAVAUX DE VOIRIE DANS L'AVENUE PIERRE DE COUBERTIN ENTRE LES RUES BOSSUET ET DU QUESNE

GÉOMÉTRIE, MARQUAGE ET SIGNALISATION

SNC·LAVALIN

SNC·LAVALIN
455, Boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
Canada H2Z 1Z3

Préparé par: Philippe Vincent, ing. jr

Dessiné par: Hussam El-Srouji, Techn.

Vérifié par: Miosotis Roman Palacios, ing.

Chef de section

Date	No soumission	Contrat
6 Mars 2019	10287	18A02TR01

PROJET

TRAVAUX DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALES ET SECONDAIRES, D'ÉGOUT, DE VOIRIE ET MODIFICATIONS AU RÉSEAU DE LA CSEM SUR L'AVENUE PIERRE-DE-COBERTIN ENTRE LES RUES VIAU ET DU QUESNE

Montréal

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal
Section projets de construction

Dimensions en millimètres sauf indication contraire

Échelle: 1:200

Plan No: 18A02TR01 / V-06

A0

RÉSUMÉ DES MESURES DE MITIGATIONS

La Direction de l'eau potable de la Ville de Montréal souhaite réaliser des travaux de construction d'une conduite d'eau de 900 mm sur l'avenue Pierre-de-Coubertin, entre les rues Viau et du Quesne. Ces travaux nécessiteront des fermetures partielles ou complètes des rues. Ainsi le présent rapport fait état de la stratégie à mettre en place pour minimiser les impacts sur la fluidité de la circulation sur ces axes et dans le secteur.

La stratégie proposée consiste en 10 étapes, étant donné le court tronçon à l'étude, un seul chemin de détour est proposé afin d'accommoder toutes les étapes proposées. Le scénario envisagé pour la déviation de la circulation est une fermeture quasi complète en permettant un accès à la rue Dickson et dans une seule direction à la rue du Quesne. Le chemin de détour proposé passe par la rue Hochelaga par les rues Dickson, du Quesne et Langelier selon la direction.

Afin de diminuer l'impact de la circulation sur l'axe Hochelaga, plusieurs mesures de mitigation sont proposées sur les différents axes :

› Interdiction de stationnement à l'ouest sur la rue Dickson lors de l'heure de pointe de l'après-midi entre l'Avenue Pierre-de-Coubertin et la rue Hochelaga;
› Augmentation du temps de la phase protégée de virage à gauche à l'approche nord de l'intersection Hochelaga/Dickson;
› Interdiction de stationnement au nord de la rue Hochelaga à l'ouest de l'intersection Hochelaga/Langelier sur 500m;
› Interdiction de stationnement au sud de la rue Hochelaga à l'est de l'intersection Hochelaga/Langelier sur 50m;
› Retirer les feux de priorité pour autobus à l'intersection Hochelaga/Langelier.

Les modifications proposées aux feux de circulation devront être suivies en temps réel sur le terrain suite aux fermetures sur l'Avenue Pierre-de-Coubertin afin de bien accommoder les conditions réelles de circulation.

Afin d'optimiser les conditions de circulation anticipées, il est recommandé de mettre en place une campagne de communication efficace avec les citoyens qui risque de faire changer les habitudes de déplacements (autres axes, transfert modal, changement d'horaire) du secteur. De plus, les nouvelles applications GPS qu'utilise une certaine proportion des conducteurs proposeront des chemins alternatifs basés sur le niveau de trafic enregistré sur le tronçon.

Montréal

Division projet réseau principal

Direction de l'eau potable

Service de l'eau
1555 rue Carrie-Dérrick, 2e étage
Montréal (Québec) H3C 6W2

Résultats de soumission # 10 287
Date d'annonce 2019-03-21
Date d'ouverture 2019-05-02

	PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	Soumissionnaire	Désistement	Fournisseur est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitance		Motifs de décistement: Difficulté à obtenir prix des sous-traitants et fournisseurs	Carnet des commandes du fournisseur est complet	Programme des travaux trop collosale	AUCUNE RÉPONSE
1	Armatures Bois-Francs Inc (ABF)			X					
2	CMS Entrepreneurs Généraux Inc.		X					X	
3	Construction Bau-Val Inc.	X							
4	Construction NRC Inc.			X					
5	DUROKING Construction / 9200 2088		X						X
6	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)	X							
7	Forterra - St-Eustache, Québec			X					
8	LE GROUPE LÉCUYER LTÉE.			X					
9	Les Entreprises Michaudville Inc.	X							
10	LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.		X					X	
11	Loiselle inc.		X				X		
12	Neolect Inc.			X					
13	Roxboro Excavation INC..	X							
14	Super Excavation Inc.		X			X			
15	Systèmes Urbains Inc.			X					
		4	5	9	***5***	1	1	2	1
		44%	**56%**	**100%**	***100%***	**20%**	**20%**	**40%**	**20%**

Elise Rodrigue, ing. /9 mai 2019

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 28 septembre 2017

EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.
1550, RUE AMPÈRE
200
BOUCHERVILLE QC J4B 7L4

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	3000206134
N° de demande :	1731535314
N° de confirmation de paiement :	000223386596

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Le 2 février 2015

EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC.
A/S MONSIEUR PATRICK OCTAVE ACHILLE SULLIOT
1550, RUE AMPÈRE, BUREAU 200
BOUCHERVILLE (QC) J4B 7L4

N° de décision : 2015-CPSM-1006568
N° de client : 3000206134

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous EUROVIA QC GP, une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q, c. C-65.1 (la LCOP). EUROVIA QUEBEC GRANDS PROJETS INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **1er février 2018** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Dossier # : 1196274001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1504 Intervention et Répartition des coûts- GDD1196274001.xls

---

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des services administratifs

Dossier # : 1196274001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1196274001_apaisement_ave_Pierre-de-Coubertin.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mélanie BRISSON
Conseillère en gestion des ressources financières
Tél : 514 872-2018

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-14

Marie-Josée BOISSONNEAULT
C/d, ressources financières, matérielles et informationnelles
Tél : 514 868-4109
Division : Division des ressources financières et matérielles

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196274001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Information_comptable_DEP_GDD1196274001.xlsx

1196274001 SUM.xls

Information_comptable_DRE 11962740019.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.43

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1196274001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

Rapport - mandat SMCE196274001.pdf

Dossier # :1196274001

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196274001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

(ORIGINAL SIGNÉ)

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196274001
Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands projets inc., pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie et modifications au réseau de la CSEM sur l'avenue Pierre-de-Coubertin entre les rues Viau et Du Quesne dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 28 987 242,26 $ taxes incluses (contrat: 23 494 494,00 $, contingences: 3 524 174,10 $, incidences: 1 968 574,16 $) - Appel d'offres public 10 287 - (4 soumissionnaires).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris la complexité d'un projet de cette nature où cela suppose de la coordination et des négociations avec divers intervenants, notamment le CN.

Les membres ont aussi noté la présence de plusieurs soumissionnaires pour ce contrat, ce qui témoigne d'une bonne concurrence.

La Commission a bien noté que plusieurs partenaires ont été intégrés à ce projet, notamment le Service de l'urbanisme et de la mobilité, l'arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve et la Commission des services électriques (CSEM). Pour les membres, il est intéressant de constater qu'il y a ici un effort pour faire en sorte de réaliser plusieurs travaux concurremment et ainsi éviter une succession de chantiers distincts sans véritable coordination.

Les membres jugent avoir reçu des réponses adéquates à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE196274001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.44

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1193438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Les Excavation Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 196 528,17 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP19001-176962-C;
2. d'autoriser une dépense de 4 196 528,17 $, taxes incluses, pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk par technique de tubage PRV;
3. d'autoriser une dépense de 629 479,23 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences, et une dépense de 209 826,41 $, à titre de budget de variation de quantités ainsi qu'une dépense de 200 000 $, à titre de budget d'incidence;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-05-16 15:38

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1193438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $)

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) effectue l'inspection des conduites d'égout depuis plusieurs années dans le but d'identifier celles qui nécessitent une mise à niveau.
L'inspection par caméra en circuit fermé (CCTV) réalisée à l'été 2016 a révélé que le collecteur, construit en 1865, sous la rue Grand Trunk entre les rues d'Hibernia et Wellington, présentait des défauts structuraux et opérationnels dont des fractures longitudinales, des briques manquantes ou déplacées, des mortiers manquants et des incrustations calcaires à plusieurs endroits. Par conséquent, afin de préserver l'intégrité de ce collecteur, des travaux de réhabilitation doivent être effectués le plus tôt possible.

De plus, à l'été 2020 des travaux d'excavation localisés (puits d'accès) sont prévus à proximité du collecteur par la Direction de l'eau potable pour la réhabilitation d'une conduite d'aqueduc de 900 mm. La réhabilitation structurale du collecteur permettra d'améliorer sa structure fragilisée par le temps, en plus de le protéger d'éventuels dommages que pourraient causer ces travaux d'excavation.

Un appel d'offres public a été publié le 18 avril 2019 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 mai dernier. La période de validité est de 120 jours. Conformément à l'encadrement administratif C-OG-D-18-001, le bordereau de soumission n'inclut pas de budget pour les contingences et compte tenu des imprévus probables dus à l'âge du collecteur, un budget de 15% de la valeur du contrat est

recommandé pour les contingences et 5% pour les variations de quantité des articles à prix unitaires.

Des frais incidents ont été fixés à 200 000 $, afin de couvrir d'éventuels travaux de protection ou de réparations de conduites de gaz, de lignes électriques ou autres infrastructures situées à proximité des travaux d'excavation. Egalement, des expertises en matière de sols contaminés pourraient être requises.

Deux (2) addenda ont été émis :

· Addenda no 1 en date du 26 avril 2019 : modification du titre du cahier des charges, report de la date d'ouverture et réponses à des questions;

· Addenda no 2 en date du 2 mai 2019 : réponse à une question.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Les travaux consistent en la réhabilitation du collecteur d'égout de 1800 mm x 1200 mm par l'insertion des tuyaux en PRV avec remplissage de l'espace annulaire par un coulis cimentier. Ces travaux visent à assurer l'intégrité structurale, à améliorer la capacité hydraulique, à corriger les déficiences physiques, à éliminer l'infiltration d'eau et à prolonger la vie utile du collecteur d'égout unitaire.
Ces travaux auront lieu sur la rue Grand Trunk entre les rues d'Hibernia et Wellington sur une longueur de 745 mètres. Ils comprennent :

Phase 1 : <u>Rue Grand Trunk entre les rues d'Hibernia et Shearer</u>

- réhabilitation structurale de 320 mètres du collecteur d'égout unitaire en brique de forme ovoïde;
- préparation d'un puits d'accès pour l'insertion des tuyaux;
- inspection télévisée des conduites de branchements de puisards et de branchements d'égout.

Phase 2 : <u>Rue Grand Trunk entre les rues Shearer et Wellington</u>

- réhabilitation structurale de 425 mètres du collecteur d'égout unitaire en brique de forme ovoïde;
- préparation d'un puits d'accès pour l'insertion des tuyaux;
- inspection télévisée des conduites de branchements de puisards et de branchements d'égout.

De plus, l'exécution des travaux inclut, sans s'y limiter :

- le blocage, le pompage et la dérivation des eaux usées,
- la fourniture et la pose des tuyaux en PRV;
- la remise en état des lieux;

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres dont trois (3) ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu des entreprises n'ayant pas déposé de soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Variations de quantités	Total
Les Excavations Lafontaine inc.	4 196 528,17 $	629 479,23 $	209 826,41 $	5 035 833,81 $
Services Infraspec inc.	6 187 954,50 $	928 193,18 $	309 397,73 $	7 425 545,41 $
Clean water works inc.	6 211 000,00 $	931 650.00 $	310 550,00 $	7 453 200,00 $
Dernière estimation réalisée	4 851 624,50 $	727 743,67 $	242 581,22 $	5 821 949,39 $
Coût moyen des soumissions conformes *(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)* Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) *((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100*				6 638 193,07 $ 31,82 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) *(la plus haute conforme – la plus basse conforme)* Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) *((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100*				2 417 366.19 $ 48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) *(la plus basse conforme – estimation)* Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) *((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100*				(786 115,58 $) (13,50%)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) *(la deuxième plus basse – la plus basse)* Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) *((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100*				2 389 711,60 $ 47,45 %

L'écart entre la soumission la plus basse conforme et l'estimé est favorable de 13,50%. Il est donc recommandé d'octroyer ce contrat à Les Excavations Lafontaine inc. au prix de sa soumission, soit: 4 196 528,17 $ toutes taxes incluses.

L'écart entre la deuxième plus basse et la plus basse s'explique par une différence de 674 970.00 $ au niveau du nettoyage, alésage et réparation de conduites (articles 4.1 et 12.1 du bordereau de soumission) et de 1 080 250.00 $ pour l'inspection télévisée des conduites (4.3, 5.1, 7.1, 12.3, 13.1 et 15.1). Ils totalisent 73,24% de l'écart total.

Les prix soumis par la compagnie Services Infraspec inc. pour ces articles sont nettement supérieurs au prix du marché pour des contrats similaires.

Le présent dossier répond à un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats, soit un écart de prix de plus de 20% entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises de la RENA ont été faites pour Les Excavations Lafontaine inc**.**, 872, rue Archimède, Lévis, Québec, G6V 7M5. Les Excavations Lafontaine inc**.** n'est pas inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu du règlement de gestion contractuelle, ni

dans la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la ville de Montréal. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec valide jusqu'au 30 juin 2019.

Conformément au décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, la compagnie Les Excavations Lafontaine inc**.** détient une attestation valide de l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été reproduit en pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk est de 5 235 833,81 $, taxes incluses, incluant 200 000,00 $ pour les incidences.
Ceci représente un montant de 4 781 014,15 $ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, l'état de la conduite centenaire continuerait de se dégrader au point où la réhabilitation ne serait même plus possible. Dans ce cas, sa reconstruction complète serait nécessaire. Il est à noter que les travaux de reconstruction sont plus onéreux, plus longs à réaliser et occasionnent beaucoup plus de nuisances aux citoyens.
En plus, considérant que le collecteur est localisé à environ deux (2) mètres de profondeur, les travaux de réhabilitation de la conduite d'eau potable prévus pour 2020, pourraient mettre en péril son intégrité structurale si les travaux de réhabilitation n'étaient pas effectués au préalable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est en cours d'élaboration.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: 20 juin 2019
Fin des travaux prévus: 20 janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 14 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-13
Michel SHOONER Responsable approvisionnement et magasins	Michel VERREAULT Surintendant administration et soutien à l'exploitation
Tél : 514-280-6559 **Télécop. :** 514-280-6779	**Tél :** 514-280-4364 **Télécop. :** 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Bruno HALLÉ Directeur	Chantal MORISSETTE Directrice
Tél : 514 280-3706 **Approuvé le :** 2019-05-13	**Tél :** 514 280-4260 **Approuvé le :** 2019-05-16

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 9 janvier 2017

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
A/S MONSIEUR PIERRE POULIN
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS (QC) G6V 7M5

N° de décision : 2017-CPSM-1001434
N° de client : 2700008103

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LAFONTAINE et GROUPE LAFONTAINE, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 mai 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Autorité
des marchés publics
Québec

525, boul. René-Lévesque Est
Rez-de-chaussée, bureau RC.30
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone (sans frais) : 1 888 335-5550
Télécopieur (sans frais) : 1 888 885-0223
www.amp.gouv.qc.ca

Le 20 février 2019

LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC.
872, RUE ARCHIMÈDE
LÉVIS QC G6V 7M5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client :	2700008103
N° de demande :	1832003826
N° de confirmation de paiement :	000250467315

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : CP19001-176962-C
Numéro de référence : 1259964
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Réhabilitation du collecteur Grand Trunk

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
Clean Water Works Inc. (CWW Réhabilitation) 1800 rue Bantree Ottawa, ON, K1B5L6 http://www.cwwcanada.com	Monsieur Nicolas Brennan Téléphone : 613 745-9536 Télécopieur : 613 745-9994	**Commande : (1584663)** 2019-04-25 15 h 28 **Transmission :** 2019-04-25 17 h 19	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 9 h 38 - Courriel 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Foraction inc.. 270, rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3H0M6 http://www.foraction.ca	Madame Monique Ostiguy Téléphone : 450 446-8144 Télécopieur : 450 446-8143	**Commande : (1582615)** 2019-04-23 10 h 06 **Transmission :** 2019-04-23 10 h 14	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 9 h 38 - Courriel 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hobas Québec 166 rue oriole rosemere Rosemère, QC, J7A 1B3	Monsieur Philippe Fischer Téléphone : 514 574-0810 Télécopieur : 450 951-6608	**Commande : (1583725)** 2019-04-24 12 h 40 **Transmission :** 2019-04-24 17 h 42	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 13 h 10 - Télécopie 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 14 h 10 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	**Commande : (1583502)** 2019-04-24 10 h 01 **Transmission :** 2019-04-24 10 h 57	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 9 h 38 - Courriel 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838-2121	**Commande : (1581827)** 2019-04-18 15 h 47 **Transmission :** 2019-04-19 14 h 40	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 9 h 39 - Télécopie 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 11 h 23 - Télécopie

	Télécopieur : 418 835-9223		Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Services Infraspec inc 4585 boulevard Lite Laval, QC, H7C0B8	Monsieur Eric Bellemare Téléphone : 450 937-1508 Télécopieur : 450 937-2522	**Commande : (1581861)** 2019-04-18 16 h 17 **Transmission :** 2019-04-19 14 h 39	3115515 - Addenda 1 2019-04-26 9 h 38 - Courriel 3119391 - Addenda 2 2019-05-02 11 h 23 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1193438008InfoCompt_DEEU.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-14

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.44

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1193438008

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Collecteurs et bassins de rétention
Objet :	Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $)

Rapport - mandat SMCE193438008.pdf

Dossier # :1193438008

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193438008

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $).

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193438008

Accorder un contrat à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réhabilitation du collecteur Grand Trunk pour un montant de 4 196 528,17 $ taxes incluses, à la suite de l'appel d'offres public CP19001-176962-C - 3 soumissions conformes. Autoriser une dépense totale de 5 235 833,81 $ taxes incluses (contrat: 4 196 528,17 $, contingences: 629 479,23 $, variations de quantités: 209 826,41 $, frais incidents: 200 000,00 $).

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris la nécessité de réhabiliter le collecteur Grand Trunk, un vénérable équipement construit en 1865. Ils ont aussi apprécié les explications données sur les techniques utilisées pour cette réhabilitation.

Les membres ont aussi compris que d'autres travaux de réhabilitation sont prévus pour 2020 sur la conduite d'aqueduc adjacente au collecteur.

Les membres ont cependant noté qu'il y avait des divergences dans les coûts du contrat entre les montants prévus au sommaire décisionnel et ceux présentés à la Commission en séance de travail. Ils ont invité le Service à vérifier ces données pour éviter toute confusion quant au coût réel de ces travaux et s'assurer de présenter les bons montants tant dans le sommaire décisionnel que dans la présentation faite à la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE193438008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.45

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197655004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles);

2. d'octroyer le contrat à la la firme Levio Conseils inc. ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélections préétablis, et par lesquels cette firme s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17452;

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-17 08:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION — Dossier # :1197655004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2019-2021, la Ville de Montréal a planifié la réalisation de plusieurs projets majeurs nécessitant l'expertise numérique. Ces projets relèvent de plusieurs services centraux de la Ville dont principalement, le Service des communications, le Service de la concertation des arrondissements, le Service de l'environnement, le Service de l'eau, le Service des infrastructures, le Service des finances, le Service de police de la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie.
Afin de poursuivre la réalisation des projets prévus au PTI 2019-2021, le Service des technologies de l'information (Service des TI) met en place des ententes de prestations de services qui permettront de soutenir les projets en cours et à venir. La Ville travaille simultanément sur plusieurs projets d'envergure s'appuyant entre autres, sur le logiciel libre. Pour ce faire, elle a un besoin temporaire de ressources supplémentaires afin de réaliser les projets prévus.

Dans ce contexte, le Service des TI a lancé l'appel d'offres public n° 19-17452 en date du 11 février 2019. Cet appel d'offres public a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. Un délai de 30 jours a été accordé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission.

Au total, quatre (4) addenda ont été publiés aux dates suivantes :

No. addenda	Date	Portée
1	2019-02-18	Précisions suite à des questions techniques et administratives
2	2019-02-22	Précisions suite à des questions techniques et administratives
3	2019-02-28	Précisions suite à des questions techniques et administratives

4	2019-03-06	Précisions suite à des questions techniques et administratives

La réception et l'ouverture des soumissions ont été effectuées le 14 mars 2019. La durée de la validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier, suivant leur ouverture.

Le présent dossier vise donc à conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA187655004 - 31 janvier 2019 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des prestations de services en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

CG17 0501 - 28 septembre 2017 - Conclure quatre contrats (4) de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses - lot 2 au montant de 2 022 364,26 $, taxes incluses - lot 3 au montant de 866 727,54 $, taxes incluses) et Systematix inc. (lot 4 au montant de 747 038,57 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement pour solutions numériques, sites web et systèmes mission / Appel d'offres public 17-16214 (8 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0495 - 28 septembre 2017 - Conclure des contrats de services professionnels avec Conseillers en gestion en informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 1 065 352,60 $, taxes incluses, lot 2 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses, lot 3 au montant de 683 386,11 $, taxes incluses, et lot 4 au montant de 970 239,53 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en développement, intégration et configuration de solutions d'affaires pour les services de la gestion du territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 17-16266 (6 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

CG17 0498 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 2 311 273,44 $, taxes incluses et lot 2 au montant de 1 090 238,94 $, taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en sécurité publique, développement de nouvelles applications et évolution fonctionnelle / Appel d'offres public 17-16215 (5 soum.) / Approuver les projets de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier concerne un (1) lot de prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles). Ce dernier consiste à développer, pour le compte de la Ville, un ou plusieurs services numériques, sur la base des infrastructures et technologies mises en place à la Ville et sur la base des cadres d'expérience utilisateurs établis.
Cette entente de prestation de services permettra au service des TI de réaliser en tout ou en partie, les différents projets prévus au PTI 2019-2021, plus précisément les principaux projets suivants:

Solutions numériques

- 70190 - Présence numérique - Fondation :
  Mettre en place une fondation constituée d'un ensemble de services technologiques requis pour supporter les nouveaux services numériques transactionnels.
- 74993 - Services numériques transactionnels :
  Mettre en place de nouveaux services transactionnels tels que permis de construction, permis d'occupation du domaine public etc., afin d'améliorer l'expérience client et de répondre aux attentes des citoyens et des entreprises.

Gestion du territoire

- 74925 - Assistant à la gestion des interventions dans les rues (AGIR) :
  Supporter l'équipe de développement interne pour développer le volet "Inspection", "Planification" et "Permis" du projet, visant à gérer et planifier les interventions sur le domaine public.
- 54444 - Développement et mise en oeuvre des applications informatiques de la gestion des matières résiduelles (SIGMR) :
  Développer la portion dorsale et les APIs du système de gestion des matières résiduelles.
- 71750 - Refonte du système de gestion de la qualité de l'air et de l'eau (GAE) :
  Développer la portion dorsale de l'application mobile d'inspection de la qualité de l'air et de l'eau pour le Service de l'environnement, par exemple, émissions atmosphériques, rejets d'eaux usées et surveillance des établissements industriels.
- 74990 - Infrastructures TI des projets en transport :
  Développer la portion frontale et dorsale de l'application de collecte de données de circulation visant à gérer efficacement le réseau routier, notamment en établissant les débits journaliers moyens annuels (DJMA) pour chaque partie du réseau et les types de véhicules.
- 74992 - Système de gestion des inspections du domaine public et privé :
  Développer la portion dorsale de l'application mobile servant à l’inspection des bâtiments publics et privés, par exemple, l'état de salubrité d'immeuble à logements.

Sécurité publique et justice

- 68305 - Modernisation des opérations policières :
  Développement de l'application Module de suivi remorquage, requis pour le nouvelle section du SPVM responsable de faire le suivi des entreprises de remorquages.
- 68420 - Modernisation des systèmes de soutien aux opérations et à la prévention du SIM :
  Développement d'applications mobiles pour le SIM.
- 70500 - Bureau de demain :
  Conversion d'applications SPVM développées en Excel vers la technologie Google Sheet.
- 70025 - Cour municipale et numérique :
  Développement d'interfaces entourant le nouveau système intégré de la cour numérique;
  Développement de modules en périphérie du système intégré de la cour numérique.

Affaires Institutionnelles

- 09000 - Chantier d'amélioration du réseau logistique et de la gestion des stocks :
  Supporter l'équipe de développement interne pour développer (dorsale et frontale) le volet solution mobile de sorties d'inventaires.

- 68088 - Approvisionnement 3 :
  - Rotation des fournisseurs (Loi 122) : Supporter l'équipe de développement interne pour développer (dorsale et frontale) le volet dépôt, suivi des soumissions en ligne et le contrôle du choix et de la rotation des fournisseurs;
  - Refonte du moteur de recherche des ententes d'approvisionnement : Amélioration des critères pour le moteur de recherche et ajout de nouvelles fonctionnalités (dorsale et frontale).

- 68094 - Gestion vestimentaire intégrée :
  Amélioration des interfaces d'échanges (dorsale) d'informations entre les systèmes de la Ville et la solution du fournisseur sélectionné.
- 68275 - Modernisation des TI des systèmes des immeubles :
  Mise en place d'une architecture technologique pour supporter les priorités d'affaires du SGPI, dans un contexte de rationalisation et de modernisation du Service et de la Ville de Montréal.
- 68272 - Cadenassage et SIGI mobile (système intégré de gestion des immeubles) :
  Développement et mise en place d'une solution mobile et web (l'Application Mobile pour l'Entretien des Immeubles - AMEI) à l'intention des cols bleus et des gestionnaires des opérations d'entretien du Service de la gestion et de planification immobilière (SGPI), afin de gérer les bons de travail et les opérations de cadenassage.

- 70450 - Optimisation de la gestion des paiements :
  Continuation du développement de la solution WEB de gestion des factures (frontale et dorsale) par la mise en place de processus de traitement des factures par les unités d'affaires.
- 70550 - Gestion des règlements municipaux :
  Mise en place d'un système informatisé de gestion des règlements municipaux.

- 71450 - Inspection mobile :
  Développement d'une application web mobile pour la saisie, à partir d'une tablette, des fiches résidentielles, condominiums et multi-résidentielles lors des inspections chez le propriétaire. Fourniture de tablettes d'inspection pour les techniciens en évaluation foncière.

- 73000 - Recettes et encaissements :
  Supporter l'équipe de développement interne pour développer (dorsale et frontale) le volet de comptabilisation automatique des

systèmes de missions tels que Sports et loisir, Espace pour la vie, Cour municipale, etc.

- 73100 - Système de performance budgétaire :
  Support de l'équipe de développement interne pour développer la couche d'intégration (dorsale) entre les systèmes de la Ville et la solution sélectionnée.
- 74250 - Système de gestion des ressources humaines - développer des interfaces entre le nouveau SIRH et les systèmes périphériques :
  Le Service des ressources humaines (SRH) doit revoir l'ensemble de ses processus d'affaires et restructurer le modèle de livraison de services. Parallèlement, le SRH doit remplacer plusieurs systèmes de gestion désuets (Registre des postes, Info RH, Super H, Paie et ses systèmes périphériques [anciens systèmes]).
- 74551 - Système de taxation et évaluation foncière :
  Remplacer le principal système d'information (OASIS) de la Direction du revenu et de la fiscalité, le principal système d'information (GEM) du Service de l'évaluation foncière, ainsi que leurs systèmes périphériques.

- 74955 - CRM Régimes de retraite :
  Supporter l'équipe de développement interne pour développer (dorsale et frontale) le volet de la numérisation des dossiers, des codes à barres et la gestion électronique des documents (GED)

L'ensemble de la prestation de services inclut les travaux nécessitant les compétences suivantes : l'architecture, la gestion de projet, l'analyse d'affaires, le design graphique, la conception d'applications ainsi que les tests d'assurance qualité.

JUSTIFICATION

Sur un total de 25 preneurs du cahier des charges, 8 preneurs (32%) ont déposé des offres alors que 17 (68%) n'ont pas soumissionné. De ces 17 firmes, six (6) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistements invoquées sont :

- Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le travail dans le délai requis;
- Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte tenu de ses chances de l'emporter;
- Deux firmes n'ont pas l'expertise requise;
- Une firme n'a pas eu le temps d'étudier les documents d'appel d'offres;
- Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, n'ont pas retourné le formulaire de non participation.

Sur un total de huit (8) soumissions, sept (7) soumissions sont déclarées conformes d'un point de vue administratif, alors qu'une (1) soumission est déclarée non conforme administrativement, à savoir l'offre de la firme Onepoint Développement Inc. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et de critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 31 janvier 2019 (DA187655004). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Suite à l'évaluation des soumissions, un soumissionnaire a été jugé non conforme techniquement, à savoir la firme Les Logiciels Libres Linagora Inc., n'ayant pas atteint le seuil minimal de 70% pour la note intérimaire. Les propositions des six (6) autres firmes se déclinent comme suit :

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (taxes incluses)
Levio Conseils inc.	71,9	0,22	5 426 820,00 $		5 426 820,00 $
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	75,3	0,21	5 886 720,00 $		5 886 720,00 $
Alithya Canada inc.	78,1	0,20	6 401 808,00 $		6 401 808,00 $
Systematix technologies de l'information inc.	76,9	0,19	6 583 008,60 $		6 583 008,60 $
Cofomo inc.	73,8	0,19	6 654 753,00 $		6 654 753,00 $
Nventive Inc.	71,8	0,12	10 025 820,00 $		10 025 820,00 $
Dernière estimation réalisée			7 700 007,47 $		7 700 007,47 $
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation ($) *(l'adjudicataire – estimation)* Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) *((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100*					(2 273 187,47) $ (29,52) %
Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire ($) *(2 ème meilleure note finale – adjudicataire)* Écart entre la 2ème meilleure note finale et l'adjudicataire (%) *((2 ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100*					459 900,00 $ 8,47 %

Le prix soumis par l'adjudicataire est inférieur de 29,52 % au prix de la dernière estimation. Cet écart est expliqué par le fait que l'approche de prestation de services utilisant deux (2) taux horaires pour des niveaux d'expertise différents, soit expertise avancée et expertise standard, n'a pas été utilisée auparavant. Cette prestation de services vise principalement une expertise avancée (70% des heures). On constate que l'approche par niveau d'expertise donne des taux beaucoup plus bas que estimés et que la soumission est très compétitive.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$.

Et répondant à la condition suivante :

- Écart de prix de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre

2015, l'adjudicataire de tout contrat de service de plus de 1 M$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés publics (AMP). La firme Levio Conseils inc. a obtenu son accréditation le 21 août 2015, et cette dernière demeure valide.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et pourraient occasionnellement être assumées au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services professionnels seront utilisées au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment, selon la nature des projets et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, ces ententes permettront au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets.

Au niveau du PTI 2019-2021, la mise en place de ces contrats permet :

- De favoriser le déploiement de services numériques aux citoyens et d'outils numériques pour améliorer les prestations de services des employés de la Ville;
- De développer nos services en ligne en rendant notre offre très facilement accessible, efficace et attrayante;
- D'augmenter l'interaction et le dialogue avec les citoyens, les partenaires et les entreprises;
- D'offrir un environnement numérique convivial et ergonomique, permettant aux citoyens de bénéficier d'une expérience intuitive, agréable et facile, respectant les normes d'accessibilité universelle;
- D'offrir les accès aux services de la Ville de Montréal en tout temps, harmonisés sur de multiples plateformes;
- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficients;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 29 mai 2019;

- Étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 5 juin 2019;
- Retour du dossier au Comité exécutif : le 12 juin 2019;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : le 17 juin 2019;

- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 20 juin 2019;
- Réunion de démarrage avec le fournisseur : Juin 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maricela FERRER VISBAL
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-868-5701
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Sylvain S HÉBERT
Chef de division - Solutions numériques

Tél : 514 872-2135
Télécop. : 514 872-6767

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard GRENIER
Directeur
Tél :
Approuvé le : 2019-04-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2019-05-16

ANNEXE 7.00 G - AUTORISATION DE CONTRACTER DE L'AMP

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 24 septembre 2018

LEVIO CONSEILS INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC GOSSELIN
1015, AV WILFRID-PELLETIER, BUR. 530
QUÉBEC (QC) G1W 0C4

N° de décision : 2018-CPSM-1053408
N° de client : 3000715478

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LEVIO CONSEILS et LEVIO CONSULTING, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). LEVIO CONSEILS INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **20 août 2021** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

Dossier # : 1197655004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

19-17452 preneurs.pdf19-17452 comité.pdf19-17452 pv.pdf19-17452 intervention.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Robert NORMANDEAU
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-868-3709

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-15

Lina PICHÉ
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-8685740
Division : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : 19-17452

No du GDD : 1197655004

Titre de l'appel d'offres : Prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles)

Type d'adjudication : Système de pondération excluant le prix (à deux enveloppes)

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : 11 - 2 - 2019

Ouverture originalement prévue le : 14 - 3 - 2019

Ouverture faite le : 14 - 3 - 2019

Date du comité de sélection : 4 - 4 - 2019

Nombre d'addenda émis durant la période : 4

Date du dernier addenda émis : 6 - 3 - 2019

Délai total accordé aux soumissionnaires : 30 jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : 25

Nbre de soumissions reçues : 8

% de réponses : 32

Nbre de soumissions rejetées : 2

% de rejets : 25

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
ONEPOINT DÉVELOPPEMENT INC.	n'était pas preneur du cahier des charges sur SEAO
Les Logiciels Libres Linagora Inc.	pointage intérimaire inférieur à 70%

Durée de la validité initiale de la soumission : 180 jrs

Date d'échéance initiale : 10 - 9 - 2019

Prolongation de la validité de la soumission de : 0 jrs

Date d'échéance révisée : 10 - 9 - 2019

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées √ et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	√	# Lot
Alithya Canada inc.	6 401 808,00 $		
Cofomo inc.	6 654 753,00 $		
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	5 886 720,00 $		
NVENTIVE INC.	10 025 820,00 $		
Levio Conseils inc.	5 426 820,00 $	√	
Systematix technologies de l'information inc.	6 583 008,60 $		

Information additionnelle

Deux firmes déclarent que leur engagement dans d'autres projets ne leur permet pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis. Une firme déclare que les efforts requis pour répondre à cet appel d'offres étaient trop importants compte-tenu de ses chances de l'emporter. Deux firmes n'ont pas l'expertise requise. Une firme n'a pas eu le temps d'étudier les documents d'appel d'offres. Les autres preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'ont pas retourné le formulaire de non-participation.

Préparé par : Robert Normandeau

Le 11 - 4 - 2019

19-17452 - Prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles)

FIRME	Présentation de l'offre de services TI	Compréhension du mandat et de la problématique	Expertise du soumissionnaire pour la réalisation de contrats similaires	Expérience du coordonnateur des services	Description des processus et méthodologies	Qualité du centre d'expertise	Analyse de l'échantillonnage des expertises spécifiques	Pointage intérimaire total	Prix	Pointage final	Rang
	5%	10%	15%	10%	20%	20%	20%	100%	$		
Alithya Canada inc.	3,88	7,25	12,75	8,00	16,00	15,50	14,75	78,1	6 401 808,00 $	0,20	3
Cofomo inc.	3,75	6,75	12,00	7,75	15,50	15,00	13,00	73,8	6 654 753,00 $	0,19	5
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	3,75	7,25	11,75	7,75	16,25	15,25	13,25	75,3	5 886 720,00 $	0,21	2
NVENTIVE INC.	3,88	7,50	11,13	7,00	14,00	13,75	14,50	71,8	10 025 820,00 $	0,12	6
Les Logiciels Libres Linagora Inc.	3,50	7,25	9,00	7,25	14,00	12,50	10,75	64,3			Non conforme
Levio Conseils inc.	3,63	7,25	10,75	7,75	14,75	13,75	14,00	71,9	5 426 820,00 $	0,22	1
SYSTEMATIX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	3,88	7,50	11,50	8,00	15,50	16,75	13,75	76,9	6 583 008,60 $	0,19	4
								-		-	
								-		-	
								-		-	

Agent d'approvisionnement	Robert Normandeau

Comité	
Date	04-04-2019
Heure	13 h 30
Lieu	R_8_3201_Prince/801 rue Brennan@MONTREAL

Multiplicateur d'ajustement
10000

LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17452
Numéro de référence : 1235103
Statut : En attente des résultats d'ouverture
Titre : Prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles)

	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Alithya Canada inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1144392173	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1560844)** 2019-03-14 9 h 11 **Transmission :** 2019-03-14 9 h 11	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-03-14 9 h 11 - Téléchargement 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-03-14 9 h 11 - Téléchargement 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-03-14 9 h 11 - Téléchargement 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-14 9 h 11 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Alithya Services-Conseils inc. 2875, boul. Laurier bureau 1250 Québec, QC, G1V 2M2 http://www.alithya.com NEQ : 1171011282	Madame Josée Turcotte Téléphone : 418 650-6414 Télécopieur : 418 650-5876	**Commande : (1542521)** 2019-02-11 12 h 34 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 34	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

	Association des agences de communication créative (A2C) 505, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1250 Montréal, QC, H2Z 1Y7 http://www.a2c.quebec NEQ : 1142074278	Madame Isabel Poirier Téléphone : 514 848-1732 Télécopieur : 514 848-1950	**Commande : (1542412)** 2019-02-11 11 h 03 **Transmission :** 2019-02-11 11 h 03	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Axon Intégration et développement 410 rue St-Nicolas Bureau 101 Montréal, QC, H2Y 2P5 NEQ : 1148158935	Monsieur Michel Lacasse Téléphone : 514 238-3369 Télécopieur :	**Commande : (1543252)** 2019-02-12 10 h 33 **Transmission :** 2019-02-12 10 h 33	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Bell Canada 930, rue d'Aiguillon, RC-140 Québec, QC, G1R5M9 NEQ : 1172462849	Monsieur Philippe Robitaille Téléphone : 418 691-4039 Télécopieur : 418 691-4095	**Commande : (1542565)** 2019-02-11 13 h 18 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 18	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

				Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	BiblioMondo Inc. / MONDO-In Inc. 7695 avenue Papineau Montréal, QC, H2E 2H1 http://www.mondoin.com/ NEQ : 1165292203	Madame Lucie Babin Téléphone : 514 337-3000 Télécopieur : 514 282-8011	**Commande : (1543872)** 2019-02-13 9 h 37 **Transmission :** 2019-02-13 9 h 37	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	CMI Groupe Conseil 330,Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1172658602	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529-5899 Télécopieur : 418 529-9161	**Commande : (1543215)** 2019-02-12 10 h 13 **Transmission :** 2019-02-12 10 h 13	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cofomo inc. 1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal, QC, H3B 4W5 http://www.cofomo.com NEQ : 1142126664	Madame Séphora Bure-Minietti Téléphone : 514 866-0039 Télécopieur : 514 866-0900	**Commande : (1542436)** 2019-02-11 11 h 18 **Transmission :** 2019-02-11 11 h 18	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel

				Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest, 23e étage Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415-3000 Télécopieur : 514 415-3999	**Commande : (1546920)** 2019-02-19 8 h 34 **Transmission :** 2019-02-19 8 h 34	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-19 8 h 34 - Téléchargement 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Cossette. 2100, rue Drummond Montréal, QC, H3G 1X1 NEQ : 1166725599	Madame Dimitra Frandzeskakis Téléphone : 514 985-8313 Télécopieur :	**Commande : (1542541)** 2019-02-11 13 h 01 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 01	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Cri agence 85, rue Saint-Paul Ouest bur 120 Montréal, QC, H2Y 3V4 http://criagence.ca NEQ : 1140620825	Madame Mélanie Desrosiers Téléphone : 514 954-0073 Télécopieur :	**Commande : (1544002)** 2019-02-13 11 h 17 **Transmission :** 2019-02-13 11 h 17	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4

				2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840-5100 Télécopieur : 418 840-5105	**Commande : (1542632)** 2019-02-11 13 h 51 **Transmission :** 2019-02-11 13 h 51	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	Groupe Nexio Québec, division de Groupe Nexio inc. et division de Groupe Nexio Sélect inc. 2050 rue De Bleury bureau 500 Montréal, QC, H3A 2J5 http://www.nexio.com NEQ : 1169427326	Madame Genevieve Normandin Téléphone : 514 798-3707 Télécopieur :	**Commande : (1544021)** 2019-02-13 11 h 32 **Transmission :** 2019-02-13 11 h 32	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Groupe Onepoint inc. 606 rue Cathcart Bureau 400 Montréal, QC, H3B1K9 http://www.groupeonepoint.ca NEQ : 1161367470	Madame Martine Larose Téléphone : 514 292-0270 Télécopieur :	**Commande : (1542517)** 2019-02-11 12 h 26 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 26	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel

				3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	IBM Canada ltée 140, Grande Allée Est 5e étage Québec, QC, G1R 5N6 http://www.ibm.com NEQ : 1165702128	Madame Gabrielle Savard Téléphone : 418 521-8257 Télécopieur : 418 523-6868	**Commande : (1543321)** 2019-02-12 11 h 17 **Transmission :** 2019-02-12 11 h 17	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Keyrus Canada Inc 387A St Paul Ouest Montréal, QC, H2Y 2A7 NEQ : 1146926457	Monsieur Antoine Cossé Téléphone : 514 416-4036 Télécopieur :	**Commande : (1546317)** 2019-02-18 11 h 10 **Transmission :** 2019-02-18 11 h 10	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LCG Solution 605 Atwater Montréal, QC, H3J 2T8 http://lcgsolution.com NEQ : 1164600687	Monsieur Jean Lapierre Téléphone : 514 418-0050 Télécopieur :	**Commande : (1544470)** 2019-02-14 8 h 03 **Transmission :** 2019-02-14 8 h 03	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3

				2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Les logiciels Libres LINAGORA Inc. 1455, rue Drummond Bureau 2B Montréal, QC, H3G 1W3 http://www.linagora.ca NEQ : 1169499044	Monsieur ALEXANDRE ZAPOLSKY Téléphone : 514 798-1589 Télécopieur :	**Commande : (1544698)** 2019-02-14 10 h 40 **Transmission :** 2019-02-14 10 h 40	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Levio Conseils inc. 1001, boul. De Maisonneuve Bureau 320 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.levio.ca NEQ : 1169672574	Madame Kathy Tremblay Téléphone : 418 914-3623 Télécopieur :	**Commande : (1542312)** 2019-02-11 10 h 05 **Transmission :** 2019-02-11 10 h 05	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	LG2 - Labarre Gauthier Inc. 3575 boul. St-Laurent, suite 900 Montréal, QC, H2X 2T7 http://lg2.com NEQ : 1171491005	Monsieur Roger Provencher Téléphone : 514 281-8901 Télécopieur : 514 281-0957	**Commande : (1542512)** 2019-02-11 12 h 19 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 19	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel

				3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	nventive inc 215 Saint-Jacques Montréal, QC, H2Y 1M6 http://www.nventive.com NEQ : 1164911977	Monsieur Thierry Vourc'h Téléphone : 514 312-4969 Télécopieur :	**Commande : (1543929)** 2019-02-13 10 h 19 **Transmission :** 2019-02-13 10 h 19	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
☐	R3D_Conseil_Inc. 1450 city councillors 340 Montréal, QC, h3a2e6 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Monsieur Michel Savoie Téléphone : 514 392-9997 Télécopieur : 514 392-9940	**Commande : (1542507)** 2019-02-11 12 h 12 **Transmission :** 2019-02-11 12 h 12	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Systematix Technologies de l'Information Inc. 485, rue McGill, bureau 300 Montréal, QC, H2Y2H4 http://www.systematix.com NEQ : 1142016766	Monsieur Jean-Pierre Martin Téléphone : 514 393-1363 Télécopieur : 514 393-8997	**Commande : (1542902)** 2019-02-11 17 h 40 **Transmission :** 2019-02-11 17 h 40	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2

				2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Tink Profitabilité numérique 87, rue Prince Bureau 140 Montréal, QC, H3C 2M7 http://www.tink.ca NEQ : 1170541990	Madame Cecilia Pauget Téléphone : 514 866-0995 Télécopieur :	**Commande : (1543857)** 2019-02-13 9 h 28 **Transmission :** 2019-02-13 9 h 28	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
☐	Xerox 3400 boulevard de Maisonneuve Ouest suite 900 Montréal, QC, H3Z3G1 NEQ : 1141555566	Monsieur Mathieu Charbonneau Téléphone : 514 939-4262 Télécopieur : 514 939-8128	**Commande : (1542791)** 2019-02-11 15 h 36 **Transmission :** 2019-02-11 15 h 36	3067964 - 19-17452 addeneda 1 2019-02-18 11 h 21 - Courriel 3071628 - 19-17452 addenda 2 2019-02-22 9 h 04 - Courriel 3076133 - 19-17452 addenda 3 2019-02-28 13 h 56 - Courriel 3080272 - 19-17452 addenda 4 2019-03-06 10 h 14 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

☐ Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
☐ Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.45

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197655004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

Rapport - mandat SMCE197655004.pdf

Dossier # :1197655004

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est ,rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197655004

Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197655004

Conclure une entente-cadre avec Levio Conseils inc. pour la prestation de services de développement pour solutions numériques (applicatives et transactionnelles), pour une période de 30 mois, pour une somme maximale de 5 426 820 $, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17452 - 8 soumissionnaires.

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont constaté avec bonheur l'arrivée de nouveaux joueurs sur le marché du développement des solutions numériques applicatives et transactionnelles. Ils ont bien compris que l'adjudicataire proposé, désireux de percer le marché, a déposé une soumission très compétitive. Cela dit, la présence dans ce dossier de sept (7) soumissionnaires jugés conformes administrativement ne peut être qu'une bonne nouvelle.

Ils ont bien compris que le Service entendait, à l'avenir, morceler certains de ses appels d'offres pour favoriser l'entrée de nouveaux soumissionnaires.

Les membres considèrent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de

l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197655004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 20.46

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197737003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Il est recommandé :

1. d'accorder à St-Denis Thompson Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 640 906,56 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15429;

2. d'autoriser une dépense de 1 660 226,64, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-17 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1197737003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. Le monumental hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Ses objectifs sont les suivants :

- Mise en valeur et restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;

- Mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;

- Amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet intègre des mesures de développement durable dans le but d'obtenir la certification « *LEED V4 exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or.

Le mode de réalisation du projet est la *« Gérance de construction »*: les phases de conception et de construction sont réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L0401 «Maçonnerie», s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15429, publié le 20 mars 2019 dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (SÉAO), a offert aux soumissionnaires un délai de 49 jours afin d'obtenir les documents nécessaires auprès du SÉAO et de déposer leurs soumissions. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions le 7 mai 2019 à 13h30.

Quatre (4) addendas ont été publiés :

Addenda N° 1 (29 mars 2019) : Remise de la révision de l'article N° 5 « Nature et description des travaux » - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01) - Remise de la révision de plans en architecture (3 plans).

Addenda N° 2 (11 avril 2019) : Date de dépôt des soumissions reportée au 25 avril 2019.

Addenda N° 3 (18 avril 2019) : Remise de la révision des articles N° 7 « Date probable de début des travaux » et N° 11 « Ventilation des coûts de construction » - Réponses aux questions des soumissionnaires (23 questions) - Remise de la révision de plans en architecture (1 plan) - Date de dépôt des soumissions reportée au 7 mai 2019 - Changement d'adresse de dépôt des soumissions au 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5.

Addenda N° 4 (29 avril 2019): Réponses aux questions des soumissionnaires (28 questions) - Remise des révisions de l'article N° 5 « Nature et description des travaux » et du document « Portée générale des travaux » - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 02) - Ajout du document « Prescriptions normalisées charpente d'acier 05-120 » aux devis techniques normalisés en architecture du cahier des charges - Remise de la révision du gabarit d'étiquette de retour au cahier des charges - Ajout des documents de prescriptions spéciales « Liste des fascicules 00-003 », « Maçonnerie de briques et de blocs 04-050 » et « Mortiers et accessoires 04-100 » aux devis techniques en architecture du cahier des charges - Remise de la révision de plans en structure (2 plans) et en architecture (1 plan).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0184 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 $, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0555 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 $, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville; Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.,* firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 $, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG18 0606 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 $, taxes incluses, soit 1 052 228,01 $, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 $, taxes incluses, pour les contingences (15%) et 60 503,11 $, taxes incluses, pour les incidences (5%), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 $ à 8 615 223,64 $, taxes, contingences et incidences incluses.

CG17 0372 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 $, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 -Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés,* équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - Autoriser une dépense de 577 681,25 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB* consultant inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - Autoriser une dépense de 152 715,55 $, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ; Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc* ., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 $, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L4101 « Maçonnerie » consistent principalement en la fourniture de la main d'œuvre, des matériaux, des équipements, du matériel et des services nécessaires pour exécuter les travaux de maçonnerie à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, tel que décrits dans les documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu six (6) preneurs du cahier des charges pour ce lot dont quatre (4) d'entre eux ont déposé une soumission. Un suivi effectué auprès des deux (2) preneurs du cahier des charges qui n'ont pas remis de soumission nous indique que : une entreprise mentionne

qu'elle ne possède pas l'autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers qui est exigée aux documents d'appel d'offres et que son carnet de commande est présentement très chargé; l'autre entreprise mentionne que l'envergure des travaux est trop grande pour lui permettre de répondre à l'appel d'offres.

Les quatre (4) soumissions jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres ont été remise par :

- St-Denis Thompson Inc.
- Maçonnerie Rainville & Frères Inc.
- G & B Cotton Inc.
- Groupe Atwill-Morin Inc.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (25%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
St-Denis Thompson Inc.	6 640 906,56 $	1 660 226,64 $	8 301 133,20 $
Maçonnerie Rainville & Frères Inc.	9 040 615,32 $	2 260 153,83 $	11 300 769,15 $
G & B Cotton Inc.	10 030 279,83 $	2 507 569,96 $	12 537 849,79 $
Groupe Atwill-Morin Inc.	15 158 770,33 $	3 789 692,58 $	18 948 462,91 $
Dernière estimation réalisée ($)	5 759 224,22 $	1 439 806,06 $	7 199 030,28 $
Coût moyen des soumissions conformes reçues ($) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			12 772 053,76 $
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			53,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes ($) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			10 647 329,71 $
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			128,3%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation ($) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			1 102 102,93 $
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			15,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse ($) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			2 999 635,95 $
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse(%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse] x 100			36,1%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse des soumissions

Suite à l'analyse des soumissions, l'architecte Beaupré Michaud et Associés ainsi que le gérant de construction Pomerleau Inc. ont recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson Inc.

L'écart de 15,3 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme St-Denis Thompson Inc. et la dernière estimation des professionnels s'explique essentiellement par une sous-estimation des professionnels au niveau des trois (3) postes suivants : joints à rejointoyer; surfaces érodées à rectifier; cloisons de blocs de béton, qui présentent un écart d'environ 15 % plus élevé que l'estimation des professionnels. Suite à l'analyse de la répartition des coûts très détaillée dans le bordereau de soumission soumis par St-Denis Thompson inc. pour ces trois (3) postes, nous sommes d'avis que les professionnels ont :

- sous-estimé les prix unitaires qu'ils ont utilisés pour établir leur estimation du coût des travaux;

- n'ont pas tenu compte du risque que doit assumer le soumissionnaire lorsqu'il s'engage à réaliser à prix forfaitaire les travaux de restauration de chacune des pierres d'un édifice patrimonial en respectant les rigoureuses exigences détaillées dans les documents d'appel d'offres;

- sous-évalué le temps d'exécution des travaux de raccordement entre les blocs de béton et les structures existantes dans un édifice patrimonial.

Par ailleurs, concernant l'écart de 36,1 % entre l'adjudicataire St-Denis Thompson Inc. et la deuxième plus basse soumission de Maçonnerie Rainville & Frères Inc., nous sommes d'avis que le deuxième plus bas soumissionnaire aurait :

- basé sa soumission sur un coût en main d'œuvre plus élevé, considérant que le projet requiert la disponibilité à court terme d'un personnel spécialisé dans le contexte actuel de rareté de telles ressources et ce, alors que les carnets de commande des entrepreneurs spécialisés en maçonnerie sont bien remplis;

- soumis des coûts de mobilisation et de démobilisation plus élevés que ceux du plus bas soumissionnaire qui est déjà mobilisé sur site pour l'exécution d'un autre lot de travaux;

- sous-évalué le temps d'exécution des murs de béton de rez-de-chaussée et des étages (écart de 700 $ entre les deux soumissionnaires) ;

- soumis des prix plus élevés pour le risque que doit assumer le soumissionnaire pour certains travaux de réfection de la pierre qui seront jugés sur place par le surveillant de chantier (écart de 1,3 M $ entre les deux soumissionnaires).

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats, car le contrat répond au critère suivant relatif aux contrats d'exécution des travaux de plus de 2,0 M $:

- Écart de prix de plus de 20 %, soit de 36,1 %, entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme *St-Denis Thompson inc .* s'engage à réaliser la totalité du mandat pour 6 640 906,56 $ incluant les taxes.
La provision pour contingences de 25 %, soit 1 660 226,64 $ incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque

toutes les conditions du revêtement de maçonnerie ne sont pas connues à ce jour. Ceci malgré l'analyse des informations disponibles par l'équipe de conception en collaboration avec le laboratoire CLEB, incluant des sondages et relevés photographiques effectués par drone en 2017.

Considérant que les travaux sont répartis en plus de 37 contrats de construction, le budget pour incidences servant à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers, fera l'objet d'une demande d'autorisation budgétaire distincte et globale pour le projet. En conséquence, aucun montant en incidence n'est demandé pour le présent dossier.

La dépense totale à autoriser est donc de 8 301 133,20 $, incluant les taxes et les contingences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 *«Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville»* de 8 301 133,20 $ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant maximal de 2 179 725,77 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 934 541,58 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale 15-075 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 2 418 273,68 $ sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-034 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 80 % en 2019, 20 % en 2020.

Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) :

Un montant maximal de 2 768 592.17 $ (taxes incluses), est financé comme suit:

- un montant maximal de 1 105 029.75 $, net des ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence municipale n° 14-032 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui sont reconnus par la *Loi sur le patrimoine culturel,* dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

- un montant maximal de 1 423 063.93 $, net des ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération n° RCG 14-027 « Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par la *Loi sur le patrimoine* culturel, dans le cadre de l'Entente sur le fonds du patrimoine culturel québécois ».

Ce projet est admissible à une contribution financière pour les travaux de restauration en

raison de ses valeurs historiques, sociales et architecturales ainsi que l'effort de restauration des composantes architecturales. Le bâtiment est situé dans le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal).

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) subventionne deux tiers (2/3) des coûts de travaux de restauration admissibles, pour une contribution totale maximale de 2 528 093.68 $. Les travaux de restauration admissibles ont été validés par les professionnels de la Division du patrimoine du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) et les montants de la contribution financière ont été calculés selon les coûts des travaux de l'estimation présentée.

La Division du patrimoine est appelée à participer à l'ensemble du processus, en avisant le service concerné des attentes et critères d'admissibilité à l'aide financière et en validant les interventions et les montants admissibles, en plus d'effectuer le suivi des travaux de restauration.

Le SGPI s'est engagé à respecter les obligations établies à l'Annexe 1 - Entente d'engagement pour la subvention à la restauration FPCQ (voir Annexe 1 en pièce jointe) avec la Division du patrimoine.

La contribution financière, financée à 2/3 par le Fonds, est calculé sur la base de l'estimé budgétaire à 100% déposé par Beaupré Michaud et Associés Architectes le 23 janvier 2018. Le montant du coût des travaux de restauration admissible est de 3 792 140.52 $ net des ristourne et incluant les contingences. La subvention s'élève donc à 2 528 093.68 $ net des ristournes et incluant les taxes et les contingences (voir le calcul de la subvention en pièce jointe). Ces montants ont été autorisés en vertu de la recommandation de crédit du Ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) no. 14-01.03.06.01-0378 (voir la recommandation de crédit en pièce jointe).

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'Agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2019 est de 43,71% agglo et de 56,29% corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 80 % en 2019, 20 % en 2020.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification LEED V4 *Exploitation et entretien des bâtiments existants* de niveau Or fait partie intégrante du projet.
Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique est mandaté. L'Équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduction des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;

- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;

- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;

- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les documents d'appel d'offres précisent que les travaux du présent lot L0401 « Maçonnerie R» doivent débuter en juillet 2019 et se terminer à la fin de la même année.
Un éventuel retard à démarrer les travaux du lot L0401 :

- ne permettrait pas de profiter de la saison estivale pour réaliser des travaux extérieurs non plus que de profiter de l'opportunité de l'édifice libéré de ses occupants;

- retarderait l'installation des échafaudages au pourtour de l'édifice requis pour les travaux sur l'enveloppe, tel que maçonnerie et fenestration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 20 juin 2019

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) 2 juillet 2019

Période de travaux juillet à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé projet

Tél : 514-872-2751
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-16

Jean CAPPELLI
Chef de division des projets MAM & aménagements

Tél : 514-868-7854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
directeur - gestion de projets immobiliers
Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2019-05-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-05-17

LISTE DES LOTS PROJET HÔTEL DE VILLE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L0201	Démolition et décontamination		IMM-15427	2019-02-08	2019-03-12	13H30	33	2019-02-18	2019-03-01	Public	3	2 465 510,75 $	Groupe Prodem	2 608 663,00 $		Groupe Prodem	15427		2019-06-10	2020
2	L0202	Démolition	Autres démolitions																		
3	L0301	Béton, coffrages et armature																			
4	L0302	Réparation du béton existant		IMM-15428	2019-02-28	2019-04-02	13H30	34	2019-03-11	2019-03-15	Public							15428			
5	L0303	Réparation du béton	Autres réparations																		
6	L0401	Maçonnerie		IMM-15429	2019-03-20	2019-05-07	13H30	49	2019-03-25	2019-04-05	Public	4	5 775 957,00 $	St-Denis Thompson	4 505 105,00 $		St-Denis Thompson	15429		2019-07-02	2019-12-31
7	L0402	Maçonnerie	Autres travaux de maçonnerie																		
8	L0501	Structure d'acier																			
9	L0502	Ouvrages métalliques	Avec Lot L0501?																		
10	L0601	Ébénisterie																			
11	L0602	Restauration fenêtres																			
12	L0701	Toiture	Incluant gouttières																		
13	L0703	Ignifugation																			
14	L0801	Portes, Cadres et Quincaillerie																			
15	L0802	Grilles motorisées																			
16	L0803	Nouvelles fenêtres																			
17	L0804	Vitrages intérieurs																			
18	L0805	Lanterneaux & murs rideaux																			
19	L0901	Systèmes Intérieurs	Incluant plafonds, cloisons amovibles																		
20	L0902	Peinture	Incluant plancher époxy, si requis																		
21	L0903	Revêtements de sols souples																			
22	L0904	Revêtements de sols durs																			
23	L0905	Restauration bronze. marbre, fini																			
24	L1002	Signalisation																			
25	L1003	Accessoires salles de toilettes et cloisons	Avec Lot L0901?																		
26	L1101	Équipements divers																			
27	L1201	Stores																			
28	L1401	Ascenseurs et monte-charges																			
29	L2101	Protection Incendie																			
30	L2201	Plomberie et chauffage																			
31	L2301	Ventilation																			
32	L2501	Régulation et contrôle																			
33	L2601	Électricité - Général	Incluant alarme incendie																		
34	L2602	Démantèlement éclairage extérieur et paratonnerre		IMM-15430	2019-03-29	2019-05-02	13H30	35	2019-04-08	2019-04-26	Public							15430			
35	L2701	Communications & sécurité																			
36	L3101	Exc. - remblais - soutènement - imperméabilisation		IMM-15426	2019-01-16	2019-02-21	13h30	37	2019-01-23	2019-02-08	Public	3	3 267 950,67 $	St-Denis Thompson	5 216 084,00 $		St-Denis Thompson	15426	2019-05-06	2019-06-03	2019-12-01
37	L3102	Excavation pour monte-charge																			

LISTE DES LOTS PROJET COMPLÉMENTAIRE

No	LOTS	DESCRIPTION	TRAVAUX INCLUS (SOMMAIRE)	# APPEL D'OFFRES	APPEL D'OFFRES LANCEMENT	APPEL D'OFFRES FERMETURE		DURÉE	APPEL D'OFFRES VISITE DE CHANTIER		GRÉ À GRÉ / INVITATION / PUBLIC	NOMBRE DE SOUMISSIONNAIRES	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE	MONTANT PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME	ESTIMÉ POMERLEAU	BUDGET DISPONIBLE	ADJUDICATAIRE	CONTRAT / BON COMMANDE	LETTRE D'INTENTION	DÉBUT TRAVAUX	FIN TRAVAUX
1	L3201	Démolition de l'édicule																			
2	L3202	Parterres de l'HDV																			
3																					

Beaupré Michaud et Associés, Architectes

Guy Daigneault, arch. Chargé de projet – Grands projets immobiliers

Téléphone : 514.872.2751 | Cellulaire : 514.449-4076 | Courriel : guy.daigneault@ville.montreal.qc.ca

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Direction de la gestion de projets immobiliers - Division projets corporatifs
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage, Montréal (Québec) H2Y 3Y8

réf
LOT L0401 MAÇONNERIE
Restauration de l'hôtel de ville de Montréal
Soumission : 15429
Mandat : 16864-2-001

Montréal, le 21 MAI 2019

Monsieur Daigneault,

Nous vous transmettons ci-après notre recommandation au sujet des soumissions pour le projet mentionné en titre. L'appel d'offres public a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO). Le numéro de l'avis est le 1248151. Les documents ont été rendus disponibles le 20 mars 2019. La date de clôture a été fixée au 7 mai 2019.

Deux entreprises se sont affichées sur SEAO et le rapport de visite nous informe que quatre entreprises ont visité l'emplacement dont le plus bas soumissionnaire conforme.

Quatre addendas ont été émis.

Le 10 mai 2019, la Ville de Montréal nous a transmis par courriel l'ensemble des documents déposés par les soumissionnaires. Quatre soumissions ont été reçues. Les prix soumis avec les taxes sont les suivants :

St-Denis Thompson Inc.	6 642 056,31 $
Maçonnerie Rainville et Frères Inc.	9 040 615,62 $
G&B Cotton Inc.	10 030 279,88 $
Groupe Atwill-Morin	15 158 770,33 $

Le tableau d'analyse des prix ventilés est joint à la présente. Ce tableau permet de constater que les soumissionnaires ont fourni les prix demandés selon le bordereau de soumission. Le bordereau de prix de *Maçonnerie Rainville et Frères Inc.* comporte une erreur mineure, car la somme des montants de l'item « Interventions extérieures – Façade ouest – Vauquelin » inscrit au bordereau ne correspond pas au total réel. Les montants présentés ci-dessus incluent tous les prix unitaires inclus des soumissionnaires.

Résultats

Le plus bas soumissionnaire, *St-Denis Thompson Inc.*, propose de réaliser la totalité du mandat pour 6 642 056,31$ incluant les taxes.

Nos dernières estimations pour le projet étaient à 5 759 224,22$, incluant les coûts estimés pour les addendas émis. Il s'agit d'un écart de 15% par rapport au montant correspondant du plus bas soumissionnaire.

Analyse détaillée, éléments clés :

Le bordereau de soumission comporte un niveau de détail élevé. Ce qui nous assure une plus grande précision, un meilleur suivi du prix du marché et un meilleur contrôle lors du suivi des travaux.

- L'élément *Joints à rejointoyer* présente un écart avec nos estimations à de nombreux postes : 3.10, 4,9, 5,16. L'écart total est de 430 000$, soit environ 7,5% de l'estimation globale.

  Le rejointoiement de maçonnerie pour un ouvrage patrimonial requiert une main-d'œuvre qualifiée. Il est probable que considérant l'envergure du projet, les prix unitaires de nos estimations aient été sous-estimé.

- L'élément 6-C1, surfaces érodées à rectifier présente un écart de 230 000$, soit 4% de l'estimation globale.

  Cet élément comporte un niveau de risque puisque chaque pierre nécessitera une intervention particulière. Il est probable que considérant le risque, les prix soumis aient été plus élevés que nos estimations.

- Les cloisons de bloc de béton (chapitre 8) présentent un écart de 10% par rapport à nos estimations, soit un montant de 517 000$.

  Dans ce cas, la complexité des raccords entre les cloisons de bloc de béton et les structures existantes ont été considérées, mais il est probable que l'évaluation des soumissionnaires en termes de temps de mise en œuvre ait été majorée.

Par ailleurs, on constate un écart considérable entre le prix des différents soumissionnaires. Puisque ce projet représente une envergure de travaux majeurs dans le domaine de la restauration de pierres à Montréal, il est probable que la disponibilité de la main-d'œuvre et l'état des carnets de commandes aient pu influencer les prix soumis par les différentes entreprises spécialisées.

Recommandation au sujet des soumissions ouvertes le 07 mai 2019

Le gérant de construction a procédé à la vérification de conformité des dossiers présentés. Suite à cette analyse, nous vous recommandons d'octroyer le contrat de maçonnerie de l'Hôtel de Ville de Montréal à *St-Denis Thompson Inc.* au prix soumis en avec items à prix unitaires inclus.

Merci de votre attention,

Menaud Lapointe, architecte associé

Le 21 mai 2019

TABLEAU D'ANALYSE COMPARATIVE DES SOUMISSIONS

Ville de Montréal
Restauration et mise aux normes de l'hôtel de Ville de Montréal
Lot 0401

Date : mai 2019

	1	2	3	4							
	St-Denis Thompson Inc.	Maçonnerie Rainville et Frères Inc.	G&B Cotton Inc.	Groupe Atwill-Morin	Estimé du professionnel	Écart entre estimé du professionnel et le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissions	Écart entre estimé du professionnel et la moyenne des soumissions	%	Écart par rapport au prix global
Prix soumissions ventilées											
1. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES - FAÇADE OUEST - VAUQUELIN											
N, N1, N2 - Nettoyage	18 700,00 $	16 500,00 $	26 309,00 $	35 271,00 $	21 051,00 $	-2 351,00 $	-11,2%	20 503,00 $	-548,00 $	-2,6%	0,0%
A1 - Trous à obstruer	35 700,00 $	16 250,00 $	9 590,00 $	66 571,00 $	5 000,00 $	30 700,00 $	614,0%	20 513,33 $	15 513,33 $	310,3%	0,6%
C2 - Pierres à restaurer à l'aide de mortier	145 520,00 $	178 300,00 $	284 215,00 $	323 370,05 $	107 000,00 $	38 520,00 $	36,0%	202 678,33 $	95 678,33 $	89,4%	0,8%
C3 - Petites cavités à combler	528,00 $	2 400,00 $	360,00 $	7 253,16 $	1 200,00 $	-672,00 $	-56,0%	1 096,00 $	-104,00 $	-8,7%	0,0%
C4 - Fissures à injecter	27 685,00 $	57 000,00 $	37 975,00 $	148 085,35 $	42 875,00 $	-15 190,00 $	-35,4%	40 886,67 $	-1 988,33 $	-4,6%	-0,3%
C5 - Flipot à insérer	78 150,00 $	233 500,00 $	705 000,00 $	376 257,00 $	75 000,00 $	3 150,00 $	4,2%	338 883,33 $	263 883,33 $	351,8%	0,1%
C6 - Pierre à remplacer	197 225,00 $	157 700,00 $	492 399,00 $	705 521,55 $	287 500,00 $	-90 275,00 $	-31,4%	282 441,33 $	-5 058,67 $	-1,8%	-1,8%
C10 - Béton/mortier/asphalte existant à dégager de la pierre	756,00 $	4 000,00 $	1 428,00 $	1 722,60 $	6 000,00 $	-5 244,00 $	-87,4%	2 061,33 $	-3 938,67 $	-65,6%	-0,1%
Grilles de protection aux fenêtres :											
1.9.1 Démentèlement des grilles	3 390,00 $	6 500,00 $	1 400,00 $	19 493,00 $	3 952,00 $	-562,00 $	-14,2%	3 763,33 $	-188,67 $	-4,8%	0,0%
1.9.2 Restauration et modification des grilles	53 670,00 $	48 000,00 $	2 800,00 $	63 405,00 $	20 000,00 $	33 670,00 $	168,4%	34 823,33 $	14 823,33 $	74,1%	0,7%
1.9.3 Réinstallation des grilles	10 230,00 $	13 000,00 $	4 200,00 $	38 985,00 $	5 000,00 $	5 230,00 $	104,6%	9 143,33 $	4 143,33 $	82,9%	0,1%
1.10 J- Joints à rejointoyer	247 250,00 $	270 500,00 $	13 752,00 $	285 933,00 $	229 731,00 $	17 519,00 $	7,6%	177 167,33 $	-52 563,67 $	-22,9%	0,3%
1. Sous-total	818 804,00 $	1 003 650,00 $	1 579 428,00 $	2 071 867,71 $	804 309,00 $	14 495,00 $	1,8%	1 133 960,67 $	329 651,67 $	41,0%	0,3%
2. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES - FAÇADE EST - GOSFORD											
N, N1, N2 - Nettoyage	19 100,00 $	17 150,00 $	24 099,00 $	32 392,00 $	21 051,00 $	-1 951,00 $	-9,3%	20 116,33 $	-934,67 $	-4,4%	0,0%
A1 - Trous à obstruer	27 900,00 $	37 100,00 $	22 260,00 $	95 545,00 $	5 000,00 $	22 900,00 $	458,0%	29 086,67 $	24 086,67 $	481,7%	0,5%
C2 - Pierres à restaurer à l'aide de mortier	176 880,00 $	221 100,00 $	321 150,00 $	404 968,10 $	134 000,00 $	42 880,00 $	32,0%	239 710,00 $	105 710,00 $	78,9%	0,9%
C3 - Petites cavités à combler	1 100,00 $	4 950,00 $	750,00 $	15 110,75 $	2 500,00 $	-1 400,00 $	-56,0%	2 266,67 $	-233,33 $	-9,3%	0,0%
C4 - Fissures à injecter	57 630,00 $	117 810,00 $	79 050,00 $	308 259,30 $	89 250,00 $	-31 620,00 $	-35,4%	84 830,00 $	-4 420,00 $	-5,0%	-0,6%
C5 - Flipot à insérer	47 160,00 $	135 400,00 $	359 200,00 $	225 754,20 $	45 000,00 $	2 160,00 $	4,8%	180 586,67 $	135 586,67 $	301,3%	0,0%
C6 - Pierre à remplacer	82 845,00 $	40 150,00 $	367 605,00 $	276 073,65 $	112 500,00 $	-29 655,00 $	-26,4%	163 533,33 $	51 033,33 $	45,4%	-0,6%
C10 - Béton/mortier/asphalte existant à dégager de la pierre	5 355,00 $	28 050,00 $	10 115,00 $	12 201,75 $	21 250,00 $	-15 895,00 $	-74,8%	14 506,67 $	-6 743,33 $	-31,7%	-0,3%
Grilles de protection aux fenêtres :											0,0%
2.9.1 Démantèlement des grilles	3 600,00 $	5 500,00 $	1 400,00 $	8 431,00 $	3 952,00 $	-352,00 $	-8,9%	3 500,00 $	-452,00 $	-11,4%	0,0%
2.9.2 Restauration et modification des grilles	37 300,00 $	21 800,00 $	2 800,00 $	27 411,00 $	20 000,00 $	17 300,00 $	86,5%	20 633,33 $	633,33 $	3,2%	0,3%
2.9.3 Réinstallation des grilles	6 400,00 $	11 000,00 $	4 200,00 $	16 864,00 $	5 000,00 $	1 400,00 $	28,0%	7 200,00 $	2 200,00 $	44,0%	0,0%
2.10 Enduit crépis	29 100,00 $	34 800,00 $	36 000,00 $	39 762,00 $	20 000,00 $	9 100,00 $	45,5%	33 300,00 $	13 300,00 $	66,5%	0,2%
2.11 J - Joints à rejointoyer	288 100,00 $	344 800,00 $	217 952,00 $	340 644,00 $	249 731,00 $	38 369,00 $	15,4%	283 617,33 $	33 886,33 $	13,6%	0,8%
2. Sous-total	782 470,00 $	1 019 610,00 $	1 446 581,00 $	1 803 416,75 $	729 234,00 $	53 236,00 $	7,3%	1 082 887,00 $	353 653,00 $	48,5%	1,1%
3. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES - FAÇADE NORD - PARTIE BASSE											
N, N1, N2 - Nettoyage	15 900,00 $	18 380,00 $	14 964,00 $	19 492,00 $	7 367,85 $	8 532,15 $	115,8%	16 414,67 $	9 046,82 $	122,8%	0,2%
A1 - Trous à obstruer	14 900,00 $	4 700,00 $	11 910,00 $	53 371,00 $	1 750,00 $	13 150,00 $	751,4%	10 503,33 $	8 753,33 $	500,2%	0,3%
C2 - Pierres à restaurer à l'aide de mortier	16 200,00 $	20 550,00 $	20 700,00 $	36 265,80 $	12 000,00 $	4 200,00 $	35,0%	19 150,00 $	7 150,00 $	59,6%	0,1%
C3 - Petites cavités à combler	88,00 $	410,00 $	60,00 $	1 208,86 $	200,00 $	-112,00 $	-56,0%	186,00 $	-14,00 $	-7,0%	0,0%
C4 - Fissures à injecter	18 645,00 $	39 575,00 $	25 575,00 $	99 730,95 $	28 875,00 $	-10 230,00 $	-35,4%	27 931,67 $	-943,33 $	-3,3%	-0,2%
C5 - Flipot à insérer	1 390,00 $	2 110,00 $	2 880,00 $	2 508,38 $	500,00 $	890,00 $	178,0%	2 126,67 $	1 626,67 $	325,3%	0,0%
C8 - Surfaces de balluste à rectifier au mortier de restauration	1 380,00 $	3 560,00 $	2 600,00 $	6 044,00 $	1 100,00 $	280,00 $	25,5%	2 513,33 $	1 413,33 $	128,5%	0,0%
C10 - Béton/mortier/asphalte existant à dégager de la pierre	945,00 $	5 140,00 $	1 785,00 $	2 153,25 $	3 750,00 $	-2 805,00 $	-74,8%	2 623,33 $	-1 126,67 $	-30,0%	-0,1%
Grilles de protection aux fenêtres :											
3.9.1 Démantèlement des grilles	6 300,00 $	8 000,00 $	1 400,00 $	9 490,00 $	3 952,00 $	2 348,00 $	59,4%	5 233,33 $	1 281,33 $	32,4%	0,0%
3.9.2 Restauration et modification des grilles	60 700,00 $	25 310,00 $	2 800,00 $	30 826,00 $	20 000,00 $	40 700,00 $	203,5%	29 603,33 $	9 603,33 $	48,0%	0,8%
3.9.3 Réinstallation des grilles	7 500,00 $	16 000,00 $	4 200,00 $	18 979,00 $	5 000,00 $	2 500,00 $	50,0%	9 233,33 $	4 233,33 $	84,7%	0,0%
3.10 J - Joints à rejointoyer	129 500,00 $	202 760,00 $	4 992,00 $	133 946,00 $	80 405,85 $	49 094,15 $	61,1%	112 417,33 $	32 011,48 $	39,8%	1,0%
3. Sous-total	273 448,00 $	346 495,00 $	93 866,00 $	414 015,24 $	164 900,70 $	108 547,30 $	65,8%	237 936,33 $	73 035,63 $	44,3%	2,2%
4. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES - FAÇADE NORD - PARTIE											

Date : mai 2019

	1 St-Denis Thompson Inc.	2 Maçonnerie Rainville et Frères Inc.	3 G&B Cotton Inc.	4 Groupe Atwill-Morin	Estimé du professionnel	Écart entre estimé du professionnel et le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissions	Écart entre estimé du professionnel et la moyenne des soumissions	%	Écart par rapport au prix global
HAUTE											
N, N1, N2 - Nettoyage	17 300,00 $	19 600,00 $	27 063,00 $	36 553,00 $	13 683,15 $	3 616,85 $	26,4%	21 321,00 $	7 637,85 $	55,8%	0,1%
A1 - Trous à obstruer	13 900,00 $	11 700,00 $	9 840,00 $	53 371,00 $	3 250,00 $	10 650,00 $	327,7%	11 813,33 $	8 563,33 $	263,5%	0,2%
C2 - Pierres à restaurer à l'aide de mortier	183 900,00 $	210 925,00 $	303 550,00 $	356 613,70 $	118 000,00 $	65 900,00 $	55,8%	232 791,67 $	114 791,67 $	97,3%	1,3%
C3 - Petites cavités à combler	750,00 $	3 220,00 $	450,00 $	9 066,45 $	1 500,00 $	-750,00 $	-50,0%	1 473,33 $	-26,67 $	-1,8%	0,0%
C4 - Fissures à injecter	77 500,00 $	155 160,00 $	96 100,00 $	374 746,60 $	108 500,00 $	-31 000,00 $	-28,6%	109 586,67 $	1 086,67 $	1,0%	-0,6%
C5 - Flipot à insérer	78 840,00 $	240 925,00 $	488 800,00 $	338 631,30 $	67 500,00 $	11 340,00 $	16,8%	269 521,67 $	202 021,67 $	299,3%	0,2%
C6 - Pierre à remplacer	119 825,00 $	74 500,00 $	160 225,00 $	153 374,25 $	62 500,00 $	57 325,00 $	91,7%	118 183,33 $	55 683,33 $	89,1%	1,1%
C10 - Béton/mortier/asphalte existant à dégager de la pierre	25 500,00 $	121 550,00 $	40 460,00 $	48 807,00 $	85 000,00 $	-59 500,00 $	-70,0%	62 503,33 $	-22 496,67 $	-26,5%	-1,2%
4.9 J - Joints à rejointoyer	305 450,00 $	429 000,00 $	25 560,00 $	340 644,00 $	149 325,15 $	156 124,85 $	104,6%	253 336,67 $	104 011,52 $	69,7%	3,1%
4. Sous-total	**822 965,00 $**	**1 266 580,00 $**	**1 152 048,00 $**	**1 711 807,30 $**	**609 258,30 $**	**213 706,70 $**	**35,1%**	**1 080 531,00 $**	**471 272,70 $**	**77,4%**	4,3%
5. INTERVENTIONS EXTÉRIEURES - FAÇADE SUR - NOTRE-DAME											
N, N1, N2 - Nettoyage	34 000,00 $	32 200,00 $	42 951,00 $	55 950,00 $	71 265,00 $	-37 265,00 $	-52,3%	36 383,67 $	-34 881,33 $	-48,9%	-0,7%
A1 - Trous à obstruer	12 200,00 $	47 400,00 $	28 440,00 $	117 290,00 $	6 000,00 $	6 200,00 $	103,3%	29 346,67 $	23 346,67 $	389,1%	0,1%
C2 - Pierres à restaurer à l'aide de mortier	248 310,00 $	291 475,00 $	407 050,00 $	537 942,70 $	178 000,00 $	70 310,00 $	39,5%	315 611,67 $	137 611,67 $	77,3%	1,4%
C3 - Petites cavités à combler	44,00 $	250,00 $	30,00 $	604,43 $	100,00 $	-56,00 $	-56,0%	108,00 $	8,00 $	8,0%	0,0%
C4 - Fissures à injecter	66 105,00 $	134 125,00 $	140 675,00 $	353 591,55 $	102 375,00 $	-36 270,00 $	-35,4%	113 635,00 $	11 260,00 $	11,0%	-0,7%
C4X - Fissures à injecter et pierres à stabiliser	2 640,00 $	5 500,00 $	3 000,00 $	6 800,04 $	3 600,00 $	-960,00 $	-26,7%	3 713,33 $	113,33 $	3,1%	0,0%
C5 - Flipot à insérer	168 300,00 $	415 115,00 $	1 079 200,00 $	852 849,20 $	170 000,00 $	-1 700,00 $	-1,0%	554 205,00 $	384 205,00 $	226,0%	0,0%
C6 - Pierre à remplacer	148 400,00 $	100 610,00 $	867 520,00 $	858 895,80 $	350 000,00 $	-201 600,00 $	-57,6%	372 176,67 $	22 176,67 $	6,3%	-4,0%
C7 - Ballustre fissurée à injecter	1 017,00 $	2 950,00 $	2 580,00 $	6 799,95 $	2 475,00 $	-1 458,00 $	-58,9%	2 182,33 $	-292,67 $	-11,8%	0,0%
C7X - Fissures à injecter et ballustre à stabiliser	2 200,00 $	5 895,00 $	8 980,00 $	15 110,00 $	2 750,00 $	-550,00 $	-20,0%	5 691,67 $	2 941,67 $	107,0%	0,0%
C8 - Surfaces de balluste à rectifier au mortier de restauration	3 444,00 $	10 220,00 $	7 800,00 $	18 132,96 $	3 300,00 $	144,00 $	4,4%	7 154,67 $	3 854,67 $	116,8%	0,0%
C9 - Ballustre à remplacer	14 640,00 $	14 935,00 $	16 700,00 $	18 132,96 $	16 800,00 $	-2 160,00 $	-12,9%	15 425,00 $	-1 375,00 $	-8,2%	0,0%
C10 - Béton/mortier/asphalte existant à dégager de la pierre	2 520,00 $	13 100,00 $	4 760,00 $	5 742,00 $	10 000,00 $	-7 480,00 $	-74,8%	6 793,33 $	-3 206,67 $	-32,1%	-0,1%
Grilles de protection aux fenêtres :											0,0%
5.9.1 Démantèlement des grilles	5 900,00 $	8 500,00 $	1 400,00 $	15 292,00 $	3 952,00 $	1 948,00 $	49,3%	5 266,67 $	1 314,67 $	33,3%	0,0%
5.9.2 Restauration et modification des grilles	55 500,00 $	43 600,00 $	2 800,00 $	49 684,00 $	20 000,00 $	35 500,00 $	177,5%	33 966,67 $	13 966,67 $	69,8%	0,7%
5.9.3 Réinstallation des grilles	10 600,00 $	17 000,00 $	4 200,00 $	30 554,00 $	5 000,00 $	5 600,00 $	112,0%	10 600,00 $	5 600,00 $	112,0%	0,1%
5.15 Enduit crépis	29 100,00 $	25 100,00 $	24 210,00 $	29 720,00 $	15 000,00 $	14 100,00 $	94,0%	26 136,67 $	11 136,67 $	74,2%	0,3%
5.16 J - Joints à rejointoyer	457 250,00 $	494 174,00 $	340 008,00 $	537 077,00 $	229 731,00 $	227 519,00 $	99,0%	430 477,33 $	200 746,33 $	87,4%	4,5%
5. Sous-total	**1 262 170,00 $**	**1 662 149,00 $**	**2 982 304,00 $**	**3 510 168,59 $**	**1 190 348,00 $**	**71 822,00 $**	**6,0%**	**1 968 874,33 $**	**778 526,33 $**	**65,4%**	1,4%
6. TRAVAUX DIVERS DE RESTAURATION											
A2 - Perforation électromécanique à sceller	2 100,00 $	3 500,00 $	300,00 $	30 221,00 $	12 000,00 $	-9 900,00 $	-82,5%	1 966,67 $	-10 033,33 $	-83,6%	-0,2%
A4 - Accessoires à démonter et trous à obstruer	5 300,00 $	8 000,00 $	7 224,00 $	18 133,00 $	5 000,00 $	300,00 $	6,0%	6 841,33 $	1 841,33 $	36,8%	0,0%
A5 - Accessoires à démonter et à réinstaller	600,00 $	5 000,00 $	250,00 $	8 311,00 $	28 952,00 $	-28 352,00 $	-97,9%	1 950,00 $	-27 002,00 $	-93,3%	-0,6%
A6 - Éléments historiques à conserver et protéger	800,00 $	6 200,00 $	1 555,00 $	6 044,00 $	15 000,00 $	-14 200,00 $	-94,7%	2 851,67 $	-12 148,33 $	-81,0%	-0,3%
C1 - Surface érodée à rectifier	357 100,00 $	76 000,00 $	115 415,00 $	840 583,00 $	127 438,00 $	229 662,00 $	180,2%	182 838,33 $	55 400,33 $	43,5%	4,6%
~~**J - Zone à rejointer**~~						0,00 $	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	0,0%
S1 - Joints de scellant à refaire	20 800,00 $	19 000,00 $	65 750,00 $	34 686,00 $	35 000,00 $	-14 200,00 $	-40,6%	35 183,33 $	183,33 $	0,5%	-0,3%
V1 - Anti-aviaire à brosse à démolir, dispositifs de fixation à retirer, trous à obstruer	22 400,00 $	22 000,00 $	31 320,00 $	32 057,00 $	5 000,00 $	17 400,00 $	348,0%	25 240,00 $	20 240,00 $	404,8%	0,3%
V2 - Filets anti-aviaire à retirer et à remplacer	3 800,00 $	6 000,00 $	4 640,00 $	7 707,00 $	20 000,00 $	-16 200,00 $	-81,0%	4 813,33 $	-15 186,67 $	-75,9%	-0,3%
6. Sous-total	**412 900,00 $**	**145 700,00 $**	**226 454,00 $**	**977 742,00 $**	**248 390,00 $**	**164 510,00 $**	**66,2%**	**261 684,67 $**	**13 294,67 $**	**5,4%**	3,3%
7. TRAVAUX RELATIFS AU CORDON DE PIERRE											
~~Retrait du cordon de pierre~~											
Restauration du cordon de pierre	51 000,00 $	63 400,00 $	56 405,00 $	116 260,00 $	39 100,00 $	11 900,00 $	30,4%	56 935,00 $	17 835,00 $	45,6%	0,2%
Réinstallation du cordon de pierre	17 700,00 $	84 480,00 $	44 000,00 $	51 062,00 $	34 500,00 $	-16 800,00 $	-48,7%	48 726,67 $	14 226,67 $	41,2%	-0,3%
7. Sous-total	**68 700,00 $**	**147 880,00 $**	**100 405,00 $**	**167 322,00 $**	**73 600,00 $**	**-4 900,00 $**	**-6,7%**	**105 661,67 $**	**32 061,67 $**	**43,6%**	-0,1%
8. INTERVENTIONS INTÉRIEURES											
Sous-sol 2 - Cloisons de blocs de béton armé	351 000,00 $	587 100,00 $	182 694,00 $	453 324,00 $	116 250,00 $	234 750,00 $	201,9%	373 598,00 $	257 348,00 $	221,4%	4,7%
Sous-sol 1 - Cloisons de blocs de béton armé	383 000,00 $	612 750,00 $	210 064,00 $	521 322,00 $	155 000,00 $	228 000,00 $	147,1%	401 938,00 $	246 938,00 $	159,3%	4,6%

Date : mai 2019

		1	2	3	4								
		St-Denis Thompson Inc.	Maçonnerie Rainville et Frères Inc.	G&B Cotton Inc.	Groupe Atwill-Morin		Estimé du professionnel	Écart entre estimé du professionnel et le plus bas soumissionnaire	%	Moyenne des soumissions	Écart entre estimé du professionnel et la moyenne des soumissions	%	Écart par rapport au prix global
Rez-de-chaussée - Cloisons de blocs de béton armé		58 000,00 $	289 000,00 $	45 692,00 $	113 330,00 $		38 750,00 $	19 250,00 $	49,7%	130 897,33 $	92 147,33 $	237,8%	0,4%
Quantité supplémentaire - Cloisons de blocs de béton 190mm		68 000,00 $	50 000,00 $	48 105,00 $	108 042,50 $		43 750,00 $	24 250,00 $	55,4%	55 368,33 $	11 618,33 $	26,6%	0,5%
Quantité supplémentaire - Cloisons de blocs de béton 140mm		37 800,00 $	28 500,00 $	28 863,00 $	64 825,50 $		26 250,00 $	11 550,00 $	44,0%	31 721,00 $	5 471,00 $	20,8%	0,2%
8. Sous-total		**897 800,00 $**	**1 567 350,00 $**	**515 418,00 $**	**1 260 844,00 $**		**380 000,00 $**	**517 800,00 $**	**136,3%**	**993 522,67 $**	**613 522,67 $**	**161,5%**	10,3%
9. TRAVAUX RELATIFS AUX ATTACHES SISMIQUES													
Rez-de-chaussée		39 900,00 $	50 800,00 $	28 304,00 $	113 847,00 $		76 814,00 $	-36 914,00 $	-48,1%	39 668,00 $	-37 146,00 $	-48,4%	-0,7%
1er étage		34 300,00 $	47 750,00 $	14 135,00 $	106 830,00 $		76 814,00 $	-42 514,00 $	-55,3%	32 061,67 $	-44 752,33 $	-58,3%	-0,8%
2e étage		38 500,00 $	55 750,00 $	19 099,00 $	111 937,00 $		76 814,00 $	-38 314,00 $	-49,9%	37 783,00 $	-39 031,00 $	-50,8%	-0,8%
3e étage		48 500,00 $	85 000,00 $	28 263,00 $	164 242,00 $		76 814,00 $	-28 314,00 $	-36,9%	53 921,00 $	-22 893,00 $	-29,8%	-0,6%
4e étage		64 600,00 $	100 000,00 $	33 507,00 $	168 694,00 $		76 814,00 $	-12 214,00 $	-15,9%	66 035,67 $	-10 778,33 $	-14,0%	-0,2%
9. Sous-total		**225 800,00 $**	**339 300,00 $**	**123 308,00 $**	**665 550,00 $**		**384 070,00 $**	**-158 270,00 $**	**-41,2%**	**229 469,33 $**	**-154 600,67 $**	**-40,3%**	-3,2%
10. TRAVAUX POUR L'OUVERTURE DU PORCHE - FAÇADE NORD													
Démolition, démantèlement (incluant étaiement)		13 900,00 $	33 400,00 $	56 538,00 $	32 989,00 $		40 000,00 $	-26 100,00 $	-65,3%	34 612,67 $	-5 387,33 $	-13,5%	-0,5%
Fourniture des matériaux (pierres, briques, granite, etc.)		125 400,00 $	206 000,00 $	267 264,00 $	255 282,00 $		217 000,00 $	-91 600,00 $	-42,2%	199 554,67 $	-17 445,33 $	-8,0%	-1,8%
Travaux de reconstruction		72 600,00 $	123 000,00 $	180 265,00 $	313 401,00 $		168 000,00 $	-95 400,00 $	-56,8%	125 288,33 $	-42 711,67 $	-25,4%	-1,9%
10. Sous-total		211 900,00 $	362 400,00 $	504 067,00 $	601 672,00 $		425 000,00 $	-213 100,00 $	-50,1%	359 455,67 $	-65 544,33 $	-15,4%	-4,3%
Sous-total - coût des travaux (sans taxes)		**5 776 957,00 $**	**7 861 114,00 $**	**8 723 879,00 $**	**13 184 405,59 $**	#	**5 009 110,00 $**	**767 847,00 $**	**15,3%**	**8 886 588,90 $**	**3 877 478,90 $**	**77,4%**	
T.P.S.	5%	288 847,85 $	393 055,70 $	436 193,95 $	659 220,28 $		250 455,50 $			372 699,17 $	122 243,67 $	48,8%	
T.V.Q	9,975%	576 251,46 $	784 146,12 $	870 206,93 $	1 315 144,46 $		499 658,72 $			743 534,84 $	243 876,12 $	48,8%	
Sous-total - coût des travaux avec taxes, SANS contingences		**6 642 056,31 $**	**9 038 315,82 $**	**10 030 279,88 $**	**15 158 770,33 $**	#	**5 759 224,22 $**	**882 832,09 $**	**15,3%**	**10 002 822,90 $**	**4 243 598,68 $**	**73,7%**	
TOTAL SOUMIS ET VÉRIFIÉ Tx et cont		**6 642 056,31 $**	**9 038 315,82 $**	**10 030 279,88 $**	**15 158 770,33 $**		**5 759 224,22 $**	**882 832,09 $**	**15,3%**	**8 570 217,34 $**	**2 810 993,12 $**	**48,8%**	
Montant total , SANS taxes		**5 776 957,00 $**	**7 861 114,00 $**	**8 723 879,00 $**	**13 184 405,59 $**		**5 009 110,00 $**						

PLUS BASSE - ESTIMATION		882 832,09 $
% (plus bas - estimé)/ estimé x 100	15,33%	

SGPI

Division de la gestion immobilière
Section Corporatif

Lot 0401: Maçonnerie
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15429

St-Denis Thompson Inc

				Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat:	Travaux forfaitaires	%	$			
	Intervention extérieure-façade ouest - Vauquelin	14,2%	818 804,00			
	Intervention extérieure- façade est- Gosford	13,5%	782 470,00			
	Intervention extérieure- façade nord- Partie basse	4,7%	273 448,00			
	Intervention extérieure - façade nord - Partie haute	14,2%	821 965,00			
	Intervention extérieurs- façade sud - Notre-Dame	21,9%	1 262 170,00			
	Travaux divers de restauration	7,1%	412 900,00			
	Travaux relatifs au cordon de pierre	1,2%	68 700,00			
	Nouvelles cloisons de blocs intérieurs	15,5%	897 800,00			
	Travaux relatifs aux attaches sismiques	3,9%	225 800,00			
	Travaux pour ouverture du porche- façade nord	3,7%	211900			
	Sous-total :	100,0%	5 775 957,00	288 797,85	576 151,71	6 640 906,56
	Contingences	25,0%	1 443 989,25	72 199,46	144 037,93	1 660 226,64
	Total - Contrat :		7 219 946,25	360 997,31	720 189,64	8 301 133,20
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	0,0%	0,00	0,00	0,00	0,00
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		7 219 946,25	360 997,31	720 189,64	8 301 133,20
Ristournes:	Tps 100,00%			360 997,31		360 997,31
	Tvq 50,0%				360 094,82	360 094,82
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		7 219 946,25	0,00	360 094,82	7 580 041,07

2019-05-16

AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS

Le 22 juin 2017

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, RUE HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2017-CPSM-1036796
N° de client : 3000145968

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous SONOJET et SONO-JET, le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ST-DENIS THOMPSON INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'urbanisme
Division du patrimoine

303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ANNEXE 1

Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : **Hôtel de Ville de Montréal**
Restauration patrimoniale et mise aux normes

Adresse : **275, rue Notre-Dame Est**

Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
   - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
   - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
   - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
   - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
   - le nom du chargé de projet.

2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);

3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;

6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;

7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;

8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :

   - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
   - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.

9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de **5 M$**, sous réserve des disponibilités budgétaires.

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

   - une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
   - la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
   - l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
   - l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).

17/10/2017

Monsieur Jean Bouvrette, directeur par intérim
Direction de la gestion des projets immobiliers
Service de la gestion et de la planification immobilière

Date

20-10-2017

Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

Date

Montréal

Service de la mise en valeur du territoire
Direction de l'urbanisme
Division du patrimoine

303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

ANNEXE 1

Confirmation de l'engagement

Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015)

Veuillez prendre connaissance des responsabilités de chacune des parties, signer à la dernière page du présent document et nous retourner l'original afin de confirmer votre participation.

Projet : **Hôtel de Ville de Montréal**
Restauration de divers projets à l'Hôtel-de-Ville

Adresse : **275, rue Notre-Dame Est**

Responsabilités des parties

A. L'arrondissement/Le Service s'engage envers le Service de la mise en valeur du territoire à :

1. Remplir le formulaire de description du projet à l'Annexe 2, comprenant :
   - la description des travaux en précisant la portée des travaux de restauration;
   - le budget des travaux de construction ainsi qu'un montage financier;
   - le calendrier détaillé pour la réalisation du projet, comprenant les phases de conception et de réalisation;
   - les objectifs visés pour la réalisation du projet;
   - le nom du chargé de projet.

2. Faire réaliser, lorsque requis, les études nécessaires pour connaître l'état du bâtiment, l'historique ainsi que sa valeur patrimoniale (carnet de santé, énoncé patrimonial, études patrimoniales);

3. Fournir, dès leur réception, tous les documents des professionnels, (plans, devis et estimations budgétaires) pour révision, et ce, à chaque étape du développement du projet;

4. Fournir un calendrier des réunions de coordination et de chantier, ainsi que des visites et inspections. Informer le représentant de la Division du patrimoine du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) lorsque sa présence est requise;
5. Informer le représentant de la Division du patrimoine de tout changement touchant les composantes en restauration, en cours d'élaboration ou en cours du chantier, (avis de modification, notes de chantier, etc.) qui pourrait affecter le montant de la subvention;

6. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, pour analyse, les dessins d'atelier et les fiches techniques des matériaux ou composantes faisant l'objet de la subvention;

7. Fournir, dès réception, au représentant de la Division du patrimoine, les demandes de paiement validées par le chargé de projet, pour révision des montants concernant les travaux faisant l'objet de la subvention;

8. Affecter les montants de la subvention exclusivement aux dépenses admissibles suivantes :

   - Les honoraires de base des professionnels, s'il y a lieu, au prorata de la valeur des travaux de restauration admissibles.
   - Les travaux de restauration des composantes et matériaux d'origine d'un bâtiment patrimonial, tels que décrits à l'Annexe 4, déterminés par le représentant de la Division du patrimoine.

9. Respecter les critères relatifs aux communications mentionnés au protocole de visibilité de l'entente avec le MCCQ ainsi qu'au Guide destiné aux arrondissements et aux services municipaux (Annexe 3).

B. Le Service de la mise en valeur du territoire s'engage à :

1. Accorder une subvention aux deux tiers de la valeur des travaux de restauration admissibles et des frais et honoraires professionnels s'il y a lieu, applicables jusqu'à un maximum de 1 M$, sous réserve des disponibilités budgétaires.

2. Offrir un soutien pour l'ensemble du projet comprenant :

   - une séance d'information sur les modalités du programme d'aide financière à la restauration des bâtiments patrimoniaux;
   - la participation d'un représentant de la Division du patrimoine aux réunions avec les professionnels, aux réunions de chantier pertinentes, ainsi qu'aux visites de chantier portant sur la restauration;
   - l'analyse des documents des professionnels (plans et devis, estimations budgétaires, avis des changements et demandes de paiement) portant seulement sur les éléments de restauration du projet;
   - l'accompagnement spécifique tout au long du projet, portant sur la restauration des éléments patrimoniaux.

3. Fournir une charte des responsables du projet incluant les noms et coordonnées du chargé du projet et du responsable de la Division du patrimoine. Aux fins de la présente entente, le chargé de projet à la Division du patrimoine est (à déterminer).

2015-05-06

Monsieur Michel Nadeau, directeur
Direction des stratégies et transactions immobilières
Service de la gestion et de la planification immobilière

Date

5 juin 2015

Sylvain Ducas, directeur
Direction de l'Urbanisme
Service de la mise en valeur du territoire

Date

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE **MONTRÉAL**

Montréal

Culture et Communications Québec

Information sur la fiche projet

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2019-05-15 13:30:23

Version de la fiche	1
Nom du sous-projet	Hôtel de ville de Montréal - 275, rue Notre-Dame Est - Restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED
Recommandations de crédit	14-01.03.06.01-0378

14-01.03.06.01-0378

Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-03 Agglomération de Montréal
Programme/Mesure	01-03-06 Fonds du patrimoine
Projet	01-03-06-01 Biens patrimoniaux appartenant à la Ville de Montréal et aux villes liées
Numéro de recommandation de crédit	14-01.03.06.01-0378

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	2 865 027,50 $	0,00 $	2 865 027,50 $	5 730 055,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Budget alloué (Somme des recommandations de crédits)				
Ministère de la culture et des communications		**Ville de Montréal**		**Total**
0,00 $	2 865 027,50 $	0,00 $	2 865 027,50 $	5 730 055,00 $
Transfert/BF	**Dette/PTI**	**Transfert/BF**	**Dette/PTI**	**Total**

Description

L'hôtel de ville de Montréal est construit entre 1872 et 1878 d'après les plans des architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, puis modifié de 1923 à 1926 après un incendie survenu en 1922 par les architectes de la Ville, Louis Parant d'abord puis L.J.D. Lafrenière, lesquels sont superposés par une commission consultative d'architectes dirigée par Jean-Omer Marchand. En 1932, l'édifice est agrandi à l'arrière vers le champ de Mars.

L'intérêt patrimonial de l'Hôtel de Ville repose principalement sur ses valeurs symbolique et historique en tant que premier hôtel de ville monumental à vocation unique au Canada associé à de nombreux personnages et événements importants et témoignant de l'évolution de la démocratie municipale. Il repose également sur sa valeur artistique, notamment par la qualité de l'architecture extérieure d'origine d'inspiration Second Empire, la qualité des modifications de 1922 toujours d'inspiration française, mais davantage liée à l'école des Beaux-Arts ainsi que sur le décor intérieur monumental des pièces d'apparat lui aussi d'inspiration Beaux-Arts. Il repose aussi sur l'importance des concepteurs qui ont participé à la construction originale de l'édifice ainsi qu'à sa reconstruction et de l'intérêt du bien par

rapport à l'ensemble de leur oeuvre et à la production courante. Finalement, il repose aussi sur sa valeur urbaine au coeur de la Cité administrative du Vieux-Montréal ainsi que sur sa valeur scientifique pour l'utilisation de matériaux modernes tels le béton armé et l'ossature métallique.

À compter de 1990, des travaux majeurs de restauration et de mise en valeur sont réalisés. Une restauration importante a lieu de 1990 à 1992 à l'occasion du 350e anniversaire de Montréal, avec notamment des éléments de pierre taillée au niveau de l'étage de comble, à l'arrière. En 2000, un nouvel éclairage architectural est inauguré dans le cadre du Plan lumière du Vieux-Montréal. Les toits et les corniches en cuivre ainsi que des éléments d'ornementation, la maçonnerie des façades est, nord et ouest font l'objet de restauration de 2008 à 2010. Enfin, les portes de bronze sont restaurées en 2016.

La Ville souhaite offrir aux Montréalais un hôtel de ville du 21e siècle. L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale qui doit devenir un exemple à suivre et un symbole des valeurs de patrimoine, de sécurité et de développement durable. Le projet mis de l'avant poursuivra la réfection et la restauration patrimoniale de l'enveloppe ainsi que la mise aux normes des divers systèmes électromécaniques, de la sécurité incendie et des nouvelles normes d'aménagement.

Ce bâtiment, désigné comme lieu historique national du Canada, est un immeuble d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans le site déclaré de Montréal (Vieux-Montréal).

Le projet vise la restauration de ses divers éléments. Tout élément original, architectural ou patrimonial du bâtiment et de son site devra, si requis, être déposé, démantelé ou enlevé avec soins de façon à être remis à sa place à la fin de l'intervention. Tous les ajouts faits au bâtiment doivent l'être en tenant compte de la qualité architecturale du bâtiment et s'y intégrer entièrement. Toute nouvelle intervention devra respecter l'esprit du concept original et être réversibles sans toutefois être une copie ou un pastiche de l'original.

Objectif(s)

Le présent dossier a pour objet la mise en œuvre du projet de restauration patrimoniale, de mise aux normes et de certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal. Les travaux comprennent entre autres, mais sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Compléter la restauration de l'enveloppe amorcée en 2007;
- Mise en conformité du système de protection incendie incluant le prolongement du réseau d'extincteurs automatiques sur les étages non desservis (rez-de-chaussée, 1e et 2e étages)
- Remplacer le système d'alarme incendie;
- Corriger les déficiences structurales;
- Étanchéité des fondations sur tout le périmètre de l'immeuble incluant le remplacement du système d'étanchéité des voûtes d'archives et de la salle mécanique du 2e sous-sol;
- Restauration complète de la maçonnerie;
- Restauration des portes en bois;
- Restauration/remplacement des fenêtres de tous les étages;
- Restauration des éléments de bronze (exceptions : portes principales et lampadaires restaurés en 2016);
- Restauration partielle de la toiture de cuivre (2 pavillons non rénovés en 2008);
- Restauration du balcon protocolaire (structure et maçonnerie) et des marquises.

Calendrier de réalisation

Calendrier

Étude d'avant projet: Juillet - décembre 2016

Finalisation du PFT: Janvier à avril 2017

Appel d'offres service professionnels: Mai à Juin 2017

Octroi des services professionnels: Août 2017

Processus de conception intégrée: Septembre 2017 à décembre 2018

Appel d'offres construction: Mars à Juillet 2019

Octroi des travaux: Avril à Août 2019

Chantier : Juin 2019 à juin 2022

Chantier :	juin 2019 à juin 2022
Déménagement:	Été 2022
Réouverture de l'hôtel de ville:	Septembre 2022

Indicateurs		
Moyens d'actions	**Indicateurs de résultats**	**Résultats attendus**
Processus de conception intégré (PCI)	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Élaboration des plans et devis.	Restauration des éléments architecturaux de l'enveloppe extérieure en regard des composantes d'origines.	Confirmation des contraintes du projet de réfection de l'enveloppe.
Soumissions	Plans et devis en conformité avec la restauration et estimation des coûts de travaux.	Obtention des plans et devis conformes à la restauration. Conformité aux budgets estimés.
Octroi de contrat et réalisation des travaux.	Travaux en conformité avec les plans et devis.	Correspondance des travaux aux plans et devis.

Communications
Une opération de communication sera mise en place pour ce dossier.

Professionnels	
Professionnel (Ville de Montréal)	Mireille Soucy <mireille.soucy@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Catherine Michon <catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire	
Gestionnaire (Ville de Montréal)	Sonia Vibert <sonia.vibert@ville.montreal.qc.ca>

Conseiller budgétaire	
Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Chaussegros <finances_obc_mise_en_valeur_du_territoire@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution
Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation		
Nom du fichier	**Taille**	**Date**
BMAA_ESTIMÉ HDV PRÉL LOT 2 ET EXÉC 100% LOT 1.pdf	199.81 ko	2019-05-10 10:05
Expertise Hôtel-de-ville de Montréal - G. Garcia - Novembre 2018.pdf	894.97 ko	2019-05-10 10:05

Fenêtres_Suggestions de couleur commerciale.pdf	21.6 ko	2019-05-10 10:05
A19-SC-02 Erratum.pdf	296.01 ko	2019-05-10 11:05
1133_19.04.24_Restauration fenêtres et nouvelles contre-fenêtres.pdf	2.07 mo	2019-05-10 11:05
1133_19.05.02_Nouvelles fenêtres.pdf	9.99 mo	2019-05-10 11:05
15431-Darch.pdf	795.54 ko	2019-05-10 11:05
15431-DVol1.pdf	423.83 ko	2019-05-10 11:05
17-1133 HDV _ARCH_100%_LOT1.2.pdf	20.73 mo	2019-05-10 11:05
Autorisation 20196479.pdf	774.88 ko	2019-05-10 11:05
Hotel de ville calcul subv_2019-05-10.pdf	16.73 ko	2019-05-10 11:05

Remarques

1. Considérant l'échéancier serré de réalisation du projet et la marge de manoeuvre quant aux travaux admissibles, le calcul de la subvention est basé sur l'estimé budgétaire à 100% déposé par Beaupré Michaud et associés architectes le 21 janvier 2019.

2. La RC # 13-01.03.06.01-0278, d'un montant de 308 710,38 $, est en cours d'annulation. Ces fonds, qui étaient prévus pour un projet précédent de l'hôtel de ville mais qui n'ont pas été utilisés, seront réaffectés au présent projet.

3. Accord de la professionnelle MCC au dossier en date du 15 mai 2019:

C'est beau Mireille, le contenu me convient. Tu peux procéder pour l'approbation de la fiche GSS chez vous et ensuite chez nous. Merci !

Catherine Michon, M. Arch.
Conseillère en développement culturel

Direction générale de la métropole
Ministère de la Culture et des Communications
1435, rue de Bleury, bureau 800
Montréal (Québec) H3A 2H7

Téléphone : 514 873-2255, poste 5108
Courriel : catherine.michon@mcc.gouv.qc.ca
Site Web : www.mcc.gouv.qc.ca

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

	TABLEAU ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION			
	Hôtel de ville de Montréal - Lot 1 100%			
	(à partir de l'estimation préparée par BMAA, 21 janvier 2019)			
	Item	**Montant de l'estimation**		**Montants admissibles subvention**
A	**INFRASTRUCTURE**	3 311 911,00 $	0%	0,00 $
B	**SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE**	8 715 074,00 $	80%	6 980 868,00 $
B20	**Enveloppe extérieure**	7 318 124,00 $	95%	6 980 868,00 $
B2010	**Murs extérieurs**			
	Maçonnerie			
L0401	Nettoyage	113 367,00 $	100%	113 367,00 $
L0401	Restauration des pierres	1 795 025,00 $	100%	1 795 025,00 $
L0401	Rejointoiement	918 924,00 $	100%	918 924,00 $
B2020	**Fenêtres extérieures**			
L0602	Restauration RC, 1er et 2e étage	2 109 744,00 $	100%	2 109 744,00 $
L0602	Ajout de contre-fenêtres SS1 et RC allonge	850 800,00 $	100%	850 800,00 $
L0803	Remplacement 3e et 4e étage	1 057 600,00 $	100%	1 057 600,00 $
L0502	Grilles aux fenêtres	135 408,00 $	100%	135 408,00 $
C	**AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR**	0,00 $	0%	0,00 $
D	**SERVICES**	1 477 498,00 $	0%	0,00 $
E	**ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT**	0,00 $	0%	0,00 $
F	**CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION**	2 754 720,00 $	0%	0,00 $
G	**AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT**	90 000,00 $	0%	0,00 $
Z10	**CONTINGENCES DE DESIGN (5%)**	817 460,00 $	43%	349 043,40 $
Z20	**FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFIT**	3 720 000,00 $	43%	1 588 385,01 $
	Travaux de mobilisation			
L0000	Chauffage temporaire	550 000,00 $	43%	234 841,87 $
L0000	Alimentation temporaire	80 000,00 $	43%	34 158,82 $
Z2010	**Frais généraux (12%)**	2 060 000,00 $	43%	879 589,55 $
Z2020	**Administration et profit (6%)**	1 030 000,00 $	43%	439 794,77 $
	COUT avant taxes et conditions de chantier	**20 886 663,00 $**	43%	**8 918 296,41 $**
	TPS (5%)	1 044 333,15 $	5%	445 914,82 $
	TVQ (9,975%)	2 083 444,63 $	10%	889 600,07 $
	TOTAL DES TRAVAUX	**24 014 440,78 $**		**10 253 811,30 $**
	Ristournes			
	TPS (100%)	1 044 333,15 $		445 914,82 $
	TVQ (50%)	1 041 722,32 $		444 800,03 $
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	**21 928 385,32 $**		**9 363 096,44 $**
	Subvention (2/3) théorique			**6 242 064,30 $**
	Subvention (2/3) maximum 5 730 055 M$		**net de ristourne**	**5 730 055,00 $**
	Nouvelle RC à obtenir		**net de ristourne**	**5 730 055,00 $**
	Ville de Montréal (SUM)			2 865 027,50 $
	Ministère de la Culture et des Communications			2 865 027,50 $
	**** À noter:** La RC13-01.03.06.01-278 (308 710,00 $) sera annulée et ces fonds seront réaffectés à la nouvelle RC			

Préparé par Mireille Soucy, architecte SUM

2019-05-10

Montréal Québec

	TABLEAU ESTIMATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION			
	Hôtel de ville de Montréal - Lot 1 100%			
	(à partir de l'estimation préparée par BMAA, 21 janvier 2019)			
	Item	**Montant de l'estimation**		**Montants admissibles subvention**
A	**INFRASTRUCTURE**	3 311 911,00 $	0%	0,00 $
B	**SUPERSTRUCTURE ET ENVELOPPE**	8 715 074,00 $	32%	2 827 316,00 $
B20	**Enveloppe extérieure**	7 318 124,00 $	39%	2 827 316,00 $
B2010	**Murs extérieurs**			
	Maçonnerie			
L0401	Nettoyage	113 367,00 $	100%	113 367,00 $
L0401	Restauration des pierres	1 795 025,00 $	100%	1 795 025,00 $
L0401	Rejointoiement	918 924,00 $	100%	918 924,00 $
C	**AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR**	0,00 $	0%	0,00 $
D	**SERVICES**	1 477 498,00 $	0%	0,00 $
E	**ÉQUIPEMENT ET AMEUBLEMENT**	0,00 $	0%	0,00 $
F	**CONSTRUCTION SPÉCIALE ET DÉMOLITION**	2 754 720,00 $	0%	0,00 $
G	**AMÉNAGEMENT D'EMPLACEMENT**	90 000,00 $	0%	0,00 $
Z10	**CONTINGENCES DE DESIGN (5%)**	817 460,00 $	17%	141 365,80 $
Z20	**FRAIS GÉNÉRAUX, ADMINISTRATION ET PROFIT**	3 720 000,00 $	17%	643 310,60 $
	Travaux de mobilisation			
L0000	Chauffage temporaire	550 000,00 $	17%	95 113,13 $
L0000	Alimentation temporaire	80 000,00 $	17%	13 834,64 $
Z2010	**Frais généraux (12%)**	2 060 000,00 $	17%	356 241,89 $
Z2020	**Administration et profit (6%)**	1 030 000,00 $	17%	178 120,94 $
	COUT avant taxes et conditions de chantier	**20 886 663,00 $**	17%	**3 611 992,40 $**
	TPS (5%)	1 044 333,15 $	5%	180 599,62 $
	TVQ (9,975%)	2 083 444,63 $	10%	360 296,24 $
	TOTAL DES TRAVAUX	**24 014 440,78 $**		**4 152 888,26 $**
	Ristournes			
	TPS (100%)	1 044 333,15 $		180 599,62 $
	TVQ (50%)	1 041 722,32 $		180 148,12 $
	GRAND TOTAL NET DE RISTOURNE	**21 928 385,32 $**		**3 792 140,52 $**
	Subvention (2/3) théorique			**2 528 093,68 $**
	Subvention (2/3) maximum 5 730 055 M$		**net de ristourne**	**2 528 093,68 $**
	Nouvelle RC à obtenir		**net de ristourne**	**2 528 093,68 $**
	Ville de Montréal (SUM)			1 264 046,84 $
	Ministère de la Culture et des Communications			1 264 046,84 $
	**** À noter:** La RC13-01.03.06.01-278 (308 710,00 $) sera annulée et ces fonds seront réaffectés à la nouvelle RC			

Préparé par Mireille Soucy, architecte SUM

2019-05-10

Montréal Québec

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197737003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1197737003 - Travaux lot L0401 Hôtel-de-Ville.xlsx

GDD 1197737003 - Travaux lot L0401 Hôtel-de-Ville - SUM.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur Mohamed Ouali
(514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-17

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV

Système de gestion des décisions des instances
RAPPORT DE LA COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

CG : 20.46

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1197737003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Objet :	Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

Rapport - mandat SMCE197737003.pdf

Dossier # :1197737003

Montréal

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidents

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie

Le 20 juin 2019

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197737003

Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.)

(ORIGINAL SIGNÉ)	*(ORIGINAL SIGNÉ)*
Karine Boivin Roy Présidente	Pierre G. Laporte Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197737003

Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville – Dépense totale de 8 301 133,20 $ taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soumissionnaires)

À sa séance du 29 mai 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 5 juin 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire, déjà présent dans les travaux de l'Hôtel de Ville, a pu tirer avantage de la situation afin de soumettre un prix très concurrentiel.

Les membres ont aussi apprécié les explications claires et détaillées du Service sur les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation.

Enfin, les membres ont bien compris que les coûts de ce contrat étaient imputés à 56,3 % à la Ville de Montréal et à 43,7 % à l'Agglomération. D'ailleurs, les représentantes des villes liées auraient souhaité retrouver plus de détails sur ce partage des coûts dans le dossier décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs

interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE197737003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 30.01

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1198377001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

Il est recommandé :

- d'approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- d'approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022;
- d'approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2019-05-27 10:27

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198377001**
Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées / Approuver un scénario permettant de ne pas réduire les budgets actuels des arrondissements et des villes liées pour les années 2020, 2021 et 2022 / Approuver l'application d'un seuil minimal de 15 000 $ pour octroyer des fonds aux arrondissements et aux villes liées

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre des Alliances pour la solidarité, la Ville de Montréal gère depuis 2003, un financement du Fonds québécois d'initiatives sociales par le biais d'une Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS). L'Entente administrative 2018-2023 vise à soutenir financièrement des initiatives pouvant intervenir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et l'exclusion sociale sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Plus particulièrement, elle permet de financer :

- Des initiatives visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté; et,
- Des initiatives novatrices qui ont un caractère expérimental ou structurant ainsi que les travaux de recherche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

D’un montant annuel de 9 millions entre 2011 et 2017, le financement est passé à 10 millions en 2018. La Ville répartit chaque année le financement entre quatre enveloppes : arrondissements - villes liées; secteurs corporatifs - fonds spécifiques; tables de quartiers; et frais d'administration générale.

Les fonds destinés aux arrondissements et aux villes liées leur sont par la suite distribués selon un indice socioéconomique. Celui-ci a été développé par la Ville de Montréal en 2003 et sa dernière actualisation remonte à 2009, à partir des données du recensement de la population de Statistique Canada de 2006.

En 2018, en marge des travaux sur le renouvellement de l’entente avec le MTESS, le Service de la diversité sociale et des sports, maintenant le Service de la diversité et de l’inclusion sociale (SDIS), a entrepris une révision de la méthode de répartition des fonds aux arrondissements et aux villes liées motivée par les besoins suivants :

- La mise à jour des données, la simplification de l'indice et de la méthode de répartition actuels;
- La prise en compte des réalités locales par un choix d’indicateurs qui reflètent davantage la diversité des populations et le sujet sur lequel porte le financement (pauvreté et exclusion sociale);
- Une définition et une clarification des concepts de pauvreté ou de défavorisation dans le contexte de la répartition des fonds de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale; et,
- La recherche d’équité dans les sommes versées.

Afin d’assurer la réalisation du projet, une gouvernance à deux paliers a été mise en place :

- Un comité directeur dont le mandat était notamment d’approuver les orientations du projet. Il était composé des directions Culture, sports, loisir et développement social (CSLDS) des arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Sud-Ouest et de Saint-Léonard ainsi que de la direction du SDIS;
- Un comité de travail composé de représentants des arrondissements de Montréal-Nord et de Verdun, de Montréal en statistiques et du SDIS. Son rôle était de fournir l’expertise et d’assurer l’exécution du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0440 du 23 août 2018
Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal, par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M$ sur cinq ans, soit 4,75 M$ en 2018-2019, 10 M$ en 2019-2020, 10 M$ en 2020-2021, 10 M$ en 2021-2022 et 10 M$ en 2022-2023

CG09 0513 du 17 décembre 2009
Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal

DESCRIPTION

Les montants historiques octroyés aux arrondissements et aux villes liées ont déjà été consentis pour les années 2018-2019 et 2019-2020. Le changement à la méthode de répartition des fonds, qui fait l'objet de ce dossier, porte sur les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023. Sachant que tout changement entraînera inéluctablement des variations à la hausse ou à la baisse des montants reçus pour chaque territoire, un des objectifs est de procéder à la révision sans désorganiser les services en réduisant les budgets octroyés aux arrondissements et aux villes liées.
La présente révision recommande ainsi :

L'application de la mesure du panier de consommation (MPC) pour la répartition des fonds
Tout en reconnaissant la complexité de la mesure de la pauvreté, l'accent a été mis sur des mesures axées sur le revenu notamment la mesure du panier de consommation (MPC). Bien qu'incomplet, le revenu fait consensus dans sa capacité concrète à capter des situations de faible revenu dans une population, quelles que soient les caractéristiques démographiques ou socioéconomiques des personnes (âge, sexe, statut d'immigration, état matrimonial, etc.). Facile à communiquer, la MPC est fondée sur le coût de biens essentiels (logement, alimentation, habillement et autres nécessités) devant permettre à une personne ou une famille de mener une vie décente dans une logique de besoins de base.

L'application d'un scénario qui permet de ne pas réduire, dans le cadre de l'Entente actuelle (2018-2023), les budgets des arrondissements et des villes liées tout en visant plus d'équité entre les territoires
La nouvelle Entente ayant ajouté un budget de 1 M$ par année, soit 5 M$ sur la période de cinq ans, il est maintenant possible d'attribuer 2,8 M$ (56 % de l'augmentation de l'enveloppe) aux arrondissements et aux villes liées. Comme on peut le constater au tableau apparaissant dans la section Aspects financiers, il est ainsi possible de ne pas réduire les budgets de certains territoires (en noir) tout en augmentant ceux dont les budgets étaient relativement plus bas (en bleu et italique).

L'application d'un seuil minimal de 15 000 $
Afin d'assurer un effet structurant aux interventions soutenues par l'Entente, un seuil minimum de 15 000 $ est requis pour octroyer des fonds à un arrondissement ou à une ville liée. En deçà de ce montant, aucune somme n'est versée.

La négociation d'un montant additionnel minimal d'au moins 2,4 M$ par année dans le cadre de la prochaine Entente
Afin d'atteindre l'équité dans le financement versé selon le MPC dans les arrondissements et les villes liées, il est recommandé d'autoriser le SDIS, en collaboration avec le Bureau des relations gouvernementales et municipales, à demander une hausse minimale du budget de 2,4 M$ par an pour la durée de la prochaine Entente.

L'application de ces mesures et principes d'atténuation permet de réaliser des changements aux budgets des territoires sans nuire à l'organisation des services, car aucune baisse de budget n'est imposée. La répartition proposée implique ainsi:

- Une hausse du budget de neuf arrondissements et six villes liées (deux d'entre elles ne recevaient historiquement aucun montant);
- Le maintien du budget de dix arrondissements et d'une ville liée (qui auraient eu une baisse si aucune mesure d'atténuation n'avait été appliquée);
- Le statu quo pour sept villes liées dont le budget est inférieur à 15 000 $ et qui ne recevront aucune somme.

JUSTIFICATION

Historiquement, la méthode de répartition était basée sur l'indice de défavorisation développé par le réseau de la santé (connu comme « indice Pampalon-Raymond »). Celle-ci est composée d'un volet économique (personnes sans diplôme, taux de chômage et revenu moyen) et d'un volet social (personnes seules, familles monoparentales et personnes séparées, divorcées ou veuves). Bien qu'intéressantes, ces variables ne permettent toutefois pas de convenir du niveau de pauvreté d'une personne, car elles portent seulement sur certaines caractéristiques sociodémographiques. À titre d'exemple, le seul fait d'être séparé ou de vivre seul ne signifie pas que l'on soit pauvre.
Un comité de travail mis sur pied en 2009, désirant pallier les limites de l'indice de défavorisation, a introduit quatre nouveaux concepts: les immigrants récents, la population de 75 ans et plus, le taux d'effort et les personnes à faible revenu. Ces ajouts permettent de tenir compte de plusieurs autres caractéristiques sans toutefois mettre l'accent sur la ''pauvreté'' des personnes. En outre, la conception de la méthode était telle qu'on assignait le statut de défavorisation d'un quartier à l'ensemble des personnes qui y résident. En d'autres mots, un individu résidant dans un quartier défavorisé est considéré défavorisé et vice versa. Cette hypothèse ne traduit pas la réalité de nombreuses personnes et induit des incohérences dans l'interprétation des données.

Contrairement à plusieurs concepts économiques comme le chômage ou le produit intérieur brut, il n'existe aucune définition standardisée de la pauvreté. Au Canada, plusieurs mesures ont été développées ou utilisées : le seuil de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et la mesure du panier de consommation (MPC). Cette dernière, la plus récente, est celle ayant fait l'objet du plus grand consensus au Canada. Elle a été retenue par les gouvernements fédéral et provincial comme mesure officielle de pauvreté.

Comme toute mesure, la MPC comporte plusieurs limites. La plus répandue est celle qui souligne qu'elle n'est pas une mesure de sortie de pauvreté, mais bien une mesure de couverture de besoins de base. En effet, le consensus autour du contenu du panier de consommation est basé sur une logique de besoins essentiels pour une vie décente. Une fois ces besoins de base couverts, la MPC n'implique pas que les personnes sont nanties. Malgré cela, cette mesure fait l'objet d'un large consensus tant dans les milieux académiques que communautaires comme mesure des besoins de base.

Tout au long de sa démarche, le SDIS s'est assuré d'effectuer plusieurs rencontres auprès de différents groupes : les directions CSLDS et d'arrondissements ainsi que la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, qui a également invité de grands regroupements d'organismes à se prononcer sur le projet. À l'externe, une rencontre d'information a également eu lieu avec deux importants partenaires en matière de lutte contre la pauvreté que sont Centraide et la Direction régionale de santé publique.

Ce dossier porte sur des mesures spécifiques devant permettre la répartition des fonds de l'entente Ville-MTESS aux arrondissements et villes liées. Les recommandations de la CDSDM font état d'éléments dont plusieurs ne sont pas directement liés au besoin de répartir les fonds de l'entente dont il est question dans le sommaire.

Toutefois, à la lecture desdites recommandations, il nous est possible de dire qu'aucune de celles liées à la répartition des fonds n'entre en contradiction avec les mesures proposées dans le dossier. Il s'agit notamment des recommandations 3 et 4 (utilisation de la mesure du panier de consommation et aucune baisse de budget) et de certaines parties des recommandations 1 et 5. Les autres recommandations (2, 6 et certaines parties des 1 et 5) portent sur des éléments dont il n'est pas question dans le sommaire (ex.: recherche, cartographie et représentations auprès d'autres paliers gouvernementaux).

Après le dépôt des recommandations de la CDSDM, nous comprenons également que l'administration a 6 mois pour y répondre après avis du Service du greffe. Cet exercice nous permettra de répondre à l'ensemble des recommandations de la CDSDM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS 2018-2023 demeure entièrement financé par le MTESS soit une enveloppe de 10 M $ annuellement pour une période de cinq ans. Cet investissement sera entièrement assumé par l'agglomération parce qu'il porte sur la lutte contre la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales.
La répartition budgétaire pour les années 2020-2021 à 2022-2023 de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité est recommandée comme suit :

Arrondissements et villes liées	**Budget alloué annuellement**		**Budget recommandé annuellement**		
	2018-2019	**2019-2020**	**2020-2021**	**2021-2022**	**2022-2023**
Ahunstic-Cartierville	306 229 $		346 797 $		
Anjou	85 546 $		85 546 $		
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	482 042 $		607 685 $		
Lachine	152 388 $		152 388 $		
LaSalle	221 969 $		221 969 $		
Le Plateau-Mont-Royal	127 554 $		394 266 $		
Le Sud-Ouest	360 086 $		360 086 $		
L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	14 163 $		22 924 $		
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	453 847 $		453 847 $		
Montréal-Nord	442 414 $		442 414 $		
Outremont	5 246 $		42 221 $		
Pierrefonds-Roxboro	60 152 $		105 436 $		
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	195 637 $		195 637 $		

Rosemont–La Petite-Patrie	343 290 $	385 158 $
Saint-Laurent	242 374 $	256 875 $
Saint-Léonard	190 963 $	190 963 $
Verdun	221 783 $	221 783 $
Ville-Marie	225 611 $	440 732 $
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	777 565 $	777 565 $
Baie-d'Urfé	– $	– $
Beaconsfield	– $	– $
Côte-Saint-Luc	45 194 $	68 541 $
Dollard-des-Ormeaux	29 696 $	56 809 $
Dorval	17 459 $	26 475 $
Hampstead	– $	– $
Kirkland	– $	– $
Montréal-Est	22 553 $	22 553 $
Montréal-Ouest	– $	– $
Mont-Royal	– $	28 173 $
Pointe-Claire	9 479 $	30 257 $
Sainte-Anne-de-Bellevue	– $	– $
Senneville	– $	– $
Westmount	– $	39 982 $
Total	5 033 240 $	5 977 082 $

Légende : *Hausse de budget* (en italique bleu dans le tableau) Maintien du budget (en noir)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les intentions de l'Entente Ville-MTESS s'inscrivent dans l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » de la priorité « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé » du Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que l'application de la MPC favorise une distribution plus équitable des fonds entre les arrondissements et les villes liées, sa mise en œuvre comporte des enjeux qu'il importe de soulever :

- Si aucune mesure d'atténuation n'est envisagée, la recherche d'une équité complète selon la MPC entraînerait des baisses substantielles de certains budgets.
- Les acquis des milieux doivent être reconnus afin de ne pas y déstructurer l'organisation des services.
- L'atteinte de l'équité et le maintien des budgets des territoires impliquent inéluctablement une hausse de l'enveloppe de l'entente Ville-MTESS pour les années subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas de stratégie de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Une fois la résolution adoptée, les nouveaux budgets devront être communiqués aux arrondissements et aux villes liées. Ces derniers pourront ensuite organiser le lancement des différents appels de projets selon les règles et protocoles établis par l'Entente entre la Ville et le MTESS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LÉPINE
agent(e) de recherche

Tél : 514-872-9657
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-21

Agathe LALANDE
Chef de division - Lutte à la pauvreté et l'itinérance

Tél : 514 872-7879
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Peggy BACHMAN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME

Directrice générale adjointe

Tél : 514 280-4283
Approuvé le : 2019-05-26

Directrice - Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2019-05-24

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.01

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Il est recommandé:
d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2019-05-30 16:09

Signataire : Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190025002**
Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le secteur de la rue Saint-Grégoire et dans le secteur Griffintown.
Les projets consistent en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans les secteurs mentionnés ci-dessus. Ces projets font partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

Nous modifions l'annexe I pour hausser les montants des subventions des immeubles de la rue Saint-Grégoire pour prévoir l'inflation étant donné que ce projet a été reporté de quelques années.

Nous ajoutons des immeubles du secteur Griffintown pour prévoir les montants des subventions pour les premières phases d'enfouissement des réseaux câblés de ce secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);
Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte -Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Les projets consistent essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Saint-Grégoire, entre les rues Saint-Denis et Papineau, et

dans le secteur Griffintown, dans le quadrilatère des rues William, Peel, Young et de la Montagne.

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion.
Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur Saint-Grégoire et pour l'ajout du secteur Griffintown, est de 125 700 $ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération.
Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux du réseau souterrain et devraient être payés en 2019 et 2020.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif .

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances (Compte de provenance agglo: 1001.0010000.200251.06819.66503.016637.0000.000000.000000.00000.00000).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Selon le secteur les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM. pourraient être intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours de l'année 2019 et des années suivantes.
Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après

l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR**	Le : 2019-05-21
Gilles G - Ext GAUDET Directeur STI-Planification		Serge A BOILEAU Président	
Tél :	514-384-6840 poste 244	**Tél :**	514 384-6840
Télécop. :	514-384-7298	**Télécop. :**	514 384-7298

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement et les annexes afférentes.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement RCG 09-023.docx ANNEXES 1 et 2.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-29

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'ajout, après l'article 5.10., de l'article suivant :

« **5.11.** Le présent règlement s'applique dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, dans le secteur de Griffintown, sur les rues de l'Aqueduc, Barré, Basin, Eleanor, Lusignan, de la Montagne, Murray, Olier, Ottawa, Peel, des Seigneurs, Séminaire, Smith, Versailles, Wellington, William et Young, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe M, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite d'un enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe M en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2024 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°.

2. Ce règlement est modifié par le remplacement de l'annexe I par le document joint en annexe 1 au présent règlement.

3. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe L, de l'annexe M jointe en annexe 2 au présent règlement.

ANNEXE 1
ANNEXE I – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE, ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL

ANNEXE 2
ANNEXE M – TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR GRIFFINTOWN, ARRONDISSEMENT LE SUD-OUEST

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1190025002

ANNEXE 1

ANNEXE I

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-GRÉGOIRE, ARRONDISSEMENT LE PLATEAU MONT-ROYAL

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
890-900	Saint-Grégoire	6 600,00 $
5500 1717	Papineau Saint-Grégoire	6 100,00 $
1260	Saint-Grégoire	2 600,00 $
1661	Saint-Grégoire	10 000,00 $

ANNEXE 2

ANNEXE M

TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR GRIFFINTOWN, ARRONDISSMENT LE SUD-OUEST

No civique	Rue	Montant maximal de la subvention
287	Eleanor	7 200,00 $
311	Eleanor	7 200,00 $
248	de la Montagne	2 200,00 $
280-82	de la Montagne	20 700,00 $
290-300	de la Montagne	7 400,00 $
128-30	Murray	6 300,00 $
215 226	Murray Young	1 800,00 $
225-27	Murray	7 000,00 $
260	Murray	5 200,00 $
275	Murray	6 900,00 $
290-316	Murray	7 100,00 $
170-86 1087-97 187-197	Pell Wellington Young	6 900,00 $
220	Peel	8 700,00 $
1155	Wellington	3 700,00 $
1130-34 344	William Young	6 000,00 $
1190-92	William	6 500,00 $
204-06	Young	5 500,00 $
215	Young	1 800,00 $
217-219	Young	5 200,00 $

GDD : 1190025002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Dossier # : 1190025002

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

1190025002_CSE.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources finacières
Tél : (514) 872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-27

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire
Tél : 514-872-8440
Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 41.02

2019/06/20
17:00

(2)

Dossier # : 1192618005

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics du conseil d'agglomération.

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-30 07:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1192618005**
Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de l'adoption du projet de loi 122, le 16 juin 2017, la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19 a été amendée, afin d'y ajouter notamment l'article 345.1 qui précise qu'une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Le règlement doit prévoir au minimum une diffusion sur Internet. Une fois adopté, ce règlement ne peut être abrogé mais il peut être modifié.
À la Ville de Montréal, les avis publics concernent principalement les règlements, les ordonnances et les assemblées publiques. Ainsi, chaque instance décisionnelle de la Ville peut adopter un règlement en vertu de l'article 345.1 précité pour prévoir des modalités particulières concernant la publication des avis publics en lien avec leurs compétences. Le présent sommaire décisionnel concerne les modalités de publication des avis publics relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les avis publics faits par les services centraux sont généralement émis et diffusés par le greffier de Ville ou, dans certains cas, par le trésorier. Ces avis sont présentement diffusés dans deux quotidiens ainsi que sur le site Web de la Ville dans la section spécifique : « Avis publics ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Plusieurs arrondissements ont adopté un règlement prévoyant les modalités de publication des avis publics soit :

- LaSalle (LAS-0119)
- Le Sud-Ouest (RCA18 22009)
- Rosemont – La Petite-Patrie (RCA-142)
- Anjou (RCA139)
- Outremont (AO-411)
- Mercier – Hochelaga – Maisonneure (RCA18-27012)
- Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce (RCA1917311)
- Verdun (RCA19210002)
- Pierrefonds-Roxboro (CA290107)

DESCRIPTION

Il est recommandé de profiter de la possibilité d'adopter un règlement sur les avis publics. Le règlement proposé prévoit donc que tout avis public soit publié uniquement sur le site Internet de la Ville de Montréal.
Également, il importe de souligner que la publication des demandes de soumissions n'est pas soumise aux modalités prévues dans ce règlement. En effet, rappelons que le troisième alinéa du premier paragraphe de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une demande de soumissions publiques doit être publiée dans le système électronique d'appels d'offres (SEAO) et dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou, à défaut, dans une publication spécialisée dans le domaine. Ainsi, l'exigence de publier tout avis public d'appel d'offres, tant sur le système électronique d'appels d'offres (SEAO) que dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité ou à défaut, dans une publication spécialisée dans le domaine, demeure.

JUSTIFICATION

La publication des avis publics sur le site Internet de la Ville de Montréal a plusieurs avantages :

- La publication pourra se faire plus rapidement sans être restreinte par les dates de tombées des journaux.
- Elle offre une plus grande souplesse si des avis correctifs sont nécessaires à la suite de changements de dernière minute aux dossiers.
- Des économies annuelles approximatives de 350 000 $ en fonction des coûts historiques des dépenses.
- Cette rapidité et cette souplesse permettent d'offrir un meilleur service aux citoyens tout en économisant des frais considérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Économies annuelles approximatives de 350 000 $ en fonction des coûts historiques des dépenses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Considérant la volonté politique d'aller vers une transition écologique, le virage numérique entrepris par la Ville et les coûts élevés pour publier dans les journaux, il serait cohérent d'adopter un règlement pour publier uniquement les avis publics sur le site Internet de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera développé et mis en oeuvre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : assemblée du 20 juin.

1. Adoption : assemblée du 22 août.
2. Entrée en vigueur semaine du 26 août.

3. Rédiger un plan de communication et le mettre en oeuvre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves SAINDON, Service du greffe
Yves COURCHESNE, Service des finances
Nancy SINCLAIR, Service du greffe
Jocelyne L'ANGLAIS, Service du greffe
Viorica ZAUER, Service des finances

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Andréanne LEBLOND
Conseillère en planification

Tél : 514-872-7822
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-27

Mélina ROSAY
Chef de division - planification et processus

Tél : 514-872-3278
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Josée BÉDARD
Directrice
Tél : 514 872-5141
Approuvé le : 2019-05-28

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1192618005

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Objet :	Adopter le Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. du conseil d'agglomération sur les modalités de publication des avis publics.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation

Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-28

Véronique BELPAIRE
Directrice des affaires civiles et avocate en chef adjointe.
Tél : 514 872-3024
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Vu l'article 345.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____ 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Tout avis public est publié uniquement sur le site Internet de la Ville de Montréal.

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXX.

GDD : 1192618005

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.01

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-03 09:20

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198244003**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0551 29 Septembre 2016, Adoption d'un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 $ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique", pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de l'agglomération.
L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le travail du Service de la gestion et de la planification immobilière est considéré comme une activité mixte au sens des responsabilités d'agglomération. Par exemple, le SGPI est

responsable des immeubles du SIM, du SPVM, de la Direction de l'eau potable et du Service de l'environnement.
La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Le projet est inscrit au PTI 2019-2021 du SGPI.

Règlement

Règlement RCGxx-xxx
5001.5016XXX.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 122 000$

Emprunt

Règlement RCGxx-xxx
5001.5016XXX.803403.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 122 000$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-20

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198244003 - Matériel informatique-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-15

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 122 000 $ AFIN DE FINANCER L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 122 000 $ est autorisé afin de financer l'acquisition de matériel informatique.

2. Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198244003

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances ,
Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198244003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 122 000 $ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 11198244003 Rég. emprunt acquisition de matériel informatique.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.02

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Il est recommandé
Adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 39.8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération."

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2019-04-18 17:29

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198244001**
Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Des travaux de rénovation majeurs sont à réaliser à l'hôtel de ville en 2019-2020-2021. Afin de poursuivre les travaux de rénovation, un règlement d'emprunt est requis afin de couvrir la proportion des dépenses qui relèvent de l'Agglomération

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0116 30 Mars 2017, Adoption d'un règlement d'emprunt intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 $ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal" pour les dépenses qui relèvent de la compétence du conseil d'agglomération

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir le règlement d'emprunt permettant la réalisation des travaux de rénovation de l'hôtel de ville.
Les travaux prévus sont:
PRÉALABLE - Déplacement des occupants de l'hôtel de ville dans l'édifice Lucien-Saulnier et du Service des finances dans une autre location, pour la durée des travaux.
PHASE 1 - Mise aux normes des systèmes de protection et d'alarme incendie, des issues de secours, de l'accès universel. Mise à niveau des systèmes électromécaniques et des réseaux de télécommunication. Remplacement de fenêtres du sous-sol au 2e étage. Restauration du patrimoine intérieur de l'hôtel de ville. Ajouter des éléments de développement durable.
PHASE 2 - Maintien de l'actif par la réfection de la structure et de l'enveloppe du bâtiment.

Restauration du patrimoine bâti extérieur de l'hôtel de ville. (Note : Les 2 phases incluent les coûts des honoraires et des travaux.)

JUSTIFICATION

Les principaux travaux visent la mise aux normes de l'édifice et la sécurité des occupants et des visiteurs.
Il faut aussi réduire l'indice de vétusté des systèmes électromécaniques afin d'atteindre une meilleure performance énergétique et de diminuer les coûts d'exploitation et d'entretien. La mise à niveau des réseaux électrique, informatique et téléphonique déstructurés optimiseront les opérations, les aménagements et l'entretien.
L'hôtel de ville est un édifice unique au Canada qui doit être mis en valeur et son patrimoine restauré suite à diverses interventions passées malheureuses. Plusieurs travaux de maçonnerie et de correction de problèmes structuraux sont nécessaires à court terme pour assurer la sécurité des usagers et la protection de l'actif.
Les travaux permettront de se conformer aux diverses politiques de la Ville tel que l'accessibilité universelle et le développement durable. Ce sera le premier bâtiment de la ville à être certifié LEED bâtiment existant ce qui exigera des changements dans les façons de faire de la Ville et ouvrira la voie au verdissement de tout le parc immobilier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises pour les travaux sont inscrites au PTI 2019-2021, projet 66034 (incluant les sommes requises en ultérieur).
Le terme du projet de règlement d'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.
Ce projet est de compétence mixte. Un sommaire similaire sera présenté pour un règlement d'emprunt concernant les dépenses relevant du Conseil municipal (1198244002).

Pour les deux GDD concernant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville (1198244001 et 1198244002), nous demandons le solde du financement pour le projet en entier, soit 126,4 M$, arrondi à 127,0 M$

Nous avons déjà 44,4 M$ de règlements, nous allons donc chercher les montants manquants pour l'ensemble du programme.

Les montants incluent subvention, taxes et ristournes.

	Projet global	**Règlements d'emprunts existants**	**Nouvelles demandes**
Agglomération	51 000,00	11 200,00	**39 800,00**
Corporatif	76 000,00	33 200,00	**42 800,00**
Total	127 000,00	44 400,00	**82 600,00**

<u>Le programme englobe les projets suivants:</u>

PROJETS	**Budget (BRUT)** *(en milliers)*	**Budget (NET)** *(en milliers)*
· Restauration phase 1: toiture; pierre; étanchéité; éclairage; mesures de sécurité. · Relocalisation du service des finances au 630 René-Lévesque ouest. · Relocalisation temporaire de l'hôtel de ville dans Lucien-Saulnier. · Relocalisation temporaire des archives au 5800 St-Denis.	27 000,0	24 000,0

· Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville.	116 000,0*	103 000,0
TOTAL	**143 000,0**	**127 000,0**

***** *Le coût du projet (estimation de classe C) pourrait varier de ± 20% pour un montant maximal de 139,6 M $*

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER **ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-02-20

Abdeljalil BERRANNOUN
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0857
Télécop. :

Julie CASTONGUAY
chef de division - services administratifs

Tél : 514-872-4481
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice
Tél : 514-872-1049
Approuvé le : 2019-04-01

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1198244001 - Rénovation Hôtel de Ville-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-03-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 39 800 000 $ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Vu l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 39 800 000 $ est autorisé afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD1198244001

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198244001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé ''Règlement autorisant un emprunt de 39,8 M$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville''. dépenses relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

GDD 1198244001 Rég. emprunt hôtel-de-ville.xlsx

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable anlayste
Tél : 5148725885

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-02-21

Françoise TURGEON
Conseiller(ere) budgetaire
Tél : 872-0946
Division : Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point De Service Hdv

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.03

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1198225001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

Il est recommandé :
D'insérer à l'ordre du jour du conseil d'agglomération le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12 -003) » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2019-04-18 17:04

Signataire : Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1198225001**
Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

CONTENU

CONTEXTE

Historique :
En 2008, le conseil d'agglomération a adopté le schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 qui prévoit l'adoption et l'application d'un règlement visant à actualiser et à uniformiser la réglementation en vigueur dans les arrondissements et les villes liées en tenant compte de leurs particularités propres.

Comme convenu au plan de mise en œuvre du schéma, l'élaboration de ce projet de règlement qui, de concert avec l'adoption d'un règlement sur la prévention des incendies a permis une application plus simple et une meilleure équité des exigences réglementaires en matière de sécurité incendie. Ce projet de règlement a également permis d'accomplir l'engagement pris au schéma.

Dès le début de 2012, la mise en application de ces deux règlements complémentaires : le *Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* et le *Règlement sur la prévention des incendies (12-005),* a permis au Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) de mieux répondre à la réalité des risques présents sur le territoire, en toute équité et dans le respect des compétences des partenaires municipaux.

Situation actuelle :

Le règlement actuellement en vigueur dicte les responsabilités du SIM et établit les pouvoirs requis afin que le service puisse assumer ses responsabilités de manière optimale. Il énonce, notamment, les normes essentielles minimales entourant l'entretien des équipements et des systèmes de protection et de secours en cas d'incendie, tout comme les obligations entourant l'avertisseur de fumée, et ce, sur tout le territoire de l'agglomération.

La situation législative provinciale actuellement en vigueur a forcé la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de révision du *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).*

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) à la séance tenue le 30 mars 2017 du conseil d'agglomération – résolution CG17 0109.
Adoption du Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal à la séance tenue le 26 janvier 2012 du conseil d'agglomération – résolution CG12 0027.

Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009 – 2013 à la séance du 18 décembre 2008 du conseil d'agglomération – résolution CG08 0657.

Adoption du Règlement 05-013 concernant les services municipaux de la Ville de Montréal à la séance du 21 mars 2005 du conseil municipal de Montréal – résolution CM05 0196.

DESCRIPTION

Le règlement proposé est modificateur au *Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)* existant.
Les modifications proposées au règlement consistent plus précisément à :

- modifier l'article concernant le maintien et le bon état des avertisseurs de fumée dans certaines occupations spécifiques (bâtiment hébergeant des personnes nécessitant de l'aide à l'évacuation);

- exiger l'installation d'avertisseur de fumée à pile au lithium inamovible longue durée de 10 ans dans les bâtiments à usage d'habitation;

- standardiser l'identification des raccords pompiers;

- clarifier la notion d'aménagement ou de décorations dans les moyens d'évacuation.

Le fait d'inclure certains éléments du *Chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec* (CBCSQ) dans notre règlement permettra une mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants comme l'obligation de raccorder en permanence les avertisseurs de fumée à un circuit électrique pour certains bâtiments.

JUSTIFICATION

Cette modification est requise afin de permettre au SIM de maintenir son autorité sur l'ensemble de ces dispositions afin de prendre en considération les problématiques liées à la sécurité incendie. Celle-ci nous fournira les outils essentiels à des interventions plus efficaces particulièrement en prévention des incendies et autres sinistres. De plus, en adoptant une exigence entourant l'installation d'avertisseurs de fumée avec piles au lithium inamovible longue durée de 10 ans dans les habitations, le SIM s'assure de respecter les recommandations émises par le bureau du coroner à la suite d'une série d'incendies ayant fait plusieurs décès sur son territoire entre 2012 et 2017. Dans une optique de sécurité, le SIM se doit de poursuivre ses objectifs visant à protéger la population, les biens et l'environnement.
Les villes liées, les partenaires municipaux et les services concernés ont été consultés et impliqués dans la démarche d'actualisation de ce règlement. Par cette modification réglementaire, le SIM continuera à répondre à la réalité des risques d'incendie, en toute équité, pour l'ensemble des citoyennes et citoyens, tout en s'acquittant des engagements de prévention prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement du SIM prévoit les crédits requis pour la réalisation des actions ciblées pour le développement de la prévention, selon la planification de la mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.
Ces dépenses seront entièrement assumées par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En contribuant à prévenir les incendies, les éléments de ce règlement permettent de favoriser une protection accrue de l'environnement en étant plus écologique que les piles de courtes durées ainsi qu'une meilleure qualité de vie, satisfaisant aux objectifs de développement durable fixés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approche préconisée n'a pas pour effet d'imposer de nouvelles responsabilités ou d'exiger davantage d'effort de la part des municipalités, mais d'augmenter la sécurité des occupants par la présence d'avertisseur de fumée afin de sauver des vies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public promulguant le règlement modifié sera publié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Séance du conseil municipal qui aura lieu le 13 mai 2019.
2. Séance du conseil d'agglomération qui aura lieu le 16 mai 2019.
3. En complément de l'adoption de ce règlement, les conseils municipaux doivent voir à adopter un règlement sur la prévention des incendies.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet de règlement est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-03-07
Marcel DESCHAMPS C/s prev.incendie	Alain ROULEAU Assistant-directeur
Tél : 514 872-2440 **Télécop. :** 514 868-3238	**Tél :** 514 872-4369 **Télécop. :** 514 868-3238

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION	**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**
Richard LIEBMANN Directeur adjoint	Sylvain L'HOSTIE Directeur adjoint
Tél : 514 872-8420 **Approuvé le :** 2019-04-15	**Tél :** 514 872-8008 **Approuvé le :** 2019-04-17

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1198225001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction stratégique et de la prévention incendie , Centre de services - Expertise et développement de la prévention , Division de la prévention
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS

Règl. mod. Règlement sur le service de sécurité incendie (RCG 12-003).doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate - Droit public et législation
Tél : 514 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-04-15

Véronique BELPAIRE
Directrice et avocate en chef adjointe
Tél : 514 872-3874
Division : Direction des affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE MONTRÉAL (12-003)

Vu l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu le sous-paragraphe a) du paragraphe 8° de l'article 19 et l'article 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu les articles 48, 51 et 80 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 23° de l'article 1 du Règlement sur les services (14-012);

Considérant le schéma de couverture de risques adopté par le conseil d'agglomération le 18 décembre 2008 (CG08 0657), notamment le « Programme 2 : Réglementation municipale » visant l'adoption et l'application d'un règlement d'agglomération en prévention incendie (Partie 3, Section 7);

À l'assemblée du …….., le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 3 du Règlement sur le service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003) est modifié par le remplacement, au paragraphe 8°, des mots « et la manutention » par les mots « , la manutention et l'utilisation ».

2. L'article 4 de ce règlement est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

> « À cette fin, toute personne doit permettre au directeur ou à son représentant autorisé de pénétrer ou d'avoir accès à tout lieu mentionné au premier alinéa sans nuire à l'exécution de ses fonctions. ».

3. L'article 16 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « d'ajouter un élément dans un moyen d'évacuation dont la présence a pour effet » par les mots « d'aménager un moyen d'évacuation ou d'y ajouter un élément, incluant une décoration, lorsque cela a pour effet ».

4. L'article 18 de ce règlement est modifié :

1° par l'insertion, au premier alinéa, des mots « fonctionnels et » après les mots « avertisseurs de fumée »;

2° par l'ajout, après le paragraphe 5° du premier alinéa, du paragraphe suivant :

« 6° dans chaque pièce où l'on dort, chaque corridor et chaque aire de repos ou d'activités communes d'un bâtiment ou partie de bâtiment hébergeant des personnes nécessitant de l'aide à l'évacuation. »;

3° par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Sous réserve de l'article 18.1, les avertisseurs de fumée exigés en vertu du paragraphe 1° du premier alinéa doivent être munis d'une pile inamovible au lithium. ».

5. L'article 18.2 de ce règlement est modifié au premier alinéa par le remplacement des mots « paragraphes 3° à 5° » par les mots « paragraphes 3° à 6° ».

6. L'article 18.5 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « boîtier » dans la deuxième phrase, des mots « , s'il est peint, défectueux ou s'il est modifié de façon susceptible de nuire à son efficacité ».

7. L'article 23 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **23.** Tout raccord-pompier doit, conformément et dans les cas prévus à la norme NFPA 170-2015 « Fire Safety and Emergency Symbols », être identifié de manière à indiquer :

1° le ou les systèmes qu'il dessert;

2° la partie du bâtiment qu'il protège;

3° la présence d'une pompe incendie.

L'identification prévue au premier alinéa doit être maintenue lisible et en bon état.

Constitue une infraction le fait de modifier, de déchirer, d'enlever ou de rendre illisible l'identification prévue au premier alinéa. ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXX.

GDD : 1198225001

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.04

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $ pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-04-16 10:57

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1193438002**
Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

CONTENU

CONTEXTE

L'île de Montréal compte deux bassins versants (nord et sud) et 93 sous bassins de drainage. Chaque sous bassin est desservi par des réseaux d'égouts primaires et secondaires (locaux). Le réseau primaire d'égouts est composé d'intercepteurs et de collecteurs qui interceptent et transportent les eaux usées de l'ensemble de l'île de Montréal vers la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte.
Le projet de construction du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et de Montréal-Est a été élaboré dans le cadre d'un plan directeur datant de 1994 pour la desserte des eaux usées et de drainage d'un territoire d'une superficie d'environ 800 ha. Plus spécifiquement, le collecteur industriel devait ultimement desservir une partie du parc industriel d'Anjou ainsi que des terrains de compagnies pétrolières non desservis par les services publics et dont les activités ont été abandonnées.

La première phase de ces travaux, achevée en 1998, consistait en la construction d'une conduite de béton de 2 100 mm de diamètre en tunnel sur une longueur de 900 m. Depuis cette première phase de travaux, les eaux pluviales se déversent dans la carrière de la compagnie Lafarge. À la suite d'une entente avec la direction de cette entreprise, celle-ci a construit un poste de pompage dont les frais d'exploitation sont à la charge de la Ville de Montréal. Cette entente se terminera en décembre 2019 et Lafarge ne désire pas la renouveler afin de poursuivre l'exploitation de sa carrière. Toutefois, elle est prête à nous accorder un délai pour permettre à la Ville de prolonger son collecteur industriel.

La desserte par le collecteur s'avère aussi nécessaire en raison des développements

prochains des lots industriels qui viendront augmenter le volume des eaux à gérer, et ce, au -delà des capacités actuelles de desserte collectrice.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le projet de construction du collecteur industriel consiste à prolonger un tronçon d'égout pluvial dont le diamètre variera entre 2 100 et 2 400 mm jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame

JUSTIFICATION

En plus d'éliminer les frais d'exploitation récurrents liés à l'exploitation du poste de pompage Lafarge, le prolongement du collecteur industriel rend possible la desserte en eaux usées et pluviales des lots à développer de l'ancien site de la pétrolière Shell (groupe Laganière) et d'autres lots du parc industriel d'Anjou et de Montréal-Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt permettra de financer différents travaux du projet de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame, tel que présenté au programme triennal d'immobilisations 2019-2021 de l'agglomération de Montréal.
Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux au moyen de conduites principales d'égout.

Certains de ces travaux pourraient bénéficier de subventions dont les taux varient selon les programmes. Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doivent pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement des terrains de l'arrondissement d'Anjou et de la ville de Montréal-Est pourrait être compromis, faute d'être desservis par des ouvrages de drainage appropriés des eaux usées. De plus, la compagnie Lafarge pourrait exiger des compensations financières pour les dédommager de la perte de profits résultant de la non exploitation de la partie de sa carrière où se déversent actuellement les eaux pluviales de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1) Avis de motion : 16 mai 2019;
2) Adoption : 20 juin 2019
3) Approbation du règlement d'emprunt par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 9 avril 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-04-08	
Michel SHOONER Responsable approvisionnement et magasins		Michel VERREAULT Surintendant administration et soutien à l'exploitation	
Tél :	514-280-6559	**Tél :**	514-280-4364
Télécop. :	514-280-6779	**Télécop. :**	514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-04-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2019-04-15

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS

AGT - 1193438002 - Collecteur industriel-VF.doc

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 31 000 000 $ POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DU COLLECTEUR INDUSTRIEL SITUÉ DANS L'ARRONDISSEMENT D'ANJOU ET LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

Vu les articles 19 et 25 à 27.1 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 31 000 000 $ est autorisé pour le financement des travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement d'Anjou et la ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

_____

GDD 1193438002

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1193438002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 31 000 000 $, afin de financer les travaux de prolongement du collecteur industriel situé dans l'arrondissement Anjou et la Ville de Montréal-Est jusqu'à un point de raccordement situé au nord de la rue Notre-Dame.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS

Reglement emprunt GDD1193438002.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : 514-872-0893

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-04-11

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgetaire
Tél : 514-280-4195
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.05

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1190607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 17 janvier 2019, assorti des conditions suivantes :

- Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts;
- Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devraient être incluses au contrat de l'entrepreneur;
- Le projet devra être soumis pour révision au comité consultatif d'urbanisme conformément à la procédure du Titre VIII.

De soumettre pour adoption au Conseil d'agglomération, en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte de la Ville, le projet de règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-03-06 13:44

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1190607001**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'approbation, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, a été déposée par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) pour la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages, aux 1812 -14 (bâtiment A) et 1824-34 (bâtiment B), rue Amherst, au sud de la rue Ontario. La construction d'un projet résidentiel de remplacement pour personnes itinérantes en réinsertion est prévue.
Cette procédure, selon l'article 89.4º de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil d'agglomération d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et doit donner son approbation au projet.

La SHDM, mandataire de la Ville de Montréal et créée en 1988, est une société à but non lucratif, financièrement autonome, c'est-à-dire ne recevant aucune subvention de la Ville. Elle a pour mission de contribuer au développement social et économique de la Ville de Montréal par la mise en valeur d'actifs immobiliers de nature résidentielle, institutionnelle, industrielle, commerciale et culturelle sur le territoire de celle-ci.

La SHDM souhaite développer le présent projet avec l'organisme communautaire « La maison du Père » ayant l'expertise dans le domaine et pouvant accompagner la clientèle visée vers la stabilité résidentielle. Plusieurs organismes partenaires ont déjà assuré l'attribution et la gestion des logements et des services de plusieurs projets (SODHAC,

Accueil Bonneau, HAPOPEX, SOCAM, Coopérative d'habitation Anderson, Maison l'Intervalle, Projet logement Montréal…).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Conditions actuelles

Les deux bâtiments existant sont situés sur la rue Amherst, entre les rues Robin et Ontario. Au 1812-1814 Amherst, il s'agit d'une construction résidentielle datant de 1870, de 3 étages, avec brique et fausse mansarde, dont les 4 logements sont actuellement vacants.

Au 1824-1834 Amherst, il s'agit d'un bâtiment résidentiel et commercial, construit en 1915, de 3 étages, avec brique brune ou rouge, fenêtres à guillotines et parapet surélevé, dont les 2 logements et le commerce au rez-de-chaussée sont actuellement vacants.

Pour le bâtiment situé au 1812-1814, selon le rapport d'expert en ingénierie de structure, il y aurait des travaux de renforcement à effectuer quant à la stabilité du bâtiment (solives à remplacer, fondations à renforcer pour un montant d'environ 380 000$). Quant au bâtiment situé au 1830-1834, il y aurait à renforcer une poutre en acier et des solives (pour un montant d'environ 42 000$). Ces coûts ne comprennent pas les coûts de réaménagement intérieur.

L'évaluation finale des travaux incluant les travaux architecturaux occasionnés par les correctifs de structure, ainsi que les correctifs d'enveloppe sont évalués respectivement à environ 1 M$ et 0,6 M$.

Projet de remplacement

Le projet de démolition des deux bâtiments existants a donné lieu à une étude patrimoniale documentant les principales caractéristiques des deux bâtiments. Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment 1830-1834 est en meilleur état.

Le projet proposé est une construction résidentielle de 54 studios traversants de 24 m², destinés à des personnes itinérantes en démarche d'autonomisation ayant besoin d'aide et d'hébergement. Le bâtiment est construit en U et sera d'une hauteur de 3 et 4 étages (12,79 m) à l'avant sur Amherst et de 5 étages sur la moitié arrière (15,96 m). Un revêtement de briques roses et de briques blanches, reproduisant en façade le rythme et le parcellaire, est prévu.

Le projet prévoit un accès central par Amherst, des coursives accédant aux logements autour d'une cour intérieure de 170 m² aménagée, incluant 3 arbres plantées et des espaces communs au rdc (salle communautaire, conciergerie, bureau d'intervenant, buanderie). Les fenêtres de la salle commune (rdc) et la cour intérieure ouvrent sur le parc Ernest-Ouimet adjacent.

Selon l'expertise du consultant, 2 arbres à l'arrière en mauvaise condition seraient à couper (1 érable à Giguère et 1 orme rouge), et la haie d'ifs communs située entre les

deux à conserver. Ces arbres seront remplacés à cet emplacement par 3 nouveaux qui s'ajouteront à 3 autres à l'arrière du bâtiment plus au nord.

Des mesures seront prises lors de l'excavation : les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction seront incluses au contrat de l'entrepreneur. Par la suite, une fertilisation riche en phosphore et en potassium sera nécessaire.

Des cases pour vélos sont prévues selon le règlement. Le projet ne comporte aucune case de stationnement compte tenu du type de clientèle visée et de la proximité des transports en commun.

Cadre réglementaire

· Le projet présente la démolition de deux bâtiments;
· Le projet déroge au Règlement d'urbanisme 01-282 quant à la hauteur. En effet, le zonage est de 3 étages/12,50 mètres maximum alors que le projet s'élève à 3 et 4 étages (12,79 mètres) du côté de la rue Amherst et à 5 étages (15,96 mètres) à l'arrière.
· Le projet déroge à l'obligation commerciale au rez-de-chaussée en zone mixte M.7A;
· Le projet est conforme au Plan d'urbanisme.

JUSTIFICATION

· Le projet répond aux objectifs du Plan d'action montréalais en itinérance pour l'intégration de clientèles vulnérables ayant besoin d'aide et d'hébergement;

· Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment est en meilleur état;
· L'implantation, l'alignement et le parcellaire respectent ceux du milieu;
· L'intégration du bâtiment sur la rue Amherst, en terme de hauteur et de gabarit, se fait par un petit décroché du bâtiment donnant une hauteur de 3 étages sur le parc adjacent, le reste de la façade sur rue étant à 4 étages;
· Néanmoins, la hauteur de 5 étages sur la moitié arrière du projet ne se retrouve pas dans le secteur, présentant plutôt des bâtiments de 2 et 3 étages, notamment pour les bâtiments situés à l'arrière du projet et donnant sur la rue Saint-Timothée;
· En terme d'impact sur l'ensoleillement, l'abaissement d'une portion du bâtiment à 3 étages réduit légèrement l'ombrage du projet sur le parc adjacent;
· Par ailleurs, l'ombrage du bâtiment étant projeté d'est en ouest du côté de la rue Amherst et non à l'arrière, le projet entraîne peu d'impact en terme d'ensoleillement sur les bâtiments arrière voisins;
· 9 nouveaux arbres seront plantés dans le projet;
· Le comité consultatif d'urbanisme à émis un avis favorable au projet à sa séance du 17 janvier 2019, assorti des conditions suivantes :

- Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts;
- Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devront être incluses au contrat de l'entrepreneur;
- Le projet devra être soumis pour révision au comité consultatif d'urbanisme conformément à la procédure du Titre VIII.

Par conséquent, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à l'égard de cette demande

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'architecture sera élaboré dans le respect de la politique de développement durable de la SHDM.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Démolition de deux bâtiments;

- Construction de 54 studios destinés à des personnes en situation d'itinérance ayant besoin d'aide et d'hébergement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré en collaboration avec la Ville de Montréal et la SHDM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif (adoption d'une résolution);
Conseil Conseil d'agglomération (adoption d'un avis de motion et du projet de règlement);
Comité exécutif (recommandation);
Conseil d'agglomération (adoption du règlement 89.4);
Révision architecturale.
Délivrance du permis

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet peut être autorisé en vertu de l'article 89 paragraphe 4 de la Charte, l'habitation prévue étant destinée à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement. En conséquence et à la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2019-01-31
Anne-Rose GORROZ Conseillère en aménagement	Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique
Tél : 514 872-9392 **Télécop. :** 514 868-4912	**Tél :** 514 872-9545 **Télécop. :**

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 janvier 2019
3001478394
4.1.1

Objet : **ARTICLE 89**

Endroit : 1812-1834, rue Amherst

Responsable : Anne-Rose Gorroz et Louis Routhier

Description : La demande vise à autoriser, en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal, la démolition de deux bâtiments résidentiels de 3 étages et la construction d'un projet résidentiel pour personnes itinérantes en réinsertion.

Concernant la démolition des deux bâtiments existants, une étude patrimoniale a été produite afin de documenter les principales caractéristiques des deux bâtiments. Le bâtiment situé au 1812-1814 Amherst a été construit en 1870 et selon le rapport d'expert, il y aurait des travaux de renforcement à effectuer quant à la stabilité du bâtiment. Celui au 1824-1834, rue Amherst a été construit en 1915, et selon le rapport d'expert pour la partie au 1830-1834, il y aurait le renforcement d'une poutre en acier et le renforcement de solives à faire.

La Société d'habitation et de développement de Montréal, mandataire de la Ville de Montréal, créée en 1988, est une société à but non lucratif, financièrement autonome (sans subvention de la Ville). Cette dernière souhaite développer le projet avec l'organisme communautaire « La maison du Père » expert dans le domaine afin d'accompagner la clientèle visée vers la stabilité résidentielle. D'autres organismes partenaires ont déjà assuré l'attribution et la gestion des logements et services d'autres projets (SODHAC, Accueil Bonneau, HAPOPEX, SOCAM, Coopérative d'habitation Anderson, Maison l'Intervalle, Projet logement Montréal…).

Le projet proposé est une construction résidentielle de 54 studios de 24 m², destinés à des personnes itinérantes en démarche d'autonomisation ayant besoin d'aide et d'hébergement. Le bâtiment sera d'une hauteur de 3 et 4 étages (12,79 m) à l'avant sur Amherst et de 5 étages sur la moitié arrière (15,96 m). Un revêtement de briques roses et de briques blanches reproduisant en façade le rythme et le parcellaire, est prévu.

Le projet prévoit un accès central par Amherst, des coursives accédant aux logements autour d'une cour intérieure de 170 m² aménagée, incluant 3 arbres plantés et des espaces communs au rez-de-chaussée (salle communautaire, conciergerie, bureau d'intervenant, buanderie). Les fenêtres de la salle commune (rez-de-chaussée) et la cour intérieure ouvrent sur le parc Ernest-Ouimet adjacent.

Selon l'expertise du consultant, 2 arbres à l'arrière en mauvaise condition seraient à couper (1 érable à Giguère et 1 orme rouge), et la haie d'ifs communs située entre les deux à conserver. Ces arbres seront remplacés à cet emplacement par 3 nouveaux qui s'ajouteront à 3 autres à l'arrière du bâtiment plus au nord.

Des mesures seront prises lors de l'excavation : les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction seront incluses au contrat de l'entrepreneur. Par la suite, une fertilisation riche en phosphore et en potassium sera nécessaire. Des cases pour vélos sont prévues selon le règlement. Le projet ne comporte aucune case de stationnement compte tenu du type de clientèle visée et de la proximité des transports en commun.

Le projet est conforme au Plan d'urbanisme, mais déroge principalement au Règlement d'urbanisme 01-282 quant à la hauteur autorisée de 3 étages et 12,50 m alors que le projet présente 3, 4 et 5 étages, soit 12,79 m sur Amherst et 15,96 m à l'arrière.

On note que la procédure de l'article 89.4 ne comporte aucune consultation publique et a également pour effet de ne pas devoir soumettre le projet au Comité d'étude des demandes de démolition.

Élément particulier : Aucun

Remarque importante : Aucune

Considérant que : Le projet répond aux objectifs du Plan d'action montréalais en itinérance pour l'intégration de clientèles vulnérables ayant besoin d'aide et d'hébergement.

Considérant que : Les bâtiments à démolir présentent un intérêt de témoins historiques du secteur, mais l'état structural du 1812-1814 est très dégradé. Le second bâtiment est en meilleur état.

Considérant que : L'implantation, l'alignement et le parcellaire respectent ceux du milieu. Par ailleurs, même si la hauteur sur rue des bâtiments existants dans le secteur est de 2 et 3 étages et même si la hauteur maximale autorisée est de 3 étages, l'intégration en terme de hauteur et de gabarit par rapport à la rue Amherst se fait par un petit décroché du bâtiment donnant une hauteur de 3 étages sur le parc adjacent.

Considérant que : La hauteur de 5 étages (15,96 m) sur la moitié arrière du projet ne se retrouve pas dans le secteur.

Considérant qu' : En termes d'impact sur l'ensoleillement, l'abaissement d'une portion du bâtiment à 3 étages réduit l'ombrage du projet sur le parc adjacent. On note que l'ombrage du bâtiment est projeté d'est en ouest du côté de la rue Amherst et non à l'arrière. En conséquence, le projet entraîne peu d'impact en termes d'ensoleillement sur les bâtiments arrière voisins.

Considérant que : Le projet propose, avec ses logements traversants, un aménagement et un fonctionnement internes, de qualité, ainsi qu'un travail architectural apprécié.

Considérant que : Le projet prévoit la plantation de 9 nouveaux arbres.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Une structure adéquate avec un accès à une source d'eau devrait être prévue pour l'aménagement ultérieur de toits verts.**
- **Les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction devront être incluses au contrat de l'entrepreneur.**
- **Le projet devra être soumis pour révision au comité conformément à la procédure du Titre VIII.**

Par ailleurs, les membres du comité s'interrogent sur la question de l'entretien des bâtiments de la SHDM et de ses conséquences. Ils sont d'avis que la SHDM devrait élaborer et leur transmettre un portrait général de l'état de leurs bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre aux membres du comité d'avoir une idée globale des situations similaires à venir, notamment en ce qui concerne les demandes de démolitions.

Il est à noter que M. Antonin Labossière, ayant déclaré un intérêt personnel, ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Conseil du patrimoine de Montréal
Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055 Fax : 514 872-2235
ville.montreal.qc.ca/cpm

Note

Destinataires :	Jean-François Morin, chef de division Anne-Rose Gorroz, architecte - planification Division de l'urbanisme Arrondissement de Ville-Marie
Expéditeur :	Peter Jacobs, président Conseil du patrimoine de Montréal
Date :	Le 30 janvier 2019
Objet :	**Démolition 1812-1834, rue Amherst** **Arrondissement de Ville-Marie**

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a pris connaissance du projet de démolition et de remplacement des bâtiments situés au 1812-1834, rue Amherst qui a fait l'objet d'une présentation au comité consultatif d'urbanisme le 17 janvier. Bien que ces bâtiments ne bénéficient d'aucun statut ou identification de valeur patrimoniale, ils constituent des témoins historiques du secteur. Le document du projet précise que le bâtiment résidentiel situé au 1812-1814, rue Amherst, construit en 1870 et le bâtiment résidentiel et commercial situé au 1830 à 1834, rue Amherst, construit en 1915, sont actuellement vacants dû à des problèmes importants au niveau de la structure.

Comme il l'a énoncé dans une note transmise le 14 décembre 2018 concernant la démolition du 1664-1666, rue Poupart, et sans remettre en question le fait que ces bâtiments soient en mauvais état, le CPM est d'avis que leur démolition représente une perte pour le patrimoine bâti du secteur. L'impact cumulatif des cas de démolition d'éléments du patrimoine vernaculaire de l'Arrondissement de Ville-Marie constitue une préoccupation importante pour le CPM. Il réitère l'importance de se pencher sur ces enjeux dans le contexte de transformation et de densification qui implique le remplacement de nombreux bâtiments anciens ayant subi un déficit d'entretien par de nouveaux édifices comportant un nombre plus important de logements.

Le CPM offre à nouveau son appui et son expertise à l'Arrondissement pour discuter de la question de la protection et de la mise en valeur de son patrimoine vernaculaire.

Sincères salutations,

ORIGINAL SIGNÉ

Peter Jacobs
Président
Conseil du patrimoine de Montréal

PIERRE-ÉMILE ROCRAY
INGÉNIEUR FORESTIER
EN MILIEU URBAIN

2320, AVENUE HAMPTON
MONTRÉAL QC H4A 2K6
TÉLÉPHONE : 514 884-0715
rocray.ingf@bell.net

Montréal, vendredi 13 juillet 2018

Monsieur Mohamed Foufa, Coordonateur
Direction du développement et des immobilisations
Société d'habitation et de développement de Montréal
800, boulevard De Maisonneuve Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2L 4L8

Objet: Arbres situés dans la cour arrière du 1812, rue Amherst
Évaluation des possibilités de conservation

Monsieur,

À la suite de notre rencontre du 9 juillet dernier, j'ai pris connaissance du mandat professionnel que vous m'accordiez et du plan du site que vous m'avez transmis. J'ai numéroté puis examiné les deux arbres pour déterminer s'il est possible de les conserver durant et après les travaux de construction prévus dans leur voisinage immédiat, tout en répondant aux questions suivantes :

- De quelles essences s'agit-il ?
- Quelle est leur espérance de vie ?
- Leurs racines sont-elles superficielles ou profondes ?
- Quel est l'étalement de leurs réseaux de racines ?
- Quelle est l'incidence des travaux de construction sur leur état de santé ?
- Quel pourcentage de racines coupées peuvent-ils tolérer ?
- Quel diamètre maximal de racines peut-on couper sans affecter leur survie ?
- L'élagage de leurs branches inférieures peut-il mettre en péril leur survie ?
- Peut-on recourir à un protocole de protection des racines et des troncs durant les travaux de démolition et de construction ?
- Quel type d'entretien postconstruction pourrait augmenter leurs chances de survie?
- La conservation des arbres provoquerait-elle des impacts sur la pérennité du nouvel immeuble ?
- Advenant leur abattage, quelles espèces pourraient remplacer ces individus ?

DE QUELLES ESSENCES S'AGIT-IL ?

L'arbre no **881** est un Érable à Giguère *Acer negundo* qui se trouve dans le coin sud-est de la cour arrière (Photo 1). Il possède quatre troncs dont chacun mesure, en moyenne, une trentaine de centimètres de diamètre à 1,3 m du sol. Il s'agit d'une essence à croissance relativement rapide dont les troncs ont la particularité de grandir en angle, et cet individu n'échappe pas à la règle. Les espèces à croissance rapide renferment généralement du bois moins dense et plus léger que celles à croissance lente. Cet arbre montre que ses branches maîtresses ont été élaguées à plusieurs reprises à cause des fils électriques et téléphoniques qui traversent son houppier (Photo 2).

Les observations suivantes débutent avec le tronc no 1, soit celui qui possède la fiche numérotée, et vont ensuite dans le sens antihoraire jusqu'au tronc no 3. Le tronc no 1 renferme du bois pourri. Cette situation est visible à partir des deux vieilles plaies de coupe qui montrent effectivement la présence de bois envahi par des champignons de carie et par des insectes (Photos 3 et 4). À la base de ce tronc, on remarque la présence de trois ou quatre fentes verticales plus ou moins profondes. Ces fentes constituent des portes d'entrée pour les parasites du bois (Photo 5).

Le tronc no 2 est constitué de deux branches codominantes qui renferment de l'écorce incluse à leur base (Photo 6). Ce type d'embranchement s'avère toujours de pauvre qualité. L'une de ces branches a été haubanée au tronc no 1 (Photo 7), ce qui témoigne d'une faiblesse structurale déjà identifiée. La tige haubanée est très inclinée et penche vers la propriété arrière (un espace vert). Ce tronc possède une longue fente du côté de la clôture (Photo 8) et, à sa base, on peut compter une demi-douzaine de fissures verticales similaires à celles observées sur le tronc no 1. Le tronc no 3 est également très incliné dans sa partie inférieure et renferme plusieurs vieilles plaies de coupe. À sa base on remarque de nombreuses fissures verticales plus ou moins profondes (Photo 9).

L'arbre no **882** est un Orme rouge *Ulmus rubra* dont le tronc mesure 80 cm de diamètre à hauteur de poitrine (Photo 10). Ce tronc est très droit et renferme plusieurs plaies d'élagage. À sa base, on remarque la présence de nombreuses racines superficielles qui s'étalent partout autour de l'arbre (Photo 11). Les Ormes ont souvent tendance à se comporter de cette façon. Plusieurs d'entre elles ont été blessées dans leur partie supérieure par les lames des tondeuses à gazon. Le houppier de cet individu possède un feuillage très clairsemé et de nombreuses branches mortes (Photo 12).

L'Orme rouge est une espèce susceptible d'être atteinte par la maladie hollandaise de l'Orme *Graphium ulmi*, laquelle est causée par un champignon pathogène transmis par un insecte *Scolytus multistriatus* qui se nourrit dans des arbres sains et qui se reproduit dans des Ormes morts. Par l'apparence de son feuillage, cet arbre

me semble affecté par cette maladie incurable. En effet, comme on peut le voir sur la photo 13 tirée de GoogleMaps, son houppier montre des symptômes d'un arbre dont la santé apparaît déclinante. Des tests en laboratoire doivent normalement être faits pour être absolument certains qu'il s'agit bien du champignon, mais les symptômes actuels laissent absolument le croire.

Quelle est leur espérance de vie ?

L'espérance de vie de l'Érable à Giguère pourrait s'étaler sur plusieurs décennies s'il n'en était des défauts de structure qu'il renferme. En effet, la présence (1) de tiges codominantes, (2) d'écorce incluse à la base des ramifications, (3) de bois carié au sein des troncs, (4) de fentes verticales à la base de ces derniers, (5) de bois ayant une faible densité et (6) de tiges déjà fortement inclinées et déjà haubanées laissent à penser que cet arbre ne résistera pas longtemps.

L'espérance de vie de l'Orme rouge m'apparaît plus courte puisqu'il est atteint d'une maladie irréversible qui a déjà décimé des centaines de milliers d'Ormes d'Amérique au Québec, soit au-delà de 50 000 arbres de rue uniquement à Montréal depuis le début des années '50. Je ne crois pas que cet Orme possède une longue espérance de vie.

Compte tenu du fait que l'Érable à Giguère s'avère potentiellement dangereux à cause de la faiblesse de sa structure, et du fait que l'Orme rouge est atteint d'une maladie pathologique incurable, je recommande l'abattage de ces deux arbres. Je recommande toutefois la conservation de la haie d'Ifs communs *Taxus baccata* qui se sont développés entre l'Érable et l'Orme. La disparition de l'Érable à Giguère conduirait à modifier le plan de l'immeuble en ce qui a trait au coin actuellement biseauté. Celui-ci n'aurait plus sa raison d'être.

Ses racines sont-elles superficielles ou profondes ?

Normalement, près de 90 % des racines d'arbres se développent dans le premier 50 cm de sol, près de la surface. C'est donc dire qu'elles sont superficielles malgré la grosseur de l'individu. On le constate avec celles de l'Orme rouge. Cette situation sous-entend qu'une excavation ferait disparaître la majorité des racines.

Quel est l'étalement de leurs réseaux de racines ?

Dans un site semblable où les contraintes au sol sont quasi inexistantes, les racines des deux arbres s'étalent sur un rayon équivalent à la hauteur même des individus. Elles occupent donc toute la superficie de la cour arrière et se trouvent fort probablement sous l'immeuble actuel.

Quelle est l'incidence des travaux de construction sur leur état de santé ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL POURCENTAGE DE RACINES COUPÉES CET ARBRE PEUT-IL TOLÉRER ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL DIAMÈTRE MAXIMAL DE RACINES PEUT-ON COUPER SANS AFFECTER LEUR SURVIE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

L'ÉLAGAGE DE LEURS BRANCHES INFÉRIEURES PEUT-IL METTRE EN PÉRIL LEUR SURVIE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

PEUT-ON RECOURIR À UN PROTOCOLE DE PROTECTION DES RACINES ET DU TRONC DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

QUEL TYPE D'ENTRETIEN POSTCONSTRUCTION POURRAIT AUGMENTER LEURS CHANCES DE SURVIE?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

LA CONSERVATION DES ARBRES PROVOQUERAIT-ELLE DES IMPACTS SUR LA PERENNITE DU NOUVEL IMMEUBLE ?

Question qui ne s'avère plus pertinente à cause des abattages anticipés.

ADVENANT LEUR ABATTAGE, QUELLES ESPECES POURRAIENT REMPLACER CES INDIVIDUS ?

Selon le plan d'implantation transmis, la cour intérieure mesurerait environ 8,5 m x 21,0 m. Dans un tel espace, il faut éviter de planter des arbres à grand déploiement et se tourner plutôt vers des espèces plus petites ou vers des arbrisseaux (hauteur maximale = 6 à 10 m) qui peuvent s'épanouir à l'ombre. Du côté des essences feuillues, je propose le Lilas du Japon *Syringa reticulata* (comme celui isolé et situé entre les deux immeubles), le Lilas commun *S. vulgaris*, l'Érable de Pennsylvanie *Acer pensylvanicum*, l'Amélanchier *Amelanchier* sp., l'Aubépine *Crataegus* sp., le Cornouiller à feuilles alternes *Cornus alternifolia*, le Pommetier *Malus* sp. ou le Sorbier *Sorbus* sp..

Du côté des essences résineuses, le choix porterait vers l'Épinette du Colorado *Picea pungens*, le Thuya de l'Est *Thuja occidentalis*, le Génévrier de Virginie *Juniperus virginiana*, le Mélèze *Larix* sp., et l'If commun *Taxus baccata* (comme ceux qui composent la haie de conifères entre les deux arbres de la cour. Un excellent pépiniéristes peut proposer de nouvelles espèces et d'autres cultivars adaptés à de telles conditions de croissance.

CONCLUSION

Un examen attentif de l'état de santé des deux arbres publics me permet d'affirmer, sans l'ombre d'un doute, qu'il s'agit d'individus en mauvaise condition. L'Érable à Giguère possède une charpente affaiblie par la présence de pourriture du bois, d'insectes lignicoles et de multiples fentes verticales au sein de ses quatre troncs. De plus, cet arbre déjà haubané (pour compenser la faiblesse d'une tige maîtresse) est très incliné vers la propriété adjacente qui semble être un espace de verdure. L'Orme rouge possède une excellente structure ligneuse, mais il est frappé par la maladie hollandaise (graphiose) qui, à ce jour, demeure incurable. Cet individu est voué à une mort certaine. Voici les raisons pour lesquelles je préconise leur abattage. Ces arbres ne représenteront donc pas une contrainte lors des travaux de démolition et de construction.

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie d'agréer, Monsieur Foufa, mes plus cordiales salutations,

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
Pierre-Émile
Rocray
79-59
Ingénieur
Forestier

_____

Pierre-Émile Rocray, ing.f., M.A.

Photo 1
Voici l'Érable à Giguère. On aperçoit la fiche numérotée 881 sur le tronc de l'avant-plan. Cet arbre possède quatre troncs et leur description, dans le texte, va dans le sens antihoraire.

Photo 2
Vue sur le réseau aérien de fils qui traversent le houppier de l'Érable.
Ce réseau pose des contraintes inévitables à la croissance des branches et exige des élagages répétitifs pour éviter des pannes.

Photo 3
Voici une première plaie de coupe ayant été faite dans le tronc no 1.
Un cal cicatriciel s'est formé autour de la blessure, mais il est absent dans ses parties supérieure et inférieure.
On constate que le bois exposé est fendillé et troué à maints endroits, ce qui laisse entrevoir la présence de pourriture au sein de cette tige. Les fendillements sont des portes d'entrée pour les insectes et les champignons de carie

Photo 4
Voici une seconde plaie d'élagage effectué sur le tronc no 1. Elle est située à une hauteur d'environ quatre mètres sur celui-ci.
Un cal s'est formé tout autour de la plaie, mais on remarque la présence de petits trous dans le bois (partie inférieure). Ce sont des insectes lignivores qui les causent. De la carie est certainement présente dans cette tige.

Photo 5
Voici un aperçu des nombreuses fentes situées au pied du tronc no 1.
Celles-ci sont d'excellentes portes d'entrée pour les parasites du bois. La base de cet arbre renferme donc du bois ayant une faible résistance mécanique.

Photo 6
Voici un aperçu d'une fente ouverte majeure située dans l'intersection entre les deux tiges codominantes du tronc no 2.
Il est certain que cette cavité renferme du bois pourri. Sur la droite de cette fente, on remarque la présence d'une fente verticale qui est actuellement refermée.
De l'écorce incluse se trouve à l'intérieur de cette fente. Les deux tiges ne sont donc pas reliées structurellement ensemble, mais luttent plutôt l'une contre l'autre pour grossir. De tels embranchements sont des points de faiblesse relativement sérieux.

Photo 7
Voici le hauban de type Boa qui relie le tronc no 1 avec le tronc no 2, soit celui qui est incliné vers la propriété adjacente. Le tronc no 2 a été haubané parce que sa structure était déjà affaiblie et présentait des risques de chute. Malgré le hauban, cette tige risque toujours de tomber.

Photo 8
Voici la fente verticale et toujours ouverte qui se trouve derrière le tronc no 1.
Cette fente est une excellente porte d'entrée pour les parasites du bois.
Comme on peut le constater, les deux tiges sont nettement séparées et risquent très bien de s'ouvrir lors d'un vent violent ou d'un verglas important.
De l'écorce incluse sépare aussi ces deux tiges, ce qui représente une faiblesse additionnelle.

Photo 9
Voici les nombreuses fentes qui se trouvent au pied du tronc no 3.
À l'instar des autres fentes similaires, celles-ci dissimulent du bois touché par des champignons de carie et par des insectes lignivores.

Photo 10
Voici l'Orme rouge no 882. La photo est malheureusement un peu sombre, mais on peut néanmoins constater son tronc très droit et ses branches charpentières bien étalées. Son feuillage est très ajouré.

Photo 11
Voici les racines superficielles de l'Orme. Celles-ci sont fort nombreuses et s'étalent jusqu'aux fondations de l'immeuble, à l'exemple de celles de l'Érable. Elles ont été blessées à plusieurs endroits par les lames des tondeuses à gazon.

Photo 12
Voici une vue à partir du sol sur le feuillage de cet arbre. Comme on peut facilement le remarquer, les feuilles jaunies ou brunies sont déjà éparses.
On remarque aussi la présence de plusieurs rameaux morts. La graphiose a commencé son oeuvre et l'arbre risque de mourir d'ici l'an prochain.

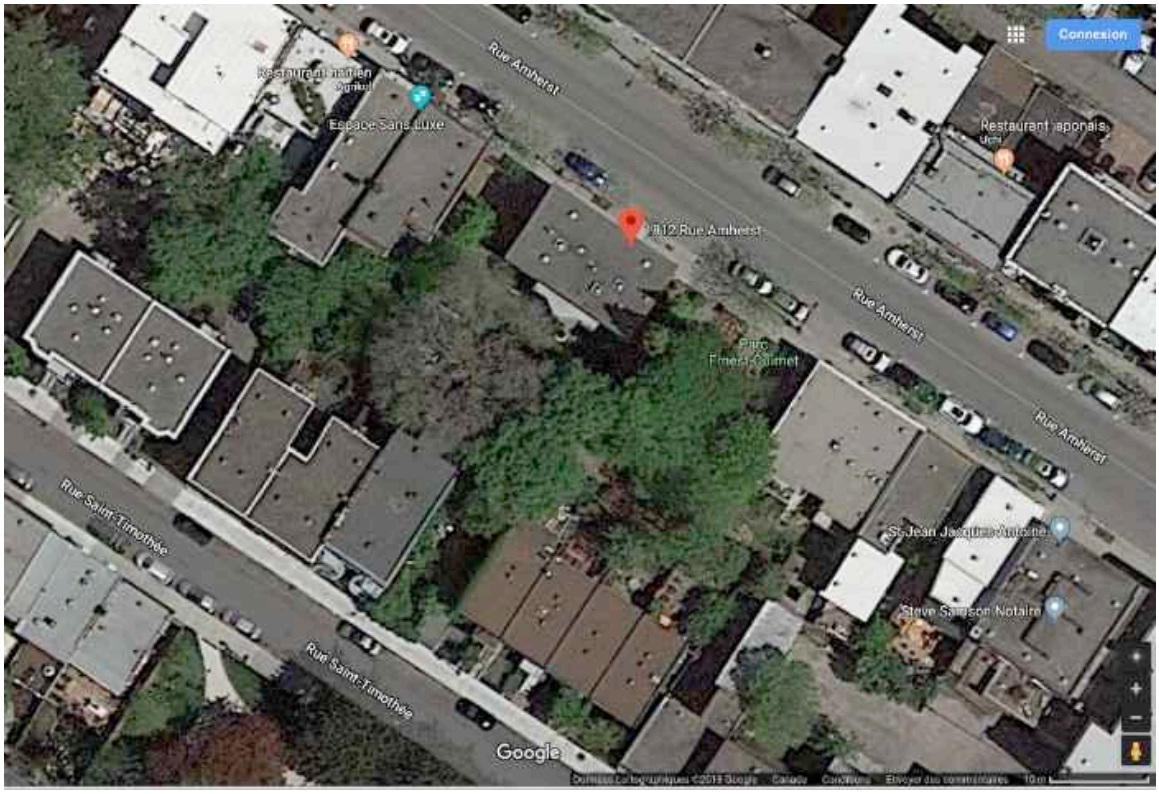

Photo 13
Voici une image tirée de Googlemaps qui montre à quel point l'Orme rouge est atteint par la maladie hollandaise. On remarque sont houppier qui a pris une coloration grisâtre sur cette photo aérienne. La graphiose est une maladie irréversible et, pour le moment, rien ne peut être utilisé pour la contrer.

PIERRE-ÉMILE ROCRAY
INGÉNIEUR FORESTIER
EN MILIEU URBAIN

2320, AVENUE HAMPTON
MONTRÉAL QC H4A 2K6
TÉLÉPHONE : 514 884-0715
rocray.ingf@bell.net

Montréal, lundi 28 novembre 2018

Monsieur Mohamed Foufa, Coordonateur
Direction du développement et des immobilisations
Société d'habitation et de développement de Montréal
800, boulevard de Maisonneuve Est, bureau 2200
Montréal (Québec) H2L 4L8

Objet: Arbres situés dans le parc Ernest-Ouimet
Protection lors de travaux de démolition et de construction

Monsieur,

Pour donner suite de notre rencontre du 23 novembre récent, j'ai examiné les arbres du petit parc Ernest-Ouimet pour évaluer leur situation par rapport aux travaux de démolition de l'immeuble sis au 1812, rue Amherst, et de construction d'un nouvel immeuble au même endroit, et pour identifier les mesures de protection et de conservation durant et après les travaux dans leur voisinage immédiat. Voici ce qui ressort de nos observations.

DE QUELLES ESSENCES S'AGIT-IL ?

Il y a six arbres dans ce parc. Sur la photo 1 on aperçoit les deux Chênes pédonculés fastigiés *Quercus robur* var *fastigiata* numérotés 1 et 2, le Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata* numéroté 3 et le Hêtre à grandes feuilles *Fagus grandidentata* numéroté 4. Ce sont les seuls arbres concernés par les travaux projetés. En effet, il y a aussi deux Charmes de Caroline *Carpinus caroliana* dans ce parc, mais ils sont situés à l'autre extrémité du site et sont trop éloignés pour être touchés par ces travaux (Photo 2). Ce rapport porte donc uniquement sur les quatre premiers individus.

QUELS SONT LEURS EMPLACEMENTS ET LEUR ÉTAT DE SANTÉ?

Le Chêne no 1 mesure 27 cm de diamètre à hauteur de poitrine (1,3 m du sol) et se trouve à 2,5 m au droit du mur de l'immeuble appelé à être démoli. Son houppier apparaît en bonne santé et son tronc possède une gélivure (fente ouverte) qui mesure près d'un mètre de hauteur (Photo 3). Il s'agit d'un défaut mineur pour un arbre de cette taille et renfermant un bois dense et dur. Le Chêne no 2 mesure 39 cm de diamètre et son tronc se trouve aussi à 2,5 m du mur. Celui-ci possède deux gélivures qui n'affectent pas sérieusement sa condition et sa solidité (Photo 4). Il possède aussi une blessure en voie de cicatrisation sur ton tronc (Photo 5). À l'instar du Chêne no 1, son houppier paraît en bonne santé.

Le Tilleul à petites feuilles mesure 50,0 cm de diamètre et son tronc se trouve à 5,5 m du mur de l'immeuble. Son tronc renferme une gélivure haute d'environ 3,5 m et près de 15 cm de profondeur (Photo 6). Cette situation est plus sérieuse puisque le bois du Tilleul est très peu dense et solide. De plus, ses branches principales sont mal ramifiées au tronc. Celles-ci semblent d'ailleurs avoir été marquées pour des fins d'élagage (Photo 7). Le Hêtre à grandes feuilles est relativement éloigné de l'immeuble et se trouve à une distance de 2,7 m de la clôture et à une dizaine de mètres du coin arrière de l'immeuble. Cet arbre manifeste une excellente santé.

LEURS RACINES SONT-ELLES PROFONDES ET BIEN ÉTALÉES ?

Les racines d'arbres ont peu d'intérêt à se développer profondément dans le sol puisque c'est près de la surface qu'elles trouvent de l'air et des minéraux. En fait, on peut estimer qu'en général 99 % des racines croissent dans le premier mètre de sol, et 90 % d'entre elles se développent à l'intérieur de 50 cm de sol, près de la surface. C'est donc dire qu'elles sont superficielles, peu importe la grosseur et la hauteur des arbres concernés.

Il ne faudra pas s'étonner de constater que beaucoup de racines seront accolées contre les fondations de l'immeuble lorsque viendra le moment de les détruire. On trouvera aussi des racines dans le sol sous l'immeuble s'il s'agit d'une cave de service sans plancher en ciment. Dans un site où les contraintes souterraines sont presque inexistantes (parc public et cour arrière gazonnée), les racines peuvent s'étaler sur un rayon équivalent à la hauteur même de ces individus. Elles risquent donc de couvrir la superficie du parc et une partie de la cour arrière de l'immeuble.

QUELLES SERAIENT LES INCIDENCES DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION ?

Les travaux de démolition ne devraient pas entraîner d'impacts comme tels sur les arbres si la pelle mécanique est opérée de la rue Amherst ou en se dirigeant depuis l'immeuble voisin (à détruire) et vers le parc Ernest-Ouimet. L'opérateur doit seulement faire attention de ne pas blesser les branches avec la flèche de l'appareil.

Les travaux de construction vont inévitablement créer des impacts. Les premiers seront causés lors de l'excavation du sol à proximité des arbres. En effet, pour couler les semelles du nouvel immeuble il faudra nécessairement excaver sur une distance éloignée d'environ 1,25 m des fondations actuelles. Des racines seront détruites. Les autres impacts risquent de survenir lorsque viendra moment de briqueler le mur Est du nouvel immeuble. Il faudra installer des échafaudages et cela risquera de blesser des branches des deux Chênes.

QUEL POURCENTAGE DE RACINES COUPÉES CES ARBRES PEUVENT-ILS TOLÉRER ?

Puisque les racines des Chênes, du Tilleul et du Hêtre occupent probablement la superficie du parc et une partie de la cour arrière de l'immeuble, nous estimons qu'environ 25 % de celles des Chênes, 20 % de celles du Tilleul et 20 % de celles du Hêtre disparaîtront lors des excavations, si nous tenons compte des racines situées dans la cour arrière de l'immeuble. Il resterait suffisamment de racines pour assurer la survie et le maintien de ces quatre arbres sans mettre en danger la sécurité des lieux, après les travaux de construction.

PEUT-ON RECOURIR À UN PROTOCOLE DE PROTECTION DES RACINES, DES TRONCS ET DES BRANCHES DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ?

À cet égard, nous recommandons d'inclure dans le devis technique de l'appel d'offres, la partie IX de la norme BNQ 0605-100/2001 (en voie de revision actuellement) *Aménagement paysager à l'aide de végétaux*. Cette partie réfère à la conservation des arbres situés près de travaux de construction. L'Adjudicataire devra observer cette norme pour protéger les arbres du parc. Cette norme est disponible gratuitement sur l'internet.

QUEL TYPE D'ENTRETIEN POSTCONSTRUCTION POURRAIT AUGMENTER LEURS CHANCES DE SURVIE?

Une fois les travaux complétés, il serait de bon augure de fertiliser le sol sur toute la surface du parc avec un fertilisant très pauvre en azote (N) et moyennement riche en phosphore (P) et en potassium (K). Ce fertilisant pourrait être injecté dans le sol ou répandu sur sa surface en suivant les indications du fabricant. Le Tilleul doit être surveillé régulièrement par les inspecteurs des arbres de l'Arrondissement pour évaluer l'évolution de la gélivure à l'intérieur du tronc. Il faudra éventuellement (d'ici 4 à 7 ans) prévoir des élagages de branches mortes lorsque les pertes de racines se manifesteront dans leurs houppiers.

LA CONSERVATION DES ARBRES PROVOQUERAIT-ELLE DES IMPACTS SUR LA PERENNITE DU NOUVEL IMMEUBLE ?

À notre avis, le nouvel immeuble ne devrait pas être touché par le développement des branches et des racines. Les branches des Chênes au port fastigié ne poseront aucun problème particulier puisqu'elles poussent à la verticale. Les racines du

Tilleul et du Hêtre vont éventuellement côtoyer le nouveau mur des fondations sans toutefois lui causer des lézardes.

CONCLUSION

Malgré la présence de gélivures et d'une blessure au tronc, les deux Chênes sont en bonne santé et sont aptes à perdre près du quart de leurs racines lorsque débuteront les travaux d'excavation. Le Tilleul no 3 est déjà fragilisé par la présence d'une gélivure relativement longue et profonde. Nous estimons qu'il perdrait environ 20 % de ses racines lors du creusage, à l'exemple du Hêtre situé en fond de parc. Ces pertes ne devraient normalement pas affecter leur maintien.

Nous recommandons à ce que soit inclues dans les documents d'appel d'offres, pour la sélection de l'entrepreneur général en charge des travaux de démolition et de reconstruction ainsi qu'au contrat, les prescriptions de la norme BNQ visant la protection des arbres avant et durant les travaux de construction. À la suite des travaux, une fertilisation riche en phosphore et en potassium serait appropriée.

Quelques branches mortes risquent d'apparaître lorsque les arbres réagiront aux pertes de racines causées par les excavations. L'élagage de ces branches mortes suivrait quelques années plus tard. Les arbres en place n'interviendront aucunement sur la pérennité du nouvel immeuble

J'espère le tout conforme à vos attentes et vous prie d'agréer, Monsieur Foufa, mes plus cordiales salutations,

ORDRE DES INGÉNIEURS FORESTIERS DU QUÉBEC
Pierre-Émile Rocray
79-59
Ingénieur Forestier
1.000038

_____

Pierre-Émile Rocray, ing.f., M.A.

Photo 1

Voici les quatre arbres qui font l'objet de ce rapport. Les arbres 1 et 2 sont des Chênes pédonculés. Le no 3 est un Tilleul à petites feuilles et, en arrière-plan, l'arbre no 4 est un Hêtre à grandes feuilles.

Photo 2
Voici les deux Charmes de Caroline qui se trouvent au fond du parc. Ils sont trop éloignés des travaux projetés pour être concernés dans ce dossier.

Photo 3

Voici la gélivure à l'arrière de l'arbre no 1. Il est normal qu'elle s'ouvre durant la période hivernale. Cette blessure ne rend pas l'arbre dangereux.

Photo 4
Une gélivure identique se trouve sur le tronc du Chêne no 2. Elle ne soulève aucun danger.

Photo 5
Voici la blessure sur le tronc du Chêne no 2. Comme on peut le constater, un cal cicatriciel s'est déjà formé autour de celle-ci.

Photo 6
Voici la gélivure sur le tronc du Tilleul à petites feuilles, soit l'arbre no 3. Celle-ci mesure près de trois mètres de longueur et environ quinze centimètres de profondeur. Cet arbre devra être surveillé par le personnel de l'Arrondissement pour évaluer la progression de la carie au fil des ans.

Photo 7

Voici l'une des branches maîtresses du Tilleul. On constate que sa ramification relativement faible entraînera éventuellement son élagage. Une branche similaire se trouve à l'opposé de celle-ci.

4.3 Plan du rez-de-chaussée

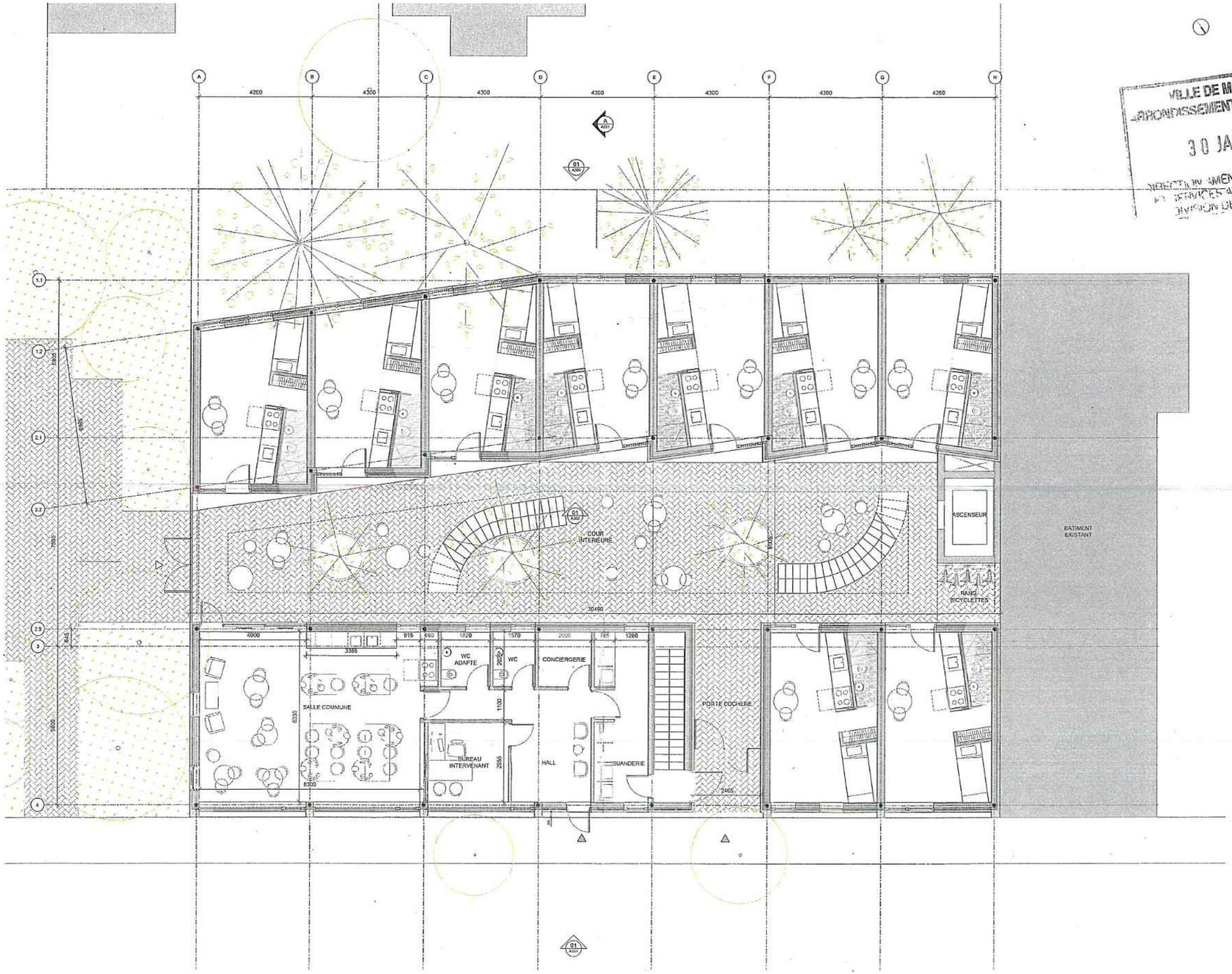

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.4 Plan du 2e étage

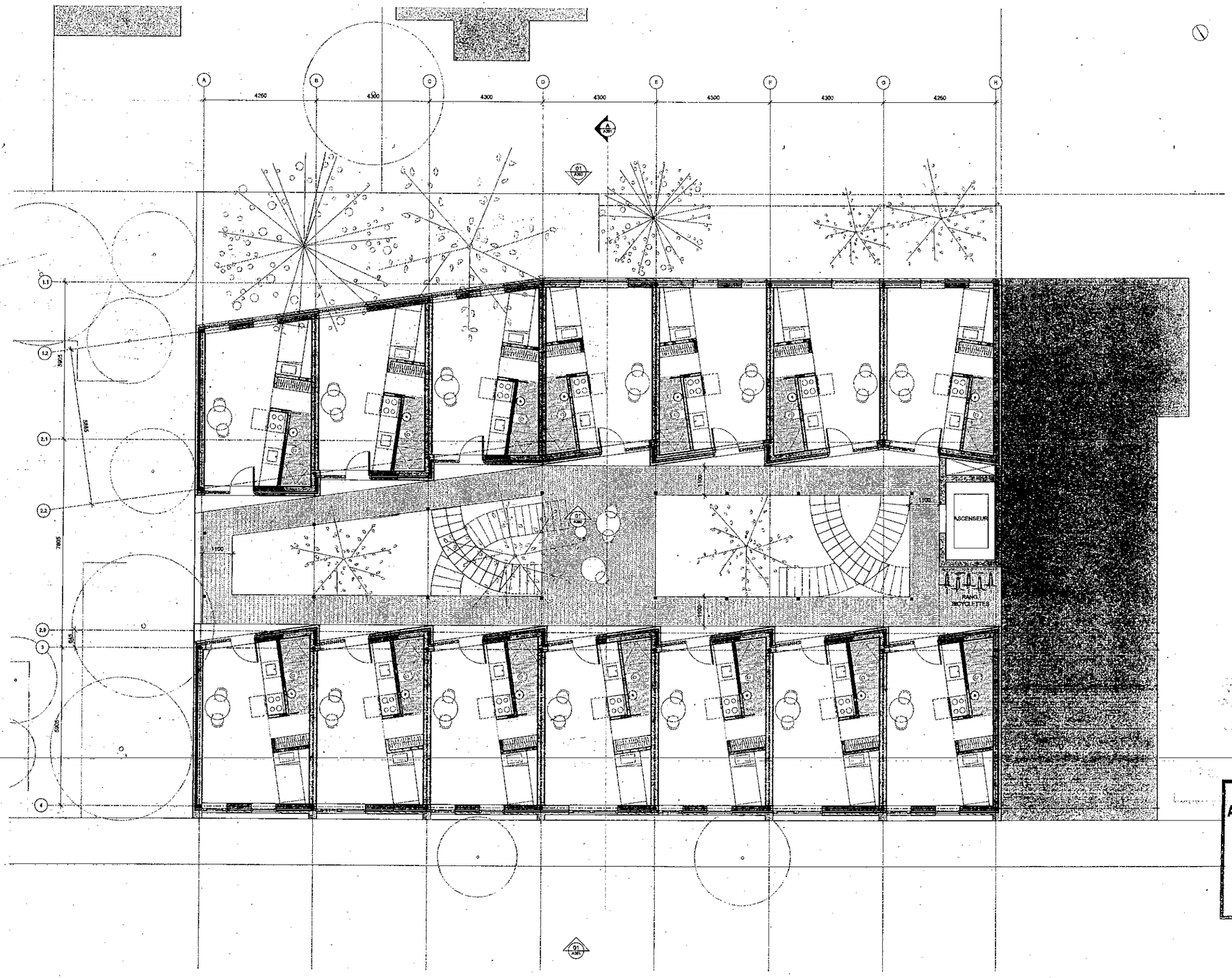

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

30 JAN. 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.5 Plan du 3e étage

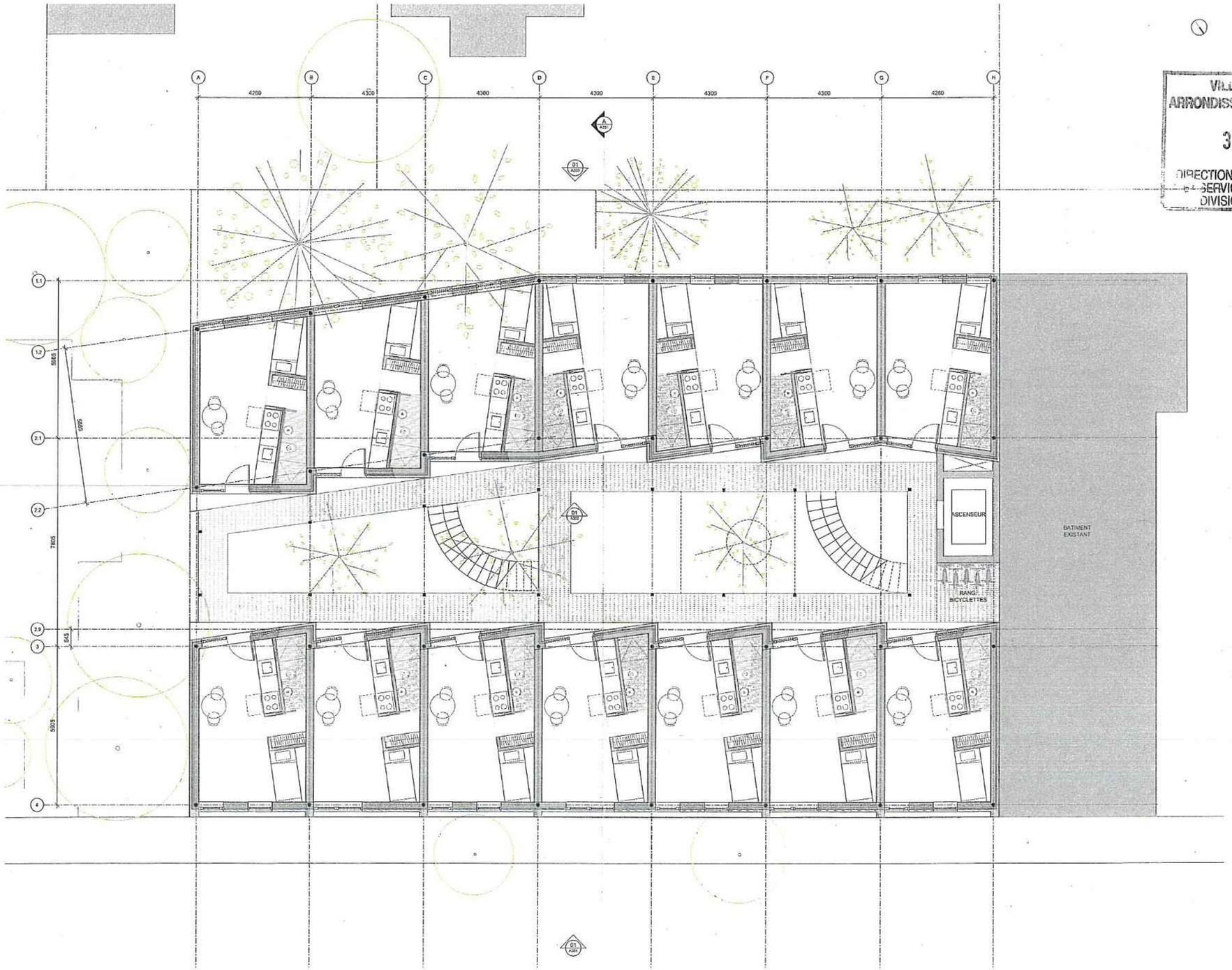

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.6 Plan du 4e étage

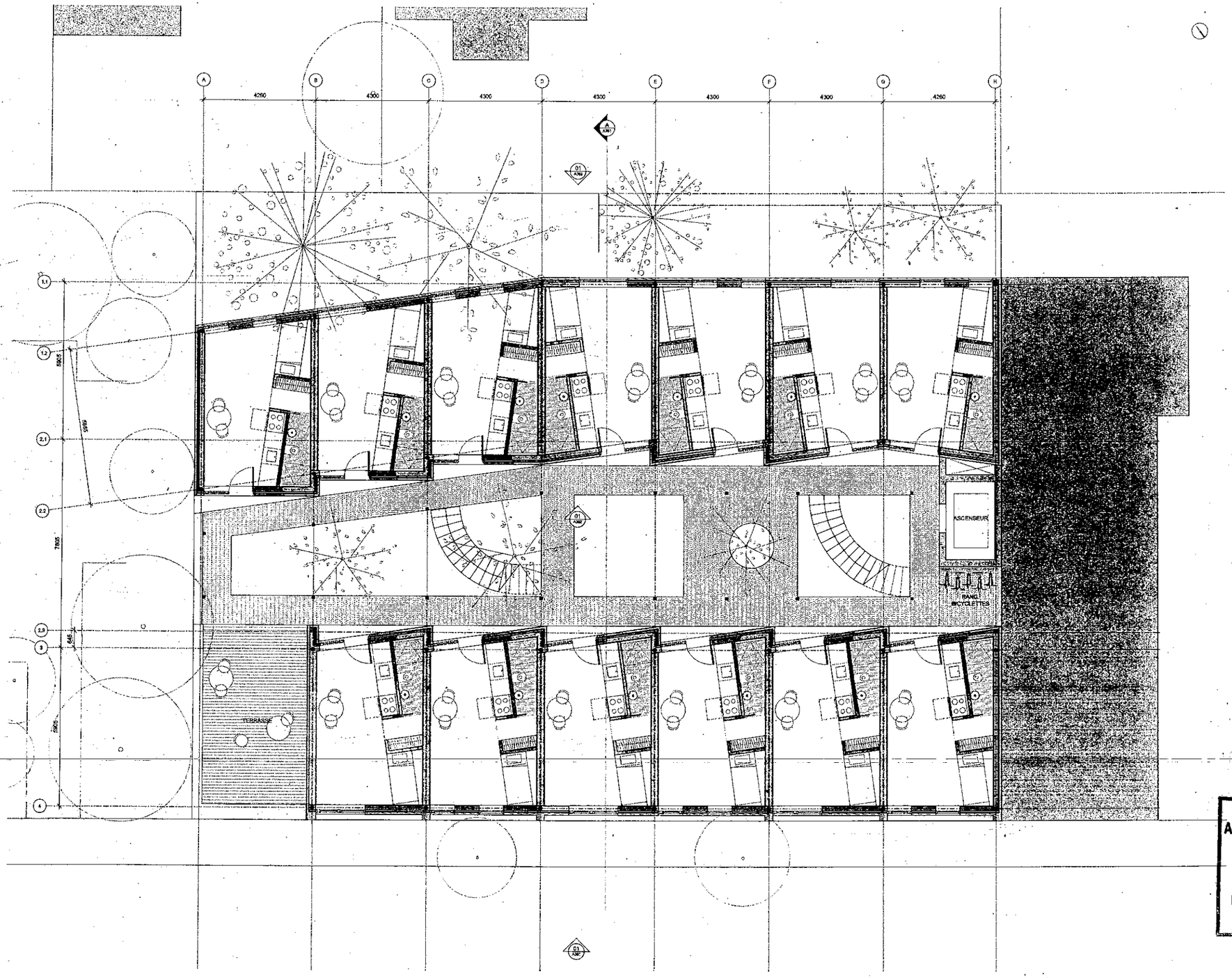

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.7 Plan du 5e étage

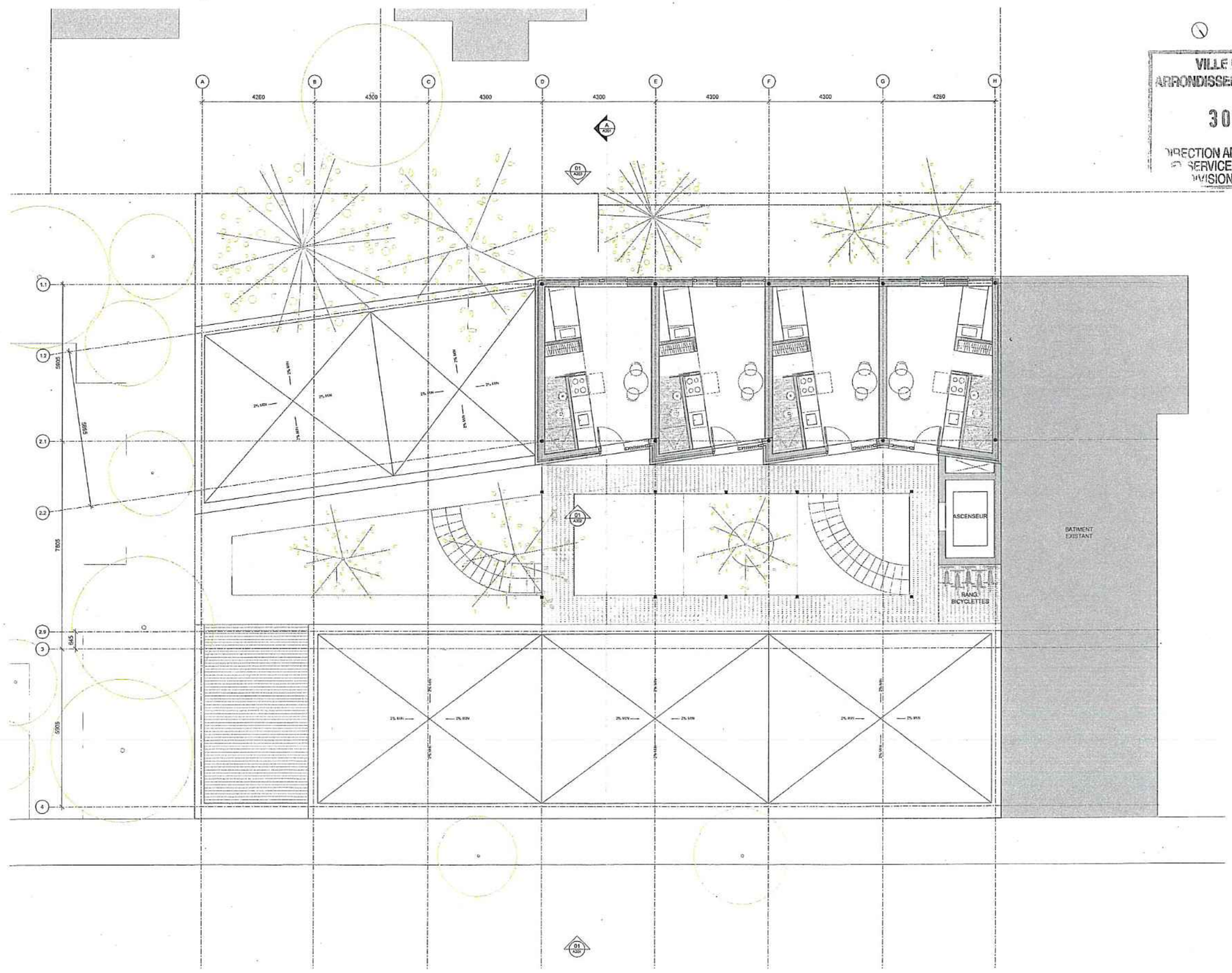

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.8 Plan de toiture

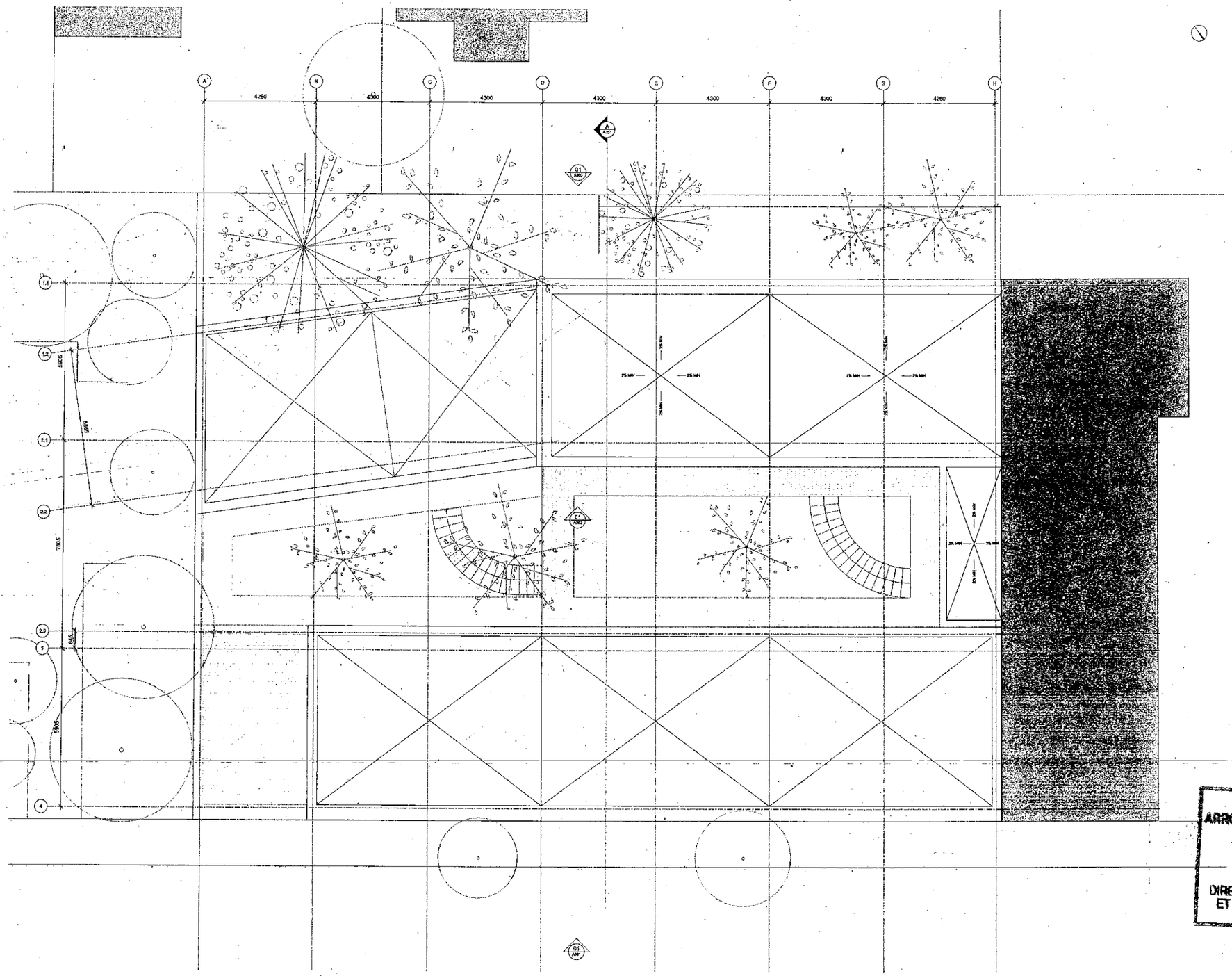

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.2 Plan du sous-sol

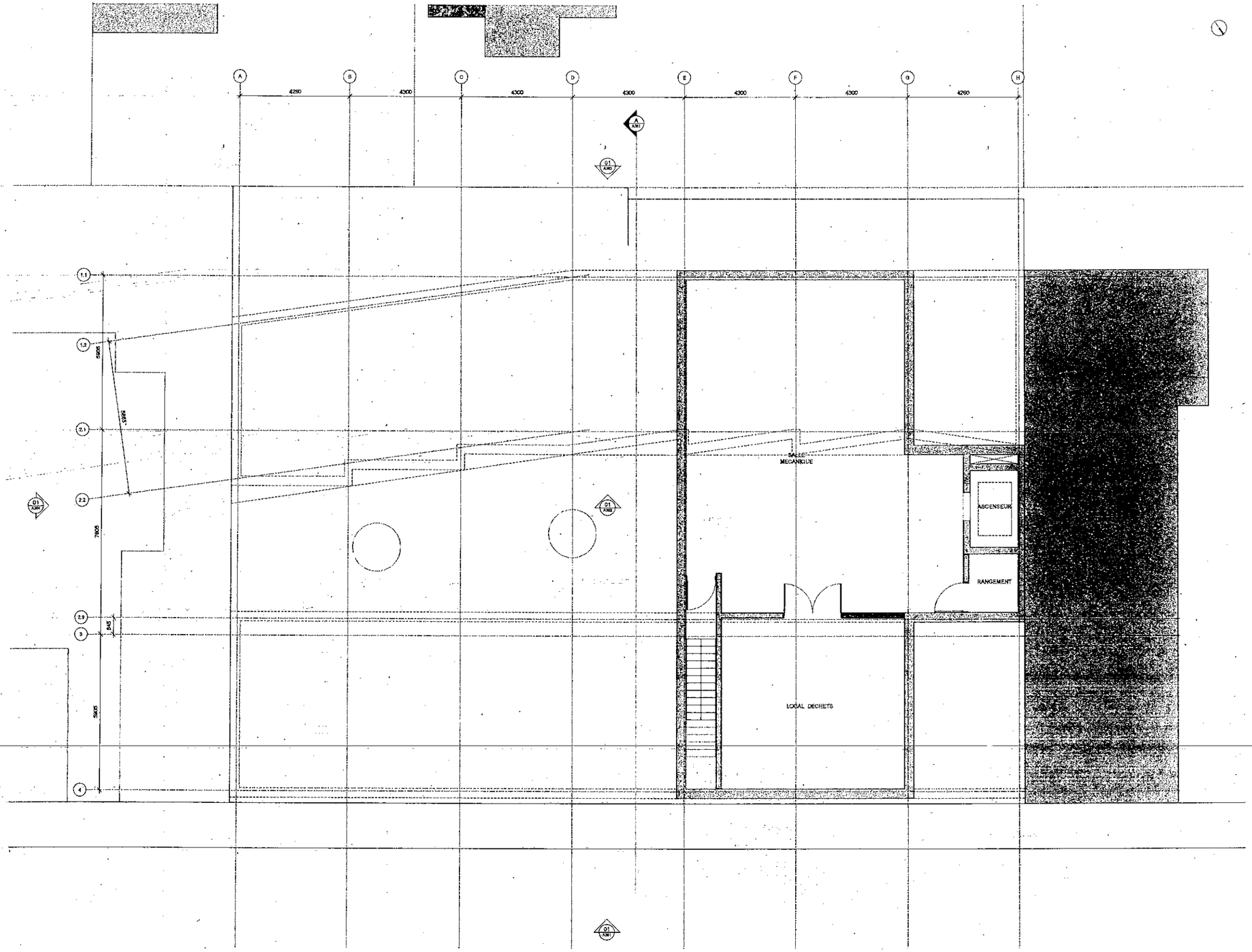

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.9 Élévation avant

La trame en façade du Projet Ahmerst vient s'harmoniser avec les lignes de force du voisin immédiat. On retrouve notamment des alignements significatifs avec la toiture et le rez-de-chaussée de ce dernier.

4.14 Élévation de la rue

Plan d'urbanisme de la ville

- Hauteur permise
  Mètre maximum : 25m
- Densité d'implantation permise
  Densité maximum : 3

Projet Amherst

- Hauteur
  Portion 4 étage : 12,78m
  Portion 5 étage : 15,96m
- Densité d'implantation
  Densité : 2,72

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Le Projet Amherst vient s'intégrer à l'éclectisme de hauteurs, de largeurs et de styles des différents bâtiments de la rue Amherst.

4.15 Plan d'un studio-type

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

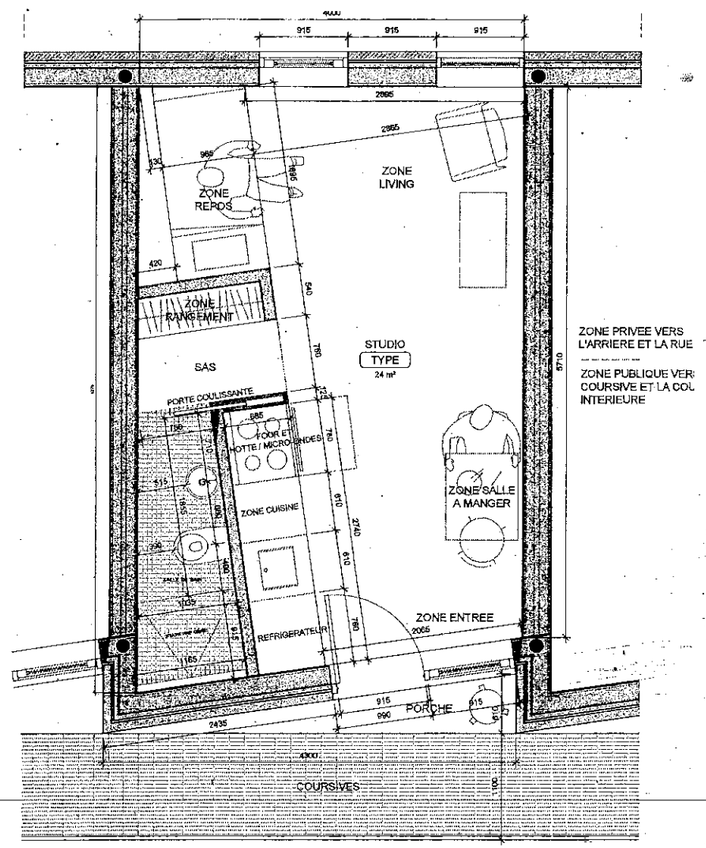

Caractéristiques principales

Superficie optimisée : 24 m²
Module type répété offrant une diversité en façade

Seuil privé pour chaque studio
Perspective augmentée pour sentiment d'amplitude
Logement traversant, percée lumineuse, ventilation naturelle
Division du studios en plusieurs sous-espaces appropriables
Mobilier majoritairement intégré (moins d'entretien, de supervision et de remplacement)
Cuisine à modules standards

4.16 Isométrie d'un studio-type

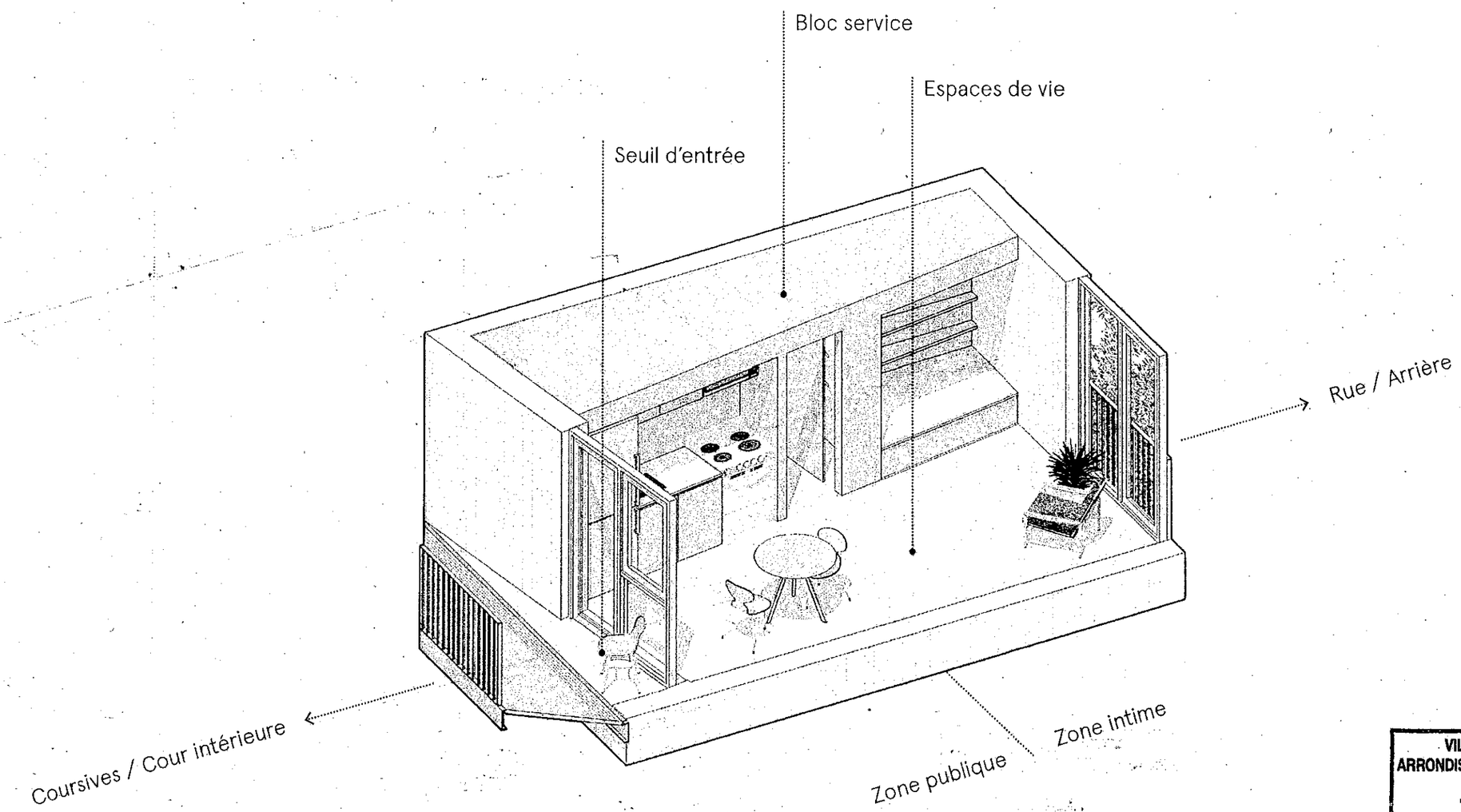

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.17 Perspective façade principale 1

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.19 Perspective façade principale 2

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.18 Perspective coursives

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ÉTUDE DE VALEUR PATRIMONIALE

BÂTIMENTS DU 1812-18 ET 1830-34 RUE AMHERST

AFFLECKDELARIVA

préparé par Affleck de la Riva, architectes

pour la Société d'habitation et de développement de Montréal

30 novembre 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction **5**

2. Fiche technique et zonage **7**

3. Localisation et principales caractéristiques du lieu **9**

3.1. Le secteur 9

3.2. Le site 10

3.3. Les bâtiments 11

4. Histoire du Lieu **13**

4.1. Évolution du secteur 16

5. Analyse de la valeur patrimoniale **17**

5.1. Valeur historique 17

5.2. Valeur symbolique 17

5.3. Valeur contextuelle 18

5.4. Valeur architecturale 20

6. Conclusion **27**

7. Bibliographie **29**

Annexes

Lettres – ingénieurs en structure NCK, 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011

Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011

Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014

Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015

Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016

Lettres – examen du bâtiment 1812-18 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016

Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017

Rapport d'expertise par Calculatec en date du 22 août 2017

Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018

1. INTRODUCTION

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) est propriétaire de deux immeubles localisés au 1812 à 1818 rue Amherst (bâtiment A) et 1830-1834 rue Amherst (bâtiment B). Ces immeubles ont été acquis en décembre 1988 dans le cadre de l'article 95 de la Loi nationale sur l'habitation, un programme fédéral qui a permis à la SHDM d'acquérir et d'administrer des logements locatifs abordables de qualité pour la population montréalaise.

Cet ensemble immobilier est aujourd'hui ciblé par un projet de développement destiné à une clientèle vulnérable, et ce en continuité avec la mission de la SHDM. Les architectes Affleck de la Riva ont été invités à étudier l'existant et en faire rapport au client en vue de faciliter l'évaluation de toute nouvelle intervention ou de projet sur ce site. Il est important de mentionner que, suite à leur évaluation structurale, les deux édifices ne sont pas habités.

L'objectif de ce document est d'approfondir les aspects traitant de la valeur patrimoniale et architecturale des édifices existants sur ce site. Dans un premier temps, les caractéristiques techniques, urbaines et historiques du lieu sont abordées. Cette mise en contexte est suivie par l'analyse de valeur patrimoniale et l'émission d'un avis qui tient compte des conditions actuelles des propriétés.

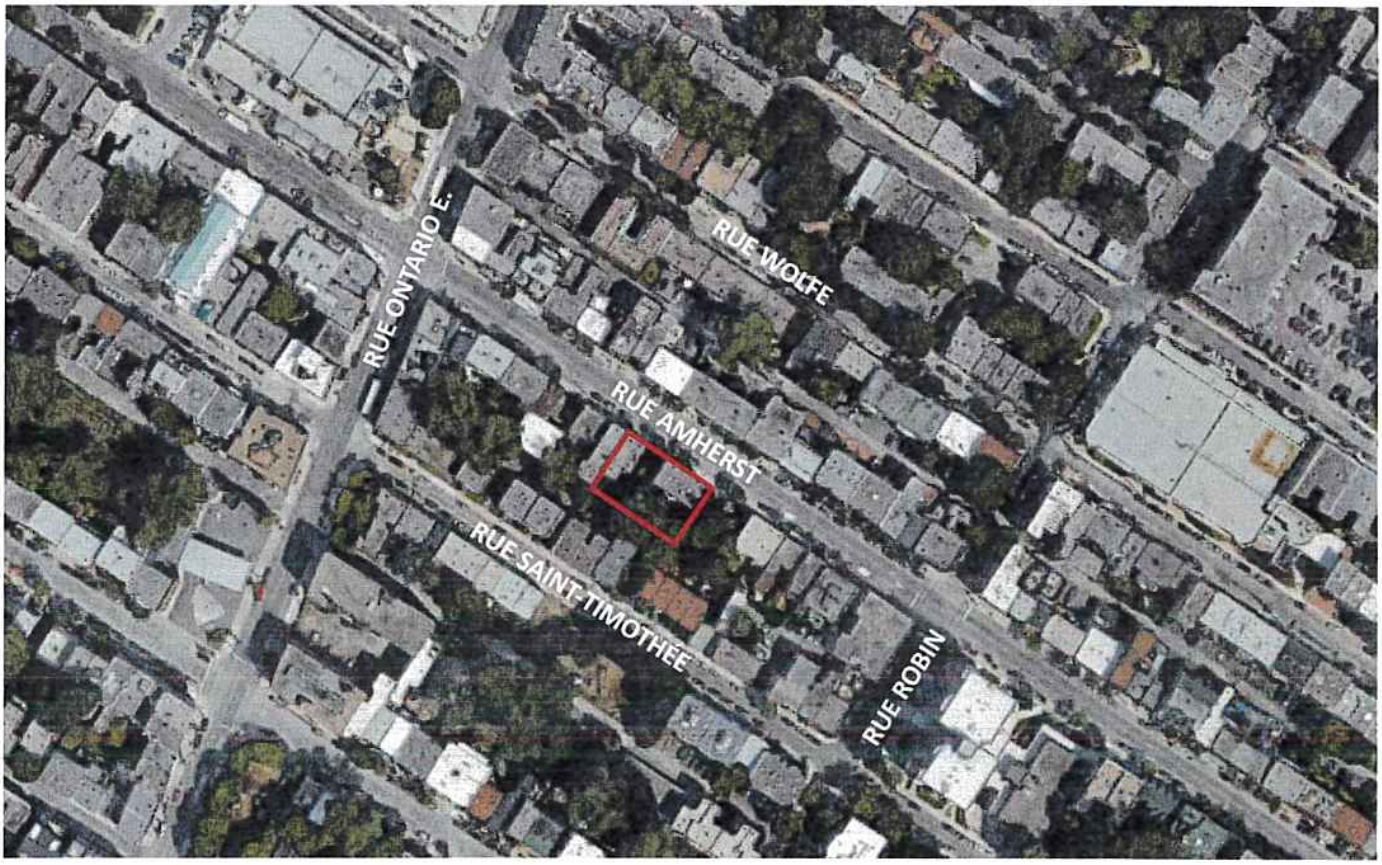

Vue aérienne du secteur
photo Google Maps 2018

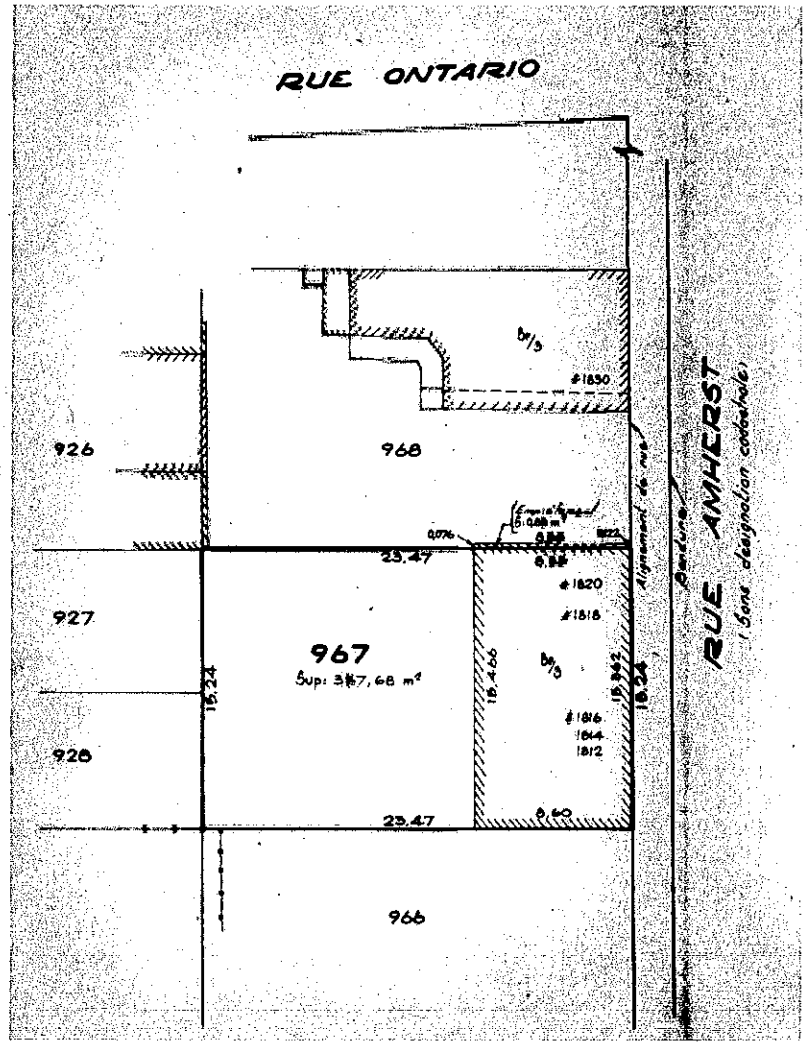

Plan des lots 967 - 068
Cadastre de la cité de Montréal, 20 mars 1981

2. FICHE TECHNIQUE ET ZONAGE

Bâtiment A

Adresse :	1812 à 1818 rue Amherst
Arrondissement :	Ville-Marie
Lot :	1 565 255
Ancien cadastre :	Lot 967 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Jacques).
Année de construction :	1870
Fonction d'origine :	Résidentiel
Fonction actuelle :	Vacant
Superficie du terrain :	357,68 m²
Superficie de plancher :	130,00 m²
Propriétaire actuel :	SHDM

Bâtiment B

Adresse :	1830 à 1834 rue Amherst
Arrondissement :	Ville-Marie
Lot :	1 565 252
Ancien cadastre :	Lot 968 du cadastre de la cité de Montréal (quartier Saint-Jacques)
Année de construction :	1915
Fonction d'origine :	Commercial et résidentiel
Fonction actuelle :	Vacant
Superficie du terrain :	351,20 m²
Superficie de plancher :	101,00 m²
Propriétaire actuel :	SHDM

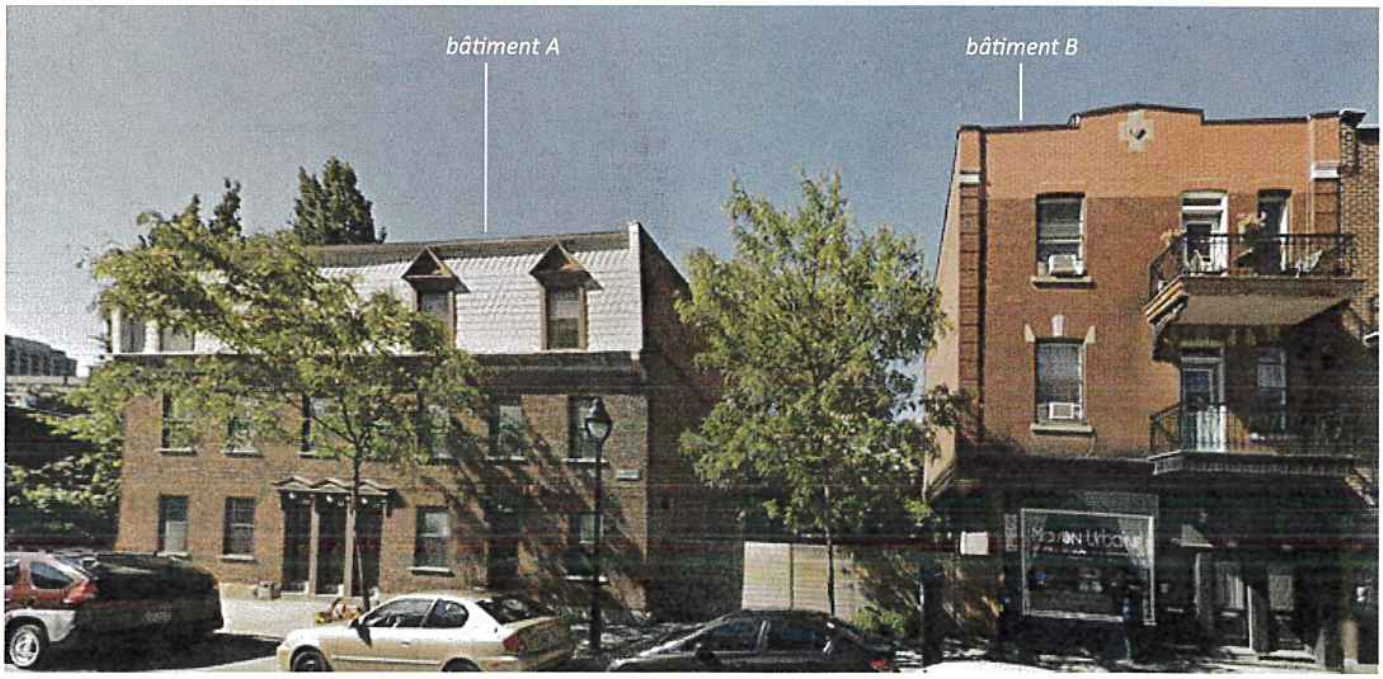

Bâtiment A - 1812 à 1818 et bâtiment B 1830 à 1834 rue Amherst.
Photo Google Streetview 2014

Zonage

Les bâtiments de part et d'autre de la rue Amherst sont dans la zone 0059. L'usage prescrit pour les bâtiments est M7A - Zone de mixité autorisant les commerces et les services de moyenne intensité. Adjacent au terrain, le parc Ernest-Ouimet est zoné espace vert.

Le règlement d'urbanisme prévoit une hauteur minimale des bâtiments de 2 étages, ainsi qu'un maximum de 3 étages et de 12.5 mètres pour ce secteur.

Le taux d'implantation minimum est de 35% et le maximum est de 70%. Le mode d'implantation pour les secteurs est contigu, donc les bâtiments doivent être implantés à la limite latérale du terrain sur une profondeur minimale de 4 mètres depuis la façade.

En référence à la carte, les immeubles ne sont pas identifiés comme étant d'intérêt patrimonial par le règlement. Le marché Saint-Jacques est le bâtiment d'intérêt le plus près. Les bâtiments A et B se trouvent dans l'unité de paysage Sainte-Marie – Saint-Jacques (SMSJ). Les travaux dans ce secteur doivent respecter les caractéristiques suivantes :

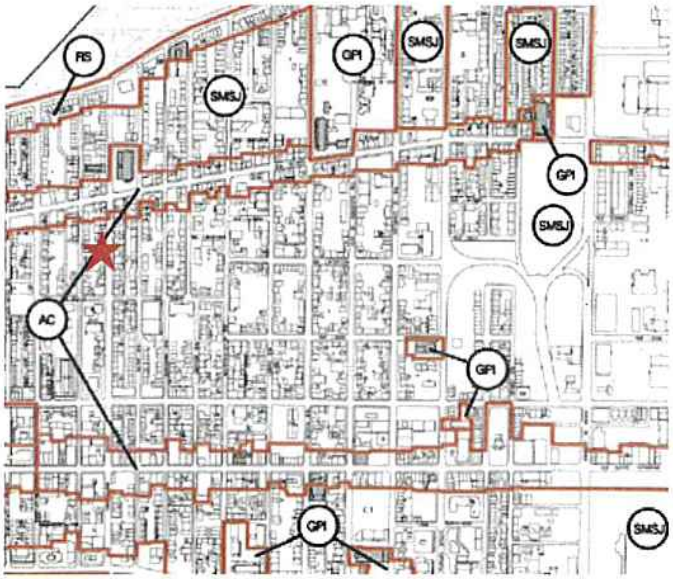

Unités de paysage et immeubles d'intérêt. Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, mis à jour au 3 août 2017.

1° une volumétrie cubique avec toiture à fausse mansarde ou toiture plate à corniche ou à parapet;

2° un traitement architectural et une implantation qui atténuent les irrégularités de hauteur et d'alignement entre les bâtiments;

3° l'expression et les composantes architecturales d'origine dans le cas de la transformation d'une porte-cochère;

4° la perméabilité des îlots situés entre l'avenue De Lorimier et la rue Fullum par l'aménagement de liens piétonniers ou routiers dans la continuité de la trame de rues à l'est de ceux-ci;

5° des matériaux de revêtement de brique d'argile ou de pierre grise;

6° des bardeaux d'ardoise ou des couvertures métalliques pour les toitures apparentes;

7° la sauvegarde et la mise en valeur des ornements architecturaux identitaires des bâtiments tels les symboles associés à la fonction originale de ceux-ci;

8° des ouvertures aux proportions verticales d'un minimum de 20 % de la superficie de la façade et d'un maximum de 40 % de la superficie de la façade.

Ces caractéristiques sont intégralement extraites de l'article 127.21 du document : *Codification administrative du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282*, mis à jour au 3 août 2017 (page 67).

SMSJ - Sainte-Marie-Saint – Jacques
AC - Artère commerciale
GPI - Grande propriété institutionnelle
RS - Rue Sherbrooke

3. LOCALISATION ET PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU LIEU

3.1. LE SECTEUR

Les deux bâtiments visés par cette étude se trouvent sur la rue Amherst entre les rues Robin et Ontario, tout près du marché Saint-Jacques, de l'Écomusée du fier monde et du parc La Fontaine. À cette hauteur, la rue Amherst maintient un caractère résidentiel et est ponctuée de la présence de quelques commerces au rez-de-chaussée des bâtiments. La majorité des bâtiments de ce secteur immédiat ont 2 ou 3 étages; ils sont construits en rangée avec des murs mitoyens. Les bâtiments traditionnels de ce secteur bordent le trottoir, leur rez-de-chaussée étant proche du niveau du sol. Les façades y sont principalement de brique.

La rue Amherst a deux voies de circulation et une voie de stationnement dans chaque sens. Les trottoirs sont ombragés par des féviers d'Amérique plantés à intervalles réguliers. Leur hauteur est d'environ 9 mètres, soit la hauteur des bâtiments.

Photo aérienne de Montréal en 2018
Photo Google Maps

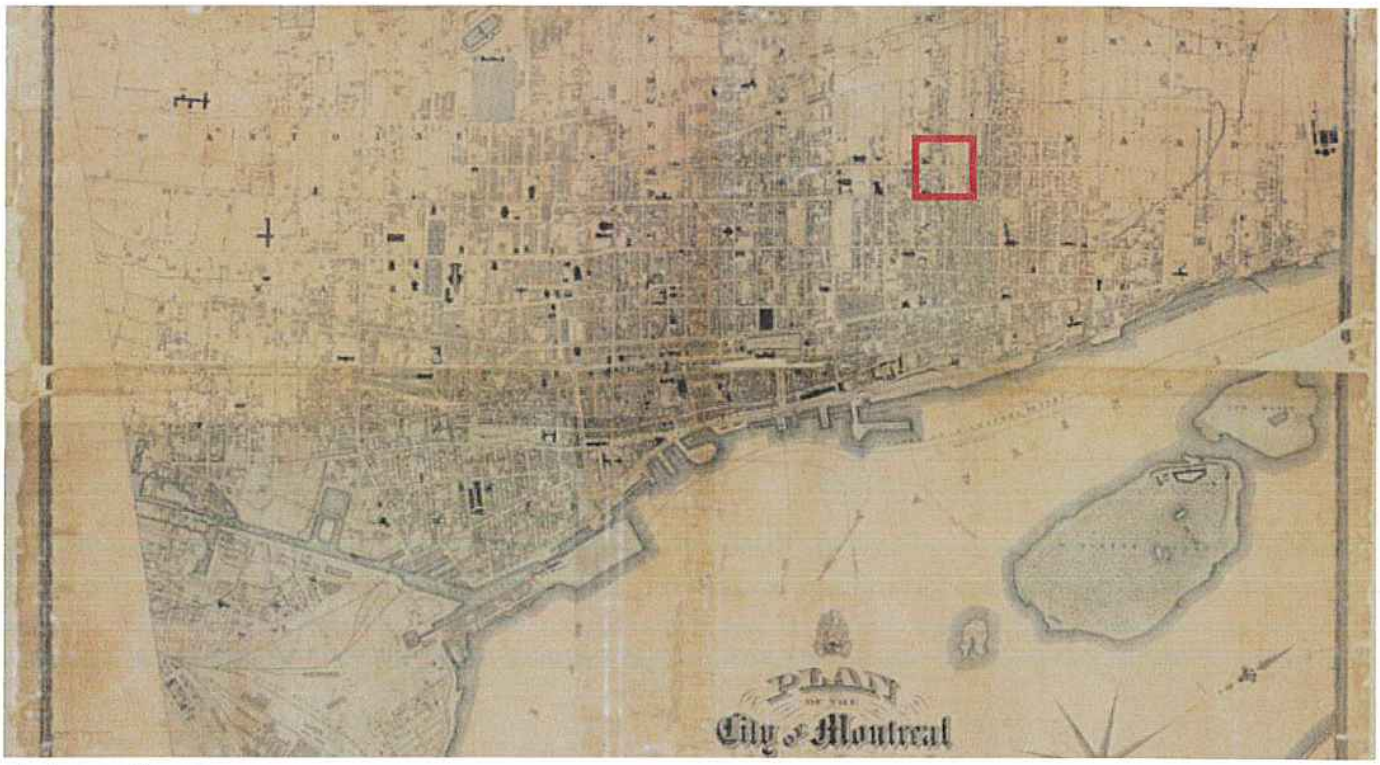

Plan de Montréal en 1872
Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and Citizens

3.2. LE SITE

Les cours

Les bâtiments sont érigés sur deux lots adjacents et sont unis par une cour végétalisée, qui se prolonge de l'arrière vers le trottoir sur le terrain libre situé entre les deux édifices. Le fond de la cour est balisé par une haie d'Ifs communs. Sur le terrain du bâtiment B, on trouve des arbres fruitiers et des arbustes. Sur le terrain du bâtiment A, deux grands arbres matures poussent au fond de la cour, soit un érable à Giguère et un orme rouge. Un examen de la santé des arbres réalisée en juillet 2018 par un ingénieur forestier soulève l'état précaire de chacun des arbres et recommande leur abattage. Ces arbres sont par ailleurs situés sous les lignes électriques et ont subi des coupes importantes qui les ont déséquilibrés. La coupe de ces arbres matures est imminente.

Le rapport intitulé *Arbres situés dans la cour arrière du 1812, rue Amherst - Évaluation des possibilités de conservation* traitant de l'état des végétaux est annexé à la présente étude.

L'occupation

Les façades principales des deux édifices sont situées sur le trottoir, directement sur la ligne de lot avant. À l'arrière, le lotissement ancien est sans ruelle et les lots sont adossé à ceux ayant front sur la rue Saint-Timothée. Les terrains sont peu dénivelés et il n'y a pas présentement de bâtiment accessoire sur ces lots.

Bien que doté de murs de refend, le **bâtiment A** est dégagé sur 4 côtés. Cela en fait l'un des seuls bâtiments détachés de la rue. Ces espaces ont longtemps été occupés par des bâtiments contigus au bâtiment A. Les murs latéraux sont aveugles et la trace du voisin nord est encore visible sur la brique. Le bâtiment est aujourd'hui bordé au nord par une cour privée et au sud par le parc Ernest Ouimet. Trois bâtiments datant de la même époque (1870) se trouvent au sud du parc.

Le **bâtiment B** est semi-détaché, son voisin immédiat au nord a une morphologie semblable de trois étages avec un toit plat, un parapet avant décoratif et des balcons en façade. Ce dernier est adjacent à un bâtiment de 2 étages datant de la même époque et un nouvel immeuble à logements de 3 étages (qui remplace un site vacant et un bâtiment démoli en 2018).

Vue aérienne du site
photo Google Maps 2018

3.3. LES BÂTIMENTS

Le bâtiment A

- Bâtiment détaché;
- Façade de brique rouge foncé;
- Murs mitoyens de brique rouge traditionnelle. Deux murs ont été toilés afin de prévenir la chute de briques (et ce, sur recommandation d'ingénieurs au mois de septembre 2016);
- 4 portes d'entrée individuelles sur rue; 6 portes sur cour arrière;
- 11 fenêtres et 4 lucarnes sur rue au rythme régulier et proportions verticales;
- Fausse mansarde revêtue de tuile d'ardoise;
- Cour arrière rectangulaire.

Le bâtiment B

- Bâtiment de type 'plex' semi-détaché;
- Façade de brique rouge foncé;
- Mur mitoyen partiel;
- Balcon en porte-à-faux au-dessus du trottoir avec garde-corps en ferronnerie et menuiserie artisanale;
- 3 portes d'entrée sur rue; 2 portes sur balcon; 5 fenêtres;
- Demi porte-cochère;
- Cour latérale en 'fer à cheval' avec galeries, fenêtres et portes;
- Parapet surélevé - la brique en haut de façade a été remplacée.

Bâtiment A
Photo Affleck de la Riva, 2018

Bâtiment B
Photo Affleck de la Riva, 2018

4. HISTOIRE DU LIEU

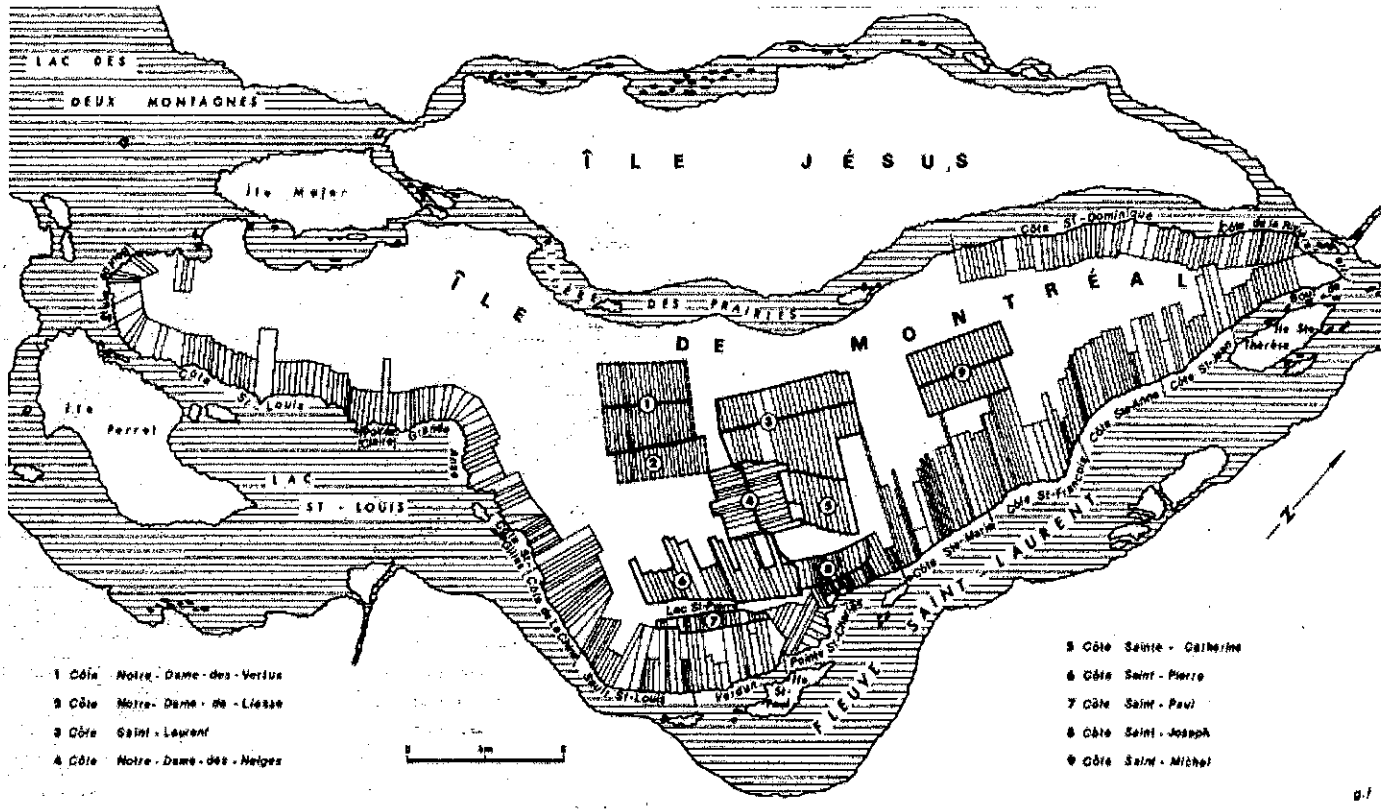

Premier plan terrier de la seigneurie de Montréal. Relevé exécuté par Ludger Beauregard à partir de 1702. (Cahiers de géographie du Québec septembre 1984)

Encore aujourd'hui, l'organisation du régime seigneurial transparaît dans la morphologie de Montréal. La ville est découpée en lots longs et étroits qui donnent un rythme bien particulier à la métropole. La rue Amherst fait partie des rues qui s'étirent perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent. Elle est située à l'est du centre-ville dans l'arrondissement Ville-Marie et dans le prolongement de l'avenue du Parc La Fontaine qui borde le côté ouest de ce parc au nord du site.

Les bâtiments du 1812-18 et 1830-34 rue Amherst se trouvent un peu au sud de la rue Ontario, tout près du marché Saint-Jacques. Les cartes d'assurance incendie présentées à la page suivante montrent l'évolution de ce secteur entre 1872 et 1954. La discussion de cette évolution se trouve aux pages qui suivent.

Plan du secteur en 1872

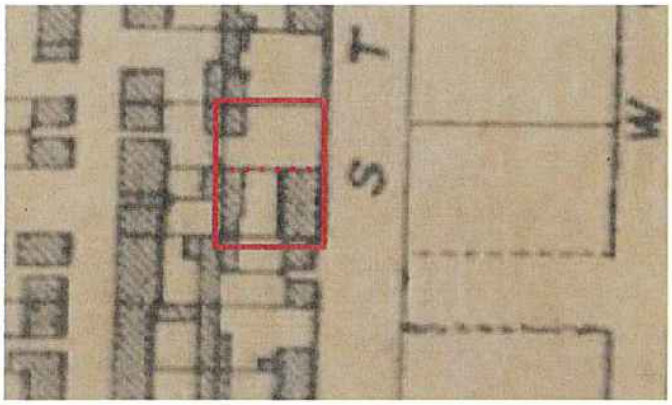

Plan du secteur en 1881

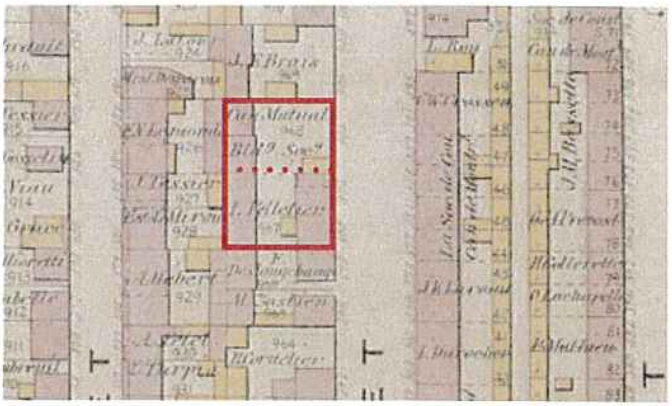

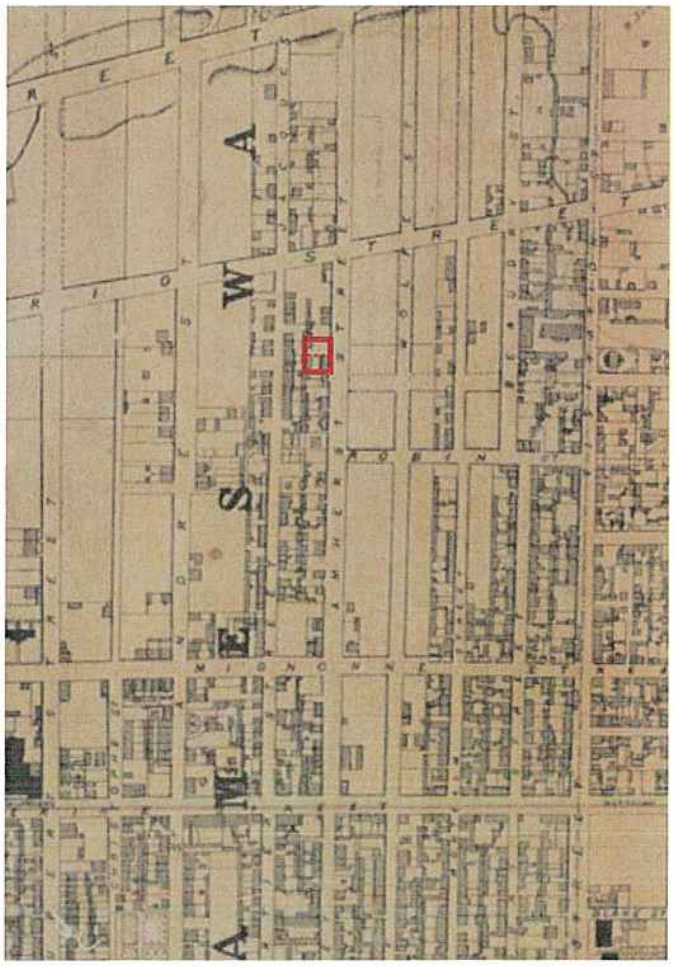

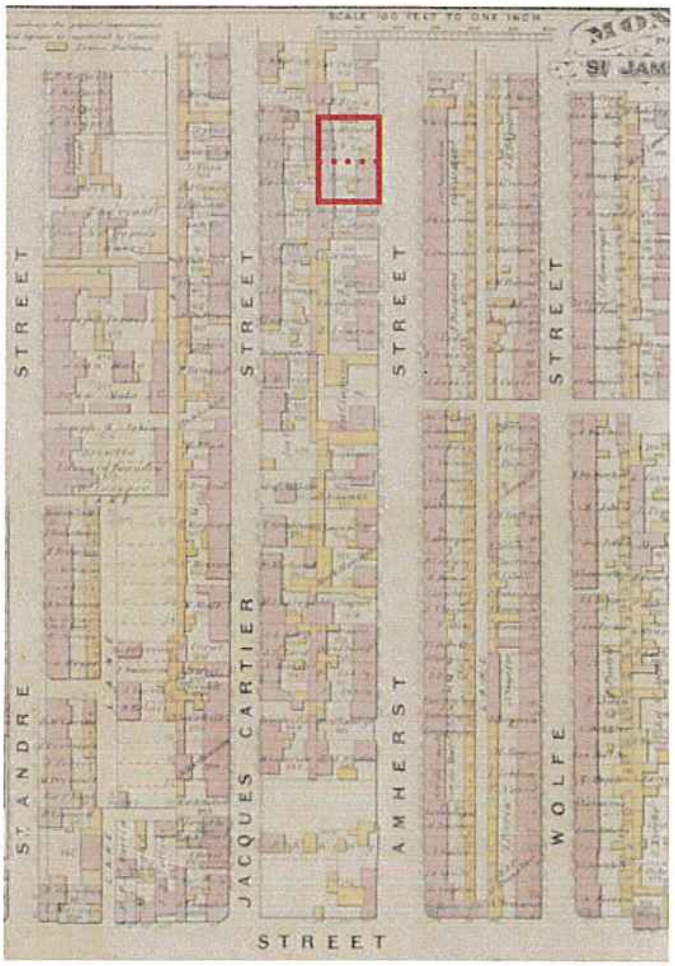

Plan du secteur en 1872
Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and Citizens

Plan du secteur en 1881
Atlas of the City of Montreal from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners / [document cartographique] : Chas. E. Goad

Plan du secteur en 1915

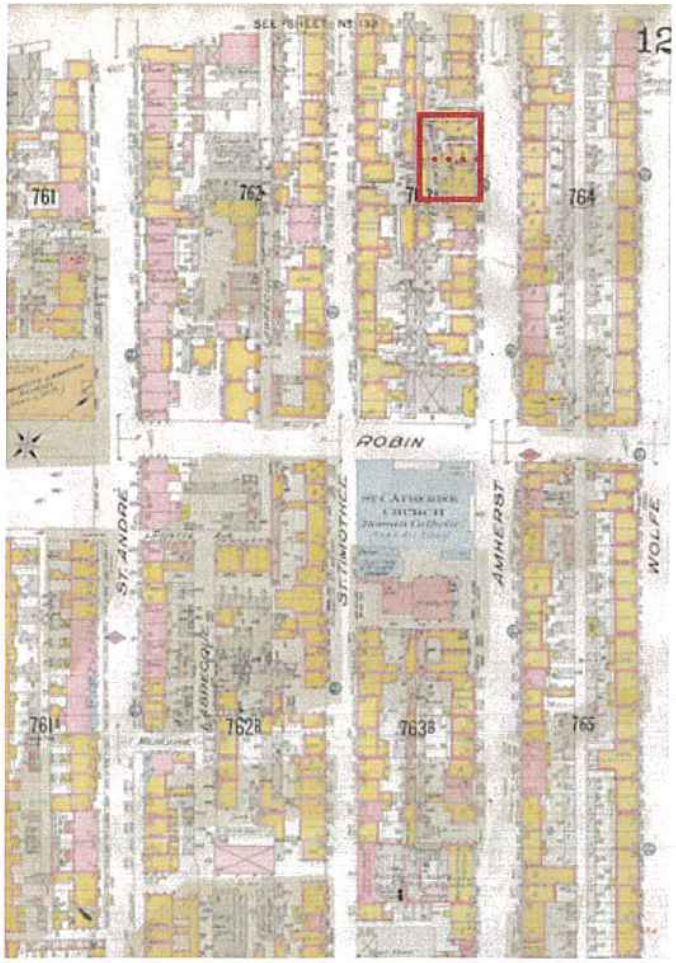

Plan du secteur en 1915
Insurance plan of the City of Montreal, Quebec, Canada, Volume 3, sheet 124, Chas E. Goad Co., 1954.

Plan du secteur en 1954

Plan du secteur en 1954
Insurance plan of the City of Montreal, Volume 3, sheet 124, 1954.

4.1. ÉVOLUTION DU SECTEUR

Le grand incendie de 1852

En 1852, le centre du Quartier latin est ravagé par un incendie majeur. La rue Amherst, bordant l'est du Quartier latin, se trouvait alors dans un secteur non développé. Le besoin de relocaliser la population après cette tragédie et l'accroissement général de la population dû à l'arrivée de migrants ruraux ont stimulé le développement rapide de ce secteur, qui est situé à la frontière du Quartier latin et du quartier Saint-Jacques. Des rangs de maisons résidentielles et ouvrières y sont construits avec parement de brique et, surtout, avec des murs de refend; les revêtements de bois sont dorénavant interdits dans les faubourgs.

De 1872 à 1881 : croissance du milieu urbain

En 1872, le secteur se trouve en plein développement; si la structure des rues y figure, plusieurs ilots sont vacants et les constructions sont entourées de lots non construits. La densité de la construction baisse au fur et à mesure que l'on remonte vers le nord. Le bâtiment A (1870) fait partie des premiers développements de l'îlot d'habitation situé entre les rues Amherst, Jacques-Cartier, Mignonne et Ontario. Les constructions de cet ilot situé à l'ouest de la rue Amherst présentent des espaces aménagés en parallèle à la rue, et elles sont espacées pour offrir l'accès aux cours arrière. À l'arrière on dénote de nombreuses constructions secondaires en fond de cour.

On note que des rangées de maisons ouvrières ont été construites rapidement sur le côté est de la rue Amherst entre 1872 et 1881, avec une rangée de résidences ouvrières y présentant un nouveau un front continu. Une différence importante est notée entre cet îlot et celui situé du côté opposé de la rue : les lots à l'est sont plus profonds et desservis par une ruelle. Les nouveaux bâtiments situés à l'est de la rue Amherst sont aussi construits tout près du trottoir, mais ils présentent un front continu sur rue.

De 1881 à 1915 : développement du site

Entre 1881 et 1915, le quartier continue de se densifier. Le front bâti et les cours du côté ouest de la rue se resserrent avec de nouvelles constructions. Des portes-cochères sont prévues aux lignes de lot pour donner accès aux arrière-cours, car il n'y a pas de ruelle. C'est le cas du bâtiment B (1915) qui est alors construit sur le lot 968 : celui-ci partage une porte-cochère avec un édifice qui s'insère entre nos bâtiments A et B. Il y a des annexes aux bâtiments et on remarque que les espaces de cours sont réduits. Aujourd'hui ces annexes et le bâtiment intermédiaire ont été démolis, et seule la demi-porte-cochère témoigne de cette époque.

De 1915 à 1954 : la vie de quartier

Entre 1915 et 1954, l'occupation au sol demeure sensiblement la même dans le secteur. La vie de quartier est marquée par l'agrandissement du marché Saint-Jacques en 1931. Dans cette carte, nous notons aussi le prolongement de la rue Robin vers l'ouest et l'implantation de la nouvelle église Sainte-Catherine. Le marché est actif pendant une trentaine d'années avant de fermer ses portes. En effet, dans les années 1960, l'effervescence du secteur ralentit avec l'avènement des supermarchés, le développement des banlieues et la popularisation de l'automobile. (Le marché va rouvrir ses portes en 1983. À ce moment, la superficie de commerces est réduite et le bâtiment abrite d'autres usages.)

De 1954 à aujourd'hui

Dans la deuxième moitié du 20e siècle, les bâtiments situés de chaque côté du bâtiment A sont démolis. Du côté sud, le parc Ernest-Ouimet est aménagé par la Ville, et du côté nord, une cour privée. Plusieurs des bâtiments anciens situés du côté est de la rue Amherst ont cédé leur place à de nouvelles constructions entre les années 60 à 90.

5. ANALYSE DE LA VALEUR PATRIMONIALE

Afin de prendre position sur la valeur patrimoniale des deux édifices, nous les situons dans leur contexte et nous avons structuré notre réflexion sous les quatre thèmes suivants : valeur historique, valeur symbolique, valeur contextuelle, et valeur architecturale.

Pour chacun des thèmes, notre analyse se base sur l'histoire du quartier, des observations visuelles de l'état de bâtiments et sur notre lecture des rapports d'experts-conseils. Ces rapports portent sur la qualité des sols, sur l'état physique et structurel des deux bâtiments et sur la santé de la végétation. Ces documents figurent en annexe.

5.1. VALEUR HISTORIQUE

Valeur documentaire

Nous n'avons pas trouvé de documentation qui relève les particularités sociales et constructives de ces bâtiments en particulier. La documentation porte plutôt sur les familles de bâtiments auxquels ils appartiennent et les courants qui ont marqué les époques de développement montréalais.

Ancienneté

Le **bâtiment A**, construit en 1870 fait partie des plus vieilles maisons du secteur qui ont subsisté jusqu'à ce jour. Ce bâtiment prédate la vague de construction qui a eu lieu entre 1872 et 1881. Le bâtiment fait partie d'un ensemble de constructions ouvrières qui marquait l'expansion du Quartier latin et du quartier Saint-Jacques. Construite en parallèle à la rue, sa typologie est caractéristique de la basse ville et du 19e siècle. Le bâtiment a une grande emprise importante sur rue, est peu profond et offre une cour rectangulaire. Cette dernière est souvent desservie par des portes-cochères. La façade existante, avec toiture en fausse mansarde, présente une apparence similaire aux maisonnettes construites à l'époque, bien qu'il s'agit d'un bâtiment à logement multiple avec quatre logements.

Le **bâtiment B** a été construit 45 ans plus tard, en 1915. Sa typologie est semblable à celle des plex que l'on retrouve plus haut sur le Plateau Mont-Royal et autour du parc Lafontaine. Un long plan étroit en figure de "L", présente peu de façade sur rue, mais profite d'une cour latérale arrière aménagée en "U", pour offrir aux pièces un apport d'air et de lumière intéressant. Des appentis pour le rangement se trouvent au fond des lots. La façade sur rue présente des balcons en porte-à-faux au-dessus du trottoir. Les escaliers principaux d'accès aux étages sont à l'intérieur.

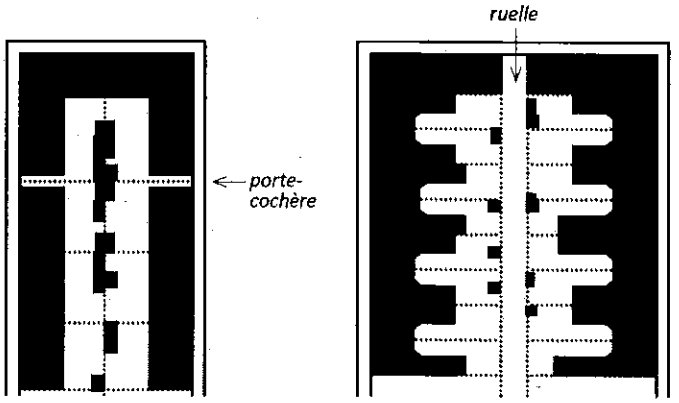

1870 typlogie bâtiment A

1915 typlogie bâtiment B

Dessin Affleck de la Riva, 2018

5.2. VALEUR SYMBOLIQUE

L'origine ouvrière des bâtiments est représentative de cette période de développement. Ceci s'avère pertinent dans la mesure où elle nous encourage aujourd'hui à examiner le renouveau résidentiel des anciens quartiers ainsi que la mixité qui est véritablement proposée lors de nouveaux développements immobiliers. Symboliquement ce développement nous rappelle l'importance d'assurer du logement abordable au sein des quartiers centraux.

5.3. VALEUR CONTEXTUELLE

Trame urbaine

Les bâtiments A et B font partie d'un ensemble de construction résidentielle, chacune étant typique de son époque. Discrets, ces édifices témoignent du mode de vie de l'époque et n'attirent pas l'attention, contrairement à l'exemple du marché Saint-Jacques avoisinant, qui anime et marque sa place publique dans le quartier. Les bâtiments de cette étude constituent plutôt la trame de fond de la vie résidentielle. Quand plusieurs maisons en rangées sont ainsi regroupées, elles donnent un caractère bien distinctif à la rue.

Le caractère et la continuité de la trame de ces maisons ouvrières ont déjà été largement altérés à cette hauteur de la rue Amherst. Le plan ici-bas permet de constater les modifications récentes du cadre bâti de la rue Amherst. Plusieurs bâtiments d'origine y ont été démolis et remplacés entre 1960 et 1990, nous laissant quelques vestiges historiques isolés dans une rue qui s'est transformée, qui présente moins d'uniformité et que l'on peut qualifier plus hétéroclite dans son développement que les rues voisines. Les bâtiments A et B font partie des bâtiments anciens.

En comparaison, le secteur adjacent des rues Saint-Christophe, Saint-André et Saint-Hubert a été beaucoup mieux préservé et le front bâti de ces rues regroupe encore une majorité de bâtiments du 19e siècle. La continuité et l'intégrité des ensembles résidentiels sur ces rues sont de grande valeur.

Échelle du quartier

Le **bâtiment A** a des proportions bien représentatives des constructions de l'époque. La toiture en fausse mansarde avec des lucarnes donne l'impression que le bâtiment ne comporte que deux étages alors qu'il en comporte réellement trois. Ce geste marque une échelle humaine et résidentielle cohérente avec les bâtiments adjacents, soit les bâtiments identifiés 3, 4 et 5 sur la photo à la page suivante. Ceux-ci sont de deux étages et datent également du 19e siècle. Le bâtiment 5 qui borde le parc Ernest-Ouimet a une composition de façade similaire avec une toiture en

secteur Saint-Christophe, Saint-André, Saint-Hubert *secteur Amherst*

Montréal a 375 ans, mais quel âge ont ses bâtiments?
Roberto Rocha journaliste, Melanie Julien chef de pupitre, Santiago Salcido designer, André Guimaraes développeur
http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/age-batiments-fondation-ville-montreal-375e/index.html

fausse mansarde. La composition des deux bâtiments de part et d'autre du parc contribue au à son charme et son échelle accueillante.

Le **bâtiment B** est adjacent à un triplex, le bâtiment 6 ci-dessous, avec lequel il est parfaitement aligné. Au nord de celui-ci, les hauteurs de bâtiments sont généralement de trois étages.

En somme, la hauteur des bâtiments du côté ouest de la rue Amherst est irrégulière et oscille entre 2 et 3 étages. Les hauteurs des fenêtres et des et éléments de façade ne présentent pas d'alignements entre les édifices. Au sud de la rue Robin et au nord de la rue Ontario, le paysage urbain est plus animém pouvant même atteindre de grandes hauteurs.

La hauteur des bâtiments du côté est de la rue Amherst est plus constante. Plusieurs d'entre eux sont de trois étages, leurs fenêtres et éléments de façade présentent généralement des alignements dans la partie sud de la rue.

Des deux côtés de la rue, la majorité des bâtiments sont implantés sur la ligne de lot avant, à l'exception de quelques-uns qui sont un peu en retrait. Cette implantation crée un front bâti continu le long de la rue. Le parc et la cour privée qui se trouvent de part et d'autre du bâtiment A sont les deux seuls lots vacants de ce segment de rue. Tous les autres sont bâtis.

Façade des bâtiments de deux étages immédiatement au sud du parc Ernest Ouimet. Photo Affleck de la Riva

Façade des nouveaux bâtiments aux lots 8 et 9. Construction 2018. Photo Google Streetview

Vue aérienne des façades de la rue Amherst
Google Maps 2018

5.4. VALEUR ARCHITECTURALE

Concepteur

Aucun concepteur n'a pu être identifié pour ces bâtiments. Il ne s'agit pas d'une œuvre unique, mais de bâtiments produits en série. Ces constructions étaient souvent développées sans architecte par les promoteurs-constructeurs de l'époque qui étaient eux-mêmes propriétaires terriens.

Production courante

Ces deux bâtiments sont des constructions résidentielles typiques de leur époque, avec des constructions au volume simple et un revêtement de briques pour prévenir la propagation des incendies.

Situé à la frontière du Quartier Latin et du quartier Saint-Jacques, le **bâtiment A** se distingue par son étage supérieur construit avec fausse mansarde et orné de motifs de tuile d'ardoise et avec corniches et éléments de bois mouluré. Il subsiste dans le quartier plusieurs exemples de ce type de construction. Cet édifice n'expose pas encore l'exubérance des maisonnettes victoriennes unifamiliales qui se construiront un peu plus à l'ouest dans le Quartier latin, mais sa simplicité est bien représentative de son époque.

Le **bâtiment B** est un triplex traditionnel ; une typologie montréalaise qui s'est répandue avec l'essor de construction des années 1895 à 1935. Le quartier Saint-Jacques – Sainte-Marie entre les rues Amherst et Papineau regroupe une importante concentration de triplex, il ainsi fait partie des quartiers les plus denses de Montréal.

Bâtiment A : De récents murs nains et semelles de béton reprennent les charges des poutres au vide sanitaire.

Authenticité

Au fil des années, plusieurs travaux de rénovation semblent avoir été réalisés sur le **bâtiment A** et il a été dépouillé de plusieurs de ses éléments d'origine. Par exemple, à l'intérieur les finis intérieurs en plâtre sur lattis ont été remplacés par du gypse lors de rénovations dans les années 70; les finis de planchers ont aussi été remplacés par de la parqueterie et des tuiles de vinyle; les armoires et comptoirs de cuisines et les finis des salles de bains semblent également avoir été restaurés dans les 50 dernières années.

À l'extérieur, le revêtement de brique rouge typique aurait été remplacé en façades avant et arrière, seule la façade mitoyenne nord semble encore présenter sa brique d'origine. La toiture est d'origine, avec lucarnes de bois

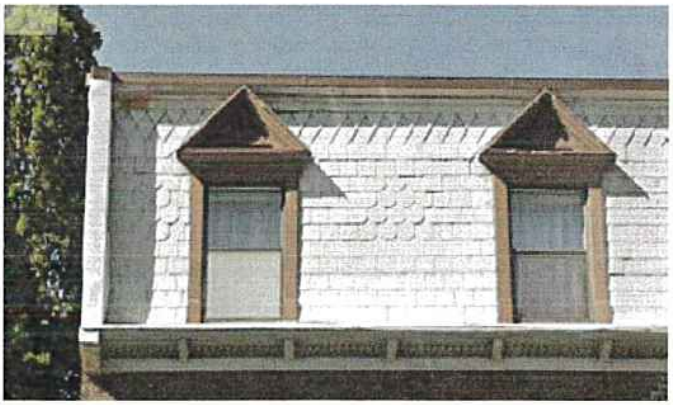

Bâtiment A : La toiture en fausse mansarde, la corniche en bois, les tuiles d'ardoise et les lucarnes en bois à fronton triangulaire sont d'origine.

Bâtiment A : Les frontons de bois qui coiffent les portes d'entrée sont d'origine. Par contre, les portes d'acier sont récentes.

BÂTIMENT A

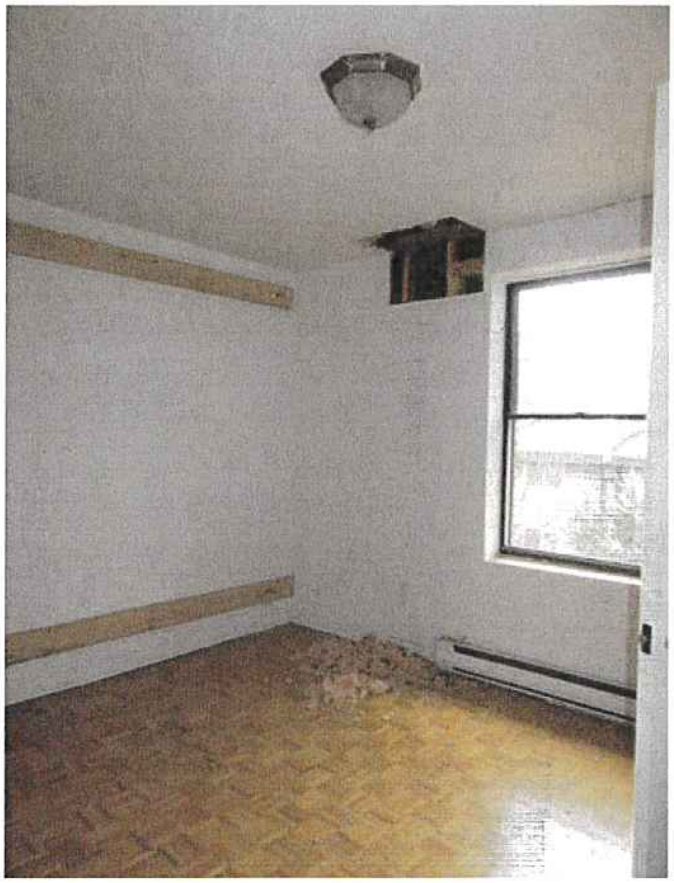

Bâtiment A : Les finis intérieurs ont été en grande partie refaits et l'édifice isolé. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs intérieurs.

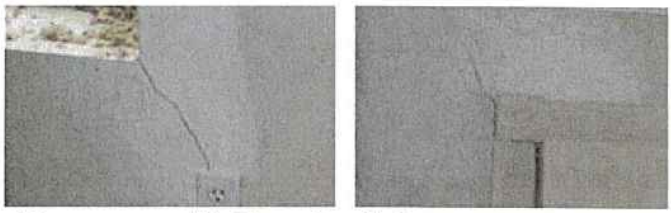

Bâtiment A : Le gypse à l'intérieur est fissuré à plusieurs endroits.

Bâtiment A : Plusieurs ouvertures ont était faites lors de sondages de la structure.

Bâtiment A : La brique du mur mitoyen nord est d'origine avec un rang en boutisse tous les 6 rangs.

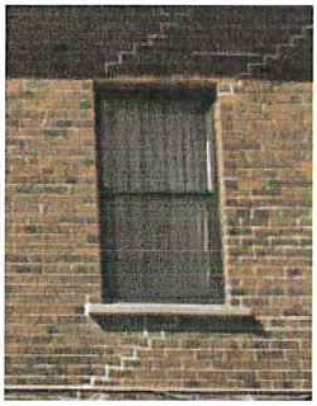

Bâtiment A : Plusieurs fissures apparaissent sur la brique qui se désolidarise de la structure.

Bâtiment A : Les finis de plâtre et le lattis de bois ont été remplacés par des colombages de bois et gypse.

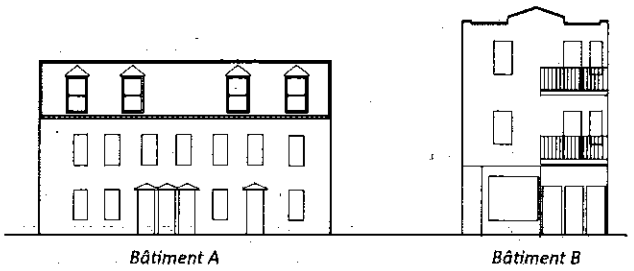

Diagramme des élévations
Affleck de la Riva, 2018

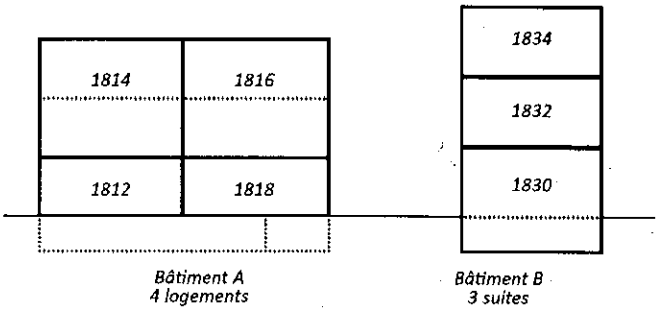

Diagramme de l'organisation des logements
Affleck de la Riva, 2018

peint, mansardée avec tuile d'ardoise posée en losange et avec motif en écaille. La corniche en bois mouluré est supportée des corbeaux et ornée de denticules. Les ardoises et la corniche ont été peintes de gris. Les solins sont abîmés par la rouille. Les portes d'entrée sont en acier avec vitrage givré. Les fenêtres de bois d'origine ont été remplacées par des fenêtres en aluminium.

La charpente en bois, les fondations de moellons, la mansarde en ardoise et certains éléments de sa menuiserie ont été conservés, cependant l'état de la structure et des murs s'est détérioré avec le temps en raison de l'instabilité du sol argileux. Les études qui rapportent à l'état physique et structural se trouvent en annexe.

Le **bâtiment B** semble avoir subi moins de modifications majeures au fil des années. À l'intérieur, les murs d'origine en plâtre et les planchers de bois franc sont toujours présents dans la majorité des pièces. Toutefois, certains planchers ont été rénovés avec des tuiles de vinyle, et les armoires et comptoirs ont été refaits avec les réaménagements de cuisines et salles de bain.

À l'extérieur, la brique de la façade a été partiellement refaite et il y a une différence de couleur marquée à la brique de remplacement au parapet avant. Les moulures des balcons et la ferronnerie semblent être d'origine. Le commerce a perdu sa vitrine et porte traditionnelle. La grande baie vitrée a dorénavant un cadre en aluminium et les portes sont en acier peint noir.

Morphologie et caractéristiques architecturales

Le volume simple et l'implantation du **bâtiment A** sont représentatifs du passé ouvrier du secteur. L'harmonie et les proportions de sa façade sont distinctives de sa construction plus que centenaire. La fausse mansarde donne l'impression que le bâtiment a seulement deux étages et renforce l'échelle humaine de la rue. Cela contribue au caractère résidentiel de l'édifice.

La façade avant est rythmée par une série de fenêtres verticales régulièrement espacées. Le rythme est différent à la fausse mansarde qui compte quatre lucarnes surmontées d'un fronton triangulaire. Le pourcentage d'ouvertures en façade est d'environ 20%.

L'édifice est sous-divisé en quatre logements : deux sont situés au rez-de-chaussée et deux, plus grands, sont sur deux niveaux au-dessus.

Le **bâtiment B** paraît beaucoup plus haut, bien qu'il ait également trois étages. La différence est que l'espacement plancher à plancher est plus grand, notamment au rez-de-chaussée commercial, et que le parapet de toiture se prolonge en surhauteur.

Le pourcentage d'ouvertures en façade est d'environ 24%. Il comporte un commerce et deux appartements qui occupent un étage chacun, et le sous-sol est directement accessible par la suite commerciale.

BÂTIMENT B

Bâtiment B : La brique de façade a été remplacée au parapet.

Bâtiment B : Les balcons en fer forgé sont en bon état, mais la hauteur est non conforme aux normes actuelles.

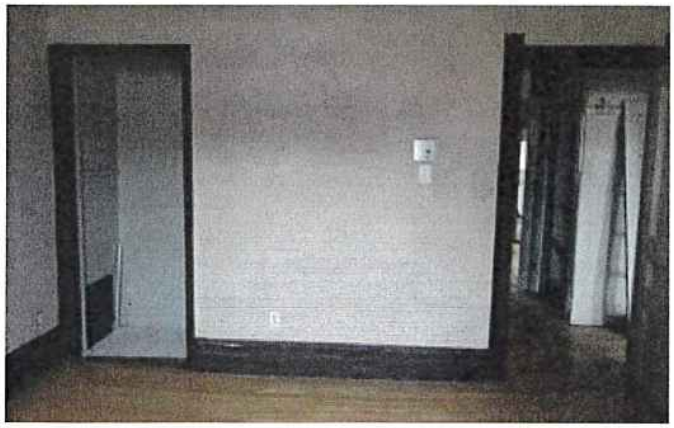

Bâtiment B : Les planchers de bois d'origine et certaines moulures sont conservés.

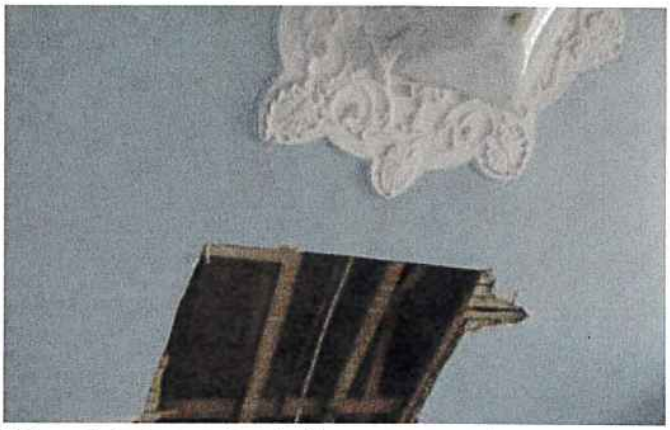

Bâtiment B : Quelques moulures de plâtre sont encore en place.

Bâtiment B : Plafond haut du rez-de-chaussée, les planchers de bois franc sont d'origine. La vitrine commerciale est récente. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs.

Bâtiment B : L'ameublement des cuisines intérieures n'est pas authentique. Les armoires et comptoirs sont en mélamine stratifiée. Il n'y a pas de moulures ou d'éléments distinctifs.

État physique structural

Entre 2011 et 2017, les deux bâtiments ont fait l'objet d'une série d'études de structure qui ont relevé des désordres structuraux et leur évolution. Ces documents sont présentés en annexe. Voici notre résumé chronologique des observations des experts pour chacun des bâtiments.

BÂTIMENT A

Date	Expert-Conseil	Conclusions
28 octobre 2010 **4 janvier 2011**	NCK	Identification des sols instables et recommandations de reprendre les fondations en sous-oeuvre. Le coût des travaux est estimé à 150 000$.
26 mai 2011	Qualitas géotechnique	Le sol est composé d'un mélange de remblais argileux et de sols organiques compressibles. Cela peut causer le tassement et l'apparition de fissures dans la brique. De plus, la présence de grands arbres à proximité peut accentuer le tassement en provoquant le retrait de l'argile, surtout en période de sécheresse.
31 mai 2011	NCK	Observations à la suite du rapport de sol de Qualitas : les fissures sont dues au tassement du sol. La sécurité du bâtiment n'est pas mise en danger, les travaux correctifs sont réévalués à 100 000$.
5 février 2014	Calculatec	Observations en structure : Au sous-sol, les colonnes d'origine se sont désolidarisées de la poutre maitresse en bois. De nouvelles colonnes et semelles ont été placées pour supporter ces mêmes poutres de bois. Observations sur l'enveloppe : Plusieurs fissures sur la brique et effritement du crépi recouvrant le mur de fondation en pierre. Conclusion : Étant donné que le bâtiment est assis sur un sol compressible, il y aura toujours des mouvements dans le sol qui produiront de la fissuration, des déformations ou des désordres. Pour en réduire l'évolution, il faudrait reprendre les fondations en sous-oeuvre. Deux options sont détaillées. Les travaux sont estimés entre 380 000 et 430 000$, selon la stratégie choisie.
16 déc. 2015	Calculatec	Manquement aux attaches des briques au carré de bois. Cela cause le détachement des briques du mur arrière.
27 juin 2016	SNC Lavalin (anciennement Qualitas)	De nouveaux forages au sol montrent des conditions comparables à celles de 2011.
12 sept. 2016	Calculatec	Recommandation de réhabiliter les murs de moellon extérieurs avec poutre-mur supportée par pieux espacés aux 20 pieds. Recommandation de mettre en place une charpente d'acier pour soutenir les cloisons porteuses des étages et du toit. Cette charpente sera supportée par les murs de moellon renforcis et de nouveaux pieux. Travaux estimés à 575 000$.
		Recommandation d'évacuer le bâtiment, pour raison d'instabilité structurale et fissuration toujours active de la maçonnerie malgré renforts.
29 sept. 2016	Calculatec	Observation de fissures, joints de mortier évidés, désolidarisation du revêtement de brique. Évolution des désordres dans courte période de temps. Inquiétude sur l'intégrité structurale.Recommandation de relocalisation des occupants et sécurisation des 4 façades du bâtiment à l'aide de filet de protection.

22 août 2017	Calculatec	Observation d'une nouvelle semelle de fondation coulée sur toute la périphérie intérieure du bâtiment. Avis est donné "que la stabilité est compromise", que la structure de bois du 2e et du toit ne sont pas conformes au Code de construction du Québec. Recommandations de travaux de 441 000$ en structure auxquels s'ajouteraient les réparations à la maçonnerie et en architecture. Les sondages exploratoires montrent un vide entre les châssis de fenêtres et le retour de la brique. Cela porte les ingénieurs à formuler l'hypothèse que les ouvertures d'origine étaient plus grandes. (Nous croyons qu'il soit possible que les fenêtres d'origine aient été posées de l'intérieur, ce qui offrait un vitrage plus généreux.)

BÂTIMENT B

Date	Expert-Conseil	Conclusions
16 déc. 2015	Calculatec	Recommandation de réaliser 3 forages additionnels pour identifier la qualité du sol sur lequel le bâtiment a été construit.
27 juin 2016	SNC Lavalin (anciennement Qualitas)	Conditions de sol sont comparables à celles du forage réalisé près du bâtiment A en 2011. Comme les tassements du sol sont inévitables, les experts- conseils recommandent une stabilisation par pieux foncés hydrauliquement pour arrêter la progression des désordres.
31 janvier 2017	Calculatec	Relevé de la charpente par Calculatec. La capacité est insuffisante et l'intégrité structurale touchée; cela explique les déficiences des niveaux de plancher. Les travaux de renforcement prévus sont estimés à 42 000$ (contingences, profit et administration comprise, taxes en sus).

Peu après le 29 septembre 2016, les occupants des deux bâtiments ont été relocalisés. Les deux bâtiments demeurent vacants, les services ont été coupés et ils ne sont pas chauffés l'hiver.

Le **bâtiment A** présente beaucoup de désordres structuraux. Bien que datant d'environ 30 ans, l'état des finis se détériore ce qui laisse croire que le bâtiment subit des mouvements avec le tassement du terrain. Le revêtement de brique se désolidarise de la charpente et des filets de protection ont été installés pour protéger la voie publique du détachement probable de briques. Les estimations structurales les plus récentes évaluent les travaux de structure à 575 000$ pour ce bâtiment.

Le **bâtiment B** a aussi subi un tassement de sa structure du côté de son mur mitoyen nord, mais ce désordre y semble moins problématique. Le sol étant argileux, de nouveaux désordres pourraient apparaître dans le futur. Le problème principal qui y est relevé par les ingénieurs traite de l'appui de la structure de bois aux poutres en acier et leur capacité. Les désordres structuraux du bâtiment B sont donc moins critiques. Des renforts permettraient de solidifier la structure. Les estimations structurales les plus récentes évaluent les travaux de structure à 42 000$ pour ce bâtiment, un prix qui ne comprend pas de stabilisation des fondations

État physique général

Tel qu'énoncé dans les pages précédentes, les bâtiments ont besoin de plusieurs travaux de rénovation pour être restaurés. Des reprises de finis intérieurs, la mise à niveaux des escaliers et des meubles intégrés, des travaux de plomberie, d'électricité, d'enveloppe, de toiture et l'élimination de contaminants (amiante et plomb) s'ajoutent aux besoins en structure.

En novembre 2018, La SHDM a mandaté la firme *GLT+ Services conseil* pour réaliser une étude sommaire des coûts. Cette étude tient compte de l'ensemble des travaux et chiffre le coût des travaux à 1 177 091$ avant taxes pour le **bâtiment A** et à 668 029$ avant taxes pour le **bâtiment B**.

6. CONCLUSION

Nous revenons brièvement sur les observations principales d'analyse de valeur que nous avons élaborées plus tôt dans cette étude afin d'émettre un avis par rapport à leur conservation et l'émission de recommandations.

D'emblée, la 'maisonnette' A daté d'environ 1870 et est plus ancienne que le 'plex' B de 1915. Du point de vue historique, ces deux édifices sont chacun bien représentatif de leur époque, mais étant donné la quantité notable d'édifices semblables sur les rues avoisinantes, leur valeur à cet effet n'est pas notable. La documentation disponible ne permet pas de préciser d'autres points d'intérêt pour ces édifices.

Il est cependant clair que symboliquement la vocation résidentielle à caractère populaire de ces deux constructions nous interpelle. Si elles participaient jadis au développement de la nouvelle ville, elles représentent aujourd'hui le maintien d'une population cruciale au bien-être d'un quartier central de Montréal. Le maintien de logements abordables représente un enjeu social de taille.

Contexte

À ce niveau de la rue Amherst, la morphologie urbaine ne présente plus l'uniformité du quartier d'origine, soit celle d'une volumétrie sur rue assez simple et des hauteurs de 2 ou 3 étages. Des rues à proximité offrent un profil continu où la trame urbaine a maintenu sa cohérence au travers du siècle dernier. On y trouve d'ailleurs des typologies de maisons similaires en meilleur état. Ces dernières se présentent dans ce contexte avec plus d'intégrité patrimoniale que nos édifices. Au sud et au nord de notre site, le paysage urbain est plus animé, surtout en ce qui a trait aux hauteurs.

De nature populaire, il ne s'agit pas de bâtiments distinctifs ou d'œuvre d'architecte établi, mais bien de bâtiments issus de la production courante de constructeurs bien de leurs époques. L'authenticité de ces constructions n'est pas contestée, mais l'intégrité des édifices et de leurs éléments identitaires a été touchée au fil du temps par des rénovations et, surtout, par le développement de problèmes de structure. La valeur patrimoniale d'ensemble de ces édifices a été altérée.

Architecture

L'examen des composantes des deux édifices révèle des lacunes. Nous sommes d'avis que plusieurs des finis en place ne sont pas originaux et présentent dans leur état actuel un intérêt limité. Il y a absence d'ornementation ou de moulures en plâtre et de bois aux deux intérieurs. Toutefois, l'usage de la brique rouge, la fausse mansarde ornée de tuiles d'ardoise et de lucarnes, ainsi que les frontons de bois ornant les portes sont des éléments typiques des bâtiments les plus anciens du secteur qui sont aussi représentatifs de l'époque.

La valeur architecturale de ces édifices a donc été globalement amoindrie. A un niveau plus élémentaire, mentionnons que l'édifice A a perdu le gros de sa brique d'origine et que celle qui la remplace est dangereusement disloquée. L'édifice B présente de sérieuses cicatrices à sa maçonnerie, des planchers inclinés et des murs intérieurs fissurés. Comme certains matériaux datent du début du 20e siècle, il y a un risque de présence d'amiante et de plomb dans les finis. Ces conditions peuvent rendre une rénovation plus complexe.

L'appréciation de l'état physique des deux édifices porte à réflexion, car les descriptions générales de projets de stabilisation structurale présentées en annexe impliquent d'importants investissements, auxquels s'ajouteront des frais importants de mise à niveau. À ces sommes il faut ajouter les frais attendus lors de projets de restauration qui présente l'opportunité de reconstitution ou de rénovation d'éléments extérieurs distinctifs. Les défis techniques et budgétaires à cet effet sont très importants.

Recommandation

Dans les conditions actuelles, nous sommes d'avis que la valeur patrimoniale présente en ces bâtiments du 1812-18 et du 1830-34 rue Amherst n'est pas significative par rapport à l'importance des désordres que nous avons observés. De plus, nous considérons que la sauvegarde de ces bâtiments est difficile à défendre si un projet de remplacement pertinent est mis de l'avant.

Il nous apparait cependant essentiel de mentionner l'intérêt de viser à préserver le caractère résidentiel de la rue Amherst dans tout nouveau développement. Le défi de contribuer à sauvegarder l'intégrité sociale et patrimoniale du secteur par l'entremise de tout nouveau projet doit être attentivement considéré. Les éléments identitaires toujours présents dans les bâtiments existants peuvent être étudiés, des matériaux semblables utilisés et leur mise en forme générale émulée. De plus, le respect du couronnement, de l'alignement sur rue des volumes et la présentation du rez-de-chaussée au niveau du trottoir sont propres à la morphologie du voisinage.

Nous sommes d'avis que la morphologie et l'échelle des nouveaux bâtiments devraient respecter les volumétries traditionnelles à l'alignement de la rue. Par ailleurs, le front continu des façades en bordure du trottoir participe au caractère de la vie de ce quartier et devrait être étudié.

Le remplacement des arbres sur cour devrait être réalisé avec l'objectif de rapporter de la verdure au cœur des ilots et contribuer à la réduction des ilots de chaleur.

Rapport rédigé par :

Richard de la Riva, architecte OAQ, ACECP

Mylène Moliner-Roy, M. Arch.

7. BIBLIOGRAPHIE

Documentation

BENOIT, Michèle et GRATTON, Roger, Pignon sur Rue, les quartiers de Montréal, Guérin éditeur Lté, Montréal 1991.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Premier plan terrier de la seigneurie de Montréal*, Relevé exécuté par Ludger Beauregard à partir de 1702. (Cahiers de géographie du Québec septembre 1984).

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Plan of the city of Montreal from a trigonometrical survey made by Plunkett & Brady, engineers*, revised and corrected to Dec. 1872 [document cartographique] : made by order of the Mayor Aldermen and CitizensPlan du secteur en 1881.

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Atlas of the City of Montreal from special survey and official plans, showing all buildings & names of owners*/[document cartographique] : Chas. E. Goad

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, *Insurance plan of the City of Montreal*, Quebec, Canada, Volume 3, sheet 124, Chas E. Goad Co., 1954.

DE LE RIVA, Richard, GAGNON, Suzanne, AFFLECK, Gavin, *Les « Plex » une tradition renouvelée*, SCHL, Montréal, 1997.

HANNA, David B. *Montréal, A city built by small builders, 1867-1880*, McGill University, Department of Geography, Montréal, Mars 1986.

ROCHA Roberto, JULIEN Melanie, SALCIDO Santiago et GIMARAES André, *Montréal a 375 ans, mais quel âge ont ses bâtiments ?*, 2017, [En Ligne], http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/03/age-batiments-fondation-ville-montreal-375e/index.html.

VILLE DE MONTRÉAL, Codification administrative du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie 01-282, à jour au 3 août 2017.

Expertises

Certificat de localisation des deux immeubles

Lettres – ingénieurs en structure NCK en date du 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011.

Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011

Évaluation environnementale des sites – phase 1 par Franz Environnement inc. en date du 31 août 2011

Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014

Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015

Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016

Lettres – examen du bâtiment 1812-1818 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016

Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017

Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018

Projet Amherst par Atelier Pierre Thibault architecte en date du 28 août 2018

Estimé interne SHDM : sommaire des coûts.

ANNEXES

Liste des annexes

Lettres – ingénieurs en structure NCK en date du 28 octobre 2010, 4 janvier et 30 mars et 31 mai 2011.	5 pages
Expertise en géotechnique par Qualitas en date du 26 mai 2011	15 pages
Rapport – étude des désordres par Calculatec en date du 5 février 2014	25 pages
Lettre – expertise structurale par Calculatec en date du 16 décembre 2015	3 pages
Rapport – reconnaissance des sols par SNC Lavalin en date du 27 juin 2016	24 pages
Lettres – examen du bâtiment 1812-1818 Amherst par Calculatec en date du 12 et 29 septembre 2016	7 pages
Lettre rapport – expertise en structure par Calculatec en date du 31 janvier 2017	6 pages
Rapport d'expertise par Calculatec en date du 22 août 2017	16 pages
Lettre de l'ingénieur forestier (M. Rocray) en date du 13 juillet 2018	18 pages

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1190607001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Objet :	Adopter un règlement autorisant la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à du logement pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu de l'article 89, paragraphe 4 de la Charte sur les lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec - Conseil d'agglomération

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes

FICHIERS JOINTS

2019-03-01 PM- Règlement 89(4) lots 1 565 252 et 1 565 255.doc

ANNEXE A 1190607002 Hauteurs, volumétrie et implantation.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie FORTIER
Avocate
Tél : 514 872-6396

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-03-01

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division
Tél : 514 872-3093
Division : Droit fiscal, de l'évaluation et des transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DE DEUX BÂTIMENTS AINSI QUE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION, À DES FINS RÉSIDENTIELLES, POUR DES PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT, D'UN BÂTIMENT SUR LES LOTS 1 565 252 ET 1 565 255 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé des lots 1 565 252 et 1 565 255 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATION

2. Malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition de deux bâtiments et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est permis de déroger notamment aux articles 9 et 228 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

3. Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
CONDITIONS

SECTION I
USAGES

4. Seuls les usages « habitation » et « activité communautaire ou socioculturelle » sont autorisés.

SECTION II
HAUTEURS, VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION

5. La hauteur du bâtiment ne doit pas excéder celle indiquée sur les plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints en annexe A au présent règlement.

6. La volumétrie du bâtiment ne doit pas excéder celle indiquée aux plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints au présent règlement en annexe A au présent règlement.

7. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle indiquée sur les plans datés du 7 décembre 2018, réalisés par Atelier Pierre Thibault, architecte, estampillés en date du 30 janvier 2019 et joints en annexe A au présent règlement.

SECTION III
PROTECTION DES ARBRES ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER

8. Les travaux autorisés par les présentes doivent assurer la protection des racines des arbres situés sur le territoire d'application indiqué à l'article 1 du présent règlement.

9. Seul l'abattage de l'érable à Giguère et de l'orme rouge situés à l'arrière du bâtiment est autorisé.

Les deux arbres mentionnés au premier alinéa doivent être remplacés au même emplacement par trois nouveaux arbres.

10. La haie d'ifs communs existant entre les deux arbres à couper doit être conservée.

SECTION IV
DÉMOLITION

11. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'une demande de permis de construction relative au bâtiment autorisé en vertu du présent règlement.

SECTION V
GARANTIE MONÉTAIRE

12. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 259 280 $ visant à assurer le respect des conditions imposées, dont notamment l'exécution du projet de construction et d'occupation sur le sol dégagé.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux visés par le certificat de démolition et les travaux de construction soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement et au plan d'implantation et d'intégration architecturale approuvé par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie, la Ville peut réaliser la garantie.

SECTION VI
AMÉNAGEMENT, ARCHITECTURE ET DESIGN

13. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, d'un certificat d'autorisation de démolition et d'un certificat d'occupation, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

14. En plus des critères prévus à l'article 713 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282*)*, les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée à l'article 10 :

1° les matériaux des façades avant et arrière doivent s'intégrer aux matériaux du secteur;

2° un soin particulier doit être apporté au traitement et à la quantité de surfaces vitrées en façade arrière afin de donner le maximum de lumière par réflexion aux bâtiments situés à l'arrière du projet, sur la rue Saint-Timothée;

3° les gabarits, les alignements et la fenestration doivent s'intégrer au bâti environnant;

4° le rythme des dimensions du parcellaire d'origine doit être bien marqué du côté de la rue Amherst;

5° l'implantation du projet de remplacement doit respecter l'implantation dominante adjacente au nord et au sud;

6° le projet de remplacement doit offrir une plus-value en terme d'intégration au bâti existant et en termes de fonctionnement et d'intégration au milieu social;

7° le projet de remplacement doit viser une haute qualité architecturale.

CHAPITRE VII
DISPOSITION PÉNALE

15. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

CHAPITRE VIII
DÉLAI DE RÉALISATION

16. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 36 mois suivants l'entrée en vigueur du présent règlement.

Un délai maximal de 18 mois est autorisé entre le début des travaux de démolition et le début des travaux de construction.

En cas de non-respect du premier ou du deuxième alinéa, l'autorisation prévue au présent règlement est nulle et sans effet.

ANNEXE A
PLANS HAUTEUR, VOLUMÉTRIE ET IMPLANTATION

_____

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD 1190607001

4.1 Plan d'implantation

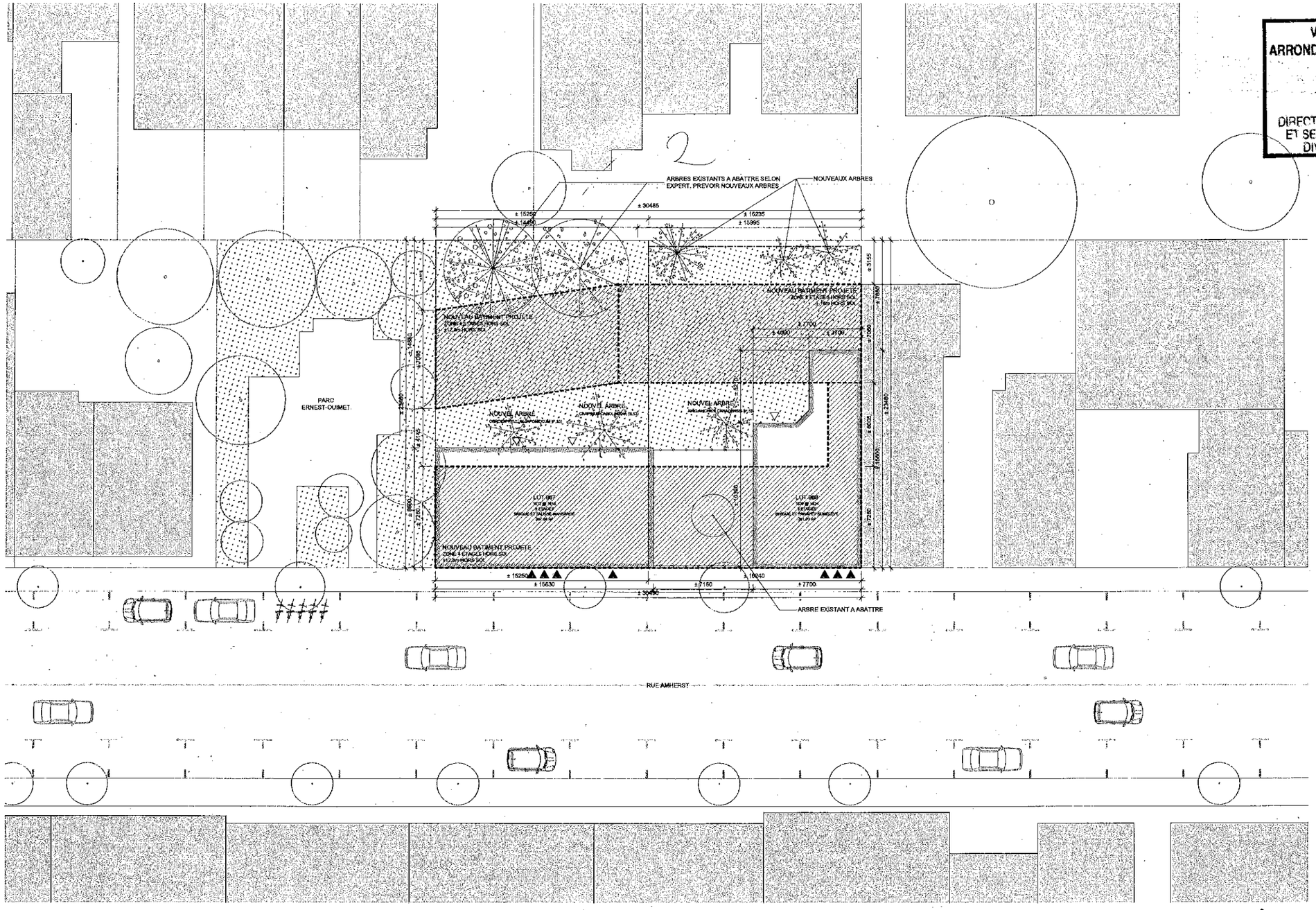

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

4.9 Élévation avant

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

La trame en façade du Projet Ahmerst vient s'harmoniser avec les lignes de force du voisin immédiat. On retrouve notamment des alignements significatifs avec la toiture et le rez-de-chaussée de ce dernier.

ANNEXE A

4.10 Élévation cour commune

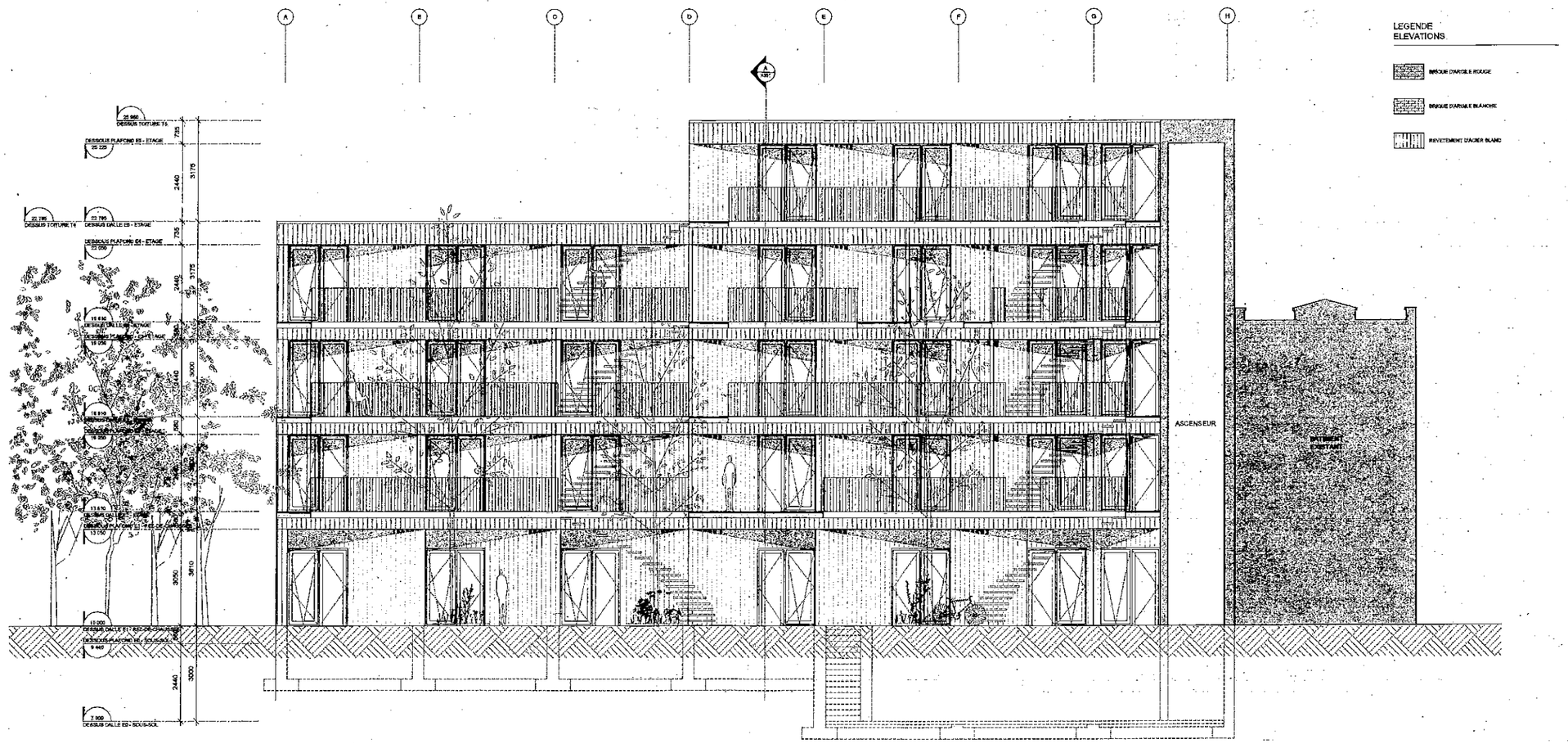

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

4.11 Élévation côté parc

En plus d'ouvrir le projet vers la végétation abondante du parc Ernest-Ouimet, la fenestration vient texturer et dynamiser la façade.

ANNEXE A

4.12 Coupe transversale

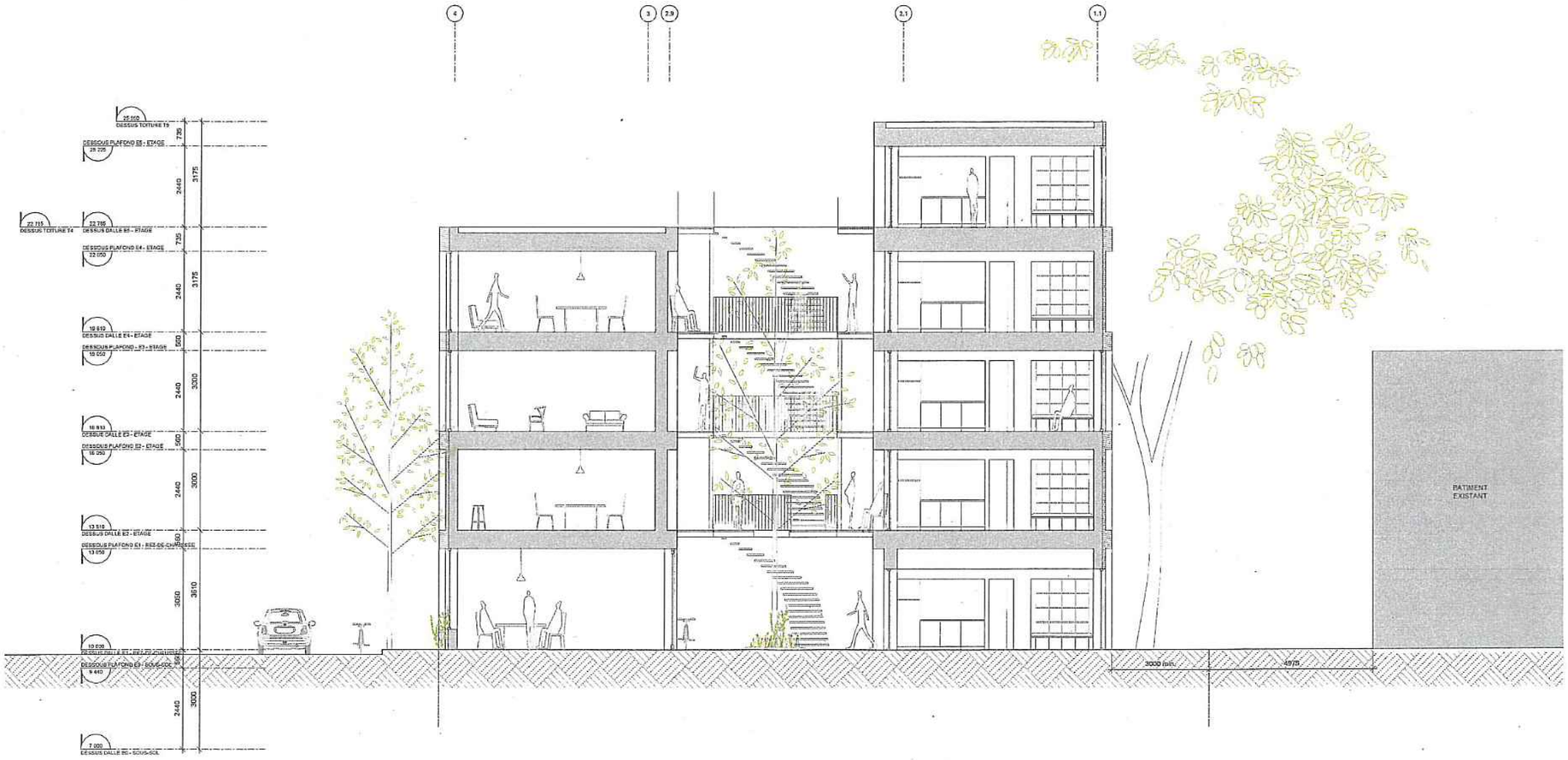

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE A

4.13 Élévation arrière

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Par souci d'intimité et d'apport en lumière, les ouvertures de la façade arrière sont munies de garde-corps perforés en acier.

ANNEXE A

4.14 Élévation de la rue

Plan d'urbanisme de la ville

- Hauteur permise
  Mètre maximum : 25m
- Densité d'implantation permise
  Densité maximum : 3

Projet Amherst

- Hauteur
  Portion 4 étage : 12,78m
  Portion 5 étage : 15,96m
- Densité d'implantation
  Densité : 2,72

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE
30 JAN. 2019
DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES
DIVISION DE L'URBANISME

Le Projet Amherst vient s'intégrer à l'éclectisme de hauteurs, de largeurs et de styles des différents bâtiments de la rue Amherst.

ANNEXE A

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 42.06

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1196255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

D'adopter un règlement autorisant la démolition et la construction d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, en vertu de l'article 89, paragraphe 4° de la Charte, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2019-05-03 15:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION	**Dossier # :1196255005**
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), en partenariat avec l'accueil Bonneau, a déposé une demande de projet en vertu de l'article 89.4 de la Charte de la Ville afin de permettre la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin, et la construction d'un bâtiment de 7 étages destiné à l'hébergement de personnes itinérantes en démarche de réinsertion.
Cette procédure, selon l'article 89, paragraphe 4º de la Charte de la Ville de Montréal, permet au conseil municipal d'adopter des règlements dérogeant à tout règlement d'un arrondissement pour la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement.

Cette procédure n'implique ni consultation publique ni demande de processus référendaire. Elle permet d'adapter les normes prévues au règlement d'urbanisme à certaines réalités sociales, tout en assurant la conformité du projet au Plan d'urbanisme.

Le conseil d'agglomération a compétence dans ce domaine du logement social et de l'aide aux sans-abris, et doit donner son approbation au projet.

En parallèle, une demande de modification du Plan d'urbanisme est entamée afin de retirer l'immeuble visé par la démolition, Appartements Riga, de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* (dossier 1196255004).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le site
Le site se situe dans le quartier latin, à l'ouest de Saint-Denis et au sud de Sainte-Catherine, au cœur du campus de l'UQÀM. Il est actuellement occupé par un bâtiment vacant de 4 étages encadré par les rues Christin et Savignac. Le lot ouest contigu est un terrain vacant et celui à l'est accueille un bâtiment vernaculaire occupé seulement aux étages supérieurs. Le secteur fera l'objet d'un réaménagement des espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'arrondissement et l'UQÀM, qui comprend entre autre le verdissement des rues Christin et Savignac, ainsi que de l'aménagement d'une station verte sur le terrain à l'intersection de Sanguinet. Un projet immobilier de 14 étages au sud du site, bénéficiant du zonage du boulevard René-Lévesque, est également prévu.

Le bâtiment actuellement sur le site est connu sous le nom de Appartements Riga. Il a été construit en 1914 selon les plans de l'architecte Joseph-Arthur Godin, qui a entre autres réalisé le bâtiment au coin de Saint-Laurent et Sherbrooke (aujourd'hui Hôtel 10) et les appartements Saint-Jacques sur la rue Saint-Denis. Contrairement à la tendance de l'époque où ce sont de grands logements de six à sept pièces qui sont construits, le Riga est l'un des premiers immeubles de rapport montréalais destiné aux personnes seules. Il offre à l'époque 78 logements de petite dimension. Outre la typologie des logements, le Riga se démarque également pour sa structure de béton armé exposé, novatrice pour l'usage résidentiel, et l'introduction d'éléments décoratifs de béton de tendance Art Nouveau.

L'immeuble a été complètement rénové en 1987, moment où les portes et fenêtres ont été remplacées et où un isolant a été appliqué sur la façade, masquant ainsi des détails d'origine.

Une étude patrimoniale réalisée en 2008 conclut à l'importance du bâtiment dans l'histoire de l'architecture, qu'il est intéressant du point de vue du style architectural, du système constructif innovateur pour l'époque et de l'histoire du concepteur et d'une phase importante de la construction de Montréal.

Enfin, suite aux travaux de dégarnissage, le bâtiment a révélé des fissures aux dalles et aux murs, mais particulièrement des manques importants à l'articulation des colonnes et des dalles de plancher. En septembre 2018, un rapport de la firme d'ingénierie NCK mentionne que l'ossature de l'immeuble vacant depuis 2016 présente des « signes de détresse » et qu'elle pourrait céder en cas « d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes ». Le rapport conclut que la démolition de l'immeuble demeure la seule issue.

Le projet
La démolition et le projet de remplacement suivront la procédure prévu à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisque le projet est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, afin de permettre à la SHDM de construire du logement pour personnes ayant besoin d'hébergement au centre-ville.

La proposition consiste en un bâtiment de 7 étages (22,70 mètres) accueillant 114 logements (90 studios, 18 studios pour couples et 6 logements de 2 chambres) répartis sur tous les étages, ainsi que des espaces communs et des bureaux pour les intervenants sociaux dans la partie est du rez-de-chaussée. L'entrée principale est aménagée sur la rue Christin. Le bâtiment comporte deux sections distinctes dont chacune desservira une clientèle type, soit d'une part les personnes seules, et d'autre part les couples ou membres d'une même famille. On retrouve deux espaces extérieurs, un au rez-de-chaussée sur la rue Savignac et l'autre au 2e niveau sur la rue Christin, qui seront utilisés exclusivement par

chacune des deux clientèles types.

La façade Christin présente un jeu de ressauts et de redents, où les balcons en juliette sont intercalés par des colonnes de briques vernissées de couleurs. Au rez-de-chaussée se déploie en continu devant les ouvertures un écran en acier, perforé d'un motif de feuilles. Des bacs de plantations seront aménagés entre l'écran et la façade. Les cages d'escalier intérieures entièrement vitrées, adjacentes à la cour et à la terrasse du 2e étage, seront visibles de l'extérieur. La matérialité proposée consiste en des briques vernissées de quatre teintes pour les façades sur Christin et Savignac, de briques grises et beiges pour les façades latérales, d'aluminium pour les juliettes et d'acier pour l'écran au niveau du rez-de-chaussée.

Le cadre réglementaire
Le projet tel que proposé déroge à deux dispositions du Règlement d'urbanisme de Ville-Marie, soit :
- l'article 53 qui prévoit que le bâtiment doit fournir une superficie totale d'espaces libres (balcon, terrasse, espace collectif intérieur, etc.) égale ou supérieure à 10% de la superficie de plancher total de chaque logement, alors que le projet en fournirait l'équivalent de moins de 4%;
- l'article 81 qui prévoit que la marge latérale minimale doit être de 3 mètres, alors que le projet offrirait une marge de 1,5 mètres, toujours du côté est.

JUSTIFICATION

Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment Le Riga. Toutefois, les techniques de construction employées s'inspiraient du système structural Hennebique sans le maîtriser, et ce fait crucial, combiné à diverses interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné. Plus d'un rapport sur la structure préconisent la démolition de l'immeuble.
Le projet de remplacement proposé respecte les grands paramètre du Plan d'urbanisme et du zonage. La volumétrie et la composition des espaces et des façades de la proposition témoignent d'un effort et d'une volonté réels de mitiger l'impact de l'insertion d'un aussi gros volume dans un espace aussi restreint. Toutefois, compte tenu de l'étroitesse des rues Christin et Savignac, et de la hauteur maximisée du projet et des bâtiments situés de l'autre côté de ces rues, un effet de canyon en résultera. La façade présente une certaine verticalité avec le jeu de ressauts et de redents créé par les bandes de briques de couleur et la fenestration, venant ainsi briser la masse du bâtiment. La présence de l'entrée principale, des espaces communs et de la cour avant favorisent d'une certaine manière l'animation du domaine public. La relation entre le bâtiment et la rue est cependant affectée avec la présence de logements au rez-de-chaussée et l'aménagement d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres devant les fenêtres de ces logements, donnant l'impression d'un mur aveugle. Le grillage assombrirait encore plus les logements, puisqu'il n'y aura pas de lumière directe pour les illuminer.

Dans une note datée du 31 octobre 2018, la Division du patrimoine a émis un avis favorable à la démolition des Appartement Riga.

À la séance du 17 janvier 2019, le Comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à l'égard de la demande de modification au Plan d'urbanisme et au projet de remplacement, sous certaines conditions (voir le procès-verbal en pièce jointe).

Suite à une présentation au Comité Jacques-Viger et au Conseil du patrimoine, ceux-ci ont émis conjointement un avis favorable. À l'étape des demandes de permis, des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et les instances consultatives seront consultées à nouveau en vue d'un avis final.

En conséquence, la Direction de l’aménagement urbain et des services aux entreprises est d’avis que l’on devrait donner une suite favorable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Recommandation du Comité exécutif;
Avis de motion et adoption du projet de règlement par le Conseil d'agglomération ;
Recommandation du Comité exécutif;
Orientation du Conseil municipal;
Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabrielle LECLERC-ANDRÉ
Conseillère en aménagement

Tél : 514 868-5827
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-05-01

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme

Tél : 514 872-9545
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvain VILLENEUVE
Directeur
Tél : 514-872-8692
Approuvé le : 2019-05-02

Montréal

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Suite à leur assemblée du 22 mars 2019

Les deux organismes sont des instances consultatives de la Ville de Montréal*.

Démolition et projet de remplacement des appartements Riga 330, rue Christin

AC19-VM-01

Localisation :	330, rue Christin Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Bâtiment d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle inscrit au Plan d'urbanisme
Reconnaissance provinciale :	Aucune
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) émettent un avis à l'Arrondissement de Ville-Marie considérant la valeur patrimoniale du bâtiment et parce que le projet prévoit une modification au Plan d'urbanisme.

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Les appartements Riga ont été construits en 1914 au 330, rue Christin entre les rues Saint-Denis et Sanguinet. Conçue par le promoteur-architecte Joseph-Arthur Godin (1879-1949), cette « maison de rapport » de quatre étages se distingue d'autres immeubles d'appartements de son époque par son expression moderniste inspirée de l'Art-nouveau et sa structure innovatrice en béton armé qui était partiellement visible de l'extérieur. À la même époque, Godin a réalisé, également en tant que promoteur-architecte, deux autres immeubles qui partagent ces mêmes qualités, la maison de rapport Saint-Jacques (1914-16) aux 1710-14, rue Saint-Denis et l'édifice Joseph-Arthur Godin (1914-16) à l'angle sud-ouest de la rue Sherbrooke Ouest et du boulevard Saint-Laurent; ce dernier a été classé immeuble patrimonial en 1990 et est aujourd'hui intégré à l'Hôtel 10. Les appartements Riga et Saint-Jacques se démarquaient aussi par leur offre de petits logements modestes et abordables destinés aux personnes seules ou aux couples à une époque où la plupart des immeubles d'appartements abritaient des logements de grande superficie. Joseph-Arthur Godin a vendu l'édifice Riga lors de sa construction, mais en fut locataire en 1918 et 1919.

L'édifice Riga a connu d'importantes modifications en 1987. Entre autres, l'intérieur a été mis aux normes et l'enveloppe a été renouvelée de manière à améliorer sa performance énergétique, mais en changeant nettement son

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136 et
Règlement de la Ville de Montréal 12-022

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
514 872-4055
ville.montreal.qc.ca/cjv
ville.montreal.qc.ca/cpm

apparence : les portes et fenêtres ont été remplacées par des modèles différents et le revêtement d'origine de béton, de maçonnerie et de crépi a été recouvert d'isolant et enduit de finition.

Au moment de sa construction, l'édifice Riga se distinguait de son contexte immédiat, composé surtout de petits bâtiments contigus en maçonnerie de deux et trois étages, en raison de son expression architecturale moderne, de sa hauteur de quatre étages, de sa grande superficie et du fait qu'il possédait des façades sur deux rues : la façade principale sur la rue Sainte-Julie (devenue la place Christin et puis la rue Christin), qui ne s'étendaient alors pas jusqu'à la rue Sanguinet, et la façade secondaire sur la rue Boyer (devenue la rue Savignac). Aujourd'hui, ses voisins du côté est témoignent de cette époque, mais les autres bâtiments qui l'entourent sont de grande superficie et de hauteur importante (sept étages et plus du côté sud, sur le boulevard René-Lévesque Est, incluant un immeuble de grande hauteur prévu, mais pas encore construit, et six étages du côté nord de la rue Christin). Du côté ouest il y a deux lots vacants.

L'édifice Riga est situé dans le pôle Quartier Latin, l'un des pôles du Quartier des spectacles de l'Arrondissement de Ville-Marie. La vision du projet particulier d'urbanisme (PPU) de ce pôle qui a été adopté en 2013 se résume en quatre mots : vivre, apprendre, créer et se divertir. Le secteur fait l'objet d'un réaménagement d'espaces publics, résultant d'un partenariat entre l'Arrondissement et l'UQAM, qui comprend le verdissement des rues Christin et Savignac et l'aménagement d'un espace vert entre ces deux rues à l'intersection de la rue Sanguinet.

Localisation du 330, rue Christin et photo de l'édifice Riga (source : fiche CCU)

DESCRIPTION ET CONTEXTE DU PROJET

La Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), qui est propriétaire du 330, rue Christin depuis 1990, est une société paramunicipale à but non lucratif qui est financièrement autonome. Par sa gestion d'un parc immobilier de 4 700 logements à Montréal, elle contribue à la vitalité sociale, économique et culturelle de la ville. C'est dans le cadre de sa mission sociale qu'elle s'est associée avec Accueil Bonneau, un organisme qui joue un rôle essentiel auprès

de la population itinérante à Montréal,[1] pour réaliser un projet au 330, rue Christin il y a trois ans et demi. Le besoin en logements pour itinérants était alors criant, et l'est encore plus aujourd'hui.

Le programme du projet de 2015-17 était de rénover l'édifice Riga dans le but de créer 61 logements pour une clientèle mixte. Les plans ont été préparés et les travaux de dégarnissage ont été amorcés en 2017. Lors de ces travaux, des fissures importantes dans la structure de béton ont été exposées et l'absence d'armature à des jonctions structurales névralgiques a été notée. Les travaux ont été arrêtés et des études approfondies ont été commandées. L'une des firmes d'ingénierie consultées avait travaillé sur la rénovation récente de l'édifice Joseph-Arthur Godin dont la structure n'avait pas présenté de défis incontournables. À l'analyse, on a constaté que les techniques de béton armé utilisées pour les deux édifices étaient différentes. Cette firme a confirmé que la structure de l'édifice Riga présente des « signes de détresse » et que son ossature pourrait céder en cas d'un séisme modéré ou d'une tempête de vents extrêmes. Elle a donc recommandé la démolition de l'immeuble. La Division du patrimoine, qui a ensuite été consultée, a conclu que « la démolition du Riga semble malheureusement inévitable parce que l'état de dégradation avancé de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important ». Toutefois, elle a encouragé la SHDM à « colliger et publier un maximum d'informations au sujet de l'édifice et ainsi d'en conserver la mémoire avant de laisser place à un nouvel édifice qui puisse aussi contribuer à la richesse architecturale du Quartier Latin ».

Sur la base de ces informations, et en tenant compte du besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance et de son partenariat avec Accueil Bonneau, la SHDM a décidé de procéder à un projet de remplacement qui maximisera le nombre de logements sur le site tout en respectant les grands paramètres du Plan d'urbanisme. Ce projet suivra la procédure de l'article 89.4 de la Charte de la Ville de Montréal.[2] Il ne sera donc pas présenté au Comité d'étude des demandes de démolition (CEDD) et ne fera pas l'objet d'une consultation publique. Toutefois, il faut retirer les appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme, dans laquelle ils sont inscrits.

Le projet de remplacement est fondé sur une étude urbanistique et historique qui analyse l'évolution de l'édifice Riga et de son contexte. Celle-ci définit plusieurs aspects de la singularité de l'immeuble dans son environnement – « ses façades sur deux rues parallèles et étroites; sa symétrie; sa coloration distincte; des jeux de ressauts et redents des façades aux étages supérieurs; le traitement distinctif du rez-de-chaussée; l'identification de l'entrée rue Christin par le traitement singulier de la façade qui la surplombe; la texture de sa maçonnerie » – qui ont inspiré le design du projet de remplacement. Comme l'édifice Riga, ce dernier vise à offrir, grâce à son architecture distinctive, le plaisir d'une découverte inattendue aux gens qui explorent le secteur.

La proposition consiste en un bâtiment de sept étages à double frontalité avec l'entrée principale sur la rue Christin. Celle-ci est surplombée d'une terrasse extérieure. Sur la rue Savignac, on trouve une cour au rez-de-chaussée qui répond au vis-à-vis de l'immeuble de grande hauteur qui sera construit prochainement sur le boulevard René-Lévesque Est. Des cages d'escaliers vitrées sont adjacentes à ces deux retraits. Les façades principale et secondaire présentent des jeux de ressauts et redents articulés par des bandes verticales de briques vernissées colorées intercalés de juliettes

[1] La mission d'Accueil Bonneau est : « accueillir la personne ou en situation ou à risque d'itinérance en l'accompagnant au quotidien dans la réponse à ses besoins essentiels et la recherche d'une meilleure qualité de vie et d'un mieux-être, vers la réinsertion sociale et la stabilité résidentielle » (https://www.accueilbonneau.com/apropos).

[2] La procédure prévue à l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise l'autorisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle dérogeant à la règlementation d'urbanisme de l'arrondissement. Elle s'applique à la réalisation d'un projet relatif (alinéa 4°) à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec. (Source : *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (C-11.4), 2000, c. 56, ann. I; 2017, c. 16, a. 1).

en aluminium. Le traitement du rez-de-chaussée se différencie de celui des étages par sa hauteur plus importante, par des claustras devant la fenestration des logements formés d'écrans de métal perforé au motif de feuilles, par des bacs de plantation, et par ses grandes fenêtres des espaces communs et administratifs. Les élévations latérales, divisées en deux pans verticaux, sont revêtues de briques de teintes chamois pâle et gris foncé. Le nouveau bâtiment abrite 114 logements, dont 90 studios, 14 studios pour couples et 10 logements avec deux chambres à coucher.

Afin de garder la mémoire de l'édifice Riga, un projet de commémoration est en train d'être élaboré. Deux professeurs et chercheurs de l'UQAM – l'historien de l'architecture Réjean Legault, spécialiste de l'histoire de l'usage du béton en architecture, et l'architecte Carlo Carbone, expert en systèmes constructifs – travailleront en collaboration avec l'architecte du projet et la SHDM sur la documentation et l'analyse de l'édifice avant et au cours de sa démolition afin de définir plus précisément son rôle dans l'histoire de l'architecture montréalaise et l'histoire du béton armé. Une publication et un site internet sont prévus afin de rendre disponibles les informations sur le bâtiment et les résultats des recherches et des analyses.

La proposition architecturale, qui déroge au règlement d'urbanisme en ce qui a trait à la marge latérale et aux espaces libres, a reçu un avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'Arrondissement de Ville-Marie, à certaines conditions. Elle devra être revue par le CCU à la suite de sa révision architecturale.

ENJEUX ET ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV) (ci-après, le comité mixte) ont reçu les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie et des services centraux, ainsi que les représentants de la SHDM, de l'Accueil Bonneau et de la firme d'architectes mandatée pour la conception du projet lors de sa réunion du 22 mars 2019. Le comité mixte a pris connaissance des documents qui lui ont été remis préalablement à la réunion, parmi lesquels une étude patrimoniale réalisée en 2008 dans le contexte d'un autre projet non réalisé,[3] la note concernant la démolition et le redéveloppement du 330, rue Christin de 2018[4] et des expertises structurales.[5] Il remercie les représentants pour leurs présentations et formule dans les paragraphes suivants ses commentaires et recommandations sur la démolition du bâtiment, sa commémoration et le projet de remplacement.

Démolition de l'édifice Riga

Le comité mixte se joint aux autres instances et accepte avec beaucoup de regret la démolition de l'édifice Riga, qui semble être inévitable parce que l'état avancé de dégradation de sa structure représente un enjeu de sécurité publique important. Il est donc en accord avec le retrait de cet immeuble patrimonial de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le Comité suggère toutefois que la démolition soit entreprise d'une manière qui tienne compte des principes de développement durable, et il recommande l'étude des articles sur la déconstruction et la commémoration de l'architecte Susan Ross, professeure à l'Université Carleton. En outre, le comité note que l'étude patrimoniale de 2008, plutôt rudimentaire, aurait dû être mise à jour pour tenir compte des nouvelles informations et de l'actuelle condition du site et de son contexte, et révisée ou remplacée en prenant en considération les attentes des études patrimoniales d'aujourd'hui.

[3] Groupe Gauthier, Biancabano, Boduc, *Étude patrimoniale du bâtiment Le Riga, situé au 330, rue Christin, Montréal*, juillet 2008.
[4] Sonia Vibert, chef de division – Patrimoine, Direction de l'urbanisme, Ville de Montréal, *Note : Démolition et redéveloppement du 330, rue Christin*, 31 octobre 2018.
[5] Lettre des ingénieurs Franz Knoll et Alain Déom de NCK Inc. à la SHDM en date du 6 septembre 2018; Lettre de l'ingénieur Alain Déom de NCK Inc., 9 janvier 2018; Stantec *Le Christin – Rapport de l'état des lieux et options en structure*, 16 novembre 2016.

Enfin, il reste de la responsabilité du requérant de démontrer que toutes les possibilités ont été envisagées quant à la conservation des biens de nature patrimoniale de façon à s'assurer que la perte du bien soit clairement inéluctable et que son remplacement soit la meilleure solution. Quoique l'option ne soit généralement pas privilégiée, par exemple, la reconstruction à l'identique aurait pu faire partie des alternatives étudiées.

Autres approches

Le comité est d'avis qu'il est important, pour les représentants de la Ville de Montréal et les architectes et ingénieurs montréalais, de référer aux recherches appliquées récentes et courantes sur l'adaptation des immeubles patrimoniaux afin de répondre aux normes sismiques contemporaines et aux autres exigences du code de construction; l'Association pour la préservation et ses techniques, Internationale (APTI) est l'un des organismes professionnels qui regroupe des experts en cette matière lors de ses congrès annuels et publie des articles sur le sujet, incluant des études de cas réussies.

Documentation et commémoration de l'édifice Riga

Le comité mixte applaudit l'implication des professeurs et chercheurs Réjean Legault et Carlo Carbone de l'UQAM au projet de la documentation et de l'analyse de l'édifice Riga, avant et pendant sa démolition, et de la diffusion des résultats de leurs recherches. Il souligne toutefois l'importance de ne pas limiter les recherches et l'analyse à la structure de béton armé de l'immeuble, et d'examiner aussi son intérêt patrimonial global, y compris ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères. Il va sans dire que cette analyse devra être fondée sur des recherches plus poussées que celles qui sont présentées dans l'étude patrimoniale de 2008, et devra considérer l'aménagement intérieur d'origine de l'immeuble et le mode de l'habiter. En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, le comité encourage la SHDM à exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies en plus des études traditionnelles – qui devront être publiées et donc accessibles aux chercheurs et au public – et à explorer le potentiel commémoratif lié à une approche de déconstruction du bâtiment.

Projet de remplacement

D'emblée, le comité mixte apprécie le partenariat entre la SHDM et Accueil Bonneau et le fait que le projet de remplacement contribuera à répondre à un besoin criant pour des logements destinés aux personnes en situation ou à risque d'itinérance, même si la demande est plus grande que l'offre. Il considère que cette vocation est d'autant plus intéressante parce qu'elle reproduit la typologie de l'édifice Riga, qui était composé de petits logements pour personnes seules et couples. Néanmoins, il offre quelques commentaires et suggestions pour sa bonification lors de la révision architecturale :

Afin de renforcer la référence à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga et d'améliorer le rapport entre le nouveau bâtiment et la rue, il serait souhaitable d'avoir plus d'espaces communs et d'autres usages permettant un vitrage sans écran au niveau de la rue. Bien qu'il comprenne les contraintes budgétaires du projet et la volonté de maximiser le nombre de logements du projet, le comité n'est pas convaincu que des unités d'habitation au niveau de la rue offrent une qualité de vie acceptable pour leurs occupants et considère que les écrans de métal perforé sans retrait du trottoir risquent de rendre désagréable l'expérience piétonne sur la rue, dont l'étroitesse sera déjà soulignée par la hauteur du nouveau bâtiment et celles de ses voisins. Il suggère donc d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée et/ou de s'associer avec un organisme communautaire (une clinique, ou centre de bien-être, etc.) dont les activités permettront de grandes fenêtres et l'aménagement paysager du retrait, afin

de contribuer à l'animation et au verdissement de la rue et à la qualité de l'expérience piétonne, sans oublier le rappel à la différentiation entre le rez-de-chaussée et les étages de l'édifice Riga.

Le comité mixte note que les logements du bâtiment proposé possèdent une meilleure qualité d'éclairage naturel et de meilleures vues que les appartements Riga, où les fenêtres de plusieurs unités donnent sur des cours étroites. Toutefois, il souligne la nécessité de s'assurer du confort des usagers. Il s'inquiète par exemple des lits simples enclavés sur trois côtés et adossés directement au mur extérieur. Il recommande que l'étude de l'enveloppe qui est prévue explore les options techniques et architecturales pouvant assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du bâtiment.

Étant donné l'innovation architecturale de l'édifice Riga, le comité mixte est de l'avis que l'architecture du nouveau bâtiment devrait offrir des solutions plus créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et à l'opportunité d'intégrer un toit-terrasse ou végétalisé permettant d'optimiser cette « cinquième façade ». Il encourage l'architecte à explorer ces aspects davantage lors de la révision architecturale du projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL ET DU COMITÉ JACQUES-VIGER

Le comité mixte déplore la perte de l'édifice Riga en raison de son intérêt patrimonial incontestable, mais comprend que la rénovation de l'immeuble n'est pas une option viable en raison de l'état avancé de dégradation de sa structure. Il est en accord avec la programmation et l'approche architecturale globale du projet de remplacement proposé, qui contribuera à répondre à un besoin urgent de logements pour des personnes en situation ou à risque d'itinérance au centre-ville. Il émet donc un avis favorable au retrait des Appartements Riga de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme et au projet de remplacement proposé. Cet avis est toutefois conditionnel au fait que le projet soit à nouveau présenté au comité mixte pour avis. À cette fin, le comité émet les recommandations suivantes :

- Assurer que la démolition soit entreprise d'une manière qui tient compte des principes de développement durable;
- Assurer que les recherches sur l'édifice Riga dans le but de sa commémoration ne soient pas limitées à sa structure innovatrice de béton armé mais portent également sur son intérêt patrimonial global (en tenant compte, entre autres, de ses valeurs historiques, sociales, symboliques, architecturales et paysagères);
- Fournir une documentation exhaustive de l'édifice Riga avant et pendant sa démolition;
- En ce qui a trait aux moyens de diffusion de la commémoration, exploiter les possibilités innovantes offertes par les nouvelles technologies;
- Explorer la possibilité d'augmenter la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment et/ou de s'associer avec un organisme idoine dont les activités permettront une interface plus appropriée avec la rue relativement au traitement architectural et aux usages;
- Assurer l'équilibre entre l'éclairage naturel et la ventilation naturelle des unités, le confort des occupants et l'efficacité énergétique du nouveau bâtiment;
- Dans la révision architecturale du nouveau bâtiment, explorer des solutions créatrices en ce qui a trait, entre autres, aux rapports avec les voisins, à l'intégration des espaces extérieurs et au traitement du toit.

La vice-présidente du Conseil du patrimoine de Montréal,

Original signé

Alena Prochazka

Le 5 avril 2019

Le président du Comité Jacques-Viger,

Original signé

Pierre Corriveau

Le 5 avril 2019

Ville-Marie
Montréal

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
17 janvier 2019
3001478242
4.1.2 et 4.3.1

Objet : **AVIS PRÉLIMINAIRE POUR UN ARTICLE 89 ET MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME**

Endroit : 330, rue Christin

Responsables : Gabrielle Leclerc-André et Francis Lefebvre

Description : La demande vise à autoriser la démolition de l'immeuble Le Riga. Pour ce faire, il faut retirer celui-ci de la liste des *Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle – Les habitations* du Plan d'urbanisme. Le projet de remplacement suivra la procédure prévue à l'article 89, paragraphe 4° de la Charte de la Ville, puisqu'il est destiné à de l'habitation pour les personnes ayant besoin d'hébergement. La gestion de l'immeuble sera assurée par l'organisme l'Accueil Bonneau.

La prémisse principale de l'occupation projetée est de tirer un parti maximal des possibilités offertes par le zonage de plein droit, car la SHDM fait valoir que les occasions de construire du logement social sont peu nombreuses et rencontrent souvent de l'opposition au centre-ville, alors que les besoins sont toujours criants.

La proposition consiste en un bâtiment de 7 étages (22,70 m) accueillant 114 logements (90 studios, 18 studios pour couples et 6 logements de 2CC) répartis sur tous les étages, ainsi que des espaces communs et des bureaux pour les intervenants sociaux dans la partie est du rez-de-chaussée. L'entrée principale est aménagée sur la rue Christin. Le bâtiment comporte deux sections distinctes dont chacune desservira une clientèle type, soit les personnes seules et les couples ou de même famille. On retrouve deux espaces extérieurs, un au RC sur Savignac et l'autre au 2e niveau sur Christin, qui seront utilisés exclusivement par chacune des deux clientèles types.

La façade Christin présente un jeu de ressauts et de redents, où les balcons en juliette sont intercalés par des colonnes de briques vernissées de couleurs. Au rez-de-chaussée se déploie en continu devant les ouvertures un écran en acier, perforé d'un motif de feuilles. Des bacs de plantations seront aménagés entre l'écran et la façade. Les cages d'escalier intérieures entièrement vitrées, adjacentes à la cour et à la terrasse du 2e étage, seront visibles de l'extérieur.

La matérialité proposée consiste en des briques vernissées de quatre teintes pour les façades sur Christin et Savignac, de briques grises et beiges pour les façades latérales, d'aluminium pour les juliettes et d'acier pour l'écran au niveau du rez-de-chaussée.

Élément particulier :	Aucune
Remarque importante :	Aucune
Considérant que :	Plusieurs ouvrages et études attribuent indéniablement un intérêt architectural et historique au bâtiment, mais que les interventions sur l'ossature au cours des années, font en sorte qu'aujourd'hui le bâtiment n'est pas récupérable pour l'usage qui lui est destiné.
Considérant qu' :	Un rapport sur la structure préconise la démolition de l'immeuble.
Considérant que :	Le projet de remplacement proposé respecte les orientations du Plan d'urbanisme et au zonage.
Considérant que :	La façade présente une certaine verticalité avec le jeu de ressauts et de redents créé par les bandes de briques de couleur et la fenestration, venant ainsi briser la masse du bâtiment.
Considérant que :	L'étroitesse des rues Christin et Savignac et la hauteur maximisée du projet et des bâtiments situés de l'autre côté de ces rues auront pour résultat un effet de canyon.
Considérant que :	La présence de l'entrée principale, des espaces communs et de la cour avant favorisent d'une certaine manière l'animation du domaine public.
Considérant que :	La relation entre le bâtiment et la rue est cependant affectée avec l'aménagement d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres devant les fenêtres des logements, donnant l'impression d'un mur aveugle assombrissant encore plus les logements, puisqu'il n'y aura pas de lumière directe pour les illuminer.
Considérant que :	La volumétrie et la composition des espaces et des façades de la proposition témoignent d'un effort et d'une volonté réels de mitiger l'impact de l'insertion d'un aussi gros volume dans un espace aussi restreint.
Considérant que :	Des plans plus complets permettront de peaufiner le projet et d'établir les dérogations nécessaires et qui seront incluses au règlement devant mener à l'adoption du projet.

Par conséquent, à l'unanimité, le comité consultatif d'urbanisme émet un AVIS FAVORABLE à l'égard de cette demande aux conditions suivantes :

- **Revoir le traitement de la proposition afin de privilégier une composition de matériaux plus sobre.**
- **Fournir un devis technique afin de s'assurer que le bâtiment sera documenté lors de son démantèlement.**
- **Retirer complètement ou réduire la hauteur des grillages installés devant les fenêtres, de façon à favoriser une relation plus dynamique entre le bâtiment et le domaine public. Le retrait du grillage est l'option à privilégier selon les membres du comité.**
- **Envisager un retrait au dernier étage pour diminuer l'impact environnemental du nouveau volume sur les alentours et répondre au retrait existant sur le pavillon J.A De Sève de l'UQÀM qui encadre l'autre côté de la rue Christin.**
- **Prévoir un rappel commémoratif au projet de remplacement compte tenu de la valeur patrimoniale et historique du bâtiment à démolir.**
- **Procéder à une révision de projet conformément à la procédure du Titre VIII.**

Par ailleurs, les membres du comité s'interrogent sur la question de l'entretien des bâtiments de la SHDM et de ses conséquences. Ils sont d'avis que la SHDM devrait élaborer et leur transmettre un portrait général de l'état de leurs bâtiments sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, afin de permettre aux membres du comité d'avoir une idée globale des situations similaires à venir, notamment en ce qui concerne les demandes de démolitions.

De plus, les membres ont formulé une demande envers les instances municipales concernant la mise en place d'une façon systématique pour les commémorations de bâtiments d'intérêts patrimoniaux.

Il est à noter que M. Antonin Labossière, ayant déclaré un intérêt personnel, ne s'est pas prononcé pendant les délibérations et le vote.

Sophie Mauzerolle
Présidente

Billy Chérubin
Secrétaire

Système de gestion des décisions des instances
INTERVENTION - Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Dossier # : 1196255005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division d'urbanisme
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération d'adopter un règlement autorisant la démolition du bâtiment situé au 330, rue Christin (Appartements Riga) et la construction et l'occupation d'un immeuble destiné à des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement en vertu du paragraphe 4° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, sur le lot 2 162 004 du Cadastre du Québec.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir documents ci-joints.

FICHIERS JOINTS

2019-05-02 - REG - 89 (4).docx ANNEXE A.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sabrina GRANT
Avocate, droit public et législation
Tél : 514-872-6872

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-05-02

Sabrina GRANT
Avocate
Tél : 514-872-6872
Division : Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 2 162 004 DU CADASTRE DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT À DES FINS RÉSIDENTIELLES POUR PERSONNES AYANT BESOIN D'AIDE ET D'HÉBERGEMENT

Vu le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 et l'article 89.1.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du ..... 2019, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. Le présent règlement s'applique au territoire formé du lot 2 162 004 du cadastre du Québec.

CHAPITRE II
AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire identifié à l'article 1, la démolition d'un bâtiment et la construction et l'occupation d'un bâtiment à des fins résidentielles pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement sont autorisées aux conditions prévues au présent règlement.

À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 53 et 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues au présent règlement s'applique.

CHAPITRE III
DÉMOLITION

3. Toute demande de certificat d'autorisation de démolition doit être accompagnée d'un devis technique servant à la documentation du bâtiment lors de son démantèlement et d'une demande de permis de construction relative à une construction autorisée en vertu du présent règlement.

CHAPITRE IV
CADRE BÂTI

4. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée à la page 13 des plans intitulés « projet de remplacement 330 Christin » et jointe en annexe A au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, l'implantation du bâtiment peut varier de plus ou moins 1 m de celle illustrée.

5. La volumétrie du bâtiment doit être conforme à celle illustrée aux pages 17 et 19 des plans intitulés « projet de remplacement 330 Christin » et jointes en annexe A au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, la volumétrie du dernier étage du bâtiment peut varier en fonction des retraits qu'il présente.

CHAPITRE V
GARANTIE BANCAIRE

6. La délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition visé par le présent règlement est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 341 340 $ visant à assurer le respect des conditions du présent règlement.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de démolition et de construction visés par le présent règlement soient complétés.

Si les travaux de démolition et de construction ne sont pas réalisés conformément au présent règlement, la Ville peut réaliser la garantie afin de faire exécuter les travaux ou encaisser celle-ci à titre de pénalité. Dans la mesure où le coût des travaux dépasse le montant de la garantie bancaire, la Ville peut en recouvrer la différence du propriétaire.

CHAPITRE VI
PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

7. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction, les travaux visés par le présent règlement doivent être approuvés conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

En plus des critères prévus à l'article 713 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), les objectifs et critères suivants s'appliquent aux fins de l'approbation visée au premier alinéa :

Objectifs :

1° favoriser une relation dynamique entre le bâtiment et le domaine public;
2° favoriser une intégration harmonieuse du bâtiment avec le cadre bâti existant tout en préconisant un rappel de la valeur patrimoniale de l'ancien bâtiment.

Critères :

1° une composition de matériaux sobres doit être privilégiée;
2° la superficie des espaces communs au rez-de-chaussée du bâtiment doit être maximisée;
3° l'utilisation de grillages devant les ouvertures du rez-de-chaussée doit être évitée ou la hauteur de tels grillages doit être limitée;
4° un retrait au dernier étage du bâtiment doit être favorisé afin de diminuer l'impact environnemental du nouveau volume sur les terrains voisins et répondre au retrait existant sur le bâtiment du pavillon J.A. De Sève;
5° la conception du bâtiment doit favoriser l'intégration d'un rappel commémoratif du bâtiment démoli, compte tenu de la valeur patrimoniale et historique de ce dernier.

CHAPITRE VII
DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux de construction visés par le présent règlement doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur du présent règlement.

En cas de non-respect du premier alinéa, les autorisations prévues au présent règlement deviennent nulles et sans effet.

CHAPITRE VIII
DISPOSITION PÉNALE

9. Quiconque occupe ou utilise une partie de lot, un lot, un terrain ou une construction, en autorise l'occupation ou l'utilisation, ou érige ou permet l'érection d'une construction, la

démolit ou en permet la démolition, la transforme ou en permet la transformation en contravention de l'une des dispositions du présent règlement ou contrevient à l'une des dispositions du présent règlement, commet une infraction et est passible de la pénalité prévue à l'article 718 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

ANNEXE A
PAGES 13, 17 ET 19 DES PLANS INTITULÉS « PROJET DE REMPLACEMENT 330 CHRISTIN », PRÉPARÉS PAR ATELIER BIG CITY, CORMIER, COHEN, DAVIES ARCHITECTES ET ESTAMPILLÉS PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE LE 29 AVRIL 2019

À la suite de l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans le journal *Le Devoir* le XX 2019, et conformément aux articles 137.10 et suivants et 264.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), ce règlement est réputé conforme au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal à compter du XX 2019 et entre en vigueur à cette date.

GDD 1196255005

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

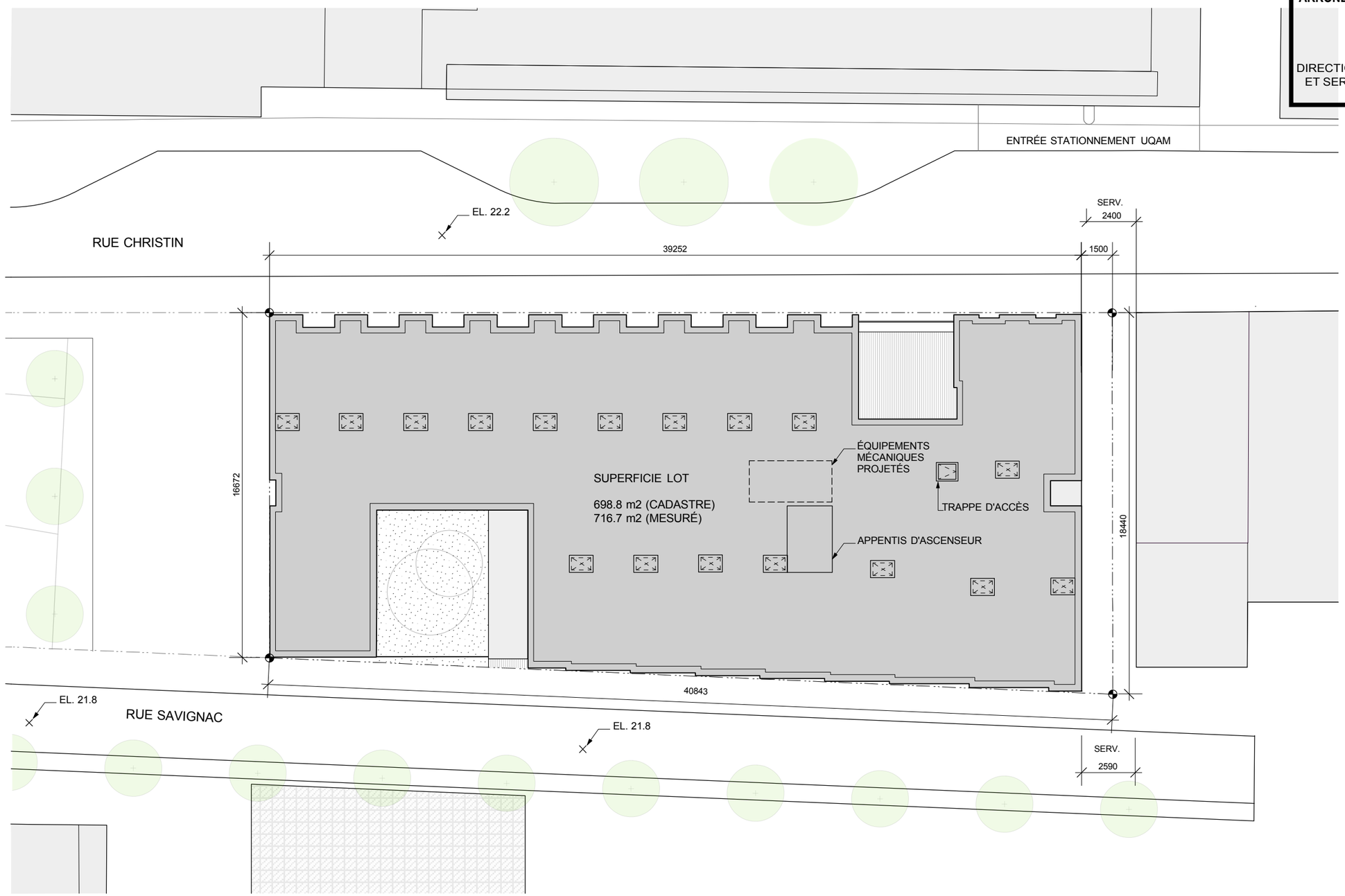

× ÉLÉVATIONS SELON LA COMPILATION CARTOGRAPHIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

IMPLANTATION 612,90m2
87,7% (CADASTRE)
85,6% (MESURÉ)

SUPERFICIE DU LOT: 698.8 m2 (CADASTRE)

PROJET IMMOBILIER EN DÉVELOPPEMENT

1m 2m 5m

PLAN D'IMPLANTATION ET DE TOITURE

NOTE: PLAN PLAN INCLUANT LES AMÉNAGEMENT DU PROJET VILLE-UQAM

Cormier, Cohen, Davies architectes

330 CHRISTIN

330 rue Christin, Montréal, QC
Arrondissement Ville-Marie Janvier 2019
Lot 2 162 004

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

ELEVATION RUE SAVIGNAC

VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

29 AVRIL 2019

DIRECTION AMÉNAGEMENT URBAIN
ET SERVICES AUX ENTREPRISES

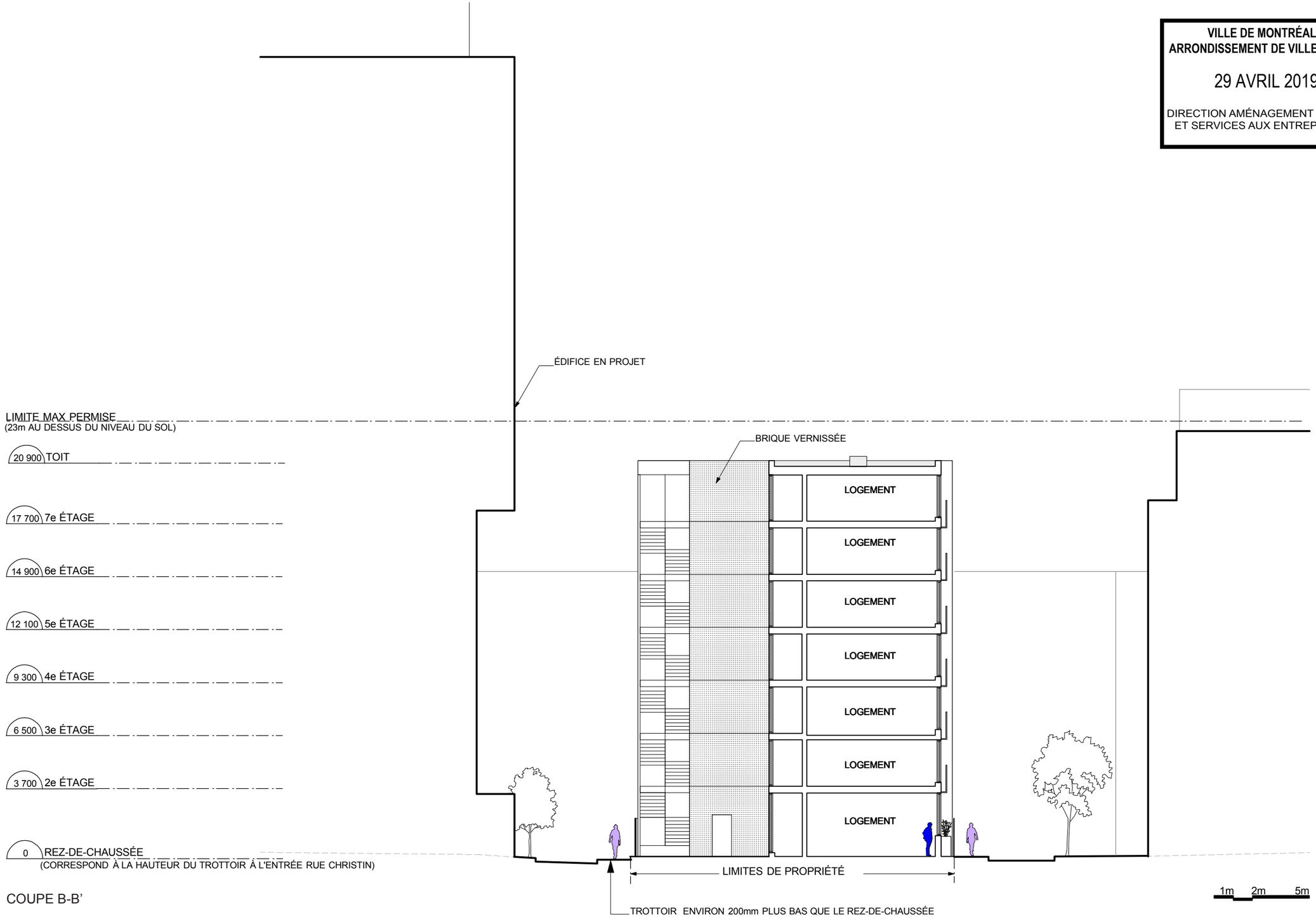

COUPE B-B'

Cormier, Cohen, Davies architectes

330 CHRISTIN

330 rue Christin, Montréal, QC
Arrondissement Ville-Marie Janvier 2019
Lot 2 162 004 19/22

Système de gestion des décisions des instances
RECOMMANDATION

CG : 45.01

2019/06/20
17:00

(1)

Dossier # : 1196213007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-162-1 modifiant le règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet " Agrandissement du centre d'attachement Viau" pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $ et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-162-1 modifiant le règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet " Agrandissement du centre d'attachement Viau" pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $ et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2019-05-22 16:13

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Système de gestion des décisions des instances
SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION

Dossier # :1196213007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-162-1 modifiant le règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet " Agrandissement du centre d'attachement Viau" pour un terme de vingt (20) ans afin de modifier l'envergure du projet et d'augmenter le montant total de l'emprunt à 67 223 150 $ et modifier le Programme des immobilisations 2019-2028

CONTENU

CONTEXTE

voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER		**ENDOSSÉ PAR** Le : 2019-05-22	
Johanne - Ext BERNIER assistant-secrétariat corporatif		Frédérick - Ext ROUSSEL Secrétaire corporatif adjoint	
Tél :	514 350-0800-88207	**Tél :**	514 350-0800-85203
Télécop. :	514 280-6126	**Télécop. :**	514 280-6126

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

stm

Recommandation Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau

D'APPROUVER la modification du livre Programme des immobilisations (PI) 2019-2028, pour modifier le montant dans la section autorisée du Réseau du métro « Agrandissement centre d'attachement Viau » pour un montant total de 67 223 150 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers.

D'APPROUVER le règlement R-162-1 modifiant le règlement R-162 autorisant un emprunt de 54 522 892 $ pour financer le projet d'agrandissement du centre d'attachement Viau, afin de modifier l'objet et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 67 223 150 $ incluant les taxes nettes de ristournes et les frais financiers, pour un terme maximal de vingt (20) ans, pour y inclure l'ensemble des coûts et des activités prévus au projet.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme additionnelle maximale de 1 270 025 $ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

☐ Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE : $ –

DE responsable : Planification et Finances	**DE responsable :**
Linda Lebrun Signé avec ConsignO Cloud (30/04/2019) Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader. stm	
Nom : Linda Lebrun	Nom :

Secrétaire de l'assemblée : *Frédérick Roussel* Signé avec ConsignO Cloud (09/05/2019) Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader. stm

Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)

☑ Améliorer l'expérience client ☐ Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance ☑ Maîtriser les finances ☑ Attirer, développer et mobiliser les talents

L'atteinte de quel(s) objectifs(s) du Plan stratégique organisationnel 2025 cette recommandation vise-t-elle:

Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise

Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs

Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité

Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'atteinte des objectifs du Plan stratégique organisationnel 2025

Modification du Programme des immobilisations 2019-2028
Afin de pouvoir adopter la modification du règlement R-162 pour financer le projet Agrandissement centre d'attachement Viau, pour le secteur Réseau du métro, il y a lieu de modifier le Programme des immobilisations (PI) 2019-2028.

Autorisation de la modification d'emprunt
Cette modification est due à certains changements d'envergure requis notamment pour l'acceptabilité sociale du projet ainsi qu'à une révision de l'enveloppe budgétaire initiale afin de refléter les coûts additionnels en lien avec le nouvel échéancier de réalisation.
Le projet s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO 2025). Celui-ci permettra de soutenir efficacement la STM dans ses objectifs d'efficacité opérationnelle et de mobilisation de ses employés.

☐ Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Plan stratégique organisationnel 2025 (PSO-2025)*

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 10 mai 2019

Autorisation et octroi de contrat Président (cochez si requis) : ☐ Vice-président (cochez si requis) : ☐

Directeur général:	

☐ **DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL**
☑ **RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau

Processus d'adjudication de contrat et informations sur les soumissions ☑ *S/O*

☐ Nouveau contrat ☐ Prolongation ☐ Sur invitation ☐ Levée d'options
☐ Renouvellement ☐ De gré à gré ☐ Public ☐ Autre

Nombre d'entreprises ayant obtenu les documents d'appel d'offres: Nombre de soumissions déposées :

Cheminement décisionnel Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité : Comité suivi des actifs Date: (jj/mm/an) 04 04 2019

Comité : Date: (jj/mm/an)

Démarche, solution proposée et conclusion

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'augmentation de l'offre de service - Service de la voie d'Entretien des équipements fixes. Ce programme a trois objectifs principaux :

1) Ajouter des véhicules de travaux;

2) Ajouter des places de stationnement;

3) Mieux répartir les convois dans le réseau.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à agrandir et réaménager le centre d'attachement Viau (CA-Viau) pour en augmenter l'efficacité et la capacité de 18 à 24 convois. Il vise en outre à diminuer les temps de déplacement, en permettant, par exemple, l'entrée et la sortie des matériaux de construction directement au CA-Viau au lieu d'avoir à se rendre jusqu'au centre d'attachement Youville; il contribue donc à décongestionner ce centre.

Le projet vise également l'acquisition de six convois, composés d'un véhicule de travaux électrique et d'une plateforme.

☑ *Voir suite de la rubrique Démarche et conclusion*

Développement durable / Accessibilité universelle ☐ S/O *(Information validée par l'équipe du Développement durable/ AU)*

Sélectionnez le(s) chantier(s) du Plan DD 2025 et/ou du Plan de développement d'AU 2016-2020 correspondant à la présente recommandation

DD - 1 - Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques

DD - 2 - Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients

DD - 3 - Maintenir un positionnement d'employeur responsable
DD - 4 - Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles
DD - 5 - Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols
DD - 6 - Renforcer la démarche en approvisionnement responsable
DD - 8 - Accroître la contribution économique et sociale de la STM

☐ *Voir suite de la rubrique Développement durable / Accessibilité universelle*

Préparé par : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Service : Portefeuille de projets et investissements

Nom : Étienne Paradis

Certification juridique

En tenant les faits mentionnés dans cette demande comme avérés, celle-ci est juridiquement conforme pour la société

Josée Therriault
Signé avec ConsignO Cloud (30/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

stm

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau

Informations financières ☑ *S/O*

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3[1]	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts ☑ *S/O*

Période estimée du contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

–	2019	2020	2021 et suivantes[3]	Total
(A) Base[2]				0,00$
(B) TPS	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(C) TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$
(F) Montant net (D – E)	0,00$	0,00$	0,00$	0,00$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit au-delà, fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification ☐ *S/O*

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une demande de subvention a été soumise au MTQ le 8 septembre 2017 dans le cadre du programme SOFIL. Une deuxième demande de subvention pour la portion du terrain a été soumise au MTQ le 31 octobre 2017 dans le cadre du programme régulier. Les demandes sont en cours d'évaluation par le MTQ. Une demande de subvention révisée sera soumise au MTQ afin de refléter les changements.

☐ Voir suite de la rubrique *Subvention, financement et certification*

Certification de fonds

Je certifie la disponibilité des fonds

Trésorier : *Linda Lebrun*

Signé avec ConsignO Cloud (30/04/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

stm

☐ DEMANDE D'AUTORISATION AU DIRECTEUR GENERAL
☑ RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO-2025 ☐ Subvention
☑ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

L'ajustement budgétaire s'explique principalement par :

- **L'augmentation des coûts due au délai additionnel de 18 mois dans la réalisation du projet**

Décalage de la période de réalisation des travaux, ayant comme impact une augmentation des coûts due à l'inflation et à la surchauffe du marché dans la région métropolitaine de Montréal avec, entre autres, la multitude de projets STM, le REM, SRB Pie-IX et autres grands projets d'infrastructures. Ce report s'explique principalement par les diverses problématiques rencontrées lors du processus d'acquisition des terrains (obtention du décret).

- **Les modifications d'envergure requises afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet et de couvrir les éléments non prévus aux rapports des études préliminaires**

Le déplacement d'un égout majeur passant sous la station et la réalisation de travaux pour les services derrière la station et la démolition d'une partie de la voie du centre d'attachement existant et du système de récupération de diesel.

La construction du chemin sur le boulevard Viau, le déplacement du positionnement du monte-charge, la nécessité de refaire le système de protection incendie au complet plutôt que partiellement, le complexité dans le phasage des travaux, l'ajout de mesures transitoires pour la clientèle et l'ajout de contraintes de vibration et de bruit pour certaines zones de travaux.

- **L'ajustement des contingences et du plan de ressources afin de refléter le niveau de risque du projet**

Suite de la rubrique

☐ Recommandation ☐ Exposé du besoin / PSO 2025 ☐ Subvention
☐ Démarche et conclusion ☐ Développement durable / Accessibilité universelle

stm	Sommaire décisionnel du règlement			
Titre	Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau		**Date :**	1 mai 2019
Numéro	R-162-1	**Montant :**	RE modifié : 67 223 150 $	

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'administration de la STM a autorisé, en décembre 2015, un règlement d'emprunt (RE) (R 162) de 54,5 M$ au total pour l'agrandissement du centre d'attachement Viau et pour l'acquisition de véhicules de travaux.

DESCRIPTION

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'augmentation de l'offre de service - Service de la voie d'Entretien des équipements fixes. Ce programme a trois objectifs principaux :

1) Ajouter des véhicules de travaux;
2) Ajouter des places de stationnement;
3) Mieux répartir les convois dans le réseau.

Plus spécifiquement, ce projet consiste à agrandir et réaménager le centre d'attachement Viau (CA-Viau) pour en augmenter l'efficacité et la capacité de 18 à 24 convois. Il vise en outre à diminuer les temps de déplacement, en permettant, par exemple, l'entrée et la sortie des matériaux de construction directement au CA-Viau au lieu d'avoir à se rendre jusqu'au centre d'attachement Youville; il contribue donc à décongestionner ce centre.

Le projet vise également l'acquisition de six convois, composés d'un véhicule de travaux électrique et d'une plateforme.

DÉCISIONS ANTÉRIEURES

Le Projet Agrandissement du centre d'attachement Viau a été présenté :

- **17 décembre 2015** : Adoption par le conseil d'administration de la STM d'un règlement d'emprunt au montant de 54 522 892 $ (résolution CA-2015-384);
- **4 avril 2019** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

JUSTIFICATION DE LA MODIFICATION

L'ajustement budgétaire s'explique principalement par :

- **L'augmentation des coûts due au délai additionnel de 18 mois dans la réalisation du projet**

  Décalage de la période de réalisation des travaux, ayant comme impact une augmentation des coûts due à l'inflation et à la surchauffe du marché dans la région métropolitaine de Montréal avec, entre autres, la multitude de projets STM, le REM, SRB Pie-IX et autres grands projets d'infrastructures. Ce report s'explique principalement par les diverses problématiques rencontrées lors du processus d'acquisition des terrains (obtention du décret).
- **Les modifications d'envergure requises afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet et de couvrir les éléments non prévus aux rapports des études préliminaires**

  Le déplacement d'un égout majeur passant sous la station et la réalisation de travaux pour les services derrière la station et la démolition d'une partie de la voie du centre d'attachement existant et du système de récupération de diesel.

  La construction du chemin sur le boulevard Viau, le déplacement du positionnement du monte-charge, la nécessité de refaire le système protection incendie au complet plutôt que partiellement, la complexité dans le phasage des travaux, l'ajout de mesures transitoires pour la clientèle et l'ajout de contraintes de vibration et de bruit pour certaines zones de travaux.
- **L'ajustement des contingences et du plan de ressources afin de refléter le niveau de risque du projet.**

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Adoption du règlement R-162-1 modifiant le R-162 Agrandissement centre d'attachement Viau	**Date :**	1 mai 2019
Numéro	R-162-1	**Montant :**	RE modifié : 67 223 150 $

ASPECTS FINANCIERS

Le coût complet du projet est maintenant de 67 223 150 $, taxes nettes de ristournes et les frais financiers soit une hausse de 12 700 258 $. Cette somme se compose de dépenses capitalisables de 67 195 307 $ et de frais financiers au montant de 27 843 $.

Admissibilité du projet à une subvention :

Suite à une évaluation du dossier par la direction Finances, une demande de subvention a été soumise au MTQ le 8 septembre 2017 dans le cadre du programme SOFIL. Une deuxième demande de subvention pour la portion du terrain a été soumise au MTQ le 31 octobre 2017 dans le cadre du programme régulier. Les demandes sont en cours d'évaluation par le MTQ. Une demande de subvention révisée sera soumise au MTQ afin de refléter les changements.

PLAN STRATÉGIQUE ORGANISATIONNEL

Le projet contribue à 4 des 16 objectifs du *Plan stratégique organisationnel 2025* de la STM :

- Améliorer l'expérience client - Livrer l'offre de service promise;
- Améliorer l'expérience client - Réduire le déficit de maintien des actifs;
- Maîtriser les finances - Améliorer l'efficience des processus et la productivité;
- Attirer, développer et mobiliser les talents - Encourager l'implication et le leadership.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 7 des 9 chantiers du *Plan de développement durable 2025* de la STM :

- Décarboniser le transport collectif pour contribuer à la qualité de l'air et à la lutte contre les changements climatiques;
- Bâtir et opérer des bâtiments et infrastructures durables et résilients;
- Maintenir un positionnement d'employeur responsable;
- Réduire la consommation des ressources et la production de matières résiduelles;
- Prévenir et réduire la contamination de l'eau et des sols;
- Renforcer la démarche en approvisionnement responsable;
- Accroître la contribution économique et sociale de la STM;

CALENDRIER ET ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Étapes	Échéancier
Autorisation du financement RE par le CA-STM	1 mai 2019
Autorisation du RE par le MAMH	Octobre / novembre 2019
Activités de mise en œuvre (MEO)	Décembre 2019 à mars 2021
Fermeture / Dépôt du bilan de fermeture	Décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 10 MAI 2019

Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration

de la Société de transport de Montréal

tenue le 3 mai 2019

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2019-086 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-162-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS AFIN DE MODIFIER L'ENVERGURE DU PROJET ET D'AUGMENTER LE MONTANT TOTAL DE L'EMPRUNT À SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $) ET MODIFIER LE PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2019-2028

ATTENDU que le 17 décembre 2015 la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU (Résolution CA-2015-384) (ci-après le « Règlement R-162 »);

ATTENDU que le règlement R-162 était approuvé par la Ville de Montréal le 28 janvier 2016 (CG16 0065), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 25 février 2016 (CC16-008) et par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2016 (AM 285077);

ATTENDU que pour répondre à une demande accrue de transport en tunnel des projets majeurs pour la résorption de son déficit d'investissements, la Société doit augmenter son parc de convois de véhicules et de plateformes de travaux (ci-après « Convois ») pour l'entretien des voies, du tunnel et de tout autre projet ayant cours dans le réseau du métro;

ATTENDU que pour assurer une meilleure logistique, une meilleure répartition des Convois sur le réseau du métro, et pour donner de la latitude opérationnelle afin d'optimiser le temps de déplacement des Convois pour la réalisation des travaux sur le réseau du métro, des places supplémentaires de stationnement doivent être ajoutées pour recevoir ces nouveaux Convois;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'agrandissement du Centre d'attachement Viau;

ATTENDU que suite à un décalage de la période de réalisation des travaux causés par le processus d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, par des modifications d'envergures afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet, par des éléments non prévus aux rapports des études préliminaires, ainsi que de l'ajustement des contingences et du plan de ressources afin de refléter le niveau de risque du projet, il y a lieu de prévoir des coûts supplémentaires;

ATTENDU que le projet est prévu au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le règlement R-162;

ATTENDU que pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au règlement R-162, il y a lieu d'augmenter le montant de l'emprunt de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) à SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $), incluant les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A du règlement R-162;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE VINGT-CINQ DOLLARS (1 270 025 $) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-162, tel que modifié par le règlement R-162-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le règlement R-162;

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par monsieur Philippe Schnobb

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

1° de modifier le programme des immobilisations 2019-2028 sous la rubrique « Agrandissement centre d'attachement Viau » du réseau métro pour un montant de 67 223 150 $, incluant les taxes nettes de ristourne et les frais financiers;

2° d'adopter le RÈGLEMENT R-162-1, MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS AFIN DE MODIFIER L'ENVERGURE DU PROJET ET D'AUGMENTER LE MONTANT TOTAL DE L'EMPRUNT À SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $), le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;

3° de modifier l'intitulé du règlement R-162, tel que modifié par le règlement R-162-1, comme suit :

« RÈGLEMENT R-162, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-162-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE (67 223 150 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS »

4° de prévoir que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toutes subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-162, tel que modifié par le règlement R-162-1;

5° d'autoriser la Société à renflouer son fonds général d'une somme maximale de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE VINGT-CINQ DOLLARS (1 270 025 $) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et l'Habitation.

10 MAI 2019

Frédérick Roussel
Signé avec ConsignO Cloud (08/05/2019)
Vérifiez avec ConsignO ou Adobe Reader.

stm

RÈGLEMENT R-162-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS AFIN DE MODIFIER L'ENVERGURE DU PROJET ET D'AUGMENTER LE MONTANT TOTAL DE L'EMPRUNT À SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $)

ATTENDU que le 17 décembre 2015 la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU(Résolution CA-2015-384) (ci-après le « Règlement R-162 »;

ATTENDU que le règlement R-162 était approuvé par la Ville de Montréal le 28 janvier 2016 (CG16 0065), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 25 février 2016 (CC16-008) et par le ministre des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 19 avril 2016 (AM 285077);

ATTENDU que pour répondre à une demande accrue de transport en tunnel des projets majeurs pour la résorption de son déficit d'investissements, la Société doit augmenter son parc de convois de véhicules et de plateformes de travaux (ci-après « Convois ») pour l'entretien des voies, du tunnel et de tout autre projet ayant cours dans le réseau du métro;

ATTENDU que pour assurer une meilleure logistique, une meilleure répartition des Convois sur le réseau du métro, et pour donner de la latitude opérationnelle afin d'optimiser le temps de déplacement des Convois pour la réalisation des travaux sur le réseau du métro, des places supplémentaires de stationnement doivent être ajoutées pour recevoir ces nouveaux Convois;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'agrandissement du Centre d'attachement Viau;

ATTENDU que suite à un décalage de la période de réalisation des travaux causés par le processus d'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du projet, par des modifications d'envergures afin de favoriser l'acceptabilité sociale du projet , par des éléments non prévus aux rapports des études préliminaires, ainsi que de l'ajustement des contingences et du plan de ressources afin de refléter le niveau de risque du projet il y a lieu de prévoir des coûts supplémentaires;

ATTENDU que le projet est prévu au Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société;

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le règlement R-162;

ATTENDU que pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au règlement R-162, il y a lieu d'augmenter le montant de l'emprunt de CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) à SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $), incluant les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A du règlement R-162;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE VINGT-CINQ DOLLARS (1 270 025 $) provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-162, tel que modifié par le règlement R-162-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le règlement R-162;

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-162-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du règlement R-162, tel que modifié par le règlement R-162-1;

ARTICLE 2 L'intitulé du règlement R-162, tel que modifié par le présent règlement, est modifié pour se lire ainsi :

« RÈGLEMENT R-162, TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-162-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $) AFIN DE FINANCER LE PROJET AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU POUR UN TERME DE VINGT-20 ANS»;

ARTICLE 3 L'article 2 du règlement R-162 est modifié pour se lire ainsi :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de vingt (20) ans, un montant en principal n'excédant pas SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $), dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du règlement R-162, tel que modifié et à l'Annexe A-1 au règlement R-162-1; »

ARTICLE 4 L'Annexe A jointe au règlement R-162 est remplacée par l'Annexe A-1 jointe au présent règlement R-162-1 pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 5- La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue ou de tout autre élément permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 3;

ARTICLE 6 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE VINGT-CINQ DOLLARS (1 270 025 $) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-162, tel que modifié par le présent règlement, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-162-1 avant son adoption;

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 MAI 2019

PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration

SYLVAIN JOLY
Secrétaire corporatif

PROCHAINE PAGE : ANNEXE A-1

COPIE CONFORME
Me FRÉDÉRICK ROUSSEL
SECRÉTAIRE CORPORATIF ADJOINT
MONTRÉAL, 10 mai 2019

ANNEXE A-1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-162

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-162 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-QUATRE MILLIONS CINQ CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE DOLLARS (54 522 892 $) POUR FINANCER LE PROJET « AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ATTACHEMENT VIAU » POUR UN TERME DE VINGT (20) ANS AFIN DE MODIFIER L'ENVERGURE DU PROJET ET D'AUGMENTER LE MONTANT TOTAL DE L'EMPRUNT À SOIXANTE-SEPT MILLIONS DEUX CENT VINGT-TROIS MILLE CENT CINQUANTE DOLLARS (67 223 150 $)

	Montant estimé	Total
A) Agrandissement du Centre d'attachement Viau		
Infrastructures, équipements, aménagement extérieur, droits immobiliers, décontamination des sols, mesures transitoires, services professionnels, expertises diverses, etc.		
Biens et services :	35 292 544 $	
Main-d'œuvre interne :	7 810 462 $	
Sous-Total #A :		**43 103 006 $**
B) Acquisition des convois		
Matériel roulant, outillages spécialisés, services professionnels, expertises diverses, etc.		
Biens et services :	15 834 081 $	
Main-d'œuvre interne :	491 683 $	
Sous-Total #B :		**16 325 764 $**
Contingences	4 806 067 $	
Taxes nettes de ristournes	2 960 470 $	7 766 537 $
Sous-total avant frais financiers :		**67 195 307 $**
Frais financiers	27 843 $	27 843 $
Total :		**67 223 150 $**